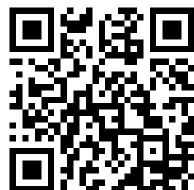




REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

FONDÉE PAR M. LE MARQUIS DE BEAUCOURT

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE

161e LIVRAISON

1er JANVIER 1907



PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT-SIMON, 5

—

1907

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1907

(Voir à la 3e page de la couverture les titres des ouvrages analysés)

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

FONDÉE PAR M. LE MARQUIS DE BEAUCOURT

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XXXVII

(LXXXI[e] DE LA COLLECTION)



PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT-SIMON, 5

1907

UNE

GRANDE FORTUNE ROMAINE

AU CINQUIÈME SIÈCLE

I.

Le livre de S. Ém. le cardinal Rampolla sur sainte Mélanie la Jeune est un monument d'érudition et d'histoire [1]. Aucun ouvrage peut-être ne fait mieux comprendre l'époque de transition, si vivante et si curieuse, que représente la première moitié du ve siècle.

L'Empire romain est encore debout : ses institutions essentielles n'ont pas changé. L'aristocratie conserve ses immenses richesses et croise sur tous les points du territoire romain de multiples et solides racines : le Sénat, qui n'est pas seulement une assemblée, mais une classe, a même repris une prépondérance politique qu'il n'avait plus aux siècles précédents. Le peuple est toujours, en grande partie, la foule d'oisifs et de clients que les grands font vivre à condition qu'il les laisse régner ; mais il a, cependant, acquis une meilleure conscience de lui-même, en reprenant peu à peu l'habitude du travail. Les esclaves, un peu moins maltraités qu'autrefois, diminuent aussi en nombre ; ils forment encore, néanmoins, une partie considérable de la population, et, pris en masse, ne songent guère à changer de sort. Mais, dans cette société, qui garde tant de traits de ses aînées, deux influences nouvelles se font chaque jour sentir davantage.

Il y a les Barbares, — soit ceux du dedans, qu'une lente infiltration a mêlés à toutes les classes sociales ; que l'on retrouve

[1] *Santa Melania Giuniore senatrice romana. Documenti contemporanei e note.* Rome, 1905, in-fol. de LXXIX-306 p., avec pl.

sous la trabée des magistrats, dans l'armure des chefs militaires, sous les broderies des officiers de la cour, aussi bien que dans les rangs des esclaves, — soit ceux du dehors, qui pèsent de toutes parts sur les ressorts fatigués de l'Empire, envahissent les frontières du Rhin et du Danube, débarquent sur tous les rivages de la mer intérieure, qui a cessé d'être sans conteste un lac romain; établis déjà à demeure dans beaucoup de grandes villes, maîtres désormais de vastes provinces et prêts à fondre sur Rome, dont les trésors ont pour eux un irrésistible attrait.

Mais il y a surtout le christianisme, qui achève de conquérir la société romaine avant que celle-ci cesse d'exister, et, par contraste avec les vices païens dont elle est encore remplie, inspire des vertus presque surhumaines, oppose aux excès du luxe et à l'accaparement de la richesse des miracles inouïs de pauvreté volontaire, à l'égoïsme des merveilles de dévouement et de sacrifice, à l'orgueil d'extraordinaires démonstrations d'humilité, à l'indifférence et au scepticisme des prodiges de vie religieuse, donnant à l'élite de ses fidèles un caractère enthousiaste et militant, qui, de loin, nous paraît presque excessif, et qui ne se retrouvera pas, au même degré, dans les époques plus calmes et moins tragiques.

Dans ce cadre apparaît la figure patricienne de sainte Mélanie.

II.

On ne connaissait, autrefois, l'histoire de sainte Mélanie que par deux documents : par une Vie attribuée à Métaphraste, remaniement fait au xe siècle d'un texte ancien, tantôt amplifié, tantôt abrégé, en tout cas complètement dénaturé [1]; par les chapitres CIX-CXXI de l'*Histoire lausiaque* de Palladius. Celui-ci est un témoin sûr, puisqu'il fut le contemporain et, à Rome, l'hôte de Mélanie, et que le recueil dédié par lui à Lausus a été écrit en 420, c'est-à-dire du vivant même de la sainte. Mais les détails qu'il donne sur elle ne dépassent pas ce qu'il vit ou apprit à Rome en 405 et 406, par conséquent laissent de côté la plus

[1] Ce texte ancien, d'où procède la Βίος καὶ πολιτεία τῆς ὁσίας Μελάνης τῆς Ῥωμαίας, de Métaphraste, est la biographie grecque dont il sera parlé plus loin. — La *Vie* publiée par Surius au 31 décembre est une traduction latine de celle de Métaphraste.

grande partie de sa vie, puisqu'elle mourut en 439. Les notes de Palladius, toujours précieuses et de première main, ne sauraient donc former une biographie de la sainte. Cette biographie existe cependant, mais n'a été mise en lumière que de nos jours. Les Bollandistes ont découvert en 1900, et publié en 1903, une *Vie* grecque de sainte Mélanie, qui embrasse sa carrière entière, du berceau à la tombe [1]. Mais, dès 1884 [2], une rédaction latine de la même *Vie* avait été copiée d'après un manuscrit de l'Escurial par Mgr Rampolla, alors nonce en Espagne [3]. Cette rédaction (dont il existe d'autres manuscrits, mais incomplets [4]) paraît plus ancienne que la version grecque. Assurément elle est plus précise dans les détails, bien que la *Vie* grecque offre, de son côté, un certain nombre de renseignements qui ne se trouvent point dans la latine. A part ces différences, qui sont plutôt des nuances, les deux biographies, la grecque et la latine, se ressemblent trait pour trait. Il est évident qu'elles reproduisent l'une et l'autre, avec quelques variantes, un même original latin, aujourd'hui perdu. Celui-ci était l'œuvre d'un contemporain, Gerontius, protégé de la sainte, et devenu son chapelain [5]. En beaucoup d'endroits il parle en témoin oculaire, et se met lui-même en scène.

Le livre du cardinal Rampolla se compose de trois parties :

1° Une ample introduction, comprenant le tableau d'ensemble de la société romaine au ɪvᵉ et au vᵉ siècle, la biographie de sainte Mélanie la Jeune, l'étude des sources de son histoire.

2° La reproduction de ces sources, c'est-à-dire : la *Vita S. Melaniae senatricis Romae*, d'après le manuscrit de l'Escurial; la Βίος τῆς ὁσίας Μελάνης, d'après le manuscrit Barberini, publié par les Bollandistes, texte grec accompagné d'une traduction italienne; les chapitres de l'*Historia lausiaca* ayant trait à Méla-

[1] *Analecta Bollandiana*, t. XXII, 1903, p. 5-50.

[2] Voir la communication faite par l'éminent auteur au Congrès d'archéologie chrétienne tenu à Rome en 1900; *Nuovo Bull. di arch. crist.*, 1900, p. 6-16.

[3] De ce même manuscrit de la bibliothèque de l'Escurial, coté *a* II 9, et écrit en 954, dom Férotin a tiré la lettre du moine espagnol Valerius, qui lui a permis d'identifier le véritable auteur de la *Peregrinatio Silviae ;* voir son article dans la *Revue des questions historiques*, octobre 1903, p. 377.

[4] *Analecta Bollandiana*, t. VIII, 1889, p. 16-63.

[5] Son nom ne se lit pas dans l'une et l'autre biographie ; mais il est connu par ailleurs : voir Rampolla, p. ʟxx-ʟxxvɪɪ.

cellin, ils avaient usé de ces moyens sans scrupule [1]. Ajoutons que les grandes familles de Rome s'alliaient volontiers aux riches familles provinciales. La Gaule, l'Espagne surtout, qui était une des parties les plus prospères de l'Empire, donnèrent souvent aux fils des sénateurs leurs héritières les mieux dotées : trois membres de la famille de Mélanie ont épousé des Espagnoles [2]. D'autres avaient demandé leurs femmes à l'aristocratie de l'Empire d'Orient : une cousine de Mélanie, Basilina, la mère de Julien l'Apostat, hérita de domaines à Constantinople et en Asie [3].

Il faut maintenant se rendre compte de ce qu'étaient ces domaines. Posséder une villa en Campanie ou en Afrique n'était pas la même chose que posséder aujourd'hui une ferme en Normandie ou en Beauce. Sans rechercher ce que vaut la théorie de Fustel de Coulanges [4], qui, pour la Gaule, voit dans la *villa* l'origine et le type du village moderne, lequel n'aurait été que la *villa* romaine transformée, souvent même gardant encore le nom à peine altéré de son propriétaire antique, on doit reconnaître, dans l'image que les textes juridiques ou les descriptions anciennes nous donnent de celle-ci, quelque chose de fort ressemblant à l'agglomération qui est maintenant la paroisse ou la commune rurale. Le biographe de sainte Mélanie décrit deux de ses *villae*, qui permettront de se faire une idée des autres. La première paraît avoir été située en Sicile, sur le détroit de Messine, en face de la ville bruttienne de Reggio. C'était un lieu enchanteur. Comme dans toutes les habitations de plaisance des Romains, les bâtiments destinés au bain y tenaient une grande place. De la piscine on apercevait, en nageant, d'un côté la mer, couverte d'embarcations, de l'autre les bois, dans lesquels se jouait le gibier. Partout des marbres et des statues. Mais c'était là la réserve du maître, la demeure seigneuriale. Tout autour s'étendait le domaine utile. Celui-ci comprenait soixante métairies ou tenures, dans lesquelles demeuraient quatre cents serfs employés aux travaux agricoles. Les recettes,

[1] Juste an secus. Ammien Marcellin, XXVII, 11.
[2] Voir l'arbre généalogique, dans Rampolla, p. 147.
[3] Voir mon livre sur *Julien l'Apostat*, 3e éd., t. I, p. 267.
[4] Fustel de Coulanges, *l'Alleu et le domaine rural*, 1889. Voir dans mes *Études d'histoire et d'archéologie*, le chapitre sur *le Domaine rural du Ve au IXe siècle*, p. 274-302.

dit le texte, étaient immenses, *multos reditus et censum immanem :* ces deux expressions semblent indiquer deux sortes de revenus, produits directs des champs cultivés au profit du maître et faisant partie de sa réserve, cens payé par les esclaves ou colons pour les terres qui leur étaient concédées. La propriété d'un domaine de cette nature équivalait à celle d'un village de quatre cents habitants, et encore le biographe compte-t-il seulement les *servos agricultores*, c'est-à-dire les hommes en âge de travailler, sans faire mention des femmes et des enfants, ce qui devait tripler ou quadrupler la population [1]. Le même document indique l'importance d'une autre des *villae* de Mélanie. Celle-là était située en Afrique, à l'ouest de la Proconsulaire, près de la petite ville de Thagaste. On y signale un beau bain, ce qui indique qu'elle contenait aussi une maison de maître : mais on ajoute que les artisans qui peuplaient le domaine étaient nombreux, *artifices multos*. Ils devaient former, là encore, une véritable population, car sur le domaine résidait un évêque catholique, et comme beaucoup de donatistes y demeuraient aussi, un évêque de la secte s'y était également établi : *et duos episcopos, unum nostrae fidei et alium haereticorum* [2]. Aussi, s'explique-t-on le mot du biographe à propos de ce domaine africain : « Il était plus grand que toute la ville de Thagaste, » *possessio major erat civitatis ipsius* [3]. Cependant, il semble bien que le biographe ait parlé par hasard de ces deux propriétés, non parce qu'elles étaient plus importantes ou plus belles que d'autres, mais parce que dans l'une Mélanie et sa famille séjournèrent lors de l'invasion gothique de 410, et parce que la seconde fut donnée par elle à l'Église de Thagaste.

L'agriculture était une des sources de revenu des grands

[1] *Vita*, 18.

[2] *Ibid.*, 21. — On a des détails sur une autre *villa* africaine ayant appartenu au père de Mélanie : elle était à l'extrémité méridionale de la Proconsulaire, aux confins du désert, en plein pays barbare : ses cultivateurs étaient obligés de faire marché avec des nomades pour la garde des champs et la protection des transports. Lettre de Publicola, dans saint Augustin, *Ep.* 46.

[3] *Civitatis ipsius* est évidemment ici pour *civitate ipsa*. Dans la syntaxe de Gerontius, le complément indirect est mis souvent à un cas tout à fait irrégulier. Cf. *Vita*, 34 : « libertati donaverunt, » pour « libertate ; » 38 : « monachorum.... offerebat oblationem, » pour « monachis. » On trouve aussi (31, 35, 43) : « uti cilicium, » « uti linteamina ; » mais cette apparente incorrection est un archaïsme, dont il y a des exemples autorisés.

propriétaires romains. Mais elle était loin d'être la seule. La multitude des domaines par eux possédés sur tous les points de l'Empire contenait presque autant de centres industriels que de centres agricoles. A côté des esclaves voués aux travaux de la terre, il y avait des esclaves exerçant tous les métiers dont avait besoin pour vivre l'immense personnel dépendant des grandes maisons : fabrication d'ustensiles, de meubles, d'étoffes, de vêtements, d'outils, de machines de toute sorte, et même d'objets d'art. Dans ces usines toujours en activité existait forcément une surproduction qui, par le commerce, mis aussi aux mains des esclaves, se répandait au dehors, suppléant à la rareté et à l'insuffisance du travail libre [1]. Les riches romains étaient donc tout à la fois des propriétaires et des industriels. Ammien Marcellin le montre d'un mot, quand, dans le défilé des esclaves qui suivent le char d'un vaniteux personnage, il fait figurer « tout un atelier de tisseurs, » *omne textrinum* [2]. La biographie de sainte Mélanie fournit, sur ce sujet, un détail précieux. J'ai parlé du domaine que celle-ci possédait en Afrique, près de Thagaste. Quand elle vint dans cette région, après les désastres de la terrible année 410, elle offrit à l'Église de Thagaste, qui était très pauvre, de nombreux présents. On en décrit quelques-uns : tapisseries brodées d'or et de perles, plats d'or et d'argent. Mais le texte emploie un mot qui doit être retenu ; elle fit fabriquer, dit-il, tous ces ornements, *omniaque ornamenta faciens*. Il y avait donc des tapissiers et des brodeurs parmi les *artifices multos* qui peuplaient le domaine ; mais il contenait en plus, dit en termes précis le biographe, des orfèvres, des argentiers, des ouvriers du cuivre et de l'airain, *aurifices, argentarios et aerarios*, qui transformaient en objets d'art, évidemment destinés au commerce, les métaux fournis par les mines de cette région [3].

On aimerait à voir de près, dans leur vie quotidienne, les possesseurs de ces immenses fortunes. Peut-être paraîtrait-elle,

[1] Voir, dans mon livre sur *les Esclaves chrétiens*, le chapitre intitulé : *Le travail industriel et domestique*, 4e éd., p. 47-69.

[2] Ammien Marcellin, XIV, 6.

[3] Sur les mines d'or, d'argent et de cuivre de la Numidie, voir Leclercq, *les Martyrs*, t. II, 1903, p. XXXIII-XXXV. — Les métaux ont été, à l'époque romaine, très travaillés à Carthage ; voir Audollent, *Carthage romaine*, 1901, p. 676.

comme est, dit-on, celle de beaucoup de milliardaires américains, attristée et comme écrasée par le continuel fardeau des affaires. « Qui a beaucoup d'esclaves a beaucoup de soucis, » dit un rhéteur du IIe siècle, Dion Chrysostome [1] : les soucis d'administration que donnaient forcément ces populations de laboureurs et d'ouvriers répandus sur toutes les provinces du monde romain, et dont tout le travail accroissait sans cesse un même patrimoine, devaient être de tous les instants, et, même passant à travers une multitude savamment organisée d'hommes d'affaires et de bureaux [2], il était difficile qu'ils ne vinssent pas troubler souvent l'apparente quiétude du maître. « On ne pouvait vivre sans agitation, quand on possédait d'aussi grands biens, » écrit le biographe de sainte Mélanie [3]. Si au soin des intérêts matériels le maître joignait le sentiment de ses devoirs religieux et moraux envers l'immense personnel dont il répondait devant Dieu, sa préoccupation devait être incessante, et s'étendre parfois aux lieux les plus éloignés [4]. Nous ne saurions nous faire que par conjecture une idée des responsabilités qui pesaient sur ces grandes existences. Au moins, grâce à la biographie qui nous a déjà fourni tant de renseignements nouveaux, nous sera-t-il permis de jeter un regard sur le cadre dans lequel elles s'écoulaient. Nous trouvons dans ses pages l'histoire bien curieuse d'une maison, celle qu'habitèrent à Rome Mélanie et son mari Pinianus.

L'emplacement de cette maison est aujourd'hui bien connu. Elle était sur le mont Celius, là où s'éleva plus tard le couvent de Saint-Érasme, près de Saint-Étienne le Rond, dans le voisinage d'autres demeures aristocratiques, la maison des Anicii, la maison des saints Jean et Paul. Les fouilles faites à diverses époques, depuis le XVIIe siècle jusqu'aux premières années du XXe, ont fait découvrir en cet endroit plusieurs inscriptions, qui

[1] Dion Chrysostome, *Oratio X*, *Diogenes sive de servis*.

[2] Licet habeant per longinquas provincias atque diversas possessiones.... a procuratoribus et actoribus suis ad Urbem reditus perferuntur. *Code Théod.*, VI, II, 11 (395). — La Novelle II de Majorien (458) parle aussi des « clarissimarum domorum vel potentium actores seu procuratores, » existant dans les provinces.

[3] Nec enim poterant in tanta substantia esse sine perturbatione. *Vita*, 10.

[4] Voir la correspondance des sénateurs romains, Publicola et Pammachius, avec saint Augustin, au sujet de leurs colons d'Afrique. *Ep.* 46, 47, 58.

ne laissent pas de doute sur la famille qui y demeura. Il est probable que les Valerii construisirent leur maison du Celius après que l'incendie de Néron eut détruit la demeure qu'ils avaient sur la Velia, de même que celle-ci avait remplacé l'habitation construite au-dessus du Forum par le grand ancêtre Valerius Publicola [1]. Au v[e] siècle, la maison du Celius était la propriété de Mélanie : sa biographie la montre y demeurant avec son père et son mari, et, après la mort du premier, en restant seule propriétaire [2]. Quant à la magnificence de cette demeure princière, on pourrait déjà la supposer, en se rappelant la description donnée par l'écrivain du v[e] siècle, Olympiodore, quand il dit que dans les maisons des grands de Rome on rencontre des hippodromes, des places publiques, des temples, des fontaines, des thermes [3]. Mais on sait, par un autre document, que la maison de Mélanie était remplie de précieuses statues [4]. Les fouilles en ont mis au jour un petit nombre, dont deux bustes impériaux et un groupe de l'Amour et Psyché [5] : mais elles ont fait découvrir en même temps des fragments de peintures, qui étaient « parmi les meilleures qu'on ait trouvées à Rome [6]. » On sait aussi qu'à l'exemple d'autres maisons de nobles chrétiens, elle possédait un oratoire, dont les restes ont été reconnus [7]. Quand Mélanie et Pinianus, ayant décidé de se vouer à la vie ascétique, et de se dépouiller de leurs biens en faveur des Églises et des pauvres, voulurent mettre en vente leur maison, il se produisit un fait extraordinaire. Rome possédait beaucoup de gens riches : aucun ne le fut assez pour l'acheter. « Personne, dit le biographe, n'osa prétendre à une aussi

[1] Rampolla, p. 166 et suiv.
[2] *Vita*, 5, 6, 7.
[3] Olympiodore, dans Photius, *Bibl.*, LXXX ; Migne, *P. G.*, t. CIII, col. 278.
[4] Πολυτίμων μαρμάρων. Βίος, 14.
[5] Rampolla, p. 169. — On ne doit pas s'étonner qu'un sujet de cette nature se soit rencontré dans une maison habitée au v[e] siècle par de fervents chrétiens. La maison des saints Jean et Paul, voisine de celle-ci, offre, à côté de peintures chrétiennes, des décorations murales empruntées à la mythologie (Génies, Amours) ; voir Germano di S. Stanislao, *la Casa celimontana dei SS. martiri Giovanni e Paolo*, 1894, p. 84-90. C'était l'application des principes posés par le poète Prudence (*Peri Steph.*, II, 481-484 ; *Contra Symm.*, I, 502-504). Ajoutons que les chrétiens avaient de bonne heure entendu le mythe de Psyché dans un sens spiritualiste et religieux ; voir mes *Études d'histoire et d'archéologie*, p. 184-186.
[6] Rampolla, p. 169.
[7] *Vita*, 5 ; cf. Rampolla, p. 172, 246-250.

grande et à une aussi magnifique demeure [1]. » Les deux époux la firent alors offrir à la princesse Serena, l'épouse de Stilicon, nièce de Théodose et belle-mère de l'empereur Honorius. C'était, sans contredit, la plus puissante personne de l'Empire : à cause de sa double parenté avec le souverain, on lui donnait officiellement le nom de reine [2]. Mais elle aussi recula : « J'avoue, dit-elle, ne pouvoir payer le prix de cette maison [3]. » Renonçant à la lui vendre, Mélanie et Pinianus voulurent au moins, puisqu'il leur fallait provisoirement continuer à l'habiter, dépouiller celle-ci de ses ornements les plus précieux : ils supplièrent la princesse d'accepter en don les chefs-d'œuvre de la statuaire dont elle était remplie. Serena y consentit à contre-cœur, pour ne point les attrister [4] : les plus belles des statues que les siècles avaient accumulées dans les salles, les galeries, les bains de la maison des Valerii [5] furent alors transportées du Celius au Palatin, où elles allèrent orner le palais des Césars [6]. Hélas ! quelques années plus tard, les Goths, maîtres de Rome, incendièrent la maison, et ses ruines calcinées trouvèrent acheteur à vil prix [7].

IV.

L'histoire de cette invendable maison fournirait à un moraliste le titre d'un piquant chapitre : *De l'incommodité d'être*

[1] *Vita*, 14.
[2] *Vita*, 11. Voir les poèmes XX de Claudien, *Laus Serenae reginae*, et XL, *Ep. ad Serenam*.
[3] Βίος, 14.
[4] *Ibid.*
[5] On n'en a pas la liste ; mais on sait que les maisons des nobles romains, même moins riches que Mélanie et Pinianus, étaient souvent de vrais musées. Voici, à titre d'exemple, l'indication de quelques-unes des statues qui, à la même époque, ornaient à Constantinople celle du patricien Lausus, chez qui Mélanie reçut l'hospitalité en 436, et auquel Palladius a dédié son *Histoire :* la Vénus de Praxitèle, en marbre blanc ; la Minerve de Linde, en émeraude, œuvre de Scillide et Dipène ; la Junon de Samos, de Lysippe ; un Amour ailé, provenant de Linde ; le Jupiter d'ivoire de Phidias ; un Saturne de Lysippe. Rampolla, p. 236. Beaucoup de ces statues provenaient de temples fermés : des dons impériaux ou des achats les avaient fait entrer dans de riches demeures, où on les conservait sans scrupule, n'y voyant plus que des chefs-d'œuvre de l'art, *artificum magnorum opera*, dit Prudence, *Contra Symmachum*, I, 508.
[6] Cela explique pourquoi les fouilles faites sur l'emplacement de la maison (voir plus haut, p. 14) ont fait trouver si peu de statues.
[7] *Vita*, 14.

trop riche. Mais ce titre de chapitre aurait une signification particulière, appliqué à un épisode de l'histoire du Bas-Empire. A ce moment, à peu près aucun de ceux qui possédaient n'était maître absolu de son patrimoine, grand ou petit. Le droit d'*uti et abuti*, dans lequel les vieux jurisconsultes faisaient consister l'essence de la propriété romaine, n'existait plus pour personne. Ni un curiale ne pouvait détériorer ou dissiper ses biens, car ils étaient le gage des obligations imposées solidairement à tous les membres de la curie, ni un membre d'une corporation industrielle ne pouvait abandonner son industrie, à laquelle lui et ses enfants étaient rivés par une chaîne héréditaire. Il en était ainsi, dans une certaine mesure, pour les plus grands personnages de l'aristocratie eux-mêmes. Le patrimoine des sénateurs était considéré comme ne pouvant sortir soit de leur famille, soit au moins de la classe sociale à laquelle ils appartenaient. Inscrit sur les registres publics, il s'y trouvait comme immobilisé [1]. Selon l'expression d'un historien, « la fortune du sénateur était en gage au Sénat, comme celle d'un curiale à la curie [2]. » La biographie de sainte Mélanie va nous montrer jusqu'où s'étendait cette servitude de la richesse.

Sans doute, ceci était le *summum jus*, et il n'était pas toujours appliqué. Plus d'un riche, même dans la catégorie sociale à laquelle appartenaient Mélanie et Pinianus, parvint à s'y soustraire. Des veuves illustres, qui avaient droit, comme Mélanie, au titre de « sénatrices, » Fabiola, Lea, Blesilla, Paula, purent se dépouiller de tout ou partie de leurs biens. Elles en furent quittes pour entendre s'élever contre elles « le croassement des grenouilles, » c'est-à-dire les plaintes des mécontents, et pour se voir traiter de « folles » et de « dissipatrices [3]. » Pammachius lui-même, le gendre de Paula, bien que sénateur, put se réduire à la pauvreté volontaire : mais il faut ajouter qu'il ne s'appauvrit pas complètement, puisqu'on le voit garder son siège au Sénat, mêlant sa bure monastique à la pourpre de ses collègues [4] : il lui restait donc encore les biens nécessaires pour remplir sa charge, et le cens sénatorial. Tous ses revenus pas-

[1] *Code Théod.*, VI, II, 8.
[2] Lécrivain, *le Sénat romain depuis Dioclétien*, 1888, p. 86.
[3] Saint Jérôme, *Ep.* 23, 38, 77, 108.
[4] Saint Jérôme, *Ep.* 66.

saient en œuvres de charité, mais tout son capital n'était pas aliéné. Paulin de Nole voulut faire plus : d'accord avec sa femme Therasia, il mit tous leurs biens en vente. L'opinion publique se prononça énergiquement contre les deux époux. Leurs parents condamnèrent ce qu'ils considéraient comme un acte de folie. « Tous nos amis, écrivait Paulin, nous ont abandonnés et se sont faits nos persécuteurs [1]. » Ausone, son ancien précepteur et son successeur dans le consulat, gémit de voir « le foyer de Paulin dispersé, et les terres sur lesquelles il régnait divisées entre cent nouveaux maitres [2]. » Le Sénat frémit à la pensée de ce collègue se ruinant volontairement. « Quand les sénateurs entendront de telles nouvelles, que diront-ils? avait écrit saint Ambroise en apprenant la résolution de Paulin. Un homme d'une telle naissance, d'une telle famille, de ce caractère, de cette éloquence, abandonner le Sénat ! interrompre la succession d'une noble race ! Cela ne se peut supporter [3] ! » On le supporta néanmoins, tout en murmurant, en traitant de « Tanaquil » la bonne Therasia [4], et en suscitant contre Paulin des cabales, même dans le monde chrétien [5].

Mais, si considérable qu'elle fût, la fortune de Paulin et de Therasia était peu de chose, comparée à celle de Mélanie, même si l'on négligeait le patrimoine, fort important aussi, de Pinianus. Quelques chiffres en feront juger. Le précieux témoin du vᵉ siècle déjà plusieurs fois cité, Olympiodore, estime le revenu annuel d'un grand nombre de nobles romains à 4,000 livres d'or, équivalant à près de quatre millions de francs ; non compris, ajoute-t-il, les produits ou redevances en nature, qui pouvaient s'élever à un tiers de ce chiffre [6]. Cela nous paraît énorme ; de même que nous voyons avec stupeur classer parmi les gens de fortune « moyenne » un sénateur capable de dépenser, pour célébrer la préture de son fils, 2,000 livres d'or, soit 1,944,000 fr. [7]. Dans cette catégorie de grands propriétaires doit être placé

[1] Saint Paulin de Nole, *Ep.* 11.
[2] Ausone, *Ep.* 23.
[3] Saint Ambroise, *Ep.* 5.
[4] Ausone, *Ep.* 22.
[5] Voir André Baudrillart, *Saint Paulin de Nole*, 1905, p. 60.
[6] Olympiodore, *l. c.*
[7] *Ibid.* Ce sénateur est Symmaque ; un autre membre du Sénat, Maximus, avait, dans une circonstance semblable, dépensé le double.

Paulin. La disparition d'une fortune comme la sienne est sans doute un événement notable, mais, étant donnée l'opulence générale de ses égaux, elle ne doit point avoir, sur la situation de la noblesse romaine prise en masse, une répercussion très sensible. Mais nous savons par la biographie de Mélanie que le seul revenu de celle-ci, sans compter celui de Pinianus, et en n'y comprenant point l'intérêt de l'immense mobilier qu'elle possédait, *extra mobilem substantiam*, s'élevait annuellement à 116,640,000 fr. [1]. Voir disparaître de l'ensemble de la fortune sénatoriale, qui formait un service de l'État comme une sorte de bloc solidaire, cette rente colossale, paraissait à l'aristocratie romaine une calamité publique. A coup sûr le Sénat se sentait intéressé à ce que, dans les circonstances où il était appelé à contribuer aux charges publiques, soit par « le don gratuit » aux empereurs, soit par une cotisation pour l'entretien des monuments de Rome, soit par des secours au peuple lors des fréquentes disettes [2], une telle masse de biens ne cessât pas de payer sa quote-part. En dehors même de l'intérêt personnel de chacun de ses membres, il y avait une question d'amour-propre collectif : la pensée de voir tari subitement un budget presque royal, dont l'éclat rejaillissait sur tout le Sénat, semblait un amoindrissement de la *pars melior generis humani* [3], comme

[1] Centum viginti millia annuales reditus. *Vita*, 15. Il y a ici, après *millia*, un mot sous-entendu. Est-ce *aureorum*, et faut-il lire : cent vingt mille *aurei ?* La valeur de l'*aureus* étant, à cette époque, de 13 fr. 50, cela représenterait 1 million 620,000 fr. Revenu assurément fort beau, mais qui serait inférieur cependant à celui d'un grand nombre de sénateurs, puisque Olympiodore, écrivant dans le même temps, dit (Photius, *Bibl.*, LXXX ; Migne, *P. G.*, t. CIII, col. 280) que beaucoup d'entre eux, πολλοί, possédaient en revenu quatre mille livres d'or, ce qui, étant donnée la valeur de la livre d'or, 972 fr., approcherait de 4 millions de francs (exactement 3,888,000). Or, la fortune de Mélanie était la plus considérable qu'il y eût alors à Rome : on ne peut admettre que son revenu annuel fût notablement moindre que celui de sénateurs moins riches qu'elle. Il faut donc, au lieu d'*aureorum*, sous-entendre *auri*, et lire : cent vingt mille livres d'or, ce qui donne la somme énorme de 116 millions 640,000 fr. L'expression employée dans le passage correspondant (15) de la *Vie* grecque, χρυσοῦ μυριάδας δώδεκα, paraît bien avoir cette signification. Seulement la *Vie* grecque se trompe manifestement en attribuant ce revenu à Pinianus, et non à Mélanie : le latin, qui dit le contraire, et qui est certainement plus ancien, doit lui être préféré, et s'accorde seul sur ce point avec l'ensemble de la biographie. Voir la note XVIII du cardinal Rampolla, p. 180-183.

[2] Lécrivain, *le Sénat romain*, p. 71, 73, 86, 87.

[3] Symmaque, I, 52.

ne craignaient pas de s'appeler les membres de la classe sénatoriale.

Ces raisons, qui trouvaient à s'appuyer sur la loi elle-même, produisirent contre le vœu héroïque de Mélanie et de Pinianus un déchaînement d'ambitions, d'intérêts et d'influences, dont il sera intéressant de suivre les phases diverses.

Comme, après avoir perdu deux enfants, un fils et une fille, Mélanie et son mari avaient, à l'exemple de Pammachius et de Paulina, de Paulin de Nole et de Therasia, résolu de vivre désormais dans une parfaite continence, le frère de Pinianus, Valerius Severus, se sentait appelé à hériter de leur patrimoine. Non seulement la fortune personnelle de Pinianus devait lui revenir, mais encore, étant cousin de Mélanie, et celle-ci, qui était fille unique, n'ayant point d'héritier plus proche, il pouvait prétendre, pour lui ou pour les siens, à la succession de son opulente belle-sœur. Très habilement il profita (à moins qu'il ne l'ait suscité) d'un mouvement qui se produisit parmi les esclaves de celle-ci, répartis dans ses nombreuses propriétés de la banlieue de Rome. La vente des immeubles du ménage devait commencer par ces villas suburbaines. Mais les esclaves de cette famille chrétienne avaient toujours été traités avec une extrême douceur, « comme des fils, » selon la parole de saint Augustin [1]. Publicola, le père de Mélanie, s'était montré pour eux d'une bonté dont parle avec attendrissement son parent saint Paulin de Nole [2]. Nul doute que sa fille et son gendre n'aient suivi ses exemples. La pensée de passer à d'autres maitres, d'expérimenter peut-être la dureté païenne, remplit d'effroi toute cette population servile. Sur le conseil de Severus, ils demandèrent à ne point sortir de la famille, et à entrer au service de celui-ci. A l'affranchissement même, qui leur fut offert, ils préférèrent, pour la plupart, devenir ses esclaves. Cela fait supposer que Severus, bien qu'il ne fût point exempt de vues intéressées, n'avait pas la réputation d'un mauvais maitre. Mélanie et Pinianus se laissèrent persuader. Le résultat de cette sorte de *pronunciamiento* servile fut que la fortune du frère de Pinianus s'accrut des nombreux esclaves que celui-

[1] Saint Augustin, *De civitate Dei*, XIX, 16.
[2] Saint Paulin de Nole, *Ep.* 45.

ci et sa femme avaient dans leurs villas de la campagne romaine [1] : Palladius raconte même [2] que les anciens maîtres, en sanctionnant ce changement de propriétaire, gratifièrent de trois sous d'or (un peu plus de 40 fr.) par tête ces serviteurs dont la désobéissance [3] témoignait au moins de leur attachement traditionnel à la famille.

Ce premier succès parait avoir encouragé Severus à aller plus loin, et avoir en même temps excité les espérances des autres parents des deux saints époux. Severus se proposait maintenant d'obliger son frère et sa belle-sœur à lui laisser leurs biens, puisqu'ils avaient résolu de s'en défaire par vertu; et, de leur côté, chacun des sénateurs qui se trouvait avoir des liens de parenté avec eux — et ils étaient en grand nombre — cherchait les moyens de tirer à lui quelque partie de leur dépouille [4]. L'esprit processif des Romains avait beau jeu dans cette curée. Il n'y manqua pas : les parents de Pinianus et de Mélanie, nous dit le biographe de celle-ci, suscitèrent à leurs généreux desseins diverses oppositions légales, *diversas occasiones causarum opponentes.*

Cela était facile, car Mélanie n'avait que vingt et un ans, et Pinianus vingt-quatre, quand ils commencèrent à mettre leurs biens en vente : ils étaient l'un et l'autre mineurs, aux termes de la loi romaine, qui ne fait commencer la majorité qu'à vingt-cinq ans. Pour Mélanie, la question offrait peu d'intérêt : femme mariée, elle restait incapable, et sous la tutelle perpétuelle de son mari. Quant à celui-ci, il était sans doute, légalement, chef de famille, *paterfamilias :* mais, n'ayant point encore vingt-cinq ans, il demeurait protégé par la loi contre une présomption d'inexpérience. De là, pour lui, le droit, s'il le jugeait utile, de se faire nommer un curateur pour l'assister dans les transactions importantes [5] : de là surtout la faculté de demander,

[1] *Vita*, 10.
[2] Palladius, *Hist. laus.*, 121.
[3] Nobis ausi sunt contradicere, dit Mélanie, avec un accent bien romain. *Vita*, 10.
[4] Narravit etiam beatissima.... quomodo insidiabatur beato conjugi frater ipsius Severus, volens omnem substantiam, cum esset multa et magna, ad se pertrahere ; et quia unusquisque parentum, qui erant in senatu, diversas occasiones causarum opponentes, volebant de eorum facultatibus divites fieri. *Vita*, 12.
[5] Capitolin, *Antonin. Philos.*, 10.

quand il y trouvait avantage, l'annulation de tous les contrats qu'il avait passés, ce qu'on appelait la *restitutio in integrum* [1]. On comprend que personne, dans ces conditions, ne fût très disposé à traiter avec un mineur. Celui-ci pouvait, il est vrai, acquérir une pleine capacité en obtenant de l'empereur une dispense d'âge, *venia aetatis* [2]. Mais il restait encore aux membres de sa famille, ou même d'office aux magistrats, le droit de lui imposer un curateur, choisi parmi ses parents, s'il donnait des preuves de dérangement d'esprit ou de prodigalité [3]. Le prodigue devenait l'objet d'une véritable interdiction : le magistrat la prononçait par la formule suivante, qu'un jurisconsulte nous a conservée : « Puisque tu disperses, par ta faute, le bien de ton père et de tes aïeux, et que tu conduis tes enfants à la ruine, je te retire la conduite de ta maison et de tes affaires, » *ob eam rem tibi lare et commercio interdico* [4]. On comprend comment, dans le cas de Pinianus, rejetant loin de lui et de sa femme tant de richesses, il était facile aux intéressés de tourner contre lui ces armes légales et de le taxer soit de folie [5], soit de prodigalité [6]. En vain Publicola, le père de Mélanie, avait-il, au lit de mort, approuvé leurs projets, en disant : « Ayez puissance sur tout le patrimoine, et ce que vous voulez faire, faites-le [7]. » Ces paroles d'un mourant, auquel l'approche d'une autre vie avait tout à coup révélé le néant des biens de ce monde, restaient sans valeur juridique. Tout se prêtait, au contraire, à ce que les parents des deux époux donnassent le change à l'opinion publique sur les motifs intéressés de leur opposition, et se plaignissent, en employant une expression d'un écrivain du siècle d'Auguste, « qu'un patrimoine, qui devait servir à la gloire de la *gens*, fût criminellement dissipé, » *pecuniam*, *quae gentis splendori servire debebat*, *flagitiis disjici* [8]. Ce fut en

[1] *Digeste*, IV, IV.
[2] *Code Théodosien*, II, XVII, 1 ; *Code Justinien*, II, XLV, 1-2.
[3] Gaius, au *Dig.*, XXVII, X, 13 ; Ulpien, *Fragm.*, XII, 2 ; Justinien, *Instit.*, I, XXIII, 3.
[4] Paul, *Sentent.*, III, IV, 7. — Il ne faudrait pas conclure de ce texte que l'interdiction n'était prononcée que contre celui qui avait des enfants ; Accarias, *Précis de droit romain*, 1879, t. I, p. 404, note 3 ; Thédenat, art. *Curator*, dans le *Dict. des antiq. rom.*, t. I, 2ᵉ partie, p. 1618.
[5] Cf. saint Jérôme, *Ep.* 23, 108.
[6] Id., *Ep.* 77.
[7] *Vita*, 12.
[8] Valère Maxime, III, V, 2.

effet le reproche qui s'éleva de toutes parts : « Tous les sénateurs, dit le biographe contemporain, les blâmèrent, les traitant de fous, et les accusant de dissiper, dès leur plus tendre jeunesse, la totalité de leur fortune [1]. »

V.

Cette agitation et ces intrigues avaient commencé dès le lendemain du jour où Mélanie avait, par la mort de son père, été mise en possession de sa fortune. Quatre mois [2] s'étaient écoulés depuis lors, et déjà elle se sentait à bout de forces. Si de telles difficultés s'élevaient, dit-elle à Pinianus, à propos des esclaves et des propriétés des environs de Rome, que sera-ce quand on essaiera de liquider les biens de l'Italie du nord, ceux de l'Apulie et de la Campanie, ceux de la Sicile, ceux de l'Afrique, de la Maurétanie, de la Numidie, ceux de la Bretagne, ceux des autres provinces [3]? Il y avait à prévoir des obstacles d'autant plus insurmontables que, pour toute cette partie de la fortune, les vendeurs ne seraient pas sur les lieux. Mélanie proposa de recourir à la cousine et belle-mère d'Honorius, la princesse Serena. Celle-ci, dont j'ai déjà dit la puissance, a gardé dans l'histoire une réputation douteuse. Elle avait attiré sur elle, peut-être par quelque imprudence [4], la haine de l'aristocratie païenne, et cette haine amènera bientôt sa fin tragique, puis noircira sa mémoire. Mais les témoignages impartiaux la peignent sous un jour beaucoup plus favorable. A en croire Claudien, elle était aussi douce que belle, et de plus assez lettrée pour se plaire tout ensemble à Homère et à Virgile [5]. Le biographe de Mélanie, qui la vit de près, trace d'elle un portrait d'autant plus aimable, qu'il est tout à fait sans art. Elle parait, dans son récit, simple, courtoise, désintéressée, vraie princesse chrétienne.

Raconter, d'après Gerontius, la visite de Mélanie et de Pinia-

[1] Omnes enim senatores reprehendentes vituperabant eos quasi stultos et quod juvenilem agentes aetatem ita omnia dispergerent. *Vita*, 19.
[2] *Vita*, 12 (de mars à juillet 404).
[3] *Vita*, 10.
[4] Zosime, *Hist.*, V, 8.
[5] Claudien, *Carm.* XXIX.

nus au Palatin nous entrainerait trop loin. Notons seulement deux détails, que le narrateur nous fait connaître [1]. Quand Mélanie porta plainte contre ceux qui lui contestaient la libre disposition de sa fortune, Serena, s'indignant, offrit de leur infliger un châtiment sévère, et de confisquer en représailles leurs propres biens, offre que repoussa aussitôt la pieuse patricienne, mais qui, connue au dehors, dut contribuer à attiser la haine d'une partie des sénateurs contre Serena. Ce que Mélanie demanda, ce fut l'intervention de Serena près de l'empereur. Celui-ci lui envoya sur-le-champ un message, et reçut séance tenante la réponse : Honorius « donnait ordre, dans toutes les provinces, aux gouverneurs et aux principaux fonctionnaires de vendre, en leur propre nom ou au nom du prince, les biens des deux époux, d'en percevoir le prix, et de le leur transmettre. » Cet ordre impérial, tout de suite écrit, scellé et remis aux pétitionnaires, « nous frappa de stupeur, » écrit Gerontius : en effet, les rescrits du prince devaient être, ordinairement, beaucoup plus longs à expédier, et les chancelleries n'ont point coutume de se hâter de la sorte [2].

Les ordres de l'empereur s'accomplirent : les immeubles du riche ménage furent mis en vente. Mais telles étaient la valeur et l'étendue de beaucoup d'entre eux, que bien souvent les acheteurs, qui étaient cependant parmi les plus nobles et les plus opulents, ne se trouvèrent point en état de les payer. Le prix de nombreux biens put être recueilli en monnaie d'or ou d'argent, et de la caisse des percepteurs passer dans celle de Mélanie et de son mari, d'où il se répandit en aumônes sur les pauvres, les églises, les monastères et les hospices, ou fut porté aux Barbares pour racheter les captifs, si nombreux à cette époque [3]; mais pour d'autres propriétés, et des plus considérables, il fallut se contenter de billets à plus ou moins longue échéance [4]. La li-

[1] *Vita*, 12.

[2] En droit, l'autorisation des magistrats était nécessaire pour l'aliénation des biens des mineurs ayant obtenu la *venia aetatis* (*Code Théod.*, II, XVII, 1). Mais Honorius accorde ici une faveur spéciale en faisant des magistrats les agents directs de la vente et les collecteurs des deniers, et en décourageant toute opposition par cette manifestation de la volonté impériale.

[3] *Vita*, 20, 34 ; Palladius, *Hist. laus.*, 121.

[4] Pro nonnullis autem et cautiones accipere; quoniam magna erat substantia, et non sufficiebant emptores in semel persolvere pretia, etiam cum magnae substantiae et nobiles essent qui emerent. *Vita*, 15.

quidation d'une aussi énorme fortune ne pouvait être rapide. Quatre ans plus tard, en 408, Mélanie possédait encore des immeubles à Rome et dans un grand nombre de provinces; en 410, il lui en restait dans les diverses parties de l'Afrique romaine; après 417, elle en possédait en Espagne [1]. C'est en 408 qu'une nouvelle attaque, la dernière, fut dirigée contre son patrimoine.

L'année 408 est l'une des plus tragiques de cette époque tourmentée. Honorius a quitté Rome pour Bologne, Pavie et Ravenne; Alaric a envahi l'Italie; Stilicon a été massacré par ses propres soldats, sous l'accusation, vraie ou fausse, d'une criminelle entente avec le roi goth. Bientôt ce dernier assiège Rome, qui n'est point secourue. Le peuple romain s'affole, et la superstition païenne semble au moment de reprendre l'influence. Des haruspices toscans offrent d'éloigner l'envahisseur par des sacrifices. Serena est étranglée, sur l'ordre du Sénat, comme complice d'Alaric : accusation que le païen Zosime lui-même déclare fausse. Alaric, cependant, consent à s'éloigner, si une énorme contribution de guerre lui est versée. Afin d'y parvenir, tous les sénateurs sont taxés selon leur fortune [2]. C'est alors que le préfet de Rome, Gabinius Barbarus Pompeianus [3], ardent païen [4], crut le moment venu de mettre la main sur ce qui restait du patrimoine de Mélanie et de Pinianus, pour le faire servir à la rançon de Rome et à l'allégement des charges imposées au Sénat.

Ce serait, cette fois, une sorte d'expropriation pour cause d'utilité publique. Pompeianus proposa aux sénateurs de décla-

[1] Les troubles dont fut agitée l'Espagne, disputée pendant plusieurs années entre diverses nations barbares, avaient empêché de vendre ses immeubles espagnols : en 419, les Romains y reprirent quelque pouvoir, et cette *pax locis reddita* permit au mandataire envoyé par Mélanie et son mari d'aliéner enfin le dernier reste de leur patrimoine : ils en tirèrent un bon prix, *non parvo collecto pretio. Vita*, 37.

[2] Zosime, *Hist*, V, 38-41 ; Sozomène, *Hist. eccl.*, IX, 6.

[3] Cf. *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, 969 ; t. X, 1199.

[4] Il y eut des païens très tard dans l'aristocratie romaine, sans que leur religion ait aucunement nui à leur carrière. Un oncle maternel de Mélanie, Rufius Antonius Agrypinus Volusianus, fut proconsul d'Afrique, questeur du sacré palais, préfet de Rome en 416 et en 421, préfet du prétoire en 428-429, ambassadeur de Valentinien III à la cour de Constantinople en 436 ; il mourut dans cette ville en 437, converti par Mélanie, qui vint de Jérusalem à Constantinople pour le décider à abjurer le paganisme et à recevoir le baptême. *Vita*, 50-55. Cf. Rampolla, note VIII, p. 130-133.

rer la fortune des deux époux acquise à l'État [1]. « Il est absurde, dit-il, qu'ils l'offrent à Dieu, au lieu de la mettre à la disposition de la République, et de la céder au Sénat. » La proposition devait être examinée le lendemain, dès la première heure. Mais un événement inattendu empêcha de la discuter. Rome était en proie à la famine. Les Goths, maîtres du Tibre, empêchaient d'arriver dans la ville les blés emmagasinés à Porto. On avait dû réduire de moitié la ration de chaque habitant [2]. Comme il arrivait toujours dans les moments de disette, le peuple accusa d'inertie le préfet, et le rendit responsable de ses souffrances. A ces heures de mécontentement, la colère de la populace romaine était terrible. Tantôt elle mettait le feu à la maison du préfet, comme il arriva au premier Symmaque, à l'occasion d'une disette de vin [3]; tantôt elle le lapidait, comme elle essaiera de le faire au troisième Symmaque, qui ne dut son salut qu'à la fuite [4]. Moins heureux, Pompeianus tomba entre les mains de la foule, qui l'entraîna sur un des forums et l'écrasa sous les pierres [5].

Gerontius assure que les sénateurs, émus de sa fin tragique, y virent un châtiment de l'intrigue menée contre Mélanie et Pinianus. Sans doute comprirent-ils enfin que ceux-ci, par l'assistance des pauvres, par l'entretien de cette création récente de la charité chrétienne, les hospices [6], par le rachat des captifs, rendaient, même au point de vue civil, et abstraction faite du sentiment religieux, de bien autres services que s'ils avaient aidé de riches sénateurs à supporter leur part des charges publiques. Quant aux deux époux, ils déplorèrent, nous dit-on, la mort du préfet, mais ils se réjouirent de voir encore une fois hors de péril les biens qu'ils avaient consacrés à Dieu [7].

[1] Τῷ δημοσίῳ. C'est l'expression employée par la Βίος, 19. Si manifestement illégale que fût cette mesure, on pouvait l'appuyer sur des précédents : une loi de 383 dit que tout bien dont un sénateur aura dissimulé la propriété, afin de le soustraire aux charges sénatoriales, sera attribué au fisc, *praedium fisco.... vindicandum. Code Théod.*, VI, II, 8. La *Vita*, 33, dit, par une expression qui me semble moins juridique, mais qui cependant explique plus exactement peut-être la pensée intime du préfet : *ut facultates eorum deberent sociari senatui.*

[2] Zosime, Sozomène, *l. c.*

[3] Ammien Marcellin, XXVII, 3.

[4] Migne, *Patr. lat.*, t. XVIII, col. 398.

[5] *Vita*, 34.

[6] Palladius, *Hist. laus.*, 120, parle de leurs largesses aux ξενοδοχεῖα.

[7] *Vita*, 34.

VI.

En retraçant les phases diverses par où passa la liquidation de l'énorme fortune de Mélanie et de son mari, j'ai parlé seulement des immeubles, dont après treize ans la vente n'était pas encore achevée. Mais un autre élément entrait pour une part considérable dans un tel patrimoine : c'étaient les esclaves.

On a déjà vu comment ceux de la banlieue de Rome avaient joué un rôle, au moment de la mise en vente des villas de cette région. Mais ils ne formaient qu'une petite portion de la population servile dépendant de l'opulent ménage. Quand on songe qu'au temps d'Apulée, c'est-à-dire au IIIe siècle, à un capital de 2,000 fr. paraissait correspondre la possession d'un esclave [1], on comprend que le biographe de Mélanie ait déclaré ne pouvoir dire le nombre de milliers d'esclaves dont elle était la souveraine [2]. C'était presque la population d'un royaume. Mélanie et son mari décidèrent d'offrir à leurs esclaves ce qui, au Ve siècle, était considéré comme l'aumône par excellence, le don de la liberté. Tous n'acceptèrent pas [3], car, dans les maisons où ils étaient bien traités, un grand nombre d'entre eux s'accommodaient aisément de la servitude. Si les esclaves domestiques de maîtres égoïstes et durs étaient encore emprisonnés ou battus pour la moindre infraction non pas au devoir, mais à l'étiquette [4], il n'en était point de même pour ceux des deux saints époux, qui vivaient avec eux comme avec d'humbles frères, les admettaient à leur table, au risque de scandaliser les païens [5], priaient avec eux [6], et par toute leur conduite semblaient leur dire, comme Notre-Seigneur à ses disciples : *Non vos vocavi servos, sed amicos.* Mais les esclaves domestiques, même dans les plus riches demeures, ne représentaient qu'une faible minorité dans l'ensemble du service. Le plus grand nombre étaient les esclaves

[1] La femme d'Apulée, qui possédait environ 800,000 fr. en terres et en capitaux, avait donné à ses fils une partie de sa fortune territoriale et 400 esclaves. Voir *les Esclaves chrétiens*, 4e éd., p. 8.
[2] *Vita*, 34.
[3] Palladius, *Hist. laus.*, 121.
[4] Macrobe, *Saturn.*, I, 11.
[5] *Ibid.*
[6] Palladius, *l. c.*

agricoles ou industriels, répandus dans les divers domaines. Ceux-ci, au v° siècle, jouissaient ordinairement d'une assez grande indépendance, qui préparait le passage de l'esclavage antique au servage; ils avaient leur foyer, leur famille, pouvaient amasser un pécule, faire des économies, étaient assurés du pain quotidien et de l'assistance dans leurs vieux jours. Beaucoup se trouvaient bien dans cet état, et en préféraient la sécurité aux incertitudes de la vie du prolétaire.

Affranchir tous leurs esclaves ne fut donc pas possible à Mélanie et à Pinianus, qui étaient trop charitables et trop éclairés pour imposer la liberté à qui y voyait un fardeau plutôt qu'un bienfait. Au point de vue social, cette impossibilité ne fut peut-être pas regrettable, car le brusque rejet dans la population libre d'une telle masse d'hommes, de femmes et d'enfants, plus accoutumés à être conduits qu'à se conduire eux-mêmes, n'eût probablement pas été sans inconvénients. En thèse générale, l'affranchissement individuel des gens que l'on savait capables et dignes de la liberté, et préparés d'avance à en bien user, semble — autant que dans une société si différente de la nôtre nous pouvons juger de ces choses — avoir été préférable à l'affranchissement en masse. Quoi qu'il en soit, Mélanie et son mari se résignèrent à n'affranchir que ceux qui consentaient à être affranchis. Cela représentait encore un nombre énorme, et, financièrement, un sacrifice incalculable. Palladius, qui ne parle que de ce qu'il a vu en 406, c'est-à-dire au commencement des charitables opérations des époux, bien avant la vente de leurs biens de Campanie, de Sicile et d'Afrique, dit que Mélanie avait à cette époque affranchi 8,000 esclaves [1], — ce qui, étant donnée la valeur moyenne de ceux-ci, estimée à 5 ou 600 fr. par tête [2], représentait l'abandon volontaire d'un capital de 4 à 5 millions de francs, productif, par le travail, de gros intérêts. Mais combien en affranchirent-ils dans la suite, pendant les onze ou douze ans qu'ils mirent encore à se dépouiller de leurs biens? C'est ce qu'ils n'ont point voulu dire à leur biographe, et ce que celui-ci n'essaie même pas de deviner [3].

[1] Palladius, *Hist. laus.*, 121.

[2] *Code Just.*, VI, I, 4; XLIII, 3. — Voir Wallon, *Hist. de l'esclavage dans l'antiquité*, t. II, 2e éd., 1879, p. 159 et suiv.; *les Esclaves chrétiens*, p. 16.

[3] Vellem dicere quanta millia servorum libertati donaverunt, si numerum

Que devinrent ceux qui avaient refusé d'être affranchis? Évidemment, ils suivirent le sort des immeubles sur lesquels ils résidèrent, et furent vendus avec eux. Cela était inévitable, puisqu'on ne pouvait leur imposer la liberté par force. Mais il en est aussi que l'exemple de charité et d'humilité donné par leurs maîtres attira vers une vie parfaite. Voyant Pinianus vivre comme un moine, Mélanie porter l'humble vêtement des religieuses [1], des hommes, des femmes de leur maison ou de leurs domaines sentirent une vocation semblable, et, avec leur aide et leur consentement, la suivirent. On en a la preuve dans ce fait touchant : dès leur arrivée en Afrique, Mélanie et Pinianus construisirent deux monastères, l'un d'hommes, l'autre de femmes, et leur assurèrent un revenu convenable; dans l'un se retirèrent cent trente femmes, dans l'autre quatre-vingts hommes, *ex propriis servis et puellis* [2].

VII.

Dans la biographie de sainte Mélanie, admirablement éditée et commentée par S. Ém. le cardinal Rampolla, j'ai étudié seulement un épisode : l'histoire de sa fortune. Je devrais m'en excuser, car c'est une manière bien matérialiste de toucher à une vie de sainte. Mais il semble que, dans cette question en apparence secondaire, se peigne toute une époque, ou du moins l'un des plus curieux aspects sociaux et politiques de cette époque. J'ajouterai que la grandeur et les difficultés du sacrifice accompli permettent de mesurer la hauteur des âmes qui en ont eu le mérite.

Il ne faut pas croire que les saints que nous venons de voir se dépouiller de leurs biens l'aient fait sous l'empire d'une sorte d'impulsion maladive, sans tristesse et sans combat intérieur. On ne trouve, dans leurs actes, rien de fiévreux et d'irréfléchi.

cognoscere potuissem.... Deo et ipsis notum est. *Vita*, 34. — Saint Paulin de Nole, écrivant en 406, compare Pinianus, libérateur d'esclaves, à son illustre ancêtre Valerius Publicola, qui sur les ruines de la tyrannie de Tarquin fonda la liberté romaine; mais celui-ci, dit-il, affranchit une seule ville : Pinianus a donné la liberté à des gens vivant « in multis.... diverso in orbe constitutis urbibus. » *Carm.* XXI, 251-263.

[1] Voir Rampolla, note XIV, p. 161-166.

[2] *Vita*, 22.

Toutes les paroles — et elles sont assez nombreuses — qui ont été conservées de sainte Mélanie sont marquées au coin de l'énergie, de la simplicité, et d'un robuste bon sens. Il n'y a point de malaise dans son cas. Il n'y a, non plus, aucune affectation d'insensibilité. Elle et son mari sentent la valeur des joies et des biens auxquels ils renoncent. « Notre âme était presque défaillante, » dit-elle, en parlant de leurs premiers efforts pour mener à bien leurs héroïques desseins [1]. Étudiée de ce point de vue, leur biographie est un document non moins intéressant pour le psychologue que pour l'historien.

On remarque d'abord que, — ainsi qu'il arrive souvent, — c'est la générosité de la femme qui entraîne vers les sommets la prudence plus humaine de son mari. Éprise de la plus sublime perfection, elle l'a rêvée dès les premiers jours de leur union. Elle patiente cependant, et se soumet à toutes les obligations de l'épouse chrétienne, jusqu'à ce que le temps, les deuils, les angoisses de la maladie, l'influence qu'elle a peu à peu acquise sur lui aient amolli le cœur de l'époux. C'est par l'amour qu'elle l'amène à se détacher de tout, et d'elle-même. Avec tendresse, en l'embrassant, en lui baisant les mains, elle le convertit aux plus austères pensées. Vaincu enfin, il bénit sa défaite : c'est maintenant avec un sourire, avec la joie au cœur, avec le visage radieux, *subridens, et laetus in Domino, alacri vultu*, qu'il plie sa faiblesse d'homme aux desseins virils de la sainte, et promet de ne l'aimer plus qu'en Dieu [2].

Mais, après ce grand sacrifice, ce sont les petits sacrifices qui lui coûtent. Elle s'est vêtue tout de suite d'une robe grossière, afin de dissimuler aux regards sa grâce et sa jeunesse : il continue à porter des habits élégants, et c'est « avec une tristesse de jeune homme, et pour ne point la contrister elle-même, » qu'il se résigne enfin à se vêtir pauvrement [3]. Au sacrifice de ses biens il s'est plus vite décidé : il a moins souffert de se dépouiller de sa fortune que de se dépouiller de ses dernières parures d'homme du monde. Que cela est humain et bien observé!

[1] Anima etiam ipsa quasi deficeret. *Vita*, 16.
[2] *Vita*, 8.
[3] Quasi adulescens ad modicum contristatur, sed ne eam tristem videret.... *Ibid.* — Ne eam vel parum tristem faceret, dit ailleurs (15) le biographe.

Chose curieuse, c'est maintenant Mélanie elle-même que d'autres élégances vont retenir un instant. Dans leur merveilleuse villa de Sicile, près des flots bleus qui viennent mourir sur le rivage, à côté des bois verdoyants, elle a un moment d'hésitation : ce sont surtout les belles statues, *pretiosa marmora*, les brillants ornements de sa demeure qui adressent à ses instincts de patricienne, et sans doute à son goût d'artiste, un suprême appel. Elle le repousse par une double réponse : l'une qui est de tous les temps : le bonheur éternel, qu'elle achètera par ce renoncement ; l'autre, qui est bien de l'époque tragique où la Providence l'a fait naître : la pensée que les Barbares approchent, et que ces richesses périssables qu'elle aime encore sont peut-être à la veille d'être brûlées ou pillées par eux [1].

Elle ne se trompait point, puisqu'au moment où elle méditait ainsi, les Goths venaient d'incendier, à Rome, son palais du Celius [2], et que, à travers le détroit de Messine, le reflet de Reggio en flammes frappait maintenant d'une lueur sinistre les marbres de sa villa sicilienne [3]. C'est ainsi que ses pensées, toutes pleines d'éternité, portent aussi la marque de son temps. Mélanie, Pinianus, sont des saints ; mais ce sont des saints du v[e] siècle.

PAUL ALLARD.

[1] *Vita*, 18.
[2] *Ibid.*, 14.
[3] Rufin, *Prolog. ad homil. Origenis in Numeros ad Ursacium;* Migne, *P. G.*, t. XII, col. 585. Rufin était alors l'hôte de Mélanie et de Pinianus en Sicile : il y mourut chez eux, avant leur départ pour l'Afrique, à la fin de 410.

LE

SIÈGE D'ORLÉANS ET JEANNE D'ARC

1428-1429

(Suite)

VII. — Jeanne d'Arc du 29 avril au 5 mai 1429

Le vendredi 29 avril, arrivèrent à Orléans des nouvelles certaines de la venue par la Sologne d'un fort convoi de vivres, d'armes et de munitions, envoyé de Blois et escorté d'une troupe considérable sous les ordres de la Pucelle Jeanne.

L'allégresse fut immense dans la ville, l'enthousiasme à son comble. On appelait cette fille inconnue l'envoyée du ciel, la libératrice de la ville, son éloge était dans toutes les bouches.

Les capitaines donnèrent des ordres exprès pour que l'on se tint prêt à faire une sortie, afin de faciliter l'entrée du convoi dans la ville au moment opportun, si les Anglais tentaient de s'y opposer.

En même temps que ces préparatifs se faisaient, une troupe de cinquante combattants, venant du Gâtinais, pénétrait dans Orléans.

Jeanne était partie de Vaucouleurs accompagnée de ses deux plus jeunes frères, Jean et Pierre, d'un archer nommé Richard, de Jean de Metz avec Julien son domestique, et de Collet de Vienne, envoyé du roi, pour aller trouver la cour à Chinon.

C'était un voyage de cent cinquante lieues.

La petite troupe l'exécuta en onze jours. Elle passa près de Joinville et d'Auxerre, traversa la Loire à Gien et arriva le 24 février à Chinon.

Après de nombreuses épreuves elle obtint du roi une armée pour faire lever le siège d'Orléans.

Charles VII, ayant pris cette résolution dans son conseil, envoya Jeanne à Tours, en attendant que la troupe, que l'on rassemblerait à Blois, fût prête.

Il lui fit faire une armure complète, et lui donna un train de maison semblable à ceux des généraux d'armée. Il se composait d'un écuyer, Jean d'Aulon, gentilhomme de Comminges, depuis sénéchal de Beaucaire, de deux pages; l'un se nommait Louis Contes ou de Coutes, dit Immerguet, l'autre Raymond, d'un aumônier, Jean Pasquerel, religieux augustin de la maison de Tours, de deux hérauts d'armes, Guyenne et Ambleville, d'un maître d'hôtel et de deux valets.

Sur les indications de la Pucelle, on envoya chercher une épée, enfouie derrière le maître-autel de l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, à quelques lieues de Chinon, puis Jeanne fit fabriquer un étendard. Il consistait, comme tous ceux des généraux d'armée du xv[e] siècle, en une longue pièce d'étoffe, coupée en triangle et clouée par la base au bois d'une lance, en toile de lin à fond blanc parsemé de fleurs de lis. Sa description a été faite maintes fois.

Jeanne vint à Blois le 10 mars.

Elle trouva dans cette ville les maréchaux de Saint-Sévère et de Rays, l'amiral de Culan et apprit d'eux tout ce qui concernait Orléans, la description de la ville et de ses défenses, la topographie du pays environnant, les forces et les positions des Anglais, la situation respective des deux partis.

Dès qu'elle eût tous les renseignements détaillés et complets, elle forma son plan et résolut d'attaquer les Anglais par la Beauce. Mais auparavant, elle tenta d'obtenir la paix sans effusion de sang et leur envoya la lettre que nous avons citée plus haut.

Le 27 avril l'armée quitta Blois.

On a coutume de dire et la plupart des historiens racontent que la Pucelle fut trompée par les généraux et qu'on lui fit prendre la route de la Sologne au lieu de celle de la Beauce, qu'elle avait résolu de suivre. C'est un enfantillage.

Comment peut-on admettre que Jeanne, en relations constantes, à Blois, avec les maréchaux et les capitaines de l'armée, se renseignant minutieusement sur la position d'Orléans, ait

ignoré que la Beauce et la ville se trouvaient sur la rive droite? Faut-il croire que Jeanne agissait à la légère sans demander aucun renseignement? On sait positivement le contraire. Elle connaissait les moindres détails. Enfin, si elle avait agi d'après le conseil *de ses voix*, elle n'eût pas été induite en erreur, car pendant les treize mois que dura sa carrière militaire, elles ne la trompèrent jamais.

Pour prendre le chemin de la Sologne, Jeanne dut traverser la Loire, elle s'en était forcément aperçue. Elle savait donc très bien que l'on passait par la Sologne et non par la Beauce.

Il est probable qu'elle céda aux exigences des généraux, qui durent se montrer intraitables, comme nous le verrons dans la suite, n'écoutant pas ses avis, prenant la contre-partie de ce qu'elle disait, et souvent, chose plus grave, s'opposant absolument à ses décisions.

Cette manière d'agir provenait de bien des causes. Les généraux se trouvaient humiliés d'obéir à une pauvre fille des champs ignorante, devenue tout d'un coup, sans préparation, sans preuves de valeur, chef d'armée. Ils la jalousaient et la subissaient avec peine, n'admettant pas qu'elle pût avoir des avis à donner, des ordres à faire exécuter. Enfin, depuis si longtemps battus dans toutes les rencontres, les capitaines croyaient devoir agir avec prudence, et toute résolution énergique leur semblait devoir être funeste.

Or le parti de la Pucelle était le meilleur. Elle commandait une armée de six mille hommes. Passant par la Beauce, elle eût toujours disposé de forces très supérieures à celles que les Anglais eussent pu lui opposer en un point déterminé, car ils ne pouvaient dégarnir entièrement leurs ouvrages, de peur que les assiégés, profitant de l'occasion, ne vinssent à s'en emparer.

Les Anglais n'avaient autour d'Orléans que huit mille hommes, répartis entre onze ouvrages; il eût été facile à la Pucelle de passer sans coup férir.

Donc, le 27, elle passa la Loire à Blois, avec six mille hommes, escortant un convoi considérable de vivres et de munitions, et prit la route de la rive gauche, passant par Saint-Dié, Saint-Laurent, Lailly, Cléry et Olivet.

On campa la nuit du 27 au 28. Jeanne voulut rester tout

armée ; aussi ne reposa-t-elle pas, et le matin elle se leva affreusement courbaturée.

Le 28 on partit, et l'on campa près d'Olivet la nuit du 28 au 29. On ne pouvait marcher que très lentement, la colonne étant embarrassée d'un lourd convoi.

Le matin du 29, l'armée se remit en marche et passa près de l'église d'Olivet. Elle suivit la rive gauche du Loiret jusqu'aux sources, où elle tourna vers le nord, se dirigeant vers la Loire. On appelait cette contrée la plaine de Cornay, du nom d'un château qui fut démoli au commencement du XIX[e] siècle.

Cependant l'arrivée de la Pucelle et la marche de l'armée étaient signalées par les guetteurs du beffroi à la ville assiégée. La nouvelle se répandit dans tous les quartiers comme une traînée de poudre et produisit dans les esprits une incroyable effervescence.

Aussitôt Dunois, accompagné de quelques chevaliers, veut aller à sa rencontre : il se jette dans une barque et traverse la Loire. Ayant abordé sans encombre sur la rive gauche, il hâte sa marche au-devant de l'armée, qui contournait alors les sources du Loiret.

A peine Jeanne le vit-elle, que la première elle lui dit :

« Êtes-vous pas le bâtard d'Orléans?

« — Oui, répondit-il, et bien joyeux de votre venue. »

Alors elle lui demanda s'il avait conseillé de lui faire prendre la route de la Sologne, au lieu de celle de la Beauce, et comme Dunois répondait que c'était le parti le plus sage, et celui que tous les capitaines conseillaient, parce que les Anglais avaient leurs forces principales du côté de la Beauce, elle s'écria :

« Le conseil de Messire est meilleur que le vostre et celuy des hommes, et si est plus seur et plus sage. Vous m'avez cuidé décevoir; mais vous vous estes deceus vous mêmes, car je vous amène de meilleur secours que eut oncques chevalier, ville ou cité, et ce est le plaisir de Dieu, et le secours du Roy des cieux, non mie, pour l'amour de moy, mais procède purement de Dieu, lequel à la requeste de saint Louis et de saint Charles le Grand, a eu pitié de la ville d'Orleans et n'a pas voulu souffrir que les ennemis eussent le corps du duc d'Orléans et sa ville. »

Il semble, d'après ces paroles, qu'elle savait fort bien, à son départ de Blois, ce qu'on lui faisait faire. Elle dit : « Vous m'avez

cuidé decevoir, mais vous vous estes deceus vous mesmes. »
Elle n'avait donc cédé qu'à la violence des capitaines et adressait à Dunois, qu'elle pensait l'instigateur de cette mesure, une véhémente protestation.

L'armée s'était arrêtée et la Pucelle réunit les capitaines en une sorte de conseil de guerre, pour décider la conduite à tenir. Elle voulait que l'on attaquât sur-le-champ la bastille de Saint-Jean-le-Blanc, que l'on savait gardée par une faible garnison, afin de pouvoir s'embarquer au port de Saint-Loup et aborder à Orléans. C'était évidemment un coup d'audace, car la bastille Saint-Loup possédait une puissante artillerie, portant jusque sur la rive gauche au port du Bouchet. Mais en agissant rapidement et surtout en faisant opérer une diversion par les Orléanais, qui eussent attaqué la bastille Saint-Loup, on avait de grandes chances de succès.

Les généraux s'opposèrent vivement à ce projet, le trouvant téméraire, impossible à exécuter.

Après une discussion assez longue, Jeanne, devant cette opposition formelle, abandonna son projet et consentit à faire ce que les capitaines désiraient.

On décida de remonter le fleuve en amont de Saint-Jean-le-Blanc, pour chercher un point de passage favorable.

L'armée se mit en marche, modifiant sa direction, inclinant vers l'est, traversa Saint-Denis-en-Val et s'arrêta sur le bord de la Loire, en face du village de Checy, dans un terrain appelé l'ile aux Bourdons.

On avait prévenu les assiégés d'envoyer des bateaux pour le passage du fleuve.

Les historiens, en général, s'étonnent que les Anglais n'aient pas tenté la moindre opération contre la Pucelle pendant cette marche de flanc devant leurs positions, et voient dans cette abstention l'intervention évidente de la Providence, qui les aurait frappés de terreur.

Si, le dernier jour du siège, les Anglais furent paralysés par la crainte superstitieuse que leur inspirait la Pucelle, et si leur moral fut fortement ébranlé par les défaites qu'ils avaient subies et par l'étrangeté des événements, il n'en était pas de même le 29 avril. Ils ne croyaient nullement à la mission divine de Jeanne, qui n'avait jusqu'alors rien fait de remarquable, pou-

vant les convaincre, et voyaient en elle une illuminée, qu'ils couvraient d'insultes grossières et d'outrages.

On trouvera leur inaction très naturelle, si l'on songe qu'ils n'avaient que huit mille hommes devant la ville, répartis dans onze ouvrages, et que l'effectif de la rive gauche, séparée des ouvrages de la rive droite par un large fleuve, était fort inférieur à celui de la Pucelle.

Enfin, s'ils avaient dégarni leurs ouvrages de la rive droite, pour en faire passer les soldats de l'autre côté et venir renforcer le fort et les bastilles, ils eussent été vus par le guet du beffroi, et les assiégés eussent profité de l'occasion précieuse de piller et de détruire leurs boulevards.

L'armée arrivait devant Checy et se rassemblait sur le bord du fleuve. On se trouva dans une angoisse très grande. Les eaux trop basses et le vent soufflant de l'est empêchaient les bateaux de remonter le fleuve à la voile. Il ne fallait pas songer à employer les rames, car le passage, trop lent sous le feu de la bastille Saint-Loup, eût exposé à un désastre. Pour comble de malheur, la pluie se mit à tomber avec une extrême violence, et le découragement, si prompt dans les cœurs français, commençait à abattre les âmes : mais la Pucelle, pleine de confiance, exhortait chacun, assurant que l'on passerait et qu'il fallait un peu de patience.

Elle se mit en prières. En effet, la pluie cessa, le temps devint beau et le vent, ayant tourné, souffla très fort de l'ouest. Aussitôt la confiance revint et l'on aperçut les bateaux qui, remontant rapidement le courant, grossi par l'orage, arrivaient sans être inquiétés.

Bientôt l'on put charger le convoi sur les bateaux, sans dételer ni décharger les voitures, ainsi que l'armée, et l'on passa le fleuve un peu en amont de Checy.

On était au milieu du jour. Jeanne se rendit au château de Reuilly, au nord-est de Checy, où elle fut reçue par Guy de Cailly, qui en était le seigneur, et qui, depuis, ne la quitta plus.

A peine y fut-elle, qu'un conseil de guerre s'y réunit afin d'aviser aux dispositions à prendre pour l'entrée dans Orléans.

Dès le début de la réunion, les chefs de l'armée déclarèrent qu'ils n'entreraient point dans la ville, car ils n'avaient reçu l'ordre que d'escorter le convoi.

En entendant ces paroles, Jeanne entra dans une violente colère, disant qu'on lui avait caché ce projet, que c'était une trahison et qu'on agissait mal puisqu'on avait attendu le dernier moment pour lui révéler cette félonie.

On la calma pourtant avec des promesses de revenir au plus tôt en escortant un nouveau convoi, et l'on décida qu'elle entrerait à la nuit dans la ville, par la porte Bourgogne, accompagnée de Dunois, de La Hire et de l'escorte qui était venue à sa rencontre à Checy; enfin, que les six mille hommes retourneraient à Blois sous le commandement du maréchal de Boussac.

Jeanne accepta ces conditions, parce qu'elle ne pouvait passer outre devant l'obstination des généraux. Ce qu'elle regrettait le plus, c'était le temps perdu en marches inutiles.

Pendant que le conseil se tenait à Reuilly, le convoi se rassemblait à Checy avec une escorte, et les assiégés, prévenus par des messagers, exécutèrent une sortie contre la bastille de Saint-Loup pour occuper les Anglais, détourner leur attention et les empêcher de rien tenter contre le convoi, qui marchait sur Orléans, en suivant la route de la Bourgogne.

Le combat dura toute l'après-midi, et de part et d'autre on compta un nombre assez fort de tués et de blessés. Les Orléanais prirent même un étendard ennemi.

Cette diversion réussit pleinement. Pendant l'affaire, le convoi avait marché, puis, arrivé à une certaine distance de Saint-Loup, il remonta au nord et redescendit pour entrer dans la ville par la porte Bourgogne.

A huit heures, tout armée, montée sur un cheval blanc richement caparaçonné, ayant à sa gauche Dunois et derrière elle La Hire et les chevaliers de la ville, Jeanne, son étendard en main, fit son entrée.

Le peuple en délire l'acclamait, voulait baiser ses pieds et toucher son cheval; une foule immense remplissait les rues et les places, allumait des torches sur son passage, lui faisant une marche triomphale.

Le visage de Jeanne rayonnait de joie; elle était enfin dans cette ville où ses voix l'envoyaient, qu'elle devait délivrer des Anglais et par laquelle débutait sa mission.

Elle mit pied à terre devant la cathédrale, entra pour remercier Dieu de l'avoir conduite saine et sauve dans la ville d'Or-

léans, et fit chanter un *Te Deum* d'actions de grâces. Puis, remontant à cheval, elle fut conduite chez Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans, sieur de Guillerville, qui devait l'héberger dans son hôtel, situé près de la porte Renard. Une plaque de marbre, placée sur une maison de la rue du Tabour actuelle, alors Grande-Rue, indique la place qu'occupait cet hôtel.

A la joie qu'éprouvaient les assiégés, de recevoir Jeanne, se mêlait un profond regret du départ des six mille hommes qui avaient escorté le convoi.

Quelque espoir qu'ils eussent en la Pucelle, ils ne croyaient pas possible qu'elle pût vaincre à elle seule sans soldats, et ne fondaient pas de grandes espérances sur les promesses faites à Reuilly, de l'envoi d'un secours. Le comte de Clermont, alors à Blois, disposait de ces troupes, et les Orléanais n'avaient pas oublié sa conduite pendant la bataille des Harengs et les jours suivants, lorsqu'il abandonna la ville à son sort.

Le matin du 30, Jeanne convoqua chez le comte de Dunois les principaux chefs de la ville, et, dans ce conseil, émit l'avis d'attaquer sur-le-champ les bastilles anglaises.

Les événements de la veille, le passage de la Loire, l'entrée du convoi, la diversion sur la bastille de Saint-Loup réussie, son arrivée dans la ville, étaient autant de succès, disait-elle, qui avaient enflammé les imaginations, surexcité les esprits, ce dont il fallait profiter.

Les généraux montrèrent dès ce moment l'esprit d'hostilité qui les animait contre la Pucelle, la jalousie mesquine qui les possédait, au point de vouloir faire avorter ses projets. Tous, sauf La Hire et Florent d'Illiers, donnèrent un avis contraire et prétendirent qu'il fallait attendre les secours promis.

Jeanne soutint son opinion, estimant que la valeur des troupes fait plus et mieux que le nombre, mais chacun s'entêta dans son avis. La discussion devint très vive et les esprits s'échauffèrent; tout à coup, l'un des chevaliers, le sire de Gamache, ne pouvant supporter le ton impératif de la Pucelle, et irrité de la déférence qu'on lui témoignait, se leva et dit : « Puisqu'on écoute l'avis d'une péronnelle de bas lieu, mieux que celui d'un chevalier tel que je suis, je ne me rebifferai plus contre; en temps et lieu, ce sera ma bonne épée qui parlera, et peut-être y périrai-

je; mais le roi et mon honneur le veulent. Désormais, je défais ma bannière et je ne suis plus qu'un pauvre écuyer. J'aime mieux avoir pour maître un noble homme qu'une fille, qui auparavant a peut-être été je ne sais quoi. » Et il remit sa bannière au bâtard. Celui-ci, quoique ne partageant pas l'avis de Jeanne, voulait la ménager, et, s'interposant, il réconcilia la Pucelle, très froissée des paroles prononcées, avec le sire de Gamache. Ils s'embrassèrent, et Jeanne, quoiqu'elle eût pu imposer son autorité, puisque le roi avait donné l'ordre qu'on lui obéît complètement, Jeanne fit des concessions. Elle accorda qu'on attendrait les secours pour tenter une sortie; mais, comme on objectait que l'envoi des troupes était douteux, il fut décidé que Dunois se rendrait à Blois pour hâter l'arrivée des secours.

Cette conduite des généraux est fort compréhensible et très excusable à cette date : que devaient-ils penser, en effet, de la subite et extraordinaire élévation de cette fille, sortie des rangs les plus bas du peuple, bergère ignorante devenue général d'armée, sous les ordres de laquelle les capitaines les plus vieux et les plus réputés devaient se ranger?

Elle n'avait encore exécuté aucun fait de guerre, les doutes et les hésitations étaient permis. Mais la rébellion et surtout la jalousie n'auraient pas dû se montrer, les ordres du roi étant formels.

Jeanne avait vu juste cependant. L'effervescence des esprits arrivait au plus haut point dans la ville assiégée. La confiance qu'inspirait sa seule présence était sans limites. Il suffisait qu'on la sentît dans les murs pour oser tout tenter.

Si à ce moment Jeanne eût exécuté la sortie qu'elle désirait, la ville eût peut-être été délivrée dès le premier jour.

Aussi, malgré la décision prise en conseil, La Hire et Florent d'Illiers, qui partageaient la manière de voir de Jeanne, résolurent de tenter, sans lui en rien dire, une sortie contre la bastille de Saint-Pouaire, appelée Paris par les Anglais.

Ayant rassemblé une troupe assez considérable, ils se jetèrent sur un poste avancé, qui se trouvait à Saint-Paterne actuel, et le mirent en fuite, puis, le poursuivant, ils arrivèrent devant la bastille. Cet ouvrage était le plus fort de l'enceinte anglaise, et comme, suivant leur habitude d'imprévoyance et de légèreté, les Français n'avaient point songé à se pourvoir des engins néces-

saires à un assaut, ils firent demander et crier dans la ville qu'on leur apportât des fagots, de la paille, des échelles et des haches, tout ce qui serait indispensable pour brûler les palis et donner l'assaut.

Pendant ce temps d'arrêt, les Anglais se reconnaissaient; tout à coup, ils sortent de leur boulevard, se rangent en ordre de bataille, et avec tant d'impétuosité que les assaillants durent rentrer en toute hâte dans la ville.

Ainsi cette tentative, exécutée sans la participation de Jeanne, n'avait pas réussi. Nous avons vu que, dans le conseil, elle n'avait point exigé qu'on lui obéît en toutes choses, ne se prévalant pas des ordres du roi; bien mieux, qu'elle cédait constamment à l'avis des généraux. Elle respecta la décision prise de telle façon, qu'elle ne porta pas secours aux téméraires qui avaient entrepris cette sortie.

Elle fit mieux encore. Elle résolut de tenter de nouveau, auprès des Anglais, une démarche pour leur faire lever le siège sans verser le sang.

Lorsque la nuit descendit sur la ville, elle leur adressa une lettre, copie de celle qu'elle avait envoyée de Blois et dont ils gardaient prisonnier le héraut porteur. Elle la fit remettre par ses deux hérauts, Guyenne et Ambleville, à Talbot, au comte de Suffolk et au seigneur d'Escalles.

A la lecture de cette nouvelle missive, les Anglais entrèrent dans une violente colère, couvrirent Jeanne d'outrages et de sarcasmes, et jurèrent qu'ils la feraient brûler vive, s'ils pouvaient s'emparer d'elle.

Ils gardèrent Guyenne et renvoyèrent Ambleville, pour répéter à Jeanne leurs imprécations.

La Pucelle, entendant ce récit, ne s'émut guère et se contenta de répondre qu'ils essaient de la prendre. Elle voulut renvoyer Ambleville dans le camp ennemi pour réclamer les deux hérauts, qu'ils gardaient prisonniers contre tout droit. Mais le malheureux craignait que les Anglais ne lui fissent un mauvais parti; il hésitait tout tremblant, et Jeanne lui disait : « En nom Dieu, ils ne feront aucun mal ni à toi ni à lui; dis à Talbot qu'il s'arme et je m'armerai aussi, qu'il se trouve devant la ville, et s'il peut me prendre, qu'il me fasse brûler, et si je le déconfis, qu'il lève le siège. »



Il hésitait encore; pour lever ses dernières craintes, le bâtard d'Orléans le chargea de dire à Talbot que si les hérauts ne rentraient pas de suite, il ferait passer par les armes tous les Anglais alors dans la ville, hérauts ou prisonniers, sans en excepter un seul.

Ambleville partit. Talbot les renvoya tous les trois, en les chargeant de répéter à la Pucelle qu'elle aille garder ses vaches, et qu'il la ferait brûler vive s'il parvenait à la prendre.

Le lendemain, dimanche 1er mai, de grand matin, Dunois partit pour Blois, afin de presser l'envoi des renforts promis. Jeanne, ne voulant pas que les assiégeants pussent l'attaquer, accompagnée de La Hire avec un gros parti de troupe, l'escorta pendant un certain temps. Les Anglais n'osèrent sortir de leurs boulevards, parce que la troupe leur semblait trop considérable.

Aussi Jeanne rentra-t-elle sans encombre. A son retour, sans descendre de cheval, elle chevaucha par toute la ville pour se montrer aux habitants. Le peuple, enthousiaste, voulait la voir, l'entendre assurer que ce terrible siège touchait à sa fin. Une foule tellement considérable assiégeait les portes de son hôtel, que l'on craignait à chaque instant les voir se briser. Elle parcourut longtemps les rues de la cité, acclamée et fêtée, et, dit naïvement la Chronique, « moult semblait à tous être grant merveille, comment elle se pouvait tenir si gentement à cheval, comme elle faisait. Et à la vérité aussi, elle se maintenait aussi hautement en toutes manières comme eust sceu faire un homme d'armes, suivant la guerre dès sa jeunesse. »

Lorsque le soir tomba, elle voulut encore tenter elle-même une démarche auprès des assiégeants. Elle se rendit sur le pont, au boulevard de la Belle-Croix, d'où la voix arrivait très bien jusqu'au fort des Tourelles, et somma le sire de Glasdalle d'avoir à lever le siège. Celui-ci répondit par les plus grossières insultes et la couvrit d'outrages, qui lui firent monter le rouge au visage et les larmes aux yeux. Aussi elle lui cria d'une voix forte : « Vous mentez! Malgré vous, vous partirez d'ici; une grande partie de vos gens seront tués, mais vous ne le verrez pas! » Puis elle se retira dans son hôtel.

Le lendemain 2 mai, Jeanne, connaissant bien le cœur humain et le tempérament français, prompt à l'enthousiasme,

mais facile à abattre, chercha le moyen d'entretenir l'ardeur des assiégés. Comme il avait été résolu de ne rien entreprendre avant l'arrivée des renforts que Dunois devait ramener, on se trouvait obligé à une inaction absolue, qui pouvait être funeste. Jeanne, voulant mettre le temps à profit et ne rien laisser au hasard, monta à cheval, et, suivie de tous les seigneurs et d'un fort parti de troupe, fit la reconnaissance des ouvrages de la rive droite, construits par les assiégeants.

Elle sortit par la porte Bourgogne et se dirigea sur la bastille de Saint-Loup.

Celle-ci, commandée par un certain Thomas Guerrart, absent ce jour-là, occupait une position très forte, dominant la Loire et les campagnes avoisinantes. Les Anglais l'avaient fortifiée très solidement et perfectionnaient sans cesse son armement et ses défenses.

Jeanne put l'examiner à loisir et, de là, se dirigea sur la bastille Paris, le plus fort de tous les ouvrages de la rive droite. Elle renfermait une quantité de munitions et d'armes. La garnison comptait un important effectif. Talbot la commandait.

Puis elle vit Rouen, commandée par Suffolk; Londres, sous les ordres de Jean de la Pole, et la Croix-Boisée, dont le seigneur d'Escales était le chef.

Enfin, elle put voir distinctement le camp de Saint-Laurent et les deux boulevards du fleuve, celui de l'île Charlemagne et celui de Saint-Pryvé.

Les Anglais n'osèrent pas sortir de leurs bastilles, et, la reconnaissance terminée, Jeanne rentra dans Orléans.

Déjà dans leurs rangs une sourde inquiétude commençait à sourdre. Leurs esprits étaient frappés de tout ce qu'ils voyaient d'extraordinaire depuis quelques jours.

Cette jeune fille, commandant une armée, chevauchant devant leurs bastilles, sans crainte, accompagnée des seigneurs du plus haut lignage, acclamée par la ville entière; ses menaces audacieuses, tout ce que l'on racontait de merveilleux sur elle, tout cela contribuait à abattre le moral des Anglais et leur faisait craindre que le succès leur échappât.

Aussi les capitaines faisaient-ils tout leur possible pour relever les âmes et éveiller la haine contre la Pucelle, au lieu de cette crainte superstitieuse qui commençait à les gagner.

Pendant que ces choses se passaient à Orléans, Dunois pressait à Blois le départ du secours promis. Il s'applaudissait d'être venu, car on se demandait si on enverrait des troupes. La perte d'Orléans paraissait si certaine, l'enthousiasme soulevé par l'apparition de la Pucelle était si complètement tombé, elle absente, que l'on venait de décider de ne plus rien tenter pour la délivrance de la ville.

Dunois fit revenir à des idées plus sages, et, le 3 mai, l'armée se mit en marche par la Beauce. Elle se composait du tiers de l'effectif qui escortait le convoi, soit quinze cents à deux mille combattants.

Dans la matinée du 4 mai, les guetteurs de Saint-Paul et du beffroi de Saint-Pierre Empont signalèrent l'arrivée de la colonne. La poussière soulevée et l'éclat des armes étincelant sous les rayons du soleil la faisaient apercevoir de loin.

Aussitôt prévenue, Jeanne monta à cheval, et, accompagnée du seigneur de Villars, de messire Florent d'Illiers, de la Hire, d'Alain Girou, capitaine breton, et de Jamet du Tilloy, avec cinq cents combattants, sortit à la rencontre de la colonne, commandée par Dunois, les maréchaux de Saint-Sévère et de Rays et Jean de la Haye, baron de Coulances, gentilhomme normand.

Les Anglais ne bougèrent point.

Il est incontestable que la raison invoquée pour expliquer leur inaction les jours précédents les empêchait de sortir : la troupe française étant beaucoup plus forte que tout ce qu'ils pouvaient mettre en ligne.

L'armée entra dans Orléans sans coup férir.

Or, il faisait chaud ce jour-là, et la matinée avait été particulièrement pénible pour Jeanne, qui, tout armée, était restée à cheval de longues heures. Aussi rentra-t-elle chez elle l'après-midi, et, s'étant fait désarmer, elle s'étendit sur son lit pour prendre un peu de repos.

Tout à coup elle s'éveille et se prend à crier :

« En nom Dieu ! mon conseil me dit d'attaquer les Anglais ! Mes armes ! Mes armes ! »

Le sire d'Aulon, son écuyer, accourt et se met à l'armer. Au même instant un grand bruit se fait entendre venant de la rue, et Jeanne s'écrie :

« En nom Dieu, le sang de nos gens coule à terre. Pourquoi ne

m'a-t-on pas plus tôt éveillée? Ah! c'est mal fait. Mon cheval! »

Et laissant son écuyer s'armer, elle descend en hâte, trouve sur la porte de la rue son page, qui jouait aux osselets.

« Méchant garçon, dit-elle, qui êtes pas venu me dire que le sang de France est répandu, vite mon cheval. »

Aussitôt qu'il arriva, elle se mit en selle et se fit tendre par la fenêtre son étendard, que dans sa précipitation elle avait oublié. Puis elle partit à fond de train, seule, suivant la Grande-Rue.

Près de la porte Bourgogne, d'Aulon et Louis de Contes la rejoignent. Au même moment elle voit passer sur un brancard un citoyen de la ville, blessé, couvert de sang.

« Hélas! dit-elle plus tard, je n'ai jamais vu le sang d'un Français, sans que les cheveux me dressent sur la tête. »

En même temps qu'elle, arrivaient à la porte une foule de fuyards, venant de l'extérieur, puis cinq cents combattants, amenés par Dunois de l'intérieur de la ville et attirés par le bruit, pour secourir ceux qui, poursuivis par les Anglais, rentraient en désordre.

Voici ce qui s'était passé.

L'arrivée du convoi et son entrée sans coup férir avaient surexcité les assiégés. Quelques chefs, sans ordre, sans demander l'avis ni l'autorisation de personne, avaient réuni des troupes et avaient voulu tenter l'assaut de la bastille de Saint-Loup.

Ils réussirent d'abord, et le boulevard tomba entre leurs mains. Mais les Anglais se ressaisirent, se rassemblèrent à l'abri de la bastille, composée de l'église, du couvent faisant office de réduit central, et la fortune changea. Ils jetèrent les assaillants hors du boulevard, puis les poursuivirent, l'épée dans les reins, jusqu'à la porte Bourgogne, où la Pucelle arrivait avec eux.

Cette singulière façon d'agir s'explique par l'indépendance dont jouissaient les chefs à cette époque. Maîtres des troupes qu'ils soldaient, ils s'arrogeaient le droit d'en user suivant leur bon plaisir. Le succès justifiait leurs entreprises. Aussi doit-on certainement attribuer au décousu des opérations et au manque d'entente entre les chefs, qu'une pareille manière de faire occasionnait, la multiplicité des combats et leur résultat négatif, ainsi que l'inutilité des efforts pendant les guerres de cette époque et notamment au siège d'Orléans.

Pendant toute sa durée, les Français ont possédé un effectif égal et toujours supérieur, si l'on compte les milices bourgeoises, à celui des Anglais. Ils pouvaient surtout, en un point déterminé, mettre en ligne des forces supérieures.

Dès que la Pucelle fut arrivée à la porte Bourgogne, les bourgeois qui la suivaient, Dunois, sa troupe, les fuyards, qui se rallièrent et reprirent courage à sa vue, formèrent une masse d'au moins quinze cents combattants.

Jeanne les exhorte, les encourage, fait rétablir l'ordre et reformer les rangs, et, résolue à recommencer l'attaque de Saint-Loup, donne immédiatement les indications pour que tout le nécessaire à un assaut lui fût apporté.

Dès que tout fut prêt, elle mit la troupe en marche.

Élevant les cœurs, surexcitant les courages, la Pucelle, avec une présence d'esprit étonnante, disait à tous le succès assuré, et ces paroles enflammées enhardissaient les plus timides.

Aussi les Français se ruèrent-ils à l'assaut avec une ardeur inouïe. Une violente canonnade les accueillit. Une clameur s'élevait dans les airs, poussée par les deux partis, qui luttaient avec un égal acharnement. Le choc retentissant des épées sur les armures, les cris des blessés se répandaient au loin. Talbot, dans la bastille Paris, entendant ce vacarme, réunit hâtivement les troupes qu'il put trouver, et sortit pour courir au secours de Saint-Loup. Mais le guet de Saint-Pierre Empont surveillait ses mouvements. Dès que les Anglais se mirent en marche, la cloche du beffroi retentit par-dessus le tapage de la bataille, et sonna deux fois. Le maréchal de Saint-Sévère, le seigneur de Graville, le baron de Coulances étaient prêts. Ils sortirent avec six cents combattants par la porte Parisie et se mirent en bataille devant les Anglais, qui accouraient. Les Français prirent une attitude si vaillante, que l'ennemi n'osa les attaquer et rentra dans ses retranchements.

Cependant Jeanne, avec une habileté de vieux général, disposait les troupes pour l'attaque de la bastille de Saint-Loup. La première en tête des colonnes, elle pénètre dans le boulevard, encourage chacun par ses paroles et enflamme tout le monde par son exemple.

Trois heures durant, l'assaut fut donné, repoussé avec la plus grande énergie.

Enfin la bastille de Saint-Loup tomba aux mains des Français.

L'ennemi perdait cent quatorze hommes tués et quarante prisonniers.

Aussitôt les vainqueurs incendient et démolissent la bastille, l'église et le couvent, bouleversent les remparts, brûlent les palissades.

La rentrée dans Orléans fut une marche triomphale. Les cloches des églises sonnaient à toute volée; une foule immense acclamait Jeanne la Pucelle victorieuse et lui donnait le nom de « libératrice. »

Depuis le début du siège, les cloches, pour la première fois, chantaient la victoire.

Ce premier succès si éclatant fit concevoir aux seigneurs enfermés dans Orléans une âpre jalousie contre Jeanne.

Le lendemain 5 mai, jour de l'Ascension, on convint de ne point entreprendre d'opérations pour respecter la solennité de ce jour de fête. Mais les chefs se réunirent en conseil afin de faire choix d'un plan d'attaque, sans convoquer la Pucelle.

Il y avait là Dunois, les maréchaux de Saint-Sévère et de Rays, le seigneur de Graville, le baron de Coulances, le seigneur de Villars, Xaintrailles, La Hire, les seigneurs de Gaucourt, de Coarraze, messire Denis de Chailly, Thibaut d'Armignac dit de Ternes, bailli de Chartres, Jamet du Tilloy, sir Hugues de Kennedy, appelé Canède, capitaine écossais au service de la France.

La délibération s'éternisa. Des avis très opposés furent émis; enfin, l'on se mit d'accord pour décider de faire une démonstration sur Saint-Laurent et d'attaquer en même temps le fort des Tourelles. On espérait que les Anglais dégarniraient ce dernier pour aller au secours du camp menacé. Comme on pensait que le succès le plus éclatant serait du côté de la rive gauche et que les capitaines voulaient en retirer seuls la gloire, ils résolurent de ne rien dire à la Pucelle du projet d'attaque réelle des ouvrages de la rive gauche.

Jeanne, aussitôt prévenue, se rendit au conseil et fut mise au courant de la décision prise d'attaquer Saint-Laurent.

Elle ne trouva rien à redire tout d'abord à cette façon d'opérer, car elle voulait qu'on assaillît les Anglais le plus tôt possible. Mais à certaines réticences, devant quelques phrases peu claires

et en face des explications confuses données sur les préparatifs à faire, elle s'aperçut vite qu'on ne lui disait pas la vérité, et, sans que personne lui eût rien dit de positif, elle se mit dans une violente colère et s'écria :

« Dites tout ce que vous avez conclu. Je célerai bien plus grande chose que cette cy. »

Le bâtard d'Orléans tenta de la calmer et finit par lui dire que si, pendant l'attaque de Saint-Laurent, les Anglais dégarnissaient leurs ouvrages de la rive gauche pour porter secours à leur camp, on irait les attaquer.

Jeanne se calma soudain,. redevint joyeuse, et s'écria qu'il fallait agir de cette façon. Les capitaines embarrassés, étonnés, confus, lui demandèrent alors son avis. Elle le donna, affirmant qu'il fallait, avant toute autre opération, réunir toutes les forces pour attaquer les ouvrages de la rive gauche et le faire sans tarder.

L'avis parut si excellent et donné d'un ton si net et si affirmatif, que nul n'osa élever la voix, et l'on convint que le lendemain 6 mai, de grand matin, on passerait la Loire pour attaquer les ouvrages de la rive gauche.

Cette suprême résolution prise, Jeanne tenta un dernier effort auprès des assiégeants pour les amener à abandonner le siège sans effusion de sang. Un archer, par son ordre, lança dans le fort des Tourelles, depuis le boulevard de la Belle-Croix, une flèche portant enroulée à ses barbes une copie de sa première lettre.

Elle avait fait ajouter au bas ces mots :

« C'est pour la troisième et dernière fois et ne vous écrirai plus désormais. »

Toute la soirée et la nuit on rassembla les engins et les armes nécessaires, et on les embarqua sur de gros bateaux réunis en plus grand nombre possible, pour traverser la Loire le lendemain.

VIII. — Journées des 6, 7 et 8 mai

Le lendemain 6 mai, à la pointe du jour, Jeanne, accompagnée de Dunois, de plusieurs seigneurs et de quatre mille hommes, traversa la Loire et vint aborder dans l'île aux Toiles en face Saint-Aignan et Saint-Jean-le-Blanc.

Cette île, séparée de la rive gauche par un étroit canal, offrait un excellent terrain de débarquement.

Pendant que l'armée se rassemblait, Jeanne, avec les premières compagnies, se jeta sur l'ouvrage de Saint-Jean-le-Blanc avec tant d'impétuosité, qu'elle l'enleva en un instant.

Les défenseurs, en petit nombre, se replièrent en toute hâte sur la bastille des Augustins. Jeanne se mit à leur poursuite et les serra de si près, qu'elle vint planter son étendard dans le talus du boulevard des Augustins, à peine accompagnée de quelques soldats, qui avaient pu la suivre.

A ce moment, comme l'armée continuait à débarquer, à se ranger dans l'île aux Toiles, et à passer sur la rive gauche, le bruit étrange se répandit que les Anglais traversaient la Loire, par l'île Charlemagne, de Saint-Laurent à Saint-Pryvé, et qu'une armée immense accourait au secours des Tourelles. Une panique folle s'empare des Français, qui s'enfuient en criant, entraînant les soldats qui accompagnaient Jeanne, la Pucelle elle-même, et rentrent dans l'île aux Toiles dans le plus complet désordre.

Les capitaines, convaincus que l'affaire était manquée, faisaient sonner la retraite, malgré les supplications de Jeanne, remplie de douleur, lorsqu'ils s'aperçurent soudain que les Anglais, témoins de cette panique inexplicable, sortaient des Tourelles et des Augustins et, jetant de grands cris, se jetaient sur les derniers fuyards.

Il ne pouvait plus être question de reculer. Devant cette provocation la retraite devenait une lâcheté. Jeanne et la Hire, rassemblant à la hâte quelques combattants, traversent de nouveau le bras du fleuve et chargent les Anglais.

Ils les poussent, les pressent avec tant de furie, qu'ils les obligent à fuir, les poursuivent l'épée dans les reins et arrivent en même temps qu'eux au boulevard des Augustins.

Pendant ce temps, le sire d'Aulon, écuyer de Jeanne, resté à la garde du pont de bateaux, avec le sire de Portades, se prend de querelle avec ce dernier et un homme d'armes. Pour la vider avec éclat, tous trois se défièrent à celui qui serait le plus brave contre les Anglais. Alors, se précipitant à la suite de la Pucelle, ils arrivent peu après elle aux palissades. D'Aulon appelle maître Jean. D'un coup de sa coulevrine celui-ci jette à terre un

grand et fort Anglais, qui gardait le rempart, et pratique dans la palissade une brèche assez grande pour que Jeanne et ses compagnons puissent pénétrer dans le boulevard.

Alors l'enthousiasme s'empare des Français. A chaque instant des compagnies nouvelles arrivent de l'île et viennent remplacer les assaillants. Les Anglais se battent en désespérés, font des prodiges de valeur; le sang inonde la terre, le talus et le fossé. Des deux côtés une effrayante clameur s'élève, faite des hurlements des blessés, des cris de rage, et des hurras de la victoire.

Malgré les exhortations de Glassdalle, les Anglais ne peuvent tenir tête aux Français, surexcités par Jeanne, par ses paroles ardentes et par son exemple. Avec une intrépidité merveilleuse, elle se montre partout, au plus fort du danger, parant les coups de son épée sans blesser jamais et promettant à chacun la victoire.

Enfin le boulevard des Augustins tombe aux mains des Orléanais. Un butin immense y était entassé. Tous les prisonniers faits durant le siège s'y trouvaient enfermés, ainsi qu'une quantité considérable de munitions, d'armes et de vivres.

Ce succès paraissait si considérable à la Pucelle, qu'elle voulait profiter de l'enthousiasme qu'il avait causé parmi les Français, de la lassitude et de la stupeur des Anglais, pour attaquer de suite le boulevard des Tourelles.

Mais les hommes étaient harassés de fatigue. Les généraux s'y opposèrent et Jeanne, déférant à leur avis, remit cette attaque au lendemain.

On se mit alors en devoir de faire passer à Orléans les vivres trouvés dans le boulevard, et un service de surveillance fut établi dans cette bastille, de peur que les Anglais ne veuillent risquer une sortie pendant la nuit pour la reprendre.

Mais leur fatigue et leur abattement moral étaient tels, qu'ils ne tentèrent rien.

Jeanne, très inquiète de ce qui pourrait arriver aux Augustins durant la nuit, voulait y demeurer, bivouaquant avec les troupes qui restaient. Mais elle se sentait à bout de forces; de plus, pendant l'attaque, une chausse-trape l'avait blessée au pied, de sorte que, cédant aux instances de Dunois, elle consentit à repasser la Loire pour aller se reposer chez son hôte.

Pendant toute la nuit les habitants traversèrent le fleuve en bateaux, apportant des vivres et des provisions aux troupes qui occupaient l'île aux Toiles et la bastille conquise.

Cependant les généraux, rentrés dans Orléans avec Jeanne, se réunirent en conseil, sans la prévenir, et décidèrent que les succès obtenus paraissaient si grands, tellement inespérés, qu'il fallait en remercier la Providence, mais ne pas tenter davantage, en raison du faible effectif dont on disposait en comparaison de celui des Anglais.

Pareil langage semble extraordinaire. Les ennemis de la rive droite n'avaient pas bougé, et, lors même que devant la ville le total de l'effectif eût été plus considérable que celui des Orléanais, les troupes étaient si disséminées que partout, et notamment devant les Tourelles, les Français gardaient la supériorité du nombre.

Était-ce jalousie mesquine et basse contre la Pucelle? aveuglement incroyable, incurie, ou bien avilissement des âmes, provenant d'un siècle de défaites?

Lorsque Jeanne reçut en communication cette résolution, le soir, après la réunion du conseil, elle se contenta de répondre :

« Vous avez été en votre conseil et j'ai été au mien, mais croyez que le conseil de Messire tiendra et s'accomplira et que celuy des hommes périra ! »

Puis elle convoqua les bourgeois, leur dit la décision prise par les généraux, et leur proposa de venir avec elle le lendemain, pour attaquer le fort des Tourelles. Ils accueillirent cette demande avec enthousiasme. Quantité de miliciens et de soldats, restés dans la ville, promit de la suivre.

Jeanne fit réunir tout ce qui était nécessaire pour un assaut et préparer cent cinquante fagots, remplis de matières inflammables. Elle donna des ordres pour la bataille, prescrivit que pendant qu'elle attaquerait le boulevard et le fort, une troupe assez forte assaillirait celui-ci par le pont, et disposa tout pour que l'on préparât de suite les matériaux indispensables au franchissement des arches rompues.

Enfin, sûre du succès, elle fit remplir un bateau de matières incendiaires pour brûler le pont-levis réunissant le fort des Tourelles au boulevard.

Tous les ordres donnés et les préparatifs en voie d'exécution,

elle se retira, fit demander son aumônier, le frère Pasquerel, se confessa et lui annonça qu'elle serait blessée le lendemain. Puis elle ordonna qu'on l'éveillât avant le jour. Elle ne put reposer, dévorée d'inquiétudes sur ce qui se passait aux Augustins, craignant qu'à chaque instant on ne vint lui annoncer qu'une panique comme celle du matin, ou qu'une sortie des Anglais, venaient tout remettre en question, et faisaient perdre le résultat acquis dans la journée. Nous avons vu que rien d'anormal ne survint.

Pendant la nuit les préparatifs s'achevèrent dans la ville. Les Anglais retirèrent les troupes de l'ouvrage de Saint-Pryvé et renforcèrent par elles le boulevard des Tourelles.

Les Français veillaient aux Augustins.

Au petit jour Jeanne était debout. Elle avait dévotement assisté et communié à la messe. Elle s'apprêtait à monter à cheval lorsqu'un pêcheur apporta à son hôte une alose superbe. « Jeanne ! lui dit alors Jacques Boucher, mangeons cette alose avant que partiez. »

Elle répondit : « En nom Dieu ! on n'en mangera jusqu'au souper, que nous repasserons par dessus le pont et ramènerons un Godon (Anglais), qui en mangera sa part. »

Alors, suivie des bourgeois et des gens de guerre, qui, la veille, lui avaient promis de l'accompagner, elle se dirige vers la porte Bourgogne pour sortir de la ville et s'embarquer devant Saint-Aignan, sur la grève le long de laquelle les bateaux, qui devaient la déposer à l'ile aux Toiles, se trouvaient amarrés.

Là se tenait le sire de Gaucourt, gouverneur d'Orléans, à la tête de ses hommes. A la grande surprise de Jeanne, il refuse de lui ouvrir la porte, alléguant la décision prise par le conseil des capitaines tenu la veille.

« Vous êtes un méchant homme, s'écrie Jeanne courroucée, mais que veuillez ou non, les gens viendront, et gagneront aujourd'huy, comme ils ont déjà gagné. »

Puis elle donne l'ordre d'ouvrir la porte. Ceux qui la suivaient se précipitent. Gaucourt n'ose s'y opposer ; toute la troupe descend, s'embarque et traverse la Loire à la suite de la Pucelle.

Lorsque l'armée fut rassemblée sur la rive gauche, Jeanne convoqua les généraux qui l'accompagnaient et ceux restés aux Augustins pour arrêter le plan de bataille.

Tous se rangèrent à son avis, qu'elle émit d'une façon nette et sans réplique, c'est-à-dire d'attaquer sur-le-champ le boulevard des Tourelles.

Le conseil se sépara et les chefs mirent l'armée en bataille.

Tous les chevaliers étaient là.

Il était dix heures du matin ; on fit sonner la charge et l'armée tout entière se précipita à l'assaut.

Ce fut une terrible mêlée. On arrivait au corps à corps ; les échelles en grand nombre se dressaient contre les palissades du boulevard, et, chargées d'hommes, étaient renversées par l'artillerie, ou même par les défenseurs, qui, saisissant les extrémités des montants, les culbutaient dans le fossé. Les morts et les blessés achevés à coups de flèches ou de coulevrines, lapidés par d'énormes pierres, gisaient en grand nombre dans le fossé ou sur les talus. Le sang coulait de toute part, convrant le sol, rougissant les palissades.

Aucun parti ne faiblissait. Sans cesse, avec une nouvelle ardeur, les combattants se ruaient à l'assaut, et les Anglais se défendaient avec tant de vaillance que, dit la Chronique, « il semble qu'ils cuydaient être immortels. »

Les heures passaient, la bataille durait toujours.

Vers trois heures de l'après-midi, le combat faiblit de part et d'autre, les soldats étaient harassés, et, dans les rangs français, un peu de découragement semblait naitre devant l'insuccès de cette lutte gigantesque, qui durait depuis cinq heures.

Jeanne, pendant toute l'affaire, se montrait au plus fort de la mêlée, encourageant les soldats, les menant à l'assaut, surexcitant les courages par son intrépidité et son audace. A ce moment, voyant le combat faiblir, pour lui donner une nouvelle impulsion elle descend dans le fossé, saisit une échelle qui gisait au fond, et, la dressant contre la palissade, seule elle commence à monter.

Tout à coup un trait la frappe au défaut de la cuirasse entre l'épaule et la gorge, et pénètre si profondément qu'il ressort derrière le cou. Jeanne est renversée à demi évanouie au fond du fossé, et les Anglais, poussant une immense clameur de triomphe, se précipitent, garnissant la palissade pour la couvrir de projectiles de toutes sortes.

Mais, plus rapide qu'eux, le sire de Gamache, témoin de l'in-

trépidité de Jeanne, de sa blessure et de sa chute, s'élance sur elle, l'aide à se relever, la protège de son corps contre les traits et lui dit :

« Prenez mon cheval. Sans rancune, j'avais à tort mal présumé de vous!

« — Oh! reprend la Pucelle, sans rancune, car jamais je ne vis un chevalier mieux appris que vous. »

Alors on se précipite vers elle, on l'emporte et on la désarme. La blessure était forte ; elle arrache elle-même le trait ; un jet de sang en sort avec abondance. Une faiblesse la prend, elle se met à pleurer : la faiblesse de la femme, sur elle, reprenait ses droits. Mais cette émotion ne dura pas. Elle se remit bien vite, et des hommes s'étant présentés pour charmer sa blessure, elle les repoussa, disant ne point vouloir accepter les sortilèges, qui tous viennent du démon. Elle accepta que l'on mit sur la plaie un pansement provisoire d'huile et de lard, et demanda qu'on la laissât seule un instant. Alors elle se mit à prier. Le calme revint aussitôt dans son esprit. Elle put remonter à cheval et voulut recommencer l'assaut.

Les capitaines s'approchèrent, lui représentant que les hommes étaient à bout de forces. Elle ne voulait rien entendre. Quelques-uns alors, sans son ordre, firent sonner la retraite. Celle-ci commençait et l'on emmenait les canons. Jeanne s'irritait fort. Dunois lui remontrait que l'état de fatigue extrême des troupes exposait à un échec fâcheux pour le moral et à la perte inutile de beaucoup de monde; il ajoutait que sa blessure pouvait s'envenimer; bref, il demandait qu'on remît au lendemain un nouvel assaut.

Mais cette fois Jeanne demeura inflexible et ne voulut rien entendre. « En nom Dieu, disait-elle, vous entrerez brief dedans, n'ayez doute! Quand vous verrez flotter mon étendard sur la bastille, reprenez vos armes, elle sera vôtre. »

Intimidés et persuadés par cette audacieuse et énergique affirmation, les généraux obéirent. Ils arrêtèrent le mouvement de retraite, et Jeanne commanda que l'on fît reposer et manger les hommes.

Après un certain temps écoulé, la Pucelle s'écarta de nouveau et resta un quart d'heure en prière. Elle avait laissé son étendard aux mains de d'Aulon, sur le bord du fossé, en lui disant :

« Donnez-vous garde, quand la queue de mon étendard sera ou touchera contre le boulevard. »

Sa prière finie, Jeanne revient vers d'Aulon; alors, saisissant l'étendard, elle descend dans le fossé avec son écuyer, qui, tout à coup, lui dit : « Jehanne, la queue y touche. »

Le mouvement de l'étendard, porté par la Pucelle descendant dans le fossé et qui était venu heurter la palissade, sembla un signal à l'armée qui se reposait. En un clin d'œil, tout le monde est debout, prêt à recommencer l'assaut. Lorsque Jeanne de toutes ses forces jette d'une voix retentissante : « Tout est vôtre et y entrez! » le cri éclatant de la Pucelle stupéfie les Anglais, qui la virent apparaître alors qu'ils la croyaient blessée à mort ou tuée, glace leur courage et enflamme les Français, qui se ruent sur les palissades.

Glassdalle, épouvanté, veut relever le courage des siens ; il les exhorte, les presse, les excite au combat, mais en vain.

Sous l'assaut furieux des Français, la palissade cède, et Glassdalle donne l'ordre de la retraite.

Depuis le départ de Jeanne, les Orléanais restés dans la ville suivaient avec anxiété du haut des remparts les péripéties de la lutte. Voyant que l'assaut recommençait avec furie, entendant les cris de triomphe et les fanfares du combat, ils se précipitèrent vers le pont. Ils apportent des planches, des madriers, des échelles pour franchir les arches brisées. Les matériaux faisant défaut, on va chercher des gouttières à une maison voisine et, sur cet appui chancelant, jeté par-dessus le trou béant, les Orléanais se précipitent, conduits par Nicolas de Giresme.

D'un furieux élan, ils emportent le boulevard, que les Anglais avaient sur le pont, et dont les défenseurs se jettent dans le fort des Tourelles, et attaquent furieusement ce dernier.

Des groupes d'Orléanais arrivent sans cesse au secours des premiers; des échelles sont dressées contre les murailles; ils jettent dans le fort des fagots enflammés et couvrent les défenseurs de traits et de fusées incendiaires. Le feu se déclare tout à coup.

Au même instant Glassdalle donnait le signal de la retraite et allait rentrer dans le fort attaqué des deux côtés à la fois.

Jeanne, toujours au premier rang, pleine de générosité et voulant éviter la trop grande effusion de sang, lui crie de se

rendre. Mais Glassdalle refuse avec imprécations et, la couvrant d'outrages, il s'élance avec sa troupe sur le pont-levis. Sous le poids de cette masse d'hommes, le pont à demi consumé par le bateau chargé de matières inflammables que Jeanne, étrangement prévoyante, avait fait préparer la nuit précédente et avait dirigé au moment du dernier assaut, le pont céda brusquement et un nombre considérable d'hommes, parmi lesquels Glassdalle, sont engloutis dans le fleuve.

Ainsi se réalisaient les prophéties de la Pucelle. Elle avait reçu une blessure et Glassdalle était mort.

« Malgré vous, vous partirez d'ici. Une grande partie de vos gens seront tués, mais vous ne le verrez pas! »

Pitoyable envers son ennemi, abattu mais valeureux, la Pucelle exprima le désir que l'on recherchât son corps, afin de lui donner une sépulture chrétienne. Mais on ne parvint pas à le retrouver.

Cependant on rétablit le pont à la hâte et l'assaut allait recommencer contre les Tourelles, mais les défenseurs, ne pouvant tenir derrière les murailles incendiées, se rendirent à merci.

Des cinq cents vaillants qui l'occupaient, deux cents restèrent prisonniers; le reste fut tué ou noyé dans cette terrible journée.

Six heures sonnaient, la nuit venait: un repos nécessaire fut accordé aux soldats, pendant que les ouvriers s'occupaient à rétablir un passage sans danger sur le pont-levis détruit et les arches rompues.

Alors, à huit heures du soir, dans la nuit, Jeanne, comme elle l'avait prédit le matin, montait à cheval, rentrait par le pont dans la ville assiégée.

Que l'on se représente une cité qui, le jour même, subissait encore les horreurs d'un siège de sept mois et commençait à sentir les tortures de la faim, subitement délivrée, acclamant sa libératrice, la paysanne ignorante, l'enfant devenue général d'armée, victorieuse de l'oppresseur. Tandis que toutes les cloches de la cité chantaient l'éclatant triomphe, escortée des capitaines, des chevaliers, des hommes d'armes, de soldats et de bourgeois, ivres de la bataille, grisés de victoire, entourée par des milliers de torches, illuminant sa route, au milieu des vivats, du délire de la foule, Jeanne à cheval, l'étendard en main, la figure radieuse, franchissait le fort des Tourelles, traversait le pont et,

par les rues de la cité, se rendait à la cathédrale remercier le Dieu des armées du succès de ses armes, comme les héros de Rome montant au Capitole.

Puis l'humble et sainte enfant rentra dans son logis faire panser sa blessure et prendre un peu de repos, dont elle avait grand besoin.

Certains historiens ne comprennent pas que les Anglais ne soient pas sortis des ouvrages de la rive droite pendant la journée du 7, et surtout lors du dernier assaut, pour secourir le boulevard et le fort des Tourelles.

La raison reste toujours la même. Abandonner leurs boulevards, c'était laisser toute espérance de les reprendre, car les Orléanais n'eussent pas manqué de s'en emparer et de les détruire immédiatement; de plus, ils ne prévoyaient nullement l'issue du combat des Tourelles.

Pendant la nuit, Talbot tint un conseil de guerre. La situation fut jugée fort critique. Les Français pouvaient attaquer avec des forces supérieures, aussi les Anglais résolurent-ils d'évacuer les ouvrages.

Au milieu de la nuit, Suffolk partit pour Jargeau avec une partie des troupes.

Dès la pointe du jour, le reste de l'armée se rangea en bataille devant le camp de Saint-Laurent, évacuant tous les boulevards.

La Pucelle avait agi de même. Toute l'armée et les bourgeois sortirent par la porte Renart, et Jeanne la rangea face aux ennemis. Mais comme ce jour-là était un dimanche, elle défendit qu'on répandit le sang. Seulement elle donna l'ordre, si les Anglais attaquaient, d'en venir aux mains, promettant la victoire.

En même temps, elle faisait dresser un autel entre les deux armées, et, tournant le dos à l'ennemi, elle entendit dévotement deux messes, pendant lesquelles les Anglais n'osèrent point bouger. .

Au bout d'une heure, Jeanne, sans se retourner, demanda ce qu'ils faisaient. Comme on lui répondait que le mouvement de retraite commençait :

« Laissez-les partir, dit-elle, Messire ne veut pas qu'on combatte aujourd'hui, vous les aurez une autre fois. »

En effet, l'ennemi battait en retraite, et en bon ordre prenait la route de Meung.

Mais La Hire et Ambroise de Loré, avec cent vingt lances, malgré l'ordre formel, se jetèrent à sa poursuite. Ils le harcelèrent pendant trois lieues, lui tuant du monde, et l'obligeant à abandonner des armes, des canons et des bagages.

Dès que la troupe eut disparu, les Orléanais se répandirent en foule dans le camp et les boulevards, qu'ils trouvèrent munis d'une quantité considérable de vivres, de munitions et de vêtements. Ils s'en emparèrent et emportèrent tout dans la ville. Puis des ordres furent donnés pour raser les ouvrages. On les exécuta immédiatement.

Ainsi, le mémorable siège d'Orléans, qui durait depuis le 12 octobre 1428, était levé le 8 mai 1429.

Jeanne la Pucelle entrait dans la ville le 29 avril. En huit jours, elle livrait trois combats heureux, prenait un fort puissant et chassait les Anglais.

IX. — La campagne sur la Loire (mai-juin 1429)

Cependant les Anglais restaient maîtres des places de la Loire, Talbot commandait à Meung, Suffolk à Jargeau, et messire Raveston à Janville. Falstolf était allé à Paris pour réunir des secours. Ils disposaient de forces assez considérables pour tenir la campagne et causer encore de grands préjudices aux Français.

Le 8 mai, dans l'après-midi, La Hire et Florent d'Illiers quittèrent Orléans pour se rendre à Châteaudun, craignant que les Anglais ne se reportassent sur cette ville.

Le 9, la Pucelle partit pour se rendre auprès du roi et exécuter la deuxième partie de sa mission, le conduire à Reims pour le faire sacrer. Elle se rendit à Blois, puis à Tours, où le roi vint la rejoindre venant de Chinon.

Charles VII la reçut avec les plus grands honneurs, et, sur ses instances, réunit les capitaines pour étudier la question du voyage à Reims que Jeanne le pressait d'entreprendre sans délai.

La cour se montra fort opposée à ce dessein; soit lâcheté, soit mollesse, les courtisans ne voulaient plus quitter la Touraine, où la vie leur semblait facile, en comparaison des hasards d'une campagne redoutée. Ils alléguaient le manque absolu

d'argent, la faiblesse des effectifs et le voyage à travers un pays infesté d'ennemis, obligeant à d'incessants combats.

De Tours, la cour se rendit à Loches. Le voyage de Reims restait toujours en question : à toutes les instances de Jeanne, on opposait le récent échec de l'armée du roi sous Jargeau.

En effet, le jour où la Pucelle quittait Orléans, Dunois, le maréchal de Saint-Sévère, les seigneurs de Graville, de Coarraze, Xaintrailles et Poton son frère, avec toute l'armée restée à Orléans, se mirent en route, dans l'intention de faire le siège de Jargeau, où Suffolk s'était retiré.

Ils prirent la route de la Sologne, passant par Sandillon. Les eaux du fleuve, très hautes, remplissaient les fossés de la place, de sorte qu'il fut impossible de rien entreprendre ce jour-là. On se contenta de tirer contre les défenseurs de la muraille, sans pouvoir tenter un assaut.

Le combat d'artillerie dura trois heures. Plusieurs Anglais furent tués : parmi eux on comptait un capitaine nommé Henri Biset. L'armée regagna Orléans.

Ce n'en était pas moins un échec, qui prouvait que les Anglais, maîtres des places de la Loire, les tenaient solidement.

Le départ pour Reims, en laissant derrière soi ces places aux mains de l'ennemi, semblait hasardé. Plusieurs capitaines émirent l'avis d'entreprendre une campagne sur la Loire, avant le voyage de Reims. Il semble même que Jeanne en fit la proposition; quoi qu'il en soit, elle ne s'y opposa pas.

Le roi décida de réunir une armée, qu'il mit sous le commandement du jeune duc d'Alençon, rentré de la captivité qu'il subissait depuis la bataille de Verneuil; il devait être aidé par Jeanne, dont il écouterait tous les avis.

La cour s'était rendue à Saint-Aignan-sur-Cher, d'où la Pucelle rejoignit à Selles-sur-Cher, à quatre lieues à l'est, l'armée qui se rassemblait, les premiers jours de juin.

De toute part, les seigneurs accouraient avec d'importants effectifs. La réputation de la Pucelle avait rapidement gagné les confins du royaume.

Aussi, après avoir traversé la Sologne par Romorantin, Meung et la Ferté, lorsque, le 9 juin, Jeanne fit son entrée dans Orléans, elle commandait à une armée de huit mille hommes.

Les habitants la reçurent avec les plus grandes démonstra-

tions de joie. Ils se pressaient autour d'elle, voulaient la voir, l'entendre, toucher ses vêtements, « ils ne se pouvoient saoûler de la veoir. »

Elle resta deux jours, et, tout étant prêt, elle partit le 11 pour faire le siège de Jargeau.

Elle avait autour d'elle le duc d'Alençon et les capitaines accoutumés, le comte de Vendôme en plus et un gentilhomme breton, Tudual de Kermoisan, avec huit mille hommes et une forte artillerie.

Cette armée prit la route de la Sologne par Sandillon : la ville de Jargeau étant sur la rive gauche du fleuve.

La place, entourée d'une forte muraille de cinq à six mètres de hauteur, flanquée de grosses tours et protégée par un large fossé, comptait six à sept cents défenseurs, sous les ordres de messire Guillaume de la Pole et de son frère le comte de Suffolk. Elle se reliait à la rive droite par un pont en pierre, fortifié. Une puissante artillerie garnissait ses remparts.

Cependant, le duc de Bedford, ayant appris les préparatifs faits par les Français pour entreprendre la campagne contre les places de la Loire, leva cinq mille hommes qu'il mit sous le commandement de Falstolf, à Paris, avec mission de secourir les villes fortes. Mais ce dernier, sachant l'armée conduite par la Pucelle et craignant de se rencontrer avec elle, sans avoir une grande supériorité d'effectif, marcha avec la plus grande lenteur. Comptant recevoir d'importants renforts, il s'arrêta quatre jours à Étampes et quatre jours à Janville, pour rassembler le plus d'hommes et de munitions possible.

La nouvelle de cette marche de Falstolf parvint à l'armée française, et, soit qu'on eût peur des Anglais en rase campagne, soit qu'on ne voulût pas être pris entre la place et Falstolf, on éprouva des hésitations, et plusieurs combattants partirent. Toute l'armée eût suivi ce mouvement sans les objurgations pressantes de la Pucelle. Elle affirmait que l'on avait la protection divine Elle réussit, à la longue, à rendre confiance à la troupe, et de telle manière que les Français tombèrent de suite dans l'excès contraire.

Sans aucune précaution, sans avant-garde, un corps assez considérable tenta d'approcher de la place; mais les Anglais veillaient. Placés en embuscade dans les maisons d'un faubourg,

en avant des murs, ils tombèrent sur les téméraires et les mirent en pleine déroute. Si bien que les fuyards se jetèrent dans le plus complet désordre sur le gros de l'armée qui arrivait et commençait à prendre peur. Mais Jeanne, se portant résolument en avant, rassembla les fuyards et, redonnant du cœur à tous, recommença le combat, chassa les Anglais des maisons où de suite elle cantonna ses troupes.

Sans perdre un instant, elle plaça l'artillerie elle-même. Au petit jour, le 12, le feu commença. A un moment, comme elle se trouvait avec le duc d'Alençon sur le bord du fossé, elle le saisit soudain par le bras, l'entraînant à quelques pas de là, en disant que s'il restait à cette place il serait tué. En effet, quelques instants après, un gentilhomme qui occupait cette position fut tué raide d'un coup de bombarde.

Dans la matinée, la plus forte tour fut renversée par une grosse bombarde, appelée « la Bergerie, » amenée d'Orléans.

Dans la journée, les murailles tombaient en ruines. Jeanne, avant de donner l'assaut, voulut, suivant sa coutume, prévenir les assiégés, et leur fit demander s'ils consentaient à se rendre.

Suffolk sollicita une suspension d'armes de quinze jours. L'accorder eût été folie, car c'était donner à Falstolf le temps d'arriver. Jeanne répondit qu'elle leur permettait seulement de se retirer sur l'heure, « en petite cotte. » Suffolk n'acceptant pas, l'assaut fut décidé.

On combla les fossés, on appliqua les échelles et l'armée tout entière se rua contre les murailles.

Les assiégés se défendirent avec la plus grande énergie. Un moment, les assiégeants faiblirent. Jeanne se précipita dans les fossés, son étendard à la main, et tenta de monter sur une échelle. Au même moment, une énorme pierre jetée du haut des remparts la renversa par terre. Les Anglais la croient écrasée et poussent des cris de triomphe, mais elle se relève et crie aux siens :

« Ayez bon courage, notre Sire a condamné les Anglais. A cette heure, ils sont nôtres. »

L'assaut est repris avec fureur. Le comte de la Pole est tué. Les Français pénètrent dans la place. Suffolk, poursuivi, est acculé sur le pont. Il se rend à un gentilhomme français nommé

Regnault, après l'avoir fait chevalier, car Regnault lui avait avoué ne pas l'être.

La place fut livrée au pillage. On n'épargna rien, ni les maisons ni l'église même, pour punir la cité de son attachement aux Anglais. Onze cents personnes environ périrent, dont cinq à six cents Anglais.

Le soir, un convoi de prisonniers de haut rang fut conduit à Orléans. Dans la nuit même, Jeanne et le duc d'Alençon regagnèrent cette dernière ville, laissant l'armée bivouaquer.

Cependant, une dispute s'étant élevée au sujet de prisonniers de moyenne condition, les hommes qui les escortaient les massacrèrent.

Ce nouveau succès de la prise de Jargeau surexcita les esprits. Les chevaliers continuaient à accourir pour se ranger sous la bannière du roi de France et servir sous les ordres de Jeanne.

A Orléans venaient d'arriver les seigneurs de Laval et de Lohiac, de Chauvigny, de Berry, de la Tour d'Auvergne et le vidame de Chartres.

La Pucelle, impatiente de terminer la campagne, voulait se hâter. Le 14, elle donna ses ordres pour le départ, afin d'attaquer Meung et Beaugency, et l'on partit le 15.

Elle prit la route de la Sologne par Cléry, et canonna si énergiquement le pont de Meung, bien défendu cependant, que, dit le chroniqueur, « nonobstant leur deffence, fut pris de plain assault sans gueres arrester. »

Ce pont en pierre et fortifié aboutissait en dehors de la ville. Sa possession assurait un débouché sur la Loire. C'est ce que voulait Jeanne. Aussi fit-elle camper toute l'armée sous les murs de Meung, dédaignant de l'attaquer pour le moment.

Le lendemain, laissant une solide garnison pour défendre le pont, elle se dirigea sur Beaugency.

La ville sur la rive droite, entourée d'épaisses murailles de six mètres de hauteur, flanquée de tours, possédait un redoutable donjon, qui reste de nos jours connu sous le nom de Tour de César. Cette tour carrée, bâtie au XIII[e] siècle sur l'emplacement probable d'un camp de César, en a conservé le nom. La place était reliée à la rive gauche par un solide pont de pierre fortifié et bien défendu.

Pourtant les Anglais, sachant l'effectif considérable de l'armée

de Jeanne, ne crurent pas pouvoir défendre toute la ville. Ils abandonnèrent les murailles et se retirèrent sur le pont et dans le donjon.

Les Français, ne trouvant aucune résistance, pénétrèrent aussitôt dans la place. Ils commençaient à établir leur cantonnement, lorsque dans différentes rues, les ennemis, cachés en embuscades, les attaquèrent avec impétuosité. Après le premier moment de surprise, qui dura peu, les Français se battirent avec courage, de telle sorte qu'il y eut de véritables petits combats sur plusieurs points et un certain nombre de tués. Mais ces diverses escarmouches ayant cessé, Jeanne fit disposer elle-même l'artillerie pour canonner le donjon ainsi que le pont, et le feu commença.

Cependant, un incident faillit jeter la désunion dans l'armée française et faire manquer le siège de la place.

Des intrigues de cour, ourdies par La Trémouille, avaient contraint, quelques mois avant cette époque, le connétable de Richemont à se retirer dans sa seigneurie de Parthenay. Il supportait difficilement l'inaction.

Lorsque la Pucelle apparut pour faire lever le siège d'Orléans, Richemont leva une troupe considérable et marcha vers Blois pour se joindre à l'armée. Mais à Loudun, le roi lui fit dire que s'il continuait, on le combattrait. Il dut s'arrêter. Quand il sut que Jeanne commençait une nouvelle campagne, il se remit en mouvement, passa la Loire à Amboise et marcha sur Beaugency.

Il venait avec Jacques Dinan, seigneur de Beaumanoir, frère du seigneur de Chateaubriand. Son arrivée était assez mal vue par quelques chefs, jaloux de ne point s'attirer la disgrâce royale, notamment par d'Alençon. Mais une impérieuse raison, que la Pucelle mit en avant avec beaucoup d'adresse, fit lever toutes les préventions; c'était l'arrivée de l'ennemi. On venait en effet, le 17 au matin, d'annoncer l'approche de Falstolf, que Talbot était allé rejoindre à Janville, après la prise du pont de Meung. Obéissant aux pressantes instances de la Pucelle, le connétable fit serment devant elle et devant tous les seigneurs de son dessein de servir toujours loyalement le roi.

Le siège ne fut donc point arrêté, ni la canonnade interrompue. Aussi le bailli d'Évreux, qui commandait le donjon, fit-il

dans le milieu du jour, le 17, demander une suspension d'armes afin de traiter.

Jeanne l'ayant accordée, on commença les pourparlers. Ils durèrent jusqu'à minuit, et l'on décida que la garnison se retirerait le lendemain au petit jour, emmenant ses chevaux avec leurs harnachements et la valeur d'un marc d'argent par tête. Les soldats devaient en outre promettre de ne pas porter les armes pendant dix jours contre les Français.

Le matin du 18, ils s'en allèrent et gagnèrent la place de Meung.

Cette nuit même Falstolf et Talbot arrivaient. Au petit jour, ils se présentèrent avec quatre mille combattants devant Beaugency. Jeanne fit alors sortir de la ville toute l'armée, la rangea en bataille, si bien que les Anglais prirent peur et rétrogradèrent sur la route de Meung, ne sachant pas encore la capitulation de Beaugency. Ils pensaient emporter le pont de Meung resté aux mains des Français et de cette façon apporter du secours par la rive gauche aux défenseurs de Beaugency. Aussitôt arrivés à Meung, ils commencèrent à canonner avec violence le pont, mais en même temps ils apprenaient, par les défenseurs de Beaugency qui les rejoignaient, la capitulation de cette place. Il ne pouvait plus être question pour eux d'emporter le pont, encore moins de rester à Meung. L'expérience qu'ils avaient acquise de l'inutilité de la défense des places fortes contre la Pucelle dicta leur conduite.

Talbot et Falstolf avec le sire d'Escales abandonnèrent Meung et reprirent promptement la route de Janville.

Cependant les Français, après avoir constitué une garnison pour la ville prise, se mirent en marche, espérant retrouver les Anglais à Meung, où ils savaient qu'ils s'étaient retirés.

Dès l'arrivée de l'avant-garde aux abords de la ville, les Français restés à la garde du pont dirent que l'armée ennemie battait en retraite sur Paris, et Jeanne immédiatement donna le signal de la poursuite.

Les Anglais, avertis par leur arrière garde, ne songèrent plus qu'à trouver un terrain favorable pour accepter la bataille. Ils ne s'étaient pas encore mesurés avec la Pucelle en rase campagne, et le souvenir des sanglantes hécatombes de Poitiers, de Crécy et d'Azincourt leur donnait l'espoir du succès.

Ils choisirent un terrain en avant du village de Patay, près du hameau de Lignerolles.

Un ravin coupait la route. Au delà deux haies très épaisses formaient un passage resserré. Talbot avec cinquante archers s'y plaça, tandis que le gros se portait en arrière en bataille, et Talbot comptait tenir là jusqu'à ce que l'arrière-garde eût rejoint le corps de bataille. Il pensait alors se replier protégé par les haies touffues.

Or la Pucelle allait de l'avant sans savoir au juste où se plaçaient les Anglais. Elle disait que l'on aurait « bon conduit » et avait mis à l'avant-garde quatre-vingts chevaliers.

Tout d'un coup, en chevauchant, ils firent lever un cerf, lequel se jeta dans les Anglais, qui le reçurent à grands cris. Cela donna l'éveil, et l'avant-garde, ayant reconnu leur position, prévint la Pucelle.

« Avez-vous de bons éperons ? » dit-elle à d'Alençon.

« Nous tournerons donc le dos? » s'écrièrent plusieurs chevaliers.

« En nom Dieu, répondit-elle, ce seront les Anglais, et vous aurez besoin de vos éperons pour les poursuivre mieux. »

Elle répondait de la victoire.

« Seraient-ils pendus aux nues, nous les aurons ; le gentil roi aura aujourd'hui la plus grande victoire qu'il eut depuis long temps. »

Elle voulait partir avec l'avant-garde. On la retint et La Hire fut chargé de l'attaque avec l'ordre d'occuper les Anglais si bien que le gros français pût arriver et envelopper toute l'armée.

Mais La Hire chargea avec une telle impétuosité qu'il culbuta l'arrière-garde encore en marche, et la jeta en désordre sur le gros, qui prenait ses positions. Celui-ci, croyant à une défaite et terrifié par le nom de Jeanne, tourna le dos et s'enfuit.

Cependant Talbot tenait à son poste et Falstolf faisait des efforts pour ramener les fuyards. Mais la panique devenait générale, et Talbot dut bientôt à son tour battre en retraite, tandis que les Français, poursuivant les fuyards, massacraient tous ceux qu'ils rencontraient. Il y eut, tant tués que blessés ou faits prisonniers, quatre mille Anglais. Talbot était parmi les prisonniers.

Le gros de l'armée française arriva lorsque la bataille était terminée.

Les résultats furent considérables. Janville ferma ses portes aux Anglais. Toutes les petites places de la Beauce furent abandonnées par eux et la contrée respira, entièrement délivrée.

Jeanne venait de faire une campagne mémorable. Partie d'Orléans le 11, elle attaque Jargeau, qui est emporté d'assaut le 12. Le 15, elle prend le pont de Meung; le 16, elle attaque Beaugency, qui se rend le 17, et le 18 elle écrase à Patay la dernière armée anglaise.

En huit jours elle prend trois villes et gagne une bataille. Quelques jours après, Charles VII, avec douze mille hommes, accompagné de la Pucelle, partait de Gien pour aller à Reims, où il arrivait le 16 juillet. Il était sacré le 17 du même mois.

Ainsi se termina cette immortelle campagne de la Loire, où Jeanne en quelques semaines délivra Orléans, le dernier boulevard de la France, chassa les Anglais de tout le territoire conquis sur les bords du fleuve, et put faire sacrer le roi à Reims.

Un peuple qui a dans son histoire une semblable page et quatorze siècles de gloire ne peut pas périr.

HENRI BARAUDE.

HEDWIGE D'ANJOU, REINE DE POLOGNE[1]

1371-1399

Parmi les souverains illustres de la Pologne, Boleslas le Vaillant [2] s'offre à notre imagination sous la figure d'un chevalier vainqueur, ébréchant son épée à la Porte d'or de Kiew; Casimir le Grand [3] nous apparait, le livre des statuts de Wislica à la main, au milieu du cortège des seigneurs, des évêques et des chevaliers auxquels, par un lent et opiniâtre travail, il infusa sa sagesse. Nous voyons Sigismond Auguste [4], Bathori [5] et So-

[1] Fille de Louis I[er] d'Anjou, roi de Hongrie (1342-1382) et de Pologne (1370-1382), Hedwige monta sur le trône en 1384. Elle amena par son mariage avec Jagellon, grand-duc de Lithuanie, la conversion de ce prince et de ce pays encore païens. Elle régna avec Jagellon de 1386 à 1399 sur la Pologne et la Lithuanie. Louis I[er] avait hérité du trône de Pologne à la mort de son oncle maternel, Casimir le Grand, dernier roi de la dynastie nationale des Piasts qui gouvernait la Pologne depuis le IX[e] siècle. Il était fils de Charles-Robert, roi de Hongrie (1307-1342). Le fondateur de cette maison d'Anjou, Charles, frère de saint Louis, mort en 1285, était son trisaïeul.

Louis VIII
- Saint Louis
- Charles d'Anjou, roi de Naples.
  - Charles II, roi de Naples.
    - Charles Martel, prétendant à la couronne de Hongrie.
      - Charles-Robert, roi de Hongrie.
        - Louis le Grand, roi de Hongrie.
          - Hedwige, reine de Pologne.

[2] Boleslas I[er] régna de 992 à 1025 sur la Pologne. Jusqu'à lui, les souverains de ce pays n'avaient porté que le titre de duc.

[3] Casimir III, roi de Pologne, de 1333 à 1370, réforma la législation polonaise.

[4] Sigismond II Auguste, roi de Pologne, de 1548 à 1572.

[5] Bathori succéda en 1575 à Henri de Valois sur le trône de Pologne, et mourut en 1586.

bieski [1] tels que les a peints Matejko [2] : le premier à Lublin, au jour où l'union de la Pologne et de la Lithuanie fut consommée; le second à Pskow, devant les ambassadeurs humiliés d'un ennemi vaincu; le troisième aux portes de Vienne, avec les trophées de sa victoire, ces trophées destinés au sanctuaire d'où était descendue sur le héros-roi l'inspiration qui l'avait conduit, par l'âpre route du devoir, à travers les détours bourbeux de la diplomatie.

Quel est le moment qui, dans la courte vie de la reine Hedwige, éclairera devant nous sa figure avec assez d'éclat et assez de douceur à la fois pour qu'aucun des sommets de cette grande âme ne reste caché, pour que tous les contours de cette œuvre de maître puissent être embrassés d'un coup d'œil, pour que toute ombre y rehausse la lumière, ainsi que dans tous les chefs-d'œuvre que la terre offre aux rayons du soleil ?

Faut-il chercher la reine, il y a plus de cinq siècles, sur le Wawel [3], aux pieds du Christ en croix, dans la douleur muette et l'ardente prière de son cœur brisé, alors que le « oui » et le « non » engageaient, dans les profondeurs mystérieuses de son âme de vierge, une lutte à la vie à la mort, alors que ce combat, terrible malgré l'absence de bruit et de sang, devait décider du sort de deux nations autant que des batailles sanglantes couvrant un pays de milliers de cadavres ? Le « oui » triompha dans cette lutte. Brisé et anéanti par lui-même, le cœur de la femme, qui aspirait ardemment à la félicité, offrit au monde un sacrifice d'une merveilleuse force qui causa le bonheur de deux nations. Mais ce ne fut là qu'un moment où, par sa grande douleur et sa grande victoire, l'enfant devint soudain femme. Cette première épreuve si dure n'était que le court prélude de celles qui attendaient la reine, car la première page du livre de sa vie était à peine écrite.

Plus claire, plus complète, plus éloquente s'offre à nos yeux la figure d'Hedwige dans un autre moment, alors que déjà se tournait la dernière page de ce livre, quand la route abrupte de la perfection sur laquelle un grand sacrifice lui avait fait faire

[1] Sobieski, roi de Pologne de 1674 à 1696, délivra Vienne assiégée par Kara-Mustafa, en 1683, et sauva ainsi l'empereur Léopold.
[2] Matejko, peintre polonais mort en 1893.
[3] Wawel, plateau sur lequel est situé le palais des rois de Pologne, à Cracovie.

les premiers pas, touchait à sa fin. On ne voyait plus alors dans son âme les traces de la lutte qui, bien que couronnée d'une victoire complète, laisse le souvenir du trouble passé, de l'agitation vaincue. Mais on y voit l'inexprimable douceur du calme conquis par cette lutte, du calme qui fait regarder le combat terminé avec un sourire indulgent, avec l'intelligence parfaite de sa valeur, avec une action de grâces pour les forces qui n'ont point manqué. Ce calme, c'est le gage de l'éternel repos mérité au moment où le voile qui le cache s'écarte déjà devant la reine.

Vingt-huit ans seulement ont passé pour elle, court écheveau de jours coupé au milieu par la dure journée d'épreuve. La jeune femme qui s'éteint est de nouveau devant nous au Wawel, non plus sous les voûtes de la cathédrale, non plus aux pieds du Crucifié, mais dans une salle du château dorée par l'éclatant soleil de juin dont les rayons inondent de riches colliers, des diadèmes, des bracelets, des bagues, des broches, œuvres exquises des maîtres d'outre-mer, étincelant du feu des pierres précieuses. La main blanche de la reine les caresse avec amour, l'œil affaibli de la souveraine se rassasie de leur éclat. Les femmes du moyen âge aimaient ces joyaux, ces cailloux de la terre brillant d'un feu emprunté au ciel. Tout un monde de symboles, dont il est difficile de se représenter la puissance, liait le cœur à la pierre et identifiait tellement l'âme de la femme avec ces muets témoins de ses désirs, de ses émotions et de ses transports les plus secrets que l'imagination, à chaque scintillement plus vif d'une émeraude ou d'un rubis, rendait plus forts les battements du cœur qui soulevaient en mesure la pierre de la précieuse agrafe. Se séparer de ce joyau confident des tressaillements mystérieux du cœur, le consacrer au service de l'autel, l'enchâsser de sa propre main dans un riche ornement ou un rational était un véritable sacrifice, comme s'il eût fallu arracher son cœur à un autre cœur aimant pour le consacrer à Dieu. Et, bien que la main active et généreuse de la reine en eût déjà distribué plusieurs, un éclat magnifique rayonnait encore des trésors amoncelés sous ses yeux en ce jour d'adieu. Les feux étincelants de ces vanités n'attachaient déjà plus à elles les yeux de la reine. Elle venait de prononcer ces paroles, fidèlement transmises aux âges suivants : « J'ai depuis long- « temps renoncé à l'orgueil et à la vanité de ce monde. Ce n'est

« donc point par l'or et les perles que je désire plaire à mon « Père céleste.... mais par le recueillement et l'humilité. »

Ainsi, dans le recueillement et l'humble méditation de ce qui plairait à Dieu, elle cherchait une inspiration, elle cherchait à quel service consacrer ces chères compagnes de l'heur et du malheur passés, ces pierres précieuses qui avaient partagé avec elle ses vanités mondaines, ses souffrances, ses bonnes résolutions....

La reine fit deux parts de ses bijoux. Elle destina la première à soulager la misère, à adoucir le sort des déshérités pour qui le plus précieux bijou est un morceau de pain noir; elle consacra la seconde à doter l'Université de Cracovie, à tirer la nation de sa pauvreté intellectuelle. Fondée par Casimir le Grand en 1364, cette Université était tombée rapidement après la mort de ce roi, comme en dérision des belles paroles de son fondateur : « Qu'on trouve ici la perle des sciences supérieures, pour qu'il en résulte des hommes remarquables par la maturité de leur conseil, couronnés de l'éclat de leurs vertus, érudits dans toutes les facultés. » Ce furent les perles et les joyaux de la sainte reine qui donnèrent une nouvelle vie à cette « perle » morte de la pensée du grand roi, dont les espérances furent ainsi réalisées [1].

Et ce n'étaient pas seulement les souvenirs personnels de la reine qui s'attachaient à ces richesses du trésor héréditaire; dans les teintes d'arc-en-ciel de ce magnifique amas de diamants, de rubis, d'améthystes, de chrysolithes, chatoyait un reflet de gloire et de magnificence qui illuminait, dans la mémoire de leur descendante, le majestueux et brillant cortège de ses aïeux. Car ces précieux objets étaient venus par différentes voies dans les cassettes de l'héritière d'Anjou, parcourant pendant des siècles entiers la lointaine route, qui menait, de la terre enchantée et féerique de l'Orient, jusqu'au seuil du château des Piasts, au Wawel. Dans la longue histoire de ces pierres inanimées, se concentrait une partie de la longue histoire de la race

[1] Il y a six ans (1900), l'Université de Cracovie célébra solennellement le cinq centième anniversaire de sa renaissance, avec le concours sympathique de centaines de sœurs plus jeunes, venues de tout l'univers pour rendre un éloquent témoignage à la vitalité de la nation qui, maintenant encore, tire des perles et des pierres précieuses d'Hedwige les sucs vitaux de sa vie d'outre-tombe.

illustre dont le sang coulait si vivement dans les veines de notre Hedwige. Peut-être la moitié de ces joyaux avaient-ils été conquis sur les Sarrasins et apportés, avec les trophées d'une croisade, par quelque roi très chrétien, Louis VII ou Philippe Auguste; peut-être se cachait-il parmi eux quelque souvenir des luttes chevaleresques que le fondateur de la race d'Anjou avait, dans sa jeunesse, entreprises pour la gloire, sous les enseignes de son frère, le saint roi Louis. Sur le fond brumeux de ces souvenirs transmis par la tradition familiale, se détachait plus vivement et avec plus de couleur, dans l'imagination d'Hedwige, la tradition encore fraiche liée au délicieux berceau de son aïeul, à la Calabre et à l'Apulie, à Naples, autrefois « l'enfant chéri des dieux. »

Là avait régné son bisaïeul, le roi Louis, non plus comme un Français étranger, mais comme héritier du trône de son père défendu contre l'ennemi. De là, était venu jusqu'au Danube l'aïeul d'Hedwige, héritier par les femmes de la couronne de saint Étienne qu'il brigua longtemps, et à laquelle aspiraient toutes les familles puissantes des environs : les Przemyslas, les Habsbourg et les Wittelsbach. Bien qu'établie près des Carpathes, cette branche de la famille d'Anjou ne rompit pas les liens d'or qui l'attachaient au nid charmant. On savait qu'à Wyszegrad et à Bude, à Naples et à Capoue, régnait une même famille. Les deux lignées royales étaient jointes par une étroite alliance, comme en témoignent les dispositions prises pour le mariage des princes de Hongrie avec les héritières de Naples, dispositions qui devaient assurer aux fils de Louis le trône de leurs aïeux, à l'exclusion de la ligne collatérale qu'on dotait des principautés de Calabre, de Tarente, de Salerne et de Durazzo.

On reconnait, dans l'âme d'Hedwige, le souffle puissant du golfe de Naples, mais il s'y joint un autre souffle qui l'élève en haut. Où la vierge d'Anjou a-t-elle puisé sa force? Est-ce dans « l'air de la Pologne » que fuyait son père, le roi Louis? L'air de la Pologne fortifiait peut-être la jeune reine, mais elle avait apporté sa force avec elle et en elle, dans son cœur de vierge. Dans ce cœur, en effet, coulait non seulement le sang d'Anjou, mais celui de l'épouse de Ladislas Lokietek [1], Hedwige, fille de

[1] Ladislas Lokietek régna sur la Pologne, de 1306 à 1333.

la bienheureuse Yolande, et celui d'une autre Hedwige, en qui cette petite-fille des saintes vénérait sa patronne.

Jamais l'air de la Pologne ne favorisa ce souffle divin, comme cent ans avant Hedwige, et encore plus anciennement, dans tout le cours du XIII[e] siècle, alors que le respirait tout un cortège de saintes femmes dans la famille des Piasts. Les unes venaient de terres étrangères, des Alpes ou de contrées au delà des Carpathes, les autres avaient vu la lumière du jour sous le ciel polonais. La race d'Arpad eut en partage, après Salomé, fille de Lech le Blanc, Kinga et Yolande, les deux saintes sœurs. Ce souffle divin envoya dans les montagnes de la Thuringe sainte Élisabeth, nièce de sainte Hedwige, patronne de notre reine. Sainte Hedwige devint la mère de la lignée royale des Piasts, par sa petite-fille Constance, princesse de Leczye, qui eut pour fils Lokietek. Le roi Louis, descendant de sainte Hedwige par les femmes, épousa Élisabeth de Bosnie, elle aussi fille des Piasts. Ainsi notre Hedwige avait hérité par son père et par sa mère du sang de sa patronne.

Combien de bénédictions apporta sur la terre des Piasts ce cortège de saintes princesses, combien de rayons de grâces tombèrent de leurs lumineuses figures sur les sombres draperies de la monarchie de Boleslas, il est plus facile de sentir ces choses que de les déterminer et de les analyser. Mais il n'est pas besoin même de la plus faible lumière mystique pour comprendre clairement ce que donna à la Pologne ce siècle de saintes femmes, sombre à l'extérieur, fertile en orages et en défaites, mais rempli par un travail intérieur vivifiant et béni, qui fit une nation des grossières bandes slaves.

Dans ce siècle aux surprenants contrastes de lumières et d'ombres, où le bruit de la vie effrayait les âmes pieuses, ces saintes femmes fuyaient le tourbillon des événements contemporains. Elles finirent par se réfugier dans le silence du cloître, mais, même auparavant, elles en menèrent la vie, autant qu'elles le purent, dans leurs propres maisons.

Mais, si elles avaient su prier, il fallait maintenant au gouvernail une autre main qui, bien que féminine, fût forte, endurcie par la vie, avec un sang chaud dans les veines. Chez ces saintes femmes, la grâce avait plongé la nature dans un sommeil profond. Abîmées dans leurs entretiens avec Dieu, elles ne

savaient point parler aux hommes, elles n'étaient pas accoutumées à agir dans la vie au milieu des boues humaines. On le voit à leurs enfants. Ces pieuses princesses savaient affermir la piété dans leurs fils et dans leurs filles, et la leur donner comme un talisman pour les orages de l'existence, mais leur enseigner la lutte avec la vie, les endurcir pour ses dangers dépassait les forces de ces reines en habit monacal ; et de là vient que souvent le fruit tombait loin de l'arbre, comme le vit Hedwige dans l'histoire de sa mère et de sa grand'mère. En elle, au contraire, existait une force vitale, sans doute difficile à refréner, mais pleine de richesses et de ressources, dont elle avait hérité de la race d'Anjou. Personne, peut-être, ne connaissait l'âme de la reine comme son savant confesseur, maître Stanislas de Skalmierz, le prédicateur éloquent de ses funérailles, le premier recteur de l'Université créée par elle. Versé dans les distinctions de la scolastique, il eût probablement reconnu que cette figure tenait de ses ancêtres d'Anjou sa *materia*, mais sa *forma substantialis*, de sainte Hedwige et de la bienheureuse Yolande. Les deux héritages s'étaient étroitement fondus dans cette nature riche et inondée de grâce; ils avaient formé une femme qui, égalant peut-être en vertu ses aïeules Piast, était, en même temps, aussi différente d'elles que des femmes de la maison d'Anjou.

La sœur aînée d'Hedwige, Marie, reine de Hongrie, ne lui ressemblait en rien. Sa vie se brise à son début. Jetée en prison, elle doit contempler la mort de sa mère que les vengeurs du prince de Durazzo, assassiné, égorgent en menaçant la jeune reine du même sort. Elle ne tombe pas alors sous le couteau des bourreaux. Après trois mois, elle sort de sa prison pour traîner cinq ans encore une vie incolore rendue amère par le désenchantement, le souci et le malheur; la mort est une véritable délivrance pour la jeune femme brisée. Dans sa courte vie, elle éprouva plus durement que sa sœur la jalousie du sort. Souffrit-elle autant qu'Hedwige ? On ne sait. Mais sa souffrance ne produisit point de fruits. Sa vie inutile, remplie de douleur, sans sacrifice, ne donna de bonheur à personne.

Les souffrances d'Hedwige sont différentes, elles n'ont pas tant d'âpreté, ce n'est pas un persécuteur qui les cause, elles ne sont pas teintes du sang qui coule abondamment dans l'his-

toire de la fille aînée de Louis. On n'y voit pas d'autre sang que celui d'un cœur de femme qui saigne dans sa lutte avec lui-même. Dans cet abime profond du cœur, se renferme presque toute l'histoire de la plus illustre des reines de Pologne.

Nous est-il permis de pénétrer ces mystères? Ne sera-ce point excès d'audace que de plonger, à la lueur incertaine des rares témoignages contemporains, un œil faible et curieux dans les secrets replis d'une âme qu'illumine depuis cinq cents ans la lumière éternelle? Convient-il, en général, de s'aventurer sur ce terrain dangereux quand la science n'a peut-être pas assez de moyens éprouvés pour empêcher les déformations que l'arbitraire est prêt à permettre à l'imagination, cette puissance capricieuse sur laquelle on ne peut compter quand elle n'est pas tenue en respect par des règles sévères?

Mais notre conscience nous oblige à rappeler les grands événements historiques qui ont été l'œuvre d'Hedwige. Elle n'a pas accompli seule cette œuvre, il est vrai, les siècles l'avaient préparée avant elle, et des hommes au cœur opiniâtre y mirent la main, contrairement aux désirs de la reine. Eux, dans leur action intelligente et droite, avaient tout à gagner et ne donnaient rien. Hedwige, pour accomplir cette œuvre, devait dire un seul mot : « Oui. » Mais dans ce mot, elle mettait tout ce qui l'attachait à la vie, et à ce mot, à lui seul, fut donnée la force créatrice pour insuffler une âme au corps formé par le travail des siècles. Ainsi, le plus mémorable fait de nos annales a deux histoires : l'une longue et retentissante qui se déroule sur la vaste scène de l'Europe occidentale et réunit lentement en une grande unité les différents éléments aux prises entre eux, l'autre, courte et mystérieuse, qui est renfermée dans les profondeurs d'une âme de femme dont un « Fiat » la fait sortir.

Racontons cette seconde histoire plus simple et plus intelligible.

Dès le berceau, notre Hedwige devait être reine, mais reine de ces terres riches et vastes où elle avait vu la lumière du jour.

Destinée à être souveraine de la Hongrie, elle dut, pendant la vie de son père, s'habituer à la pensée qu'elle porterait l'illustre couronne de saint Étienne. Son imagination d'enfant courait rarement au delà des Carpathes, jusqu'à la Pologne,

sauf lorsque, dans ses jeux avec sa sœur aînée, elles se demandaient l'une à l'autre quel serait un jour leur sort et comment elles gouverneraient ces deux royaumes voisins. Ces rêves furent interrompus par la mort de leur père, alors qu'Hedwige commençait sa douzième année. Les seigneurs hongrois placèrent sur le trône d'Arpad l'aînée des princesses.

En Pologne, bien que deux partis fussent en lutte l'un contre l'autre dans une sanglante guerre civile, tous deux combattaient au nom de cette même reine Marie. Pendant six mois, Hedwige ne posséda aucune des deux couronnes. Ce fut seulement en mars 1383 que la reine mère délia les seigneurs polonais du serment qui les liait envers Marie et destina le trône de Casimir le Grand à sa plus jeune fille, promettant de l'envoyer en Pologne trois ans plus tard, lorsqu'elle atteindrait sa quinzième année. Mais les Polonais attendaient impatiemment leur jeune souveraine. Son arrivée pouvait seule mettre fin aux troubles de la guerre, et ils ne voulurent pas entendre parler d'un terme aussi éloigné. Le jour de l'arrivée d'Hedwige ayant été remis trois fois, une telle impatience s'empara de ses sujets qu'ils commencèrent à penser à un autre souverain. On ne peut, en vérité, s'étonner qu'Élisabeth n'eût pas hâte d'envoyer sa fille si jeune dans un pays étranger, difficile à gouverner, déchiré par des troubles sanglants. Cependant, elle dut céder, et ce fut sans doute pour le bien de sa fille. Treize ans passés à la cour d'Anjou suffisaient; l'intelligence impressionnable et le cœur tendre de la jeune fille n'avaient eu que trop le temps de se familiariser avec tout ce qu'elle pouvait y trouver de bon, avec ce que versait en elle pour toute la vie le mystérieux élixir de force de la nature italienne. Qui pourrait dire si, en quittant plus tard sa mère et sa sœur, elle n'eût pas subi trop vivement ces influences à l'âge des rêveries sentimentales, et, déjà jeune fille, n'en eût gardé une empreinte trop durable dans son cœur, son tempérament et son intelligence?

Ce fut le jour de sa fête, en 1384, que, dans la cathédrale de Cracovie, Hedwige reçut la couronne de Boleslas. Quelles pensées traversèrent en ce moment solennel l'esprit de cette reine de treize ans? Il est difficile de les supposer empreintes d'un grand sérieux et de beaucoup d'onction. L'héritière d'Anjou avait lu bien des livres dans les salles du palais de Bude, tout

en regardant couler le Danube semblable à un ruban d'argent, mais parmi ces livres ne se trouvait certainement pas le traité scolastique *de regimine principum* dans lequel, cent ans plus tôt, le profond *Doctor angelicus* avait tracé aux monarques la route abrupte de leurs devoirs sacrés ; de cela on ne peut douter. Plus facilement avait dû se glisser dans les petites mains de la princesse un de ces récits voluptueux dont Boccace ou ses semblables amusaient à Naples la reine Jeanne, livre séduisant et « tentateur, » suivant l'expression employée par Dante pour qualifier ces lectures à la mode, nourriture quotidienne de l'esprit des femmes dans les cours italiennes. Il ne faut pas croire d'ailleurs que ces ouvrages laissent nécessairement dans l'esprit beaucoup de principes corrupteurs. Ils éveillent l'imagination plutôt qu'ils ne pénètrent dans les profondeurs d'un cœur de vierge. Mais les jeunes intelligences tirent souvent de ces lectures, pour longtemps sinon pour toujours, un enseignement assez fort parfois pour imprimer une direction à toute leur vie, Elles en gardent l'habitude de considérer la vie comme une table couverte de nectar et d'ambroisie que tout notre art doit consister à consommer en abondance et avec le maximum de plaisir. Au jour de son couronnement, la vie ne devait pas se présenter autrement à Hedwige; devant son imagination de reine était servie la table la plus abondante. Rien ne manquait à ce festin de ce que pouvait rêver l'esprit le plus fertile, pas même le compagnon sans lequel il eût été triste. Dans la solitude, en effet, que faire du nectar, de l'éclat, de la gloire et de la liberté de contenter toutes ses fantaisies ? Mais la jeune reine ne devait pas attendre longtemps pour voir à ses côtés, dans les somptueuses salles du Wawel, son fiancé, ce jeune modèle des perfections chevaleresques, ce duc Guillaume [1] qui, dans sa courte carrière, s'était déjà conquis les trois surnoms de « gracieux, » de « magnifique, » d' « ambitieux de la gloire. »

Elle devait lui offrir deux joyaux qu'aucun autre n'eût pu posséder en ce monde à la fois : elle-même et son royaume, jeune et beau comme elle. Elle n'ignorait certainement le prix ni de l'un ni de l'autre. Si dans la lointaine Italie, patrie du beau, on

[1] Guillaume, petit-fils de l'empereur Albert I[er], était fils de Léopold III de Habsbourg, duc d'Autriche.

disait à haute voix que « le monde entier était plein de la beauté de la reine de Pologne, » ses miroirs d'argent poli devaient aussi lui murmurer quelque chose de semblable. Et ce royaume au seuil duquel elle s'avançait semblait n'avoir que les frontières du pays natal de sa souveraine, ces Carpathes dont les sommets neigeux brillaient au soleil de l'automne. De l'autre côté, à perte de vue, vers le nord ou l'orient, partout une plaine sans fin, ondoyante de collines, s'étendait devant les yeux d'Hedwige, comme s'il n'y avait pas eu de bornes à sa domination. On ne pouvait comparer cet État aux étroits héritages du père et de l'oncle de Guillaume, que son frère et ses cousins ne se partagèrent qu'avec peine. Ici, Guillaume aura l'espace pour étaler sa magnificence chevaleresque, ici son désir de gloire trouvera un vaste champ d'action. Dans ces sanctuaires dont les tours s'élancent en foule vers le ciel, autour du Wawel, chaque jour monteront de mille cœurs pieux des prières pour le bonheur du jeune couple. Cette terre fertile, aussi loin que l'œil peut l'embrasser, depuis les bastions du château royal, est une corne d'abondance d'où tombera pour la reine et son fiancé tout ce qu'ils désireront. Et ces chevaliers, aux superbes armures, qui se sont réunis pour le couronnement sous les voûtes de la cathédrale, ne sont chevaliers que pour rivaliser à qui les servira plus glorieusement tous les deux, à qui leur apportera dans la vie plus de joie, d'honneur, de renommée. Tout l'avenir d'Hedwige est sur cette terre blottie au pied du Wawel, avec ce peuple dont le chant ému vient d'accompagner ses rêveries lorsqu'elle s'est agenouillée devant l'autel. A quoi pouvait-elle croire, sinon à une longue suite de jours heureux et calmes se perdant au loin dans une brume où ne pénétrait pas la pensée d'une enfant de treize ans ?

Qu'était l'amour de la jeune reine pour le jeune chevalier de son âge? Il n'est pas aussi difficile qu'il le semble de se le figurer à la distance de cinq siècles. L'époque elle-même nous donne assez d'indications sur ce point et une foule de faits authentiques l'éclaircissent encore pour nous. Il faut chercher à connaître ce que fut cet amour si l'on veut mesurer en toute justice, avec la conscience et le calme nécessaires, la portée morale et la valeur du plus grand acte de la vie d'Hedwige. On voit dans la psychologie de ce sentiment le souffle romanesque dépeint,

deux siècles plus tard, par Shakespeare dans *Roméo et Juliette*, l'ardeur d'une âme très jeune qui pénètre deux êtres s'éveillant à la vie sous l'influence d'un attrait réciproque et qui les réduira facilement en cendres, si le sort met un obstacle entre eux, on y voit cette nuance de l'amour, sans doute vieille comme le monde et éternellement jeune, qui fut cultivée avec soin dans la chevalerie par les usages du siècle, l'inspiration des ménestrels et des troubadours et l'art des maitres du ciseau et du pinceau. Mais cette nuance ne remplit pas seule l'histoire aux teintes variées de ces deux cœurs. Quelque chose s'y ajoute et donne au sentiment d'Hedwige sa gravité et son niveau moral, en l'élevant fort au-dessus des rêveries romanesques d'une fille de quinze ans ordinaire.

Il faut se rappeler l'acte solennel de Haimbourg accompli le 15 juin 1378. Alors qu'Hedwige et Guillaume étaient âgés de sept ans, le primat de Hongrie les unit devant l'autel sous son étole. Leurs parents avaient dû attendre ce moment, car avant cet âge, on ne pouvait célébrer de fiançailles valables aux yeux de l'Église. Tous les arrangements en vue du futur mariage contractés plus tôt n'étaient que des conventions politiques changeantes qui, aujourd'hui fixées sur le parchemin, pouvaient demain n'avoir pas plus de valeur que les morceaux de l'acte déchiré. Mais l'acte de Haimbourg était autre chose. Les *sponsalia de futuro* — car c'était cela — pénétraient sur le terrain sacramentel, tout en ne constituant pas encore le sacrement. Il ne manquait qu'une condition pour que le sacrement fût complet: les fiancés devaient habiter ensemble après avoir atteint leur douzième année et accomplir leur mariage *secundum justitiam et consuetudinem sacri conjugii*. Les lois canoniques n'exigeaient pas alors un second acte religieux, aussi le jeune couple grandissait-il dans la conviction qu'il avait été solennellement marié, d'autant plus que les conventions entre les parents avaient exactement et parfaitement stipulé que les époux habiteraient ensemble dès qu'Hedwige aurait atteint l'âge de douze ans. Quand ce moment arriva enfin, le roi Louis était mort depuis un an et l'affaire fut d'autant plus retardée qu'un autre trône était alors destiné à l'ancienne héritière de la Hongrie. Mais ceci ne portait pas atteinte à la valeur de l'acte de l'Église et Hedwige, au château de Cracovie, ne pouvait rêver

l'avenir que passé aux côtés de son fiancé de Haimbourg.

D'où venait tant de poésie à cette union qui paraissait créée par une froide prose, forgée par le calcul politique, et sur laquelle la prudence avait mis avant le temps une empreinte canonique devant l'autel de Haimbourg? Il se passait ici ce qui arrive souvent aux calculs humains : au feu de la réalité, le but politique de l'acte de Haimbourg s'en était allé en fumée. Du grossier minerai des combinaisons prosaïques, s'était formé le noble métal d'un amour fort comme l'acier, amour dont on s'était peu occupé dans les arrangements pris avec tant de soin.

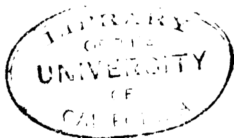
Le sang d'Anjou de la fiancée avait favorisé ce sentiment. La cour du roi Louis lui donnait un aliment. Les jeunes rêveries que plus d'un « livre tentateur » avait éveillées dans l'imagination d'Hedwige ne pouvaient errer sur d'immenses espaces, mais, intentionnellement ou non, elles trouvaient un objet constant dans un chevalier unique, un héros, le page de Habsbourg. Les parents de Guillaume et d'Hedwige échangeaient entre eux dans quelques occasions les fiancés-enfants pour donner à leurs conventions toutes les garanties de la certitude. Quand Guillaume était à Bude ou à Wyszegrad, on envoyait Hedwige à la cour d'Autriche afin qu'ils s'accoutumassent l'un et l'autre aux usages différents qui devaient se mêler dans leur vie future. Ils se voyaient donc rarement, assez pour leur âge, assez pour s'apercevoir réciproquement chaque fois de grands changements, et non assez souvent pour se trop connaître et pour que l'un d'eux n'eût plus rien à découvrir dans l'autre, à la rencontre suivante. On doit remarquer qu'avant l'aube de ces jours si importants, quand Hedwige marchait vers sa douzième année, ces promenades continuelles des deux cours sur les eaux bleues du Danube furent interrompues pendant plus longtemps. Au moment où tout s'accordait : l'âge, le temps, le lieu et même le parchemin jauni, pour que le jeune cœur d'Hedwige débordât de rêves romanesques, une plus longue séparation des fiancés parla justement d'autant plus à leur imagination qu'ils y étaient moins accoutumés.

Il faut se rappeler que tout sentiment, et l'amour en particulier, quelle que fût sa vitalité, se modelait alors plus que jamais d'après un idéal caressé par les romans de chevalerie. On n'y voit point d'amour sans obstacles, ni de chevalier qui ait con-

quis la gloire autrement que par de pénibles aventures. Rien donc ne pouvait tant enflammer un sentiment couvant sous la cendre que des obstacles même de peu de gravité, que des retards même de peu de durée. D'ailleurs, la fiancée était quelque chose de plus qu'une jeune fille amoureuse. Ce qui paraissait, pour une dame rêvant à l'histoire de la fidèle Blanchefleur ou de la constante Iseult, le sommet de la perfection féminine, illuminée par l'éclat d'une imagination romanesque, prenait un caractère de gravité et d'onction chez la fiancée unie à Guillaume sous l'étole. Entre la corde d'or du cœur et celle de fer du devoir, se produit souvent une dissonance, mais quand l'une et l'autre, dans une harmonie inaltérable, apportent leurs voix au même hymne, leurs deux sons s'unissent en un accord puissant qui atteint le ciel et qui a, sans qu'on puisse s'en étonner, toutes les forces de l'âme à son service.

L'amour d'Hedwige avait traversé la première épreuve de l'incertitude, pendant les deux années qui avaient suivi la mort du roi Louis. D'autres épreuves, toujours plus dures, attendaient la reine au château royal de Cracovie. Dès qu'elle en eut franchi le seuil, elle dut s'apercevoir qu'aux yeux des seigneurs et des membres du clergé qui s'étaient réunis pour son couronnement, les fiançailles de Haimbourg n'avaient pas grand poids. On parlait à voix basse de deux Piasts : soit du duc d'Opole, vieil ami du roi Louis, qui, par son âge, eût pu être le père d'Hedwige, soit du jeune prince de Mazovie [1] auquel les fantaisies chevaleresques ne manquaient pas, puisque, peu auparavant, au moment de l'arrivée de la reine, il avait organisé une audacieuse embuscade dans les défilés des frontières, afin de s'emparer à la fois et de la fiancée d'un autre et de la couronne de ses ancêtres. Comme dans un roman de chevalerie, deux rivaux se glissent entre les deux amoureux qu'un sort jaloux sépare. L'un est vieux, avide, cupide et rusé; l'autre, jeune et ardent, chasse la princesse comme une biche dans le taillis. Homme grossier, il ne sait pas même conquérir un cœur par l'art de la chevalerie. Un seul personnage manquait jusqu'alors, personnage que les dames de l'Occident chevaleresque n'avaient pas l'occasion de rencontrer dans leur vie et qui, par cela même, devait éveiller

[1] Ziemowit, descendant des Piasts.



plus d'intérêt dans tout roman réel. En effet, depuis que la carrière de chevalier avait acquis dans les croisades tant d'onction religieuse, depuis que la défense de l'autel et de la croix était devenue son idéal, l'imagination poétique avait créé l'antithèse du chevalier accompli, un monarque païen, type sévère et repoussant qui se répète souvent dans les romans de ce temps et devient la source de tant d'effets brillants, de tant de complications tenant en haleine la curiosité de la belle lectrice. Qu'est-ce donc si ce monstre a en partage, comme l'avait le grand-duc de Lithuanie, le rôle du rival heureux qui arrache la dame aimée des bras d'un fiancé brillant de toutes les perfections chevaleresques? Au xiv° siècle, le personnage était plus facile à rencontrer dans un roman que dans la vie. Cependant ici, le sujet le plus propre aux rêveries poétiques était devenu la réalité. La malheureuse et craintive héroïne de ce roman vécu ne pouvait, dans ses insomnies, savoir si un affreux cauchemar l'oppressait après une lecture trop prolongée la veille ou si l'austère vérité était, au contraire, devant ses yeux sans qu'elle pût la chasser autrement que par le sommeil.

Peu importe ce qui avait introduit cet élément dans le roman d'Hedwige. Sérieuse pour l'histoire, cette question est indifférente dans la vie du cœur de la reine. Il suffira de dire que trois mois à peine après son arrivée, Hedwige vit au château royal de Cracovie les députés de Jagellon [1] et que tout le cortège des seigneurs ecclésiastiques et séculiers qu'elle avait autour d'elle servit la cause du prince païen. Pleine de confiance envers les seigneurs polonais, elle leur était reconnaissante de la fidélité qu'ils avaient témoignée à la fille de Louis en défendant avec persévérance ses droits à la couronne de Pologne. Déçue et abandonnée, cette jeune fille de quatorze ans ressentit douloureusement ce qu'est la solitude au milieu du bruit et de la foule des hommes. Quelques semaines s'étaient à peine écoulées depuis que le sort l'avait séparée de sa mère. Ce n'était pas le moment de fuir vers elle, mais il fallait lui adresser les envoyés païens. Puissent sa protection, son amour et son expérience couvrir sa fille inexpérimentée! Qui devait garder les serments

[1] Jagellon, grand-duc de Lithuanie, ayant entendu parler de la beauté de la reine, avait conçu le projet de l'épouser.

de Haimbourg sinon la reine mère, sinon l'épouse de ce roi Louis qui avait caressé dans ses rêves l'union entre Hedwige et Guillaume, l'avait affirmée par sa parole de monarque et l'avait assurée devant Dieu et les hommes?

Nouvelle désillusion, second désenchantement. Les négociateurs reviennent de Hongrie, mais ils ne sont plus seuls. Est-ce un rêve ou la réalité? Aux députés de Jagellon se joignent deux envoyés de la reine mère, un prêtre et un chevalier, tous deux confidents du roi défunt; ils s'adjoignent encore trois seigneurs de Cracovie et tout ce cortège se hâte vers la Lithuanie pour convenir du prix de la main de la reine de Pologne. Comme dans un conte, la Belle devait être vendue pour un sac d'or. Le païen promettait de payer pour elle 200,000 florins aux princes d'Autriche. On avait fixé à cette somme la compensation due pour l'infidélité aux conventions de Haimbourg.

Hedwige avait été déjà deux fois déçue : par ses fidèles serviteurs et par sa propre mère. Devait-elle craindre encore ce troisième désenchantement, le plus douloureux : être vendue par son fiancé comme esclave à un païen, pour 200,000 florins? Qui sait s'il ne vint pas de Vienne, à cette époque, quelque signe de vie et d'amour? Peut-être aussi de Hongrie, de cette mère au double langage vint-il quelque parole encourageante. Quoi qu'il en soit, à la lumière du soleil de juin, comme approchait le huitième anniversaire de ses fiançailles, un brillant rayon d'espoir pénétra dans l'âme abattue de la jeune fille. Tous les seigneurs de Cracovie ne penchaient pas pour Jagellon; les plus ardents partisans du païen étaient déjà en route pour la Lithuanie, il est vrai, mais, dans son entourage le plus proche, Hedwige avait trouvé le trésor dont aucun roman n'aurait pu se passer, un confident et un ami qui comprenait et sentait que la foi jurée et l'amour entraînaient la reine vers Guillaume, et qui ne lui ménageait pas les paroles de consolation et d'espoir. Ce n'était pas un confident quelconque, c'était, comme ceux qui se trouvaient en Lithuanie, un seigneur, un dignitaire, Gniewosz de Dalewic. Il avait, parmi les chevaliers, des amis qui, sous sa conduite, prenaient le parti de Guillaume. Et d'ailleurs, la Pologne ne possédait pas que ses seigneurs; au pied du Wawel, dans les murs de la ville, vivaient des milliers d'hommes qui gardaient un reconnaissant souvenir au roi Louis,

le bienfaiteur de Cracovie. La reine pouvait assurément compter sur l'attachement de cette ville, et quand elle avait suivi gravement, au milieu de la foule des bourgeois, la procession de la Fête-Dieu, elle avait pu penser que parmi eux, derrière le rempart de ces murs de défense, il lui serait donné de défendre longtemps la foi jurée et son honneur de femme. Et, quelques jours après cette solennelle procession, lui arrivait un nouvel allié, inattendu et désiré, car il apportait à la jeune fille sans conseil ce qui lui manquait le plus, une expérience éprouvée, une subtilité et une ruse de renard. Combien de fois, dans les romans les plus intéressants, un providentiel conseiller n'avait-il pas conduit le couple amoureux hors des complications et des dangers? Ce conseiller n'était autre que Ladislas, duc d'Opole. Sage comme toujours, il avait à temps renoncé à sa recherche vaine pour se contenter du rôle plus modeste, mais bien plus profitable, d'ordonnateur du mariage, afin de réunir le couple royal, dont le bonheur le récompenserait généreusement. En hâte, le duc d'Opole alla de Cracovie chez la reine mère, et peut-être passa-t-il par la cour d'Autriche. Bientôt parut en Hongrie le père de Guillaume et, le 27 juillet, fut conclu, au château de Bude, un arrangement d'après lequel on fixait au jour de l'Assomption, 15 août, l'accomplissement du mariage des fiancés de Haimbourg. Le duc d'Opole s'engageait à veiller à l'exécution de la convention.

Le retard n'était que trop grand. Les envoyés polonais et hongrois pouvaient à tout moment revenir de la Lithuanie. En effet, la veille même de l'Assomption, leurs arrangements avec Jagellon avaient été conclus à Krew. Si on voulait rendre au pacte de Haimbourg la force qui lui appartenait, on ne pouvait perdre un instant.

Aussi, quinze jours plus tard, Guillaume était-il à Cracovie, entouré d'un élégant cortège de chevaliers. Mais on ne vit pas le duc d'Opole. L'ordonnateur des cérémonies s'était-il aperçu qu'il s'abandonnait à un jeu dangereux? Peut-être depuis le commencement, selon son habitude, ne prenait-il pas son rôle au sérieux; toujours est-il que ce personnage, le plus important après les fiancés, manquait au château royal de Cracovie au jour fixé. Le duc d'Opole n'avait jamais eu l'habitude de brûler les ponts derrière lui. En juillet, il avait patronné les conventions

de Bude et s'était par là acquis un titre à la reconnaissance de Guillaume; mais peu après, quand l'ambassade solennelle quitta la Pologne pour offrir le trône à Jagellon, Opole lui donna une lettre de créance autorisant les députés à parler aussi en son nom. Ainsi, quoi qu'il arrivât, que Guillaume s'assit sur le trône ou que ce fût le duc de Lithuanie, le rusé vassal s'était préparé la route vers les bonnes grâces de son suzerain.

Et à aucunes noces probablement, un ordonnateur n'avait été si nécessaire qu'à celles qui allaient se célébrer à Cracovie le jour de l'Assomption de l'an 1385. Le « gracieux » fiancé était arrivé dans la ville et recevait l'hospitalité de Gniewosz de Dalewic, qui, depuis longtemps déjà, servait d'intermédiaire au jeune couple. Guillaume n'eut certainement pas la pensée d'aller directement au château, bien que, suivant les ordres de Dobieslas de Kurozwek, le vieux castellan, les portes ne fussent pas fermées. Entrer au château signifiait habiter avec l'épouse à laquelle il était fiancé depuis huit ans et accomplir les serments de Haimbourg, auxquels cette seule condition manquait pour qu'ils eussent toute leur valeur. Dans un siècle qui conservait en tout, avec une minutie exagérée, les exigences du cérémonial des cours, cette entrée aurait dû se faire avec toute la solennité et l'éclat convenant à l'introduction d'une nouvelle dynastie sur le trône d'un royaume puissant. La tâche du duc d'Opole était justement d'organiser cette entrée, tâche peu aisée au moment de la convention de Krew, tâche nécessitant l'expérience de ce diplomate avisé. Elle était au-dessus des forces de Gniewosz de Dalewic et pour les fiancés eux-mêmes, pour la reine de quatorze ans et le prince, son aîné d'un an, sans aide et sans conseils, la question était extrêmement difficile à résoudre. Où chercher un avis? En aucun cas, certes, chez ceux qui, par leur fonction, étaient tenus d'offrir à la reine leur expérience et leur sagesse, chez les seigneurs du conseil. Ils n'étaient sûrement point à Cracovie, bien que trois d'entre eux, et non des premiers, fussent seulement en Lithuanie : l'échanson de Cracovie, Ladislas d'Ogrodzienec, le castellan de Zawichow, Nicolas Bogorya et Christian d'Ostrow. L'heure de se mettre en avant n'avait pas encore sonné pour les grands dignitaires; le vénérable seigneur de Kurozwek, castellan de Cracovie, qui, sous le gouvernement du roi Louis, avait fait trembler

toute la Pologne; les puissants Leliwic; le voyévode de Cracovie, Spytek de Melsztyn, le même dont la prévoyance avait défendu à temps Hedwige contre les embûches du prince de Mazovie, le castellan de Sandomir, Jean de Tarnow, d'une fidélité éprouvée, et enfin le chef, remarquable bien que jeune encore, des hommes d'armes, Jean de Tenczyn. Défenseur inébranlable des droits dynastiques de la reine, il avait, par sa rare présence d'esprit, empêché pendant deux ans les chevaliers indisciplinés de choisir prématurément Ziemowit pour roi. Tous ces seigneurs étaient favorables aux envoyés de Jagellon. Qui sait même si la première pensée du mariage d'Hedwige avec ce prince n'était pas née parmi eux? Mais la valeur de la couronne de Pologne et de la main qui avait hérité du sceptre leur était connue, et ils ne pensaient point à vendre à bas prix des biens aussi précieux. Ils comprenaient que l'acte qui s'accomplissait conserverait sa force pendant plus d'un jour, leur jugement et leur expérience leur ordonnaient la prudence; les disciples de Casimir le Grand n'avaient pas coutume de tout risquer sur un seul enjeu. Ladislas d'Ogrodzienec et ses compagnons n'étaient pas encore revenus de Lithuanie et personne ne savait si tout s'arrangerait assez facilement avec Jagellon pour qu'il fût utile de placer ce païen sur le trône de Casimir le Grand. Pour eux, le prince autrichien que le roi défunt avait lui-même donné pour époux à la jeune souveraine des Spytek et des Tenczyn, arrivait donc à Cracovie malencontreusement. Mais il était déjà l'hôte du seigneur Gniewosz, personne ne songeait à le chasser, pourvu qu'il usât de cette hospitalité en se tenant loin du château jusqu'à l'arrivée des envoyés de Krew. Aucun de ces seigneurs ne se hâtait donc de venir à Cracovie. En été, il leur arrivait rarement d'y passer un moment avant la Saint-Barthélemy. Ils étaient cependant trop près de la capitale, à Kurozwek, à Tarnow et à Tenczyn, pour n'y pas aller faire un tour si le besoin s'en faisait sentir, car il ne manquait point dans la ville d'yeux et d'oreilles pour les servir. L'évêque de Cracovie, Jean Radlica, ancien médecin du roi Louis, était plus expert dans la physique et l'art médical que dans les affaires publiques. Il devait tout au roi défunt, mais cela l'aurait fatigué d'aller en ce moment au château, car jamais il ne séjournait à cette époque dans les murs étouffants de la capitale.

A Cracovie, la foule était nombreuse et bruyante, naturellement, puisqu'un prince puissant arrivait avec sa cour, et que ce prince allait devenir dans peu le maître de la ville et du pays. Les jours se suivaient cependant et on attendait en vain le duc d'Opole. Les fiancés trouvaient l'attente trop longue. Abandonnés à eux-mêmes, alors que s'affaiblissait toujours davantage l'espoir de revoir l'ordonnateur, ils avaient besoin de se voir, ne fût-ce que pour s'entendre sur la manière d'agir sans Opole. La reine pouvait d'ailleurs descendre du château dans la ville et y organiser une rencontre sans enfreindre les lois de l'étiquette et sans secret ni mystère, avec la pompe qui convenait aux deux parties. Devant la foule somptueuse de leurs courtisans et de leurs sujets, les fiancés pouvaient se revoir, après une si longue séparation.

Roméo et Juliette se rencontrent dans la cellule du Frère Laurent, confident des secrets du cœur que le jeune Montaigu cache au monde, et c'est avec raison que ce rôle échoit à l'humble serviteur de saint François. Les Franciscains étaient en effet, à cette époque, les confesseurs et souvent les aides des amants malheureux, surtout de ceux qui se heurtaient aux considérations du monde et aux calculs de la politique. Dans cette protection accordée aux cœurs brûlants d'amour, dans ce souci des âmes exposées à mille tentations et à mille dangers, poussées dans l'abîme du péché par l'imprudence du préjugé, dans cette indulgence pour la faiblesse du jeune âge, pourvu qu'elle pût être gardée du mal, dans tout cela couvait peut-être encore une étincelle de la tradition du saint d'Assise, de celui qui aimait le cœur des hommes et méprisait le monde et ses préjugés.

....By your leaves, you shall not stay alone
Till holy Church incorporate two in one [1],

disait cependant l'indulgent religieux à Roméo et à Juliette. Les Franciscains de Cracovie avaient d'autant moins de scrupules que le jeune couple qu'ils recevaient sous les voûtes hospitalières de leurs cloîtres s'était agenouillé huit ans plus tôt sur le tapis nuptial. Ces réunions n'avaient point l'attrayant mystère des rencontres dans la cellule du Frère Laurent : les témoins

[1] « De votre propre gré. vous ne serez point seuls ensemble avant que la sainte Église vous ait faits de deux, un. » (*Roméo et Juliette*, acte II, scène 6.)

n'y manquaient pas, les sons joyeux de la musique effarouchaient le silence claustral des murs des Franciscains et se mêlaient à des chants, suivant l'usage du siècle.

Mais au milieu de ce bruit, des soupirs étouffés s'échappaient sans doute de la poitrine de plus d'un religieux qui, en contemplant cette gaieté, murmurait peut-être comme le Frère Laurent:

So smile the heavens upon this holy act,
That after-hours with sorrow chide us not[1]!

Et l'ivresse de la joie se mêlait dans le cœur des deux amants à l'incertitude du lendemain. Ils s'étaient séparés encore enfants, avant de se revoir dans le cloître des Franciscains, et ils se retrouvaient l'un en face de l'autre, si changés : elle, reine, et lui, déjà chevalier accompli, tous deux rayonnant d'un amour qu'avaient puissamment développé tant de traverses et de contradictions. Mais qu'apporterait le lendemain? Quand les chevaliers de Guillaume glissaient en danses gracieuses avec les demoiselles d'honneur de la reine, sous les yeux du couple amoureux, l'un et l'autre pensait au lendemain. Le jour de l'Assomption était passé, l'octave de cette fête solennelle qui avait dû les unir était terminée. Que devait-on attendre plus longtemps? Peut-être l'arrivée de Ladislas d'Ogrodzienec et de ses compagnons. Il n'est plus temps d'appeler tous les voyévodes et les castellans pour qu'ils assistent, comme il aurait convenu, à l'entrée de leur futur maître dans le château. Peut-être le duc d'Opole aurait-il su se concerter avec eux, mais sans ce vieil intrigant, il serait dangereux d'éveiller le diable qui dort. Qu'il s'éveille seulement quand tout sera fini. Toute la ville ne courbera-t-elle pas le front devant l'époux de la reine, lorsqu'il fera son entrée au son des cloches, dans le château royal? Les Wierzynek, les Morsztyn, les Szwarc ont pourtant une importance, et quand ils sortent de leurs coffres leurs richesses péniblement amassées, ils jettent un plus magnifique éclat que les fiers seigneurs de Tenczyn et de Tarnow. Ce n'est pas en vain que le sage aïeul de la reine, Casimir, les a tant estimés et a souvent plus volontiers écouté leurs conseils que ceux de tous les autres. Et d'ailleurs, même sans eux, plus d'un chevalier se

[1] « Puisse le ciel sourire à cet acte sacré, afin que les heures qui suivront ne nous punissent point par le chagrin ! » (*Ibid.*)

joindrait au cortège du couple royal, en ce jour solennel. Gniewosz n'est pas seul prêt à se réchauffer au soleil levant. Seulement, il ne faut pas perdre de temps, chaque jour est précieux, et déjà toute une semaine s'est écoulée inutilement.

Tout se passa comme les fiancés l'avaient arrangé. Après l'octave de l'Assomption, la veille de saint Barthélemy, le duc Guillaume pénétra dans le château. Sans la ville qui regarda curieusement cette entrée, satisfaite de son maître allemand, qui partagea le bonheur du couple royal et célébra la solennité à sa manière par des festins, le souvenir de ce jour ne fût pas passé à la postérité. Le greffier de Cracovie ajouta sèchement aux actes du conseil que « la veille de saint Barthélemy, après « l'accomplissement des serments de mariage de Sa Majesté la « reine, à la recommandation et à la prière de ladite reine, tous « les condamnés qui étaient alors dans les prisons de la ville « furent délivrés. »

Quelques-uns d'entre eux, incorrigibles criminels, avaient dû sans retard quitter Cracovie, dont l'accès leur était à jamais interdit. Mais ces exilés n'étaient pas encore loin des murs qu'ils rencontrèrent peut-être le courrier de quelque voyévode se hâtant de toute la vitesse de son cheval vers le château royal. A Tenczyn, sinon à Tarnow et à Kurozwek, arriva en quelques heures la nouvelle de la solennité de Cracovie. Avant le crépuscule — car le jour est long la veille de saint Barthélemy, — on saluait au Wawel une foule d'hôtes, qu'on n'avait point invités, il est vrai. Peu importent les reproches faits au burgrave pour avoir, malgré les ordres du castellan, laissé entrer dans le château cet autre hôte qui avait pénétré avec une si grande magnificence deux heures plus tôt. Il serait plus intéressant de savoir comment discouraient avec cet hôte les nouveaux arrivants. Or, une seule chose est certaine : Guillaume, qui avait bruyamment franchi les portes du château, abandonna silencieusement ses murs dans l'ombre du soir, en descendant d'une fenêtre à l'aide d'une corde. Il est difficile de savoir comment cela se passa, car un épais mystère couvrit le moment douloureux de la séparation. Les chevaliers du cortège de Guillaume s'amusaient certainement dans la ville où il y avait, ce jour-là, plus de mouvement et de gaieté. Rien d'extraordinaire donc à ce que le prince ait manqué de défenseurs quand l'ennemi pénétra dans le châ-

teau, à l'improviste. Mais il est moins facile de comprendre comment le danger fut assez grand pour que Guillaume ait dû fuir par la fenêtre. Peut-être ce danger grandit-il aux yeux de la reine, craintive, et effrayée de cette invasion soudaine, peut-être eut-elle peur du bruit, du cliquetis des armes, ou même craignit-elle pour la vie des gardes dont on pouvait sans jugement répandre le sang. Bref, ainsi que dans un roman de chevalerie, la reine dut suivre des yeux, en tremblant, la fuite romanesque de son fiancé. Peut-être la frayeur éveilla-t-elle réellement en elle le souvenir de quelque scène sanglante lue et non vécue, où le fiancé, poursuivi par ses persécuteurs, ne devait son salut qu'à une semblable fuite. Quoi qu'il en soit, ce qui s'était passé solennellement la veille de saint Barthélemy ne laissa pas d'autre trace que quelques lignes dans les actes municipaux de la ville de Cracovie, et la joie sans désillusion des prisonniers libérés qui, malgré l'épilogue de ce jour, ne furent pas rappelés à leur châtiment.

Il resta en outre — pour un temps, — une amertume dans le cœur d'Hedwige, dans ce cœur désolé, mûri mais non brisé par les émotions. Il resta la ferme résolution de rompre les chaînes que lui avait imposées une audacieuse violence. La violence peut agir sur les portes des châteaux ; les murs muets et les ponts-levis l'écoutent, mais qui lui donnera accès dans l'inébranlable, l'héroïque volonté d'une femme prisonnière-couronnée? La violence est vaincue par la force ou par la persévérance. Où cette femme, abandonnée des siens, emprisonnée dans le château de ses ancêtres, trouvera-t-elle la force? Mille pensées se pressent sous son diadème, dans cette retraite sûre qu'aucune violence ne forcera. La fidèle alliée des amants que la violence sépare, la ruse froide comme le calcul, mais réchauffée par le cœur, se tenait aux ordres des jeunes fiancés qui s'étaient unis pour la vie devant Dieu et devant les hommes.

Fut-ce à partir du moment terrible de la séparation, le lendemain, après plusieurs jours ou plusieurs semaines que des serviteurs fidèles vinrent en aide au jeune couple? Toujours est-il qu'il y eut bientôt une entente secrète entre Guillaume et Hedwige, malgré la vigilance des gardes, malgré les murs et les fossés du château. Qu'était devenu Guillaume après ce départ intempestif? Personne ne s'en informa, mais il est certain qu'il

erra bientôt de nouveau dans les environs du Wawel, et que Vienne ne le revit dans ses murs que six mois plus tard, le jour même du couronnement de Jagellon. Ce n'était plus cet « élégant » prince entouré d'un brillant cortège que la foule avait bruyamment admiré, au mois d'août, dans les rues de Cracovie. Les seigneurs pensaient que les droits de l'hospitalité ont des bornes. Quiconque en avait abusé, selon leur opinion, ne devait pas être en sûreté même hors des murs de la ville, même sous la protection du prévôt et des échevins du conseil. Le petit-fils des empereurs errait au pied du Wawel, sous les vêtements d'un marchand, trompant coup sur coup la pénétration des espions qui, avec le temps, découvrirent sa trace. Un jour, ce furent les murs hospitaliers du petit château de Lobzow qui le reçurent, grâce peut-être à un burgrave inattentif et attaché à la jeune reine. Quand la ville devenait dangereuse, le prince se cachait dans les chaumières des villageois de Czarna-Wies. A Cracovie, la maison des Morsztyn était son abri habituel; les sbires du château l'envahirent un jour, mais les habitants prudents avaient d'avance imaginé un moyen de fuir et placé dans une cheminée une longue échelle par laquelle le prince romanesque monta sur le toit et échappa heureusement à ses persécuteurs.

Hedwige savait tout cela, car il ne manquait pas d'amis pour entretenir un courrier mystérieux entre le château royal et la maison des Morsztyn. Elle savait que Guillaume ne s'exposait pas à ces dangers uniquement pour respirer le même air qu'elle. Ils devaient se rencontrer au pied du Wawel et fuir ensemble dans un endroit sûr. Mais lequel? Était-ce dans les possessions autrichiennes que Guillaume ne voulait pas revoir la honte au front après avoir été chassé par les fenêtres du château royal, sans l'épouse qu'on lui avait promise? Était-ce vers la Grande Pologne, où l'enthousiasme était moindre pour la fantaisie du prince païen, et dont les chevaliers belliqueux étaient peu amis des seigneurs de Cracovie? C'est encore un mystère, comme il y a cinq siècles. Mais pendant plus d'une soirée, Guillaume attendit Hedwige à l'endroit indiqué. Ce fut toujours en vain. Malgré les plans les mieux conçus, quelque obstacle arrêtait toujours la reine; il valait mieux faire attendre inutilement Guillaume dans la fièvre qui le rongeait, que de l'exposer avec elle et de

perdre, par une dernière imprudence, la dernière chance de salut. Un jour, on le sait, Hedwige atteignit les portes du château qu'elle croyait trouver ouvertes. Elle se trompait : les chaines et les verrous gémirent sourdement, et, devant la souveraine émue et courroucée, se dressèrent les gardes vigilants, respectueux mais inébranlables. Tout était perdu, la seule étincelle d'espérance s'éteignait. Il n'est pas étonnant qu'avec cette dernière lueur se soit évanouie aussi la prudence ; le sang seul parla et bouillonna. Sous les rudes coups d'une hache que les serviteurs de la reine furent obligés de lui donner, le bois de la porte verrouillée vola en éclats. La stupeur s'était emparée des gardiens : il leur était permis de veiller, de verrouiller les portes, mais mort à celui dont la main toucherait à la majesté royale. Être vigilants, fermer les issues et supplier était leur triple tâche. Le vieux serviteur du père de la reine, Dimitre de Goraj, trésorier de la couronne, tomba donc aux pieds d'Hedwige. Un instant après, il se relevait, la hache gisait à terre auprès de la porte ébranlée. Des hommes armés entouraient Dimitre, et tous, la douleur dans le cœur, regardaient la reine qui, retenant son souffle, retournait d'un pas rapide vers les salles du château.

Eux aussi étaient des hommes et non des politiques calculateurs. Dimitre avait lui-même une fille, si belle, que toute la Pologne admirait ses charmes. Tous les jours, le vieux seigneur priait Dieu pour son bonheur. Il fut pleinement exaucé, car lorsque Georges de Tenczyn épousa l'héritière, on disait que ce chevalier renommé ne passerait pas, pour tous les trésors du monde, longtemps à la guerre, tant il avait hâte de revenir auprès de la belle Anne de Goraj. Le cœur de ces Dimitre, de ces Spytek, de ces Dobieslas battait lorsqu'ils contemplaient les souffrances de la reine qu'ils avaient eux-mêmes causées. N'était-elle pas le sang de leurs maitres dont ils défendaient les droits avec un tel effort, un sang jeune qui pourtant avait aussi des droits au bonheur? Qu'importait que Ladislas d'Ogrodzienec eût apporté, de la part de Jagellon, un grand parchemin sur lequel étaient clairement inscrites des promesses qui valaient bien le bonheur d'une femme? Jagellon assurait qu'il abandonnerait à jamais à la couronne de Pologne les vastes terres de la Lithuanie et de la Russie Rouge, et qu'il consacrerait tous ses trésors

à reconquérir les contrées qui avaient été enlevées à la Pologne. Comment le repousser? se disaient les seigneurs de la Petite Pologne : tout ce qu'avait perdu le roi Casimir, — que Dieu l'en absolve! — tout ce qu'avaient pris traîtreusement les Teutoniques, reviendrait sûrement à cette glorieuse couronne de Pologne, si les deux puissances frappaient ensemble l'ennemi commun. Le domaine de la petite-fille du roi Casimir s'étendrait d'une mer à l'autre et serait tel que ne l'aurait pas même vu en songe le défunt souverain son grand-père, et partout brillerait la sainte foi, là où le païen offrait encore des sacrifices aux dieux. Que diraient dans l'autre monde, à Dobieslas et à Dimitre, le vieux roi Casimir ou son père, que le castellan et le trésorier de Cracovie se souvenaient encore d'avoir vus dans leurs jeunes années? Toutes les fois que l'un d'eux, sorti du château, entrait à l'église, devant le maître-autel, les deux vieux rois, merveilleusement reproduits sur leurs tombeaux, le regardaient sévèrement comme pour lui dire : « Vous ne sentez déjà plus notre main sur vous; avons-nous peiné avec vos pères, avons-nous travaillé toute notre existence à la renommée de ce royaume pour que Dobieslas et les fils de Spytek, par tendresse de cœur, refusent cet accroissement à sa gloire?.... Une jeune fille pleurera, souffrira, — c'est le rôle des femmes, — mais elle-même, un jour, vous remerciera de régner sur un État comme il n'en est pas un second dans le monde. »

Et Hedwige dut, jusqu'à la lassitude, écouter ces sages raisonnements. Cependant, en son âme, abattue mais non brisée, résonnait toujours la même musique, plus douloureusement, mais avec plus de force que dans le cloître des Franciscains; la voix du devoir, chant dont le cœur faisait l'accompagnement harmonieux, répétait toujours le nom cher : Guillaume, Guillaume, et l'écho devait en arriver jusqu'au prince, qu'il se cachât dans le palais des Morsztyn, qu'il reposât dans une chaumière enfumée de Czarna-Wies, ou qu'il errât sur les versants du Wawel. Plût à Dieu que la main vengeresse des archers ne l'atteignît pas!.... Comment cela finira-t-il? Les portes, que ne peut ouvrir la parole sans force de la reine emprisonnée, seront aussi fermées à l'hôte lithuanien, tant qu'elle ne prononcera pas elle-même les mots : « Je le permets. » Jusque-là, elle est reine; il ne lui est pas permis d'abandonner le château de ses

ancêtres, mais aucun prince étranger ne franchira les ponts-levis si les chaines ne tombent pas au commandement de la souveraine. Et même si Jagellon se tenait devant elle, sous les lambris du château, personne ne lui enlèverait sa dernière arme de femme, celle qui devait trancher les mailles du réseau qui l'enveloppait, celle que ne pourraient repousser les épées des Spytek et des Tenczyn, cette arme était le mot « non. »

Elle doit ce « non » à Guillaume, elle se le doit à elle-même, elle le doit à la mémoire de son père, elle le doit même à Dieu, car il est clairement écrit qu'il n'est pas permis aux hommes de séparer ce que Dieu a uni. Il ne lui faut que des forces et Dieu ne les lui refusera pas, puisque lui-même les exige. Il faut prier pour obtenir ces forces; dans la prière est l'unique recours quand tout nous a trompés. Et elle a tant offensé Dieu, elle a eu tant de transports de colère, son intelligence s'est tant épuisée à ruser avec la vigilance des gardes.... Dieu ordonne qu'on se réconcilie avec lui avant qu'il permette qu'on le prie. Son sanctuaire magnifique est voisin de la longue suite des salles du château, souvent la reine le visite, souvent elle contemple le Crucifié et mendie sa pitié — pour Guillaume et pour elle-même.

Dans les stalles près du maître-autel siégeait un important chapitre de vingt chanoines. Prêtres vertueux et saints, quelques-uns d'illustre race, comme le frère de Jean de Tenczyn Nawoj, ou Sieciech de Chmielik, le trésorier du castellan Dobieslas. Tous étaient semblables ; sous la cuirasse ou sous les ornements sacerdotaux, c'était le même cœur de pierre, comme si, dans ce pays, même les prêtres avaient considéré un sacrement comme rien. Parmi eux, l'un des plus marquants, bien que d'une race moins illustre que les autres, était Pierre Wysz de Radolin. Célèbre par sa science et sa charité, probablement maitre autrefois dans l'École de Casimir, il était appelé le père des pauvres et des souffrants, et était connu pour n'avoir pas de plus grand bonheur que de rendre service. La reine l'avait choisi pour confesseur. Ce confesseur devint aussi son confident. Elle entendit plus d'une fois des lèvres de Wysz ce que les autres ne lui avaient pas dit ou ce que n'avaient pas su lui expliquer aussi bien Jean de Tenczyn ou Dimitre, les prêtres Nawoj et Sieciech, quand ils causaient avec elle au château, ni même l'ancien médecin du roi Louis, l'évêque de Cracovie. Le savant

canoniste lui expliqua souvent, sans doute les décrétales à la main, qu'elle n'était pas encore l'épouse de Guillaume, car l'Église ne pouvait considérer les épousailles de Haimbourg comme consommées, même quand, devant toute la ville, le prince autrichien était entré au château. Peut-être lui expliqua-t-il encore que son devoir de reine ne lui permettait pas de rejeter la couronne royale du front oint de l'huile sainte, même s'il lui était doux de renoncer à ce royaume pour se contenter avec Guillaume des confins de l'Autriche. Il parlait aussi, sans aucun doute, de la Lithuanie, du mérite de convertir des milliers de païens et, bien qu'Hedwige eût entendu tout cela à satiété, peut-être ces enseignements résonnaient-ils autrement dans la bouche de ce prêtre. Son confesseur avait de plus le devoir de lui apprendre que lorsqu'elle recevait le corps et le sang du Seigneur, elle devait s'offrir en sacrifice au Fils de Dieu et prier pour que ce sacrifice, petit et misérable, fût joint à celui qu'il avait accompli sur le Golgotha, qu'elle devait demander au Christ de lui enseigner à porter sa croix humblement, comme il avait porté la sienne, et à supporter son fardeau pour lui en marchant sur ses traces comme il l'avait clairement ordonné.

Peut-être ce moment fut-il le plus amer pour Hedwige. Dans son âme résonnait toujours le même mot, Guillaume, Guillaume, mais à ce son se mêlait déjà un souffle ou un murmure étrange qu'elle ne connaissait pas encore. Un seul mot d'elle « *oui* » a donc tant de poids, il peut ouvrir le chemin du ciel à des milliers d'hommes, avec une puissance que n'a probablement jamais eue la parole d'une autre femme. Ce mot, ce seul mot peut aussi briser les fers des malheureux Polonais prisonniers des païens et rendre leurs époux aux femmes qui les pleurent. Si elle disait ce mot, combien ces malheureux la béniraient !.... Étrange pensée, comment pourrait-elle prononcer ce mot ? Et si même elle voulait le dire, est-il permis de répandre la foi chrétienne au mépris de la foi jurée ; convient-il de commencer une œuvre sainte en violant le sixième commandement de Dieu? Car enfin, quoi qu'en dise le savant Wysz, les décrétales sont des lois humaines, mais ce qui a été lié par Dieu est devenu un sacrement, une chose sainte. Quand même elle voudrait renoncer au bonheur, à l'amour, à tout ce qui lui est cher, cela ne lui est pas permis. L'honneur pourtant doit être précieux pour une

femme. Le monde devra-t-il dire de la fille de Louis qu'elle a épousé deux hommes à la fois ? Ainsi, « non, » car ce ne sont là que des illusions l'entraînant dans l'abîme loin du devoir, de l'honneur et de l'amour. Il en sera comme l'ordonne leur triple voix, cela seul sera agréable à Dieu, agréable aussi à deux jeunes cœurs qui autrement se briseraient.... Étrange accord !.... N'est-il pas seulement une création illusoire de l'imagination et son cœur ne s'égare-t-il pas pour donner plus de force et d'autorité à son désir? Dieu lui ordonne-t-il réellement de dire « non ? » Ne demande-t-il pas le sacrifice de son amour, celui de son honneur de femme que le monde déchirera, et même celui du devoir tel que son cœur le comprend ? Peut-être Dieu le demande-t-il, puisqu'il s'agit du salut de milliers d'âmes.

Le cœur et la tête d'une jeune fille de quatorze ans pouvaient en vérité être troublés. Elle ne savait plus elle-même ce qu'elle voulait, ce que Dieu exigeait. Sa raison se taisait et son cœur endolori n'avait plus de voix. Une seule ressource restait à la petite-fille de sainte Hedwige et de sainte Yolande : tomber à genoux devant le Christ, offrir sincèrement, ardemment sa croix au Dieu crucifié, mettre tout dans son sacrifice : le bonheur, l'amour, l'honneur, et y mettre aussi sa complaisance en cette gloire qui l'attend comme marraine d'une nation. Elle devait s'agenouiller avec humilité, demander au Seigneur ce qu'il voulait d'elle et dire de tout son cœur : « Que votre volonté soit faite !.... »

Et un miracle s'accomplit, comme il s'en accomplit des milliers quand l'homme fait à Dieu pareil sacrifice. Dieu parla dans l'âme de la reine agenouillée. Elle se releva recevant des mains du Seigneur ce qu'elle lui avait abandonné. Elle lui avait abandonné sa volonté, Dieu lui disait : Ta volonté est libre. Elle voyait clairement qu'elle pouvait disposer d'elle, qu'aucun serment ne la liait, que son sacrifice ne serait point un péché. Elle revint dans les salles du palais et choisit deux envoyés. Le premier, Zawisza d'Olesnica, l'un des courtisans jouissant de la confiance de la reine, se hâta de se rendre avec un nombreux cortège de serviteurs à la rencontre de Jagellon, portant au souverain futur les paroles de bienvenue de sa belle fiancée, au seuil de son royaume; le second, mystérieux messager, avait à franchir une distance plus courte. Il devait chercher pour la der-

nière fois Guillaume dans le voisinage du château royal et lui porter un sec adieu : « Partez. » Hedwige, en ce moment, ne pouvait se forcer à dire rien de plus.

Le reste de sa vie ne fut qu'un sacrifice, écrit Sznjski [1], le grand admirateur d'Hedwige. Il y a du vrai dans ces paroles. Commençant avec la victoire remportée sur elle-même, le sacrifice se continua pendant les quatorze années qui suivirent et s'accomplit complètement après cet adieu que nous avons vu la reine faire à ses joyaux. Hedwige, en ces jours de dépouillement, était déjà différente de ce qu'elle était au temps de l'arrivée de Guillaume au château. « La plus belle des femmes par ses charmes, » — comme en témoigne le fils de ce messager qui avait porté son salut à Jagellon, le cardinal Zbigniew Olesnicki, — « mais plus belle encore par sa vertu et ses belles mœurs, elle prenait soin d'accroître et d'étendre la sainte foi catholique. Au temps du carême et pendant tout l'avent, revêtue d'un cilice, elle faisait souffrir son corps par une abstinence extraordinaire. Aux pauvres, aux veuves, aux voyageurs, aux pèlerins, aux misérables de toute sorte, elle distribuait généreusement ses aumônes. On ne voyait en elle aucune légèreté, aucune colère ; elle ne montrait à personne orgueil, envie, ou mauvaise volonté. Une profonde piété brûlait dans son âme ; son amour pour Dieu était sans bornes. Ayant méprisé le néant et toutes les vanités de la terre, elle occupait son intelligence à la prière et à la lecture de saints livres, comme l'Ancien et le Nouveau Testament, les homélies des quatre Docteurs, la vie des saints du Seigneur, des sermons, les Actes des martyrs, les prières et les méditations de saint Bernard et de saint Ambroise, les Révélations de sainte Brigitte, et beaucoup d'autres livres traduits du latin en polonais. Elle entretenait dans les écoles les jeunes gens avides de science. Elle légua aux exécuteurs de ses dernières volontés, c'est-à-dire à Pierre Wysz, évêque, et à Jean de Tenczyn, voyévode de Cracovie, tous ses joyaux, ses vêtements, son argent et son mobilier royal pour soutenir les malheureux et fonder l'Académie de Cracovie. L'église de Cracovie reçut d'elle un riche ornement sur lequel était brodée une croix de perles et de

[1] Sznjski, historien polonais, 1835-1883.

« pierres précieuses, ainsi qu'un rational orné aussi de perles. « Elle était si renommée dans tout le monde catholique pour sa « vertu et ses belles qualités que chacun l'honorait et la vénérait comme un modèle de sainteté. La sainteté de cette femme « pieuse et bénie se manifesta après sa mort, il en est encore de « même maintenant parmi nous et, sans doute, bien que la « vertu se refroidisse dans le cœur des hommes, il en sera de « même encore dans les âges futurs. Par Hedwige, par ses mérites, des morts reviennent à la vie, des boiteux marchent, « des aveugles voient, des muets recouvrent la parole, des possédés sont délivrés et ceux qui étaient accablés de souffrance « reçoivent la consolation et la santé [1]. »

Hedwige s'était acheminée vers la sainteté par sa prière à jamais mémorable, devant l'autel du Christ. Ensuite, chacun de ses pas avait augmenté en elle l'héritage spirituel de sainte Hedwige et de la bienheureuse Yolande. Sur sa route poussèrent en abondance les épines qui ne peuvent jamais manquer en semblable chemin. Il lui fallut d'abord attendre deux ans l'affirmation solennelle que son sacrifice n'était pas un péché. Calme dans sa conscience, la reine dut cependant passer plus d'un moment douloureux avant le printemps de l'année 1388 où le cardinal Bonaventura lui apporta la validation de son mariage. La calomnie, en effet, s'était répandue par une route sûre à travers toute l'Europe, — les Teutoniques s'étaient employés à la propager. De plus, Nicolas Traba, envoyé de Jagellon, qui, aussitôt après le mariage d'Hedwige, s'était dirigé vers Rome, avait été arrêté en route et ne parvint qu'au bout de quatre ans à sortir des prisons autrichiennes. Les difficultés ne cessèrent que lorsque, après un an écoulé, on envoya un nouveau messager. Guillaume, ne voulant pas comparaître au tribunal du pape, déclara qu'il ne convenait point à un prince d'Autriche de faire un procès pour une femme qui avait manqué à son serment. En attendant, le scandale augmentait. Ce n'était pas en vain que les Teutoniques avaient des maisons *in aller Herren Landern*. Cependant, le fruit le plus vénéneux de scandale était cultivé dans le jardin du château royal par le récent confident de la reine, Gniewosz. L'aboiement [2] avec lequel il dut rétracter ses men-

[1] Dlugosz, *Hist.*, vol. III, p. 532.
[2] On l'avait forcé à aboyer après avoir avoué qu'il calomniait la reine.

songes fut une satisfaction suffisante aux yeux de Jean de Tenczyn, le champion de l'honneur de la reine, mais ne put certainement être un baume pour le cœur blessé de la femme. A côté de ce chevalier qui récemment était le gardien de la reine emprisonnée, à côté de Jean, se dresse la grave figure de Pierre Wysz que le pape Boniface IX appelle le plus zélé défenseur de la bonne renommée d'Hedwige. Il ne manqua pas d'occasions pour acquérir ce mérite. Les insultes à l'honneur ne cessèrent pas avant d'avoir été éclipsées par l'éclat des vertus rayonnant du palais de Cracovie sur tout l'univers. Tout cela faisait vraisemblablement souffrir Hedwige, mais la souffrance lui devenait chère depuis qu'elle avait offert à Dieu en sacrifice l'opinion des hommes avec tout le reste. Ayant complètement renoncé à elle-même, elle cherchait Dieu en tout ; cela n'endormait pas en elle des aspirations qui, tournées vers Dieu, n'en avaient que plus d'ardeur. Le but de ses plus ardents et plus saints désirs était la maternité. Elle priait pour que son souhait s'accomplit non plus comme une sainte femme, mais comme une sainte reine n'ayant pour tout rêve terrestre que le désir de voir la grande œuvre obtenue par son sacrifice de femme durer et être assurée pour les siècles. Avec son enfant devait naître la confirmation pour l'avenir de l'union de la Pologne et de la Lithuanie. Après quatorze années de prières, l'espérance commença à luire et l'enfant vint au monde. Héritière de deux couronnes, elle ne fut que deux jours l'hôte de la terre. On cacha cette douleur à la reine épuisée ; elle devina le moment de la mort de sa fille, dit, comme quatorze années auparavant : « Que votre volonté soit faite, » et s'éteignit [1].

Elle s'éteignit avec le rêve de la seconde moitié de son existence. Bien que tournée tout entière vers Dieu, elle rêvait beaucoup aux choses de la terre illuminées par la lumière de la

[1] On grava sur sa tombe une épitaphe en vers latins dont voici quelques lignes, citées par Montalembert dans la *Vie* de sainte Élisabeth de Hongrie : « Ici dort Hedwige, l'étoile de la Pologne.... Elle sut dompter son cœur par la raison et se vaincre elle-même avec la force d'un géant. Elle était la colonne de l'Église, la richesse du clergé, la rosée des pauvres, l'honneur de la noblesse, la pieuse tutrice du peuple. Elle aima mieux être douce que puissante ; elle n'eut pas une étincelle d'orgueil ni de colère.... Hélas ! cette royale étoile s'est couchée ! elle a péri, la consolatrice des malheureux ; elle a péri, notre dame, notre mère, notre espérance et notre confiance.... O Roi des cieux, reçois dans ton paradis cette reine des Polonais ! »

grâce ; elle y rêvait les jours et les nuits. Ses propres paroles en témoignent : « J'ai passé bien des nuits sans sommeil, méditant aux moyens de répandre des rayons de science et de « vertu sur cette race nouvellement baptisée, d'éclairer les sommets de la nation lithuanienne de la lumière des œuvres chrétiennes, d'en faire une vigne de notre Sauveur et d'en arracher « l'ivraie. » Hedwige ne se perdit pas dans ses rêveries, il en sortit des actes, comme le prouvèrent, mieux que ses paroles, de vivants monuments de son travail : ceux qui subsistent encore et ceux que le cours des siècles a déjà réduits en poudre. Elle ne craignait point les routes nouvelles que personne n'avait parcourues avant elle. Nous la voyons, en effet, fonder à Kleparz un couvent de Bénédictins où l'on célébrait l'office en slavon, puis à Prague le Collegium lithuanien, et enfin l'Université de Cracovie, si différente de la fondation de Casimir. On sent dans les rêves de cette sainte reine une inépuisable force et toujours la fraîcheur de la jeunesse. Le sacrifice avait dirigé vers Dieu cette riche nature en excitant seulement sa vitalité. Un complet accord régnait entre l'héritage spirituel des Piasts et celui des princes d'Anjou, la grâce avait seulement pris la nature à son service et avait tiré d'elle une abondance de ressources que cette nature seule n'eût jamais pu développer. Des prières et des méditations de la reine après la fatigue du jour, jaillissait sans cesse une nouvelle source de forces pour le pénible lendemain ; un rude cilice, revêtu à l'exemple d'Yolande, se cachait sous la molle écarlate et le somptueux brocart sur lesquels étincelait jadis le soleil de Naples. Hedwige était toujours la même, soit qu'elle se tournât humblement vers Dieu, de toutes les forces de son âme, n'ayant plus rien de commun avec la terre, n'y touchant plus que par son beau corps étendu en croix sur les dalles de marbre, soit que, se relevant de sa prière, elle montât sur son palefroi avec l'élasticité et la grâce des dames de l'époque de la chevalerie et, à la tête d'étincelants et superbes cortèges, au son des trompettes et des hautbois, elle se dirigeât vers Lewow pour réunir à son royaume la Russie Rouge [1], vers Wloclawek pour conclure un traité avec les Teutoniques, ou

[1] La Russie Rouge, aujourd'hui la Galicie, avait été détachée de la couronne de Pologne par le roi Louis, père d'Hedwige, qui l'avait donnée à la Hongrie.

vers la lointaine Lithuanie pour continuer son apostolat ou réconcilier, avec l'habileté d'un diplomate expert, son mari et Witold [1] courroucé.

Toujours entourée des seigneurs du conseil, amie éprouvée des Wysz de Radolin, des Jean de Tenczyn, des Dimitre de Goraj, elle leur payait avec usure ce bon avis qu'il lui avait été si dur d'entendre autrefois. Elle le leur paya par quatorze années de conseils constants et sages qui les tirèrent heureusement des plus difficiles complications. Cette riche nature avait en elle une grande puissance d'amour humain et elle embrassait de toute la force de cet amour la terre sur laquelle Dieu lui avait donné de régner. Cette terre et son avenir, ce peuple, sa langue, ses coutumes étaient les liens pleins de force qui rattachaient Hedwige à la vie depuis que les autres chaînes s'étaient rompues. Bientôt tomba en oubli sur cette terre l'harmonieux langage des ancêtres de la reine, le langage de Dante, de Pétrarque et de Boccace, dans lequel elle avait prononcé ses premières paroles, avec lequel, autrefois, les « livres tentateurs » avaient caressé ses oreilles de jeune fille. La langue simple et rude des Tenczyn et des Spytek avait conquis son cœur, et, quand personne encore n'essayait de l'écrire, des maîtres savants durent se fatiguer à traduire autant de livres pieux que la reine le voulait. Elle désirait vivement s'entretenir avec Dieu ainsi qu'elle s'entretenait avec ce peuple pour le bonheur duquel elle priait, et voulait se recommander dans la langue de ce peuple à la Reine du ciel :

« Sainte Marie, mère de Dieu, vierge très pure, pour l'amour « de ton fils unique Jésus-Christ, notre Dieu, viens à mon aide « avec tous les saints et les élus de Dieu, et daigne prier pour « moi pécheresse. Car mon âme est dans la peine. O miséricor- « dieuse, regarde mon esprit qui t'appelle.... Daigne me visiter « maintenant et toujours dans mes tourments et, au nom des « tourments et des douleurs de ton Fils unique, daigne guérir « mes douleurs, abréger mes souffrances et m'en retirer promp- « tement. Donne-moi de voir ton cher et très beau visage et de « régner avec toi dans les siècles. Amen [2]. »

Et les faits récompensèrent généreusement l'amour d'Hedwige

[1] Frère de Jagellon.
[2] Wiszniewski, *Hist. de la littérature polonaise*, I, 422.

pour les rudes sons de cette langue lorsque, quatre siècles après sa mort, un maître [1] du verbe polonais, digne héritier de Dante et de Pétrarque, ouvrit les yeux à la lumière sur cette terre qu'elle avait par son dévouement conquise à la Pologne. On eût dit qu'Hedwige voulait que la forte parole du poète assurât ce peuple, fruit de son sacrifice, contre la cruelle destinée qui ne lui permet de lutter avec la violence que par la parole.

« Fille des rois de Hongrie et des rois de France, elle réunit deux peuples par le don de sa main; elle les a unis pour toujours, et rien dans le torrent de l'histoire n'égale cette union; elle les a unis par sa douleur et, dans la suite des âges, chacune des deux nations a été de nouveau jointe à sa sœur dans l'anneau de fer de la douleur. Mais Dieu, qui a étendu les bras sur la croix, Dieu qui entend le gémissement des peuples, dit du haut des cieux que dans l'avenir du monde, au spectacle de l'amour de ces deux nations, l'union des peuples s'accomplira plus sainte [2]. »

Stanislas Smolka,

Membre de la Chambre des seigneurs de Vienne, ancien professeur à l'Université des Jagellons.

(Traduit du polonais par H. C.)

[1] Mickiewicz, poète polonais, né en Lithuanie (1798-1855).
[2] Sznjski, *La reine Hedwige*, prologue.

INNOCENT XI

ET

L'EXTENSION DE LA RÉGALE

D'après la correspondance confidentielle

DU CARDINAL PIO AVEC LÉOPOLD Ier [1]

I. — AVANT L'ARRIVÉE A ROME DU CARDINAL D'ESTRÉES

Le droit de régale — on le sait — était un droit en vertu duquel, pendant la vacance des sièges épiscopaux, le roi de France percevait les revenus des évêchés, et nommait aux bénéfices non curiaux qui en dépendaient [2].

Le 10 février 1673, une déclaration de Louis XIV mit fin à l'interminable procès qui, depuis trois quarts de siècle, divisait, au sujet de ce droit, le parlement de Paris et le clergé de France.

D'après les légistes parisiens, établis par le roi seuls juges en l'espèce, la régale appartenait au souverain, en vertu de sa couronne et de son domaine éminent sur tous les biens-fonds du royaume. C'était donc un droit universel, s'étendant à toutes les églises de France, un droit inaliénable et imprescriptible, un droit enfin purement temporel et antérieur à la rédaction des canons régissant la matière bénéficielle; indépendant, par conséquent, à double titre des règlements ecclésiastiques. Tout cela, en grande partie, n'était qu'un pur contresens historique; mais, c'est par de pareils contresens qu'on justifiait alors l'absolutisme centralisateur auquel on attribuait avec raison l'incomparable éclat du règne de Louis le Grand.

[1] Cf. *Revue des questions historiques*, avril 1904 (t. LXXV), p. 602-608.

[2] Voir *Das Regalienrecht in Frankreich*, par le docteur G.-J. Phillips, Halle, 1873. C'est le seul ouvrage moderne sur la question qui ait quelque valeur.

Dès 1608, le parlement de Paris rendit un arrêt dans le sens de ces théories, et depuis, malgré toutes les résistances, malgré même l'opposition royale, persista à trancher, suivant ces principes, les innombrables contestations qui s'élevaient quotidiennement entre les ecclésiastiques pourvus d'un bénéfice en régale et les pourvus par les ordinaires.

Suivant le clergé, au contraire, la régale, simple concession de l'Église, était un droit spirituel limité dans son étendue, et qu'on ne pouvait, sans sacrilège, imposer aux évêchés qui jouissaient, à cet égard, d'une liberté immémoriale : c'est-à-dire aux évêchés de Languedoc, Guyenne, Dauphiné et Provence.

A la requête [1] des évêques et à une date où les conseillers royaux étaient hostiles aux prétentions parlementaires, le roi avait évoqué l'affaire à son conseil. Mais le procès s'éternisa. Avec le progrès du temps et le changement du personnel une évolution se fit dans les esprits, les théories nouvelles sur la nature et l'étendue du pouvoir royal, appliquées avec tant de succès dans toutes les autres branches de l'administration française, parurent devoir s'appliquer dans l'espèce, et le clergé fut condamné par le tribunal même auquel il en avait appelé : la déclaration de 1673 donnait raison au parlement de Paris.

Le roi déclarait que la régale lui appartenait dans tous les

[1] Cette requête fut présentée dès 1605 (art. 48 du cahier du clergé) et accueillie par le roi quatre ans après (Lettres patentes du 29 octobre 1609). Elle fut renouvelée depuis en 1610, 1614, 1628, etc., et dans presque toutes les assemblées du clergé jusqu'en 1673.

Ces démarches réitérées nous semblent aujourd'hui absolument irrégulières : les évêques n'avaient pas le droit d'abandonner au seul juge laïque une cause manifestement mixte ; surtout quand, comme ici, l'interprétation d'un canon de concile général était en question ; le pape, seul interprète autorisé de ces canons, devait être appelé dans la cause.

Néanmoins, pendant plus de soixante ans cette procédure ne souleva aucune protestation, ni de la part des légats et des nonces pontificaux, ni de la part d'aucun évêque de France. C'est qu'on était habitué à voir trancher exclusivement par les juges royaux les procès relatifs à la régale, même ceux qui pouvaient s'élever entre deux ecclésiastiques pourvus l'un par le pape, l'autre par le roi du même bénéfice, vacant en cour de Rome ou réservé, mais en temps de régale. On mit plus d'un demi-siècle à s'apercevoir qu'en passant de l'application de la régale dans les diocèses où le concile de Lyon l'autorisait, à son extension dans ceux où il l'interdisait, on changeait d'espèce, et que les juges compétents dans le premier cas ne l'étaient pas dans le second.

Il faut tenir compte de cette longue erreur de leurs prédécesseurs pour ne point être injuste à l'égard des prélats qui crurent devoir se soumettre à la Déclaration de 1673.

évêchés de son royaume. En conséquence, les évêques des quatre provinces, même ceux qui depuis longtemps étaient en possession de leurs sièges, devaient, dans un délai fixé, faire enregistrer leur serment de fidélité à la cour des comptes de Paris, et en obtenir des lettres de mainlevée pour leurs revenus. A l'expiration du délai, la régale serait considérée comme ouverte dans les églises des prélats qui n'auraient pas accompli cette formalité, et le roi en conférerait de plein droit les prébendes vacantes.

Reprenant une prérogative que la négligence de ses prédécesseurs avait, disait-on, laissée fâcheusement tomber en désuétude, Louis XIV imposait à toutes les églises ce qu'il croyait être le bienfait de l'uniformité. Sa paternelle et vigilante intervention déracinerait, pensait-il, dans ce domaine comme dans les autres, les abus les plus invétérés, elle supprimerait ces procès scandaleux qui déshonoraient le sanctuaire et rendaient impossible, en beaucoup de cathédrales, l'exercice décent du culte divin.

Les évêchés exempts achetaient de si beaux avantages par des sacrifices qui semblaient dérisoires : d'une part, depuis décembre 1641, les revenus des églises vacantes, jusque-là affectés à la Sainte-Chapelle de Paris, étaient fidèlement conservés et remis par le roi à l'évêque successeur, sauf un tiers employé à secourir les protestants convertis; d'autre part, Louis XIV nommait généralement très vite aux évêchés, quelquefois le jour même où il en apprenait la vacance : le temps où le roi pouvait exercer son droit de provision en régale était donc, de sa part, réduit au strict minimum nécessaire au prélat pour obtenir des bulles et prendre possession personnelle de son siège. C'était affaire à la curie et à l'évêque de ne pas prolonger intempestivement la régale ; ainsi, le nombre des collations royales ne serait pas sensiblement augmenté [1].

[1] Un calcul assez simple permet de se rendre un compte approximatif du nombre de collations nouvelles que la Déclaration de 1673 mettait à la disposition du roi. Pendant la seule période du règne de Louis XIV où la régale fonctionna normalement, de 1694 à 1715, il se produisit dans les soixante-quatre diocèses des quatre provinces cinquante-six vacances, dont quarante et une seulement par décès du titulaire ; soit de deux à trois vacances chaque année. Chaque vacance dura un an en moyenne.

Comme les chanoines se gardaient généralement de risquer les avantages

Quelques évêques jugèrent pourtant qu'il était de leur honneur de ne pas abandonner une lutte poursuivie depuis plus de cinquante ans : ils adressèrent au roi des représentations respec-

qu'ils pouvaient personnellement tirer d'une résignation volontaire, en renonçant à leurs prébendes en temps de régale, dans le calcul des vacances de bénéfices pendant la même période de vingt années, nous n'avons à tenir compte que des décès. J'accorde qu'il mourait environ vingt ou trente fois plus de chanoines que d'évêques, soit de quarante à soixante chaque année dans les soixante-quatre diocèses du Midi...., un peu moins d'un dans chaque chapitre cathédral ; deux ou trois donc tout au plus dans les deux ou trois églises vacantes. Voilà le chiffre maximum des canonicats que le roi pourra conférer.

Encore faut-il ajouter ceci : la Declaration de 1682 précisait que le roi succédait exclusivement aux droits de nomination de l'évêque. Or, généralement, et dans les diocèses du Midi en particulier, l'évêque n'était ni le seul ni le principal collateur. Il ne jouissait parfois que de l'alternative : il pourvoyait à une vacance sur deux, l'autre demeurant à la nomination des chanoines ; souvent il n'avait même pas ce privilège, mais donnait seulement sa voix, comme chanoine, dans le chapitre où l'on élisait le nouveau titulaire. Pendant la vacance du siège, le roi conférait la prébende que le tour de nomination réservait à l'évêque, ou bien son commissaire émettait en son nom au chapitre un vote comptant pour une voix.

Je n'attache pas grande importance à un argument fondé sur un calcul de moyennes : les exercices statistiques présentent souvent plus d'apparence que de réalité ; je ne puis cependant m'empêcher de remarquer la concordance des résultats ainsi obtenus avec une affirmation du P. de La Chaize au général des jésuites, affirmation qui, je l'avoue, m'avait paru longtemps suspecte : « Je ne puis assez admirer par quel artifice on a pu en faire (de la régale) une grande affaire à Sa Sainteté, puisqu'en trois ans de temps elle n'a produit au roy la nomination de plus de deux petits canonicats. » (Lettre au P. de Noyelle, 23 mars 1686, publiée par Chantelauze, *Hist. du P. de la Chaize*, p. 279, et dans Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, III, p. 331.)

Les détracteurs et les défenseurs du P. de la Chaize quelquefois l'accusent ou l'excusent d'avoir voulu, au moyen de la régale, détruire les foyers de jansénisme qu'étaient certains chapitres du Midi. On le voit, le moyen n'eût pas été particulièrement efficace.

On oublie aussi que la Déclaration de 1673 est antérieure de plusieurs années à l'entrée en charge du célèbre confesseur, que le procès qu'elle terminait avait été commencé bien avant qu'on parlât de jansénisme, avant même que le P. Cotton eût introduit les jésuites à la cour des Bourbons. Rien ne pouvait faire prévoir que les deux seuls opposants à la régale seraient justement les deux prélats qui s'étaient insurgés contre le Formulaire, et le confesseur fit son possible pour s'enlever même la possibilité d'intervenir dans leurs chapitres. On sait quelles instances il fit auprès de Caulet pour obtenir du prélat l'enregistrement de son serment de fidélité, afin justement que le vieil évêque conservât le droit de recruter à son gré la communauté qu'il avait eu tant de peine à réformer.

Le P. de la Chaize était pourtant persuadé du bon droit de son royal pénitent. La même opinion était hautement professée à Rome même, par l'ami et le confident du confesseur, par un des plus savants canonistes de l'époque, le P. Honoré Fabri, pendant de très longues années recteur du collège des pénitenciers nationaux et l'un des conseillers les plus écoutés des papes qui précé-

tueuses ; de ce nombre était Sevin, le pieux évêque de Cahors ; mais la plupart se soumirent, sans récriminer, à une sentence qu'ils avaient eux-mêmes provoquée. Les plus scrupuleux firent seulement des protestations secrètes, déposées dans leurs archives, pour réserver les droits de leurs églises.

Quant à la cour de Rome, bien qu'avertie par le nonce, elle jugea alors que l'affaire n'avait point d'importance, ou qu'elle ne la concernait pas : le 6 juin 1673, l'archevêque de Florence [1] annonçait de Tournai au cardinal Altieri, secrétaire d'État, que la déclaration sur la régale était imprimée, et il en envoyait un exemplaire. Aucune réponse ne fut faite à cette communication.

Même silence deux ans plus tard, quand, le 31 mai 1675 [2], Spada prévint qu'une seconde déclaration, expliquant la première et accordant un nouveau délai aux évêques, venait d'être publiée.

Cependant, un des vétérans des luttes jansénistes, un vieillard que n'éblouissaient pas les nouvelles théories du conseil royal, et que toute la puissance de Louis XIV n'intimidait point, refusait de sacrifier, après quarante ans d'épiscopat, la liberté d'une église qu'il avait reçue exempte de la régale. Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, s'appuyait, pour justifier sa résistance, sur le douzième canon du second concile général de Lyon (1274). Le décret *Generali constitutione* défendait, en effet, sous peine d'excommunication, à toute personne, de quelque dignité que ce fût, d'étendre la régale aux évêchés et monastères qui n'y étaient pas soumis. On eut beau remontrer au vieux prélat qu'il entreprenait une bien grande guerre pour une cause bien minime,

dèrent Innocent XI. Mais ni l'un ni l'autre de ces deux personnages ne fut l'instigateur de la mesure de 1673.

Si l'on voulait à tout prix faire partager à un corps religieux la responsabilité assumée par les théoriciens du parlement de Paris, il faudrait accuser les chanoines de la Sainte-Chapelle. Ils ont introduit les procès qui amenèrent l'extension de la régale, et jusqu'en 1645, ils avaient grand intérêt à toucher les revenus des deux ou trois sièges qui vaquaient chaque année dans le Midi, car plusieurs de ces évêchés jouissaient de plus de 100,000 livres de rente.

[1] Rome, A. S. V. (Archives secrètes du Vatican), vol. 149. Lettre 7e en date du 6 juin.

[2] Rome, A. S. V., vol. 153. Lettre 2e en date du 31 mai.

que ce fameux canon, connu seulement par le Sexte de Boniface VIII unanimement rejeté par les Français, n'avait aucune autorité chez nous, que, du reste, il ne saurait lier le roi sans le désigner nommément, le roi étant *speciali nota dignus*, que les termes enfin de *Regalia, custodia seu guardia* employés dans le texte ne s'appliquaient peut-être pas exactement à la chose désignée maintenant par le nom de régale, etc. ; ces objections, les unes fausses, les autres seulement spécieuses, d'autres plus solides, ne faisaient aucune impression sur Pavillon ; il répondait à chaque provision faite par le roi dans son chapitre, en excommuniant l'ecclésiastique pourvu. Il décidait son voisin et ami, le fidèle compagnon de ses anciens combats contre le Formulaire d'Alexandre VII, Étienne-François de Caulet, évêque de Pamiers, à l'imiter dans sa résistance.

Le vicaire général du cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne et métropolitain d'Alet, et Joseph de Montpezat de Carbon, archevêque de Toulouse et métropolitain de Pamiers, cassèrent les ordonnances des deux amis. Leurs sentences, rendues sans que les parties fussent ni entendues ni même citées, étaient irrégulières. Les deux prélats condamnés en appelèrent au pape. Peut-être auraient-ils mieux fait de lui demander un indult leur permettant d'obéir, sans blesser leur conscience, à l'ordre très pressant du roi. Leur appel, en effet, déférait indirectement au souverain pontife une déclaration royale.

Ainsi, à propos d'une affaire de minime importance, reprenait l'éternel combat du sacerdoce et de l'empire, ainsi s'ouvrait une querelle sans issue où allaient se heurter deux théories inconciliables : celle de Boniface VIII et celle de Philippe le Bel. On mettait aux prises les principes sacro-saints sur lesquels les légistes avaient fondé l'absolutisme de la monarchie capétienne avec les principes bien plus intangibles encore qui défendent la liberté de l'Église et lui assurent, dans sa sphère, la souveraineté que le Christ lui-même lui a donnée.

Et voici que, pour envenimer la lutte, les divergences d'opinion séparant les théologiens français des théologiens romains, au sujet des rapports de la juridiction des ordinaires avec le pouvoir pontifical, se changent en une opposition violente du clergé de France à la cour de Rome. Ce n'est pas tout : les jansénistes, hier encore suspects, hier délibérément hostiles aux

idées romaines sur l'infaillibilité et la primauté pontificales, aujourd'hui, pour un moment, devenus leurs plus ardents défenseurs, réhabilités par leur zèle pour la discipline et la liberté ecclésiastiques, touchent, grâce à cette querelle, au but dès longtemps rêvé. Il s'en faut de peu que leur crédit rétabli n'obtienne d'Innocent XI ce qui aurait été pour eux comme une revanche des bulles d'Urbain VIII, d'Innocent X et d'Alexandre VII, la consécration des Provinciales, la condamnation des jésuites.

En 1676, Benoît Odescalchi avait été élevé sur la chaire de saint Pierre. Il avait pris le nom d'Innocent XI. Ses hautes vertus, sa réputation d'austérité l'avaient désigné aux suffrages du sacré collège, comme le plus capable de réformer enfin les abus de la curie. Les cardinaux français avaient travaillé ardemment à cette exaltation. Rome entière leur en attribuait la gloire, et se félicitait d'avoir, grâce à Louis XIV, un pontife qui était un saint [1].

Conscience élevée, délicate et timorée, volonté lente à s'émouvoir, paresseuse même, mais prodigieusement tenace, intelligence pénétrante, bien qu'un peu étroite, cœur généreux et tendre, quoique porté à la défiance [2], le nouveau pape devait être naturellement séduit par l'œuvre que ses électeurs lui indiquaient. En effet, tout d'abord, il ne vit plus qu'elle. Comme pour montrer qu'il faisait passer avant tout la réforme des mœurs et de la discipline, il n'hésita pas à témoigner publiquement sa faveur à ceux qui, en France, faisaient alors bruyamment profession de vouloir ramener l'Église à la sévère pureté des premiers siècles : il répondit affectueusement aux compliments d'heureux avènement que lui adressèrent Caulet et Pavillon. Par ordre, le cardinal Cibo, secrétaire d'État, écrivit même au grand Arnauld.

L'abbé de Pontchâteau, dissimulé sous le pseudonyme de

[1] Un manuscrit de la Hof-Bibliothek de Vienne (n° 5582) contient un curieux témoignage sur les sentiments des Romains vis-à-vis du pape et des cardinaux français. C'est la correspondance hebdomadaire du cardinal Litta, depuis le Conclave jusqu'à sa mort (août 1679).

[2] Tous ces traits de caractère sont affirmés par tous les témoins avec une concordance parfaite : ministres français, ministres autrichiens (Pio et Caprara), amis personnels du pape (Litta), et agents antirégalistes (Dorat).

du Méné, se trouvait alors à Rome pour les affaires de Port-Royal. Pavillon le chargea d'intéresser à la cause de son Église la conscience du pape et des cardinaux. L'original, intrigant et séduisant esprit de cet austère neveu de Richelieu sut vite gagner la faction des *Zelanti*, les cardinaux Ottobono, Azzolino, Casanatta, Ludovisio, etc.; l'abbé mit aussi dans ses intérêts la fantasque mais très influente Christine, reine de Suède, et surtout rencontra le plus précieux auxiliaire dans le confident même du pape, le secrétaire du chiffre, Mgr Favoriti.

Mgr Favoriti affectait et éprouvait, je pense, les sentiments de la piété la plus sévère, du zèle le plus ardent pour la liberté et la réforme de l'Église. C'était, de plus, un latiniste fort distingué. Tant de qualités l'avaient mis très avant dans la faveur pontificale. Volonté forte, désintéressé de tout excepté d'un pouvoir, dont il ne prétendait user que pour le bien de l'Église, Favoriti était pour le pape un serviteur précieux.... et dangereux. Poète à ses heures, il avait commis dans sa jeunesse un sonnet injurieux à Louis XIV : l'ambassadeur du roi très chrétien avait voulu le faire bâtonner, et l'insolent, raconte le P. Fabri, n'avait évité cette humiliation douloureuse que par le crédit du P. Oliva, général de la Compagnie de Jésus. Aussi, le secrétaire du chiffre détestait-il la France.... et n'aimait-il pas les jésuites.

Par l'organe de Pontchâteau, Innocent XI apprit à la fois l'existence du droit de régale, l'extension décrétée par Louis XIV, et la prohibition portée par le douzième canon du second concile de Lyon. Lui-même le raconta plus tard aux ministres du roi.

L'affaire lui fut-elle présentée sous son vrai jour? J'ai des raisons sérieuses d'en douter; j'estime qu'exposée par un ambassadeur moins passionné que Pontchâteau, par Étienne Le Camus par exemple [1], évêque de Grenoble et ami non suspect de Pavillon et de Caulet, elle n'aurait pas soulevé dans l'âme du pontife l'émotion considérable qui la troubla.

Mais j'estime aussi que, évité au sujet de la régale, le conflit entre Louis XIV et Innocent XI se serait produit sur un autre

[1] « Je ne sais si saint Thomas de Cantorbéry eût voulu mourir pour cela, » écrivait ce prélat à l'abbé de Pontchâteau le 22 octobre 1876. *Lettres du cardinal Le Camus* publiées par M. Ingold. Paris, 1893, p. 277. Les lettres inédites de l'évêque de Grenoble sont encore plus explicites. Un ami, aussi modeste que savant, m'en a remis plus de trente consacrées à discuter la conduite à tenir au sujet de la régale.

point tout aussi secondaire. Le pape sentait, plutôt qu'il ne voyait bien clairement, que le roi très chrétien, le haut clergé de France, bon nombre de religieux et même de jésuites, se laissaient glisser sur une pente dangereuse. Par l'adoration de la personne et du pouvoir quasi sacerdotal de notre grand roi, la distinction essentielle entre les deux domaines, temporel et spirituel, tendait à disparaître pour le plus grand malheur de l'un et de l'autre. Plusieurs faits regrettables et trop significatifs, au sujet de l'ordre de Saint-Lazare, des clarisses urbanistes, de Charonne, du confesseur du nonce Varese [1], l'attitude du P. Maimbourg, avaient fixé sur cette tendance l'attention anxieuse du pape. Innocent XI n'était pas homme à laisser sans résistance la fille ainée de l'Église s'y abandonner.

Le souverain pontife accueillit donc favorablement l'appel de Pavillon et de Caulet. Cette nouvelle réjouit l'agonie du vieil évêque d'Alet, mort le 8 décembre 1677; elle redoubla l'opiniâtreté naturelle de l'évêque de Pamiers, resté seul pour soutenir le poids d'une lutte redoutable contre le roi qui triomphait à Nimègue de l'Europe coalisée. Voilà les événements qu'il était nécessaire de faire connaître pour qu'on pût comprendre et mieux apprécier l'attitude d'Innocent XI, telle que nous la dépeint le cardinal Pio [2].

Qu'on veuille bien se contenter, pour le moment, de cet exposé sommaire : je compte en donner bientôt un récit plus détaillé et accompagné de ses preuves.

Bien que la question de la régale se fût posée à Rome dès l'année 1677, le mot de régale ne paraît pas dans la correspondance du protecteur du Saint-Empire avant le mois de mars 1680. Il en disparaît à peu près complètement vers la fin de 1682. A cette date, des causes de dissentiment plus graves et plus profondes sont venues diviser la cour de Rome et le clergé de France : la querelle au sujet de la déclaration de 1673 n'est pas oubliée, mais elle passe au second plan des préoccupations du

[1] Voir, sur toutes ces affaires, les *Recherches historiques sur l'ass. de 1682*, de Gérin, 2e édit., et les articles qu'il publia ici même.

[2] Je m'abstiendrai le plus souvent de commenter, de compléter et de rectifier les récits du cardinal : car mon intention est seulement de faire connaître, par un exemple, l'importance de cette source pour l'histoire religieuse du XVIIe siècle.

pontife et de ses confidents. Ce sont donc les dépêches de trois ou quatre années, tout au plus, qu'il nous faut étudier.

Cet espace de temps est lui-même divisé en deux périodes distinctes par l'arrivée à Rome du cardinal d'Estrées, en février 1681. Depuis le moment où ce prince de l'Église parait au palais apostolique, les lettres de Pio retentissent du fracas des mémorables assauts que ce redoutable jouteur lance inutilement contre l'inébranlable opiniâtreté du pontife. C'est que la volonté d'Innocent XI, longtemps flottante, venait de se fixer ; les amis de la France ont été peu à peu écartés des conseils du pape, les discours de son entourage faisant écho à l'impérieuse voix de sa conscience ont vaincu sa naturelle irrésolution. Aussi les semaines qui précèdent immédiatement la venue du cardinal ont-elles été marquées par des actes décisifs.

L'histoire des longues tergiversations du souverain pontife, la lente préparation des coups de vigueur qui, en janvier 1681, engagèrent irrévocablement l'avenir et rendirent par avance inutiles toutes les finesses et toutes les violences de la diplomatie si souple et si tenace de Louis XIV, tel est l'objet du présent article.

Pendant trois ans, le grand roi semble se dérober à la lutte. D'abord simple conséquence de son étonnement en se voyant subitement attaqué par Rome, pour la défense de deux prélats jansénistes, sur un point qu'il croyait du domaine purement temporel et que le silence prolongé de la curie lui faisait considérer comme définitivement acquis, cette attitude fuyante et ambiguë de Louis XIV devint plus tard une ruse diplomatique destinée à entretenir l'irrésolution d'Innocent XI. La mission du cardinal d'Estrées n'avait pas d'autre but que d'amuser le tapis par une vaine apparence de vagues négociations, en attendant que la mort complaisante vint délivrer le roi de la censure fâcheuse d'un vieillard scrupuleux et gênant.

La correspondance du cardinal Pio va nous montrer comment ce plan fut déjoué.

Pendant l'année 1678, on s'aperçut dans les cercles romains que les relations, d'abord si cordiales, entre Louis XIV et Innocent XI commençaient à devenir difficiles. Sur quel point exacte-

ment les rapports s'étaient-ils tendus? Le pontife et son entourage ne le laissaient pas deviner. Pio pensa longtemps qu'il s'agissait de la franchise du quartier de l'ambassade française. Le pape, très désireux de rétablir l'ordre dans sa capitale, demandait au roi très chrétien de donner un bel exemple en abandonnant l'exemption du quartier Farnèse; mais ses prières restaient sans succès.

Vers le milieu de l'année, cependant, les demi-confidences du souverain pontife ont permis au perspicace cardinal de découvrir une partie de la vérité : c'est l'indépendance, je devrais dire l'hostilité affectée par certains prélats français à l'égard du Saint-Siège, qui préoccupe Innocent XI.

« Cette cour [1], écrit Pio le 17 août 1678, appréhende grande-
« ment les nouveautés introduites par quelques évêques fran-
« çais. On confirme l'avis que l'évêque de la Rochelle [2] a fait
« enlever des prières publiques le nom du pape, que deux autres
« ont supprimé diverses vigiles : on peut craindre que beau-
« coup de prélats ne suivent ce très pernicieux exemple. »

L'année 1679 se passa pourtant sans que le protecteur du Saint-Empire pût pénétrer au vrai la nature du dissentiment, chaque jour plus grave, qui divisait le souverain pontife et le fils aîné de l'Église.

Pio remarqua seulement avec douleur, et sans en deviner la raison, la faveur toujours croissante dont jouissaient au palais ceux qui naguère en étaient écartés comme suspects de jansénisme. Il était allé parler à Cibo et au pape contre les docteurs de Louvain ; il note au retour de son audience : « On supplie particulièrement Sa Béatitude de ne point se fier à Mgr Favoriti, protecteur des susdits docteurs et soupçonné de favoriser la secte janséniste [3]. »

Ces supplications ne pouvaient que demeurer inefficaces ; cette année 1679 avait été décisive pour la fortune de Favoriti.

Les circonstances avaient admirablement servi ses desseins et ceux de ses protégés, les prêtres envoyés à Rome par l'évêque de Pamiers pour diriger la campagne antirégaliste.

[1] Vienne, St. A. (k. und k. Haus-Hof- und Staat Archiv). Rom. Correspondenz, fasc. 64.
[2] Henri de Laval-Bois Dauphin, fils de la célèbre marquise de Sablé.
[3] Vienne, St. A. Rom. Corr., fasc. 65, 16 décembre 1679.

Le 5 janvier 1679, le cardinal Cibo, tout dévoué à la France et pensionné par Louis XIV, était tombé très gravement malade. Cet accident écartait du chemin de l'ambitieux secrétaire du chiffre un obstacle sérieux, un vieil ami du pape, dont les conseils déplaisaient parfois, mais qui savait se faire écouter.

Or, depuis plusieurs mois, Innocent XI gardait sur sa table, sans pouvoir se décider à l'envoyer, un bref écrit à Louis XIV au sujet de la régale [1].

Ce bref, le second que le pape adressait au roi sur cet objet délicat, était l'œuvre de Favoriti. C'était une fort belle lettre. Il était difficile de marquer en termes plus précis, plus élevés et par moments plus affectueux, les dangers que faisait courir à l'Église de France l'ingérence excessive des officiers royaux dans les affaires spirituelles. Certains mots cependant, peu ménagers de la susceptibilité royale, étaient si différents non seulement du langage des prélats français quand ils parlaient à leur souverain, mais encore du style habituel de la curie, qu'ils ne pouvaient manquer de blesser la délicatesse, même légitime, des oreilles gallicanes. Les théories royales y étaient tout uniment qualifiées d'*error tam absurdus*, le confesseur du roi, ses évêques les plus accrédités de *male te consulentium* qui l'entraînaient tout droit en enfer.

Dès que la maladie eut écarté du palais, et pour toujours, pensait-on, le secrétaire d'État d'Innocent XI, les hésitations du pape cessèrent : le bref fut expédié.

On y joignit une lettre à Caulet contenant cette promesse : nous défendrons vos droits et ceux des églises exemptes : *id ipsum omni contentione ac studio urgere non desistemus*, et un bref extrêmement sévère à Joseph de Montpezat de Carbon. Le pontife disait avoir en horreur la conduite de ce prélat à l'égard des clarisses de Toulouse et de l'évêque de Pamiers.

Ce dernier bref, aussi bien que la lettre au roi, devait servir de prétexte au déchainement de l'Église gallicane contre Innocent XI.

[1] On a souvent imprimé les brefs d'Innocent XI au sujet de la régale : on en trouve des copies dans presque toutes les bibliothèques de France et les principaux dépôts de l'étranger. Je renvoie, une fois pour toutes, au monument élevé par le P. Berthier, O. P., à la mémoire de ce pape : « *Innocentii P. P. XI Epistolae ad principes*, etc.... » Rome, Impr. vaticane, 1890 et seq.

J'ai dit que ces pièces ne furent envoyées que pendant la maladie du cardinal Cibo. Le bref à Louis XIV est pourtant ainsi daté :

Datum Romae, apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die 21 septembris 1678 ; Pontificatus nostri anno tertio. Missum vero die 4 januarii 1679, et le secrétaire d'État n'est tombé malade, nous l'avons vu, que le lendemain de ce jour.

Mais cette mention expresse, *Missum vero die 4 januarii*, est inexacte ; ni l'ordinaire du 4, ni l'ordinaire du 11 ne reçurent la lettre au roi, non plus que la lettre à Caulet qui porte la même date. Elles ne furent confiées qu'à l'ordinaire du 18, en même temps que le bref à Montpezat de Carbon, signé ce jour-là même [1].

L'inexactitude de l'expression *Missum vero die quarta januarii* est-elle voulue ? Favoriti pensait-il faire retomber ainsi sur Cibo, si malade à ce moment que des réclamations de sa part paraissaient une hypothèse définitivement écartée, l'odieux d'avoir laissé passer dans une lettre du souverain pontife des termes capables de provoquer une rupture entre les deux cours ? Je n'ose pas l'affirmer. Je tiens seulement pour certain que l'emploi de ces fâcheuses expressions, et l'inexactitude de la date, et l'expédition même du bref après de longues tergiversations du pape, sont le fait de Favoriti [2].

« Pendant tout le temps de la maladie du cardinal Cibo, écrit en effet le cardinal Pio, le 18 février 1679 [3], l'abbé Favoriti a

[1] Rome, A. S. V., vol. 162, pars I. Chiffre de la secrétairerie d'État du 18 janvier 1679.

[2] Voici un passage d'une lettre très importante adressée à son évêque par Dorat, agent de Caulet à Rome :

« Ce samedi 11 novembre.

« Je fus hier chez le Père P. (Favoriti) et lui rendis compte de ma conférence avec le Père M. (le Pape). Il eut beaucoup de satisfaction que Dieu m'eût fait la grâce de lui dire les vérités ci-dessus écrites, et lorsque je lui dis que je n'espérais rien dudit M., il me répéta ce qu'il m'avait dit il y a quelque temps : Qu'assurément, s'il voyait qu'il n'y eût rien à faire dans le couvent dudit M. et que quand ledit M. ne voudrait pas agir, il l'y forcerait avec la grâce de Dieu ; que véritablement, sans lui, ledit M. n'aurait pas écrit les lettres au Père J. (au roi), et qu'il ne manquerait pas de le presser...., etc.... »

Ms. original du recueil des lettres de Caulet, formé par Guigues, secrétaire du prélat, cahier 9 (Archives privées). Ces pièces m'ont été communiquées, avec bien d'autres, toutes inédites, par mon savant ami M. B. Roy.

[3] Vienne, St. A., Rom. Corresp., fasc. 65.

porté les affaires à Sa Sainteté et en outre, chaque jour, l'a vu trois ou quatre fois. »

Pio ajoutait, le 25 du même mois, que le pape était fort content de l'abbé et que si la charge de secrétaire d'État venait à vaquer, le nouveau favori en serait sûrement pourvu. Il disait enfin, le 28 mars, non sans quelque défiance : « Dans le temps où le « cardinal Cibo avait la fièvre, pour ne pas trop l'incommoder, « on prit cet expédient de ne lui faire signer pour chaque non- « ciature qu'une seule lettre, à l'intérieur de laquelle on insé- « rait, sur des feuilles séparées, les affaires que, selon l'occur- « rence, il fallait traiter. On continue aujourd'hui encore cette « pratique. Aussi, des ordres donnés, le cardinal sait-il seule- « ment ce que Mgr Favoriti veut bien lui dire. Sa convalescence, « il est vrai, est difficile ; les forces ne reviennent pas, il ne « peut rester levé plus d'une heure dans l'après-midi, et, outre « la faiblesse de ses jambes, sa tête a besoin encore de ména- « gements ; on continue à craindre une rechute. Tout cela rend « moins digne de remarque cette pratique de lui faire unique- « ment signer les lettres des nonciatures ; c'est peut-être simple « précaution pour sa santé. »

Quand, après une longue convalescence, le cardinal reparut au palais, il put constater que s'il n'avait rien perdu dans la vieille affection du pontife, son influence sur lui était singulièrement diminuée au profit de celle de son rival.

A mesure que grandissait le crédit de Favoriti, les bruits fâcheux qui circulaient au sujet des relations de la curie avec la France prenaient plus de consistance. Le pape, cependant, dont la résolution n'était pas encore fixée, imposait à son entourage un silence absolu sur la nature des difficultés pendantes. Dans Rome on se perdait en conjectures. Car, si la conduite inqualifiable de l'archevêque de Paris, s'opposant à l'exécution des dernières volontés du nonce Varese, insultant son cadavre et emprisonnant son confesseur, faisait comprendre que le pape ne voulût pas, avant d'avoir reçu des excuses suffisantes, envoyer à Louis XIV un nouveau ministre pontifical : cette difficulté, d'ordre secondaire en somme, n'expliquait pas certains mots, la manifestation de certaines inquiétudes, une attitude générale des familiers du palais. Tout cela supposait des raisons de dissentiment plus graves et plus profondes que les raisons publiquement avouées.

A la fin d'août, Pio alla directement interroger le secrétaire d'État. Cibo était-il réellement ignorant de l'état d'esprit du pontife ? Se fit-il scrupule de découvrir, devant le protecteur du Saint-Empire, le roi de France, son bienfaiteur ? Le fait est que la dépêche du 2 septembre transmettait ainsi à Léopold le résultat de l'enquête du cardinal. Le cardinal Cibo, qu'il avait vu le mercredi, ne lui avait pas dissimulé que la curie était en désaccord avec la France. Il avait même indiqué trois ou quatre causes de dissentiment : un sbire pontifical avait été arrêté dans le quartier Farnèse, le roi voulait un bref plus large que celui de Clément IX pour la collation des bénéfices dans ses nouvelles conquêtes, un indult qui fît passer tous les couvents de clarisses urbanistes sous le patronage royal, enfin la translation à Beauvais de l'évêque de Marseille, Toussaint de Forbin-Janson.

De la régale, la principale difficulté pendante, pas un mot. Vraiment, on ne pouvait faire concorder les réponses de Cibo avec les propres expressions recueillies de la bouche du souverain pontife.

« Avant-hier, écrit Pio le 30 septembre, le ministre de Man-« toue m'a raconté qu'il avait été le seul diplomate à être reçu « en audience par Sa Sainteté, le jour précédent. Il lui avait « exposé la résolution prise par son maître d'envoyer à Paris « un cavalier, comme j'en ai avisé la semaine dernière Votre « Majesté Impériale. Il supplie Sa Béatitude d'interposer sa « médiation auprès du roi très chrétien.... pour le repos de « l'Italie. »

« D'après ce ministre, le pape l'a écouté avec beaucoup d'at-« tention...., puis il s'est mis à lui raconter, en l'exagérant, sa « brouille avec le roi de France. Il en souffrait, disait-il, des of-« fenses sans nombre, et il a commencé à lui énumérer une in-« finité de préjudices qu'il en recevait à Rome même, lui ordon-« nant d'en aviser son maître par lettre chiffrée et sous le sceau « du secret. »

Le même jour Pio mandait à Königsegg : « J'envoie à Votre « Excellence mes deux lettres très respectueuses pour notre « très auguste maître. Votre Excellence y verra, en gros, que « l'amertume contre les Français continue, et quelles diligences « sont faites pour raccommoder les affaires. Cette semaine on a « refusé les audiences aux ambassadeurs ; et l'on croit qu'on

« saisit volontiers toutes les occasions pour ne pas être obligé « d'écouter l'ambassadeur de France. »

Deux mois après, la situation ne s'est ni éclaircie ni améliorée. L'ambassadeur du roi très chrétien, duc d'Estrées, déclarait qu'il allait se voir obligé, par l'hostilité de la curie, d'exécuter les ordres menaçants gardés jusque-là par-devers lui.

« Le cardinal Cibo, dit Pio le 18 novembre 1679, montre ses craintes, il redoute qu'on soit sur le point d'en venir à une grande rupture avec la France. »

Les premiers mois de 1680 ne virent pas s'accomplir cette rupture ; mais le pape cessa de cacher la raison de son opposition à Louis XIV. Il s'était enfin résolu à se déclarer publiquement contre l'extension de la régale aux évêchés des quatre provinces jusqu'alors exemptes. Le bref au roi signé le 29 décembre 1679 contenait à cet égard des paroles irrévocables.

Pour la première fois, le 18 mai 1680 [1], dans deux dépêches adressées à l'empereur, le mot de régale parait dans la correspondance du cardinal Pio.

« Au consistoire, écrit à Léopold le protecteur du Saint-Empire, j'ai représenté à Sa Béatitude le désir de Votre Majesté « Impériale, que Sa Sainteté voulût bien appuyer, par ses brefs « et des ordres donnés à l'internonce de Paris, les très justes instances que Votre Majesté Impériale allait faire, par l'organe « du comte de Mansfeld, pour le rétablissement du sérénissime « duc de Lorraine dans ses très antiques domaines....

« J'en ai parlé depuis au cardinal Cibo, lui exposant toutes les « raisons qu'a pu me suggérer ma propre faiblesse, afin qu'il « secondât efficacement vos désirs. Il m'a promis d'accomplir, « pour sa part, tout ce qui convenait à la profession qu'il fait « d'être très obligé serviteur et vassal de Votre Majesté Impériale ; mais il ne laissa pas de me représenter les difficultés « déjà signalées par le pape et termina en me promettant de « m'informer de suite de son intervention.

« .... J'ai jugé bon de revenir ce matin encore chez le cardinal Cibo ; il m'a dit : Le pape désire employer ses bons offices « en faveur du sérénissime duc de Lorraine ; mais pour cela il

[1] Vienne, St. A., Rom. Corresp., fasc. 66.

« convient d'attendre quelles réponses le roi fera au dernier « bref sur le prétendu droit de régale. Ces réponses peuvent « être de telle nature qu'elles interrompront toute espèce de né- « gociations entre Sa Sainteté et la France.... »

Dans la seconde lettre, commentant ces graves communications, Pio expliquait à l'empereur, non pas la nature du droit de régale, Léopold l'exerçait dans certains de ses États, mais le point précis sur lequel portait l'opposition pontificale.

« A cause de l'extension à tout le royaume de France du droit « de régale pratiqué dans ce pays, Sa Sainteté a écrit au roi un « quatrième [1] bref déclarant pour la dernière fois et d'une façon « péremptoire qu'elle agirait désormais suivant le droit et les « obligations de sa conscience. En même temps, le pape a écrit « aux cardinaux français d'engager le roi à cesser les violen- « ces, pour ne pas être obligé de satisfaire à sa conscience.

« L'internonce de Paris avise qu'on a, dans cette cour, quel- « que intention de mettre l'affaire en négociation, mais cela ne « serait fait que pour entraver le zèle de Sa Sainteté, non pour « lui rien céder.

« L'ambassadeur de France a fait de très vives doléances au « cardinal Cibo, l'accusant particulièrement de l'envoi de ces « brefs au roi. Le cardinal a répondu qu'il avait au contraire « dissuadé le pape de s'engager ainsi par des brefs; il avait con- « seillé de transmettre de vive voix l'expression de sa volonté. « Il aurait même laissé le pape en bonne disposition d'agir « ainsi ; mais depuis, Sa Sainteté aurait été persuadée par d'au- « tres, et le cardinal n'aurait eu connaissance du bref qu'au mo- « ment même où il lui fut remis pour être expédié.

« Le nouveau secrétaire d'État pour l'Italie (Colbert de Croissy) « a refusé de donner la main à l'internonce pontifical comme « faisait Pomponne [2]. Sa Sainteté en a été vivement affectée. Et « comme tous les employés subalternes du temps de Pomponne « ont été changés et qu'on n'a pas désigné d'autres pour traiter « avec lui, l'internonce reste sans savoir avec qui continuer les « négociations, sinon avec les cardinaux français.... Ceux-ci, « sans engager l'autorité du souverain, embarrasseraient gran-

[1] C'est une erreur de nombre. Il s'agissait du troisième bref.
[2] Cf. Gérin, *La disgrâce de Pomponne. Revue des questions historiques*, 1878, I, p. 64.

« dement l'affaire, si le roi voulait par ce moyen obliger Sa « Sainteté à envoyer le nonce ordinaire. Mais actuellement on « ne voit aucune disposition dans le pape de désigner un nonce « pour la France. »

Ainsi donc, Favoriti l'a emporté, le pape s'est publiquement déclaré.... c'est bien; mais que fera-t-il pour obliger le roi à céder? Je l'ai dit, Louis XIV se dérobe à la lutte, il évite même la discussion.

Pomponne recevait volontiers l'internonce Lauri; son nom, les relations de sa famille avec le parti antirégaliste en faisaient un intermédiaire précieux pour le souverain pontife...., mais il est disgracié. Innocent XI, en s'opiniâtrant à refuser l'envoi d'un nonce ordinaire, fait probablement le jeu de son antagoniste.

« Pour que le ministre pontifical pût négocier, à Paris, écrit « Pio le 1er juin, on lui a envoyé un bref l'accréditant comme in- « ternonce. Nous verrons si cela suffira pour le faire admettre « dans les formes convenables. Colbert a refusé de lui donner « la main, parce qu'il n'était que l'auditeur du nonce défunt. « L'abbé Lauri demanda alors à traiter les affaires avec quelque « commis de Colbert; mais on lui répondit que le roi ne voulait « pas que les affaires se traitassent comme du temps de Pom- « ponne. Toutes ces inventions sont faites pour obliger le pape « à envoyer un nonce en France; mais il paraît être plus éloigné « que jamais de cette pensée.

« Dans la dernière audience Sa Sainteté a dit à l'ambassadeur « de France : « Nous avons fait deux grâces extraordinaires aux « ministres du roi très chrétien, — il voulait dire à Le Tellier et « à Colbert. Quand il s'agira de relâcher quelque chose de ce « qu'on doit payer pour les expéditions, nous serons toujours « facile; mais s'il s'agit d'offenser Dieu, nous devons être très « fort; nous ne devons pas vouloir qu'on attente aux droits de « l'Église. Que le roi sache qu'il sera jugé au tribunal de Dieu, « comme les autres hommes; qu'il n'aura là aucune compagnie, « aucun secours, sinon de ses bonnes œuvres et de ses fautes. « Qu'il se garde du péché, qu'il rende à Dieu ce qui est à Dieu; « quant à nous, nous ne pouvons permettre que le roi usurpe « ce qui ne lui appartient pas, pour ne pas encourir nous-même « l'indignation divine. »

Mais que pouvaient produire ces véhémentes exhortations que personne ne faisait parvenir jusqu'au roi ?

En France, au contraire, on ne reculait pas devant les actes.

« Sa Sainteté, mande le cardinal au 16 juin, a été profondé-« ment blessée de la condamnation, par le parlement de Paris, « du livre [1] écrit par l'évêque de Pamiers pour la défense de son « Église contre le prétendu droit ou abus de la régale.... »

Innocent XI songe à une action individuelle sur les prélats français.

« Le pape, continuait Pio, consulte en particulier divers cardi-« naux afin de connaître leur opinion. On fera ici toutes les di-« ligences pour agir sur l'assemblée du clergé qui doit se tenir « à Saint-Germain [2] ; mais tout le monde en France redoute telle-« ment le roi très chrétien, qu'il ne se trouvera pas un seul évê-« que qui ose parler. »

Puis, mettant le doigt sur la plaie de la volonté pontificale : « Sa Sainteté, ajoute-t-il, veut agir pour ne point laisser porter « préjudice aux droits du Saint-Siège ; mais elle rencontre de « grandes difficultés à faire n'importe quoi.... excepté à faire « des menaces ; ce qui, l'événement l'a prouvé, ne produit que « du mal. On l'a vu par l'arrêt dont je viens de parler : il fut « rendu après le dernier bref où le pape fulminait que ce bref « serait le dernier, il était péremptoire, et désormais on agirait « suivant le droit et les ordres de la conscience !.... »

A la fin du mois de juin, on médite un coup hardi :

« Le bruit court, annonce le 30 juin le cardinal Pio, que Sa « Sainteté incline à faire une constitution pour réprouver l'u-« surpation du droit de régale commise en France par ce roi. « Elle mettra ainsi dans la mauvaise foi le roi lui-même, les « pourvus en régale, les évêques et les autres collateurs qui ne « s'opposent pas à cet abus. »

Une constitution apostolique ! c'était le seul coup que redoutât Louis XIV. De bons juges estimaient alors — et je partage

[1] *Traité de la régale imprimé par l'ordre de M. l'év. de Pamiers pour la défense des droits de son église*, 1680. On en fit plusieurs éditions. La plus facile à trouver est la petite édition qui porte la mention (fausse) : Cologne, chez Nicolas Schouten.

[2] L'Assemblée ouvrit ses séances le 25 mai.

leur avis — que le roi et le haut clergé de France étaient, par le fond de l'âme, trop attachés au Saint-Siège pour que la parole du pontife réprouvant, par un acte solennel et au nom du Christ, les prétentions de la couronne à la régale universelle n'obtînt pas du prince et de la presque unanimité des prélats une obéissance respectueuse.

Innocent XI se rendait compte de cette disposition des esprits : l'Église gallicane, tout en affectant une grande indépendance en matière de discipline et vis-à-vis des congrégations romaines, se piquait, plus que toute autre Église, d'être fidèle à l'unité et soucieuse de l'orthodoxie. Aussi le pape brandira-t-il souvent encore l'arme qui effrayait le grand roi ; mais jamais il ne se décidera à frapper.

Une pareille attitude était bien dans son caractère : la constitution sur la régale, dont j'ai retrouvé dans un manuscrit romain le prologue majestueux [1], eut le sort de la constitution contre le népotisme, le sort de plus d'un décret d'Innocent XI, qui furent rédigés, signés même peut-être, jamais promulgués.

En juin 1680, l'opposition d'une partie de la curie eut raison des velléités du souverain pontife.

« On dit aussi, ajoute Pio, que plusieurs personnes dissuadent « le pape de tant s'engager. Ils conseillent de tenter d'abord des « voies plus douces. C'est l'opinion du cardinal Cibo. »

Pour une fois, le secrétaire d'État fit prévaloir sa pensée. Il avait besoin de remporter ce petit succès, car, continue le correspondant de Léopold :

« On écrit de France que le roi est irrité contre ce cardinal ; « il ne lui semble pas que sa conduite réponde aux bonnes in- « tentions qu'il exprime, et l'ambassadeur de France, quoique « grand ami de Cibo, ne laisse pas de s'en plaindre. »

[1] Ce recueil, fait à la fin du XVII[e] siècle ou au début du XVIII[e], appartient au R. P. Brucker. Il contient les allocutions consistoriales de Clément IX, d'Alexandre XII et d'Innocent XI : « Innocentii XI P. M. Allocutiones habitae in Consistoriis secretis ad S. R. E. Cardinales scriptae ab Augustino Favorito, eidem Pontifici ab arcanis et latinis Epistolis.... »

La constitution contre la régale pourrait bien être l'œuvre du neveu et successeur de Favoriti, le comte Casoni. Une étude un peu attentive du style permettrait de résoudre ce petit problème : la phrase de Casoni n'ayant ni le nombre, ni l'ampleur, ni la précision de celle de son oncle.

« Si la constitution se publiait, conclut enfin le cardinal, on « rappellerait l'internonce...., lequel, du reste, ne sert de rien, « puisque, malgré le bref de Sa Sainteté qui le déclare inter- « nonce, en France on ne veut pas le traiter comme tel. Ce « n'est pas, en effet, la coutume d'envoyer des internonces « ailleurs que dans les provinces gouvernées par des ministres, « ainsi que cela se pratique en Flandre. »

Le 6 juillet, aucune décision n'est encore prise. On fait bien des projets, mais les diverses influences qui agissent sur le souverain pontife, en des sens diamétralement opposés, augmentent son irrésolution.

« On parle de plus en plus de certains pas que Sa Sainteté « veut faire pour rompre avec la France, à cause de la régale. « Quelques-uns ont dit que Sa Béatitude en parlerait au pro- « chain consistoire; mais ils ne savent pas si ce sera pour « prendre l'avis de cardinaux, ou simplement pour leur faire « part des événements. On peut craindre une grande confusion « à l'audition des votes.

« Les cardinaux français ont enfin répondu à Sa Sainteté. Ils « déclarent avoir agi auprès du roi, pour obéir à Sa Béatitude, « mais sans aucun profit. Sa Majesté, en effet, est plus ferme et « plus constante que jamais à soutenir son prétendu droit de « régale. Ils supplient le pape de patienter, de ne pas se com- « mettre contre le roi très chrétien pour éviter les dangers et « les ruines irréparables qu'ils prévoient menacer le Saint- « Siège. »

Aux exhortations pacifiques des cardinaux français s'opposaient les conseils belliqueux des *zelanti*, du cardinal Casanatta, par exemple, conscience sévère, esprit cultivé, hardi, naturellement favorable à tous les novateurs et surtout aux jansénistes.

Casanatta était une créature de Clément X; le duc d'Estrées attribuait, à tort, son hostilité envers la France aux excitations de l'ancien cardinal neveu, Paluzzo-Altieri, alors brouillé avec Louis XIV.

« On me rapporte — et de bon lieu, — écrit Pio le 13 juillet, « que l'ambassadeur de France se plaint des cardinaux de la « faction d'Altieri, qui conseillent au pape des engagements

« plus grands encore dans l'affaire de la régale. Il attribue cela « à l'action de cette Éminence. Je sais de source certaine qu'il y « a, en effet, diverses créatures d'Altieri qui ont conseillé le « pape, mais suivant leur conscience et non par égard pour ce « cardinal. »

Les renseignements de Pio étaient exacts; bien loin de vouloir aggraver la disgrâce de leur chef, la plupart des cardinaux altiéristes, nous le verrons, songeaient à le réconcilier avec Louis XIV.

Mais voici, dans cette même lettre du 13 juillet, une grave nouvelle :

« Lundi, vers midi, est arrivé un courrier de cabinet, envoyé « de Paris à l'ambassadeur de France; celui-ci, après dîner, fit « demander audience à Sa Béatitude. Il y fut admis le mardi, « quoique le pape eût destiné ce jour-là au repos, dans sa villa « de Monte-Cavallo.

« L'ambassadeur remit à Sa Béatitude une lettre du roi très « chrétien. Elle annonçait que le prince envoyait à Rome le car- « dinal d'Estrées, pour répondre aux brefs de Sa Sainteté et « l'assurer de sa vénération. Le roi déclare être toujours très « persuadé qu'il n'est point capable de grandes entreprises, s'il « ne reste en parfaite union avec le Saint-Père. Il est d'ailleurs « convaincu de la paternelle affection du pape, dont il attend « avec confiance les grâces qu'il est en droit d'espérer.

« La lettre ne s'étendait pas davantage, et le mot de régale, « omis à dessein dans le texte, fut prononcé de vive voix par « l'ambassadeur. C'est afin de ne pas demeurer obligé par écrit à « traiter cette matière avec les successeurs du souverain pon- « tife. »

Dans la mission du cardinal d'Estrées, Pio soupçonnait une double ruse : c'était trop.

« Tous ces expédients semblent imaginés, dit-il, pour gagner « du temps et installer ici le cardinal comme ambassadeur. Le « duc d'Estrées affirme cependant qu'il ne partira pas à l'arrivée « de son frère. Si le cardinal reste ici comme ambassadeur, cela « ajoutera encore aux embarras entre cette cour et la France, « puisque la curie s'est engagée à ne plus recevoir de nouvel « ambassadeur, à moins qu'on n'abandonnât la franchise du « quartier de l'ambassade. De plus, l'échange ne plairait guère

« ici, le duc étant d'une nature placide, et le cardinal, au con-« traire, très violent. Au palais, on donne à entendre que le « cardinal ne restera pas avec le caractère d'ambassadeur, et « que son frère ne partira pas.

« Sa Sainteté écrira un bref au roi pour le remercier de l'en-« voi du cardinal d'Estrées ; il louera la royale piété qui combat « les huguenots et fait de si belles entreprises contre les Gene-« vois [1], dont l'évêque a été mandé à Paris.... »

Bien entendu, on épiloguait abondamment dans les cercles romains, et sur les termes de la lettre et sur les circonstances de sa réception :

« Les praticiens de la secrétairerie d'État, écrit Pio le « 20 juillet, ont remarqué que les rois très chrétiens, en s'adres-« sant au pape, n'avaient pas l'habitude d'employer le mot « *nous*, mais se servaient du singulier. Au palais, je n'ai pas « entendu faire réflexion sur ce point.

« L'ambassadeur de France, en remettant la lettre de son roi, « s'est plaint à Sa Sainteté de l'âpreté du troisième bref, et en « particulier de cette menace : *que le roi verrait périr sa des-« cendance* [2].

« Le pape répondit qu'il pouvait bien faire écrire le premier « bref auquel le roi avait répondu très sèchement ; au second, « aucune réponse n'avait été donnée. Le pape avait ainsi été « obligé d'envoyer le troisième, et il était prêt à faire beaucoup « plus pour l'âme d'un roi que Dieu avait confié à sa garde. Le « roi devrait nous avoir de la reconnaissance. Nous savons, de « science certaine, que le roi verra dans l'autre vie ce qu'il ne « voit pas dans celle-ci. S'il n'arrache pas cette mauvaise racine « de la régale usurpée, elle l'entraînera en enfer, lui et toute sa « descendance. Et qu'il prenne garde de ne pas assister de son « vivant au châtiment de sa race ! »

Je ne crois pas que cette sorte de malédiction du vieux pontife fut rapportée telle quelle au grand roi ; mais, si elle lui fut transmise, comme son souvenir dut torturer le monarque vieilli

[1] Rétablissement du culte catholique à Genève.

[2] Bref du 29 décembre 1679. Le pape y citait ce mot d'un évêque à Henri III :

« Observatum fuisse nunquam in Gallia regias stirpes defecisse nisi ubi reges indebitas ad beneficia nominationes arrogare sibi coepissent. »

pendant les années funèbres où la mort impitoyable fauchait autour de lui les princes nés de son sang, et ne laissait auprès de son lit de mort qu'un maladif enfant de trois ans!

Les amis de la France, cependant, faisaient les derniers efforts pour faciliter le succès de la mission du cardinal d'Estrées.

« Le cardinal Cibo, continue Pio, prétend tenir de bon lieu « que le roi aurait dit en son conseil privé : « Je ne veux pas « rompre avec le pape.... que le cardinal d'Estrées trouve « quelque expédient. » Mais la généralité du Sacré Collège a « une opinion toute contraire. D'autres disent savoir qu'à l'ar- « rivée des avis de Rome portant qu'il fallait faire quelque chose « pour empêcher Sa Sainteté de s'engager davantage, le roi « aurait dit au conseil : « Écrivez ce que vous voudrez.... nous « ne voulons rien rétracter. » La mission du cardinal d'Estrées « aurait été bien facilitée par ce fait qu'on ne tenait pas à voir « résider à Paris un cerveau aussi trouble. »

« Il court dans Rome, écrit-il encore le 27 juillet, une réponse « de Sa Sainteté au roi très chrétien, sur l'envoi du cardinal « d'Estrées. Sur la minute, la première partie de cette lettre « était conçue en termes très forts, puisqu'elle qualifiait *d'ac-* « *tions iniques* la conduite tenue dans l'usurpation de la régale. « Le cardinal Cibo, qui ne veut pas fournir de nouvelles occa- « sions d'aigrir les choses, en a tant dit à Sa Sainteté, lui mon- « trant que ce but pourrait retarder l'arrivée du cardinal d'Es- « trées, et enlever au pape tout l'honneur déjà acquis dans la « conduite de cette affaire, qu'il a fini, grâce à ce dernier motif, « à convaincre Sa Béatitude. Il aurait même voulu qu'on enlevât « la partie qui contient ce qui est l'indispensable devoir.... « mais cela ne fut pas possible, car Sa Sainteté veut faire con- « naître sa volonté de persister vigoureusement dans la con- « damnation du tort porté à l'Église.

« Le cardinal Cibo a essayé de persuader Sa Béatitude que, « dans la lettre écrite par Sa Majesté très chrétienne pour l'en- « voi du cardinal d'Estrées, la grande part revient au jésuite « confesseur du roi. Il voudrait ainsi effacer de l'esprit du « pape les mauvaises impressions qu'il a sur ce Père. On l'ac- « cuse d'être, avec l'archevêque de Paris (Harlay de Champ- « vallon), l'auteur des préjudices sans nombre que reçoit en « France le Saint-Siège. »

Et le cardinal Pio indique immédiatement de quelle source suspecte venaient les mauvaises impressions qu'avait Innocent XI sur le P. de la Chaize :

« Dans l'entourage immédiat du souverain pontife, on tient « pour fausse la relation du cardinal Cibo. Sa Sainteté en a « parlé les jours derniers au général de la Compagnie, afin qu'il « donnât de bons conseils à ce père et corrigeât sévèrement le « P. Maimbourg, qui faisait tant de torts aux droits de la « sainte Église, en particulier pour la régale. »

Cependant le cardinal Pio a reçu des nouvelles détaillées sur l'assemblée du clergé tenue à Saint-Germain. Il ne dit point à Léopold qui les lui a communiquées, mais une simple comparaison de ses dépêches avec les chiffres de l'internonce Lauri [1] permet de conclure, avec une certaine probabilité, que le secrétaire du chiffre, Mgr Favoriti, n'est plus un suspect pour le protecteur du Saint-Empire.

La diplomatie pontificale avait-elle donné suite au projet d'action sur les prélats de l'assemblée? je ne le crois pas. Ce projet, comme bien d'autres, avait dû rester à l'état de projet....; en tous cas, les craintes exprimées jadis par le cardinal Pio étaient justifiées et même dépassées. Les évêques avaient adressé au roi, le 10 juillet 1680, la lettre célèbre commençant par ces mots :

« Sire,

« Nous avons appris avec un extrême déplaisir que Notre Saint-« Père le pape a écrit un bref à Votre Majesté [2]...., » etc.

L'émotion produite par cet acte sur ceux-là mêmes qui l'avaient signé — par surprise peut-être — fut telle que beaucoup de prélats coururent chez l'internonce pour l'expliquer.... et s'excuser.

Pio mande à ce sujet, le 10 août : « L'internonce de France a « expédié le texte de la lettre des évêques députés par les pro-« vinces. Elle condamne seulement la forme dans laquelle le « bref est conçu; les prélats n'entrent pas dans la question du « droit, qui, d'après la lettre elle-même, semble plutôt être re-« gardé par eux comme une nouveauté.

« Le ministre pontifical ajoute qu'on a fait toutes les diligences

[1] Rome, A. S. V., vol. 164, pars II. En particulier, chiffre 1 du 8 juillet, chiffre du 10, du 12, etc.

[2] Gérin, *Recherches historiques sur l'Assemblée de 1682*, 2e édit., p. 117.

« pour assurer l'élection des évêques les plus déréglés et l'exclu-
« sion des plus zélés ; que la cour a fait une grande pression sur
« les députés pour obtenir que l'assemblée soutint l'acte de l'ar-
« chevêque de Paris contre le cadavre de Mgr Varese, nonce de Sa
« Sainteté, afin de donner plus d'occasion aux évêques de France
« de se séparer du pape en augmentant leur propre autorité. Pour
« la même fin, on a traité de l'extension de la juridiction des
« ordinaires sur les réguliers. Le nouveau bréviaire de Paris, avec
« ses changements de fêtes, aurait été composé pour amener
« Sa Sainteté à s'engager contre les évêques. On espérait entra-
« ver ainsi son opposition à la régale : le pape se verrait seul
« en France à soutenir cette querelle, et obligé d'implorer le
« secours du roi pour réduire les prélats au devoir.

« Mais ici on pense plutôt à poursuivre l'œuvre entreprise dès
« qu'on saura ce qu'apporte le cardinal d'Estrées. S'il n'est pas
« arrivé à la fraicheur, on n'attendra même pas sa venue. Il y a,
« du reste, des évêques français qui n'ont pas osé parler à l'as-
« semblée et qui pressent Sa Sainteté d'agir. »

Aux excitations de ces prélats peu courageux se joignaient à ce moment même les exemples d'audacieuse fermeté de l'évêque de Pamiers et de ses disciples.

La mort de Caulet, survenue le 7 août 1680, sans que l'évêque eût donné, dans les circonstances les plus difficiles, le moindre signe de faiblesse, était déjà une émouvante exhortation pour le pape. Quant à ses chanoines, voici ce que Pio en écrivait à Léopold le 28 septembre :

« Le vicaire capitulaire[1] de Pamiers, disciple du défunt évêque,
« soutenait, depuis la mort de ce prélat, contre les ministres
« royaux les droits de son Église avec la vigueur montrée déjà
« par son maître. Le roi averti a ordonné, par une de ces lettres,
« dites lettres de cachet, qu'il fût exilé de la province. Deux
« moines de Cluny, à Paris, correspondaient avec Sa Sainteté
« pour l'affaire de la régale ; la chose a été sue et le roi a pareil-
« lement ordonné, par lettre de cachet, qu'ils fussent relégués en
« Bretagne. »

Les Romains ne comprenaient pas qu'à ces actes de vigueur

[1] Le P. Michel d'Astorg d'Aubarède.

le pape ne répondit pas par des coups de force analogues.

« Dimanche dernier, continue la même lettre, la reine de « Suède est venue offrir à Sa Sainteté ses vœux de bonheur « pour le début de sa cinquième année de pontificat. On a parlé « de la régale, des nouveautés de ce genre continuellement in- « troduites en France et de tous les autres préjudices qu'on y « porte au Saint-Siège. La reine dit au pape qu'elle ne s'en « étonnait point : puisque de Rome même on assurait le roi « très chrétien qu'on n'exécuterait jamais aucune résolution ca- « pable de l'arrêter.

« La congrégation de la régale [1] s'est réunie deux fois comme « je vous l'ai mandé. Son avis était qu'on publiât une constitu- « tion. On en fit rapport à Sa Sainteté, qui répondit : « Il faut « attendre le cardinal d'Estrées qui vient pour traiter cette « affaire. » Les cardinaux objectèrent que la suspension (des « hostilités) devrait être réciproque, que, le roi continuant ses « usurpations et des attentats nouveaux toujours plus préjudi- « ciables à l'Église, notre inaction ferait que le cardinal d'Estrées « n'arriverait jamais, qu'en France on se consoliderait davan- « tage dans le bien usurpé; que notre patience, enfin, trompait « les peuples : on tâche, en effet, de les convaincre que le pape, « désabusé, a reconnu pour bonnes les raisons du roi très chré- « tien. Mais la résolution prise d'attendre le cardinal d'Estrées « a été plus forte que toutes ces objections. »

Ces tergiversations du pontife entretenaient l'espoir des adversaires de la politique antirégaliste. Ils crurent tenir l'occasion de perdre son principal champion : Favoriti.

« Après la mort de l'évêque de Pamiers, raconte Pio le 2 no- « vembre 1680, le roi très chrétien fit saisir tous ses papiers. « Les jaloux et les ennemis de Mgr Favoriti, estimant qu'il de- « vait avoir correspondance avec ce prélat, cabalent pour lui « nuire. Ils veulent montrer que Favoriti avait par ce canal une « étroite correspondance avec les jansénistes de France et sup- « posent que le roi sera favorable à leur dessein. Les ministres

[1] La congrégation de la régale n'était pas encore connue dans le public. Au mois de juin, Servient en signalait les réunions à Pomponne. La composition de cette congrégation ne fut pas toujours identique; on en écarta peu à peu les membres disposés à la conciliation.

« de Sa Majeste pensent, en effet, que ce personnage provoque « la résistance du pape au droit de régale et que si on peut « l'impliquer dans quelque correspondance illicite, on lui enlèvera le crédit dont il a joui jusqu'ici auprès de Sa Sainteté. « Mais lui se rassure, parce qu'il a confié à Sa Béatitude tout ce « qu'il a écrit. »

Favoriti n'avait pas tort de se rassurer; le duc d'Estrées se prêta à la manœuvre des ennemis du confident pontifical, et voici quel fut le triste succès de sa démarche, tel que le raconte une dépêche du 18 novembre.

« Dans la dernière audience de l'ambassadeur, Sa Béatitude a « fait de vives doléances du mépris et des préjudices portés en « France à son autorité. Il a menacé de la colère divine avec de « tels éclats de voix qu'à travers plusieurs chambres on l'a entendu. L'ambassadeur, qui a toujours affecté la confiance et « se vantait d'être l'objet d'une déférence particulière, est sorti « de l'audience avec une contenance bien différente de celle « qu'il avait à l'entrée.... C'était patent à tous les yeux. »

Or, voici l'occasion de cette terrible explosion de sainte colère : « Le roi très chrétien, continue Pio, a trouvé dans les papiers « de l'évêque de Pamiers quels étaient ses correspondants en « France pour s'opposer à la régale. Sous prétexte que ces correspondants sont jansénistes, l'ambassadeur fit des instances « auprès de Sa Béatitude pour qu'elle procédât contre la secte. « Les jansénistes feraient semblant de respecter les cinq propositions [1], mais publieraient constamment des doctrines qui, « en fait, ne servent qu'à les attaquer. » Le pontife a bien vu l'artifice : « Le roi, répondit-il, doit s'appliquer à extirper les « huguenots dont sont pleins et son royaume et sa cour : ils « impriment chaque jour des propositions hérétiques, et nous « ne connaissons pas en France de pire huguenot que le P. Maimbourg, dont le roi a fait son historien. »

Il était clair que Favoriti l'avait emporté sur tous ses concurrents : aussi, maintenant, des menaces Rome pouvait passer rapidement aux actes; Louis XIV veut s'en garer. Une lettre du 30 novembre le constate.

[1] Le Formulaire, sans doute, ou bien les propositions contradictoires des cinq propositions de Jansénius

« Le roi très chrétien redoute les résolutions de Sa Sainteté « pour l'affaire de la régale et les autres difficultés pendantes. « Aussi, a-t-il défendu dans tout son royaume, à qui que ce soit, « de recevoir retenir ou ouvrir les brefs, bulles, lettres de « congrégations et autres ordres de Rome; ordonnant qu'aussi- « tôt reçus, ces documents soient envoyés — sans qu'on les « ouvre — à Sa Majesté elle-même qui commandera ce qui doit « s'en exécuter. »

Quant aux amis de la France qui sont à Rome, ils ont presque perdu tout espoir.

« Le cardinal Cibo, écrit Pio le 14 décembre, ressent une pesanteur d'estomac comme il y a deux ans, avant sa grande maladie, et un complet abattement d'esprit. Son mal vient surtout de la pensée de l'embarras où il va se trouver à l'arrivée du cardinal d'Estrées. Ses ennemis ont fait croire à Sa Sainteté qu'il était le confident des Français et que cette confidence leur donne plus de courage pour les continuelles usurpations qu'ils font de tout ce qui appartient au Saint-Siège. »

Cependant, si le pape se décidait de plus en plus à ne rien accorder d'essentiel au cardinal d'Estrées, il tenait à ce que la mission de l'éminentissime diplomate s'accomplit avec la plus grande commodité matérielle et les plus grands honneurs.

« Le secrétaire de la Consultà a écrit par ordre de Notre Saint-Père aux cardinaux légats et aux gouverneurs pour que dans tout l'État ecclésiastique ils préparassent des logements au cardinal d'Estrées, qui vient de la part du roi très chrétien en mission extraordinaire. »

Ces attentions ne donnaient pas le change aux Français. Ils cherchaient maintenant à intimider les conseillers du pape, par la menace d'une opposition irréductible à leur candidature éventuelle dans le prochain conclave.

« Je tiens de bonne source, dit Pio, que l'on va déclarer hostiles à la France les cardinaux Ottobono, Carpegna et Azzolino, comme ayant, avec Favoriti, manipulé les brefs sur la régale. »

A ces menaces, le souverain pontife répond par un premier acte de vigueur.

« J'apprends de bonne source, écrit le 12 décembre le cardi- « nal Pio, que Sa Sainteté a évoqué à son tribunal la cause du

« diocèse de Pamiers au sujet de la régale et a notifié l'évoca-
« tion à l'archevêque de Toulouse, métropolitain. »

Voici, à la date du 21 décembre, un tableau très précis de la situation des deux partis à Rome : « Par les discours « que Sa Béatitude a tenus à divers personnages, on dé-« couvre que le pontife a une volonté bien arrêtée de satisfaire « à son devoir pastoral et de défendre avec toute la vigueur pos-« sible les droits du Saint-Siège opprimés de tant de façons. On a « les témoignages de cette oppression dans une réponse qui « court sur les places de Rome : c'est une réfutation du dernier « arrêt du parlement de Paris dans l'affaire de Charonne.... On « y énumère beaucoup d'autres torts portés à l'Église en plus « de l'extension de la régale, et il en reste beaucoup d'autres « dans le sac, qu'on exposera au cardinal d'Estrées.

« On attend ce cardinal pour le mois prochain. Il a, dit-on, « l'ordre de prier et de menacer suivant qu'il l'estimera néces-« saire pour allonger les négociations et éviter une rupture. On « redoute cette rupture plus qu'on ne pense, car les bons Français « s'irritent contre les mauvais conseillers du roi. Des imprimés « les déchirent publiquement en France, surtout l'archevêque « de Paris dont la méchante vie et les mœurs déréglées sont « de plus en plus mises en lumière.

« Ce qu'on craint le plus ici, c'est que quelques personnes « châtiées et abaissées par le pape ne provoquent des troubles « pour se venger et ne poussent le cardinal d'Estrées à prendre « des engagements auxquels il ne pense pas. La conduite tenue « sous le pontificat passé, quand tous les ambassadeurs s'unirent « contre le palais, fait appréhender leurs mauvais conseils dont « on voit déjà des signes. Tous les vœux sont pour le souve-« rain pontife. Que Dieu, qui lui a donné une intention très « droite, le fasse triompher!

« Mais il faut examiner l'affaire de plus près pour en deviner « sûrement l'issue....

« Les Français tâchent de s'unir à tous ceux qui sont mécontents « du gouvernement. Aussi croit-on qu'on apprendra bientôt la « réconciliation d'Altieri avec la France : on ne veut pas avoir « contre soi son parti, et cela isolera le pape davantage en-« core....

« Ils essaient aussi de faciliter la négociation du cardinal

« d'Estrées; ils ont fait parvenir à la connaissance du souve-
« rain pontife un mot du roi qui aurait dit : « Si le pape ne
« touche pas aux droits de ma couronne, il se verra obéi à Paris
« comme à Rome. »

Ainsi donc c'est au tour de la diplomatie française d'être déroutée par la soudaine fermeté d'Innocent XI. Les actes de vigueur se succèdent maintenant. Trois *Motu proprio* condamnent le livre de Gerbois sur les causes majeures, l'arrêt du parlement de Paris contre le bref sur l'affaire de Charonne et l'*Histoire du luthéranisme* du P. Maimbourg. Bientôt le P. Oliva recevra l'ordre de chasser de la Compagnie l'écrivain qui cherche à justifier par l'histoire les prétention du roi et que Louis XIV en revanche couvre de sa puissante protection.

Sur cette triple condamnation, Pio remarque le 28 décembre 1680 : « Quoique en tout temps on ait prohibé les œuvres perni-
« cieuses, le fait d'avoir porté cette prohibition au moment où
« le cardinal d'Estrées est tout près des États pontificaux — ce
« qui semblait devoir amener une trêve — cause le plus grand
« émoi dans la curie. Les cardinaux de la congrégation particu-
« lière de la régale avaient toujours dit : ou bien les deux
« parties doivent cesser toute nouveauté, ou bien chacune doit
« se défendre de son côté : on avait écarté leur avis.

« Un personnage qu'on peut croire m'a rapporté que l'ambas-
« sadeur de France a fait aviser son frère de la prohibition des
« livres et de l'arrêt ci-dessus désignés; lui conseillant de s'ar-
« rêter en chemin pour avoir à ce sujet les ordres du roi avant
« d'arriver à Rome. »

Le 1er janvier 1681, Innocent XI, dans un bref adressé au P. Cerle, vicaire général, que le chapitre antirégaliste de Pamiers avait substitué au P. d'Aubarède, exilé par le roi, cassait tous les actes du pseudo-vicaire général installé dans cette Église par l'archevêque métropolitain, déclarait nulles les absolutions données par les prêtres que Cerle n'avait pas approuvés et invalides les mariages célébrés devant les curés qui ne reconnaissaient point son autorité.

Le cardinal Pio écrit le 4 janvier [1] : « L'esprit du pape paraît

[1] Ibid., fasc. 67.

« de plus en plus ferme pour soutenir les droits du Saint-Siège.
« Il a dit au ministre d'un prince qu'il ne craignait aucune force
« et que toute la puissance du roi de France n'était pas capable
« de lui faire faire un pas qui ne lui convint pas. Quand même
« il se verrait menacé de mort, il dirait sincèrement la parole
« d'un saint pape : « Ils peuvent me tuer, car ils auront à me re-
« douter mort plus que vivant.... »

Tous les personnages de l'entourage du pontife ne partageaient pas sa belle assurance. Contre la tempête qu'ils croyaient prête à se déchainer, ils auraient voulu que le Pape cherchât un abri. Ils lui proposaient de solides et avantageuses alliances diplomatiques.

« Les cardinaux Ottobono, Carpegna et Azzolino, qui ont été
« les principaux conseillers du pape dans l'affaire de la régale,
« et qui, de plus en plus, sont regardés comme hostiles à la
« France, ont essayé, afin de mieux servir le Saint-Siège et le
« mettre en état de soutenir sa querelle avec plus de vigueur,
« de persuader au souverain pontife de se réconcilier avec la
« couronne catholique et la république de Venise, puis de faire
« le plus tôt possible la promotion des cardinaux. Ils se sont
« servis pour cela de religieux en qui le pape a confiance ; mais
« les réponses reçues ne leur ont pas donné d'espérance pour
« un sou (*per un pezzo*). »

Innocent XI avait son appui en Dieu, il n'en cherchait point d'autres. Au moment même où les prudents cardinaux lui suggéraient des mesures de précaution, il préparait l'acte décisif. Il ne fut pas ce qu'attendaient les Romains.

« Le bruit court par la ville, écrivait le cardinal Pio, c'est un
« bruit que répètent même les familiers du palais, mais non pas
« ceux qui sont de la plus intime confidence, qu'on va suspen-
« dre *a divinis* les archevêques de Paris et de Toulouse. Quel-
« ques-uns prétendent que la minute de la bulle est prête.... »

L'origine de ces rumeurs était sans doute l'attitude de Favoriti : comme aux époques où des coups de vigueur avaient été tentés, on l'avait vu s'enfermer pour travailler, et ses conférences avec le pontife s'étaient multipliées.

Le fruit de ce travail solitaire et de ces conférences parut enfin : il étonna tout le monde, mais plus que tous les autres le cardinal secrétaire d'État.

« La semaine dernière, raconte Pio dans la même lettre du « 18 janvier que je viens de citer, le cardinal Cibo apprit par le « bruit public qu'au consistoire du lundi il devait y avoir quel- « que chose de nouveau au sujet de la régale. Pour en savoir le « vrai, il interrogea les ministres les plus confidents du pape, « mais sans succès. Dimanche soir, assez tard, Sa Sainteté le « fit appeler et lui annonça que le lendemain matin, elle ferait « part de ses sentiments au Sacré Collège.... comme il suit.

« Le lundi après la clôture du consistoire, avant la proposi- « tion des évêchés, Sa Béatitude dit aux cardinaux : Nous « avons bien prévu avant d'accepter le pontificat les luttes qu'il « nous faudrait soutenir contre les puissances temporelles; et « le mauvais état dans lequel se trouvait la sainte Église, où « l'ordre était bouleversé et tout dans une infinie confusion. « Mais nous confiant en Dieu, qui peut en un moment dissiper « les tempêtes, nous avons entrepris de défendre les droits de « son Église. Depuis 1673, le roi très chrétien a étendu par un « édit le droit de régale — mot qui primitivement signifiait « garde des revenus de l'Église pendant la vacance — non seu- « lement à tout son royaume, mais encore à toutes les terres « qui peuvent être soumises à son empire. De simple gardien « des fruits qu'il était, il s'est déclaré patron absolu des bénéfi- « ces eux-mêmes, les conférant à son bon plaisir contre la dis- « position des saints canons et du concile de Lyon, observé en « France depuis quatre cents ans. Nous avons averti par trois « brefs le roi très chrétien ; mais au premier et au second il n'a « rien répondu ; quant au troisième, il nous a écrit que le cardi- « nal d'Estrées, envoyé à cet effet, y ferait réponse. Nous atten- « dons la prochaine arrivée de cette Éminence et nous devons « espérer que cette réponse sera bonne, étant données la piété « naturelle du roi et son inclination à procurer le bien de la re- « ligion. Mais nous craignons les très mauvais conseillers de « Babylone (*pessimi consiglieri Babilonici*) qui ne portent pas « au bien les intentions droites du roi. Nous sommes résolus à « défendre les droits du Saint-Siège, à procéder suivant les lois « canoniques, sans égard ni crainte pour aucune puissance hu- « maine ; nous serons heureux, suivant la parole de l'Apôtre, « s'il faut souffrir pour la justice. Il faut arracher ce grand mal « capable de bouleverser tout l'ordre de l'Église, car les raisons

« abusives par lesquelles on justifie la régale sont communes « à tous les souverains...., de telle sorte qu'il ne resterait bientôt plus d'ordre dans l'Église, ni aucune distinction du patrimoine du Christ. Plusieurs bons évêques de France ont voulu « recourir à ce Saint-Siège, mais ils en ont été empêchés par les « archevêques en violation de tous les droits divins et humains. « Nous devons remédier à tous ces maux, aussi avons-nous « voulu informer le Sacré Collège de la défense nécessaire des « droits de l'Église ; car il y est lui-même intéressé. Déjà, du « reste, nous voyons sur la figure et dans les yeux de chacun « de vous, combien vous êtes contristés d'apprendre quels périls menacent le Saint-Siège. Nous ne manquerons pas de « vous donner avis de ce qui arrivera, et, avec votre suffrage, « nous poursuivrons l'œuvre nécessaire pour défendre les droits « de notre siège. En France, l'Église souffre beaucoup d'autres « préjudices que nous exposerons au cardinal d'Estrées. »

« Tel est en substance le discours prononcé par le pape avec « une force indicible. Il a loué le roi plus d'une fois, mais il a « fait connaître aussi qu'il était perverti par de mauvais ecclésiastiques. Il a parlé aussi avantageusement du cardinal d'Estrées. Enfin il a montré que son devoir indispensable et son « immuable volonté était d'employer les peines canoniques si « le roi ne cédait pas la régale qu'il usurpe.

« Seul de tout le parti français, le cardinal Maidalchino a assisté à cette déclaration.

« Aucun des cardinaux n'a pris la parole, car ce discours fut « tenu pour faire part de la pensée du pape, non pour demander l'avis du Sacré Collège.

« Le cardinal d'Estrées s'attarde dans l'État ecclésiastique, il « visite les cardinaux pour les informer sur sa mission, car son « roi ne veut pas dépendre de l'opinion des trois seuls cardinaux Ottobono, Carpegna et Azzolino, mais bien de celle de « tout le Sacré Collège. »

Il était difficile de résumer plus exactement les pensées et souvent les termes de l'importante allocution consistoriale par laquelle Innocent XI s'engagea devant tout le Sacré Collège à défendre les droits de l'Église menacés par Louis XIV.

Le texte rédigé par Favoriti et conservé dans le recueil ma-

nuscrit d'allocutions de divers papes que j'ai déjà cité, ne diffère qu'en un point des paroles rapportées par Pio. On n'y trouve pas la comparaison de l'archevêque de Paris et du P. de la Chaize avec les vieillards de Babylone qui cherchèrent à séduire la chaste Suzanne.

Cette comparaison vint-elle à l'esprit du pontife seulement dans la chaleur du discours? Je ne sais. Le fait est qu'elle fut prononcée dans cette circonstance et.... qu'elle blessa profondément. Est ce parce qu'elle était blessante qu'elle fut si soigneusement recueillie et insérée par Favoriti ou Casoni dans le projet de constitution apostolique contre la régale contenu dans le même manuscrit?

Entre le roi toujours plus ferme et plus constant dans la défense de ce qu'il appelait le plus beau droit de sa couronne, et le pape, qui venait de promettre au Sacré Collège qu'aucune considération humaine ne l'empêcherait d'employer les peines canoniques pour protéger l'Église contre les usurpations du roi, aucune transaction n'était possible. Aussi toute négociation avec le cardinal d'Estrées semblait frappée d'avance de stérilité : la rupture, si souvent annoncée entre la cour de France et la curie, n'était pas proclamée au grand jour : mais elle paraissait virtuellement accomplie. Aussi tout le monde se posait-il cette question : que va faire le cardinal d'Estrées?

« Le cardinal d'Estrées, écrit Pio le 23 janvier 1681, est arrivé « à Bologne. Il a dit au cardinal Gastaldi qu'il avait eu quelques « affaires à régler dans la région : cela l'avait retenu un peu de « temps.... Ces retardements, les faits nouveaux depuis son dé- « part de Paris, la condamnation des livres et de l'arrêt, les or- « dres donnés par le général des jésuites au P. de la Chaize, « confesseur du Roi, et au P. Maimbourg, auxquels il faut join- « dre surtout les événements du dernier consistoire dont le car- « dinal n'avait pas connaissance à la date de la lettre venue de « Bologne, l'obligèrent à s'arrêter; car les instructions avec les- « quelles il arrive sont devenues sans objet par suite des enga- « gements qu'on vient de prendre. On pense ici qu'il pourrait « bien s'en retourner directement. Mais attendons pour savoir « le vrai. »

Certains conseillers d'Innocent XI voulaient obtenir du pape

une démarche qui, sans doute, eût déterminé en effet le retour en France de l'envoyé de Louis XIV.

« Ceux qui ont provoqué l'acte du dernier consistoire con-« seillent maintenant de laisser courir publiquement le discours « tenu par Sa Sainteté, afin de rendre commun à toute l'Église « l'engagement pris seulement devant le Sacré Collège. Mais « ceux qui redoutent un grand incendie se sont arrangés pour « empêcher cette manœuvre. Comme Mgr Favoriti inclinait au « parti de ne pas publier l'allocution, il en a arrêté la divulga-« tion. »

Ainsi le protecteur des antirégalistes refusait de pousser plus loin ses avantages. Qu'avait-il besoin de le faire, du reste? Il triomphait sur toute la ligne.

Quelques jours à peine avant que l'arrivée du cardinal d'Estrées ne vint faire entrer la querelle dans une nouvelle phase, deux petits événements rapportés par le cardinal Pio le 1er février attestèrent que le crédit du secrétaire du chiffre avait définitivement aboli l'influence que pouvaient avoir sur le pape les ministres ou les amis de Louis XIV.

« Vendredi de la semaine passée, l'ambassadeur de France « est allé à l'audience ordinaire de Sa Sainteté. Mais voici qui « est nouveau, et qui, en d'autres temps, n'eût point paru si « considérable : l'ambassadeur dut attendre quelque peu dans « l'antichambre avant d'être reçu. J'ai entendu dire que pendant « l'audience, le duc d'Estrées essaya de refuser la discussion, « alléguant que ce n'était point à lui de traiter l'affaire de la ré-« gale, tandis que le souverain pontife voulait lui faire sentir « l'altération de son âme résolue à ne pas souffrir qu'on portât « tort à son Église....

« Mgr Favoriti, raconte encore la même lettre, avait dit au « cardinal Cibo, la semaine dernière, que le lundi qui vient de « passer, il y aurait de nouveau consistoire pour demander les « avis des cardinaux sur l'affaire de la régale avec la France. « Cibo répondit : « On a déjà fait assez de démarches inutiles ; Sa « Sainteté pouvait bien prendre les résolutions que lui impo-« saient les temps présents, mais avec plus de prudence et sans « accroître encore les difficultés par cette publicité. Si elle vou-« lait l'avis des cardinaux, elle pouvait le demander dans deux

« congrégations, et l'aurait ainsi de tout le Sacré Collège, sans « faire toute l'ostentation d'un consistoire. » Favoriti répondit : « C'est ici la cause de Dieu, il ne convient pas de la traiter en « secret ; puisque c'est en public qu'on viole l'immunité de l'É- « glise, c'est en public que doit se produire la défense ! »

« Les deux interlocuteurs disputèrent longtemps, puis se sé- « parèrent peu contents l'un de l'autre. Cibo croit que Favoriti « a tout rapporté à Sa Sainteté. »

Pour des motifs incontestablement mélangés d'affections, d'aversions et d'ambitions trop humaines et spécialement jansénistes, mais dont on n'a pas le droit de suspecter *a priori* l'inspiration sincèrement religieuse, et par des voies qu'on regrette souvent de trouver trop habiles, Favoriti, à propos d'une affaire sans importance, était arrivé à faire éclater aux yeux du pape la radicale opposition des conceptions politico-ecclésiastiques de Rome et de Versailles. Était-ce un bien que d'obliger ainsi le pontife à affronter un prince sur tous les autres points si dévoué aux intérêts du catholicisme? La réponse sera différente selon qu'on sera plus douloureusement ému de la perte des âmes pour qui ce conflit fut une occasion de ruine, ou plus profondément convaincu de la nécessité pour une Église qui compte seize siècles derrière elle et qui devant elle voit s'ouvrir des siècles en nombre illimité, d'affirmer quelquefois et de défendre contre les empiétements silencieux des puissances amies elles-mêmes l'intégrité de ses principes essentiels.

Pavillon, Coulet, Favoriti d'une part, Louis XIV et ses conseillers de l'autre, avaient amené l'affaire de la régale à ce point où l'on devait en dire :

« C'est ici la cause de Dieu. » Tel est le principe auquel va se heurter le cardinal d'Estrées quand il pressera le pape de ne pas poursuivre une résistance inutile.... « C'est en public qu'on a violé l'immunité de l'Église, c'est en public que doit se produire la réparation ! » ajoutera Innocent XI quand le roi, lassé de la lutte, proposera une capitulation où il sauverait au moins la face...

MARC DUBRUEL.

LALLY ET BUSSY AUX INDES [1]

(AVRIL 1758-MARS 1761)

A la suite d'une admirable campagne, que j'espère raconter un jour grâce à certains documents inédits, Bussy, le plus capable des lieutenants de Dupleix, avait conquis en trois années, de 1751 à 1754, les immenses provinces du Dekan ; le souverain nominal était un souba nommé Salabet-Zingue ; en fait, le véritable maître était Bussy, ou plutôt, son chef, « le commandant général de la nation française ; » le plan, bien conçu par celui-ci, avait été bien exécuté par celui-là. Mais quel était l'avenir réservé à cet empire des Indes naissant ? Dupleix, rappelé en Europe (août 1754), fut remplacé par l'incapable Godeheu qui diminua grandement notre influence, sans toutefois la ruiner entièrement, par ce seul motif, d'ailleurs, qu'il ne resta même pas six mois en fonctions et que le honteux traité qu'il avait signé ne fut pas complètement exécuté. Son successeur, Duval de Leyrit, consacra toute sa bonne volonté, toute son application à rétablir nos affaires ; il se faisait de la situation une idée assez juste, ainsi que le prouve son mémoire du 5 octobre 1755 ; il avait toujours considéré comme un piège la proposition des Anglais de maintenir égales les possessions des deux Compagnies et il avait prévu les conséquences fâcheuses qu'une retraite entraînerait vis-à-vis de Salabet-Zingue ; aussi maintint-il Bussy dans le Dekan ; mais il n'avait ni l'énergie voulue, ni l'autorité nécessaire pour qu'il fût possible de lui conserver plus longtemps une direction aussi lourde que celle de nos intérêts aux Indes en l'année 1757.

[1] Bibliothèque nationale, mss. nouvelles acquisitions. Archives des ministères de la guerre, de la marine et des colonies. India Office. Mes archives particulières (lettres du marquis de Bussy). Archives du marquis de Nazelle.

Le chevalier de Soupire n'était pas non plus de taille à recueillir la succession de Dupleix : débarqué à Pondichéry le 9 septembre 1757, il n'avait risqué que des opérations sans intérêt, telles que la prise de Chetoupet, et sa grande préoccupation consistait à passer des revues ; on doit reconnaître qu'il maintint parmi ses troupes une exacte discipline ; mais il était timoré, et pour peu qu'une entreprise présentât à ses yeux quelque difficulté, il y renonçait aussitôt. Un rôle secondaire pouvait seul lui convenir : il se borna à « attendre » l'arrivée de son successeur et, jusque-là, il ne sut prendre aucune décision importante. Les Anglais, de leur côté, restaient sur la défensive : dans une lettre écrite à Londres pour demander des renforts, le Comité de Saint-Georges manifestait son étonnement que les Français ne songeassent pas à profiter de leur supériorité numérique pour entrer en campagne.

Si l'influence de Leyrit fut nulle, si le rôle de Soupire fut insignifiant, que dire du chef qui allait entrer en scène ? C'était pourtant, quelles que soient les accusations dont on l'ait chargé, un homme généreux et brave que le comte de Lally : il avait fait preuve à Fontenoy d'une belle intrépidité ; excellent lieutenant du maréchal de Saxe et remarqué par le roi qui l'avait nommé brigadier sur le champ de bataille, il aurait pu remporter encore de brillants succès, s'il s'était contenté de servir en second et s'il était resté en Europe ; mais il manquait du sang-froid indispensable pour exercer un commandement supérieur et, d'autre part, son irritabilité, son manque de souplesse auraient dû le tenir à l'écart de la politique orientale qu'il avait ignorée jusque-là et qu'il ne devait jamais apprendre.

Ce fut un malheur pour la France et pour lui qu'il ait été mis à la tête de nos forces militaires dans l'Inde ; d'Argenson s'y était opposé ; mais un courant irrésistible s'était formé en faveur de Lally, qui avait remis à M. de Séchelles un rapport où il exposait ses vues et ses projets de réforme ; les directeurs de la Compagnie, enthousiasmés par des idées qui étaient les leurs, mirent toute leur influence au service de celui qui, en se perdant lui-même, devait consommer la ruine de la colonie. Tel fut l'aveuglement des ministres, qu'ils laissèrent en sous-ordre l'homme à qui revenait de droit la succession de Dupleix : depuis de longues années, Bussy combattait dans l'Inde ; il connaissait tous

les princes et tous les soubas ; il parlait leur langue et, dans maintes circonstances, il s'était montré diplomate habile et vaillant guerrier. Clive, qui avait appris à le connaitre, dit dans ses Mémoires que, si la direction des troupes françaises envoyées aux Indes avait été confiée à Bussy, le résultat de la campagne eût été bien différent.

Lally, cela ne fait aucun doute, ambitionnait le poste où il fut placé ; mais combien de fois dut-il regretter que la fortune eût réalisé ses désirs ! car, à partir du jour où il prit le commandement, tout, sauf deux ou trois affaires où son courage lui attira encore quelques rayons de gloire, tout lui devint contraire : une année entière fut employée à le transporter dans l'Inde, alors que six mois suffisaient habituellement pour accomplir la traversée et, pendant le trajet, trois cents hommes des équipages et de l'armée moururent de fièvres épidémiques ; arrivé en vue de Pondichéry, le 28 avril 1758, Lally fut accueilli par une salve d'honneur et son navire ayant été atteint par quelques boulets oubliés dans les canons, les matelots virent dans cet événement un funeste présage ; enfin de fâcheux dissentiments éclatèrent entre lui et le chef de l'escadre, le comte d'Aché, marin brave, mais indécis, prudent jusqu'à la timidité et qui, malgré les forces dont il disposait, ne sut livrer aux Anglais aucun combat décisif.

Lally, à peine débarqué et « sans vouloir presque se rafraîchir, » agit avec une précipitation de nature à déconcerter les meilleures volontés ; sans prendre connaissance ni des hommes ni des lieux, il envoya, sous la direction du comte d'Estaing, un détachement qui eut pour mission de s'emparer du fort Saint-David ; la colonne, dépourvue de vivres et de guides, s'égara et les hommes rentrèrent à demi morts de faim et de fatigue. Quelques avantages, dus à la soudaineté de l'attaque ainsi qu'à la valeur personnelle des chefs et des soldats, furent chèrement achetés : Goudelour tomba entre nos mains le 3 mai ; le fort Saint-David capitula le 2 juin et quelques jours après Divicotté était à nous.

Ces légers succès firent croire un instant à Lally qu'il pourrait mettre à exécution son programme ; il le résumait ainsi sous la forme orgueilleuse qui lui était familière : « Toute ma po-« litique est dans ces trois mots sacramentaux : plus d'Anglais « dans la péninsule. » Pour atteindre ce but, il ne fallait pas

mécontenter et froisser les Indous de Pondichéry, en les forçant à suppléer les coolies et en les attelant côte à côte avec des parias pour trainer l'artillerie ; il ne fallait pas s'aliéner les populations quand, à Saint-David, non content de détruire le fort, ce qui était le droit de la guerre, le vainqueur laissa piller les maisons de plaisance et brûler les villages ; il ne fallait pas, comme à Naour, attacher à la gueule des canons des prêtres brahmanes qui n'avaient pas obéi avec assez de promptitude à des réquisitions ; il ne fallait pas indisposer les membres du conseil de Pondichéry en tenant sur leur compte des propos injurieux et en ne témoignant que du dédain à des hommes qui avaient, somme toute, une certaine expérience de la politique orientale, politique où la souplesse est, au point de vue des résultats, une qualité plus précieuse que l'intégrité ; il ne fallait pas fatiguer et décourager l'armée en prodiguant le sang des soldats et en les lançant à l'aventure dans des expéditions mal préparées, comme celle qui fut entreprise contre le roi de Tanjaour et pendant laquelle les troupes manquèrent d'approvisionnements ; Lally se compromit « par trop d'impatience » et ses procédés violents exaspérèrent les habitants au point de leur inspirer un courage qui ne leur était pas habituel ; enfin, il ne fallait pas rappeler Bussy, qui occupait dans le Dekan une situation prépondérante et inspirait aux Anglais les plus vives inquiétudes.

Ce rappel constituait une lourde faute [1] ; les méprises militaires peuvent parfois être réparées, tandis que les erreurs politiques entrainent toujours des conséquences fatales. Les forces que Lally avait sous ses ordres étaient suffisantes pour rétablir nos affaires dans le Carnate ; elles étaient même supérieures à celles de nos adversaires ; pourquoi donc ordonner à Moracin de quitter Mazulipatam et à Bussy d'abandonner le Dekan ? La correspondance conservée à l'India Office montre que, si les Anglais redoutèrent au premier moment l'effort combiné qu'allaient tenter contre eux Lally et Bussy réunis, ils ne se rendirent pas

[1] Lally a invoqué pour sa défense les instructions qui lui avaient été données ; et cependant il y était dit : « On ne peut rien prescrire au sieur de Lally sur le corps qui est dans le Dekan, parce que les partis à prendre dépendront de la situation politique des affaires. Sa Majesté lui laisse la liberté de rappeler ce corps de troupes ou non. On lui recommandait par les mêmes instructions de s'instruire exactement de la situation de nos affaires dans le Dekan. » Or, c'est précisément là ce qu'il n'a pas fait.

moins compte que le rappel des troupes françaises du Dekan serait promptement suivi de la perte de ces immenses possessions qui nous avaient coûté dix années de luttes et d'efforts, et les faits leur donnèrent pleinement raison.

Aussi bien il était difficile d'espérer qu'une entente durable pût s'établir entre Lally et Bussy; car ils représentaient deux principes différents, ou plutôt, Bussy seul représentait un principe : il voulait continuer les traditions de Dupleix, appliquer une politique de *protectorat* qui aurait permis de dominer le Dekan, en dirigeant les volontés du souba, et de fonder au profit de la France, un empire des Indes tandis que Lally, nullement préparé à la tâche qui lui incombait, n'avait même pas, en débarquant à Pondichéry, une ligne de conduite nettement tracée. Certes, il avait la volonté d'exterminer les Anglais auxquels il portait une haine violente; il comptait les chasser promptement de Madras. « Je saurai bien, disait-il, empêcher que la fantaisie leur prenne d'y revenir, et si, contre toute ombre de raison, messieurs d'Europe leur en remettent la possession à la paix, je la leur rendrai si incommode qu'il leur pourra peut-être prendre fantaisie d'aller gîter ailleurs. » Lally avait adopté les idées qui, principalement depuis la chute de Dupleix, étaient celles des directeurs et des actionnaires de la Compagnie des Indes; pour ces esprits étroits et ces caractères mercantiles, il importait, « non de dominer sur les puissances du pays et de régler leurs intérêts et leurs possessions, mais uniquement de faire le commerce; » et c'était folie, disait-on, que de prétendre conquérir, avec un petit nombre d'Européens, des empires habités par des millions d'hommes. Aux yeux mêmes du gouvernement, il ne devait pas être question de conquête, mais seulement de trafic.

Lally s'était fait de singulières illusions sur les moyens qu'il devait avoir à sa disposition; il croyait que le gouverneur Leyrit lui avait préparé toutes les ressources qui auraient permis à sa valeur militaire d'entrer immédiatement en action, et il se plaignit de ne trouver en lui qu'un homme d'une « indifférence léthargique » ou encore « un automate qui ne vaut pas celui de Vaucanson. » Il espérait que le maréchal de Soupire, l'ayant précédé aux Indes de plusieurs mois, aurait déblayé le terrain, et il dut reconnaître que de ce côté rien n'avait été fait. Lally soup-

connait bien qu'il aurait quelques difficultés à vaincre pour démêler les intrigues, pour réformer les abus qui s'étaient introduits dans la colonie; mais il comptait briser comme verre ceux qui manqueraient à leur devoir; il s'imposerait par la force, et il s'imaginait, dans son naïf orgueil, que la volonté, doublée du courage, suffirait à assurer le succès.

La besogne n'était pas aisée : Lally, qu'on aimerait pour son intrépidité, s'il n'était aussi violent et aussi altier, s'irritait à chaque obstacle; les difficultés augmentaient tous les jours, les troupes se démoralisaient. Le général fut donc obligé, quoi qu'il lui en coûtât, de recourir aux lumières d'un homme qu'il ne connaissait pas, que déjà il aimait peu, et dont il entendait beaucoup parler, trop même, car les nombreux amis de Bussy vantaient bien haut ses talents et ses connaissances spéciales. Lally adressa donc deux lettres à Bussy, le 10 mai et le 13 juin 1758 : « Il est plus que temps, lui écrit-il d'un style emphatique, de mettre fin à une guerre dont le germe a produit une si grande multitude de branches, qu'il est à craindre que le tronc de l'arbre ne succombe bientôt sous leur poids. » Les anciens errements doivent être abandonnés : « Il m'importe peu qu'un cadet dispute le Dekan à son aîné, ou que tels ou tels rajas se disputent telle ou telle nababie. » Le but qu'il faut atteindre, c'est d'exterminer les ennemis de toute la côte; « d'ailleurs, je ne vous cache pas que, Madras pris, je suis déterminé à me porter tout de suite dans le Gange. » Projets grandioses, mais pour les réaliser, il ne suffisait pas de dire bien haut : « Il ne faut plus d'Anglais dans la péninsule, » et le courage militaire seul ne remplace pas les autres qualités indispensables au gouverneur d'une colonie.

Ainsi, on a eu raison de dire que ce ne sont pas les Anglais qui nous ont expulsés de l'Inde : nous avons été « les artisans de notre propre ruine, » et la supériorité des armes qui, en 1758, appartenait à la Compagnie de France passa aux Anglais dès la fin de cette même année. Le rappel de Bussy entraînait comme conséquence l'abandon des engagements contractés avec le souba du Dekan. A la tête de son petit corps d'armée, grâce à son énergie, grâce aux connaissances qu'il avait acquises de la langue et des affaires du pays, Bussy était parvenu à gouverner une partie de l'empire mogol, « comme s'il eût été le souba

même. Ses intrigues politiques, soutenues de la majesté de l'empire qui réside dans la personne du souba, et de la réputation des armes françaises, avaient retenu les Marattes au delà des montagnes, et préservé ainsi les possessions de la Compagnie des invasions de ces brigands : il avait obtenu du souba la possession de quatre belles provinces, pour stipendier le corps de troupes qu'il avait auprès de lui et assurer à la Compagnie la propriété souveraine du grand pays, dont M. Dupleix souhaitait ardemment d'obtenir pour elle la simple ferme.... Il est vrai qu'en retirant les troupes du Dekan, M. Lally n'a pas prétendu renoncer aux engagements de la Compagnie avec le souba, mais il n'a pas fait réflexion que les affaires de cette partie ne pouvaient se soutenir qu'en remontant perpétuellement les ressorts de cette grande machine, et il a cru mal à propos qu'il pouvait la détruire pour quelques instants et la rétablir ensuite à son gré. M. de Leyrit et le conseil, persuadés de la vérité contraire, ont essayé vainement de le détourner de ce dessein. Il a toujours répondu d'une manière générale que *les affaires militaires donneraient le ton aux affaires politiques*, en quoi il n'a rencontré que trop bien. »

Voici donc sous quel triste jour se présentait la situation dès l'été de 1758 : Lally avait déjà perdu son prestige, parce qu'il manquait de sang-froid ; il était dénué de cette grâce éminemment française qui fait qu'un chef peut tout obtenir de ses subordonnés, même au milieu des conjonctures les plus difficiles ; il avait mécontenté la plupart de ses officiers, froissé les membres du conseil et exaspéré les populations ; mécontent de lui-même et des autres, désorienté sur un terrain qu'il n'avait pas cherché à connaître, il ne savait plus quelle conduite tenir, et il eut recours aux délibérations du conseil supérieur, composé d'éléments civils et militaires : mauvais présage, quand un général en chef, inquiet de sa responsabilité, cherche à la partager avec les membres d'une assemblée délibérante.

Le marquis de Conflans, désigné pour succéder à Bussy, se rendit d'abord à Mazulipatam pour pénétrer, de là, dans l'intérieur ; le 24 juin 1758, il écrivit à Lally une lettre qui mérite d'être citée, car elle fait voir que ce jeune muscadin, peu habitué à conduire une armée, mais plutôt à « coller ses lèvres sur les blanches

mains de Mlle Chonchon [1], » ce courtisan, qui devait se laisser battre honteusement quelques mois plus tard, se faisait une idée juste de la situation : « Nous courons grand risque, disait-il, en abandonnant Salabet-Zingue, d'avoir tout le pays contre nous et de perdre toute notre artillerie.... Rien de si nécessaire que de prendre Madras, mais, mon cher général, les six cents hommes au plus que vous tirerez de MM. Moracin et de Bussy seront-ils beaucoup en état de porter les armes, une fois arrivés? Comment évaluer les revenus immenses que la Compagnie perdra? Il faudra peut-être des milliers d'hommes pour les ravoir. Encore une fois, on vous trompe sur cet article. Les gens qui prétendent vous instruire, en vous disant que Mazulipatam et les provinces sont onéreuses à la Compagnie, montrent leur partialité.... Je sais ce que je vous dis. »

Bussy dut éprouver une singulière émotion quand, le 14 juillet 1758, à neuf heures du soir, il reçut de Lally son ordre de rappel, ordre formel auquel il fallut immédiatement obéir; « l'accablement où me jettoit la vue du présent et de l'avenir.... fut augmenté par l'indiscrétion de celui qui avoit apporté les lettres [2] et qui les publia dès son arrivée à Aidez-Abad. Elles furent connues de Salabet-Zingue et de mes troupes presque aussitôt que de moy. J'avoue que je n'ai jamais senti d'embarras et de danger tels que ceux où je me trouvai pour lors.... La superstition de Salabet-Zingue me tira heureusement d'intrigue avec luy. Ses devins (tant il fait bon d'avoir des amis dans tous les états) me servirent efficacement en l'assurant, sur toute l'infaillibilité de leur art, que, si je m'en allais, ce ne seroit pas sans retour, ni pour longtemps. Le Dorbar, à son exemple, se relâcha aussi, mais à condition que je reviendrois dans deux mois. Je n'en fus pas quitte avec les sipahis au même prix; il fallut joindre à tout ce que j'employay d'industrie pour obtenir d'eux mon congé, le sacrifice d'un lack de roupies que j'apportois à M. de Lally. »

La question des ressources financières avait, en effet, été soulevée dès les premières lettres de Lally, qui comptait que Bussy pourrait lui procurer des sommes importantes; le 13 juin

[1] Nom familier de la fille de Mme Dupleix.
[2] Un aumônier irlandais nommé Walle.

1758, il le priait de lui prêter une vingtaine de lacks [1], engageant sa parole d'honneur qu'il les lui rembourserait sur les premières sommes qu'il tirerait de l'ennemi. Bussy n'était pas insensible à l'argent, et il eût été imprudent de trop insister sur ce point vis-à-vis de lui; d'ailleurs, sa fortune que la renommée avait, comme toujours, considérablement grossie, était déjà, en grande partie, passée en France : « Je vends, j'engage, je prie, je menace...., répond-il à Lally; je me vendrais moi-même si je pouvais trouver quelque chose de bon sur cette marchandise. » Mais, en homme sage, il ne jugea pas à propos de hasarder des sommes élevées, payables sur d'incertaines conquêtes; il prévoyait, ainsi que le fait remarquer Voltaire, qu'une lettre de change, signée Lally, remboursable dans Madras ou dans Calcutta, ne serait jamais acceptée par les Anglais : « Il est des circonstances où, si vous prêtez votre argent, vous vous faites un ennemi secret; refusez-le, vous avez un ennemi ouvert. L'indiscrétion de la demande et la nécessité du refus firent naître, entre le général et le brigadier, une aversion qui dégénéra en une haine irréconciliable, et qui ne servit pas à rétablir les affaires de la colonie. »

C'est le 18 juillet 1758 que Bussy quitta Aidez-Abad, et son départ occasionna presque une révolution; Salabet-Zingue ne s'expliquait pas pourquoi les Français qui, depuis si longtemps, lui prêtaient leur appui, l'abandonnaient brusquement; il écrivit lettres sur lettres à Lally : « Renvoyez-moi, lui disait-il, M. de Bussy avec un corps de troupes; vous savez que je ne peux m'en passer. » La suite du récit fera voir comment il fut amené à s'en passer, et les conséquences qui en résultèrent.

Bussy se dirigea vers la mer par Boonguir et Besoara, passa la Krischna le 18 août, rejoignit Moracin qui arrivait de Mazulipatam et marcha avec lui sur Ongol et sur Nelour; il lui laissa le commandement de ses cavaliers pour se rendre seul, par la route la plus directe, auprès de Lally, tant il était « impatient de l'entretenir et de le mettre au fait des intérêts qu'il lui semblait ignorer. » Dans ce but, il demanda pour soi, pour son secrétaire et pour cinq domestiques un passeport aux Anglais; ceux-ci,

[1] Un lack (ce mot signifie cent mille) vaut 100,000 roupies d'argent, c'est-à-dire 250,000 livres. Le prêt demandé par Lally s'élevait donc à 5 millions de livres.

sachant qu'il laissait en arrière un détachement, s'inquiétèrent à la pensée qu'une attaque se préparait contre Madras : le président du Comité de Saint-Georges écrivit qu'aucune autre entreprise ne lui paraissait assez importante pour déterminer les Français à abandonner les possessions qu'ils avaient mis dix ans à conquérir dans le pays de Golconde. Néanmoins, le passeport fut accordé et Bussy le reçut le 7 septembre; mais, retenu par des douleurs de gravelle, il n'en fit usage que le 14; peut-être aussi espérait-il que, s'il retardait son départ, un revirement se produirait dans l'esprit de Lally; la dernière lettre que celui-ci lui ait adressée est du 20 septembre; il y témoigne de son désir de voir Bussy : « Je voudrois avoir votre avis sur l'utilité ou les inconvénients de ...; personne ne peut mieux que vous m'instruire de ce qu'il y a à craindre ou à espérer de....; il est important de vous voir ou de sçavoir les moyens pour y parvenir; c'est ce que j'attends avec la dernière impatience. » Cette impatience s'explique : « Je suis ici en guerre avec votre conseil où il n'y a pas quatre honnêtes gens, et peut-être à la veille de prendre un parti violent, manquant de tout, traversé sous main en tout. »

Enfin, le 27 septembre, eut lieu la rencontre de Lally et de Bussy. « Je le joignis, dit ce dernier, sur le chemin de Pondichéry à Arcate, dont il allait prendre possession....; il me fit l'accueil le plus gracieux, me parut aussi surpris que charmé de ce que je lui rapportois des marques de soumission que tous les Paléagars[1] m'avoient données sur ma route en deçà du Chrisna; il déclara assez publiquement qu'il vouloit me donner toute sa confiance. Il confirma cecy en suivant le conseil que je lui donnai, de faire arborer sur les murs d'Arcate l'étendart de Salabet-Zingue plutôt que le nôtre.... » C'était une lune de miel qui devait être de courte durée, et les rapports n'allaient pas tarder à s'envenimer; un commandant en chef n'aime pas qu'on lui impose un de ses subalternes comme l'homme nécessaire, or c'était bien là ce que signifiait une supplique que les brigadiers et les colonels, d'Estaing, Landivisiau, Crillon, et d'autres encore, présentèrent à Lally le 5 octobre; la démarche était des plus honorables et pour eux et pour Bussy : « L'estime que nous avons

[1] Petits chefs locaux, feudataires du souverain.

pour lui, écrivaient-ils, ce que nous voyons qu'il a fait, la considération qu'il a...., la nécessité de la lui conserver et les avantages qu'elle produiroit en l'augmentant sont les motifs qui nous engagent à demander qu'il fasse le service de premier brigadier [1]. Nous le désirons, nous vous le demandons. Une pareille demande est peut-être sans exemple...., c'est la plus forte preuve que nous puissions donner du zèle que nous avons pour le service du Roi. »

Bussy devait éprouver bien des sentiments contradictoires; lui fallait-il rester aux Indes et pouvait-il espérer y jouer le rôle prépondérant pour lequel ses camarades le désignaient? Mais déjà, l'année précédente, touché par la maladie, il avait demandé son rappel; n'était-il pas préférable pour lui, dans les circonstances présentes, d'abandonner la partie, de régler ses intérêts financiers, — ils étaient loin d'être sans importance à ses yeux, — puis de rentrer en Europe? C'est à ce dernier parti qu'il sembla s'arrêter, et, le 14 octobre, il adressa d'Oulgaret au Conseil supérieur de Pondichéry une requête, où, après avoir offert de rendre ses comptes, il insistait pour que le règlement de ses avances ne fût plus garanti par le remboursement que lui avait assigné Godeheu « sur la province de Condavir, » mais « sur quelques autres fonds d'une espérance plus prochaine, » au besoin, « sur la caisse de Paris. » Le dernier point de sa requête avait trait à son retour en France : « Tout ce que je viens de dire, Messieurs, vous prépare à ma troisième demande; M. le comte de Lally fait dépendre de votre consentement la permission que je luy ai demandé de me retirer. Vous êtes plus à portée que MM. les Directeurs, qui sont à 6,000 lieues du local, de connaître la réalité et de porter un jugement des expéditions, des travaux, des peines et des dangers de toutes les sortes qui composent les dernières huit années de ma vie. J'espère aussi que vous en serès plus touchés; ne me refusé donc pas la satisfaction d'aller jouïr de quelque repos, puisqu'on m'a refusé toutes les autres auxquelles je m'étois flatté d'avoir quelque droit.... »

Bussy déclare qu'il est « bien éloigné de tout ce qui sentiroit la plainte. » Il n'en est pas moins vrai qu'il avait demandé le cordon rouge, et qu'il avait ressenti quelque amertume en ne

[1] Bussy était brigadier du 22 mars 1758.

l'obtenant pas : « L'oubli où on m'a laissé en décorations propres de notre nation, au milieu d'une nation étrangère ches qui je tiens l'un des premiers rangs, n'a pas échappé à celle-cy. Les maures sont curieux et les français parlent assés volontiers; ceux la sont mieux instruits que vous ne sauries penser de ce qui se passe parmy nous. Ils ont attendu longtemps pour moy les preuves de la satisfaction qu'on devoit me donner, suivant eux.... Les récompenses de leur empereur et de Salabet-Zingue devoient m'attirer celles de mon vrai maître; voilà ce qu'ils pensent. Si je paraissois donc devant eux sans aucun changement à cet égard, ils ne pourroient en conclure sinon que mon Roy ne connait ni mon nom ni mes services, que je leur en ai imposé, et qu'ils ne peuvent faire désormais aucun fond sur les paroles que je leur donnerois; il s'en faudra bien qu'ils conservent encore l'idée qu'ils ont de moy; le mépris ou l'indifférence luy succédera; par conséquent mon retour à mon premier poste ne peut être que disgracieux, mes opérations plus difficiles, les succès plus incertains et les revers qui nous menacent dans cette partie-là.... en seroient peut-être accélérés. Je vous renouvelle donc, en finissant cette requête, mes instances pour que vous vouliez bien m'accorder.... le passage en Europe que j'ai l'honneur de vous demander. »

Bussy ne put néanmoins se détacher aussi facilement qu'il l'imaginait de ce qui avait été, pendant de longues années, son œuvre et sa vie; invité le 16 octobre à venir occuper sa place au Conseil en qualité de commissaire du Roi, il se reprit à espérer, en voyant que Lally voulut bien lui témoigner quelque sympathie a l'occasion de la nouvelle, transmise d'Europe, qu'il avait perdu ses deux derniers frères; mais ne pouvant trouver « moyen de lier une conversation suivie avec M. de Lally, » il se décida à lui adresser un mémoire tendant à démontrer la nécessité d'un prompt retour auprès de Salabet-Zingue; sinon, ce dernier retombera sous la tutelle de Nizam-Aly, notre adversaire; les Zemidars du Nord se révolteront contre nous; la défection sera générale; nous perdrons les quatre cerkars, en ayant l'air, non de les abandonner volontairement, mais d'en être chassés; nous risquons même de perdre Mazulipatam, Condavir et Nelour. Les Anglais ne négligeront aucun des avantages qu'ils pourront prendre sur nous; ils se substitueront à notre place dans l'alliance

du souba du Dekan, que ce soit d'ailleurs Nizam-Aly, s'il dépossède son frère, ou Salabet-Zingue, si ce dernier parvient à se maintenir. Celui-ci a nommé un gouverneur des quatre cerkars, mais il en a suspendu l'envoi jusqu'à ce qu'il soit fixé sur nos intentions à son égard. « S'il fait une fois la démarche de l'envoyer, le coup de la rupture est frappé et le voilà livré aux Anglais; que ceux-ci soient hors d'état, aussi bien que nous, de l'assister d'un corps de troupes, cela n'empêchera pas une liaison, dont le premier fruit sera la révocation des paravanas [1] qu'il nous a accordés; dès lors, nous voilà sans titres pour nous réserver quelque chose dans le pays même d'Arcate.... Le seul moyen de parer à tous ces inconvénients.... c'est de se rendre incessamment avec quelques forces auprès de Salabet-Zingue. A mesure qu'on différera, on éprouvera de plus grandes difficultés. Reste à examiner si, en prenant le parti d'envoyer des troupes à Salabet-Zingue, la diminution qu'en souffrira l'armée de M. de Lally expose à des risques plus grands que ceux d'abandonner ce nabab. Cette balance ne peut être faite que par M. de Lally lui-même; outre la supériorité de ses lumières, il doit savoir mieux que moi ce qu'il se propose de faire actuellement.... Je représente, il décidera et personne ne recevra ses décisions avec plus de respect et de déférence que moi. »

Lally, plein d'illusions en même temps que d'orgueil et de méfiance, ne tint aucun compte des conseils qui lui étaient donnés et ne répondit même pas au mémoire de Bussy. Alors celui-ci se demanda avec angoisse s'il ne pourrait tourner la difficulté et entrer dans les vues du commandant en chef, sans pour cela abandonner complètement nos intérêts dans le Nord. Son projet est développé dans un second mémoire qui porte la date du 28 octobre 1758 : il propose de sortir de Pondichéry en donnant partout à entendre qu'il se prépare à aller joindre Salabet-Zingue, *qu'il est sous la toile*, « selon l'expression asiatique, ce qui équivaut à un voyage commencé. » Il prendrait la route d'Arcate avec Raja-Saeb marchant sous ses ordres; il appellerait les Paléagars pour qu'ils viennent le joindre avec leurs troupes; à un certain moment, il affecterait de vouloir

[1] Les paravanas sont des « lettres patentes qui confirment la concession que le souverain fait de quelque dignité.... ou de quelques terres. »

prendre part au siège de Madras, en détournant seulement sa marche sans en changer le but; ainsi, dit-il en terminant, « je pourrai amener les Paléagars avec moi, représentant toujours l'homme de Salabet-Zingue en route pour l'aller joindre. »

Ces sages réflexions furent traitées de *verbiage* par le général, qui se borna à annoncer qu'il allait assiéger Madras. A partir de ce moment, l'action va se diviser: au Nord, du côté du Dekan et des bouches de la Krischna, les Anglais nous supplanteront rapidement, et leur tâche sera d'autant plus aisée que Bussy et Moracin s'étaient retirés, comme on vient de le voir, avec la majeure partie des troupes; au Midi, nous prendrons l'offensive, nous assiégerons Madras; la lutte sera plus longue, mais elle n'en aboutira pas moins à la chute et à la ruine.

Il est donc nécessaire de scinder le récit : il faut d'abord exposer les progrès faits par les Anglais au Nord, grâce au départ de Bussy; puis revenir à ce dernier, dire le rôle qu'il a joué aux côtés de Lally et le suivre jusqu'au moment où, fait prisonnier, il fut embarqué quelques mois avant la capitulation de Pondichéry.

Dans une lettre que Lally écrivait à Leyrit, peu de temps après son arrivée aux Indes, se trouve le passage suivant : « Quant aux lettres de MM. de Bussy et Law, j'imagine toujours recevoir des nouvelles des Petites-Maisons de Paris.... en vérité, vous êtes bien bon de les lire; le peut-on, en effet, de sang-froid, quand un homme, avec cent cinquante galeux, vous écrit sérieusement qu'il balance s'il se portera sur la capitale de l'empire mogol...., mon avis est que, quand ces messieurs viendront, on les fasse saigner et traiter tout de suite, s'il y a encore quelque espoir de guérison pour eux. » Les Anglais n'avaient pas précisément la même opinion que Lally à l'endroit des chefs de nos forces dans le Dekan; Clive avoue, dans ses mémoires, qu'il vit Bussy s'éloigner avec non moins de surprise que de joie, et Lawrence déclare qu'aussitôt après son départ, les puissances du pays saisirent avec empressement l'occasion de secouer le joug de la France; il paraît que cet « homme, avec ses cent cinquante galeux, » n'avait pas fait trop mauvaise figure, puisque c'est au moment où, « l'âme perplexe, » il se dirigeait vers le Sud, que le raja de Visanapour donna le signal

du soulèvement, s'empara de Visagapatam, y emprisonna le commandant français et arbora le pavillon anglais; le marquis de Conflans voulut relever cette insulte, mais il avait affaire à forte partie et, derrière le raja, il allait trouver Clive; ce dernier décida le conseil de Madras à envoyer cinq cents Européens, six cents cipayes et quelques pièces d'artillerie, sous le commandement du colonel Forde. Embarquée le 12 octobre 1758, la petite armée arriva le 20 à Visagapatam ; le 3 novembre, elle opérait sa jonction avec le raja, et, le 15, les Anglais signaient un traité d'alliance par lequel ils se faisaient reconnaître tout le pays, de Visagapatam à Mazulipatam. Forde et le raja marchèrent ensemble contre Conflans, qui se laissa battre le 7 décembre et perdit cent vingt hommes ainsi que toute son artillerie; il s'enfuit honteusement, l'un des premiers, jusqu'à Rajamundry, que son armée démoralisée ne défendit pas, bien que ce fût la clef du pays, et de là il se retira à Mazulipatam. Conformément au traité d'alliance passé le 15 novembre, les Anglais remirent le fort de Rajamundry au raja qui, de son côté, leur versa les sommes convenues.

Un comptoir français, à Narsipour, fut occupé par le capitaine Knox en février 1759, et le capitaine Mac-Lean enleva le fort de Concale, défendu seulement par treize hommes et quelques cipayes. Enfin, malgré un léger succès remporté par les Français sur le capitaine Bristol, Mazulipatam, investi le 7 mars 1759, succombait un mois plus tard. « M. Forde, commandant les Anglais, alla tout de suite à l'arsenal où il trouva M. de Conflans en déshabillé et qui n'en était pas sorti, ayant avec lui plus de quatre-vingts hommes qui auraient été plus utiles ailleurs; » le colonel anglais le menaça de mettre tout à feu et à sang, s'il ne déposait les armes, et tous les postes reçurent l'ordre de se rendre. Dès le 25 mars, on avait appris à Pondichéry que Mazulipatam était assiégé par les Anglais; Lally n'aurait-il pu détacher immédiatement quelques forces au secours de la ville ? il perdit un temps précieux, balança s'il désignerait pour cette expédition Bussy ou Moracin et ne prit un parti que vers le 8 avril ; le 11 seulement, Moracin s'embarqua avec quatre cents hommes, et les deux navires qui les portaient entrèrent en rade de Mazulipatam le 15, c'est-à-dire huit jours après la reddition de la place. Moracin eut grand'-

peine à échapper aux Anglais; dès qu'il comprit que la situation rendait son débarquement impossible, il fit voile au Nord pour Gonjam; « sans argent et sans munitions, il ne rencontrera que peu d'amis, » écrivait le président du conseil anglais; en effet, il perdit misérablement presque tous ses hommes, et ne rentra à Pondichéry, avec les quelques Français qui avaient survécu, que dans les derniers jours de l'année 1759.

La conduite de Salabet-Zingue avait été celle qu'on devait attendre de lui; « en vrai politique indien, » il surveillait les événements et resta fidèle aux Français tant qu'il estima que l'arrivée de Moracin pourrait rétablir leurs affaires; mais lorsqu'il vit de quel côté penchait la fortune, lorsqu'il se sentit menacé par son frère Nizam-Aly, il sollicita l'alliance des Anglais qui accueillirent avec joie ses ouvertures et signèrent, le 14 mai 1759, un traité aux termes duquel le cirkar entier de Mazulipatam et les huit districts qui en dépendaient leur étaient cédés. Salabet-Zingue qui, pendant de si longues années, avait marché d'accord avec les Français, s'engageait à les repousser de l'autre côté de la rivière Krischna, sans tolérer de leur part aucun établissement dans le pays, sans pouvoir les appeler à son secours, ni les recevoir à son service : « Je jure, écrivait-il lui-même, au bas du traité, je jure par Dieu et son prophète et sur le saint Alcoran, que j'acquiesce volontairement aux conditions stipulées dans cet écrit et que je ne m'en écarterai jamais de l'épaisseur d'un cheveu. » Partout, et en Orient plus qu'ailleurs, le succès et la force assurent la fidélité des alliances; nous ne pouvions plus compter sur celle de Salabet-Zingue; Clive avait atteint l'objectif qu'il s'était proposé.

Tel est le triste récit des événements qui se passèrent dans la région du Dekan pendant les huit ou dix mois qui suivirent le départ de Bussy : les provinces du Nord étaient perdues pour nous; ainsi se trouvèrent réalisées les prédictions faites à Lally et dont il n'avait voulu tenir aucun compte. Avait-il réussi du moins, en concentrant toutes ses forces dans les environs de Pondichéry, à relever notre prestige et à rétablir nos affaires? Hélas ! non, et les faits qu'il faut maintenant raconter sont, au dernier point, lamentables : en quinze mois, la grande œuvre de Dupleix sera détruite; on nous verra peu à peu chassés de toutes nos positions; Bussy et Lally seront faits prisonniers et

embarqués pour Londres, le premier en 1760 et le second en 1761; notre ruine sera consommée, et, après tant d'années de luttes glorieuses, la puissance anglaise sera pour toujours fondée dans les Indes.

On se rappelle que le projet de Lally — son rêve plutôt — consistait à prendre Madras et à se porter ensuite sur le Gange; afin de mettre à exécution ce vaste programme, ses troupes européennes — les plus nombreuses cependant que nous ayons encore eues dans la péninsule, — ne lui suffisaient pas; il fallait, en outre, se procurer sur place des ressources en hommes et en argent, et, pour cela, conclure avec quelques puissants nababs des « arrangements » du genre de ceux qui avaient été passés au Dekan avec Salabet-Zingue. On ne pouvait songer à Mahamet-Ali-Kan qui avait toujours été soumis à l'influence anglaise, et auquel nos ennemis faisaient d'ailleurs « mille caresses; » mais ses fils nous offraient leurs services; d'autre part, Raja-Saeb, le fils de notre ancien protégé Chanda-Saeb, aspirait à la souveraineté sur le pays d'Arcate, et, pour l'obtenir, il était disposé à marcher sous nos ordres et à nous prêter son concours. Bussy était loin de lui être hostile, mais il conseillait une politique de bascule : ne pas enlever toute espérance aux uns et profiter de la « concurrence » pour obtenir des autres les meilleures conditions. Lally, peu au courant des divisions d'intérêts qui existaient entre les seigneurs indiens, peu porté par caractère à négocier longuement avec eux, traita avec Raja-Saeb et lui promit la nababie d'Arcate [1], à condition que la Compagnie serait libérée vis-à-vis de lui d'une rente de 40,000 écus et qu'elle prendrait à sa solde les cavaliers noirs d'Arcate. Ce fut un marché de dupe : cette cavalerie ne rendit aucun service, et si l'on obtint quelques succès, ils étaient dus à la valeur de Crillon, de Soupire, du comte d'Estaing, particulièrement de Saubinet qui, après plusieurs assauts, s'empara de Tirnamalet; Lally, qui avait marché au centre, occupa la ville d'Arcate le

[1] « Qu'on procure des avantages à Raja-Saeb, disait Bussy, j'en serai ravi; mais qu'on veuille, dans les circonstances présentes, l'établir nabab d'Arcate et maître de tout le pays, c'est lui sacrifier tous nos intérêts et nous jeter avec lui dans un péril évident de succomber sous les efforts des ennemis que cette démarche réunira contre nous. »

4 octobre 1758. Raja-Saeb en fut proclamé nabab, mais on put alors se rendre compte du peu de prestige que ce prince avait aux yeux de ses sujets. Lally eut d'ailleurs le tort de lui envoyer une commission, non pas, comme le lui avait recommandé Bussy, en persan et avec les salutations et les compliments usités aux Indes, mais en langue française et sous la forme sèche d'un ordre du jour; ainsi présentée anx Paléagars, elle ne pouvait faire aucune impression sur eux; or ils détenaient les sommes qui devaient nous être versées et qui, pour ce motif, ne rentrèrent pas dans nos caisses; d'autre part, on ne trouva pas dans Arcate les trésors sur lesquels on avait compté. De là une grande détresse financière dès le début de l'expédition, et cependant Lally évalue à plus de cinq millions de livres les sommes mises à sa disposition; il reproche à Leyrit de les avoir gaspillées, mais son premier devoir n'était-il pas d'en surveiller l'emploi? On sait avec quel soin Dupleix établissait lui-même ses comptes; que n'aurait-il fait, s'il avait eu de semblables ressources à sa disposition?

Ces embarras financiers eurent pour première conséquence d'empêcher le commandant en chef de s'emparer de Chingelpet; — les troupes qui réclament vainement leur solde ne sont pas d'humeur à se battre. — Et cependant l'intelligence militaire de Lally saisissait toute l'importance de cette forteresse qui ne commande pas seulement la route de Pondichéry, mais aussi toute la région entre Arcate et Madras; l'abandonner aux Anglais, c'était leur laisser la faculté de se procurer d'abondantes provisions dans les pays voisins; « le comte de Lally jugea, sur de nouvelles réflexions, que cet inconvénient ne méritait pas qu'il différât son opération principale. » Et l'ennemi, revenu de sa première frayeur, reprit possession du fort de Chingelpet qu'il avait évacué. Deux mois plus tard, l'étendue de la faute commise devait apparaître pleinement.

C'est au commencement de novembre 1758 que Lally marcha sur Madras; ses troupes étaient commandées par Soupire, d'Estaing, Crillon et Saubinet; quant à Bussy, quoique brigadier, il servait en qualité de volontaire. Il est assez difficile de démêler quelle fut alors sa conduite; ni lui, ni quelques autres des lieutenants de Lally ne firent vraisemblablement preuve de bonne volonté; mais la faute n'en est-elle pas en partie impu-

table au chef qui les avait froissés par sa violence et découragés par de fausses manœuvres ? Ainsi l'entrée en campagne eut lieu au commencement de novembre, en pleine saison des pluies, et l'armée française n'arrivait en vue de Madras qu'un mois après, dans les conditions les plus défavorables. Lally n'aurait-il pas dû recueillir les renseignements nécessaires auprès de tous ceux qui connaissaient le climat de l'Inde? N'aurait-il pas dû rassembler, au point de vue des opérations militaires, toutes les informations que pouvaient lui fournir ceux qui, comme Bussy, avaient assisté au premier siège de Madras ? Il prit position le 12 décembre, et, le lendemain, il s'empara, après un combat sanglant, de la ville noire, qui forme comme un faubourg, en dehors de l'enceinte fortifiée. « On y fit un pillage immense, dont la valeur surpassait quinze millions. »

Un général maître de ses troupes aurait trouvé là l'occasion de faire rentrer des fonds dans la caisse militaire; il aurait su, en maintenant une discipline sévère, réprimer les abus, empêcher les soldats de s'enivrer de la raque [1] abandonnée dans les maisons. On s'étonne des aveux qu'on relève dans les Mémoires mêmes de Lally : il se plaint du désordre qui régnait dans son armée et semble oublier que son premier devoir consistait à le faire cesser, en prenant au besoin des mesures rigoureuses ; il constate que les bœufs de l'artillerie étaient employés à voiturer des meubles et des marchandises à Pondichéry, comme s'il ne lui avait pas appartenu de donner à ses officiers les ordres les plus précis sur le service des transports.

Le 14 décembre eut lieu entre assiégeants et assiégés un engagement où le comte d'Estaing fut fait prisonnier; Bussy qui se trouvait à ses côtés put s'échapper et regagner le régiment de Lally, auquel était attaché le chevalier de Crillon en qualité de colonel; ce dernier remarqua, à un certain moment de l'action, que les Anglais, serrés de près par nos troupes, seraient obligés, pour fuir, de passer sur un pont situé à l'extrémité de la plaine ; il s'adressa à Bussy et lui demanda de s'élancer pour couper la retraite à l'ennemi ; Bussy n'y consentit pas ; « Crillon qui sentait tout le prix d'une occasion si favorable, désespéré de la voir échapper, partit avec deux ou trois officiers et une cin-

[1] Liqueur fabriquée avec le fruit d'une espèce de palmier.

quantaine de volontaires, gagna le pont, y tua environ cinquante fuyards et ramena trente-trois prisonniers. Si le sieur de Bussy ne s'était pas opposé aux desseins du chevalier de Crillon, il est constant qu'il ne serait pas rentré un seul Anglais dans la place et qu'après un avantage aussi complet le siège de Madras n'aurait pas duré quinze jours. » Ainsi s'exprime Lally, et, en faisant la part d'une certaine exagération, il faut reconnaître que, ce jour-là, la conduite de Bussy donna prise aux plus graves critiques. Malleson, qui a étudié avec soin la question, la résume ainsi : « Les points suivants semblent évidents : 1° Si le pont avait été occupé par le régiment de Lally, la retraite des Anglais était impossible ; 2° le régiment de Lally pouvait facilement occuper le pont ; 3° Bussy était alors avec le régiment ou dans le voisinage.... » Bussy évita toujours de s'expliquer nettement ; il se borna à affirmer qu'il était là comme simple volontaire, Lally ne lui ayant donné que sur le champ de bataille le commandement de la brigade de Lorraine rendu vacant par la capture de d'Estaing. Il ajoutait que sa conduite lui avait valu un vote de remerciements du gouvernement de Pondichéry, enfin qu'il n'avait jamais entendu parler de cette histoire avant son retour des Indes. Mais les assertions de Bussy sont controuvées, car il occupait dans l'armée le premier rang après Soupire, et ce rang lui avait été conféré avant le départ ; son devoir était donc d'en remplir les fonctions, le commandement d'une troupe donné sur le champ de bataille étant aussi valable dans cette circonstance que dans toute autre ; en outre, il suffit de connaître les relations qui existaient entre Lally et le conseil de Pondichéry pour ne pas attacher une grande importance au vote de remerciements dont arguait Bussy dans le but de se disculper ; en dernier lieu, l'affirmation de Lally fut, lors de son procès, confirmée par la déposition de Crillon, le témoin le mieux placé pour juger des faits. « Assurément, dit Malleson, la balance des témoignages est contre Bussy. »

Après avoir consulté les documents originaux, je suis forcé d'adopter ces conclusions : quelque légitimes qu'aient été les froissements de Bussy, il devait refouler dans son âme les sentiments de rancune qu'y avait fait naître la brutalité de Lally ; « la gloire de la nation, » comme on disait alors, lui commandait de mettre tout son dévouement, toute son intelligence au

service du général en chef; combien ne se serait-il pas grandi, si, laissant de côté tout point de vue personnel, il avait obéi en soldat, mettant son honneur militaire au-dessus de toute considération d'amour-propre? Il est profondément triste de constater une fois de plus les conséquences désastreuses que peut entraîner la rivalité des chefs.

Le comte d'Estaing, prisonnier, fut envoyé en Europe, sans que les négociations pour son échange aient pu aboutir; les Anglais n'avaient à réclamer aucun officier d'un rang égal au sien, et Lally ne consentit pas à leur restituer le nombre de soldats qu'ils demandaient pour rendre la liberté à d'Estaing; après tout, écrivait le président du conseil de Madras, nous fûmes satisfaits de son départ, car nous le considérions comme le plus capable des officiers récemment arrivés aux Indes.

Bussy fut appelé à remplacer d'Estaing. « J'achetai cette faveur, écrit-il, par une scène humiliante que M. le général donna en public à mes dépens. Outre ce qu'avait de flatteur pour moy d'être à la tête de la première brigade de l'armée, j'y trouvois l'avantage d'être dans le quartier le plus éloigné du quartier général ; ce qui m'épargnoit d'être témoin ou partie intéressée des scènes disgracieuses qui s'y passoient fréquemment. » Aussi correspondait-il par lettre avec son chef : il lui écrivit le 17 janvier 1759 en le priant d'apposer son cachet sur onze kaouls [1] qu'il avait préparés en langue persane et qui devaient être envoyés à un certain nombre de rajas des environs d'Arcate pour les inviter à payer en vivres une partie des tributs qu'ils nous devaient. Lally, dans ses Mémoires, prétend que Bussy avait voulu l'induire en erreur ; il déclare qu'ayant fait traduire deux de ces lettres ou kaouls, il constata qu'il n'y était nullement question de vivres; il refusa donc de signer les onze pièces et les garda. Il néglige seulement de faire connaître l'objet dont elles traitaient, ce qui enlève à son accusation presque toute la portée qu'elle pourrait avoir.

Bussy conteste que le général ait eu réellement l'intention de prendre Madras, et cette assertion se trouve confirmée par un passage des Mémoires de Lally, où il est dit que, tout d'a-

[1] Le kaoul est une sorte de passeport ou sauf-conduit, en forme d'invitation de la part du supérieur à son inférieur ; il n'a de valeur qu'autant qu'il est revêtu de la chape ou cachet du général.

bord, son objet n'avait pas été d'assiéger la place, mais simplement de l'insulter et de la bombarder. Il avait cependant à sa disposition, en forces européennes, des troupes supérieures à celles des Anglais : 3,000 blancs contre 1,600 du côté de l'ennemi ; il est vrai qu'il n'avait pas su maintenir auprès de lui les troupes noires et les cipayes dont les Anglais, à l'instar de Dupleix, faisaient de plus en plus usage. Bussy a quelque motif d'affirmer que le siège de Madras aurait dû réussir, si on avait voulu, « sans précipitation, y observer les règles ordinaires. » Mais les opérations étaient menées sans suite : Bussy reçoit un jour l'ordre de démasquer sa batterie, avant qu'aucune autre fût en état : « Tant de diligence, que Messieurs de l'artillerie désapprouvoient très fort, nous valut l'honneur d'avoir sur nous tout le feu de l'ennemi qui réduisit notre batterie en poudre en deux heures de temps; notre quartier continua d'être labouré par les boulets de la place. »

Les munitions et les approvisionnements commençaient à manquer ; en outre, un corps d'ennemis tenait la campagne et donnait aux Français de fréquentes alarmes, grâce à la place de Chingelpet qui avait été laissée aux mains des Anglais, ainsi qu'on l'a vu plus haut. La solde, réduite tout d'abord à la demi-paie, fut ensuite complètement supprimée, et la désertion fit dans nos rangs de terribles ravages ; ceux de nos hommes passés à l'ennemi étaient nos adversaires les plus dangereux ; « ces malheureux, dit Lally, montoient sur le parapet du rempart, et tenant une bouteille dans une main et une bourse dans l'autre, ils excitoient nos soldats à abandonner un service où ils n'étoient pas payés, pour en prendre un qui devoit, disoient-ils, les enrichir promptement. Ils jettoient tous les jours dans nos tranchées des flèches avec des billets qui insultoient à notre calamité.... » Bussy remarque à ce sujet que tout l'honneur de la défense de Madras revient aux déserteurs français qui, de l'aveu même des Anglais, faisaient presque seuls le service de la place assiégée. Cette abondante désertion, dit-il, a plusieurs causes : « le nombre de mauvais sujets qu'on envoie d'Europe, les mauvais traitements qu'on fait aux soldats, et l'habitude où l'on est depuis quelque temps de les mal payer, habitude qui ne se corrige pas depuis l'arrivée de monsieur notre général. »

Tandis que ces faits se passaient dans le camp français, l'ordre

et la discipline étaient exactement maintenus chez nos adversaires par le colonel Lawrence ; le moral de la garnison assiégée se releva d'ailleurs, lorsqu'elle apprit, le 23 décembre 1758, que Conflans venait d'être battu par le colonel Forde. Partout les circonstances nous étaient de plus en plus défavorables ; c'est ainsi que nous indisposâmes les Hollandais en nous établissant dans le fort de Sadras qui leur appartenait, sous prétexte que les Anglais voulaient s'en emparer. Voyant échouer tous ses projets, sentant qu'il s'était aliéné les bonnes dispositions de tous ceux qui, à un titre quelconque, pouvaient lui apporter leur concours, Lally est atteint d'un profond découragement, ainsi qu'en témoigne une lettre qu'il adressait, le 14 février 1759, au conseil de Pondichéry et qui fut interceptée par l'ennemi ; elle se termine par ces mots : « J'irai plutôt commander les Cafres de Madagascar que de rester dans cette Sodome qu'il n'est pas possible que le feu des Anglais ne détruise tôt ou tard, au défaut de celui du ciel. » Et il annonce que, M. de Soupire ayant refusé le commandement de l'armée, lui-même y renoncera et la quittera [1].

Un pareil état d'âme avait amené Lally à prendre la résolution de battre en retraite ; il alla s'en ouvrir à Bussy, retenu au lit par la fièvre ; celui-ci essaya de lui faire comprendre que la situation n'était pas aussi désespérée : « Si vous êtes forcé de vous retirer, Monsieur, lui dit-il, vous pouvez le faire tranquillement, sûrement et même avec avantage en vous établissant au Grand-Mont, dans les maisons de plaisance des Anglais. Votre armée se remettra de ses fatigues, aura des vivres en abondance et jouira d'un bon air, tandis que l'ennemi, resserré et bloqué dans Madras, manquera de tout et périra par une espèce de peste qui y est déjà. Il n'y a nulle apparence que vous puissiez y être

[1] Bussy prétend que les Anglais se servirent de cette lettre de Lally pour « nous ruiner de réputation » et ranimer le zèle de leurs alliés ; ils la firent traduire dans toutes les langues qui se parlent aux Indes et en envoyèrent des copies de tous côtés, en les accompagnant de commentaires du genre de ceux-ci : « Jugez du cas que vous devez faire des Français par celui qu'en fait leur chef lui-même ! Il renonce au commandement d'une pareille nation ; il met ces gens-là au-dessous des Cafres de Madagascar. Il implore le feu du ciel pour abîmer leur capitale. Lui-même nous les dévoue pour victimes, Il annonce que nous les détruirons. Il les présente comme une troupe de brigands et de lâches. Traiterez-vous avec de pareilles gens ? Vous fierez-vous à eux ? Les regarderez-vous comme des hommes sur qui l'on doit compter pour la valeur et la probité ? »

attaqué. Les maisons des Anglais, d'abord, vous servent de retranchements par leur position. Vous êtes bien supérieur à l'ennemi qui, n'étant pas en état de faire la plus petite sortie sur votre tranchée, n'osera en faire si loin et contre toute votre armée. L'ennemi a mangé jusqu'au dernier bœuf de trait et le feu qui a consumé tous ses bois, cordes et autres choses nécessaires pour remonter et trainer l'artillerie, le met dans l'impossibilité de rien entreprendre. Votre cavalerie blanche et noire peut être employée à empêcher qu'il n'entre rien dans la place. Vous pourrez détacher (sans perdre la supériorité) quatre cents Européens, quatre pièces de canon, quelques cipayes et cavaliers, le tout commandé par un officier intelligent, pour aller recevoir les redevances et tributs de tous les Paléagars, qui n'attendent, pour payer, qu'à sçavoir (suivant l'usage) que quelques troupes marchent de leur côté pour appuyer les demandes auxquelles la possession d'Arcate nous autorise. Vous aurez, par ce moyen, et de l'argent et des vivres de toute espèce ; vous pourrez même en faire entrer dans Pondichéry et garnir vos autres places, parce que la coutume de ces Paléagars est de payer une partie de leur tribut en argent et l'autre en vivres. Votre position au Grand-Mont ne sera pas prise par les gens du pays pour une retraite et encore moins un abandon de Madras, ce qui est très important pour le succès de vos opérations ultérieures, spécialement pour la levée des tributs. Il conviendra aussi d'écrire à toutes les puissances voisines et éloignées pour détruire l'impression désavantageuse que les Anglais (suivant leur coutume) ne manqueront pas de donner à cette expédition, soit pour nous enlever nos alliés, soit pour s'attacher de plus en plus les leurs, soit pour décider en leur faveur ceux qui gardent la neutralité entre les deux nations. »

Lally, reprenant courage, prépara une escalade pour la nuit du 12 au 13 février ; il confia l'entreprise à une trentaine d'Européens, appuyés par cinquante Cafres ; ceux-ci tentèrent d'enclouer les canons d'une batterie anglaise ; mais, ayant essuyé une volée de mitraille, ils se replièrent en désordre et l'ennemi fit pleuvoir une quantité de bombes et de grappes de raisin sur nos travaux. Malgré cet échec, Lally forma le projet d'une attaque générale et il en fixa la date au 16 février ; mais, ce jour-là même, on vit paraître dans la rade de Madras six vaisseaux

anglais qui apportaient des vivres et des munitions ; « les termes manquent pour exprimer l'effet que cette apparition produisit.... La levée du siège fut résolue la nuit du 17 au 18 février 1759. Nous enterrâmes nos boulets. On abandonna dans la tranchée cinq pièces de canon de fer, en état de servir, parce qu'on n'avoit point de bœufs pour les traîner. Les malades et les blessés avoient été embarqués à Saint-Thomé pour Pondichéry. Ceux que leurs blessures trop considérables ne permettoient pas de transporter, et qui étoient au nombre de trente-trois, furent laissés dans une pagode servant d'hôpital avec une sauvegarde et un chirurgien. » Ces aveux sont consignés dans les Mémoires mêmes de Lally.

Notre départ causa aux Anglais une grande joie ; on trouve dans la correspondance de lord Newcastle une lettre écrite le jour même par le colonel Draper, qui commandait en second la place de Madras : Lally, dit-il, n'a pas osé attaquer la brèche, « bien qu'elle fût praticable depuis quinze jours ; » les opérations ont été mal conduites, les tranchées mal faites, et il semble que les Français n'aient jamais entendu parler de « leur grand oracle Vauban. » Leur désenchantement est prodigieux, ajoute-t-il ; ils comptaient prendre Madras et payer sur le butin leurs troupes, sans solde depuis longtemps ; mais le vieux colonel Lawrence était résolu dès le début du siège à tenir jusqu'à la mort, car, dit la lettre anglaise, « la perte de la place eût été la ruine de notre domination dans la contrée. »

Bussy, atteint par la fièvre, était rentré à Pondichéry quelques jours avant la levée du siège ; lorsqu'il en apprit la nouvelle, il ne considéra cependant pas la situation comme désespérée à cause de la supériorité des forces que nous avions encore et dont nous pouvions tirer bon parti ; Lally, lui-même, reconnaissait cette supériorité quand il écrivait à Leyrit, le 22 février, que la Compagnie de France conservait tous ses avantages sur celle d'Angleterre.

A peu près à cette époque, apparaissait un chef maratte nommé Gopalrao : à la tête de quelques milliers d'hommes, il cherchait à vendre aussi cher que possible son alliance, qu'il offrait aux Anglais aussi bien qu'aux Français. Bussy savait par une longue expérience combien il était dangereux de se servir de ces troupes singulièrement pillardes ; il était donc peu disposé à y avoir

recours ; néanmoins, ce fut lui que Lally chargea de négocier avec le waquil ou envoyé de Gopalrao ; il le fit avec son adresse habituelle et chercha à obtenir un traité aux termes duquel un secours de deux mille cavaliers nous serait fourni ; une de ces conférences dura une journée entière ; Lally ne pouvait se faire à ces lenteurs de la diplomatie orientale ; il s'inquiétait de ces négociations menées avec des Indous dont il ne connaissait ni la langue, ni les coutumes ; il s'offusquait des présents qu'il fallait faire « suivant l'étiquette du pays, » mais qu'il ne fallait d'ailleurs donner qu'après s'être assuré qu'il en serait rendu d'égaux, sinon, ils n'avaient d'autre effet que de « réveiller la hauteur, les prétentions et les importunités » des chefs ; il s'irritait d'entendre le waquil parler avec grand respect du « Nabab Bussy ; » il fit mettre aux arrêts un sieur Degrand, uniquement parce que celui-ci avait exprimé la crainte de voir nos possessions ravagées par les Marattes : « Quand on s'expose à traiter avec les Asiatiques sans connaître leurs usages et leur génie, on risque d'en être la dupe ; » c'est ce qui arriva à Lally ; le waquil fut congédié : il emportait des présents pour son maître ; mais Gopalrao et ses cavaliers disparurent. Peu de temps après, Lally apprenait que les Anglais avaient agi plus habilement avec le chef maratte, en lui offrant trois lacks de roupies comptants et quatre autres lacks « quand ils seront contents de la besogne qu'il fera ; » réserve adroite, puisqu'ils se constituaient eux-mêmes juges de l'efficacité du secours qui leur serait apporté. Lally se vengea de ses mécomptes par des épigrammes : il écrivait à Leyrit, le 24 février : « Il est fâcheux d'avoir recours aux Marattes pour réparer les torts qu'il [Bussy] nous a faits ; mais cela revient au même, suivant les lettres que j'ai reçues, qui me mandent en propres termes.... que, quand Bussy a passé dans un endroit, c'est comme si quarante mille Marattes y avaient passé. Plus j'y pense et plus j'ai lieu de croire que son projet a été de s'établir une souveraineté dans le païs. »

De toutes parts Lally ne reçoit plus que de mauvaises nouvelles : il apprend avec effroi que Salabet-Zingue est « en pleine marche, on ne sait pour où, » ni avec quelles intentions, et qu'il rentre en possession des quatre provinces ; tout ceci est grave ; le général en chef perd de plus en plus son sang-froid, et c'est encore à Leyrit qu'il s'adresse, en lui disant avec un singulier

mélange de colère et d'ironie : « Je vous conseille de céder à M. de Bussy votre présidence et moy mon commissariat, car il y a un micmac dans tout cecy que le diable ne débrouilleroit pas. »

Lally s'était retiré à Arcate, mais il abandonna cette ville le 8 mars, pour se rendre à Pondichéry; la situation devenait fort difficile : « les soldats désertent, dit un témoin oculaire, et tous les noirs nous abandonnent. Les officiers sont sans le sol, ainsi que le pauvre soldat; on nous paie en billets, et personne ne veut les changer. » Au milieu de ces difficultés financières, Lally tenta de nouveau de se rapprocher de Bussy; ce dernier s'engagea, le 2 avril, à garantir sur tous ses biens, même sur ceux situés en France, une avance d'un demi-lack de roupies; en outre, il offrit à son chef, soit d'aller dans le pays d'Arcate, soit de retourner dans le Nord avec Law comme second, promettant de s'employer complètement au bien des affaires, pourvu que Lally consentît, de son côté, « à l'honorer d'une confiance totale et constante. » Ce ne fut pas même un replâtrage : Bussy, qui tenait beaucoup à sa fortune, craignit de la voir entamée au profit d'un homme qui se serait volontiers attribué tout l'honneur du sacrifice. « J'ai vu en luy toutes les aparances d'une réconciliation, écrit il au maréchal de Belle-Isle, le 22 avril 1759, mais ma consolation a été de bien peu de durée, puisque tous ces beaux dehors n'étaient qu'un apas spécieux pour parvenir plus facilement à me rançonner. » Bussy prête à Lally des sentiments âpres et intéressés; il l'accuse d'avoir voulu s'approprier ses fonds, et ici il se laisse entrainer par la haine qu'avaient fait naître en lui les mauvais procédés du général en chef à son égard. Il se trompe : Lally cherchait la gloire et non pas la fortune.

A peu près à cette époque, le 28 mars 1759, Louis XV signait à Versailles un ordre aux termes duquel, en cas « d'absence, de mort, de maladie ou autre empêchement du sieur de Lally, » le commandement des troupes de l'Inde serait dévolu au sieur de Bussy, brigadier d'infanterie, « pour le bien du service de Sa Majesté, » et il est enjoint aux officiers « d'obéir et d'entendre audit sieur de Bussy, tout ainsy qu'ils auroient fait au sieur de Lally, à peine de désobéissance. » Le « bien du service de Sa Majesté » était gravement compromis, et le triste état de nos affaires était dû, non seulement aux violences, mais encore à

l'indécision du général; on a vu plus haut ses lenteurs, quand il s'agit d'envoyer un renfort au secours de Mazulipatam, et c'est à la suite d'une série d'ordres et de contre-ordres que Moracin avait été désigné pour le conduire.

Il en fut de même à l'égard de Bussy, qui ne reçut que le 17 avril l'avis de se transporter à Arcate pour y prendre le commandement d'un détachement d'infanterie et de cavalerie qui y était campé; il vit un piège dans l'offre qui lui était faite, et il fut heureux de trouver dans le mauvais état de sa santé une raison qui le dispensa d'accepter, car, dit-il, « l'armée est entièrement délabrée, mourant de faim, sans paye depuis six mois, mécontente à l'excès et en face de l'ennemi. »

Dans quelle mesure la mauvaise volonté influa-t-elle sur la décision de Bussy, et quelle confiance peut on accorder au certificat médical qu'il invoqua? Il publia dans ses Mémoires la lettre qu'il adressa à son chef; mais vraisemblablement il ne tint pas à transmettre à la postérité la pièce qui y était jointe; on la trouve dans les Mémoires de Lally : elle est rédigée en termes si singuliers, y est-il dit, « qu'on croit devoir l'exposer ici : Nous, chirurgien major de Pondichéry, certifions à telle fin qu'il appartiendra, que M. de Bussy a eu, le jour d'hier, une indigestion considérable qui le met hors d'état de partir pour l'armée, et qu'il faut voir, durant quelques jours, quelles en seront les suites. » Lally attribua à ce refus l'impossibilité pour lui de reprendre Congivaron, poste où les Anglais s'étaient retirés.

Alors que la gravité des circonstances aurait nécessité une ligne de conduite bien arrêtée, aucun plan n'apparaît dans les opérations de Lally ; il était dépourvu de tout esprit d'organisation, de toute méthode; en proie à une agitation nerveuse et maladive, on le voit tantôt à l'armée, tantôt à Pondichéry, sans qu'on s'explique le motif de ses fréquents voyages. Pas un seul fait militaire important n'est à signaler pendant le printemps et l'été de 1759 ; nos troupes s'emparèrent, il est vrai, du fort de Thiagar, et elles forcèrent les Anglais qui s'étaient portés sur Arcate à lever le siège de cette place, mais ces légers succès n'étaient pas suffisants pour contre-balancer les pertes que nous avions éprouvées dans le Nord.

Bussy, souffrant, se sentant inutile ou plutôt inutilisé, n'ayant plus ni crédit ni autorité, abandonnait Lally à lui-même; il avait

d'ailleurs reçu, le 26 juin, la défense de paraître devant lui. Toujours désireux de rentrer en France, il avait renouvelé sa demande par une lettre du 16 août 1759. Ce même jour était arrivée à Pondichéry la frégate *La Gracieuse;* elle apportait à Lally les instructions qui donnaient à Bussy le commandement en second. Lally essaya alors de se rapprocher de celui dont il aurait dû faire son collaborateur, et dont il avait fait son ennemi; il l'appela et lui demanda son avis « sur la situation de nos affaires et le moyen d'en réparer le délabrement. » La réponse de Bussy ne se fit pas attendre : selon lui, il fallait employer le secours des Maures et contracter alliance avec Bassalet-Zingue; ce jeune prince, frère de Salabet-Zingue et de Nizam-Aly, était impatient de se soustraire à la tutelle de ce dernier; il s'était séparé de lui et se tenait sur les frontières de la nababie de Cadapa, avec un corps de troupes comprenant beaucoup de cavalerie noire, un nombre considérable de cipayes et quelques débris de notre armée du Dekan; il offrait de se joindre à nous. Cette union nous rendait supérieurs aux Anglais et nous permettait de lutter avec avantage contre Nizam-Aly, qui s'était déclaré leur partisan; il y avait lieu aussi de s'entendre avec les puissants chefs marattes Balagirao et Morarao.

Lally hésita à suivre les conseils de Bussy; son attention avait été distraite par l'arrivée du comte d'Aché qui, parti de l'île de France le 17 juillet, avait livré, le 10 septembre, un combat indécis à l'amiral anglais Pocock, et était revenu, le 16, en rade de Pondichéry; ce marin, dont la mauvaise chance n'avait d'égale que sa maladresse, tint alors une conduite semblable à celle qu'il avait tenue près d'un an auparavant : il décida qu'il retournerait à l'île de France et ne voulut, en aucune manière, écouter les supplications des conseillers députés vers lui pour l'engager à rester, afin de concourir à la défense de la colonie; il se fit débarquer, et comme il avait été blessé au combat du 10 septembre, il se fit transporter en palanquin au palais du gouvernement; Leyrit raconte ainsi l'entrevue : « M. de Lally étant couché et en robe de chambre, ne lui fit sa visite qu'une demi-heure après son arrivée. M. de Bussy et moi fûmes chargés de traiter avec lui, et nous en obtînmes huit à neuf cents hommes, tant matelots soldats que cafres qu'il laissa à terre.... Le 1er octobre il appareilla pour ne plus reparaître. » Ainsi cet effort

considérable que représentait la venue d'une escadre aux Indes n'aboutissait qu'à un seul engagement peu important, où d'Aché fit preuve à la fois de bravoure et d'incapacité, et après lequel il repartit avec cet entêtement inébranlable qui, dans certaines occasions, se révèle chez les natures irrésolues.

Le jour même où la flotte française prenait le large, Lally apprit un succès que M. Geoghegan, officier irlandais à notre service, venait de remporter à Vandavachy sur le major Brereton; il s'empressa d'en faire part au chevalier de Soupire, en partance à bord du *Comte de Provence* : « L'ennemy a été chassé avec une perte de 600 blancs, sans compter les noirs, 5 pièces de canon, 50 prisonniers dont 8 officiers; nous avons perdu 250 hommes, les 2 capitaines de grenadiers de Lorraine sont tués, le pauvre Mainville a un coup de mitraille au travers du corps, dont il est sans doute mort; M. Dubois pris prisonnier; l'ennemi a gagné la montagne. » Lally se plaint ensuite de n'avoir trouvé aucune aide auprès de M. d'Aché, et il termine par un de ces mots amers qui lui sont familiers : « J'espère que l'on dira dans Paris que c'est M. d'Aché qui a battu l'ennemi à Vandavachy, et que c'est moy qui ay perdu le combat naval. »

Ce succès de Geoghegan venait à propos pour compenser certains avantages que les Anglais avaient remportés en enlevant Tripetti et le fort de Coorepank. Mais il aurait fallu agir vite; or c'est seulement le 3 octobre que Lally, adoptant les propositions que Bussy lui avait adressées le 7 septembre, le chargea de négocier [1] avec Bassalet-Zingue, afin de déterminer ce prince à se joindre à nous le plus promptement possible; Bussy devait prendre avec soi une compagnie de hussards et trois compagnies de cavalerie qu'il pouvait choisir dans l'armée; il était autorisé, s'il l'avait jugé nécessaire, à disposer de forces plus considérables et de deux ou même de quatre pièces de canon.

S'étant immédiatement porté sur Vandavachy, où il arriva le 5 octobre, il se rendit compte que, si la mission dont il était

[1] Dans une lettre au maréchal de Belle-Isle, Lally avait prétendu que la guerre n'était pas le métier de Bussy, « ne l'ayant jamais fait ; » mais il voulait bien lui reconnaître une certaine aptitude « dans les négociations et les intrigues avec les Maures qu'il connaît parfaitement. » En tous cas, le rapprochement qui se fit à ce moment fut bien vu : « La seule espérance de l'Inde, écrivait M. de Landivisiau le 1er octobre 1759, consiste dans l'union qui règne maintenant entre M. de Lally et M. de Bussy. »

chargé avait un caractère politique, elle ne devait pas moins s'appuyer sur la force des armes; la route qu'il avait à suivre était barrée par les Anglais qu'on supposait à tort s'être repliés sur Congivaron; un conseil de guerre tenu à Vandavachy, et où figurait notamment le brave Geoghegan, est unanimement d'avis de marcher à l'ennemi pour le forcer à repasser le Paléar, avant qu'il puisse recevoir les renforts qu'il attendait de Madras.

Ce plan fut aussitôt mis à exécution; malheureusement, les Anglais refusèrent de se mesurer avec Bussy et lui échappèrent par une prompte retraite. Il essaya alors de joindre Bassalet-Zingue, mais ce dernier, se sentant recherché, était moins pressé d'entrer en négociations. Morarao, avec lequel Lally avait entamé des pourparlers, afin d'obtenir de lui des secours, se déroba également; d'ailleurs, ces Marattes coûtaient fort cher à entretenir et rendaient moins de services qu'un corps de cipayes bien armé.

Les ressources financières de Lally étaient de jour en jour plus réduites; les Paléagars, « sollicités pour de l'argent, d'un côté par les Anglais, de l'autre par Bassalet-Zingue, et enfin par nous, s'enfuyent dans les bois. » Les 50,000 roupies, versées par Raja-Saeb pour prix de la nababie d'Arcate, avaient été vite épuisées; l'armée était mal payée, et dans tous les rangs fermentaient de graves mécontentements qui ne tardèrent pas à éclater; s'il faut en croire certaines relations, les troupes ne se livrèrent à aucune scène violente, elles conservèrent une attitude calme et digne, bien rare en pareille circonstance; l'ordre fut maintenu dans le camp, et le service continua à se faire régulièrement; l'usage des liqueurs enivrantes fut même défendu. Mais les hommes voulurent élire leurs chefs, et ils choisirent pour les commander deux sergents, du nom de La Joie et de Saint-Jacques. Les Anglais essayèrent de profiter de cette révolte et « tentèrent la fidélité de nos soldats; ceux-ci répondirent que, si l'armée anglaise s'avançoit, ils auroient bientôt rappelé leurs officiers pour aller au-devant d'elle et l'en faire repentir. »

En apprenant ces événements par M. Alin, qui faisait fonction de major général, Bussy crut devoir suspendre sa marche. Le chevalier de Fumel, puis le chevalier de Crillon furent envoyés

de Pondichéry pour faire rentrer les troupes dans le devoir, mais ils n'eurent aucun succès. Heureusement, dès le 21 octobre, Bussy put arranger les choses, au moyen de 7,000 roupies que lui prêta le nabab de Velour, et, le 24, il se remit en route vers le Nord pour joindre Bassalet; pendant ce temps, Crillon, détaché au Sud dans la direction de Shéringham et de Trichenapaly, s'empara de la première de ces places; c'est là qu'apparait de nouveau le manque d'esprit de suite qui caractérisait Lally : il avait, depuis plus d'un an, abandonné Shéringham, et c'est pour reprendre cette ville qu'il divise et éparpille ses forces, au moment même où il fallait les concentrer pour tenir tête aux Anglais qui nous pressaient de plus en plus. Alexis de Beaumont du Teil, officier à l'armée des Indes, avait pressenti le danger et, dès le 1er juillet, il écrivait à son frère : « Les ennemis qui sont à Madras, au nombre de 2,000 hommes blancs ou Européens, avec 20,000 noirs, font un mouvement; ils nous menacent du siège; si cela est, cher frère, nous sommes pris, n'ayant pas pour six mois de vivres dans la place; nous ne savons comme tout cecy finira. » Cette prédiction ne devait pas tarder à s'accomplir.

Bussy était parvenu à joindre Bassalet-Zingue à Carpet, le 10 novembre, et il entama aussitôt avec lui des négociations d'autant moins aisées que notre situation était plus mauvaise : les Asiatiques marchent volontiers « au secours du vainqueur » et ont peu de penchant à se ranger du côté du plus faible; ils hésitaient donc; d'ailleurs, Bassalet avait toujours considéré qu'on était allé contre ses droits lorsque Raja-Saeb avait été investi de la nababie d'Arcate, et il en avait conservé un profond ressentiment. Bussy ne put donc le décider à l'accompagner, mais il obtint du moins les pièces authentiques nécessaires pour lever les revenus de la province d'Arcate; de plus, il tira de son armée 2,000 cipayes, 500 Abyssins, 200 blancs et 100 topas ou Cafres, « tristes restes de l'armée du Dekan, quelque cavalerie maure, quinze pièces d'artillerie avec des munitions, le tout accompagné d'un bazar considérable pour la subsistance. » Enfin, Bussy traita avec les Marattes et avec un chef patane pour obtenir encore quelques troupes.

Toutes ces négociations, nécessairement longues, avaient été menées malgré l'hostilité des Indiens qui, ne voyant plus

devant eux un maître, cherchaient à vendre leurs services aussi cher que possible. Bussy avait tenu Lally au courant de ses opérations presque jour par jour; il lui donna rendez-vous à Arcate pour combiner leurs mouvements, et il y arriva le 10 décembre; il était temps : la place était aux abois et prête à se rendre aux Anglais. Ceux-ci, ayant vu Bussy s'engager au Nord, tandis que Lally se dégarnissait en envoyant un détachement au Sud, avaient profité de l'occasion qui s'offrait à eux pour s'emparer de Vandavachy ainsi que de Karangouly, et pour tenter la prise d'Arcate; mais, à l'arrivée de Bussy, ils n'eurent rien de plus pressé que de se retirer et de mettre le Paléar entre eux et lui.

Bussy, n'ayant pas trouvé à Arcate les instructions de Lally, laissa M. de Verdière à la tête de ses troupes et se rendit en hâte à Pondichéry où, dans une séance du conseil supérieur, qui eut lieu le 14 décembre, le commandement de l'armée du Nord lui fut attribué ou plutôt promis; car, dès le lendemain, Lally refusa de donner sa signature et « n'exécuta rien de ce qu'il avait proposé. » Bussy retourna aussitôt à Arcate, et il écrivit à Lally la lettre suivante, pour le presser de réunir ses forces et de marcher à l'ennemi :

« D'Arcate, le 31 décembre 1759.

« Monsieur,

« Je vous prie de ne point regarder l'exposé que je prends la liberté de vous faire de mes idées sur notre situation actuelle comme des représentations ou des remontrances, encore moins comme une improbation de vos opérations et de vos projets.... Cette lettre n'est qu'une conversation rédigée par écrit, une exposition naturelle et pleine de confiance de mes réflexions, auxquelles vous ne ferez d'attention qu'autant que vous les croirez propres à contribuer au bien général que j'envisage uniquement.

« La fortune ne pouvoit, Monsieur, vous présenter, ce me semble, une occasion plus favorable que l'est celle qu'elle vous offre actuellement pour réparer, avec usure, les petits échecs que nous avons soufferts depuis quelque tems, et vous couvrir de gloire. L'ennemi tient enfin la campagne, c'est tout ce que vous pouvez désirer de mieux, puisque vous êtes en état de le battre et de pousser même vos avantages peut-être au delà de

ce que vous pouvez desirer. Il ne s'agit, je crois, pour y parvenir, que de prendre certaines mesures : après la réduction du fort Saint-David, vous donnâtes de tous côtés les ordres pour réunir toutes nos forces en un point; vous m'ordonnâtes de me rendre auprès de vous; vous enjoignites à M. Moracin de vous amener toutes ses troupes et de ne laisser que des invalides pour la garde de Mazulipatam; vous avez fait évacuer Cheringham, etc. La raison que vous en donniez alors étoit que les Anglois rassembloient toutes leurs forces sous Madras. Ces raisons subsistent et paroissent encore plus pressantes aujourd'hui. Les Anglois ont également réuni toutes leurs forces dans la partie où nous sommes. Pourquoi ne pas faire de même? Pourquoi ne pas revenir à ces premières idées que vous eûtes alors? Pourquoi ne pas rassembler aussi toutes nos forces en cette partie? L'ennemi étoit alors plus foible qu'aujourd'hui et nous beaucoup plus forts. Mais en rappellant du Sud 1,000 cipayes et plus de 500 blancs et les Caffres qui, en comprenant le renfort que vous venez d'y envoyer, y sont encore, malgré la perte que nous y avons faite récemment d'une compagnie de grenadiers, vous auriez alors une supériorité décidée qui vous assureroit un succès aussi avantageux qu'éclatant et décisif. Quand je vous invite, Monsieur, à réunir au gros de votre armée le détachement du Sud, c'est, je vous le jure, sans indiscrétion, sans retour sur les motifs qui vous ont engagé à faire cette division; je les crois bons, puisqu'ils partent de vous; mais en même tems, je pense que vous pourriez les faire céder à un intérêt plus pressant et plus prochain.

« Votre armée, qui est déjà composée d'environ 2,300 hommes à chapeau [1], de 2,000 bons cipayes [2], d'une partie des Marattes que vous attendiez [3] et dont l'arrivée du surplus vous donnera le tems de rappeler vos troupes du Sud, se trouveroit alors considérablement augmentée. Avec une supériorité si marquée, vous pourriez vous poster entre l'ennemi et Madras, le forcer à combattre avec désavantage et vous porter sur cette place après l'avoir battu; que sçait-on? peut-être même vous en rendre

[1] Hommes à chapeau par opposition aux indigènes qui portaient le turban.
[2] Soldats aguerris ramenés par Bussy de l'armée de Bassalet-Zingue.
[3] 2,000 cavaliers marattes que Morarao s'était engagé à fournir à Lally moyennant 50,000 roupies par mois.

maître avant l'arrivée des secours qu'il attend et qui ne viendront vraisemblablement qu'en février ou mars, quoiqu'il répande le bruit qu'il les recevra en janvier [1].

« Cette attente, qui est pour les Anglois une raison de ne rien mettre au hasard, de se tenir, comme ils font, sur la défensive et de temporiser, en est pour nous une bien puissante d'agir avant que ce secours leur soit parvenu, si nous voulons mettre à profit la supériorité que la réunion de nos forces nous donneroit et ne pas nous exposer à être minés par nos propres forces, à la subsistance desquelles il vous sera bien difficile de pourvoir; en un mot, si nous voulons n'être pas réduits à notre principal établissement et à abandonner le Sud, qu'une victoire complette vous assureroit, et qui ne peut vous procurer actuellement aucun avantage. En effet, quelques promesses qu'on vous ait faites, promesses dictées sans doute par des intérêts particuliers, les revenus actuels de Cheringham pourront à peine suffire à l'entretien des troupes que vous y laisserez ; car il ne faut pas douter que Mahamet-Aly-Kan, qui peut mettre sur pied une légion de noirs, ne dévaste la récolte de cette partie; au lieu qu'en rassemblant toutes vos troupes ici, vous serez en état, après la victoire, d'envoyer sur-le-champ un corps chez les Paléagars...., qui vous produira trois à quatre lacks en moins d'un mois; ce que vous ne retirerez jamais de Cheringham dans les circonstances présentes.

« J'ai l'honneur d'être...., etc. »

Certes, on ne peut affirmer que, si ce plan avait été mis à exécution, il aurait ramené la victoire; mais du moins il indiquait chez celui qui l'avait conçu la volonté d'agir, et lorsque, le 10 janvier 1760, Crillon rejoignit l'armée, le moment semblait venu de faire un effort énergique; or, à cette même époque, la grande préoccupation de Lally avait trait aux prétendues intrigues d'un certain aumônier, le P. Saint-Estevan, auquel il reprochait « de prodiguer des louanges excessives de M. de Bussy ; » voilà la grave accusation qu'il portait contre lui et à laquelle il attachait évidemment tant d'importance que, plusieurs années après, il la faisait imprimer en gros caractères dans le mémoire présenté pour sa défense lors de son procès

[1] Les Anglais ne reçurent effectivement ces secours qu'à la fin de février.

devant le Parlement; on y trouve huit pages entières, consacrées à ses démêlés avec ce jésuite.

Cette irritabilité de Lally, ce mécontentement à l'égard de tous ses subordonnés se manifestent dans une lettre qu'il adressa le 14 janvier à Bussy : celui-ci ayant des « ressentiments de gravelle » demandait la permission de se rendre aussi promptement que possible de Tirvatour à Pondichéry pour y « faire des remèdes. » La réponse mérite d'être citée.... « Votre départ de l'armée mettroit la colonie dans le plus grand danger où elle ait encore été...., en la privant du secours de 2,000 cipayes qui.... ne veulent obéir qu'à vous. » — Cet aveu n'est-il pas singulier dans la bouche d'un général en chef? — « Non seulement je n'y puis consentir dans ce moment, mais je vous le défends de la part du Roi, de la part de la Compagnie.... et je me décharge d'avance, aux yeux de la colonie, des suites funestes qui ne peuvent qu'en résulter pour.... la gloire des armes du Roi. » Bussy prit donc le parti de rester, et, tout en continuant à souffrir de son mal, il quitta Tirvatour pour se joindre à Lally; il se plaignait de n'avoir ni alkara [1] ni espion pour l'éclairer sur la position des ennemis : « J'avais, dit-il, cent fois averti qu'en Asie, il vaut mieux avoir abondamment de ces sortes de gens et mille cipayes de moins; tout cela a été inutile.... Qu'en est-il arrivé? Le 22 janvier 1760, époque bien funeste puisque l'événement qu'elle a produit a été le signal de notre destruction dans l'Inde, le 22 janvier, dès le matin, les Anglais furent sur nous, tandis qu'on les croyait bien éloignés. »

L'armée française, mal éclairée, manquant d'unité dans le commandement et de confiance dans son chef, se trouvait dans de mauvaises conditions pour combattre, tandis que le moral de l'armée anglaise était soutenu par de bonnes nouvelles reçues du Bengale et par la récente arrivée d'un secours d'argent. Le colonel Coote avait donné ses ordres le 21 janvier et réglé la marche de ses troupes; il prescrivit à tous ses soldats, tant européens que noirs, d'attacher une branche de tamarin à leurs chapeaux et à leurs turbans, pour qu'on pût les distinguer de l'ennemi, et il leur enjoignit de ne point tirer avant que les officiers l'aient ordonné.

[1] Messager, porteur de lettres.

De son côté Lally, après s'être emparé des magasins anglais à Congivaron, s'était dirigé sur Vandavachy, et il avait confié la mission d'emporter cette place au lieutenant de vaisseau de Genlis qui échoua ; le commandement, enlevé aussitôt à ce dernier, passa à M. de Verdière ; et l'aldée entourant le fort fut prise. Lally paya courageusement de sa personne, mais l'incapable Durre, chargé de faire brèche au fort de Vandavachy avec trois pièces de canon, voulut établir « une batterie semblable à celles que l'on construit à l'école de Metz, » comme s'il eût été question d'assiéger Luxembourg. Six jours furent perdus à la construction de cette « fameuse batterie, » et les Anglais arrivèrent le septième, après avoir réuni toutes leurs forces disponibles; elles étaient, dans l'ensemble, assez supérieures à celles des Français, d'après les différentes relations de l'époque; mais elles étaient inférieures au point de vue de la cavalerie, Lally ayant précisément reçu, quelques jours auparavant, un renfort de 2,000 cavaliers marattes, commandés par Innis-Cawn, l'un des principaux officiers de Morarao.

L'affaire commença dans la matinée du 22 janvier par des escarmouches de cavalerie; mais, dès le début, apparaissent ces défaillances qui indiquent le peu d'ascendant que Lally possédait sur ses troupes ; ayant donné l'ordre de se porter en avant, l'officier lui opposa un refus d'obéissance ; il fut cassé séance tenante et remplacé par le second capitaine, qui n'obéit pas davantage. Enfin, un cornette s'écriant qu'il était honteux d'abandonner ainsi son général, les cavaliers s'ébranlèrent, mais pour s'enfuir au premier choc, et pour laisser Lally exposé aux balles anglaises, seul avec son aide de camp ; ce dernier lui demandant s'il est blessé, on prétend qu'il aurait crânement répondu : « Je ne le suis que de la jean-foutrerie de ces gens-là. »

Un boulet tombé dans les retranchements français fit sauter un caisson de munitions; le chevalier de Poëte fut tué et quatre-vingts hommes mis hors de combat. Bussy rallia deux fois de suite les fuyards et lutta énergiquement, mais, à la troisième attaque, il « perdit son latin ; » dès lors la partie n'était plus égale, et malgré la belle tenue du régiment de Lorraine, malgré le courage personnel de Lally, l'armée française fut forcée de battre en retraite; Bussy, voyant son cheval blessé et le sentant chanceler, dut mettre pied à terre ; à ce moment, il se trouva presque seul

au milieu des ennemis : « un officier anglais s'est avancé avec un peloton, en me sommant de me rendre ; force m'a été de le faire ; on a averti aussitôt M. Coote qui est venu à moi et m'a fait honnêteté. » Lally a affirmé que le cheval, malgré sa blessure, put encore transporter deux hommes jusqu'à Chetoupet, et il a reproché à Bussy de s'être laissé prendre exprès. Celui-ci, apprenant ces insinuations, écrivait à Lally : « Est-il possible qu'on voie encore de la trahison dans tout ce que j'ai fait pour rétablir les mauvais commencements de la journée malheureuse que nous avons eue, que les dangers évidents où je me suis trouvé ne paroissent qu'une feinte et ma prise, une intelligence avec l'ennemi. Si j'avois été tué, comme je l'ai risqué, on diroit peut-être encore que je l'aurois fait par mauvaise intention, par malice. Jugez, Monsieur, de la satisfaction que j'ai d'être au pouvoir de l'ennemi, par la prière que je vous fais ici et que je n'ai pas voulu différer jusqu'à ce que je puisse sortir, pour que vous vouliez bien user, sans délai, du droit que vous avez de me délivrer. »

Bussy, qui était venu à Pondichéry prisonnier sur parole, supplia Leyrit qu'on voulût bien user du pouvoir qu'on avait de lui faire rendre sa liberté, et il lui envoya 730 roupies pour payer sa rançon ; de nouveau, il proteste avec indignation contre les calomnies dont il a été l'objet : « Quand on sçaura que j'ai sur le corps les meurtrissures des balles, on dira apparemment que j'ai fait tirer sur moi à juste portée, pour que le coup n'entrât pas dans le coffre. » Il est réellement difficile d'accuser Bussy de s'être laissé prendre exprès à la bataille de Vandavachy ; mais il est fâcheux pour sa mémoire d'avoir à constater qu'il refusa le commandement que Lally lui fit offrir le 3 février 1760 ; voici en effet ce qui se passa : ce jour-là même, Bussy avait exposé à Leyrit que l'envoi dans le Sud de Zulphaker-Zingue, chef des troupes noires françaises, ne lui paraissait pas présenter une grande utilité ; il jugeait plus profitable de garder ces forces sous la main, d'abandonner à leur chef tout le pays dont il pourrait s'emparer et de lui permettre de lever des troupes. C'était la méthode qu'observaient les Anglais et ils s'en trouvaient bien. Certes, il eût été présomptueux de compter sur de grands succès; mais les progrès de l'ennemi, disait Bussy, se trouveraient arrêtés par ce moyen : « Il faudroit confier à Zulphaker-Zingue

une patente en bonne forme en français et en persan, qui lui donnât pouvoir de faire ce qu'il jugeroit nécessaire.... Pourquoi ne pas faire sortir Raja-Saeb qui pourroit aussi lever des troupes, protéger son pays de Tiroumalé et empêcher les troupes noires des Anglois de pousser plus loin leurs avantages?... N'est-ce pas inquiéter l'ennemi? N'est-ce pas le reculer? » Leyrit répondit à Bussy que Lally était disposé à lui donner le commandement de toute l'armée s'il voulait se charger de l'entreprise et, en conséquence, il adressait aussitôt à Coote la rançon de Bussy, mais ce dernier refusa l'offre qui lui était faite, ne voulant pas accepter la condition qu'on cherchait à lui imposer : « Permettez, s'il vous plait, que je ne m'en mêle en aucune façon. » La trop complète connaissance qu'il avait du caractère de Lally lui inspirait une répugnance insurmontable pour un commandement qu'il n'aurait pas exercé en toute indépendance. D'ailleurs la rançon adressée au gouvernement anglais ne fut pas acceptée par lui et fut renvoyée de Madras.

Bussy avait-il satisfait aux conditions du cartel, comme on disait alors, c'est-à-dire de l'arrangement conclu au sujet des prisonniers entre le roi de France et Sa Majesté Britannique? Le colonel Coote l'avait autorisé à se rendre à Pondichéry en exigeant de lui sa parole d'honneur qu'il se représenterait à la première réquisition; mais, arguant de ce fait que certains officiers français, prisonniers sur parole, avaient, conformément aux ordres de Lally, pris part à la bataille du 22 janvier, où ils avaient été de nouveau repris, il en concluait que le cartel avait été rompu par la nation française et qu'il n'était plus en son pouvoir d'accepter l'argent que Bussy lui offrait pour sa rançon. Ce dernier, de son côté, se demandait si, ayant offert de se racheter « sur le pied de la taxe, » il n'avait pas, quoique privé du droit de servir, la faculté de rentrer en France. Lally consulté en tant que « chef de la nation, » sur la question de savoir quelle conduite devaient tenir les officiers prisonniers sur parole, donne des solutions contradictoires : M. de Sombreuil, qui se trouvait dans la même situation que Bussy, est menacé par le général d'être arrêté comme déserteur, s'il retournait à Madras. Bussy, au contraire, est laissé maître de faire ce qu'il voudrait. D'ailleurs, Lally lui fait parvenir, le 29 février seulement, la lettre de rappel que le colonel Coote lui avait adressée

le 25 janvier. Bussy est partagé entre le désir de rentrer en France et la ferme volonté de ne pas manquer à la parole qu'il a donnée aux Anglais. Ceux-ci n'étaient nullement pressés de lui rendre la liberté et M. Pigot exigeait son retour « comme un préalable à l'envoi de son commissaire à Sadras pour traiter de l'échange des prisonniers. » Bussy a beau protester : « Quelle raison pouvez-vous alléguer pour agir rigoureusement avec moi particulièrement et ne point accepter le prix de ma rançon que je vous somme de recevoir? Si vous prétendez vous prévaloir de la raison du plus fort, je vous prie de faire attention que les événements peuvent changer dans cette partie du monde et que ce seroit exposer ceux des vôtres qui pourroient se trouver par la suite dans le même cas, à une représaille bien désagréable pour eux.... Ce ne seroit plus alors une guerre telle que doivent se la faire des nations policées, mais une guerre de barbares qui n'ont d'autres lois que celle de la force, et qui profitent brutalement de leur supériorité. » Lally semble n'avoir rien tenté pour tirer les prisonniers français de la situation où ils se trouvaient. Il avait un instant pensé à surprendre Madras, à peine gardé par trente ou quarante invalides anglais; il pouvait ainsi, tout en opérant une diversion qui aurait éloigné les Anglais de Pondichéry, délivrer tous nos prisonniers et une cinquantaine d'officiers français, gardés dans les pagodes par quelques Indiens; mais ce projet, dont il avait été question de confier l'exécution à M. de Landivisiau, fut bientôt abandonné.

Une dernière fois, le 1er mars 1760, Bussy pria avec insistance Lally de lui déclarer s'il devait se considérer comme libre ou comme prisonnier; il lui demandait ou son agrément pour satisfaire à sa parole, ou un refus qui mît son honneur à couvert; n'est-ce pas au chef de la nation à interpréter les conventions conclues entre la cour de France et celle d'Angleterre? « Souffrez, Monsieur, que je vous demande encore si, vous refusant d'embrasser ma cause et moi n'osant être mon propre juge en faveur de ma liberté, vous ne trouveriez aucune matière de reproche à me faire, dans le cas où ma délicatesse m'engageroit à obéir à la sommation des Anglois? Ayez la bonté de me répondre là-dessus un oui ou un non. » La réponse de Lally est obscure et rédigée dans un style pompeux : « La demande que vous me faites de passer en Europe n'est autre chose que le

titre du chapitre de votre modestie, par l'aveu que vous y faites du peu d'utilité dont votre séjour ici est à la colonie.... Si votre état est douteux, comme vous le reconnaissez, tant que la question demeurera indécise entre moi et MM. les chefs de la nation anglaise, comment peut-il dépendre de moi de vous accorder votre passage ?.... Vous voulez passer en Europe, parce que je ne peux vous le permettre. Vous voulez que je vous déclare libre, et vous reconnoissez le droit de M. Pigot de rendre la question indécise. Que puis-je conclure d'une contradiction si manifeste, sinon que vous avez pris le parti de ne faire que ce que vous voudrez, comme vous n'avez fait autre chose depuis le premier jour de votre arrivée ici, où je vous ai refusé de retourner dans le Dekan ; que vous ne voulez être le second de qui que ce soit. Il faudra pourtant vous y accoutumer un jour dans l'autre monde et vous résoudre à n'y être que la quatrième personne, si, comme je l'espère et le souhaite, nous nous voyons en Paradis. » Cette recherche de l'esprit, ces « ergoteries » étonnent dans de semblables circonstances.

L'horizon devenait chaque jour plus sombre et la situation s'était beaucoup aggravée depuis la bataille de Vandavachy : Coote avait pris Chetoupet à la fin de janvier et Arcate à la fin de février ; Moracin avait tenté, vainement, de négocier un emprunt avec les Hollandais ; l'amiral Cornish avait paru à la côte, venant renforcer de quatre vaisseaux de ligne et de deux frégates l'escadre de l'amiral Stevens. Le cercle que les Anglais formaient autour de nous allait encore se rétrécir : le 5 avril, le major Monson s'empara de Karikal, et quelques jours après Cuddalore était pris ; il ne nous restait plus que Thiagar et Gingy. Lally fut bientôt obligé de venir chercher un abri derrière la haie qui entourait Pondichéry, et, le 1er mai, l'armée anglaise campait à peu de distance de la ville. Un journal conservé aux Archives de la guerre relate les principaux événements du siège ; la lecture en est d'une triste monotonie : nouvelles annoncées et ensuite démenties, bruits du dehors qui arrivent grossis et dénaturés, quelques expéditions heureuses, suivies d'insuccès, alternatives d'espérance et de découragement, tout cela pendant de longs mois. Le 12 mai, un corps composé de blancs et de cipayes enlève des matelots et quelques chirurgiens anglais ; d'Harambure et, peu de temps après,

Geoghegan se dirigent sur Gondelour, mais ils ne parviennent pas à s'en emparer. Lally essaie de négocier avec les Maïssouriens [1] pour en obtenir des vivres et des renforts; on annonce que leur chef Andernek va envoyer un corps considérable à notre secours, et, en effet, deux mille cavaliers arrivèrent le 25 juin; Lally se mit à leur tête pour marcher à l'ennemi, mais au premier coup de fusil ils disparurent. « Ces faits, dit le général en chef, paroissent incroyables, mais malheureusement ils sont vrais; » il n'y avait pourtant pas lieu de s'en étonner.

On prétendit, le 18 juin, que le fort de Villenour ne souffrait aucun dommage des bombes et le 19, qu'Andernek avait battu un détachement ennemi; mais le 20, le pavillon anglais fut arboré sur le fort et le 29, Andernek, parti soi-disant dans la direction de Madras, se retirait définitivement pour ne plus reparaître. Les vivres commencèrent à devenir rares et on chercha vainement par quels moyens on pourrait en faire entrer dans la place. Lally, se disant malade, envoya sa démission au conseil mixte du 31 août. Dans les premiers jours de septembre, M. de Genlis dirigea quelques attaques contre le camp des ennemis; mais ceux-ci s'emparèrent de Valdaour et nous contraignirent à abandonner la haie d'enceinte; Lally assembla les officiers et interdit M. de Fumel sous prétexte qu'il lui avait manqué de respect.

Les Anglais ne furent même pas obligés d'entreprendre les travaux d'un siège en règle; leur flotte surveillait Pondichéry du côté de la mer; ils pouvaient donc se contenter d'un blocus, comptant que la famine leur livrerait la garnison. Aussi Lally voulut-il faire sortir de la ville les bouches inutiles et notamment tous les noirs; à ce sujet, il adressa au conseil, le 13 novembre 1760, une lettre dans laquelle il se plaint qu'on lui ait arraché un consentement pour l'affaire relative à l'expulsion des noirs et qu'on ait nommé en dehors de lui les membres d'un comité qui devait trancher la question; il s'émeut de billets anonymes et se croit entouré d'ennemis : « Cette colonie serait pire qu'un désert rempli de bêtes féroces, si tous ceux qui m'y souhaitent du mal étaient capables de m'en faire. » Il va jusqu'à reprocher au conseil son « impatience de voir la place entre les mains de l'en-

[1] Barchou de Penhoen prétend que c'est à ce moment que l'on vit apparaître pour la première fois le célèbre Hyder-Ali, qui fut généralissime du royaume de Mysore.

nemi ; » il déclare qu'il ne se laissera pas intimider; qu'il a fait dresser des potences et qu'il y ajoutera des roues ; il réglera chacun à la portion congrue : « Je chasserai vos domestiques noirs puisque vous ne l'avez pas voulu faire ; j'embarquerai vos femmes et vos enfants, et vous-mêmes s'il le faut. » Des fouilles furent ordonnées au domicile des habitants blancs ; « on enleva chez plusieurs jusqu'à leur volaille. » Défense fut faite au conseil, « sous peine de la vie, de s'assembler ; on menaça de fusiller les conseillers et les sous-marchands lorsqu'on en trouverait quatre ensemble. » Lally fit arrêter le sieur Berthelin ainsi que le chevalier Demême ; il interdit M. de Carrière, M. d'Harambure, M. Gadeville.

Ce n'est pas tout : Lally écrit, le 24 décembre 1760, à Landivisiau, qu'il était déterminé depuis le mois de mars à ne plus se mêler de « la partie civile de la colonie, » et qu'il renonçait maintenant à s'occuper « de ce qui regarde sa partie militaire. » Quel langage « à la veille de passer au pouvoir de l'ennemi ! » c'est bien le cas de dire qu'un officier qui ne sait pas se faire obéir est indigne de commander. Landivisiau lui adresse de respectueuses remontrances : « Mais, Monsieur, s'écrie-t-il, n'êtes-vous plus mon général et mon chef?.... Suis-je partie bastante [1] pour me mêler en mon nom, je ne dis pas d'affaires aussi délicates, mais même des affaires courantes et ordinaires du service de la place ? Ai-je quelque titre, quelque autorité pour cela ? Quand même je serois assez impudent pour l'entreprendre, qui est-ce qui m'obéiroit ? Qui est-ce qui me jugeroit bien et dûment autorisé ? Avez-vous été rappelé ? Vous êtes vous démis de vos pouvoirs ? Vivez-vous enfin ?.... Ordonnez, Monsieur, commandez les choses les plus difficiles ; j'obéirai avec zèle et ardeur ; mais commandez ! »

Lally n'était plus capable de commander, il avait perdu toute l'autorité morale nécessaire pour se faire obéir et sa santé était, en outre, fortement ébranlée ; dès le 24 décembre, il n'est plus préoccupé que de préparer un « projet de capitulation. » On lui objecte en vain qu'on peut encore espérer l'arrivée de l'escadre ou une heureuse négociation avec les Marattes ; que du reste il ne faudrait pas beaucoup de temps pour dresser des articles et

[1] Bastant, qui suffit, qui convient.

les proposer aux Anglais ; si ceux-ci, lui dit-on, apprenaient que nous nous occupons de cet objet, ils nous jugeraient à bout, tandis que notre « silence continué » et notre « fermeté dans la détresse » peuvent leur faire penser « que nous sommes assurés d'un secours et que nous avons des ressources. »

Une méfiance réciproque régnait dans les rapports du général en chef et de ses subordonnés ; chacun cherchant à rejeter sur un autre la responsabilité de la solution que les événements allaient fatalement imposer. Le blocus des Anglais devenait plus rigoureux ; un jour on put croire que leur flotte avait été détruite par un ouragan terrible, comme il en survient fréquemment dans les mers des Indes, et qui se déchaina dans la nuit du 31 décembre 1760 au 1er janvier 1761 ; mais les navires de l'amiral Stevens, un instant chassés par la tempête, revinrent devant Pondichéry et de nouveau fermèrent la rade ; quant à d'Aché, on l'attendit vainement.

Le 14 janvier, Lally convoqua un conseil de guerre ; on y décida d'envoyer une députation aux Anglais pour tenter d'obtenir des conditions qui ne fussent pas trop dures ; mais ils se sentaient les maîtres et ils ne sont pas de ceux qui compromettent leurs intérêts par sensibilité ; habitués à aller jusqu'au bout de leurs droits, il exigèrent la reddition pure et simple de la place ; Coote était porté à avoir quelques sentiments généreux ; mais tout fut réglé et durement réglé par le gouverneur de Madras, Pigot, qui, chose curieuse, était d'origine française, comme Lally était d'origine irlandaise ; chacun d'eux combattait contre son ancienne patrie.

Le 16 janvier, les Anglais entrèrent à Pondichéry et occupèrent la citadelle ; le surlendemain, Lally fut conduit prisonnier à Madras ; on le fit embarquer le 10 mars et il arriva à Londres le 23 septembre 1761.

C'en était fait de la puissance française dans l'Inde et les derniers points que nous occupions encore devaient succomber au bout de peu de temps ; Thiagar se rendait le 4 février 1761 au major Preston ; Mahé, huit jours après, au major Munro ; enfin, le 5 avril, le capitaine Stephen Smith entrait à Gingi.

Que de changements depuis l'époque où Bussy, dix années auparavant, s'était si brillamment emparé de cette dernière

place forte! Tous ses rêves de fortune et de gloire s'étaient évanouis les uns après les autres; nous l'avons laissé en janvier 1760, prisonnier sur parole à Oulgaret, près de Pondichéry, se demandant s'il pouvait, aux termes du cartel, recouvrer sa liberté; mais, comme on l'a vu, les Anglais n'avaient pas voulu accepter sa rançon, et Lally s'était refusé à lui indiquer le parti qu'il devait prendre. Lié par la parole d'honneur qu'il avait donnée sur le champ de bataille, Bussy s'était donc résigné à retourner à Madras, espérant peut-être que les bons procédés dont il avait usé autrefois envers les prisonniers anglais, notamment lors de la prise de Visagapatam, lui vaudraient quelque concession de la part du gouverneur de Madras. Il n'en fut rien : Pigot lui fit savoir, tout en accompagnant sa lettre de formules élogieuses, qu'il était déterminé à l'embarquer sur un vaisseau en partance pour l'Europe; Bussy qui maniait la plume avec facilité, rédigea, le 12 août 1760, une protestation qui ne manque pas d'éloquence : « Je ne me laisse point éblouir, Messieurs, par tout ce qu'on voudroit me faire appercevoir de flatteur dans les motifs qui vous engagent à tenir avec moi une conduite inouïe à l'égard de tout autre.... Ce que vous me direz d'obligeant sur les prétendus avantages que vous envisagez dans mon éloignement de l'Inde, ne peut ni justifier ni colorer le tort et l'injure que vous me faites.... Par le cartel convenu entre les deux cours, je devrois être libre en payant ma rançon sur le pied de la taxe. On vous l'a offerte, Messieurs, et vous l'avez refusée : vous avez prétendu que ce cartel avoit perdu sa force par la faute de M. de Lally. Il seroit aisé de l'en disculper et de faire voir que les griefs dont vous vous servez pour établir votre prétention peuvent tout au plus vous donner quelque sujet de vous plaindre.... Il s'en faut bien qu'ils vous donnent aussi le droit d'annuler de votre autorité une loi émanée du concert unanime des deux rois en faveur de leurs sujets, pour être un témoignage authentique de leur attention et de leur affection envers ceux qui auroient perdu la liberté à leur service. *S'il survient quelque altercation,* est-il expressément marqué [dans le cartel], les généraux respectifs la termineront à l'amiable. D'où je conclus que suivant l'intention de nos maîtres qui ont prévu qu'il surviendroit des difficultés, ces difficultés ne peuvent jamais autoriser à regarder le cartel comme non avenu; elles en sus-

pendent l'effet, si vous voulez, jusqu'à la décision, mais n'opèrent rien de plus.... Quel est sur la matière en question l'objet et l'effet du droit des gens chez toutes les nations civilisées qui le reconnaissent? C'est qu'un prisonnier de guerre devient inutile à son prince et à sa patrie jusqu'à ce qu'il ait recouvré sa liberté par une voie légitime. Celui qui l'a pris peut même en toute rigueur le retenir auprès de lui ou lui assigner une demeure.... Comment avez-vous pu, Messieurs, vous figurer qu'il vous étoit permis de me transporter de l'Inde en Angleterre ?.... Vous direz peut-être que, dans le cas qui me regarde, vous ne faites que me rapprocher de ma patrie : en quoi, permettez-moi de vous répondre, vous vous faites une vraie illusion. Quoique l'Inde ne soit pas le lieu de ma naissance, elle est une seconde patrie pour moi : c'est le lieu de mon domicile depuis ma jeunesse, le lieu où j'ai mes affaires, le lieu de mon service jusqu'à ce jour. M'en tirer de votre autorité, ordonner ma transmigration sans aucun égard à mes convenances, c'est, au pied de la lettre, m'expatrier.... Quel droit vous autorise à me faire une telle violence? Au défaut d'un droit fondé sur les loix ou sur les usages de la guerre, auriez-vous quelque titre personnel à mon égard, coloré du nom de représaille? J'ose dire que vous en êtes bien loin.... »

Et, en terminant, Bussy demandait acte de sa protestation; mais, malgré tous ses efforts, on le contraignit de s'embarquer sur l'*Ajax*, qui mit à la voile le 18 août 1760. Ce navire fut pris en cours de route par le vaisseau français *le Prothée*, de sorte que Bussy put rentrer en France; il débarqua le 9 mars 1761 à Brest, d'où il se rendit immédiatement à Paris; il se présenta aux ministres du Roi et aux directeurs de la Compagnie des Indes et chercha à savoir pour quel motif un brevet de maréchal de camp que ses amis lui avaient annoncé, et qui, en effet, avait été expédié en sa faveur à la date du 9 mars 1760, avait été retenu. Les récriminations allaient se produire de toutes parts, de lamentables procès allaient être intentés, et le Parlement devait, pendant plusieurs années, retentir des plus graves accusations que se jetaient les uns aux autres tous ceux qui avaient joué un rôle quelconque dans les affaires de l'Inde, Bussy, l'amiral d'Aché, le vicomte de Fumel, Moracin, au-dessus de tous, l'infortuné Lally qui, le 9 mai 1766, fut mené au supplice sur la place de

Grève après avoir supporté les plus dures épreuves qu'un homme d'honneur puisse soutenir. Il n'avait pas trahi la France, il ne lui devait pas une telle expiation de ses fautes; mais par son incapacité politique, par son étroitesse d'esprit, par son orgueil, il avait perdu l'empire des Indes : en 1761, il ne nous restait aucune de nos possessions, et, comme le dit Rapson, on n'aurait plus trouvé à cette époque un seul raja subissant notre influence. La question de savoir à qui des Français ou des Anglais devait appartenir la suprématie était restée longtemps douteuse; elle se serait probablement résolue en notre faveur si l'homme de génie qu'était Dupleix n'avait pas été rappelé et destitué; au moment du départ de Lally, elle était, hélas! tranchée pour toujours.

FRÉVILLE.

UN PRÊTRE FRANÇAIS EN EXIL.

L'ABBÉ GABRIEL HENRY

CURÉ D'IÉNA (1795-1815)

ET SES RELATIONS AVEC NAPOLÉON Ier

Après les lois de déportation du 27 mai 1792 et du 26 août de la même année, le clergé français dut prendre en masse la route de l'exil et demander l'hospitalité à la terre étrangère. Un grand nombre d'ecclésiastiques y furent condamnés à l'inaction, au dénuement, à la misère, et ils profitèrent de la premiere détente de la tempête révolutionnaire pour regagner leur patrie. D'autres surent se créer une existence à l'étranger et y rendirent des services considérables à l'Église et au pays qui les avait accueillis. L'histoire a déjà enregistré plusieurs de ces noms, mais combien il y en a encore d'oubliés! C'est d'un de ces oubliés que nous voudrions dire aujourd'hui quelques mots. Il mérite d'autant plus l'attention de l'historien qu'il fut mêlé à plusieurs événements historiques d'importance majeure, comme la paix de Posen et surtout la bataille d'Iéna, dont on vient de célébrer le centenaire. Comme peu d'émigrés, il a su bien mériter du pays qui lui donna l'hospitalité. Les habitants d'Iéna lui ont gardé longtemps une vive reconnaissance, car, comme nous allons le dire, il sauva la ville du pillage, et dans les jours qui suivirent la bataille, il lui procura d'autres faveurs signalées de l'empereur Napoléon. Mais sa mémoire est surtout en bénédiction parmi les catholiques d'Iéna et du grand-duché de Saxe-Weimar. Il fut, en effet, le premier curé de la ville d'Iéna depuis les temps de la Réforme, et si la paroisse qu'il créa disparut de nouveau après son départ, la dotation qu'il avait obtenue

pour elle de la part de Napoléon a servi à fonder la première paroisse catholique de la ville de Weimar. De nos jours, la paroisse catholique d'Iéna a été de nouveau érigée canoniquement par Mgr l'évêque de Fulda, et, à cette occasion, M. l'abbé G. Richter, professeur au grand séminaire de Fulda, a recueilli, dans quelques articles des *Fuldaer Geschichtsblaetter* (année 1904, n. 9-12), les souvenirs qui se rapportent au ministère ecclésiastique de l'abbé Henry à Iéna. Il a pu se servir d'une relation inédite de l'abbé Henry lui-même. Cette pièce, rédigée en assez mauvais allemand, se trouve actuellement dans les archives de l'église catholique d'Iéna. Elle porte la date du 21 mai 1815 et était probablement un rapport officiel destiné à l'archevêque de Mayence, Charles-Théodore de Dalberg, sous la juridiction duquel le pays d'Iéna et l'abbé Henry se trouvaient alors. Mais déjà en 1883, M. C. A. Hugues Burkhardt, archiviste à Weimar, avait consacré à l'abbé Henry une notice très intéressante dans le *Neues Archiv für Sächsische Geschichte und Altertumskunde* (1883, p. 137-158).

Dans cet article, M. Burkhardt publie la traduction allemande d'un mémoire français que l'abbé Henry adressa au duc Charles-Auguste de Saxe-Weimar [1], mémoire dans lequel il expose tout ce qu'il a vu et fait dans les journées qui précédèrent et suivirent la bataille d'Iéna, c'est-à-dire du 13 au 15 octobre 1806. C'est à l'aide de ces documents et d'autres renseignements puisés ailleurs que nous tâcherons de retracer le rôle que joua l'abbé Henry à Iéna.

I.

L'abbé Gabriel Henry était né à Nancy le 28 mars 1752. Il entra dans les ordres et, quand la Révolution éclata, il était curé à La Neuveville-devant-Nancy [2]. Une de ses sœurs était religieuse dans la congrégation des Sœurs de Saint-Charles Bor-

[1] Il sera dans la suite toujours question du *duc* de Saxe-Weimar. Les souverains de ce pays ne reçurent en effet le titre de grand-duc qu'au congrès de Vienne en 1815.

[2] Dans le texte allemand de l'interrogatoire de l'abbé Henry à Würzbourg il y a : *La Neuville bei Nancy*, ce qui doit être une faute. Le diocèse de Nancy n'a pas de paroisse qui porte le nom de La Neuville, mais il en compte trois du nom de La Neuveville. Sauf meilleur avis, j'ai cru devoir identifier la paroisse de l'abbé Henry avec La Neuveville-devant-Nancy.

romée de Nancy [1]. Comme tant d'autres prêtres restés fidèles à leur devoir, le curé de La Neuveville refusa de prêter le serment sur la Constitution civile du clergé et, en conséquence, il dut quitter sa patrie. Il se dirigea sur l'Allemagne et, en 1794, nous le trouvons dans le diocèse de Mayence, prêtre auxiliaire à Breuberg, dans le grand-duché actuel de Hesse.

Vers ce temps, un certain nombre d'émigrés français s'étaient donné rendez-vous à Iéna. Cette ville, alors encore entièrement protestante, comme du reste tout le duché de Saxe-Weimar dont elle faisait partie, possédait une Université arrivée alors à l'apogée de sa prospérité. Schiller y professait l'histoire tout en composant ses chefs-d'œuvre; Fichte y enseignait la philosophie et les étudiants y affluaient en grand nombre de toutes les parties de l'Allemagne. Le souverain du pays, le duc Charles-Auguste, était un véritable Mécène, dont le nom restera gravé en lettres d'or dans les annales de la littérature allemande. Il désirait assurer à son Université un avenir toujours plus florissant, en y attirant en plus grand nombre des étudiants catholiques, et, à cet effet, il crut bon d'appeler aussi un prêtre catholique dans la ville universitaire. Jusque-là, les quelques rares catholiques qui avaient passé à Iéna avaient dû se rendre à Erfurt, à une distance de quarante-cinq kilomètres, pour satisfaire à leurs devoirs religieux. Charles-Auguste s'adressa donc à l'archevêque de Mayence, et celui-ci lui recommanda l'ancien curé de La Neuveville. Au mois de février 1795, l'abbé Henry se rendit à Iéna. Sa position n'était pas des plus faciles. La plupart des États de l'Allemagne étaient alors encore sous le régime du fameux principe : *Cuius est regio, illius et religio*, et dans le duché de Saxe-Weimar, le luthéranisme était la seule religion reconnue. Les catholiques, loin de jouir des mêmes droits que les protestants, devaient s'estimer heureux si on leur laissait le libre exercice de leur religion. L'abbé Henry s'occupa d'abord à grouper autour de lui un petit noyau de fidèles et à organiser le culte catholique. Ses projets furent secondés de toutes parts avec une grande bienveillance. Le duc lui céda une tour du château où l'on installa un petit oratoire. Catholiques et protestants

[1] Sœur Augustine Henry, née en 1759, devint, en 1810, assistante générale, et, en 1815, supérieure générale de son Institut. Elle n'occupa cette dernière charge que neuf mois et mourut le 24 avril 1816.

rivalisèrent d'empressement à lui fournir les objets du culte. C'est là qu'il prêcha pour la première fois, le premier dimanche de carême 1795. La nouveauté des cérémonies catholiques attira une foule de curieux, et il paraît qu'on aimait aussi à venir écouter le prêtre français prêchant en allemand, langue qui alors ne lui était pas encore très familière. Il recevait un traitement de 100 florins [1] et table franche dans une espèce de séminaire, mais il ne put faire usage de ce dernier privilège. En l'appelant à Iéna, le duc lui avait fait concevoir l'espérance qu'on lui confierait la chaire de langue française à l'Université dès qu'elle deviendrait vacante; mais, bien que ce cas se présentât plusieurs fois dans la suite, l'abbé Henry se vit déçu dans son attente et on ne tint aucun compte des nombreuses pétitions qu'il présenta à ce sujet. « Cependant, dit-il en parlant de lui-même à la troisième personne, par son application au travail et son activité littéraire, il se créa bientôt des revenus plus que suffisants, de manière à pouvoir dépenser chaque année 900 à 1,100 florins » (Mémoire allemand, Richter, p. 135).

La communauté catholique qu'il réussit à organiser était cependant fort petite. C'étaient, raconte-t-il, dix-neuf domestiques et artisans que le hasard ou leurs occupations avaient attirés à Iéna, et un nombre égal d'émigrés français qui bientôt se dispersèrent de nouveau.

Un peu plus tard, il avait sous sa juridiction soixante catholiques qui demeuraient de neuf à douze lieues à la ronde, mais venaient avec un grand zèle à l'église, au moins aux grandes fêtes, et faisaient venir le curé en cas de maladie. Presque tous étaient des gens très pauvres qu'il devait souvent soutenir de ses aumônes. Ce qui était pis, c'est que les catholiques étaient condamnés à demeurer dans cet état d'infériorité matérielle. Les lois du pays ne leur permettaient pas, tant qu'ils restaient catholiques, d'acquérir droit de cité ni d'occuper aucun emploi public. Aucun artisan catholique ne pouvait se faire recevoir maître, tant on était intolérant dans ce pays. Heureusement que le duc dispensa plusieurs fois de ces rigueurs, même il appela à l'Université six professeurs catholiques et cinq autres professeurs également catholiques dans d'autres institutions de la

[1] Le florin d'alors équivaut à 2 fr. 23 environ.

ville. Tout cela donna un peu de relief à la communauté catholique.

Naturellement, l'abbé Henry voyait avec bonheur ces succès de son zèle actif, et, en homme prévoyant, il songea à l'avenir de sa fondation. Un ancien étudiant catholique de l'Université se rendant à Rome, il le chargea d'une pétition dans laquelle il demandait au Saint-Siège une pension annuelle pour l'entretien d'un prêtre à Iéna. A Rome, on allait accéder à sa demande quand l'envahissement des États de l'Église par Napoléon rendit pour le moment la réalisation de ce vœu impossible. Il conclut ensuite un traité avec les quatre abbayes de Schwarzach, Eberach, Langheim et Banz [1], qui s'obligèrent à envoyer tour à tour des prêtres qui étudieraient à l'Université et pourvoiraient en même temps aux besoins religieux des catholiques. Mais l'édit de sécularisation du 25 février 1805, qui supprima ces abbayes, anéantit de nouveau les projets du zélé curé d'Iéna. Le duc, qui voyait le nombre des étudiants catholiques diminuer, ne voulut plus rien faire et fit même entendre qu'il fermerait la chapelle catholique après le départ de l'abbé Henry.

Ce moment semblait bientôt venu. En 1804, l'abbé Henry fut rappelé en France. Mgr Pisany de la Gaude, évêque de Namur, lui offrit de devenir vicaire général de son diocèse. « Mais, raconte-t-il lui-même, mon poste de père spirituel des étudiants catholiques à Iéna, université protestante, et de tout le pays à neuf lieues à la ronde, me semblait trop important pour que j'eusse pu l'abandonner. Je demandai donc au gouvernement français d'alors la permission de rester à mon poste sans préjudice de mes droits de citoyen français, et j'obtins cette permission du Premier Consul, avec l'ordre d'envoyer deux fois par an un certificat de vie afin de toucher la pension d'ancien prêtre français et curé de la Neuveville » (Richter, p. 148). L'évêque de Nancy lui accorda également la liberté de rester où il était. Sur ses revenus personnels, il avait déjà économisé une somme de 500 florins avec laquelle il comptait acheter une maison pouvant servir de presbytère; il avait également jeté les yeux sur un petit jardin qu'il voulait réunir au presbytère quand éclata la guerre entre la Prusse et Napoléon I[er]. Le premier théâtre de cette

[1] Situées dans le nord de la Bavière actuelle.

guerre fut Iéna. Le moment était venu où l'abbé Henry devait sortir de son obscurité et jouer un rôle important dans les événements qui se déroulèrent devant ses yeux.

II.

Dans cette guerre, le duché de Saxe-Weimar était considéré par Napoléon comme un pays ennemi, car ce ne fut que deux mois après la bataille d'Iéna, le 15 décembre 1806, que le duc entra dans la Confédération du Rhin. L'armée française arriva dans les environs d'Iéna le 13 octobre 1806. Voici comment l'abbé Henry décrit ce qu'il a vu [1] :

« Les Français chassèrent l'ennemi des environs de la ville et se dispersèrent dans les rues, envahirent les maisons et demandèrent de l'argent tant qu'ils purent. Deux d'entre eux pénétrèrent aussi chez moi et prirent ma montre qu'ils se firent aussitôt enlever par d'autres; cinq autres s'en allèrent avec une quarantaine d'écus. Avant que l'ennemi eût occupé la ville, j'avais offert mes services comme interprète à la ville et à l'Université. Je fus appelé chez le maréchal Lannes, auprès duquel se trouvaient le maréchal Ney et plusieurs autres officiers. Déjà avant leur arrivée à Iéna ils avaient eu connaissance de moi, ce qu'ils me firent savoir très gracieusement. Leur manière de me questionner m'embarrassa fort; je leur déclarai que j'étais Français de naissance et en jouissance d'une pension française, mais que d'autre part je me sentais obligé envers la ville et le duc à cause des bienfaits reçus, vu surtout que je leur devais depuis onze ans un asile et ma subsistance. Surpris de ma réponse, ils me donnèrent raison et m'assurèrent, en me donnant la main, que dans la suite de la conversation ils tiendraient compte de ces sentiments. Cette même déclaration obtint, chez plusieurs Français avec lesquels j'eus affaire, le même résultat, j'étais et je restais le médiateur entre deux nations » (Burkhardt, *l. c.*, p. 140).

Quand les officiers apprirent qu'il avait été pillé, on lui donna

[1] Les extraits qui suivent sont tirés du mémoire français dont M. Burkhardt a publié la traduction allemande. Il ne nous a pas été possible de retrouver le texte original français. M. Burkhardt n'indique pas où il l'a découvert. C'est d'autant plus regrettable que le texte allemand est assez embrouillé et présente des constructions de phrases parfois étranges dont nous avons dû faire passer quelques-unes dans la version française.

une garde de trois soldats. On recourut ensuite à lui pour chercher un logement à l'empereur, et, après beaucoup de démarches, on s'arrêta au château du duc. Pour faire de la place, le fourrier général voulut faire jeter par les fenêtres toutes les richesses du musée et de la bibliothèque qu'abritait le château. L'abbé Henry se donna beaucoup de peine pour sauver ces trésors et il y réussit finalement. On lui confia même la clef du musée et de la bibliothèque. Toute la journée il était sur les jambes à la recherche de logements pour les principaux personnages de la cour impériale. Afin d'enrayer quelque peu le pillage, il eut soin de conduire les officiers dans les endroits qui étaient les plus exposés, et la vue de leurs chefs ne manqua pas d'exercer une influence salutaire sur les soldats. Au nom de la ville, l'abbé Henry avait invité au souper les généraux français et d'autres personnes de l'entourage de l'empereur. A table, on parla des dispositions hostiles de la ville et de l'Université envers l'empereur. Le curé d'Iéna prit la défense de la ville et pria Caulaincourt de détromper l'empereur à ce sujet et d'obtenir grâce pour la ville et l'Université.

Le lendemain, 14 octobre, la bataille s'engagea. « A trois heures du soir, raconte l'abbé Henry, il n'y avait plus de doutes sur le succès des armes françaises. » Pendant ce temps, l'incendie dévorait la ville et le pillage continuait. Le soir, à table, les généraux assurèrent à l'abbé Henry qu'il avait acquis les bonnes grâces de l'empereur et l'invitèrent à rentrer en France ou à suivre la cour en qualité d'aumônier militaire ou d'interprète. L'abbé leur répondit qu'il considérait comme son devoir de rester à son poste, qu'il n'avait jamais demandé de faveur, qu'il vivait de son travail et qu'il se sentait heureux. Mais si l'on voulait lui accorder quelque chose, qu'on fît grâce à la ville. Sur ce point, on ne pouvait le satisfaire. Il demanda alors une subvention pour sa sœur qui était maîtresse des novices et se trouvait dans une grande détresse, n'ayant pas les moyens de faire subsister ses novices. On lui accorda aussitôt une pension pour huit novices. Ensuite, les généraux le pressèrent de demander quelque faveur personnelle ; il les pria d'intervenir auprès de l'empereur, pour obtenir aux catholiques du pays la liberté dont jouissaient les protestants en Bavière et en Autriche. Ils finirent en lui promettant la croix de la Légion d'honneur.

Pendant la nuit, il n'entendit que le pétillement du feu qui dévastait la ville, le gémissement des blessés et le cri des soldats qui parcouraient les rues pour trouver un abri et de la nourriture, car on leur avait laissé le soin de se procurer cela tout seuls. Il passa la nuit sur une chaise, son lit était occupé par un officier blessé auquel la fièvre donnait le délire. Mais l'incendie devint si violent qu'à trois heures du matin il se rendit au château pour prévenir l'empereur de ce qui se passait en ville et lui demander grâce pour les pauvres habitants. Il n'obtint rien. A l'aube, le ministre de la guerre vint le prier de l'accompagner à la visite des blessés. Les églises, la mairie, les maisons particulières étaient encombrées de morts, de mourants et de blessés auxquels la douleur faisait pousser de hauts cris. Personne ne s'occupait d'eux. Ensuite on alla voir les prisonniers. Il aida le maréchal Berthier à assigner des logements aux prisonniers et obtint la délivrance de ceux qui étaient originaires du duché. Toute la matinée du 15, il était occupé à répondre aux nombreuses demandes de la cour et à soulager la misère des blessés qui souffraient de la faim et de la soif.

A deux heures de l'après-midi, Duroc lui fit savoir que l'empereur désirait qu'il lui présentât la députation de l'Université. Il courut à la hâte rassembler quelques professeurs, et, le prorecteur en tête, la députation se rendit chez l'empereur.

« Je fus saisi d'enthousiasme, raconte-t-il, quand, pendant mes deux audiences, je fixai modestement les yeux sur l'empereur et au fond je ne l'ai pas bien vu. Je ne pourrais pas analyser ses traits, mais son génie, qui avait si longtemps occupé mon imagination, était présent à mes yeux et me rendit ce sentiment de moi-même et cette assurance qui me rendirent ferme et éloquent quand il s'agissait de vérités pour lesquelles on gagne si difficilement les autres. Je devins plus résolu dans ma tenue que je ne l'avais été dans beaucoup d'autres assemblées célèbres qui s'étaient tenues dans la ville. J'attends, et l'empereur nous fait signe de parler et je dis à haute voix que notre situation seule devait attirer les yeux sur nous. « L'Université, dis-je, est sous les ordres de Votre Majesté. Le plus beau jour pour ce pays, auquel nous devrions nous efforcer de raviver l'intérêt pour notre gloire, devrait nous trouver revêtus extérieurement comme l'exige l'importance de cette solennité. Votre Majesté nous voit couverts

de poussière et de cendre. C'est là l'expression de nos souffrances qui paralysent tout autre sentiment et qui nous ordonnent énergiquement d'invoquer la pitié de Votre Majesté pour cette ville presque réduite en cendres et dont les citoyens ont été exposés aux horreurs du pillage. Sire, l'Université attend les ordres de Votre Majesté; qu'il vous plaise de les donner. »

« Qu'on n'attende pas que je puisse rendre mot à mot tout ce qui vint des lèvres sacrées de Sa Majesté; je devrais craindre de défigurer le sens par des expressions moins libres. L'empereur nous assura qu'il prenait part au chagrin sous lequel la ville gémissait. Il nous demanda si l'Université était bien fréquentée. « Sire, répondis-je, la sagesse de Votre Majesté a eu une influence remarquable sur la fréquence de notre Université. Il y a dix ans nous comptions 860 étudiants et 63 professeurs des différentes sciences. Mais depuis qu'il a plu à Votre Majesté de garder intact l'esprit national et d'ordonner aux Français de se former aux universités de leur pays, les autres princes, pleins de zèle à imiter leur illustre chef, ont pris des mesures analogues et la plupart des étrangers, dont la fortune relevait les finances d'Iéna, ont abandonné la ville. Les rives du Rhin sont devenues des frontières qu'une jeunesse avide de savoir n'a plus besoin de franchir. Strasbourg, Mayence, Genève nous ont enlevé la meilleure partie de ceux qui étaient habitués à chercher leur formation dans nos facultés de théologie et de philosophie. — Vous avez d'excellents professeurs? interrompit l'empereur. — Sire, tous s'efforceraient à venir rendre hommage au héros du XIXe siècle, si les ordres de Votre Majesté n'avaient pas été si positifs. Que Votre Majesté me permette d'ajouter que c'est ici la pépinière d'où sortent les plus célèbres savants d'Allemagne. Il y en a beaucoup qui ont ici leur patrie : Schiller, Gœthe, Voss ont travaillé ici à leurs meilleurs ouvrages. Sous tous les rapports, ce siège des muses se croit digne de la bienveillance de Votre Majesté; mais si l'incendie et le pillage continuent leur dévastation.... — Je prends part à votre douleur, interrompit l'empereur. — Sire, si vous ne donnez pas d'ordres, notre malheur atteindra son comble. Le pillage est général et semblerait presque organisé. Vos gardes avilissent par leurs excès le nom de la France. S'ils continuent leurs ravages en s'avançant vers le Nord (de l'Allemagne), la terreur et l'horreur les précéderont. Nous

exaltons le nom de Votre Majesté, l'admiration nous saisit à la vue de vos exploits et de la sagesse des décisions de Votre Majesté. Napoléon le Grand vit dans toutes les bouches, au sein des villes et dans les réduits des bourgades; les savants et les ignorants publient son nom avec enthousiasme, les enfants le balbutient comme celui de leurs mères, et quand nous leur montrons le portrait de Votre Majesté qui orne toutes nos demeures, ils le regardent avec admiration. Tel est notre peuple, tels sont les savants qu'on a osé calomnier. Sire, l'Université, la ville, un peuple qui vous aime, vous demandent grâce. Accordez-la aujourd'hui, n'attendez pas jusqu'au lendemain; demain soir, Sire, nous serions perdus. Je place l'Université et ses instituts sous la protection de Votre Majesté » (Burkhardt, p. 146-148).

De la même manière, il parla au nom de la députation de la ville. Il profita de ces deux audiences pour intéresser l'empereur à la situation des catholiques à Iéna, et nous reviendrons tout à l'heure sur ce sujet important. Ses démarches furent couronnées d'un plein succès : l'Université, les instituts publics, la bibliothèque, les musées, tout fut sauvé. Il n'y eut que le jardin botanique qui souffrit considérablement, mais c'était plutôt la faute du professeur qui en était chargé; il n'avait pas voulu s'adresser à l'abbé Henry. La ville obtint dans la suite, sur l'intervention du curé catholique, la somme de 300,000 fr. de dommages-intérêts pour le pillage, et la dotation de l'Université fut augmentée. Une autre fois il détourna de la ville le passage de 130,000 soldats français.

Tel est le récit que l'abbé Henry adressa au duc. Il fut achevé le 6 février 1807, quatre mois à peine après la bataille. Le duc pouvait trop facilement en contrôler la vérité, pour que son auteur, l'eût-il même voulu, eût osé exagérer l'importance des services qu'il avait rendus à la ville et au pays. D'ailleurs, la reconnaissance que lui démontra la ville d'Iéna dans la suite prouve combien elle se sentait redevable à lui. M. Burkhardt, originaire d'Iéna, affirme avoir entendu dans sa jeunesse, de la bouche des contemporains des événements, la confirmation du récit de l'abbé Henry. « Il faut reconnaître, dit-il, à ce rapport une pleine fidélité et véracité, mais il est à regretter que dans cette relation uniquement destinée au duc, il passe sur bien des choses capables d'exciter notre intérêt » (*l. c.*, 150).

Ce qui nous intéresse le plus, c'est la manière dont l'abbé Henry intervint auprès de Napoléon en faveur de son église et des catholiques du duché. Le rapport adressé au duc n'en fait qu'une mention vague : « Je passerai sous silence ce que j'ai dit au nom du clergé, au nom des prêtres dispersés dont j'étais le seul représentant. C'était un point où il fallait parler de moi et de ma pension, un point où l'on parla du ministère du prêtre, d'un Dieu miséricordieux et d'autres choses plus sublimes encore, — qu'on me le pardonne — où l'on parla d'un Dieu dont je pouvais prêcher la majesté dans un pays où ma seule présence pouvait soutenir une église catholique. Je demande la permission de m'arrêter ici » (Burkhardt, *l. c.*, p. 149). Dans le mémoire allemand adressé à Dalberg, il est beaucoup plus explicite. Il raconte d'abord comment l'empereur lui fit offrir la croix de la Légion d'honneur et continue ensuite : « Conformément aux projets que je poursuivais depuis douze ans, je déclinai toutes les offres de positions brillantes et j'attirai la fortune sur mon église, mes coreligionnaires et mes concitoyens. J'obtins en premier lieu l'égalité entière de droits entre catholiques et protestants et l'abolition des articles si néfastes de la paix de Westphalie [1]. Je dus rédiger, dès le 13 octobre, la loi qui a été insérée dans le traité de Posen » (Richter, p. 145 et suiv.).

De fait, tandis que dans les actes de la Confédération du Rhin,

[1] La paix de Westphalie donnait aux souverains de l'Allemagne le *droit de réforme* (jus reformationis), c'est-à-dire qu'ils pouvaient imposer à leurs sujets le catholicisme, le luthéranisme ou le calvinisme, comme cela leur plaisait. Ils devaient cependant respecter l'exercice d'un culte différent du leur, là où en 1624, — l'*année normale*, comme on l'appelait, — il avait existé, et lui laisser tous les droits, privilèges, instituts et immeubles qu'il possédait en cette année. Là où les sujets, professant un culte autre que celui de leur souverain, n'avaient pas, de fait, exercé ce culte en 1624, et là où, après la paix de Westphalie, ils avaient changé de culte, le souverain pouvait non seulement leur défendre l'exercice de ce culte, mais même les forcer d'émigrer en gardant leurs biens ou en les vendant. (*Instrumentum Pacis Osnabrugense*, art. 5, §§ 30, 31, 34-37). Le paragraphe 36 dit textuellement : « Quod si vero subditus qui nec publicum nec privatum suae religionis exercitium anno 1624 habuit, vel etiam qui post publicatam pacem religionem mutabit sua sponte, migrare voluerit *aut a territorii domino jussus fuerit*, liberum sit ei discedere. » Cf. Philipps, *Kirchenrecht*, t. III, p. 469-472. — L'histoire prouve que ces articles ne restèrent pas lettre morte et la géographie religieuse de l'Allemagne moderne en est le fruit. Voyez là-dessus un intéressant chapitre dans le livre de M. G. Goyau, *L'Allemagne religieuse. Le protestantisme*, p. 1-71. On sait que le pape Innocent X protesta par la bulle *Zelus domus tuae*, du 26 novembre 1648, contre ces dispositions de la paix de Westphalie qui firent le plus grand tort à l'Église.

rédigés le 12 juillet 1806, il n'est pas fait mention de l'exercice de la religion catholique, nous trouvons dans le traité de Posen, conclu le 11 décembre entre Napoléon et le roi de Saxe, le paragraphe suivant :

« § 5. Les lois et actes qui déterminaient les droits réciproques des divers cultes établis en Allemagne ayant été abolis par le fait de la dissolution de l'ancien corps germanique, et n'étant pas d'ailleurs compatibles avec les principes sur lesquels la Confédération a été fondée, l'exercice du culte catholique sera dans la totalité du royaume de Saxe pleinement assimilé à l'exercice du culte luthérien, et les sujets des deux religions jouiront sans restrictions des mêmes droits civils et politiques, Sa Majesté l'Empereur et le Roi faisant une condition particulière de cet objet. »

Quatre jours plus tard, le 15 décembre 1806, Napoléon conclut également à Posen un traité avec les cinq duchés suivants : *Saxe-Weimar*, Gotha, Meiningen, Hildburghausen et Cobourg qui furent reçus dans la Confédération du Rhin. Dans le traité qu'ils signèrent, l'empereur fit insérer l'article suivant :

« § 4. L'exercice du culte catholique sera, dans toutes les possessions de Leurs Altesses Sérénissimes, pleinement assimilé à l'exercice du culte luthérien et les sujets des deux religions jouiront sans restrictions des mêmes droits civils et politiques, sans cependant déroger à la possession et jouissance actuelles des biens des églises. »

Quand, l'année suivante, douze autres petits États de l'Allemagne centrale entrèrent dans la Confédération du Rhin, ils durent recevoir ce même article dans leur législation. Il en fut de même pour les deux grands-duchés de Mecklembourg.

Il n'y a pas à mettre en doute que c'est grâce à l'influence du curé d'Iéna que Napoléon fit entrer dans ces traités les dispositions relatives à la liberté religieuse des catholiques. Le rapport dans lequel l'abbé Henry parle de son intervention dans ce sens était adressé à l'archevêque Charles Dalberg qui, en qualité d'ancien président de la Confédération du Rhin, devait avoir une connaissance exacte des circonstances qui amenèrent cette législation en matière religieuse. On ne saurait non plus estimer assez haut la valeur de ces mesures qui mirent fin à une oppression séculaire de l'Église catholique en ces pays. Malheu-

reusement, dans un certain nombre de ces États, surtout dans le grand royaume de Saxe, la liberté accordée à l'Église catholique par le traité de Posen lui fut de nouveau retirée dans la suite. Les actes de la Confédération germanique du 8 juin 1815 maintinrent l'égalité de droits civils et politiques pour tous les sujets des deux religions, mais l'exercice libre et public du culte catholique ne fut plus stipulé. Aujourd'hui encore, dans un certain nombre de ces États, les catholiques gémissent sous le joug d'une législation surannée que Napoléon, sur les instances de l'abbé Henry, avait déjà fait disparaître une première fois en 1806.

« En conséquence du traité de Posen, continue l'abbé Henry, j'obtins déjà en janvier 1807 le droit depuis longtemps désiré de baptiser, bénir les mariages et faire les sépultures ecclésiastiques. Les catholiques d'Iéna reçurent sans restriction le droit de cité et plusieurs en profitèrent aussitôt pour acheter des maisons, des biens-fonds et se faire recevoir dans les différents corps de métier. »

La seconde grâce que Napoléon accorda au curé d'Iéna fut la dotation de la paroisse et de l'église d'Iéna. Aux yeux de l'empereur, la paroisse catholique d'Iéna devait rester comme un monument et un trophée de la victoire qu'il avait remportée. Il en donna la promesse dès le soir de la bataille, mais ce ne fut que deux ans plus tard, au célèbre congrès d'Erfurt, qu'il songea à exécuter son projet. Le 6 octobre 1808, il avait visité le champ de bataille d'Iéna à la tête d'une nombreuse suite. L'abbé Henry eut peut-être occasion de rappeler à l'empereur sa promesse. Les ministres de l'empereur songèrent d'abord à rattacher la dotation de la paroisse à un bénéfice alors vacant de la collégiale d'Erfurt, mais sur les instances de l'abbé Henry, on changea d'avis et on assigna la terre de Mohrenthal-Kranichfeld en propriété à l'église catholique d'Iéna. L'archevêque de Mayence, qui se trouvait aussi à Erfurt, le remercia d'avoir amené cet arrangement et l'obligea, *sub obligatione obedientiae*, dit le mémoire allemand, à demander le canonicat vacant, tout en le dispensant de la résidence. En faisant entrer l'abbé Henry dans le chapitre, l'archevêque espérait consolider quelque peu l'existence si chancelante de cette institution. Mais avant que le curé eût le temps de formuler sa demande, Napoléon lui conféra le

bénéfice en question. On rédigea ensuite une espèce de concordat délimitant les droits du duc, de l'archevêque, du curé et des catholiques d'Iéna ; l'affaire traina en longueur, et ce ne fut qu'à la date du 5 avril 1813 que l'archevêque put procéder à l'érection canonique de la paroisse. Il lui donna pour patronne Notre-Dame de la Victoire. Dans la bulle d'érection, on fait aux membres de la nouvelle paroisse un devoir particulier de prier pour leur bienfaiteur impérial. A cette intention on devait célébrer chaque année, le 15 août (fête de l'Assomption et en même temps anniversaire de la naissance de Napoléon), une grand'-messe solennelle avec *Te Deum*. Le territoire de la paroisse comprenait, outre le duché de Saxe-Weimar tout entier, une partie des duchés de Gotha, de Saxe-Altenbourg et de la principauté de Reuss. Une chapelle succursale avait été bâtie par les soins de l'abbé Henry à Neustadt a. d. Orla, et on y compta bientôt quarante catholiques qui satisfaisaient au précepte pascal.

En attendant l'érection canonique de la paroisse, l'abbé Henry fut mis en possession de la terre de Mohrenthal dès le 27 mars 1809. Sur les 300,000 fr. d'indemnité que l'empereur accorda à la ville sur l'intercession de l'abbé Henry, celui-ci reçut 29,000 francs pour acheter une maison assez spacieuse pour abriter l'église et l'école et servir d'habitation au curé et au maître d'école. Après de longs pourparlers, le duc céda gratuitement une petite église située au milieu du cimetière protestant, et Napoléon y fit transporter deux cloches d'Erfurt. Mais les travaux d'installation se prolongèrent jusqu'au départ de l'abbé Henry, et il n'a jamais officié dans cette église, qui, considérablement agrandie, sert aujourd'hui encore d'église paroissiale à Iéna.

On le voit, l'abbé Henry pouvait être content des succès obtenus depuis qu'il était venu, exilé de sa patrie, dans un pays où, depuis la réforme, le catholicisme était à peu près inconnu. Son souverain d'alors, la ville et l'Université lui manifestèrent en toute manière leur reconnaissance. La ville le nomma citoyen d'honneur, l'Université lui confia une chaire dès l'année 1807, les habitants de la ville lui démontrèrent en toute occasion leur sympathie, et l'Église catholique eut une bonne part dans ces témoignages de bienveillance. De nombreux dons d'objets du culte lui arrivèrent de toutes parts. L'Université d'Iéna lui

donna 23 écus pour un orgue et les citoyens de la ville y ajoutèrent 180 écus pour le même but. Le nombre des fidèles augmenta et, dans le carême de 1812, la foule qui se pressait aux offices catholiques était si grande que les deux tiers ne trouvèrent plus de place dans l'oratoire. En 1810, l'Université eut pour la première fois un recteur catholique dans la personne de M. Schoemann, professeur d'anatomie; il entra en charge le 10 février, après un service solennel dans la chapelle catholique.

Mais l'heure des épreuves était proche et l'abbé Henry devait ressentir le contre-coup des événements qui bouleverseront bientôt l'Allemagne et l'Europe.

III.

La campagne de Russie, en 1812, changea d'un coup la situation politique de l'Allemagne. Le prestige du grand empereur avait subi une atteinte irréparable et de toute part on se préparait à secouer le joug qu'il avait imposé. L'abbé Henry n'eut pas d'abord à s'inquiéter de ces changements; au contraire, les négociations pour l'érection définitive de sa paroisse se poursuivaient alors avec succès, et aboutirent enfin en été 1813. Mais, à ce moment, il n'était déjà plus à Iéna. Le 23 avril 1813, un détachement de Prussiens occupa la ville, des soldats entrèrent inopinément dans la demeure du curé, le firent prisonnier et l'emmenèrent tel qu'ils le trouvèrent, c'est-à-dire en robe de chambre et en pantoufles. Ses relations avec les Français avaient éveillé les soupçons de la Prusse; on croyait qu'il avait rendu des services d'espionnage. Vainement plusieurs habitants protestèrent contre son enlèvement, les officiers prussiens répondirent que tels étaient leurs ordres, et tout ce que ses amis purent obtenir fut de pouvoir lui procurer de l'argent et une voiture. Une escorte militaire le conduisit à Altenbourg, où le général qui commandait le transport et qui était un ennemi personnel de l'abbé Henry, le laissa pendant trois quarts d'heure exposé aux injures de la populace qui le considérait comme un traître. Il n'échappa qu'à grand'peine à leur fureur; « mais, dit-il, huit taches bleues me restèrent pendant six semaines en souvenir des coups reçus. » A sa demande, on lui fit subir un

interrogatoire; on ne put rien lui reprocher, mais on lui déclara que, pour plus de sûreté, on le garderait prisonnier jusqu'à la conclusion de la paix entre la France et la Prusse. Il fut conduit à Silberberg, petite forteresse aujourd'hui démantelée de la Silésie. Au commencement, il y fut traité très sévèrement, mais peu à peu il obtint la permission de se mouvoir librement dans la ville et en dehors; il put même louer une habitation privée pour son usage. M. de Pradt, archevêque nommé de Malines et grand chancelier de la Légion d'honneur. réussit enfin à lui procurer la liberté. Il quitta Silberberg en juin 1814, et, en passant par Dresde, il arriva à Iéna le 21 de ce mois.

A son retour, il trouva tout changé. L'exaltation patriotique dans laquelle se trouvait toute l'Allemagne se manifesta par une véritable haine contre tout ce qui rappelait la domination française, et les grands services que le curé d'Iéna avait rendus furent trop vite oubliés. On avait de plus profité de son absence pour exciter l'opinion publique contre lui en le calomniant. Un ancien étudiant d'Iéna, le fameux poète Kotzebue, le dénonça dans les journaux comme traître à sa patrie adoptive.

La veille de la bataille d'Iéna, les troupes du maréchal Lannes avaient saisi le pasteur protestant de Wenigenjena [1], M. Putsche, et, la baïonnette sur la poitrine, l'avaient forcé de leur montrer le chemin du Rauthal. Grâce à ce stratagème qui, du reste, ne fut pas décisif pour la victoire, ils purent tomber inopinément dans les flancs de l'armée prussienne et hâter la défaite. Plus tard, ce curé auquel l'invasion française avait fait tout perdre, reçut, sur l'intervention de l'abbé Henry, la somme de 2,000 fr. comme dommages-intérêts. En 1813, Kotzebue et plusieurs autres ennemis de l'abbé Henry attribuèrent au curé catholique d'Iéna ce qui était arrivé au pasteur protestant de Wenigenjena, et ils l'accusèrent de trahison. Le gouvernement prussien examina le cas pendant que l'abbé Henry se trouvait à Silberberg, mais celui-ci se défendit si énergiquement et avec un succès si éclatant que le gouverneur général de Breslau, qui avait été saisi de l'affaire, fit publier dans les journaux de Silésie et de Berlin une notification constatant la pleine innocence de l'abbé Henry. Néanmoins, il resta quelque chose de cette calom-

[1] Petit faubourg d'Iéna.

nie; elle a été reproduite depuis et a passé dans plusieurs ouvrages imprimés.

Par suite de ce malentendu, on accueillit l'abbé Henry avec une grande défiance quand il retourna de Silberberg. Aucun étudiant ne voulut plus fréquenter les cours qu'il recommença à donner à l'Université. Ceux de ses amis qui lui étaient restés fidèles n'osaient pas lui manifester leurs sentiments, de peur d'être taxés de manque de patriotisme ou même d'être maltraités. La Prusse avait confisqué la propriété de Mohrenthal et les revenus de son bénéfice à Erfurt, ce que ses confrères de la collégiale d'Erfurt lui firent savoir assez sèchement. Un de ses ennemis personnels, celui-là même qui l'avait laissé maltraiter à Altenbourg, était devenu commandant de Weimar et indisposa le duc contre le curé catholique. Une série de tracasseries en furent la conséquence, et il se demanda de nouveau s'il ne ferait pas mieux de retourner en France, d'où on lui faisait des offres séduisantes. Prévoyant qu'après son départ on fermerait l'église catholique, il résolut de rester à son poste pour sauver ce qu'il pouvait. Le duc lui demanda de prêter le serment de fidélité qu'il dut refuser pour le moment. Aussitôt, son traitement de curé et de professeur lui fut supprimé. Comme il avait fait des pertes matérielles considérables pendant son absence, il se vit obligé de demander de l'argent à sa famille. Il comprit bientôt que ses jours étaient comptés à Iéna. Le duc ayant entrepris un voyage à Vienne, les ministres firent tout ce qu'ils purent pour le faire partir avant le retour du souverain, craignant peut-être qu'une explication franche entre le curé et le duc n'arrangeât de nouveau toutes choses. Il donna donc sa démission le 6 avril 1815. Le gouvernement l'accepta aussitôt et lui intima l'ordre d'avoir à quitter le pays avant le 1er mai, le jugeant suspect d'entretenir des relations avec les Français. Outré d'une telle ingratitude, il se hâta de régler les affaires qui lui restaient encore. On lui accorda un sursis de quatre jours, mais il n'en fit pas usage, « voulant, dit-il, abréger l'amertume de mon indignation qui commençait à se changer en haine. » Une dernière fois, il prêcha aux catholiques qu'il avait évangélisés pendant vingt ans, et, le cœur bien gros, il partit pour toujours d'Iéna. Le 30 avril 1815, à six heures du matin, il passa la frontière du pays, accompagné de sa vieille servante qui lui était

restée fidèle. Voici comment il s'exprime lui-même sur les événements qui le forcèrent à quitter Iéna :

« Il me serait facile, écrit-il à Dalberg, de prouver par les faits que dans toute cette série de malheurs, je n'ai eu rien à me reprocher, mais ceci dépasserait les limites de ce mémoire. Le sort malheureux de ma fondation [la paroisse d'Iéna] doit être attribué à l'envie, aux dispositions de la cour et du pays actuellement orientés vers la Prusse, à l'hostilité de certains protestants qui ne se sont pas encore élevés à l'esprit de tolérance religieuse, au hasard qui a fait que mon église fut dotée avec des propriétés qui ont autrefois appartenu au fisc prussien, à l'esprit de discorde qui s'insinue dans les meilleures institutions, aux desseins impénétrables de la divine Providence qui élève et abaisse, favorise et éprouve. Ce n'est que par devoir que j'ajoute que mes propres paroissiens (je parle seulement d'une partie d'entre eux, de ceux qui sont sans éducation et sans culture) se sont laissé, pendant mon absence, entraîner à la défiance et à l'aversion envers moi et ont méconnu ce que ma fondation avait d'infiniment précieux pour eux » (Mém. allemand, Richter, p. 179-180).

Il conclut son rapport par les paroles suivantes :

« Après avoir tâché pendant vingt ans à faire de son mieux, le curé ne doit pas être jugé d'après ses succès, mais d'après les règles de la justice. Ce qui a été dit jusqu'ici prouve qu'il ne se sent pas coupable d'avoir commis quelque faute qui aurait hâté la ruine de son œuvre, qu'il a au contraire, avec dignité, énergie et un grand zèle, mis en œuvre tout ce qui pouvait se faire sans bassesse et sans préjudice de son honneur et de celui de son Église. Il espère qu'il n'aura pas besoin de faire appel à l'indulgence de ses supérieurs, mais que cette exposition des faits lui aura attiré leur estime et leur approbation » (*l. c.*, p. 181).

En partant d'Iéna, il avait l'intention de se rendre à Aschaffenbourg où se trouvait alors le vicariat général du diocèse de Mayence. Il voulut y rendre compte de l'administration de sa paroisse et y donner sa démission canonique. Ensuite, il comptait se rendre à Stuttgart où l'appelaient, dit-il, des entreprises littéraires. Il avait en poche un certificat de l'Université et un passeport du gouvernement qui ne contenait aucune indication

sur le but de son voyage. Quand il eut franchi les frontières du duché de Saxe-Cobourg, la police de ce pays le reçut, l'accompagna le long de la route et le remit à la police bavaroise sous la conduite de laquelle il arriva à Würzbourg le 4 mai 1815, à midi. Avant qu'il pût continuer son voyage sur Aschaffenbourg, il dut subir un interrogatoire long et circonstancié, dont le procès-verbal se trouve encore au *Kreisarchiv* de Würzbourg et auquel nous sommes redevables de plusieurs détails importants sur sa vie. Ses effets furent également soumis à un examen rigoureux. Mais ni l'interrogatoire ni la perquisition de ses bagages ne fournirent le moindre grief à sa charge. La police cependant jugea qu'il n'avait pas besoin de se rendre à Aschaffenbourg pour traiter ses affaires, qu'il pouvait tout arranger par écrit. Elle s'opposa donc à son départ. C'est alors qu'il rédigea le rapport allemand auquel nous avons si souvent recouru et l'envoya au vicariat général. Il s'adressa ensuite au gouvernement, et, en invoquant la protection de plusieurs savants bavarois, ses amis, il demanda la permission de rester en Bavière jusqu'à ce que des temps plus paisibles fussent arrivés. A sa supplique, il ajouta l'engagement de vivre comme tous les autres prêtres catholiques du pays et fit observer qu'aucune immixtion dans les affaires politiques n'était à craindre de sa part. Le gouvernement lui accorda la permission de rester à Würzbourg ou dans une autre ville à l'*intérieur* du royaume aussi longtemps que ses moyens de subsistance lui suffiraient. A la suite de ce rescrit, il fut délivré de la surveillance des agents de police qui étaient jour et nuit de faction dans sa demeure. Au mois d'août 1815, il songea à retourner en France, mais, quand les passeports arrivèrent, la saison était si avancée que son grand âge et ses infirmités ne lui permirent plus d'entreprendre le voyage. En considération d'un excellent certificat de bonne conduite que la police lui avait délivré, un décret daté du cabinet du roi l'autorisa à prolonger son séjour d'une année; bientôt il obtint aussi de pouvoir donner des leçons de français, et, en 1817, l'évêque lui conféra un petit bénéfice qui l'obligeait à dire chaque jour la messe dans l'église du Neumünster. Il renonça définitivement à rentrer en France, et la méfiance qu'on lui avait manifestée dans les commencements s'étant bientôt dissipée, il fut nommé, en mai 1818, professeur de français au

lycée d'Aschaffenbourg. C'est là qu'il coula sa vieillesse. En mai 1830, il prit sa retraite; il mourut le 6 juin 1835, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, laissant après lui la réputation d'un homme de bien et d'un saint prêtre.

Telle fut la carrière mouvementée de ce prêtre qui, exilé de sa patrie, se dépensa à l'étranger au service de l'Église catholique. Les succès et les revers se partagèrent sa vie, mais il a droit à la reconnaissance de ceux qui ont été l'objet de ses bienfaits, et sa mémoire mérite d'être tirée de l'oubli dans le pays qui lui a donné l'origine.

Pour terminer, un mot sur l'œuvre de l'abbé Henry à Iéna. On a vu que la Prusse avait confisqué la propriété de Mohrenthal qui se trouvait sur son territoire. En 1816, le comté de Blankenhain, dans lequel était située Mohrenthal, fut cédé au grand-duché de Saxe-Weimar et Mohrenthal devint propriété de l'État. A la suite de nombreuses pétitions des catholiques d'Iéna, et grâce surtout à l'intervention du ministre comte d'Edling, catholique fervent, Mohrenthal fut enfin rendue aux catholiques, en 1819, mais à condition que le siège de la paroisse fût transféré à Weimar, capitale du grand-duché, tandis que les catholiques d'Iéna n'auraient une messe que tous les quinze jours. Quand la hiérarchie catholique fut réorganisée en Allemagne, tout le grand-duché de Saxe-Weimar fut incorporé au diocèse de Fulda par la bulle *Provida solersque* du 16 août 1821, et la paroisse de Weimar-Iéna fait depuis partie de ce diocèse. Cependant, le nombre des catholiques augmentant toujours à Iéna, l'autorité diocésaine y installa, en 1878, un prêtre à poste fixe, et, après de longues négociations, le gouvernement de Saxe-Weimar consentit, en 1905, à une nouvelle érection de l'ancienne paroisse d'Iéna, en prenant à sa charge le traitement du curé. C'est ainsi que l'œuvre qui avait coûté tant de soucis à l'abbé Henry reçut enfin son couronnement.

J. Pietsch, O. M. I.

MÉLANGES

I.

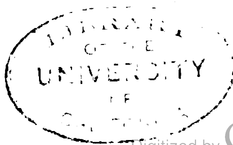
LES COMMENCEMENTS DU CULTE DES SAINTS

DANS L'ÉGLISE CHRÉTIENNE

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT [1]

C'est un ouvrage à la fois intéressant et suggestif que celui de Lucius, ancien professeur de théologie à l'Université de Strasbourg. On ne sort pas des limites de la vérité en le qualifiant ainsi. Le travail est intéressant parce que, en le lisant, on est comme subjugué par la masse des informations et l'on constate ce que l'érudition, servie par une patience infatigable, peut grouper de matériaux autour d'un problème historique. Il est suggestif, parce qu'il nous offre l'indice d'une tendance qui s'accuse de plus en plus dans certains milieux et dans certaine école historique et qui consiste à tout expliquer par la mythologie. Lucius a appliqué cette théorie à la question du culte des saints dans le christianisme, et il développe cette thèse que les origines de ce culte doivent être cherchées dans la mythologie païenne. Certes, on ne peut pas contester à l'auteur le droit de défendre cette conclusion. Mais le critique, de son côté, a aussi le droit d'examiner les preuves sur lesquelles elle repose. Or, ces preuves sont bien loin d'être décisives; on pourrait ajouter qu'elles ne sont même pas satisfaisantes. J'ai étudié avec la plus vive attention l'ouvrage de Lucius. L'érudition, en tant que connaissance et

[1] *Die Anfänge des Heiligenkults in der christlichen Kirche*, par E. Lucius, édité après sa mort par G Anrich. Tubingue, Mohr, 1904, un vol. in-8 de xi-526 p.



utilisation des documents, est irréprochable et ne laisse rien à désirer. Nous n'en sommes, d'ailleurs, nullement surpris. Il y a longtemps que l'Allemagne nous a donné la mesure de ce qu'elle est capable de faire sur le terrain de l'érudition. Elle semble s'être fait une spécialité de la recherche lente et laborieuse. Rendons hommage à ces qualités, et abordons, sans plus tarder, l'examen de l'enquête.

Le volume est divisé en quatre livres. Dans le premier livre, on jette les bases, ou plutôt on formule les suppositions du culte des saints. On commence par établir une comparaison entre la conception antique du monde et la conception chrétienne. Un texte de Théodoret sert d'introduction. L'écrivain chrétien dit aux païens : « Le Seigneur a substitué ses propres morts à vos dieux ; il a manifesté les dieux comme périssables, et il a attribué leur honneur à ses morts[1]. » Il est clair que ce texte est une simple manière de parler et signifie uniquement que le culte des héros du christianisme a succédé à celui des dieux païens sans insinuer le moins du monde qu'il en dérive par voie d'imitation. Le paganisme connaissait Dieu, les dieux et les démons. L'auteur cite même des écrivains chrétiens, d'après lesquels le paganisme sut dégager, sinon le Monothéisme au sens rigoureux du mot, du moins l'idée d'un Dieu supérieur[2]. L'existence des dieux subalternes est attestée par Plutarque; il en est de même pour les démons. Nous n'avons rien à dire contre ces témoignages. Le paganisme, c'est entendu, a comme une hiérarchie de dieux, de demi-dieux, ou d'êtres subalternes et intermédiaires. Mais arrivons à l'application. Le christianisme, de son côté, professe la doctrine de Dieu et des anges. On voit tout de suite la conclusion : les deux conceptions se rapprochent, concordent presque intégralement; le christianisme a marché sur les traces du paganisme et Lucius termine par une comparaison qui traduit sa pensée d'une manière expressive : « Tout comme l'ancienne conception, la conception chrétienne du monde ressemble à un temple qui a une puissante toiture reposant sur des milliers de colonnes[3]. »

La critique objective n'a que le droit de constater une certaine coïncidence. Aller plus loin, ce serait se jeter dans l'arbitraire, dans

[1] Τοὺς γὰρ οἰκείους νεκροὺς ὁ δεσπότης ἀντεισῆξε τοῖς ὑμετέροις θεοῖς, καὶ τούς μὲν φρούδους ἀπέφηνε, τούτοις δὲ τὸ ἐκείνων ἀπένειμε γέρας. (*Graec. affect. cur. Sermo VIII*, *P. G.*, t. LXXXIII, col 1033).

[2] Tertullien, *Apol.*, 24 ; Arnobe, *Adv. Gent.*, I, 34 ; Lactance, *Div. inst.*, I, 11 ; saint Augustin, *Cont. Faustum*, XX, 19.

[3] Nicht anders als die antike Weltanschaung gleicht daher auch die christliche einem Tempel mit einer mächtigen Bedachung, die auf Tausenden von Säulen ruht (p. 13).

des hypothèses plus ou moins ingénieuses. La ressemblance laisse d'ailleurs beaucoup à désirer. L'idée d'un Dieu supérieur, qui se fait jour dans les conceptions religieuses du paganisme, est bien inférieure au Monothéisme chrétien. Les anges ont, d'après toutes les vraisemblances historiques et philologiques, une origine différente de celle des dieux et des démons de la mythologie. On les trouve dans l'Ancien Testament. Je sais qu'il existe sur ce sujet de sérieuses difficultés. Car certains savants ont soutenu que les anges de l'Ancien Testament sont une infiltration du parsisme. La thèse n'a jamais été démontrée, et tout porte à croire qu'elle manque même de probabilité, parce que les anges de l'Ancien Testament remplissent des fonctions tout à fait diverses de celles des génies de l'ancienne religion persane. Quoi qu'il en soit, nous n'avons, pour le moment, que faire de cet aspect du problème. L'angélologie du Nouveau Testament et, par conséquent, du christianisme dérive directement de l'Ancien Testament. L'Église, à ses débuts, a trouvé cette doctrine consignée dans les livres du Nouveau Testament; elle a pu se dispenser de la mendier à la mythologie païenne.

On relève un autre parallélisme entre le culte des morts et des héros dans l'antiquité païenne et le christianisme, et l'on conclut que le culte des saints n'est que le culte des héros païens. Les saints sont, en effet, des héros dans l'ordre moral. Leurs panégyristes ont toujours célébré l'héroïcité de leurs vertus. Il existe aussi des ressemblances très frappantes entre les héros du paganisme et quelques saints de l'Église. Est-ce à dire pourtant que le culte des saints ne soit qu'une simple apothéose, semblable à celles dont le paganisme honorait ses héros? Je ne le pense pas. La critique découvre d'autres raisons que celle de l'éloquence des panégyristes. Le culte des saints repose sur leur fidélité à pratiquer, dans toute leur étendue, les maximes et les prescriptions de l'Évangile. Leur sainteté réside tout entière dans l'imitation de Jésus. Lucius remarque que les panégyristes des saints célèbrent en termes éclatants leurs victoires sur les démons. Qu'y a-t-il là, sinon la manifestation d'un pouvoir tout particulier qu'ils avaient reçu de Dieu? Jésus n'avait-il pas donné ce pouvoir à ses apôtres [1]? et ses disciples n'en avaient-ils pas conscience [2]? Il ne faut ni attacher aux mots une importance excessive, ni s'y appuyer trop facilement pour construire une théorie. Le terme victoire, qui est un terme de guerre et qui rappelle des exploits militaires, ne suffit pas à ramener le culte des saints chrétiens à celui des héros païens. L'expression « héros » elle-même, que

[1] Luc., IX, 1.
[2] Luc., X, 17.

les apologistes appliquent parfois aux saints, est un simple expédient de polémique. Ayant à répondre aux païens qui mettaient en avant leurs héros, les apologistes étaient autorisés à dire que le christianisme a, lui aussi, ses héros. Ce sont là des comparaisons qui ne préjugent en rien le fond de la question. On comprend ainsi fort bien les paroles de saint Augustin que Lucius cite, p. 48 : Si le langage ecclésiastique le permettait, nous appellerions les saints « nos héros, » à cause des victoires qu'ils remportèrent sur les démons [1].

Le livre deuxième est tout entier consacré aux martyrs. Nous ne dirons rien de ce qu'on pourrait appeler la technique du martyre, que l'auteur décrit, d'ailleurs, avec impartialité et objectivité : le martyre est un acte d'obéissance à Dieu, de foi et de perfection morale; c'est aussi une victoire sur les démons et une preuve en faveur du christianisme; nous ne nous arrêterons pas, non plus, sur les légendes des martyrs dont tous les historiens ont une idée assez juste. Nous arrivons aux théories centrales. On soutient, p. 129-132, que le martyr ressemble, dans son action, au héros de l'antiquité. Les martyrs, qui ont leur tombeau et leurs reliques sur la terre, protègent les chrétiens du haut du ciel; ils viennent à leur secours en diverses circonstances. Le même rôle est attribué aux héros de l'antiquité. Je ne vois là rien d'extraordinaire. Ces analogies lointaines sont un assez faible argument en faveur de la communauté d'origine. L'imagination populaire est partout la même, et le christianisme ne saurait avoir la prétention d'avoir changé les lois qui président au fonctionnement de cette imagination. Et puis, il faut faire la part de la légende. Personne n'ignore aujourd'hui que beaucoup de faits attribués aux martyrs sont de pures légendes. La critique les élimine chaque jour. Que, dans la création de ces légendes, l'imagination chrétienne se soit rencontrée avec l'imagination païenne, la chose n'a rien que de très naturel. La divergence n'en persiste pas moins dans le fond, car le culte des martyrs repose avant tout sur le témoignage du sang.

Les martyrs étrangers au pays où on les honorait présentent des analogies avec les dieux étrangers auxquels on accordait le droit de cité (p. 172-176). A cet effet, on faisait un choix de martyrs. Lucius introduit même des motifs politiques. Le culte des héros, dans l'antiquité païenne, établissait, entre les villes de l'Empire, un lien politique. Dans l'Église chrétienne, le culte rendu aux martyrs étrangers, leurs reliques que l'on transportait d'une ville à l'autre, abou-

[1] Hos multo elegantius, si ecclesiastica loquendi consuetudo pateretur, nostros heroas vocaremus.... quod daemones.... vincerent (*De civit. Dei*, X, 21).

tissaient au même résultat. Cette comparaison est quelque peu téméraire. La politique n'a rien à voir dans le culte international ou interprovincial rendu à certains martyrs. Les chrétiens étaient uniquement guidés par l'esprit de foi. Le tombeau du martyr devenait un lieu de pèlerinage, on se disputait ses reliques, on l'honorait partout où sa renommée avait pénétré, non parce qu'on avait en vue la cohésion politique de l'Empire, mais parce qu'on regardait le martyr comme un grand serviteur de Dieu et que l'on voulait se mettre sous sa protection. Le motif de la diffusion du culte des martyrs fut donc essentiellement religieux.

Le côté le plus original de ce deuxième livre est certainement la tentative faite par l'auteur pour établir que certains martyrs célèbres ne sont que les héritiers de certaines divinités païennes. On est sorti des généralités et l'on a essayé d'appliquer le principe en passant en revue quelques exemples particuliers. Suivons l'auteur dans cette démonstration, et dressons d'abord l'inventaire des rapprochements. Voici d'abord les martyrs guerriers. On a choisi cinq exemples. Sainte Thécla de Séleucie serait l'héritière de la déesse Pallas Athéné et du dieu Sarpedon. Le point d'appui de cette succession est un détail de la vie de Thécla : elle soutint une lutte victorieuse contre deux démons : Sarpedon et Athéné[1]. Pallas Athéné est représentée sur les médailles comme une déesse guerrière ; ce caractère convient aussi à Thécla. Athéné, la déesse de la tempête et de l'éclair, avait ses temples sur les hauteurs et sur les montagnes[2] ; Thécla avait aussi ses temples sur les hauteurs[3]. Tout comme les temples d'Athéné, ceux de Thécla protégeaient les villes qui les avaient élevés. Toutes deux opèrent de nombreuses guérisons. On remarque aussi d'autres analogies entre le culte d'Athéné et celui de Thécla. Sarpedon, qui prend sur les monnaies le nom d'Apollon, était aussi une divinité de Séleucie, célèbre surtout par ses oracles. On le consultait dans des circonstances graves, notamment en temps de guerre ; lui aussi était un grand guérisseur de maladies ; tous ces traits conviennent à Thécla[4].

Saint Démétrius de Thessalonique serait l'héritier du dieu macédonien Kabir. Sa puissance était considérable : aussi lui avait-on donné des surnoms tout à fait suggestifs : « sauveur de la patrie » (σωσίπατρις) ; « sauveur de la ville » (σωσίπολις) ; « ami de la ville » (φιλό-

[1] Ἐπιτειχίζει δὲ ἑαυτὴν τῷ δαίμονι τῷ Σαρπηδόνι... ἐπιτειχίζει δὲ τῇ ἀρχαίᾳ καὶ πολεμικῇ δαίμονι Ἀθηνᾷ (*Vita*, p. 557 ; *Mirac.*, 1, *P. G.*, t. LXXXV, col. 616 ; t. CXVI, col. 1099).

[2] Roscher, *Lexicon*, I, 675.

[3] Τὴν γείτονα καὶ πρὸς μεσημβρίαν ἀνεστηκυῖαν καταλαβοῦσα κορυφὴν (*Vita*, 557).

[4] On lit dans la Préface à ses *Miracles* : ἰάματα καὶ θεσπίσματα.

πολις); « ami de la patrie » (φιλόπατρις). On lui attribue beaucoup de miracles. Les Macédoniens rendaient au dieu Kabir les mêmes honneurs que les Égyptiens à Isis. Les médailles qu'on a de lui montrent qu'il occupait à Thessalonique une place prépondérante[1]. Kabir avait émigré, on ne sait quand, à Thessalonique de la contrée des Kabirs, dans l'île de Samothrate; il avait un caractère guerrier. L'archéologie relève entre saint Démétrius et Kabir plusieurs traits de ressemblance. Dans la forme extérieure : tous deux sont revêtus de la chlamyde; tous deux tiennent un bâton à la main. Dans leur puissance : tous deux protègent les navigateurs; tous deux émettent des rayons que l'œil humain ne peut supporter. C'est à Kabir que saint Démétrius devrait sa réputation de grand guerrier[2].

Saint Théodore d'Euchatée serait l'héritier du dieu Mên. Tous les deux guérissent les malades et les infirmes; tous les deux protègent le droit et l'ordre, tous les deux sont des puissances guerrières. Ce que Théodore fut, à l'origine, pour l'Asie Mineure du Nord, Sergius le devint, dans la suite, pour une grande partie de la Syrie; il joua le même rôle que son prédécesseur : ce fut un protecteur céleste, un héros qui défendit ses dévots contre leurs ennemis; son action s'exerça surtout sur la ville de Sergiopolis, qui porte son nom. Saint Sergius serait l'héritier du dieu syrien Aziz; ils ont des traits de ressemblance : tous les deux sont des puissances militaires; tous les deux sont vénérés à Batanée et à Édesse; tous les deux ont un grand pouvoir sur les bêtes féroces. — Le culte de saint Georges aurait de fortes accointances avec celui d'un dieu arabe, Théandrites. Bien plus, saint Georges, le saint guerrier par excellence, n'aurait jamais existé; il serait à identifier avec un autre Georges, évêque arien d'Alexandrie, que la populace avait mis à mort sous l'empereur Julien.

Après les saints guerriers, les grands guérisseurs. On nous permettra de résumer pour éviter des répétitions inutiles, car des analogies et des ressemblances sont l'argument invariable en vertu duquel on essaie d'établir la dépendance d'un culte par rapport à un autre et les emprunts faits par l'Église chrétienne au paganisme. Saint Cosme et saint Damien seraient les héritiers d'Esculape d'Égée; Zénobius et Zénobia seraient un doublet de Cosme et Damien. Saint Cyrus et saint Jean auraient recueilli la succession d'Isis de Menuthis. Enfin, le culte de saint Michel serait la continuation de celui de Sérapis. L'*excursus* V, p. 521-522, rentrant dans le

[1] Mionnet, *Description des médailles antiques*, I, 490 et suiv.

[2] On lit dans un hymne anonyme *De S. Demetrio martyre* : φύλαττε τοὺς πιστοὺς βασιλεῖς ἡμῶν πάντοτε, καὶ νίκας τούτοις παράσχου (Pitra, *Anal. sacra*, I, 653 ; Schlumberger, *Épopée byzantine*, II, 49).

même ordre d'idées, tend à établir que Marie a recueilli l'héritage des déesses des champs et une partie de l'héritage des déesses de la mer.

Nous avons exposé, aussi exactement que possible, la partie principale de l'ouvrage de Lucius, celle qui a pour objet de montrer que le culte chrétien dérive du païen. Il est temps de céder la parole à la critique.

Le principal ou plutôt l'unique reproche que l'on puisse adresser à l'auteur de cette monographie, si intéressante sous tant de rapports, est, ce me semble, un défaut de méthode. Les conclusions dépassent la portée des prémisses historiques; et il est visible qu'on n'a pas réussi à combler toutes les lacunes, ce qui eût été nécessaire pour le triomphe de la thèse. On comprendra qu'il m'est impossible d'entrer dans la discussion de chaque cas en particulier. La nature même du débat nous oblige à nous restreindre à quelques observations générales.

S'il existe des similitudes entre les deux cultes, il existe aussi des divergences très sensibles. L'auteur a bien fait ressortir les premières, mais il n'a rien dit des secondes. Une étude vraiment comparative eût exigé que l'on jetât le pour et le contre dans les plateaux de la balance. Il est bon de montrer en quoi les deux cultes se ressemblent; mais il est aussi méritoire de montrer en quoi ils diffèrent. Nous avons déjà observé que le culte chrétien a une tout autre origine que celui des héros du paganisme.

Parfois même il n'est pas difficile de souligner, dans les analogies, une diversité de circonstances. Les traits généraux des récits sont identiques, mais les détails ne cadrent pas dans toute leur étendue. Une enquête minutieuse a le droit de relever les moindres incidents du débat.

Enfin, lorsqu'on s'engage dans cette voie, on ne sait pas où l'on s'arrêtera. Un esprit ingénieux peut toujours découvrir des analogies, même dans les cas les plus désespérés. Et puis, ces analogies reposent-elles vraiment sur une imitation, sur un emprunt? Les premiers auteurs du culte chrétien y ont-ils songé? Et s'ils n'ont pas eu conscience de ces analogies, de quel droit leur reprocherait-on d'avoir marché sur les traces du paganisme? Or, toutes les inductions de la critique paraissent écarter l'imitation et le plagiat. Comment les premiers chrétiens, qui avaient une profonde horreur pour le paganisme, auraient-ils pu être tentés de lui emprunter les éléments du culte? Et alors? Il semble que l'explication doive être cherchée ailleurs. Comme on l'a déjà remarqué, ces points de contact peuvent avoir leur raison d'être dans certaines lois de la psychologie

religieuse, qui sont partout et toujours les mêmes, dans certaines aspirations de la foule. Une chose reste certaine : la succession des faits historiques ne prouve pas leur dépendance. Qu'il nous soit permis de terminer par une citation du P. Delehaye, avec lequel nous sommes heureux de nous rencontrer : « Il leur est plus difficile de prouver que ces ressemblances ont été généralement cherchées, et la démonstration est à fournir, lorsqu'on veut remonter du nom du saint à celui du dieu qu'il a remplacé. Il y aurait évidemment de précieux indices topographiques à recueillir par ce procédé. Mais son efficacité est purement illusoire, et si quelques critiques en ont étrangement abusé, d'autres ont manifesté leurs justes défiances....

« Au fond de plus d'une dissertation savante sur les origines du culte des saints, on découvre cette idée que les grands martyrs et les grands thaumaturges du monde ancien, ceux-là surtout que l'on regarda de bonne heure comme les patrons des cités, furent les héritiers directs d'une divinité tutélaire dont les autels attiraient la multitude. Le concours des pèlerins s'explique tout simplement par l'antique renom du lieu. Le flot de la dévotion populaire n'a fait que se détourner légèrement de sa direction première, quittant le temple de l'idole pour dériver du côté de la basilique.

« Les cas cités plus haut d'une sorte de canalisation chrétienne d'un courant religieux irrésistible ne sont certes pas isolés dans l'histoire. Parfois même, nous l'admettons, le phénomène dut se produire spontanément, sans aucune intervention des chefs de l'Église. Mais tout cela ne suffit pas pour formuler une loi générale qui serait d'une portée considérable dans l'étude des religions comparées. Il n'est pas difficile, avec le secours des textes et des monuments, de citer le nom du dieu ou du héros païen spécialement honoré dans chacune des villes grecques qui devinrent plus tard des centres de pèlerinage. Ceci ne revient encore qu'à constater la succession de deux cultes locaux, de même que l'on constate partout la succession des deux religions. Mais où est le lien de dépendance ?

« A Rome s'élevait, sur le Capitole, un temple dédié au maître des dieux, qui, durant des siècles, y reçut l'encens des rois et des peuples. Plus tard, à Rome, les pèlerins du monde entier affluèrent au tombeau du prince des apôtres. Dira-t-on sérieusement que saint Pierre est l'héritier direct de Jupiter Capitolin[1] ? »

V. Ermoni.

[1] *Les légendes hagiographiques*. Bruxelles, 1905. p. 195, 198-200.

II.

DMITRI DIT LE FAUX

A PROPOS DU NOUVEAU LIVRE DE M. WALISZEWSKI [1]

Prosper Mérimée a doté Dmitri dit le Faux du droit de cité en France. Le nouveau livre de M. Waliszewski remet en scène le même personnage. Il y a là un problème qui reparaît périodiquement, comme le Masque de fer ou Louis XVII, et les historiens de métier ne sont pas les seuls à en rechercher la solution passionnément. Le mystère à éclaircir est celui-ci: Dmitri, le tsar éphémère de Moscou, dont l'histoire a intrigué Henri IV, était-il le vrai fils d'Ivan le Terrible ou bien un aventurier quelconque? On convient des deux côtés que scientifiquement rien n'est encore prouvé, mais il y a des hypothèses plus ou moins probables, des conjectures plus ou moins séduisantes, et la discussion va toujours son train. Loin d'être oiseuse ou stérile, elle a non seulement exercé les esprits, mais encore activé les recherches. Des documents nouveaux ont été dépistés, et si jamais on parvient à une conclusion incontestable et incontestée, ce sera un vrai triomphe de la critique.

Le débat s'ouvre par une question préliminaire. Après les sombres années de l'*opritchnina*, dont Fletcher et Kourbski ont surpris le secret, et qu'en dernier lieu M. Platonov a finement analysée, sous le règne de Fedor, roi fainéant, flanqué d'un maire du palais dans la personne de Boris Godounov, le dernier rejeton de la race tsarienne disparut, au moins pour quelque temps, de la ville d'Ouglitch, où il était relégué avec sa mère, ses oncles et sa petite cour. Assassinat ou suicide accidentel, disent les uns Non pas, reprennent les autres, car l'enfant a été soustrait au poignard des sicaires. Surpris et affolés, les citadins d'Ouglitch se crurent en présence d'un crime, et mirent en pièces les assassins présumés.

Ceci se passait en 1591. Bien que préliminaire, la question, on le voit, est capitale, car c'est précisément l'enfant disparu qui revivra, en vérité ou par fiction, dans le fameux Dmitri, que les Moscovites

[1] *Les Origines de la Russie moderne. La Crise révolutionnaire*, 1584-1614 (*Smoutnoié Vrémia*), par K. Waliszewski. Paris, Plon, 1906.

reconnaîtront pour fils de Monomaque. Lui-même se proclamera fièrement, un siècle avant Pierre Ier, empereur de Russie. Malheureusement cette disparition reste entourée de ténèbres. Ni les actes officiels, ni les chroniques, ni les témoignages des contemporains ne sauraient donner un point d'appui absolument ferme : il y a dans tout cela plus d'antilogies que de bonnes preuves. Et cependant une enquête a été faite à Ouglitch, au nom du tsar, et par ordre de Boris Godounov. Les procès-verbaux s'en conservent encore à Moscou, aux Archives principales du ministère des Affaires étrangères : ce sont des bandes de parchemin, jaunies par le temps, et collées les unes à la suite des autres. Que d'historiens ont patiemment épluché ces écritures! Et toujours d'après le texte publié dans le tome second du *Sobranié gosoudarstvennykh gramot*. Or, ce texte est défectueux, le collage des bandes laissant à désirer, et les éditeurs n'ayant pas songé à y remédier. Toutefois, c'est justice de le reconnaître, une nouvelle et savante édition de l'enquête ne rectifierait que les détails. Par contre, les grandes lignes sont suffisamment fixées, et, de ce côté, il n'y a rien à craindre et rien à espérer.

Un jugement peut donc être porté en connaissance de cause. Que faut-il penser de l'enquête? Assurément, elle ne mérite aucune confiance. Le prince Vasili Chouïski, coutumier du parjure, l'a dirigée, et, à peine parvenu au trône, il la désavouera solennellement. D'ailleurs, elle a été faite en dépit du bon sens, sans aucun souci de la vérité, et avec une préoccupation évidente de prouver que Dmitri s'est tué lui-même dans un accès de haut mal, et qu'il n'a pas été assassiné par d'autres. Comme pièce tendancieuse, c'est l'idéal du genre.

J'admets néanmoins avec M. Waliszewski que deux probabilités s'en dégagent : la première, c'est que le tsarévitch était sujet à des attaques d'épilepsie; la seconde, c'est qu'à la date du 15 mai 1591, il a été victime d'un accident ou d'un attentat J'admets encore la quasi-certitude de la seconde probabilité. Mais lorsque l'auteur aperçoit (p. 48) la conjecture « qui s'impose en quelque sorte à l'esprit » que le tsarévitch Dmitri n'est pas mort ce jour-là, qu'il n'a pas succombé sous le coup qui l'a frappé, que sa vie n'a même pas été un instant en danger, je me sépare entièrement de lui. Cette conclusion me paraît artificielle et arbitraire, je ne la trouve pas dans les prémisses.

Donc, accident ou attentat. Et quand on voit les efforts des enquêteurs pour établir l'accident, on est très porté à croire qu'il y a eu plutôt un attentat, et le nom de Godounov se présente de lui-même. Est-il bien sûr qu'il n'a pas trempé dans cette mystérieuse affaire? Sont-ce les circonstances seules qui l'ont servi à merveille? Dans la vie de ce Russe d'origine tartare, il y a une frappante unité. Patiem-

ment, sournoisement, savamment, sans trêve et sans relâche, il a préparé son avènement au pouvoir. A la mort de Fedor, il s'est trouvé le mieux renté, le plus puissant des boïars, le plus rapproché du trône que venait de quitter son beau-frère. Une fois couronné, il a été envahi par le souci dynastique jusqu'à en faire le pivot de sa politique. Dira-t-on que cette fièvre d'ambition s'est emparée de lui lorsque la vacance du trône devint probable, et que jusque-là son rêve se bornait à servir fidèlement son maître? Il est le vrai Empereur, disait, bien avant, Giles Fletcher. Et le burgrave Dohna, représentant de Rodolphe II, l'accusait d'aspirer à la couronne. Depuis la mort d'Ivan IV, la marche ascendante de Godounov n'a pas subi d'arrêt, et parfois son arrière-pensée s'est trahie. Je n'en veux d'autre preuve que l'érection du patriarcat en 1589, et la promotion à cette charge du métropolite Job qui, au moment de la crise, sera un agent électoral de premier ordre. Or, entre le trône et Godounov il n'y avait qu'un seul obstacle: le tsarévitch Dmitri. Quant à la postérité de Fedor, on prévoyait généralement qu'elle ne serait pas viable, et, dès l'année 1585, Zamojski, chancelier de Pologne, essayait de prendre cette hypothèse pour base d'un traité avec Moscou [1]. En effet, Fedor n'eut qu'une fillette, en 1592, et la chétive créature ne fit que passer du berceau à la tombe. Un père maladif et idiot pouvait revivre tout au plus dans des avortons. Seul, l'héritier présomptif était Dmitri, et c'est lui qui disparaît mystérieusement.

A la suite de l'enquête, il y eut de sanglantes et terribles représailles. La thèse officielle de l'accès épileptique et du suicide par accident fut hautement proclamée. Elle obtint la sanction du patriarche Job, transformé en arbitre souverain et sans appel, quitte à se donner dans la suite le même démenti que Chouïski. Les peines furent décrétées en conséquence. La mère de Dmitri dut prendre le voile, ses oncles furent exilés ou jetés dans les fers. Les vengeances les plus cruelles atteignirent les citadins d'Ouglitch, coupables d'avoir écharpé de prétendus assassins : deux cents d'entre eux furent mis à mort, d'autres eurent la langue coupée, le plus grand nombre fut dirigé vers les déserts de la Sibérie. Il n'y eut des faveurs que pour les parents des victimes présumées et pour Vasilisa Volokhova, femme de l'entourage de Dmitri. Au cours de l'enquête, elle avait proclamé la formule fatidique à laquelle s'était ralliée l'écrasante majorité des témoins. Le but secret de ces mesures apparaît ainsi au grand jour : on s'efforce d'accréditer l'hypothèse du suicide, tandis que celle de l'assassinat est noyée dans le sang. J'avoue ne pas pouvoir deviner quel autre mobile aurait armé le

[1] *La Russie et le Saint-Siège*, t. II, p. 270.

bras de Godounov. C'est là tout ce que l'enquête peut nous donner en fait de résultat. Tant pis si l'on attribue à la mère de Dmitri un rôle impossible : le témoignage porté contre elle est sans valeur.

En fait de preuve nouvelle pour la survie de Dmitri, on a cité la correspondance de Bestoujev-Rioumine avec le comte Chérémétev. Brochure intéressante, où la pièce de résistance fait défaut, car on a publié seulement les réponses de Bestoujev. Les lettres du comte Chérémétev, qui est en veine de découvertes, n'ont pas été imprimées. Eh bien ! j'ai lu et relu ces pages, et je me demande avec stupeur quel est « l'appoint de présomptions, sinon de preuves très persuasives » (p. 55) qui s'en dégage. Quant au livre du comte Chérémétev, « préparé depuis de longues années, » il n'apportera pas, si tant est qu'il soit terminé, de solution définitive. C'est l'impression personnelle que m'a laissée une longue conversation avec l'auteur. Les hommes les plus compétents m'en ont donné, à Pétersbourg, l'assurance positive. D'ailleurs, le comte Chérémétev a déjà commencé à faire paraître les fruits de ses recherches [1]. Ils n'ont pas fourni d'éléments nouveaux à la discussion.

Restent les preuves anecdotiques qui peuvent mettre le chercheur sur la piste, mais qui en elles-mêmes n'ont aucune valeur. Que peut-on conclure des confidences de Karamzine à Pogodine, puisque l'illustre historiographe a pris soin de se réfuter lui-même dans le dixième volume de son *Histoire de Russie?* Suggestif également le dialogue de Muller avec Catherine II. Je l'ai cité naguère [2], à la fin d'une préface, avec l'espoir d'en trouver confirmation dans les fameux *Portefeuilles* de Muller conservés aux Archives de Moscou. Hélas ! ils sont absolument muets. En résumé, ce genre de preuves est aussi encombrant que décevant.

Mais en admettant l'attentat, en supposant qu'il est dûment prouvé, il ne s'ensuit pas encore qu'il ait réussi. Dmitri a pu être sauvé. Il a pu se cacher longtemps et reparaître ensuite. Cette question se confond avec celle de l'identité de Dmitri dit le Faux avec Dmitri d'Ouglitch.

Nous voici au cœur même de la controverse. On m'a gracieusement reproché d'avoir changé d'opinion. C'est parfaitement vrai. En 1877, j'inclinais à croire que Dmitri dit le Faux était le vrai fils d'Ivan IV; en 1901, j'ai essayé de l'identifier avec Grichka Otrépiev. Il est moins exact d'affirmer qu'un « seul document nouveau » a été versé au débat dans l'intervalle (p. 107). Entre 1877 et 1901 se pla-

[1] *Tsarévna Féodosia Féodorovna*, dans *Starina i Novizna*, 1902, livre V, p. 235 à 309. Cet article n'est pas cité dans la très riche bibliographie de M. Waliszewski.

[2] *Rome et Démétrius*, p. XXII.

cent des voyages en Italie et en Russie. Léon XIII m'a accordé l'inappréciable faveur de pénétrer dans les Archives du Saint-Office. J'y ai trouvé, non seulement la lettre autographe de Dmitri à Clément VIII, mais aussi la dépêche révélatrice de Rangoni du 2 juillet 1605 et toutes les pièces relatives au mariage de Marina. L'obligeance du prince Boncompagni m'a permis de prendre connaissance des papiers du nonce Simonetta qui sont défectueux au Vatican. A Moscou, aux archives du ministère de la justice, j'ai encore trouvé la correspondance des sénateurs avec Sigismond III, lors de l'apparition du tsarévitch en Pologne. Enfin, le journal de Lawicki [1], aumônier de l'armée de Dmitri, est tombé entre mes mains ainsi que plusieurs autres lettres de Jésuites qui ont approché le tsarévitch.

Tous ces documents sont de premier ordre. Ils atteignent le fond même des choses. Ils ne permettent plus de supposer, comme il y a vingt ans, que les contemporains avaient des motifs sérieux pour admettre les prétentions de Dmitri. Désormais, ces motifs nous sont connus, et il faut avouer qu'ils n'ont pas de force convaincante. Ayant constaté le fait, je n'ai pas hésité à changer d'avis. Ai-je eu tort ? Ai-je eu raison ? On va le voir. Dans tous les cas, la discussion ne porte pas sur de vieux arguments tournés d'un autre côté, mais bien — qu'ils soient concluants ou non — sur des arguments nouveaux.

Et d'abord, une remarque d'ordre juridique. Ce qu'il est convenu d'appeler *onus probandi* incombe entièrement à Dmitri. Il nous dit : Je suis le fils d'Ivan IV. A lui de le prouver. Sa cause est perdue s'il n'y réussit pas. A la rigueur, il n'a même pas le droit de nous dire : Prouvez que je ne suis pas le fils d'Ivan. L'histoire est de meilleure composition que le tribunal, mais en stricte justice, la question se pose comme je viens de l'indiquer.

Aussi bien, Dmitri a tenté de prouver son identité, et il a conté son histoire au prince Adam Wisniowecki. Ce document, publié naguère par Nowakowski avec la fausse date de 1606 (pourquoi ne pas le dire ?) et sans indication précise de provenance (pourquoi le dissimuler ?), n'inspirait pas de confiance absolue. Depuis qu'il a été retrouvé parmi les papiers du nonce Rangoni de 1603, qu'il a pu être comparé à la dépêche du 2 juillet 1605, à la lettre *autographe* de Dmitri, aux messages de Sigismond III, au questionnaire de Baranowski [2], évêque de Plock et sénateur, qui résume, point par point, le rapport de Wisniowecki, le doute n'est plus possible : nous sommes en présence d'un document authentique, de premier ordre, confirmé dans

[1] Le journal du P. Lawicki ne se trouve pas aux Archives du Vatican, mais seulement dans ma collection.

[2] Ce questionnaire a été publié par M. Chambinago dans *Rousskaïa Starina*, 1902, V, p. 316, VI, p. 520. Il a échappé à M. Waliszewski.

ses grandes lignes par la propre signature de Dmitri, adopté par le gouvernement, communiqué d'office aux sénateurs, et n'ayant jamais valu à Wisniowecki le reproche de faussaire.

Or, que nous apprend cette pièce? Produit évidemment artificiel, elle n'est qu'un tissu de réticences et d'invraisemblances. On a soin de faire mourir tous les témoins qui auraient pu être cités. On nous raconte une histoire de substitution d'enfant très suspecte, et un pèlerinage mystérieux à travers les couvents moscovites. Tout cela vaguement, sans preuve à l'appui, sans points de repère, sans presque jamais hasarder un seul nom propre.

Au silence du document correspond le silence des choses. Voilà donc un enfant de huit ans, fils de roi, arraché au fer des assassins, caché soigneusement pendant quelques années, élevé et gardé au prix des plus graves dangers, et, lorsqu'il parvient au trône, personne ne se réclame des services rendus, il n'a personne à remercier ou à récompenser.

Et cette loi du silence, Dmitri l'a observée lui-même rigoureusement sa vie durant. Que d'occasions se sont offertes pour une franche et loyale explication, en Pologne et à Moscou! Quels avantages n'en auraient-ils pas tirés? Et cependant, la parole révélatrice n'est jamais tombée de ses lèvres. Il y a vingt ans, on pouvait encore se retrancher derrière le discours de Dmitri, prononcé au couronnement, et dont le texte ne nous est point parvenu. A l'heure qu'il est, cette échappatoire nous manque. Lawicki a entendu le discours, et il n'a rien ajouté à la première page de son journal : c'est toujours la même rengaine.

Je dirai ma pensée tout entière : ce seul rapport de Wisniowecki, dûment analysé, soumis à une critique rigoureuse, comparé avec les pièces contemporaines, dont quelques-unes ont été citées plus haut, suffit, à mon humble avis, pour prouver l'imposture de Dmitri, car il est indéniable qu'il a profité du rapport, qu'il s'en est prévalu, qu'il n'avait pas autre chose à dire. En Pologne et à Rome, Pape et Roi, cardinaux et sénateurs, gouvernants et gouvernés, historiens et poètes, n'en savaient pas plus long sur cet homme indéchiffrable M. Waliszewski pousse l'indulgence jusqu'à dire que Dmitri « ne pouvait pas dire la vérité, qu'il ne la savait peut-être pas » (p. 111). Dans ce cas, la discussion cesserait.

A supposer l'imposture, surgit la question d'identification. Le plus souvent on s'est borné à lancer des suppositions. Chacun trouve la sienne absolument naturelle, très proche de la certitude, et celles des autres, absurdes ou insoutenables. Cela va de soi. Pour sortir de l'ornière, il faut se résoudre à ne pas sillonner le champ des hypothèses, et puis choisir des points de départ sérieux. Impossible de re-

prendre ici toute la discussion sur Grichka Otrépiev. Il suffira de faire ressortir quelques divergences dans l'appréciation des arguments et des preuves.

En premier lieu se présente la lettre autographe de Dmitri à Clément VIII, très remarquable rien qu'au point de vue graphique, trahissant des hésitations et des accoutumances. M. Baudoin de Courtenay et M. Ptaszycki l'ont savamment analysée ligne par ligne, mot par mot, lettre par lettre. Leurs conclusions s'accordent avec l'histoire du message, et mettent hors de doute la nationalité de l'auteur. Libre à chacun d'être sceptique, encore faudrait-il étayer son scepticisme sur des données certaines et réfuter les arguments graphiques. Tant que ce travail indispensable ne sera point fait, les conclusions des paléographes, solidement établies sur une pièce d'indéniable authenticité, restent inébranlées dans toute leur ampleur, avec tous les points d'appui qu'elles fournissent à l'histoire de Dmitri. Et c'est, à mon sens, par cette lettre qu'il faut commencer les recherches sur l'identité du tsarévitch. Autrement on risque de s'égarer.

Que penser du témoignage de Sigismond III, roi de Pologne, traitant Dmitri d'imposteur, après lui avoir prêté main-forte pour parvenir au trône de Moscou? On nous dit laconiquement qu'il est « sujet à caution » (p. 128). Soit : la caution mérite d'être examinée. Sigismond était à la source des nouvelles polonaises. Notamment les protecteurs et amis de Dmitri avaient accès auprès de lui. Il ne tenait qu'à eux de lui faire les confidences les plus rassurantes et de lui fournir des preuves irrésistibles. D'autre part, Sigismond a traité aussi avec les Russes, avec les partisans de Dmitri d'abord, avec ses adversaires ensuite. Si quelqu'un était bien renseigné en Pologne, c'était assurément le Roi. On peut déplorer sa politique vacillante et à double face, évidemment intéressée, mais qui l'accusera d'avoir fait au Pape un gros mensonge, dans un but sordide, pour lui soutirer des écus? Toute la vie de Sigismond, ses plus intimes sentiments protestent contre cette imputation. Or, en 1608, sur le point de faire la guerre à Moscou et besoigneux d'argent, il a dévoilé au Pape toute la série des négociations secrètes avec les Russes. Les détails qui eussent été si instructifs nous manquent malheureusement [1], mais le mot essentiel est consigné en toutes lettres dans le message de Sigismond III à Paul V, du 3 octobre 1610 : Dmitri était un imposteur. L'assertion est catégorique, réfléchie, basée sur des faits. Et que l'on remarque la différence : le roi de Pologne n'a jamais affirmé avec la

[1] Dès le 13 décembre 1608, le nonce Simonetta avait envoyé à Rome des papiers sur Dmitri, reçus de Sigismond III, et qui ne se retrouvent plus dans les archives.

même assurance que Dmitri était le vrai fils d'Ivan IV, il laissait dire et laissait faire, il en profitait surtout amplement, mais le ton tranchant était en réserve pour déclarer l'imposture. Les trois discours de Léon Sapieha, publiés par M. Lubavski, sont encore plus explicites. Le nom de Grichka Otrépiev y figure. Un document de cette valeur ne devrait pas être passé sous silence [1]. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Auparavant un autre témoignage réclame notre attention : du côté russe celui-là. Il nous vient de Varlaam, espèce de moine vagabond, d'une sincérité douteuse. Je lui ferai même un reproche que d'autres lui ont épargné : il a composé ou plutôt compilé son factum après la mort de Dmitri, sous le règne de Vasili Chouïski, en faveur de celuici : c'est donc une pièce éminemment officieuse. N'importe, l'argument n'en devient que plus fort. En effet, Dmitri, d'ordinaire si taciturne, a revendiqué, pour la partie la plus mystérieuse de sa vie, trois points d'arrêt : Brahim, Hoszcza et Ostrog. Il se trouve que Varlaam indique, pour Grichka Otrépiev, les mêmes trois étapes. De la sorte, Russes et Polonais retrouvent à Brahim l'homme qu'ils ont quitté à Ostrog, et qui n'était autre que Grichka. Mettons les choses au pis. Oublions que Varlaam puise à des sources inaccessibles à d'autres. Supposons qu'il répète simplement ce qu'il a entendu en Pologne. Toujours est-il qu'en 1606 Chouïski a adopté et fait sienne la version de Dmitri qui datait de 1603. Cette compénétration, que j'ai déjà exposée ailleurs plus en détail, ne laisse pas d'être frappante. Il y a là, au bas mot, un fil conducteur qu'il serait imprudent de négliger.

« Dernier argument : en 1671, les Otrépiev ont demandé à abandonner un nom difficile à porter. Cela prouve-t-il autre chose sinon que les heureux successeurs de Dmitri avaient réussi à imposer au public une croyance qui les servait (p. 129) ? » Je cite le passage textuellement. Il n'y a pas un mot de plus. A vrai dire, il me semble bien que *cela* prouve encore *autre chose*. Sans doute, les chartes des tsars et des patriarches ont pu imposer au peuple la version officielle, ils n'ont pas pu forger les convictions des Otrépiev ; leur mettre sur les lèvres des aveux humiliants, et sans raison d'être. Le texte de la requête présentée par la malheureuse famille au tsar Alexis était inconnu il y a vingt ans. Il semble avoir échappé à M. Waliszewski et cependant on ne peut se dispenser de le consulter [2]. Les

[1] Ce document a été imprimé la même année que mon troisième volume sur *La Russie et le Saint-Siège*. Je n'ai pu renvoyer qu'au texte encore inédit des Archives de Moscou. M. Waliszewski ne semble pas l'avoir connu.

[2] Il a été publié par M. Stchepkine, *Kratkia Isvestia o Lgedimitrii I*. Odessa, 1900.

Otrépiev constatent donc que leur parent Smirnoï Otrépiev a été envoyé en Pologne pour être confronté avec Dmitri, ce qui, on le sait, n'a pu se faire. Ils affirment que ce même parent a dénoncé la fausseté de Dmitri, lorsque celui-ci était déjà sur le trône de Moscou. A la suite de cela, tous les membres de la famille furent dispersés, exilés en Sibérie, privés de leurs biens. Et c'est en 1671 qu'ils tiennent ce langage, à Moscou, en face du Tsar, dont ils invoquent la clémence. Comparez cette requête aux discours de Sapieha, tenus en 1611, à la diète de Varsovie, et mentionnés plus haut : vous y trouverez les mêmes renseignements. Le chancelier de Lithuanie a négocié en personne avec Smirnoï Otrépiev, il l'a entendu se donner pour oncle de Dmitri, il sait que Dmitri a exilé les Otrépiev et confisqué leur avoir. L'écart des lieux et des dates ne manque pas d'éloquence : Varsovie et Moscou, 1611 et 1671. Pas d'entente préalable entre ces témoins : les Otrépiev n'ont pas consulté les procès-verbaux des diètes polonaises, et Sapieha s'en rapportait à sa police et à ses espions qu'il prenait soin, ses discours le prouvent, de contrôler. Et, malgré cela, l'accord entre les deux témoignages est parfait. Quelles que soient les conclusions que l'on en tire, des pièces de cette importance méritent de figurer au dossier. Dans tous les cas, elles se laissent mieux exploiter que des assertions vagues comme celle-ci : « Très doué assurément, il (*Dmitri*) n'était pas un homme de génie, ni même un homme supérieur. Et on peut encore en tirer un argument en faveur de son authenticité, car, pour jouer en comédien le rôle qui l'avait conduit au Kreml, le génie n'eût pas été de trop (p. 186). » Et si un malin lui décernait, précisément pour avoir bien joué son rôle, une patente d'homme de génie, que diriez-vous?

Les relations de Dmitri avec Rome ont aussi été jugées différemment, et cette question est si complexe que les limites d'un article n'en comportent pas l'entier développement. Le fait est qu'il est dangereux de renoncer à la méthode comparative et d'isoler les événements. Pour faire la part équitable des responsabilités dans les négociations politico-religieuses de Dmitri, il n'est pas inutile de remonter jusqu'à Volpe, Hans Schlitte, Paoletto Centurione; non pas que toutes ces histoires soient à refaire, il importe seulement d'en tenir compte en vue d'un criterium impartial. On retrouvera toujours au Vatican — qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas de jésuites — les mêmes principes, les mêmes procédés, les mêmes égards pour la liberté des âmes, le même empressement à entrer dans les vues de la Providence et à les seconder. Quant aux convictions personnelles de Dmitri, le mot de *comédie* est vite lancé. Reste à savoir s'il se dégage des documents ou s'il n'est qu'une vague impression d'auteur. Une touche plus délicate ne serait-elle pas de mise? Une psychologie

plus pénétrante n'arriverait-elle pas à d'autres conclusions? Lorsque Dmitri abjurait l'orthodoxie et embrassait le catholicisme, il entrait dans une voie où l'ont suivi, pour ne citer que des faits récents, la reine d'Italie et la reine d'Espagne. Les a-t-on traitées de comédiennes, et les évêques qui les ont reçues dans l'Église, de comédiens? C'est que la vérité a des attirances indéfinissables. Il y a dans les âmes des profondeurs mystérieuses. Les crises ne vont pas sans remous. Trancher tout d'un seul mot n'est encore ni résoudre, ni expliquer le problème. Qu'on lise les pages immortelles de Gogol, et dans le fils de Tarass Boulba, épris d'une Polonaise et devenu polonisant, on verra la capacité slave d'évolution, et les phases que traverse un néophyte. Ce n'est qu'un roman, mais il y a des rappels à la réalité.

Le « drame personnel » de Dmitri est mêlé à une « tragédie collective, » objet principal du volume de M. Waliszewski. Toute l'histoire de Russie, de 1584 à 1614, y est passée en revue dans des pages de grande allure et d'égal intérêt. L'auteur s'est interdit les rapprochements, mais ils s'imposent d'eux-mêmes à l'attention des lecteurs. La « crise révolutionnaire » qui sévit actuellement en Russie n'évoque que trop souvent la vision du « temps des troubles. » Quelle est la loi historique qui en réglera la marche et en fixera l'issue?

PIERLING.

III.

LETTRE INÉDITE

DE

SAINT VINCENT DE PAUL A MAGDELEINE DE LAMOIGNON

1652

L'original autographe de cette lettre se trouve en la possession du comte de Ségur-Lamoignon [1], au château de Méry [2]. C'est une relique

[1] Neveu de Mgr Gaston de Ségur, de si pieuse mémoire chez les catholiques de notre génération.

[2] Méry-sur-Oise, en Vexin, a été un fief mouvant de l'abbaye de Saint-De-

familiale d'autant plus précieuse que la correspondance connue [1] de ce grand saint ne renferme aucune pièce adressée à cette pieuse « damoiselle, » si étroitement unie pourtant à toutes ses œuvres qu'il la nommait « son bras droit. »

Magdeleine de Lamoignon, née en 1608, était fille de Chrétien de Lamoignon [2], seigneur de Basville, de Launay, Courson, etc., président à mortier au parlement de Paris, l'un des vingt enfants de Charles de Lamoignon [3], conseiller d'État. Ayant renoncé au mariage, et sans attrait pour le cloître, elle demeura toujours au foyer paternel, comme tant de pieuses filles d'autrefois, et elle ne fit que suivre sa mère, Marie des Landes, dans les voies d'une exemplaire charité envers les pauvres et les affligés. Toutes deux furent des pénitentes que Monsieur de Genève, François de Sales, légua à Monsieur Vincent, aussi bien que ses filles de la Visitation. Mme de Lamoignon, veuve depuis 1636, associa son zèle à celui de ce saint

nys, puis de la baronnie de Montmorency, jusqu'à ce que le roi Charles V eût fait à son chancelier, Pierre d'Orgemont, la grâce de l'ériger en francalleu noble mouvant immédiatement de la couronne royale, avec droit de justice, haute, moyenne et basse. Il a appartenu aux Bouffé, aux Milly, aux d'Orgemont, aux Jouvenel des Ursins, aux Saint-Chamans, à Samuel Bernard, aux Molé et aux Lamoignon, desquels il est venu aux Ségur : le grand-oncle du propriétaire actuel, ayant épousé la dernière fille de cette maison, qui était déjà sa cousine, a relevé ce nom et l'a ajouté à celui de Ségur. Le château, tel qu'on le voit aujourd'hui, a été bâti par le chancelier d'Orgemont, et transformé, au xviiie siècle, par le président Molé. L'église paroissiale, accolée au château, et sur laquelle s'ouvre l'ancienne chapelle et tribune seigneuriale, donne un certain caractère monacal à ce bel édifice, qui forme un carré à arcades, autrefois ouvertes, sur la cour d'honneur (Voir : *Le domaine de Méry*, par le comte Edgar de Ségur-Lamoignon, et surtout l'*Histoire seigneuriale.... de Méry*, par le même auteur et par M. Joseph Depoin, le très érudit secrétaire général de la *Société historique du Vexin;* Pontoise, 1892, in-4).

Notre lettre, écrite sur un double feuillet de papier de petit format, se trouve encadrée dans la chambre à coucher de M. de Ségur. Elle est visée à la page 136 de l'*Histoire seigneuriale.... de Méry*, que nous venons de citer.

[1] Les *Œuvres* de saint Vincent de Paul ont été imprimées en onze volumes in-8, chez Gaume et chez Dumoulin ; mais elles n'ont point été mises dans le commerce. La correspondance entière comprend quatre volumes et un volume supplémentaire. Une bonne *Table analytique* du tout a été rédigée par M. Milon, secrétaire général de la Congrégation de la Mission. Deux volumes seulement de ces *Œuvres*, extraits de la *Correspondance*, ont été livrés au public. La Bibliothèque nationale ne possède, outre ces deux volumes, que le *Supplément*, dont nous venons de parler, et la *Table analytique* de toutes les *Œuvres*.

Il serait souverainement désirable, à tous égards, que les historiens catholiques pussent avoir entre les mains une nouvelle et définitive édition des *Œuvres* de ce grand saint.

[2] Né en 1567, mort en 1636.

[3] Mort en 1572. Il avait bien servi Henry II contre les Huguenots.

prêtre, de telle sorte que, lorsqu'on voyait celui-ci entrer à l'hôtel de la présidente, on disait que c'était le père des pauvres qui venait chez la mère des pauvres. Elle mourut le 31 décembre 1651. Magdeleine lui survécut jusqu'en 1687[1]. Elle fut, comme sa mère, des premières dames dont l'association a précédé, sous l'impulsion de saint Vincent, l'institut des Filles de la Charité, fondé ensuite avec le concours de Mlle Le Gras. Ce sont là les nobles dames qu'une charmante estampe d'Abraham Bosse nous représente servant les malades de l'Hôtel-Dieu de Paris.

La mère et la fille furent aussi des premières fondatrices de l'œuvre des Enfants trouvés. La charité de Magdeleine de Lamoignon s'étendit à la plupart des autres œuvres du temps : à l'hôpital général, aux nouvelles catholiques, à la société pour les prisonniers, au séminaire de M. Bourdoise, aux réfugiés catholiques d'Angleterre, aux prisonniers de guerre étrangers, etc.

« Le Roi avait de très grands égards pour elle[2] : » quatre fois par an, il lui envoyait de l'argent, et ne souffrait jamais qu'elle lui en rendît aucun compte ; il lui écrivait, quand il était en campagne, à la tête de ses armées, pour se recommander à ses prières[3].

Après la mort de sa mère, elle avait continué d'habiter avec son frère Guillaume[4], marié à sa cousine Magdeleine Potier[5]. Elle avait établi, à l'hôtel de Lamoignon[6], « ce qu'on nomme aujourd'hui un

[1] Le 19 avril.

[2] *Mémoires de Sourches*, II, 38, n. 4.

[3] Maynard : *Saint Vincent de Paul*, III, 312-313.

[4] Né le 23 octobre 1617 ; avocat en 1635 ; conseiller au Parlement le 14 décembre de la même année ; maître des requêtes en 1644. Le Roi le fit Premier Président, en 1658, et répondit à ses remerciements : « Si j'avais connu un plus homme de bien et un meilleur sujet, je l'eusse choisi. » C'est en sa faveur que la seigneurie de Basville fut érigée en marquisat, et celle de Launay-Courson en comté (1670).

Gourville (*Mémoires*, II, 85) dit que « c'était un des premiers hommes du monde. » Le P. Rapin, son ami et son commensal, l'a présenté comme type du sublime dans la magistrature. (Boislisle : *Mémoires de Saint-Simon*, XIII, 134, n. 3.) On sait la digne attitude qu'il observa notamment dans le procès de Foucquet.

Il était fin lettré : c'est à son instigation que Boileau a composé le *Lutrin*. Enfin il avait hérité de la profonde piété de ses pères et n'était point janséniste. Il songeait, depuis longtemps, constamment à la mort, lorsqu'il expira le 10 décembre 1677. Il a été loué, pour sa charité, par Fléchier, et magnifiquement surtout par Bourdaloue.

[5] En 1640. De cette union naquirent : le président Chrétien II de Lamoignon ; le célèbre intendant de Languedoc, Basville ; la comtesse de Broglie, et la femme du premier président de Harlay. Magdeleine Potier était fille du secrétaire d'Etat, Nicolas Potier de Ocquerre, oncle paternel de son mari. Elle mourut en 1705, âgée de quatre-vingt-deux ans. (Boislisle : *Mémoires de Saint-Simon*, X, 284, n. 6.)

[6] L'hôtel de Lamoignon se trouvait rue Aubry-le-Boucher. Guillaume de

bazar de la Charité, où affluaient, avec les denrées de toute sorte, blé, vin, huile, les bijoux, les dentelles et autres objets de luxe : « Oui, « répondait gaiement le premier président à un visiteur surpris, ma « sœur organise un commerce de friperie [1]. » A la mort de son frère, le plus illustre de cette grande maison de magistrats, elle habita encore avec son neveu : elle eut cependant à souffrir d'un certain isolement qu'éprouvent si souvent, à la fin, les plus heureux de ce monde. Elle communiait alors chaque jour. Elle mourut assistée du P. Bourdaloue : son corps alla reposer auprès de ceux de ses pères, aux Cordeliers, son cœur à la Visitation de la rue Saint-Jacques.

Nous accompagnerons la lettre inédite de saint Vincent de Paul du commentaire qu'elle demande. Il nous semble utile de rappeler d'abord brièvement quelle fut la conduite publique de l'auteur, à cette époque, c'est-à-dire au temps de la Fronde [2].

Saint Vincent de Paul a été l'un des principaux artisans de la belle réforme catholique de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe, issue, par la grâce de Dieu, des délibérations du concile de Trente. Il était l'un des coryphées du « parti dévot, » qui fut l'âme de notre Sainte-Ligue, de laquelle la Compagnie du Saint-Sacrement, naguère si heureusement découverte, en quelque sorte, a été comme le prolongement, au sein de la société du règne de Louis XIII et de la régence d'Anne d'Autriche. Catholique avant tout, il était bon citoyen en un sens qui n'est point selon l'esprit moderne, et fidèle sujet du Roi d'une manière qui ne convient pas à la monarchie telle que les légistes ont achevé de la faire sous Louis XIV. Il déplorait la politique du cardinal de Richelieu, du P. Joseph du Tremblay et du Mazarin, qui s'exerçait, à l'extérieur, toute au profit des hérétiques; il eût trouvé sage, pour le Roi très chrétien, de s'allier sincèrement à l'Empereur et au Roi catholique, au lieu de faire de l'abaissement de la maison d'Autriche tout le mobile de la politique française ; il blâmait l'orgueilleuse folie d'une guerre sans fin, qui faisait couler tant de sang, à plaisir, et écrasait les peuples d'impôts. Aussi le cardinal Mazarin, si peu soucieux des intérêts de l'Église, prononçait-il — secrètement, il est vrai — de lui et de ses pareils : « Tous ces prétendus serviteurs de Dieu sont, en réalité, des ennemis de l'État [3] ! »

Lamoignon, en qualité de Premier Président, occupa l'hôtel de la cour du Palais, qui est devenu, après la Révolution, celui du préfet de police.

[1] Louise Masson : *Madeleine de Lamoignon* (1896), p. 123-124.

[2] La vie de saint Vincent de Paul a été écrite, de nos jours, par deux éminents publicistes catholiques, M. le chanoine Ulysse Maynard (Paris, 1860, 4 vol. in-8), et M. Arthur Loth (Paris, Dumoulin, nouvelle édition, 1906, in-4, avec de nombreuses et très intéressantes gravures sur bois).

[3] *Carnets* de Mazarin, IV, p. 62, et V, p. 24-28. — Cf. Maynard : *Saint Vincent de Paul*, IV, 16.

Le reproche aurait de quoi faire rentrer sous terre la plupart des honnêtes gens de notre époque, dont la foi catholique, mitigée des idées païennes et libérales qui empoisonnent depuis si longtemps notre éducation, les fait s'accommoder aisément de s'entendre prêcher « la religion de la patrie » au moins autant que celle de l'Évangile. Mais un catholique tel que saint Vincent de Paul eût considéré cette façon de dire, « la religion » de la patrie, comme pur blasphème, et c'est en vain qu'à ses yeux l'intérêt de l'État prétendait s'opposer à celui de l'Église et de la justice éternelle.

Peut-être la crise que nous traversons, en ce moment, servira-t-elle, quelque jour, à encourager les nôtres à se placer nettement au point de vue de saint Vincent de Paul et de ses pareils, en écrivant l'histoire. Peut-être cesserons-nous bientôt, à propos de la Ligue et de la guerre de Trente ans notamment, de voir, parmi nous, si risiblement souffler le chaud et le froid, comme l'ont fait, jusqu'à présent, des historiens très respectables d'ailleurs.

« C'est l'estime publique, dit Guillaume de Lamoignon[1], qui porta la reine mère à appeler monsieur Vincent dans son conseil de conscience, mais cet honneur ne l'empêcha pas de vivre comme il avait toujours vécu. Dans les occasions difficiles, il parla avec une fermeté digne des apôtres. Toutes les considérations humaines ne purent l'engager à dissimuler tant soit peu la vérité, et il ne se servit de la confiance des grands que pour leur inspirer les sentiments qu'ils devaient avoir. » Il ne craignait pas de s'élever avec une ferme modestie contre le premier ministre; parfois il l'empêchait de conférer les bénéfices ecclésiastiques à d'indignes personnages; mais, le plus souvent, Mazarin l'emportait auprès d'Anne, si étrangement faible à son égard; et il finit par écarter le saint du conseil.

La Fronde fut, de la part des parlementaires, comme de celle des princes, une foire aux ambitions personnelles, toutes plus intéressées les unes que les autres, et que Vincent ne pouvait que condamner. Plusieurs magistrats cependant n'agirent qu'en vue du bien public, en cherchant à faire cesser les abus qui servaient de prétexte à la révolte. Guillaume de Lamoignon avait d'abord assez ardemment embrassé la querelle de ses pairs, mais il se rattacha au parti de la cour contre les princes: « Je me rangeai, dit-il, pour ne pas être soumis à la populace, dont la tyrannie est plus extravagante et plus insupportable aux gens de bien que ne le seraient les princes les plus cruels[2]. »

Il était l'un des capitaines-colonels de la milice bourgeoise, et, à

[1] Cf. Louise Masson : *Madeleine de Lamoignon*, p. 183.
[2] *Nouvelle Biographie universelle*, XXIX, 225, col. 2.

ce titre, le 2 juillet 1652, quelques heures avant que l'intervention de Mademoiselle, à la bastille Saint-Antoine, n'eût permis à Condé de se réfugier dans Paris, il avait refusé au prince rebelle l'entrée des portes Saint-Denys et de la Conférence; puis, de concert avec Pierre Lenet, il avait proposé de députer à la cour le corps des colonels, pour supplier le Roi de rentrer dans sa capitale.

Quant à monsieur Vincent, dès le commencement des troubles, il travailla à procurer la paix. La Reine régente ayant quitté Paris avec ses enfants, le 6 janvier 1649, dans le dessein de réduire la ville par la famine, il lui écrivit d'abord pour l'apitoyer sur le sort de tant de pauvres gens; et il alla lui-même à Saint-Germain, le 13 du même mois, au risque de se rendre suspect au parti du Parlement, et de déplaire à celui de la cour. Il conseilla à Anne de sacrifier Mazarin, et à Mazarin lui-même de consentir à s'éloigner : il échoua. En son absence, Saint-Lazare fut pillé par la soldatesque parisienne, ainsi qu'il y est fait allusion dans notre lettre, tandis que la ferme d'Orsigny, près Versailles, principale source des revenus de la congrégation, était pillée par des bandes de l'armée royale.

Vincent erra alors d'un lieu dans un autre, évangélisant et exerçant la charité chrétienne sous toutes ses formes. Il alla de Saint-Germain à Villepreux, chez le P. de Gondi, à Étampes, au Mans, à Angers, à Rennes, à Saint-Méen, à Luçon.

Lorsque, après la victoire remportée à Charenton, par Condé, alors au service du Roi, et la conclusion du traité de Ruel, la cour fut rentrée à Paris, le 18 août 1649, la reine y rappela monsieur Vincent, mais il tomba malade à Richelieu et dut ajourner son retour au cher Saint-Lazare ruiné.

En 1652, Condé était, depuis le mois de janvier 1650, passé à la Fronde; il dominait à Paris, et il avait en face de lui Turenne rallié à la cour. Notre lettre, que voici enfin, fait encore allusion à une forte émotion éprouvée par les habitants du clos Saint-Lazare, le 3 mai, jour de la reprise de Saint-Denys par les royaux.

De Saint-Lazare [1], ce 14 may 1652.

Madamoiselle,

Je ne puis assez humblement et affectionement vous remercier, Madamoiselle, de vostre charitable, et incomparable sollicitude, que vous avez pō nous.

[1] Le *Clos Saint-Lazare* était compris entre les faubourgs Saint-Denys et Poissonnière. la rue de Paradis et le mur d'enceinte de Paris. Il y avait là une ancienne léproserie, datant au moins du XIIe siècle. On y enfermait les aliénés et les jeunes gens de famille d'une mauvaise conduite, lorsqu'en 1632, les chanoines de Saint-Victor cédèrent ce vaste terrain à monsieur Vincent, qui en fit le chef-lieu de sa congrégation, avec quantité d'établissements annexes : un séminaire, un hôpital, l'hospice des enfants trouvés — fondé d'abord à

Je prie notre Seigneur Jesus Christ qu'il soict luy mesme vostre remerciment et vostre recompense.

Nous eumes hier un peu dexercisse en ce faux bourg [1], nous esperons que nostre Seigneur, et ses bons serviteurs comme le bon Monsieur de Lamoignon et vous [2], nous protegeréz a ladvenir comme vous fites il y a trois ans [3] et auez faict jusques a present, et je vous assure Madamoiselle que ce met une douce consolation que dy penser,

Je vous remercie de plus des offres du logement que vous me faictes [4] et des accommodemens, pour mettre les pauvres enfants trouuéz en plus d'assurance. La chaleur du combat qui se fit à leur veüe et les hommes quelles virent tués deuant leur maison, mit une telle espouuvante dans les norrices quelles sortirent toutes avec les filles, et chacune leur petit norrisson, et laisserent les autres enfans couchés et endormis.

Je suis consolé des bonnes nouuelles que vous me donnéz et du subiect quō a desperer la paix. Et loüe Dieu de ce que vous vous aiustiéz si bien aux choses qui vous ont esté conceillees, et vous assure bien Madamoiselle, que vous trouuerez la dedans la grace et la gloire, et rien que peine en en usant autrement [5].

Bicêtre — la maison de correction dont nous venons de parler, des maisons pour les ecclésiastiques et les laïques, où les gens pieux faisaient des retraites, comme à l'Oratoire, à la Trappe, au Val-de-Grâce, aux Carmélites, etc.... De 1635 à 1660, date de la mort de saint Vincent, le nombre des laïques qui avaient profité de cette hospitalite gratuite s'était élevé, disait-on, à près de vingt mille.

[1] Condé, à la tête d'un corps de bourgeois de Paris, tout fiers de marcher sous ce héros, s'était un instant emparé de Saint-Denys, mais les royaux avaient repris la place presque aussitôt, le 3 mai, et l'on voit ici qu'ils poursuivirent la milice parisienne jusque dans le faubourg de la capitale.

[2] Ici se trouve rayé le mot : « serez. »

[3] Comme nous l'avons vu plus haut, monsieur Vincent s'était rendu à la cour de Saint-Germain, le 13 janvier 1649. « Le 11, dans la première séance du Conseil de guerre tenue à l'hôtel de ville, on avait ordonné que *quatre hommes garderaient les blés du P. Vincent*.... Une semaine après, ces bonnes dispositions étaient changées. Un conseiller, se disant autorisé du Parlement, se fit donner de force les clefs de Saint-Lazare, par Lambert Aux Couteaux, qui tenait alors la place de Vincent.. . Huit cents soldats envahirent la maison, s'y établirent, mirent au pillage les greniers de la communauté, et se dédommagèrent, sur les autres provisions, des échecs que leur faisait éprouver alors l'armée royale dans la plaine Saint-Denys : ce fut un dégât, un désordre effroyables. Ne trouvant plus rien sur quoi exercer leur fureur, ils mirent le feu aux bûchers de la basse-cour.... Informé trop tard, le Parlement trouva très mauvais qu'on eût abusé de son nom.... Le 4 février, le maître des requêtes Guillaume de Lamoignon, l'un des capitaines-colonels de la milice bourgeoise, « reçut commandement d'envoyer une escouade de sa compagnie, pour la sûreté et la conservation de Saint-Lazare. » (*Registres de l'hôtel de ville pendant la Fronde*, publiés par MM. Le Roux de Lincy et Douet d'Arc. — Cf. Maynard : *Saint Vincent de Paul*, IV, 27.) C'est à ce secours que le saint fait ici allusion.

[4] Ici deux lettres rayées.

[5] Nous avons dit que Magdeleine de Lamoignon, quoiqu'ayant renoncé au mariage, n'entendait pas entrer en religion. Saint Vincent approuvait son

Je [1] salüe cependant très humblement le bon monsieur de lamoignon et vous prie de nous aider a le remercier de toutes ses bontéz, qui suis en lamour de nostre seig^r,

Madamoiselle,

Vostre très humble
serviteur.
VINCENT DE PAUL
I. p. d. l. m. [2].

Mlle de lamoignon.

Le 5 juillet, après la fameuse bataille du faubourg Saint-Antoine, du 2, Vincent écrit à son disciple Lambert, alors en Pologne : « Je ne « vous dis rien de nos troubles présents, sinon que, lundi soir, nous « fûmes investis tout à coup d'une armée ; mais elle ne fit que pas- « ser le long des murailles de notre clos, sans s'y arrêter qu'une par- « tie de la nuit. Elle était poursuivie de l'armée du Roi, qui l'éloigna « de nous, et toutes deux nous ont fait plus de peur que de mal [3]. »

HYRVOIX DE LANDOSLE.

IV.

LA FRANCE ET LES ARMÉES D'OCCUPATION [4]

(1815-1818)

Quand, après Waterloo, les alliés rentrèrent en France, avec le roi Louis XVIII, l'atmosphère politique n'était rien moins qu'à la paix ; ce

dessein, l'estimant apte à imiter fort bien à la fois Marthe et Marie, tout en demeurant au foyer de sa propre famille. Il est permis de supposer qu'après la mort de sa mère, qui avait eu lieu le 31 décembre précédent, d'autres personnes avaient cherché à porter Mlle de Lamoignon à changer sa manière de vivre : Vincent a voulu, au contraire, l'y confirmer.

[1] Ici se trouve rayé le mot : « vous. »

[2] C'est-à-dire : « Indigne prêtre de la mission. » On sait que la congrégation fondée par saint Vincent de Paul, dite vulgairement des *Lazaristes*, s'appelle officiellement : Société des prêtres de la mission.

[3] Cf. Maynard, IV, 47.

[4] D'après les documents du ministère des affaires étrangères, vol. 700 et suivants.

n'était partout qu'un cri de vengeance contre Napoléon, contre l'armée qui l'avait soutenu, contre la France elle-même qui l'avait supporté. Les alliés n'avaient donc qu'un désir : empêcher qu'une pareille révolution se reproduisit. Puisque l'armée française s'était montrée, trois mois plus tôt, si peu fidèle au trône du Roi, qu'elle l'avait abandonné sans combattre, il fallait garantir ce trône contre un pareil abandon, l'entourer de défenseurs plus zélés, plus obéissants. D'autre part, il fallait surveiller les Français mécontents, et ils étaient en très grand nombre, asseoir sur des bases solides l'autorité du Roi, et pour cela organiser une force, une armée en un mot pour tenir en respect l'armée qui avait été celle de Napoléon.

Par toutes ces raisons les gouvernements alliés et vainqueurs tombèrent d'accord pour organiser cette occupation temporaire de la France qui devait être pour celle-ci une nouvelle et considérable cause de souffrances, de privations, de ruines. Sans doute la coalition prétendait agir dans l'intérêt de la paix et du bon ordre, mais elle était heureuse de prendre certaine revanche, et les Prussiens en particulier n'étaient pas mécontents de montrer aux Français combien ils avaient dû souffrir de l'occupation si longue, si dure, et d'ailleurs si peu fondée des armées de Napoléon de 1807 à 1813 sur tout le territoire allemand. Dès l'abord, le gouvernement français, malgré le désir des ultra-royalistes, désir qu'ils ne prenaient pas la peine de dissimuler, s'était efforcé d'éviter cette conséquence de la défaite, mais en vain ; le parti des vainqueurs était pris dès avant cette seconde invasion; Talleyrand, puis son successeur Richelieu s'efforcèrent seulement de limiter la durée et la quantité de cette occupation qui allait soulever contre elle tant de colères et causer tant de difficultés. La duc de Richelieu, ami personnel de l'empereur de Russie, demandant et obtenant de celui-ci le secours et l'appui que Talleyrand n'avait pu obtenir des ministres anglais, l'armée d'occupation fut définitivement limitée à 150,000 hommes répartis dans les départements du nord et de l'est de la France, Paris compris. De plus, la durée de l'occupation, que les Anglais et les Prussiens avaient voulu étendre à sept années, fut fixée, d'après le traité du 20 novembre 1815, à cinq ans; sur les instances du gouvernement français, les alliés laissèrent même entendre que cette occupation pourrait prendre fin au bout de trois ans, si, ce laps de temps écoulé, ils trouvaient la France assez calme pour pouvoir se passer de leur surveillance immédiate et matérielle.

Les plénipotentiaires français et étrangers prévoyant d'ailleurs les difficultés qui allaient naître de cette occupation, qui devait rester aux frais de la France, avaient réglé minutieusement les détails de cette organisation : on fixa d'une façon approximative la somme

que la France devait fournir journellement pour la nourriture, l'habillement, la solde de chaque homme, comme pour la nourriture et l'équipement de son cheval. On conçoit facilement, malgré ces précautions, à quelles difficultés ces questions d'argent, sans compter les autres, donneraient lieu. D'autre part, le gouvernement français prétendait conserver dans les départements occupés des places où l'armée française pourrait tenir garnison; il obtint encore gain de cause sur cette question, qui devait, elle aussi, être le point de départ de rixes et de conflits presque aussi nombreux que ceux occasionnés par les rapports nécessairement mauvais entretenus par les douaniers français et les soldats étrangers qui prétendaient communiquer librement et sans la moindre surveillance des deux côtés de la frontière. Une autre cause de réclamations de la part du gouvernement français, et non la moindre, n'était pas prévue dans les conventions annexées au traité du 20 novembre; c'étaient les délits qu'allaient commettre quotidiennement, contre les paysans inoffensifs et désarmés, les soldats enivrés de leur victoire, ne connaissant plus sur le territoire du vaincu de limites à leur bon plaisir, sinon encouragés (ce qui arrivera plus d'une fois), du moins laissés libres par leurs officiers qui, selon un penchant naturel, s'efforceront de donner toujours raison à leurs subordonnés contre les plaintes trop souvent répétées d'un peuple continuellement subjugué. C'est l'histoire de ces difficultés que nous essayons d'esquisser rapidement, d'après les documents officiels, voulant montrer par là la grandeur de la tâche assumée par le ministère du duc de Richelieu, et en même temps l'horreur et l'humiliation de cette sorte de protectorat provisoire que, malheureusement pour elle, la France eut à subir deux fois en moins de soixante ans, dans les mêmes provinces qui n'ont pourtant retiré de ces misères qu'un amour plus vif, plus glorieux, plus intrépide de la patrie.

Le duc de Richelieu, dont nous ne voulons point ici retracer le portrait[1], se trouvait, pour causer de toutes ces questions, en face de l'homme qui venait en une seule journée de conquérir une gloire immortelle, qui était devenu l'idole de l'Europe, et auquel les alliés avaient confié en même temps que le commandement suprême de l'armée d'occupation la présidence de la conférence dans laquelle les ambassadeurs d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie discutaient les questions qui intéressaient leurs rapports avec la France; cet homme était le duc de Wellington, que Louis XVIII avait été obligé de faire maréchal de France en même temps que le roi de Hollande le nommait prince de Waterloo. Choyé de tous les partis, es-

[1] Voir *Revue d'histoire diplomatique*, 1905, n° II.

timé par le roi, il ne tarda pas à jouer en France un rôle considérable non seulement dans les affaires de son ressort, mais dans les affaires intérieures de la France. Homme de devoir, ce qui est un peu le propre de tous les Anglais, ne se départissant facilement d'une raideur un peu sèche et un peu hautaine, il apparaissait continuellement, tel qu'il avait été dans toute sa carrière depuis Torrès Vedras jusqu'à Waterloo, lent, temporisateur, mais tenace : tenir ici jusqu'au bout, fut la devise de toute sa vie. N'ayant pas d'hostilité préconçue contre la France, très fier du rôle qu'il était appelé à jouer dans le rétablissement de la paix, prétendant toujours rechercher impartialement la justice, il n'avait pourtant pas pour le duc de Richelieu d'affection bien déclarée ; il n'ignorait pas d'ailleurs que le premier ministre français chercherait en toute occasion à s'appuyer sur l'empereur Alexandre par l'intermédiaire de son ami Pozzo di Borgo, qui était ambassadeur de Russie en France, et pour lequel il semble, d'après de nombreuses phrases du maréchal anglais, que Wellington n'avait qu'assez peu d'amitié. Mais il ne pouvait pas ne pas reconnaître l'honnêteté, la droiture de Richelieu, et si l'on peut affirmer qu'il ne l'aimait guère, on peut être non moins assuré qu'il l'estimait à sa juste valeur ; en politique, ceci vaut peut-être mieux que cela !

Les 150,000 soldats étrangers qui allaient se fixer provisoirement en France étaient en nombre égal des Anglais, des Autrichiens, des Prussiens et des Russes. Le dernier cinquième de l'armée d'occupation se composait de Bavarois, Hanovriens, Saxons et autres peuples allemands. Il n'est pas téméraire de dire (les preuves vont suivre) que tous étaient à peu près aussi mal disposés envers la France, et qu'ils entendaient également jouir de leur victoire dans la plénitude de leur bon plaisir. Les officiers cherchaient à profiter de leur mieux de la situation qui leur était faite, et désiraient avant tout que leurs hommes ne leur fissent pas d'affaire pour pouvoir s'installer le mieux possible dans leur Capoue d'occasion et y jouir des légendaires délices. On comprend facilement que, vu ces dispositions des chefs et des subordonnés, vu aussi la mauvaise humeur et les privations antérieures des habitants, privations causées par les dernières campagnes de Napoléon, les plaintes allaient être incessantes, d'autant plus pressantes, si on n'obtenait pas de réponse, d'autant plus nombreuses et exorbitantes, sitôt qu'on aurait un commencement de satisfaction.

C'est principalement dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, que les Anglais avaient été cantonnés ; ils en occupaient presque toutes les villes, et paraissaient souvent dans les villages ; leur apparition y répandait immédiatement la panique ; de

fait, les dégâts qu'ils commettent sont graves et permanents. Les cabaretiers en sont ordinairement les premières victimes : les soldats se précipitent dans leurs boutiques, y pillent tout sans la moindre hésitation; le plus sage pour le propriétaire est alors de disparaître, ou en tout cas de ne point faire de réclamations auxquelles les soldats ne répondent invariablement que par une attaque générale contre le plaignant, au bout de laquelle celui-ci est expirant. Si à propos de ce meurtre ou de quelques vols plus ou moins manifestes, on s'adresse aux officiers, et qu'on ait soin de désigner les coupables, l'autorité militaire organise un semblant de conseil de guerre; les coupables sont alors condamnés au minimum de la peine, et, la plupart du temps, ils sont dispensés de la subir.

Pour que la répression soit plus vigoureuse, il faut transmettre la plainte par la filière administrative jusqu'au ministre des affaires étrangères qui la communique au duc de Wellington. Celui-ci, que ces excès irritent et peinent, donne alors les ordres nécessaires pour que la discipline soit plus sévère; mais cette façon de faire ne peut avoir de bons résultats qu'à la condition de n'être pas trop fréquente; aussi le duc de Richelieu ne transmet-il au commandant en chef que les plaintes qu'il juge le plus légitimes et dans lesquelles les intérêts en jeu sont le plus considérables; dans la plupart des cas, il recommande que les affaires ne lui soient pas transmises, mais que les intéressés s'efforcent d'obtenir justice des chefs directs des coupables; on a vu malheureusement que pareille justice n'était qu'un leurre.

Et pendant les trois ans que dure l'occupation, les crimes ne diminuent pas; les préfets en viennent à se demander si les voleurs ne se déguisent pas en soldats anglais pour pouvoir commettre leurs méfaits plus impunément. Ce qui n'empêche ceux-ci de se plaindre à leur tour quand les habitants, par trop exaspérés, trouvent un moyen de vengeance contre leurs persécuteurs. La réponse de Lainé, ministre de l'intérieur, au duc de Richelieu à ce propos, ne manque pas d'éloquence dans sa simplicité : « Le préfet du Pas-de-Calais, en réponse aux réclamations adressées au gouvernement par le duc de Wellington sur la mollesse que mettent les autorités françaises à poursuivre les auteurs de délits commis sur les soldats des armées alliées, vient de m'informer d'un jugement dans lequel les tribunaux anglais sont loin d'avoir déployé la sévérité qu'ils exigent des nôtres : le 29 mai dernier, un cabaretier de la commune de Ham (arrondissement de Béthune), nommé Nicolas Calonne, ayant refusé, à neuf heures du soir, de l'eau-de-vie à un soldat anglais, celui-ci s'était emporté, l'avait saisi à la gorge, l'avait terrassé, lui avait donné des coups de pied dans le bas-ventre, et enfin Calonne était expiré à l'instant

même. Ce soldat a été jugé et condamné seulement à quelques jours de prison, « attendu que Calonne n'était point mort des suites des blessures, mais par l'effet d'un transport de fureur qui l'avait tué sur-le-champ. » Ce jugement, poursuit Lainé, me paraît, comme ceux du même genre que le préfet a souvent signalés, pouvoir être, avec juste raison, opposé aux réclamations peu fondées que les commandants anglais ont déjà faites auprès du gouvernement français. »

Après les attaques contre les personnes, les attaques contre les biens. Innombrables sont les réclamations des paysans au sujet de la perte de leurs récoltes. Les officiers anglais, comme d'ailleurs ceux des autres nations, ne se gênent guère en effet pour faire manœuvrer leurs troupes dans les champs ensemencés, souvent même au milieu de moissons presque mûres. Il y a là de la négligence, mais aussi de la méchanceté, comme un désir d'humilier encore le vaincu, de le ruiner toujours davantage; pourtant pareil abus est insoutenable, et les chefs avertis sont bien obligés de faire des remontrances; mais les officiers se sentent à tel point couverts, protégés envers et contre tous, qu'ils n'y prennent pas garde, et les moissons continuent d'être anéanties, et la misère de se propager; à ces abus de la force brute, les tribunaux joignent l'ironie, et pour tout un champ bouleversé attribuent une indemnité de 100 fr.

Et c'est au Midi comme au Nord; les Autrichiens occupent la Provence, et se partagent délicieusement les produits de ce pays fertile entre tous. Ils augmentent d'ailleurs en pleine paix la valeur de leur gage, et un beau jour s'emparent des forts d'Antibes, malgré les protestations du préfet, du commandant militaire, du conseil municipal et de toutes les autorités. Froidement, le général Bianchi répond aux plaintes qui s'élèvent à ce propos, en s'emparant de l'artillerie de Saint-Raphaël. Il faut tout l'esprit conciliant de Richelieu pour solutionner ce conflit.

Des griefs émis contre les Bavarois et contre les Wurtembergeois, nous n'en retiendrons que deux plus typiques que les autres, et montrant mieux que tout l'esprit chicanier, soupçonneux, qui régnait alors dans un camp comme dans l'autre. Ne va-t-on pas jusqu'à accuser les Bavarois d'être bonapartistes? Est-ce une ruse de ceux-ci pour jouir de l'affolement des royalistes? en ce cas, ils auraient fort bien réussi; une curieuse lettre de Decazes à Richelieu nous édifie complètement à ce sujet : « Je suis informé de quelques départements que l'arrivée et le passage de plusieurs corps de troupes étrangères y deviennent le signal d'une plus grande agitation dans les esprits, causée par les bruits souvent absurdes, mais toujours dangereux que se plaisent à répandre beaucoup d'individus de ces mêmes corps, et particulièrement les officiers qui les commandent. Ce n'est pas par exemple sans fonde-

ment qu'on soupçonne les Polonais et les Bavarois d'avoir apporté dans le département de la Meurthe de prétendues proclamations de Buonaparte, puisque ces militaires n'ont pas cessé de manifester dans cette partie de la France le plus mauvais état d'esprit et les opinions les plus ridicules. En ce moment encore, les officiers de 12,000 Bavarois environ, arrivant des Vosges, s'y montrent persuadés que Buonaparte doit revenir à la tête d'une armée de Turcs, et paraissent s'étonner qu'on en doute lorsque, disent-ils, Épinal et tout le département des Vosges en sont entièrement convaincus. Il est facile de sentir quel effet doivent produire sur une classe trop nombreuse ces bruits propagés par des hommes que leur naissance, leur rang, leur éducation font écouter naturellement avec plus de confiance et de curiosité. Je m'abstiens d'approfondir et de caractériser ici les intentions des militaires étrangers, mais comme, dans tous les cas, ces propos ne sont propres qu'à troubler et même compromettre gravement la tranquillité publique, j'ai cru devoir prier Votre Excellence de *juger si son intervention auprès des ministres des puissances étrangères ne serait pas nécessaire pour remédier à cet état de choses*. Je la prie également de bien vouloir me faire connaître quelle suite elle aura donnée aux observations que je viens d'avoir l'honneur de lui présenter. »

Vit-on jamais attacher pareille importance à des racontars aussi manifestement ridicules? Quelle autorité avait donc conservée le nom de Napoléon pour que de pareils récits émanés de bouches aussi suspectes puissent émouvoir non seulement les paysans crédules par nature, mais les gouvernements eux-mêmes! Et ce n'est pas la seule lettre qui s'occupe de faits analogues; les archives des affaires étrangères en contiennent encore une du chef de la 4e division militaire, une autre du directeur général des postes, une autre du ministre de l'intérieur, tant dans le courant de 1815 qu'en 1816.

C'est à Wissembourg que se passe la scène dont un général wurtembergeois, qui répond au nom de Wolwatch, est le héros; il est logé chez un juge de la ville, nommé Hertzog. Un jour, le général est à sa fenêtre, et Hertzog promène dans son jardin deux de ses amis; l'un, Vix, inspecteur des domaines, passant devant quelques rosiers, ne s'avise-t-il pas de lui dire : « Ces seigneurs de Wurtemberg ont mis à réquisition vos roses. » La phrase, on en conviendra, est bien injurieuse! Plus encore l'est le geste d'Hertzog, qui, pour toute réponse, se tourne à demi vers la fenêtre où est le général, et ricane à sa vue. Les invités d'Hertzog et lui-même poursuivent leur promenade, mais quand ils veulent sortir, ils s'aperçoivent qu'ils sont prisonniers : le général a fait fermer et garder par ses soldats les portes de la propriété. Un heureux hasard permet à Hertzog de faire

sortir ses hôtes par une porte dérobée. Mais le fougueux général ne s'en tient pas là, et sans plus tarder écrit une plainte en règle au sous-préfet, qui gravement convoque les délinquants; ceux-ci nient avoir prononcé la phrase, ou tout au moins en donnent une explication fort plausible. Le sous-préfet croit l'affaire terminée et transmet l'explication au général. Mais, et c'est ici que cette insistance devient bouffonne, le général tient bon, repousse l'explication et exige, pour le lendemain, que les deux coupables viennent faire amende honorable à la parade devant tout le corps d'officiers : voilà qui relèvera le prestige du général que de montrer au public deux hauts fonctionnaires venir s'excuser humblement d'une peccadille ! Refus des intéressés de se soumettre à cet ultimatum; conclusion : le général emprisonne, cette fois pour de bon, Hertzog dans sa propre maison jusqu'à ce qu'il ait obtenu réparation — et la justice ne peut plus être rendue dans la ville de Wissembourg, et le sous-préfet fait part du conflit au préfet, qui en fait part à Decazes, lequel communique le dossier au duc de Richelieu, en le suppliant d'intervenir, en même temps que le procureur général avertit le garde des sceaux qui lui-même porte plainte au même Richelieu, pour faire cesser pareil scandale!

Et, malheureusement pour notre édification, nos renseignements s'arrêtent là; le propriétaire fut-il longtemps prisonnier de son irascible locataire? le duc de Wellington, généralissime des armées alliées, dut-il intervenir pour ce cas pendable, et la grande conférence des ambassadeurs étrangers convoqua-t-elle les fameuses roses, objet du litige, une fois qu'elles furent fanées?

Cette simple histoire montre jusqu'à quel point pouvaient aller les vexations quotidiennes causées par les armées alliées, comme si le seul fait de leur présence ne suffisait pas à humilier le pays et à le ruiner. Ce simple passage des troupes avait, au commencement même de l'invasion, donné lieu aux pires excès et causé un tort matériel considérable aux paysans. C'est ainsi qu'aux environs de Paris, à Gonesse, qui fut pendant quelques jours le quartier général de Wellington, les habitants qui étaient à peine deux mille durent, pendant deux mois consécutifs, loger plus de cinq mille soldats. Dans une lettre du 14 août 1815, le maire de cette localité énumère « aux membres de la commission nommée par le Roi et chargée de correspondre avec celles des puissances alliées » leurs longues souffrances. « Plus de 500,000 hommes des troupes alliées sont passés à Gonesse et y passent encore sans interruption. Le corps municipal, pour parer aux inconvénients que nécessitent d'aussi grands besoins, fait distribuer aux habitants des vivres et des boissons, afin de leur rendre moins onéreux le fardeau de ces logements, mais, comme aucun des

soldats ne se contente de la ration, tous les jours ces habitants sont obligés de faire un sacrifice de 5 à 6 fr. pour deux hommes, et le plus souvent ils reçoivent pour toute récompense de leurs générosités des coups de plat de sabre. Depuis l'arrivée des troupes alliées, Gonesse a perdu plus de 500,000 fr. soit par le pillage, soit par le campement, soit par les réquisitions.... Les récoltes de l'un des plus fertiles cantons du département resteront dans les champs faute de bras pour les recueillir et faute de chevaux pour les rentrer. A Roissy, il ne reste plus que trois fermiers, et le nombre d'habitants ayant pris le parti d'abandonner leur habitation est incalculable dans nos environs. »

Si les abus de la force sont considérables, ce qu'on pourrait appeler les abus de droit ne le sont pas moins. Dans le département des Ardennes, où les Prussiens règnent en maîtres, un commandant de l'armée d'occupation prend des mesures contre tous les anciens soldats français ayant servi sous Bonaparte : il décide qu'une feuille imprimée doit être remplie par tout militaire se trouvant dans ce cas : il doit trouver dans la ville un répondant qui certifiera « qu'il est parfaitement attaché à Louis XVIII ; » si pourtant ce militaire commet des fautes, le répondant en sera tout naturellement responsable. Rien n'est plus illégal que cette mesure, car, d'après le traité du 20 novembre, c'est le Roi qui conserve dans les départements occupés l'administration civile et celle de la justice. Si d'ailleurs, ces soldats qu'on soupçonne d'être bonapartistes peuvent nuire à quelqu'un, c'est au gouvernement royal et non point à l'armée prussienne qui est précisément là en force pour les maintenir. Mais le commandant prussien n'a fait que prendre à la lettre la prétention des alliés, qui se croyaient les protecteurs officiels de la monarchie restaurée. N'avait-il pas le droit de veiller lui-même à la sécurité du Roi!

Aucun des intéressés ne le pensa ; on ne vit là qu'un empiétement inadmissible sur la souveraineté royale, et les plaintes s'élevèrent innombrables tant des particuliers que des autorités civiles et militaires vers le duc de Richelieu. Le ministre jugea comme ses subordonnés et intervint courageusement auprès de Wellington. Celui-ci affecta pendant quelque temps de ne rien répondre; peut-être lui aussi trouvait-il que l'acte incriminé n'était que la mise en pratique toute naturelle des principes si ouvertement émis par les alliés. C'est seulement après une troisième lettre de Richelieu que le généralissime répond ; il ne veut pas donner entièrement tort au commandant prussien, et pourtant il ne peut légitimer la mesure prise : « La surveillance des militaires libérés, prise en général, est indispensable, affirme-t-il, vu le grand nombre de ceux-ci dans le même département et le mauvais esprit dont on les sait animés. » Mais en même

temps, dans une lettre au général de Zieten, il ajoute : « C'est peut-être empiéter sur les pouvoirs du Roi que de forcer chaque ancien militaire à avoir cette carte spéciale répondant de sa fidélité au Roi. Il faut se borner à faire exécuter cette volonté royale selon le traité du 20 novembre ; par suite, le Roi ayant ordonné aux anciens militaires de rentrer dans leurs demeures, on peut vérifier par une liste demandée aux autorités françaises si tous les militaires actuellement dans les départements occupés ont bien le droit d'y être domiciliés. »

Le biais était habilement choisi; Wellington, s'appuyant sur la volonté royale, se sentait inexpugnable dans la position qu'il prenait ainsi d'exécuteur des ordres du Roi ; Richelieu le comprit, et malgré le mécontentement du duc de Feltre, ministre de la guerre, qui ne voulait pas tolérer d'intervention, même ainsi limitée, il se déclara satisfait.

Un autre abus que les officiers commettent fréquemment et contre lequel les protestations s'élèvent également nombreuses consiste à faire juger par leurs tribunaux militaires les Français qui commettent quelque délit aux dépens des troupes alliées, délits ordinairement minimes, ou à tout le moins excusés par le cas de légitime défense ; on pense bien que ces tribunaux, animés plus de l'esprit de vengeance que de l'esprit d'équité, les condamnent à des peines considérables n'ayant aucune proportion avec l'acte commis. Chaque fois d'ailleurs que pareil abus se reproduit, et que les commandants en chef en sont avertis, ils le blâment sans réticence, ce qui n'empêche les subalternes de le commettre de nouveau sitôt qu'ils en ont l'occasion.

On voit par ces quelques exemples quel était l'état d'esprit des vainqueurs de 1815. Les trois années d'occupation ne les calmèrent pas et les crimes et les abus étaient aussi nombreux en 1818 à la veille de l'évacuation qu'au lendemain du traité du 20 novembre qui organisait l'occupation. Partout même passion, partout même esprit de vengeance, de rancune, partout même indiscipline; on peut noter toutefois que les Russes donnèrent lieu à un moins grand nombre de plaintes quoique les cosaques aient laissé dans nos campagnes une impression de terreur ineffaçable ; mais les soldats et les officiers subalternes se savaient surveillés par leurs chefs et par l'ambassadeur Pozzo di Borgo, qui travaillait autant que le tsar Alexandre à s'attirer les bonnes grâces de la France pour le jour prochain où celle-ci, redevenue maîtresse de sa diplomatie comme d'elle-même, pourrait être utile à la politique russe. C'est au contraire dans le camp prussien que les abus étaient les plus sanglants, et les esprits les plus gallophobes; tous, depuis l'ambassadeur comte de Goltz jusqu'au plus simple soldat poméranien, pensaient ce qu'un général

cantonné à Sedan répondait quand on lui reprochait de violer continuellement le traité de paix signé entre son roi et le roi de France : « Je ne connais d'autre traité que celui que je signerai avec mon épée. »

Telle est la peinture bien succincte des misères, des ruines, des crimes causés par l'occupation de 1815; aucune conséquence de la guerre ne laissa plus de rancune et de hideux souvenirs que cette organisation irrationnelle, illégale et toujours injustifiable. Chez le paysan, c'est toujours la conséquence matérielle qui touche le plus; c'est donc l'occupation qui a fait détester à la France plus que toute autre clause les traités de 1815, comme c'est encore l'occupation de 1871 qui a renforcé dans toutes nos provinces de l'Est le sentiment antiallemand, si profondément ancré il est vrai. C'est qu'en effet nous avons passé sous silence la plupart des querelles journalières, des rixes, des assassinats, des viols innombrables de jeunes filles de tout âge et de toutes conditions. Et partout le vice s'étalait au grand jour, sûr de son impunité; on se croyait revenu aux pires jours de la Terreut, racontent des contemporains, où la moindre protestation était un arrêt de mort. Comment prétendre établir une ère de paix sur une pareille œuvre de vengeance et de guerre?

Et pourtant il s'est trouvé des Français qui, dans un intérêt de parti, au moment même où l'habileté, le courage du duc de Richelieu allait enfin obtenir la fin de ce régime tyrannique, en réclamèrenr en secret la continuation! Quelques-uns osèrent demander aux alliés de reculer l'évacuation, craignant que celle-ci ne fût le signal de leur chute! Que penser de cette intervention, faite à l'insu du Roi, des ministres, de tous les modérés?

PIERRE RAIN.

CHRONIQUE

A la séance publique annuelle de l'Institut, tenue le 25 octobre, M. Gebhart, qui présidait, a rendu un dernier hommage aux défunts de l'année, et pleuré des morts dont plusieurs ont été un deuil pour nos études : celles de MM. Rambaud, Albert Sorel, Émile Boutmy, Henri Doniol et Aug. Himly. — M. Salomon Reinach a lu le mémoire déjà signalé ici sur *la Vénus d'Alesia*, où il s'efforce de montrer que cette statue, qui représente la déesse debout sur un seul pied, est une œuvre de Polycharme. — M. Frédéric Masson a parlé d'*un académicien de l'an XI, Jean Devaines*, auteur bien ignoré aujourd'hui d'un volume de deux cent vingt pages, tiré à quatorze exemplaires ; tour à tour directeur des domaines à Limoges, premier commis du contrôle général sous Turgot et ses trois successeurs, receveur général de Caen, commissaire à la Trésorerie nationale, conseiller d'État sous le Consulat; protecteur et ami des encyclopédistes et de Mlle de Lespinasse, journaliste à ses heures.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le 16 novembre, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. René Cagnat. — M. Georges Perrot, en sa qualité de secrétaire perpétuel, a lu une notice sur Raoul Rochette, né en 1790, à Saint-Amand-sur-Cher, membre, à vingt-six ans, de l'Académie des inscriptions, suppléant de Guizot à la Sorbonne, conservateur, dès 1819, du Cabinet des antiques, qui, malgré la place qu'il tient dans l'histoire de l'érudition française, n'avait pas encore rencontré de biographe. — M. Élie Berger a brillamment retracé les aventures d'Aliénor, duchesse d'Aquitaine, pendant les quinze années qu'elle a partagé le sort de Louis VII avant d'aller porter à Henri II Plantagenet ses immenses possessions. M. Berger ne s'est pas contenté d'exposer l'histoire de la reine; il a aussi étudié les légendes auxquelles son inconduite a donné cours.

A l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nous noterons dans le dernier trimestre les communications suivantes.

Le 24 août, une lettre de M. Holleaux au duc de Loubat apprend la découverte à Délos, entre autres objets, de six grands lions archaïques, d'une statue de la muse Polymnie, d'une tête de Dionysos.

— Des pierres tombales de Malacca, recueillies par M. Blaud et commentées par M. Dehérain, par les détails qu'elles nous fournissent sur les fonctionnaires de la Compagnie hollandaise des Indes Orientales, éclairent l'histoire de l'occupation de la péninsule malaise. — Une communication du commandant Espérandieu, sur les fouilles du Mont Auxois, signale la découverte d'un monument qui semble être le forum.

Une lettre du même érudit, communiquée le 31 août par M. S. Reinach, nous fait connaître d'autres trouvailles : inscription celtique en caractères grecs, Jupiter gaulois à la roue, bas-relief représentant Jupiter entre Minerve et Junon et applique en bronze figurant un Gaulois mort. — Les fouilles d'Edhem bey à Alabanda en Carie, ont amené la mise au jour d'un grand temple ionique, qui doit être celui dont parle Vitruve, et de fragments de frise représentant un combat d'amazones et de Grecs. — Un mémoire du P. Delattre, lu par M. Héron de Villefosse, se réfère au cimetière chrétien de Maidfa, à Carthage, qui a livré notamment le sarcophage, orné de six amours, d'un *immunis* ou soldat privilégié. — Hippolyte, selon M. S. Reinach, ne signifie pas, comme on le croit vulgairement, celui qui lie les chevaux, mais celui qui est déchiré par les chevaux ; il suppose que le prototype d'Hippolyte doit être un cheval sacré, victime d'un sacrifice annuel.

En examinant à nouveau le sénatus-consulte relatif au *saltus beguensis* découvert par M. Guérin en Tunisie il y a quarante-cinq ans, M. Merlin y a relevé le nom de quelques sénateurs romains en 138, dont il a parlé le 7 septembre à l'Académie. — Le même jour, M. Bouché-Leclercq, étudiant le notariat dans l'Égypte ptolémaïque, a remarqué que l'on ne rencontre de notaires officiels (agoranomes) que dans la Thébaïde, où les Lagides les instituaient sans doute pour combattre le monopole des notaires sacerdotaux (monographes).

D'une communication faite le 14 septembre par M. Babelon, il résulte qu'au IIe siècle avant notre ère, dans la haute Italie, un voyageur ne payait dans une hôtellerie, pour sa nourriture et son logement, qu'une somme de 25 à 30 centimes par jour. La solde militaire était de deux deniers et demi pour les fantassins, quatre deniers et demi pour le centurion, sept deniers et demi pour le cavalier ; somme sur laquelle on retenait le prix de la nourriture, de l'entretien et de l'équipement. — Une inscription carthaginoise, étudiée par M. Cagnat, se rapporte au beau-frère d'Auguste Sextus Appuleius.

Le 21 septembre, M. Cagnat a signalé trois inscriptions de la région de Tebessa, qui font connaître dans ce pays la limite du territoire des Musulami. — M. l'abbé Breuil a communiqué le résultat de ses recherches dans six cavernes de la province de Santander.

Le 28 septembre, une lettre du commandant Espérandieu a exposé,

d'après les dernières explorations, le mode de construction des huttes gauloises au Mont Auxois : elles n'étaient ni en pierres sèches ni en chaume, mais en terre cuite ; un clayonnage peu serré était recouvert d'une couche de terre de brique de deux centimètres d'épaisseur, et l'on soumettait le tout à l'action du feu. Une statue de chef gaulois découverte dans les fouilles se rapproche, pour l'armement, du guerrier de Vachères, au musée Calvet à Avignon, et, pour le costume, des combattants de l'arc d'Orange. — Les fouilles de Sousse ont permis, d'après une lettre du docteur Carton, de relever le plan de huit galeries de deux cents mètres environ de superficie dans les catacombes.

Des papyrus araméens découverts à Assouan en 1894, et que viennent de publier MM. Sayce et Cowley, ont fourni à M. le marquis de Vogüé, dans la séance du 5 octobre, la matière d'une communication sur une colonie juive établie à Assouan et dans l'île d'Éléphantine sous la protection du gouvernement perse. — Le service des antiquités en Égypte, sur lequel M. Maspero a présenté un rapport dans la même séance, s'est notamment occupé de déblayer un coin de la métropole de Sakkarah, pour montrer l'aspect d'un de ses quartiers à la fin de la VIe dynastie. La découverte par M. Quibell de figures du dieu Bisou et de stèles au nom d'un roi d'une dynastie héracléopolitaine, fait espérer que l'on mettra au jour d'autres monuments de ces dynasties ; à Kom-Ichgaou, M. Lefebvre a découvert des fragments coptes du VIIe siècle, un testament grec d'un Antinoopolitain du temps de Justin Ier et douze cents vers inédits de Ménandre. — M. Émile Rivière a exposé les gravures préhistoriques (huttes et animaux), étudiées par lui dans la grotte de La Mouthe (Dordogne).

Une inscription de Milet a permis à M. Glotz, dans la séance du 12 octobre, de présenter des considérations fort intéressantes tant concernant le bannissement par inscription sur la stèle et la responsabilité collective et transmissible en matière politique que concernant la détresse où se débattait, au milieu du Ve siècle, une cité jadis si puissante. — Des documents découverts aux Archives nationales par M. A. Thomas éclairent d'un jour nouveau la biographie du poète Baude, ancien élu des aides dans le Bas-Limousin (1458), révoqué et condamné par la Cour des aides à 800 l. d'amende « pour faultes, délits et dons » (1468). — Les cent vingt peintures et reliures photographiées à Holkham, dans la bibliothèque de lord Leicester, par M. Léon Dorez, et communiquées à l'Académie les 12 et 19 octobre, sont intéressantes pour l'histoire de l'art médiéval (XIe-XVIe s.) en Allemagne, Angleterre, France, Italie et Flandres.

Le 19 octobre, une lettre de M. Replat annonce l'achèvement de la reconstitution du Trésor de Delphes. — M. Cartailhac a observé dans

les Pyrénées ariégeoises une nouvelle grotte, ornée de figures (bisons, chevaux, cervidés) à huit cents mètres de l'entrée et du jour.

Le 26 octobre, M. Heuzey a rappelé que le monstre à tête de serpent, signalé sur les briques émaillées des murs de Babylone par une mission allemande, a des origines chaldéennes, et qu'il se trouve déjà figuré vingt siècles auparavant sur un vase en pierre et un cachet au nom de Goudéa ; ce dragon chaldéen est consacré au dieu Nim-Ghis-Zida, patron du patesi ; ceux de Babylone sont consacrés aux dieux Marduk et Nébo. — Une inscription découverte par M. Carcopino dans le lit de l'Oued Kralled, à six kilomètres d'Aïn-Tounga, précise nos connaissances sur la hiérarchie procuratorienne en Afrique.

D'après une note de M. Merlin, lue à la séance du 2 novembre, M. le capitaine Benet a déblayé dans un coin du forum de Bulla Regia un édifice à portique avec les statues d'Apollon, de Cérès et d'Esculape, dieux protecteurs de la cité. — Les fouilles de Délos, au rapport de M. Holleaux, ont mis au jour le portique N. du sanctuaire édifié par Antigone Gonatas, un tombeau mycénien, le sanctuaire d'un héros archégète d'une famille athénienne et, entre autres statues, celle de la muse Polymnie, et cinq lions colossaux en marbre de Paros, monuments de la sculpture des VIII[e]-VI[e] siècles ; une inscription datant de la seconde domination athénienne énumère les sacerdoces de Délos à cette époque. — M. Élie Berger a donné lecture d'un mémoire sur les aventures de la reine Aliénor, qui a été l'objet d'une seconde lecture à la séance publique annuelle.

Le 9 novembre, M. Haussoullier a lu une notice sur M. Oppert, et M. Clermont-Ganneau a exposé quelques légendes antiques relatives à l'alouette huppée, qui aurait été le premier être créé et aurait enseveli son père dans sa tête.

Le 23 novembre, M. René Pichon a essayé de montrer que Virgile a modifié les traditions relatives aux ancêtres d'Énée pour les rattacher plus étroitement à l'Italie et accentuer ainsi le caractère national de son *Énéide*. — Un médaillon en mosaïque, qui provient de Mésopotamie et se trouve au musée de Berlin, est, suivant M. S. Reinach, la seule image certaine de la Gaule personnifiée que nous ait laissée l'antiquité. Cette mosaïque, qui est des environs de l'an 200 après Jésus-Christ, représente la Gaule sous les traits d'une femme robuste à la tête couronnée de tours.

Les fouilles que M. Joulin a dirigées pendant plusieurs années à Vieille-Toulouse et à Martres-Tolosanes l'ont amené à des conclusions intéressantes dont il a fait part le 30 novembre à l'Académie ; il a pu établir l'existence à Vieille-Toulouse, dès l'époque préceltique, d'une agglomération qui a subsisté jusqu'à l'empire; les fouilles donnent sur la vie gallo-romaine des renseignements précieux ; l'époque des

Antonins a vu la création de fastueuses villas dont Martres-Tolosanes nous offre un type excellent. — M. Alexandre Bérard, à propos des nouvelles fouilles d'Alésia, a repris la thèse de Maissiat, qui identifiait Alésia avec Isernore.

A l'Académie des sciences morales et politiques, M. Arthur Chuquet a poursuivi, les 1er, 8, 15, 23, 30 septembre, la lecture des mémoires de M. Frénilly. Les 1er, 8 et 15 septembre et le 24 novembre, M. Georges Picot a lu les mémoires de Budé sur les voyages du Genevois Turettini.

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné sur la fondation Audéoud une récompense de 5,000 fr. à M. P. Vidal de la Blache pour son *Tableau de la géographie de la France*, qui forme le tome Ier de l'*Histoire de France* de Lavisse; deux de 1,000 fr. à MM. Albert Demangeon (*La Picardie*) et Charles Schmidt (*Le grand-duché de Berg*), deux de 500 fr. à MM. le général Derrécagueix (*Le maréchal Berthier*) et G. Saint-Paul (*Souvenirs d'Algérie et de Tunisie*).

Le prix Perret a été partagé entre MM. Ch. Diehl (*Études byzantines* et *Théodora*) et Cirot (*Histoire générale de l'Espagne de 1284 à 1556* et *Mariana historien*).

Le prix Edmond Fréville a été attribué à M. Louis André pour son ouvrage sur *Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique.*

Sur la fondation Victor Cousin, un prix de 2,500 fr. a été attribué à M. André Marceron pour un mémoire sur les Cosmogonies grecques.

La même Compagnie met au concours les sujets suivants qui intéressent nos études : prix Odilon Barrot (5,000 fr., 31 décembre 1908), histoire d'une coutume générale ou d'un groupe de coutumes locales, origine, modification, sources, application, relation avec les coutumes voisines; — prix Bordin (2,500 fr., 31 déc. 1909), Nicolas de Cusa ; — prix Saintour (3,000 fr., 31 déc. 1909), principales théories de la philosophie religieuse en Allemagne depuis Kant.

La Société d'histoire rhénane propose comme sujet de prix pour le concours Mevissen : I. La domination brandebourgo-prussienne sur le Bas-Rhin (1er octobre 1908, 3,000 m.) ; II. Conrad d'Heresbach et son rôle pédagogique (1er juillet 1909, 2,000 m.).

Le conseil d'administration de la fondation Wedekind, à Gœttingue, met au concours une histoire critique des fondations d'évêchés saxons à l'époque carolingienne (1er août 1910, 3,300 m.).

L'Académie des sciences de Berlin met au concours une étude critique sur les types et les symboles de l'art oriental antique, sur leur diffusion tant en Asie Mineure que dans le domaine de l'art mycénien et de l'art phénicien (31 déc. 1908, 5,000 marks).

L'assemblée générale de la Görresgesellschaft a eu lieu du 25 au 28 septembre à Bonn. Cette Société qui a déjà rendu d'éminents services aux études historiques, tant par la publication de son excellent *Historisches Jahrbuch* que par les travaux de son Institut historique romain et par d'autres publications, a décidé la création d'une section d'histoire ancienne. Trois au moins des communications faites à ce congrès se rattachent aux études historiques : celle de G. Schnürer sur les dernières recherches relatives à saint François d'Assise ; celle du P. Grisar sur la chapelle du palais du Latran et le *sancta sanctorum* ; celle de Mgr Ehses sur la doctrine de la justification de Gropper au concile de Trente.

Le discours prononcé par M. Joseph Soler y Palet, le 17 juin dernier, pour sa réception à l'Académie des belles-lettres de Barcelone, est consacré à un point de l'histoire locale de Catalogne [1]. L'étude qu'il fait de l'histoire antique d'Egara, des inscriptions et documents qui en conservent la mémoire, l'examen attentif des pièces relatives à Terrassa, prouvent que si cette dernière localité s'est substituée à la première, elle ne saurait être identifiée avec elle ; les étymologies fantaisistes par lesquelles on a essayé de confondre les deux noms ne tiennent pas debout. C'est au XIIIe siècle que le nom d'Egara apparaît pour la dernière fois dans l'histoire, après avoir joué un rôle dès une haute antiquité ; Terrassa ne commence à se montrer qu'au IXe siècle.

M. Domenico Migliazza consacre au *Codex diplomaticus ordinis eremitarum sancti Augustini Papiae, vol. II°*, publié par R. Maiocchi et N. Casacca, un compte rendu d'une extrême sévérité (Pavia, tip. Ponzio, 1906, in-8 de 51 p.), qui nous semble aller parfois jusqu'à la malveillance : cependant les critiques qu'il contient semblent souvent assez justifiées pour que les possesseurs du *Codex diplomaticus* aient intérêt à les consulter et à en tenir compte.

La Société industrielle de Mulhouse doit à un généreux legs de M. Armand Weiss de posséder dans ses collections un précieux manuscrit du Xe siècle, dans lequel déjà le catalogue de Firmin-Didot et M. Ch. Schmidt ont reconnu l'*Évangéliaire d'Erkanbold,* signalé au XVIe siècle par Wimpheling. Dom G. de Dartein, dans un article de la *Revue d'Alsace* qui vient d'être tiré à part (Rixheim, impr. F. Sutter, 1906, in-8 de 59 p.), étudie de nouveau ce précieux manuscrit, dont il précise l'origine sangalloise ; il montre également que le *Capitulare evangeliorum*, qui est actuellement en tête de l'évangéliaire, n'en était primitivement qu'un appendice, de rédaction posté-

[1] *Contribució á la historia antiga de Catalunya : Egara, Terrassa.* Barcelona, impr. de la Casa provincial de caritat. 1906, gr. in-8 de 104 p.

rieure. Des quatre notes des feuillets de garde, la plus ancienne, relative à la victoire d'Otton (pourquoi écrire Othon ?) en Calabre (982) serait écrite de la main même d'Erkanbold et sous le coup immédiat de l'événement : de la même époque environ serait la délimitation de *la Marcha argentinensis ecclesiae*, tandis que l'inventaire du trésor de la cathédrale ne remonterait pas au delà du début du XIIe siècle, et que la mention des quatre reliques serait du XIIe ou même du XIIIe siècle.

M. Léopold Delisle vient de publier le *Mémoire sur la chronologie des chartes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie* (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Paris, 1906, in-8 de 43 p.), qu'il avait lu en août dernier à l'Académie des inscriptions, et que nous avions sommairement signalé dans notre dernière chronique. Il y établit, de la manière la plus solide, un point qui servira aux historiens et aux diplomatistes pour faire un premier départ entre les actes d'un souverain qui n'a jamais pris le soin de dater ses lettres d'une manière précise : c'est le changement de protocole qui s'opéra dans la chancellerie entre mai 1172 et mai 1173 ; Henri ajouta dès lors à son titre de *rex Anglorum* les mots *Dei gratia*.

Un intéressant mémoire de M. l'abbé Pétel précise le rôle joué par *le diocèse de Troyes dans le différend entre Boniface VIII et Philippe le Bel et dans l'affaire des Templiers* (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. LXX. Troyes, impr. Paul Nouel, 1906, in-8 de 96 p.). Dans l'une et l'autre affaire, le diocèse s'est montré assez peu favorable aux prétentions du Roi. L'on s'explique assez bien qu'un homme comme l'évêque Guichard, qui avait maille à partir avec son souverain, n'ait point prêté son concours à Philippe le Bel ; mais il ne faut pas se hâter d'en conclure qu'il ait été plus dévoué au pape ; son attitude demeure équivoque.

M. J.-E. Choussy publie un *Appel à la vérité sur Jeanne Darc (sic)* (Moulins, impr. L. Lamapet, s. d., in-8 de 7 p.), dans lequel il rappelle l'opinion émise par lui, dans sa *Vie de Jeanne Darc*, sur l'authenticité de la lettre de la Pucelle au roi d'Angleterre, et où il réclame « au grand jour, à cor et à cri, un blâme ou une approbation ; » sa thèse est que la lettre a été falsifiée par Cauchon.

Dans un discours prononcé le 21 avril 1904 et qu'il publie seulement aujourd'hui, M. Giorgio Bolognini a exposé l'histoire de Vérone de 1509 à 1517 : *Verona durante la guerra di Cambrai e il dominio di Massimiliano I d'Austria* (Extrait de la *Favilla*. Perugia, tip. Umbra, 1906, in-8 de 31 p.), c'est-à-dire depuis le moment où la chute de la puissance vénitienne à Agnadel fit tomber la cité véronaise aux mains de la ligue de Cambrai et sous la domination de Maximilien

d'Autriche, jusqu'en février 1517, après le siège qui la fit rentrer sous le pouvoir de Venise.

Nous avons récemment annoncé la publication d'un recueil de pamphlets des premiers temps de la Réforme. Voici que M. J. Greving, privat dozent à l'Université de Bonn, inaugure à la librairie Aschendorff, de Münster, une entreprise d'un autre genre, mais qui ne peut manquer d'être bien accueillie de ceux qui cherchent la lumière sur l'histoire de la réforme protestante et de la contre-réforme catholique. Les *Reformationsgeschichtliche Studien und Texte*, qui paraîtront par fascicules indépendants, auront pour objet, ainsi que l'indique ce titre, non seulement la publication de travaux originaux, mais la mise au jour et le commentaire de documents de tout genre qui se rapportent à la Réforme et à ses alentours. M. Greving s'est assuré le concours du P. Braunsberger, S. J., de MM. G. Buschbell, M. Grabmann, Aloys Meister, N. Paulus, S. Merkle, A. Pieper, A. Schulte, H. J. Wurm, etc. Le premier fascicule de la série, qui a pour auteur M. J. Greving lui-même, se rapporte à J. Eck et comprend une étude sur le *Chrysopassus praedestinationis* de 1514. Les fascicules suivants seront consacrés notamment au Confessionnal de J. Lupi de Francfort, par F. Falk; au Pfarrbuch de Eck (1525), par J. Greving, etc.

Quel est l'*Auteur du tombeau de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, à la cathédrale du Mans?* Les critiques ne sont pas d'accord sur ce point. Un texte, mal publié d'abord et généralement négligé, permet à M. Henri Chardon d'attribuer au moins une part dans cette œuvre à Noël Huet, auteur des sculptures du jubé, aujourd'hui détruit, des Jacobins du Mans (Paris, Champion, 1905, in-8 de 23 p., pl.).

M. l'abbé F. Pochat-Baron nous donne *A propos du bienheureux Pierre Favre dit Lefèvre*, qui fut l'un des premiers compagnons de saint Ignace et le premier prêtre de la Compagnie de Jésus, *quelques notes sur sa paroisse natale et sur le lieu de ses premières études* (Extrait du compte rendu du *XVIIe congrès des sociétés savantes savoisiennes*. Chambéry, impr. générale savoisienne, 1906, in-8 de 30 p.). Il y établit nettement que le hameau du Villaret, qui donna naissance au bienheureux, faisait partie, longtemps avant sa naissance (1506), de la paroisse de Saint-Jean de Sixt et non de celle de Notre-Dame du Grand Bornand, et il paraît aussi mettre hors de doute le fait de ses études à Thônes.

M. Henri Chardon nous donne un rapide et amusant aperçu des *Voyages et voyageurs dans le Maine, du XVIe au XXe siècle* (le Mans, A. de Saint-Denis, 1906, in-8 de 21 p.), auquel il joint une *Course au clocher à travers le Saosnois*, indiquant les curiosités du pays.

Plus importante est l'étude qu'il consacre à *la Ligue au Mans, d'après des documents inédits* (Paris, H. Champion, 1905, in-8 de 74 p.), et dans laquelle il s'efforce de jeter la lumière sur l'histoire politique, plus encore que sur l'histoire militaire. Bien que plutôt sympathique aux idées des ligueurs, M. Chardon ne dissimule pas leurs excès. Son travail aidera à écrire l'histoire générale, qui reste encore à faire, de cette époque curieuse et agitée.

M. R. Maere éclaircit, dans une excellente étude, les *Origines de la nonciature de Flandre* (Extrait de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VII. Louvain, bureaux de la Revue, 1906, in-8 de 47 p.). Lorsqu'en 1584, les affaires de l'Allemagne rhénane décidèrent le Saint-Siège à l'établissement d'une nonciature à Cologne, les Pays-Bas lui furent rattachés; un peu plus tard, lorsque Grégoire XIV, désireux d'appuyer la Ligue, leva des troupes sous le commandement d'Hercule Sfondrato (1591), il le fit accompagner d'un commissaire apostolique, Matteucci, qui eut à faire de fréquents séjours dans les Pays-Bas; Malvasia, qui succéda en 1595 à Matteucci avec le même titre, ne tarda guère à recevoir le titre de nonce, quand l'archiduc Ernest prit le gouvernement des Pays-Bas (1594); mais ce n'est qu'en 1596, après l'arrivée de l'archiduc Albert, que la nonciature de Flandre fut définitivement fondée.

Dans une note qui complète ce qu'il avait écrit en 1904 sur le mausolée du maréchal de Montigny, M. P. Gauchery établit que l'auteur ou l'un des auteurs de ce monument fut le sculpteur Michel Bourdin [1].

Antoine Jacquard est un graveur poitevin du XVIIe siècle, dont les œuvres sont assez recherchées, mais dont la vie est demeurée jusqu'ici en pleine obscurité. Si dans le mémoire qu'il consacre à *Antoine Jacquard et les graveurs poitevins au XVIIe siècle* (Extrait du *Bulletin du bibliophile*. Paris, Henri Leclerc, 1906, in-8 de 26 p., pl.), M. Henri Clouzot n'éclaircit pas ces ténèbres, il a du moins le mérite de nous donner un catalogue de l'œuvre gravé du maître, qu'il croit pouvoir identifier avec un Antoine Jacquard, maître arpenteur et appréciateur qui vivait, dès 1622, sur la paroisse Saint-Didier, où il fut enterré le 11 juillet 1652. Il nous donne aussi quelques indications sur les artistes assez rares qui exercèrent en Poitou, au XVIIe siècle, l'art de la gravure.

Sous le titre un peu ambitieux de *Fénelon archevêque* (Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*.

[1] *Mausolée du maréchal de la Grange Montigny dans la cathédrale de Bourges. Marché passé entre Michel Bourdin, sculpteur, et Gabrielle de Crevant.* Extrait du XXIXe volume des *Mémoires de la Société des antiquaires du centre*, Bourges. impr. Tardy-Pigelet, 1906, in-8 de 81 p. et pl.

Périgueux, impr. de la *Dordogne*, 1906, in-8 de 8 p.), M. Joseph Durieux nous fait connaître deux documents inédits, dont l'un constate l'indignation que faisaient éprouver à l'archevêque les malversations, et dont l'autre est une lettre de 1708, où il insiste auprès du ministre de la guerre sur la nécessité d'accorder le plus largement possible aux évêques des Pays-Bas les passeports qu'ils réclament.

M. Francesco di Silvestri Falconieri met en relief l'incohérence de la politique des princes de la maison de Bourbon (France-Espagne-Naples-Portugal-Parme) vis-à-vis de la papauté au XVIIIe siècle : *Sulle relazioni fra la casa di Borbone e il papato nel secolo XVIII con una nota sugli ordini religiosi* (Roma, casa editrice romana, 1906, in-8 de 27 p.); poussés par l'esprit du philosophisme, ils se laissèrent aller, « sans une fin avouable, » à une série de menaces et de violences contre le chef de la religion dont ils faisaient profession; et quand, en face de la révolution qu'ils avaient contribué à déchaîner, ils voulurent défendre cette même papauté, ils ne firent que se discréditer davantage eux-mêmes. La note sur les ordres monastiques, par laquelle se terminent ces considérations, n'est qu'une diatribe et un hors-d'œuvre inutile.

M. Henri Chardon a entrepris la publication de *Glanes révolutionnaires*. Voici d'abord *Un dernier mot sur Marceau et Mlle des Melliers, d'après des documents de famille* (Paris, Champion, 1905, in-8 de 15 p.), dans lequel il donne le texte authentique de la lettre écrite de sa prison par la jeune fille qui dut son salut à Marceau, sans que la légende de leurs amours soit vraie. — *Un cri d'hyène poussé par un membre de la Convention à la veille de l'entrée des Vendéens dans la Sarthe* (ibid., in-8 de 13 p), c'est une lettre de Desgrouas excitant les républicains de la Société populaire de Mortagne à « sabrer » tous leurs ennemis.

Ce ne sont plus de simples glanes, mais c'est une véritable gerbe que le même érudit nous apporte dans l'étude qu'il consacre à *Un chef de chouans dans le Saosnois, commandant les divisions de Marolles et de Mamers, auteur de l'enlèvement du sénateur Clément de Ris, 1799-1800* (Le Mans, A. de Saint-Denis, in-8 de 74 p.). Le personnage dont il s'agit est Charles Gondé, connu à l'époque sous le nom de Charles, dont le rôle est demeuré jusqu'ici dans la pénombre, bien qu'il ait tenu une place assez considérable dans la chouannerie du Haut-Maine. M. Chardon a pu joindre aux documents d'archives et aux preuves écrites qui lui ont permis d'écrire ce chapitre de la chouannerie des renseignements qu'il a recueillis de la tradition orale.

Né dans le Calvados, Frédéric Le Play dut à ses origines normandes quelques-unes de ses qualités; et la Normandie, où il fit une

partie de ses études, influa par là encore sur son développement intellectuel. En étudiant les rapports entre *Frédéric Le Play et la Normandie* (extrait de la *Revue catholique de Normandie*. Évreux, impr. de l'Eure, 1906, in-8 de 19 p.), en cherchant ce qu'il dut à cette province dans les séjours qu'il y fit, en faisant passer sous nos yeux les Normands qui furent liés à Le Play et à son œuvre, M. Paul Allard regrette que la Normandie n'ait pas mieux glorifié l'un de ses fils les plus remarquables, en s'attachant davantage aux œuvres salutaires fondées par lui.

M. Auguste Himly, qui est mort au commencement d'octobre, à quatre-vingt-trois ans, après une longue carrière consacrée à l'enseignement, n'a laissé que peu d'ouvrages, mais ils ont suffi pour lui assurer une réputation durable : ses thèses de doctorat sur *Wala et Louis le Débonnaire* et sur le saint-empire romain de la nation germanique, parues en 1849, sont demeurées des ouvrages classiques ; et son *Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale* (1876, 2 vol. in-8) a joui d'une influence assez considérable pour que l'auteur ait été amené à en donner une nouvelle édition.

M. Henri Bouchot, qu'une mort inattendue et prématurée a enlevé le 19 octobre dernier, a, au contraire, manifesté son activité par de multiples publications sur les sujets les plus variés. Dans ces œuvres, dont beaucoup sont des travaux de vulgarisation ou des ouvrages destinés au grand public, toutes n'ont point la même valeur critique ni la même solidité scientifique ; mais cet esprit érudit et souple a remué beaucoup d'idées. Parmi ses livres, nous rappellerons seulement ici les suivants : *Mœurs et coutumes de la France. La Famille d'autrefois* (1887, in-4) ; *La Franche-Comté* (1890, in-4) ; *Le livre rouge de l'hôtel de ville de Saint-Quentin* (Saint-Quentin, 1891, in-4) ; *Les Clouet et Corneille de Lyon* (1892, in-8) ; *La Toilette à la cour de Napoléon* (1895, in-8) ; *Catherine de Médicis* (1899, in-fol.) ; *L'Épopée du costume militaire français* (1906, in-fol.).

Nous ne saurions passer sous silence la mort de Mgr l'évêque de Soissons, survenue en septembre dernier. Mgr Deramecourt, qui eut l'honneur d'être directeur de l'Académie d'Arras, a laissé, entre autres travaux historiques estimables, des recherches sur *Le Clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution* (1884-1887, 4 vol. in-8).

L'histoire littéraire touche d'assez près nos études et on lui a toujours témoigné assez d'intérêt dans cette Revue pour que nous sentions le devoir de nous associer au deuil que cause aux amis des lettres la mort de M. Ferdinand Brunetière. L'éminent écrivain, qui depuis treize ans dirigeait avec tant d'éclat la *Revue des Deux*

Mondes, dans laquelle il avait acquis la juste réputation d'un des maîtres les moins contestés de la critique française contemporaine et qui, après avoir formé des générations à l'École normale supérieure, aurait été appelé à illustrer de son enseignement une des chaires du Collège de France, s'il ne s'en était vu écarter par la politique, a aussi traité quelques sujets d'histoire proprement dite dans des articles qui ont été réunis en trois volumes sous le titre : *Histoire et littérature* (1884-1887). D'ailleurs, des ouvrages comme les *Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française*, *l'Évolution de la critique depuis la Renaissance jusqu'à nos jours*, *les Époques du théâtre français*, écrits par un érudit et un penseur, sont de ceux que les historiens ont tout profit à lire et à étudier. Nous ne saurions oublier ici l'évolution heureuse qui avait amené, dans ces derniers temps, cet esprit distingué de l'indifférence religieuse à la sympathie pour les croyances qui nous sont chères.

E.-G. LEDOS.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

I. — PÉRIODIQUES FRANÇAIS

A l'exemple des princes carolingiens et des rois capétiens du XIIe siècle, saint Louis, si épris de justice, institua des enquêteurs pour recueillir les doléances de ses sujets à l'égard des officiers royaux. Pendant les vingt-trois dernières années de son règne, ces enquêteurs, choisis d'abord parmi les Cordeliers et les Dominicains, plus tard parmi les clercs et les laïques de la cour du Roi, parcoururent le royaume, réparant les injustices commises. Leurs archives, qui nous auraient permis de surprendre sur le vif la vie de nos ancêtres, ont été en partie détruites et dispersées au cours des âges, parce que l'on n'en comprit point l'importance. M. Ch.-V. Langlois essaie de faire ressortir l'intérêt que présentent pour l'histoire les débris de ces documents, publiés par M. L. Delisle dans le tome XXIV des *Historiens de France*[1]. Certaines pétitions suffisamment détaillées montrent qu'au milieu du XIIIe siècle, la police royale était très exactement faite. Les gardiens de l'ordre public ne se contentaient pas de tenir la main à la rigoureuse exécution des ordonnances royales, ils veillaient encore à ce que les bonnes mœurs fussent respectées. Les délits d'opinion n'étaient point inconnus à cette époque et ceux qui, en public, médisaient de l'administration s'exposaient à payer une amende. Les fonctionnaires, même les derniers dans la hiérarchie, exigeaient les égards les plus respectueux du public, qu'ils ne se gênaient point pour maltraiter en paroles et en actions. La puissance dont jouissaient les agents du pouvoir les encouragea à commettre plus d'un abus, et leurs justiciables ne manquèrent pas de se plaindre de leur vénalité, de leur arbitraire et de leurs concussions. S'il est assez rare que des accusations de vénalité proprement dite soient portées contre des juges ou contre des baillis et des sénéchaux à propos de leurs fonctions judiciaires, l'arbitraire de leurs jugements est une cause de plaintes continuelles. A l'occasion, les sergents et les prévôts savaient

[1] *Revue historique*, septembre-octobre 1906 : *Doléances recueillies par les enquêteurs de saint Louis et des derniers Capétiens directs.*

tirer parti de la crainte qu'ils inspiraient pour se faire faire toutes sortes de cadeaux. De même, les contribuables accusaient formellement les officiers chargés de la perception des impôts de s'approprier une partie des sommes qui leur étaient versées La prestation du service militaire favorisait aussi les concussions, l'administration exigeant souvent que les habitants d'un village rachetassent à prix d'argent leur devoir militaire et les empêchant même de servir en personne. Enfin, les fonctionnaires ne se privaient point de faire servir l'autorité publique à des intérêts privés, lorsque les intéressés y voulaient mettre le prix. M. Langlois estime néanmoins que les fonctionnaires de saint Louis ne furent pas l'objet de plaintes bien sérieuses : au sommet de la hiérarchie, ce n'étaient ni des tyrans ni des malhonnêtes gens, et dans les rangs inférieurs on ne pouvait guère leur reprocher qu'une certaine brutalité et un amour quelque peu immodéré de l'argent.

— Avec sa verve accoutumée, Mme Arvède Barine entreprend de nous conter la jeunesse d'Élisabeth-Charlotte, duchesse de Bavière, mère du Régent[1]. Selon sa coutume, elle traite longuement son sujet, n'omettant aucun détail capable de piquer notre curiosité. Avant de nous retracer les premières années de la jeune princesse, elle nous décrit le milieu où elle devait grandir. Son père, Charles-Louis, électeur palatin, avait su en moins de dix ans relever ses États entièrement dévastés par la guerre de Trente ans. Ce fut à peu près tout ce qu'il fit de bien, ne donnant guère, comme époux et comme père, que de fâcheux exemples. Lorsqu'il eut épousé Charlotte de Hesse-Cassel, ce fut à la cour d'Heidelberg une série ininterrompue de scandales. Les scènes de jalousie se succédaient avec régularité et la nuit même, les gens du palais en percevaient les échos. Las de crier, Charles-Louis voulut se reposer des violences de son épouse auprès d'une de ses filles d'honneur, Louise de Degenfeld, qui depuis plusieurs mois avait l'heur, de par ses fonctions, de coucher dans la chambre de ses maîtres. Avant de céder aux avances de Charles-Louis, Mlle de Degenfeld prétendait obtenir « la permission des théologiens, » ce qui n'allait point sans difficultés, l'Électeur étant décidé, pour des raisons politiques, à ne pas divorcer. Avec un sans-gêne qui ne fut point égalé, même au XVIIe siècle, l'Électeur fit savoir à ses sujets qu' « en vertu de la juridiction qui lui appartenait, comme prince régnant, dans les matières ecclésiastiques et politiques, » il avait fait choix d'une seconde épouse et résolu de vivre avec elle « conjugalement et chrétiennement. » Un certificat de pasteur et un

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1906: *Madame, mère du Régent. I. Sa famille, l'Allemagne après la guerre de Trente ans, enfance et première jeunesse.*

acte notarié obtenus par l'Électeur calmèrent les scrupules de Mlle de Degenfeld. Cependant Élisabeth-Charlotte — Liselotte par abréviation, — alors âgée de huit ans, était condamnée à souffrir dans un milieu aussi insolite, en dépit de l'insouciance de sa belle santé et des plaisirs de son âge. Sa tante, la princesse Sophie, comtesse palatine du Rhin, eut pitié de sa situation et la tira de l'intérieur irrégulier où elle vivait, à la grande joie de son père pour qui sa fille était une gêne. Liselotte dut à sa tante quatre années d'un bonheur parfait, ayant trouvé à la petite cour de Hanovre, en même temps qu'un accueil affectueux, cette vie facile, conforme à la bonne nature et exempte de toute étiquette, qui lui plaisait pardessus tout. Ce n'était ni une école de vertu, ni une école de belles manières, mais on y faisait une chère copieuse. Liselotte y recevait l'instruction sommaire qui était de règle pour les princesses à cette époque, ce qui ne l'empêcha point de donner « un tour aisé et naturel » aux lettres qu'elle écrivait en français Lorsque l'électrice, à bout de courage, se décida enfin à quitter Heidelberg (juin 1663), Charles-Louis réclama sa fille et se flatta qu'il aurait tout loisir de parfaire son éducation. Il avait compté sans le caractère de Liselotte qui avait ses idées et ses volontés. « D'une laideur éclatante, » elle n'admettait point que l'on eût envie de se marier, et que l'on fît un mariage d'amour : « Être estropié d'une main est un malheur, affirmait-elle, avoir un mari en est un autre. » En dépit de son père qui essayait vainement de la plier à ses volontés, elle s'obstinait à être heureuse à sa façon à Heidelberg, faisant de grandes courses à pied, courant les foires, allant en traîneau et jouant la comédie.

— M. Charles Villay nous retrace la période de la vie de Saint-Just qui précéda immédiatement son élection à la Convention, et marque le début de ses luttes politiques [1]. Entouré de l'affection de sa mère et de ses deux sœurs, le futur conventionnel coulait, au village de Blérancourt, une existence calme et facile, se livrant à des travaux d'érudition et d'histoire, lorsque les événements de 1789 vinrent le secouer de cette « fièvre républicaine » dont il parle dans une de ses lettres. Le jeune licencié ès lois jouissait déjà d'un grand prestige auprès de ses concitoyens, quand il reçut une lettre où on le priait d'employer son crédit en faveur de la religion, sapée par les décrets de l'Assemblée nationale, et de répandre un libelle antirévolutionnaire dont on lui envoyait trente exemplaires : Saint-Just ayant dénoncé au procureur de la commune de Blérancourt la tentative dont il avait été l'objet, jura, en présence de la municipalité, la main sur la

[1] *Revue de Paris*, 15 octobre 1906 : *Saint-Just. premières luttes politiques* (1790-1792).

flamme du libelle, de mourir pour la patrie et l'Assemblée nationale (15 mai 1790). La commune de Blérancourt s'empressa de faire connaître à l'Assemblée cette manifestation de sa foi républicaine, et il n'en fallut pas davantage pour que celui qui en avait pris l'initiative fût considéré dès lors comme un héros. Ses concitoyens, qui rêvaient déjà pour lui un siège à l'Assemblée nationale, s'empressèrent de le désigner pour les représenter, en qualité de lieutenant-colonel de la garde nationale, à la fête de la Fédération. Un mois après il entrait en relations avec Robespierre, à l'occasion de l'adresse envoyée par lui à l'Assemblée pour demander la réunion de ses biens aux domaines nationaux du canton de Blérancourt. A l'assemblée de Chauny, où l'on discute le choix du chef-lieu du département, il représente le bourg de Blérancourt et soutient la cause de Soissons contre Laon. En toutes circonstances il est le mandataire de sa commune; il s'efforce d'obtenir que les réunions électorales transférées à Chauny se fassent de nouveau à Blérancourt, et défend les intérêts de cette commune lorsque des difficultés s'élèvent entre elle et M. de Grenet, seigneur de Blérancourt (octobre 1790). Ce fut dans les derniers mois de 1790 qu'il écrivit son livre sur l'esprit de *la Révolution et de la constitution de la France*, sorte de manifeste et de programme politique. Sous l'Assemblée législative, il prit une part active à la lutte des partis. Dans le courant de 1792, il travaille à la réorganisation de la garde nationale, et le 13 mai, quand la municipalité fait planter l'arbre de la liberté, il prononce une vibrante allocution. La popularité dont il jouissait dans son département lui valut d'être élu député à la Convention.

— M. Art Roë recherche sous l'influence de quelles causes l'armée révolutionnaire de la Convention se transforma peu à peu, pendant le Directoire, en une armée prétorienne, tout entière dans la main de son chef et n'ayant aucun lien avec la nation [1]. L'histoire militaire de 1789 à 1793 marqua l'acheminement progressif de la garde nationale au rôle de force armée, devant à la fois maintenir l'ordre à l'intérieur et défendre le pays au dehors. En 1793, l'enthousiasme révolutionnaire s'était refroidi; les volontaires enrôlés pour un an avaient regagné leurs foyers, et l'armée comptait à peine 200,000 hommes. Cette insuffisance numérique de nos forces obligea la Convention à décréter la levée en masse et à déclarer mobilisables les gardes nationaux de dix-huit à vingt-cinq ans. Après avoir fondu les réguliers dans les volontaires, l'assemblée fixa les effectifs de chaque unité; forma la division comprenant des éléments pris dans les trois armes : infanterie, cavalerie et artillerie; et enfin créa le

[1] *Revue de Paris*, 1er octobre 1906 : *L'armée sous le Directoire*.

haut commandement et l'état-major. Au 9 thermidor, l'armée révolutionnaire était arrivée à son apogée. Mais à peine a-t-elle recouvré les territoires que l'ennemi nous avait enlevés, qu'elle commence une guerre de conquête, c'est la lutte pour les limites naturelles. Son prestige ne lui vient pas seulement de ses victoires, mais aussi des fonctions de police dont elle se charge au dedans. Partout elle combat la contre-révolution. C'est elle qui désormais protège la Convention, la garde sédentaire ayant achevé son rôle au moment de la chute de Robespierre. La *garde nationale active*, comme la constitution de l'an III désigne l'armée, est en effet la sauvegarde du pouvoir, quel qu'il soit. Le Directoire, qui, pour durer, se trouve contraint à ne jamais mettre fin aux hostilités, ne compte que sur l'armée. Il lui doit son salut au 18 fructidor, mais, sentant le danger que sa force pourrait lui faire courir, il s'empresse de l'employer au dehors. A peine le traité de Campo-Formio a-t-il été signé contre son gré, qu'il forme une armée d'Angleterre. La propagande révolutionnaire du Directoire au dehors, la prépondérance politique de la France et la rupture à notre profit de l'équilibre européen, contraignent les puissances à la guerre. La défaite d'Aboukir (11 août 1798) rend courage à l'Europe prête à se coaliser contre la France. Le Directoire, qui se sait responsable des événements, n'ignore pas qu'il ne peut se maintenir au dedans que par des victoires. Cependant, c'est la défaite qui attend ses armées, car ses armées à effectifs réduits, sans attache avec la France, vivant dans le dénuement et la souffrance, sont impuissantes à protéger les immenses territoires qu'elles ont conquis. Les généraux sont démoralisés par la situation précaire qu'on leur a faite. Changeant sans cesse de commandement, parce que le Directoire craint qu'ils ne deviennent trop puissants, obligés de faire vivre leurs troupes en territoire étranger au moyen de réquisitions arbitraires, à peu près indépendants et, à la faveur de cette indépendance, se livrant à d'odieuses malversations, ils ont perdu l'enthousiasme révolutionnaire qui les animait encore en 1794, et ne peuvent empêcher les revers. M. Art Roë estime que ces revers, bien plus que l'habileté de Bonaparte, sont la cause déterminante de la chute du Directoire.

— Poursuivant ses études sur l'Émigration, M. Ernest Daudet nous retrace les espérances que les échecs de Napoléon, en 1812, firent naître parmi les royalistes, et les mesures que le comte de Provence et les chefs du parti prirent alors en prévision d'une restauration prochaine [1]. Le gouvernement anglais ne voulant entretenir aucunes relations politiques avec lui, le comte de Provence en eût été

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1906 : *Les dernières années de l'émigration*. II. *La veille de 1814*.

réduit à ne connaître les graves événements dont le nord de l'Europe était le théâtre, que d'une façon incomplète par les gazettes, si Joseph de Maistre n'eût transmis à Blacas les nouvelles de la guerre qui circulaient à Saint-Pétersbourg. Les désastres de l'armée française excitèrent l'enthousiasme des émigrés, oubliant trop — comme le remarque l'auteur — qu'à cette heure tragique de notre histoire, l'Empereur « ne faisait plus qu'un avec la patrie, » pour ne songer qu'à la joie de rentrer bientôt en France, et de voir le trône des Bourbons rétabli. Le prince lui-même, qui tout d'abord n'avait pas cru à un dénouement immédiat, se laissa gagner par la fièvre de son entourage. Dès le mois de février 1812, il songe à intéresser Alexandre à sa cause. La Ferronays est chargé de demander au tsar la reconnaissance des droits du Roi et la formation, avec les soldats prisonniers, de corps français qui opéreraient dans l'ouest de la France, sous le commandement du Roi; et de s'assurer le concours de Bernadotte, devenu prince royal de Suède, que l'on disait animé des meilleures intentions envers les princes français. Mais Bernadotte, mécontent que Louis XVIII n'eût point fait une démarche directe auprès de lui, fit recevoir son envoyé par M. de Camps, un de ses familiers, qui, après l'avoir mortifié en reprochant aux Bourbons « la dévotion excessive et intolérante des uns, le scandaleux libertinage des autres, » lui déclara la volonté de Bernadotte de s'occuper avant tout des intérêts de la Suède. Avec des formes plus courtoises, Alexandre ne s'engagea pas davantage. Obligé, disait-il, à beaucoup de ménagements à l'égard de l'Autriche, il ne pouvait encore prendre parti ouvertement pour les Bourbons. Il fallait attendre que, Napoléon vaincu, le peuple français se soulevât et exprimât son vœu d'être gouverné par ses anciens maîtres. Les divers émissaires envoyés par Louis XVIII au camp des alliés n'avaient pas plus de succès : les puissances coalisées voulaient ignorer les Bourbons et considérer leur tâche comme achevée, le jour où les troupes françaises auraient repassé le Rhin. La mort de Moreau, survenue avant même que l'envoyé royal eût pu négocier avec lui, décida Louis XVIII à tenter une nouvelle démarche auprès de Bernadotte. Cette fois le prince royal accorda plusieurs audiences au comte de Bouillé, en novembre et en décembre 1813, et le séduisit par sa grâce et sa faconde méridionale. Le Sénat venait de proclamer roi le comte de Provence, lorsque Bouillé remit à Bernadotte une lettre de ce prince lui offrant le titre de généralissime des troupes françaises, et lui demandant de lui faire savoir comment il pourrait s'acquitter de la dette sacrée qu'il avait contractée à l'égard du « futur libérateur de la France. » D'autant plus flatté des avances de Louis XVIII que celui-ci n'avait plus besoin de ses services, Bernadotte se confondit en protestations

de dévouement et affirma son désir constant de travailler à la restauration de la monarchie.

— Chateaubriand venait de négocier avec succès l'entrée dans le ministère Richelieu des deux chefs de la droite royaliste, de Villèle et Corbière, lorsqu'il quitta Paris, le 1er janvier 1821, pour se rendre à Berlin en qualité de ministre plénipotentiaire. A l'aide des dépêches tant officielles que particulières de Chateaubriand, dont il publie *in extenso* les plus caractéristiques, M. Ch. de Loménie nous fait connaître ses impressions de diplomate, au moment où l'attention de toutes les chancelleries européennes se concentrait sur le congrès de Laybach[1]. Sous la tranquillité apparente de la Prusse et de l'Allemagne, Chateaubriand distingue une sourde agitation ; on en veut aux souverains de n'avoir pas tenu leurs promesses libérales. Il désapprouve la conduite de nos plénipotentiaires au congrès et estime que si la France doit se prononcer nettement « contre le système actuel de Naples, » il ne convient pas qu'elle se porte garante du régime que l'Autriche se propose d'introduire en ce pays, faisant succéder à une constitution insensée « les coups de bâton et la perte de toutes les libertés. » Il ne voudrait point que l'intervention de l'Autriche aboutisse à la conquête d'une province ou à l'oppression d'un peuple. Sans aller aussi loin que notre ministre des affaires étrangères, le baron Pasquier, désavouant nettement nos plénipotentiaires et, dans une note verbale du 20 février 1821, marquant le désaccord qui existait entre l'Autriche et la France, Chateaubriand aurait désiré que le gouvernement français se bornât à faire une déclaration de neutralité et n'engageât point la discussion avec Metternich. Selon lui, la France doit conserver sa politique propre sans se séparer de la Sainte Alliance, car elle ne peut reconquérir son influence extérieure qu'avec son appui. Le soulèvement du Piémont, survenant peu après celui de Naples, causa une grande inquiétude en Prusse : l'opinion populaire, hostile à l'Autriche, ne souhaitait pas qu'elle trouvât dans ces événements l'occasion de nouveaux succès. Remarquant que le Piémont touche celles de nos provinces où « l'esprit est le moins bon, » Chateaubriand n'admettait pas notre neutralité en cette circonstance. Dans le cas où le Piémont ne se donnerait pas une « constitution raisonnable » et envahirait le Milanais, la France devait prendre une attitude énergique et ne pas craindre de tirer l'épée. Le 19 avril, Chateaubriand quittait Berlin muni d'un congé accordé à ses sollicitations, et venait à Paris recevoir la dignité de ministre d'État, qui lui avait été enlevée en 1816.

[1] *Le Correspondant*, 25 octobre et 10 novembre 1906 : *La mission de Chateaubriand à Berlin (janvier-avril 1821).*

— On sait combien sont importants, pour l'histoire du duc de Reichstadt, les deux ouvrages que lui consacra son ami et son unique confident le chevalier de Prokesch-Osten (*Lettres sur le duc de Reichstadt. Mes relations avec le duc de Reichstadt*). Pendant la traversée de Trieste à Alexandrie, en mars 1833, le chevalier de Prokesch-Osten avait noté les impressions et les souvenirs que lui suggérait la mort toute récente du duc. Ce travail, dont l'auteur n'avait point songé à faire usage, vient d'être utilisé par M. Henri Welschinger, qui en a présenté un intéressant résumé aux lecteurs du *Correspondant*, faisant ressortir les détails importants et nouveaux de cette relation inédite[1]. Prokesch estime que le choix du comte Maurice Dietrichstein, comme gouverneur du prince, fut malheureux, car il agissait toujours en « courtisan égoïste, vain, subordonnant tout à des pensées mesquines. » D'ailleurs, le comte Maurice ne parvint point, comme on l'a soutenu, à faire de lui un prince allemand jusque dans les moindres détails. Le duc savait presque par cœur tout ce qui avait été publié sur l'Empereur. C'est encore une légende qui représente Metternich, l'ennemi acharné de Napoléon, traçant au fils un tableau fidèle de la carrière de son père. L'histoire lui fut enseignée par Obenaus, qui ne tarda point à juger à sa réelle valeur l'intelligence et la volonté de son élève. François II avait une sincère affection pour son petit-fils, qui, de son côté, ne lui ménageait pas les témoignages de respect et de confiance. Ce fut en vain que le duc de Reichstadt tenta de faire entrer Prokesch dans son entourage militaire ; Metternich s'y opposa d'une façon formelle ; ce qui n'empêcha pas Prokesch de s'attacher à lui et de lui procurer les seules joies pures qu'il ait goûtées avant de mourir, en l'entretenant sans cesse de la France, de son père et de son avenir. La révolution de juillet et le soulèvement de la Pologne en 1830 émurent vivement le jeune prince, qui se crut à la veille de régner sur la France ou tout au moins de ressusciter le royaume de Pologne, et il semble bien que, sans Metternich, François II aurait été disposé à seconder, secrètement au moins, les desseins de son petit-fils. Les notes inédites de Prokesch donnent un nouveau démenti à ceux qui ont parlé des aventures romanesques du prince et affirmé que l'abus des plaisirs avait hâté sa fin : il est avéré que le prince fut d'une extrême sévérité de mœurs, dont le mérite revient en grande partie à son grand-père, « qui lui avait inspiré le plus grand dégoût de l'immoralité. » Bien loin, enfin, d'avoir tenté de s'attacher Marmont, auquel il ne pardonnait point sa trahison en 1814, il ne cessa de voir en lui un ambitieux, désirant se donner

[1] 10 et 25 août 1906 : *Le duc de Reichstadt, d'après des notes inédites du chevalier de Prokesch-Osten.*

comme son protecteur et son ami si l'Empire était un jour restauré.

— L'analyse que M. Georges Weill nous donne des lettres écrites par Achille Murat, fils aîné du roi de Naples, de 1830 à 1835, et ignorées jusqu'à ce jour, constitue un curieux chapitre de l'histoire du bonapartisme sous le gouvernement de juillet [1]. Des raisons financières et des raisons politiques avaient déterminé Achille Murat à quitter les États-Unis, où il exerçait la profession d'avocat, pour venir en Europe. Il espérait obtenir de Louis-Philippe la restitution des sommes considérables que la France lui devait et que la Restauration lui avait toujours refusées. Enfin, dans le bouleversement de l'Europe qu'il prévoyait, il comptait bien se présenter comme un prétendant éventuel au trône des Deux-Siciles, et comme le libérateur de l'Italie tout entière. Mais bientôt, l'offre qui lui est faite de se mettre à la tête du parti bonapartiste et du parti républicain, unis pour renverser Louis-Philippe et donner le pouvoir à Napoléon II, l'engage à s'occuper des affaires de France. Comme les républicains ne se hâtaient point d'entrer en pourparlers avec lui, il s'adresse à Auguste Fabre, directeur de la *Tribune*, le plus influent des journaux républicains, qu'il s'efforce de gagner en lui exposant ses plans politiques : l'institution d'un gouvernement libre par l'union de la République et de l'Empire. Mais l'impossibilité où il se trouve de contracter un emprunt lui permettant de mener à bien ses projets, et l'échec de l'émeute du 14 juillet 1831, lui firent comprendre qu'une restauration bonapartiste ne pouvait sortir d'un coup de force. Déçu dans ses espérances, il se rendit à Bruxelles où il obtint du roi Léopold l'autorisation d'organiser une légion étrangère au service de la Belgique. Mais les gouvernements de Vienne et de Berlin empêchèrent le ministre de la guerre belge de remplir ses engagements à son égard, et, colonel sans soldats, il dut se faire mettre en congé. Revenu à Londres, Murat ne songe plus qu'à seconder les desseins de Joseph Bonaparte, qui, en sa qualité de chef de la famille, devait « chercher la meilleure manière de faire triompher la cause. » Pour lui, une nouvelle élection peut seule rétablir l'Empire. Lorsque Lucien, représentant pour ainsi dire la fraction aristocratique du parti, et qui exerçait un grand ascendant sur Joseph, l'eut détourné des idées libérales et républicaines, Murat, fidèle aux instructions envoyées par Napoléon de Sainte-Hélène et épris de démocratie, estima qu'il n'avait plus rien à faire en France et s'embarqua de nouveau pour l'Amérique. Candidat aux élections politiques, directeur d'une banque, inspecteur de l'école militaire de West-Point et occupé surtout à surveiller ses cultures, malgré ces multiples occupa-

[1] *Revue historique*, septembre-octobre 1906 : *Les lettres d'Achille Murat.*

tions et la joie de vivre qu'il manifeste dans ses lettres, il pense souvent à l'Europe et caresse l'espoir de revoir un jour l'Italie, « cette patrie adorée, libre, grande, forte, unie. » Plein de confiance dans l'avenir du parti bonapartiste, il prévoit la chute de Louis-Philippe, et, après une courte période de république, le rétablissement de l'empire par un plébiscite, et il ne doute point que le futur empereur ne contribue à l'unité italienne en chassant les Autrichiens de la péninsule.

— L'un des derniers actes administratifs de Guillaume le Conquérant fut le grand recensement, ou relevé officiel de la propriété du sol, de ses morcellements, de sa population, de son rendement. Après avoir rappelé brièvement comment se fit cette opération, terminée dans tous les comtés d'Angleterre en 1086, dom Léon Guilloreau nous fournit, d'après le *Domesday Book*, quelques renseignements intéressants sur *les Possessions des abbayes mancelles et angevines en Angleterre* à la fin du XIe siècle [1].

— M. le baron de la Bouillerie termine son étude, déjà signalée ici, sur *un Ami de Henri IV, Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne* [2]. Il le montre poursuivant à travers mille obstacles la tâche qu'il s'était tracée : l'élévation de sa personne et de sa famille.

— M. A. de Saint-Léger nous donne la première partie d'une étude très documentéesur la rivalité industrielle qui, à partir du XVIe siècle, divisa Lille et les villages du plat pays [3]. Pendant plus de deux siècles, les Lillois luttèrent pour défendre leurs privilèges et pour interdire ou tout au moins pour restreindre la fabrication des draps dans les localités voisines ; jusqu'à ce qu'enfin un arrêt du Conseil d'État, du 7 septembre 1762, rendu sous l'inspiration de Daniel Trudaine et de son fils Trudaine de Montigny, proclamât la liberté de l'industrie textile.

— On doit à M. Louis Calendini le récit détaillé de *la Première visite pastorale de Mgr F.-G. de Jouffroy-Goussans* [4] dans le diocèse du Mans, où l'on a conservé le souvenir de son zèle et de sa piété.

— Les troubles qui éclatèrent à Nîmes le 31 décembre 1657, au sujet de l'installation des nouveaux consuls, avaient eu un précédent, et, le 25 juin de la même année, une émeute avait eu lieu qui avait failli coûter la vie au président du présidial de Nîmes, François de Rochemore, parce que le bruit s'était répandu que l'on devait raser les temples des protestants. M. le comte E. de Balincourt nous fait, d'après les

[1] *Revue historique et archéologique du Maine*, second semestre de 1906, 1re livr. — [2] *Ibid.*, 1er semestre de 1906, 3e livr. — [3] *Annales de l'Est*, juillet 1906 : *Rivalité industrielle entre la ville de Lille et le plat pays et l'arrêt du Conseil de 1762 relatif au droit de fabriquer dans les campagnes.* — [4] *Revue historique et archéologique du Maine*, 2e semestre de 1906, 1re livr.

dépositions des témoins, le récit de cette affaire qui troubla longtemps les habitants de Nîmes, en apportant une entrave à leur commerce [1].

— A l'aide du *rôle* dressé en 1688 pour la ville de Montech, M. Camille Daux est arrivé à reconstituer l'état de cette ville dans les dernières années du XVII[e] siècle, tant au point de vue de son territoire et de la densité de la population, que sous le rapport de ses ressources et de ses charges vis-à-vis du roi, de la province de Languedoc et de son consulat, à nous renseigner sur l'administration civile et religieuse de cette localité et à en dresser pour ainsi dire la statistique sociale [2].

— L'*Anjou historique* publie les notices que Jacques Rangeard, archiprêtre d'Angers, écrivit en 1790 sur les *Communautés de femmes à Angers avant la Révolution ; les anciennes confréries d'Angers* [3]; *l'origine et la description topographique d'Angers.*

— M. A. Hanauer commence la publication d'une série de notices sur *les Faïenciers de Haguenau*, longtemps les émules de ceux de Strasbourg [4]. Ces notices, faites surtout au point de vue historique, complètent le travail que leur consacra M. A. Tainturier. Les premières sont celles de Louis Dumontet (1695-1697), Charles-François Hannong (1724-1732), Balthasar Hannong (1732-1753) et Paul-Antoine Hannong (1732-1760).

— *Les lettres de Guillaume-Benoît Couderc, député à l'Assemblée constituante, à son oncle M. Vernet-Dupan, à Genève (1781-1792)*, que publie M. O. Monod, nous font connaître les opinions d'un bourgeois de Lyon, éclairé et intelligent, sur les affaires de son pays pendant cette époque troublée [5].

— Dans les nouveaux chapitres de son histoire des *Classes rurales en Bretagne*, M. Henri Sée étudie successivement les banalités, les péages, les droits de foires et de marchés, les droits de chasse, de pêche et de colombier, les usages et devoirs divers, les dîmes [6].

— M. Léon Dubreuil étudie les *Fêtes révolutionnaires* célébrées dans le département d'Ille-et-Vilaine de 1794 à 1795 : fête de l'Être suprême, fête du serment de haine à la royauté et à l'anarchie (le 21 janvier), fête de la fondation de la République (le 22 septembre), etc. Ces fêtes étaient si nombreuses et les ressources des communes si restreintes qu'elles eurent généralement peu de succès et n'empêchèrent pas les paysans de vaquer à leurs occupations journa-

[1] *Revue du Midi*, 15 novembre : *Un épisode ignoré des troubles de Nîmes en juin 1657.* — [2] *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 1[er] trimestre de 1906 : *La communauté de Montech sur la fin du XVII[e] siècle.* — [3] Septembre-octobre 1906. — [4] *Revue d'Alsace*, novembre-décembre 1906. — [5] *Revue de l'histoire de Lyon*, novembre-décembre 1906. — [6] *Annales de Bretagne*, juillet 1906.

lières, d'autant plus que l'on continuait partout à célébrer le dimanche[1].

— M. l'abbé Uzureau publie[2] le procès-verbal officiel des fêtes qui eurent lieu à Angers sous la Convention : fêtes du 10 août, fêtes de la déesse Raison, fêtes des victoires de la République, fêtes du 21 janvier, fêtes de l'Être suprême; et sous le Directoire: fêtes de la Jeunesse, des Époux, de la Reconnaissance, de l'Agriculture, de la Liberté, de la Vieillesse, de la fondation de la République, de la Paix continentale, de la Souveraineté du peuple, pompes funèbres des plénipotentiaires assassinés à Rastatt et du général Joubert.

ALBERT ISNARD.

II. — PÉRIODIQUES ANGLAIS

ANTIQUITÉ. — Nous recevons le troisième volume des *Papers of the British School at Rome*[3]. Nos lecteurs connaissent déjà la valeur exceptionnelle de cette collection. Ce volume contient une dissertation de T. Ashby sur la *topographie de la campagne romaine*, qui est la suite d'une étude déjà appréciée dans ce courrier; ces notes si précises et si minutieuses nous fixent sur plusieurs points de topographie romaine et éclairent même l'histoire des catacombes. Les deux études suivantes : H. Stuart Jones, *Notes sur les sculptures romaines historiques*, et A. J. B. Wace, *Fragments de reliefs romains historiques dans les musées du Vatican et de Latran*, sont un utile complément au livre récent de M. Courbaud, et les partisans de la théorie de l'*art augustal* pourront y trouver des arguments nouveaux. La quatrième étude nous ramène à l'ordre de recherches auxquelles avait été consacré le tome II des *Papers*, qui contient l'album de A. Coner. M. G. F. Hill étudie des *dessins d'après l'antique, attribués à Pisanello*. Cette idée toute récente de fouiller les cartons des vieux maîtres pour y retrouver la trace d'œuvres antiques, est bien de notre siècle et ne saurait trop être encouragée. Elle a déjà donné de fort beaux résultats. M. K. A. Mc Dowall dans la dernière dissertation de ce volume, sous le titre de *Pythagoras*, entreprend de résoudre, d'après un médaillon contorniate, un problème d'iconographie. Ce volume est une preuve de l'activité scientifique de l'école archéologique à Rome, et nous montre en même temps dans quel sens s'exerce cette activité. Son domaine n'est pas le même que celui de notre école française.

[1] *Annales de Bretagne*, juillet 1906. — [2] *L'Anjou historique*; septembre-octobre 1906 : *Les fêtes civiques à Angers sous la Convention*; novembre-décembre 1906 : *Les fêtes nationales à Angers sous le Directoire*. — [3] Un vol. in-4 de xii-314 p., 32 pl. London, Macmillan, 1906.

— Ce sont surtout les anciens, Cicéron et Pline, qu'étudie l'auteur d'un article de la *Quarterly Review* sur *quelques écrivains épistolaires anciens et modernes*[1]. Cependant, comme l'indique son titre, il les compare à des écrivains modernes, le comte de Chesterfield, Mme Delany, la marquise du Deffand (Lettres à Horace Walpole et à Voltaire), et Madame, duchesse d'Orléans. C'est un bon chapitre d'histoire littéraire et les conditions nécessaires de *milieu* où peut éclore une correspondance littéraire sont ingénieusement étudiées.

— *Crinagoras de Mitylène* est un des poètes dont les pièces sont recueillies dans l'anthologie. Il vivait au siècle d'Auguste, et fut envoyé par la république de Mitylène pour traiter avec l'empereur des affaires de la cité. Le professeur J. S. Phillimore a voulu tirer de l'oubli cet écrivain qui mérite un bon rang parmi ceux de second ordre, et il a exhumé de leur poussière séculaire quelques-unes de ses pièces, épigrammes, épitaphes, dédicaces, etc.[2].

Antiquité chrétienne. — Nous passons rapidement en général sur les articles qui ont trait à l'Ancien ou au Nouveau Testament, ces questions n'étant pas de notre domaine : cependant elles appartiennent parfois aussi à l'histoire et il est bon de les signaler aux lecteurs. Dans son article sur *Jésus le prophète*, l'auteur, canon R. H. Kennett, fait quelques bonnes remarques sur le caractère du message de Jésus, et les analogies de son Évangile avec l'Évangile des prophètes de l'Ancien Testament[3]. C'est comme prophète qu'il est salué par les foules, le caractère de son enseignement ressemble à celui des prophètes. L'auteur n'exclut pas dans cet article la « transcendance » de Jésus sur les prophètes, comme on dit aujourd'hui, ou, pour parler plus exactement, la divinité du Christ.

— Dans la même Revue nous trouvons un article sur *les types de l'Évangile dans la tradition primitive*[4] C'est une discussion sur la valeur respective des synoptiques. D'après les vues de l'auteur, qui s'appuie surtout sur l'école alexandrine, les évangiles qui contiennent les généalogies (saint Matthieu et saint Luc) seraient les types les plus anciens.

— Le doyen de Westminster, Armitage Robinson, dont la compétence est bien connue, étudie, dans le numéro de janvier 1906 du *Journal of theological Studies*, la fameuse formule baptismale *baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti*[5]. On connaît les controverses récentes sur l'authenticité de ce fameux verset (Matth., xxviii, 19), en faveur de laquelle se prononce le savant doyen.

[1] *Quarterly Review*, avril 1906, p. 390 sq. — [2] *Dublin Review*, july 1906, p. 74 sq. — [3] *Jesus the Prophet*, dans *Hibbert Journal*, oct. 1906, p. 136 sq. — [4] *The Hibbert Journal*, juillet 1906, p. 877 sq., art. du Rev. Benjamin W. Bacon. — [5] P. 186 sq.

Ce n'est pas du reste sur ce point que porte exactement la controverse, c'est sur la signification du terme εἰς τὸ ὄνομα. Un rédacteur de la même revue proposait la traduction *into the name* au lieu de l'*in the name* jusqu'ici reçu (littéralement, immergés *dans* le nom du Père, etc., au lieu de immergés *au* nom du Père). A. Robinson maintient sur de bonnes raisons philologiques l'ancienne traduction. Cette discussion a une réelle importance au point de vue du rite du baptême.

— Signalons dans la même revue un savant article du P. Chapman, bénédictin, sur la question *des frères du Seigneur*[1], un autre sur l'*auteur des épîtres pastorales* de saint Paul (Épîtres à Tite et à Timothée)[2], enfin une bonne étude sur l'*Apollos* des Actes des apôtres, par S. H. A. Hart[3].

— M. C. Taylor nous ramène à la *Didachè* pour y découvrir la trace d'un *logion*, ou plutôt pour discuter sur l'origine de l'un de ces *agrapha : sudet eleemosyna in manu tua*, etc., et ses diverses transformations [4].

— Du même auteur, qui semble s'être fait une spécialité de la question des *agrapha,* nous avons un bon article dans lequel il étudie les *logia* du papyrus d'Oxyrinque, et les anciens *logia*. Il considère les premiers comme n'étant pas antérieurs à l'année 150, et, d'une façon générale, ses conclusions pour la plupart de ces paroles plus ou moins authentiques du Seigneur iraient plutôt à ne pas leur donner l'autorité et l'antiquité que quelques-uns leur attribuaient d'abord [5]. Ces propositions nous paraissent sages.

— Quoi qu'il en soit de leur autorité, les *agrapha* sont voisins des apocryphes. Dans le même numéro du *Journal of theological Studies,* M. R. James consacre une note érudite à l'étude d'un apocryphe qui n'est cité que par un seul témoin, Niceta de Remesiana, sous le titre d'*Inquisitio Abrahae*, et de divers autres apocryphes [6].

— La *catacombe de Commodilla* est une des plus intéressantes découvertes de ces dernières années. M. H. Stuart Jones nous en donne le détail d'après les *Notizie degli scavi* et discute les questions archéologiques auxquelles donne naissance la découverte des tombes des saints Félix et Adauctus, de saint Nemesius, et des fresques de style byzantin dont l'une représente Notre-Seigneur donnant les clefs à saint Pierre [7].

— Le récent décret du Saint-Siège sur la *communion quotidienne*

[1] *Journal of theological Studies*, avril 1906, p. 412. — [2] *Church Quarterly Review*, octobre 1906, p 63 sq. — [3] *Journal of theol. Studies*, octobre 1905, p. 16 sq. — [4] *Journal of theol. Studies*, oct. 1906, p 115 sq. — [5] *Ibid.*, juillet 1906, p. 546. — [6] *Journal of theol. Studies*, juillet 1906, p. 562. — [7] *Journal of theol. Studies*, juillet 1906, p. 615 sq.

a inspiré à M. Ed. King l'idée de rechercher quelle était, sur ce point, la coutume de l'Église primitive [1]. Il arrive à établir, par une série de textes empruntés aux auteurs les plus anciens, que la pratique de la communion quotidienne se retrouve presque générale à cette époque. Cependant, il eût été bon de ne pas trop généraliser et de tenir plus de compte des exceptions.

— Un bon nombre d'articles dans les revues anglaises de ces derniers mois sont consacrés à l'étude de problèmes historiques concernant la littérature patristique.

Aphraates nous a été restitué il y a quelques années. La *Dublin Review* étudie sa doctrine sur le baptême et les sacrements, sur le Saint-Esprit, sur les fins dernières, sur la primauté de saint Pierre, et montre la conformité de son enseignement sur ces différents points avec celui de l'Église catholique [2]. Cet article est une réponse à certaines assertions du docteur Burkitt, dont nous avons récemment analysé ici même l'ouvrage *Early Christianity outside the Roman Empire*. Ce dernier auteur soutient en ce moment aussi une polémique avec un bénédictin, Dom Conolly, au sujet de la doctrine d'Aphraates sur la virginité, le mariage et la vie monastique. Il est obligé de reconnaître que ses expressions avaient un peu dépassé sa pensée [3]. Cependant, il maintient sa principale proposition, à savoir qu'Aphraates aurait condamné dans une certaine mesure le mariage. Dom Conolly revient à la charge dans un numéro suivant de la même revue, et, à notre avis, éclaircit définitivement la question [4].

— Le bulletin de l'Université catholique de Washington contient un long et sérieux article sur *saint Jérôme et la conception qu'il se fait de l'histoire biblique et de l'inspiration*. Encore que cette étude soit faite surtout au point de vue exégétique, elle contient cependant sur saint Jérôme, considéré comme critique et historien, des vues intéressantes [5].

— Les travaux de Burn sur *Niceta de Remesiana*, et ceux de Souter sur l'*Ambrosiaster*, ont ramené l'attention sur ces sujets déjà bien souvent traités et soulevé de nouvelles discussions. C'est au docte C. H. Turner que sont dues les plus importantes de ces contributions. Son article *Ambrosiaster and Damasus* [6] n'est que la réu-

[1] *Holy Communion in the early Church, the Month*, juillet 1906, p. 1 sq. Lire sur le même sujet la note XXXVII, p. 250-252 : *Sulla communione quotidiana nella Chiesa romana*, dans la *S. Melania Giuniore* du cardinal Rampolla. — [2] *Dublin Review*, avril 1906, p. 386 : *Christian doctrine in an early Eastern Church*. — [3] *Journal of theological Studies*, juillet 1905, p. 522 sq., et octobre 1905, p. 10 sq. — [4] *Journal of theological Studies*, *St. Ephraïm and Encratism*, oct. 1906, p. 41 sq. — [5] *The Catholic University Bulletin*, avril 1906, p. 182 sq. — [6] *Journal of theological Studies*, janvier 1906, p. 281 sq.

nion de quelques notes utiles pour l'histoire littéraire de l'époque, mais son étude *Niceta and Ambrosiaster* a une tout autre portée [1]. Il apporte à l'édition de Niceta toute une série d'importantes corrections avec des conclusions sur les orientalismes dans la liturgie latine. La partie de cette étude consacrée à l'Ambrosiaster revient sur le fameux problème littéraire soulevé par ce nom. Et dans une discussion serrée, il écarte le dernier candidat présenté par dom Morin (Hilarius Hilarianus) pour soutenir les titres de l'ex-juif Isaac, présenté autrefois aussi par dom Morin, mais ensuite rejeté par lui. Ces articles ne manqueront pas de raviver les discussions.

— Le Rev. T. Barns, dans un autre article, ajoute le nom de Niceta à ceux des témoins qui attribuent à sainte Élisabeth le cantique du *Magnificat.* Il rapproche cette tradition de celle de l'Église de Jérusalem, représentée par saint Cyrille [2].

— La note de C. Conybeare sur le manuscrit de la *Chronique pascale,* dont se servit Holstein, et celle de Mgr Mercati, *A study of the Paschal Chronicle,* seront surtout utiles pour l'édition de ce précieux document [3].

— L'infatigable C. H. Turner nous donne une savante étude avec un texte nouveau du *Liber ecclesiasticorum dogmatum,* attribué à Gennade [4]; et dans ses *Adversaria Patristica,* il éclaire plusieurs points obscurs d'histoire patristique [5]; l'explication des mots *figura corporis mei* dans Tertullien, appliqués à l'Eucharistie, et les notes sur le *de montibus Sina et Sion* du ps. Cyprien, méritent surtout d'attirer l'attention.

— Nous ne ferons que citer, faute d'espace, les titres des dissertations ou notes sur *le commentaire des épîtres de saint Paul par Pélage* (Souter), le texte du *de sacerdotio* de saint Jean Chrysostome (Nairn), des corrections à l'édition de *Cosmas Indicopleustes,* les *homélies de saint Macaire d'Égypte,* une homélie supposée d'Eusèbe de Césarée [6].

— L'article de Francis X.-E. Albert sur *l'école de Nisibe* est surtout intéressant parce qu'il donne une traduction nouvelle des canons ou statuts de cette école, qui remontent au ve et au vi^e siècle et jettent une grande lumière sur l'histoire du nestorianisme et des écoles orientales [7].

[1] *Ibid.*, 1906, janvier, p. 203 sq., et avril, p. 355 sq. — [2] *The Magnificat in Niceta of Remesiana and Cyril of Jerusalem, Journal of theol. Studies,* avril 1906, p. 449. — [3] Ces deux articles ont paru dans le *Journal of theol. Studies,* avril. — [4] *Journal of theol. Studies,* oct. 1905, p. 78 sq., et oct. 1906, p. 103 sq. — [5] *Ibid.*, 1906, juillet p. 590 — [6] Ces articles sont dans le même *J. of theol. Studies,* juillet et octobre 1906. — [7] *The Catholic University Bulletin,* avril 1906, p. 160 sq.

— On ne reprochera pas aux érudits anglais de négliger la question du symbole. Il n'est guère de courrier dans lequel nous n'ayons eu à signaler quelque travail sur ce sujet. Le Rév. Thomas Barns, sous le titre de *quelques problèmes sur le Credo*, cherche à résoudre, ou du moins à éclairer, quelques-unes de ces questions si compliquées. Ses recherches sur l'origine de certains articles, notamment sur l'*ecclesia catholica* et la *communio sanctorum*, et la descente aux enfers, méritent d'être remarquées [1]. Quelques-unes de ses conclusions ont même un intérêt général au point de vue de l'histoire littéraire et patristique. Depuis les découvertes récentes sur Nicéta de Remesiana, sur Victorin de Pettau et quelques autres, on a pu constater, dans la vallée du Danube et dans les contrées environnantes, l'existence d'un foyer d'activité littéraire et théologique presque ignoré jusqu'ici, et d'autant plus intéressant à étudier que les relations entre ces pays et l'Orient sont incontestables. Le problème des *orientalismes*, dans les liturgies occidentales et dans la littérature patristique, doit être désormais étudié à cette lumière nouvelle [2].

— L'article sur le *Credo de Nicée*, dans le psautier syriaque, a un intérêt plus restreint [3]. L'auteur compare les deux formes étroitement apparentées nestorienne et jacobite, et prouve, du reste, que ni l'une ni l'autre ne peuvent être confondues avec la formule de Nicée.

— Saint Antoine, ermite, a laissé sept lettres publiées en latin ; c'est la traduction latine d'une traduction grecque, l'original étant copte. M. Winstedt a trouvé un fragment copte inédit assez important de cette correspondance [4].

— C'est un genre d'intérêt plus polémique et plus dogmatique que présente l'étude de Dom Chapman sur la *Condamnation du pape Honorius*. L'auteur, très versé dans les questions d'histoire littéraire et dogmatique, comme on a pu s'en convaincre par nos bulletins, doué d'un esprit ingénieux et clair, a porté déjà la lumière sur plusieurs points controversés. Il a aujourd'hui, dans les quelques pages de son article, prouvé d'une façon très satisfaisante que la condamnation du pape Honorius, si on l'examine à la lumière des documents, ne fait pas une difficulté contre la thèse de l'infaillibilité pontificale. Nous ne pouvons résumer ici sa thèse, mais elle sera lue avec profit par tous ceux qu'avait ébranlés la brochure de l'évêque anglican Gore, *Roman catholic Claims* [5].

[1] *Journal of theol. Studies*, juillet 1906, p. 501 sq. — [2] Sur Victorin de Pettau on trouvera justement quelques notes instructives dans un article de Dom G. Morin au *Journal of theol. Studies*, avril 1906, p. 456 sq. — [3] *Ibid.*, avril, p 441. — [4] *Journal of theol. Studies*, juillet 1906, p. 540. — [5] *Dublin Review*, juillet 1906, p. 129 sq.

— L'*instruction catéchétique au IV[e] siècle* n'a que le défaut d'être établie sur une base historique trop étroite. Les écrits de saint Augustin et de Cyrille de Jérusalem sont très riches de renseignements sur la question, mais ils ne dispensent pas d'étudier les autres sources [1].

— Un long article de Maurice M. Hassett sur *Constantin le Grand et l'Église* est consacré, d'après les sources connues, à fixer exactement la nature des relations qui existèrent entre l'Église et l'État, c'est-à-dire entre Constantin et les évêques, dès le lendemain du jour où la paix fut signée. Ce furent, d'après l'auteur, les ariens qui compromirent, par leurs intrigues, les avantages de cette paix [2].

— *Pélage sur les épîtres de saint Paul* est un article destiné à servir de prolégomènes pour l'édition ou la reconstitution du commentaire du fameux hérétique sur saint Paul [3].

Moyen age. — Parmi les bonnes études sur cette période, nous citerons, en premier lieu, celle qui a pour objet *Mahomet et les origines de l'Islam* [4]. Sous ce titre, Margoliouth, l'arabisant bien connu, vient de publier, en anglais, un livre qui est appelé à un certain retentissement, soit à cause du nom de Margoliouth, soit à cause de la manière dont il a conçu son sujet. L'auteur de la présente étude, qui ne se nomme pas, fait une critique assez sévère du livre de Margoliouth. Mahomet appartient à cette douzaine d'hommes ou de *héros* qui ont façonné l'humanité. Sa vie est un des grands problèmes de l'histoire ; une biographie de Mahomet est de celles qui exigent les connaissances les plus variées et les plus étendues. Pour Margoliouth, Mahomet n'est qu'un homme infiniment habile, politique profond et astucieux, qui connaît la nature humaine et ne se sert de la religion que comme un moyen de gouvernement. Ce jugement est bien sommaire et ne suffit pas à expliquer Mahomet et son influence extraordinaire. C'est ce que l'auteur, avec une compétence incontestable et une remarquable intelligence historique, s'efforce de démontrer dans un article qui mérite d'être lu. Les justes réserves sur les appréciations trop bienveillantes du Coran et des lois de Mahomet par le professeur arabisant, seront approuvées par tous ceux qui estiment que la civilisation chrétienne est supérieure à la civilisation arabe.

— L'invasion des musulmans en Espagne est un épisode de cette prodigieuse épopée musulmane. Le Rev. R. Dykes Shan nous la raconte dans un bon article sur la *chute du royaume visigothique en Espagne* [5], d'après les sources.

[1] Dans *Ecclesiastical Review*, août 1906, p. 148 sq. — [2] *The Catholic University Bulletin*, janvier 1906, p. 43 sq. — [3] *Journal of theol. Studies*, juillet 1906, p. 568 sq. — [4] *Church Quarterly Review*, juillet 1906, p. 357 sq. — [5] *The English historical Review*, avril 1906, p. 209 sq.

— Dans un article de la *Church Quarterly Review*, *saint Grégoire le Grand* est étudié dans sa vie intime et dans ses ouvrages littéraires, d'après une grande histoire du même saint publiée récemment en anglais [1].

— Plus originale est l'étude de M. E. J. Kylie sur la *condition des provinces allemandes et les méthodes d'évangélisation de saint Boniface* [2]. Beaucoup de causes contribuèrent au succès des missions du grand apôtre ; quelques-unes sont ici bien mises en relief.

— C'est aussi un travail original que celui du Rev. A. B. Coolidge, qui a étudié la question spéciale du *passage des Alpes par Charlemagne en 773*, et arrive à démontrer d'une façon très vraisemblable, soit par l'étude des lieux, soit par la critique des sources, que ce passage fut effectué non par le mont Cenis, comme le veulent quelques chroniqueurs, mais par le mont Genèvre, selon le témoignage plus autorisé d'Adon et du Chroniqueur de Novalese [3].

— Nous pouvons réunir, dans une même mention, trois femmes dont le rôle a été différent, mais dont l'influence a été presque égale dans l'histoire, *Jeanne d'Arc*, *la comtesse Mathilde,* et *sainte Catherine de Sienne.* La première fait l'objet d'un récit ému, mais qui n'apporte à l'histoire aucun élément nouveau [4] ; le vicomte Llandaff a consacré à celle que l'on a appelée la grande Italienne, une bonne étude appuyée sur les derniers travaux historiques [5] ; l'article sur sainte Catherine de Sienne, par Edmond J. Gardner, dans lequel l'auteur annonce la Vie qu'il prépare de la sainte, est plus important encore et contient des lettres inédites ; l'auteur nous promet, en appendice de cette Vie, une série de lettres inédites et un texte plus pur de plusieurs autres, dont nous n'avons qu'une copie mutilée [6].

— De la grande mystique du xive siècle à *Thomas à Kempis*, la transition est aisée. Comme sainte Catherine, Kempis et ses compagnons gémissent sur les tristes abus dans lesquels est plongée l'Église de leur temps, et cherchent à réagir. Un long article dans la *Church Quarterly Review* est consacré à *Thomas à Kempis* et aux *frères de la vie commune* [7]. Grâce à d'excellentes traductions anglaises qui viennent de voir le jour, la vie de Gérard Groote et de ses compagnons, la Chronique des chanoines réguliers de Mont-Sainte-Agnès, et les autres ouvrages de Thomas à Kempis, deviennent accessibles aux lecteurs anglais. L'auteur de l'article, qui ne doute pas que ce

[1] *The Church Quarterly Review*, oct. 1906, p. 39 sq. — [2] *The Journal of theol. Studies*, oct. 1905, p. 29 sq. — [3] *English historical Review*, juillet 1906, p. 492. — [4] *The American Catholic Review*, avril 1906, p. 309 sq. — [5] *Dublin Review*, juillet 1906, p. 38. — [6] *Hibbert Journal,* avril 1906, p. 570. — [7] *The Church Quarterly Review*, oct. 1906, p 86 sq.

dernier n'ait écrit l'*Imitation,* fait, en passant, quelques rapprochements entre ce livre et les autres ouvrages du vénérable écrivain.

— Nicolas Khrypffs, devenu *Nicolas de Cuse* (du nom de sa ville natale Cues, sur la Moselle), se rattache aussi, historiquement et logiquement, aux frères de la vie commune, car il subit leur influence et fut un des plus vaillants partisans de la réforme dans l'Église. Le fameux cardinal allemand avait, jusqu'ici, peu attiré l'attention en Angleterre ; mais je trouve deux articles qui lui sont consacrés presque simultanément dans deux des principales revues de ce pays [1]. Le premier étudie sa vie d'après les derniers travaux allemands ; le second, d'un intérêt plus général, l'oppose à Æneas Sylvius, devenu Pie II, et reconnaît, en ces deux hommes célèbres, comme deux symboles de la Renaissance, Cusa, l'homme du Nord aux tendances mystiques, philosophe dont les vues ont pu être comparées à celles d'un Kant ou d'un Hégel ; l'Italien, plus exclusivement littérateur, plus pratique aussi et plus adonné à l'action. Tous deux, rapprochés par les événements et par leurs tendances, ont bien représenté, au xv[e] siècle, le besoin d'une réforme que les âmes les plus dévouées à l'Église, comme sainte Catherine de Sienne, appelaient de tous leurs vœux.

Protestantisme. — Rarement nous aurons eu à enregistrer moins de travaux sur l'histoire du protestantisme. *Dans la pénombre de la Guerre de Trente ans* n'est guère qu'un récit abrégé d'après les derniers volumes de la traduction anglaise de Janssen [2]; *L'Angleterre de nos ancêtres* comprend plus spécialement la période de 1580 à 1660, qui intéresse davantage les Américains à qui l'article est adressé [3] ; *Les guerres de religion en Périgord* dans l'*English historical Review* [4], étudiées à la lumière de documents inédits (archives de la famille de Vivans, de Gageac, et archives de Bergerac), ajoutent une page nouvelle à l'histoire du protestantisme français et de Henri IV. *Jean Knox et la réforme en Écosse* [5] résume fort bien et critique avec beaucoup de justesse les derniers et considérables travaux faits en Angleterre, dans ces dernières années, sur le célèbre personnage.

— L'*Assertio VII sacramentorum* est ce fameux livre écrit par Henry VIII contre le pamphlet de Luther, « La captivité de Babylone. » Le roi, sujet fidèle de l'Église romaine à cette époque, y déploie des connaissances théologiques étendues. M. Louis O'Dono-

[1] Dans *the Church Quarterly Review* d'avril 1906, p. 120 sq. : *Nicolas of Cusa, cardinal and reformer ;* et dans la *Dublin Review* d'octobre 1906, p. 267 sq. : *Æneas Sylvius and Nicolas de Cusa.* — [2] *American Catholic Quarterly Review,* juillet 1906, p. 564 sq. — [3] *American historical Review,* juillet 1906, p 769 sq. — [4] Octobre 1906, p. 650 sq. — [5] *Quarterly Review,* juillet 1906, p. 169.

van étudie les circonstances dans lesquelles cette œuvre a été publiée [1].

— *L'Église au pays de Galles durant le XVIIe siècle* est l'histoire abrégée des efforts tentés par les *dissenters* dans ce pays pour y établir le protestantisme, des résistances qu'ils éprouvèrent, et finalement de l'insuccès qui amena la décadence de cette Église et l'indifférence religieuse durant le XVIIIe siècle [2].

ANGLETERRE. — L'abondance des travaux sur l'histoire d'Angleterre nous obligera à être court, et à nous borner, pour tous ceux qui ne sont pas de premier ordre, à une simple mention.

Les origines de la Bretagne et de la Gaule [3] sont consacrées à décrire surtout l'histoire des Celtes en Angleterre et en France, autant qu'on peut les connaître par les rares monuments qui ont conservé leurs traces, ou par les quelques textes qui en parlent. Ce sont aussi les origines, mais les origines fabuleuses, de la Grande-Bretagne que raconte, d'après *la Légende d'Arthur*, M. W. Lewis Jones [4]. Sous ce titre, *La Châsse de saint Édouard le Confesseur*, Mlle Louise Imogen Guiney fait l'histoire de l'église de l'abbaye de Westminster, fondée par ce saint [5].

— Excellent article sur les *Bibliothèques monastiques* en Angleterre au moyen âge, notamment sur celles de Cantorbéry, de Douvres, de Cambridge et autres lieux [6]. M. F.-M. Powicke commence sur l'*Administration de la province de Normandie sous les rois angevins* une série d'articles solides qui éclaireront cette page assez mal connue de l'histoire d'Angleterre [7]. *Le Conseil privé au temps de Richard II* expose l'histoire de cette institution et s'efforce de pénétrer la politique qu'il a suivie durant cette période [8]. Une autre page de cette histoire est écrite dans l'*English historical Review*, par E. S. Carlyle : *Le Conseil privé sous les premiers Stuarts* [9].

— Nous ne ferons que signaler en passant les articles sur la *Mort de la reine Elisabeth* [10]; la suite des articles de M. Wilbur C. Abbott sur *Le Long Parlement de Charles II* [11]; *Charles II et l'évêque de Münster dans la guerre anglo-hollandaise de 1665-1666* [12]; *l'Angleterre* dans la Méditerranée, de 1603 à 1715 [13]; pour arriver à une *réhabili-*

[1] *Catholic University Bulletin*, juillet 1906, p. 342. — [2] *The Church Quarterly Review*, avril 1906, p. 74 sq. — [3] Dans *The Church Quarterly Review*, oct. 1906, p. 124. — [4] *Geoffroy of Monmouth and the Legend of Arthur*, dans *Quarterly Review*, juillet 1906, p. 54 sq. — [5] *American Catholic Quarterly Review*, juillet 1906, p. 513 sq. — [6] *Church Quarterly Review*, avril 1906, p. 43 sq. — [7] *The English historical Review*, oct. 1906, p. 625 sq. — [8] *The American historical Review*, oct. 1906, p. 1 sq., par James F. Baldwin. — [9] Oct. 1906, p. 673 sq. — [10] *The American Catholic Quarterly Review*, juillet 1906, p. 531 sq. — [11] *The English historical Review*, avril 1906, p. 254 sq. — [12] *Ibid.*, oct. 1906, p. 686 sq. — [13] *Quarterly Review*, juillet 1906, p. 1 sq.

tation de la reine Marie Tudor, que les historiens anglais ont d'ordinaire si maltraitée [1]. Déjà le docteur S. R. Maitland, dans ses *Essays on subjects connected with the Reformation in England*, avait commencé cette œuvre, en soumettant à la critique les écrits de John Foxe; l'ouvrage capital sur ce sujet de Miss J.-M. Stone, d'après les documents originaux, achève de faire la lumière, et c'est d'après son livre qu'est écrit l'article que nous venons de citer. Il serait à souhaiter qu'il fût connu en France, où les préjugés contre Marie Tudor ne sont guère moins vivaces.

— A l'exemple d'Alfred Maury, M. John Nisbet a pensé que les forêts ont leur histoire. Celle qu'il a écrite de *La forêt de Dean*, dans le Gloucestershire, est une intéressante contribution à l'histoire de l'agriculture en Angleterre [2].

— C'est l'histoire d'un comté tout entier, et l'un des plus considérables d'Angleterre, le *Northumberland*, qui vient d'être écrite avec beaucoup de science et d'une façon très détaillée (sept volumes, de 1893 à 1904), et dont nous rend compte un article de la *Quarterly Review* [3].

— Deux des grandes institutions d'Angleterre, *Winchester*, siège d'une des plus anciennes écoles, et *Trinity College* de Dublin, ont été étudiées dans l'histoire de leurs origines et de leur développement [4].

Tous les autres articles que nous avons relevés ont surtout un caractère politique et se rapportent à l'histoire contemporaine, comme la *Première guerre des Boers* [5]; *Le Gouvernement et l'Afrique du Sud* [6]; *Les anciens et les nouveaux whigs* (histoire de la transformation de ce parti, surtout depuis 1830) [7]; *Le Bill sur l'éducation* [8]. On remarquera un article sur *l'Origine et la base historique du mouvement d'Oxford* [9] et un autre sur *le gouvernement de l'Église d'Angleterre*, à propos de la dernière enquête parlementaire au sujet des pratiques ritualistes dans les églises [10]. Les deux articles, à un point de vue différent, étudient cette même question du ritualisme, dont l'évolution nous réserve sans doute encore des surprises.

— L'*English historical Review*, dont les articles ont généralement une sérieuse valeur et que nous citons souvent, donne aussi dans chacun de ses numéros des documents. Nous n'enregistrons que les principaux :

[1] *Catholic University Bulletin*, janvier 1906, p. 31 sq. — [2] *The history of the forest of Dean*, dans *The English historical Review*, juillet 1906, p. 445 sq. — [3] Numéro de juillet, p. 103-125. — [4] *Winchester, Mother of schools*, dans *The Dublin Review* d'octobre, par Mgr Barnes, et *Trinity college Dublin*, dans *Ecclesiastical Review*, août et sept. — [5] *Quarterly Review*, juillet 1906, p. 143 sq. — [6] *Ibid.*, avril 1906, p. 375 sq. — [7] *Ibid.*, avril 1906, p. 301 sq. — [8] *Ibid.*, avril 1906, p. 590 sq. — [9] *Ibid.*, juillet 1906, p. 196 sq. — [10] *Ibid.*, juillet 1906, p. 242 sq.

Notes sur le concile de Saint Albans, en 1213; Notes sur Pitt; Lettre de Talleyrand[1]; *Charte de Henry I, en 1101*[2]; *Négociations d'Édouard III, en 1337; Warwick dans l'été de 1464*; *Instructions de Cromwell au colonel Lockart en 1656*[3].

IRLANDE. — Les travaux sur saint Patrick, dont nous avons parlé dans un de nos précédents courriers, ont suscité quelques nouveaux articles : *Les origines de la race irlandaise*, par Robert Dunlop[4], ne discutent pas seulement la question de race, elles résument l'histoire primitive de l'Irlande jusque vers le x[e] siècle. Le Rév. R. Montgomery Hitchcock cherche à expliquer quelques passages obscurs de la *Confession de saint Patrick*, qui ont dérouté tant d'historiens et de philologues[5]. Grâce à une ingénieuse étude philologique et archéologique, M. Goddard H. Orpen arrive à d'intéressants résultats sur l'architecture primitive en Irlande et l'art de bâtir *(Mottes et bretesche)*[6]. La question toujours discutée, question brûlante en ce pays, de *la Bulle du pape Hadrien IV*, faisant donation de l'Irlande à Henry II, a été reprise par le P. Herbert Thurston, déjà connu de nos lecteurs. Il s'efforce de démontrer, et ses conclusions nous paraissent indéniables, qu'on ne peut attaquer l'authenticité de la lettre pontificale[7]. *Guildford Slingsby et John Morris* sont deux personnages secondaires dont le rôle (vers 1645) a été étudié dans la *Dublin Review*[8].

AMÉRIQUE. — On peut, je crois, sans malveillance faire remarquer que l'étude de l'histoire n'est pas encore en grand honneur en Amérique. On sent que les préoccupations sont ailleurs ; soit que l'absence d'un grand passé historique comme pour les peuples de l'Europe ou de l'Orient, enlève à l'histoire une partie de cet intérêt en quelque sorte de famille qu'elle a pour nous, soit que toute étude désintéressée et qui n'a pas d'application pratique dans le présent, ait peu de chance de succès de l'autre côté de l'Atlantique, il est certain que sauf un vaillant petit groupe dont l'*American historical Review* est le principal organe, les travaux d'histoire pure sont plutôt rares. Je n'en veux d'autre preuve que le procès-verbal de la réunion annuelle de l'*American historical Association* donnée dans la revue ci-dessus mentionnée[9]. Les travaux analysés n'y sont pas bien nombreux et quelques-uns ne me semblent pas avoir directement pour objet l'his-

[1] Numéro d'avril 1906. — [2] Numéro de juillet 1906. — [3] Numéro d'octobre 1906. — [4] *Quarterly Review*, juillet 1906, p. 79 sq. — [5] *Journal of theol. Studies*, oct. 1906, p. 91 sq. — [6] *English histor. Review*, juillet 1906, p. 417 sq. — [7] *The Month*, avril et mai 1906. — [8] Numéro d'octobre 1906. — [9] Numéro d'avril, p. 491. Le procès-verbal reconnaît que sur l'histoire de l'Eglise en Amérique il y a eu plus de travaux publiés par les catholiques et par les juifs que par tous les protestants ensemble, *loc. cit.*, p. 499.

toire. Nous en avons cependant cité déjà un certain nombre dans notre bulletin.

Parmi les travaux sur l'histoire de l'Amérique dans cette revue durant ces derniers mois, citons : *Le Sud* (États du sud de l'Amérique du Nord) *de 1820 à 1830 ; plus de lumière sur Andrew Johnson ; la convention fédérale en 1787 ; la politique américaine de Georges Canning ; sur l'histoire des États-Unis d'après les archives ; Canning et les patriotes espagnols en 1808 ; le territoire de Colorado ;* et divers documents sur Johnson, Jefferson, Grant, Stephen R. Mallory, John Mair, etc.[1].

RÉVOLUTION ET HISTOIRE CONTEMPORAINE. — On lira avec intérêt l'article sur *les récentes tendances dans l'étude de la Révolution française*, par M. James H. Robinson ; l'auteur, bien au courant de cette littérature, donne son appréciation sur les ouvrages de Taine, de Sorel, de Chuquet, de Gomel, et tant d'autres. Il arrive à cette conclusion que nous n'avons pas encore une histoire impartiale et complète de la Révolution[2].

— L'article sur *Pie VI et la Révolution française* est la suite d'une étude déjà appréciée dans ce bulletin ; elle est au courant des derniers travaux[3].

— *Mother Teresa, a martyred Prioress*, est l'histoire de la prieure des Carmélites de Compiègne racontée aux lecteurs anglais par la comtesse de Courson[4].

— *La conquête française de l'Algérie* intéressera des lecteurs anglais, mais elle ne présente rien de nouveau pour un Français[5].

— Les événements contemporains en France sont appréciés dans deux articles, l'un sur l'*Église de France et le peuple français*[6], l'autre sur *les élections générales en France*[7], le premier dans la *Dublin Review*, le second dans la *Quarterly Review*. Ce qui peut étonner, étant donné le point de vue opposé des deux revues (la première est l'organe quasi officiel des catholiques anglais, la seconde n'a aucun caractère confessionnel), c'est que les deux articles sont écrits avec la même impartialité et aboutissent aux mêmes conclusions. Celui de la *Quarterly Review* est de nature à éclairer bien des Anglais égarés par la lecture de leurs journaux.

— Un autre article de la *Dublin Review* s'occupe de *Jaurès et Clémenceau*, dont elle donne le symbole religieux[8].

[1] *The American historical Review*, avril, juillet et octobre 1906. — [2] *American historical Review*, p. 529. — [3] *The American catholic Quarterly Review*, juillet 1906, p. 413, par Donat Sampson. — [4] *The Month*, août 1906, p. 153. — [5] *American Catholic Quarterly Review*, juillet 1906, p. 457 sq. — [6] *The Dublin Review*, oct. 1906, p. 400. — [7] *Quarterly Review*, juillet 1906, p. 263. — [8] Numéro d'avril 1906, p. 305.

— Un article de la même revue : *Les missions catholiques dans le Congo belge*, a soulevé des discussions. Il apporte des éléments nouveaux dans la question [1].

— A signaler encore un bon article sur *les récentes explorations antarctiques* [2], sur *le gouvernement russe et les massacres* [3], sur *l'École des chartes* (vue et appréciée impartialement par un Américain) [4], sur *l'Université de Louvain* [5], sur *Temple, archevêque de Cantorbéry* [6]; sur *les missions anglicanes* [7]; sur *la destruction des missions de Californie* [8]; sur *Robert Candlish et l'histoire de la « disruption »* dans l'église d'Écosse en 1843 [9].

— Nous ne ferons que mentionner, en finissant cette trop longue revue, quelques études semi-historiques, semi-littéraires ou artistiques, dont plusieurs ont une réelle valeur : *La littérature de la Renaissance française* (Rabelais, Montaigne, Calvin, Ronsard, Marot, etc.) [10]; *Fénelon en exil* [11]; *L'apologie de Pascal* [12]; *Antoine et Cléopâtre de Shakespeare* [13]; *de Quincey* [14]; *Lady Dilke et ses ouvrages* [15]; deux articles sur les *pré-raphaélites* (Millais, Rossetti, Brown, Burne-Jones, W. Morris) [16]; *Henrik Ibsen* [17]; *L'éthique de Henry Sidgwick* [18]; *Le rite mozarabe* [19]; *Le missel de Stowe* (la litanie) [20].

Farnborough. F. CABROL.

III. — PÉRIODIQUES ITALIENS

L'apologiste Minucius Félix a, dans la partie philosophique de son *Octavius*, suivi de très près Cicéron. Il l'imite non seulement dans les idées, mais même dans les mots, et dépend beaucoup, à ce double point de vue, du *De natura deorum*. M. P. Oreste Allai achève la démonstration de cette thèse [21]. Elle n'est pas nouvelle : Behr, en

[1] Numéro d'octobre 1906, p. 362. — [2] *Quarterly Review*, oct. 1906, p. 334. — [3] Même revue, oct. 1906, p. 586. — [4] *The American historical Review*, juillet 1906, p. 761. — [5] *Catholic University Bulletin*, janvier 1906, p. 3 sq. — [6] *Church Quarterly Review*, juillet 1906, p. 270 sq. — [7] Même revue, avril 1906, p. 98. — [8] *American Catholic Quarterly Review*, oct. 1906, p. 657. — [9] *Quarterly Review*, avril 1906, p. 418 sq. — [10] *Quarterly Review*, avril 1906, p. 438 sq. — [11] *Dublin Review*, octobre 1906, p. 300 sq. — [12] *Quarterly Review*, avril 1906, p. 526. — [13] Même revue, avril 1906, p. 329 sq. — [14] *The Month*, novembre 1906, p. 478 sq. — [15] *Quarterly Review*, octobre 1906, p. 439. — [16] L'un dans la *Church Quarterly Review*, avril 1906, p. 21 sq.; l'autre dans la *Quarterly Review*, avril 1906, p. 352 sq. — [17] Même revue, oct. 1906, p. 375. — [18] *Quarterly Review*, oct. 1906, p. 398. Cf. dans la *Dublin Review : Quelques caractéristiques de Sidgwick*, juillet 1906, p. 24 sq. — [19] *Church Quart. Review*, octobre 1906, p. 112. — [20] *Journal of theol. Studies*, octobre 1905, p. 122. — [21] *Rivista di Scienze storiche*, juin 1906 : *De Minucio Felice Ciceronis imitatore* (commencé dans les numéros précédents).

Allemagne, Boissier, Monceaux, en France, l'avaient déjà énoncée.

— Continuant ses recherches sur les martyrs de Milan (voir *Revue*, t. LXXX, p. 304), le P. Fedele Savio s'occupe de saint Calimere, le seul des évêques milanais honoré comme martyr [1]. Il conclut à une erreur, pour les raisons suivantes : 1° saint Ambroise, en 385, ne connaissait pas d'autres martyrs milanais que les saints Félix, Nabor et Victor; 2° le martyrologe hiéronymien, dont le premier auteur, écrivant vers 450, appartenait à l'Italie septentrionale, et où les martyrs de cette région sont soigneusement indiqués, ne nomme pas Calimere; 3° l'éloge de ce saint par Ennodius, vers le commencement du VIe siècle, ne lui donne pas le titre de martyr; 4° l'épitaphe en vers composée en son honneur, au VIIIe siècle, par l'archevêque Thomas ne parle pas de son martyre. Le premier vers de cet éloge, assez obscur, a pu faire naître la légende, rapportée au XIe siècle par la *Datiana Historia*, d'après laquelle Calimere, qui paraît avoir vécu sous Dioclétien, aurait été jeté dans un puits par les persécuteurs.

— Le même critique termine son étude par quelques mots sur saint Sébastien, qu'une tradition, rapportée par saint Ambroise, et reproduite dans la Passion du martyr, dit être né dans cette ville, et sur les saintes Sophie, Pistis, Elpis et Agape, martyrisées aussi à Rome, mais que leur Passion dit originaires de Milan [2].

— M. Zattoni [3] achève son mémoire sur la Passion de saint Apollinaire (voir *Revue*, t. LXXX, p. 303). Il démontre sans peine que celui-ci ne peut avoir été envoyé à Ravenne par saint Pierre, vers 44 ou 46, comme l'indique la Passion. On a la série des évêques de Ravenne avant 343 : or, ceux-ci ne sont que douze. Douze évêques en trois cents ans, cela supposerait chez chacun d'eux une longévité dont aucune liste épiscopale connue ne donne d'exemple. Tout porte à croire que la fondation de l'épiscopat de Ravenne ne remonte pas plus haut que le IIIe siècle. M. Zattoni répète ici ce qu'il avait dit dans un précédent article, à savoir que le christianisme vint dans la région, tout à la fois de Rome et de l'Orient le plus proche, Illyrie ou Dalmatie, évangélisées dès les temps apostoliques. Les noms grecs de quelques-uns des premiers évêques, comme beaucoup d'épitaphes d'Orientaux trouvées à Ravenne, rendent cette conclusion vraisemblable. Mais le nom du fondateur, Apollinaire, est fréquent à Rome, et rien ne s'oppose à ce qu'il ait été envoyé ou au moins consacré évêque par un pontife romain.

[1] *Ibid.*, juillet 1906 : *I santi martiri di Milano. S. Calimero.* — [2] *Ibid.*, septembre 1906 : *I santi martiri di Milano. S. Sebastiano ed altri martiri che furono crediti milanesi.* — [3] *Rivista storico-critica delle Scienze teologiche*, septembre 1906 : *La valore storica della « Passio » di S. Apollinare.*

— De la légende de saint Germinien, évêque de Modène au IVe siècle, il existe deux recensions, de longueur inégale. Elle abonde en anachronismes. Le saint guérit la fille de l'empereur Jovien, reçoit de celui-ci de précieux privilèges, écarte de Modène l'invasion d'Attila, — postérieure d'un siècle au règne de Jovien. La première partie de cette légende est copiée sur celle de saint Zénon, l'empereur Jovien étant substitué à l'empereur Gallien. Mais sous cette naïveté de rédaction se cachent, dit M. G. Belvederi [1], de curieuses habiletés pratiques, qui ne sont point rares dans les documents hagiographiques composés au moyen âge. L'empereur, pour récompenser Germinien d'avoir guéri sa fille, lui avait accordé les honneurs du pallium, et lui avait fait don de terres possédées par le fisc à Nonantola. Précisément Godefroid, évêque de Modène, fut, au xe siècle, en conflit avec son métroplitain de Ravenne, au sujet du pallium, et prétendit avoir, de préférence à d'autres évêques, le droit de consacrer l'église de l'abbaye de Nonantola, rebâtie après une invasion des Hongrois — qui avait épargné Modène, comme, selon la légende, celle d'Attila. La légende semble avoir été composée pour appuyer ces prétentions.

— M. Carlo Pascal publie, d'après un manuscrit ambrosien du XIVe siècle, un traité *De terminatione provinciarum Italiae*. Cette description de l'Italie se retrouve à peu près dans l'*Historia Langobardorum* (II, 14-24), de Paul Diacre. Le professeur de Catane examine si le traité a été copié de Paul Diacre, ou au contraire si la description a été empruntée au traité par Paul Diacre. Il s'arrête à cette seconde hypothèse et conclut que le traité est du VIIe siècle, et que l'historien des Lombards, plus de cent ans après, le fit passer dans son livre [2].

— Dans deux études, l'une sur les momies égyptiennes et les portraits qui leur étaient quelquefois superposés, l'autre sur les peintures de l'église de Sancta Maria Antiqua, M. W. de Gumeisen critique les idées énoncées dans les *Mélanges* de l'école française de Rome (janvier-avril 1906), par Mgr Wilpert, sur la signification et l'origine du nimbe carré [3]. — Sans entrer dans le détail d'une question d'archéologie restée encore obscure, rappelons à ce propos de

[1] *Revista storico-critica delle Scienze teologiche*, octobre 1906 : *S. Germiniano nella leggenda e nella storia*. — Une erreur de détail : par quelle distraction l'auteur de cette intéressante notice présente-t-il comme *vero persecutore dei cristiani* l'empereur Gallien, qui au contraire restitua les biens ecclésiastiques confisqués par son père Valérien ? — [2] *Archivio storico Italiano*, fasc. II de 1906 : *Un opera « De terminatione provinciarum Italiae. »* — [3] *Archivio della R. Società di Storia patria*, fasc. I-II de 1906 : *Studi iconografici in S. Maria Antiqua ; — Intorno al antico uso egiziano di raffigurare i defunti collocati avanti al loro sepolcro.*

très beaux portraits de défunts trouvés avec les momies dans les sépultures d'Antinoé, et exposés à Paris en 1905 au Petit-Palais.

— L'édifice qui porte, à Rome, le nom de *Sancta Sanctorum* était « la sainte chapelle » du palais de Latran, gardienne de reliques insignes. Le P. Jubaru obtint, en 1905, l'ouverture du trésor. Celui-ci a été étudié par le P. Grisar [1]. Il décrit les divers objets conservés dans un coffre de bois de cyprès, don du pape Léon III (795-816). Ces objets ne représentent pas toutes les reliques du *Sancta Sanctorum*, énumérées dans les diverses listes qui en ont été conservées. Des reliquaires de métal précieux furent, dit-on, détruits ou aliénés sous Léon X. On attribue, mais sans preuves, la disparition de plusieurs au sac de 1527. Le P. Grisar reproduit et décrit : 1° un crucifix d'or émaillé, contenant un morceau de la vraie croix, qui y fut déposé par le pape Serge Ier (687-701) ; 2° une croix d'or, ornée de pierres précieuses, renfermée dans un étui d'argent du ve siècle : cette croix aurait contenu jadis une relique *ex circumcisione* ; 3° un reliquaire d'argent doré, contenant *sandalia D. N. J. C.* ; 4° un coffret d'argent, don du pape Honorius III (1216-1227), renfermant le chef de sainte Agnès ; 5° un reliquaire d'argent, orné de beaux émaux byzantins, contenant la tête de sainte Praxède ; 6° une cassette d'argent à bas-reliefs, du ve siècle, des reliquaires de diverses époques (l'un, en bois, du xie siècle, a des peintures byzantines admirables), des ivoires, des tissus anciens renfermant encore des ossements et de la poussière, — et jusqu'à un faux diplôme, relatif à de prétendues reliques de saint Denis, fabriqué au xie siècle par un moine de l'abbaye allemande de Saint-Emmeran. Des reliques que nous venons d'énumérer, le P. Grisar considère comme authentiques, outre le fragment de la vraie croix, les chefs de sainte Agnès et de sainte Praxède. Mais parmi celles que mentionnent les catalogues, ou une inscription inédite, qu'il publie, on en rencontre d'autres, assez extraordinaires. Après avoir été honorées d'un culte public au commencement du moyen âge, elles tombèrent en oubli, probablement pendant le séjour de la Papauté à Avignon. « On ne peut regretter, dit à ce propos le savant jésuite, que divers objets sacrés de Rome, jadis de bonne foi considérés comme authentiques, aient cessé d'être vénérés. Sous ce rapport, ce bon résultat de l'exil d'Avignon pourrait se comparer à certains effets salutaires produits par la sécularisation au temps de la Révolution française, et dont la divine Providence se servit pour faire disparaître divers abus, qui eussent été difficilement extirpés. »

[1] *La Civiltà cattolica*, 2 et 16 juin, 21 juillet, 6 octobre 1906 : *Il « Sancta Sanctorum » in Roma e il suo tesoro nuovamente aperto* (62 illustrations).

— Un procès entre les évêques de Sienne et d'Arezzo donne à M. E. Bestia l'occasion de montrer le droit romain florissant en Toscane aux XIe et XIIe siècles [1]. On remarquera la manière dont le Code Justinien et le Digeste sont cités dans le *libellus* en faveur de l'évêque d'Arezzo et dans la bulle de 1124, formulant la sentence du pape Calliste II.

— Quelle est l'exacte nature juridique du contrat par lequel on donne ses biens, ou une partie de ses biens, ou ses services personnels, à charge, par le donataire, de fournir au donateur vivre et logement? Le contrat peut, selon les cas, tenir du précaire, de la recommandation, de l'oblation pieuse, de la constitution de rente viagère, du simple bail à nourriture. M. Guido Bonolis publie plusieurs actes de ce genre, conservés aux Archives de Pise, et datés du XIIIe siècle [2]. La plupart ont un motif pieux : des hommes, des femmes s'offrent à une église, à un monastère, à un établissement de charité, à charge par ces bénéficiaires de les entretenir leur vie durant. Rarement la convention est faite avec un simple particulier. Dans les documents reproduits par M. Bonolis, c'est le motif de piété qui domine, combiné cependant avec une dose plus ou moins grande d'intérêt personnel. Qu'on ne croie pas qu'ils émanent seulement de petites gens, qui, en un temps troublé, ont cherché la sécurité dans la dépendance et la protection de quelque puissant établissement ecclésiastique. Une charte du 15 mai 1258 provient du comte Ubaldo di Monte Massimo et de sa femme Gualdrada. Les deux nobles époux s'offrent au monastère de San Bernardo de Pise, avec tous leurs immeubles du Monte Massimo. Par un acte du même jour, l'abbesse et les religieuses promettent en retour de fournir chaque année aux donateurs, pour leur entretien et celui de leur domestique, une quantité fixe de blé, de légumes, de vin, d'huile, de bois, un porc. Les donateurs conservent l'usufruit des biens donnés, pour servir à leur habillement. Quant à l'habitation, le couvent s'engage à leur construire une maison.

— Les relations de la jurisprudence avec la médecine sont très anciennes, puisqu'on en trouve trace dans les lois mosaïques, et que Justinien formule des règles sur ce sujet. On rencontre dans les procès criminels du XIIIe siècle des rapports de médecins commis par les juges. M. Hermann U. Kantorovicz en cite un, en note de l'article qu'il consacre à l'édition et au commentaire du « premier traité de médecine légale, » c'est-à-dire de la réponse (latine) faite entre 1326

[1] *Archivio storico Italiano*, fasc. I de 1906 : *Il Diritto Romano nella contesa tra i vescovi di Siena e d'Arezzo.* — [2] *Rivista di Scienze storiche*, septembre 1906 : *Il contratto di Vitalizio in alcuni documenti medievali Pisani.*

et 1334 par le médecin Gentile di Poligni à une consultation du jurisconsulte Cino de Pistoie, l'ami de Dante et de Pétrarque, relativement à la légitimité de l'enfant né sept mois après le mariage [1].

— Le *Liber Majolichinus de gestis Pisanorum illustribus*, déjà publié par Muratori et par Migne, et réédité par M. Calisse dans le volume de 1904 des *Fonti per la Storia d'Italia*, célèbre en vers latins la prise de Majorque, en 1114, par les Pisans alliés aux comtes de Montpellier et de Narbonne. C'est la dernière de ces petites croisades italiennes, consacrées à l'affranchissement de la Méditerranée, qui précédèrent les grandes croisades religieuses et féodales entraînant toute l'Europe, la France en tête, vers le tombeau du Christ. M. G. Volpe fait ressortir les renseignements historiques que l'on peut tirer de ce poème [2].

— M. L. Grazioli identifie une chronique d'un manuscrit de la bibliothèque Ambrosienne avec celle de Goffredo da Bussero, citée par divers auteurs, mais dont l'existence avait été contestée [3]. Cette chronique, qui contient quelques faits intéressants pour l'histoire de Milan, se termine à l'année 1271.

— La servitude *de masnada*, c'est-à-dire le servage soit domestique, soit de la glèbe, ne paraît pas avoir été très dure dans le Frioul. M. A. Battistola [4] en attribue l'origine au droit germanique ; en réalité, c'est la servitude du droit romain, telle qu'elle était au IVe et au Ve siècle, se perpétuant au commencement du moyen âge. La *masnada* paraît représenter une famille de serfs : *masnada appellatur una familia veniens ex uno stipite* (1323). Quelques riches possèdent beaucoup de ces groupes familiaux : les comtes de Polcenigo, en 1227, en ont quatre-vingt-quatre. Outre le service domestique, les serfs exercent les métiers, surtout agricoles ; on en rencontre un qui est docteur en droit. Avec la permission de leurs maîtres, ils peuvent arriver à la propriété ; les maîtres n'héritent d'eux que s'ils meurent sans enfants. On cite des serfs qui possèdent eux-mêmes des hommes *de masnada* (1304). Ils peuvent, autorisés par leurs maîtres, entrer dans les ordres sacrés. Ils peuvent se marier, avec ou sans autorisation ; si les conjoints dépendent de maîtres différents, les enfants se partageront entre ceux-ci. Quelquefois ils sont dotés par leurs maîtres. En cas de vente du fonds auquel ils sont attachés, on évite de séparer les familles. On a l'exemple d'une fondation pieuse faite par un maître pour l'anniversaire de la mort d'un serf (1361). Très rares sont

[1] *Archivio storico Italiano*, fasc. I de 1906 : *Cino da Pistoia ed il primo trattato di medicina legale.* — [2] *Archivio storico Italiano*, fasc. I de 1906 : *Il « Liber Majolichinus de gestis Pisanorum illustribus. »* — [3] *Archivio storico Lombardo*, juin 1906 : *La Cronaca da Goffredo da Bussano.* — [4] *Nuovo Archivio Veneto*, fasc. II de 1906 : *La servitu di Masnada in Friuli.*

en Frioul les serfs fugitifs. L'exemption des impôts, l'exemption du service militaire compensaient pour beaucoup l'humiliation et les charges de la servitude.

— Entre Ancône et Venise, la rivalité d'influence et de commerce dura deux siècles. La ténacité, la suite dans les desseins, de la République vénitienne l'emporta. Elle réduisit sa rivale à une situation subordonnée et demeura maîtresse du grand commerce de l'Orient. C'est en s'appuyant sur les communes moins importantes des Marches, comme Osimo, Recanati, Pesaro, Fano, qu'elle commença la lutte. Traités d'alliance avec ces diverses villes, traités de paix et de commerce avec Ancône, se suivent, mais chacun d'eux est un pas en avant vers la prépondérance de Venise. L'intervention, à deux reprises, de la Papauté pour rétablir la balance au profit d'Ancône n'eut point de résultat. M. G. Luzzatto conduit cette histoire de 1141 à 1345 [1], époque où un dernier accord commercial avec Ancône consacra le triomphe économique de Venise, en assurant à celle-ci la maîtrise incontestée de l'Adriatique. Dix-huit documents sont annexés au récit.

— Au moyen âge, les États commerçants de l'Italie entretenaient à l'étranger trois sortes de consuls : *consules missi*, envoyés par la mère patrie ; *consules electi*, choisis parmi leurs nationaux par les commerçants établis en terre étrangère ; *consules hospites*, choisis de même, mais parmi les habitants du pays, avec l'approbation de son gouvernement. Cette dernière institution dérivait-elle de la proxénie antique ? En tout cas, les attributions des *consules hospites* dépassaient celles des proxènes du monde grec, car à leur office d'intermédiaires et de protecteurs, ils joignaient ce que n'avaient pas ceux-ci, l'office de juges dans les procès intéressant les nationaux du pays qu'ils représentent. M. B. Pitzorno publie diverses pièces relatives à des consuls de ce genre accrédités par la République de Venise, au XIVe et au XVe siècle, en Sardaigne et à Majorque [2].

— M. G. Arias continue ses études (voir *Revue*, t. LXXX, p. 305) sur l'Église et l'histoire économique au moyen âge. Son nouvel article [3] est ainsi divisé : I. Nature et quantité des taxes perçues par les collectoreries apostoliques : chiffres ; observations sur les chiffres (retards dans les paiements, différences selon les contrées) ; II. Quelques problèmes économiques : rapports entre les monnaies ; confrontation avec les calculs d'autres auteurs ; édits monétaires pontificaux ;

[1] *Nuovo Archivio Veneto*, fasc. I de 1906 : *I piu antichi trattati tra Venezia e le città marchigiane* (1141-1345). — [2] *Nuovo Archivio Veneto*, fasc. I de 1906 : *I consoli Veneziani di Sardegna e di Maiorca.* — [3] *Archivio della R. Società Romana di Storia patria*, fasc. I-II de 1906 : *La Chiesa e la Storia economica del medio evo.*

salaires des ouvriers; comparaison des données françaises et étrangères entre elles et avec les calculs de M. d'Avenel; l'Inquisition et ses résultats économiques.

— M. P. Fedele étudie l'histoire de l'abbaye romaine de Sainte-Marie, aujourd'hui disparue, qui s'élevait au moyen âge dans le voisinage de *S. Pietro in Vincoli*[1]. Il publie à son sujet divers documents. Ceux-ci ont trait aux interminables procès que les moines de Sainte-Marie soutinrent contre ceux de Sainte-Agnès, au sujet d'immeubles, depuis le commencement du XIIe siècle jusqu'à la fin du XVe. L'auteur fait remarquer que l'histoire de ces temps est remplie de semblables débats, et qu'à l'ardeur avec laquelle les religieux défendaient leurs biens temporels est due toute une série d'importants documents qui, mieux que bien des récits, font connaître la vie juridique du moyen âge.

— Sous ce titre : *Relations entre Florence, l'Église et Charles IV*[2], M. F. Baldasseroni écrit un chapitre de l'histoire des papes d'Avignon. Il montre la politique énergique d'Innocent VI, travaillant, de concert avec Albornoz, à rétablir l'intégrité du domaine pontifical en Italie ; la politique craintive et déliée de Florence, que l'accord rétabli entre l'Église et l'Empire inquiète ; l'esprit pratique de l'empereur, qui, à peine couronné à Rome, repasse les Alpes, plus riche qu'il n'était venu. De nombreux documents sont publiés en appendice.

— A la même époque se rapporte l'article de M. G. Gerola, sur Fra Moriale en Toscane, épisode curieux de l'histoire de Florence et de celle des Grandes Compagnies[3].

— Cent ans plus tard, la nécessité de se protéger contre l'ambition de Venise tourne vers la France le duc de Milan et les Florentins. M. L. Rossi étudie, à l'aide de nombreux documents inédits, la formation de la ligue conclue, en 1452, entre François-Alexandre Sforza, Cosme de Médicis et Charles VII[4].

— Les efforts infructueux d'un noble vénitien, Guglielmo Querini, pour obtenir de l'humaniste Filelfe le paiement d'une dette que celui-ci parvient à ne pas solder[5], offriraient par eux-mêmes un sujet peu intéressant : tout au plus y verrait-on un motif de mépriser davantage un des hommes de la Renaissance les plus encombrants et les moins estimables. Mais M. G. della Santa nous montre en Querini une figure curieuse. Ce membre du Conseil des Dix est le type du

[1] *Ibid. : S. Maria in Monasterio, note e documenti.* — [2] *Archivio storico Italiano*, fasc. I-II de 1906 : *Relazioni tra Firenze, la Chiesa e Carlo IV.* — [3] *Archivio storico Italiano*, fasc. I de 1906 : *Fra Moriale in Toscana.* — [4] *Archivio storico Lombardo*, juin 1906 : *Lega tra il duca di Milano, i Fiorentini e Carlo VII, re di Francia.* — [5] *Nuovo Archivio Veneto*, fasc. II de 1906 : *Di un patrizio Veneziano e di F. Filelfo.*

patricien marchand, type qui, au commencement du xve siècle, commence à devenir rare. Il fait commerce de tout, de joyaux surtout, et même d'esclaves : ce qui n'était pas, du reste, pour étonner son débiteur, lequel, en 1427, arriva de Constantinople avec un cortège d'esclaves des deux sexes. A noter ces instructions bien vénitiennes données par Querini à l'un de ses commissionnaires, en Bosnie : « Vendez les bijoux aussi cher que vous pourrez : comme nos pêcheurs qui demandent du poisson le double de ce qu'ils en obtiendront, et plus ou moins selon la qualité des personnes. »

— En décrivant la chapelle à demi ruinée de Saint-Blaise, dans l'église des Saints-Nazaire et Celse à Vérone, M. G. Biadego écrit un chapitre intéressant de l'histoire de l'art véronais[1]. A la décoration de cette chapelle, vers la fin du xve siècle et le commencement du xvie, furent employés un grand nombre de peintres et de sculpteurs de cette ville ou des environs : artistes de second ordre sans doute, mais dont plusieurs méritaient d'être tirés de l'obscurité. Une grande partie de l'article est consacrée à Francesco Morone, qui travailla pour la chapelle en 1498 et 1499 : M. Biadego reproduit plusieurs de ses œuvres, conservées au musée de Vérone, et qui paraissent fort remarquables : un de ces tableaux (Jésus lavant les pieds des apôtres) contient le portrait du peintre, dans l'attitude du serviteur qui présente l'eau. A noter, parmi les peintres qui décorèrent la chapelle, Zian Giacomo (1490-1497), *pittore e barbiere*. Parmi les ouvriers plus modestes qui y ont travaillé furent Pierre et Gabriel Caliari, tailleurs de pierre, l'aïeul et le père de Paul Véronèse. L'étude de M. Biadego est faite en grande partie d'après les registres de « la compagnie de Saint-Blaise; » on aurait aimé à avoir quelques détails sur cette association pieuse.

— Brescia eut, au commencement du xvie siècle, un chroniqueur, Pandolfo Nassino. M. Guerrini publie[2], d'après un manuscrit d'une bibliothèque de cette ville, deux fragments de sa Chronique. L'un est relatif à la capture de François Ier, en 1525, lors de la bataille de Pavie ; l'autre est une lettre adressée à Nassino par un soldat vénitien qui fut témoin du sac de Pavie par les Français en 1527. Aucun de ces documents n'est d'un grand intérêt.

— On se rendra compte des moyens employés au xvie siècle pour combattre et circonscrire les maladies contagieuses en lisant les délibérations de l'Office de santé établi à Monza, lors de la célèbre peste qui dévasta le Milanais en 1576. Le registre en a été retrouvé par

[1] *Nuovo Archivio Veneto*, fasc. II de 1906 : *La Capella di S. Biazio nella chiesa dei SS. Nazaro e Celso in Verona* — [2] *Rivista di Scienze storiche*, septembre 1906 : *La battaglia* (1525) *e il sacco* (1527) *di Pavia in un manoscritto bresciano.*

hasard, chez un bouquiniste. M. G. Capassi en donne un intéressant commentaire[1].

— Contrairement à ce qui a été cru jusqu'à ce jour, Galilée, lors de son second procès, en 1633, n'eut pas sa résidence habituelle à la villa Médicis. M. A. Favaro établit[2] que l'habitation du représentant de la Toscane était alors au « palais de Florence, » — sur la place de ce nom, depuis 1870 ministère de grâce et justice. C'est là que, par faveur spéciale, résida Galilée, somptueusement traité par l'ambassadeur Nicolini et sa femme. Il y demeura depuis le soir du 13 février 1633 jusqu'au 12 avril, où il fut transféré au palais du Saint-Office, dans lequel il resta jusqu'au 30 du même mois. Du 30 avril au 21 juin, il habita de nouveau le palais de Florence ; du 21 juin au soir du 24, il redevint l'hôte du Saint-Office ; ce n'est que du 24 juin jusqu'au matin du 6 juillet qu'il résida à la villa Médicis, d'où il partit enfin pour Sienne.

— La correspondance, portant principalement sur des sujets d'art et de littérature, qu'entretinrent, de 1649 à 1655, la reine Christine de Suède et un bel esprit romain, poète, émailleur et graveur, Paul Giordano, duc de Bracciano, a été publiée et commentée par M. G. di Bildt[3].

— Il faudrait une compétence spéciale, qui me manque, pour résumer et apprécier les articles[4] dans lesquels le P. Rinieri critique (voir *Revue*, t. LXXIX, p. 309), au point de vue de l'histoire financière de l'État pontifical, divers jugements de l'auteur de *la Rome de Napoléon*. Je me borne à citer ses études sur *les « Monti » et les banques pontificales de crédit public*, sur *les « Uffizi vacabili, »* sur *la liquidation napoléonienne de la dette publique de Rome (1810-1811)*.

— On lira avec intérêt une étude du même érudit sur *les travaux publics à Rome au temps de Napoléon*, et particulièrement sur le palais de Venise et sur les jardins du Pincio[5]. Selon le P. Rinieri, ces travaux eurent pour objet moins l'assainissement et l'utilité que l'embellissement de la ville. Les travaux exécutés dans ce but ne furent même point originaux, car ils continuèrent presque toujours ce qui avait été projeté ou commencé sous l'administration de Consalvi : ainsi pour les fouilles du Forum romain et du Forum de Trajan, du

[1] *Archivio storico Lombardo*, juin 1906 : *L'Officio della Sanità di Monza durante la peste degli anni 1576-1577.* — [2] *Archivio storico Italiano*, fasc. II de 1906 : *Quale il domicilio di Galileo in Roma durante il secondo Processo.* — [3] *Archivio della R. Società di Storia patria*, fasc. I-II de 1906 : *Cristina di Svezia e Paolo Giordano II, duca di Bracciano.* — [4] *La Civiltà cattolica*, 2 juin, 7 juillet, 4 août 1906. — [5] *La Civiltà cattolica*, 20 octobre 1906 : *Lavori in Roma nell' epoca Napoleonica. Il palazzo di Venezia, il Pincio.*

temple du Soleil, du Colisée, du Panthéon. En ce qui concerne le palais de Venise, cédé à l'empereur par le traité de Presbourg, on eut d'abord la malencontreuse pensée de le démolir, mais on dut y renoncer devant les protestations des archéologues et des architectes tant français qu'italiens. On fut mieux inspiré au sujet du Pincio, alors couvert de masures et de vignes, et que l'administration française commença à transformer sur les plans de l'architecte Berthault : travail qui fut poursuivi et achevé par Pie VII avec l'aide d'un autre architecte français, Valadier.

— Toutes les branches de l'administration française dans les États romains, à l'époque napoléonienne, sont représentées par de nombreuses séries aux Archives nationales. M. Georges Bourgin publie[1] un catalogue des pièces se rapportant aux départements du Tibre et du Trasimène, avec les indications propres à faciliter les recherches des historiens. Dans sa sécheresse même, ce catalogue est bien intéressant et bien instructif ! A noter, dans l'introduction, ces remarques d'une portée générale : « Schmidt a montré que la domination napoléonienne, en réveillant en Allemagne l'esprit national, a aidé à l'unité germanique ; Johnston a reconnu que le *resorgimento* italien eut ses racines, pour le midi, dans la conquête de Naples en 1806 ; Spadoni a fait voir que l'œuvre des Sociétés secrètes dans les États romains après le congrès de Vienne est d'importation française ; le futur historien de ces États (sous Napoléon) ajoutera sans doute aussi sa pierre à l'histoire de l'unité italienne. »

— L'histoire de Valvasone et de ses seigneurs, depuis les origines jusqu'à 1806, est un bon exemple de monographie locale[2]. Situé près du Tagliamento, ce petit bourg du Frioul fut témoin des événements de guerre de 1797 et de 1805 : Bonaparte, en 1797, y eut son quartier général. Parmi les descendants des comtes de Valvasone, on cite une pieuse veuve, Vittoria Francesca (1668-1728), et un Père de l'Oratoire, Giulio Cesare Alvise (1671-1725), qui ont tous deux le titre de Vénérable : de la même famille est le poète Erasmo (1523-1593), ami du Tasse, qui eut l'honneur d'être imité par Milton.

— La secte des Mariavites, fondée il y a peu d'années, et mêlée aux agitations présentes du monde slave, fut, dit le P. Palmieri, « une déviation mystique du catholicisme polonais[3]. » Une illuminée, la veuve Koslowska, parvint à répandre dans le peuple, et même dans une partie du clergé, des idées de réforme ascétique, qui, comme il

[1] *Archivio della R. Società romana di Storia patria*, fasc. I-II de 1906 : *Fonti per la Storia dei Dipartimenti Romani negli Archivi Nazionali di Parigi.* — [2] *Nuovo Archivio Veneto*, fasc. I-II de 1906 : *Breve storia di Valvasone e de' suoi Signori*. — [3] *Rivista storico-critica delle Scienze teologiche*, juin 1906 : *La Secta dei Mariaviti in Polonia.*

arrive souvent, déformèrent entièrement le dogme. Mais quelles sont, au juste, les croyances et la discipline des Mariavites? Le grand nombre des renseignements contradictoires rend difficile d'en donner une idée nette. On ne peut même énumérer les sectaires, qui, du diocèse de Plock, se répandirent dans les gouvernements de Varsovie, de Lublin, de Siedleck, infestant surtout les villages. Selon quelques écrivains russes, ils seraient 500,000; d'après des sources polonaises, ils ne dépasseraient pas 10,000. A voir notre ignorance sur des faits si contemporains, on ne s'étonnera pas que nous connaissions mal la plupart des hérésies du moyen âge! Favorisés par l'orthodoxie russe, condamnés par le Saint-Siège, les Mariavites paraissent aujourd'hui en décadence; mais ils auront fait beaucoup de mal à la cause du catholicisme en Pologne, par conséquent à celle de la nationalité polonaise, qui en est inséparable.

PAUL ALLARD.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — BIBLIOGRAPHIE

Amédée Martini et Dominique Bassi : **Catalogus codicum graecorum bibliothecae Ambrosianae.** Milan, Hœpli, 1906, 2 vol.

C'est un immense service que les éditeurs de ce catalogue viennent de rendre aux travailleurs. Grâce à MM. Martini et Bassi, historiens et théologiens auront à leur disposition désormais l'inventaire complet des richesses que contient la Bibliothèque ambrosienne au point de vue des manuscrits grecs. Déjà M Martini, suivant en cela l'exemple de M. Omont, avait publié de 1893 à 1902 deux volumes contenant la description des manuscrits grecs enfouis dans un certain nombre de bibliothèques italiennes. Il leur restait à étudier les 1093 numéros de la Bibliothèque ambrosienne. Après avoir retracé brièvement l'histoire de cette collection qui, malheureusement, ne semble plus guère s'enrichir, puisque le dernier achat qui fut fait date de 1901 et le précédent de 1856 (au xviiie siècle la Bibliothèque n'acheta rien, et au xixe elle ne fit que six acquisitions), les auteurs abordent la description des manuscrits. Il est bien inutile de dire que cette description est scientifique. Chaque feuillet est étudié séparément; chaque volume est décrit et daté. Quand il y a lieu, les auteurs renvoient aux travaux modernes. Peut-être pourrait-on cependant désirer une disposition typographique plus claire. Il faut, pour rapidement se retrouver dans la description du codex, une certaine accoutumance. Puis, il eût été bon, non seulement d'indiquer les débuts de chaque morceau, mais aussi d'en marquer avec plus de clarté la fin. De nombreuses et excellentes tables des auteurs et des œuvres, des vies et passions des saints, des scribes, des dates, etc., complètent ce travail et en font un instrument de recherches de la plus grande valeur. Il faut souhaiter que toutes les grandes bibliothèques nous donnent bientôt, sous un format aussi commode, un répertoire de ce genre. Les érudits qui s'occupent de patristique et d'histoire byzantine savent quelles difficultés sont les leurs par le seul fait qu'ils sont privés souvent de bons catalogues ou n'ont à leur disposition que les travaux du xviiie siècle dont les cotes ne répondent plus toujours au classement actuel.

A. V.

—

Meyers grosses Konversations-Lexikon. 6ste Auflage. XII, *L* bis *Lyra*. XIII. *Lyrik* bis *Mitterwurzer*. Leipzig und Wien. Bibliographisches Institut, 1905-1906. 2 vol. gr. in-8 de 908 et 928 p., cartes, plans, pl. et fig.

Meyers kleines Konversations-Lexikon. 7e Auflage. I. *A* bis *Cambries*. Leipzig und Wien, Bibliographisches Institut, 1906. Gr. in-8 de 1,040 p., fig., pl., cartes et plans.

Les deux nouveaux volumes de cette belle publication nous apportent la lettre L tout entière et une bonne partie de la lettre M. Les articles intéressants pour nos études y abondent. Parmi ceux qui offrent un intérêt général, citons d'abord l'article *Landesaufnahme*, où l'on trouvera le résumé en tableaux des travaux de triangulation et de relevé topographique dans les différents pays. L'article *Landkarten*, avec planches et figures, comprend un exposé très clair de la théorie et de l'histoire de la cartographie. A l'article *Lebensbeschreibung*, on trouvera la liste des principaux répertoires biographiques ; il renferme cependant de fâcheuses omissions : il est incroyable, par exemple, que l'on n'ait pas signalé le précieux *Répertoire* de M. le chanoine Chevalier; le commode dictionnaire de Phillips (*Dictionary of biographical references*) méritait une mention ; le Tipaldo n'est pas, comme on le laisse croire, une biographie italienne générale, il n'embrasse que les XVIIIe et XIXe siècles; de Gubernatis, malgré sa médiocrité, pouvait être cité.

Les articles sur les fiefs (*Lehnbuch*, *Lehngericht*, *Lehnswesen*), sur la liberté d'enseignement (*Lehrfreiheit*, un peu court et tendancieux), sur le servage (*Leibeigenschaft*), sur la littérature en général (*Literatur*, 2 vol., portraits et tableaux chronologiques), sur l'aéronautique (*Luftschiffahrt*, 14 col. 1/2, 2 pl. et fig.), sur la peinture (*Malerei*, 26 col.; le grand ouvrage de Wilpert sur les peintures des catacombes a été oublié!), sur la marine (13 col., 2 cartes, 8 pages de tableaux), sur les expéditions maritimes scientifiques (*Maritime wissenschaftliche Expeditionen*), sur les médailles (3 col. 1/2, 6 pl.), sur la médecine (*Medizin*, 8 col. 1/2), sur la mer (*Meer*, 11 col., carte), sur les races humaines (*Menschenrassen*, 7 col., carte, 4 pages d'explication), sur l'âge du métal (*Metallzeit*, 15 col. et 4 pl.), sur le moyen âge (*Mittelalter*, le *Répertoire* de l'abbé Chevalier n'est point omis ici, mais on ignore que la seconde partie, *Topobibliographie*, a été publiée) sont aussi des articles d'intérêt général.

Au point de vue biographique, nous noterons d'abord les articles consacrés aux souverains : *Leo* (7 col.), *Leopold* (10 col. 1/2), Louis (*Ludwig*, 36 col.), Marie (*Maria*, 14 col. 1/2); puis ceux qui se rapportent à Leibniz, Leonardo da Vinci, Lessing, Melanchthon et surtout Luther (10 col. 1/2); mais pourquoi, dans ce dernier, n'a-t-on pas mentionné l'ouvrage du P. Denifle? il a fait assez de bruit et soulevé des polémiques assez ardentes pour avoir droit à une mention, quelque opinion que l'on ait sur sa valeur. Au point de vue français, nous sommes étonnés de ne pas trouver mention d'hommes comme Paul Lafargue ou Benoît Malon, qui ont tenu une si grande place dans le parti socialiste, comme Étienne Lamy, Henri Lasserre, R. de Lasteyrie, Edmond Le Blant, Lemire, et d'autres dont la notoriété égale au moins celle de personnages plus favorisés.

La France est d'ailleurs assez largement représentée dans ces deux volumes avec des articles sur Lille (1 col. 1/2), la Lorraine (*Lothringen*, 3 col.), Lyon (5 col. et 1 grand plan), Marseille (6 col. et 1 grand plan). Nous ajouterons, bien qu'il ne soit plus français, Metz (7 col., 3 cartes et plans; l'un de ces plans se rapporte aux combats de 1870). Comme autres plans commodes de batailles, nous signalerons ceux de Leipzig, Leuthen, Ligny, Lützen, le Mans, Marengo. Le combat naval de Lissa n'est pas éclairé par un plan, mais il a fourni matière à un article assez développé; nous avons été surpris de ne pas trouver mentionné dans la bibliographie le bel ouvrage récemment publié par le baron Alberto Lumbroso.

Comme villes ou pays ayant été l'objet d'articles assez développés, nous citerons la Lusace (*Lausitz*, 6 col.), Leipzig (22 col, dont 3 1/2 pour la bataille de 1813, plans et planches), Lemberg (2 col. 1/2), Leyde (1 col.), Liverpool (6 col. avec plan), Libau (plan), Lima (plan), Linz (plan), Lippe (7 col.), Lisbonne (*Lissabon*, 5 col. et plan), Livonie (*Livland*, 4 col. et carte), Livourne (*Livorno*, plan), Londres (*London*, 22 col. 1/2, carte et plan), Lübeck (8 col. et plan), Liége (*Lüttich*, 2 col. et plan; l'ouvrage de De Theux est omis), Lucerne, ville et canton (*Luzern*, 5 col.), Luxembourg (4 col.), Madagascar (3 col. 1/2, carte), Madras (plan), Madrid (3 col. 1/2, plan), Magdeburg (6 col., plan), Moravie (*Mähren*, 5 col. 1/2), Milan (*Mailand*, 6 col. 1/2, plan), Mayence (*Mainz*, 6 col., plan), Manchester (4 col., plan), Mannheim (3 col., plan), Maroc (*Marokko*, 11 col. 1/2), l'île Maurice (*Mauritius*, 3 col., carte), Mecklenburg (13 col., carte), la Mecque (*Mekka*, plan), Melbourne (plan), Messine (3 col., plan), Mexique (16 col., carte).

Au point de vue religieux, nous signalerons tout particulièrement l'article fort curieux et assez documenté sur le mouvement séparatiste d'avec Rome, en Autriche surtout, mais aussi dans les autres pays (*Los von Rom Bewegung*). L'article sur les Lazaristes est un peu maigre; celui sur les Maristes est meilleur; pourquoi les Marianites, qui ont cependant joué un assez grand rôle dans l'enseignement en France, ne sont-ils même pas mentionnés?

En même temps que ce grand dictionnaire, l'Institut bibliographique en publie un autre plus réduit, à l'usage d'un public populaire. Autrefois en trois volumes, il en comportera sept dans la 7e édition dont nous avons le tome Ier sous les yeux. L'examen que nous en avons fait nous a prouvé qu'il ne s'agit pas ici d'un simple résumé du grand dictionnaire, mais d'un travail fait, au moins en partie, sur frais nouveaux. Sur certains points, il est plus complet que le grand dictionnaire; bien que naturellement moins développée, la bibliographie y est parfois supérieure, non seulement parce qu'on a tenu compte des ouvrages publiés depuis l'apparition des premiers volumes du *Grosses Meyers Konversations-Lexikon*, mais aussi parce qu'on a réparé les omissions qui s'y trouvaient: par exemple à l'article Indulgences (*Ablass*), l'ouvrage de Lea, oublié là-bas, est mentionné ici. Les planches et figures ne sont pas toujours les mêmes. Des renseignements que l'on ne trouve pas là-bas sont donnés ici : comme une statistique des grèves (*Arbeitseinstellung*) de 1899 à 1904. Il y a même des articles entiers, qui manquaient là-bas et qui se trouvent ici : nous citerons *Achäme-*

niden et *Achtstridentag* (journée de huit heures). Ces indications sommaires suffisent pour montrer à nos lecteurs que les deux ouvrages ne font pas double emploi

Nous signalerons encore du même Institut le *Meyers Hand-Atlas*, atlas manuel, comprenant 115 cartes, avec ou sans accompagnement d'un répertoire onomastique. Nous avons sous les yeux les six premiers fascicules de cet atlas fort net et clair. Chaque fascicule comprend quatre ou cinq cartes.

E.-G. Ledos.

II. — HISTOIRE GÉNÉRALE

La Providence et le Miracle devant la science moderne, par Gaston Sortais. Paris, Gabriel Beauchesne, 1905, in-12 de 189 p.

Le nouvel ouvrage, dû au zèle laborieux et à la plume féconde de M. Gaston Sortais, est un écrit de controverse philosophique. Il mérite pourtant d'être signalé dans un recueil consacré aux études d'histoire. La question de la Providence et du miracle se pose en effet d'elle-même dans l'exposé et l'appréciation des événements du passé. De plus, les règles de la critique historique sont précisément applicables à l'examen et à la distinction des faits qui, dans le passé, se présentent à nous comme miraculeux. Le travail de M. Sortais, à la fois solide et agréable, est de nature à rectifier les idées fausses et à fortifier les idées justes sur le sujet capital dont il traite. Les fondements en sont bien posés et l'argumentation en est bien conduite. Il pourra éclairer les sceptiques de bonne foi. Il pourra aussi avoir l'avantage de mettre dans l'esprit des croyants une notion plus exacte du problème et de sa solution. Or cela importe. Le *naturalisme* est contraire à la raison et à l'expérience; le *fidéisme* l'est aussi, et par là compromet la foi.

M. S.

—

Retraites de séminaires, par l'abbé Gendron. Paris, Beauchesne, 1906, in-8 de III-492 p.

L'abbé Gendron fut l'apôtre du clergé breton. Il était juste que ses instructions fussent recueillies par des mains pieuses et livrées aux méditations des ecclésiastiques M. l'abbé Turmel s'est chargé d'écrire une préface. Ces instructions sont avant tout des sujets de piété, comme ceux qu'on traite ordinairement dans les retraites données aux jeunes lévites. Mais la préface de M. Turmel est, dans sa brièveté, une page d'histoire, car elle retrace, quoi qu'en dise M. Turmel, à vol d'oiseau la biographie de ce prêtre aussi zélé qu'actif. C'est pour ce motif que je me permets de présenter ce volume aux lecteurs de la *Revue*. On voit que M. Gendron fut véritablement un prêtre modèle, tout entier dévoué au prestige de l'Église, préoccupé de lui donner des ministres distingués par la science et la piété. Il ne crut pas devoir chercher le salut de l'Église dans la politique et l'influence des partis; mais il était profondément convaincu « que le mal dont souffre l'Église serait guéri le jour où elle aurait la maitrise des idées, et il conviait le clergé à la conquête de la science. » Lui-même avait eu deux guides éminents : les abbés Guitton et Motais. Ce concours

de circonstances contribua efficacement à la formation intellectuelle et morale de l'abbé Gendron. Aurais-je été trop téméraire en fixant, en quelques mots, la figure de ce maître éminent? Un certain nombre de nos lecteurs pourront peut-être en profiter. V. Ermoni.

Cours de doctorat sur l'histoire du droit matrimonial français, par M. Ch. Lefebvre, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris. *Le droit des gens mariés*. 1[er] fascicule. Paris, Larose et Tenin, 1906, in-8 de xii-291 p.

M. Ch. Lefebvre, professeur d'histoire du droit français à la Faculté de droit de l'Université de Paris, nous avait déjà donné, en 1900, l'*Introduction générale* de son cours de doctorat sur *l'histoire du droit matrimonial français*, œuvre des plus remarquables et très hautement appréciée non seulement par ses élèves, mais dans le cercle moins restreint des érudits et des historiens.

Les douze leçons que comprend le fascicule nouvellement paru font suite à vingt leçons sur le *Lien du mariage*, dont le maître érudit ajourne encore la publication jusqu'après le cours de l'an prochain. Ces douze leçons forment le début du troisième volume de l'*Histoire du droit matrimonial français*, lequel doit comprendre le *Droit des gens mariés;* elles en constituent la partie la plus importante.

Grâce au talent d'exposition, grâce surtout à la vaste et profonde érudition de l'éminent professeur, elles mettent en un relief aussi vigoureux que saisissant le développement de notre droit français en la matière, se cantonant de façon toute spéciale dans l'étude et dans l'analyse de notre coutume éminemment française de la communauté conjugale depuis sa naissance et son premier âge jusqu'au xiii[e] siècle. C'est principalement à l'aide de Beaumanoir que le savant auteur a su faire cette reconstitution si attachante, de laquelle il ressort manifestement que la coutume du moyen âge a eu pour inspiration prolongée de traduire les notions directrices du mariage chrétien en toute naïveté et franchise, jusque dans l'association des intérêts. La société pécuniaire entre le mari et la femme se révèle alors, en effet, non seulement dans un ensemble de biens réunis en une masse commune pour être partagés à la dissolution de l'association conjugale, mais dans l'union entière et dans la pratique constante des actes passés en commun, avec division immédiate de toute dette entre les deux conjoints, tenus aussitôt chacun pour moitié. Jamais ne se trouva mieux réalisée dans les faits la maxime chrétienne : *Erunt duo in carne una*, que notre vieux droit traduisait par la formule bien connue : *Sont uns et communs*. Suivant la judicieuse remarque de M. Ch. Lefebvre, cette conception de communauté franche et rigide est, en elle-même, imparfaite et périlleuse. Si elle a pu s'épanouir sans ombrage, si les mœurs ont pu s'en accommoder sans trop d'abus, ce fut à la faveur d'une époque toute débordante de foi religieuse et tout imprégnée de cette substance morale qui transpire dans le sobre langage de Beaumanoir. Les siècles suivants la verront se développer, mais se transformer aussi à l'aide et comme sous la conspiration de modifications multiples et variées, au seuil desquelles s'arrête le présent fascicule. C'est alors qu'à la vieille

formule de Beaumanoir finira par se substituer, au XVIe siècle, celle assurément moins heureuse et moins vraie de Dumoulin : *Uxor non est proprie socia, sed speratur fore*, qui, déjà, vient consacrer le divorce des intérêts pécuniaires entre les époux.

Il serait assurément banal, en tout cas hors de propos, de faire ici l'éloge de la monographie nouvelle de M. Ch. Lefebvre : son auteur porte un nom depuis trop longtemps estimé et connu, pour qu'il soit nécessaire de tenter autour de lui un tapage isolé, dont le dispensent sa notoriété même, la valeur de ses écrits, et, avec l'estime particulière en laquelle on les tient, la faveur unanime dont ils sont entourés. Mieux vaut nous borner a émettre, dans l'intérêt de la science historique et pour le plus grand profit de tous, le vœu que l'œuvre si magistralement entreprise reçoive ses compléments indispensables et promis dans un avenir prochain. P. L.-L.

—

Questions d'histoire et d'archéologie chrétienne, par Jean Guiraud, professeur à l'Université de Besançon. Paris, Lecoffre, 1906, in-12 de 304 p.

La première des études réunies sous ce titre traite de *la répression de l'hérésie au moyen âge* : l'auteur, tout en reconnaissant que l'Église chercha avant tout à combattre la contagion de l'erreur religieuse, établit que la plupart des hérésies poursuivies au moyen âge eurent un caractère antisocial qui, même si l'on se place au seul point de vue moderne, légitime leur répression. C'est ce que montre clairement le second essai, sur *la morale des Albigeois* : évidemment, si l'albigéisme n'avait été arrêté dans sa croissance, ce n'est pas seulement la société chrétienne, c'est aussi la société civile qui aurait été atteinte dans ses fondements essentiels. Le troisième essai, *le Consolamentum ou initiation cathare*, avait été très remarqué lors de sa publication dans la *Revue* (t. LXXV, p. 74 et suiv.) : M. Guiraud expose cette vue toute nouvelle, que dans le rituel du *Consolamentum* ont été conservées beaucoup de parties du rituel chrétien primitif : la démonstration qu'il en fait est un travail des plus curieux d'archéologie liturgique.

On lira avec un vif intérêt l'étude biographique sur *Jean-Baptiste de Rossi* : l'auteur met admirablement en lumière la révolution opérée par son œuvre dans l'histoire et dans l'archéologie chrétienne, en même temps qu'il peint avec les plus exactes couleurs le caractère si attachant du grand homme de science et du grand homme de foi que fut De Rossi. Disons en passant que dans la note (p. 172) où il indique quelques-uns des écrits publiés sur l'archéologue romain, M. Guiraud oublie le savant et charmant petit volume que M. Marucchi lui a consacré en 1903.

Le livre de M. Guiraud renferme plusieurs articles moins importants, mais qui tous, même lorsqu'ils rendent compte des travaux d'autrui, conservent une valeur propre et originale. L'étude sur *l'esprit de la liturgie catholique* s'inspire, avec beaucoup d'ampleur et de charme, du beau livre de dom Cabrol sur *la Prière antique*. Les courtes pages sur *la venue de saint Pierre à Rome* paraîtront à tout lecteur non prévenu être absolument démonstratives. L'article sur *les reliques romaines au IXe siècle* raconte un piquant

épisode de la piété de nos pères. Le chapitre intitulé : *Saint Dominique a-t-il copié saint François ?* est digne de l'auteur de la belle Vie de saint Dominique, qui est l'une des meilleures de la collection « les Saints. »

PAUL ALLARD.

—

Les Sociétés secrètes, leurs crimes, depuis les initiés d'Isis jusqu'aux francs-maçons modernes, par André BARON (Louis Dasté). Paris, Daragon, in-8 de VIII-383 p.

L'auteur rattache, par une filiation plus ou moins directe, les sociétés secrètes de nos jours, ou plutôt la société secrète par excellence, la franc-maçonnerie, à l'occultisme ancien, ce qui l'amène à étudier brièvement, dans une série de chapitres curieux et instructifs, les mystères isiaques, la Vénus orientale, les prostitutions sacrées et les sacrifices humains, la magie dans l'Inde, la Perse, la Grèce et en Occident, la victoire remportée par le christianisme sur le paganisme antique, puis la revanche de celui-ci, dans ses multiples transformations : gnose et manichéisme, hérésie des Albigeois, apostasie des Templiers, Réforme et enfin franc-maçonnerie, ce dernier avatar du paganisme et le plus redoutable de tous. Trois tares caractérisent la franc-maçonnerie : la magie, l'immoralité, le sang, comme l'antique occultisme. D'après l'auteur, il y a identité dans les moyens parce que le but est resté le même : la substitution du culte satanique au culte divin. Ce sont toujours les deux principes du Mazdéisme qui sont en face et luttent perpétuellement l'un contre l'autre, l'esprit du bien et celui du mal, duel formidable qui a pour enjeu l'âme humaine, ou mieux l'homme lui-même, l'homme tout entier. Dans sa synthèse, l'auteur embrasse tous les temps, tous les lieux, tous les peuples. Une liste alphabétique d'auteurs consultés dénote par sa longueur le soin avec lequel il s'est documenté. Tous les faits qu'il cite, il donne leurs garants. Tout en reconnaissant le mérite d'un pareil travail, je crois qu'il aurait gagné à être un peu restreint. Un bon résumé de l'histoire de la franc-maçonnerie, telle qu'elle existe depuis son apparition dans les sociétés modernes, c'est-à-dire bien probablement depuis sa naissance véritable, serait mieux accueilli du public, je crois, et ferait sur lui une plus profonde et plus durable impression que cette longue théorie des erreurs et des folies, plus ou moins sanglantes, de l'esprit humain, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Malgré tout, le lecteur saisit mal le lien qui rattache, par exemple, les initiés d'Éleusis à ceux de la rue Cadet. Mieux eût valu, encore une fois, s'en tenir à l'étude de la seule franc-maçonnerie : le sujet était assez ample pour fournir une matière abondante, un vaste champ aux investigations de l'auteur. Je me permets de lui indiquer un travail de ce genre : il a suffisamment de science et de talent pour le mener à bien, et le public a quelque droit à l'attendre de lui.

A. ROUSSEL

—

Le Salut par les Juifs (édition nouvelle revue et modifiée), par Léon BLOY. Paris, Victorion, 1906, in-8 de VII-163 p.

« Ægri somnia. » C'est le moins et le mieux que nous puissions dire de

ce livre écrit en langage apocalyptique par un auteur qui ne sait trop au juste s'il hait les juifs ou les admire. Laissons-le se débattre dans « l'immense forêt pénombrale des assimilations scripturaires, » ou, s'il préfère, se « ventrouiller avec les mercenaires potentats, aux pieds d'Israël, dans ses déjections (p. 147), » et ne tentons pas de donner une analyse des « insolites pensées » qu'il répartit en chapitres semblables à autant de cauchemars. En effet, mis en présence d'une « empreinte béante élargie comme le précipice du chaos, » que les juifs essaient de combler en le remplissant d'argent, nous ne réussirions pas mieux que ces « incomparables crapules » (p. 26) à « donner à ce terrible cancer l'apparence d'un astre blafard, » et nous pourrions avoir la malchance de devenir comme eux « tout à fait semblables à des miroirs de concupiscence et de mort ! » Si vous aviez le courage, cher lecteur, de ne pas dire dès le commencement, avec M. L. Bloy : « La conciergerie des mystères n'est pas mon emploi, » vous seriez tristement déçu de constater après cent soixante-deux pages, dont les citations précédentes vous donnent une légère idée, que les juifs sont « forcés par Dieu.... d'accomplir les abominables cochonneries » qui feront d'eux « les instruments de la Rédemption. » Évitez-vous cette déception navrante et ne cherchez pas le salut de ce côté, ce sera plus sûr et moins nauséabond.

G. Périès.

Le Socialisme municipal à travers les âges, par Alfred des Cilleuls. Paris, A. Picard, 1905, in-8 de 400 p.

Il suffit de parcourir les notes copieuses reléguées à la fin de ce volume pour apercevoir sur quelle solide documentation ses analyses reposent et combien M. Alfred des Cilleuls est familier avec les dossiers ou les registres des Archives nationales. On ne sera pas surpris que l'Académie des sciences morales ait récompensé ce savant mémoire dans lequel l'observation des faits montre les inconvénients des ingérences excessives des municipalités dans le domaine économique. Le livre se divise en trois grands chapitres : 1° tutelle de l'activité individuelle en matière de commerce et d'industrie ; 2° confiscation de l'activité individuelle ; 3° concurrence à l'activité individuelle, notamment en matière d'éclairage, d'électricité, d'adduction d'eau, de transports en commun. Dans les annexes, on trouvera des renseignements précis et instructifs sur les résultats financiers des grandes régies municipales.

J. Angot des Rotours.

Histoire de la Marine française, par Charles de la Roncière. T. III. Paris, Plon-Nourrit, 1906, in-8 de 612 p.

Après un premier volume publié en 1899, un second édité l'année suivante, nous attendions depuis longtemps la continuation de l'œuvre si intéressante de M. de la Roncière. Il faut avouer aujourd'hui que ce long délai n'a pas été du temps perdu. Cette troisième partie, qui s'étend de l'expédition de Charles VIII en Italie au traité de Câteau-Cambrésis, nous révèle infiniment plus de notions du plus grand intérêt, restées jusqu'à présent ignorées, et dont l'exactitude est établie de façon à ne laisser aucune prise à la critique, qu'il ne s'en

trouvait dans les deux premiers volumes.

Plusieurs expéditions navales, d'une véritable importance, n'avaient laissé de traces que dans des écrits si peu connus en France, qu'aucun de nos historiens n'avait eu le moindre soupçon de ces faits. On était surtout bien loin de penser que les armements des corsaires qui répandirent la terreur dans la mer des Antilles, au milieu du XVIIe siècle, et rendirent si fameux le nom des flibustiers, n'étaient que la reproduction d'entreprises non moins hardies des marins français du temps de François Ier. Il faut remonter jusqu'à la conquête du Mexique et du Pérou par les Espagnols, pour trouver la première origine de tentatives de ce genre, assez souvent couronnées de succès, qui suscitèrent une longue suite d'imitateurs. Voilà ce que nous apprend M. Charles de la Roncière avec une grande abondance de détails intéressants, dont l'exactitude est garantie par assez de documents pour qu'on ne puisse les révoquer en doute.

Pourquoi faut-il que l'auteur d'un ouvrage si rempli d'intérêt et si propre à captiver l'attention persiste à en rendre la lecture moins attrayante par un style opposé à celui que réclame le genre historique? Des phrases où l'emphase coudoie trop souvent la vulgarité, des inversions forcées dont le sens ne peut être saisi qu'à la réflexion, n'ont d'autre effet que de distraire et de fatiguer l'attention, et diminuent le plaisir que l'on doit trouver dans des récits captivants. Que M. de la Roncière laisse aux organes d'une littérature éphémère ces procédés de rédaction qu'ils ont inaugurés, et qui ne conviennent qu'à ceux dont la nullité du fond demande à se voiler dans l'excentricité de la forme.

L. de N.

—

Histoire économique de l'imprimerie, par Paul Mellottée. T. I. *L'Imprimerie sous l'ancien régime*, 1430-1789. Paris, Hachette, 1905, in-8 de 531 p.

C'est un travail considérable, et dans l'ensemble assez neuf, dont M. Mellottée nous offre aujourd'hui le premier tiers; il compte en effet développer dans deux autres volumes, dont le second ira jusqu'en 1870, et le troisième jusqu'à nos jours, la suite de cette histoire économique de l'imprimerie. Pour être exact, M. Mellottée aurait dû ajouter à son titre : en France; car il ne s'agit, dans son livre, que de l'histoire de l'imprimerie dans notre pays.

Après une introduction sur les origines, il a réparti sa matière en trois livres ou parties : 1° Rapports de l'imprimerie et de l'autorité royale; 2° l'imprimerie et le régime corporatif; 3° l'organisation du travail.

Dans la première partie, où est étudiée la question des privilèges, de la censure et de la police des livres, M. Mellottée montre, entre autres, que les privilégiés n'étaient pas à l'abri de la censure et des poursuites qui en résultaient; il pense aussi que le régime préventif nuisit à l'essor de l'imprimerie; il est vrai qu'il y avait des permissions tacites et que la loi était souvent tournée, et parfois de l'aveu de l'autorité, par les prétendues impressions à l'étranger.

Adversaire déterminé du régime corporatif, M. Mellottée en a-t-il parlé très impartialement? Il paraît en avoir plutôt exagéré les inconvénients; et tout en reconnaissant le

caractère suspect de telle ou telle de ses sources d'information, il n'hésite pas assez à en tirer des conclusions, peut-être téméraires.

Il n'en reste pas moins vrai que son étude du régime corporatif et celle qu'il consacre à l'organisation du travail : contrat, salaires, grèves, atelier, technique, sont pleines de renseignements curieux non seulement au point de vue de l'histoire même de l'imprimerie, mais sous le rapport économique et social.

Il faut donc le remercier de ce beau volume que des planches nombreuses et bien choisies rendent plus agréable, et souhaiter que les deux suivants ne tardent pas trop à paraître.

Une chose qui surprend dans un livre sur l'imprimerie et qui émane d'un maître imprimeur, c'est le nombre considérable de coquilles et fautes typographiques qui déparent ce volume.

E.-G. L.

III. — ANTIQUITÉ. ORIGINES CHRÉTIENNES

Phéniciens et Grecs en Italie, d'après l'Odyssée. Étude géographique et sociale, par une méthode nouvelle, par Philippe Champault. Paris, Leroux, 1906, in-16 de 602 p.

La « méthode nouvelle » de M. Philippe Champault est « une méthode analytique basée sur les travaux de Le Play et de l'abbé de Tourville. » L'auteur examine les poèmes homériques au point de vue de la sociologie, et son livre a paru d'abord par fragments dans la revue *la Science sociale*. Une première partie a pour but de localiser dans l'espace Schérie, l'île des Phéaciens; les indications données par l'*Odyssée* sur sa situation et ses caractères généraux (île montagneuse et volcanique, assez grande, très fertile, en rapports avec Cumes de Campanie) obligent à l'identifier non pas avec Corfou (hypothèse de M. Bérard), mais avec Ischia; d'autre part, les détails topographiques du texte d'Homère, bien que susceptibles d'interprétations différentes, conviennent en somme à ce que l'on peut supposer de l'état d'Ischia dans l'antiquité; comme M. Bérard, M. Champault fait grand usage de la « topologie; » il n'ignore pas non plus la « toponomastique : » Σχερίη et Ischia dérivent également du sémitique *Schra*, être noir, et les Φαίηκες, de φαιός, noir, et ἡκή pour ἀκή, pointe, sont précisément les habitants de l'île de la Roche Noire.... Une fois le *lieu* de la société phéacienne reconnu, l'auteur, dans une seconde partie, analyse, classe et synthétise, d'après les procédés de sa méthode, les « notes sociologiques » que nous possédons sur les habitants. Les Phéaciens sont des navigateurs (à ce propos, longs détails sur les navires égyptiens et phéniciens, d'après Jal et Maspéro) et des commerçants, bien différents des Grecs, allant chercher les métaux précieux en pays neufs; ce sont des Phéniciens; Schérie est une colonie phénicienne. On sait toute la place que tiennent à Schérie Arètè et Nausicaa : en l'absence du chef de famille « travaillant en atelier lointain, » la femme devient son « associée suppléante ou prépondérante : » la science sociale a constaté cette loi à Saint-Malo, en Roumélie et chez

les Hurons-Iroquois; elle la vérifie également dans l'*Odyssée*. De même, les lois sociales expliquent l'attitude des Phéaciens à l'égard des étrangers avec lesquels ils sont en relations, clients, concurrents ou auxiliaires, et l'on peut tracer « l'esquisse sociologique du Phénicien d'Occident, » en se conformant à « l'ordre de la Nomenclature des Faits sociaux, établie par M. de Tourville » (p. 282-287); « le type social attribué aux Phéaciens a été manifestement élaboré par la vie (?).... » La troisième partie nous raconte l'établissement des Grecs d'Eubée chez les Phéaciens d'Ischia, vers l'an 1050 avant l'ère chrétienne; la partie de l'*Odyssée* qui se rapporte à Schérie est une œuvre de circonstance : le poème de l'alliance eubéo-phéacienne; les allusions à la Beotie et à l'Eubée, à la métallurgie, industrie nationale des Eubéens de Chalcis, y sont nombreuses; Ulysse personnifie la colonie grecque; maints détails de son séjour dans l'île ont un sens symbolique. Le poème a été composé vers 850, par un seul poète, devenu aveugle à Ischia même. M. Champault, dans sa quatrième partie, propose une interprétation originale des errements d'Ulysse : les pays que le héros a visités sont ceux qui présentaient quelque intérêt pour les gens de Schérie, marins, négociants et métallurgistes. De là toute une série d'observations sur la côte italienne, en face d'Ischia (la Cyclopie, qui correspond bien aux Champs phlégréens et Cumes), sur la route vers l'Afrique phénicienne (l'Éolie, ce sont les Ægades et non pas les Lipari; le pays des Lotophages, c'est la côte nord de la Tunisie et non l'île de Djerba; l'île de Calypso, c'est Gibraltar et non pas Péréjil), sur la route vers la Grèce et l'Orient (Charybde et Scylla au détroit de Messine, le Port du Soleil, les Iles Errantes, les Sirènes qu'il faut placer à Licosa, au terme de la ligne des portages terrestres venus de Tarente, qui succéda à la ligne plus ancienne aboutissant à Cumes), sur la Sardaigne, principal pays producteur de métaux (où se retrouvent le pays des Morts, l'île de Circé, la Laistrygonie). Les voyages d'Ulysse, vus de Schérie, se ramènent à deux circumnavigations, l'une autour de la mer Tyrrhénienne, l'autre autour de la Méditerranée occidentale, et dans cet ensemble la Sardaigne prend une importance extrême. Tel est, dans ses grandes lignes, le système de M. Champault. C'est un essai d'explication de l'*Odyssée* tout entière. Il atteste une grande pratique du poème, une connaissance personnelle des côtes italiennes, des lectures étendues, beaucoup d'ingéniosité. Comme tout système, il appelle la discussion; bien des assertions de l'auteur sont contestables, sans parler même de sa théorie générale de l'*Odyssée*, trop simpliste et trop rigoureuse. Le plus fâcheux, c'est que le livre, agréable à feuilleter, est déparé par des longueurs, de prétendues élégances de style (p 175, p. 233, etc.), et surtout par un ton doctrinal qui impatiente. A quoi bon faire intervenir sans cesse, d'un air d'Apocalypse, la Méthode sociologique, la Science sociale, les Types sociaux, Le Play, Tourville, etc.? Toute cette phraséologie à la mode ne nous dit rien qui vaille.

MAURICE BESNIER.

—

Études sociales et juridiques sur l'antiquité grecque, par Gustave Glotz. Paris, Hachette, 1906, in-16 de 303 p.

M. Glotz a réuni en ce volume une conférence faite à l'École des Hautes Études sociales et six articles parus ces dernières années dans le *Dictionnaire des Antiquités* de Daremberg et Saglio, la *Revue des Études grecques*, la *Revue historique*, la *Revue de Paris*, la *Quinzaine*. Ces différentes études n'ont pas toutes la même allure ni la même portée. L'article sur *les Jeux Olympiques* est un brillant « essai » de vulgarisation, écrit avec beaucoup de verve et de couleur; il fait revivre sous nos yeux les grandes assises du monde grec. Celui qui est intitulé : *La marine et la cité, de l'épopée à l'histoire*, est, au contraire, une discussion de textes, très précise et très serrée : quelques vers de l'*Odyssée* permettent de constater qu'à l'époque homérique il y avait déjà une « administration maritime, » concordant avec l'administration politique ; les navires et les marins étaient recrutés par tribus et phratries ; la même organisation reparaît dans les naucraries de l'Attique, dont on a trop souvent méconnu la nature; « les fictions de l'épopée éclairent les réalités de l'histoire. » Le chapitre sur *le serment*, entre une définition de l'ὅρκος, « barrière » morale opposée à la liberté des paroles, et une définition du parjure, contient essentiellement une classification des serments usités chez les Grecs, dans la vie publique, la vie judiciaire, la vie privée ; les formules, innombrables, sont groupées par catégories et ramenées à quelques types principaux. Le chapitre qui traite de *l'exposition des enfants* établit l'universalité de cet usage barbare dans la Grèce historique et rappelle que les lois le permettaient, que les philosophes l'encourageaient; il s'explique par des préjugés économiques : les Grecs s'efforçaient de limiter l'accroissement de la population, par crainte de la misère et de la famine; il eût mieux valu, en abolissant l'esclavage, diminuer l'afflux des étrangers et faire ainsi de la place aux nouveau-nés du pays. Dans ses pages sur *l'ordalie*, M. Glotz reprend quelques-unes des idées maîtresses d'une de ses thèses de doctorat, *L'ordalie dans la Grèce primitive :* le « jugement de Dieu » n'est pas spécial au moyen âge chrétien; on le retrouve partout, et notamment en Grèce ; le riche trésor des légendes grecques contient mille exemples d'épreuves auxquelles se soumettent les accusés pour qu'une intervention divine fasse éclater leur innocence; les ordalies étaient en relations étroites avec les croyances des premiers âges, mais elles leur ont survécu et persistent sous des formes nouvelles jusqu'à l'époque historique. La conférence qui ouvre le volume, *la religion et le droit criminel*, résume et synthétise la doctrine que développe amplement le beau livre sur *La solidarité familiale dans le droit criminel de la Grèce :* dans la cité primitive, distinction de la thémis ou droit de la famille, et de la dikè ou droit interfamilial ; dans l'âge intermédiaire, apparition de l'idée de la justice divine et de la doctrine de la souillure ; dans les temps classiques, formation en Attique d'un droit positif et laïque, avec d'exceptionnelles survivances du droit religieux d'autrefois. Le dernier chapitre, *l'étude du droit grec*, est, en quelque sorte, un plaidoyer *pro domo*. L'auteur y justifie l'importance théorique et pratique de la science à la-

quelle il s'est voué. C'est dans le droit grec qu'il faut aller chercher les racines du droit romain lui-même.... Les recueils des mythographes grecs, si l'on sait bien les comprendre, mettent à notre disposition une collection incomparable de documents sur les origines.... Nulle société n'a évolué aussi rapidement que la Grèce de l'état le plus grossier à la civilisation la plus raffinée, et comme toute l'histoire du droit grec est jalonnée de dates certaines, il est vraiment le « droit canon » du sociologue. D'autre part, son caractère individualiste, laïque, démocratique, le rapproche de nous ; les modernes auraient profit à s'inspirer moins de la Rome impériale et davantage des républiques helléniques. D'un bout à l'autre du volume, M. Glotz excelle à montrer l'intérêt actuel et vivant des problèmes auxquels il s'attache. Les préoccupations d'ordre juridique et social qu'il apporte dans l'examen des textes renouvellent heureusement les questions.

MAURICE BESNIER.

—

Le capitalisme dans le monde antique. *Études sur l'histoire de l'économie romaine*, par G. SALVIOLI; traduit de l'italien par Alfred Bonnet. Paris, Giard et Brière, 1906, in-8 de 320 p.

M. Salvioli, qui est professeur à l'Université de Naples, étudie en économiste l'évolution de la vie économique romaine. De nos jours, les historiens de profession, Mommsen, Ferrero, Edouard Meyer, exagèrent les analogies superficielles que l'on peut constater entre l'antiquité et les temps modernes ; ils s'efforcent de démontrer que les sociétes antiques avaient atteint le même degré de développement que les nations contemporaines; le régime capitaliste aurait existé en Grèce, et surtout à Rome, avec tous les phénomènes qu'il implique : production en grand, accaparement, jeux de bourse, puissance du crédit, etc. M. Salvioli conteste ces hardies généralisations. Une société capitaliste est une société dans laquelle le travail est dominé par le capital, où les propriétaires du capital ont une position privilégiée et prééminente, dirigent toute la production, possèdent seuls les produits fabriqués, sont les maîtres des marchés, tandis que l'ouvrier ne touche que son salaire. Pour qu'une telle société soit possible, il faut : 1° une classe ayant le monopole des moyens de production ; 2° une classe ouvrière privée de tout moyen de production ; 3° un système de production organisé en vue de l'échange sur un grand marché. Ces conditions n'étaient nullement réalisées dans l'antiquité. Il y avait sans doute alors de l'industrie, du commerce, du capital, mais rien d'analogue à ce que l'on entend aujourd'hui par capitalisme, au sens exact et précis du mot. Les Romains ne se sont jamais élevés jusqu'à l'économie capitaliste ; ils ont connu seulement l'économie domestique et l'économie urbaine ; dans la première, chaque famille possédait les capitaux nécessaires à sa production et consommait elle-même ce qu'elle produisait ; dans la seconde, les artisans travaillaient pour une clientèle locale, et les biens produits passaient directement du producteur au consommateur ; la séparation et l'opposition du capital et du travail, l'intervention de tiers entre le producteur et le consommateur sont, en fait, des innovations modernes. — M. Salvioli développe ses thèses avec beaucoup de force et d'érudition. Signalons tout particulière-

ment ce qu'il dit de la persistance de la petite propriété dans le monde romain (p. 100-114), du rôle des ouvriers libres en face de la concurrence des esclaves (p. 126-152), de la faible influence des importations de blé sur l'agriculture italienne (p. 169-187), du véritable caractère du commerce romain et de ses limites (p. 226-237), du grand ébranlement économique du Bas-Empire, caractérisé par le retour aux échanges en nature (p. 276-308). On peut lui reprocher quelque incertitude dans le plan général de son livre, des répétitions inutiles, trop de rigueur systématique dans ses affirmations. Il n'invoque pas aussi souvent qu'on le souhaiterait le témoignage des inscriptions. Il a le tort, surtout, de ne pas tenir assez compte de la chronologie et de tracer en bloc le tableau du régime économique romain, du IIIe siècle av. J.-C. au IVe après, sans distinguer de périodes. D'autre part, le traducteur ne s'est pas acquitté très heureusement de sa tâche ; la lourdeur du français nous rebute souvent, sans parler de négligences fâcheuses (p. 234, Corta pour Cirta ; p. 243, Mécénate pour Mécène ; p. 257, les *gens* pour les *gentes ;* p. 270, les consuls Irzius et Pansa, etc.). Mais l'ouvrage, en somme, est intéressant, original et suggestif. Il réagit à propos contre le parti pris de tout moderniser, coûte que coûte, et de prêter au passé, sous prétexte de le faire mieux revivre, des traits qui ne conviennent qu'au présent. MAURICE BESNIER.

—

Notes de mythologie syrienne, par RENÉ DUSSAUD. II-IX et index. Paris, Leroux, 1905, in-8.

Ces notes s'étendent sur une assez vaste période. Les unes traitent des anciennes divinités syriennes, les autres se rapportent à l'époque du syncrétisme religieux. Seul, le dernier chapitre est inédit ; les autres ont paru dans diverses revues ; néanmoins, ils ont été plus ou moins remaniés. C'est le sort des études d'histoire des religions d'être ainsi à la merci d'une découverte nouvelle. On trouve une nouvelle inscription, un savant la déchiffre et la commente : une discussion s'engage, et d'autres savants viennent verser au débat des observations intéressantes. Peu à peu, certaines hypothèses ingénieusement lancées tombent, impuissantes à rendre compte de tous les faits signalés, et des conclusions se dégagent, qui, pour demeurer hasardeuses encore en quelques points, sont solidement établies sur bien d'autres. Ce sont des pierres destinées à bâtir l'édifice de l'histoire des religions. Celles de M. Dussaud sont taillées de main d'ouvrier. R. L.

—

Les conflits de la science et de la Bible, par l'abbé E. LEFRANC. Paris, Nourry, 1906, in-16 de XII-323 p.

Ce livre est un exposé du « problème biblico-scientifique. » L'auteur, qui se tient soigneusement au courant et qui a groupé habilement ses documents, s'est donné pour tâche de « faire œuvre salutaire, de concourir à renverser cette école malsaine (le Concordisme), où se déforme la mentalité générale, et à infirmer une théorie qui n'est bonne qu'à compromettre l'avenir de notre apologétique. Quand une tumeur maligne, dit-il, menace la vitalité d'un organe, il faut savoir se résoudre à une opération sanglante, et celui qui porte le scalpel dans les chairs vives,

sans hésitation ni pitié, celui-là n'est ni un traître ni un bourreau, c'est un sauveur qui mérite éloge et reconnaissance. Ce n'est certes pas pour moi que je revendique pareil titre, mais pour les maîtres de l'école large et progressiste, dont j'ai tout juste, par cet essai, la prétention de vulgariser les principes et les méthodes » (p. 11 et 12).

En vérité, l'abbé Lefranc n'est « ni un traître ni un bourreau; » mais pourquoi affecter ce ton de persiflage? Croit-il qu'en parlant ainsi il arrivera mieux à convaincre les tenants de l'école concordiste? En revanche, ne contribuera-t-il pas à entretenir un état d'esprit dont nous souffrons? Beaucoup de jeunes ecclésiastiques sont tout prêts à se railler des opinions surannées; mais n'est-ce pas le plus souvent pour accepter, bouche bée, sans faire un effort personnel, les théories des maîtres modernes ou de ceux qu'on sacre tels? Il n'est pas difficile de se moquer d'autrui, il l'est plus de se dépouiller de cette mentalité que je qualifierai de mentalité du *Magister dixit*. L'auteur aurait combattu plus efficacement cette maladie en employant son talent, qui est réel, à nous donner, avec de bonnes méthodes, un mémoire original sur les questions qui le passionnent à juste titre.

R. L.

—

La ville de David, par le P. Barnabé Meistermann, O. F. M. Paris, Picard, 1905, in-8 de xxvi-248 p.

La question du Mont Sion traitée dans ce livre est une des questions classiques de la topographie palestinienne. La *tradition* le place sur la colline sud-ouest de Jérusalem, celle où les musulmans, après les chrétiens, vénèrent le tombeau de David et qui porte le Cénacle. Or, l'étude attentive des textes, aussi bien que les fouilles exécutées sur les lieux par des ingénieurs, ont amené plusieurs exégètes et topographes à conclure que le nom de Sion s'appliquait primitivement à la colline sud-est, qu'il avait été étendu avec le temps à la colline du Temple, puis généralisé par les documents bibliques eux-mêmes pour qualifier la ville et les habitants, enfin localisé à la colline la plus haute, celle qui portait le sanctuaire où, au jour de la Pentecôte, avait été fondée l'Église, la nouvelle et sainte Sion. Certes, il y a dans cette opinion, comme dans toute opinion de ce genre, une part assez large faite à l'interprétation, et le champ reste ouvert à une discussion scientifique ayant pour but d'établir objectivement la vérité; mais il semble bien que le souci qu'a l'auteur de défendre, quoi qu'il advienne, le « culte de la tradition » (p. xxiv), ici comme dans ses précédents ouvrages, vicie dès le début son travail et que sa méthode ne soit pas assez sûre pour racheter ce défaut. L'illustration, abondante, est constituée par des photographies intéressantes de la ville moderne, des plans, des cartes et des diagrammes.

R. L.

—

La théologie de saint Hippolyte, par Adhémar d'Alès. Paris, Beauchesne, 1906, in-8 de liv-242 p.

Hippolyte de Rome a déjà toute une littérature. La récente contribution de M. d'Alès n'est assurément pas la moins importante des études consacrées à ce personnage mystérieux. Le travail que j'ai sous les yeux fait partie de la *Bibliothèque de théologie historique*. A ce titre, il est

justiciable de notre Revue, et je suis vraiment heureux de le porter à la connaissance de nos lecteurs, convaincu qu'ils y trouveront un modèle de critique historique et doctrinale.

Il n'est que juste de le reconnaître, M. d'Alès a fouillé de main de maître cet obscur sujet, et, s'il n'a peut-être pas donné une solution définitive aux divers problèmes qu'il suscite, il a du moins projeté dans toutes les directions des rayons de lumière. Après une magistrale introduction consacrée à la vie et aux écrits d'Hippolyte, l'auteur aborde immédiatement l'étude — je ne dirai pas de sa théologie, parce que ce terme est probablement trop précis — mais de sa doctrine, car le prêtre de Rome s'est occupé autant de questions ayant trait à des sujets variés, que de théologie proprement dite. Cinq chapitres nous exposent le réquisitoire d'Hippolyte contre Calliste, l'attitude d'Hippolyte en face de l'hérésie, sa science scripturale, sa science sacrée et profane et son eschatologie. On voit donc que l'œuvre littéraire du prêtre romain n'est pas marquée du sceau de l'unité. Elle nous présente plutôt des *Stromates* ou des *Mélanges*. M. d'Alès étudie tous ces sujets avec une grande pénétration, et s'efforce continuellement d'introduire le lecteur dans l'enchaînement des idées et des épisodes doctrinaux. Il s'efface devant les textes et laisse parler l'auteur lui-même. Sa méthode est foncièrement objective; et je ne crains nullement d'affirmer que M. d'Alès est parmi nous un des rares érudits qui se soient approprié et appliquent le canon de M. Harnack : l'histoire des dogmes ne se comprend que dans le milieu historique où elle est née ou s'est développée. Lorsqu'on suit le fil de cette exposition claire et sereine, on voit se dérouler toute une période historique et l'on se trouve jeté dans une des plus belles phases intellectuelles des premiers siècles de l'Église de Rome et d'Occident. Malgré ses passions et ses déviations, Hippolyte n'en a pas moins été, sur bien des points, un initiateur, et a su, dans maints cas, défendre l'orthodoxie contre les assauts de l'hérésie. On devra donc à M. d'Alès d'avoir une synthèse approximativement complète des mérites et des travers du vieux prêtre romain. Bien que, pour le dire franchement, je trouve l'*Hippolyte* de M. d'Alès inférieur à son *Tertullien*, — et il ne faut pas s'en étonner, car la matière ne permettait pas d'autre issue, — je n'hésite pas à déclarer que ce volume est un des meilleurs de la *Bibliothèque*, et qu'il est indispensable à tous ceux qui veulent connaître une des phases doctrinales et historiques de l'ancienne Église de Rome. La théologie positive progresse évidemment chez nous.

Quelques observations. Puisque, d'une part, l'auteur fait autant de critique historique et littéraire que de critique doctrinale, et que, d'autre part, Hippolyte ne s'est pas exclusivement occupé de théologie, au titre : *La théologie de saint Hippolyte*, j'eusse préféré : *Étude sur saint Hippolyte et son œuvre*, ou quelque titre analogue. Les notes de rappel de la page 41 sont à rectifier; on n'a qu'à remplacer le second 1 par 2 et continuer la série des chiffres. Je ne comprends pas pourquoi on nous parle, p. 79, lig. 12, de *Stromates*, à propos de Plutarque. Est-il juste de songer, p. 104 et suiv., à l'adoptionisme à l'époque d'Hippolyte? L'erreur qu'on a en vue serait mieux dé-

signée par la dénomination de « filiation morale. » Elle consiste, en effet, à soutenir que le Christ est devenu fils de Dieu, d'une manière propre, par son progrès (προκοπή) dans la vertu.

Semblables imperfections de détail sont inhérentes à toute œuvre humaine. Aussi ne puis-je terminer ce compte rendu sans féliciter vivement l'auteur de nous avoir donné un travail d'une si haute valeur.

V. Ermoni.

—

Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion barbare, par Paul Monceaux. T. III. Le IVe siècle, d'Arnobe à Victorin. Paris, Leroux, 1905, in-8 de 559 p. (Description de l'Afrique du Nord, entreprise par ordre de M. le ministre de l'instruction publique).

Le troisième volume de M. Monceaux va de la fin du IIIe siècle à l'année 392, date de l'ordination sacerdotale de saint Augustin, qui est la première d'une ère nouvelle pour l'Afrique chrétienne et sa littérature religieuse. On a dans son premier chapitre le tableau des Eglises africaines avant et pendant la persécution de Dioclétien; il est tracé avec soin, malgré la pénurie des renseignements, au moins pour la première période. L'épigraphie et l'archéologie, il est vrai, fournissent à l'auteur des documents qui suppléent, dans une certaine mesure, au silence des écrivains.

Les documents relatifs à la persécution sont soumis à une critique minutieuse et consciencieusement analysés. Ceux qui méritent une entière confiance sont en bien petit nombre. Quelques Passions sont en partie authentiques et en partie apocryphes; d'autres sont complètement apocryphes. Les inscriptions, qui abondent dans l'Afrique romaine, sont une source de renseignements sûrs et curieux. L'auteur en étudie le style; il en dresse une liste chronologique et il en fait la répartition géographique. Les martyrologes et calendriers fournissent sur les victimes de la persécution des indications complémentaires. On voit le parti qu'il est possible de tirer de ces sources d'information dans un double appendice : martyrs et reliques mentionnés par les documents épigraphiques africains; martyrs et confesseurs africains mentionnés par les auteurs, les Actes des martyrs, le calendrier de Carthage et les martyrologes.

A propos de la littérature conciliaire, M. Monceaux traite de l'organisation des conciles dans l'Afrique romaine et de leurs attributions; il donne la liste de ces assemblées et s'étend sur celles dont les actes nous sont parvenus. La *liste des ouvrages canoniques*, publiée par Mommsen, d'après un manuscrit de Cheltenham, et qui paraît être l'œuvre d'un concile africain, lui permet de reconstituer le canon biblique tel que le connaissaient les Églises africaines de cette époque. Il complète les indications fournies par ce document avec celles qu'il a trouvées dans la littérature ecclésiastique contemporaine.

Les écrivains de cette époque sont distribués, d'après la nature même de leurs ouvrages, en deux catégories : les apologistes ou polémistes et les poètes. Dans la première, nous trouvons Arnobe, auteur du traité *Adversus nationes;* Lactance, dont l'œuvre est plus variée et plus étendue; Zénon, Victorin et quelques auteurs de moindre importance. La poésie a

commencé par les inscriptions métriques; elles sont assez nombreuses; les graveurs avaient pour leur usage des manuels qui leur rendaient le travail facile. Commodien est le meilleur représentant de la poésie à tendance populaire. Lactance et quelques autres préférèrent la poésie classique; mais les productions poétiques de l'Afrique chrétienne restent médiocres.

La méthode suivie par M. Monceaux dans l'étude de chaque écrivain est rigoureuse; il ne néglige rien de ce qui intéresse sa vie personnelle ni de ce qui est de nature à faire comprendre le caractère et l'importance de ses œuvres. Il le fait en penseur, en lettré et en philologue, ce qui donne à son histoire littéraire de l'Afrique chétienne un grand intérêt. Nous aurons sans trop tarder, je l'espère, les volumes suivants, en particulier celui qui concerne saint Augustin.

J.-M. Besse.

Dix leçons sur le martyre, par Paul Allard. 3e édition. Paris, Lecoffre, 1907, in-12 de XXXII-374 p.

L'histoire des martyrs aux premiers siècles a été l'objet, ces dernières années, en France, de nombreuses publications, soit de science pure, comme l'*Étude sur les Gesta martyrum romains*, de M. Dufourcq, soit de vulgarisation, comme les recueils de textes traduits et annotés qu'on doit à Dom Leclercq. M. Paul Allard, chargé de faire en 1905 une série de conférences publiques à l'Institut catholique de Paris, a choisi comme sujet de son cours la question du martyre dans l'Empire romain. Réunies en volume et précédées d'une préface de Mgr Péchenard, ses leçons ont obtenu aussitôt le même succès que ses précédents ouvrages, et déjà elles atteignent leur troisième édition. Il est intéressant d'y voir l'auteur de l'*Histoire des persécutions* reprendre en abrégé et d'un point de vue particulier la matière qu'il avait traitée naguère dans son ensemble et avec grand détail. Cette fois il n'était plus obligé d'être complet, ni de suivre un ordre rigoureusement chronologique, ni d'entrer dans les minuties des discussions critiques. Il pouvait choisir, ne retenir que l'essentiel et disposer ses matériaux à sa convenance. Que faut-il entendre par le mot même de martyrs? Comment le christianisme s'est-il propagé dans l'Empire et hors de l'Empire? Pourquoi et comment l'a-t-on persécuté? Quel fut le nombre des martyrs et à quelles classes de la société appartenaient-ils? Quelles épreuves leur ont été infligées, comment leur procès était-il instruit, à quels supplices les condamnait-on? Enfin que vaut leur témoignage et quels honneurs l'Église leur a-t-elle rendus? Tels sont les points principaux que M. Allard passe successivement en revue et sur chacun desquels il expose, avec une solide érudition et une parfaite clarté, l'état actuel des connaissances. Il est au courant de la bibliographie la plus récente, exactement signalée dans les notes; sur la persécution de Néron et la « législation persécutrice, » il rappelle et apprécie d'un mot la thèse soutenue tout dernièrement par M. Profumo, et il fait aux articles de M. Callewaert la place qu'ils méritent; le livre désormais classique de M. Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christenthums*, est heureusement utilisé, avec les réserves et rectifications nécessaires, notamment en ce qui concerne le nombre des martyrs (p 134-149). Une petite carte de l'Em-

pire romain au temps des persécutions, avec un carton représentant l'emplacement des catacombes de Rome, précise les données topographiques des premières leçons. Signalons, en vue de la quatrième édition, quelques lapsus ou fautes d'impression : p. 13, n. 1, *Acta Apost.* pour *Actus;* p. 24, n. 5, *Bullett. di archeol. christiana* pour *cristiana;* p. 61, n. 3, Wissely pour Wessely; p. 94, n 1, *Römischen* pour *Roemisches;* à la p. 30, n. 3, pour la bibliographie de l'inscription d'Abercius, il eût été bon de renvoyer à l'article *Abercius* du *Dictionnaire d'archéologie et de liturgie*, de Dom Cabrol. Un index analytique (noms de lieux et de personnes, institutions, événements) rendrait de grands services. Il serait à souhaiter aussi que M. Allard voulût bien insérer parmi ces dix leçons un onzième chapitre, dans lequel il examinerait la valeur des Actes des martyrs; sans cesse il invoque le témoignage de la littérature hagiographique, qu'il possède à merveille et d'où il tire d'abondants exemples; un bref historique et une appréciation générale de ces sources auraient ici leur place tout naturellement marquée.

Maurice Besnier.

—

System des Justinianischen Kirchenvermogenrechtes, von August Knecht (*Kirchenrechtliche Abhandlungen*, herausgegeben von Ulrich Stutz, 22. Heft.). Stuttgart, F. Enke, 1905, in-8 de xii-141 p.

Le docteur Knecht a condensé dans ce court mais substantiel volume tout le système financier de l'Église sous le régime du droit de Justinien. Il examine d'abord les détenteurs des biens ecclésiastiques : églises, institutions de bienfaisance, cloîtres, puis il expose leur caractère : biens meubles, divers immeubles urbains ou rustiques, rentes constituées, ou même colons et esclaves, qui peu à peu avaient été substitués aux oblations en nature et aux dons manuels de l'origine. La source de ces trésors variés fut d'abord la générosité volontaire des fidèles, à laquelle s'adjoignit postérieurement l'attribution des dépouilles du paganisme et de l'hérésie faite en vertu de dispositions législatives successives. Constantin concéda ainsi à l'Église le droit de succession *ab intestato*, puis les lois pénales vinrent à leur tour apporter leur contingent, qui fut considérable et trop multiplié pour que nous essayions ici une enumération quelconque. Le but de ces possessions toujours croissantes était la rétribution des services du clergé, la célébration de la liturgie, l'entretien des édifices sacrés, le soutien des pauvres, la délivrance des prisonniers. On le conçoit, cette vaste administration financière supposait un personnel probe et actif. Nous trouvons dans les diocèses les « Œconomi » établis par les évêques et que secondaient des défenseurs, des vice-administrateurs et des surveillants du trésor (*defensores, ordinatores, custodes sacrorum vasorum*), et même, dans les églises importantes comme celle de Constantinople, des « arcarii » ou caissiers. Les établissements de bienfaisance possèdent une hiérarchie administrative spéciale dont les membres portent des noms divers selon la nature de l'institution, mais au-dessus plane l'autorité épiscopale, qui désigne les dignitaires et contrôle leur comptabilité, parfois même elle se complète par l'intervention du métropolitain et du patriarche. Dans quelle mesure, sous quelle forme,

pendant le règne de Justinien ou de ses successeurs, s'appliquent les diverses règles qui gouvernent cette administration compliquée, l'auteur le détermine avec une minutieuse précision et un rapport constant des sources ou des ouvrages faisant autorité. Son livre se clôt par l'étude des privilèges dont jouissent les biens ecclésiastiques, principalement des dispositions testamentaires (que Valentinien et Marcien en 455 facilitent encore davantage) et des immunités. Œuvre sobre et bien conduite, dont certains détails pourraient sans doute prêter à la discussion, mais qui, dans son ensemble, est excellente, cette contribution au droit ecclésiastique occupera dignement sa place dans l'importante collection publiée sous la direction du professeur Ulrich Stutz. G. Péries.

IV. — MOYEN AGE

Les Martyrs. Tome IV : *Juifs, Sarrasins, Iconoclastes*, par le R P. dom H. Leclercq. Paris, Oudin, 1905, in-12 de cxlii-355 p.

Les Martyrs. Tome V : *Le moyen âge*, par le même. Paris, Oudin, 1906, in-12 de ccxv-276 p.

Le tome IV du grand recueil de Dom Leclercq s'ouvre par une triple préface : une première partie, consacrée à des généralités sur la critique, et à des récriminations personnelles contre des critiques ; une seconde partie, beaucoup plus intéressante pour nous, et rentrant tout à fait dans le cadre du livre, sur *les Chrétiens et les Juifs*, c'est-à-dire sur le rôle de ces derniers dans les persécutions; une troisième partie, relative à *la critique officielle des Actes des martyrs :* on y trouvera des renseignements pleins d'intérêt sur la correction des légendes du bréviaire.

Les textes publiés dans le corps du volume ont trait à des martyrs d'Arménie, d'Arabie, de l'Espagne gothique, de la Perse, à quelques martyrs d'Europe dans les premières années du moyen âge, aux martyrs de la persécution iconoclaste, à des martyrs des invasions sarrasines. Tous ces textes sont précieux : mais le savant bénédictin s'abstient presque toujours d'indiquer le degré de véracité de chacun d'eux. Il ne suffit pas de dire, d'une manière générale (p. vii) : « On s'est fait un devoir de maintenir, dans l'introduction et le choix des documents qui composent ce quatrième volume, les règles critiques dont on s'était inspiré pour la préparation des volumes précédents. » Des explications plus précises et plus détaillées, comme Dom Leclercq sait si bien en donner, eussent complété heureusement cette déclaration.

La même observation s'applique au tome V, qui porte ce sous-titre : *Le moyen âge*, et comprend trente-six relations de martyres, du ixe siècle au xiie. L'érudit compilateur fait précéder ces textes des lignes que voici : « Les Actes de ce volume sont donnés dans le caractère que nous avons réservé dans les volumes précédents aux récits légendaires. Il ne s'ensuit pas, dans notre pensée, que nous ne donnions ici aucun document historique ; mais la plupart d'entre eux appellent des réserves critiques, que ce n'est pas la place de formuler ici.. . Les lecteurs sauront, nous n'en doutons pas, distinguer les récits lé-

gendaires des narrations historiques. » Je crains que Dom Leclercq ne présume trop de l'intelligence des lecteurs, et je regrette encore une fois qu'il n'ait pas cru devoir se livrer au travail critique dont il parle : ce travail eût, selon moi, beaucoup plus utilement ouvert le volume que la préface de deux cent quinze pages sur « les martyrs dans la littérature, » où l'on rencontre beaucoup de choses superflues, y compris (p. CLXXXIII) une quasi-profession de foi à la « survivance » de Louis XVII !

Parmi les « Actes » les plus intéressants et les plus historiques de ce cinquième volume, je citerai la Passion de saint Thomas Becket, — formée des récits combinés des contemporains et témoins oculaires Guillaume de Cantorbéry, Fitz Stéphen et Grim, — et les notices de divers martyrs franciscains.

Paul Allard.

—

Notre-Dame de Lorette. *Étude historique sur l'authenticité de la Santa Casa*, par le chanoine Ulysse Chevalier. Paris, Picard, 1906, in-8 de 520 p.

Une pieuse croyance, qui a poussé chez le peuple chrétien de profondes racines, veut que le sanctuaire de Lorette ne soit autre chose que la maison où la Vierge a reçu de l'ange Gabriel l'annonce de l'Incarnation, maison miraculeusement transportée par les anges de Nazareth en Dalmatie d'abord, puis à Lorette en l'an 1294. Les pèlerins, qu'attirent en ce lieu la dévotion envers la Mère bénie du Sauveur et l'espérance des bienfaits dont elle se plaît à récompenser la piété des fidèles, aiment à s'imaginer que c'est bien là qu'a eu lieu le mystère de l'Annonciation. Sur quoi se fonde cette croyance ? et jusqu'où remonte la tradition ? Jusqu'ici la grande majorité des écrivains catholiques l'a reçue et acceptée sans contrôle. Un article d'un barnabite italien, le P. L. de Feis, vulgarisé chez nous par une traduction ou plutôt une adaptation de M. l'abbé Boudinhon, a déjà soulevé des doutes sérieux sur l'authenticité de la *Santa Casa ;* l'étude de M. le chanoine U. Chevalier, que nous annonçons ici, achève de lui ôter tout crédit.

Il est bien évident, — le nom seul de l'auteur en est une garantie, — qu'il ne s'agit aucunement, dans ce travail de critique historique, de détourner du sanctuaire de Lorette la piété des fidèles, pas plus que de contester la toute-puissance de Dieu ou la possibilité du miracle ; que l'église de Lorette ne soit pas la *Santa Casa*, cela ne saurait l'empêcher d'être un sanctuaire où la sainte Vierge a manifesté qu'elle se plaisait à être honorée et à combler de grâces ceux qui l'y honorent ; constater que Dieu n'a pas accompli en réalité le miracle de la translation, ce n'est pas lui contester la puissance de le faire. L'étude de M. le chanoine Ulysse Chevalier ne porte que sur une simple question de fait, qu'une piété éclairée ne saurait s'effaroucher de voir soumise à la critique historique.

Des trois parties dont se compose le livre, la première est consacrée au sanctuaire de l'Annonciation à Nazareth. Le soin avec lequel, pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, les Juifs écartèrent de Nazareth tout étranger à leur secte empêche toute tradition de remonter avec certitude aux temps évangéliques. Les premiers documents chrétiens sur Nazareth n'y signalent au-

cun sanctuaire ; l'itinéraire connu sous le nom d'Antonin le martyr et qui remonte à 570 environ est le premier à nous apprendre la transformation en basilique de la demeure de la Vierge Marie. Un siècle plus tard, Arculphe parle de deux basiliques fort grandes (*pergrandes*) qui occuperaient les emplacements de la maison où le Christ fut nourri et de celle où eut lieu l'Annonciation ; les termes mêmes de ce témoignage semblent donner à entendre que les maisons n'existaient plus et qu'il n'en subsistait que l'emplacement. Dès lors les témoignages relatifs à la maison de Nazareth se multiplient. Un texte inédit de Belardo d'Ascoli nous apprend qu'au début du XIIe siècle (entre 1112 et 1120), ce qu'on montrait à Nazareth comme la maison de l'Annonciation était une grotte creusée dans le roc de quatre pas de long sur autant de large, et cela seul suffit à ruiner l'hypothèse de la translation. D'ailleurs une lettre d'Urbain IV à saint Louis insiste avec une énergie singulière sur la destruction par le soudan de Babylone, en 1263, de l'église de l'Annonciation à Nazareth (*totaliter destruens redegit ad solum*).

Quant à la *cella*, creusée dans le rocher où se serait accompli le mystère, les pèlerins qui visitent Nazareth après la date de la prétendue translation continuent à l'y voir, depuis Ricoldo di Monte di Croce (1294) qui parle de la *magnam ecclesiam quasi totam dirutam* et ajoute : *nihil erat ibi de primis aedificiis nisi sola cella ubi fuit annunciata domina*, jusqu'au carme Nicolas Le Huen de Lisieux (1487) ; et si l'un de ces pèlerins fait allusion à Lorette, comme Francesco Suriano, c'est pour protester contre la supposition de la présence dans ses murs de la Santa Casa : *la casa in laqual lei habitava.... alcuni falsamente hano dicto esser Sancta Maria de Lorito.*

Ce n'est qu'après qu'une bulle pontificale (1507) a en quelque sorte authentiqué la légende de la translation, au XVIe siècle, que pèlerins et historiens l'acceptent presque tous comme un fait établi.

La seconde partie du livre de M. le chanoine Chevalier n'est pas moins intéressante ni moins probante que la première. L'auteur y établit tout d'abord que bien avant la translation — puisqu'on en trouve mention en 1194, — il existait à Lorette une église de Notre-Dame. Quant aux prétendues pièces du 9 septembre 1295 et du 8 juin 1297 qui relatent tout au long le miracle, M. le chanoine Chevalier n'a pas de peine à établir que ce sont des documents faux. Un document, authentique celui-là, du 13 octobre 1315, qui est une sentence contre des malfaiteurs qui avaient mis à sac Lorette, ne fait aucune allusion à la prétendue translation et parle simplement d'une statue de la Vierge avec l'enfant Jésus. De nombreux textes établissent d'ailleurs que l'église était sous le vocable non de l'Incarnation, mais de la Nativité de Marie, et c'est pour cette dernière fête qu'Urbain VI rendit à son profit la plus ancienne bulle connue. C'est vers 1470 que semble naître la légende, à laquelle Teramano donne corps dans son récit (1472).

Les faveurs dont les souverains pontifes, depuis la bulle de Jules II en 1507, comblèrent l'église de Lorette, le souci qu'ils prirent de proclamer à maintes reprises le miracle de la translation, développèrent naturellement la piété des fidèles envers le sanctuaire et leur foi en la légende.

Quant à l'origine de la légende, M. le chanoine Chevalier reste sur la réserve. Peut-être a-t-on construit à Lorette une église en mémoire et sur le modèle de la maison de Nazareth ; on a des exemples de cas analogues. Ce qui demeure assuré, c'est que la légende ne repose sur aucun fondement historique.

E.-G. Ledos.

—

Les Moines de l'ancienne France (*période gallo-romaine et mérovingienne*), par le R. P. Dom J.-M. Besse. Paris, Ve Ch. Poussielgue, 1906, in-8 de xii-571 p. (Archives de la France monastique, II.)

Nos lecteurs savent déjà que les *Archives de la France monastique*, qui se publient sous la direction de Dom Besse, comprennent à la fois des recueils documentaires et des œuvres originales. Dans le premier ordre d'idées, nous avons signalé sommairement ici le tome Ier *du Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France* de Dom Beaunier, nous réservant d'y revenir plus longuement quand la suite aurait paru.

C'est à la série des œuvres originales qu'appartient le beau volume de Dom Besse que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs.

Pour cette période primitive de l'histoire du monachisme français, l'on ne pouvait demander à l'auteur de nous apporter de l'inédit; tout a été publié ou peu s'en faut. Mais c'est un travail considérable que de coordonner les matériaux qui existent, de les éclairer et de les contrôler les uns par les autres, et d'en composer un tableau tout ensemble exact et complet des institutions monastiques. Il ne semble pas que Dom Besse ait négligé aucune source d'information et il en a tiré un excellent parti.

Son ouvrage comporte quatre livres, dont chacun traite une période distincte : I. Saint Martin et les premiers moines gallo-romains; II. Lérins et les moines formés à son école monastique; III. Les premiers moines de la France mérovingienne ; IV. Les moines mérovingiens après l'arrivée de saint Colomban.

Pour chaque période, l'auteur s'efforce de nous exposer tout ce que l'on peut savoir sur la diffusion topographique des couvents, sur les règles qui y étaient observées, sur la fondation des monastères et sur leurs relations avec l'autorité ecclésiastique ou civile, sur les bâtiments monastiques, sur le mode et les conditions du recrutement, sur l'esprit, la formation, les habitudes de vie et de travail, le régime des moines, sur les œuvres auxquelles ils se livraient. Naturellement, avec chaque période ces renseignements varient un peu ; l'institution monastique, en se développant, a subi des modifications naturelles ; et les documents parvenus jusqu'à nous sont plus ou moins abondants, plus ou moins précis. C'est ainsi que tandis que le livre Ier se réduit à un chapitre, le livre II en a onze, le livre III treize et le livre IV dix-sept.

Est-il besoin de dire que le souci de la vérité historique est le guide de Dom Besse dans ce travail ? Il cherche à nous donner l'impression fidèle du monachisme tel qu'il a été, sans en dissimuler les défauts, sans cacher, par exemple, la plaie du gyrovagisme qui le rongea pendant un temps, sans méconnaître naturellement, mais aussi sans exagérer les services rendus ; c'est ainsi qu'il n'hésite pas à dire que les moines de l'époque gallo-romaine « furent moins

des apôtres que les spectateurs de la fin d'un monde. »

Deux tables alphabétiques qui terminent le volume rendront des services : l'une comprend la liste des monastères cités, l'autre celle des moines et moniales dont il est parlé dans l'ouvrage.

Nous attirerons en terminant l'attention du savant auteur sur la correction typographique : les mots étrangers (*Monchtums* pour *Mönchtums*, *Aufängen* pour *Anfängen*, p. 10, n. 2) et les noms propres (*Vacandart* pour *Vacandard*, p. 4, n. 1 ; *Beaumer*, p. 124, n. 1, *Baümer*, p 236, *Baumer*, p. 236 n. pour *Bäumer*; *Waelflin*, p. 286, n. 1, pour *Woelfflin*; *Duemumler*, p. 481, n. 3, pour *Duemmler*, etc.) sont trop souvent écorchés. La note 1 de la page 434 s'applique à la page 433, où elle formerait la note 3.

Ce ne sont là que des vétilles qui n'ôtent rien à la solidité de cet excellent ouvrage.

E.-G. L.

Das Konverseninstitut des Cisterzienserordens in seinem Ursprung und seiner Organisation, dargestellt von P. Dr Eberhard Hoffmann, S. Ord. Cist. Freiburg (Schweiz), Universitätsbuchhandlung, 1905, in-8 de VIII-104 p. (Freiburger historische Studien, I).

Excellente publication et qui fait bien augurer de la nouvelle collection historique publiée par l'Université de Fribourg, dont elle forme le premier fascicule.

Quatre chapitres traitent tour à tour : 1° du sens et de l'évolution du mot convers avant le XIIe siècle ; 2° de l'introduction des convers dans l'ordre cistercien ; 3° de la situation occupée par les convers dans l'ordre ; 4° de la vie et de l'activité des convers cisterciens. Quelques pages en guise de conclusion donnent un aperçu rapide sur l'évolution de cette institution.

Les termes *converti*, *conversio*, *conversus* ont commencé par s'appliquer à tous ceux qui quittaient le monde pour entrer dans l'ordre monastique. Peu à peu ces expressions tendirent à se restreindre aux laïques entrés dans la vie religieuse à un âge déjà avancé, et comme le plus souvent alors ils manquaient de formation intellectuelle, une confusion assez naturelle s'établit entre les termes *conversi* d'une part, *illiterati* ou *idiotae* de l'autre. Dans l'ordre de Cluny, le terme de *conversus* désigne ainsi des moines lais. En Italie, le même nom s'applique à de simples laïques, serviteurs du monastère, qui ne subissent pas les obligations de la règle monastique : par exemple chez les Vallombrosans. L'emploi de simples laïques dans les couvents entraîna des inconvénients contre lesquels on dut réagir, et l'on trouve tour à tour en Italie, en France et en Allemagne des serviteurs lais, appelés *ministri*, *famuli regulares*, *fratres exteriores*, *conversi barbati*, auxquels l'on impose certaines obligations monastiques.

Mais c'est dans l'ordre de Cîteaux et dès sa première origine qu'ils furent établis systématiquement. Le mouvement cistercien, parti du désir de revenir à l'observance stricte de la règle bénédictine, ne pouvait accepter les conditions économiques dans lesquelles se trouvaient à l'époque les monastères bénédictins. Renonçant à l'exploitation de leurs biens par des fermiers laïques, qui avait produit ailleurs de fâcheux ré-

sultats ; reconnaissant que l'exploitation directe par le travail des moines risquait d'entraver, au moins pour beaucoup d'entre eux, l'assistance régulière aux offices de chœur ; les réformateurs jugèrent nécessaire de doter leurs maisons de convers qui, se chargeant de la besogne matérielle, permettaient aux moines de vaquer librement à leurs fonctions spirituelles.

Comme les moines d'ailleurs, les convers sont astreints à des prières en commun, mais plus courtes, naturellement; la loi du silence s'observe chez eux dans la mesure du possible. Ils sont d'ailleurs subordonnés aux moines, et pour bien assurer leur infériorité, on leur interdit toute culture intellectuelle, condition qui peut paraître dure à notre époque d'instruction universelle, mais qui, comme le remarque fort justement l'auteur, n'a rien d'extraordinaire ou de choquant à une époque où le désir de l'instruction ne hantait pas les cerveaux populaires. Le P. Hoffmann nous donne sur la vie matérielle et morale des convers, sur leurs occupations, sur leur régime, fort semblable à celui des moines, et sur toute l'organisation économique de l'ordre de Cîteaux, des détails précis et curieux, qui font de son étude l'un des meilleurs travaux récents que nous ayons sur l'histoire monastique.

E.-G. L.

—

Der Kampf gegen den Zinswucher, ungerechten Preis und unlautern Handel im Mittelalter, von Karl dem Grossen bis Papst Alexander III, eine moralhistorische Untersuchung von Dr Franz SCHAUB. Freiburg im Breisgau, Herder, 1905, in-8 de XII-217 p.

La question de l'usure n'a pas seulement une importance morale, mais économique ; et l'étude de son développement historique offre un incontestable intérêt L'Église l'a combattue vigoureusement; la législation antiusuraire atteint, dans les canons du concile de Vienne et dans les décrétales d'Alexandre III, son point culminant. M. Schaub, qui s'est proposé d'étudier à travers tout le moyen âge la formation et l'évolution des idées et de la législation en cette matière, nous donne aujourd'hui la première partie de son travail, qui s'étend de Charlemagne jusqu'à l'époque d'Alexandre III. S'il ne remonte pas au delà de Charlemagne, c'est qu'auparavant les idées antiusuraires n'ont pas pris corps d'une manière décisive ; il ne néglige pas d'ailleurs les auteurs antécarolingiens; il le pourrait d'autant moins que leurs sentences, rapportées plus ou moins exactement et plus ou moins bien comprises, ont servi d'éléments essentiels dans les discussions postérieures. Dans son excellent travail, qui se divise en deux livres (1° époque carolingienne; 2° de l'époque carolingienne à Alexandre III), M. Schaub n'étudie pas seulement la question de l'usure, mais les questions connexes des salaires, des prix et du commerce ; il s'efforce d'établir, autant que le permet la pauvreté des sources sur ce point, les relations entre la situation économique, d'une part, et, d'autre part, les conceptions

théoriques et les mesures législatives. Ce n'est pas l'un des résultats les moins curieux de ses recherches que d'avoir mis en lumière l'inapplication aux Juifs de la législation antiusuraire des Carolingiens et d'avoir montré en même temps que ce n'est pas la misère qui poussa les Juifs aux opérations usuraires

Ajoutons que le volume de M. Schaub ne se recommande pas moins par la clarté de l'exposition que par la conscience des recherches et le sens critique. E.-G. L.

—

Les Annales de Flodoard, publiées avec une introduction et des notes, par Ph. Lauer. Paris, Picard, 1906, in-8 de LXVIII-307 p. (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire).

Les Annales de Flodoard de Reims sont une mine très riche de renseignements pour l'histoire de toute une partie du xe siècle ; elles commencent en l'année 919 et se terminent en 966. L'auteur ne parle guère que d'événements contemporains. Il n'y a pas à dire ici l'importance de son témoignage. Elles furent découvertes pour la première fois à Dijon par le président Bégat (1523-1572), et publiées peu de temps après. Pierre Pithou (1588 et 1594), André du Chesne (1636), Dom Bouquet (1752) et Pertz (1839) les ont successivement rééditées.

L'édition de Pertz était de beaucoup la meilleure, sans être parfaite néanmoins. M. Lauer, outre les manuscrits utilisés par Pertz, a mis à contribution quelques textes importants, que celui-ci ignorait, le manuscrit latin 9768 de la Bibliothèque nationale, un autre de la bibliothèque de la reine Christine, et le manuscrit latin 130 de la bibliothèque d'Avranches. Entre les deux plus anciens de ces manuscrits, qui sont du XIe siècle, et l'original, il y a des copies intermédiaires. M. Lauer craint, non sans motif, que l'œuvre de Flodoard ne nous soit point arrivée dans son intégrité. Mais nous pouvons accepter en toute confiance le texte qu'il nous offre. Il a su faire de son appareil de notes un commentaire courant des *Annales*, dans lequel le travailleur a les renseignements nécessaires pour les interpréter avec exactitude.

L'éditeur a publié en appendice : l'*obit de Charles le Chauve*, qui figure en tête des *Annales* dans plusieurs manuscrits ; il a pu être emprunté à l'obituaire de Faremoutier. Les *visions de Flothilde*, qu'on lit dans le manuscrit des *Annales* de la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier. Un fragment du poème de Flodoard, *De Christi triumphis apud Italiam*. Des extraits de son *Historia Ecclesiae Remensis*, de la *Chronique* de Hugues de Flavigny, des *Modernorum Regum Francorum actus* de Hugues de Fleury, qui complètent les *Annales*. Disons, en terminant, que la table alphabétique et analytique des matières est dressée avec un soin minutieux. En somme, ce volume de la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire* est digne de ceux qui l'ont précédé.

J. Besse.

—

Histoire de l'église et de l'ancien archidiocèse de Sens, par l'abbé H. Bouvier. T. Ier (des origines à l'an 1122). Paris, Picard et fils ; Sens, Poulain-Rocher, 1906, in-8 de [IV-] XIII-469-VII p.

Le temps n'est plus guère aux histoires diocésaines, qui redisent les événements accomplis sous le règne

de chaque prélat, chronologiquement. Les érudits qui excellaient dans ce genre de travaux ont vécu. Pour l'archidiocèse de Sens, ils furent plusieurs, Bureteau, Taveau, Fenel, qui s'essayèrent en ce genre aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Hanté par le souvenir de ces écrivains, dont les œuvres dépourvues de critique sont d'ailleurs restées inédites, M. l'abbé Bouvier s'est résolument essayé à reprendre tous les témoignages, à discuter les textes, à faire revivre les faits qui se sont déroulés dans les limites du diocèse, depuis les origines jusqu'au XIIe siècle : chemin faisant, il s'est heurté à de nombreuses difficultés d'interprétation, plus pour la période ancienne que pour toute autre. D'ailleurs, M. Bouvier est prudent ; il prend rarement parti, exposant les théories qui diffèrent, énumérant les divergences d'appréciation. Toutefois, il fait exception pour les opinions de Mgr Duchesne en matière d'hagiographie sénonaise, et se range nettement à son opinion.

Mais, étant donné le cadre de l'*Histoire de l'église et de l'ancien archidiocèse de Sens*, son auteur a-t-il su le remplir exactement? Peut-on considérer les recherches de l'abbé Bouvier comme définitives et les résultats qu'il apporte comme satisfaisants ? Je suis tenté de répondre non. Un chapitre s'imposait sur les écoles monastiques de Ferrières, un autre sur l'importance d'Étampes au XIe siècle : c'est à peine si quelques lignes effleurent ces deux sujets de premier ordre. Les travaux d'érudition récents sont inconnus de l'auteur ou négligés par lui : aussi continue-t-il (p. 357) à confondre Jeremias, archevêque de Sens, avec un homonyme moine de Saint-Riquier (cf. l'introduction de F. Lot à la *Chronique de Saint-Riquier*, p. XXVIII) ; à conserver là date de 800 pour l'élection de l'archevêque Magnon, alors qu'elle doit être reportée avant le mois de mai 797 (cf. *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1898, p. 132) : d'ailleurs, pas un mot de la notice de MM. Prou et Chartraire sur les authentiques de reliques conservées au trésor de la cathédrale de Sens, pourtant d'un intérêt capital pour le sujet. L'inexpérience de l'auteur est telle que, dans ses identifications des paroisses du diocèse de Sens que fournit le sacramentaire de Stockholm (p. 465), il continue à adopter des traductions depuis longtemps abandonnées, comme Fontaine-la-Gaillarde au lieu de Fontaines-Fourches, La Bardée d'Arsis (?) au lieu de Marolles-sur-Seine, Villeneuve-les-Genêts au lieu de Villeneuve-la-Dondagre. De même, en citant (p. 324) le diplôme donné par Lothaire en 974 pour l'abbaye de Sainte-Colombe, il affirme que les deux localités de « Capetum » et de « Dulli, » mentionnées dans cet acte, sont des lieux inconnus, alors que depuis cinquante ans Quantin les indique dans son *Dictionnaire topographique :* l'une est « le Chapeau, » à Sens, l'autre « Doilly, » à Pont-sur-Yonne. Traduire « Valleyae, » du diplôme de Henri Ier pour Saint-Remi de Sens, par Vareilles, me parait dépasser la mesure, alors qu'il existe un lieu dit « les Vallées, » qui concorde fort bien avec le texte voisin ; et parler de l' « abbaye » de Vareilles est, à tout le moins, une incorrection. Écrire avec insistance Burchard, Hercambald, Égil, Léothéric ; parler des abbayes de Gaiac, de Nigelle et de Noviac ; affirmer que « Mauriliacus, » lieu de naissance de saint Vulfran, est incontestablement Milly, sont autant d'autres incorrections qui dé-

notent une insuffisante préparation à traiter un pareil sujet.

Fût-il mieux préparé, d'ailleurs, l'auteur n'aurait pas réussi à nous donner un livre utile. La faute en est au sujet même, au plan adopté, à l'absence d'unité dans une suite de tableaux chronologiques d'où fatalement toute idée générale semble exclue. H. Stein.

—

L. Brehier : **Les basiliques chrétiennes ; les églises romanes ; les églises byzantines ; les églises gothiques.** Paris, Bloud, s. d., 4 vol. in-12 de chacun 64 p.

J. Brugerette : **Grégoire VII et la Réforme du XIe siècle ; Innocent III et l'apogée du pouvoir pontifical.** Paris, Bloud, s. d., 2 vol. in-12 de chacun 64 p.

R. P. Iweins : **Les Frères Prêcheurs.** Paris, Bloud, s. d., in-12 de 64 p. (Collection *Science et Religion*).

Rarement la collection *Science et Religion*, où se rencontrent déjà un certain nombre d'œuvres utiles de vulgarisation scientifique, a été mieux inspirée qu'en accueillant les quatre fascicules dus à M. Brehier. Ils forment, en fait, un véritable Précis d'architecture religieuse abondant en vues générales et solides, un manuel qui, sous l'apparence obligée d'écriture courante, reste soucieux d'une documentation de bon aloi et de détails précis, et, chose plus rare, absolument *up to date*. Les récents travaux de Strzygowski, encore si peu connus chez nous, ont été mis à contribution dans une assez large mesure pour la période des origines. Il y aurait sans doute quelques réserves à faire parmi les détails un peu défraîchis d'histoire ecclésiastique réunis dans l'introduction, à la première de ces brochures. Le témoignage des Actes de saint Théodote, par exemple, ne peut plus être invoqué aujourd'hui en ce qui touche à la période constantinienne. Mais ce sont là des vétilles qui n'influent en rien sur les conclusions générales de l'auteur. A signaler un essai judicieux d'illustration documentaire, qui facilite singulièrement la lecture de ces pages.

— Le même souci d'information loyale et de synthèse historique se retrouve dans les deux études de M. l'abbé Brugerette sur Grégoire VII et sur Innocent III. Le sujet, envisagé de ce point de vue net d'indépendance d'appréciation qui est souvent un mérite chez l'auteur, était assez délicat à traiter. Hâtons-nous d'ajouter qu'il l'a été avec une parfaite maîtrise du sujet et une ardente admiration pour ces deux grandes figures. Toutefois, M. Brugerette nous permettra de regretter qu'il ait cru devoir tenter une *apologie* du rôle politique de Grégoire VII. Le grand défenseur de l'unité de la chrétienté contre l'activité malfaisante des schismes « nationalistes » méritait mieux. En restant inébranlablement fidèle à la tradition *catholique*, il fut un précurseur dont le rôle, bien compris, fournirait de merveilleuses *opportunités* pour les tâches qui ont les sympathies de l'auteur.

— Ce n'est point une étude historique qu'a voulue le R. P. Iweins et l'on ne trouvera point chez lui le résumé des récentes acquisitions faites par les travaux de quelques-uns de ses confrères sur l'origine et le développement de son ordre Sa brochure est bien plutôt un exposé de l'esprit et un témoignage de la vitalité du grand corps religieux auquel il a l'honneur d'appartenir. M. B.

Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne. Contribution à l'histoire de Jeanne d'Arc et à l'étude de la vie militaire et privée au xve siècle, par Pierre Champion. Paris, H. Champion, 1906, in-8 de xix-304 p. et pl.

Guillaume de Flavy n'était pas un inconnu pour les historiens du xve siècle. L'épisode de la prise de Jeanne d'Arc à Compiègne, alors qu'il était capitaine de cette ville, jetait même sur sa vie une ombre assez défavorable. Mais, jusqu'à présent, sa rude figure de soudard n'avait pas encore été suffisamment mise en relief. Le travail de M. Champion, composé à la suite de longues et minutieuses recherches, vient heureusement combler cette lacune. Rien de ce qui pouvait l'éclairer n'a été négligé. Il a fouillé avec autant de soins les chroniques que de nombreux dépôts d'archives; aussi peut-on regarder comme définitive cette histoire de Guillaume de Flavy, qui vient en bon rang après celle de Rodrigue de Villandrando.

Guillaume de Flavy, né vers 1398, d'une famille picarde, ne fut ni un routier ni un condottiere, mais un capitaine de gens d'armes au service de Charles VII, comme Xaintrailles, La Hire, le seigneur d'Offémont, etc. Attaché au parti royal, on le trouve déjà, en 1417, guerroyant autour de Rouen. A partir de cette date jusqu'en 1438, il ne cessa de combattre les Anglais et les ennemis du roi, sur l'Oise, en Normandie, en Picardie, autour de Compiègne. Dès 1436, ressentant déjà les fatigues causées par cette vie des camps, il songea au mariage et au repos. C'est alors qu'il rencontra Blanche d'Overbreuc, riche héritière âgée de dix ans; il l'épousa. Guillaume de Flavy fut avec sa femme ce qu'il avait été à la guerre, dur, brutal, tyrannique. Aussi bientôt une intrigue se noua avec Pierre de Louvain, qui aboutit au meurtre de Guillaume de Flavy. Blanche et Pierre arrêtés purent échapper à la justice grâce à des lettres de rémission et s'unirent dès 1450. Telles sont, en quelques lignes, les péripéties de la vie de ce capitaine. A la suite de ce travail qui fait revivre toute une classe du xve siècle, M. Champion a publié un très grand nombre de pièces justificatives et des appendices très intéressants. Il a donc ainsi fourni un excellent appoint à l'histoire de cette période si troublée et si curieuse.

J. Viard.

—

Lettres de Louis XI, roi de France, publiées par Joseph Vaesen [Société de l'histoire de France.] Tomes VIII (1479-1480) et IX (1481-1482). Paris, Renouard, 1903 et 1906, in-8.

Au prix d'un labeur toujours soutenu, M. Vaesen poursuit régulièrement sa publication des *Lettres de Louis XI*; les tomes VIII et IX embrassent une période particulièrement intéressante, car, si le roi commence à vieillir, l'activité de son esprit demeure toujours aussi grande, et les événements que suscitent la liquidation de la succession de Charles le Téméraire et la lutte avec Maximilien d'Autriche donnent lieu à une abondante correspondance. Comme dans les volumes précédents, on voit Louis XI non seulement s'occuper lui-même très directement des négociations diplomatiques et de l'administration générale du royaume, mais encore intervenir dans les moindres détails de tel procès auquel il s'inté-

resse personnellement, ou provoquer la solution de telle affaire de minime importance; il est avant tout un homme pratique, il reste volontiers dans le domaine des faits concrets, et l'on ne trouve guère dans ses billets l'exposé de doctrines ou de théories générales sur la politique intérieure ou extérieure.

Son style, bref et incisif, reflète bien son caractère : en refusant au Parlement de réintégrer dans leurs offices les conseillers destitués pour avoir manifesté trop d'indulgence à l'égard du duc de Nemours, il s'étonne que cette haute juridiction « deust faire si bon marché de [sa] peau; » il ne craint pas de traiter tout crûment ses ambassadeurs de « bêtes, » et il leur enjoint de ne jamais faire les premiers aucune proposition. Son cynisme ne cherche pas à se dissimuler, quand il escompte la mort prochaine du roi René pour retarder, et, par suite, éviter le paiement des 50,000 écus dont il lui est redevable; à l'égard des prisonniers de guerre, il n'entend pas que ses capitaines victorieux le traitent « à l'avarice, » et il ne se prive pas de faire « empoigner par force » ceux qui pourraient lui nuire et qu'il veut réduire définitivement à l'impuissance.

L'annotation est toujours aussi abondante et aussi soignée que dans les précédents volumes : aucun personnage n'est mentionné sans que M. Vaesen ne nous retrace les phases importantes de sa vie et ne nous indique les sources manuscrites ou imprimées de son information; il n'est fait allusion à aucun événement, sans que M. Vaesen cherche à en rétablir les circonstances, et, comme personne ne connaît mieux que lui l'histoire du règne de Louis XI et la documentation de cette histoire, on peut dire que sa publication, quand elle sera achevée et munie de tables alphabétiques, sera une véritable encyclopédie de cette période de l'histoire de France et même de l'histoire de l'Europe.

C'est à peine si, dans ces deux forts volumes, nous relevons une ou deux inexactitudes de détail : le nom de lieu cité au tome VIII, p. 52, n'est pas Merviller (Meurthe-et-Moselle), mais Marville (Meuse, arr. et cant de Montmédy), ville dont la possession appartenait par moitié aux ducs de Bourgogne et de Lorraine; sur Jean d Esne (*ibid.*, p. 65), M. Vaesen aurait sans doute trouvé quelques renseignements complémentaires dans la *Notice sur le village d'Esnes*, de Le Glay (*Mém. de la Soc. d'émulation de Cambrai*, t. XIV [1833]); enfin, malgré le soin avec lequel il a conduit ses investigations, M. Vaesen a laissé échapper une lettre adressée par Louis XI, le 27 janvier 1480 (n. st.), à l'échevinage de Péronne pour lui demander le prêt de 400 écus d'or, lettre transcrite dans le registre aux Résolutions des années 1465-1484, fol. 251 v° (Arch. municip. de Péronne). Mais ce sont là de bien faibles taches qui n'enlèvent rien de sa valeur à cette importante publication.

André Lesort.

—

Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge, par Gustave Cohen. Paris, Honoré Champion, 1906, in-8 de 304 p. (Extrait des *Mémoires couronnés*, publiés par l'Académie royale de Belgique.)

Quatre histoires par personnaiges sur quatre évangiles de l'advent à jouer par les petits enfans, les quatre dimenches dudit advent. Composées par maistre François Briand, maistre des escolles de Sainct-Benoist, en la cité du Mans. Publiées, avec une introduction, par Henri Chardon. Paris, H. Champion; Le Mans, A. de Saint-Denis, in-8 de xxxiv-51 p.

L'intérêt qu'offre pour l'histoire littéraire le théâtre religieux du moyen âge est bien connu maintenant. Mais il en offre aussi un très grand pour l'histoire des mœurs. Les amis de cette branche importante des études historiques feront donc un bon accueil au curieux et solide travail, bien préparé et bien présenté, de M. Gustave Cohen, sur la mise en scène de nos drames liturgiques et de nos mystères. Ils y trouveront l'occasion et le moyen d'évoquer dans leur imagination et dans leur intelligence une notable partie de la vie de nos ancêtres, de leurs divertissements, de leur façon de concevoir et de sentir. Alors même qu'ils feraient leurs réserves sur telle réflexion ou conclusion de l'auteur, ils se plairont à rendre justice à son talent, à son labeur, à l'élévation et à la souplesse de son esprit.

C'est un prolongement, une ramification digne de remarque du théâtre religieux, à la veille de sa chute en France, que les « quatre histoires par personnaiges, » composées par un maître d'école du Mans, pour être représentées par ses élèves au cours de l'Avent de l'année 1512, et dans l'une desquelles l'auteur, maître F. Briand, a, sans scrupule, intercalé une farce dont quatre vers ont dû être remplacés par des points. Ce texte, intéressant, lui aussi, pour l'histoire des mœurs comme pour l'histoire littéraire, n'était plus représenté que par un exemplaire unique, perdu dans un recueil factice de Mélanges du xvie siècle, conservé à la bibliothèque de la ville de Bourg. Nous en devons la mise en lumière à un érudit depuis longtemps connu et justement estimé pour les services déjà rendus par son zèle à nos antiquités poétiques et dramatiques et à notre histoire provinciale, M. Henri Chardon.

M. S.

V. — RENAISSANCE. — RÉFORME

Forschungen zu Luthers römischem Prozess, par Paul Kalkoff. Rome, Loescher, 1905, in-8 de xxii-212 p.

Le 31 octobre 1517, Luther affichait ses quatre-vingt-quinze thèses à la porte de la chapelle, au château de Wittenberg. Ce fut le point de départ du grand mouvement de la Réforme, l'occasion plutôt que la cause de ce mouvement. La Réforme, en effet, c'était en réalité toute la liquidation du moyen âge, où les deux pouvoirs, le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, s'étaient souvent trouvés réunis entre les mains du pape; c'était la lutte de la race saxonne contre la race latine, c'était l'éclosion des nationalités, c'était encore un mouvement de réforme sociale.

On sait combien fut rapide le mouvement révolutionnaire provoqué par Luther. Le réformateur lui-même n'avait d'abord nullement songé à se séparer de Rome. Pourtant, entraîné par les événements et par sa nature violente, il en arriva bientôt à écrire son *Appel à la noblesse allemande*, et sa *Captivité de Babylone*. Le 15 juin 1520, Léon X le condamnait par la bulle *Exurge;* puis, pour la publier, il envoyait Jean Eck dans le nord et l'est de l'Allemagne, et Jérôme Aléandre auprès de Charles-Quint et de la diète qui, quelques mois après, se réunit à Worms.

Ces dernières années, le procès de Luther à Rome, la conduite de Léon X et de la curie à l'égard de Luther, ont été en Allemagne l'objet d'importantes études. Jusqu'à présent, l'on connaissait suffisamment les agissements de Luther en Allemagne. Mais la manière dont son procès avait été conduit à Rome était restée fort obscure. Les obscurités n'ont pas toutes disparu; nous avons trop peu de documents pour être encore parfaitement renseignés.

Toutefois, les études qui viennent d'être faites jettent beaucoup de lumière sur la conduite de la curie romaine, de 1517 à 1521.

En 1903, M. Müller publiait à ce sujet une première étude dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte* (t. XXIV, p. 46-85). Il n'apportait aucun document nouveau; mais, en s'aidant du droit canon et des documents publiés, il indiquait pour ainsi dire quelle avait dû être logiquement la suite de la procédure et quels personnages avaient dû surtout entrer en scène.

L'année suivante, M. Aloys Schulte faisait un pas en avant; il publiait un document inédit : c'était un fragment du texte original des Actes consistoriaux; ce fragment va du 20 mai 1520 au 1er juin de la même année (*Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, VI, 32-52, 174-176, 374-378). Malheureusement, le métier d'éditeur de documents expose à de grands déboires. Quand les novices en histoire entrent dans des archives ou dans une bibliothèque de manuscrits, ils ont facilement l'illusion que tout ce domaine est inexploré : ne sont-ce pas des manuscrits qu'ils ont là sous les yeux?

Aussitôt après cette publication, M. Kalkoff avertissait charitablement M. Schulte que les *Actes* en question avaient été publiés par Lämmer en 1875. Et dans sa modestie, M. Schulte en venait même à se demander, à tort il est vrai, d'après M. Kalkoff, si la pièce qu'il avait publiée était vraiment l'original, et si elle avait plus ou même autant de valeur que la copie utilisée par Lämmer.

Évidemment, M. Schulte ne connaissait pas suffisamment la bibliographie du sujet; quand un document a été copié dans une bibliothèque ou dans des archives, les deux tiers du travail restent à faire, si l'on veut vraiment l'utiliser.

C'est alors que M. Kalkoff entre en scène. Dans son quatrième volume de l'*Histoire des Papes*, M. Pastor a dit que les études de M. Kalkoff étaient pénétrantes (*Geschichte der Päpste*, IV, 1906, p. 361). On ne saurait mieux dire. M. Kalkoff est l'homme du monde qui connaît le mieux l'Allemagne de 1515 à 1525. Ouvrages et correspondances de l'époque, journaux de Marino Sanuto, publications des nonciatures, il a tout lu et tout annoté; et, pour suppléer à ce qui lui manquait du fait de documents iné-

dits, il vient de faire à Rome un laborieux séjour : ses collègues de l'Institut prussien n'ont pu taire leur admiration sur son ardeur au travail (*Quellen und Forschungen*, 1906, p. VIII). Évidemment, dans les papiers de M. Kalkoff se trouvent les noms de tout ce qui a occupé quelque place dans l'Allemagne d'alors, avec des notes biographiques, les divers domiciles de ses personnages, le jour et l'heure où ils se sont mis en route. Il voit Érasme quittant Louvain à la fin d'octobre 1520 pour se rendre à Cologne, et là, répandant malignement contre Aléandre la calomnie avec la médisance (*Archiv für Reformationsgeschichte*, I, 1903, p. 25) ; il voit les lettrés qui s'agitent à la cour d'Albert de Mayence, chacun avec son caractère et ses tendances à soi ; il voit Léon X « sacrifiant toujours à ses spéculations politiques les plus hauts intérêts religieux » (*Archiv für Reformationsgeschichte*, I, 1904, p. 381).

Armé de ces documents, M. Kalkoff a savamment fait revivre son époque favorite, et particulièrement les péripéties du procès de Luther. Il a répandu sa science dans de nombreux articles de revues historiques et, en dernier lieu, dans ses *Recherches sur le procès de Luther à Rome*. Il aime surtout à éclairer les points obscurs, points d'autant plus obscurs que d'ordinaire les acteurs eux-mêmes ont voulu les entourer d'ombre. Dans ses recherches, d'habiles conjectures, de savants rapprochements le font arriver à de grandes probabilités; évidemment, elles le mènent rarement à la certitude. Lui-même, par exemple, il a travaillé longtemps à se faire une opinion au sujet de l'orateur qui a pris la parole dans le consistoire du 9 janvier 1520, l'un des principaux qui se soient tenus au sujet de Luther, celui où semble avoir été commencé le procès du Réformateur. Ici, il suppose que cet orateur est Jérôme Aléandre, six mois après que c'est Jérôme Ghinucci ; puis, sur le vu d'un billet mystérieux et sans date, d'Aléandre à Prierias, il revient à Aléandre (*Forschungen*, p. 175).

Dans ces préliminaires de la condamnation de Luther par Rome, Aléandre n'est pas nommé une seule fois dans les documents de l'époque. Et M. Kalkoff lui fait jouer un rôle considérable! Fantaisie d'historien? Je ne le crois pas. C'est toujours le même homme qui, à Paris comme professeur, à Liége comme chancelier du prince-évêque, à Worms pendant la diète, dans les Pays-Bas pendant les mois suivants, après 1533, pour la préparation du Concile, remplissait tout de son activité, sans que pour ainsi dire les contemporains aient parlé de lui, ou du moins sans qu'ils aient dit ni soupçonné de cette activité la moitié de ce que nous dévoilent ses papiers. Ce demi-effacement venait-il de la modestie du personnage? Il venait plutôt d'une nature qui s'adaptait mieux au travail sédentaire sur des livres et dans un cabinet; de là il ne sortait, il ne se répandait au dehors qu'assez pour communiquer avec ses contemporains.

Autre question, agaçante pour un chercheur : quels étaient les auteurs de tous ces écrits anonymes qui parurent au commencement de la Réforme? D'une manière générale, l'origine des écrits anonymes est l'une des plus difficiles en histoire; l'on se rappelle peut-être la polémique un peu âpre que soutinrent dans cette Revue M. Fagniez (1896) et

M. l'abbé Dedouvres, autour d'écrits anonymes du règne de Louis XIII, que M. Dedouvres attribuait au P. Joseph (voir *Revue*, années 1896 et 1897). Telle idée, telle tournure de phrase appartient-elle à tel auteur? ou à tel cercle de lettrés? ou à l'époque tout entière?

Les *Acta Academiae Lovaniensis contra Lutherum* sont-ils d'Érasme? Il est certainement pour beaucoup dans cette publication. Mais est-ce lui qui l'a écrite? Est-elle sortie de sa plume? M. Kalkoff le croit : sa démonstration est habile et témoigne d'une grande connaissance des textes de l'époque. Elle ne m'a peut-être pas complétement convaincu. Dans ces *Actes*, et surtout dans la satire sur Aléandre qui leur sert d'introduction, il y a un ton violent et agressif que l'on n'est pas habitué à trouver dans Érasme. Un soir, après un repas où quelque bon vin a ranimé la neurasthénie d'Érasme, il a dû donner les idées, beaucoup d'expressions : je doute encore que ce soit de ses mains que l'œuvre soit sortie telle qu'elle est.

En tout cas, retenons cet aveu de M. Kalkoff : « J'ai été vingt ans à me persuader que les griefs d'Aléandre contre la conduite d'Érasme n'avaient pas pour unique fondement la jalousie d'Aléandre, et les attaques des moines. » Mais aujourd'hui, il reconnait qu'Érasme attaqua Aléandre avec « un cynisme » invraisemblable (*Archiv für Reformationsgeschichte*, I, 1903, p. 3-4). Aléandre n'est donc pas « le loup hargneux » et Érasme « le timide agneau » qu'il nous dépeint dans un autre ouvrage (*Die Anfänge der Gegenreformation in den Niederlanden*, Haller, II, 1904, p. 47-48).

Enfin Luther fut condamné : condamné à Rome le 15 juin 1520; condamné par Charles, pour ses États des Pays-Bas, le 28 septembre 1520; condamné à Worms, par les États de l'Empire, le 30 avril et le 26 mai 1521. Le parti de l'intransigeance, représenté par Aléandre, l'emporta; l'on condamna Luther avant de porter remède aux abus qui désolaient l'Église. L'avis opposé, celui qui en somme était l'avis d'Érasme, ne put triompher, du moins ne put-il pas triompher pour l'instant. Car, dans une notable mesure, c'est celui-là qui devait triompher au concile de Trente, et Paul III le pressentait, lui qui, en 1536, en vue de la célébration de ce concile, faisait offrir à Érasme le cardinalat.

Nous désirons que les forces de M. Kalkoff ne défaillent pas, et qu'il puisse continuer ses travaux. Après tant de savants articles et d'études si fouillées, qu'il nous donne donc un travail d'ensemble et de grande envergure sur les débuts de la Réforme allemande, par exemple sur la part de l'humanisme, et surtout de l'humanisme allemand, dans la Réforme. Entre l'humanisme et la Réforme, il devait y avoir certains liens d'une affinité mystérieuse qui n'ont pas été assez mis en lumière. Les deux mouvements étaient rétrogrades et d'allure immobilisante. Et pour paradoxale que cette affirmation puisse paraître, elle n'est que rigoureusement exacte : non seulement la Réforme et l'humanisme s'inspiraient du passé, mais ils se fixaient dans le passé; tous deux ne voulaient vivre que de livres écrits depuis des siècles; ces livres devaient être toute la pâture de l'humanité. La Réforme voulait faire de la Bible notre unique aliment religieux, et l'humanisme voulait faire de la civilisation de la Grèce et de

Rome le principe unique de notre formation profane Je ne me souviens pas d'avoir vu jamais noter cette ressemblance, pourtant fondamentale, entre l'humanisme et la Réforme. M. Kalkoff connait également bien humanistes et réformateurs; qu'il nous les montre donc au début de la grande séparation qui devait, hélas! pour de longs siècles, diviser l'Europe chrétienne. J. Paquier.

—

Die Reise des Kardinals Luigi d'Aragona durch Deutschland, die Niederlande, Frankreich und Oberitalien (1517-1518), par L. Pastor. Fribourg en Brisgau, Herder, 1905, in-8 de xii-186 p.

Nous avons ici comme le superflu des travaux du docteur Pastor. En consultant les archives de Naples, il a trouvé ce récit du voyage du cardinal Louis d'Aragon, composé au jour le jour par Antonio de Beatis, secrétaire du cardinal. Tous ceux qui ont consulté les archives de Naples savent qu'en effet, l'on est exposé à y trouver de tout, excepté peut-être ce que l'on est venu y chercher.

Ce récit de voyage a paru d'une grande importance au docteur Pastor pour la peinture de l'état de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la France et de la haute Italie à un moment capital de l'histoire, alors que l'Europe sortait du moyen âge pour entrer dans les temps modernes. Ce récit a cet avantage, en particulier, de confirmer de nombreuses assertions de Janssen dans son *Histoire du peuple allemand.*

Ce n'est pas évidemment que nous ne possédions déjà d'assez nombreuses relations de voyages faits à l'époque et dans les pays dont il s'agit ici. Mais dans son récit, le secrétaire de Louis d'Aragon décrit les villes, les pays par où il passe, caractère très rare dans les écrits de ce genre à cette époque : personne ne prenait alors la peine de décrire des choses que tout le monde était censé connaître. Aucun récit de voyage de la fin du moyen âge, dit M. Pastor, ne renferme un nombre aussi considérable de remarques sur les mœurs et la situation de l'Europe centrale (p. 16).

M. Pastor a étudié surtout la partie de ce récit qui regarde l'Allemagne. Mais il a donné aussi le texte de la partie qui concerne la France (p. 122-167), et nous y trouvons des détails curieux sur notre nation. Le secrétaire de Louis d'Aragon a bien senti de quelle importance était Calais pour les Anglais, et il a noté les mesures extraordinaires qu'ils prenaient pour le conserver (p. 122-123). Le roi François Ier, lit-on ailleurs, dit constamment qu'il veut aller visiter son duché de Bretagne : c'est une terre de grande importance ; les habitants sont des hommes terribles, et naturellement ennemis des Français; le roi tremble en pensant à eux (p. 125).

Mais, hélas! un jour, en Normandie, on lui a volé des objets de la valeur de dix écus : de là contre les Français, en général, un accès de mauvaise humeur dont l'expression, il faut l'espérer, dépasse la vérité : « En Flandre et en Allemagne, dit-il, on lui aurait tout rendu, mais en France, les gentilshommes mis à part, le peuple est vil et vicieux, au delà de ce que l'on saurait dire » (p 128).

Le château de Gaillon a émerveillé Antonio, et il en fait une longue description (p. 128-130). A Paris, il note le nombre étonnant de genres de métiers, et les milliers d'inventions

qu'on y fait constamment en joyaux, objets de fil, et autres objets de commerce (p. 132). Dans cette ville, toutes les sciences sont enseignées, excepté la nécromancie, qui y est interdite, ce qui semble étonner fort notre Italien. S'il revenait aujourd'hui à Paris, il pourrait voir que sur ce point nous sommes en progrès : dans la rue Saint-Jacques, il pourrait admirer une vitrine toute pleine d'ombres vaporeuses et d'échelles mystérieuses destinées, si je ne me trompe, à aider les esprits dans leur marche ascensionnelle vers l'idéal.

J. Paquier.

VI. — DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

Le cardinal de la Valette (1635-1639), par le vicomte de Noailles. Paris, Perrin, 1906, in-8 de iii-618 p.

Voici un très intéressant chapitre de l'histoire militaire de la France. C'est le début de la longue guerre entreprise contre la maison d'Autriche par le cardinal de Richelieu, poursuivie plus tard par Mazarin, et terminée par une paix glorieuse après vingt-cinq années d'une lutte marquée par une suite de brillantes victoires. Elle ne s'annonçait pas au premier abord sous un jour aussi favorable. La France avait à combattre sur toutes ses frontières contre des armées nombreuses, guidées par des chefs expérimentés, soutenues par des ressources qui semblaient inépuisables. Il y avait à compter sur la valeur de nos soldats, mais il n'était pas possible de prévoir qu'elle trouverait pour la diriger le génie militaire d'un Condé et d'un Turenne. La passion agressive dont était dévoré Richelieu lui semblait mal servie par les généraux chargés d'exécuter ses ordres, à ce point qu'il en vint à prendre le parti extraordinaire de confier à un homme d'Église le commandement d'une armée. Il est vrai que le cardinal de la Valette n'avait d'ecclésiastique que son titre et les immenses revenus qu'il tirait des nombreuses abbayes dont il cumulait les commendes. Mais c'était un courtisan avisé autant que peu scrupuleux ; il avait compris la puissance du génie de Richelieu, lui avait donné des preuves de dévouement, et était fermement résolu à servir de son mieux toutes les volontés du grand ministre. On assure que son père, le duc d'Épernon, lui donnait le surnom dérisoire de Cardinal-Valet. A défaut d'expérience et de connaissances militaires qui lui faisaient nécessairement défaut, il avait l'intelligence innée de la guerre, où il apportait une passion qui faisait taire toutes les autres.

M. de Noailles nous donne un excellent récit de la courte et brillante carrière de ce prélat guerrier. Il n'a négligé aucune des sources où il pouvait puiser, et a surtout utilisé d'une manière remarquable les précieuses correspondances conservées aux Archives du ministère des affaires étrangères, comme celles recueillies à la Bibliothèque nationale. Son livre, plein d'intérêt, restera un élément indispensable de l'histoire générale pendant la guerre de Trente ans. Un style correct et pur, sobre et sans prétentions, le fait lire avec plaisir, et ajoute le charme de la forme à la richesse du fond.

L. de N.

Bossuet et Mlle de Mauléon, étude critique sur le prétendu mariage de Bossuet, par Ch. Urbain (extrait de la *Revue du clergé français*). Paris, Letouzey et Ané, 1906, in-8 de 100 p.

A diverses reprises, il a été parlé du mariage de Bossuet, et de nos jours cette question a été de nouveau posée. M. l'abbé Ch. Urbain, connu par de remarquables études sur Bossuet, a pensé qu'elle valait la peine d'être examinée encore une fois, et que les réponses faites par le cardinal de Bausset et par M. Floquet n'étaient point suffisantes. Il a recherché, avec une patience très méritoire, tous les documents relatifs non seulement à la personne, mais encore à la famille de Catherine Gary, demoiselle de Mauléon, la prétendue femme de Bossuet. Ce lui a été l'occasion de faire passer sous nos yeux, dans le plus menu détail, et avec une grande abondance de pièces inédites, l'histoire fort intéressante d'une famille de petite bourgeoisie parisienne pendant le xviie siècle. Quant au fait lui-même, il n'a pu, naturellement, rien trouver, si ce n'est que Bossuet — qui n'avait aucunement le sens pratique, et gérait très mal ses affaires privées — laissa prendre trop d'empire sur lui et se laissa trop exploiter par une personne qui abusait de sa bonté d'âme pour suppléer à l'insuffisance de ses propres ressources, et ne méritait pas sa confiance. L'absolue sincérité avec laquelle M. l'abbé Urbain pose tous les termes du problème, sans dissimuler les points demeurés obscurs, donne d'autant plus d'autorité à sa parole, quand il dit (p. 81) ce que répéteront après lui tous les gens sans parti pris : « L'idée que laissent de Bossuet la lecture de ses ouvrages et l'histoire de son épiscopat est un trop sûr garant de l'honnêteté de ses mœurs ; du reste, sa vertu est trop bien attestée par ses contemporains pour qu'on puisse sérieusement la mettre en doute. »

Paul Allard.

—

Deux Mémoires historiques de Claude Le Pelletier, publiés avec une introduction et des notes par Louis André, docteur ès lettres. Paris, Alcan, 1906, in-8 de 169 p.

Conseiller d'État, contrôleur général des finances, puis surintendant des postes, Claude Le Pelletier fut mêlé aux grandes affaires entre 1673 et 1697. Il a laissé le souvenir d'un ministre studieux, estimable, mais de peu de relief. Durant les dernières années de son existence, Le Pelletier rédigea plusieurs *Mémoires*, consacrés aux hommes d'État qu'il avait connus et aux problèmes politiques dont il avait expérimenté la complication. M. Louis André publie, et accompagne de savants commentaires, les deux principaux de ces *Mémoires*. Le premier document est une *Vie de M. le chancelier Le Tellier*, dont le texte se trouve à la Bibliothèque nationale : ouvrage utile surtout pour l'histoire de la Fronde et des premières années du règne personnel de Louis XIV. La seconde pièce regarde la période suivante, où Claude Le Pelletier a joué un rôle personnel, quoique secondaire. C'est un manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève, intitulé : *Mémoire de mes véritables et derniers sentiments sur les affaires de l'Église et de l'État.*

Les affaires de l'Église sont notamment la paix de Clément IX, l'assemblée de 1682 et le débat sur le *Cas de conscience*. Le Pelletier souhaiterait que chacun « rendît une entière

soumission aux décisions de l'Église, » mais que l'autorité civile demeurât en dehors des querelles religieuses (p. 108, 109).

L'ancien ministre est, comme il convient, beaucoup plus instructif à consulter au sujet des *affaires de l'État*. Par exemple, sur les causes et les circonstances de la disgrâce de Louvois — disgrâce que prévint une mort subite (avril 1691) — le témoignage de Le Pelletier confirme en substance le récit, d'ailleurs un peu trop dramatique, de Saint-Simon (p. 152-155).

Mais Le Pelletier ne doit pas toujours être cru sur parole. Il présente comme irréprochable sa propre gestion financière, et il dénigre avec une partialité manifeste l'œuvre de ses collègues et de ses successeurs. Vraiment scandaleuse est son injustice envers Pontchartrain et, plus encore, envers tous les Colbert. M. André est obligé de rectifier en note mainte appréciation excessive. Il prouve notamment que Le Pelletier n'a rien compris a la diplomatie française dans l'affaire de la Succession d'Espagne. Chose non moins étrange : ce ministre de Louis XIV n'a que des blâmes pour les traités d'Aix-la-Chapelle, de Nimègue, de Ryswick. Il oublie complètement un petit détail : le royaume était agrandi de la Flandre française, de la Franche-Comté, de Strasbourg. Pareille méprise ne donne pas haute idée de sa clairvoyance.

YVES DE LA BRIÈRE.

—

Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique, par Louis ANDRÉ, docteur ès lettres. Paris, Félix Alcan, 1906, gr. in-8 de 714 p

M. Louis André pardonne difficilement à l'éminent et regretté historien Camille Rousset d'avoir érigé un monument à Louvois, le grand organisateur et administrateur militaire. A son avis, le mérite d'avoir réformé, discipliné, perfectionné l'armée monarchique revient entièrement à son père Michel Le Tellier.

Pour écrire la biographie de ce secrétaire d'État à la guerre, pour appuyer sa thèse, l'auteur a dépouillé de nombreuses pièces d'archives et consulté la plupart des documents connus. La copieuse biographie insérée au frontispice du livre en fait foi.

M. L. André expose d'abord quel était l'état de l'armée en 1643, et, après avoir rappelé les débuts de Michel Le Tellier comme intendant à l'armée d'Italie, il étudie tour à tour dans toutes ses parties et en grand détail l'œuvre conçue et accomplie, grâce à la confiance soutenue et à la bienveillance dont l'honora Louis XIV. Qu'il s'agisse de la hiérarchie dans les hauts et bas grades, du recrutement, de la solde, de l'habillement, de l'équipement, de l'armement, du logement, des vivres, des hôpitaux, des blessés, des armes spéciales, de la justice militaire, du contrôle civil de l'administration, Le Tellier a partout laissé l'empreinte de son esprit de méthode et d'organisation. Il a su imposer son autorité, promouvoir sans faiblesse et sans précipitation les plus utiles réformes, et son œuvre vaut d'être appréciée et admirée.

Mais l'un de ses principaux mérites fut d'élever son fils à son école et d'en faire un brillant continuateur de ses services. Louvois eut à faire face aux plus terribles guerres du grand règne ; il dut faire surgir du sol des armées, les faire vivre et combattre avec des ressources notoirement insuffisantes. Son génie administratif fut à la hauteur de toutes les circonstances, et si les talents de son

père et sa puissance de travail contribuèrent à sa gloire, on peut, sans la ternir, les y associer.

En appendice de son consciencieux ouvrage, M. L. André a publié la lettre de nomination de Michel Le Tellier, en date du 22 octobre 1645; le règlement du 4 novembre 1651 sur « le logement, paiement, subsistance et police » des gens de guerre; et les ordonnances du 12 février 1653 et du 28 avril 1653 portant ampliation et interprétation du précédent règlement et traitant de la discipline des troupes.

Une bonne reproduction du tableau de Philippe de Champagne rappelle les traits, à la fois fermes et calmes, de Michel Le Tellier.

ROGER LAMBELIN.

—

Le duc de Choiseul et l'alliance espagnole, par Alfred BOURGUET. Paris, Plon, 1906, in-8.

C'est l'histoire du *Pacte de famille*, dont le texte officiel se trouve à la fin de ce volume, que veut retracer M. Bourguet. Par certains côtés il renouvelle l'étude de M. Soulanges-Bodin sur le même sujet. Il met en cause, un peu trop exclusivement d'ailleurs, les correspondances diplomatiques des archives de notre ministère des affaires étrangères (*Espagne*, vol. 524 à 533). Il professe (p 7) une grande admiration pour Choiseul, qui prit le portefeuille des affaires étrangères au départ du cardinal de Bernis, en décembre 1758, et il nous le montre poursuivant ce « rapprochement des deux couronnes, » avant même la mort de Ferdinand VI (qui advint le 10 août 1759). Choiseul chercha à entrainer dans ses vues Charles III, encore roi de Naples, avant même qu'il vint succéder à son frère en Espagne, et à affermir par des assurances précises les côtés vagues des traités antérieurs de 1721 (Madrid) et de 1743 (Fontainebleau). Ses démarches sont successivement portées par nos ambassadeurs d'Aubeterre et d'Ossun.

L'adversaire éternel était l'Angleterre, d'autant plus dangereuse et contre nous orgueilleuse qu'elle venait de remporter de grands succès au Canada (prise de Québec), et que nous éprouvions de véritables désastres aux Indes. Choiseul eut l'adresse de provoquer la médiation de Charles III; c'était un premier pas pour amorcer le projet d'une alliance matrimoniale (p. 139) quand le roi devint veuf (27 septembre 1760) de Marie-Amélie de Saxe; enfin, de mener à ce « pacte de famille, » dont il emploie l'expression pour la première fois dans sa lettre du 12 mai 1761 (p. 206). Belle campagne diplomatique conclue (15 août 1761) malgré ou peut-être à cause de l'opposition hautaine du cabinet anglais.

Cet intéressant épisode aurait gagné à être exposé avec un peu moins de sécheresse et un peu plus d'ampleur. Quelques fautes dans l'orthographe des noms auraient pu être évitées. Tel qu'il est, le volume demeure utile et facile à consulter. G.

—

Madame de Prie (1698-1727), par H. THIRION. Paris, Plon, 1905, in-8 de XXIV-361 p, avec deux héliogravures.

M. Thirion nous présente, pour commencer, Mme de Prie comme une sorte d'inconnue : c'est bien exagéré; un peu plus loin, il en fait « la première » fille de la tribu des finan-

ciers qui ait pénétré, par mariage, dans le monde de la cour : l'assertion semblera étrange à tout lecteur suffisamment familier avec l'histoire sociale du temps.

Au moins étions-nous fondé à supposer qu'on nous allait apprendre du nouveau sur le chapitre de Jeanne Berthelot de Pléneuf, marquise de Prie; mais non, on ne fait que nous conter l'histoire connue du ministère de M. le duc de Bourbon, qui fut aussi, il est vrai, celui de sa maîtresse. Il faut dire que l'auteur vise — sans que sa prétention se trouve le moins du monde justifiée — à réhabiliter, dans une certaine mesure, le prince et la dame : c'est là tout l'inédit que nous ayons pu découvrir en ce livre HYRVOIX DE LANDOSLE.

—

Ed. ROTT : **Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés.** T. III, 1610-1626. *L'affaire de la Valteline (1re partie), 1620-1626.* Berne, A. Benteli, et Paris, Alcan, 1906, gr. in-8 de VIII-1,163 p. (publié sous les auspices des Archives fédérales suisses).

M. Édouard Rott, en un magistral volume de près de 1,200 pages, le troisième d'un ensemble de travaux consacrés aux relations diplomatiques de la France et de la Suisse, nous retrace, dans le plus grand détail, l'histoire de la Valteline, de 1610 à 1626. Ce n'est que justice de rendre hommage au mérite de l'historien qui a su nous faire un récit très clair et très attachant, en même temps que très nourri, d'une des affaires les plus complexes qui se puissent rencontrer. M. Rott a puisé à toutes les sources françaises ou étrangères, susceptibles de lui fournir des documents inédits, et sa peine n'a pas été perdue. Les moindres faits sont étayés de preuves aussi nombreuses que solides.

Il ne peut entrer dans le cadre de ce compte rendu de résumer le livre de M. Rott, mais nous essaierons de donner une idée de l'intérêt qu'on trouvera à le lire. L'affaire de la Valteline fut l'un des pivots, pour ainsi parler, de la politique antiespagnole de Richelieu. De l'indépendance relative de cette petite vallée et du maintien de notre droit exclusif au passage des cols des Alpes qui y conduisent, dépendaient en partie la grandeur et l'avenir de la France. Or, l'Espagne s'efforçait de s'établir en maîtresse dans ces régions, à l'exclusion de toute autre nation. Le rôle de la diplomatie et des armes françaises était, au contraire, de s'opposer énergiquement au succès d'une pareille politique qui aurait eu pour résultat de reconstituer en quelque sorte partiellement l'empire de Charles-Quint en unissant étroitement les terres de l'empire et le Milanais, c'est-à-dire les deux tronçons alors séparés des possessions de la maison d'Autriche. Ce sont les luttes de toute nature qui découlèrent de ce conflit d'intérêts, luttes auxquelles les cantons suisses se trouvèrent nécessairement mêlés, que M. Rott a très impartialement et très heureusement décrites dans son livre. Le public savant fera certainement à cet ouvrage de haut intérêt et de grande science l'accueil qui lui est dû.

ROBERT LAVOLLÉE.

—

Amalie von Oranien, geborene Gräfin zu Solms-Braunfels, ein Lebensbild von Dr Arthur Kleinschmidt. Berlin, Johannes Räde, s. d., in-8 de xii-271 p., 9 portraits et planches et 12 tableaux généalogiques.

Née à Braunfels le 13 août 1602, Amélie de Solms-Braunfels appartenait à une vieille famille d'Allemagne. Son père lia son sort à celui de l'électeur palatin, et quand ce malheureux prince dut fuir de Bohême, il le suivit avec toute sa famille en exil. La jeune Amélie était demoiselle d'honneur de la reine détrônée, quand elle parvint à fixer le cœur volage de Frédéric-Henri d'Orange, fils du Taciturne et frère de Maurice, qui était son oncle à la mode de Bretagne. En vingt-deux ans de mariage (1625-1647), elle lui donna huit enfants dont deux fils.

Ses qualités intellectuelles et morales, autant que ses charmes physiques, lui assurèrent sur son époux une influence considérable, et elle tint dans l'histoire du xviie siècle une place importante. Dès 1631, Charnacé, notre ambassadeur, l'un des meilleurs collaborateurs de la politique extérieure de Richelieu, constatait qu'on ne pouvait rien sur Frédéric-Henri, si l'on ne parvenait à s'assurer la bonne volonté de sa femme. Aussi Louis XIII, puis Mazarin et Anne d'Autriche n'hésitaient-ils pas à lui prodiguer les preuves de leur estime et de leur amitié.

Même après la mort de son mari, et en dépit de son fils, qui ne pensait pas toujours comme elle, elle continua de jouer un grand rôle politique, et quand Guillaume II d'Orange eut succombé à son tour, Amélie sut faire valoir son influence dans la tutelle du jeune Guillaume III. Lorsqu'elle mourut, le 8 septembre 1675, elle était encore entourée de la considération et du respect de tous.

Les qualités politiques d'Amélie étaient soutenues par une ambition démesurée et par un vaste orgueil. Quand un la Trémoille sollicita la main d'une de ses filles, il fut éconduit par cette fière réponse, que la princesse d'Orange n'épouserait qu'une tête couronnée. De fait, cette princesse Louise-Henriette épousa, malgré sa répugnance, Frédéric-Guillaume, le Grand Électeur, et celles de ses sœurs qui vécurent assez longtemps pour être mariées, le furent aux princes de Nassau-Diez et d'Anhalt-Dessau et au duc de Simmern ; ce n'est pas l'un des points les moins curieux du travail de M. Kleinschmidt que les douze tableaux généalogiques par lesquels il montre les liens qui rattachent à Amélie d'Orange la plupart des maisons souveraines d'Europe, depuis Guillaume II et le tsar jusqu'aux Bonaparte!

Ajoutons que M. Kleinschmidt a reproduit *in extenso*, — et le plus souvent dans la langue originale, — des lettres d'Amélie et de ses correspondants, parmi lesquels nos rois et nos hommes d'État figurent en bonne place. Je n'y ai relevé qu'une faute, page 220 : *resué* ne doit pas être transcrit *résumé*, ce qui n'aurait aucun sens, mais *révé*.

E.-G. L.

Tre anni di guerra e l'assedio di Torino del 1706. Narrazione storico-militare di Pietro Fea. Roma, Enrico Voghera, 1905, in-8 de 382 p.

Durant la période des temps modernes, l'Italie enregistra beaucoup de défaites et peu de victoires. Aussi s'enorgueillit-elle des rares succès

remportés sur son territoire, même quand le principal mérite en revient à des troupes et à des généraux étrangers.

A l'occasion du deuxième centenaire de la délivrance de Turin, en 1706, la *Regia Deputazione di Storia patria per le antiche Provincie e la Lombardia* a décidé la publication d'un grand nombre de documents, lettres, dépêches, notices biographiques et iconographiques, relatifs à ce mémorable événement.

M. Pietro Fea, à la même date, a écrit un livre consciencieux, résumant les opérations militaires qui se poursuivirent dans l'Italie du Nord pendant les années 1704, 1705 et 1706 et aboutirent à la bataille de Turin. Quatre récits émanant de témoins oculaires : le général Solaro della Margarita, le prêtre Francesco Tarizzo, l'abbé Antonio Metelli, et un officier de la garnison, qu'on croit être le comte della Motta, ont été particulièrement mis à contribution par l'auteur, qui n'a négligé aucune des sources d'information connues.

Après les brillants succès de Vendôme contre le duc de Savoie, les troupes franco-espagnoles étaient maîtresses de la vallée du Pô. L'arrivée du prince Eugène, en 1705, avec une forte armée d'Impériaux, n'avait pas changé la face des choses. Vendôme avait arrêté son élan à Cassano et, plus tard, avait battu son lieutenant Reventlaw à Calcinato. La Feuillade mettait le siège devant Turin.

Mais Louis XIV avait appelé Vendôme à remplacer Villeroi après le désastre de Ramillies, et le commandement qu'il exerçait fut confié au duc d'Orléans, prince brave et intelligent, mais encore inexpérimenté dans la conduite des armées. Le prince devait déférer aux avis du maréchal Marsin, et subissait l'influence du duc de la Feuillade, favori de la cour. Il en résulta des indécisions et des conflits d'autorité, dont l'ennemi sut habilement profiter.

M. Pietro Fea expose en grand détail les diverses péripéties du siège, exalte ses compatriotes qui firent preuve de bravoure et d'héroïsme comme le sapeur Pietro Micca, à qui fut érigée une statue. Il insiste moins sur la victoire remportée par le comte de Medavi à Castiglione, quelques heures après la défaite infligée au duc d'Orléans par le prince Eugène, qui amena la délivrance de Turin.

L'ouvrage de M. Pietro Fea, très clairement rédigé, est accompagné d'illustrations, de cartes permettant de suivre les divers moments du siège, et d'un index analytique très complet.

ROGER LAMBELIN.

—

Madame Louise de France, la vénérable Thérèse de Saint-Augustin (1737-1787), par Geoffroy DE GRANDMAISON. Paris, Lecoffre, 1907, in-12 de v-206 p. (Collection « les Saints »).

De la biographie d'une pieuse princesse et d'une sainte religieuse, M. Geoffroy de Grandmaison a fait un livre d'histoire. Nous connaissions les misères morales de la dernière moitié du XVIIIe siècle : à côté d'elles il met en lumière ce qu'il appelle si bien « l'histoire à peine soupçonnée » des honnêtes gens chrétiens du même temps. C'est dans ce double cadre qu'il place le portrait de la dernière fille de Louis XV, et nous montre successivement son éducation, loin de la cour, « à l'ombre de Fontevrault, » sa vie de jeune fille « sous le soleil de Versailles, » puis « la vo-

cation » qui se fait entendre à son âme, attristée des scandales de la cour, et désireuse de s'immoler pour le salut d'un père coupable et tendrement aimé. Autour d'elle, sont dessinées de belles figures de princesses, de nobles et vertueuses dames, car Versailles en abritait encore en plus grand nombre qu'on ne le croit : la pieuse et austère figure de la reine Marie Leczinska paraît avec un grand relief dans le tableau si vivant tracé par l'historien, et à ses côtés l'on entrevoit, un peu trop effacé, son fils le Dauphin, si aimable et si pur, dont la mort prématurée semble une première expiation des fautes de Louis XV.

Les chapitres qui suivent montrent Madame Louise dans le cloître : postulante au Carmel de Saint-Denis; prieure, puis économe de la communauté; et, dans l'un et l'autre emploi, son rare esprit pratique et son robuste bon sens. Un chapitre, « la servante de Dieu, » fait pénétrer plus avant dans l'âme de la religieuse, où se trouvent, au plus sublime degré, les vertus qui font les saints. Chemin faisant, M. de Grandmaison réfute les calomnies, encore répétées sans examen par plusieurs historiens, sur l'influence abusive dont Madame Louise aurait joui en politique. Elle ne s'en mêla point, au contraire : les seules causes pour lesquelles elle soit intervenue sont celles des pauvres, de la protection de la foi, alors si menacée, de l'ordre austère auquel elle s'était donnée. Ses lettres sur ces sujets sont innombrables, d'un style vif, décidé, spirituel, qui lui mériterait un rang parmi les bonnes épistolières de la littérature française.

Une des caractéristiques de ces lettres, c'est la gaieté. Madame Louise n'était pas une sainte morose. Les traits de bonne humeur abondent dans son histoire. Elle n'a pas peur des saillies, même un peu grosses et un peu brusques. La princesse qui, d'un pas si délibéré, quitta les pompes de Versailles pour s'ensevelir au Carmel, n'était pas ce que la sotte phraséologie de son temps, préludant aux actes de la Révolution, appelait « une victime cloîtrée! » De cette sotte phraséologie, elle sait bien se moquer. « Je déteste, écrit-elle, dans la bouche des chrétiens ces expressions que la philosophie ne fait tant ronfler que pour bannir la charité. Ce n'est pas que la bienfaisance soit un mal, mais ses motifs trop humains sont insuffisants pour en remplir le précepte. Le premier placet qu'on m'a présenté où, au lieu de charité, on me demandait l'aumône en sollicitant ma « bienfaisance » m'a révoltée. » Aujourd'hui, la « bienfaisance » elle-même est démodée : il n'est question que de « solidarité. » C'est le style maçonnique et le style officiel : mais ce n'est plus ni chrétien ni français.

Paul Allard.

—

Journal d'André Ly, prêtre chinois (1746-1763), texte latin, avec une Introduction par Adrien Launay. Paris, Picard, 1906, in-8 de xxiv-705 p.

André Ly était un prêtre chinois; ordonné en 1725 par Mgr de Cicé, vicaire apostolique du Siam, il fut employé d'abord dans la mission du Fo-kien, puis, à partir de 1733, dans celle du Su-tchuen, qu'il évangélisa pendant plus de quarante ans, car il n'y mourut qu'en 1774.

Les missionnaires européens étaient alors en fort petit nombre et les défiances des Chinois les empêchaient

de résider longtemps dans les villes de l'intérieur. Le P. Ly fut donc le plus souvent seul, mais il entretenait une correspondance aussi active que les difficultés des communications le permettaient avec la procure de Macao; et chaque année il rédigeait pour le procureur un compte rendu détaillé de ses travaux; ces rapports, rédigés en forme de journal, relatent tous les incidents de sa vie apostolique : développement des chrétientés qui lui sont confiées, tournées d'évangélisation, constructions, affaires matérielles, et la longue suite de tribulations qui lui viennent tant des autorités locales que des chrétiens oublieux de leurs devoirs. Tout cela est écrit dans un latin qui, pour ne pas être absolument cicéronien, est cependant facile et correct.

La série des rapports du P. Ly va de 1746 à 1763, à peu près sans lacunes : M Launay les a publiés d'après le manuscrit original, qui est conservé au séminaire des Missions étrangères de Paris.

Je ne saurais trop en recommander la lecture attentive à tous ceux qui étudient l'histoire de la diffusion du christianisme en extrême Orient. Le XVIIIe siècle est déjà loin de nous; les controverses d'alors sont pour nous des choses très vieilles et cependant, en lisant le P. Ly, on en comprend toute l'importance.

On est frappé aussi en voyant combien précaire était l'existence des missionnaires européens à cette époque, si on la compare à celle qui leur est faite aujourd'hui; on ne peut s'empêcher d'admirer les progrès obtenus en un siècle et demi. Le P. Ly a passé par de nombreuses persécutions : plusieurs des personnages qui figurent dans son journal ont souffert le martyre. C'est là le secret de la merveilleuse diffusion de la Société des Missions étrangères dans l'empire chinois.

P. Pisani.

VII. — RÉVOLUTION

Louis XVI et la famille royale. Catalogue de 3.000 volumes, par Armand Granel. Paris, Picard et fils, 1905, in-16 de XIV-348 p.

M. Granel possède une précieuse collection de pièces relatives au règne de Louis XVI et à la Révolution. C'est ce qui lui a inspiré la pensée d'éditer un catalogue général des publications de ce genre, qui ne peut manquer de rendre de véritables services, vu le grand nombre de pièces rares ou peu connues qui y sont mentionnées. En constatant l'utilité du travail auquel il s'est livré, nous ne pouvons nous dispenser de signaler ce qui s'y trouve de défectueux. Il a signalé plus d'une pièce qu'il pouvait se dispenser de mentionner, en passant sous silence plusieurs autres qu'il n'aurait point dû omettre. Ainsi, en cataloguant avec soin les plus méprisables pamphlets, même les simples placards, des années 1792 et 1793, il laisse de côté quelques-unes des publications qui ont eu une puissante influence sur l'opinion publique en 1788 et 1789. Était-il nécessaire de mentionner les États militaires et l'Almanach royal de chacune des années du règne de Louis XVI ? Il eût été préférable d'indiquer l'Almanach de Versailles, où se trouvent des renseignements difficiles à rencontrer ailleurs. M. Granel pouvait se dispenser de cataloguer tout ce qu'on a imprimé en faveur des faux Louis XVII, mais puisqu'il entrait dans cette voie,

il n'aurait pas dû se borner à ce qui concerne Naundorf. Pourquoi a-t-il omis l'intéressante *Histoire des faux Dauphins*, d'Alph. de Beauchamp, et le volume de M. Suvigny?

M. Granel a ajouté d'utiles annotations aux titres d'un grand nombre de pièces. Il est regrettable qu'il n'ait pas employé pour cela un autre type d'impression ; on distingue souvent avec peine ses notes des sous-titres de certains opuscules.

Enfin il a apporté à son travail une attention parfois insuffisante. Croirait-on que dès la seconde ligne du catalogue, il donne pour mère au roi Louis XVI l'infante Marie-Thérèse, première femme de son père, laquelle était morte huit ans avant sa naissance? L. DE N.

—

Le duc de Lauzun (général Biron), 1791-1792. *Correspondance intime* publiée par le comte DE LORT DE SÉRIGNAN. Paris, Perrin, 1906, in-8 écu de 329 p.

Le comte de Sérignan — qui signait Arthur de Ganniers quand il appartenait à l'armée active — est un écrivain et historien militaire trop apprécié des lecteurs de la *Revue*, pour qu'il soit nécessaire d'indiquer à quel point les études sorties de sa plume sont méthodiquement ordonnées et consciencieusement documentées.

Il a eu l'heureuse inspiration de publier intégralement un manuscrit des archives de la guerre intitulé : *Correspondance intime et politique du général Biron, du 9 décembre 1791 au 10 décembre 1792*, dont Sybel, Chuquet, Albert Sorel, Maugras avaient déjà utilisé certains fragments. Ce recueil a trait à une des années les plus caractéristiques de la Révolution. Le général Biron y aborde les sujets les plus divers, dans sa correspondance avec Narbonne, ministre de la guerre, avec Dumouriez et Talleyrand. On peut y suivre la genèse du plan de campagne qu'il élabora secrètement avec Dumouriez, à l'insu de Rochambeau, et qui aboutit aux désastres de Tournai et de Mons, et des projets d'entente franco-anglaise sortis de son cerveau.

L'éditeur de ces Mémoires a condensé, en quelques pages magistrales, la biographie de ce grand seigneur, duc et pair de France, ami de Philippe-Égalité et de Laclos, ambitieux et immoral, aventurier sans scrupules, qui applaudit à la mort du roi martyr, et, battu par les Vendéens, fut accusé de ménagements suspects à leur égard et guillotiné à Paris le 31 décembre 1793.

Il a relié, par des transitions et des explications appropriées, les différentes parties de cette correspondance, les accompagnant de notes précises sur les personnages en cause.

Une table analytique, où sont résumées toutes les lettres publiées, complète utilement ce très intéressant ouvrage. ROGER LAMBELIN.

—

Soldats ambassadeurs sous le Directoire (an IV-an VIII), par A. DRY. Paris, Plon, 1906, 2 vol. in-8 de v-536 et 497 p.

L'auteur de ces essais historiques appartient à une famille qui compte ou compta parmi ses membres, des soldats diplomates et des historiens. Il a déjà publié, sous le même pseudonyme, des notes de voyage d'un attachant intérêt. Dans cet ouvrage, sa personnalité s'affirme, son esprit critique prend sa valeur et son talent se manifeste en pleine maturité.

Parmi les nombreux officiers chargés de missions à l'étranger sous le

Directoire, A. Dry a choisi ceux dont la carrière fut la plus brillante ou qui jouèrent un rôle notable dans les principaux événements de cette époque agitée. S'aidant de témoignages contemporains, de mémoires parfois inédits, il s'est efforcé de reconstituer les milieux où ils vécurent et de mettre en valeur les qualités dont ils firent preuve dans des circonstances souvent difficiles.

Tour à tour, il nous présente Pérignon et l'amiral Truguet à Madrid, Aubert-Dubayet à Constantinople, Clarke en Italie, Canclaux et Lacombe Saint-Michel à Naples, Bernadotte à Vienne. Il esquisse à grands traits leurs biographies, conte, avec autant d'humour que d'érudition, les traits marquants de leur vie diplomatique.

Dans l' « avertissement » placé en tête du premier tome, A. Dry semble prévoir que certains des jugements qu'il formule peuvent n'être pas ratifiés par ses lecteurs. Son souci d'équité se concilie mal, par instants, avec le culte dévot qu'il porte à Napoléon Bonaparte.

Peut-être le tableau de la cour napolitaine, au temps de Ferdinand et de Marie-Caroline, est-il un peu poussé au noir, et pour le brosser l'auteur a-t-il mis trop à contribution les récits passionnés du général Colletta.

A. Dry se montre particulièrement sévère pour les généraux et maréchaux de l'Empire qui se rallièrent loyalement à la Restauration. Pour être complètement logique, il devrait condamner au même titre les conventionnels et les régicides, qui reçurent de Napoléon des titres, des dotations, des majorats. Et cependant, les mobiles qui guidaient les premiers étaient plus nobles, plus désintéressés que ceux qui avaient déterminé les autres ... Mais je me garde d'insister pour ne pas mériter à mon tour le grief de faire preuve de partialité

L'ouvrage est illustré de photogravures très artistiques, d'après des pastels et des portraits empruntés à des musées ou à des galeries de famille. ROGER LAMBELIN.

Les Campagnes de 1799 : *Jourdan en Allemagne et Brune en Hollande*, par Édouard GACHOT. Paris, Perrin, 1906, in-8 de 410 p.

Après avoir étudié en deux volumes, dont la *Revue* a rendu compte, Souvarow en Italie et la campagne d'Helvétie, M. Édouard Gachot continue l'histoire militaire de l'année 1799 par le récit documenté des opérations entreprises par Jourdan dans la Forêt Noire et par Brune en Hollande.

Ces deux campagnes ne furent pas caractérisées par des faits d'armes brillants ni par des conceptions tactiques remarquables. Les troupes républicaines opposées à l'archiduc Charles, mal administrées, médiocrement commandées, se comportèrent bravement aux combats d'Ostrach et de Stockach, mais elles durent finalement battre en retraite, et c'est seulement quand Masséna fut investi du commandement de l'armée que la discipline et la confiance se rétablirent et que la défense des lignes du Rhin fut vraiment assurée.

M. E. Gachot a consacré un intéressant chapitre au drame de Rastatt et a pu, grâce à de patientes recherches, reconstituer en détail le guet-apens dont furent victimes les plénipotentiaires français, et répartir les responsabilités de cet attentat.

La campagne de Hollande fut brumeuse et triste comme les paysages marécageux compris entre la mer du

Nord et le Zuyder See. Les troupes de Brune et de Daendels y montrèrent de la ténacité et de la bravoure, mais une bonne part de leurs succès doit être attribuée à l'insuffisance du duc d'York, au manque complet d'entente entre les contingents russes et anglais. Les coalisés avaient compté sur un soulèvement au moins partiel des Hollandais contre les Français ; ils avaient négligé de s'approvisionner en vivres. Leurs déceptions, la résistance opiniâtre que leur opposèrent les Gallo-Bataves à Bergen et à Kastrikum, achevèrent de les décourager, et la convention passée le 18 octobre entre Brune et le duc d'York amena la cessation des hostilités et régla les conditions de l'embarquement des forces de la coalition.

L'ouvrage de M. Ed. Gachot est accompagné de portraits, gravures et cartes. En annexe, sont publiés une série de documents, traités diplomatiques, pièces d'archives inédits ou peu connus, qui complètent utilement ce consciencieux travail.

Roger Lambelin.

VIII. — TEMPS MODERNES

Napoléon en Italie (1800-1812), par J.-E. Driault. Paris, Alcan, 1906, in-8 de iv-687 p.

Lorsque, au printemps de 1796, Bonaparte franchit pour la première fois les Alpes et vint guerroyer en Italie, son ambition était modeste. Avec une petite armée, il devait opérer une simple diversion sur la gauche des forces autrichiennes. Mais après ses brillants succès, son horizon s'étend, sa pensée politique s'élargit et se transforme. Devenu empereur des Français, Napoléon veut être le souverain de l'Europe, et, parmi les couronnes dont il veut ceindre son front, aucune ne lui parait plus rayonnante, plus glorieuse, plus symbolique que celle d'Italie. La naissance de l'héritier auquel fut donné le titre de roi de Rome, marqua l'apogée de l'ambition impériale, la réalisation presque complète du plan surhumain : mais la retraite de Russie précipita la fin du rêve.

C'est l'histoire documentée de l'Italie sous la domination napoléonienne, qu'a voulu retracer M. J.-E. Driault. Il a mis en valeur les procédés employés par l'empereur, l'incroyable ténacité dont il fit preuve pour conquérir l'Italie révolutionnaire et l'attacher à sa fortune, pour briser l'autorité du Pape, après avoir vainement tenté de la confisquer à son profit, pour écraser toute velléité d'indépendance chez Joseph et Murat, qu'il avait dénommés successivement rois de Naples, mais qui étaient toujours, à ses yeux, ses lieutenants militaires et ses agents politiques.

Le récit des négociations, des luttes, diplomatiques d'abord puis odieusement brutales, avec le Saint-Siège, est fait avec impartialité dans ce livre, et des aperçus nouveaux, justifiés amplement, sont formulés sur la « Rome impériale » conçue par Napoléon. M. Driault étudie, d'autre part, les réformes administratives qui furent effectuées pendant cette période de douze années ; il expose le rôle, assez mal connu, joué par Francesco Melzi à l'aube de la constitution de la république cisalpine, et termine son important ouvrage par une évocation suggestive des ambitions napoléoniennes, qui allaient de Gibraltar au Kremlin, en passant par le Bosphore, et qui devaient sombrer dans

la Méditerranée et l'Océan, dans les parages de l'île d'Elbe et du rocher de Sainte-Hélène.

Napoléon en Italie constitue l'un des meilleurs volumes de la « Bibliothèque d'histoire contemporaine, » publiée par l'éditeur F. Alcan.

ROGER LAMBELIN.

—

Baylen et la politique de Napoléon, à l'occasion d'un livre récent, par R. DE SÈZE. Lyon, Ém. Witte, 1904, gr. in-8 de 112 p.

Le colonel Titeux a publié, en 1903, un très important ouvrage (3 vol. in-4. Puteaux, Prieur et Dubois) consacré au *Général Dupont*, et étayé sur de nombreux documents inédits, qui redresse en bien des points les opinions émises sur l'attitude et les responsabilités du vaincu de Baylen.

C'est à propos de ce monumental travail que M. R. de Sèze, professeur honoraire à l'Institut catholique de Paris, a voulu résumer, en une substantielle brochure, l'historique du corps d'armée commandé par le général Dupont pendant la campagne de 1808 et de la capitulation qu'il subit.

On savait depuis longtemps l'acharnement mis par l'Empereur à faire retomber sur un officier général ayant les plus glorieux états de service, tout le poids des fautes commises pendant une campagne mal engagée et malencontreusement poursuivie; mais on ignorait le machiavélisme et la mauvaise foi dont fut victime le malheureux Dupont.

Les documents publiés par le colonel Titeux, judicieusement contrôlés et résumés par M. de Sèze, ne laissent place à aucun doute sur les procédés auxquels recourut Napoléon.

La convention d'Andujar — plus connue sous le nom de capitulation de Baylen — ne comprenait pas de clauses draconiennes. Des trois divisions françaises, deux ne sont pas prisonnières de guerre ; elles doivent seulement évacuer l'Andalousie ; la troisième est prisonnière, mais doit être ramenée en France sans engagement de ne plus combattre même en Espagne.

Au cours du procès intenté à Dupont, on lui refusa communication des dépositions de Vedel, de Villoutreys, des lettres de Morla; on témoigna du parti pris absolu d'innocenter le général Vedel à ses dépens.

On rendit le commandant du corps d'armée responsable de la *violation* d'une convention qu'il avait acceptée.

Après une lecture attentive des pièces de ce retentissant procès, on est amené à partager entièrement l'opinion raisonnée que M. de Sèze formule ainsi : « La conduite de Napoléon, qui avait paru longtemps si étrange qu'elle semblait toucher à la folie, n'est plus que celle d'un politique habile dont l'ambition, pour arriver à ses fins, ne recule devant l'immoralité d'aucun moyen. »

ROGER LAMBELIN.

—

La phrase et le mot de Waterloo, par Alfred MARQUISET. Paris, Champion, 1906, in-16 carré de 71 p.

Il est certain que c'est à la journée de Waterloo que le général Cambronne doit sa notoriété. Ses actions d'éclat, son héroïsme à Zurich, à Iéna, à Wagram, à Hanau sont communément ignorés. Sa gloire provient incontestablement de la phrase historique ou du mot grossier qui lui fut attribué, alors qu'enfermé

dans un carré de la vieille garde, il refusait de se rendre aux Anglais.

La phrase ou le mot furent-ils vraiment prononcés ? Tel est l'objet de l'étude entreprise par M. Alfred Marquiset.

Sur la phrase, les versions et les formules diffèrent. L'auteur a eu la constance de relever les opinions consignées dans les œuvres et mémoires où il est question de l'ultime bataille de Napoléon. 61 voix sont pour la phrase, avec quelques variantes, et 47 contre.

Quant au *mot*, il a 32 partisans et seulement 8 adversaires.

Le système électoral appliqué à l'histoire ne me paraît pas apporter des solutions définitives aux problèmes délicats, d'autant que la valeur des témoignages et l'autorité des sources sont d'ordre fort différent. Un poète comme Victor Hugo, visant à l'effet lyrique, est moins qualifié qu'un historien ou un témoin auriculaire pour donner un avis en pareille occurrence.

Des patientes recherches de M. A. Marquiset, il résulte donc qu'on ne sait pas plus qu'avant si, au soir de la fatale défaite du 18 juin, une phrase lapidaire ou un mot grossier fut prononcé par un brave soldat.

R. L.

Le grand-duché de Berg (1806-1813). *Étude sur la domination française en Allemagne sous Napoléon Ier*, par Charles Schmidt. Paris, Alcan, 1905, in-8 de xvi-528 p.

Napoléon avait créé en Allemagne trois États vassaux : Westphalie, Francfort et le grand-duché de Berg. L'histoire de ce dernier est assurément la moins connue. Les sources qui y sont relatives sont presque toutes conservées à Paris, dans nos archives nationales, et, pour rédiger son consciencieux travail, M. Charles Schmidt a pu les compulser à loisir, sans négliger les documents publiés de l'autre côté du Rhin, notamment le *Napoléon à Düsseldorf en 1811* et l'*Industrie du grand-duché* par M. Redlich.

C'est à la fin de 1805, que l'empereur obtint de la Prusse et de la Bavière la cession de Clèves et du duché de Berg, destinés à former sur la rive droite du grand fleuve un territoire gouverné par un prince français. Murat, investi des fonctions de grand-duc, fit, en 1806, son entrée solennelle dans sa principauté. Il ignorait tout de la situation administrative du pays et des réformes qu'il pouvait être utile d'y apporter. Il régna, sans autre souci que de tirer des contribuables de gros revenus pour son usage personnel et de constituer une petite armée, traversa ses États avec le prestige qu'il devait à sa réputation militaire et à sa parenté avec Napoléon, et troqua avec plaisir le grand-duché pour le royaume des Deux-Siciles.

De 1808 à 1813, Berg dont le territoire fut successivement élargi, puis diminué, fut administré nominalement par l'Empereur.

Beugnot, commissaire impérial, résidait à Düsseldorf ; Gaudin, puis Maret exercèrent à Paris les fonctions de contrôleur jusqu'en 1810, date à laquelle Rœderer, secrétaire d'État, fut spécialement chargé de tout ce qui concernait le grand-duché.

Il est intéressant de suivre les réformes qui eurent pour effet de substituer au système collégial allemand le système français d'une administration centralisée et unifiée. La population était malléable et douce ; elle

subissait les innovations les plus contraires à ses habitudes et acceptait sans révolte les mesures vexatoires. Elle recueillit peu d'avantages de la suppression du servage et accepta sans enthousiasme l'introduction du Code civil. Cependant, elle réclamait instamment son incorporation à l'Empire français.

Dans toute la région industrielle et minière, l'effet des tarifs protecteurs et du blocus continental entraînait des conséquences désastreuses. Malgré les efforts répétés de Beugnot et de Rœderer, Napoléon exigea l'application rigoureuse des mesures fiscales connues sous le nom de tarif de Trianon. Il en résulta une crise industrielle qui réduisit à la misère des milliers d'ouvriers. Les abus de la conscription, l'appel des réserves, achevèrent l'œuvre de désaffection, facilitèrent le développement du *Tugenbund* et des associations secrètes qui tendaient à réveiller le nationalisme allemand. Tout était prêt pour la révolte quand se produisit la retraite de Russie.

L'ouvrage de M. Ch. Schmidt, puisé à des sources abondantes et en grande partie inédites, contient des chapitres fort intéressants sur la domination française en Allemagne, et sur le régime économique sorti du cerveau de Napoléon. Plusieurs documents de valeur y sont publiés en appendice. ROGER LAMBELIN.

—

Le Soldat impérial, par Jean MORVAN. Tome II. Paris, Plon-Nourrit, 1904, in-8 de 525 p.

Après avoir, en un premier volume fort documenté, étudié en grand détail le recrutement, l'alimentation, l'habillement, l'administration des armées impériales, M. Jean Morvan nous présente les soldats de Napoléon en campagne, au combat, prisonniers, dans les hôpitaux.

Il brosse ainsi une série de tableaux, où les détails s'accumulent parfois un peu lourdement, tableaux poussés au noir, aux ombres surchargées.

Si le soldat est toujours chapardeur, médiocrement discipliné, si les officiers sont peu scrupuleux, jaloux les uns des autres, bassement ambitieux, leurs défauts qui apparaissent au cours des guerres heureuses s'accentuent et se multiplient pendant les guerres néfastes. Les récits de la guerre d'Espagne et de la campagne de Russie empruntés à Girod, Toreno, Laffaille, Hulot, Brandt, Suchet, Reiset, Davout, Dedem de Gelder, Larrey, de Suckow, Marbot, Castellane, Duverger, contiennent à cet égard des renseignements trop concordants pour n'être pas véridiques.

Cependant, il faut noter qu'en compulsant ces renseignements fournis par des témoins de l'épopée napoléonienne, M. Jean Morvan s'est presque exclusivement attaché à rechercher les vices, les tares, les laideurs matérielles et morales du soldat, et a négligé de noter ses qualités et les actes de désintéressement et d'héroïsme qu'il accomplit.

Le chapitre consacré à la mortalité est particulièrement suggestif. La campagne de Russie coûta aux armées impériales 410,000 morts et les guerres d'Espagne 473,000; les cinq sixièmes des troupes étaient françaises. On conçoit l'ardent désir du pays de voir clore le cycle de ces hécatombes gigantesques, lorsqu'il apparut clairement que les luttes engagées contre l'Europe étaient déterminées par la vanité de l'empereur

et non par les intérêts du pays.

Le parallèle esquissé par l'auteur entre les armées de l'ancien régime et celles de la Révolution et de l'Empire est d'une justesse contestable. Après avoir si durement traité le soldat napoléonien, il veut en quelques lignes rabaisser encore au-dessous de son niveau le soldat royal. Nous nous bornerons à renvoyer M. Morvan aux travaux d'une haute valeur historique de M. Albert Babeau.

Quoi qu'il en soit, le *Soldat impérial* est un ouvrage très copieusement documenté, qui révèle de consciencieuses recherches — et qui obtint le prix Thérouanne de l'Académie française.

ROGER LAMBELIN.

—

Correspondance du comte de La Forest, ambassadeur de France en Espagne (1808-1813), publiée pour la Société d'histoire contemporaine par Geoffroy DE GRANDMAISON. Paris, Alph. Picard, 1905. Tome I. In-8 de XLV-456 p.

Filleul de Voyer d'Argenson, Antoine-René de la Forest fut un des rares diplomates de l'ancien régime qui, après avoir traversé sans sombrer la période révolutionnaire, servirent le gouvernement impérial. Secrétaire de légation à Genève, en 1778, il fut attaché l'année suivante à la mission qu'alla remplir en Amérique le chevalier de la Luzerne, et occupa des postes consulaires à Savannah, à Charleston, à New-York. C'est aux États-Unis qu'il rencontra Talleyrand, lequel en 1797, à la veille du 18 fructidor, lui confia les fonctions de chef de division aux relations extérieures.

M. Geoffroy de Grandmaison, dans une notice des plus intéressantes, nous a présenté ce personnage d'aristocratique allure, exagérant presque la discrétion professionnelle et le sang-froid diplomatique, qui seconda Joseph dans les négociations du traité de Lunéville et gagna promptement les bonnes grâces du Premier Consul.

Il eut le courage de qualifier sévèrement dans des lettres officielles datées de Berlin l'exécution du duc d'Enghien.

Napoléon ne lui en garda pas longtemps rancune et l'envoya à Madrid. « Son séjour de cinq années consécutives en Espagne, sa mission de porte-parole de l'empereur, son rôle de conseiller auprès du roi Joseph constituent — ainsi que le dit l'éditeur de sa correspondance - la page importante de sa vie. » Il fut en effet mêlé de près à cette dramatique histoire des guerres de la Péninsule, et sut remplir avec tact et conscience une mission difficile et ingrate.

Ses lettres, dépêches et bulletins, datés du 22 avril 1808 au 2 mai 1813 et adressés à Champagny, duc de Cadore, et ensuite à Maret, duc de Bassano, successivement ministres des affaires étrangères, sont conservés aux archives du quai d'Orsay, au fonds d'*Espagne*. C'est là que M. Geoffroy de Grandmaison est allé les transcrire. Tout en leur conservant leur rang chronologique, il les a groupés dans un cadre normal. Le premier volume qui conduit jusqu'en janvier 1809 comprend trois divisions : la nomination du roi Joseph, la retraite du roi, la campagne de Napoléon en Espagne. En tête de chacune de ces parties, un court sommaire rappelle la situation générale du pays, les événements qui se

produisent et la part prise par M. de la Forest.

Certaines des lettres publiées accusent des longueurs et témoignent d'une certaine vanité naïve, mais elles n'en présentent pas moins un grand intérêt documentaire.

M. Geoffroy de Grandmaison, dont les travaux sur l'Espagne au temps de Napoléon sont hautement appréciés, a pu compléter et au besoin rectifier par des notes utiles divers passages de la correspondance de l'ambassadeur impérial.

Roger Lambelin.

Campagne de l'empereur Napoléon en Espagne (1808-1809), par le commandant Balagny. Paris-Nancy, Berger-Levrault. 1902-1903, 3 vol. in-8.

J'attendais le dernier et quatrième volume de cet important ouvrage pour le présenter dans son ensemble aux lecteurs de la *Revue des questions historiques;* mais, sans plus tarder, puisqu'il n'a pas, je pense, encore paru [1], je veux signaler cette étude qui s'impose a l'attention par ses proportions et son exactitude.

Le commandant breveté Balagny fait partie de ce groupe d'officiers distingués qui publient des documents militaires, sous la direction de la « Section historique de l'état-major de l'armée. » Il a choisi une phase très curieuse des campagnes de l'Empereur, une de plus particulières et qui forme un tout bien complet : les quelques mois où Napoléon, entré en Espagne, a exercé, avec le succès et la rapidité que l'on sait, le commandement suprême. Le tome I[er] raconte Durango, la bataille de Burgos, la déroute d'Espinosa ; le tome II, Tudèle, la charge de Somo-Sierra, la capitulation de Madrid; le tome III, le séjour de Napoléon à Chamartin et la marche de l'Empereur contre les Anglais, manœuvrant au défilé de Guadarrama.

L'intérêt capital de cette étude, c'est le soin avec lequel le commandant Balagny l'a poursuivie. Il recueille les pièces du ministère de la guerre (rapports, ordres de service, états de situation), mais aussi, à leur publication intégrale il ajoute les documents espagnols et anglais. Il mène de front, dans des chapitres successifs, les opérations des trois armées, et les fait précéder d'études sur la composition des troupes; il les fait suivre de pièces justificatives extrêmement nombreuses. Sur place, il a été étudier les mouvements stratégiques, il a dessiné des croquis qu'il nous donne, il y ajoute des cartes nombreuses, des plans. Des notes copieuses, quelques biographies accompagnent le texte principal. Il relie les documents par un récit des événements; il y joint toujours un commentaire.

Dans certains passages de ce commentaire, à propos surtout de l'esprit des Espagnols, lors de la capitulation de Madrid, du séjour de l'Empereur à Chamartin et des décrets fameux qu'il imposa à l'Espagne en décembre 1808, je prendrai sans doute la liberté de ne pas partager toujours l'opinion du « commentateur; » mais outre que cette discussion ne saurait être abordée en quelques lignes d'un compte rendu bibliographique, je veux surtout insister sur la valeur d'une publication qui fournit à l'historien de cette période des documents si intelligemment recueillis et présen-

[1] Il nous parvient au moment de la mise en pages de cette livraison.

tés. J'aurai certainement l'occasion de faire la même constatation lorsque le quatrième volume me permettra de suivre M. Balagny jusqu'au bout de son heureuse entreprise; mais, dès maintenant, il convient de l'en louer et de souhaiter des publications analogues pour les autres périodes des campagnes de Napoléon.

G. de G.

—

La politique orientale de Napoléon. *Sébastiani et Gardane* (1806-1808), par Edm. Driault. Paris, Alcan, 1904, in-8.

Parmi les multiples côtés par lesquels se présente et se trouve étudiée la figure complexe de Napoléon, sa politique étrangère en Orient est une de celles qui avaient le moins tenté encore les historiens. Elle est cependant des plus nécessaires à connaître. Il est vrai qu'elle demeure une des plus difficiles à étudier, une des plus malaisées à débrouiller. Un collaborateur distingué de la *Revue des questions historiques* souhaitait déjà (avril 1901) que cette politique fût bientôt éclaircie. Le présent livre de M. Driault lui apportera certainement, en partie du moins, cette heureuse satisfaction.

Le moment de l'histoire où Napoléon s'est le plus occupé de l'Europe orientale, c'est-à-dire de la Turquie et des Balkans, est fixé par l'entrevue de Tilsitt : après avoir vaincu l'Autriche, la Prusse et la Russie, l'Empereur se trouve en présence de la question d'Orient. Son action se résume dans l'envoi de deux ambassadeurs : le général Gardane en Perse, le général Sébastiani à Constantinople.

M. Driault commence par exposer les anciens projets de la Russie (Catherine II), les premières relations de Bonaparte avec la Porte (1798), l'empire ottoman en 1806, l'action des Anglais en 1807, et, contre eux, le premier passage glorieux, comme soldat, de Sébastiani à Constantinople. Il analyse de front les opérations militaires et les opérations diplomatiques de Napoléon jusqu'à Tilsitt. Il en retrace les conséquences dans l'ambassade de Sébastiani jusqu'à son retour (avril 1808).

Un autre chapitre est consacré à la mission de Gardane en Perse (décembre 1807-février 1809), ses efforts, ses travaux, son échec.

Il y a des pages heureuses et bien étudiées à propos des conséquences des autres entreprises de Napoléon (l'Espagne) et du ricochet imprévu de Baylen sur les affaires de la Turquie. Enfin un récit détaillé de la révolution de 1808 au Sérail qui, au fond, aboutit à la paix des Dardanelles entre la Porte et l'Angleterre (5 janvier 1809). Le livre se termine par une cinquantaine de pages très personnelles que l'auteur consacre à l'examen de la politique napoléonienne et du rôle historique de l'Empereur. Elles offrent le résumé d'études très sérieuses, renforcées de beaucoup de documents, étayées de beaucoup de lectures et qui rangent M. Driault parmi les meilleurs « Napoléonistes » de ce temps.

G. de G.

—

Mémoires du général marquis Alphonse d'Hautpoul, pair de France (1789-1865), publiés par son arrière-petit-fils Estienne Hennet de Goutel. Paris, Perrin, 1906, in-8 de iv-372 p.

Les d'Hautpoul, qui sont une vieille et considérable maison du Languedoc, brillèrent d'un éclat particulier

au XIXe siècle dans la carrière militaire, où ils ont fourni plusieurs généraux. L'un fut tué héroïquement à Friedland : un autre, le marquis Amand (1780-1853), général d'artillerie, commandant l'École d'état-major, gouverneur du duc de Bordeaux à Prague (1834), a laissé des *Mémoires* qui ont été publiés en partie par son neveu Hennet de Bernoville et le comte Fleury.

C'est de son frère cadet, le marquis Alphonse, que nous sont aujourd'hui présentés les autres *Mémoires* par son petit-fils Hennet de Goutel. Le court résumé de la vie de leur auteur suffit à faire deviner l'intérêt des « souvenirs » d'un homme qui joua un rôle pendant une longue carrière : sorti de l'École de Fontainebleau (1806), il fit la campagne de Prusse (1807), celle d'Espagne (1808-1812), celle des Cent-Jours, après avoir été dix-huit mois prisonnier des Anglais. Colonel sous Louis XVIII, maréchal de camp sous Charles X, député de l'Aude, directeur de l'administration de la guerre, ayant participé à l'expédition d'Espagne en 1823, il continua à servir sous Louis-Philippe qui le nomma lieutenant général, pair de France, et lui confia l'inspection des troupes d'Afrique et le commandement de la 8e division militaire à Marseille. Au temps de la présidence, Louis-Napoléon lui remit le portefeuille de la guerre et l'intérim du ministère des affaires étrangères. Il fut enfin gouverneur de l'Algérie et grand référendaire du Sénat.

On voit la multiplicité des hommes et des choses qu'a pu connaître, qu'a connue le général d'Hautpoul, homme actif, dévoué, calme et prudent. Il a servi avec honneur son pays sous tous les gouvernements qui se sont succédé, il a laissé des *Mémoires* dont la forme agréable et bienveillante est l'image de son caractère conciliant. En résumant sa vie, nous avons déjà indiqué le sommaire même de ces pages qui s'arrêtent en 1850, quand le général vient de signer un traité de commerce avec la Belgique. Il donne des portraits, il raconte des anecdotes, il cite des faits curieux. On aimerait à voir des « notes » plus nombreuses accompagner ce texte et une « table alphabétique » le suivre; l'utilité de ces souvenirs y gagnerait, car ils restent un document à consulter.

G. DE G.

—

La Terreur blanche. Épisode et souvenirs (1815), par Ernest DAUDET. 2e édition. Paris, Hachette, 1906, in-18.

M. Ernest Daudet réimprime « préface » et livre tels qu'il les donna au public voici vingt-huit ans; car il constate « qu'il n'a rien à retrancher, rien à ajouter. » Peut-être, cependant, aurait-il pu utiliser les travaux postérieurs, ces documents nouveaux fournis par les « Mémoires » contemporains, sans modifier ses conclusions d'antan; cette petite mise au point n'aurait pas donné beaucoup de peine à un historien aussi « averti » et eût apporté un parfum de jeunesse à un livre qui, sans doute, n'a pas vieilli. C'est toujours avec une plume très modérée, sobre, et d'une main habile qui sait mêler agréablement la description pittoresque, l'observation psychologique et le fait précis, qu'il a décrit cette époque troublée de notre histoire contemporaine. Il a la loyauté en même temps que le bon esprit de repousser l'analogie de commande qui est parvenue à reprendre ce mot de Terreur, éter-

nelle honte du jacobinisme révolutionnaire, pour tenter d'en flétrir, à leur tour, les représailles royalistes de 1815. Il fait très justement la différence sans nullement cacher les côtés condamnables de ces tristes jours où les assassinats épouvantèrent le Midi. Mais les deux partis politiques ne permettent pas la comparaison. Les assassins de droit commun se mêlèrent aux rangs des royalistes, ils n'étaient pas des monarchistes; s'ils « terrorisèrent » le pays pendant quelques semaines, c'était après et à la suite de cette révolution des Cent-Jours qui avait déchaîné si misérablement la guerre civile dans la France en paix, tourné les têtes et mis à l'ordre du jour la trahison.

On trouvera des détails circonstanciés, curieux, impartiaux, dans les cinq chapitres qui partagent ce volume : la capitulation de Bordeaux (mars 1815). — Les Cent-Jours et la réaction dans le Gard. — Marseille en 1815. — Assassinat du maréchal Brune. — Assassinat du général Ramel.

G. de G.

Mme Récamier et ses amis, par Édouard Hériot. Paris, Plon, 1904, 2 vol. in-8.

Étude tout à fait remarquable; la plus neuve depuis la publication, en 1859, des trois volumes de Mme Lenormant sur sa tante; plus complète même parce qu'elle se dégage davantage des préjugés respectables du sentiment de famille et surtout parce qu'elle s'appuie sur les précieux documents des très riches archives de M. de Loménie. Il n'y a pas à analyser ni à résumer en quelques lignes de bibliographie la matière de ces deux importants volumes qui, avec Mme Récamier, prennent l'histoire politique et littéraire de la France, de la première à la seconde République, de 1789 à 1848. Vingt-six chapitres très nourris de faits, riches d'idées, abondants en documents inédits et en citations originales, disent la valeur de ce travail. L'introduction se présente comme une bonne page de littérature historique; les notes sont précieuses; les références multipliées au point même de tomber dans l'excès. Une iconographie et une bibliographie rédigées avec autant de méthode que d'exactitude ornent le premier volume; bien que ce ne soit généralement pas là leur place, elles inspirent dès l'abord une grande confiance pour le livre. Les renseignements sur les documents inédits sont très précieux. En tête de ce même premier volume, une héliogravure d'un portrait fort intéressant de Mme Récamier (peinture de Massiot, de Genève); il s'écarte tout à fait du type connu, classique de Gérard, et laisse une impression de charme, de volupté même, qui doit correspondre à la réalité mieux que la figure impassible du Louvre.

Par amour, sans doute, du sol natal, M. Hériot est fort gracieux pour tous ses compatriotes lyonnais et pour Lyon, la ville et la province. Toutefois, il critique, en termes dédaigneux, l'écrivain, son compatriote aussi, qui a donné récemment du philosophe Ballanche une étude plus complète et plus orthodoxe qu'aucune autre encore. Nous craignons d'avoir aperçu là, comme aussi à diverses réflexions répandues au hasard, un parti pris « anticonfessionnel » qui serait tout à la fois regrettable et antiscientifique.

Geoffroy de Grandmaison.

Dix années d'exil, de Mme de Staël. Édition nouvelle d'après les manuscrits, avec une introduction, des notes et un appendice, par Paul Gautier. Paris, Plon, 1904, in-8.

La très vivante étude de M. Paul Gautier sur *Mme de Staël et Napoléon* se trouve naturellement complétée par cette publication des propres « Mémoires » de Mme de Staël, de cette autobiographie partielle. Mais cette édition nouvelle d'un texte qui a paru pour la première fois en 1821, se présente, avec toutes les garanties, tous les avantages de la meilleure méthode historique. M. Gautier a collationné les trois manuscrits que lui a confiés M. d'Haussonville, il donne les passages d'abord supprimés, il met les noms propres là où la discrétion les avait jadis volontairement omis; en sorte que c'est un livre « neuf » et le plus heureux complément à son propre travail. Des notes historiques, des appendices où se trouvent des lettres et des fragments éclairant certains passages, achèvent de conquérir l'adhésion du lecteur. Le récit qui se lit avec un grand charme, par moment avec un poignant intérêt, est sans doute une apologie personnelle, c'est la longue déduction des causes de l'animosité de Bonaparte, puis de Napoléon, contre la fille de Necker; elle commence dès les débuts du Consulat et va jusqu'à la proclamation de l'Empire. La seconde partie, jusqu'au mois d'octobre 1812, raconte les péripéties de cet exil en Suisse, en Autriche, en Russie, en Finlande. Le séjour à Moscou, celui à Saint-Pétersbourg, offrent un particulier intérêt. La lecture de ce volume si bien « établi » devient un élément indispensable de toute étude historique sur le premier Empire. Geoffroy de Grandmaison.

Benjamin Constant sous l'œil du guet, par Victor Glachant. Paris, Plon, 1906, in-8.

Que Benjamin Constant ait eu des mœurs déplorables, qu'il ait constamment manqué de caractère et qu'il soit, en 1814-1815 notamment, tombé dans les plus effrontées palinodies, ce sont des points acquis à l'histoire. M. Victor Glachant reconnait (p. 177) que « comme tous les voluptueux, trop inégal à brider ses passions, il est joueur, désordonné, sensuel, dissipé, il offre un fâcheux modèle à suivre, et il ne conformait guère sa vie aux principes adoptés par amour-propre ou par éducation. » Rien de plus vrai. Et cependant, séduit sans doute par le talent et la verve littéraire de Benjamin Constant, M. Victor Glachant écrit sur ce héros un panégyrique enthousiaste. Cet excès laudatif compromet le crédit que le lecteur voudrait accorder à un livre composé avec soin, rédigé avec flamme et d'une sincérité qui désarme la critique.

Elle aurait cependant très souvent à s'exercer : dans la forme par l'emphase du style (à commencer par le titre qui est étrange), les digressions, des dissertations de rhétorique montrant trop que l'auteur est un professeur (de talent) plus qu'un historien d'habitude ; dans le fond par une animosité injuste contre tous les gouvernements qui n'ont pas accepté les services de ce libéral très libre en effet d'opinions, de mœurs et de préjugés. La Restauration est, en particulier, l'objet d'une sévérité fort partiale; l'auteur parle des Bourbons ramenés « dans les fourgons de l'étranger! » Il nie pour les députés de la gauche la participation aux complots de 1820 et 1821, alors qu'elle fut avouée... depuis par ces personnages très

adroits à abandonner leurs comparses et leurs vulgaires complices lors du danger. La police du débonnaire Charles X et les préfets de la monarchie sont présentés sous des couleurs qui en font des caricatures.

Autant de vifs regrets à propos d'un livre qui possède des notes nombreuses, des références exactes, des documents inédits (trop longs) puisés aux Archives nationales, des notices bien étudiées et que précède un excellent portrait de Benjamin Constant d'après un crayon original de Deveria.

J. L.

—

CHATEAUBRIAND : **Atala**. Reproduction de l'édition originale, par Victor GIRAUD et Joseph GIRARDIN. Paris, Fontemoing, 1906, petit in-18 de LXXXVIII-210 p.

De 1801 à 1805, *Atala* a été imprimée onze fois, « et, dit Chateaubriand, si l'on confrontait ces onze éditions, à peine en trouverait-on deux tout à fait semblables. »

C'est une heureuse idée qu'a eue M. Victor Giraud, tout en préparant une *édition critique d'Atala*, et un ouvrage, impatiemment attendu, sur *le Christianisme de Chateaubriand*, de réimprimer, avec l'aide de M. Joseph Girardin, le texte de l'édition princeps, devenue très rare, avec le même format, les mêmes caractères, la même orthographe et ponctuation qu'avait le petit volume sorti le 12 germinal an IX des presses de Migneret. L'amateur aura ainsi l'illusion de tenir dans les mains cette édition elle-même; et le critique pourra faire avec le texte définitif d'intéressantes comparaisons.

Une introduction, un peu brève, sur la jeunesse de Chateaubriand met surtout en œuvre les notes inédites d'un sulpicien, M. l'abbé Mondésir, qui fit avec le jeune « don Quichotte » ce voyage d'Amérique, que M. Bédier appelle « un cas d'auto-suggestion. » M. l'abbé Bertrin les avait déjà connues et exploitées. Elles nous apprennent plusieurs choses : d'abord l'exactitude de Chateaubriand, dont les actes les plus fantasques qu'il ait contés dans les *Mémoires d'outre-tombe* trouvent ici leur confirmation; ensuite sa sincérité religieuse, puisque, à une époque où il était d'un libéralisme et même d'un voltairianisme qui effarouchait fort le bon abbé, un fond de piété bretonne subsistait en lui tel, qu'il assistait ordinairement aux exercices religieux, faisait lui-même parfois la lecture de dévotion, et que, le vendredi saint, un grand crucifix à la main, il adressa aux marins de l'équipage une harangue « extrêmement forte et brûlante. »

Mais pourquoi M. Giraud semble-t-il accepter l'opinion de M. Bédier que ce voyage « est en grande partie une fiction, » quand il est manifeste, M. l'abbé Bertrin et moi l'avons, chacun de notre côté, démontré, que c'est M. Bédier qui a vraiment eu une hallucination, qui s'est trompé comme se trompent les gens de valeur et d'esprit, quand ils s'y mettent, c'est-à-dire d'une manière totale, absolue — et un peu risible.

GABRIEL AUDIAT.

—

Bertrand LASSERRE : **Les Cent-Jours en Vendée**; *le général Lamarque et l'insurrection royaliste*, d'après les papiers inédits du général Lamarque. Paris, Plon-Nourrit, 1906, in-12 de III-417 p.

Dès 1813, lorsque la campagne de Russie et les revers de la campagne d'Allemagne eurent montré la fragilité du colosse napoléonien et rendu

possible une restauration monarchique, la Vendée commença à s'agiter. Désarmée par le retour des Bourbons, elle releva la tête, lorsque l'aventure des Cent-Jours eut chassé les princes qu'elle aimait. Mais l'enthousiasme n'était plus le même qu'en 1793; les Bourbons avaient mal reconnu les sacrifices de leurs fidèles serviteurs; plusieurs générations avaient vécu paisiblement sous la domination des consuls, ensuite de l'Empereur. Et puis, à l'inverse de la grande guerre, le conflit devenait plus politique que religieux. Le duc de Bourbon vint tenter d'organiser la résistance; il dut quitter précipitamment le pays devant les progrès inouïs de Napoléon et l'apathie croissante des populations. La plupart des héros de la première insurrection avaient disparu; leurs fils n'avaient pas le même dévouement pour des princes qu'ils n'avaient pas connus

Mais ce qui fit surtout avorter le mouvement, c'est le peu d'harmonie entre les différents chefs. Qui aurait le commandement suprême? Chacun d'eux le désirait et était peu disposé à accepter la prédominance d'un autre. Le marquis de Larochejacquelein, fraîchement débarqué d'Angleterre avec les instructions du Roi, voulut prendre la direction du mouvement; il ne fut ni suivi ni obéi, et cet abandon presque général amena sa défaite et sa mort au combat des Mattes. Les autres se firent battre en détail à la Roche-Servière, chacun agissant de son côté. Des négociateurs, envoyés par Fouché, profitèrent de ce désarroi, prêchant la soumission et promettant l'amnistie, et quand Napoléon tomba à Waterloo, la Vendée avait été, non pas vaincue, mais pacifiée par le général Lamarque. Mais le vieux sang vendéen n'était pas refroidi, et lorsque le bruit se répandit que les Prussiens voulaient démembrer la France, les principaux chefs écrivirent à Lamarque pour lui offrir de marcher avec lui, pour sauver l'intégrité de la patrie.

Tel est le récit qu'a fait de cette dernière insurrection de la Vendée M. Bertrand Lasserre; il s'est surtout appuyé sur des notes et papiers inédits du général Lamarque et son œuvre s'en ressent; elle s'inspire trop exclusivement de son héros, et n'est pas toujours suffisamment impartiale et juste pour la Vendée.

Max. de la Rocheterie.

—

Lettres inédites de la comtesse d'Albany. T. Ier (1797-1802), publiées par Léon-G. Pélissier. Paris, A. Fontemoing, 1904, in-8 de 482 p.

Curieuses lettres qui font revivre la société de Florence durant des années où l'Italie et l'Europe furent singulièrement agitées par les Français. L'auteur, une Stolberg, née à Mons, en 1753, n'est pas grande admiratrice de l'Italie, des Italiennes, qui lui semblent d'une extrême médiocrité intellectuelle, ni de ceux que nous appellerions les conservateurs, les aristocrates imbéciles, qui lui font dire (21 septembre 1799) : « C'est un grand malheur de vivre au milieu des sots. » Elle n'a pas été heureuse, d'ailleurs, avec le représentant de la légitimité qu'elle a pris pour époux, le prétendant Charles-Édouard, dont elle fut séparée de fait dès 1780 et ne fut veuve qu'en 1788. Alfieri, qu'elle appelle d'ordinaire *le poète*, que l'on prétend qu'elle finit par épouser secrètement, tient, naturellement, une grande place dans cette correspondance, publiée textuellement, avec

une fidélité qui respecte les fautes de français, mais accompagnée de notes utiles. J. ANGOT DES ROTOURS.

—

Le Coup de grâce, *épilogue de la guerre franco-allemande dans l'Est (décembre 1870-février 1871)*, par le général DE PIÉPAPE. Paris, Plon-Nourrit, 1906, in-8 de v-503 p., avec 7 cartes.

Tout a été dit, déjà, sur les opérations militaires dans l'est de la France pendant le guerre de 1870-1871. Des écrivains français, allemands et suisses ont successivement raconté cette terrible phase de nos luttes contre l'envahisseur victorieux. A son tour, M. le général de Piépape a voulu, en s'aidant de ses devanciers, refaire le tableau de cette lamentable époque.

Dans une Préface toute vibrante de patriotisme, l'auteur présente comme suit le plan de son ouvrage :

« Une vue générale de nos institutions et de l'état du pays pendant et après les événements de 1870 ; un exposé complet de notre organisation militaire à la fin du second Empire ; une description des divers théâtres qui ont servi d'échiquier à nos armées ; l'esquisse ou le portrait des hommes marquants ayant été mêlés à ces événements de guerre ou ayant exercé des commandements ; un coup d'œil général sur le parti adverse et sur l'organisation allemande : c'est cet ensemble de données, éparses dans les archives et dans les publications antérieures, que j'essaierai de coordonner, en les appliquant à l'épilogue de la guerre dans l'Est, c'est-à-dire à l'exposé des événements dont la campagne de Bourbaki a été le pivot, notamment en Bourgogne et en Franche-Comté.

« Ce drame de la campagne de l'Est, comparable, par ses dernières scènes, aux épisodes les plus douloureux de l'histoire de la guerre dans tous les pays civilisés, je ne l'ai pas vécu ; mais je l'ai retracé avec émotion. La tâche a été plus d'une fois pénible. Le sentiment de l'élasticité de notre race m'a permis de poursuivre et d'achever de boire ce calice amer, avec l'impression consolante qu'en France, l'idée de Patrie est impérissable, comme celle de la Foi ! »

Le livre de M. de Piépape est divisé en vingt chapitres : I. La Délégation de Bordeaux et Bourbaki. — II. Plan de campagne. Les Moyens d'action. — III. Transport de l'armée de l'Est en chemin de fer. — IV. Cremer. Combat de Châteauneuf. Bataille de Nuits. — V. Garibaldi. — VI. Marche de l'armée sur Belfort. — VII. Bataille de Villersexel. — VIII. Combat d'Arcey. — IX. Bataille d'Héricourt. Première Journée (15 janvier). — X. Bataille d'Héricourt. Deuxième et Troisième Journées (16 et 17 janvier). — XI. Retraite de Bourbaki sur Besançon. — XII. Le Général Rolland. — XIII. Garibaldi à Dijon. — XIV. Manteuffel. — XV. Château-Farine. — XVI. Le Suicide. — XVII Retraite sur Pontarlier. — XVIII. — L'Armistice. — XIX. Convention des Verrières. Internements. — XX. La Cluse.

Le récit du dernier acte de l'épouvantable tragédie, dont nous avons ici tous les détails, comportait une conclusion qui nous a paru fort judicieuse dans son ensemble. A citer les lignes finales que plusieurs pourront peut-être trouver trop rassurantes en ce qui concerne les temps présents si particulièrement troublés de toutes façons : « Pas un officier sérieux, dit-il, qui n'ait médité sur nos revers. La réorganisation de nos forces et de nos institutions militaires s'est faite lentement, mais sû-

rement. Notre mobilisation est aujourd'hui ciselée comme un instrument d'horlogerie. Chacune des exhibitions militaires qu'offre la France fait admirer aux officiers étrangers la belle ordonnance et les progrès constants de nos troupes ; nous pouvons désormais mesurer avec fierté le chemin parcouru. Nous savons que pour être prêts la veille de la bataille, il faut être prêts.... toujours! »

Le Coup de grâce, à la vérité, ne fournit pas de renseignements nouveaux sur la campagne de l'Est; mais il rappelle de façon très exacte l'ensemble des opérations. Voilà donc un livre fort utile à tous ceux qui s'occupent à un degré quelconque de l'histoire de l'Année terrible.

ER.-CH. GAUDOT.

—

Un prêtre continuateur de Le Play. Henri de Tourville (1842-1903), par Claude BOUVIER. Paris, Bloud, 1907, in-18 de 158 p.

On peut considérer les idées sociologiques de l'abbé de Tourville comme trop systématiques, comme tendues à l'excès, et n'ayant pas toujours une base historique suffisante (voir *Revue*, t. LXXIX, p. 652). Mais personne, après avoir lu le petit volume que vient de lui consacrer M. Claude Bouvier, ne refusera son admiration à cette belle figure de prêtre et de savant. L'action de M. de Tourville sur ses contemporains ne se mesure pas aux circonstances extérieures de sa vie. Le prêtre qui, après huit ans de ministère ecclésiastique à Paris, fut forcé par sa santé de se retirer à la campagne, pour y passer vingt ans dans une solitude relative, remua plus d'idées et fit plus de disciples qu'un grand nombre de ceux dont le nom jouit d'une renommée bruyante. Et ces disciples ne furent point des gens obscurs, mais, parmi les hommes qui ne cessèrent jusqu'à la fin de sa vie de lui demander une direction et des renseignements, sont plusieurs des économistes, des apologistes, des éducateurs qui ont, à l'heure présente, le plus d'influence sur l'opinion publique dans le monde chrétien.

Outre son livre sur *la Formation particulariste*, on ne connaissait de l'abbé de Tourville que l'admirable recueil de lettres de direction publié il y a deux ans sous ce titre: *Piété confiante*. On saura gré à M. Bouvier (et à M. Bureau) d'avoir fait connaître d'autres lettres, qui permettent de juger de la puissance et de l'originalité de ses idées. Espérons que, dans la correspondance et dans les notes personnelles laissées par ce grand et pieux penseur, on poura trouver les aliments de publications nouvelles, qui achèveront de le révéler.

M. de Tourville n'avait pas l'orgueil de la science : mais il en avait le sentiment, et parlait avec autorité, comme un maître. Combien cela était loin de l'orgueil! Le recueil dont je parlais plus haut est formé de lettres adressées, non à des hommes plus ou moins proches de lui par le savoir, mais à des religieuses. M. Bouvier nous dit qu'il existe d'autres lettres écrites par M. de Tourville à une humble sœur converse, et qu'il eut la charité de diriger par lettres, pendant vingt ans, une simple femme de chambre. C'est que ce vrai prêtre, à travers toutes les différences sociales, ne voyait que les âmes. On trouverait des traits semblables dans la vie de Mgr de Ségur, de Mgr d'Hulst, de l'abbé de Broglie. Le « geste magnifique » n'est

pas celui qui essaie d'éteindre les lumières du ciel, mais celui qui travaille à les allumer chez les petits, chez les simples, chez les pauvres, avec autant de sollicitude et de respect que chez les savants, les lettrés ou les grands. Mais ce « geste, » les imitateurs du Christ savent seuls le faire : c'est une gloire qu'on ne parviendra pas à leur enlever.

PAUL ALLARD.

IX. — GÉOGRAPHIE. MONOGRAPHIES LOCALES

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. XXXV. Paris, Picard ; Saintes, Fragnaud, 1905, in-8 de 477 p.

Le tome XXXV des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* contient quatre travaux d'inégale longueur et d'inégale importance. Le plus intéressant est sans contredit celui de M. Ch. Dangibeaud, intitulé : *Déclarations de biens de mainmorte dans l'ancien diocèse de Saintes sous Louis XIII et Louis XIV.* Presque toutes ces déclarations sont de 1692 ; quelques-unes seulement de 1639, 1640 et 1690. Celles de 1692 furent faites en vertu de l'édit de décembre 1691, qui eut pour objet d'établir dans le royaume des dépôts publics où les titres de propriété des gens de mainmorte, les aliénations, les acquisitions et les principaux actes d'administration de ces biens devaient être enregistrés, afin que tous ceux qui avaient intérêt à les connaitre pussent les trouver. L'ensemble de ces dépositipns nous donne des renseignements très détaillés et très précis sur la situation du clergé en Saintonge à la fin du XVIIe siècle. Ces documents, qui intéressent cent trente-huit cures, maisons religieuses ou bénéfices, sont publiés avec soin et précédés d'une introduction qui met bien en relief leur caractère.

Le second article, de M. Georges Musset, est également relatif à l'histoire religieuse de Saintonge; c'est la transcription d'un registre d'insinuations ecclésiastiques dans le diocèse de Saintes au cours de l'année 1565. Les greffes des insinuations ecclésiastiques avaient été créés par édit de Henri II du mois de mars 1553, pour remédier aux nombreux abus qui se produisaient dans la collation, la transmission et la prise de possession des cures et des bénéfices. Ce document intéresse donc un bon nombre de paroisses saintongeaises.

Le troisième article est un curieux registre publié par le docteur Ch. Vigen ; il fait connaître la *Constitution de quatre paroisses en comité municipal en 1789* et est intitulé : *Procès-verbal et arrêté des habitans des paroisses de Boresse, Guizangeard, Martrou et Montandret, fraternellement réunies pour la nomination des officiers de leur comité municipal et de ceux de leur troupe patriotique.* Ce volume se termine enfin par une deuxième série de documents publiés par M. L.-C. Saudau sur les *Corporations, maîtrises ou jurandes de la Saintonge et de l'Aunis.* Une table onomastique permet de consulter facilement ces différents travaux.

J. VIARD.

—

Andegaviana (5e série), dédié à M. le duc de la Trémoïlle, par G. Uzureau. Paris, A. Picard et fils; Angers, J. Siraudeau, 1906, in-8 de 499 p.

La cinquième série des *Andegaviana* de M. Uzureau ne le cède en rien, comme intérêt, aux précédentes. Dans ce nouveau volume, c'est l'histoire religieuse de l'Anjou qui est le plus largement représentée. Il débute par une longue notice consacrée à Henry Arnauld, évêque d'Angers, qui vécut de 1597 à 1692. Cette notice, écrite par son contemporain, Guy Arthaud, chanoine de la cathédrale, retrace avec une grande fidélité la physionomie d'un évêque au XVIIe siècle et nous fait connaître par le menu toutes les charges qui lui incombaient. Le second article de l'ouvrage de M. Uzureau n'est pas moins intéressant pour l'histoire religieuse au commencement du XVIIIe siècle; c'est le compte rendu des visites pastorales que Mgr de Champflour, évêque de la Rochelle, fit en 1706-1707 et 1716 dans les doyennés actuels de Beaupréau, Chemillé, Cholet, Montfaucon, Thouarcé et Vihiers, qui alors n'étaient pas compris dans le diocèse d'Angers. Les autres articles sont beaucoup moins étendus que ces deux premiers. L'histoire de la période révolutionnaire est encore bien représentée dans ce volume. Nous relèverons parmi les notices les plus intéressantes : *La cathédrale d'Angers et les anciens chapitres de cette ville; Les anciennes paroisses de la ville d'Angers; Le siège d'Angers par l'armée vendéenne (3 et 4 décembre 1793); Les établissements publics en Maine-et-Loire au sortir de la Révolution; Hôpitaux, enfants abandonnés, secours à domicile, prisons; L'agriculture en Maine-et-Loire au début du XIXe siècle*, etc. Comme dans les séries précédentes, une bonne table chronologique permet de consulter facilement ce volume.

JULES VIARD.

—

Essai sur le Porhoët, le comté, sa capitale, ses seigneurs, accompagné d'une carte, par le vicomte Hervé DU HALGOUET. Paris, Champion, 1906, in-8 de 285 p. et pl.

Le Porhoët, autrefois Poutrécoët, faisait anciennement partie du domaine des rois de Bretagne. Il formait un comté qui s'étendait de l'est à l'ouest, sur une longueur d'environ trente lieues, depuis Guichen et Montfort, jusqu'aux environs de Rostrenen, et du nord au sud, sur une largeur d'environ douze lieues, entre Corlai et Camors, et vers l'est, de Miniac-sous-Bécherel à Saint-Ganton. La capitale de ce comté qui, peu à peu, fut morcelé au cours des siècles et diminua d'importance, fut Josselin. Cette ville était déjà importante au XIIe siècle et bien fortifiée. Autour d'elle se livrèrent souvent des luttes entre les différents compétiteurs du comté qui, de 1239 à 1370, passa tour à tour aux maisons de Fougères, de Lusignan et de France.

En 1370, le Porhoët vint, par voie d'échange, à Olivier de Clisson, et sa fille Alix apporta ensuite ce fief aux Rohan. M. du Halgouet fait connaître rapidement dans les derniers chapitres de son travail ce que devint le comté de Porhoët entre les mains de Rohan et comment fut formé le duché de Rohan. Poursuivant son étude jusqu'en 1815, il esquisse les luttes soutenues contre la Révolution dans cette partie de la Bretagne. Des pièces justificatives, des notes et des généalogies terminent ce travail fait

beaucoup plus à l'aide des travaux déjà connus qu'avec des documents inédits.

JULES VIARD.

—

Histoire religieuse de Marolles-les-Braux. *Quatre grands curés. Le culte à Marolles pendant la Révolution. Le prieuré de Saint-Symphorien. L'abbaye de Tyronneau*, par Henri CHARDON. Mamers, Fleury et Dangin. Le Mans, A. de Saint-Denis, 1906, in-8 de 223 p. et pl.

Marolles-les-Braux est actuellement un chef-lieu de canton du département de la Sarthe, arrondissement de Mamers. Aucun seigneur n'habita cette localité, qui ne fut jamais appelée à jouer un rôle important dans la région. Aussi, comme le remarque M. Chardon, son histoire religieuse seule peut retenir l'attention. Sous forme d'introduction, il fait connaître en quelques pages ce qu'il put glaner sur Marolles et ses prêtres antérieurement à la fin du XVIe siècle ; puis il aborde la biographie de quatre curés qui, à différents titres, méritent de fixer l'attention.

Le premier de ces dignes prêtres est Michel Aubourg (1584-1606), le fondateur de l'école de Marolles. Le deuxième, François Engoulevent (1606-1641), contribua beaucoup à l'embellissement de l'église. Le troisième, Loriot de La Borde (1759-1785), fonda l'hôpital et se distingua par son amour pour les pauvres. Enfin le quatrième, M. Marquis-Ducastel (1785-1829), souffrit l'exil et la persécution plutôt que de prêter le serment schismatique demandé par la Révolution. En appendice, M. Henri Chardon a donné quelques notes sur le prieuré de Saint-Symphorien, sur l'abbaye de Tyronneau et sur les Chources, fondateurs de Tyronneau, seigneurs de Saint-Aignan et de Marolles. Un certain nombre de gravures ornent cet ouvrage fait avec grand soin.

JULES VIARD.

—

Histoire de l'abbaye de Cardillon, par CADET DE GASSICOURT, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. T. I, Histoire. Caen, Jouan, 1906, in-4 de XXXIV-260 p.

Saint-Laurent de Cardillon était une abbaye de bénédictines du diocèse de Bayeux, remontant à la fin du XIIe siècle. Comme la plupart des monastères ruraux, elle n'a eu qu'un rang bien effacé durant le moyen âge et sous l'ancien régime. Il ne faut pas s'attendre à trouver dans son histoire quelques-uns de ces faits importants qui fixent l'attention. Tout y est simple, ce qui ne veut pas dire que ses annales soient dépourvues d'intérêt. Elles nous donnent une idée fidèle de ce que pouvaient être ces monastères obscurs, sur lesquels nous ne posséderons jamais de renseignements circonstanciés, à cause de la disparition des documents qui les concernent. Cardillon est mieux partagé, on possède son cartulaire, qui est du XIIIe siècle, et un grand nombre de chartes et autres documents épars aux archives du Calvados, à la bibliothèque du chapitre de Bayeux, à la Bibliothèque et aux Archives nationales. En outre, on a une histoire manuscrite de l'abbaye, rédigée à l'aide de sources dont plusieurs ont disparu, par une religieuse, durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, et un journal des abbesses où sont consignés les principaux faits de leur gouvernement durant une centaine d'années.

M. de Gassicourt a pu, avec ces éléments précieux, rédiger une mono-

graphie de Saint-Laurent de Cardillon qui est bien supérieure à celle du regretté M. de Farcy. Nous ne possédons que le premier volume. On ne pourrait dès lors porter sur son œuvre un jugement définitif. Il s'est plus particulièremen attaché à faire connaître le personnel du monastère. Il va dans ce sens beaucoup plus loin que la plupart des historiens; ce qui donne à son livre un intérêt tout spécial. Les Bénédictines de Cardillon, les abbesses surtout, appartenaient à la noblesse de Normandie ou des provinces voisines. L'auteur fournit sur leurs familles des renseignements que sauront apprécier les généalogistes. On voit par là quelles étaient les relations du monastère avec son entourage. La communauté était peu nombreuse. Jamais elle ne le fut moins qu'après les guerres de religion et de la Ligue. Elle prit un certain essor lorsque l'abbesse Marie de Malon de Bercy y eut introduit la réforme de l'abbaye de Montmartre. L'administration heureusement longue de deux abbesses, appartenant à la famille de Matignon, contribua beaucoup à la prospérité spirituelle et temporelle de la maison. Celles qui leur succédèrent la maintinrent en un bon état.

M. de Gassicourt nous fournira sans doute dans la suite de son étude des détails beaucoup plus circonstanciés sur le genre de vie que menaient ces vénérables religieuses. Ce qu'il en dit est par trop insuffisant. Ils doivent abonder dans les sources utilisées par lui.

J. Besse.

—

El culto de la Immaculada Concepción en la ciudad de Burgos. *Monografía documentada,* por el P. Camilo María Abad, de la Compañía de Jesús. Madrid, Imprenta de Gabriel L. y del Horno, 1906, in-8 de 218 p.

Une tradition locale affirme l'existence à Burgos, dès le IXe siècle, d'une confrérie fondée sous le vocable de l'Immaculée Conception; elle nomme même parmi les confrères le comte Fernán Gonzalez et le Cid Campeador. Elle n'a malheureusement aucune attestation avant l'année 1643 : le P. Abad a raison de n'y pas appuyer. Un martyrologe de l'église de Burgos, écrit probablement au XIIe siècle, ne porte pas encore la fête du 8 décembre; l'ordonnance de l'évêque D. Mauricio, de 1230, ne la mentionne pas non plus parmi les fêtes principales de la cathédrale. Une note marginale, qui semble avoir été insérée, au XIVe siècle, dans le susdit martyrologe, porte que Juan Alfonso de Valladolid, jadis abbé de Salas, puis évêque de Sigüenza, fit une fondation pour rendre plus solennelle la célébration de la fête de l'Immaculée Conception de Marie. Mais qui est au juste ce personnage? à quelle époque vivait-il? On trouve bien à l'abbaye de Salas, en 1352, un « don Johan Alfonso, » mais les listes épiscopales de Sigüenza — celles du moins qui ont été dressées par Florez, par Gil González Dávila, par Gams, et que seules le P. Abad a pu consulter — n'offrent aucun évêque de ce nom. Il me sera ici permis de préciser et de confirmer les judicieuses conjectures de l'auteur : s'il avait eu en mains la *Hierarchia catholica medii ævi* du P. Conrad Eubel, O. Min., il y aurait rencontré un « Ioannes abbas de Salis in eccl.

Burg., » promu à l'évêché de Sigüenza, le 18 juin 1361, qui occupa ce siège jusqu'à sa mort, vraisemblablement jusque dans les premiers mois de 1375, puisque son successeur est nommé le 5 octobre de cette année. Donc plus de doute sur la date de la fondation : celle-ci se place entre 1361 et 1375, et c'est la première attestation certaine du culte rendu, à Burgos, au glorieux privilège de la Vierge.

A partir du xve siècle, les témoignages se multiplient et deviennent de plus en plus éclatants. Le patient auteur a fouillé les archives du chapitre, de la ville, du couvent de las Huelgas, etc., et, des nombreux documents recueillis, il a composé un récit d'une trame serrée en même temps que d'une lecture facile et intéressante, surtout pour la période si féconde du xviie siècle. Il n'a pas oublié les manifestations artistiques de la dévotion populaire, depuis le splendide retable de la chapelle de Santa Ana, de la fin du xve siècle, toujours admiré des connaisseurs, jusqu'à l'*Immaculée* de Domingo Martinez (1733), qu'il regarde avec raison comme une des toiles les plus finies. Plusieurs gravures ornent le volume. Un copieux appendice reproduit les documents les plus importants, dont quelques-uns ont été tirés des archives du Vatican.

ERNEST-M. RIVIÈRE.

Le Gérant : L. PIQUET.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

LA

QUESTION BAPTISMALE

AU TEMPS DE SAINT CYPRIEN

Peu après le milieu du IIIe siècle, l'Église traversa une épreuve particulièrement douloureuse. Encore toute sanglante des exécutions de Dèce, déchirée par le schisme novatien, elle se vit de plus partagée en deux camps par une controverse qui, sur la question vitale du baptême, mit aux prises, non pas seulement des rivalités d'influence, mais des convictions très respectables et de très hautes vertus. Les origines du conflit remontent aux premières années du siècle, et il faut peut-être les chercher en Orient. Il arrivait que des hérétiques se présentaient pour entrer dans l'Église catholique, et voici la question qui, de bonne heure, s'était posée : accueillerait-on ces transfuges comme de vrais chrétiens, dûment baptisés dans l'hérésie, ou bien, considérant ce baptême comme nul, les obligerait-on à recevoir le baptême de l'Église? La tradition romaine était ferme dans le premier sens; sur d'autres points de la chrétienté, on hésitait, et nous voyons que, peu après le commencement du IIIe siècle, l'Église d'Afrique astreignait à un nouveau baptême les hérétiques convertis. Tertullien avait défendu cette pratique dans un écrit en grec, dès avant l'époque où, probablement encore catholique, il en maintenait la nécessité dans son traité latin *De baptismo*. Son argumentation, très caractéristique, nous montre par quelle face les docteurs carthaginois abordaient cette question du baptême hérétique. « Nous n'avons, dit-il [1], qu'un bap-

[1] Tertullien, *De baptismo*, 15.

tême, selon l'Évangile du Seigneur, comme selon les Épîtres de l'Apôtre (*Eph.*, IV, 5); il n'y a, en effet, qu'un Dieu, qu'un baptême, qu'une Église dans le ciel. Mais le cas des hérétiques appelle une réserve; car c'est à nous seuls que s'adressent les Écritures. Les hérétiques n'ont nulle part à notre discipline, puisque l'Église les exclut de sa communion à titre d'étrangers. Je ne dois pas admettre, à leur sujet, la règle qui est faite pour moi, car eux et nous n'avons ni le même Dieu, ni le même Christ, ni le même baptême; n'ayant pas notre baptême comme il le faut avoir, assurément ils ne l'ont pas du tout, et il n'y a pas lieu d'en tenir compte; ils ne peuvent pas le recevoir, puisqu'ils ne l'ont pas chez eux. » Vers le temps où Tertullien écrivait ces lignes, un concile de Carthage, présidé par l'évêque Agrippinus, se prononçait dans le même sens, et réalisait sur ce point l'unité de discipline parmi les évêques d'Afrique proconsulaire et de Numidie. Quelques années plus tard, une grande partie de l'Asie Mineure entrait dans le mouvement : les évêques de Cilicie, de Cappadoce, de Galatie et des contrées voisines rebaptisaient les transfuges de l'hérésie cataphryge, et cette pratique recevait une sanction officielle dans les conciles d'Iconium et de Synnade. Cependant Rome, avec d'autres Églises, demeurait fidèle à l'ancien usage de ne point rebaptiser les hérétiques, mais se contentait de les réconcilier par l'imposition des mains. Ces divergences persistantes devaient donner lieu, tôt ou tard, à des explications : les explications se produisirent au temps du pape saint Étienne.

Ce pasteur énergique, presque au début de son court pontificat (12 mai 254-2 août 257), fut mis en demeure de se prononcer entre les deux usages. En maintenant résolument celui de son Église, il souleva la protestation unanime de l'épiscopat africain, que dominait la grande figure de saint Cyprien. Cette rencontre entre deux hommes remarquables par leurs vertus comme par leur dévouement à l'Église a été racontée bien des fois; il ne semble pas, néanmoins, que tous les détails en soient acquis à l'histoire, car des publications récentes divergent encore sur des points qu'on avait pu croire fixés. En nous mêlant aujourd'hui au débat, nous avons la bonne fortune de pouvoir nous appuyer sur des travaux excellents, qui ont mis en lumière les principales difficultés et en ont résolu quelques-unes définitive-

ment [1]. On nous dispensera de refaire l'historique des opinions émises : nous n'en finirions pas, et ce serait accumuler en pure perte l'obscurité. Commençons par inventorier brièvement nos sources, en dégageant autant que possible les données chronologiques qu'elles renferment. Puis nous retracerons les phases du conflit. Enfin, nous aurons à recueillir quelques conclusions intéressant l'histoire du dogme.

I.

Les documents les plus abondants, comme les plus précieux, sont fournis par les Œuvres de saint Cyprien [2]. Sa correspondance ne renferme pas moins de neuf pièces, datées du pontificat de saint Étienne ; il faut les caractériser une à une.

1° *Epistula* 67. — Lettre d'un synode carthaginois de trente-sept évêques aux églises espagnoles de Legio Asturica et Emerita, pour appuyer la déposition des deux évêques libellatiques, Basilide et Martial, et l'élection de l'évêque Sabinus. Renferme un blâme discret à l'adresse du pape Étienne, dont l'indulgence s'est laissée surprendre par les deux prélats indignes. — Appar-

[1] Outre les *Dissertations* de Thomassin, de Coustant, etc., et l'*Africa christiana* de Morcelli, citées au tome III de la *Patrologie latine*, voir : Baronius, *Annales, ad ann.* 258 ; Tillemont, *Mémoires*, a. 42-52 et notes 42-44 ; L. Roche, *De la controverse entre saint Étienne et saint Cyprien au sujet du baptême des hérétiques*, Paris, 1858 ; J.-B. Thibaud, *Question du baptême des hérétiques, discutée entre le pape saint Étienne Ier et saint Cyprien de Carthage*, Paris, 1863 ; Freppel, *Saint Cyprien et l'Église d'Afrique au IIIe siècle*, Paris, 1865 ; J. Peters, *Der heilige Cyprian von Karthago*, Ratisbonne, 1877 ; B. Fechtrup, *Der heilige Cyprian, sein Leben und seine Lehre dargestellt*, Münster, 1878 ; H. Grisar, *Cyprians « Oppositionskonzil » gegen Papst Stephan ;* dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1881. p. 193-281 ; O. Ritschl, *Cyprian von Karthago und die Verfassung der Kirche*, Göttingen, 1885 ; Fechtrup, article *Ketzertaufstreit*, dans le *Kirchenlexicon*, 1897 ; E. W. Benson, *Cyprian, his life, his times, his work*, London, 1897 ; J. Ernst, série d'articles dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, années 1893, 1894, 1895, 1896, 1900, 1905, 1906 ; et *Die Ketzertaufangelegenheit in der altchristlichen Kirche nach Cyprian*, Mainz, 1901 ; L. Nelke, *Die Chronologie der Korrespondenz Cyprians und der pseudocyprianischen Schriften ad Novatianum und Liber de rebaptismate*, Thorn, 1902 ; P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. II, *Saint Cyprien et son temps*, Paris, 1902 ; G. Bareille, *Baptême des hérétiques*, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, t. II, col. 219-233, Paris, 1903 ; J. Ernst, *Papst Stephan I und der Ketzertaufstreit*, Mainz, 1905 (Réponse à Nelke) ; J. Turmel, dans *Revue catholique des Églises*, décembre 1905 ; Mgr Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, t. I, ch. xx, Paris, 1906.

[2] Je citerai constamment saint Cyprien d'après l'édition Hartel, Vienne, 1868-1871, 3 vol. in-8.

tient certainement aux premiers temps de ce pontificat. Vers janvier 255 ?

2° *Epistula* 68. — Lettre de Cyprien au pape Étienne pour lui dénoncer l'attitude schismatique de Marcien, évêque d'Arles, passé ouvertement au schisme novatien, et l'inviter à sévir sans retard. L'exemple des glorieux martyrs Corneille et Lucius, qui ont condamné Novatien, trace à leur successeur Étienne son devoir. Il est temps de pourvoir au siège d'Arles. — Cette lettre doit être à peu près contemporaine de la précédente ; elle reflète des préoccupations de même ordre, et la querelle baptismale ne s'annonce pas encore. L'absence de toute allusion à la récente élévation d'Étienne ne permet pas de la rapporter aux tout premiers mois de ce pontificat ; on la placera plus vraisemblablement vers janvier 255.

3° *Epistula* 69. — Première lettre sur la question baptismale. Consulté par un certain Magnus sur la validité du baptême conféré par les Novatiens, Cyprien répond sans hésiter qu'il faut rebaptiser les Novatiens à leur entrée dans l'Église catholique. — La question de Magnus ne concernait que le cas particulier des Novatiens, et Cyprien repousse la distinction que certains voulaient établir entre leur cas et celui des autres hérétiques. La controverse générale ne semble donc pas encore engagée. Premiers mois de 255 ?

4° *Epistula* 70. — Lettre collective d'un synode de trente et un évêques, appartenant à l'Afrique proconsulaire, à un groupe de dix-huit évêques de Numidie, qui les ont consultés sur la validité du baptême conféré par les hérétiques ou schismatiques. — C'est ici proprement l'ouverture de la controverse : un synode numide en a saisi un synode carthaginois. Comme nous verrons encore deux synodes sur la même question, dont le second en septembre 256, il semble naturel de rapporter celui-ci à l'automne 255.

5° *Epistula* 71. — Réponse de Cyprien à Quintus, qui l'a consulté, par l'intermédiaire du prêtre Lucien, sur le baptême des hérétiques et schismatiques. — Ce Quintus était, d'après *Ep.* 72, 1, un évêque de Maurétanie. Cyprien lui envoie (*Ep.* 71, 1) copie d'une lettre synodale, dans laquelle nous reconnaissons l'*Ep.* 70. Il se réfère (*Ep.* 71, 4) au précédent d'un concile d'Afrique et de Numidie sous l'évêque Agrippinus. — Vers janvier 256.

6° *Epistula* 72. — Lettre synodale au pape Étienne. Les évêques d'Afrique proconsulaire et de Numidie, réunis à Carthage au nombre de soixante et onze (voir *Ep.* 73, 1), adressent au pape l'exposé de leurs vues sur la question baptismale, avec copie des lettres 71 et 70 (*Ep.* 72, 1). Sans prétendre aucunement amener le pape à leur sentiment, les évêques se montrent très convaincus de leur autonomie, et déterminés à ne point céder (*Ep.* 72, 3). — Printemps 256?

7° *Epistula* 73. — Réponse de Cyprien à Jubaïen, un évêque (de Maurétanie ?) qui l'a consulté par lettre. A cette réponse étaient jointes copies des lettres 70, 71, 72, dont l'ordre chronologique est ici expressément indiqué (*Ep.* 73, 1). Dans une lettre communiquée par Jubaïen, et dont l'auteur n'est pas nommé, Cyprien a lu avec indignation qu'il ne faut pas s'inquiéter de la personne qui administre le baptême, parce que la foi du baptisé importe seule (*Ep.* 73, 4). La même lettre paraît avoir contenu, à l'adresse de Cyprien, des qualifications très sévères (*Ep.* 73, 11). Cyprien développe longuement ses raisons ; dans la conclusion, il répète qu'il n'entend faire la loi à personne, mais bien garder, dans la question présente, la liberté de ses jugements et de ses actes. Il adresse à son correspondant le *Libellus de bono patientiae*, qu'il vient de composer (*Ep.* 73, 26). — Été 256.

8° *Epistula* 74. — A l'évêque Pompeius, qui a exprimé le désir de connaître la réponse faite par le pape Étienne à Cyprien. Cyprien, qui a déjà transmis à son correspondant d'autres lettres relatives à cette affaire, lui adresse le texte du rescrit pontifical. Le ton est bien changé depuis la lettre précédente : des récriminations amères contre l'erreur du pape se joignent à l'expression d'une résolution plus que jamais inébranlable. — Dans le destinataire de cette lettre, on reconnaît avec vraisemblance Pompeius, évêque de Sabrata dans la Tripolitaine, qui, empêché d'assister au concile de septembre 256, s'y fera représenter par un collègue, Natalis, évêque d'Œa. — Fin de l'été 256?

9° *Epistula* 75. — Réponse de Firmilien, évêque de Césarée, en Cappadoce, à Cyprien, qui, pour se concerter avec lui, a envoyé à Césarée le diacre Rogatien. Firmilien adhère aux idées de Cyprien sur le baptême des hérétiques, et invective violemment contre le pape, qui non seulement a refusé de recevoir les délégués du synode africain, mais a interdit aux frères résidant à

Rome de leur donner l'hospitalité. Lui aussi commente certains termes du rescrit pontifical. — Cette lettre renferme des données chronologiques très précises. Nous apprenons (*Ep.* 75, 5) que le voyage de Rogatien eut lieu en automne; l'hiver pressait, Firmilien dut se hâter pour remettre sa réponse en temps utile au messager de Cyprien. L'évêque de Césarée témoigne (*Ep.* 75, 7) qu'il a pris part au synode d'Iconium, où nombre d'évêques de Galatie, de Cilicie et des contrées voisines ont déclaré nul le baptême conféré par les hérétiques cataphryges. A ce propos, il raconte (*Ep.* 75, 10) l'histoire d'une certaine prophétesse, qui fit beaucoup de dupes en célébrant un simulacre d'Eucharistie et administrant un baptême selon la formule reçue dans l'Église ; cela se passait après le règne de l'empereur Alexandre, il y a environ vingt-deux ans. Or, Alexandre Sévère fut assassiné au commencement de l'année 235 ; le terme de vingt-deux ans nous amène au commencement de 257. Firmilien a donc pu écrire soit à l'automne de 256, soit à une date un peu postérieure, telle que l'automne de 257. Mais cette dernière supposition est inconciliable, soit avec la date connue de la mort de saint Étienne, 2 août 257, soit avec le langage de saint Denys d'Alexandrie, dans une lettre à Étienne, que nous signalerons tout à l'heure. Il faut donc s'en tenir à la première date ; Firmilien écrivait en octobre 256.

Ce point fixe nous permettra d'en déterminer d'autres. Avant de passer outre, constatons que l'ordre dans lequel ces lettres nous sont présentées par l'édition d'Oxford (1682), et que Hartel a suivi dans l'édition de Vienne (1871), est non seulement plausible, mais à peu près nécessaire. Ce groupe de neuf lettres se décompose en trois blocs, dont la succession s'impose. Le premier bloc, de trois lettres (*Ep.* 67-69), précède l'ouverture de la controverse générale ; tout au plus peut-on hésiter sur l'ordre dans lequel il convient de ranger ces trois pièces. Le second bloc, de quatre lettres (*Ep.* 70-73), montre la question se posant de plus en plus aiguë, et Cyprien lui-même indique, avec toute la clarté possible (*Ep.* 73, 1), que ces pièces furent écrites précisément dans l'ordre où nous les lisons. Le troisième bloc, de deux lettres (*Ep.* 74, 75), est postérieur au rescrit pontifical, donc *a fortiori* aux lettres précédentes. Cette constatation nous a paru d'autant plus nécessaire qu'en ces dernières années, l'or-

dre traditionnel de Pearson et de Hartel a été torturé à diverses reprises [1]; la critique plus conservatrice de Bardenhewer et de Harnack y est revenue [2], et nous croyons qu'il faut absolument s'y tenir.

A la correspondance de saint Cyprien, on doit joindre le jugement du troisième concile réuni à Carthage au sujet du baptême des hérétiques.

10° *Sententiae episcoporum numero LXXXVII de haereticis baptizandis.* — Ce précieux document, la plus ancienne pièce conciliaire qui nous soit parvenue, demande à être examiné de près, si l'on veut marquer avec précision sa place dans la controverse baptismale. Le concile d'où il émane ne saurait être confondu ni avec le concile de trente et un évêques d'Afrique proconsulaire, dont il nous reste une lettre aux évêques de Numidie (*Ep.* 70), ni avec le concile de soixante et onze évêques d'Afrique proconsulaire et de Numidie, dont il nous reste une lettre au pape Étienne (*Ep.* 72). Cette fois, nous voyons quatre-vingt-sept évêques d'Afrique proconsulaire, de Numidie et de Maurétanie, siéger ensemble et se prononcer unanimement pour la nécessité de rebaptiser les hérétiques. Il porte la date du 1er septembre. Or, sous le pontificat d'Étienne, nous n'avons le choix qu'entre trois années, 254, 255 et 256. L'année 254 doit être immédiatement écartée, car, selon toute apparence, la question baptismale ne se posait pas encore au mois de septembre de cette année. L'année 255 a ses partisans [3]; mais cette solution se heurte à des difficultés presque insurmontables : on ne trouve pas place, avant septembre 255, pour les deux autres

[1] Voir Ritschl, *Cyprian von Karthago und die Verfassung der Kirche*, p. 112 et seq., 249; Nelke, *Die Chronologie der Korrespondenz Cyprians*, p. 84 et seq.; H. von Soden, *Die Cyprianische Briefsammlung, Geschichte ihrer Entstehung und Ueberlieferung*, Leipzig, 1904, p. 29-31. — La discussion porte principalement sur *Ep.* 67 et *Ep.* 69, que l'on rapporte quelquefois à une date postérieure. Les raisons ne me semblent nullement convaincantes. Encore moins puis-je comprendre qu'on rejette *Ep.* 72 après *Ep.* 73, car *Ep* 73, 1, mentionne expressément une lettre synodale qui n'est autre que *Ep.* 72. Le début de cette dernière lettre ne permet pas d'y reconnaître la lettre synodale des quatre-vingt-sept évêques réunis le 1er septembre 256. D'autant qu'à la date de cette réunion Cyprien avait déjà écrit au pape au sujet du baptême des hérétiques (voir *Sententiae episcoporum*, 8).

[2] O. Bardenhewer, *Geschichte der altkirchlichen Litteratur*, t. II, 1903, p. 400, 401, 437, 438, 580; A. Harnack, *Chronologie der altchristlichen Litteratur bis Eusebius*, t. II, 1904, p. 356-361.

[3] Ainsi Nelke, p 121 et seq.

conciles, que nous savons d'ailleurs avoir siégé à Carthage au sujet du baptême des hérétiques, sous le pontificat d'Étienne, et qui sont certainement antérieurs à celui-ci ; par contre, il y a pénurie d'événements pour remplir les deux années qui séparent le mois de septembre 255 de la mort d'Étienne (2 août 257). Reste la date de septembre 256, qui résout toutes les difficultés. Les deux conciles précédents ont dû siéger l'un à l'automne 255, l'autre au printemps 256 ; comme la controverse baptismale prenait sans cesse de plus grandes proportions, on s'explique que la Numidie, puis la Maurétanie, soient entrées successivement dans le concert, et que le nombre des évêques soit allé croissant. Une question plus délicate est celle des relations de ce synode avec le rescrit d'Étienne. Nous aurons à la discuter ultérieurement [1].

11° *De rebaptismate.* — Écrit anonyme, qui soutient d'une manière étrange et un peu confuse la doctrine romaine, contre Cyprien. Les hypothèses émises sur le lieu d'origine et la date de cet opuscule n'ont engendré jusqu'ici aucune certitude. L'auteur est sûrement un évêque (*De rebapt.*, 4, 10) ; on ne peut guère se le figurer à Rome et dans l'entourage du pape, émettant ces idées bizarres sur la distinction entre le baptême d'eau et le baptême de l'Esprit (confirmation), et développant le parallèle, tout au désavantage du baptême d'eau. Avec plus de vraisemblance, M. J. Ernst [2] voit dans l'auteur anonyme un de ces évêques maurétaniens qui représentaient, avec plus de zèle que d'éclat, la tradition primitive ; on aurait dans ce libelle un monument de sa foi sincère et de son inexpérience théologique. Quelques passages visent clairement saint Cyprien [3], et paraissent répondre à un stade assez avancé de la controverse ; il se-

[1] Disons tout de suite que nous sommes d'accord avec Nelke (p. 142 et seq.) et autres, pour placer ce synode après le rescrit pontifical et l'*Ep.* 74 de Cyprien, qui nous fait connaître ce rescrit.

[2] J. Ernst, *Wann und wo wurde der Liber De rebaptismate verfasst ;* dans *Zeitschrift f. kath. Theologie*, 1896, p. 193-255; id., *Historisches Jahrbuch*, XIX, 1898, p. 399-422.

[3] *De rebaptismate*, 1 : Ubi nullus alius fructus reperiatur nisi hic solus, ut unus homo, quicumque ille est, magnae prudentiae et constantiae esse apud quosdam leves homines inani gloria praedicetur, et haereticorum stupore praeditus, quibus hoc unicum perditionis solacium est si non soli peccare videantur, errores et vitia universarum ecclesiarum correxisse apud simillimos sui et compares celebretur.

rait difficile de placer cet écrit avant l'*Ep.* 73. On a encore signalé [1], dans les dernières pièces de la correspondance de saint Cyprien sur le baptême des hérétiques (*Ep.* 73-74), la trace du *De rebaptismate*. Les rencontres d'idées sont indéniables ; mais il n'est pas sûr que le hasard ne suffise point à les expliquer. L'auteur du *De rebaptismate* n'a pas tiré de son fonds toutes les raisons qu'il oppose à la thèse de Cyprien ; la plupart de ces idées étaient dans l'air, et l'on peut s'attendre à les retrouver dans les écrits partis des deux camps ; on prouverait difficilement que Cyprien et Firmilien réfutent le *De rebaptismate*. — Avec M. Ernst, qui a étudié de très près l'opuscule, nous en placerions la rédaction un peu avant septembre 256, et probablement en Maurétanie.

12° et 13°. — Avec l'*Ep.* 73, Cyprien adressait à son correspondant Jubaïen son traité *De bono patientiae*, qu'il venait de composer. Le traité *De zelo et livore* répond au même état d'esprit, et probablement ne doit pas être séparé du précédent. On peut rapporter l'un à l'été 256, l'autre aux derniers mois de la même année.

14°. — Au septième livre de son Histoire ecclésiastique, Eusèbe mentionne une correspondance très active de saint Denys, évêque d'Alexandrie, avec les chefs de l'Église romaine, sur le baptême des hérétiques, et donne des extraits de cinq de ces lettres (Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 2-9). La première lettre est adressée au pape (*H. E.*, VII, 5) ; Denys le Grand montre la concorde rétablie parmi les Églises d'Orient, après un moment de trouble causé par le schisme novatien ; il conjure le pape de ne pas compromettre cette paix. Ce langage nous reporte à la fin du pontificat d'Étienne et probablement aux premiers mois de l'année 257. Une deuxième lettre (*H. E.*, VII, 5, 6) est adressée à Xyste ou Sixte II, successeur d'Étienne (30 août 257-6 août 258) ; une troisième au prêtre romain Philémon (*H. E.*, VII, 7), une quatrième à Denys (*H. E.*, VII, 8), lui aussi prêtre romain, et futur pape ; Cyprien, qui a déjà correspondu avec ces deux prêtres sous le pontificat d'Étienne, date ces deux nouvelles lettres du pontificat de Sixte. Une cinquième lettre (*H. E.*, VII, 9) expose à Sixte les perplexités qu'éprouve lui-même l'évêque d'Alexan-

[1] J. Ernst, *loc. cit.*

drie. Une autre lettre fort longue (διὰ μακρᾶς ἀποδείξεως), écrite sur la question baptismale à Sixte et à l'Église romaine par Denys et l'Église d'Alexandrie, est perdue, ainsi qu'une lettre écrite par Denys à son homonyme romain, après l'élévation de celui-ci au pontificat.

Ces documents composent pour nous le dossier primitif de la controverse baptismale. Quelques traits nouveaux sont fournis par le diacre Pontius, biographe de saint Cyprien, par saint Jérôme, et par saint Augustin, qui, un siècle et demi plus tard, fit prévaloir la doctrine romaine contre le donatisme, héritier de la thèse anabaptiste. Nous résumerons ici notre enquête chronologique, sous bénéfice des confirmations et précisions que la suite du développement apportera sur quelques points.

Vers janvier 255, *Ep.* 67, 68.

Premiers mois de 255, *Ep.* 69.

Automne 255, 1er synode, *Ep.* 70.

Vers janvier 256, *Ep.* 71.

Printemps 256, 2e synode, *Ep.* 72.

Été 256, Anonyme, *De rebaptismate ;* Cyprien, *De bono patientiae*, *Ep.* 73, et (après l'arrivée du rescrit pontifical) 74.

1er septembre 256, 3e synode, *Sententiae episcoporum LXXXVII.*

Octobre 256, *Ep.* 75.

Fin 256 ? *De zelo et livore.*

Premiers mois de 257, Lettre de Denys d'Alexandrie à Étienne.

Août 257 à août 258, Lettres de Denys d'Alexandrie à Sixte, Philémon et Denys de Rome.

Venons au récit des faits.

II.

La consultation de Magnus, au sujet des Novatiens qui demandaient à entrer dans l'Église, trouva Cyprien déjà ancré dans une pensée hostile au baptême conféré par les hérétiques. La résolution prise à cet égard, dans un concile de Carthage, sous un de ses prédécesseurs, Agrippinus, avait à ses yeux un caractère définitif [1] ; son zèle s'y appuyait d'autant plus volon-

[1] *Ep* 70, 1 : Sententiam nostram non novam promimus, sed jam pridem ab antecessoribus nostris statutam et a nobis observatam vobiscum pari consensione conjungimus. — 71, 4 : Quod quidem et Agrippinus bonae memo-

tiers que des circonstances récentes lui avaient fait toucher du doigt le péril créé par les faux pasteurs. C'était d'abord l'affaire des *lapsi*, où l'on n'avait vu que trop de prêtres et d'évêques, après une défection plus ou moins éclatante, demander à reprendre leur rang dans l'Église, et qui lui avait fourni à lui-même l'occasion de flétrir, comme non exemple de faiblesse, la naïve indulgence du pape Étienne envers les évêques libellatiques Basilide et Martial. C'était le novatianisme lui-même, et tout particulièrement le cas de Marcien d'Arles, ce prélat schismatique dont il fallait à tout prix délivrer le peuple chrétien, et au sujet duquel il avait adressé au pape une énergique mise en demeure. Étienne était homme d'autorité ; ces deux rencontres, où Cyprien l'avait pris avec lui d'assez haut, ont pu contribuer à le mettre en garde contre une personnalité si envahissante ; quant au primat de Carthage, il allait de l'avant avec une liberté tout apostolique, en homme pour qui les questions de personnes n'existent pas, quand les principes sont engagés. Déjà plusieurs années auparavant il avait fait connaître sa pensée à l'égard du baptême des hérétiques : dans le *De unitate Ecclesiae* [1], il déclarait que ce bain n'est pas une ablution, mais une souillure, que cette naissance ne donne pas d'enfants à Dieu, mais au démon. La question du baptême novatien, qui lui fut soumise peut-être à titre officieux, car Magnus n'était vraisemblablement pas évêque ni même clerc, ne le prit donc pas au dépourvu. Faisant sienne l'argumentation de Tertullien, il s'appuie sur l'Écriture pour nier que les hérétiques ou schismatiques, quels qu'ils soient, puissent prétendre à aucun pouvoir ou

riae vir, cum ceteris coepiscopis suis qui illo tempore in provincia Africa et Numidia Ecclesiam Dei gubernabant, statuit et librata consilii communis examinatione firmavit. Quorum sententiam religiosam et legitimam, salutarem fidei et Ecclesiae catholicae congruentem, nos etiam secuti sumus. — 73, 3 : Apud nos autem non nova aut repentina res est ut baptizandós censeamus eos qui ab haereticis ad Ecclesiam veniunt, quando anni sint jam multi et longa aetas ex quo sub Agrippino bonae memoriae viro convenientes in unum episcopi plurimi hoc statuerint, atque exinde in hodiernum tot milia haereticorum in provinciis nostris ad Ecclesiam conversi non aspernati sint neque cunctati, immo et rationabiliter et libenter amplexi sint, ut lavacri vitalis et salutaris baptismi gratiam consequerentur.

[1] *De unitate Ecclesiae*, 11 : Quando aliud baptisma praeter unum esse non possit, baptizare se opinantur; vitae fonte deserto, vitalis et salutaris aquae gratiam pollicentur. Non abluuntur illic homines, sed potius sordidantur, nec purgantur delicta, sed immo cumulantur. Non Deo nativitas illa, sed diabolo filios generat. — Le *De unitate Ecclesiae* est de l'été 251.

droit dans l'Église : ce sont des adversaires du Seigneur, des antéchrists [1]. Il n'y a qu'un baptême, dans l'Église une [2]. Novatien n'est pas dans l'Église [3], si l'Église est où fut Corneille, légitime successeur de l'évêque Fabien, et martyr. Le schismatique est sans pouvoir, comme sans mission. Peu importe qu'il ait conservé le rite extérieur du baptême au nom de la Trinité, tel qu'il se pratique dans l'Église : l'Église est l'intermédiaire unique et indispensable pour la rémission des péchés. D'autant qu'elle seule possède le Saint-Esprit : le pseudo-baptême des hérétiques ne saurait conférer ni la rémission des péchés ni le don du Saint-Esprit [4]. A cette affirmation catégorique de principes qu'il juge incontestables, Cyprien ajoute une déclaration conciliante : il n'entend restreindre la liberté de personne; chaque chef d'Église demeure maître de ses jugements et de ses actes, sauf à en rendre compte à Dieu [5].

Aux considérations développées dans cette lettre, la lettre synodale aux évêques de Numidie n'ajoute rien, sauf un appel à la coutume locale [6]. Mais elle montre la controverse d'ensemble engagée [7], car les Novatiens ne sont plus mis à part des autres sectes, et l'épiscopat s'émeut.

Tandis que la Numidie marchait, en somme, d'accord avec l'Afrique proconsulaire, la Maurétanie demeurait attachée à la

[1] *Ep.* 69, 1.

[2] *Ep.* 69, 2 : Quod si una est Ecclesia quae a Christo diligitur et lavacro ejus sola purgatur, quomodo qui in Ecclesia non est aut diligi a Christo aut ablui et purgari lavacro ejus potest ?

[3] *Ep.* 69, 3.

[4] *Ep.* 69, 11, après citation de *Joan.*, xx, 21-23 : Manifestum est nec remissionem peccatorum dari per eos posse quos constet Spiritum Sanctum non habere. — Ces paroles sont un argument *ad hominem* contre certains catholiques dont Cyprien vient d'enregistrer les aveux, *Ep.* 69, 10 : Qui quoniam pertinaces alias et indociles vel hoc tamen confitentur quod universi sive haeretici sive schismatici non habeant Spiritum Sanctum, et ideo baptizare quidem possint, dare autem Spiritum Sanctum non possint, in hoc ipso a nobis tenentur ut ostendamus nec baptizare omnino eos posse qui non habeant Spiritum Sanctum.

[5] *Ep.* 69, 17.

[6] *Ep.* 70, 1.

[7] Voici la forme la plus complète de l'argument théologique de Cyprien, *Ep.* 70, 3 : Si baptizare potuit (haereticus sive schismaticus) potuit et Spiritum Sanctum dare. Si autem Sanctum Spiritum dare non potest, quia foris constitutus cum Sancto Spiritu non est, nec baptizare venientem potest, quando et baptisma unum sit et Spiritus Sanctus unus et una Ecclesia a Christo Domino nostro super Petrum origine unitatis et ratione fundata.

tradition romaine. Elle entre en scène, avec l'évêque Quintus [1], dans la lettre suivante, où Cyprien éprouve le besoin de reprendre et de discuter plus à fond la question de coutume. Il commence par mettre hors de cause [2] les catholiques passés au schisme et venus ensuite à résipiscence : ceux-là ont reçu le baptême de l'Église, et il ne saurait être question de le leur réitérer. Tout autre est le cas de ceux qui viennent de l'hérésie à l'Église, comme à la source de toute grâce et de toute vérité : eux, ne peuvent avoir reçu le baptême là où le baptême n'existe pas, il faut donc de toute nécessité le leur conférer. Mais aux précédents invoqués par Cyprien, on opposait d'autres précédents. Aucun précédent, répond-il, ne saurait prescrire contre la raison [3] : *Non est autem de consuetudine praescribendum, sed ratione vincendum ;* et ainsi le débat se trouve ramené sur le terrain des principes. Pierre ne s'est-il pas rendu aux raisons de Paul, c'est-à-dire à la vérité, donnant par là un grand exemple d'amour de la paix ? Il ne faut pas s'attacher opiniâtrément à son propre sens, mais considérer comme un gain la victoire d'un meilleur avis, surtout quand il y va de l'unité de l'Église, de la vérité de la foi et de l'espérance chrétienne. C'est ce que fit en son temps l'évêque Agrippinus [4], de bonne mémoire, avec ses collègues, les évêques d'Afrique et de Numidie : Cyprien ne saurait, dans le cas présent, suivre un meilleur guide.

Quel fait avait donné lieu à cet échange de lettres entre un évêque de Maurétanie et le primat de Carthage ? La réponse de Cyprien ne nous l'apprend pas. Mais à la relire attentivement, on se persuadera difficilement qu'il n'envisage rien de plus qu'une opposition constatée entre l'usage maurétanien et l'usage carthaginois. Ni son langage ni surtout ses réticences ne s'expliquent s'il ne considérait comme possible, et peut-être comme imminent, un conflit plus grave ; et sans doute c'était la pensée de Rome, bien plutôt que l'usage maurétanien, qu'avait mise en avant Quintus. Située à l'occident de l'Afrique latine, la Maurétanie avait résisté, plus que la Numidie, à l'influence qui rayonnait de Carthage ; rattachée par des liens directs à la ca-

[1] *Ep.* 71, 1.
[2] *Ep.* 71, 2.
[3] *Ep.* 71. 3.
[4] *Ep.* 71, 4.

pitale du monde romain, elle ne se croyait sans doute pas obligée de recourir à l'entremise de Carthage pour correspondre avec Rome, et le jour où une divergence apparut entre Césarée de Maurétanie et Carthage, c'est à Rome, non à Carthage, que Césarée dut demander ún mot d'ordre. Le mot d'ordre, avec ses deux considérants : unité du baptême chrétien et coutume ancienne, répond exactement à la pensée que le pape manifestera un peu plus tard dans son rescrit à Cyprien ; on ne s'imagine guère la Maurétanie invoquant avec tant d'assurance l'ancienne coutume locale, car l'hérésie et le schisme n'avaient pas dû jeter de bien profondes racines dans ces chrétientés encore jeunes; ces *collègues* que Cyprien ne nomme pas [1], comme si leur nom lui causait quelque gêne, doivent sans doute être cherchés hors d'Afrique, et surtout à Rome. Puis cette allusion à Pierre [2], s'inclinant devant les raisons victorieuses de Paul, au sujet des rites judaïques, n'est-elle pas un moyen discret d'insinuer que le successeur de Pierre peut avoir quelque chose à apprendre de ses collègues dans l'épiscopat? Enfin d'où vient que Cyprien décline cet argument d'autorité, qui, dans un débat de telle nature, se présentait comme la voie la plus prompte d'arriver à une solution universellement acceptée ? Rome n'était-elle plus l'Église maîtresse, à qui Carthage recourait en toute conjoncture délicate [3]? Dans l'affaire des *lapsi*, obligé de tenir tête à un clergé divisé, Cyprien s'était empressé de chercher un appui à Rome. Si, dans le cas présent, il évite de le faire, c'est assurément qu'il sait à quoi s'en tenir sur la pensée de Rome; s'il avait pu l'ignorer jusque-là, Quintus venait de l'en instruire. Les considérations par lesquelles on s'efforce d'éluder cette conclusion prouvent tout au plus qu'à la date de sa lettre à Quintus, Cyprien n'avait encore reçu de Rome aucune communication directe et officielle sur la question baptismale ; elles ne sauraient

[1] *Ep.* 71, 1 : Nescio qua etenim praesumptione ducuntur *quidam de collegis nostris*, ut putent eos qui apud haereticos tincti sunt, quando ad nos venerint, baptizari non oportere, eo quod dicant unum baptisma esse, quod scilicet in Ecclesia catholica est, quia Ecclesia una est et esse baptisma praeter Ecclesiam non potest. Porro autem *quidam de collegis nostris* malunt haereticis honorem dare quam nobis consentire.... *Ibid.*, 2 : Et dicunt se in hoc veterem consuetudinem sequi....

[2] *Ep.* 71, 3.

[3] Tertullien, *De praescriptione*, 36 : Habes Romam, unde nobis quoque auctoritas praesto est.

prouver que les évêques de Maurétanie n'en eussent pas reçu et que l'écho n'en fût pas parvenu aux évêques de Numidie et d'Afrique proconsulaire [1].

Il importait de faire cette constatation, pour saisir toute la portée de la lettre suivante, adressée directement au pape par les évêques réunis à Carthage au printemps de l'année 256. Une première fois, à l'automne précédent, on avait délibéré sur le baptême des hérétiques, et trente et un évêques de la Proconsulaire en avaient écrit à dix-huit évêques de Numidie. Aujourd'hui ce ne sont plus seulement les quarante-neuf évêques signataires ou destinataires de la lettre 70[e], mais bien soixante et onze évêques de l'une et de l'autre province, qui renouvellent plus solennellement la déclaration du dernier synode, et jugent à propos de la notifier au pape : il est clair qu'un fait nouveau s'était produit, qui motivait cette notification. Car on n'avait pas coutume d'entretenir le pape de *toutes* les affaires d'intérêt local qu'on avait pu traiter en synode : cette fois, la lettre spécifie [2] que d'autres questions encore viennent d'être agitées, cependant la question baptismale est la seule dont on écrive à Rome. On avait donc, pour le faire, une raison spéciale ; cette raison, où la chercher, sinon dans les nouvelles venues de Maurétanie, où des Églises attachées à la tradition primitive avaient interrogé Rome et obtenu son approbation? Nier cette approbation, et dire que, si elle s'était produite, sous une forme officielle, Cyprien n'avait plus qu'à s'incliner devant un acte du Saint-Siège, et qu'il se serait incliné certainement, ainsi que tout l'épiscopat africain, c'est oublier l'indépendance d'esprit dont Cyprien devait faire preuve au cours de cette controverse, indépendance d'esprit qui, loin de céder à la première sommation, devait s'affirmer avec plus d'éclat après le rescrit pontifical, et finalement jeter tout l'épiscopat africain dans une impasse.

[1] Voir, dans le même sens, Fechtrup, *Der heilige Cyprian*, p. 203 et seq. ; Nelke, *op. cit.*, p. 92 et seq. Les raisons contraires de Ernst, *Papst Stephan I und der Ketzertaufstreit*, p. 2 et seq., surtout 7 et 10, paraîtront faibles si l'on réfléchit aux convictions inflexibles de Cyprien.

[2] *Ep.* 72, 1 : Ad quaedam disponenda et consilii communis examinatione limanda necesse habuimus... cogere et celebrare concilium ; in quo multa quidem prolata atque examinata sunt. Sed de eo vel maxime tibi scribendum et cum tua gravitate ac sapientia conferendum fuit, etc.

La lettre 72 a manifestement pour but de revendiquer, contre certaines négations, la légitimité, disons mieux la nécessité d'un usage dont on entend bien ne se point départir. Elle commence par poser [1] le principe classique de l'école anabaptiste. Une Église, un baptême dans cette Église; hors de là, point de sanctification plénière, point d'enfants de Dieu. On voit dans les Actes des Apôtres que, le Saint-Esprit étant descendu sur la maison du centurion Corneille, et ayant allumé dans les âmes des gentils qui étaient présents la ferveur de la foi, l'apôtre saint Pierre exigea néanmoins que tous fussent baptisés, pour devenir chrétiens : telle est la nécessité de ce sacrement, que nulle investiture de l'Esprit ne peut suppléer. Or, on ne saurait le trouver chez les hérétiques, chez les ennemis du Christ. Incidemment, le concile traite une question connexe à la précédente [2], celle de la réconciliation des clercs passés au schisme ou à l'hérésie, et de ceux qui ont exercé dans les sectes les fonctions cléricales: le même respect de l'Église, qui défend d'y recevoir des hérétiques, défend d'appeler des indignes à l'honneur du sacerdoce : si de tels pénitents demandent à être réconciliés, on se gardera bien de leur rendre les prérogatives des clercs, il suffira de les admettre à la communion laïque. Les dernières lignes renferment, avec des paroles de paix et de charité, une leçon à peine déguisée à l'adresse du pape [3]. Le synode espère qu'Étienne, dans sa religion et la vérité de sa foi, approuvera le langage de la religion et de la vérité. Il n'ignore pas que certains esprits ne veulent pas se défaire de leurs idées préconçues, qu'ils ne sauraient, sans une peine extrême, revenir sur une résolution, et, sans porter atteinte au lien de la paix et de la concorde entre collègues, demeurent inébranlablement attachés à leurs usages propres. Le synode ne veut faire vio-

[1] *Ep.* 72, 1.
[2] *Ep.* 72, 2.
[3] *Ep.* 72, 3 : Haec ad conscientiam tuam, Frater carissime, et pro honore communi et pro simplici dilectione pertulimus, credentes etiam tibi pro religionis tuae et fidei veritate placere quae et religiosa pariter et vera sunt. Ceterum scimus quosdam quod semel imbiberint nolle deponere nec propositum suum facile mutare, sed salvo inter collegas pacis et concordiae vinculo quaedam propria, quae apud se semel sint usurpata, retinere. Qua in re nec nos vim cuiquam facimus aut legem damus, quando habeat in Ecclesiae administratione voluntatis suae arbitrium liberum unusquisque praepositus, rationem actus sui Domino redditurus.

lence ni donner de lois à personne, car dans l'administration de l'Église chaque évêque demeure maître de ses résolutions, sauf le compte qu'il doit à Dieu.

Il était difficile de marquer plus expressément que l'on entendait bien n'être pas inquiété dans la possession d'un usage légitime, et que, si l'on ne voulait pas répondre à une ingérence indiscrète par une semblable ingérence, on n'en avait pas moins ses idées faites sur le fond des choses. La notification dut paraître hautaine. C'était la troisième fois, en moins de deux ans, que le pape trouvait en face de lui le primat d'Afrique, fort de son zèle et de la droiture de ses intentions, mais beaucoup plus disposé à lui donner des leçons qu'à en recevoir : attitude imprévue, qui menaçait d'intervertir les rapports traditionnels entre Rome et Carthage. Cyprien était le premier personnage de l'Afrique romaine ; il devait à une culture supérieure et à la dignité reconnue de son caractère un ascendant exceptionnel sur l'épiscopat d'outre-mer : n'allait-il en user que pour détendre les liens qui rattachaient cet épiscopat à l'obédience romaine ? Le rôle glorieux joué dans la question des *lapsi* par les conciles de Carthage, sous la présidence de Cyprien, était pour aggraver ces craintes. Rome avait accepté de Carthage un mot d'ordre, lors de la crise novatienne ; l'accepterait-elle toujours ? Les Novatiens étaient, eux aussi, des anabaptistes décidés ; si, une fois de plus, on baissait pavillon devant les exigences de l'Afrique, et cela en présence du schisme qui observait la même attitude dans la question baptismale, le centre de gravité de l'Église latine ne serait plus à Rome, mais à Carthage. Les considérations de prudence s'ajoutaient donc aux raisons doctrinales pour engager le pape à ne pas transiger, mais à repousser les accommodements qui, sur le terrain de la discipline, eussent été possibles en d'autres circonstances. Il faut envisager cette situation d'ensemble pour comprendre la réponse qui fut faite de Rome à la lettre synodale, et les autres événements que nous allons voir se dérouler.

L'été 256 se passa probablement dans l'attente du rescrit pontifical. Cependant, les attaques et les ripostes se croisaient. A cette époque appartient probablement, comme nous l'avons dit, le traité anonyme *De rebaptismate*, qui défend la doctrine romaine, mais par des arguments que Rome n'eût pas tous

avoués. Au début, l'auteur constate l'existence d'une tradition très ancienne, contraire à la réitération du baptême ; tradition vénérable, garantie par l'autorité de toutes les Églises : on aurait dû s'y tenir humblement, au lieu de se lancer dans les innovations téméraires [1] : *Nulla omnino potuisset controversia aut disceptatio emergere, si unusquisque nostrum contentus venerabili Ecclesiarum omnium auctoritate, et necessaria humilitate nihil innovare gestiret, cum locum contradictioni non quemlibet animadverteret.* Il déplore l'influence néfaste exercée par un seul homme, dont quelques esprits légers glorifient inconsidérément la prudence et la fermeté, alors qu'aveuglé par un esprit hérétique il se plait à en entrainer d'autres dans sa ruine, et qui pose, devant ses pareils, pour le redresseur de toutes les Églises. Là-dessus il accumule les textes scripturaires pour montrer la distinction entre le baptême d'eau et le baptême de l'Esprit, exalte celui-ci aux dépens de celui-là, et, en somme, fait bon marché du baptême d'eau, que supplée avantageusement, non seulement le baptême de sang (martyre), mais encore le baptême de l'Esprit, c'est-à-dire la confirmation [2].

De son côté, Cyprien, très agité, essayait de se calmer lui-même en prêchant la patience. Il écrivait, vers la fin du *De bono patientiae* [3] : « C'est la patience qui nous gagne l'amitié de Dieu et nous la conserve ; qui apaise la colère, met un frein à la langue, gouverne l'esprit, garde la paix, règle la discipline, brise l'élan de la passion, abat la violence de l'orgueil, éteint l'ardeur de la haine, enchaine la puissance des riches, console la détresse des pauvres, fait régner chez les vierges une bienheureuse intégrité, chez les veuves une laborieuse chasteté, chez les époux une affection indissoluble, rend humble dans la prospérité, fort dans l'adversité, doux malgré les injustices et les affronts, enseigne à pardonner vite, ayant besoin de pardon, à prier longtemps et avec ferveur. Elle triomphe des tentations, supporte les persécutions, consomme les passions et les mar-

[1] *De rebaptismate*, 1.

[2] *De rebaptismate*, 18, après l'allégation de plusieurs textes scripturaires : Ex quibus universis ostenditur fide emundari corda, Spiritu autem ablui animas, porro autem per aquam lavari corpora, sanguine quoque festinantius perveniri per compendium ad salutis praemia.

[3] *De bono patientiae*, 20.

tyres. La patience est un ferme rempart aux fondements de notre foi, un principe sublime d'accroissement pour l'espérance, une règle pour l'action, qui maintient dans la voie du Christ les émules de ses souffrances, un gage de persévérance pour les enfants de Dieu, qui imitent la patience du Père. »

Le primat de Carthage devait être obsédé de lettres et de consultations. Les soixante et onze signataires de la dernière synodale avaient dû porter leurs convictions sur tous les points du territoire voisin de Carthage, mais l'opposition ne désarmait pas, du moins en Maurétanie De cette province, un évêque nommé Jubaïen lui écrivait pour s'éclairer et lui communiquer un mystérieux document dont Cyprien n'indique pas la provenance, mais qui dut lui causer de graves soucis, à en juger par le soin qu'il mit à le réfuter. La réponse à Jubaïen prend les proportions d'un véritable traité contre le baptême des hérétiques. Cyprien commence par s'appuyer sur la décision des soixante et onze évêques [1], puis il écarte une objection de son correspondant [2] : que les schismatiques Novatiens rebaptisent ceux qui viennent à eux, peu importe : il ne va pas chercher son inspiration chez les ennemis de l'Église. S'il leur plait de singer le vrai christianisme, ce n'est pas une raison de l'abandonner. D'ailleurs, il ne fait que s'en tenir à la coutume déjà ancienne de son Église [3]. Mais la lettre communiquée par Jubaïen renferme une assertion [4] qu'il a le devoir de relever : c'est qu'on n'a point à s'inquiéter de la personne qui baptise, la foi du baptisé important seule à la rémission des péchés. Cette assertion l'a ému d'autant plus vivement qu'il a rencontré dans la même lettre le nom de l'hérétique Marcion et une approbation de son baptême. Si Marcion [5], qui ne croit pas à la Trinité, peut néanmoins baptiser validement au nom de la Trinité, pourquoi pas également les Patripassiens, les Anthropiens, les Valentiniens, les Apelletiens, les Ophites, et autres pestes d'hérétiques ? Il n'en est pas ainsi [6] : Dieu n'a confié qu'aux mains des pasteurs

[1] *Ep.* 73, 1.
[2] *Ep.* 73, 2.
[3] *Ep.* 73, 3.
[4] *Ep.* 73, 4.
[5] *Ep.* 73, 5.
[6] *Ep.* 73, 7.

établis dans son Église le pouvoir de remettre les péchés par le baptême, comme celui de donner le Saint-Esprit par l'imposition des mains. En défendant cette position [1], Cyprien a conscience de défendre l'unique et véritable Église. Pourquoi donc l'accuser [2] d'attentat à la vérité, de trahison envers l'unité? Si l'on reconnaît aux hérétiques le pouvoir de conférer le baptême [3], y a-t-il rien qu'on puisse leur refuser? En vain en appellerait-on à la coutume [4]: comme si la coutume pouvait prévaloir sur la vérité. L'erreur peut avoir des titres à l'indulgence, l'opiniâtreté n'en a aucun. Ici la tradition apostolique est seule recevable: or les apôtres n'ont enseigné qu'une Église et qu'un baptême [5]; ils ont constamment exécré l'hérésie, fidèles à la parole du Christ qui a voulu prémunir les siens [6] contre les faux prophètes et les faux Christs. Mais que penser de ceux qui déjà ont été admis dans l'Église [7], sans autre baptême que celui des hérétiques? Si déjà ils se sont endormis dans la paix de l'Église, paix à leur mémoire: la miséricorde divine a pu suppléer le déficit du sacrement. Mais il ne faut pas s'autoriser des errements passés pour errer toujours à l'avenir. La lettre s'achève par les déclarations ordinaires [8] de tolérance et de respect à l'adresse des évêques qui pensent différemment. Cyprien n'aime pas les disputes entre collègues, et s'efforce de sauvegarder, en toute patience et douceur, la charité, l'honneur de son collège, le bien de la foi, la concorde du sacerdoce.

Telles sont les grandes lignes de ce grave document. Nous savons par un témoignage postérieur que Jubaïen se rendit aux raisons développées par Cyprien [9]. Et maintenant renoncerons-nous à pénétrer l'anonymat de cette pièce que Cyprien discute

[1] *Ep.* 73, 10.
[2] *Ep.* 73, 11.
[3] *Ep.* 73, 12.
[4] *Ep.* 73, 13.
[5] *Ep.* 73, 14, 15.
[6] *Ep.* 73, 16.
[7] *Ep.* 73, 23.
[8] *Ep.* 73, 26.
[9] *Sententiae episcoporum*, prooemium : Cum.... lectae essent litterae Jubaiani ad Cyprianum factae, item Cypriani ad Jubaianum rescriptae de haereticis baptizandis, quidque postmodum Cypriano Jubaianus idem rescripserit, Cyprianus dixit.... Lectae sunt.... Jubaiani litterae quibus pro sua sincera et religiosa devotione ad epistulam nostram rescribens non tantum consensit, sed etiam instructum se esse confessus gratias egit — Cependant on ne retrouve pas le nom de Jubaïen parmi ceux des quatre-vingt-sept Pères du concile.

si longuement, en ayant soin d'éviter ces personnalités qui d'ordinaire abondent sous sa plume, et que, sans doute, il ne se serait pas interdites si l'auteur eût été un membre quelconque de l'épiscopat maurétanien ? Toutes les raisons qui déjà nous ont fait entrevoir dans la lettre 71 une arrière-pensée de controverse avec Rome, se représentent ici avec plus de force, pour nous montrer dans le document communiqué par Jubaïen une lettre du pape Étienne à l'épiscopat de Maurétanie, lettre portée par Jubaïen à la connaissance du primat de Carthage [1]. Cette impression générale, qui se dégage de la lettre écrite par Cyprien, est fortifiée par diverses observations de détail. On a vu l'assimilation établie, dans la lettre de Quintus [2], entre le zèle anabaptiste des schismatiques novatiens et celui que témoignaient les évêques d'Afrique : d'où venait une telle idée, sinon de Rome, foyer du schisme novatien ? Nulle part ailleurs on ne devait être plus porté à confondre dans une réprobation commune les puritains de toute nuance. On a vu encore que le document anonyme contenait une approbation du baptême marcionite [3] : or, le nom de Marcion reparaîtra dans deux lettres postérieures, en tête d'une liste d'hérétiques dont le pape ne songe pas à réprouver le baptême [4]. On se rappelle en outre

[1] Ainsi en ont jugé anciennement Baronius, Pamel, Coustant, Launoy, Prudence Maran. etc.; de nos jours : Nelke, p. 101. — Voir à l'encontre Ernst, *Papst Stephan I und der Ketzertaufstreit*, p. 23 et seq.

[2] *Ep.* 73, 2 : Nec nos movet, Frater carissime, quod in litteris tuis complexus es, Novatianenses rebaptizare eos quos a nobis sollicitant, quando ad nos omnino non pertineat quid hostes Ecclesiae faciant, dummodo teneamus ipsi potestatis nostrae honorem et rationis ac veritatis firmitatem.

[3] *Ep.* 73, 4 : Cum in eadem epistola animadverterim etiam Marcionis fieri mentionem, ut nec ab ipso venientes dicat baptizari oportere *Ibid.*, 5 : De Marcione interim solo, cujus mentio in epistula a te ad nos transmissa facta est. — Cette considération suffirait à faire écarter la thèse de Benson, qui croit reconnaître dans le *De rebaptismate* le document communiqué à Cyprien par Jubaïen : *Cyprian, his life, his times, his work*. p. 398, 399. D'ailleurs j'admettrais volontiers que Cyprien avait dès lors connaissance du *De rebaptismate*. Mais ce traité ne renferme pas le nom de Marcion, et la lettre de Cyprien ne s'en occupe qu'incidemment.

[4] *Ep.* 74, 7 : In tantum Stephani fratris nostri obstinatio prorupit. ut etiam de Marcionis baptismo, item Valentini et Apelletis et ceterorum blasphemantium in Deum Patrem contendat filios Deo nasci Cf *Ep.* 75, 5. — Cependant M. Ernst écrit, *Papst Stephan I und der Ketzertaufstreit*, p. 31, à propos de la lettre à Jubaïen : Die Gültigkeit der marcionitischen Taufe uns keineswegs als *Argument Stephans* vorgeführt wird. Assurément le nom d'Étienne ne se lit pas dans la lettre à Jubaïen, mais la rencontre avec les documents postérieurs doit paraître significative.

les qualifications sévères appliquées par cette lettre à Cyprien [1], qualifications que celui-ci eût pu dédaigner de la part d'un collègue obscur: or, des qualifications semblables apparaissent dans la lettre de Firmilien, comme ayant été appliquées à Cyprien par Étienne lui-même. Tout concourt donc à prouver que l'épiscopat maurétanien était, dans l'été 256, et peut-être depuis plusieurs mois, en possession d'un document pontifical sur le baptême des hérétiques, et que ce document arriva aux mains de Cyprien par l'entremise de Jubaïen. Sans appuyer plus que de raison sur des conjectures destinées sans doute à ne jamais sortir du domaine de la possibilité, voici comment on peut, avec vraisemblance, restituer cette histoire.

A la suite du concile d'automne 255, où les évêques de la Proconsulaire avaient fait part aux évêques de Numidie de leur sentiment sur le baptême des hérétiques, l'épiscopat de Maurétanie s'émut de cette déclaration contraire à son propre usage, et consulta Rome. Étienne eut, par cette voie indirecte, connaissance du vote émis à Carthage, et peut-être en témoigna-t-il dès lors son mécontentement à Cyprien; mais, surtout, il se préoccupa d'enrayer la propagande, en adressant à l'épiscopat maurétanien une réponse motivée, que nous avons pu entrevoir à travers la lettre 71.

Cyprien, qui ne s'était pas attendu à un blâme, crut nécessaire d'éclairer le pape, et réunit dans ce but le synode du printemps 256, où fut préparée la lettre 72. Si, par cette déclaration collective, il s'était flatté de modifier la pensée du pape, l'événement trompa complètement son attente. Loin de capituler devant cette intransigeance, Étienne affirma énergiquement la doctrine catholique ; mais au lieu de parler directement à l'épiscopat africain, qui n'était guère préparé à l'entendre, il commença par s'adresser à l'épiscopat maurétanien, dans une lettre probablement distincte de la précédente, et conçue en termes très sévères pour Cyprien. Nous rapporterions au commencement de l'été 256 cette lettre pontificale, dont Cyprien connut la teneur par l'entremise de Jubaïen.

Enfin, arriva de Rome à Carthage même un rescrit pontifical.

[1] *Ep*. 73, 11 : Cur praevaricatores veritatis, cur proditores unitatis existimus? Cf. *Ep*. 75, 25 : Non pudet Stephanum.... Cyprianum pseudochristum et pseudoapostolum et dolosum operarium dicere.

Etienne n'y déguisait pas la vérité; il réprouvait l'attitude des deux précédents synodes, et se montrait décidé à briser la résistance, fût-ce au prix d'une excommunication. Nous ne connaissons pas ce rescrit dans sa teneur complète ; mais des passages significatifs nous ont été conservés par Cyprien dans sa lettre à l'évêque Pompeius (*Ep.* 74), et par Firmilien de Césarée dans sa lettre à Cyprien (*Ep.* 75). Le pape repoussait les deux raisons invoquées par Cyprien, la raison théologique tirée de l'unité du baptême, et la raison d'autorité tirée des précédents africains. Sans entrer dans aucune discussion, il revendiquait les droits d'une tradition certaine, authentiquée par la pratique de l'hérésie elle-même, car — les Novatiens exceptés — nulle secte ne rebaptisait. Telle était la portée de son dispositif : à l'égard de ceux qui viennent à vous, de quelque hérésie que ce soit, ne rien innover, mais vous en tenir à la tradition, leur imposant les mains pour les recevoir à pénitence : d'autant que les hérétiques entre eux ne confèrent pas un baptême spécial à ceux qui embrassent une nouvelle secte, mais les admettent simplement à la communion [1]. ***Si qui ergo a quacumque haeresi venient ad vos, nihil innovetur nisi quod traditum est, ut manus illis imponatur in paenitentiam, cum ipsi haeretici proprie alterutrum ad se venientes non baptizent, sed communicent tantum.*** Cet ordre exprès était appuyé d'une menace d'excommunication [2].

Cyprien fut moins surpris sans doute qu'il n'eût pu l'être sans la communication officieuse de Jubaïen. Néanmoins, cette lettre portait un coup si rude à ses convictions les plus profondes qu'il en demeura consterné. Son désespoir s'exhale dans une lettre amère à l'évêque Pompeius, qui lui a demandé une direction

[1] *Ep.* 74, 1. — Cette formule a été souvent mal traduite. La force de l'argument est dans le mot *proprie*, ἰδίως. De ce qu'on ne trouve pas dans les diverses sectes divers baptêmes, propres à chacune d'elles, mais un seul baptême qui leur est commun, Étienne conclut qu'elles ont gardé l'unique baptême chrétien. C'est la pensée que Firmilien répète ainsi, *Ep.* 75, 7 : Stephanus in epistola sua dixit haereticos quoque ipsos in baptismo convenire *eo quod* alterutrum ad se venientes non baptizent, sed communicent tantum, quasi et nos hoc facere debeamus. — (J'ai écrit *eo quod*, au lieu de *et quod*, que portent les éditions. La correction, postulée à la fois par le sens et par la grammaire, est évidente, et l'on peut s'étonner qu'elle n'ait pas été faite plus tôt, dans un texte si connu.) — Voir Ernst, *Papst Stephan I und der Ketzertaufstreit*, p. 100.

[2] *Ep.* 74, 8

sur la question baptismale [1]. En lisant le rescrit pontifical, Pompeius se convaincra de plus en plus de l'erreur d'Étienne, qui se fait contre les chrétiens et contre l'Église de Dieu l'avocat des hérétiques. Il appréciera sa hauteur, son impertinence, ses contradictions, sa maladresse, son imprévoyance. Approuver le baptême de tous les hérétiques [2], alors qu'il y a autant de baptêmes que d'hérésies, n'est-ce pas communier avec toutes les hérésies, et prendre sur soi tous leurs vices réunis? Ne rien innover, mais s'en tenir à la tradition : mais d'où vient-elle, cette tradition ? Assurément ni du Seigneur ni des Apôtres. Le Seigneur a prescrit de baptiser les gentils, et non pas de leur imposer les mains pour les recevoir à pénitence. Les Apôtres ont écrit avant l'apparition des modernes hérésies, de Marcion, voire même de son maître Cerdon : tant il est vrai que cette pratique ne peut se réclamer ni de l'Évangile ni des Épîtres apostoliques. Quelle étrange obstination, ou quel aveuglement [3], de préférer à l'institution divine une tradition humaine ; de vouloir [4] que du baptême de Marcion, de Valentin, d'Apelle et autres blasphémateurs du Père, naissent des enfants de Dieu, et que les péchés soient remis au nom de Jésus-Christ, là où l'on blasphème Dieu et son Christ ! Voilà pourtant où mène l'entêtement et l'orgueil [5] : on aime mieux défendre opiniâtrément des vues personnelles et fausses que de se ranger au sentiment d'autrui et à la vérité. Saint Paul, écrivant à Timothée, entendait autrement le devoir des évêques. L'Église est une [6], comme l'Épouse du Cantique, comme l'arche de Noé. Plus que jamais [7] Cyprien demeure ferme dans sa résolution de n'admettre aucun des transfuges de l'hérésie, à moins qu'il n'ait reçu le baptême de l'Église.

Cette opposition directe entre deux hommes aussi convaincus de leur devoir que l'étaient respectivement le pape Étienne et le primat de Carthage ne laissait aucun terrain d'entente. Ne sachant que résoudre, Cyprien s'avisa une seconde fois du

[1] *Ep*. 74, 1.
[2] *Ep*. 74, 2.
[3] *Ep*. 74, 3, 4.
[4] *Ep*. 74, 7.
[5] *Ep*. 74, 10.
[6] *Ep*. 74, 11.
[7] *Ep*. 74, 12.

moyen qui lui avait déjà si mal réussi. Il crut qu'une consultation solennelle de tout l'épiscopat africain obligerait le pape à réfléchir, et avait chance de lui ouvrir les yeux sur ce que lui-même considérait comme une erreur évidente. Il résolut donc de poser à nouveau la question baptismale devant le synode de septembre, et cette convocation surpassa en éclat les précédentes, car non seulement l'Afrique proconsulaire et la Numidie, mais encore la Maurétanie fournit son contingent. Les quatre-vingt-sept évêques qui siégèrent en personne ou par procuration — car aux quatre-vingt-cinq Pères réunis à Carthage il faut ajouter deux absents, représentés par Natalis d'Œa — venaient témoigner, chacun en son nom, de l'opinion alors commune dans les chrétientés latines d'Afrique. Pour qu'une telle déclaration pût être entendue du pape irrité, il fallait qu'elle fût spontanée de la part de tous; il fallait de plus qu'elle fût respectueuse autant que ferme. Cette double préoccupation se fait jour dans l'allocution présidentielle de Cyprien : il tient à écarter tout soupçon d'une pression exercée sur ses collègues; il ne tient pas moins à se garder de l'inconvenance qu'il y aurait à paraître délibérer sur un acte du Saint-Siège; c'est pourquoi il évite de prononcer le nom du pape. On commença par donner lecture de trois lettres : celle par laquelle Jubaïen avait consulté Cyprien, la réponse de Cyprien, enfin une nouvelle lettre où Jubaïen se déclarait convaincu. Puis Cyprien s'exprima en ces termes [1] : « Vous avez entendu, mes chers collègues, ce que Jubaïen, notre coévêque, m'a écrit pour me consulter, malgré mon insuffisance, sur le baptême illicite et profane des hérétiques, et ce que je lui ai répondu, affirmant, comme nous l'avons affirmé maintes fois, que les hérétiques venant à l'Église doivent être baptisés et sanctifiés par le baptême de l'Église. On vous a lu pareillement une autre lettre de Jubaïen, écrite en réponse à la mienne : cet homme sincère et profondément pieux, non content de se rendre à mes raisons, s'est reconnu éclairé pour l'avenir, et m'a rendu grâces. Il nous reste à exprimer notre avis, un à un, sans prétendre juger personne ni excommunier ceux qui ne partageraient pas notre avis. Car nul d'entre nous ne se pose en évêque des évêques, nul ne tyrannise

[1] *Prooem. Sent. episcoporum.*

ses collègues ni ne les terrorise pour contraindre leur assentiment, vu que tout évêque est libre d'exercer son pouvoir comme il l'entend, et ne peut pas plus être jugé par un autre que juger lui-même un autre. Mais nous devons tous attendre le jugement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui seul il appartient de nous préposer au gouvernement de son Église et de juger notre conduite. »

Ces paroles étaient pesées avec soin ; malgré la vigueur du langage, on n'y saurait relever aucune insinuation blessante pour le pape. Celle qu'on a parfois signalée dans les mots : *Neque enim quisquam nostrum episcopum se episcoporum constituit aut tyrannico terrore ad obsequendi necessitatem collegas suos adigit*, ne repose, comme l'a très bien montré M. Ernst, que sur une fausse interprétation [1]. Les mots *episcopus episcoporum* ont paru viser le pontife romain [2] ; pour le prouver, on a fait appel à un texte de Tertullien [3], ajoutant que cette appellation, pour désigner le successeur de saint Pierre, était commune depuis le début du IIIe siècle. Mais ni le texte de Tertullien ne se prête à un tel commentaire, ni l'histoire ne vérifie les inductions qu'on a voulu en tirer. Quand Tertullien, dans le *De pudicitia*, applique au pape Calliste cette désignation, *episcopus episcoporum*, il le fait pour souligner l'ironie de son langage, car il est en pleine révolte contre Rome; nulle part, dans ses écrits orthodoxes, on ne rencontre ce titre, et il ne reparaît pas dans la tradition du IIIe siècle. Le passage de saint Cyprien serait donc isolé; avant de l'expliquer ainsi, il y a lieu d'essayer d'autres explications. La plus naturelle et la seule vraie nous est suggérée par une autre lettre, où l'on voit Cyprien se défendre contre les attaques d'un de ses frères dans l'épiscopat : il lui reproche de se constituer évêque d'un évêque, et juge du juge institué par Dieu [4] : *Tu qui te episcopum episcopi et judicem judicis ad tempus a Deo dati constituis*. Celui-là donc, selon Cyprien, se constitue évêque d'un évêque, qui s'arroge le droit

[1] Ernst, *Papst Stephan I und der Ketzertaufstreit*, p. 60.
[2] Cette interprétation se trouve déjà chez Baronius, *Annales*, ad ann. 258, c. 42 ; elle a été rééditée par presque tous ceux qui se sont occupés de ce texte. Nous n'en croyons pas moins qu'elle est fausse, et que M. Ernst a donné la seule explication plausible.
[3] Tertullien, *De pudicitia*, 1.
[4] *Ep.* 66, 3.

de le censurer ou de lui dicter son devoir; et telle est précisément l'accusation contre laquelle Cyprien a voulu se prémunir, devant le concile de Carthage : il importait que les suffrages destinés à être mis sous les yeux du pape ne parussent pas extorqués par la violence ou par l'intimidation; ces mots : ***Neque enim quisquam nostrum episcopum se episcoporum constituit aut tyrannico terrore ad obsequendi necessitatem collegas suos adigit***, au lieu de renfermer, comme on l'a cru, une leçon directe à l'adresse du pontife romain [1], sont donc bien plutôt une précaution oratoire de la part du président, qui tient à ne pas sortir de son rôle, mais veut laisser à l'assemblée l'entière responsabilité de son vote.

Cela dit pour rétablir le véritable caractère du discours présidentiel, nous indiquerons brièvement les points saillants de cette collection de suffrages. Tous, sans exception, affirment la nécessité de rebaptiser les hérétiques à leur entrée dans l'Église. Presque tous sont motivés : le motif qui revient le plus souvent est la considération de l'unité du baptême, telle qu'on la trouve formulée dans saint Paul (*Eph.*, IV, 5) : ***Una fides, una spes, unum baptisma*** [2]. Quelques-uns réfutent l'argument fondé sur la coutume d'autres Églises, et le fait mérite d'être relevé, comme une reconnaissance implicite de la tradition [3]. Un seul prononce le nom d'Étienne, et mentionne la lettre qui lui fut adressée par Cyprien — c'est-à-dire vraisemblablement [4] la lettre du précédent synode, *Ep.* 72, — mais un plus grand nombre stigmatise, parfois en termes énergiques, les partisans de l'opinion adverse, ces fauteurs d'hérétiques [5], annoncés par l'Apôtre (*Rom.*, III, 3), ces prêtres de Dieu qui ne rougissent pas d'approuver le baptême de Marcion [6], ces évêques qui

[1] Qu'il y ait eu d'ailleurs, dans l'esprit de saint Cyprien, quelque arrière-pensée de ce genre, je ne voudrais pas le nier; mais elle se dissimule sous une protestation de discrétion personnelle, et le ton général de cette page dénote une autre préoccupation.

[2] *Sent.*, 1, 5, 14, 46, 55, 67, 68, etc.

[3] *Sent.*, 28, 30, 63, 77.

[4] Vraisemblablement, mais non pas certainement. Nelke, p. 107, n. 9, suppose une lettre distincte de Cyprien au pape; Ernst, p. 42, n. 2, penche pour *Ep.* 72. Les termes du procès-verbal laissent la question indécise. *Sent.*, 8 : Lectis litteris Cypriani dilectissimi nostri ad Jubaianum itemque ad Stephanum, quae tantum in se sanctissimorum testimoniorum... continent....

[5] *Sent.*, 21, 47.

[6] *Sent.*, 52.

trouvent naturel de se soumettre à des hérétiques [1]. Un des Pères rappelle l'exemple d'humilité donné par Pierre dans sa dispute avec Paul [2]. Un autre raille ces avocats de l'hérésie [3], qui font des hérétiques chrétiens et des chrétiens hérétiques. Un autre encore compare à Judas [4] celui qui, en transigeant au sujet du baptême, livre aux hérétiques l'Église, épouse du Christ. La discrétion dont le président avait usé dans son discours d'ouverture n'a donc pas été imitée de tous ceux qui furent appelés a formuler leur suffrage. Tous, à vrai dire, n'avaient point les mêmes raisons. Mais la rareté des allusions manifestes à Rome ne saurait être invoquée pour établir que la tenue du concile précéda l'arrivée du rescrit pontifical [5]. Tout d'abord, il est certain que nos Actes ne disent pas tout : nous en avons la preuve dans ce même suffrage qui mentionne la lecture faite au synode de la lettre adressée par Cyprien au pape : cette lecture n'a pas laissé de trace dans le début du procès-verbal, où il n'est question que de la lecture des lettres échangées entre Jubaïen et Cyprien. On a donc élagué ce trait, on a dû élaguer pareillement tous ceux qui visaient trop directement Rome, et en particulier toutes les allusions au rescrit pontifical. Mais la distraction qui a laissé subsister, dans un passage unique, le souvenir des relations directes entre Cyprien et Étienne, au sujet du baptême des hérétiques, ne permet pas de supposer qu'au moment où on délibérait ainsi à Carthage, on n'y connaissait pas encore officiellement la pensée du pape. C'est, au contraire, parce qu'on la connaissait très bien, qu'on en fait si soi-

[1] *Sent.*, 59.
[2] *Sent.*, 56.
[3] *Sent.*, 58.
[4] *Sent.*, 61.
[5] La priorité du concile, par rapport au rescrit pontifical, a été soutenue par Mattes, *Theol. Quartalschrift*, 1849, p. 587 ; Peters, *Der heilige Cyprian*, p. 514 et seq. ; Grisar, *Zeitschrift f. kath. Theologie*, 1881, p. 193 et seq. ; Ritschl, *Cyprian von Karthago*, p. 112 et seq. ; Ernst, *Zeitschrift f. kath. Theologie*, 1894, p. 484 et seq. ; et *Papst Stephan I und der Ketzertaufstreit*, p. 39 à 63, la tient pour certaine ; Bardenhewer, *Geschichte der AKL*, t. II, p. 401, pour très vraisemblable.

La thèse contraire, admise déjà par Baronius, et presque incontestée durant trois siècles, demeure néanmoins plus commune, et je ne vois pas de raison de l'abandonner. Parmi ceux qui l'ont défendue en ces derniers temps, nommons : Fechtrup, Benson, Monceaux, Nelke, Harnack, *Chronologie der ACL*, t. II, p. 359.

gneuse abstraction dans ce document destiné à Rome, et la rareté des allusions au Saint-Siège est la meilleure preuve que nos Actes ne reproduisent pas sans réticences tout ce qui s'est dit dans cette délibération synodale. Cyprien parla le dernier de tous [1]. Ce fut pour rappeler les idées contenues dans son épître à Jubaïen, et les résumer dans cette courte formule : Les hérétiques, appelés par l'Évangile et par les apôtres adversaires du Christ et antéchrists, doivent, lorsqu'ils viennent à l'Église, recevoir le baptême de l'Église, pour devenir d'adversaires amis, et d'antéchrists chrétiens.

L'unanimité de ce synode et des précédents sur la question baptismale ne permet pas de croire que les évêques attachés à l'usage romain fussent bien nombreux sur la terre d'Afrique. Peut-être en majorité dans le seul épiscopat de Maurétanie [2], ils étaient certainement, quant à l'ensemble de l'épiscopat de Maurétanie, de Numidie et de la Proconsulaire, en très petite minorité. Encore cette minorité demeure-t-elle anonyme : pas un prélat connu, que l'on puisse mettre en regard des quatre-vingt-sept noms fournis par les Actes synodaux de septembre 256. Le fait a son importance, pour qui apprécie l'œuvre de ce synode. Si l'on n'avait comme contradicteurs qu'un petit nombre de collègues obscurs, ce n'était guère la peine de revenir trois fois en deux ans sur la question baptismale, et d'émettre des jugements si graves, pour déclarer en fin de compte que l'on ne prétendait imposer à personne sa manière de voir! Il est manifeste que ces professions de libéralisme, que nous avons rencontrées à la fin de plusieurs lettres de Cyprien, avaient pour but, non de mettre à l'aise des collègues dont l'avis importait peu, mais de se mettre en garde contre des collègues dont l'avis importait beaucoup; ces collègues dissidents, dont il est question à diverses reprises dans les suffrages du concile [3], n'étaient donc pas les premiers venus, ce n'étaient point tels et tels évêques obscurs de Maurétanie; bien plutôt les faut-il chercher en Italie et d'abord à Rome; la controverse ouverte avec

[1] *Sent.*, 87.

[2] Benson, qui a étudié avec beaucoup de soin les listes épiscopales renfermées dans les écrits de saint Cyprien, ne trouve que deux ou trois prélats de Maurétanie au synode carthaginois de septembre 256. — *Cyprian*, etc., p. 365, 607.

[3] Ainsi *Sent*, 52 : *Quidam*; 59 : *Quidam de collegis*.

Rome était la véritable raison d'être de tout ce mouvement conciliaire, qui tient de là toute sa signification.

Le nom de *concile d'opposition contre Rome*, donné parfois à l'assemblée du 1[er] septembre, est donc justifié, au moins dans une certaine mesure. Gardons-nous néanmoins d'exagérer le caractère et la portée de cette opposition. Dans la pensée de Cyprien et de ceux qui l'ont suivi, il ne s'agissait en aucune façon de provoquer Rome, et s'il n'est pas permis de voir dans cette délibération une manifestation platonique, encore moins y peut-on voir une déclaration de guerre. On affirmait à nouveau sa manière de voir, parce que l'on n'en comprenait pas d'autre, et parce que l'on croyait à un malentendu qui ne pouvait pas durer; quant à l'hypothèse d'une rupture, on ne l'envisageait sans doute qu'avec angoisse, espérant de la Providence la solution d'un conflit qui pouvait sembler humainement sans issue.

Cependant l'activité de Cyprien ne se renfermait pas dans l'enceinte d'un synode. En même temps qu'il travaillait, contre toute espérance, à jeter les bases d'une entente directe avec Rome, il tournait les yeux vers l'Orient, pour y trouver des auxiliaires. Denys d'Alexandrie prenait bien froidement à son gré, la querelle baptismale; si, comme on peut le croire, quelque échange de vues se produisit alors entre Carthage et Alexandrie, il ne s'ensuivit pas d'alliance effective. L'Asie Mineure offrait à Cyprien un point d'appui plus ferme. Il ne pouvait ignorer que, depuis longtemps déjà, en Cilicie, en Cappadoce, en Galatie et ailleurs, nombre d'Églises rebaptisaient les hérétiques; à Rome, certainement, on ne l'ignorait pas, et, nous le verrons, le pape se préoccupait de ce mouvement qui entraînait hors des voies traditionnelles l'Asie avec l'Afrique. Au premier rang des évêques notoirement hostiles au baptême des hérétiques, se distinguait Firmilien de Césarée. Élevé depuis un quart de siècle sur le premier siège de Cappadoce [1], disciple enthousiaste d'Origène, qu'il avait visité en Palestine et attiré à Césarée, théologien marquant, écrivain fécond, homme d'entreprise et d'autorité, Firmilien était, comme dit l'archevêque Ben-

[1] Voir Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 26, sur la dixième année d'Alexandre Sévère (231 ap. J.-C.) : Διέπρεπε δ' ἐν τούτῳ Φιρμιλιανὸς, Καισαρείας τῆς Καππαδοκῶν ἐπίσκοπος. *Ibid.*, VI, 27 : VII, 5.

son [1], l'esprit « le plus choragique » des Églises orientales. Après avoir été l'âme de la résistance au schisme novatien, il allait se trouver, dans les synodes d'Antioche, le juge le plus qualifié de Paul de Samosate. S'il était au monde une influence capable d'amener le pape à compter avec le parti anabaptiste, c'était celle de Firmilien. Mais les communications avec la Cappadoce offraient de grandes difficultés. Avant de recourir à ce moyen extrême, Cyprien attendit probablement l'issue de la légation qui devait présenter au pape la délibération du 1er septembre 256. L'issue ayant ruiné toutes ses espérances, il n'hésita plus, et fit partir pour l'Orient le diacre Rogatien, porteur de lettres pressantes pour l'évêque de Césarée.

Nous sommes mal renseignés sur l'accueil fait par le pape à la légation du troisième concile baptismal; mais il n'est guère douteux qu'il ne faille rapporter à cette circonstance les faits consignés dans la lettre de Firmilien. Non content de refuser sa porte aux délégués, le pape aurait interdit aux fidèles résidant à Rome de les recevoir dans leurs maisons. Une telle rigueur ne peut se comprendre qu'après une résistance prolongée, de la part d'un supérieur qui attend une soumission pure et simple. Si pareille chose se fût produite à l'occasion du concile précédent, et à la réception de la lettre 72, les relations entre Rome et Carthage auraient été d'ores et déjà rompues, et on ne s'expliquerait plus le cours ultérieur des événements [2]; aussi avons-nous cru devoir placer après l'échec de la légation le départ du diacre Rogatien. La principale objection à cette manière de voir réside dans la brièveté du temps où il nous faut enfermer ces

[1] E.-W. Benson, *Cyprian, his life, his times, his work*, p. 375. On trouvera dans ce livre, p. 372-388, des pages intéressantes sur Firmilien.

[2] Reconnaissons que tout le monde n'est pas de cet avis De Smedt, *Dissertationes in primam aetatem historiae ecclesiasticae*, p. 232 et seq., après Prudence Maran et Pagi, a admis que la légation africaine éconduite par Étienne était chargée de l'*Ep.* 72; mais il confond le premier et le second synode baptismal. Benson, *op. cit.*, p. 352 et seq., a repris cette opinion, avec quelques retouches. — Nelke, qui rapporte au 1er septembre 256 le synode des quatre-vingt-sept évêques, imagine, p. 105 et seq., un synode intermédiaire entre notre second et notre troisième synode : la légation aurait porté à Rome les résolutions de ce synode intermédiaire. Mais, outre que la date assignée est invraisemblable, le texte sur lequel il s'appuie, *Sent. episcop.*, *prooem.*. Censens quod *semel atque iterum et saepe* censuimus, ne désigne pas nécessairement des décisions synodales, et rien n'autorise à multiplier ainsi les synodes. Ernst, *Papst Stephan I und der Ketzertaufstreit*, p. 75 et seq.

deux voyages : aller et retour des délégués à Rome, aller et retour du courrier de Césarée. Il est sûr que le fidèle messager dut faire diligence pour atteindre son but et être de retour à Carthage avant l'hiver; mais, Firmilien nous en est témoin [1], Rogatien ne perdit pas son temps en Cappadoce; les difficultés, bien que réelles, ne semblent pas insurmontables pour un homme déterminé. La délibération synodale avait eu lieu le 1er septembre; quinze jours sont beaucoup plus qu'il ne fallait pour un double voyage de Carthage à Rome et de Rome à Carthage; donc, plusieurs jours avant la mi-septembre, Cyprien pouvait être fixé sur l'insuccès de sa démarche. De là jusqu'au 11 novembre, date normale où cessait le transit maritime, il y a deux mois entiers : n'est-ce pas assez pour aller et revenir de Cappadoce? M. Ernst a pris la peine d'interroger là-dessus M. Friedländer, dont l'autorité pour tout ce qui se rapporte à la vie romaine est assez connue, et a obtenu du savant professeur une réponse très précise [2]. Au jugement de M. Friedländer, vingt-cinq jours suffisaient, à la rigueur, pour le voyage de Carthage à Césarée; si par ailleurs on tient compte de ce fait, admis par le même professeur, que le terme du 11 novembre, pour la cessation du transit maritime, n'avait rien d'absolu, et que dans les cas d'urgence on pouvait fort bien le dépasser, on voit que la prétendue impossibilité, objectée au voyage de Rogatien après le retour de la légation synodale, n'existe pas.

Suivons donc Rogatien en Cappadoce, où il put arriver avant la mi-octobre. Il y trouva les esprits fort excités, car déjà l'ardeur réformatrice du pape Étienne avait soulevé des questions irritantes, et les Églises anabaptistes d'Asie étaient elles-mêmes sous la menace d'une excommunication. Firmilien entra d'emblée dans les vues de Cyprien, ou plutôt déclara n'en avoir jamais eu d'autres. Sa longue réponse, qui nous est parvenue dans une ancienne traduction latine, d'une langue très semblable à celle de Cyprien, réédite en somme les arguments contenus dans les lettres que Rogatien lui avait communiquées; sa véritable originalité consiste principalement dans la violence du langage à l'égard du pape, et c'est l'aspect auquel

[1] *Ep.* 75, 5.
[2] Ernst, *Papst Stephan I und der Ketzertaufstreit*, p. 74, 75.

nous nous attacherons. Firmilien remercie Cyprien [1] de lui avoir écrit en termes si fraternels; volontiers il rendrait grâces à Étienne [2], dont les mauvais procédés lui ont valu, de la part du primat de Carthage, cette preuve de foi et de sagesse. Étienne n'en a pas moins, par son audace et son insolence [3], encouru le jugement divin contre ceux qui compromettent l'unité de l'Église. Il a fait cause commune avec les hérétiques [4], en approuvant leur baptême; il est devenu l'un d'eux. Jusqu'ici, l'Église de Rome [5], et d'autres encore, ont observé, notamment au sujet de la Pâque, des usages particuliers, sans détriment de la paix et de l'unité catholique. Étienne a le premier violé cette paix, faisant affront aux bienheureux apôtres Pierre et Paul, qui, à l'en croire, auraient inauguré cette tradition favorable aux hérétiques. La seule unité à laquelle puissent prétendre les hérétiques, c'est l'unité dans le blasphème [6]. Comme ils n'ont pas la foi, ils n'ont pas non plus le baptême ni aucun sacrement : ainsi l'ont affirmé depuis longtemps, à l'occasion de certains doutes, les évêques de Cappadoce, de Galatie, de Cilicie et des contrées limitrophes, assemblés à Iconium de Phrygie. Étienne croit trouver dans les synagogues des hérétiques la rémission des péchés [7] : insensé, qui se glorifie de succéder à l'épiscopat de Pierre [8], fondement de l'Église, et qui cependant multiplie inconsidérément les pierres et les églises. Traître et déserteur de l'unité, il est tombé au-dessous des Juifs, qui, du moins, au témoignage du Sauveur, avaient le zèle de Dieu; au-dessous de tous les hérétiques [9]. Auteur responsable de tous ces déchirements [10], il ne voit partout que schismes, et c'est lui-même qui s'est constitué en état de schisme, apostat de l'unité ecclésiastique. Il prodigue les excommunications, et c'est lui-même qui s'excommunie au

[1] *Ep.* 75, 1.
[2] *Ep.* 75, 2.
[3] *Ep.* 75, 3.
[4] *Ep.* 75, 5.
[5] *Ep.* 75, 6.
[6] *Ep.* 75, 7.
[7] *Ep.* 75, 8-16.
[8] *Ep.* 75, 17.
[9] *Ep.* 75, 23.
[10] *Ep.* 75, 24.

regard de tous. On a vu la mesure de sa patience [1] dans les querelles qu'il a cherchées aux évêques de tout l'univers, rompant tantôt avec l'Orient, tantôt avec le Midi, lorsqu'il refusa aux évêques d'Afrique, non seulement une audience, mais le bienfait de l'hospitalité chrétienne. Voilà l'homme qui traite Cyprien de faux Christ, de faux apôtre, d'ouvrier déloyal : comme si un secret remords le poussait à charger autrui de toutes les flétrissures dont lui-même s'est rendu digne!

Le ton de cette lettre n'était pas d'un homme disposé à se rendre aux sommations venues de Rome, et, de fait, Firmilien ne se rendit pas. Cyprien, moins virulent dans son langage, n'était pas moins ferme dans ses résolutions, et, si nous ignorons quelle conduite il tint durant la dernière phase du conflit baptismal, nous sommes pourtant sûrs qu'il ne transigea point. Les mois qui suivent le retour de Rogatien nous échappent entièrement; le seul fait qui se détache sur cette pénombre est la médiation généreuse de l'évêque d'Alexandrie. Trop dévoué à l'Église pour ne pas gémir profondément de ses divisions, d'ailleurs sans conviction personnelle au sujet du baptême des dissidents, il avait seulement hérité de son prédécesseur Héraclas [2] la règle d'excommunier les chrétiens qui, après leur baptême, s'étaient compromis avec une secte: donnaient-ils des gages sérieux de pénitence, il les recevait sans nouveau baptême. Cette pratique n'avait rien de contraire aux principes de Cyprien. Dans le cas d'un baptême très suspect [3], administré par on ne sait quels dissidents, nous voyons Denys hésiter et recourir à Rome. On peut au moins conclure de ses paroles que la coutume de rebaptiser les hérétiques n'était pas en vigueur à Alexandrie.

La lettre qu'il écrivit au pape [4] rappelait le schisme de Novatien et ses ravages dans les Églises d'Orient : la concorde, à peine rétablie, allait-elle être de nouveau troublée? « Sachez, Frère, que toutes les Églises d'Orient et d'au delà, déchirées

[1] *Ep.* 75, 25.
[2] Eusèbe, *H. E.*, VII, 7.
[3] Eusèbe, *H. E.*, VII, 9.
[4] Eusèbe, *H. E.*, VII, 5. — Sur toute cette question, voir l'étude très complète de M. Ernst : *Die Stellung Dyonisius des Grossen von Alexandrien zur Ketzertauffrage*, dans *Zeitschrift f. kath. Theologie*, 1906, p. 38-56.

par le schisme, sont revenues à l'unité; tous leurs chefs, animés des mêmes sentiments, éprouvent une joie extrême de cette paix inespérée. Démétrien à Antioche, Théoctiste à Césarée, Mazzabane à Ælia, Marin à Tyr depuis la mort d'Alexandre, Héliodore à Laodicée depuis la mort de Thélymidre, Hélénos à Tarse, et toutes les Églises de Cilicie, Firmilien et toute la Cappadoce — je n'ai nommé que les évêques les plus illustres, de peur de rendre ma lettre trop longue et ma parole importune. Toutes les provinces de Syrie et l'Arabie, que vous assistez régulièrement et qui ont reçu de vos lettres, la Mésopotamie, le Pont, la Bithynie, en un mot toutes ces contrées se réjouissent universellement et bénissent Dieu de cette concorde et de cette charité fraternelle. » Le spectacle de cette concorde était bien le plaidoyer le plus éloquent en faveur de la paix ; Étienne dut en être touché. Mais l'inflexibilité dont il s'était fait un devoir ne se démentit point. La crise douloureuse, qui scindait l'Église en deux camps, n'entra qu'après sa mort dans une voie d'apaisement.

On a beaucoup discuté pour savoir si réellement Cyprien et ses adhérents furent atteints par une sentence d'excommunication [1], et encore aujourd'hui l'on soutient avec une égale conviction le pour et le contre. Peut-être la divergence serait-elle moindre entre les avis opposés, si l'on tenait compte des temps et de la discipline alors en vigueur. Disons simplement ce qui ressort des documents anciens, laissant à d'autres le soin de trouver la formule la plus juste pour caractériser une situation qui n'a peut-être de parallèle exact à aucune époque de l'Église.

Que le pape Étienne ait enjoint aux évêques d'Afrique et d'Asie de renoncer à leur usage, et cela sous peine d'excommunication, c'est très sûr, car nous le lisons dans les lettres de

[1] Voir J. Ernst dans *Zeitschrift f. kath. Theologie*, 1894, p. 473-499 : *War der heilige Cyprian excommunicirt?* — Déjà Baronius croyait à l'excommunication ; la même opinion se retrouve, avec des nuances, chez Fechtrup, *Der heilige Cyprian*, p 233 et seq. ; Nelke, *Chronologie der Korrespondenz*, p. 109, 126, 129 et seq. ; Harnack, *Chronologie der ACL*, II, p 103, affirme l'excommunication de Firmilien. Nous ne citons que des auteurs récents. — Au contraire, nient l'excommunication : Grisar, *Oppositionskonzil gegen Papst Stephanus*, dans *Ztschr. f. kath. Theol.*, 1881, p. 193 et seq. ; Benson, *Cyprian*, p. 354 et seq. ; Bardenhewer, *Geschichte der AKL*, II, p. 401 ; Ernst, *Papst Stephan I und der Ketzertaufstreit*, p. 80 et seq,

Cyprien et de Firmilien [1]. Il n'est pas moins sûr que ni les uns ni les autres ne se départirent d'un usage qu'ils regardaient comme seul légitime; mais qu'en agissant ainsi, ces évêques n'entendaient pas, il s'en faut bien, rompre avec l'unité de l'Église. A ce moment, la rupture était, de la part d'Étienne, virtuellement consommée; de la part de l'épiscopat africain et asiatique, elle ne l'était pas. Y eut-il un pas de plus fait dans la voie de la séparation? Oui, si nous prenons à la lettre certaines expressions de Firmilien, qui semble considérer cette séparation comme un fait accompli, et en prendre son parti sans trop de peine, considérant qu'Étienne, en croyant mettre ses contradicteurs hors de l'Église catholique, s'y est mis lui-même tout le premier. Mais ce sont là des formules oratoires qui, dans un morceau passionné tel que la lettre de Firmilien, doivent être commentées avec prudence. Le jour où Étienne ferma sa porte aux délégués du synode africain et les exclut de l'hospitalité chrétienne, il les traita en excommuniés; néanmoins, on ne saurait conclure de ce fait que, dans la pensée du pape, l'épiscopat africain fût dès lors séparé de l'Église. Tout n'était pas nécessairement consommé par ce premier mouvement : le temps, la réflexion, la droiture manifeste de ses adversaires, la gravité des conséquences pour l'Église, la médiation opportune de l'évêque d'Alexandrie, qui sans doute dit à Étienne ce qu'il devait redire à son successeur : Considérez la grandeur des intérêts engagés, Σκόπει τὸ μέγεθος τοῦ πράγματος, toutes ces circonstances réunies ont pu prolonger la période d'hésitation, et empêcher Étienne de fulminer la sentence qu'il tenait suspendue sur la tête des rebelles. D'autant qu'une sentence d'excommunication, au sens canonique attaché à ce mot par l'usage postérieur, constituerait, au milieu du IIIe siècle, un anachronisme : il ne saurait être question, à cette date, que d'une rupture officielle de relations, et il demeure douteux qu'après les menaces que nous avons rapportées, cette rupture ait été

[1] Cyprien, *Ep.* 74, 8 : Dat honorem Deo qui, haereticorum amicus et inimicus christianorum, sacerdotes Dei veritatem Christi et Ecclesiae unitatem tuentes abstinendos putat? — Firmilien, *Ep.* 75, 24 : Peccatum vero quam magnum tibi exaggerasti, quando te a tot gregibus scidisti? Excidisti enim te ipsum, noli fallere, siquidem ille est vere schismaticus qui se a communione ecclesiasticae unitatis apostatam fecerit. Dum enim putas omnes a te abstineri posse, solum te ab omnibus abstinuisti.

notifiée derechef. Les documents du IIIe siècle ne le disent pas, et la tradition postérieure donne une autre impression.

Si la rupture avait été effective et officielle sous le pontificat d'Étienne, il aurait fallu renouer officiellement sous le pontificat suivant. Or, nous voyons au contraire les relations se rétablir sans secousse, comme après un malentendu, au contentement des deux parties. Écrivant au pape Sixte sur la question baptismale, Denys d'Alexandrie dit que les évêques orientaux avaient reçu d'Étienne une menace d'excommunication, motivée par leur coutume de rebaptiser les hérétiques; il ne les montre pas en état de schisme [1] : Ἐπεστάλκει μὲν οὖν πρότερον καὶ περὶ Ἑλένου καὶ περὶ Φιρμιλιανοῦ πάντων τε τῶν ἀπὸ Κιλικίας καὶ Καππαδοκίας καὶ δῆλον ὅτι Γαλατίας καὶ πάντων τῶν ἑξῆς ὁμορούντων ἐθνῶν, ὡς οὐδὲν ἐκείνοις κοινωνήσων διὰ τὴν αὐτὴν ταύτην αἰτίαν, ἐπειδὴ τοὺς αἱρετικούς, φησιν, ἀναβαπτίζουσι. Les paroles véhémentes que nous avons relevées chez Firmilien ne représentent que le relief un peu fort de cette même épitre comminatoire. La correspondance de Denys n'avait rien offert de plus décisif à Eusèbe, qui résume la situation en disant qu'Étienne voyait avec impatience les pratiques anabaptistes des Églises africaines [2], ἐπὶ τούτῳ δυσχεραίνει. Et saint Augustin, évoquant le souvenir de la querelle baptismale devant une chrétienté qui ne se souvenait pas d'avoir été schismatique, dit expressément que Cyprien ne se sépara point de l'unité catholique [3].

[1] Eusèbe, *H. E.*, VII, 5. — Au lieu de ὡς οὐδὲν ἐκείνοις κοινωνήσων, *déclarant qu'il ne voulait pas avoir de communion avec eux* (texte des mss. et des meilleures éditions : Laemmer, Schwartz?), les anciennes éditions (Valois, Migne, etc.) portent : ὡς οὐδὲ ἐκείνοις κοινωνήσων, *déclarant qu'il ne voulait pas avoir de communion avec eux non plus*. On a pu voir dans ces notes une allusion à l'excommunication antérieure et effective des anabaptistes africains. Mais la leçon οὐδέν est garantie, non seulement par les manuscrits, mais encore par la version arménienne. M. Preuschen l'a rendue ainsi (*Eusebius Kirchengeschichte, Buch VI und VII aus dem armenischen übersetzt*, Leipzig, 1902, p. 64) : *dass er mit ihnen keine Gemeinschaft halte*. Benson, qui ne croit pas non plus à l'excommunication effective de Cyprien et de ses collègues, appuie son opinion sur une considération grammaticale : ὡς convient particulièrement à une simple intention, non suivie d'exécution. Sans contester le bien fondé de la remarque, nous croyons que cette raison philologique est trop fine pour servir de base à une conclusion ferme.

[2] Eusèbe, *H. E.*, VII, 3.

[3] Saint Augustin, *De baptismo contra Donatistas*, I, 18, 28 ; *P. L.*, XLIII, 124 : Non se ille tamen a ceteris diversa sentientibus separata communione disjunxit; V, 25, 36; *P. L.*, XLIII, 194 : Stephanus autem etiam abstinendos putaverat qui de suscipiendis haereticis priscam consuetudinem convellere conarentur; iste autem quaestionis ipsius difficultate permotus et sanctis

Quand donc Fechtrup nous assure [1] que l'Église de Rome cessa de mêler à ses prières officielles le nom du primat de Carthage, nous réclamons des preuves qu'il ne saurait produire, et quand il ajoute que le nom du pape Étienne fut effacé des diptyques de Carthage, nous n'hésitons pas à croire qu'il se trompe, car, si la rupture fut quelque temps effective, Cyprien du moins ne s'y résigna jamais [2].

En voilà plus qu'il n'en faut peut-être pour écarter l'idée d'une sentence pontificale retranchant l'Afrique et une partie de l'Asie de la communion romaine, constituant les évêques de ces contrées en état de schisme et leurs diocèses en interdit. Contre une telle exagération, l'histoire proteste, car c'eût été là un événement bien autrement grave que le schisme novatien, et l'on devrait en retrouver la trace. Puisque cette trace n'est nulle part, concluons que la question baptismale n'avait point fait un pas depuis le jour où le pape Étienne avait éconduit les délégués africains jusqu'à celui où la situation, plus que jamais tendue, fut dénouée providentiellement par la mort de ce pontife [3].

caritatis visceribus largissime praeditus, in unitate cum eis manendum qui diversa sentirent. Ita quamvis commotius, sed tamen fraterne, indignaretur, vicit tamen pax Christi in cordibus eorum, ut in tali disceptatione *nullum inter eos malum schismatis oriretur.*

[1] Fechtrup, *Kirchenlexikon*, art. *Ketzertaufstreit*, p. 416.

[2] Je ne veux pas insinuer que Firmilien s'y résigna, car les mêmes raisons qui empêchent de croire à un schisme africain empêchent de croire à un schisme asiatique. M. Harnack affirme l'excommunication de Firmilien, non celle de Cyprien ; M. Ernst semble croire que Firmilien, par son intransigeance, rendit effective la sentence portée conditionnellement contre lui. Ces distinctions me paraissent peu fondées en histoire. Cyprien et Firmilien différaient par le caractère, non par l'attachement à l'Église, et dans cette querelle baptismale ils ne cessèrent de faire cause commune. — Sur l'hagiographie de Firmilien, voir B. Bossue, *De S. Firmiliano episcopo confessore Caesareae in Cappadocia commentarius historicus;* dans *Acta Sanctorum octobris*, t. XII, 1867, p. 470-510.

[3] Étienne Ier finit-il ses jours par le martyre ? Oui, si l'on s'en rapporte au martyrologe hiéronymien (2 août). Mais cette donnée est suspecte à plus d'un titre. Les tables philocaliennes mentionnent la *depositio* d'Étienne parmi celles des simples évêques. Pontius, le biographe de Cyprien, parle du pape Sixte en termes qui paraissent exclure le martyre de son prédécesseur (*Vita Cypriani*, 14 : Jam de Xysto bono et pacifico sacerdote, *ac propterea* beatissimo martyre). Saint Augustin ignore également le martyre d'Étienne. La ressemblance de sa notice, dans le martyrologe hiéronymien, avec celle de Sixte, donne à penser que le compilateur de ce martyrologe a confondu le souvenir des deux pontifes. Voir Duchesne, *Liber pontificalis*, t. I, p. 154.

III.

L'impression de scandale qui se dégage de cet épisode, et les ombres qu'il a paru projeter soit sur l'orthodoxie de saint Cyprien, soit sur le caractère du pape saint Étienne, ont fait reculer les premiers éditeurs devant la publication intégrale de pièces aussi compromettantes. L'épître de Firmilien surtout resta, durant près d'un siècle, frappée d'ostracisme. Absente de l'édition princeps de saint Cyprien, par J. Andreas (Rome, 1471), et des diverses éditions données par Érasme, elle apparaît pour la première fois dans l'édition de Morel (Paris, 1564). Les assauts de la critique, au xviiie et au xixe siècle, n'ont servi qu'à mettre hors de doute l'intégrité substantielle de cette correspondance [1]; sans nous attarder à des discussions qui n'offrent plus qu'un intérêt rétrospectif, nous essaierons, dans un dernier regard sur la controverse baptismale, d'en tirer quelques conclusions équitables. Une louable sollicitude pour la mémoire de saint Cyprien a quelquefois inspiré des atténuations plus généreuses que fondées en histoire; il suffit, croyons-nous, de laisser parler les faits pour reconnaître chez le primat de Carthage l'alliance d'intentions excellentes avec une théologie erronée sur quelques points. Cette théologie devait l'engager dans des luttes aussi périlleuses pour l'Église qu'angoissantes pour sa propre conscience.

Parvenu à la foi dans la maturité de l'âge, Cyprien avait fait sienne une idée qui eut cours en Afrique dès le commencement du iiie siècle, celle d'une connexion nécessaire entre les œuvres du ministère chrétien et la sainteté personnelle du ministre. Cette idée, à laquelle Tertullien avait donné sa forme la plus concrète, procédait en dernière analyse de l'illuminisme phrygien; elle devait enfanter les doctrines anabaptistes contre les-

[1] Elle a été attaquée surtout par R. Missorius, Venise, 1733; Fr. M. Molkenbuhr, *Binae dissertationes de S. Firmiliano*, Wolfenbüttel, 1790 (dans Migne, *P. L.*, III, 1357-1418); Tizzani, *La celebra contesa fra san Stefano e san Cypriano*, Rome, 1762. — Ritschl, *Cyprian von Karthago*, p. 126-134, a dénoncé des interpolations dans la lettre de Firmilien. Mais ces prétendues interpolations renferment des hellénismes qui garantissent l'authenticité. Voir la réponse victorieuse de Ernst, *Ztschr. f. kath. Theologie*, 1894, p. 209-259; 1896, p. 364-367; Benson, *op. cit.*, p. 377-378.

quelles le pape Étienne se vit obligé de réagir, et sans doute ce n'est pas pur hasard si les anabaptistes apparurent simultanément en Asie Mineure et en Afrique, précisément dans les deux contrées qui avaient été, durant le demi-siècle précédent, les foyers les plus actifs de l'hérésie cataphryge. Au paroxysme de sa révolte contre Rome, Tertullien déniait au corps épiscopal le pouvoir de remettre les péchés [1]; il revendiquait ce pouvoir pour l'homme spirituel, désigné par une effusion spéciale du Paraclet. En se dégageant des étreintes du montanisme, l'Afrique chrétienne n'avait pas achevé d'en répudier l'héritage, et, dans la théologie courante, les charismes personnels usurpaient encore quelquefois la place qui revient au principe d'autorité. On s'imaginait que, pour faire descendre la grâce dans les âmes, l'évêque devait, de nécessité absolue, en être lui-même pourvu surabondamment. Une théorie si simple et si profondément morale devait sourire au zèle ardent et pratique de Cyprien : il l'adopta sans restriction, comme l'héritage intangible de ses prédécesseurs, identique dans sa pensée au dépôt même de la foi. Mais il y avait au fond de cette théorie, en apparence inoffensive, un vieux reste de levain montaniste, principe d'erreurs dont il ne prit jamais conscience, mais qui affectent gravement sa conception du gouvernement ecclésiastique et sa théologie sacramentaire.

Cyprien tenait par toutes les fibres de son âme à l'unité de l'Église. Quand, en présence du schisme de Novatien, il écrivit son traité *De unitate Ecclesiae*, il y mit tout son cœur, et nous n'avons aucune raison de suspecter l'hommage qu'il y rend à la chaire de Pierre, source de l'unité, fondement de toute l'Église. Mais il n'avait de cette unité, ainsi que des prérogatives du successeur de Pierre, qu'une idée assez flottante. Le pouvoir épis-

[1] Tertullien, *De pudicitia*, 21, fin : Ecclesia quidem delicta donabit, sed Ecclesia Spiritus per spiritalem hominem, non Ecclesia numerus episcoporum. — Sans doute ce n'est pas non plus pur hasard si l'on relève d'étranges concessions à ces doctrines dans le langage de Firmilien, *Ep.* 75, 4 : Necessario apud nos fit ut per singulos annos seniores et praepositi in unum conveniamus ad disponenda ea quae curae nostrae commissa sunt, ut si qua graviora sunt communi consilio dirigantur, lapsis quoque fratribus et post lavacrum salutare a diabolo vulneratis per paenitentiam medella quaeratur, *non quasi a nobis remissionem peccatorum consequantur*, sed ut per nos ad intellegentiam delictorum suorum convertantur et Domino plenius satisfacere cogantur.

copal se présente à son esprit comme une masse indivise à laquelle chaque évêque participe selon ses besoins, et non précisément comme l'apanage d'un corps fortement hiérarchisé [1] : *Episcopatus unus est, cujus a singulis in solidum pars tenetur.* Cette conception se remarque jusque dans le très intéressant fragment qui n'a pas trouvé place dans la vulgate de Cyprien, mais nous a été conservé par un manuscrit du VIII[e] siècle, et qui, selon une opinion plausible, serait une retouche apportée par Cyprien lui-même au texte primitif de son traité, en vue de la polémique avec les Novatiens [2]. L'auteur y réitère avec plus d'insistance sa profession de foi à la primauté de Pierre ; mais après avoir montré dans l'Église un seul troupeau, que font paître d'un commun accord tous les pasteurs, il ne songe pas à définir les conditions de cette unité, comptant pour la réaliser sur l'accord spontané de toutes les volontés en vue de l'œuvre commune, plutôt que sur l'action centrale d'un gouvernement fort. La nécessité d'un pareil gouvernement, pour maintenir l'unité de foi et de discipline, lui échappe ; il semble même ignorer la frontière entre les pures questions de discipline et les questions de foi. De là ces déclarations qui terminent plusieurs de ses lettres baptismales, et où il revendique pour chaque évêque, dans sa sphère, une liberté illimitée de penser et d'agir, sauf le compte qu'il doit à Dieu [3]. A vrai dire, ce libéralisme se dément quelquefois : nous en avons rencontré des exemples éclatants dans le cas de Marcien, l'évêque d'Arles, que Cyprien dénonçait au Saint-Siège comme fauteur de schisme, et dans le cas des évêques libellatiques Basilide et Martial, qu'il persistait à déclarer déchus, même après que le Saint-Siège les eut absous. Il admettait donc des limites à cette irresponsabilité des évêques devant les hommes, qu'il a parfois si énergi-

[1] *De catholicae Ecclesiae unitate*, 4.

[2] *De catholicae Ecclesiae unitate*, 4, d'après le *cod. Monacensis,* 208, texte reproduit en note dans l'édition Hartel, p. 212 : *Et quamvis apostolis omnibus parem tribuat potestatem*, unam tamen cathedram constituit et unitatis originem atque orationis suae auctoritate disposuit. Hoc erant utique et ceteri quod Petrus, sed primatus Petro datur ut una Ecclesia et cathedra una monstretur. Et pastores sunt omnes, sed grex unus ostenditur, *qui ab apostolis omnibus unanimi consensione pascatur*.. . — Voir sur ce fragment Dom Chapman, articles de la *Revue bénédictine*, 1902-1903, et *Journal of theological Studies*, V, 20, july 1904, p. 634-636.

[3] *Ep.* 69, 17 ; 72, 3 ; 73, 26.

quement proclamée. Mais en pratique, il borne la responsabilité aux cas de prévarication évidente, comportant une déchéance *ipso facto* A moins d'avoir encouru cette déchéance, l'évêque n'est responsable que devant Dieu. Tel est bien le sens de la lettre 66, adressée à Florentius Puppianus, un évêque qui s'autorise de sa qualité de confesseur pour censurer la conduite de Cyprien. Cyprien lui demande raison de ses paroles avec une liberté toute fraternelle; le ton n'est pas d'un supérieur hiérarchique, mais il n'est pas davantage d'un évêque disposé à subir des observations touchant les actes de son ministère pastoral. Ainsi en usait-il à l'égard de ses collègues d'Afrique; ainsi entendait-il en user, sauf une nuance de respect en plus, à l'égard du pontife romain. Pour être le successeur de Pierre, Corneille, Lucius ou Étienne n'en est pas moins un évêque comme lui. Ici les détails de style ont leur intérêt. Les lettres de Cyprien au pape portent cette simple suscription : *Cyprianus Cornelio fratri* [1], *Cyprianus cum collegis Lucio fratri* [2], *Cyprianus Stephano fratri* [3]. Au contraire, dans les lettres venues de Rome, on rencontre parfois une appellation plus solennelle : *Cypriano Papae presbyteri et diaconi Romae consistentes* [4], *Cypriano Papati presbyteri et diacones Romae consistentes* [5]. Accoutumé à traiter avec le pape sur un pied d'égalité respectueuse, Cyprien trouva étrange la mise en demeure qui un jour lui vint de Rome au sujet du baptême des hérétiques; de là ces formules aussi fermes que polies, par lesquelles il maintint l'indépendance de son ministère. Toujours hanté par le souvenir de Paul tenant tête à Pierre [6], il aurait cru trahir l'Église en abandonnant la position qu'il avait prise dans une question vitale. Une fausse conception de son devoir, jointe à un zèle inflexible, fut le principe de sa résistance.

L'efficacité du sacrement peut-elle bien être indépendante de la sainteté personnelle du ministre? Sur ce point fondamental, la réponse de Cyprien devait être négative. Car avec sa manière

[1] *Ep.* 44, 45, 47, 48, 51, 52, 59, 60.
[2] *Ep.* 61.
[3] *Ep.* 68, 72.
[4] *Ep.* 30.
[5] *Ep.* 36.
[6] *Ep.* 71, 3 ; cf. *Sent* , 56.

concrète d'entendre toutes choses, il considérait la personne du ministre un peu comme le vaisseau d'où la grâce doit s'épancher sur les âmes. Dès lors, comment imaginer que la grâce découle d'une âme qu'elle n'a pas remplie? Sa sévérité pour les ministres indignes des sacrements quels qu'ils fussent est une conséquence logique de ce principe; aussi avons-nous vu la question des clercs indignes intervenir épisodiquement dans la controverse baptismale. Il restait à élaborer toute une métaphysique du sacrement, qui, en montrant dans le rite de l'Église une action accomplie au nom du Christ, élèvera l'efficacité du ministère au-dessus des accidents de personnes. Cette élaboration sera en grande partie l'œuvre de saint Augustin. Chez saint Cyprien, la théologie sacramentaire n'est pas encore sortie de l'enfance [1].

[1] Il n'est pas sans intérêt de noter qu'il attache au rite pénitentiel de l'imposition des mains un sens différent de celui qu'y attachait dès lors l'Église romaine et qui se précisera dans des documents postérieurs. A ses yeux, le baptême est le rite qui remet les péchés, l'imposition des mains est le rite qui confère le Saint-Esprit (*Ep.* 73, 6 : Quod si secundum pravam fidem baptizari aliquis foris et remissam peccatorum consequi potuit, secundum eandem fidem consequi et Spiritum Sanctum potuit, et non est necesse ei venienti manum imponi ut Spiritum Sanctum consequatur et signetur. Cf. *Ep.* 74, 5; 75, 12. 18); il ne songe pas à distinguer l'imposition des mains usitée pour la réconciliation des pécheurs d'une autre imposition des mains qui était alors inséparable du baptême et qui s'est conservée dans le sacrement de confirmation. La meilleure preuve que l'Église l'en distingua, c'est que nous voyons cette imposition des mains usitée dans la réconciliation des clercs. (Voir *Canon* 8 de Nicée (nous aurons occasion de citer ce texte plus bas.) — On distingue même parfois deux sortes d'imposition des mains *in poenitentiam;* voir G. Bareille, dans le *Dictionnaire de théologie*, art. *Baptême*, 229, 230. Constatons du moins la distinction très nette d'avec la confirmation dans un texte du pape Vigile (VI[e] siècle), *Ad Eutherium, Ep.* II, 3, *P. L.*, LXIX, 18 : Non per illam impositionem manus quae per invocationem Sancti Spiritus fit, sed per illam qua paenitentiae fructus acquiritur et sanctae communioni restituitur). Des clercs novatiens, qui revenaient ou simplement qui venaient à l'Église catholique, furent réconciliés par elle et introduits dans sa hiérarchie par le rite de l'imposition des mains. Au reste, la confusion que nous signalons, entre l'imposition des mains baptismale et l'imposition des mains pénitentielle, se retrouve, aggravée, chez l'auteur du *De rebaptismate*, avocat de la tradition romaine (*De rebaptismate*, 2, 3, 4, 5, 6); on n'y saurait donc voir un trait particulier à Cyprien.

Il eut du moins le mérite de reconnaître le rite essentiel du baptême chrétien dans le baptême par affusion, conféré alors exceptionnellement à quelques malades. Ces chrétiens improvisés n'avaient-ils rien à envier à ceux qui avaient passé par le rite solennel de l'immersion? La chose ne semblait pas claire, et certains cas, réels ou supposés, de possession diabolique après ce *baptême des cliniques*, faisaient révoquer en doute la pleine efficacité du sacrement. Répondant sur ce point encore à Magnus (*Ep.* 69, 12-16), Cyprien déclare,sauf meilleur avis, que rien ne manque à ces *cliniques* pour être de vrais

A défaut d'une théologie déjà formée, le pape Étienne avait le sens de la tradition catholique sur le baptême. A cet égard, nos documents lui rendent pleine justice, et Cyprien n'a trouvé à lui opposer que de mauvaises raisons. Pour prouver que les Apôtres n'avaient pu sanctionner cette prostitution du baptême, il argumentait ainsi [1] : les Apôtres sont morts avant l'apparition des hérétiques modernes, Apelle, Valentin, Marcion, Cerdon même; donc ils n'ont pu approuver le baptême conféré par ces hérétiques. Le vice de ce raisonnement saute aux yeux : il ne s'agit pas en effet de savoir si les Apôtres ont connu tel et tel hérétique, mais s'ils ont posé le principe d'où découle la validité du baptême conféré par cet hérétique. Sur ce point de fait, le témoignage de l'Église romaine et de bien d'autres était formel; les arguments des anabaptistes ne l'ont pas infirmé; Cyprien lui-même s'avoue vaincu sur le terrain de la tradition, quand il se replie sur celui de la raison théologique [2] : *Non est autem de consuetudine praescribendum, sed ratione vincendum.* Le reproche qu'il adressait à Étienne, de préférer une tradition humaine à la règle posée par Dieu, retombe donc sur lui de tout son poids, et l'auteur du *De rebaptismate*, qui en appelle à l'au-

chrétiens (*Ep.* 69, 12 : Aestimamus in nullo mutilari et debilitari posse beneficia divina nec minus aliquid illic posse contingere, ubi plena et tota fide et dantis et sumentis accipitur quod de divinis muneribus hauritur); que si la foi du ministre et celle du baptisé sont entières, on n'a rien à craindre pour le don divin; que l'on a vu tel chrétien, après ce baptême *in extremis*, mener une vie sans reproche, tel autre au contraire, après le baptême solennel, retomber sous l'empire du démon, parce qu'il s'était montré infidèle à la grâce baptismale; qu'enfin il serait scandaleux de fermer les yeux sur toutes les tares du baptême hérétique, pour méconnaître outrageusement, chez les cliniques, le vrai baptême de l'Église (*Ep.* 69, 16).

Sur un point du moins, Cyprien et Firmilien parlent plus correctement que leur contradicteur, l'auteur anonyme du *De rebaptismate*. Dans son zèle à exalter le baptême de l'Esprit, ce dernier avait rabaissé le baptême d'eau presque au niveau des ablutions juives (*De rebaptismate*, 18, fin : Fide emundari corda, Spiritu autem ablui animas, porro autem per aquam lavari corpora); et l'assimilait complètement au baptême de Jean (*De rebaptismate*, 2); cette assimilation, qui apparait déjà chez Tertullien, et qui, chez notre anonyme, est peut-être un trait de doctrine africaine, ne se retrouve pas, malgré certaines apparences contraires, chez Cyprien (*Ep* 69, 11); ni chez Firmilien, qui maintiennent fermement la différence des deux baptêmes (*Ep.* 73, 24; 75, 8).

[1] *Ep.* 74, 2; de même Firmilien, *Ep.* 75, 5.

[2] *Ep.* 71, 3; cf. *Sent. episcop.*, 28, 30, 63, 77; Firmilien, *Ep.* 75, 19 : Adversus Stephanum vos dicere Afri potestis cognita veritate errorem vos consuetudinis reliquisse.

torité de toutes les Églises [1], peut se prévaloir des multiples aveux échappés à ses adversaires.

Mais parmi les griefs que Cyprien opposait à la doctrine romaine, il en est un qui trouve souvent crédit : Étienne aurait montré à l'égard du rite baptismal une extrême insouciance. On croit lire chez Cyprien qu'Étienne faisait bon marché de l'invocation de la Trinité, qu'il se contentait d'un baptême quelconque *au nom du Christ*, abandonnant ainsi le rite essentiel du baptême chrétien. Telle est l'opinion mise en avant au XVI[e] siècle par des protestants; au XVII[e] siècle par des théologiens gallicans; de nos jours, tel auteur catholique interprète dans le même sens le *De rebaptismate* [2]. Les raisons nous semblent peu convaincantes, et M. Ernst, après bien d'autres, y a largement répondu [3]. Il montre par des textes fort clairs que le baptême *au nom du Christ* n'était sous la plume de Cyprien et de Firmilien, comme sous la plume de leurs adversaires, qu'une formule abrégée pour désigner le baptême chrétien, le seul qui fût en cause, c'est-à-dire le baptême conféré au nom de la Trinité [4]. Il s'est trouvé sans doute des hérétiques pour altérer la formule essentielle du baptême : ceux-là étaient hors de cause, et l'on ne saurait prouver qu'Étienne se soit constitué leur défenseur. Toute la controverse portait sur le baptême conféré, selon le rite chrétien, au nom de la Trinité; Cyprien requérait, pour sa validité, l'ortho-

[1] *De rebaptismate*, 1 : Venerabili ecclesiarum omnium auctoritate. — Cf. Eusèbe, *H. E.*, VII, 3 : Παλαιοῦ γε τοι κεκρατηκότος ἔθους ἐπὶ τῶν τοιούτων μόνῃ χρῆσθαι τῇ διὰ χειρῶν ἐπιθέσεως εὐχῇ.

[2] Ainsi Schwane, *Dogmengeschichte*, I[2], 534 ; Fechtrup, *Der heilige Cyprian*, p. 221 et seq.

[3] Ernst, *Zeitschrift f. kath. Theologie*, 1896, p. 199 et seq.; *Papst Stephan I und der Ketzertaufstreit*, p. 93 et seq.

[4] Voici quelques-uns des textes que l'on allègue pour prouver que l'invocation de la Trinité n'était pas considérée, à Rome, comme rigoureusement nécessaire. Cyprien, *Ep.* 74, 5 : Aut si effectum baptismi majestati nominis tribuunt, ut qui in nomine Jesu ubicumque et quomodocumque baptizantur innovati et sanctificati judicentur... Firmilien, *Ep.* 75, 9 : Dicunt eum qui quomodocumque foris baptizatur mente et fide sua baptismi gratiam consequi posse. *De rebaptismate*, 6, fin : Multum interest utrum in totum quis non sit baptizatus in nomine Domini Nostri Jesu Christi. — Mais aucun de ces textes n'exclut, dans la pensée de l'auteur, l'invocation de la Trinité. Voir Cyprien, *Ep.* 69, 7 (au sujet des Novatiens); 73, 5, 18 (au sujet des Marcionites); Firmilien, *Ep.* 75, 11 (au sujet du baptême de certaine prophétesse) : Nisi si et daemonem in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti gratiam baptismi dedisse contendunt, qui haereticorum baptismata adserunt; *De rebapt.*, 7, début.

doxie du ministre; le pape repoussait cette nécessité; tel était le point précis du débat, et c'est là-dessus qu'éclatèrent les tempêtes que nous avons essayé de raconter.

Le principe rappelé par Étienne restait d'un maniement délicat, et il fallut des siècles pour en régler l'application. De son vivant même, ses conseillers ordinaires, les prêtres Denys et Philémon, paraissent avoir été impressionnés par les représentations de l'évêque d'Alexandrie [1]. Le même infatigable négociateur renouvela ses instances près du successeur d'Étienne [2], le pape Sixte, qui cessa d'urger l'exécution du rescrit baptismal. Sous ce pontificat, les relations se renouèrent spontanément entre Rome et les Églises d'Afrique et d'Asie [3]. Après le martyre de Sixte et de Cyprien (2 août et 14 septembre 258), les préoccupations des pasteurs et des fidèles ayant pris un autre cours, le souvenir des anciennes dissensions se trouvait bien affaibli. Si l'on en croît saint Jérôme [4], les évêques africains seraient dès lors revenus, par un décret conciliaire, sur leurs précédentes décisions. Cette assertion, que nul indice ne corrobore, n'a peut-être que la valeur d'une conjecture; quoi qu'il en soit, la doctrine romaine gagnait du terrain. Elle fut affirmée solennellement en 314 au concile d'Arles [5], où l'épiscopat d'Afrique était fortement représenté. Dès lors on songeait à se prémunir contre les interprétations abusives, et le concile prescrivait d'interroger les hérétiques convertis, pour s'assurer qu'ils avaient bien reçu le baptême au nom de la Trinité. Le concile de Nicée renouvela cette recommandation, et tandis qu'il admettait les clercs novatiens dans les rangs de la hiérarchie catholique après réconciliation par la simple imposition des mains [6], or-

[1] Voir Denys, ap. Eusèbe, *H. E.*, VII, 5 : Τοῖς ἀγαπητοῖς δὲ ἡμῶν καὶ συμπρεσβυτέροις Διονυσίῳ καὶ Φιλήμονι, συμψήφοις πρότερον Στεφάνῳ γενομένοις, καὶ περὶ τῶν αὐτῶν μοι γράφουσι....

[2] Denys, *ibid.*

[3] Voir la lettre où Cyprien annonce à son peuple le martyre de Sixte, *Ep.* 80, 1 ; Pontius, *Vita Cypriani*, 14

[4] Saint Jérôme, *Adv. Luciferianos*, 23, *P. L.*, XXIII, 178.

[5] *Concilium Arelatense I*, *can.* 8 ; Denzinger, *Enchiridion*, 16. Mansi, t. II, p. 472 : De Afris quod propria lege utuntur ut rebaptizent, placuit ut si ad Ecclesiam aliquis de haeresi venerit, interrogent eum symbolum ; et si perviderint eum in Patre et Filio et Spiritu Sancto esse baptizatum, manus ei tantum imponatur ut accipiat Spiritum Sanctum. Quod si interrogatus non responderit hanc Trinitatem, baptizetur.

[6] *Concilium Nicaenum*, *can.* 8 ; Mansi, t. II, p. 672 ; Denzinger, *Enchiridion*,

donna de rebaptiser les Paulianistes, qui avaient faussé la formule du baptême [1]. La thèse de Cyprien venait d'être reprise en Afrique par le schisme donatiste : contre ces sectaires, qui exploitaient la mémoire de l'illustre martyr, saint Augustin produisit des arguments décisifs [2]. La querelle anabaptiste eut un épilogue plus complexe en Orient. Saint Athanase rejette [3] le baptême des Manichéens, des Cataphryges et des Samosatéens comme vicié par une intention hérétique, malgré la correction de la formule; saint Cyrille de Jérusalem rejette [4] en bloc tous les baptêmes hérétiques; la même doctrine se retrouve dans les canons apostoliques [5] et les constitutions apostoliques [6]. Saint Basile rejette [7] le baptême des Pépuziens (Montanistes), et prend ouvertement parti pour Firmilien contre Denys d'Alexandrie. Rome maintint, en l'expliquant, la règle posée par Étienne Ier. Les papes Libère et Sirice défendirent de réitérer le baptême des Ariens [8]; Innocent Ier motiva la différence de traitement admise à Nicée pour les Novatiens qui étaient baptisés et les Paulianistes qui ne l'étaient pas [9].

19 : Περὶ τῶν ὀνομαζόντων μὲν ἑαυτούς καθαρούς ποτε, προσερχομένων δὲ τῇ καθολικῇ καὶ ἀποστολικῇ ἐκκλησίᾳ, ἔδοξε τῇ ἁγίᾳ καὶ μεγάλῃ συνόδῳ, ὥστε χειροθετουμένους αὐτοὺς μένειν οὕτως ἐν τῷ κλήρῳ κ. τ. λ.

[1] *Concilium Nicaenum. can.* 19; Mansi, t. II, p. 676; Denzinger, *Enchiridion*, 20 : Περὶ τῶν Παυλιανισάντων, εἶτα προσφυγόντων τῇ καθολικῇ ἐκκλησίᾳ, ὅρος ἐκτέθειται ἀναβαπτίζεσθαι αὐτοὺς ἐξάπαντος · εἰ δέ τινες ἐν τῷ παρεληλυθότι χρόνῳ ἐν τῷ κλήρῳ ἐξητάσθησαν, εἰ μὲν ἄμεμπτοι καὶ ἀνεπίληπτοι φανεῖεν, ἀναβαπτισθέντες χειροτονείσθωσαν ὑπὸ τοῦ τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας ἐπισκόπου · εἰ δὲ ἡ ἀνάκρυσις ἀνεπιτηδείους αὐτοὺς εὑρίσκοι. καθαιρεῖσθαι αὐτοὺς προσήκει κ. τ. λ. — Cf. saint Augustin, *Haer.*, 44.

[2] Saint Augustin, *De baptismo contra Donatistas libri VII; Contra Cresconium*. Voir *P. L.*, XLIII.

[3] Saint Athanase, *Or.* II, 43.

[4] Saint Cyrille de Jérusalem, *Praefatio in Catecheses*.

[5] *Canon. apostol.*, 46, 47, 63.

[6] *Constitution. apostol.*, VI, 15.

[7] Saint Basile, *Ep. ad Amphilochium canonica*, I, 2; *P. G.*, XXXII, 668 et seq.

[8] Denzinger, *Enchiridion*, 21.

[9] Denzinger, *Enchir.*, 63. — Une réponse de Nicolas Ier aux Bulgares (Denzinger, *Enchir.*, 264 — *Responsa*, c. 104) va plus loin, en ratifiant le baptême administré par un juif et, chose plus extraordinaire, le baptême conféré au nom du Christ sans invocation de la Trinité. Cette dernière concession ne reparaît pas dans les décrets du quatrième concile de Latran (1215), qui définit contre les Cathares la validité du baptême conféré au nom de la Trinité, quel que soit le ministre. Le concile de Trente réitère la définition, en spécifiant la nécessité de l'intention, laissée indécise par saint Augustin.

Dans sa rencontre avec le pape saint Étienne, saint Cyprien avait montré une droiture et un zèle dignes d'une meilleure cause. Le douloureux épisode qui nous révèle, avec la noblesse de son caractère, les hésitations de la théologie au IIIe siècle, entrava notablement le progrès de l'Église vers l'unité de doctrine; cette unité, que Cyprien appelait de ses vœux, devait néanmoins se faire, après lui et malgré lui.

ADHÉMAR D'ALÈS.

LÉOPOLD IER ET SA COUR

(1681-1684)

D'après la correspondance diplomatique et les papiers personnels du marquis de Sébeville, envoyé français à la cour de Vienne

---

Lorsque le marquis de Sébeville, envoyé extraordinaire du roi Louis XIV à la cour de Vienne, avait demandé et obtenu, par l'intermédiaire de son parent le maréchal de Bellefonds, d'être employé dans la diplomatie, il espérait couronner une carrière militaire, déjà bien remplie, par l'accomplissement d'une mission de haute confiance, et décider ainsi ses protecteurs, Louvois et Croissy, à le proposer au roi pour le grade de maréchal de camp, qu'il ambitionnait depuis longtemps.

Mais il avait compté sans les difficultés financières inhérentes au pays même où il représentait la France, aux habitudes de dépense de la noblesse autrichienne, et à la crise économique, suite de la guerre qui s'abattit sur la vallée du Danube, précisément au moment où il y fixa son séjour.

Dès les premiers jours de son arrivée, il se rend compte de la situation, et décrit à Croissy les embarras qu'il a déjà subis et ceux qu'il prévoit [1].

« Monsieur, vous verrez dans la lettre du Roy que je le supplie de se souvenir de moy ; mais, Monsieur, si vous n'avez la bonté de luy dire un mot en ma faveur, je suis persuadé que je n'obtiendray rien, et cependant on ne peut pas avoir plus besoin des grâces du Roy que j'en ay, la peste ruinant tout le monde par la disette qu'elle cause en ce peis icy. Pardonnez moy de mes importunitez, Monsieur, et soyez persuadé, s'il vous plaist, que si je pouvois trouver de l'argent à emprunter, je n'importune-

[1] Sébeville à Croissy, 8 mars 1681. Aff. étr., Vienne, t. L, fol. 81.

rois point Sa Majesté, ny vous, Monsieur, qui me permettrez de vous dire que, sans M. le mareschal de Bellefont et M. de Fervacques, qui me prestèrent, auparavant mon départ, chaqu'un cinq cents pistolles, je n'aurois pu sortir de Paris.... »

A Vienne, sous une autre forme, c'est la même doléance qu'il fait entendre à son chef :

« Je vous importuneroy toujours, Monsieur, du meschant estat de mes affaires, si vous ne me le deffendez pas, vous jurant d'honneur que je seray obligé de vendre ma vaisselle pour vivre si vous n'avez la bonté de me procurer quelque gratification du Roy. Je ne fais nulle dépense extraordinaire, et je scay régler mon fait aussy bien qu'un autre ; mais, au poste où je suis, il est impossible de ne pas dépenser beaucoup plus que le Roy ne donne, les seigneurs de cette cour faisant de la dépense et donnant souvent de grands repas qu'il faut rendre, si l'on veut faire les affaires du Roy, car autrement on trouve tout le monde sur ses gardes, et on ne découvre rien. De plus, il me paroist qu'il n'est pas de la grandeur du Roy que son envoyé vive mesquinement. Cela ne me fera pourtant rien prodiguer [1]. »

A mesure que le temps marchait, et bien que le roi lui eût fait parvenir à plusieurs reprises des gratifications supplémentaires de deux mille livres, Sébeville était de plus en plus convaincu que ses appointements ordinaires et extraordinaires ne suffisaient pas au train de maison que comportait sa mission au milieu de la noblesse la plus riche de l'Europe. Il se ruinait avec ses deux carrosses à six chevaux, et les repas qui duraient trois jours, auxquels, à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, il conviait toute la cour, et qui se terminaient par l'ouverture de pipes de vin coulant dans la rue, pour apaiser la soif du populaire [2].

La mort du beau-père de l'envoyé, survenue au mois de mars 1682, n'était pas de nature à améliorer la situation financière de Sébeville, ni à diminuer son désir de rentrer en France. M. Mounorot n'avait « pas laissé un sol de bien, » mais « des procez capables de me faire consommer le peu que j'ay de ma famille.... »

[1] Sébeville à Croissy, 24 avril 1681. Aff. étr., Vienne, t. L, 131.

[2] Sébeville au Roi, 2 mai 1683, *loc. cit.*, t. LIV, fol. 297. A Croissy, 8 mars 1681, t. L, fol. 80, et au même, 24 avril 1681, ibid., fol. 131 et *passim*.

Aussi, lorsqu'il fut question, au mois de novembre 1682, du renvoi de Vienne de tous les ministres étrangers, Sébeville ne put-il s'empêcher de manifester sa joie. Il se crut à la veille de retourner à Paris, et recommanda au roi son premier secrétaire, M. le chevalier de Saint-Laurent, commandeur de Pignerolles [1].

D'ailleurs sa mission ne lui avait rien apporté d'agréable. Il avait trouvé à Vienne des gens qui détestaient la France, un ministère de plus en plus inféodé à la politique de ses ennemis et, au milieu des deux courants opposés qui se disputaient la faveur impériale et l'influence, un souverain honnête sans doute et bien intentionné, mais en proie à une indécision, à des scrupules qui, à ce degré, touchent à la maladie.

Les prédécesseurs de Sébeville n'avaient pas eu une meilleure fortune que lui, et ne s'étaient même pas maintenus plus longtemps qu'il ne le fit, à la cour de l'Empereur. Vitry était reparti au bout d'un an [2].

Le comte de Cheverny, qui vint relever Sébeville, ne tint pas davantage [3].

L'insuccès auquel aboutirent tous les efforts du représentant de Louis XIV était donc fatal. Nous verrons qu'il était la conséquence de circonstances dont le talent des ministres de France ne pouvait triompher. Si le lecteur veut bien se rappeler ce que nous avons dit dans un précédent article, il verra que le marquis de Sébeville avait déployé dans sa mission une perspicacité vraiment remarquable, due à l'habitude, qu'il avait acquise au service de l'archevêque de Mayence, des hommes et des choses d'Allemagne.

Il avait organisé, avec toute la méthode et l'attention dont il était capable, son service de renseignements politiques et mili-

[1] Sébeville au Roi, 1er novembre 1682, *loc. cit.*, t. LIV, fol. 13, et à Croissy, même date, *loc. cit.*, fol. 15. Dans cette dernière lettre, Sébeville renouvelle une demande de rappel déjà formulée plusieurs fois ; il insiste : « Je vous supplieray tres humblement de contribuer, autant que vous le pourrez, à mon retour, ayant des affaires de famille fort pressantes, que j'abandonneray pourtant tousjours sans hésiter, quand il sera question de celles du Roy. »

[2] Instructions du marquis de Vitry, citées dans le *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France*, par Alb. Sorel. Paris, F. Alcan, 1884, in-8.

[3] *Ibid.*

taires. Tantôt il utilisait ses relations mondaines, tantôt il profitait des dissentiments qui divisaient les ministres autrichiens ou les représentants à Vienne des différentes puissances, pour obtenir des informations utiles au bien de sa mission, tantôt il soudoyait, dans cette cour où tout paraît avoir été à vendre, des espions plus ou moins haut placés qui le tenaient au courant des incidents quotidiens de la politique impériale.

La première source d'informations qu'il sut se ménager lui fut ouverte par la maladresse d'un des ministres de l'Empereur, qui obéissait aux suggestions de l'ambassadeur d'Espagne.

Lorsque Sébeville arriva à Linz, il trouva ce dernier installé dans un faubourg. La ville était exiguë, et le grand maréchal de la cour, comte de Zinzendorff, n'avait pu trouver mieux. Par suite de considérations que nous aurons l'occasion de développer, le ministère autrichien voulut faire bon accueil à l'envoyé français et lui assigna, comme logement, « la maison du feu général Montecuculli, qui estoit dans la ville. »

A cette nouvelle, le marquis de Falces, ministre du Roi catholique, jeta feu et flamme, et exigea que Sébeville fût logé aussi loin que lui de l'Empereur. Pour complaire à l'Espagnol et mieux marquer la mauvaise volonté vis-à-vis du Français, on envoya ce dernier dans une maison dont la moitié était occupée par une grande d'Espagne, nièce du premier ministre du roi Charles II, la princesse Pio, née Castel Rodrigo, que l'on croyait irrévocablement attachée aux intérêts de son pays.

La suite des événements déjoua ce calcul. La princesse Pio fut indignée du mauvais procédé de Zinzendorff. La bonne mine, la rondeur militaire, les belles manières de l'envoyé de Louis XIV lui plurent à tel point qu'une intimité véritable s'établit entre les deux maisons. L'année suivante, les relations étaient devenues si cordiales, que lors des fêtes données par Sébeville à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, ce fut la princesse Pio qui fit les honneurs du salon du ministre français à la place de la marquise de Sébeville, obligée de garder le lit [1].

[1] Papiers personnels de Sébeville, ms. pen. nos, fol. 93 et seq., et Sébeville au Roi, 30 août 1683. Aff. étr., Vienne, t. LIII, fol. 325.

Ce qui valait mieux pour le représentant de la France que les agréments d'une relation avec une personne de la plus haute naissance, ce furent les renseignements politiques que lui procura, pendant tout le temps qu'il passa à Vienne, cette amie donnée par la Providence.

Quant aux surprises de la conversation à la cour, aux indiscrétions dont, en homme attentif, Sébeville saisissait toutes les occasions de profiter pour son instruction, la correspondance diplomatique en fournit des exemples nombreux.

« L'ambassadeur d'Espagne a dit, depuis peu de jours, à l'Empereur, qu'il avoit receu une depesche du Roy, son maistre, par laquelle il luy ordonnoit de faire en sorte auprez de Sa Majesté Impérialle de ne point souffrir dans sa cour aucun ministre de la part de Votre Majesté. C'est par le moyen de l'Impératrice douairière que je l'ay sceu, l'ayant dit à l'ambassadeur de Venize, qui m'a donné avis sur-le-champ, n'ayant point changé d'inclination en changeant de condition [1]. »

En ce temps-là, où les gazettes étaient encore peu nombreuses et, publiées à Paris et à la Haye, arrivaient à Vienne avec un grand retard sur les événements, « les bruits de ville » étaient une source de nouvelles dont il fallait faire état, avec discrétion sans doute, mais qu'on pouvait utiliser. Sébeville ne se fait pas faute de leur prêter l'oreille : « Ils se trouvent fort souvent vrays en ce pays icy, dit-il, et d'ordinaire, ils ont un fondement, ce qui me les fait écouter...., » et il ajoute dédaigneusement, pour paraitre sérieux : « Sans pourtant que j'en fasse aucun cas [2]. »

Le chapitre espionnage ne manquait pas non plus, nous l'avons dit, à ce programme d'information :

« Je sçay tout ce détail par un homme qui voit tout ce qui se passe dans le conseil de guerre, et mesme la pluspart des affaires qui se traitent dans le Conseil d'État. Je luy ay promis de m'employer pour luy faire obtenir une pension de Votre Majesté, dez que j'auray reconnu la sincérité de ses avis, et, depuis quinze jours que j'examine ce qu'il me dit, je le trouve juste et sincère [3].... »

[1] Sébeville au Roi, 30 décembre 1683. Aff. étr., Vienne, t. LVI, fol. 250.
[2] Sébeville au Roi, 22 février 1681. Aff. étr., Vienne, t. L, fol. 51.
[3] Sébeville au Roi, 4 décembre 1683. Aff. étr., Vienne, t. LVI, fol. 208.

Sébeville revient sur le même personnage, dans une autre lettre :

« L'homme dont j'ay desjà parlé à Vostre Majesté, qui vient de me faire le détail de la négociation du comte Tekeli, croit que M. de Waldeck va, dans quelque temps, faire marcher six mille hommes des troupes de Franconie et six mille de Hanover vers les Pays-Bas [1]. »

Du reste, si l'on veut bien se rappeler quel était alors l'enchevêtrement des possessions féodales, surtout en Allemagne, on se rendra compte de la facilité qui s'offrait aux étrangers chargés de mission dans un pays, de trouver des gens qui, sujets d'un souverain, avaient à se ménager une protection auprès d'un autre. Les princes allemands, possesseurs de biens dans le Brisgaw, dans les Flandres, cherchaient à entrer dans les bonnes grâces de Louis XIV, surtout depuis l'affaire des réunions [2].

Si le prince Eugène de Savoie, le prince Charles de Lorraine, d'origine française, avaient cherché fortune à la cour de Vienne, qui employait une quantité d'Italiens, Paris et Versailles attiraient aussi une partie de la jeunesse allemande, surtout en 1680, où la fortune n'avait pas encore cessé de sourire à la France.

L'espionnage n'avait donc pas, à cette époque, la signification brutale que lui a donnée la centralisation administrative, et la fixation des frontières entre pays rivaux. Il utilisait souvent des agents volontaires, parmi lesquels des personnages du rang le plus élevé.

Quels que fussent ses informateurs, bénévoles ou mercenaires, Sébeville ne les écoutait pas avec une confiance aveugle. Sa méthode consistait à les contrôler les uns par les autres.

C'est ainsi qu'il avait le droit d'écrire au Roi, le 19 juillet 1682 :

« La précaution que j'ay prise pour le vérifier (le détail des

[1] Sébeville au Roi, 11 décembre 1683. Aff. étr., Vienne, t. LVI, fol. 226.

[2] « Le comte de Schwarzemberg, que je ménage, et qui me ménage aussy, à cause des terres qu'il a dans le pays messin et dans la chastellenie d'Ypres, me vient d'assurer que c'est l'ambassadeur d'Espagne qui en est cause » (de la rupture du projet de voyage de l'Impératrice douairière dans le Tyrol, et qu'on craignait de nature à inquiéter Louis XIV) (5 avril 1682. Sébeville au Roi. Aff. étr., Vienne, t. LIV, fol. 110).

quartiers des troupes impériales) me paroîst presque infaillible, ne le sçachant pas d'un officier seul, mais de plus de vingt, et de différents régiments, car, comme les officiers me connoissent pour estre de leur mestier, je n'ay pas de peine à lier conversation avec eux, et d'en tirer ce que je veux scavoir, tantost d'une manière et tantost de l'autre [1]. »

Bien que, au cours des trois années que Sébeville passa à Vienne, il n'ait pu apposer sa signature au pied d'un instrument diplomatique, et qu'il n'ait joué qu'un rôle d'observateur, il faut reconnaître que le poste occupé par lui était peut-être le meilleur pour voir, d'un point central, tout ce qui se passait en Europe. La succession au trône d'Espagne, les convoitises dont elle était l'objet, étaient la préoccupation principale de toute l'Europe centrale et occidentale.

L'Empereur, qui tenait à l'Espagne par les liens du sang, par le souvenir tout récent encore de la réunion, en une seule main, de l'Empire et de la monarchie héréditaire qui dominait sur la péninsule ibérique, les Pays-Bas et l'Amérique, avait adopté, vis-à-vis de son parent Charles II, une attitude assez humble, presque celle d'un vassal qui attend un héritage. L'ambassadeur du Roi catholique devait donc exercer à Vienne une influence prépondérante. « Il est de la maison, » dit à chaque instant Sébeville. Les forces politiques dont le ministre français observait l'action avaient donc leur moteur aussi bien à Bruxelles et à Madrid qu'à Vienne. C'était la politique européenne qu'il avait à considérer.

L'étude à laquelle nous convions le lecteur est donc beaucoup plus instructive que ne le promet l'obscurité relative de l'homme qui nous a fourni nos documents. Par la puissance de son attention, et grâce à la situation centrale du poste d'observation que Sébeville occupait à Vienne, il a pu donner aux rapports qu'il envoyait chaque semaine à Louis XIV une signification et une portée qui leur permet de lutter avec les lettres, certainement plus littéraires, du cardinal Buonvisi à la cour de Rome.

Sans doute, Sébeville ne peut être rangé parmi ceux qui font l'histoire, soit en obligeant leurs adversaires, par la force de leur dialectique, à consentir des sacrifices territoriaux, soit en

[1] Aff. étr., Vienne, t. LIII, fol. 272.

faisant peser sur eux la force des armes : il doit se contenter du titre d'observateur consciencieux et fidèle; mais nul ne peut se flatter d'avoir été plus lucide ni mieux renseigné, et peu de diplomates ont assisté à des scènes plus épiques que celles dont il nous a conservé le souvenir.

C'est, en effet, une époque particulièrement dramatique que celle qui vit se préparer l'expédition de Kara Mustapha contre la capitale de l'Autriche. De l'invasion ottomane et des événements qui la préparèrent et la suivirent immédiatement, Sébeville a tout connu, sinon tout vu de ses yeux. Il a été au courant des intrigues et des menées de Tekeli, le principal allié de la Porte. Il est certainement l'un de ceux qui ont le mieux pénétré la physionomie de cet ambitieux, qui sacrifiait tout à la satisfaction de ses appétits, qui faisait des intérêts hongrois et des réclamations des protestants le prétexte de ses revendications personnelles. Il le montre insaisissable dans sa duplicité, entamant sans cesse de nouvelles négociations avec l'Empereur, les conduisant, tantôt sur le ton du respect, tantôt avec la plus provocante arrogance, et, lorsque venait le moment de conclure, se dérobant à tout arrangement définitif, trompant tour à tour et l'Empereur et le sultan, se faisant un mérite, vis-à-vis de chacun des partis, de ce qu'il n'avait soutenu que mollement les intérêts de l'autre, immolant tout à ses visées politiques, en un mot, le mauvais génie de la Hongrie, qu'il aurait fini, si la Providence n'y avait mis bon ordre, par rayer du nombre des nations civilisées, en la condamnant à vivre sous le joug musulman.

C'est avec la même netteté que se dégage de la lecture des papiers de Sébeville le tableau des rapports de Sobieski avec Léopold Ier. Elle nous fait voir avec quelle hauteur maladroite, avec quelle déloyauté parfois, l'Empereur agit vis-à-vis de celui auquel il devait la délivrance de sa capitale.

Telle est, à notre sens, la valeur des documents que nous allons analyser. Après les avoir examinés, nous sommes convaincu que le lecteur partagera l'opinion que nous nous sommes faite sur la politique de Louis XIV. Au moins pendant la période qui nous occupe, de 1681 à 1683, la conduite du grand Roi fut réglée par des préoccupations de modération et de justice. S'il ne donna pas à l'Europe une paix définitive, ce fut la faute de ses adversaires.

Le récit que nous allons présenter de la mission de Sébeville à Vienne est démonstratif à cet égard.

I.

En arrivant à Linz, où était la cour impériale, le marquis de Sébeville alla visiter le comte Lamberg, le comte et le prince de Dietrichstein, qui devaient lui obtenir son audience. Quant aux autres ministres, il ne put les voir que dans des maisons tierces. N'étant qu'envoyé et non ambassadeur, il n'avait pas qualité pour exiger qu'on « lui donnât la droite. » L'étiquette, en effet, était des plus sévères à Vienne et, plus d'une fois, le diplomate français vit ses mouvements gênés par des exigences de cette nature dont, au reste, les Autrichiens tempéraient, au gré de leur humeur, ou exagéraient la sévérité [1].

Ce ne fut qu'au bout de dix ou douze jours que l'on put commencer à parler d'affaires. Mais l'envoyé avait remarqué, dès le premier abord, que son arrivée dissipait une inquiétude. Les ministres de l'Empereur avaient cru que le rappel du marquis de Vitry était, de la part de Louis XIV, le signal d'un commencement d'hostilités, et que « le Roy de France ne vouloit plus garder aucune mesure avec l'Empereur [2]. »

A ce moment, les ministres de l'Empereur avaient adopté comme ligne de conduite de vivre avec la France sur le pied d'une cordialité provisoire, comme des ennemis réconciliés par un traité dont on négocie les détails d'application, mais ils ne tenaient pas à aboutir, au moins dans un bref délai, à la rédaction d'un instrument de paix définitif.

On prononça cependant, devant Sébeville, des paroles pacifiques : « J'entends dire partout que l'Empereur sera bien aise d'entretenir une bonne paix avec Votre Majesté [3]. » Nous verrons ce que voulaient dire ces mots : « entretenir une bonne paix, »

[1] Cf. la lettre de Sébeville au Roi du 22 août 1683, dans laquelle il annonce que les grands officiers de la cour veulent être traités d'Excellences. C'était au bout de deux ans qu'on s'apercevait de ce manquement au protocole. Et cette prétention se produisait au moment le plus dramatique du siège de Vienne.

[2] Sébeville au Roi, 11 janvier 1681, à Linz. Aff. étr., Vienne, t. L, fol. 26 et seq.

[3] *Loc. cit.*

et ce que contenaient de bonne foi les déclarations des gens occupant une situation à la cour impériale. Il convenait à la politique de Léopold de parler de paix à tout le monde, aux Français comme aux Hongrois et aux Turcs. Le parti était pris de renvoyer à une date ultérieure la rupture avec les ennemis, aussi bien que la conclusion de toutes les affaires embarrassantes. L'atermoiement appliqué à toutes choses fut le système que Sébeville rencontra devant lui pendant tout le cours de sa mission.

Au moins, dans une première période qui coïncide avec l'arrivée de Sébeville à Linz et durera quelques mois, si les idées étaient vagues à la cour de Vienne, elles n'étaient pas délibérément hostiles à la France, ou plutôt, on ne cherchait pas l'occasion d'une rupture immédiate.

Cependant, le premier incident qui marqua pour l'envoyé français la prise de possession de son nouveau poste fut un mauvais procédé de l'un des membres les plus influents du conseil d'État autrichien, le baron, plus tard comte Abelé.

Laissons Sébeville raconter lui-même l'aventure :

« M. le président Abelé me fist en arrivant arrester mes hardes à la douane, et comme je luy envoyay un gentilhomme luy demander pourquoy on les retenoit, il respondit que l'Empereur vouloit devenir mesnager et prendre garde de plus prez à ses affaires qu'il n'avoit fait par le passé. Sur cela, je luy répondis que je ne prétendois pas empescher l'Empereur de devenir mesnager ; mais que j'espérois que son mesnage ne commenceroit pas par me faire une injustice, et, de plus, que mes habits estant arrestez, je ne pouvois pas demander d'audience, n'estant point en estat de paroistre devant luy (l'Empereur). Aussitost aprez cette réponse, ils m'envoyèrent tous mes balots, me disant qu'ils ne vouloient que les visiter [1]. »

Abelé avait-il l'intention de faire autre chose qu'une taquinerie? En tout cas, il ne crut pas prudent de retarder une audience déjà demandée, et donna satisfaction à la demande du ministre de France.

Quelque temps après, le même personnage, qui semble avoir gardé rancune à Sébeville du tort qu'il avait cherché à lui faire,

[1] Sébeville au Roi. Aff. étr., Vienne, t. L, et ms pen. nos, fol. 96.

crut avoir trouvé un nouveau moyen de lui être désagréable. Ayant appris qu'un des valets de l'envoyé français avait vendu à Vienne quelques objets venant de Paris, il accusa le maître d'avoir fait du trafic chez lui au détriment de la douane [1].

Aussitôt averti, le représentant de Louis XIV se défendit devant l'Empereur, lui expliqua ce qui s'était passé, et trouva moyen d'intéresser à sa réclamation plusieurs conseillers d'État, qui n'aimaient pas Abelé. Bref, ce dernier fut obligé de faire des excuses, qu'il profita d'un accès de goutte pour ne pas présenter lui-même, et que fit parvenir un gentilhomme. Promesse formelle fut faite cette fois que désormais les bagages passeraient en toute franchise.

La même lettre rapporte un grief que les jésuites avaient contre le baron Abelé. Ils se prétendaient les victimes d'un mauvais procédé de sa part. A n'examiner que la matérialité des faits, Abelé s'était maintenu dans son rôle d'administrateur des deniers publics, chargé de veiller à leur rentrée et d'empêcher le gaspillage; mais Sébeville peut avoir été trompé par ses informateurs [2].

[1] Sébeville à Croissy, 15 avril 1681. Aff. étr., Vienne, t. L, fol. 118.

[2] « M. Abelé, dit Sébeville, est homme de basse naissance, et dont les commencements de la vie n'auroient pas fait deviner qu'il fût parvenu à cette charge, ayant esté tambour et joueur de gobelet, et c'est par ce dernier métier qu'il a commancé à gagner les bonnes grâces de l'Empereur, auquel il ne demandoit d'abord que d'estre gouverneur de ses fols, et ensuitte estant devenu secrétaire de la chancellerie, où il a gagné beaucoup de bien. Il luy a fait entendre que, n'ayant point d'enfants, il le fera héritier généralement de tous ses biens, les ayant receus de luy. Il est desjà vieux et fort incommodé de la goutte : il ne laisse pourtant pas de prendre beaucoup de peine pour restablir les finances. Tout le monde doute pourtant de sa capacité et de la réussite de son entreprise, quoyqu'il paroisse avoir beaucoup d'œconomie et d'application. » (Ms. pen nos, fol. 12.)

Nous devons ici signaler une erreur échappée à Sébeville. D'après la *Deutsche Allgemeine Biographie*, qui résume les travaux les plus récents, Abelé (Christophe-Ignace, seigneur de Lilienberg et de Hœcking, d'abord baron, puis comte), était né à Vienne, d'une famille originaire du Brisgaw, anoblie au cours du XVIe siècle. Contrairement à ce que dit l'envoyé français, c'était un homme d'une grande instruction, notamment en matière juridique, et tout porte à croire à son intégrité. L'empereur Léopold l'avait nommé président du Conseil aulique, c'est-à-dire ministre des finances, après la disgrâce du comte Sinsendorff, chassé de la cour pour ses malversations. Rappelons en passant que Sébeville, dans sa lettre au Roi du 8 février 1681 (Aff. étr , Vienne, t. L, fol. 48), nous donne, sur le chiffre de la somme dont ce ministre prévaricateur s'était reconnu redevable envers le Trésor, les détails les plus circonstanciés

Quoi qu'il en soit, Abelé était d'un tempérament dur et sévère. C'est lui

Il survint en ce moment, à la cour de Vienne, une nouvelle qui, toute prématurée qu'elle était, pouvait retarder l'audience officielle demandée par Sébeville. Strasbourg venait, disait-on, d'être occupé par les Français. Ce n'est pas ici le lieu de refaire l'histoire de ce chef-d'œuvre de diplomatie, dont la gloire appartient à Louvois, qui assura à la France, pour deux siècles, une de ses meilleures et plus profitables acquisitions, et à la vieille cité impériale une prospérité qu'elle ne connaissait plus depuis les guerres de religion.

On pourrait croire que cette prise de possession d'une ville faisant partie de l'Empire allait causer à Vienne une émotion profonde. Il n'en fut rien. Les ministres de l'Empereur réservaient leurs susceptibilités pour tout ce qui concernait les intérêts de l'Espagne.

Il existe au ministère des affaires étrangères, parmi les pièces annexes à la correspondance de notre envoyé, la copie d'une lettre adressée à l'évêque de Strasbourg par M. de Mayersheim, résident à Vienne de l'archevêque de Cologne, « très honneste homme, » dit une note manuscrite qui précède le texte, « et en qui ledit seigneur évesque peut avoir une entière confiance, nonobstant qu'il soit entièrement dans celle de M. l'évesque de

qui, en 1670, avait fait condamner à mort les comtes Zrinyi, Frangipani et Tattenbach, après la conspiration qui porte le nom de ce dernier. Il avait même assisté de sa personne à l'exécution de la terrible sentence. M. Fraknoï (*Papst Innocens XI (Benedict Odescalchi), und Ungarn's Befreiung des Türken Herrschafft*, trad. par le docteur Peter Jekel (Fribourg en Brisgaw, Herder, in-8, 1902, p. 46 et 48) l'accuse pourtant d'avoir manqué d'énergie dans l'accomplissement de la tâche qu'il avait entreprise, de remettre de l'ordre dans les finances impériales. Un tel homme, à la tête d'un service aussi désorganisé que l'était en 1681 le Trésor de Léopold I[er], devait provoquer contre lui de ces haines qui ne pardonnent jamais. On cherchait, à la cour, à le perdre dans l'opinion en le présentant comme un parvenu et un incapable. Sa réputation dans ce sens devait être bien établie à Vienne, puisque Sébeville, qui n'avait pas l'habitude de se payer de mots, avait ajouté foi à ce qui n'était qu'un racontar d'antichambre. Disons, dès maintenant, que les appréciations du ministre de Louis XIV sont généralement puisées à meilleure source, et qu'on peut en général, malgré cette erreur, s'en rapporter à son jugement.

L'Empereur soutenait contre tous ce serviteur après tout fidèle. En 1682, nous le voyons découragé par les difficultés de sa tâche. L'Empereur dut lui intimer l'ordre de rester à son poste. (V. la lettre de Sébeville au Roi, du 26 décembre 1684. Aff. étr., Vienne, t. LIV, fol. 17.)

Les attaques dont il était l'objet finirent par lasser la ténacité du vieux ministre. Le 18 février 1683, Sébeville annonce au Roi que M. Abelé s'est enfin démis de sa charge. « On ne sçait encore qui le remplacera. »

Vienne, de M. le comte de Kœnigseck et du prince de Schwarzemberg [1]. »

Bien que postérieure d'un an à la période qui nous occupe (10 décembre 1682) et écrite peu de temps après l'occupation définitive de Strasbourg, cette lettre exprime un sentiment qui devait exister depuis longtemps déjà dans les hautes sphères gouvernementales à Vienne. L'évêque de cette ville était déjà en grande faveur et à la veille d'être élevé officiellement à la dignité de premier ministre, lorsque Sébeville arriva à Linz, en janvier 1681.

D'autre part, il est à noter que la prise de possession de Strasbourg n'exerça aucune influence sur les relations de l'Empire avec la France. Il y a donc tout lieu de croire que les motifs d'une pareille indifférence, expliqués à M. de Mayersheim, à la fin de 1682, par l'évêque de Vienne et MM. de Kœnigseck et de Schwarzemberg, étaient déjà, en mars 1681, les mêmes qui décidèrent ces hommes d'État à ne manifester aucun mécontentement grave à l'occasion d'une nouvelle depuis longtemps prévue, et d'une perte après tout peu sensible, puisqu'il s'agissait d'une ville libre, qui n'obéissait qu'à contre-cœur aux injonctions, pourtant rares, du pouvoir impérial.

« Je crois pouvoir assurer Votre Altesse que, si elle pouvoit assurer de bonne foy cette cour (Vienne) qu'on laissera en repos les Estats d'Espagne et d'Allemagne, et que l'on n'aura pas à craindre que la France conserve encore quelque dessein caché, pour recommencer, sous un autre prétexte à nouveaux frais; qu'en ce cas, on donneroit icy infailliblement les mains à la paix, et que ce ne seroit alors la ville de Strasbourg qui tiendroit si fort à cœur à la maison d'Autriche pour empescher une véritable et bonne union et intelligence entre l'Empire, l'Espagne et la France [2]. »

[1] Aff. étr., Vienne, t. LII, fol. 248.

[2] Nous croyons intéressant de noter que Louis XIV, sollicité d'intervenir entre l'Empereur et une ville rhénane, à propos des difficultés d'administration municipale, ne crut pas devoir répondre aux suggestions dont il était l'objet. Voici ce que Sébeville en dit au Roi, le 11 février 1683 :

« Le décret par lequel l'Empereur ordonne à la ville de Cologne de restablir son ancien bourgmestre, y cause, dit-on, tant de troubles, que quelques sages ministres austrichiens craignent beaucoup que quelques-uns des plus puissants n'ayent recours à Votre Majesté, ayant eu avis qu'elle pourroit facilement y faire entrer ses troupes. » (Aff. étr., Vienne, t. LIV, fol 174.)

Les historiens qui accusent Louis XIV d'ambition effrénée, d'hostilité con-

Du reste, les ministres impériaux ne manquaient pas de motifs de se réjouir de l'attitude de la France. Ils n'avaient plus à craindre une agression immédiate. Le roi de France leur faisait dire qu'il venait de consentir à la nomination de commissaires des différentes puissances intéressées, et à leur réunion à Francfort ou à Mayence [1].

Bien mieux, Louis XIV avait « bien voulu mesme déclarer au comte de Mansfeld (ambassadeur d'Autriche à Paris) que, pendant les conférences desdits commissaires, il ne sera procédé, par les Chambres de Metz et de Brisak, à aucune nouvelle réunion des terres possédées par les électeurs et princes voisins de l'Alsace et de l'évesché de Metz. »

II.

L'indication de cette procédure compliquée de nomination de commissaires, d'ouverture de conférences à Francfort ou à Mayence, éclaire la situation que nous avons à décrire. L'Empereur, en effet, ne croyait pas pouvoir, ou ne voulait pas prendre la responsabilité de traiter avec la France de son autorité privée. Il estimait conforme au droit constitutionnel de l'Empire une discussion dans laquelle interviendraient, par leurs représentants, les Électeurs ou les délégués des Cercles entre lesquels était répartie l'Allemagne.

Si Léopold avait été un homme d'énergie et de décision, il aurait précisément cherché à échapper à ces entraves des délibérations de la Diète. S'il n'avait pu leur échapper complètement, il eût fait au moins son possible pour diriger les travaux de l'assemblée de Ratisbonne et des conférences diplomatiques de Francfort. Mais il était contraire à ce caractère irrésolu et scrupuleux de mettre l'Empire en présence d'un fait accompli, par la signature d'un traité de paix. Il aima mieux chercher, dans les rouages compliqués de la constitution impériale, un abri pour sa maladive indécision.

Avant de montrer par quelle série de désillusions passa le malheureux envoyé du roi de France, qui avait espéré couron-

tinuelle contre l'Empire, se sont bien gardés de citer cet exemple de modération. Nous en verrons d'autres !

[1] Le Roi à Sébeville, 31 janvier 1681. Aff. étr., Vienne, t. L, fol 31.

ner sa carrière par l'apposition de son nom au pied de l'instrument d'une paix définitive entre les deux plus puissantes nations de « la chrestienté, » comme on disait alors, demandons-nous ce qu'était ce souverain auprès duquel le ministre français allait passer trois années.

Sébeville était trop intéressé à connaître le terrain sur lequel il allait marcher, les personnages avec lesquels il allait négocier, pour ne pas étudier avec le plus grand soin le monde de la cour.

Dès le mois de mai qui suivit son arrivée en Autriche, Sébeville envoya au Roi un « portrait » de Léopold [1].

Plus tard, lorsque l'envoyé rédigea le résumé de sa mission, il relut ce morceau de littérature, qui lui avait coûté, cela se sent un peu, beaucoup de travail, et il le remit au point des événements accomplis. C'est ce dernier texte, fort peu différent du premier, que nous donnerons au lecteur, en indiquant les variantes.

L'auteur commence par une allusion à la personne de Louis XIV. C'est ici le courtisan, plus que le littérateur, qui a tenu la plume.

« Qu'on ne s'attende point de trouver icy un Empereur qui se distingue par sa belle taille et sa bonne mine, au milieu d'une foule de courtisans bien faits, qui se fasse connoistre pour le maistre des autres par un air majestueux, qui d'abord inspire le respect et la crainte, qui donne ensuite de l'admiration par ses manières d'agir et de parler, et qui fasse voir enfin, dans toutes ses actions, de la grandeur et de la fermeté, et dans tous ses discours, une délicatesse d'esprit et une supériorité de génie qui contraigne d'avouer qu'il est digne de commander à l'univers et qu'un tel maistre est un présent du Ciel, dont on doit louer et remercier Dieu toute sa vie. Non [2], l'on ne verra rien qui approche de ce portrait. Au contraire, on ne trouvera qu'un petit homme contraint dans sa taille et dans toutes ses actions, ne sçachant comment mettre son chapeau, embarrassé de ses mains et de sa contenance, marchant comme s'il avait tousjours peur de tomber, la mine basse, ne marquant rien de

[1] Annexe à la lettre du 8 mai 1681. Sébeville au Roi. Aff. étr. Vienne, t. L, fol. 144. Un texte presque identique se trouve dans le ms. pen. nos, fol. 1.

[2] Dans le premier texte il y avait : *icy*.

relevé, et enfin n'ayant rien qui plaise, quoy qu'il ait le teint vif, les yeux fort beaux et le nez assez bien fait ; mais le désagrément de sa bouche est si grand, qu'il est impossible de s'accoutumer à son visage, non plus qu'à son air sérieux et grave, ou, pour mieux dire, honteux et timide, craignant tousjours de donner aux spectateurs matière de rire, et ne riant que très rarement. Il est vray qu'il fait fort bien ; car jamais ris [1] n'a paru si innocent que le sien : il a pourtant de l'esprit et beaucoup de sçavoir, et, s'il avoit meilleure opinion de luy, ses affaires en iroient mieux ; mais il s'en deffie tellement, qu'il se remet tousjours au sentiment des autres qui souvent n'est pas si bon et [2] si juste que le sien, ce qui le fait tomber d'ordinaire dans des inconvénients fascheux ; car, comme il reçoit de différents conseils suivant les interests différents de ceux qui luy en donnent, il change souvent les résolutions qu'il a prises, ainsy l'on ne peut [3] s'asseurer sur aucune parolle qu'il ayt donnée, quoy qu'il ayt envie de faire plaisir, estant naturellement bon et honneste ; mais si foible, que ceux qui l'approchent le tournent comme ils veulent, particulièrement quand ils se servent de quelque couleur de dévotion ; car il est assurément fort dévot. Les Jésuites, par ce moyen, l'ont gouverné longtemps. Présentement c'est un capucin qu'il a élevé depuis peu à la dignité d'évesque de Vienne, et par conséquent de prince de l'Empire [4], et, quoyqu'il soit peu versé dans les affaires, elles luy passent toutes par les mains depuis quelque temps, l'Empereur ne décidant rien que par son avis, qu'il luy demande le soir sur tout ce qui s'est proposé le matin dans le conseil, où il n'entre point encore [5]. Ainsy l'on ne scait jamais [6] sa résolution sur-le-champ dans le conseil, où il n'auroit pas la force de décider, à moins que les avis ne fussent

[1] Premier texte : *rire.*
[2] Premier texte : *ny.*
[3] Premier texte : *jamais.*
[4] Premier texte : *Il est homme d'esprit, fort bon amy et fort droit, mais.*
[5] Le résumé auquel nous empruntons le texte de notre citation a donc été rédigé avant la date de la nomination du P. Emerick au poste de conseiller d'État, c'est-à-dire avant les premiers jours d'avril 1682. C'est, du moins, ce que l'on peut conclure d'une lettre de Sébeville au Roi, du 9 avril 1682, dans laquelle on lit (Aff. étr., Vienne, t. LIII, fol. 117) : « L'évesque de Vienne sera, dit-on, déclaré dans peu de jours conseiller d'Estat ; si cela est, on le verra bientost chef du Conseil. »
[6] Dans le premier texte il y avait : *presque* jamais.

unanimes, ce qui est très rare; mais le jour suivant, il fait sçavoir sa volonté ou plus tost celle du capucin, qui est fort vieux et fort goutteux, mais pourtant ferme et résolu, et ne mesnageant que ses amis, qui sont en petit nombre, tous les vieux conseillers d'Estat, la pluspart gens de qualité, estant fort faschez de son crédit et de voir qu'il sera bientost [1] à leur teste comme premier ministre [2] et peut-estre comme cardinal, la pluspart croyant [3] qu'il héritera du chapeau qui estoit destiné au comte de Walestein, comme il a desja fait de la mitre que l'Empereur luy avoit promise publiquement et dont il avoit receu les compliments de toute la cour. »

Cet échantillon du talent littéraire de l'envoyé français à la cour de Vienne pourra paraître poussé à la caricature. Nous sommes en mesure de rassurer le lecteur à cet égard. Les historiens les plus favorables à Léopold Ier nous le dépeignent sous des couleurs analogues. Il n'avait pas été élevé pour occuper le trône de son père, parce qu'il était le troisième fils de Ferdinand III. Destiné à l'état ecclésiastique, il ne fut élu roi des Romains, avec succession éventuelle à l'Empire et aux royaumes de Bohême et de Hongrie, qu'à un âge où sa formation intellectuelle et morale était complète, après la mort inattendue de ses frères aînés. Il eût fait sans doute un excellent et saint prêtre et ne fut qu'un médiocre souverain, quoique non dépourvu d'intelligence. Si de grands événements se produisirent sous son règne, nous verrons, au cours de cette étude, qu'il ne les a ni commandés ni prévus, qu'ils se sont produits en dehors de son influence, presque malgré elle.

Un historien contemporain, qui a raconté la délivrance de la Hongrie dans un esprit empreint tout à la fois du patriotisme le plus décidé et du catholicisme le plus pur, M. Fraknoï, « évêque titulaire, » inspecteur général des musées et des bibliothèques en Hongrie, qui ne cache pas son antipathie vis-à-vis de Louis XIV, mais qui a fondé son opinion sur l'étude de la correspondance du cardinal Buonvisi, nonce du pape à Vienne en 1681, ne traite pas mieux que ne le fait Sébeville le caractère de l'Empereur.

Buonvisi, dit-il, « ne se lassait pas, dans les rapports qu'il

[1] Premier texte : *dans le conseil.*
[2] Dans le premier texte, les mots *comme premier ministre* n'existent pas.
[3] Premier texte : *je crois bien.*

adressait à Rome, de combler d'éloges le zèle pour la foi, la pureté exemplaire des mœurs, la sensibilité et la volonté de bien faire qui distinguaient Léopold ; mais en même temps, il déplorait sans cesse qu'il n'eût dans le caractère aucune solidité (*Festigkeit*) et qu'il fût dépourvu de tout sentiment de sa valeur personnelle. La responsabilité en remonte à ses précepteurs et à ses confesseurs, qui avaient dépassé les limites du nécessaire, et, semant dans son âme les germes de l'humilité et de la docilité, avaient étouffé sa confiance en lui-même. Il était ainsi sous la domination de son entourage [1]. »

Par sa maladresse, sa raideur, par la faiblesse même qu'il apportait dans l'expédition et la direction de ses affaires, abandonnant tout, en réalité, à la fantaisie du ministre favori, Léopold s'aliéna la fidélité de certains de ses sujets, entre autres du comte Jerger, que Sébeville nous dépeint comme un homme de valeur. Le comte Jerger, « vice-président de la chambre de Vienne, est homme d'esprit, hardy et dangereux, ne faisant point scrupule de se vanger cruellement, mesme faisant un point d'honneur d'estre vindicatif au dernier degré [2]. »

Lorsque le crédit de l'évêque de Vienne fut devenu tout à fait prépondérant, Jerger tomba dans la disgrâce la plus complète, sans qu'aucun fait précis semble avoir motivé ce traitement. « On continue [3], dit Sébeville, de mal traiter le comte Jerger, en le privant de toutes les commissions qu'il pourroit prétendre, et luy continue de se roidir contre M. l'évesque de Vienne ; et, comme en dernier lieu il a quelque sujet de se plaindre de ce que, aprez luy avoir fait espérer d'aller à Ratisbonne, on y a envoyé le comte de Windischgraetz, il est resté à Passau, et ne retournera pas, je crois, à la cour de l'Empereur, si on ne l'y rappelle, ayant pris le dessein de se retirer tout à fait, et de sortir mesme des Estats de l'Empereur, dez qu'il aura pu retirer quelques effets qu'il a encore sur quelques particuliers. »

Il fallait que cet homme fût aigri jusqu'au désespoir, puisqu'il était prêt à tout, même à se mettre au service de la France. Il

[1] *Papst Innocens XI (Benedict Odescalchi) und Ungarn's Befreiung des Turken Herrschafft*, par W. Fraknoï, trad. en allemand par le docteur Peter Jekel. Fribourg en Brisgaw, Herder, in-8, p. 29.
[2] Ms. pen. nos, fol. 12.
[3] Sébeville au Roi, le 15 septembre 1683. Aff. étr., Vienne, t. LVI, fol. 86.

fit même une démarche dans ce sens auprès de l'envoyé de Louis XIV, démarche qui ne paraît pas, du reste, avoir eu de suite, étant de celles que n'encourageait pas le Roi très chrétien [1].

C'était « la faction d'Espagne...., les meschants conseils qu'elle avoit donnez à l'Empereur, » que Jerger rendait responsable de la décision qu'il avait prise « de se détacher de son serment. »

Chargé de famille, — il avait neuf enfants, — encore sous le coup des pertes qu'il avait faites, sans grande fortune, bien qu'il eût « manié plusieurs années les finances de l'Empereur, » il était facile à maintenir dans les bornes de la fidélité due à son souverain. Celui-ci n'aurait eu besoin que d'un peu d'attention pour ne pas réduire aux résolutions désespérées un serviteur qui paraît avoir été intègre, dans un service « où l'on peut faire de grandes affaires, sans craindre d'être découvert [2]. »

De semblables démarches auprès des puissances ennemies révèlent en général, dans la cour où elles se produisent, une grande inaptitude pour le maniement des hommes, et sont, la plupart du temps, provoquées par les injustices d'un pouvoir capricieux. Le chapeau de cardinal promis à Wallestein, puis destiné à l'évêque de Vienne, le poste de Ratisbonne, pour lequel l'Empereur avait désigné le comte Jerger, pour le donner à un autre, tous ces manquements à la parole donnée, dont la faiblesse et l'indécision de Léopold étaient responsables plus que sa conscience n'était coupable, n'étaient pas de nature à attirer à celui qui les avait commises la sympathie et l'admiration dont était entouré Louis XIV, plus avare d'engagements, mais plus fidèle à ceux qu'il avait pris.

D'autres ministres autrichiens jugeaient défavorablement leur maître. Sébeville entendit un jour le comte de Schafftemberg

[1] Le prince de Crouy avait fait faire à Louis XIV des offres de service. Le Roi lui fit transmettre cette réponse : « Vous ne devez point faire de difficultez de rejetter entièrement les propositions du comte de Crouy, et il est bon mesme que vous ne laissiez aucun lieu d'espérer à ceux qui en feront de semblables, que je les veuille escouter. » (Le Roi à Sébeville, 17 avril 1682. Aff. étr., Vienne, t. LIII, fol. 103, et Sébeville au Roi, 26 mars, ibid., fol. 100.) On ne peut accuser le roi de France d'avoir encouragé la défection dans la noblesse autrichienne.

[2] Sébeville au Roi, 15 septembre 1683. Aff. étr., Vienne, t. LVI, fol. 86.

qui tenait devant lui des propos singuliers dans la bouche d'un courtisan autrichien. « Il doit partir à tous moments (pour la Pologne), et me parlant hier de son voyage, il me dit franchement que, s'il alloit dans ce pays-là les mains vides, qu'il (*sic*) ne feroit rien, le grand général et plusieurs des principaux officiers estant fort mal satisfaits de l'Empereur, sur ce qu'il ne leur a rien donné, et luy ayant mesme dit, quand il fut conduire le roy de Pologne dans les quartiers de la Haute Hongrie, que, s'ils avoient fait pour Votre Majesté ce qu'il avoit fait pour l'Empereur, qu'ils auroient chacun des marques considérables de sa reconnoissance, et du moins des portraits enrichis de diamants d'une grande valeur qui apprendroient à leurs descendants les grands services qu'ils luy auroient rendus. Enfin, ils exaltèrent fort la magnificence de Votre Majesté, et le plaisir qu'il y avoit à la servir, en luy reprochant d'un costé le peu d'utilité et de satisfaction qu'il y avoit d'exposer sa vie pour l'Empereur, qui n'en marquoit pas la moindre reconnoissance. Le comte de Schafftemberg estoit fort embarrassé par ce discours, auquel il ne put répondre autre chose, à ce qu'il m'a dit, que c'estoit manque de pouvoir à l'Empereur, et non de bonne volonté, et qu'ils sçavoient eux-mesmes assez en quel estat estoient ses affaires pour n'estre pas obligé de le justifier sur ce qu'il n'avoit rien fait pour eux : mais, comme les belles paroles ne satisfont pas ces gens-là, il ne les appaisoit pas, et il n'a pas non plus bonne opinion de sa négociation, estant persuadé qu'on ne luy fera pas semer grand argent en ce pays-là, où il m'a dit qu'il ne resteroit que huit à dix jours [1]. »

On ne peut cependant pas croire que Léopold se refusait par scrupule à employer des procédés qui étaient d'un usage courant notamment à Varsovie. Il faisait comme les autres; mais son impéritie se décelait dans ces agissements comme partout ailleurs et la conversation de Schafftemberg avec les envoyés polonais ne veut pas dire autre chose, sinon que l'Empereur ne savait pas donner.

Quand, par hasard, il voulait récompenser un service rendu, il le faisait maladroitement, ou bien lésinait sur la valeur du cadeau, ou bien l'accompagnait de procédés humiliants. C'est

[1] Sébeville au Roi, le 11 janvier 1684. Aff. étr. Vienne, t. LVI, fol. 266.

ainsi qu'il trouva moyen de froisser l'envoyé de Bavière, après la conclusion du traité avec l'Électeur de ce pays [1].

« M. Leidel s'en est retourné en Bavière fort mescontent du présent de l'Empereur, qui est son portrait, dont la boëtte est garnie de si petits diamants, qu'elle n'est estimée que deux cents escus, et, pour en marquer son ressentiment, il en tira le portrait, et dist qu'il l'estimoit sy fort, qu'il luy feroit faire une plus belle boëtte, dez qu'il seroit à Munich, en mesme temps voulant donner celle qu'on luy avoit envoyée au porteur qui n'osa pas l'accepter. Il la jetta par mespris sur une table, gardant tousjours le portrait entre ses mains. L'histoire ajoutte qu'il dist : Si j'avois fait un pareil traitté avec le Roy, j'en serois mieux récompensé. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aussytost que l'Empereur sceut son mécontentement, il luy envoya deux mille ducats, qu'il ne voulut pas prendre. »

Un tel caractère était incompatible avec un système de gouvernement tant soit peu prévoyant. Aussi, sans nous arrêter aux textes nombreux qui, dans la correspondance de Sébeville, accusent l'Empereur et ses conseillers de n'avoir rien pénétré des desseins du Turc, et d'avoir attendu, dans l'inaction la plus complète, une invasion que tous les gens renseignés voyaient se préparer depuis deux ans, citerons-nous seulement quelques lignes d'un historien favorable à la maison de Habsbourg, le chevalier d'Arneth. Sans nommer personne, cet écrivain généralement bien renseigné prononce contre la politique de Léopold Ier, à la veille du siège de Vienne, le plus sévère réquisitoire.

« Tout était, à Vienne, dans le désarroi le plus effrayant. On avait cru d'abord que les négociations de Caprara amèneraient la prolongation de la trêve, et vraiment avec trop de négligence (freilich etwas zu sorglos) on n'avait pensé ni aux préparatifs nécessaires pour la défense de la capitale ni à la levée d'une armée suffisante pour venir à son secours. On était complètement abasourdi par la marche victorieuse si rapide du grand vizir à travers la Hongrie. Il n'y avait pas 35,000 hommes dans l'armée que l'Empereur passa en revue dans la plaine de Kittsee. Si elle avait été battue par l'ennemi sept fois plus nombreux qui lui

[1] Sébeville au Roi, le 25 février 1683. Aff. étr., Vienne, t. LIV, fol. 192.

était opposé, malgré les prodiges de valeur qui n'auraient pu neutraliser l'énorme disproportion des forces en présence, on aurait vu Vienne, toute l'Autriche, l'Allemagne jusqu'au Rhin sans défense, à la merci du Turc. » (*Das Leben des Feldmarschalls Guido Starhemberg*, p. 15.)

III.

L'influence souveraine à la cour impériale, c'était, au fond, l'Impératrice qui l'exerçait. L'Empereur était le meilleur des maris, le plus fidèle : il avait, dans l'intelligence de sa femme, elle-même très attachée à ses devoirs d'épouse et de mère, la plus absolue confiance. Ils ne se quittaient pas souvent, et jamais pour longtemps.

Une telle mainmise ne se justifiait pas par des avantages corporels. Nous avons déjà, dans un précédent article, publié un crayon fort satirique tracé par Sébeville d'après cette peu attrayante personne.

Le cardinal Buonvisi en parle à peu près dans les mêmes termes. Il la savait « orgueilleuse et susceptible [1]. »

Sébeville avait dit : « Quoiqu'elle ne soit pas méchante, elle est pourtant colère [2]. »

Buonvisi, comme Sébeville, connaissait son crédit auprès de Léopold; mais il n'avait jamais su l'intéresser à ses projets [3].

Elle exerçait en réalité un véritable pouvoir occulte, duquel tout le monde tenait compte. Chacun évitait de la froisser.

Cette fille de princes souverains, mais pauvres, ne perdait pas une occasion d'élever les siens. Sébeville note toutes les entreprises qu'elle tente en faveur des princes de son nom.

« L'Impératrice mesnage si bien les affaires de sa maison, qu'elle obligera, selon toutes les apparences, l'evesque d'Olmitz (*sic*) à ceder son evesché à un de ses frères, s'il veut entrer en possession de celuy de Wratislavie, où il a esté esleu depuis peu de temps, et de plus, elle travaille présentement à en faire eslire un autre (fils du duc de Neubourg) coadjuteur de celuy

[1] Rapport de Buonvisi, du 20 novembre 1683, cité par Fraknoï, *op. cit.*, p. 79.
[2] Ms. pen. nos, fol. 4.
[3] Fraknoï, *loc. cit.*

de Passau; et ayant aussy fait donner la coadjutorerie du grand maistre de Mariendal à un de ses frères, qui est collonel dans les troupes impérialles, et voulant luy faire encore d'autres avantages, elle a tant fait auprez de l'Empereur, qu'elle luy a fait ériger cette semaine trois ou quatre villages de Silésie qui appartiennent à l'ordre Teutonique en principauté et, par ce moyen, elle a fait donner au grand maistre le gouvernement de cette province, qui ne peut estre possédée, selon les constitutions, que par un prince dudit pays, et, comme il est fort vieux, il y a bien de l'apparence que M. son frère héritera bientost du gouvernement aussy bien que de la place de grand maistre. Enfin, elle ne néglige rien pour enrichir sa maison [1]. »

Franchement, les courtisans témoins de ce parti pris de népotisme auraient été bien naïfs de ne pas suivre un exemple venu de si haut. En ce sens l'on peut dire que, malgré les plus sérieuses qualités, l'Impératrice fut le mauvais génie du règne, en l'encourageant à préférer les recommandations au vrai mérite.

La vie que menait l'Empereur dans son privé était de nature à favoriser l'influence de sa femme. Il avait les goûts et les habitudes d'un petit hobereau allemand. La chasse, la musique et quelques réceptions des plus simples, tels étaient ses plaisirs. Tandis que les courtisans menaient une vie assez désordonnée, le chef de l'État donnait l'exemple d'une grande dignité de mœurs, et de l'amour de son foyer. Les papiers de Sébeville nous permettent de nous figurer ce qu'était la vie à la cour dans ces dernières années du xviie siècle.

Nous ne suivrons pas l'envoyé français dans l'énumération complète à laquelle il se livre des charges de la cour et des personnages auxquels elles étaient confiées.

Ce que nous en dirons suffira à constater que tout, à Vienne, était moins luxueux qu'à Versailles, la domesticité moins nombreuse et la livrée plus modeste, de couleur noire avec des galons jaunes. Dans les jours de fête, le cocher et les postillons qui menaient l'Empereur portaient de grandes casaques de velours cramoisi ; on les coiffait d'un bonnet analogue, comme forme, à celui du doge de Venise. Cet accoutrement devait paraître archaïque à un courtisan de Versailles.

[1] Aff. étr., Vienne, t. LIV, fol. 41.

La garde personnelle du souverain se composait des archers et des trabans : vu le petit nombre de ces soldats, on prenait, pour les soulager dans leur service des postes, des hommes de la garnison de Vienne, empruntés à n'importe quel régiment. L'uniforme des trabans, plus brillant que celui des archers, comportait « des chausses larges » galonnées de jaune, et « un pourpoint à grandes basques de futaine blanche, chamarrez aussy de galons jaunes. » Ils étaient armés d'une pertuisane [1].

Les chasses de Léopold Ier n'étaient pas organisées comme celles de Louis XIV. Au lieu de courre le cerf, comme on faisait à Versailles, à Fontainebleau, à Chambord, ce qui supposait une étude attentive des habitudes du gibier et une organisation intelligemment comprise, et beaucoup d'expérience, la vénerie autrichienne ne consistait que dans des tueries, faites dans des parcs, où des rabatteurs amenaient d'énormes quantités d'animaux. Cette manière de chasser ne laissait pas que d'être fort onéreuse pour les pays où elle était pratiquée. Pour se procurer des rabatteurs, il suffisait qu'ils fussent requis par le grand veneur, sans la moindre indemnité [2].

Léopold prenait grand plaisir à ces boucheries. Il allait se placer dans une tente au milieu du parc, avec l'Impératrice, et là, tous les deux tuaient les cerfs, avec des carabines, dans le troupeau. Comme on pourrait nous accuser de charger le tableau, nous laissons la parole à l'envoyé français.

« Quand la chasse est finie, il (l'Empereur) sort de sa tente, où hommes et femmes sont avec luy, et va luy mesme les pezer, et aprez les avoir pezés, on lui tourne les cerfs sur le dos les jambes en l'air, et aussitost il s'affourche dessus, et luy-mesme leur fend la poitrine avec un grand couteau de boucher, pour voir s'il est bien en venaison. On escrit aprez sur un registre : l'Empereur un tel, ou l'Impératrice une telle, ont tué un cerf qui portoit tant, et d'une telle pesanteur [3].... »

Quand il ne chassait pas, l'Empereur jouait aux quilles avec l'Impératrice, ou bien montait à cheval *incognito*, dans un manège. L'hiver, il aimait à mener en traineau les dames de la

[1] Ms. pen. nos, fol. 29.
[2] « Sans leur donner un sol, » lit-on dans le Ms. pen. nos, fol. 31.
[3] Ms. pen. nos, fol. 38.

cour, et l'étiquette exigeait alors qu'elles fussent luxueusement parées, et couvertes de bijoux.

Les réceptions à la cour avaient un caractère particulier. Les soirs d'hiver, quand il avait parcouru Vienne en traîneau, l'Empereur donnait un bal auquel n'étaient invitées qu'un petit nombre de personnes. On y représentait « des comédies chantées, dont les auteurs sont très mauvais, les habits très vilains et des décorations de théâtre très pauvres [1]. »

Si nous en croyons Sébeville, l'amour que Léopold professait pour l'intimité et les réceptions restreintes donnait lieu à des fêtes qu'on eût trouvées en France passablement ridicules, et qui prouvaient combien peu le maître exerçait d'influence sur son entourage.

Le mardi gras avait lieu le *Wirthschafft* (l'hôtellerie). C'était un dîner costumé, auquel étaient invités tous les personnages de la cour déguisés en paysans de diverses nations. On dansait d'abord pendant deux ou trois heures, « chaqu'un avec sa chaqu'une, » dit Sébeville. Puis on se mettait à table. Les convives prenaient place d'abord. L'Empereur et l'Impératrice s'asseyaient après tout le monde, aux dernières places. A la fin du repas, l'Empereur faisait le tour de la table, s'excusant sur la mauvaise chère comme faisaient les aubergistes en Allemagne. Il demandait à chacun de quel vin il voulait boire, et envoyait puiser à de petits barils déposés dans l'antichambre et qui contenaient tous les crus imaginables. A l'entrée, un écriteau portait cette inscription :

A l'Aigle Noir, bon logis à pied et à cheval.

Le lundi et le mardi gras, l'Empereur et l'Impératrice douairière organisaient une sorte de kermesse. Les dames, habillées en marchandes, finissaient par danser des figures ; mais Sébeville trouve qu' « elles dansent toutes, dans ce pays-là, comme des sabots. »

Pendant le carême et la semaine sainte, l'Empereur et l'Impératrice faisaient la visite des couvents, et manifestaient de la façon la plus édifiante leurs habitudes de piété.

Cette vie grave, ces plaisirs presque bourgeois font contraste avec les mœurs des courtisans, presque tous gros mangeurs,

[1] Ms. pen. nos, fol. 35.

gros buveurs, fort dissipés pour la plupart. L'exemple austère donné par les souverains n'empêchait pas une très grande liberté d'allures de régner dans les réceptions données aux dames d'honneur des deux Impératrices. Ces dames d'honneur étaient naturellement choisies parmi les premières familles de la noblesse. Leur vertu était protégée par les peines les plus sévères : des amendes énormes, le bannissement même pouvaient être prononcés contre un délinquant en semblable matière.

Mais la manie du sigisbéisme, importé d'Italie, sévissait à la cour de Vienne, et chaque jeune fille avait son galant attitré qui ne la quittait guère, même pendant le service des souverains. Souvent, au milieu des repas, les jeunes gens et les jeunes filles causaient et plaisantaient ensemble, « aussi haut que si c'estoit dans une halle, faisant des esclats de rire si extraordinaires, que ceux qui n'y sont point accoutumez en sont extrêmement surpris, voyant l'Empereur et l'Impératrice auxquels souvent les amants tournent tout affait le dos pour se parler plus commodément [1]. »

Le plus singulier usage, celui qu'on attendrait le moins dans une maison dont les maîtres étaient de mœurs si correctes, c'était celui qui avait cours le jeudi gras. Ce jour-là, l'Empereur recevait chez lui les filles d'honneur de l'Impératrice. Personne n'était invité à cette fête que les trois ou quatre premiers officiers de la cour. Cependant, si l'on en croit Sébeville, auquel nous laissons toute la responsabilité de son information, « il y a tousjours quelque amoureux qui trouve le moyen de se glisser dans quelque coin derrière la tapisserie. » Ces jeunes filles, si exactement surveillées, jouaient « quelques pièces gaillardes devant l'Empereur. » L'on avait de bonnes raisons pour que ces divertissements eussent lieu dans la plus stricte intimité. « C'est l'institution de cette feste, et l'Empereur le souhaitte ainsy, de sorte que l'on entend des choses et on y voit faire des postures par quelques-unes de ces jeunes filles déguisées en Harlequin, que les Italiens les plus libres n'oseroient faire ny dire sur le théâtre en France : mais le jeudy gras tout est permis [2]. »

Sans aucun doute, la cour de Louis XIV n'était pas sans re-

[1] Ms. pen. nos, fol. 41.
[2] Ms. pen. nos, fol. 35 et 36.

proche au point de vue de la régularité des mœurs ; il est certain cependant qu'un courtisan, habitué à la tenue apparente qui régnait à Versailles et à Saint-Germain, dut être quelque peu scandalisé du sans-façon de ces soirées intimes. Nous n'avons aucune raison de croire que Sébeville a forcé le tableau en dénonçant les « dégognades » des filles d'honneur de l'Impératrice.

En tout cas, nous pouvons affirmer que le roi de France, en organisant des ballets somptueux, des représentations de pièces composées par les premiers littérateurs de l'époque, donnait à ses sujets une plus juste idée de la grandeur qui convient à un souverain, que le timide Léopold, avec ses réjouissances dépourvues d'imprévu, de variété et d'élégance, bonnes tout au plus pour amuser de petits nobles allemands.

On pourra voir ici quelle est la puissance de l'atavisme ! Un siècle plus tard, une petite-fille de Léopold, l'infortunée Marie-Antoinette, voulut importer en France les plaisirs modestes chers à ses ancêtres. Bien que rien de semblable aux habitudes de la mauvaise compagnie que dénonce Sébeville n'eût été introduit dans les réunions de Trianon par la descendante des Césars, il est piquant de rappeler de quel prix fut payé le mépris exagéré de l'étiquette et la manie, héritée de ses pères, d'imiter la vie des paysans et des petits bourgeois.

Ainsi envisagées, ces contrefaçons d'idylles, organisées à la cour de Vienne en 1680, prennent une importance historique qu'il nous a paru intéressant de souligner.

Il est vraisemblable que Léopold aimait par goût le *Wirthschafft* et les kermesses ; mais nous avons peine à croire qu'il ait pris l'initiative des exhibitions de jeunes filles déguisées en Arlequin, jouant « des pièces gaillardes. »

En ce cas, il nous aurait donné un exemple de plus de son incapacité à imposer sa volonté autour de lui. Les textes insistent sur cet aspect du caractère de l'Empereur.

Pour rentrer dans l'étude de la vie politique de Léopold, citons à l'appui de cette appréciation un exemple de sa conduite dans une occasion où son devoir de souverain l'obligeait à prendre une décision immédiate, et à l'imposer.

L'envoyé de Louis XIV ne cesse, dans ses rapports, de dénoncer l'erreur dans laquelle l'Empereur s'enlisait de plus en plus,

ou plutôt se laissait enliser par les conseils intéressés de l'ambassadeur d'Espagne [1], en ce qui concerne l'envoi sur le Rhin des régiments qui étaient encore si nécessaires en Hongrie. Cette appréciation n'a pas été commandée à Sébeville par ses devoirs de représentant des intérêts français. Le cardinal Buonvisi était tellement persuadé que le danger pour l'Empire était à l'est et non du côté de la Forêt Noire, qu'il crut devoir faire des démarches auprès de Léopold Ier pour obtenir de celui-ci qu'il utilisât, pour le succès de la campagne de Hongrie, les troupes envoyées en Souabe et dans le Brisgaw dans le but d'intimider la France et d'empêcher ses entreprises.

Le plus piquant de l'affaire, c'est que l'Empereur reconnut la sottise de la mesure qu'il avait prise. M. Fraknoï ne dissimule pas l'empressement que mit le souverain à suivre les conseils que lui donnait le nonce.

« Léopold répondit qu'il apercevait combien opportune était la proposition qui lui était faite. Bien que de groses difficultés fussent à prévoir dans l'Empire allemand, et malgré le danger qu'il pouvait y avoir à encourager les Français à de plus grandes prétentions, il se disposa (*er werde*) à envoyer, le jour même, des courriers à l'Électeur de Bavière et aux régiments impériaux. »

Buonvisi demandait qu'on autorisât l'Électeur à conduire son armée en Hongrie, et qu'on envoyât sous Ofen les régiments stationnés en Souabe et dans le Brisgaw Dans son rapport du 13 août 1684, le nonce explique les raisons qui l'ont engagé à agir auprès de l'Empereur. « Je lui représentai qu'il s'agissait d'agir avec célérité, et que le sort de la guerre allait se décider sous Bude. Il fallait donc abandonner toute autre considération, quelque importante qu'elle pût être, pour mener à bonne fin cette entreprise » (le siège d'Ofen) [2].

Le trait suivant complète le tableau et jette un jour instructif sur la manière dont on entendait, à Vienne, l'expédition des affaires urgentes : « Buonvisi, poursuit Fraknoï, fut satisfait, mais il s'aperçut que l'on avait tardé huit jours à envoyer les

[1] V. Lettre du Roi à Sébeville. Novembre 1683. Aff. étr, Vienne, t. LVI, fol. 160, et Sébeville au Roi, 1er novembre 1683, ib., fol. 156 et *passim*.
[2] Fraknoï, *op. cit.*, p. 111.

ordres nécessaires à l'exécution de la décision prise. Ces huit jours, remarque le nonce, peuvent causer notre ruine. »

Ce n'est pas d'hier que « l'Autriche est toujours en retard d'une année et d'une armée. »

Ce qui rend encore plus démonstrative cette constatation de la faiblesse de l'Empereur vis-à-vis de ses conseillers, c'est que ce même homme, qui avait pris des dispositions militaires en vue d'une guerre contre la France, paraît personnellement avoir incliné vers la paix avec ce pays [1].

Dans son audience officielle, Sébeville avait entendu l'Empereur répondre aux assurances pacifiques apportées au nom de Louis XIV « qu'il ne souhaitoit rien tant que cette bonne amitié (avec la France) et l'observation réciproque des traittez, que M. le comte de Mansfeld avait suivi ses ordres et son inclination en assurant Votre Majesté (Louis XIV) du désir qu'il avait d'entretenir la paix et l'amitié avec Elle; qu'il me le répétoit encore et qu'il abhorroit cette grande effusion de sang, qui estoit toujours une des suites funestes de la guerre [2]. »

Vis-à-vis de ses sujets, Léopold ne prenait pas une attitude plus franche, et ne savait pas choisir entre les conseils de modération qui l'engageaient à temporiser, à se montrer conciliant, et ceux qui le poussaient à l'emploi de la force. Lorsque l'on fut convaincu à Vienne que Tekeli était décidément inconvertissable, le cardinal secrétaire d'État de Sa Sainteté, qui paraît avoir été doué d'un esprit net, déclara que, contre un rebelle invétéré, il n'y avait qu'un procédé efficace : mettre sa tête à prix. Le malheureux Empereur ne put jamais se résoudre à suivre ce conseil : il craignait de condamner son ennemi à la damnation éternelle. Cette mesure aurait, en effet, suscité contre lui des assassins et amené la mort violente de l'insurgé mis hors la loi [3].

IV.

Pour traiter des affaires avec un souverain doué d'un pareil tempérament, il fallait, de toute nécessité, que le ministre fran-

[1] *Op. cit.*, p. 44.
[2] Sébeville au Roi, 18 janvier 1681. Aff. étr., Vienne, t. L, fol. 33.
[3] Fraknoï, *op. cit.*, p. 99.

çais étudiât le caractère de chacun des personnages qui, à un degré quelconque, exerçaient une influence auprès d'un caractère si impressionnable et si docile à la volonté d'autrui.

En homme méthodique, Sébeville se fit pour lui-même un tableau qui comprenait à peu près toute la cour, depuis le premier ministre jusqu'au dernier des chambellans. Nous ne le suivrons pas dans la revue de tout ce personnel, mais il est utile d'en connaître les hommes les plus en vue. C'est ainsi que nous pourrons pénétrer les motifs qui empêchèrent la conclusion d'un traité de paix définitif. Il fallut des entêtements, des haines de la part de certains individus, pour entraver la marche de négociations qui semblaient devoir être, à première vue, plutôt une suite de formalités diplomatiques qu'une discussion de stipulations, objet de dissentiments graves. La paix était signée en principe, et les hostilités avaient cessé entre toutes les puissances intéressées, depuis le traité de Nimègue, signé le 5 février 1679.

Lorsque Sébeville arriva à Vienne, il avait donc lieu de croire qu'il allait, suivant l'expression familière, « enfoncer une porte ouverte. » Dans les premiers mois, son illusion put persister. La cordialité avec laquelle il fut reçu en audience officielle par l'Empereur [1], la conversation avec les ministres, un peu plus ambiguë que le langage du chef de l'État, étaient de nature à lui inspirer confiance.

Il est vrai qu'à ce moment les deux personnages les plus opposés à la paix n'avaient pas encore paru ou n'avaient pas encore affirmé leur maîtrise dans le sein du conseil; nous voulons parler de l'ambassadeur d'Espagne, le marquis de Borgomainero, et de l'évêque de Vienne, le franciscain Emerick Sinelli. Nous reviendrons bientôt sur ces deux personnages et sur le rôle qu'ils jouèrent dans l'orientation de la politique autrichienne.

Le 12 janvier 1681, après son audience d'arrivée, voici comment Sébeville définissait l'opinion de chacun des membres du cabinet impérial.

Le comte Lamberg s'était tenu sur la réserve et n'avait parlé que des plaisirs, fort rares, que l'on pouvait trouver à Vienne. Mais c'était avec la plus entière bonne grâce que le vieux cour-

[1] Sébeville au Roi, 18 janvier 1681. Aff. étr., Vienne, t. L, fol. 33 et 34.

tisan avait tenu cette conversation banale, et l'envoyé français appréciait fort l'aménité de son caractère et l'agrément de ses relations [1]. Ce grand seigneur, ancien ambassadeur en Espagne, grand maître de la maison de l'Empereur, avait auprès de celui-ci beaucoup de crédit, ayant été son gouverneur. On disait à la cour, en parlant de Léopold Ier, que, « comme l'intention de l'Empereur, son père, estoit de le faire d'église, ayant deux frères aisnez, le comte Lamberg l'a (Léopold) nourry dans cet esprit, qu'il a toujours gardé, » et qui convenait mieux à un rôle effacé dans l'état ecclésiastique qu'aux responsabilités du pouvoir souverain.

Le grand maître, fort âgé, ne se mêlait plus aux affaires. Il se bornait à jouir des faveurs dont son maître l'avait comblé et à faire bon visage aux étrangers, qui l'aimaient. Sébeville le tenait pour « un esprit fort borné et fort peu capable de grandes affaires [2]. »

Le prince de Schwarzemberg était un esprit de contradiction, d'une irrésolution notoire, non pas qu'il fût ignorant ou d'un caractère débile, mais il aimait la critique et s'y montrait fort habile. Il voyait avec tant de netteté le pour et le contre de chaque chose et pénétrait si avant dans tous les détails, qu'il finissait par se mettre lui-même dans le plus grand embarras quand il fallait se faire une opinion. Un tel homme, malgré des qualités réelles, une très grande situation de famille et de fortune, n'était pas destiné à jouer un rôle prépondérant. En ce qui concerne la paix, il tint à Sébeville un langage assez obscur, parla de Strasbourg, des craintes que faisait concevoir à l'Empereur l'intention que l'on prêtait à Louis XIV, de s'emparer de cette ville. Sur une observation du ministre français que l'on prenait à Vienne les frayeurs pour des réalités, Schwarzemberg répondit : « Il est vrai, je connois mes collègues sur ce point, » mais ne retira rien de ce qu'il avait dit et ne laissa entrevoir rien de positif à son interlocuteur.

Le comte de Zinzendorff était un homme fort intelligent, « plus habile que tous les autres, à ce qu'il m'a paru, » au dire de Sébeville. Il aurait peut-être poussé à la signature du traité

[1] Sébeville au Roi, 18 janvier 1681, Aff. étr., Vienne, t. L, fol. 33, et ms. pen. nos, fol. 6.
[2] *Loc. cit.*

définitif, mais on peut se demander si le langage qu'il tint dans ce sens à l'envoyé de France, lors de leur première entrevue, était la réelle et sincère expression de sa pensée [1].

D'après les renseignements qu'il avait reçus de Sébeville et de Vitry, Louis XIV crut devoir se réjouir de la disgrâce du comte de Zinzendorff, qui venait de succomber sous les attaques du P. Emerick, favori de l'Empereur. Le roi de France ne vit, dans la disparition soudaine de cette influence, que la preuve « de la faiblesse de ce gouvernement, sujet à de si fréquents changements dans son ministère [2]. » Il se déclara satisfait de voir le crédit du capucin se substituer à celui du duc de Neubourg et du duc de Lorraine. Il ne se rendait pas compte des résultats inattendus que devait produire dans les conseils de l'Empereur cette entrée d'un inconnu.

Quoi qu'il en soit, Zinzendorff avait fait à Sébeville des déclarations pacifiques. Le chancelier Nostitz et le comte de Kœnigseck lui tinrent un langage analogue.

Nostitz était un homme du monde, ami de la bonne chère, grand joueur, et par conséquent accessible aux sollicitations de l'intérêt.

[1] Il ne faut pas confondre le grand maréchal de la cour, homme honnête « qui ne cherche pas à s'enrichir comme les autres, » dit Sébeville, avec l'ancien président des finances, le comte de Sinsendorff, dont le ministre français raconte la ruine dans les termes suivants (Lettre de Sébeville au Roi du 8 février 1682. Aff. étr., Vienne, t. L, fol. 49) : « Le président de Sinsendorff rentre dans ses terres de Bohême, moyennant trois millions qu'il a présentement achevé de payer de la manière qui s'ensuit :

« Le prince de Schwarzemberg luy a presté huit cent mille francs, dont l'hipotecque est assigné sur les biens qu'on luy laisse en Bohême ;

« Le comte Théodore de Sinsendorff, deux cent soixante mil livres ;

« Le comte Charles de Sinsendorff, soixante mil livres ;

« Cent mil livres qui luy sont deubs par la province d'Austriche ;

« Quatre cent seize mil livres, d'une avance qu'il avoit faite à l'Empereur ;

« Sa maison de Vienne, estimée cent mil livres ;

« Sa terre de Neubourg sur l'Ein, estimée sept cent mil livres ;

« Sa terre de Paipach estimée quatre cent trente-quatre mil livres, moyennant qu'on luy laisse ses terres de Bohême ; mais l'arrest par lequel il est déclaré infâme subsiste et, de plus, il y a dans son accommodement qu'on le tient quitte de tout, pourveu qu'on ne trouve point d'autres recherches à faire contre luy, ce qui fait dire à ses amis qu'il est fol d'avoir donné son argent à cette condition, ayant la liberté de se retirer où bon luy sembleroit, et ses ennemis pouvant descouvrir facilement quelque chose qu'il n'aura point desclaré, et d'autant plus, que l'on croit que ceux qui luy ont presté les sommes susdites, ne luy ont presté que leur nom, ce qui peut donner lieu de luy faire oster dans quelque temps le reste de son bien. »

[2] Le Roi à Sébeville, 7 mars 1681. Aff. étr., Vienne, t. L, fol. 50.

Le comte de Kœnigseck appartenait à cette catégorie de gens sur lesquels on a prise en flattant leur orgueil. Il n'était pas incorruptible [1].

Quant au chancelier Hocker, qui était alors le ministre dirigeant, et que nous retrouverons plus tard très animé contre les Français, il n'avait, au mois de janvier 1681, qu'une pensée, à laquelle semble s'être provisoirement arrêté Léopold Ier : la croisade contre le Turc. Il fit à Sébeville un vrai discours pour développer cette pensée, qu'il fallait décider le roi de France à unir ses forces à celles de l'Empereur pour agir ensemble contre l'ennemi commun [2].

Le ministre de France ne le croyait pas invulnérable aux tentations d'argent et cite, à l'appui de son opinion, un fait, tout au moins singulier, que lui avait révélé la princesse Pio, cette amie, que nous connaissons déjà, du représentant de Louis XIV [3].

Hocker avait débuté comme avocat à Botzen. Rompu aux affaires, éloquent et travailleur, il faisait profession de ne connaître que le droit civil, et de ne pas tenir compte du droit des gens, qu'il prétendait ignorer, comme inexistant. Étant vice-chancelier, il avait fait arrêter dans Cologne, malgré les immunités des ambassadeurs, un allié de la France, le prince Guillaume de Furstemb·rg, représentant de l'archevêque de ce nom.

Ses sentiments, bien connus, étaient antifrançais, et il avait

[1] Ms. pen. nos, fol. 7 et seq.

[2] Sébeville au Roi, 18 janvier 1681. Aff. étr., Vienne, t. L, fol. 34. « Il déclame toujours comme s'il estoit sur un théâtre et ressemble à un docteur. »

[3] Cf. l'opinion de Fraknoï sur les ministres autrichiens Hocker, Kœnigseck, Lobkowitz, Zinzendorff (*loc cit.*, p. 30), « que conduisait l'intérêt personnel. » Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans le résumé de la mission de Sébeville (Ms. pen. nos, fol. 7) :

« Monsieur Hocker, chancelier de la cour, a plus de crédit que les autres sur l'esprit de l'Empereur, qui le croit homme fort désintéressé ; cependant il n'est pôint du tout à l'épreuve de l'argent, mesme de sommes fort modiques, ayant pris depuis peu de temps cent ducats pour faire signer à l'Empereur un papier qui estoit d'une si grande conséquence au cardinal Pio, que celuy qui mesnageait pour luy cette affaire, luy comptoit douze mille escus de présent pour Monsieur le baron Hocker, auquel il n'avoit donné que cent ducats, et autant à son secrétaire, ce qui s'est découvert depuis quelque temps, par un procez que la princesse Pio a fait à cet homme là, qui estoit son intendant et qui luy avoit fait plusieurs friponneries considérables. Le chancelier, croyant que la chose pourroit esclatter, alla s'accuser à l'Empereur, colorant ce qu'il avoit fait le mieux qu'il luy fut possible.... »

donné des preuves de sa haine contre tout ce qui n'était pas autrichien. Bien que protégé, à l'origine de sa carrière, par le comte Lobkowitz, il l'avait dénoncé comme trahissant les intérêts de l'Empereur et provoqué la disgrâce de ce ministre, parce qu'il avait voulu favoriser les projets de paix entre Louis XIV et Léopold.

M. Fraknoï raconte (*loc. cit.*, p. 26) que, lorsque le nonce à Vienne prit l'initiative, en 1676, sur l'ordre du Saint-Père, de proposer une suspension d'armes avec la France, Hocker se rangea parmi ceux qui « ne voyaient la sécurité de la puissance impériale que dans le triomphe sur Louis XIV.. .., » et répondirent que l'intérêt de l'Empire exigeait la continuation de la guerre.

Cependant, à l'époque qui nous occupe en ce moment, obéissant probablement aux sollicitations du nonce Buonvisi, le chancelier paraissait renoncer à l'idée de la guerre immédiate contre la France, et consentait peut-être, momentanément, à voir le péril, non pas tant à l'ouest que du côté de la Hongrie et des Turcs.

Cette opinion dominait alors dans les conseils de la cour de Vienne.

« Depuis peu, dit Sébeville [1], l'Empereur a envoyé à la Diette de Ratisbonne un escrit par lequel il exhorte tous les princes de l'Empire à se mettre en estat de soustenir l'interest commun contre Votre Majesté et contre le Turc. » Sans doute, on ne débrouillait pas bien nettement la question de savoir si l'on entreprendrait les deux guerres à la fois ; mais les hommes d'État qui aimaient à se faire des idées nettes, tels que Hocker, se rendaient compte de l'impossibilité, avec des ressources fort limitées en hommes et en argent, de guerroyer à la fois sur le Rhin et sur le Danube.

Le P. Emerick, qui, depuis, changea d'opinion, pensait à une alliance entre l'Empereur et Louis XIV contre l'ennemi commun de la chrétienté. « Il n'y a que Votre Majesté, dit-il à Sébeville lors de leur première entrevue, qui puisse réprimer son audace (celle du Turc), si elle vouloit une fois joindre ses forces à celles de l'Empereur, qu'il me prioit d'y porter Votre Majesté, dont les

[1] Sébeville au Roi, 25 janvier 1681. Aff. étr., Vienne, t. L, fol. 39.

troupes s'estoient desjà tellement fait craindre à ces infidèles, qu'ils se croyroient desjà battus dans le moment qu'ils apprendroient qu'elles marcheroient pour les combattre. Enfin, Sire, je n'entends parler que du Turc avec une peur qui me paroit fort naturelle [1]. »

Le plan conçu par les savants politiques de la cour de Vienne était donc, en 1681, assez vague : il consistait à profiter de l'état de paix provisoire pour se ménager partout des alliés et des subsides, à toutes fins, chez les princes allemands ; au besoin, on aurait été jusqu'à solliciter l'appui du roi de France en vue d'une croisade éventuelle, le tout sans prendre d'engagements. En même temps, on négociait un accommodement avec les mécontents de Hongrie et l'on parlait d'une Diète.

Ce plan était suivi par deux personnages considérables de la cour en 1681 : le P. Emerick et le cardinal Buonvisi. Ils étaient d'accord tous les deux pour conseiller à l'Empereur l'organisation d'une croisade, ou plutôt, le P. Emerick avait consenti, sur les instances réitérées du nonce, à lier partie avec lui.

Ces deux figures sont tellement considérables dans le tableau des événements qui se déroulèrent à cette époque, qu'il est indispensable que nous suivions Sébeville dans l'examen auquel il s'était livré sur chacune d'elles.

Bien qu'il ne fût pas encore premier ministre, qu'il n'entrât même pas encore au conseil, et que son crédit ne s'exerçât que par des entrevues plus ou moins secrètes avec l'Empereur, le P. Emerick était de ceux que Sébeville avait voulu voir, et dont il avait tenu à étudier les dispositions et le caractère.

Ce moine n'avait pas été appelé par sa naissance aux hautes fonctions de l'État. Il était né, en effet, à Komorn ou à Raab, d'un Savoyard, d'abord ramoneur de cheminées, puis boucher. Dès son enfance, il avait donné des preuves d'une très vive intelligence ; les capucins chez lesquels il était entré comme étudiant, puis comme novice, en avaient fait un prédicateur. Son genre d'éloquence plaisait au populaire. Le comte Lobkowitz, qui savait en quelle confiance son maître tenait les moines, l'avait placé auprès de l'Empereur comme chapelain, et s'était servi de lui pour écarter de la faveur impériale le comte d'Auesperg.

[1] Sébeville au Roi, 1er février 1681. Aff. étr., t. L, fol. 43.



Sébeville tenait cet homme pour un intrigant. De fait, il avait contribué à la disgrâce d'Auesperg au profit de Lobkowitz, et à celle de ce dernier, son ancien protecteur. Puis il avait fait exiler Zinzendorff, voyant à chaque changement de personnel grandir son influence. Pendant longtemps, l'Empereur n'avait pas osé, dans cette cour si formaliste, faire entrer un froc au conseil. Aussitôt que vint à vaquer l'évêché de Vienne, le capucin fut pourvu de cette dignité ecclésiastique, malgré ses refus répétés. Peu après, le souverain ayant revêtu son favori d'un habit qui avait accès partout à la cour, nomma le nouvel évêque de Vienne conseiller d'État [1].

Dès la fin de novembre de la même année, le P. Emerick prit séance au conseil comme premier ministre [2].

« M. l'évesque commence à faire les fonctions de premier ministre, sans en avoir le nom. Il entre présentement aux conseils, où il a la première place, et reçoit publiquement les mémoires de tout le monde. »

Le P. Emerick, du reste, dès les premiers jours de son élévation, avait pris ses précautions et s'était entouré de ses créatures ou de ses amis : le prince Herman de Baden, qui ne jurait que par lui, le baron Abelé, qui lui devait toute sa carrière, le comte Breiner, nommé, sur l'instigation du capucin, commissaire général des guerres, et le grand maréchal Zinzendorff, qui était fort son ami [3], malgré une brouille momentanée.

Cet ascendant que le P. Emerick exerçait sur l'Empereur, il ne paraît pas, lorsque Sébeville arriva à Vienne, qu'il s'en servît contre la France, ou tout au moins qu'il pensât à un renouvellement de la guerre sur le Rhin.

En 1681, en effet, il écoutait celui des diplomates étrangers qui déployait la plus grande activité, et faisait preuve de la plus vive intelligence, le nonce du pape, Buonvisi, qui n'était pas encore cardinal.

Sébeville ne l'aimait pas, et le portrait qu'il en trace n'est pas des plus flatteurs pour un homme d'Église. Nous lui passons la plume :

« Le nonce s'appelle Bonvisi, natif de Lucque, homme d'une

[1] Sébeville à Vitry, 13 avril 1682. Aff. étr., Vienne, t. LII, fol. 60.
[2] Sébeville au Roi, 29 novembre 1682. Aff. étr., Vienne, t. LVI, fol. 63.
[3] Ms. penes nos, fol. 102.

belle prestance pour un prélat; il a été nonce à Cologne, en Pologne et à Vienne, où il croit avoir si bien servy l'Église, qu'il prétend bientôt en estre recompensé d'un chapeau de cardinal; c'est un homme qui aime naturellement les plaisirs, et assurément il se fait de grandes violences quand il se prive de quelqu'un : il a le naturel violent et impétueux, et quoyque toute sa famille ait toujours esté attachée au service de la France, et qu'il veuille persuader y estre attaché aussy, il est cependant très bon Austrichien [1]. »

Fraknoï n'apprécie pas très différemment ce personnage, sur l'activité duquel tout le monde est d'accord, et qui a grandement contribué à sauver l'Autriche de la menace des attaques des Ottomans et à délivrer la Hongrie. Dans sa préface, cet historien parle « des traits nobles et sympathiques » du cardinal. Plus loin, il rappelle les éloges que lui décerna le Souverain Pontife pour le tact qu'il avait déployé au moment de l'élection du roi de Pologne, n'ayant en vue que « les intérêts de l'Église catholique et la défense du pays contre les Turcs [2]; » mais il vante surtout son habileté diplomatique et son énergie, et reste muet sur sa conduite privée.

Déjà l'envoyé français à Varsovie se plaignait des tendances autrichiennes de Buonvisi. Cela tenait sans doute à ce que ce dernier n'envisageait qu'un seul objet, l'organisation d'une croisade contre le Turc. Ce point de vue d'une politique idéaliste ne pouvait plaire à des souverains engagés dans des luttes passionnées dont l'enjeu était la domination, ou tout au moins la possession tranquille de territoires anciennement ou récemment conquis, menacés par des rivaux. Pour un ministre zélé, tous ceux qui n'embrassaient pas les haines ou les amitiés de son maître devaient être des ennemis. Dans la diplomatie d'alors, comme dans celle de nos jours, un mot cruel nuit trop souvent à l'impartialité des jugements : Celui qui n'est pas avec nous est contre nous !

Au fond, le Français se trompait quand il dénonçait à son maître le nonce Buonvisi comme complètement entraîné dans l'orbite de la puissance autrichienne. Le représentant du Souve-

[1] Ms. penes nos, fol. 18.
[2] Fraknoï, *op. cit.*, p. 3 et 14.

rain Pontife avait conservé toute son indépendance, qu'il devait à cette situation particulière des papes, qui n'ont pas d'intérêts d'ambition dans les querelles entre nations. Dans ses rapports du 2 janvier, du 24 avril et du 16 mai 1678, il disait au pape très nettement que, dans son opinion, « l'Empereur devait à tout prix conclure la paix avec la France [1]. »

Louis XIV et ses agents n'auraient pas dû oublier avec quelle sollicitude le pape avait favorisé l'ouverture des négociations à Nimègue, et contribué, par les agissements de ses nonces, à la conclusion de la paix, et que, notamment, ce fut sur les instances personnelles de Buonvisi que Léopold Ier, « s'inclinant devant la nécessité, mit un frein à son orgueil et à sa fierté dynastique, et donna à ses commissaires pleins pouvoirs pour accepter les conditions du traité [2]. »

Tout le temps que le nonce passa à Vienne, il ne cessa pas un instant de poursuivre, en dehors de toute considération particulière aux intérêts de telle ou telle puissance européenne, pour le bien commun de la chrétienté, l'organisation d'une véritable croisade contre le Turc.

Les démarches du nonce ne rencontraient pas d'opposition dans le sein du corps diplomatique à Vienne. Il n'y avait dans cette capitale aucun ministre très actif en dehors du représentant de la papauté.

« L'envoyé d'Angleterre, qui s'appelle Migleton, jeune homme de qualité, et lord d'Écosse, est fort appliqué et scavant dans l'histoire, fort particulier et voyant très peu de gens [3]. »

Le baron de Liliencron, envoyé de Danemark, aurait été volontiers sympathique aux intérêts allemands ; mais les instructions qu'il avait reçues et les engagements pris par son maître vis-à-vis de Louis XIV paralysaient sa mauvaise volonté. En ce qui concerne la croisade, étant protestant, il ne devait pas envisager avec grand enthousiasme un projet formé par la diplomatie pontificale. En tout cas, il restait neutre.

L'envoyé de Suède, le comte Gabriel Oxenstiern, était venu « pour prendre des liaisons » avec l'Empereur ; mais il n'était point du tout « agréable à cette cour, vivant mesquinement, et

[1] V. Fraknoï, *op. cit.*, p. 35.
[2] Rapport de Buonvisi des 12 et 26 juin 1678.
[3] Ms. pen. nos, fol. 18.

voulant qu'elle lui défère beaucoup, à cause des engagements qu'il propose [1]. »

Le traité qu'il venait négocier avec la cour de Vienne absorbait toute son activité. Sa méthode, d'ailleurs, fut couronnée par le succès, puisqu'il parvint à conclure un pacte d'alliance avec l'Empereur, pacte qui fut le premier instrument des grandes coalitions contre Louis XIV.

V.

Pour bien connaître les raisons qui inspiraient la politique européenne, en 1681, il faut tenir compte d'un état d'esprit qui régnait à peu près partout de l'Océan à la mer Noire, et qui provenait, soit de la tradition chrétienne encore vivante au XVIIe siècle, soit de la notion du péril ottoman.

Toute l'Europe chrétienne était effrayée des progrès accomplis, depuis leur défaite de Saint-Gothard, par la puissance des Turcs. Les efforts tentés dans le passé par les papes, ceux dont nous venons de parler, pour l'organisation d'une lutte contre l'ennemi commun de la chrétienté, avaient trouvé un écho dans tous les cœurs.

En Pologne, Sobieski avait été choisi comme roi surtout parce que la Diète de ce pays avait vu en lui un homme de guerre, capable de mener à bien une grande entreprise militaire contre la Porte.

La lettre suivante du général des Jésuites au nouvel élu ne s'expliquerait pas, si elle n'était pas la preuve d'une préoccupation généralement sentie par toute intelligence européenne :

« Il ne pouvait advenir rien de plus désirable que de voir monter au trône celui qui était la colonne de la république, et que le monde chrétien célébrait comme le vengeur du monde chrétien. Il n'y a point de mots pour exprimer la joie qui a rempli cette capitale de l'univers chrétien. On ne rencontre personne qui ne prodigue les louanges à cette élection bienheureuse, et n'y voie un gage assuré des miséricordes particulières de la Providence pour la nation polonaise et pour la république chrétienne tout entière : l'une et l'autre sont maintenant en sûreté. Au milieu

[1] Ms. pen. nos, fol. 18, 19.

de l'allégresse commune, celle de la Société n'a pas besoin d'être signalée. Puisse Votre Majesté daigner en juger par ses bienfaits ! Je consacre et je voue cette humble Société au service de Votre Majesté et je la recommande humblement à sa protection.

« Le plus humble de ses serviteurs.

« Jean-Paul OLIVE[1]. »

Buonvisi, raconte Fraknoï (*op. cit.*, p. 13), « parvint à persuader à Sobieski que l'intérêt de son pays et de sa couronne commandait la continuation de la guerre contre les Turcs. En même temps, il cherchait à inspirer aux États l'esprit belliqueux. »

Ces exhortations correspondaient si bien à la pensée intime, tant du roi de Pologne que de ses turbulents sujets, que, malgré toutes les maladresses, imputables à Léopold et à son entourage, dont la moindre aurait dû détourner la cour de Varsovie de tout projet d'alliance avec Vienne, non seulement un traité fut conclu, mais une armée fut mise en route, qui arriva juste à temps, comme on le sait, pour sauver la capitale des Habsbourg[2].

[1] Cité par Salvandy, *Histoire du roi Jean Sobieski et de la Pologne*. Paris, Gosselin, 1844, in-12.

[2] On ferait un livre avec le récit des mauvais procédés dont Léopold et ses ministres usèrent vis-à-vis de Sobieski au moment même où ils sollicitaient son appui. Citons seulement quelques détails peu connus.

Le Souverain Pontife avait obtenu de l'Empereur qu'il enverrait des présents à Varsovie. Quel ne fut pas l'étonnement du nonce lorsqu'il apprit que l'on allait envoyer du vin pour le roi ! Le secrétaire d'État de Sa Sainteté s'émut de la grossièreté de ce choix Il demanda, dans une note chiffrée, qu'on substituât à ce projet l'envoi des chevaux de selle qui avaient été donnés par le vice-roi de Naples et le grand-duc de Toscane. (Fraknoï, *op. cit.*, p. 93.)

Un autre détail montre à quel point de mépris on en était arrivé à Vienne à l'endroit de Sobieski. « Lorsque, dans la Diète de 1682, fut conclue l'alliance austro-polonaise, les ministres autrichiens ne voulurent pas consentir à ce que leur maître jurât personnellement l'alliance (*op. cit.*, p. 70). » C'était une manière de faire entendre à Sobieski qu'il n'était qu'un vassal auprès de l'Empereur. Cette interprétation est peut-être encore plus favorable que celle qui prêterait à Léopold l'intention de ne pas jurer le traité, pour avoir la possibilité de se soustraire à ses stipulations. Pourtant la conduite des Impériaux vis-à-vis du roi de Pologne, quand ils voulurent faire la paix séparément avec le Grand Seigneur après la délivrance de Vienne, malgré un article formel du pacte d'alliance, semble donner créance à cette opinion.

Quoi qu'il en soit, la cour pontificale s'ingénia à découvrir une *combinazione* qui pût au moins sauver les apparences. Les cardinaux protecteurs de chaque nation prêtèrent serment entre les mains du pape.

Le comte de Wallenstein, envoyé de l'Empereur, refusa, dans une cérémonie publique, de donner la main à la reine de Pologne (*op. cit.*, p. 108).

Il fallait que Sobieski fût porté par la conviction bien arrêtée qu'il remplis-

L'opinion publique ne se manifestait guère alors qu'en deux endroits, en Hollande et à Paris. Les gazettes de la Haye, écrites sous une inspiration protestante, ne devaient pas marquer un empressement très vif pour les projets du Souverain Pontife; mais à Paris, les démonstrations de haine et de crainte vis-à-vis des Ottomans se rencontrent à chaque instant dans la correspondance officielle ou privée.

M. de Salvandy (*op. cit.*) publie la lettre suivante que Mme de Sévigné écrivit sur la bataille de Choczim et la succession de Michel Wiznowiecki au trône de Pologne.

« A Paris, vendredi 22 décembre 1673.

« Il y a une nouvelle de l'Europe qui m'est entrée dans la teste : je vais vous la mander contre mon ordinaire. Vous savez que le roi de Pologne est mort. Le grand maréchal, mari de Mlle d'Arquien, est à la tête d'une armée contre les Turcs. Il a gagné une bataille si pleine et si entière, qu'il est demeuré quinze mille Turcs sur la place. Il a pris deux bassas : il s'est logé dans la tente du général; et cette victoire est si grande, qu'on ne doute point qu'il ne soit élu roi, d'autant plus qu'il est à la tête d'une armée, et que la fortune est toujours pour les gros bataillons. Voilà une nouvelle qui m'a plu. »

On remarquera le début et la fin de cette lettre : *une nouvelle de l'Europe...., voilà une nouvelle qui m'a plu.* Ce n'est pas ainsi que se serait exprimée la spirituelle marquise si elle n'avait obéi à une impulsion générale. L'Europe, l'Europe catholique tout au moins, était suspendue aux lèvres de ceux qui apportaient des informations sur les hostilités contre le Turc. Le duc de Beaufort, amoureux de popularité, quand il était parti pour le siège de Candie, avait voulu faire un geste agréable à ses compatriotes.

La correspondance de Sébeville, dix ans plus tard que la lettre de Mme de Sévigné, manifeste la même disposition d'esprit :

« Je viens d'apprendre, Sire, par le retour de mon courrier, que j'ay perdu mon frère devant Alger, dont je suis fort fasché

sait un devoir de chrétien et de souverain, et qu'il fût soutenu par une poussée bien puissante de l'opinion, pour ne pas rompre toute négociation, après les tracasseries mesquines dont on accompagna la discussion des articles du traité.

par beaucoup de raisons ; mais principallement, Sire, parce qu'il faisoit bien son devoir dans toutes les occasions où il se trouvoit, et la seule consolation que j'ay de sa perte est qu'il a esté tué les armes à la main pour le service de Votre Majesté, et *contre les ennemis de la foy* [1]. »

Les ecclésiastiques qui portaient la parole en France ne manquaient pas une occasion de signaler le caractère de la lutte entamée contre le Grand Seigneur.

Un des prédicateurs chargés de prononcer une oraison funèbre à l'un des services célébrés en l'honneur de la reine Marie-Thérèse tenait le langage suivant :

« Une des plus grandes actions que le Roy a faites et qui éternisera le plus sa mémoire, est l'affaiblissement de l'hérésie en France, et je ne crains pas d'avancer qu'il y a eu presque autant d'égards à la pieuse inclination de la Reine qu'à son propre zèle pour la gloire de Dieu.. .

« Si un Père de l'Église a loué une Impératrice de ce qu'elle ne détestait pas moins l'arianisme que l'idolâtrie, nous pouvons bien louer la Reine de ce qu'elle n'avoit pas moins d'horreur pour l'hérésie protestante que pour le mahométisme [2].... »

Le roi de France, malgré tous les motifs de mécontentement que lui donnait la conduite de l'Empereur, quelque certitude qu'il eût que celui-ci voulait profiter de sa victoire sous Vienne pour recommencer les hostilités contre la France, voulut s'associer à la joie universelle que causa dans le monde chrétien la nouvelle de la retraite des Turcs. Louis XIV eût considéré comme un acte directement contraire à ses convictions religieuses de se tenir à l'écart de l'enthousiasme général.

Il prit bravement cette attitude et donna à Sébeville les instructions suivantes : « Monsieur le marquis de Sébeville, j'ay appris avec bien de la joye, par vostre lettre du 15ᵉ de ce mois, la bonne nouvelle de la levée du siège de Vienne, et mon intention est que vous demandiez une audience à l'Empereur pour le féliciter de ma part de l'heureux succez de ses armes, et luy té-

[1] Sébeville au Roi, le 2 octobre 1683. Aff. étr., Vienne, fol. 115 et 116.
[2] Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne...., prononcée à Paris dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, sa paroisse, le 25 novembre 1683, par Mre A. Anselme. Paris, Hélie Josset, MDCLXXXIV, in-4.

moigner que je luy souhaite qu'il en puisse tirer tous les avantages que demande le bien général de la chrestienté [1]. »

La pensée du roi de France apparaîtra plus clairement encore lorsqu'on aura appris que Louis XIV avait été un moment tenté, après la délivrance de Vienne, de répondre à la mauvaise volonté de Léopold par une déclaration d'hostilité. L'examen des minutes des lettres du Roi aux archives du ministère des affaires étrangères nous révèle une particularité intéressante. La phrase que nous citons plus loin devait être comprise dans la lettre du Roi à Sébeville, en date du 23 septembre 1683. Elle a été rayée; mais nous la publions quand même, parce que ce repentir caractérise la pensée du gouvernement français. Louis XIV n'avait offert la paix et maintenu ses offres que pour obéir à un sentiment de solidarité chrétienne. N'avait-il pas intérêt, un intérêt évident, à ce que l'ennemi héréditaire, la maison d'Autriche, s'engageât de plus en plus dans la lutte contre les Turcs et les Hongrois? Conscient de sa très réelle supériorité, le Roi très chrétien devait considérer la délivrance de Vienne comme une raison déterminante de reprendre sa liberté d'action, qu'il avait momentanément aliénée, ne voulant pas apporter son concours actif à l'adversaire éternel de l'Europe.

Il fut donc vivement tenté de déclarer nettement à la cour de Vienne qu'il fallait choisir entre la paix ou la guerre avec la France. Au moment de faire parvenir à Léopold cet *ultimatum*, il eut un scrupule et fit supprimer le paragraphe suivant :

« Cependant, comme je n'avois offert la trêve ou la suspension que pour donner moyen aux Estats de l'Empire de réunir leurs forces pour le secours de Vienne, à présent que le siège en est levé, et que le temps que j'avois donné est expiré, vous ne devez rien dire qui, au lieu où vous estes, puisse faire croire que je souhaitte l'acceptation de...., » et au crayon : « qu'il ne dise plus rien. »

Nous avons le droit d'interpréter ce silence comme un acte de confraternité chrétienne, de commisération chevaleresque vis-à-vis d'un adversaire dans l'embarras. Notre interprétation devient encore plus vraisemblable, si l'on considère la phrase suivante, qui fut aussi supprimée dans l'expédition définitive :

[1] Le Roi à Sébeville, 23 septembre 1683. Aff. étr., Vienne, t. LVI, fol. 95.

« Au surplus, l'augmentation de mes troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, dont je ne doute pas que le bruit ne soit bientost respandu, fera suffisamment connoistre à tous ceux qui désirent le renouvellement de la guerre dans l'Empire, qu'elle ne pourra tourner qu'à leur dommage et confusion. »

Pour peu que l'on connaisse le caractère de Louis XIV et que l'on réfléchisse aux circonstances, au mépris avec lequel, depuis deux ans, une cour présomptueuse refusait des propositions après tout fort honorables, on sera obligé de reconnaître qu'il fallait que le sentiment du respect des intérêts chrétiens agît bien puissamment sur le souverain de la France, alors à l'apogée de la puissance, pour lui imposer le sacrifice d'une lettre qui correspondait si exactement à ses intérêts et à son tempérament.

Quelques jours après, le 1er octobre, le roi de France exprime la même pensée ; mais il l'a dépouillée de son caractère comminatoire : la communication se transforme en un avertissement verbal courtois, utile à faire entendre à des gens dont elle a chance de rabattre les prétentions :

« Comme je n'ay rien obmis pour procurer l'affermissement de la paix, tant avec l'Empire qu'avec l'Espagne, je ne veux pas laisser aussy à ceux qui ont refusé mes offres aucune espérance de trouver de plus grands avantages dans le renouvellement de la guerre. C'est pour cet effet que j'ay résolu de fortiffier incessamment mes armées d'une nouvelle levée de 26,000 hommes de pied et de 14,000 chevaux. Je ne doute point que le bruit n'en soit bientost respandu par toute l'Allemagne, et je laisse à votre prudence d'en parler au lieu où vous estes, en la manière que vous croirez estre la plus utile au bien de mon service [1]. »

A Vienne, la guerre était tellement entreprise dans un intérêt confessionnel, que, de toutes parts, des prières publiques étaient organisées, soit par le clergé ou le gouvernement, soit par la piété populaire.

Sébeville annonce au Roi que « le Père Marck est de retour icy, qui ouvrit, le dimanche 5 septembre, un jubilé pour implorer l'assistance divine dans cette occasion, et ensuitte il est allé à l'armée pour l'encourager à bien combattre [2]. »

[1] Le Roi à Sébeville, 1er octobre 1683. Aff. étr., Vienne, t. LVI, fol. 97.
[2] Sébeville au Roi, 7 septembre 1683, fol. 79. Aff. étr., Vienne, t. LVI.

Pendant le siège, le clergé viennois convoqua les habitants de la ville à des exercices publics de dévotion.

« On fit hier un jeûne solennel au pain et à l'eau, pour implorer l'assistance divine dans cette occasion, et aujourd'huy l'on fait une grande procession, où l'Empereur ne manquera pas d'assister [1]. »

VI.

Un certain nombre de gentilshommes allemands, nous l'avons vu, avaient eu la pensée de se donner à Louis XIV, abandonnant leur pays d'origine. Si l'on se rappelle la grandeur et la majesté qui brillaient à la cour du grand Roi, les sommes énormes qu'il dépensait pour récompenser les services rendus, et qu'on vienne à comparer cette magnificence avec la pauvreté et les mesquineries de la cour des Césars, on comprendra cette préférence.

Mais l'infériorité du souverain de l'Allemagne n'avait pas sa cause unique dans des questions de luxe, ou dans la comparaison d'une générosité à une autre. La netteté dans les vues, la suite dans les desseins, la fidélité à des traditions politiques déjà séculaires, l'unité absolue dans la direction des affaires, l'ordre minutieux qui présidait à l'organisation des finances et de l'armée, l'art avec lequel on avait développé les ressources du sol, tout contribuait à faire du grand Roi le monarque le plus redouté de ses ennemis.

Léopold Ier, au contraire, qui représentait l'Empire, objet de la jalousie et des craintes de la politique française, et qui aurait pu en imposer, par l'immensité des possessions réelles ou nominales sur lesquelles ce grand établissement exerçait tel quel son pouvoir, se montrait timide devant la puissance rivale dont la guerre de Trente ans et celle de Hollande venaient de donner tant de témoignages cruels à l'orgueil des Césars.

L'impuissance de Léopold, son caractère craintif, lui ôtaient le désir des résolutions viriles. Il ne songeait à employer que l'arme des faibles. Les chicanes opposées à chaque projet ou à chaque proposition de son adversaire, les coalitions négociées dans le plus grand mystère avec les principicules allemands, le

[1] Sébeville au Roi, 22 août 1683. Aff. étr., Vienne, t. LVI, fol. 53.

renvoi à des temps plus éloignés des questions embarrassantes, étaient la principale ressource de sa politique.

Celle-ci, qui n'utilisait que des procédés obliques, avait besoin d'être soutenue par les moyens dont on pouvait disposer pour agir sur l'opinion. Léopold, il est vrai, n'avait pas, comme Louis XIV ou Guillaume d'Orange, de gazettes à sa solde, ou rédigées par ses agents. Il dut se contenter d'inspirer sa haine aux écrivains allemands. C'est ainsi que nous a été transmise cette opinion que Louis XIV en avait agi avec le malheureux Empereur comme un chat avec la souris, ou, pour quitter cette métaphore, que le roi de France n'avait cessé de harceler l'Empereur de ses provocations.

Le malheur a voulu que, vers la même époque, la politique gallicane du Roi très chrétien lui ait aliéné les sympathies de la papauté. En même temps, les protestants français, ennemis jurés des Bourbons depuis la conversion de Henri IV, excités par la révocation de l'Édit de Nantes, se réfugièrent en Allemagne, apportant aux détracteurs de celui qui n'avait fait, en réalité, que se défendre contre leurs entreprises, l'appui de leurs haines et de leur talent.

Les amis de la maison d'Autriche, ultramontains et protestants, se sont donc réunis pour accabler la France, et le Roi qui la représentait, de leurs récriminations injustes.

Trop longtemps l'opinion de ces écrivains hostiles à la politique française a prévalu dans l'histoire. Nous n'avons pas la prétention de rouvrir le procès, mais les faits que nous venons d'apporter dans la discussion, les textes qu'il nous reste encore à mettre au jour, démontrent, — notre conviction à cet égard est absolue, — que les torts, dans la période qui correspond à l'apogée de la puissance de Louis XIV, ne furent pas du côté de ce dernier, et qu'à la cour de Vienne on pratiquait avec beaucoup d'art la tactique, chère aux faibles et aux gens sans volonté, d'accuser autrui des fautes qu'on a soi-même commises.

GAÉTAN GUILLOT.

UNE

ABBAYE DE FILLES AU XVIII[E] SIÈCLE

GOMERFONTAINE

Dans la riante vallée du Troène, au milieu des charmilles épaisses « formant de longs et délicieux berceaux [1], » s'élevait jadis, à une demi-lieue de poste de la petite bourgade de Trie-la-Ville « en tirant sur Chaumont en Vexin, » un monastère d'imposante dimension, construit dans le style du roi Louis XIII et « flanqué » d'une vaste chapelle décorée selon les règles de l'ordre dorique bâtard, élevée par la munificence de M. Jacques de Médavy, maréchal de Grancey.

Ce monastère, dont les ruines achèvent maintenant de disparaître sous les doubles atteintes des révolutions et du temps, c'était l'abbaye de Gomerfontaine, célèbre jadis parmi les filles réformées de l'ordre de Cîteaux, fondé, comme nul n'en ignore, par l'illustre saint Benoit.

Comment y vécurent une longue suite d'abbesses et de religieuses, comment elles y souffrirent vaillamment sous le coup d'une perpétuelle indigence, comment elles y servirent Dieu dans le travail et la prière, c'est ce que nous nous essaierons à établir ici, répondant par là, peut-être, à l'aide de chiffres, à l'aide de faits, aux esprits trop nombreux qui s'ingénient à voir dans toutes les communautés de filles du XVIII[e] siècle une école de luxe, d'oisiveté et de plaisirs [2].

[1] Millin, *Antiquités nationales de Paris* (1792), t. IV, n° 42 et planches I et II.

[2] Nos principales sources pour ce travail ont été les registres de dépense

I. — LES ORIGINES DU COUVENT DE GOMERFONTAINE

Comme celle de la plupart des maisons religieuses de l'ancienne France, l'histoire de l'abbaye de Gomerfontaine nous apporte la preuve des interminables différends qui divisèrent les couvents de jadis et leurs puissants voisins, les seigneurs séculiers. Autorités religieuses, autorités civiles, toutes deux se disputaient, pied à pied, des droits dont l'origine était souvent obscure ; et cette obscurité même est une des caractéristiques de la nébuleuse naissance de l'abbaye dont nous parlerons ici.

Le premier acte authentique qui nous fasse connaître Gomerfontaine est une charte de 1209, par laquelle Hugues, seigneur de Chaumont, et Pétronille, sa femme, donnent pour le repos de l'âme de Galon et de Mahaut, père et mère dudit Hugues, et du consentement de Jean et de Jacques, ses fils, aux religieuses de l'ordre de Citeaux dudit lieu [1], différents biens parmi lesquels une maison et un jardin à Gomerfontaine et la dîme des anguilles des étangs de Gomerfontaine et de Natinville. Cet acte de donation fut souvent considéré comme un acte de fondation et, par la suite, les seigneurs de la maison de Chaumont-Quitry s'estimèrent, lorsqu'ils pouvaient rencontrer là quelque avantage, les fondateurs de l'abbaye de Gomerfontaine. A cette prétention, les abbesses opposèrent toujours d'énergiques fins de non-recevoir. Elles firent établir par les feudistes que l'abbaye de Gomerfontaine existait déjà lorsque Hugues de Chaumont l'avait enrichie de nouveaux biens et, invoquant peut-être des traditions qui ne laissaient pas que de leur être favorables, elles considérèrent toujours comme leur fondateur le roi Henri Ier [2].

Jouissant ainsi, malgré l'opposition de la maison de Chaumont et celle des seigneurs de Trie dont nous parlerons bientôt, des estimables prérogatives d'une abbaye de fondation

des abbesses de Gomerfontaine (de 1705 à 1789), quatre gros volumes in-folio manuscrits, et autres documents provenant des archives de Gomerfontaine et donnés au *Comité archéologique* de Senlis par son distingué trésorier, M. Jacob.

[1] ....In puram et perpetuam elemosinam dedi, concessi ... Deo et monialibus Cisterciensis ordinis....

[2] Aveu de Jeanne de Bouillonné, abbesse de Gomerfontaine, du 15 novembre 1594, suivi d'une « Appréciation du feudiste. »

royale, elles eurent toujours à cœur de se concilier les faveurs de nos rois de France, que ceux-ci leur accordèrent aisément. En 1256, Louis IX approuva l'établissement de l'abbaye et lui concéda l'exemption de tous péages. Philippe III, en 1292, et, onze ans après, Philippe le Bel, par une charte de 1303, lui firent don d'une singulière dîme, c'est-à-dire de la « desserte du pain et du vin de la table royale » lorsque le roi, la reine ou l'héritier présomptif de la couronne tiendraient leur cour à Chaumont, Gisors, Trie, Néaufle, Maineville et Longchamps. François I[er] en 1516, Henri IV en 1597, Louis XIII en 1636 et Louis XIV en 1665 amortirent toutes les possessions de l'abbaye et lui confirmèrent cette dîme du pain et du vin [1] dont les religieuses de Gomerfontaine jouirent jusqu'à la Révolution. Sans doute elle ne leur fut guère profitable, car il ne paraît pas que nos rois de France se soient fréquemment attardés dans le Vexin.

Cependant, d'autres seigneurs enrichissaient de leurs donations l'abbaye cistercienne qui, semblable à bien d'autres, atteint au cours des XIV[e] et XV[e] siècles l'apogée de sa fortune, laquelle, exception faite du « règne » de M[mes] de Médavy et de la Viesville, ne cessa de décroître depuis la réforme.

En 1209, peu de temps après la donation d'Hugues de Chaumont, Mahaut, veuve du sire de Conflans, et plusieurs seigneurs des environs de Gomerfontaine augmentèrent les biens de l'abbaye en lui concédant plusieurs terres à Trie, Flocourt, Glatigny, Natinville, etc., et Robert le Métropolitain, archevêque de Rouen, confirma, la même année, ces concessions pieuses [2]. En 1252, Mahaut, comtesse de Boulogne; en 1255, Matthieu, seigneur de Trie; en 1274, Jean de Cléry; en 1286, Guillaume, seigneur de Chaumont; en 1325, Yolande de Dreux, comtesse de Dammartin; en 1350, Anceline La Parcheminière; en 1371, Jean Le Marié, bourgeois de Gisors, enrichissent notablement, par leurs fondations pieuses, l'abbaye de Gomerfontaine [3]. Les seigneurs de Trie se montrent aussi particulièrement généreux; mais un jour viendra où leurs exigences dépasseront leurs aumônes et où ils revendiqueront, aussi bien que les seigneurs de Chau-

[1] Mémoire de M[me] l'abbesse de Gomerfontaine, 8 décembre 1749.
[2] *Neustria pia. Fons Gomericus.*
[3] Supplique de l'abbesse de Gomerfontaine à l'abbé de Citeaux, 1731.

mont, la qualité de fondateurs de l'abbaye, prétention qui soulèvera entre l'abbesse et le comte de Charolais, seigneur de Trie-Château, d'acrimonieuses et notables discussions.

Au cours du xv[e] siècle et surtout du xvi[e] siècle, le zèle des seigneurs du Vexin ou des bourgeois de Chaumont et de Gisors se modifie sensiblement à l'égard de Gomerfontaine. Les donations sont plus rares, les charges augmentent et les religieuses de l'abbaye cistercienne vivent d'une existence chétive et précaire, sous le sceptre de leurs abbesses qui sont éprouvées, tour à tour, par la guerre de Cent ans et les guerres de religion [1].

II. — LES ABBESSES DE GOMERFONTAINE

Parmi les abbesses, il en est peu de notables jusqu'à la fin du xvi[e] siècle. A cette époque, il semble que l'administration de l'abbaye soit devenue en quelque sorte l'apanage héréditaire des filles d'une illustre maison : celle de Médavy-Grancey [2]. Trois abbesses du même nom se succèdent à Gomerfontaine et, par leurs soins assidus, par la richesse, peut-être, qu'elles ont héritée de leur famille, elles savent rendre quelque éclat à la maison dont elles ont la garde. La première d'entre elles, Judith de Rouxel de Médavy [3], qui fut en charge de 1604 à 1614, « restaura, nous dit la *Gallia Christiana*, une abbaye que les guerres du temps et l'incurie des précédentes abbesses avaient amenée jusqu'à sa ruine. » Madeleine de Rouxel de Médavy, sœur du maréchal de Grancey, qui lui succéda de 1614 à 1638, continua l'honorable tâche de sa devancière et mérita d'être appelée « la seconde fondatrice » d'une maison qu'elle réforma au spirituel et dont elle doubla les revenus au temporel.... Au premier chef, il est incontestable que M[me] de Médavy eut fort à faire. Le relâchement des habitudes conventuelles avait alors

[1] « Guillelma II Couronne, abbatissa reperitur 5 nonas octobris anno 1434, quo monasterium magnae patet ruinae, eo quod tunc temporis Angli Vulcassinum devastabant. » *Gallia Christiana.*

[2] La nomination des abbesses de Gomerfontaine appartenait au Roi.

[3] On voyait avant la Révolution, à Gomerfontaine, la tombe de M[me] de Médavy, décorée de cette épitaphe : « Cy gist très dévote et religieuse sœur Magdelaine de Médavy qui, dès l'âge de cinq ans, a été consacrée à Dieu et puis abbesse de céans, où elle a rétabli entièrement ce monastère et remis une estroite réforme, et a régné vingt-cinq ans. Elle décéda le douzième septembre 1638. »

nécessité la réforme de l'ordre de Cîteaux sous l'appellation d'« étroite observance. » Mme de Médavy chercha à en imposer la nouvelle règle à ses vingt-cinq religieuses. Quatorze d'entre elles voulurent bien l'accepter, mais les onze dernières s'y refusèrent obstinément. Il fallut que leurs décès successifs rendissent maîtresse de son couvent l'abbesse infortunée qui, sur ses vieux jours, eut enfin la consolation de voir la prière et la paix de nouveau établies dans son domaine.

Elle avait eu dans cette tâche, il est vrai, une illustre auxiliatrice, et c'est un détail peu connu que la présence à Gomerfontaine de la Mère Agnès, sœur de la célèbre Angélique Arnault, qui, vers 1627, répondit aux prières de Mme de Médavy et vint y séjourner pendant assez de temps pour faire bénéficier l'abbaye des réformes naissantes innovées à Port-Royal.

Cependant, à cette influence de Port-Royal, heureuse quant à l'application de la discipline, devait bientôt en succéder une autre qui atteignit les mêmes résultats, bien qu'elle fût d'une origine toute contraire à celle des jansénistes. Nous voulons parler ici de l'influence de Mme de Maintenon et de la maison de Saint-Cyr.

Mme de Médavy étant morte le 12 septembre 1638, sa sœur et sa coadjutrice Marguerite de Médavy lui succéda. Avec le zèle qui convient à une jeune abbesse, elle maintint avec rigueur, dans l'abbaye, l'étroite observance de Cîteaux. D'autre part, elle améliora considérablement, au point de vue matériel, les bâtiments du couvent ; et cette digne abbesse n'eut, dans son existence austère, qu'un tort unique, celui de se survivre à elle-même et de ne point savoir mourir à temps. Lorsqu'elle décéda, en 1705, on la disait plus que centenaire et, sous l'autorité fragile de cette personne d'âge dont l'esprit était depuis fort longtemps à l'évent, le couvent s'était complètement dépouillé de son antique splendeur [1]. Les bâtiments étaient en ruine, les champs en jachère, les fermes louées à vil prix et l'état du personnel s'approchait fort de ce que l'on appelle la dissipation. C'est alors que Mme de Maintenon, à l'apogée de sa gloire, jeta les yeux sur l'abbaye caduque pour la relever de son délabre-

[1] « Les gardes suisses au couvent, » par M. J. Félix, dans la *Normandie* du 1er juillet 1894.

ment et pour y fonder une succursale de la maison de Saint-Cyr où seraient élevées les filles de bourgeoisie de la contrée.

Pour mener à bien son œuvre, elle choisit une ancienne pensionnaire de Saint-Cyr, Mme de La Viesville, « qu'elle aimait comme sa fille, » et elle lui adjoignit comme coadjutrice Mlle d'Aumale, de célèbre mémoire. De celle-ci, l'histoire n'est plus à faire, maintenant que MM. d'Haussonville et Hanotaux nous l'ont magistralement retracée, mais on connait moins jusqu'à présent ce que fut à Gomerfontaine le rôle de la jeune abbesse.

Issue d'une ancienne maison des Flandres, Marie-Anne de La Viesville était l'arrière-petite-nièce d'Aloph et d'Adrien de Wignacourt, grands maitres de l'ordre de Malte. Son frère, le marquis de La Viesville, avait pris alliance dans la maison de Mailly. Elle comptait des appuis dans les meilleures familles du royaume. Religieuse à l'abbaye d'Argensole, au diocèse de Soissons, elle en fut donc tirée à peine âgée de vingt-huit ans, pour accomplir la difficile mission de relever Gomerfontaine de ses ruines. En compagnie de Mlle d'Aumale et de plusieurs autres dames de Saint-Louis, fortifiée par les secours temporels et spirituels du cardinal de Noailles, son parent, qui lui voulait du bien, soutenue par Mme de Maintenon qui, pendant plusieurs années, l'aida de ses précieux conseils, au cours d'une correspondance dont le secret nous sera un jour livré, Mme de La Viesville s'en fut donc, pendant l'année 1705, prendre possession de son couvent de Gomerfontaine.

Ce qu'elle y fit tient du prodige. Jeune, active, intelligente, ayant en elle l'incomparable force de ceux qui dirigent patiemment et lentement tous leurs efforts vers un but unique, allant jusqu'à fabriquer elle-même des couchettes de bois pour ses pensionnaires dénuées de tout et à labourer les terres incultes de Gomerfontaine, mettant enfin toute son âme à l'exécution de la mission qui lui était confiée, la jeune abbesse réalisa un rêve : celui de rendre un temporaire éclat à l'abbaye de Gomerfontaine que chacun estimait toucher à sa fin.

Ce que furent ses peines, ses labeurs et ses angoisses, difficilement comparables à la vie tissée d'or et de soie que certains historiens modernes se plaisent, comme nous le disions plus haut, à prêter, par un système de généralisation facile, à toutes

les abbesses de l'ancien régime, les pages suivantes le feront connaitre. Chaque année, M[me] de La Viesville obéissait, en effet, à la louable coutume de réunir, à la Saint-Sylvestre, les religieuses de sa communauté et de leur marquer les événements d'importance qui s'étaient déroulés depuis un an, non seulement à Gomerfontaine même, mais encore dans tout le royaume. De ces discours aussi remarquables par le fond que par la forme et que suivait invariablement l'état des comptes du couvent, nous extrairons plus loin divers passages qui nous renseigneront mieux que n'importe quel commentaire sur la vie coutumière de l'abbaye de Gomerfontaine. Après elle, ces discours annuels continuèrent d'être en pratique dans l'abbaye et c'est par l'un d'eux que nous apprenons le triste décès de M[me] de La Viesville. Accablée de fatigues et de soucis, chétive de tempérament, incessamment malade et ne trouvant point le loisir de se soigner, elle atteignit cependant l'âge de soixante-treize ans et mourut le 2 janvier 1752, laissant, avec d'unanimes regrets, une réputation d'énergie et de sainteté si peu commune qu'elle alla jusqu'à la cour, où l'on prenait rarement, d'habitude, le temps de pleurer les abbesses.

Le Roi lui donna pour remplaçante une fille de condition qui n'était dénuée ni de vertu ni d'esprit : c'était Anne-Jeanne du Pouget de Nadaillac, fille de François du Pouget, marquis de Nadaillac, et d'Anne-Adélaïde de Plas.

Un grand écrivain du XVIII[e] siècle, lequel n'avait en aucune façon le tempérament du thuriféraire, a bien voulu nous dire d'elle qu'elle était « jeune, bonne, très aimable et bienfaisante. » Et cet éloge mérité prend une valeur peu commune lorsqu'on apprend qu'il a été prononcé par le citoyen de Genève, par Jean-Jacques Rousseau, qui, malgré l'infranchissable abime creusé entre leurs opinions respectives, noua avec M[me] de Nadaillac un commerce d'amitié que rendait seule possible la douceur d'âme et de manières de celle-ci [1].

Elle continua, avec une énergie moins virile peut-être, l'œuvre d'amélioration commencée par M[me] de La Viesville, et les circonstances l'y servirent moins à souhait que sa devancière. Comme toutes les histoires, l'histoire des abbayes n'est

[1] M. Félix, *op. cit.*

qu'un perpétuel recommencement. Selon que la charité et la foi sont plus ou moins florissantes, leur sort est plus ou moins précaire. De même qu'une notable diminution de l'esprit religieux en France avait porté quelque dommage aux intérêts de Gomerfontaine sur le déclin du moyen âge, de même l'envahissement de l'esprit philosophique lui causa quelque tort dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Bien plus, M[me] de Nadaillac n'eut point, comme M[mes] de Médavy, l'avantage d'assister à la recrudescence religieuse qui signala le règne de Louis XIII, ou, comme M[me] de La Viesville, l'agrément de se sentir soutenue par M[me] de Maintenon et par MM. de Noailles. Si on en excepte les secours qu'elle reçut de sa famille, on doit reconnaître qu'elle rencontra sur sa route un fâcheux ralentissement dans la générosité des grands de la terre. Sans décliner, l'abbaye de Gomerfontaine ne prospérait point davantage, lorsqu'elle mourut le 31 décembre 1781, pour être remplacée par M[me] Élisabeth de Sarcus.

De celle-ci, nous ne savons que ce qu'elle veut bien nous apprendre elle-même, et ces détails sont courts. Conservant, comme les abbesses qui l'avaient précédée, l'habitude de rendre chaque année à ses administrées le compte de ses recettes et de ses dépenses, elle ne l'accompagne que de discours trop brefs. Et cette concision va en s'accentuant davantage, à mesure que se précipitent les événements de la fin du XVIII[e] siècle, précurseurs de la ruine des couvents. M[me] de Sarcus obéit-elle au découragement, à la prudence? Nous l'ignorons; mais le fait est qu'elle ne veut point nous faire connaître le sort de Gomerfontaine pendant les années qui précédèrent la Révolution, et que nous savons peu de choses des dernières destinées de l'abbaye, jusqu'au jour où les cisterciennes en furent à jamais chassées.

III. — ÉTAT ÉCONOMIQUE DE GOMERFONTAINE. — LES BIENS ET L'ADMINISTRATION TEMPORELLE D'UN COUVENT DE FEMMES AU XVIII[e] SIÈCLE.

Plusieurs de nos annalistes modernes assurent que l'on écrit l'histoire avec des chiffres. Si leur affirmation n'est point excessive, ce que nous ne croyons pas, il faut convenir que nous de-

vons être précieusement documentés sur l'histoire de Gomerfontaine, car il est peu de couvents dont nous possédions encore d'aussi complets livres de compte. Un rapide examen de ceux-ci nous fera donc connaître fort exactement ce qu'était le temporel — fort mesquin — d'une communauté de filles cisterciennes du Vexin sous le règne de Louis XV [1].

Les religieuses ont établi elles-mêmes l'état de leurs biens et revenus. Nous ne saurions évidemment avoir meilleur et plus fidèle inventaire, et le mieux à faire est assurément de le reproduire en résumé : nous aurons ainsi la meilleure idée de leur fortune.

Observons tout d'abord que la composition de cette fortune remplit les conditions qu'on souhaite d'ordinaire en pareille matière. On y trouvera le parfait équilibre que tout capitaliste peut et doit rêver pour le placement de ses capitaux.

Une bonne partie des fonds consiste en immeubles et biens-fonds; une autre partie consiste en capitaux; une troisième partie consiste dans des rentes qui ne représentent pas de capitaux : telles sont les pensions des dames et demoiselles pensionnaires, appelées aussi grandes et petites pensionnaires; telles sont encore les rentes fournies en représentation des dots de certaines religieuses (quelquefois, en effet, des dots sont fournies par un capital qui vient grossir l'avoir de la communauté par la famille de la religieuse); telles sont enfin certaines sommes que nous voyons chaque année figurer dans les comptes, sous la rubrique un peu générale de « gratifications. »

Les immeubles comprennent d'abord une partie du domaine que les religieuses exploitent directement; elles la désignent ainsi : « Etat des terres que nous faisons valoir par nos mains actuellement en nature de labour, composant quatre charrues divisées en trois solles consistantes, » savoir :

La première en 67 arpents, la seconde 83 arpents, et la troisième 82 arpents; au total : 232 arpents, divisés en trente parcelles; ce qui fait ressortir la moyenne de chaque parcelle à environ 8 arpents. Cette remarque n'est pas indifférente en un

[1] Le chapitre qui suit a été entièrement rédigé par M. A. Driard, notaire honoraire, membre du Comité archéologique de Senlis, économiste distingué, que nous remercions ici de sa précieuse collaboration.

temps où on se préoccupe, avec assez juste raison, du plus ou moins grand morcellement des propriétés. La ferme de Gomerfontaine n'était pas trop morcelée, d'autant plus que nous avons des raisons de croire que plusieurs parcelles, désignées distinctement, devaient se joindre en fait.

A cet inventaire de leurs terres en labour, les religieuses ajoutent : « Aupardessus desquelles solles réglées nous possédons encore bien la quantité de cent arpents de terres en nature de groux servant aux pâturages et dont partie peut être labourée, ensemencée de temps à autre de menus grains, le tout assis sur la montagne au-dessus et atenant notre garenne. »

A cela il faut ajouter 12 arpents de prez et marais, et environ 57 de bois.

L'abbaye de Gomerfontaine possédait en outre un moulin loué 407 livres, le fief de Flocourt loué 140 livres, les terres d'Enencourt (94 arpents) louées 67 livres, les terres de Mont (50 arpents) louées 200 livres, la ferme de la Folie (99 arpents) louée 130 livres, les terres de Breuil (44 arpents) louées 300 livres, les prés du moulin (2 arpents) loués 55 livres, les prés de Dangus (5 arpents) loués 60 livres, les terres des Boudins (10 arpents) louées 35 livres, les terres de Fay et Locouville (12 arpents) louées 100 livres.

Les énormes écarts qu'on remarque entre ces prix de location (Enencourt, moins d'une livre l'arpent; Dangus, 12 livres l'arpent) sont pour nous inexplicables; nous nous demandons s'il n'y a pas une erreur matérielle dans les registres de Gomerfontaine; nous nous le demandons d'autant plus que nous en retrouverons d'autres qui sont indubitables.

Combien pouvait rapporter la partie du domaine de Gomerfontaine directement exploitée par les religieuses? Pareille évaluation est toujours bien risquée, et nous avouons franchement que nous n'aurions jamais osé la tenter. Heureusement, ces dames l'ont fait elles-mêmes, en résumant ainsi leurs revenus sous un court paragraphe intitulé : « Récapitulation du produit. »

La ferme peut valoir, année commune, six mille livres.	6,000
Les biens affermés et rentes en argent	4,222
A reporter	10,222

Report.	10,222
Les rentes en blé et en avoines (charges déduites) .	870
Les pensions viagères (charges déduites)	872
Total	11,964
Mais comme, dans les comptes annuels que nous avons examinés, les produits en nature de la ferme ne figurent pas en recettes, non plus d'ailleurs que les produits consommés ne figurent en dépenses, nous les déduisons.	6,000
Il reste	5,964
D'autre part, nous ajoutons certains produits qui figurent régulièrement dans les comptes, et que ces dames n'ont pas cru devoir comprendre dans leur inventaire : ce sont les pensions des dames et demoiselles pensionnaires qui s'élèvent, en 1726, à. . . .	4,721
Et les « grattifications » qui, dans la même année, s'élèvent à	2,800
Ce qui fournit un total de. . . .	13,485

C'est bien, en effet, autour de ce chiffre que roule le budget annuel de la communauté, tant en recettes qu'en dépenses, si on en extrait, comme il convient de le faire, le mouvement non régulier des sommes en capital qui se trouvent remboursées, et qu'on replace d'une manière ou d'une autre.

Et maintenant, pénétrons quelque peu dans le détail de la vie intérieure et économique d'un couvent du XVIII[e] siècle, nous y trouverons des sujets d'observation curieux et intéressants.

Dans ces calmes et paisibles asiles, la régularité est la caractéristique de la vie. En dépouillant les menus faits et gestes d'une année, on peut assurer qu'on connait tout ce qui se passe pendant une longue série d'années, puisqu'une année ressemble presque identiquement à une autre année.

Et d'abord, il convient de parler de la manière dont les comptes annuels de la communauté sont présentés et rendus, ce dont nous avons déjà dit un mot. Cela ne va pas sans une certaine solennité.

Un exercice embrasse la période comprise entre le 1[er] janvier d'une année jusqu'au « dernier » décembre de la même année.

Ces comptes sont présentés devant toute la communauté assemblée, du moins devant toutes les dames professes, dont le nombre peut être évalué comme variant de 25 à 30.

Le procès-verbal de chaque assemblée, très régulièrement tenu, s'ouvre toujours par ce que nous avons appelé un rapport de l'abbesse sur les faits saillants de l'année; il en est parlé dans une autre partie du travail, nous n'y reviendrons pas. Puis, suivent les comptes proprement dits qui, bien que faisant corps avec le rapport de l'abbesse, sont manifestement l'œuvre de la célerière ou comptable de la communauté. Quelques formules, que nous aurons le plaisir de reproduire, établissent d'ailleurs nettement la responsabilité de celle qui tenait l'important emploi de célerière-comptable.

Cette remarque nous fait constater que, dès cette époque, on avait compris l'intérêt qu'il y a à séparer l'administration générale, la gestion d'une affaire commune d'avec la gestion des deniers. Tel aujourd'hui le maire de la commune administre, gère, *ordonnance* toutes les dépenses sans avoir le maniement d'un centime en espèces. Telle, nous nous imaginons, devait être l'administration des anciennes abbayes, dont la supérieure réglait et décidait toutes les affaires sans toucher à aucuns deniers, qui passent par les mains uniques de la célerière-comptable. C'est bien là la séparation, ou tout au moins la distinction des pouvoirs.

Et (constatation déjà faite), si notre siècle s'enorgueillit de ce progrès, il exagère les choses, car, à tout le moins, il en a trouvé le germe dans les agissements et les pratiques de l'ancien régime.

Les comptes des dames de Gomerfontaine sont établis non seulement avec grand soin, mais, il importe de le dire, avec une grande méthode, ce qui en rend l'étude très aisée, dès qu'on en a trouvé la clef.

Ces comptes sont très détaillés; chaque année n'emploie pas moins de douze grands feuillets in-folio (24 pages); ce serait donc un peu le chaos si on n'avait pris le soin d'établir des divisions et des sous-divisions fort claires et très logiques.

La principale division de cette intéressante comptabilité, c'est la distinction des comptes des deniers et des comptes des objets

en nature — ce qu'aujourd'hui on appelle la comptabilité matières.

Cette distinction avait beaucoup plus d'importance à l'époque qu'il nous est donné d'étudier, qu'elle n'en aurait de nos jours si l'abbaye de Gomerfontaine existait encore. Quel que soit le respect de la tradition, et quel que soit l'attachement aux choses du passé, il est certain que les religieuses ne fabriqueraient plus elles-mêmes leurs bas et leurs étoffes ; elles auraient trop d'avantages à acheter tous ces objets fabriqués par la grande industrie ; mais, à l'époque où elles vivaient, les mœurs et les nécessités sociales, — les unes engendrant les autres, — étaient telles qu'on « vivait sur soi » On s'appliquait à produire ce dont on avait besoin parce qu'on se le procurait difficilement d'autre manière et, réciproquement, on consommait ce que l'on produisait parce qu'on en aurait trouvé difficilement le placement.

Or, dans une communauté comme celle de Gomerfontaine, dont la population était certainement plus que triple du nombre des religieuses, en comptant les pensionnaires et les serviteurs de toutes sortes, la communauté ne laissait pas d'être importante. La production devait être sensiblement correspondante à la consommation, il était nécessaire de tenir compte de tous les objets divers produits et consommés. Nous aurons occasion de voir que les dames de Gomerfontaine ne manquaient pas à ce devoir d'une maison bien ordonnée.

Et, d'abord, un rapide coup d'œil sur la comptabilité deniers.

Comme toute comptabilité, celle-ci se divise — cela va sans dire — en recettes et en dépenses.

Voici les chapitres des recettes.

En première ligne, figurent les fermages (nous avons indiqué ci-dessus les parties du domaine de Gomerfontaine qui étaient louées).

Pour l'année 1735, prise au hasard, ces fermages s'élevaient à 2,287 livres. A noter qu'il y avait quelques fermages en retard ; ceux qui ont quelque expérience des habitudes rurales n'en seront pas très surpris.

Après les fermages, on voit figurer ce que les sœurs appellent « censives et domaines. » Ce chapitre n'était pas très important, la recette est seulement de 57 livres.

Vient ensuite un chapitre beaucoup plus important : il est intitulé : « Rentes sur l'ancien clergé, sur l'hôtel de ville, sur les postes et autres rentes constituées. » De ce chef, les religieuses reçoivent 3,640 livres.

Les pensions des dames et demoiselles pensionnaires s'élèvent à la somme de 4,201 livres pour l'année 1735.

Les gratifications pour l'année atteignent 162 livres. Ce chapitre de recettes est ainsi libellé : « Receu en gratifications pendant le cours de la précédente année, tant du R. P. de la Neuville, frère de N. Mère Eulalie du Blaizel, que pour offrandes et messes, la somme de 162 livres.

« Ouvrages faits dans la maison : Receu pour bas de laine, de cotton, pour bources de point noué, broderies et autres ouvrages, la somme de 249 livres.

« Grains vendus : Receu pour vente de grains pendant la précédente année, 537 livres. »

Enfin, « diverses receptes. » La variété de ces recettes est intéressante à connaître : « Receu la somme de huit cents soixante et neuf livres, un sol, six deniers pour cidre vendu, peaux de veaux et de moutons, laines et agnelins, loyer de l'apartement de Mme la marquise de Fromentières [1], nourriture d'ouvriers, pour vente de petits veaux, drogues fournies aux demoiselles pensionnaires et autres. »

Passant aux dépenses, il faut nous étendre un peu davantage parce que c'est en entrant dans le détail des choses et des petites fournitures quotidiennes, qu'on se rend le mieux compte des habitudes et de la vie de cette époque, ce qui, en définitive, est plus intéressant que de connaître le résultat global du budget de l'abbaye.

Le premier chapitre de la dépense, c'est l'alimentation. Ce chapitre est d'un intérêt capital, car il nous renseigne assez bien sur le coût de la vie en ce milieu du XVIIIe siècle. D'une manière générale, il nous apparait que la nourriture revenait à un prix peu élevé dans le Vexin.

En raison de l'importance qu'on peut attacher à cette consta-

[1] La marquise de Fromentières était une dame noble de grand âge qui s'était retirée du monde, à Gomerfontaine, avec quelques autres dames de son rang. Elle laissa sa fortune aux pauvres de Trie-la-Ville, et un obit à l'abbaye de Gomerfontaine.

tation, il nous sera permis de reproduire intégralement les comptes de la célerière en ce qui concerne la nourriture de l'abbaye pour l'année 1735.

Payé pour grains, achetez pendant l'année, la somme de	1 l.	14
Payé pour la viande de boucherie pendant l'année la somme de.	1,277	12
Payé pour les œufs pendant le cours de l'année, suivant le registre de la dépensière à différents prix.	953	11
Payé pour beurre, suivant le même registre. .	500	9
Payé pour légumes, fromages, suivant le même registre	250	18
Payé pour poisson d'eau douce, marin, salines, suivant le même registre.	421	1
Payé pour volailles, suivant le même registre .	91	17
Payé pour sel pendant l'année	182	4
Payé pour la provision de vin pendant l'année .	697	18
Total	4,374 l.	64

Si l'on admet que le personnel à nourrir à Gomerfontaine devait bien atteindre une soixantaine de personnes, on considérera ce résultat comme à peine croyable.

Il est vrai qu'aux dépenses ci-dessus énumérées, qui sont toutes des dépenses en deniers, il faut ajouter la consommation des produits en nature. Nous en avons l'état avec évaluation de la valeur de ces produits : la voici, toujours pour l'année 1735 :

Il a été fait 18 muids 1/4 de cidre à 13 fr., façon rabattue	125 l.	12
Œufs au nombre de 9,000 3/4, à différents prix. .	164	7
Beurre, 17 livres, à différents prix.	11	16
Pigeons, 332 paires, à 8 sols.	132	16
Poules et poulets, à différents prix.	7	16
Canards, 7 à 12 sols.	5	4
Veaux, 3, à différents prix.	19	15
Moutons et agneaux, à différents prix.	136	5
Cochons de lait, 39 ; 4 moyens et deux grands, tous évalués, l'un portant l'autre, à	180	
A reporter	780 l.	71

Report	780 l. 71
Poisson de la rivière, apprécié à	22 10
Gibier, 292, tant lapins que lapereaux, le plomb et la poudre rabattus	127 15
Miel, 30 livres, tant blanc que le commun . . .	7 20
Total	937 l. 16

Si on ajoute ce modeste total au total qui précède, on arrivera à une moyenne de dépense par tête encore singulièrement modeste (environ 90 livres).

On remarquera que parmi les denrées assez complètes composant la nourriture au couvent, il n'est pas question de pain, cette base de l'alimentation du Français ; c'est qu'à cette époque, nul ne l'ignore, on n'achetait pas son pain : on le faisait soi-même; on n'achetait même pas la farine. On récoltait son blé ; on convertissait le blé en farine et la farine en pain.

Les comptes de Gomerfontaine nous accusent que, pour l'année 1735, il a été consommé en blé dans la maison, tant pour la communauté que pour les domestiques, 1,224 boisseaux 1/2. Il faut regretter amèrement que les religieuses n'aient pas pris soin d'évaluer cet important produit comme elles en ont évalué d'autres.

Nous relevons encore une consommation de douze boisseaux de pois blancs pour la cuisine et de neuf boisseaux de fèves blanches aussi pour la cuisine.

Il n'est pas question d'autres légumes; il est cependant certain que le jardinier devait en produire.

Enfin, on est très surpris que le lait ne figure nulle part, ni en recettes, ni en dépenses, ni parmi les produits de nature.

Passons maintenant en revue les autres dépenses du couvent; nous ne résistons pas au plaisir de les reproduire, tout en éprouvant le besoin de nous en excuser; c'est qu'en effet les détails qui vont suivre pourront paraître vulgaires, ou futiles, ou oiseux; peut-être paraîtront-ils à quelques uns intéressants, voire même quelque peu amusants, et parfois pourront-ils aspirer à l'honneur d'être instructifs. C'est ainsi que nous ne pouvons pas rester indifférent à l'idée qui a présidé, en l'année 1735, au changement des burettes de la chapelle. Les sœurs nous informent du motif qui a dicté ce changement : ce fut pour

« avoir des burettes à la mode. » Il serait vraiment dommage de ne pas souligner un petit fait aussi piquant dans son peu d'importance, bien que nos sentiments d'archéologue nous portent à trembler à la pensée d'un objet moderne substitué à un objet ancien.

Il ne m'est pas non plus indifférent de savoir que les dames de Gomerfontaine avaient un abonnement avec le maréchal pour l'entretien de leurs chevaux, un abonnement avec le bourrelier pour l'entretien des harnais et un abonnement avec le charron pour l'entretien de voitures. Nous connaissons maintes exploitations agricoles modernes où pareil usage est en pratique. Il est bon de rappeler, en passant, que cet usage — sur lequel il peut y avoir, d'ailleurs, beaucoup à dire — était déjà connu et pratiqué vers le milieu du XVIIIe siècle.

Épiceries

Payé pour sucre, huile, poivre, chandelles et autres épiceries, la somme de . . . . 453 l. 09

Vestiaire

Payé pour toiles, apprêts d'étoffe, teinture, filage de laines, voiles et autres, la somme de. . . . . 504 l. 11

Cordonnerie

Payé pour cuirs, talons de bois, pointes, fûts de galoches, la somme de. . . . . 70 l. 06

Métier au bas

Payé pour coton, fil de Cologne, fleuret, aiguilles et autres choses servant au métier, la somme de. . 101 l. 07

Sacristie

Payé pour avoir changé un bassin et deux burettes d'argent pour une cuvette et deux burettes plus fortes et à la mode, pour quatre roulettes et quatre platines de cuivre pour les volets de la grille du chœur, pour toiles et cire, la somme de. . . . 157 l. 09

Nous avons eu occasion de dire que de temps à autre certaines aubaines échéaient à l'abbaye qui étaient enregistrées

par la célerière sous la rubrique « gratifications. » Il arriva en 1730 que l'abbaye reçut un don qui n'était pas sans valeur, c'était la remise en état, avec de grandes améliorations, de l'orgue de la chapelle. Comme c'était un don gratuit, il n'y avait pas place pour ce fait dans les comptes de recettes et dépenses, mais Mme de la Viesville, abbesse, jugea que cette générosité, due à l'occasion de la profession de Mlle Malo, ne devait pas être passée sous silence, et elle en rendit compte dans les termes suivants :

« .... Monsieur Malo n'a obmis de son côté, pour nous donner des marques de son bon cœur et de son amitié pour sa chère fille et pour notre maison, lui ayant donné une dotte honnorable aussi bien que des accommodements, une pension viagère de cent livres, beaucoup de présent et fait raccommoder l'orgue à ses dépens, ayant fait venir le sieur Thierry, habile facteur, à qui il a payé neuf cents livres pour cette réparation et pour l'augmentation d'un second clavier, ne s'étant pas contenté de nous donner en sa chère fille une habile organiste..»

Dieu sait si la substitution des machines au travail à la main a fait couler des flots d'encre, tant de la part de MM. les économistes que de la part de MM. les publicistes qui ne sont pas tous économistes; eh bien! le fait eut lieu à l'abbaye de Gomerfontaine en 1732 : laissons l'abbesse nous le raconter elle-même.

« Sur la fin de l'année dernière, nous fismes marché d'un métier à faire des bas, ne croyant pas que nous serions obligez de faire l'entreprise de notre bâtiment, désirant depuis longtemps que cet ouvrage se fit dans notre maison pour donner plus aisément les besoins de nos religieuses. L'apprentissage et l'achapt du métier nous ont coûté quatre cents livres, et la sœur Apolline Quentier qui l'a appris n'a été, par son attachement pour le bien de la maison et sa capacité, que quatre mois à l'apprendre, et nous a fait, dès cette première année de profit, par la vente de plusieurs paires de bas. »

Et, en effet, aux comptes de la célerière en cette année 1732, nous voyons cette dépense exceptionnelle :

« Pour l'achat d'un métier à faire des bas et l'apprentissage de la sœur, la somme de quatre cents livres. » Nous avons eu la curiosité de rechercher si l'introduction de ce métier mécanique avait donné un grand essor à la fabrication des bas. Il y eut aug-

mentation, en effet, mais elle ne fut pas énorme. Dans les cinq années précédant l'année 1732, la moyenne de la fabrication était de seize paires; dans les cinq années qui suivent, cette moyenne devient vingt-deux paires.

Seulement, on peut admettre que dans les cinq premières années, plusieurs religieuses étaient occupées à ce travail, tandis qu'après 1732, il n'y avait peut-être plus que la bonne sœur Apolline Quentier qui s'y adonnait.

Il est cependant un point surprenant.

Dans la première période, d'après les livres, les bas sont cotés qninze sols la paire, et dans la seconde période ils sont cotés vingt sols. Suivant tous les principes, le travail mécanique aurait dû faire baisser le prix de revient du produit. Hâtons-nous d'ajouter que ce n'est pas ce très médiocre exemple qui ébranlera notre foi dans les doctrines de l'économie politique.

Nous avons dit tous les mérites de la comptabilité des dames de Gomerfontaine; la forme matérielle d'abord en est superbe; la calligraphie est admirable; le plan et la méthode sont aussi parfaits en ce sens que tout est clair et bien ordonné, avec des divisions et des sous-divisions rationnelles et judicieuses; enfin l'unité du plan adopté et régulièrement suivi d'année en année, sans modification, rend les recherches extrêmement faciles à quiconque veut dépouiller et analyser ces volumineux registres. Cela dit, nous avons cependant un procès assez grave à faire à ces six beaux livres de comptes : c'est qu'il y a des erreurs, et des erreurs qui ne paraîtraient pas minces au moindre comptable professionnel.

En 1727, les rentes s'élevaient à	11,799	15	5
Les mises (ou dépenses) furent de	13,208	18	5
Il y a donc excédent de dépenses de. . . .	1,409	3	
Or, d'après le dernier arrêté, l'excédent des recettes était de 1,174 15 6 seulement	1,174	15	6
Ce qui n'empêche pas la célerière-comptable de conclure qu'elle reste comptable de. . . .	234	5	6

C'est tout l'opposé; la célerière n'est pas le moins du monde redevable de 234 livres, elle est au contraire en avance de cette somme.

Ce qui aggrave la situation, c'est que ce résultat erroné sert

de base à l'arrêté des comptes de l'année suivante ; en 1728, il y a un excédent de recettes de 523 12 6

La pauvre célerière poursuit : l'excédent antérieur étant de 234 5 6. . . . . 234 5 6

la célerière est comptable de 757 17 6

C'est tout simplement une erreur de . . . 464

Et dans la longue suite des années où le reliquat actif ou passif de l'année précédente est toujours rappelé, cette erreur n'a jamais été relevée, de sorte que nous sommes obligé de conclure qu'à partir de 1727, il n'y a pas un seul arrêté de compte qui soit juste.

On se demande comment pareille erreur a pu être commise et surtout répétée : c'est très facilement explicable. Les comptes qui nous sont présentés portent sur la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année, mais ils n'étaient pas dressés et arrêtés au 31 décembre ; ils ne sont jamais présentés à la communauté qu'au mois d'avril, mai ou juin de l'année suivante. Dans l'intervalle qui sépare la clôture de l'exercice 1727 à la reddition des comptes qui eut lieu cette année-là le 2 mai 1728, la célerière avait déjà fait des recettes afférentes à l'année 1728 ; c'est avec ces recettes qu'elle put payer, sans s'en apercevoir, l'excédent des dépenses de 1727.

Toute soignée qu'elle fût, la comptabilité de Gomerfontaine était un peu rudimentaire ; elle ne comportait pas ce que les techniciens appellent « les balances, » ce qui est le seul moyen de vérification et de contrôle rigoureux. Et ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que les comptes de l'abbaye étaient vérifiés et contrôlés, mais il y a lieu de penser que ce travail était fait de manière fort peu sérieuse. Il y avait un contrôleur, ou, si l'on préfère ce vocable, un inspecteur des comptes de l'abbaye.

La mention dont nous reproduisons le texte qui se trouve à la suite de chaque compte annuel nous indique d'une manière complète et les noms et les qualités du contrôleur chargé de la mission de vérificateur des comptes.

« Nous, soussigné, abbé de Barbery, vicaire général de l'ordre de Citeaux, supérieur ordinaire des maisons de l'estroite observance dudit ordre, province de Normandie, Maine, Perche et An-

jou, et commissaire en cette partie de monsieur le révérendissime abbé général dudit ordre de Citeaux, avons examiné, vérifié et approuvé le présent compte tant en recettes qu'en dépenses contenu pour l'année mil sept cent vingt-sept depuis la page vingt-sept jusqu'à et y compris cette présente et avons signé ce treize septembre mil sept cent trente six.

F. Nicolas Lambelin,

Abbé de Barbery, commissaire en cette partie.

La seule date de ce visa de contrôle nous montre que si chaque compte annuel était vérifié, il l'était un peu tard, puisque les comptes de 1727 sont visés en 1736 ; mais ce qu'il faut observer en outre, c'est que tous les comptes depuis 1723 jusques et y compris 1735 furent contrôlés et visés par M. l'abbé de Barbery en l'espace de vingt-quatre heures, car tous les visas portent la date des 13 et 14 septembre 1736 !

Voici le texte du dernier visa qui contient quelques détails complémentaires :

« Nous, soussigné, abbé de Barbery, vicaire général de l'ordre de Citeaux, supérieur ordinaire de l'estroite observance dudit ordre ès provinces de Normandie, Maine, Perche et Anjou, et commissaire en cette partie, député comme dit est dans les arrôtés de comptes des précédentes années de Monsieur le révérendissime abbé général de tout l'ordre par une lettre en datte du 26 août 1736 présente année et signée F. Andoche Pernot, abbé général de Cisteaux, à la réquisition de Madame de la Viefville, révérende abbesse de cette maison, avons examiné les comptes des années 1723 et suivantes jusques et y compris l'année présente 1735 et avons trouvé dans l'examen que nous avons été chargé de faire de l'état temporel qu'il a été administré avec une sagesse, une fidélité et une économie dignes de toutes louanges. Pourquoy après avoir vérifié lesdits comptes nous les avons approuvés et approuvons et avons signé ce quatorze septembre mil sept cent trente-six.

F. Nicolas Lambelin,

Abbé de Barbery, commissaire en cette partie.

Restons sur cette haute et louangeuse approbation : tâchons même d'oublier la petite erreur que le seul hasard nous a fait

rencontrer dans cette longue série de comptes de Gomerfontaine que nous avons eu tant de plaisir à parcourir et à étudier quelque peu. Après tout, cette misère ne détruit pas la belle ordonnance qui se dégage de l'ensemble des comptes rendus que nous avons eus sous les yeux. Elle ne saurait détruire non plus la douce impression de calme, d'ordre et de régularité qu'on sent régner dans cette vénérable maison.

IV. — LA VIE A GOMERFONTAINE

Ce n'était assurément pas dans le luxe et l'oisiveté que s'écoulait l'existence des filles de l'ordre de Citeaux demeurant à Gomerfontaine, en la sage obédience de Mme de La Viesville. Le chapitre qui précède nous a suffisamment fait connaître le chétif état de leurs finances pour qu'on devine combien était maigre le crédit accordé en ces lieux pour les dépenses somptuaires. Les comptes de l'abbesse sont là pour nous apprendre que ces dépenses étaient à peu près nulles. Non plus que de luxe, il ne pouvait y être question d'oisiveté. Levées avant l'aube, les vingt-cinq religieuses issues de la noblesse ou de la bourgeoisie de Picardie, et qui vivaient à Gomerfontaine, partageaient leur temps entre la prière et le travail intellectuel et manuel. L'instruction des grandes et petites pensionnaires qui leur étaient confiées absorbait une partie de leur journée. Le reste du temps, lorsqu'il n'était pas consacré aux offices, était voué à des travaux d'ordre plus inférieur. Mme de La Viesville ne se fait pas faute de nous dire qu'en cas de nécessité ses religieuses ne craignaient pas de travailler au jardin, voire même à la moisson et, sans doute, lorsque les bras manquaient, on voyait dans les plaines dorées du Vexin, sous le soleil de la canicule, les Gouffier, les Ségur, les Sarcus et les d'Espiès bosseler le foin ou rentrer la paille, vêtues, malgré la chaleur, de la rude étoffe de serge des Cisterciennes.

Cette étoffe, les religieuses la fabriquaient elles-mêmes et ce n'était pas là une de leurs moindres occupations. Jaloux de leurs privilèges, les gardes du corps des drapiers et des sergiers de Beauvais avaient fait saisir un jour, le 11 mai 1737, une pièce de serge fabriquée à Gomerfontaine, sous prétexte qu' « elle ne portait point sur elle le lieu de sa provenance. »

Il fallut que l'abbesse, déjà munie d'une autorisation de faire exécuter dans sa maison les robes de ses religieuses, obtînt de M. le contrôleur général une nouvelle permission portant que « lesdites serges seraient marquées sur le métier, à la tête et à la queue, de ces mots : Abbaye de Gomerfontaine. » Dès lors, les religieuses travaillèrent activement sans crainte d'empiéter sur les droits de la corporation des sergiers, laquelle était aussi ombrageuse que le furent toutes les corporations de l'ancien régime.

Cette vie, toute de travail, n'allait point sans de graves soucis. Quelque épris qu'on puisse être des siècles disparus, on ne peut nier que la misère, la disette, une hygiène mal comprise, d'insuffisants soins médicaux en aient singulièrement assombri le cours. Comme on le verra plus loin, lorsque nous transcrirons les rapports de Mme de La Viesville, un perpétuel souci des variations atmosphériques susceptibles de nuire aux récoltes attristait les religieuses de Gomerfontaine. D'autre part, de fréquentes maladies y sévissaient.... sans abréger pour cela la vie des religieuses, qui atteignaient pour la plupart un âge avancé. C'étaient de perpétuels maux de gorge, des rhumes, des fluxions, des rhumatismes, sombre théorie de fléaux auxquels on peut ajouter une singulière maladie aujourd'hui disparue et qu'on nommait *la folette.*

Parfois, des incidents plus graves que ces misères venaient rompre, à Gomerfontaine, l'uniformité de la vie conventuelle. Au cours de l'année 1708, pour n'en citer qu'un, une grande agitation régnait dans l'abbaye. M. de Narbonne de La Pivardière, brigadier des douanes, qui, en présence « d'un bon frère hermite, » avait déclaré laisser ses biens au couvent, dans lequel sa fille était converse, mourait assassiné. Nul n'ignora que le crime devait être imputé à de faux sauniers qui, faute de preuves, demeuraient sans être inquiétés dans le pays. Le « pot dans lequel il avait caché sa fortune » était retrouvé plein de terre ; il laissait en outre quelques méchants prés que l'abbaye de Gomerfontaine ne pouvait vendre à cause de sa qualité de mainmorte et de là s'ensuivait une suite ininterrompue de procès. Parfois, les événements susceptibles de distraire les religieuses de Gomerfontaine étaient d'ordre moins tragique. C'étaient les visites de quelque grand seigneur qui leur voulait du bien :

tantôt le maréchal de Noailles, tantôt le marquis de La Viesville, tantôt encore le cardinal de Noailles [1]. En 1726, cet illustre prélat vint passer quelques jours à Gomerfontaine. Ce fut là quelque chose de mémorable, un de ces événements d'importance qui rompent brusquement l'uniformité de la vie conventuelle et dont pendant longtemps les religieuses s'entretiennent comme d'un des plus beaux jours de leur existence. Aussi bien, Mme de La Viesville nous a-t-elle laissé le récit le plus minutieux de la visite de l'archevêque de Paris. « La visite que cette Éminence nous a fait la grâce de nous rendre, écrit-elle, est un des plus beaux événements qui puissent jamais arriver à notre communauté et celui qui pouvait nous donner une plus parfaite consolation. Elle a été, comme vous le savez, infinie et toute des plus sensibles. Vous l'avez fait éclater autant que moi par votre joie, par votre respect et par tous les témoignages que vous avez pu donner à ce très illustre cardinal de votre attachement et de votre reconnaissance pour cette preuve si singulière de son amitié et de sa bienveillance qui l'a fait sortir de son diocèse pour nous visiter, contre les règles sévères qu'il a toujours gardées de n'en pas sortir. Vous avez été si touchées, mes chères sœurs, des grands exemples de vertu que vous avez vus éclater dans ce saint prélat, que je suis persuadée qu'il vous en demeurera toute votre vie une impression salutaire à votre sanctification, surtout de la piété et du recueillement avec lesquels il se présente devant Dieu dans son saint temple, de cet esprit de foi avec lequel vous lui avez vu offrir le saint sacrifice de la messe qui vous l'a fait vivement remarquer à l'autel comme un chérubin embrasé d'amour. Vous avez admiré sa douceur, sa charité, son affabilité qui le rendait attentif à vous écouter, à vous parler dans toutes les diverses choses que vous lui proposiez pour votre consolation. Il s'y est prêté avec une charité qui a bien peu d'exemples dans un aussi grand prince de l'Église, car il n'a pas dédaigné de visiter toute notre maison et tous les offices, mais il a encore entré dans le détail de tous les ouvrages et manufactures d'étoffes et autres métiers qui s'y exercent pour notre entretien. Il s'est fait rendre compte de tout avec une bonté de

[1] Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, 1651-1729. On lira plus loin le panégyrique de ce prélat prononcé par Mme de La Viesville.

père, étant sensible à tout ce qu'il croyait remarquer de bien parmi vous. Il nous témoignait sa satisfaction par sa complaisance. Cette visite si honorable s'est terminée par le bonheur qu'eut toute notre communauté de communier de la main de ce saint prélat qui, pour nous épargner la douleur que devait nous causer son départ, partit de chez nous le 24 du mois d'août, après dîner, sans nous permettre de lui faire nos très humbles remerciements de la grâce qu'il nous venait de faire. Il nous laissa infiniment touchées et pénétrées d'admiration et de reconnaissance. Dans tous les endroits où ce saint prélat a passé en venant chez nous, partout on s'est efforcé de lui donner des témoignages du profond respect, de l'attachement et de la vénération qu'on a pour sa sainteté. Surtout, on s'est signalé à Chaumont, où M. le procureur du Roi et toute la ville le reçurent au son de la cloche, des tambours, des illuminations et des feux de joie. Il y fut harangué par M. le curé de Saint-Jean, de Chaumont, en la manière ci-dessous. » Suivent les discours de bienvenue prononcés par le curé de Chaumont et l'abbesse de Gomerfontaine qui, dans le style hyperbolique du temps, rivalisèrent en compliments adressés à l'Éminence.

Ces compliments, Mme de La Viesville ne les prodiguait point à tous les grands seigneurs. Nombreux sont ceux de ses entours qui, cherchant à empiéter sur les droits de l'abbaye, s'attirèrent d'elle des réponses mesurées mais fermes et qui engagèrent avec elle quelques-uns de ces interminables procès, lesquels faisaient, en quelque sorte, partie de la vie quotidienne de jadis. Avec un inlassable zèle, Mme de La Viesville mettait tout en œuvre pour faire triompher les droits et les intérêts de son abbaye. De cette manière d'agir, nous trouvons la preuve dans une curieuse requête adressée par elle au révérendissime abbé général de Cîteaux en 1731. Il paraît, par cette pièce, que les religieuses faisaient encore célébrer, au XVIIIe siècle, des messes de *requiem* et des obits en retour de fondations faites en 1255, 1274, 1286, 1325, 1350, 1371, etc. Or, les rentes qui leur avaient été octroyées en ces époques reculées avaient perdu leur valeur ou, pour mieux parler, la valeur du numéraire avait, depuis lors, singulièrement diminué, et les charges imposées à Gomerfontaine par ses bienfaiteurs dépassaient alors de beaucoup leurs donations. Mme de La Viesville demanda donc à être allégée d'une partie de

ces archaïques obligations. En 1742, une autre « grande affaire » agita singulièrement la communauté de Gomerfontaine. « Jaloux de ses privilèges, » les évêques « ont surpris la religion du Roi en obtenant de lui une déclaration portant qu'à l'avenir on ne recevra plus de novices à profession dans les monastères exempts ou non, qu'elles n'aient été examinées par l'évêque diocésain [1]. » Touchant cette grave attaque aux privilèges de l'ordre de Citeaux, Dom Andoche Pernot, abbé général de Citeaux, écrit à l'abbesse : « Si un grand vicaire vous remet cette déclaration en vous parlant, il faudra la recevoir et dire seulement, sans entrer dans aucune discussion, que vous savez les obligations que vous avez contractées en entrant dans la religion et que vous êtes disposée à les remplir. Si on vous presse de répondre autre chose, vous romprez la conversation et vous ne parlerez plus que de la pluie et du beau temps. »

« N'ayant rien à attendre de la cour de Rome, ancien et perpétuel asile de l'ordre, » l'abbesse ne négligea rien pour échapper à l'autorité de l'ordinaire et elle sut intéresser à une cause, dont il semble bien qu'elle soit sortie victorieuse, jusqu'au maréchal de Noailles et au cardinal de Fleury.

Mais ces perpétuels soucis des abbesses concernant les intérêts de Gomerfontaine ne sont rien en comparaison de certains procès de chasse qui troublèrent, pendant de longues années, l'existence de Mme de La Viesville.

Et ces procès nous donnent une idée si précise des conflits d'autorité élevés jadis entre réguliers et séculiers, qu'ils méritent que nous leur accordions ici une mention toute spéciale.

V. — Mme DE LA VIESVILLE ET M. LE COMTE DE CHAROLAIS

Nul n'ignore que le comte de Charolais, de la maison de Bourbon, chevalier des ordres du Roi et gouverneur de Touraine, fut un prince sans foi ni loi, dont la réputation fort décriée affligea longtemps le duc de Bourbon, ministre du roi Louis XV, son frère aîné, et le comte de Clermont, abbé de Saint Germain des Prés et généralissime des armées du Roi, son cadet.

Il semble que, dans les races les plus illustres, il se présente

[1] Déclaration du Roi concernant les maisons religieuses, en date du 10 février 1742.

parfois, comme pour déconcerter ceux qui attachent quelque importance aux lois de l'hérédité, des personnages indignes de leur nom, dont la manière de vivre est en opposition frappante avec les traditions de leurs aïeux. Tel fut le cas du comte de Charolais [1], arrière-petit-fils du grand Condé et petit-fils, par sa mère, Mlle de Nantes, du roi Louis XIV. Bien qu'il ait paru, dans les premières années de sa vie, posséder en lui le germe de beaucoup de talents, il gâta ses belles qualités d'esprit naissantes par les manifestations d'un caractère sournois et cruel.

On sait, par tradition, que dans sa jeunesse il se faisait un plaisir de tuer un homme avec autant de sang-froid qu'un enfant écrase une mouche. C'était là quelque chose d'épouvantable, et l'on ne saurait assez déplorer le malheureux instinct qui, plus tard, le poussa plusieurs fois à prendre comme cible de son pistolet les ouvriers occupés à réparer quelque dégât de toiture sur le faite de son hôtel.

Il est incontestable que, de nos jours, le comte de Charolais aurait terminé sa carrière dans une maison de santé. Lui-même attribuait à une fatalité fâcheuse les crimes qu'il commettait et pour lesquels Louis XV lui accordait toujours son pardon. Un jour vint cependant où le Roi se fâcha et lui adressa cette phrase fameuse : « Pour la dernière fois, mon cousin, je vous accorde grâce, mais en vous déclarant que celle de l'homme qui vous tuera est dorénavant toute prête. » Or, c'est avec ce redoutable prince que dut se mesurer, en matière de procès, la paisible abbesse, Mme de La Viesville.

Comme on l'a vu, les biens-fonds de l'abbaye de Gomerfontaine fournissaient la plus grande partie de ses revenus. On imagine donc aisément que le bon état de ses terres fut pour Mme de La Viesville une question — nous parlons ici sans exagération — de vie ou de mort, et qu'elle attachait une importance extrême aux phénomènes climatériques susceptibles de nuire à l'état de ses biens et aux accidents divers propres à gâter ses récoltes. Or, parmi les fléaux, terreur du cultivateur, en fut-il un plus grand, sous l'ancien régime, que celui dont nous devons nous occuper ici : la chasse?

[1] Charles de Bourbon, comte de Charolais, fils de Louis III de Bourbon, prince de Condé, et de Louise-Françoise de Bourbon, dite Mlle de Nantes. Mort sans alliance en 1760.

Du vivant du roi Louis XIV, l'abbaye de Gomerfontaine n'avait pas eu à se plaindre en la matière du voisinage des Condé, seigneurs de Trie-la-Ville. Le prince de Condé, respectueux des choses de la religion, plus respectueux encore, peut-être, des droits d'une protégée de Mme de Maintenon, ne commettait point d'incursion sur ses terres. Le gibier du domaine de Trie, maintenu sans doute par de solides barrières, imitait ce louable respect...., mais avec M. de Charolais, héritier de son père en 1710, ce fut tout autre chose ! et la situation changea, pour Mme de La Viesville, d'une manière regrettable.

Pendant un certain nombre d'années, tout alla bien, le comte venait rarement sur ses terres, mais en 1734, il eut la fâcheuse idée de faire repeupler ses chasses de Trie. Le lapin s'y reproduisit d'une manière remarquable, le lièvre y vint à merveille, et M. de Charolais, chasseur comme les Bourbons en général et les Condé en particulier, visita chaque année son domaine avec son équipage de chasse. Ce que l'on sait de son caractère fera aisément concevoir qu'il n'en usa pas vis-à-vis de l'abbesse avec des scrupules excessifs. Dès lors, commença pour Mme de La Viesville une série d'infortunes dont le souvenir, assurément, devait la hanter sans cesse jusque dans son sommeil le plus profond.

Au reste, nous n'avons qu'à lui laisser ici la parole et à reproduire une partie du rapport qu'elle adressa à ses administrées le 31 décembre de l'an 1734.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, de la sainte Vierge et à la gloire de saint Bernard [1].

« Dieu nous a donné les biens de la terre avec abondance, la récolte des blés et autres grains a été pleine, ainsi que celle des fruits qui nous a produit cent muids de cidre; les jeunes plants commençant à rapporter, nous avons eu pareillement beaucoup de fruits à couteau ; on ne s'attendait point à cette fertilité, toute l'année ayant été gouvernée par des pluies et des vents furieux qui ont causé en bien des endroits des débordements terribles, des renversements d'édifices, et rompu des digues qui ont inondé des pays entiers. Les murailles de nos

[1] On n'ignore pas que saint Bernard fut le fondateur de l'abbaye de Clairvaux, une des *quatre filles de Cîteaux*.

enclos sont, la plupart, tombées, et les couvertures de nos bâtiments emportées, ce qui nous jettera dans de grandes réparations.

« Outre ce fléau que je dois, mes chères Sœurs, vous faire remarquer dès les commencements, nous en éprouvons un autre qui pourra avoir des suites bien tristes pour notre terre, et dont nous avons déjà ressenti le premier effet ; pour la quantité de gibier dont Son Altesse Sérénissime Monseigneur le comte de Charolais a peuplé sa terre de Trye et les autres de ses dépendances qui environnent tous les biens de cette abbaye.

« Le nombre en est déjà si grand qu'on voit les lièvres, les lapins et les bêtes fauves, dans les champs, comme des troupeaux de moutons. Le tort qu'ils nous ont fait monte, dès cette première année, d'estimation faite en conscience, à 800 livres. Ce petit prélude nous fait craindre que cette terre dont nous vivons, et qu'on peut dire être dans un état parfait (et cela à la louange de Louis Le Comte, notre économe et notre ancien domestique qui, depuis vingt-neuf ans, la cultive avec un soin qui mérite, pour sa vie, notre souvenir et notre reconnaissance), ne retombe dans l'état inculte où je l'ai trouvée à mon arrivée dans cette abbaye. Le respect qu'on leur porte et leur pouvoir rend timide à soutenir ses droits.

« Mettons notre confiance en Dieu. Il tient le cœur des rois entre ses mains, et les tourne comme il lui plait. C'est à lui à qui il faut recourir par nos prières. C'est le seul appui sur qui nous devons fonder notre espérance. »

L'année 1735 n'est pas plus favorable à l'abbaye de Gomerfontaine. Cette année fut particulièrement stérile dans le nord de la France. Des pluies continuelles, de violents orages et des grêles dévastatrices empêchèrent les semences de lever. Un nouveau fléau désola les campagnes : les chenilles, et, « comme on appréhendait, écrit Mme de La Viesville, que ces insectes ne causassent quelque maladie contagieuse, on défendit, à Paris et dans la plupart des grandes villes, d'y vendre des pois, des fèves, des artichauts et des salades » On conçoit que, dans de semblables conditions, l'abbaye de Gomerfontaine n'ait point prospéré cette année. Le vin fut mauvais ; il y eut disette de blé. Les phénomènes climatériques ne furent pas étrangers à ce désastre ; mais, selon Mme de La Viesville, il faut les ranger au nombre

des causes secondaires. Quelle fut donc, au dire de l'abbesse, le principal agent de ces malheurs?

Ce fut M. le comte de Charolais ! M. le comte de Charolais, qu'elle accuse même d'avoir fait périr ses moutons:

« C'est à cause du manque de fourrages que nos troupeaux ont diminué, soit pour la viande, soit pour la laine, et nous pouvons mettre, en ces cantons, une bonne partie de nos malheurs sur le grand nombre de gibier qui désole nos terres et qui mange les blés et autres grains aussitôt qu'ils sont levés. Nos bois en sont pareillement endommagés. A peine reste-t-il assez d'herbes sur la terre pour nourrir le bétail. Dieu tient son bras appesanti sur notre pays. Prions-le d'avoir pitié de nous, et de nous protéger par sa puissance et sa miséricorde. »

Mme de La Viesville pria Dieu ; mais elle pria aussi le comte de Charolais de mettre un frein aux désastres qu'il lui causait et elle lui fit adresser les plus respectueuses remontrances à cet égard. Le prince n'eut aucun souci de ses plaintes, et ne changea rien dans l'ordonnance de ses chasses. C'est ce que nous apprend l'abbesse aux derniers jours de l'année 1736, dans les termes les plus mesurés :

« La paix générale, conclue pendant cette année, semble avoir attiré toutes les autres prospérités. Les récoltes en grains et en cidre ont été très bonnes, en particulier pour notre maison. Il n'y a que la quantité de gibier qui continue à manger nos grains qui en ait diminué la quantité. Nous ne voyons aucune espérance de trouver du soulagement à notre malheur. Quelques remontrances que nous ayons faites, nos bois souffrent également comme nos terres. Nos fermiers se plaignent avec justice. »

La digne abbesse de Gomerfontaine use de la plus grande modération dans l'exposé de ses griefs contre le comte de Charolais. Il ne convient point à son caractère d'envenimer l'esprit de ses administrés. Elle parle avec la résignation d'une chrétienne. Elle parle aussi avec la déférence que l'on doit aux princes du sang. C'est agir avec prudence ... Mais, plus la situation s'aggrave, plus il est aisé de deviner que les formes courtoises qui lui sont habituelles dissimulent mal une indignation croissante contre le prince qui brave ses droits. Disons-le : Mme de La Viesville est outrée des procédés du comte de Charolais. La

pieuse femme qui, toujours, agit conformément à l'esprit de justice, se consume dans d'inutiles regrets, en songeant que l'abbaye qu'elle a remise en état au prix de tant de labeurs est chaque jour ruinée davantage par les caprices d'un grand seigneur insoucieux.

Aussi bien, est-elle fort heureuse, au cours de cette année 1736, d'user — oh ! bien légèrement — de représailles vis-à-vis du prince. Celui-ci, qui ne prend pas même le soin de se renseigner sur ses droits, a fait planter des arbres dans un bois qui appartient à l'abbaye. M[me] de La Viesville lui fera-t-elle connaître qu'il a empiété sur ses terres? Elle s'en gardera bien. Elle préfère se taire et vivre dans l'agréable pensée qu'un jour viendra où la prochaine abbesse pourra faire couper ces arbres, à la grande surprise du comte ou de ses héritiers. « Il est à propos de vous avertir, mes Sœurs, afin que celles qui vous succéderont y fassent attention, que S. A. S. Mgr le comte de Charolais a fait planter sur nos terres sises à Enencourt [1], dans un bois appelé le bois des Dames, quatre rangées d'arbres, soit 814 pieds d'ormes, pommiers et poiriers. Comme le fond appartient à notre abbaye, lesdits arbres sont, sans contestations, un bien qui sera toujours à son profit. On n'a pas cru devoir s'opposer au plantage de ces arbres, la terre étant mauvaise de son fond et peu propre à être cultivée en grains. C'est à celles qui viendront après nous à se mettre en possession des arbres lorsqu'ils seront à couper ou à émonder. Je laisse cette note à la maison pour qu'on s'en souvienne. »

La vengeance est, dit-on, un plat qui se savoure à froid. Ici, il s'agit même d'une vengeance à si longue échéance qu'on la pourrait qualifier de posthume; mais cette vengeance est en même temps un acte louable puisqu'elle sert au mieux les intérêts de l'abbaye. C'est assurément ce dernier motif qui décida M[me] de La Viesville à s'y complaire.

Elle ne saurait, au reste, trop prendre en considération ces intérêts. Les années se suivent et chacune d'elles lui fournit une occasion nouvelle d'exhaler ses justes plaintes au sujet du dommage que subit Gomerfontaine, dont les revenus diminuent sen-

[1] Enencourt-Léage, Oise, arrondissement de Beauvais, canton de Chaumont.

siblement : « La situation de notre abbaye proche les plaisirs de Son Altesse Sérénissime, écrit-elle le 31 décembre 1737, nous fournit chaque jour de nouveaux sujets de plaintes par le dégât que fait le gibier sur nos terres et dans nos bois, nous avons perdu, dans cette présente année, les labours et la semence en blé de 21 arpents, et ensuite le labour et la semence en orge et avoine, de la même quantité de terre, ayant voulu faire la preuve si le lapin mangerait également les mars, comme le blé. Toutes mes représentations faites au prince n'ont pu obtenir aucun dédommagement, et n'adoucissent point nos pertes. Les officiers qui l'environnent lui cachent la vérité. C'est à Dieu à qui il faut s'adresser. Il tient le cœur des rois entre ses mains. Après nous avoir châtiés, il aura compassion de cette maison si nous avons recours à lui avec foi et confiance. »

L'année 1738 va compromettre de plus en plus la situation de l'abbaye. C'est alors, dans toute l'acception du terme, la mise en action d'une des morales de La Fontaine sur la raison du plus fort. « Le gibier de Son Altesse Sérénissime continue de faire beaucoup de dégâts; les pertes augmentent chaque année, les moissons diminuent presque de moitié, les bois sont ruinés. »

Dans cette malheureuse occurrence, l'abbesse écrit au comte de Charolais pour exhaler ses nouvelles plaintes, mais il n'y fait aucune réponse. « Tout est inutile, dit-elle alors, je n'ai rien épargné, par mes représentations, pour toucher le prince, mais tout a été en vain. La mauvaise volonté des officiers du comte de Charolais — remarquons ici la respectueuse prudence avec laquelle Mme de La Viesville s'abstient d'incriminer le prince lui-même — a poussé Son Altesse Sérénissime à faire des entreprises contre nos droits. Celui de notre chasse sur le fief de Flocourt et le droit de garenne que nous y avons, a excité leur envie. Ils ont fait arrêter notre garde et l'ont conduit dans les cachots de Trie. Le prince me l'a fait rendre en me faisant l'honneur de me dire que je pouvais continuer à faire chasser, pourvu que nous ne nous étendions pas sur ses plaisirs... Plusieurs mémoires lui ont été envoyés pour le détromper que la maison relevait de la seigneurie de Trie et qu'elle eût été fondée par ses ancêtres. On nous a laissés depuis ce temps sur ces articles.

« Il reste le plantage des arbres sur notre terre du bois des Dames et l'extrême misère où nous réduit la perte de nos grains

qui renferme également toutes nos fermes et tout ce malheureux pays qui est réduit à la dernière misère. Dieu qui est toujours bon, après nous avoir éprouvés, nous fera, s'il lui plait, trouver des ressources dans sa miséricorde. »

« On nous a laissés depuis ce temps sur ces articles, » écrivait l'abbesse de Gomerfontaine le 31 décembre 1738. Ce répit ne fut pas de longue durée. S'il est une année au cours de laquelle le comte de Charolais aurait dû avoir pitié de ses voisines, ce fut bien celle de 1739, où les misères de toutes sortes accablèrent la région; mais on va voir que son cœur endurci n'en fut nullement touché.

« Nous n'avons rien que d'affligeant à nous rappeler, mes chères Sœurs, écrivit Mme de La Viesville dans son rapport de 1739, des différents événements qui nous sont arrivés jusqu'ici. L'année a commencé par des pluies et par un temps doux, qui nous ont donné des orages dès le mois de janvier qui ont été suivis de gelées presque tout le printemps. Les arbres ayant poussé leurs boutons et leurs fleurs, n'ont pu aller jusqu'à maturité; ce qui nous a privés non seulement de cidre, mais de tout fruit à couteau. Ce mal a été presque général, ce qui a rendu la dépense qu'il a fallu faire pour les collations des jeunes sœurs très considérable, ayant été obligés d'acheter bien cher ce que l'on a dû vous donner. Les légumes ont eu le même sort par les pluies qui ont continué toute l'année. Les jardins étaient devenus des prés, ne poussant que de mauvaises herbes. On a eu, par cette même raison, une peine incroyable à faire la moisson. Le blé et l'avoine ont été hors de prix toute l'année. La nôtre n'a pas été stérile, et sans le gibier elle aurait été passable. »

Elle aurait été passable sans le gibier, mais celui-ci se chargea bien d'accroître les soucis des religieuses de Gomerfontaine; et les prétentions de Messieurs de la maîtrise des chasses du comte de Charolais ne connurent plus de bornes.

Le 1er novembre 1739, les religieuses de l'abbaye, réunies sans doute dans le réfectoire, aux premières lueurs du jour douteux et bas de la Toussaint, dirigeaient toutes leurs regards vers les hautes fenêtres qui s'ajouraient sur leurs jardins et, par delà, sur l'horizon brumeux. Leur attitude marquait assez qu'un événement d'importance venait de frapper leurs esprits et qu'elles observaient malaisément le rigoureux silence qui était de règle

à cette heure matinale. Mme de La Viesville ne laissa point échapper ces détails et, dans l'instant qu'elle s'approchait elle-même d'une fenêtre, elle eut peine à contenir le cri que lui commandait une juste indignation.

Devant la porte d'entrée de l'abbaye, se dressait, imposant, un poteau d'aspect étrange, poteau « à quatre faces » décoré des armes « de France à la cotice de gueules, périe en bande, » lesquelles étaient celles de M. de Charolais.

Or, les poteaux de cette sorte étaient dressés, à l'habitude, sur les terres de chasse ou « plaisirs » du comte et marquaient par leur présence qu'il en était l'incontestable propriétaire. « Celui-ci était, de plus, armé de quatre carcans, insulte préméditée faite à notre domaine comme s'il était, dira plus tard Mme de La Viesville, un lieu patibulaire destiné aux exécutions publiques. »

Ses officiers l'avaient placé là par un esprit de détestable malice, pour affirmer les prétentions de leur maître sur les terres de Gomerfontaine. Le comte soutenait, en effet, comme on l'a vu plus haut, que l'abbaye relevait de la seigneurie de Trie, alors que Mme de La Viesville avançait, au contraire, qu'elle était de fondation royale et libre de tout vasselage [1].

Cette entreprise tendait à rien moins qu'à faire perdre aux dames de Gomerfontaine leurs droits de fondation royale, à usurper sur leurs chasses et voiries et à les assujettir à la haute, basse et moyenne justice de Trie. C'était là quelque chose d'inique.

Mme de La Viesville ne prit pas incontinent un parti qui, sans doute, lui aurait été dicté par une imprudente colère. Elle attendit le 1er décembre pour convoquer ses sœurs en assemblée solennelle, et toutes déclarèrent alors d'un commun accord qu'il convenait « de s'opposer aux usurpations criantes et injurieuses des officiers de Trie, avec protestation de faire arracher le poteau de Son Altesse Sérénissime comme attentatoire à la majesté du Roi, reconnu seul fondateur de la maison, et de porter plainte de ces vexations à Sa Majesté dans son conseil souverain. »

Cette délibération fut signifiée par Me Coquel, huissier, au

[1] Plusieurs lettres du comte de Charolais concernant cette affaire, et qui seraient plus longues à rapporter ici que ne le comporte l'étendue de cette étude, sont fort curieuses et, sous une forme courtoise, témoignent, de la part du prince, d'une singulière inflexibilité de caractère.

procureur fiscal du comte, en sa seigneurie de Trie, le 5 dudit mois. Comme il fallait s'y attendre, ledit procureur répliqua, dès le surlendemain, par des protestations contraires.

« Nous nous trouvâmes donc dans la nécessité — c'est M[me] de La Viesville qui parle — de porter nos justes plaintes auprès du trône par un placet présenté à Sa Majesté le 8 du même mois; mais, malgré *la justice* de notre cause et la solidité de nos moyens, l'événement ne répondit pas à nos espérances; la réponse à notre placet se réduisit à une simple permission de nous pourvoir au Parlement contre les entreprises du prince et de ses officiers, sauf l'appel au Conseil. » M[me] de La Viesville attendait mieux. Elle avait oublié peut-être que sa protectrice était morte, que les Noailles étaient mal en cour. Elle n'avait pas voulu s'avouer jusque-là l'extrême faiblesse de Louis XV, qui, souvent par bonté d'âme et souvent aussi par insouciance, reculait, à l'accoutumée, devant les mesures de rigueur.

C'est donc avec une philosophie résignée qu'elle fit entendre à ses sœurs, le 31 décembre 1739, les tristes paroles qui suivent : « Dans des circonstances si fâcheuses, persuadées que l'autorité et le crédit du comte de Charolais balanceront toujours notre bon droit, convaincues d'ailleurs, par l'exemple des seigneurs voisins qui n'ont pu obtenir justice de pareilles entreprises, de l'inutilité et de l'impuissance des efforts que nous pourrions faire, et notre situation présente ne nous permettant pas d'entreprendre contre un prince du sang un procès qui serait ruineux et nous causerait des dépenses au-dessus de nos forces, nous sommes obligées de céder au temps jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu, seul maître des événements, de changer le cœur de ce prince et nous rendre la paix et la tranquillité. Nous contentant donc de nos protestations qui interrompent la possession du prince et en empêchent l'effet, nous nous tiendrons simplement sur la défensive, sauf à protester de temps en temps pour renouveler notre opposition. Voilà, mes chères sœurs, ce que nous avons jugé de plus convenable à notre état. Nous conserverons parmi nos titres toutes les pièces qui regardent cet objet, pour y avoir recours en temps et lieu. »

L'affaire en resta là. Dans les nombreux rapports que M[me] de La Viesville adressa par la suite à ses administrées, jamais plus elle ne se plaignit des déprédations commises sur ses terres,

jamais plus elle ne prononça le nom du comte de Charolais. Faut-il en conclure qu'elle supporta sans murmurer les nouvelles entreprises de son fâcheux voisin? Nous ne le voulons point croire, et nous inclinons à chercher une autre solution du problème. Dans sa connaissance profonde du cœur humain, Mme de La Viesville avait prononcé cette parole : « Dieu change parfois le cœur des princes, » et elle avait ajouté : « C'est à lui seul que doivent s'adresser nos prières. » Mme de La Viesville avait été animée du souffle de la sagesse.

Pendant de longues années, M. de Charolais fit scandale dans la région par la cruauté de son caractère et la dépravation de ses mœurs. La digne abbesse dut subir, en soupirant, le voisinage de ce prince, qui vivait en commerce déshonnête avec une demoiselle noble de la province du Dauphiné, Marguerite Caron de Rancurel, dame de Lassone, dont il avait deux filles légitimées, la comtesse de Puget et Mlle de Bourbon. Mais sur le déclin de la jeunesse, la grâce le vint toucher. Il témoigna d'un repentir sincère de ses fautes et vécut dans la pratique du bien. Mlle de Rancurel fut apparemment délaissée et la maison de Condé n'hésita point à confier à M. de Charolais la tutelle du jeune prince de Condé, son neveu. Peut-on supposer qu'un homme, dont la conduite devenait exemplaire au point d'émerveiller la cour, continua d'opprimer d'humbles servantes de Dieu comme le furent les dames de Gomerfontaine? Cela n'est pas croyable, et l'on peut tenir pour probable que Mme de La Viesville, délivrée des « lapins, lièvres et bêtes fauves que l'on voyait jadis par troupeaux sur ses terres, » s'estima dorénavant satisfaite des procédés de M. de Charolais et put enfin constater avec sérénité, en l'appliquant à son voisin, la juste portée de l'adage « Quand le diable devient vieux, il se fait ermite. »

Baron de Maricourt et A. Driart.

(*A suivre.*)

RELIGIEUX ET MONASTÈRE PERSÉCUTÉS

AU XVIIIE SIÈCLE

Quelques documents épars dans les cartons des Archives nationales, les registres de correspondances des armées au ministère de la guerre et divers ouvrages nous ont fait connaître les bien curieuses tribulations d'un moine de l'abbaye de Saint-Hubert et les persécutions subies par sa communauté, au XVIIIe siècle. Il nous a paru intéressant de ne pas laisser ignorés les épisodes de guerre auxquels fut mêlé cet homme, qui, par piété, avait désiré vouer sa vie au service de Dieu dans la paix d'un cloître et que des circonstances imprévues jetèrent au milieu des aventures et des périls d'une campagne. Une telle destinée est à coup sûr peu ordinaire pour un religieux. Mais on ne refusera pas à celui-ci une réelle admiration, en pensant qu'il consacra, sans hésiter, les ressources de sa vive intelligence et l'énergie de son grand cœur à suivre de son mieux la voie que la Providence venait d'ouvrir devant lui.

C'est cette soumission de tous les instants à la volonté divine qui a fait si grands ces ordres religieux, que l'ingratitude et la haine ont si souvent calomniés et persécutés. C'est cette généreuse abnégation personnelle qui a enrichi chacun de ces ordres d'un tel nombre de saints vénérés, de savants illustres, de grands hommes de toute sorte. La sérénité d'âme de ces privilégiés de Dieu reste immuable, hors de l'atteinte des persécutions et des calomnies ; ils ne pensent pas un instant à dévier du chemin, souvent bien rude, qu'ils ont choisi pour approcher de l'idéal de leur vie.

Aucune épreuve ne fut épargnée au pauvre moine de Saint-Hubert. Après les dangers qu'il avait affrontés avec son supé-

rieur [1] ou par son ordre, après avoir perdu sa santé dans l'existence mouvementée qu'il dut mener, il se vit en butte aux tracasseries du successeur de son abbé [2]. Ces tracasseries revêtaient un caractère d'injustice et d'odieux, parce qu'elles n'avaient pour cause qu'une passion politique. Elles furent telles, que leur victime dut se résigner à demander la sécularisation, ce suprême sacrifice du religieux.

Henry-François Coster naquit, le 22 mars 1706, à Nancy peut-être, ville où existait de son temps une famille de son nom, qui compta d'importants industriels, de riches banquiers et d'éloquents prédicateurs. Toujours est-il qu'il fit profession à Saint-Hubert, le 2 août 1729, sous le nom de Dom Charles. Il exerça, d'après son mémoire manuscrit, « pendant vingt ans, les emplois de maître d'hôtel, de receveur et de procureur général de l'abbaye. » Il fut aussi « prieur, pendant dix-huit autres années, des prieurés de Saint-Pierre de Bouillon et de Saint-Michel de la Grandville. » Au moment de la guerre de Succession d'Autriche, d'accord avec son abbé, il mit au service de la France sa parfaite connaissance de la région et ses remarquables qualités d'administrateur. Les dangers furent grands pour Dom Coster et l'abbé de Jong, traqués avec acharnement par les Autrichiens.

Dom Charles sauva son supérieur et l'accompagna en une garnison française, où il fut en sûreté jusqu'à la paix. Ce devoir accompli, notre religieux revint, au milieu des embûches, pour vaquer avec un courage inouï à toutes les nécessités des intérêts de l'abbaye et de la cause qu'il avait embrassée.

[1] Célestin de Jong, né à Olne, pays de Liége, en 1689, cinquante-cinquième abbé de Saint-Hubert, élu le 9 décembre 1727, mourut le 24 février 1760. Il fit faire de nombreuses et artistiques réparations au monastère et dans les prieurés en dépendant : construction du palais abbatial, marbres et stalles magnifiques dans l'église, agrandissement du parc, etc.... Il soutint divers procès pour l'abbaye, entre autres un contre le marquis de Lambertye, lieutenant général.

[2] Nicolas Spirlet, né à Verviers, cinquante-sixième abbé, élu en 1760, mourut le 7 mars 1794, en exil, à Montjoie, dans un couvent de Franciscains. Les religieux de Saint-Hubert avaient abandonné l'abbaye, quelques années avant le décret du 1er septembre 1796, qui détruisait les maisons religieuses. Le monastère fut brûlé par les révolutionnaires en 1797. L'abbé Spirlet entreprit de nombreuses spéculations, fort malheureuses du reste. Attaché avec passion au parti autrichien, il prit place avec empressement aux États de Luxembourg, quand, en 1769, la souveraineté de Saint-Hubert fut abandonnée à l'empereur d'Autriche.

Cette vie de dévouement infatigable l'expose à toutes les intempéries du temps. Sa santé est perdue : il souffre cruellement, après la guerre, de rhumatismes, d'un érésipèle et enfin des suites d'une attaque de paralysie. Les médecins de Saint-Hubert, de Liége et de Luxembourg constatent la gravité de son état et l'urgence d'une cure aux eaux d'Aix-la-Chapelle, en 1762. L'abbé d'alors, tout dévoué au parti autrichien, ne sait oublier ses rancunes contre le fidèle serviteur de la France. Lui, qui tolère si aisément les absences de ses moines sous n'importe quel prétexte, refuse obstinément d'autoriser des soins indispensables au malade, qui dut passer en France. Le Roi le prit, en 1767, « sous sa protection et sauvegarde spéciale, avec défense à qui que ce soit, et sous quelque prétexte que ce puisse être, de le traduire hors des limites de son obéissance, » en lui accordant une gratification extraordinaire de 3,000 livres. Infirme, obligé à un traitement onéreux, sans autres ressources que sa pension, que l'on réduisit comme toutes les autres, et se trouvant surtout dans une situation irrégulière, Dom Coster adressa à l'Assemblée générale du clergé de France une demande de sécularisation. Cette demande était accompagnée d'un mémoire sur son existence, d'attestations de sa vie régulière et édifiante, et enfin de certificats de médecins français et étrangers sur ses graves infirmités.

Avant d'entamer les détails que nous nous sommes proposé de raconter, il nous paraît indispensable, malgré l'aridité du sujet, d'esquisser l'historique de l'abbaye de Saint-Hubert. Sa situation géographique et les prétentions de ses voisins sur son domaine expliquent seules le rôle de ses religieux dans la guerre de 1740.

En 687, Pépin d'Héristal fonda, dans les Ardennes, un monastère, qu'il dota magnifiquement et auquel il assura à jamais une complète indépendance, ainsi que sa protection et celle de ses successeurs. Cent trente ans après cette fondation, les restes du bienheureux saint Hubert furent confiés à la garde des religieux. L'abbaye, depuis lors, échangea son antique appellation d'*Andagium* ou *Andainum* contre le vocable du grand thaumaturge ardennais. Dans le voisinage du monastère se trouvait le château de Luxembourg, fort modeste en ce temps. Garic ou Sigifride, seigneur d'une terre que l'on appelait *Guerrium* (devenu

Koërik), l'acquit de Vuichers, abbé de Saint-Maximin de Trèves. Les descendants de ce seigneur s'intitulèrent comtes de Luxembourg jusqu'en 1354, époque où l'empereur Charles IV érigea en duché le domaine de Luxembourg, au profit du comte Wenceslas.

Le duché de Luxembourg est donc postérieur à la fondation de Saint-Hubert de six cent soixante-sept ans. Cela seul suffirait à démontrer l'injustice des revendications ultérieurement faites par les souverains du Luxembourg sur l'abbaye. Loin d'avoir, du reste, une telle prétention, le premier duc, Wenceslas, fit hommage en personne à l'abbé pour la *vouerie* de sa terre, en 1359. Cet hommage fut renouvelé par le duc de Bourgogne, dans les mêmes conditions, en 1467. La première contestation des droits d'indépendance de l'abbaye se produisit en 1518, lorsque les officiers du Luxembourg voulurent la faire contribuer aux aides de la province. Mais Charles-Quint, sur la plainte des religieux, fit une nouvelle reconnaissance de leur entière indépendance. Le roi Philippe II, en 1555 et 1565, l'archiduc Albert et la princesse Isabelle, en 1616, la confirmèrent par de nouvelles lettres patentes.

C'est en proclamant qu'ils ne revendiquaient aucun droit sur Saint-Hubert que les comtes de Berlaymont, d'Emden, Manderscheyt, le baron de Beck et le prince de Chimay, gouverneurs successifs du Luxembourg depuis 1620, sollicitèrent la liberté de passage sur les terres abbatiales des troupes qu'ils tiraient des Pays-Bas. Ils garantissaient en même temps une indemnité, afin que ces mouvements ne créassent de charges ni aux religieux ni aux habitants.

En diverses occasions, l'abbaye avait, au reste, reçu des lettres patentes de sauvegarde pour sa neutralité de la part des Empereurs, des rois de France et d'Angleterre, du duc de Lorraine et des États de Hollande.

En 1649 et 1676, l'indépendance de Saint-Hubert fut de nouveau menacée par les tentatives des procureurs généraux du Conseil de Luxembourg. Pendant la guerre de 1673 et après la paix des Pyrénées, le prince de Chimay voulut imposer à l'abbaye une contribution annuelle des plus considérables. Le maréchal Fabert, sur l'ordre du roi, envoya quatre sergents de la garnison de Sedan pour s'y opposer. Les troupes luxembour-

geoises intervinrent, chassèrent ces Français et occupèrent le monastère et ses dépendances pendant dix-huit mois. Le maréchal fit enlever la garnison espagnole par un détachement, qu'il y laissa, en déclarant que le roi son maitre n'entendait agir de la sorte que pour faire respecter la neutralité de Saint-Hubert.

En 1717, le marquis de Prié proclama que la souveraineté de l'abbaye appartenait de tout temps à Sa Majesté Impériale, « seul et légitime successeur du fondateur du monastère, » et que cette souveraineté impliquait le droit de loger et de nourrir les troupes de l'Empire sur les domaines de Saint-Hubert. D'après lui, l'indépendance et la neutralité n'étaient nullement démontrées par le fait de l'élection libre de l'abbé et la non-contribution aux aides du Luxembourg. Le gouvernement du duché n'aurait, du reste, jamais reconnu ces droits, mais aurait, au contraire, imposé la résidence permanente à Saint-Hubert d'un huissier de son conseil. A cette bravade, Louis XIV donna, au mois de juillet de la même année, une réplique conforme à l'équité et à la dignité de sa couronne. En recevant le nouvel ambassadeur de l'Empire, comte de Kœnigseck, le Roi lui déclara qu'il était assuré de n'avoir plus besoin de faire respecter la neutralité de Saint-Hubert par les moyens qu'il avait dû employer, car il avait une pleine confiance en la loyauté de l'Empereur, tenu, de son côté, à assurer cette neutralité.

Le Conseil de Luxembourg se décida enfin à convenir que les terres de Saint-Hubert avaient toujours été distinguées des provinces voisines par diverses prérogatives : celle d'avoir un cours spécial pour les monnaies, celle d'être exemptes de l'affichage et de l'exécution de tout placard royal.

L'abbaye, en dernier lieu, protestait qu'elle ne reconnaissait qu'au roi de France le titre de successeur légitime de son fondateur, et qu'il était, par suite, son protecteur-né [1], sans se reconnaitre cependant tenue à aucun devoir de vassalité envers lui.

Telle est la substance d'un mémoire qu'elle adressa à la cour de France en 1720 [2].

[1] En mémoire de leur patron, les religieux de Saint-Hubert pouvaient chasser ; ils possédaient une race de chiens célèbres, dont ils envoyaient, chaque année, six couples au roi de France, *exclusivement*.

[2] Bibliothèque nationale, ms. fr. 12139.

L'opportunité de cette démarche s'imposait d'elle-même : la paix de l'Europe était alors plus que précaire, un conflit nouveau entre l'Autriche et la France toujours imminent. La situation de l'abbaye, bien compromise au milieu du théâtre à peu près certain des futures hostilités, l'obligeait à se prémunir, du mieux possible, contre les violences et le tumulte, dont les religieux avaient déjà tant de fois souffert. Le choix ne pouvait être douteux de leur part. La France, à l'encontre des autres gouvernements voisins et avec une parfaite loyauté, ne s'était jamais départie de son rôle de puissance protectrice. Elle avait, en outre, un intérêt stratégique de premier ordre à empêcher ses adversaires éventuels de prendre contact avec sa frontière en établissant leur base d'opérations sur les terres de Saint-Hubert. Le souverain des Pays-Bas avait plusieurs fois revendiqué de prétendus droits de suzeraineté sur l'abbaye, comme possesseur du Luxembourg, et, à chaque convenance de ses besoins, n'avait pas hésité à fouler aux pieds ses quelques rares reconnaissances de l'indépendance de Saint-Hubert.

Antérieurement aussi, le prince de Liége et le duc de Bouillon avaient émis des prétentions sur l'abbaye. Le premier déniait à l'abbé plusieurs droits souverains, entre autres celui de conclure des alliances directes. L'intérêt de sa propre sécurité lui faisait un devoir de ne pas laisser s'implanter dans un voisinage aussi immédiat, soit la France, soit l'Autriche. Cependant les mêmes craintes d'un plus grand danger et des précédents analogues de brutalité le disposaient, comme l'abbé de Saint-Hubert, à se réclamer, le cas échéant, d'une neutralité absolue, tout en réservant à la France son entière sympathie.

Le duc de Bouillon reconnaissait vaguement des droits au prince de Liége, mais il n'admettait pas plus les prétentions de l'Autriche que celles de la France. La proximité de Bouillon et la facilité d'incursions armées pouvant en provenir auraient pu jadis inquiéter les religieux de Saint-Hubert. Au XVIII[e] siècle, les orages formés à Versailles et à Vienne avaient lieu de les préoccuper davantage que leur plus proche voisin, dont les revendications avaient une base bien mal définie et les moyens d'action étaient relativement bien modestes. Sa capitale, au reste, était devenue une place d'armes française.

Les événements de la guerre de Succession de Pologne ne

semblent pas avoir été préjudiciables à Saint-Hubert, qui dut bénéficier, par son voisinage, des mesures de précaution prises par l'évêque de Liége.

« Les Liégeois, fidèles à leurs principes, embrassèrent la neutralité, c'est-à-dire refusèrent de s'allier à l'un des belligérants. Comme l'insuffisance de leurs propres forces ne leur permettait pas d'interdire l'accès de leur pays et qu'ils préféraient accorder de bonne grâce ce qu'on pouvait leur arracher par la violence, ils traitèrent avec leurs voisins. En concédant le passage aux ennemis, ils espéraient obtenir pour leurs marchands la liberté de trafiquer dans le pays sous les armes et pour eux-mêmes la garantie qu'on respecterait leurs personnes [1].... »

Le cardinal de Fleury accueillit les propositions de Louis de Berghes et une convention fut signée, le 19 juillet 1735, stipulant d'avance indemnités et gîtes d'étape. L'Empereur traita, l'année d'après, dans de semblables conditions. En 1738, la diplomatie française obtint l'ouverture de conférences à Lille, pour rétablir la neutralité de Saint-Hubert et des routes destinées à assurer la franchise du commerce entre la Flandre et le Hainaut français d'une part et le pays de Liége et la Hollande de l'autre.

Dom Clément [2] y assista au nom de la communauté de Saint-Hubert, tandis que les plénipotentiaires du conseil de l'évêque de Liége ne furent pas admis aux séances.

L'archiduchesse régente consentit à surseoir aux mesures coercitives que son gouvernement avait prises contre les habitants de la région sujet des litiges.

Cependant la mort de l'empereur Charles VI amena la longue guerre de 1740, qui, dès le début, parut à tous devoir être décisive entre la France et l'Autriche et, par conséquent, particulièrement terrible.

La nouvelle de la brutale invasion de la Silésie par les Prus-

[1] H. Lonchay : *La principauté de Liége et les Pays-Bas aux XVII[e] et XVIII[e] siècles*, p. 141.

[2] Dom Clément Jacobi, moine de Saint-Hubert, rédigea un mémoire sur ces conférences. Il fut commissaire de l'Empereur à Liége en 1742. On le trouve ensuite à Paris en 1743, s'étant mis aux ordres du ministre de la guerre, pour diverses missions de confiance. Il en sollicitait des secours ou un emploi quelconque, le 21 mai 1744, afin de pouvoir vivre. Il offrait un mémoire sur les Pays-Bas, qui serait utilisé pour la campagne.

siens mettait fin aux longues hésitations de la cour de Versailles. La France, fidèle à sa signature, ne ferait pas la guerre à Marie-Thérèse et se contenterait d'appuyer par les armes les prétentions à l'Empire de son allié, l'Électeur de Bavière. Frédéric de Prusse n'avait certes pas ce genre de scrupules : dans une phrase cynique et partout répétée, il avait apprécié la valeur de ses propres engagements et il ne songeait plus qu'à arrondir ses États à coups de canon. Il trouvait puéril de justifier son intervention inexplicable dans la lutte; il devait plus tard estimer superflu de colorer de prétextes quelconques ses trahisons successives envers tous les belligérants.

Des deux armées françaises qui franchirent le Rhin, nous ne nous occuperons pas de celle du maréchal de Belle-Isle, qui rallia les Bavarois et se laissa entraîner par eux dans la fatale campagne de Bohême. Les 4,000 hommes de M. de Maillebois réalisèrent au contraire le plan de campagne qui leur avait été dévolu. Par une marche rapide, ils devaient se porter sur le Hanovre et paralyser ainsi les préparatifs d'intervention de l'Électeur, George II, roi d'Angleterre. On savait ce prince personnellement tout dévoué à la reine de Hongrie et retenu à grand'peine dans la neutralité par son ministre anglais Walpole. Il était de toute urgence d'empêcher l'entrée en campagne de ses sujets du continent, afin que l'opinion publique de la Grande-Bretagne, toujours hostile à la France, ne s'émût pas et ne forçât pas la main au ministère pour suivre un tel exemple. Surpris, l'Électeur dut s'engager à refuser sa voix à François de Lorraine et à s'abstenir d'hostilités pendant une année. Maillebois se replia aussitôt sur Munster et Osnabrück pour être à portée des troupes françaises de la Basse Allemagne et des frontières du nord.

Son armée avait été tout d'abord massée en arrière des terres de Saint-Hubert, où elle passa sur la formelle invitation de l'abbé, pour s'approvisionner et pour mieux assurer la neutralité de l'abbaye.

Dès le 12 mai 1740, l'abbé de Jong faisait part à la cour de Versailles des menaces d'exécution, dont il était l'objet de la part du gouvernement de Bruxelles et des officiers de Luxembourg. On le rassure, au nom de l'intérêt bien connu que lui porte le Roi. On n'oserait, lui écrit-on, exercer de violences contre

l'abbaye, qui ne doit pas non plus s'alarmer des conférences entamées à Bruxelles avec les Liégeois. Le 19 juin suivant, le marquis de Beauvau [1] partait de Versailles avec un passeport, « pour aller passer six mois dans le pays étranger, » et avec un mémoire d'instructions. Nous le trouvons, dans le courant de la même année, à Saint-Hubert, « où il est venu incognito reconnaître le terrain et prendre les arrangements convenables pour le passage de l'armée de M. de Maillebois. » Dom Coster était chargé de le seconder en tout.

L'année 1741 se passe en expectative et en préparatifs de part et d'autre. L'évêque de Liége, sans rompre le *statu quo*, informe le ministère français de la pression qu'il subit à Bruxelles et des menaces des Prussiens qui font marcher des troupes sur la principauté, sous le prétexte d'une revendication de suzeraineté sur une terre. On lui fait espérer un appui diplomatique, et, après une promesse du respect de sa neutralité, on obtient son assentiment pour le passage et l'approvisionnement de nos troupes dans ses États. Notre ministre prescrit « aux officiers de châtier les traînards, d'empêcher la maraude, sinon de dédommager les victimes [2]. »

« Si les choux et les carottes en pâtissent, écrivait-on ironiquement, l'argent, que les troupes dépenseront, réparera abondamment ces sortes de gaspillages [3]. »

L'abbé de Saint-Hubert s'était plaint à Versailles, le 17 juillet, de la saisie des revenus de son abbaye en Luxembourg. M. Amelot protesta aussitôt contre cette saisie, auprès de la cour de Bruxelles. M. d'Agien, notre résident en cette ville [4], fait savoir qu'un subside de 300,000 florins est demandé au Luxembourg et que l'on fait d'actives enquêtes sur la marche de nos troupes par le Chemin neuf et le pays de Limbourg. Cependant, le maréchal de Maillebois avait établi son quartier général dans l'abbaye, dans les environs de laquelle ses troupes prirent leur cantonnement. Il commença par faire évacuer le monastère, occupé par un détachement d'Autrichiens, contrairement aux accords de Lille ; puis, tout en achevant ses prépa-

[1] Brigadier de cavalerie et mestre de camp du régiment de la Reine.
[2] H. Lonchay.
[3] Le résident de Horion à l'évêque, 10 août 1741.
[4] Capitaine dans le régiment d'infanterie d'Anjou, détaché à Bruxelles.

ratifs de campagne, il prit des mesures officielles pour le respect des conventions relatives à Saint-Hubert.

Dom Coster est chargé « de l'approvisionnement du camp de cette armée, en bois, foin, paille et avoine. » La distribution des réserves de Saint-Hubert est largement éténdue jusqu'aux habitants, que cette arrivée de nombreuses troupes avait presque dénués de tout. Le colonel de la Croix, avec un détachement, va, sous la direction de Dom Charles, planter des poteaux sur le Chemin neuf de la terre de Saint-Hubert, afin de « faciliter la liberté de commerce de la France en Hollande, la Haute et Basse Allemagne, la Flandre, les Pays-Bas et le pays de Liége [1]. » Le Chemin neuf était la désignation des routes allant de Sedan à Liége, et passant par Saint-Hubert, à tous les villages ou bourgs neutralisés aux conférences de Lille. Les poteaux qui encadraient cette communication portaient, chacun alternativement, les armoiries de l'abbaye et de l'abbé de Jong. Receveur général du monastère en ce temps-là, Dom Charles rendit d'immenses services à l'armée. Il put procurer à M. de Montlys, régisseur général des viandes, jusqu'à 600 bœufs et 7,000 moutons, alors que le ravitaillement attendu de Franche-Comté n'arrivait pas. Les troupes purent partir et subsister ainsi jusqu'à Huyse.

A Bruxelles, à Luxembourg et à Vienne, l'exaspération contre l'abbé et Dom Coster ne connaissait plus de bornes. Si la paix n'était pas officiellement rompue entre l'Autriche et la France, la rupture ne pouvait tarder. Il y avait lieu pour la cour de Bruxelles de mettre à profit l'éloignement de Maillebois pour tirer le plus de ressources possible, en argent et en nature, de cette frontière contestée, de s'y fortifier solidement sur quelques points et en même temps de se venger de ce qu'elle appelait la félonie de l'abbé de Saint-Hubert. Des corps de partisans furent levés en hâte, composés de contrebandiers, de gens déterminés et sans scrupules, prêts à toute sorte de coups de main [2]. La France, gênée par son initiative de neutralité envers l'Autriche, gênée aussi par les déconvenues de la première phase de la

[1] Mémoire manuscrit de Dom Coster.

[2] Il faut citer entre autres le sieur Mentzel, colonel de hussards, dont les cruautés furent telles, que M. du Mesnil, de la part du Roi, et M. de Bellac, de la part du roi de Pologne, furent envoyés pour protester contre ses violences auprès du duc d'Arenberg, en 1743.

guerre, ne pouvait que tâcher de prolonger le plus possible cette situation. Elle se bornait à protester par ses agents contre de trop flagrantes violations des anciennes conventions, à faire casser par les arrêts du Parlement de Metz les procédures par trop iniques du Conseil de Luxembourg contre ses protégés de Saint-Hubert. Enfin, elle organisa des compagnies franches, le long de la frontière, pour parer aux coups de main des partisans autrichiens. Aux religieux, elle prodiguait des encouragements et des promesses, ainsi que des explications sur son impuissance momentanée; aux chefs de ses troupes, elle prescrivait de la prudence : dans les expéditions autorisées, ils devaient à tout prix éviter de franchir les frontières autrichiennes. Ces mesures épargnèrent de plus grands malheurs aux infortunés habitants de Saint-Hubert, car elles faisaient gagner un peu de temps; mais la période des épreuves fut terrible et elle ne prit fin qu'à la déclaration officielle de guerre en 1743. Le théâtre des hostilités se déplaçant dans les Pays-Bas eux-mêmes, les troupes françaises avaient balayé les domaines de Saint-Hubert et des partisans et des hommes de loi qui en terrorisaient la population.

Aussitôt après que Maillebois fut parti, le Conseil de Luxembourg décréta de prise de corps l'abbé de Jong, inculpé « de crime de félonie pour avoir laissé prendre à l'armée française, lors de son passage, des fourrages et des rations, en les payant, et pour avoir fait des ordonnances sur sa neutralité et indépendance de toute souveraineté. »

Le 17 septembre, il ordonna aux huissiers de constituer l'abbé prisonnier. Celui-ci s'était retiré, pour plus de sûreté, dans son château de Bure [1], au pays de Liége. Un détachement, envoyé de Luxembourg pour l'enlever de nuit, le manque, grâce à la vigilance et à l'énergie de Dom Coster. Celui-ci l'accompagne jusqu'à Sedan, où il devait rester jusqu'à la paix. Mais, au retour, le hardi religieux est poursuivi, et a grand'peine, le 25 octobre, à échapper à ceux qui le talonnent. Dès qu'il est en sûreté, il apprend le prix auquel on attachait sa capture : « Les ordres les plus précis sont donnés à tous les employés de la province du Luxembourg de le saisir où ils pourroient, mais

[1] Nommé Burik, dans certaines pièces.

dans la province seulement, et de le remettre au procureur général de Luxembourg pour être transféré au château d'Anvers, avec douze louis de récompense à tous ceux qui auroient contribué à sa prise [1]. »

M. d'Agien, dans sa lettre au ministre, du 17 décembre, nous apprend les suites de cette violence : « M. d'Harac a fait réponse par écrit aux plaintes portées par le prince de Liége sur le dessein contre l'abbé de Saint-Hubert, que l'officier qui commandoit le détachement n'étoit pas excusable et qu'il seroit chastié, que ses ordres étoient positifs, d'amuser l'abbé dans la terre de Saint-Hubert et qu'il a été le chercher dans son chasteau de Burik, ignorant que c'étoit le pays de Liége. Le résident de Liége a réitéré de nouvelles plaintes. M. d'Harac lui a dit hier : « Le Prince veut-il qu'on pende cet officier ; que veut-il donc qu'on fasse? » La vérité est que cet officier a été mis en prison pour avoir manqué l'abbé par sa faute, ayant dit hautement dans le chemin qu'il alloit enlever l'abbé de Saint-Hubert.... »

Le Conseil de Luxembourg, le 3 octobre, avait cassé les arrêts du Parlement de Metz des 2 juillet et 19 septembre 1737, qui défendaient aux habitants de Saint-Hubert de reconnaître son autorité. Il ordonnait en même temps aux seigneurs et habitants de Saint-Hubert et des lieux prétendus neutralisés, de se comporter en fidèles sujets de la reine de Hongrie, avec défense de déférer aux arrêts du Parlement. Le 29 novembre, il cassait les protestations et ordonnances de l'abbé, avec défense aux religieux et habitants d'y obéir, sous peine « d'être poursuivis comme coupables du crime de félonie. » Le 1er décembre, par un nouveau décret, il annulait les défenses de l'abbé aux habitants de Nassogne, terre neutre, de payer les subsides à la reine et de reconnaitre son autorité.

Quatre jours après, il prescrivait d'arracher tous les poteaux plantés par l'abbé, avec défense aux habitants de déférer à aucune de ses ordonnances pour le Chemin neuf, et ordre aux buralistes de percevoir les droits pour la reine. Le surlendemain, il cassait l'arrêt du Conseil d'État de France, du 3 décembre 1741, et l'ordonnance du prince de Liége, du 6 janvier 1742, pour la perception des droits. Le 29 décembre, le procu-

[1] Mémoire de Dom Coster.

reur général du Conseil ordonnait « au prieur conventuel de Saint-Hubert de rompre et interdire toute communication entre ses religieux, oblats, domestiques, prêtres, aumôniers avec l'abbé, à peine contre les contrevenants d'être pris et appréhendés au corps et traités comme rebelles. »

Le malheureux abbé écrivait, le 22 décembre, à M. Massart, notre subdélégué général à Valenciennes : « Le vingt, M. le procureur général de Luxembourg, avec six huissiers accompagnés d'un détachement de dragons, a fait arracher tous les poteaux qui désignoient le Chemin neuf, a fait arrester tous les rouliers qui traversoient et s'est emparé de notre abbaye; a fait forcer mon appartement et ensuite apposer le scellé sur tous mes effets. Il a fait enfermer tous les religieux au dortoir et empêcher toute communication; tous nos sujets sont sommés de payer les arrérages des tailles de Luxembourg dans trois.... [1], à peine d'exécution. Il va faire la même opération dans les autres terres de Bertrix, Cugnon, Chassepierre et Muno. Voilà le Chemin neuf interrompu. Je dois être sommé de payer une somme considérable dans trois jours. Comme je n'ay pas d'argent et que je suis éloigné, je m'attends d'être exécuté et ruiné. J'en donne avis à la cour, dont je n'attends pas de secours dans la situation présente des affaires. Il arrive aujourd'huy six compagnies de dragons à Saint-Hubert; je ne sais si c'est pour vivre à discrétion.... »

Comme on l'a vu, c'est depuis les premiers jours de décembre que la cour de Bruxelles avait mis à exécution son double projet de tirer du pays de Saint-Hubert toutes les ressources possibles et de se venger de l'abbé et des religieux. L'itinéraire des troupes, qu'elle comptait diriger des Pays-Bas sur l'Allemagne, traversait cette région. Grâce aux colonnes successives qui se remplaceraient au monastère, le procureur général pourrait mener aisément à bonne fin ses rigoureuses instructions. Il devait d'abord publier, à Saint-Hubert et dans les environs, la proclamation du comte Frédérick d'Harack, au sujet des réquisitions qu'exigerait l'armée, et ensuite celles du gouvernement, dont nous venons de donner le sommaire. Elles peuvent se résumer en ceci : obligation à tous les habitants de se reconnaître

[1] Mot manquant à l'original.

sujets de « l'Impératrice-Reine, » et de payer, à bref délai, leur part des subsides de la province. De cette imposition serait défalqué le montant des réquisitions, au tarif arrêté par avance ; mais elle comprendrait les arrérages de cette contribution, depuis 1738 au moins. On publierait également la saisie des biens meubles et immeubles de l'abbé et les poursuites intentées contre lui comme traître et félon.

Le 16 décembre, cinquante hommes de la compagnie franche du capitaine Facteau occupaient Saint-Hubert et en partaient, le lendemain, pour Nassogne, à deux lieues de là ; ils étaient remplacés par la compagnie du capitaine Béthune. Le 19, le procureur général du Conseil, le sieur Marchand, se rendait sur les lieux, accompagné d'huissiers et, escorté de ces partisans, faisait de suite publier devant lui ces proclamations. Il rentra à Saint-Hubert, y donnant rendez-vous à quatre notables de chaque localité, qui lui rendraient compte de leurs décisions. Après avoir fait un inventaire de tous les biens meubles et immeubles de l'abbé et en avoir opéré la saisie, il installa au monastère le commandant et les principaux officiers des troupes régulières, qui étaient arrivées le 23. C'était un détachement de six compagnies du régiment de dragons de Styrum. Le comte de Bournonville, leur chef, établit de suite autour du bourg « des corps de garde, de manière que personne n'y pût entrer ni en sortir sans ses ordres. Le religieux, maître des hôtes, qui avoit été voir son abbé à Sedan, ne pouvoit rentrer à cette abbaye [1]. » Dom Coster s'était retiré à Givet.

Ces mesures de violence avaient produit leur effet sur la population du pays. Un sieur Ransonet, délégué des « mayeurs, eschevins, bourgmestre et comuns habitans de la terre de Saint-Hubert, » vint apporter leur soumission au gouvernement. Ils promettaient « de vouloir à l'avenir se comporter en bons et fidèles sujets de Sa Majesté, » mais ils demandaient un délai pour s'acquitter du paiement réclamé. Leurs ressources ne pouvaient suffire, même à la réalisation de la moitié de cette somme.

Le 24, le procureur général recevait de Bruxelles l'ordre de surseoir à toute exécution, de se contenter du tiers ou même

[1] M. de Provisy, commandant à Bouillon, au ministre, 23 décembre.

du quart des impositions et d'échelonner des termes à dates fixées pour la rentrée du restant. Toutefois, il avait à exiger des engagements garantis par des personnes solvables, qu'il choisirait dans la province, excepté sur les domaines de Saint-Hubert. Son nouveau mandat était, en résumé, d'obtenir le plus possible de ces contribuables de fraîche date et de les maintenir sous une salutaire influence de frayeur, sans les pousser à bout. C'était le plus adroit moyen d'en tirer le meilleur parti, sans les rejeter dans les rangs des mécontents irréductibles, des amis de l'abbé et des partisans de la France.

Dans l'abbaye même, ainsi « mise en reigle, » quelques esprits timorés penchaient vers la soumission, malgré les démarches incessantes que Dom Coster ne cessait de faire par d'habiles émissaires auprès des religieux, pour subvenir à leurs besoins et les encourager dans leurs devoirs de fidélité envers leur supérieur exilé et d'indépendance vis-à-vis des persécuteurs. Le 30 décembre, M. d'Agien écrivait de Bruxelles au ministre : « On m'a dit qu'il est arrivé icy des moines de Saint-Hubert pour demander grâce; ils trouveront des gens qui n'ont guères envie de leur en faire! »

Le 4 janvier 1743, M. Abincq, commandant de nos troupes à Rodemaker, rendait compte à Versailles que les poteaux du Chemin neuf étaient bien coupés au ras de terre et que le procureur général, aussitôt après cette exécution, était rentré à Saint-Hubert pour en faire une nouvelle. Il avait fait sommer par huissier les religieux d'avoir à choisir immédiatement trois d'entre eux, parmi lesquels on pût nommer un abbé, en place du P. de Jong.

Le 25 du même mois, le général autrichien, comte de Coulière, ci-devant gouverneur de Namur, vint s'installer à l'abbaye, auprès de M. de Bournonville, qui en exigeait journellement des sommes considérables. Deux jours plus tard, c'était le prince d'Arenberg qui arrivait, pour un long séjour, pensa-t-on, car il mit ses chevaux à la place de ceux des comtes de Coulière et de Bournonville. Cependant, quelque temps après il se rendit à Luxembourg pour prendre le commandement général des troupes.

Pendant que le marquis de Rennepont, commandant supérieur à Sedan, et M. de Provisy, à Bouillon, étaient constam-

ment tenus au courant des événements par des hommes sûrs, connaissant le pays et recommandés par l'abbé de Saint-Hubert, Dom Coster ne cessait de fournir de précieux renseignements. Le 10 février, il informait, de Givet, M. de Manville, que tous les fourrages de Liége étaient expédiés sur Maëstricht et que 28,000 hommes au moins étaient massés dans le Luxembourg, où ils encombraient toutes les casernes. M. de Provisy écrivait de son côté qu'il se faisait à Saint-Hubert de grands approvisionnements pour la cavalerie. Dans une lettre du 27 février, il disait : « Un homme, que j'avois envoyé à Saint-Hubert pour sçavoir ce qui s'y passoit, vient de rapporter que l'ordre y est donné pour que tous les chevaux soient bien ferrés et qu'on se tienne prêt à marcher. Un domestique de M. le baron de Courière, avec lequel cet homme a bu, lui a dit que ces troupes devoient bientôt partir pour aller du côté de Luxembourg. Cet homme est dans ma compagnie franche. Il est des terres de Saint-Hubert, attaché à M. l'abbé qui me l'a adressé. Je luy trouve de l'intelligence, et, sur la confiance que j'ay en luy, je l'ay fait partir hier pour aller à Luxembourg. Il passera par Etale, dont le curé est son parent. Je compte sçavoir par luy positivement les troupes qu'il y a dans le pays du Luxembourg. Il a d'anciennes habitudes dans la ville ; il ira comme cherchant de l'ouvrage, étant charron de son métier.... »

Le 14 mars, il annonçait le départ des dragons de Styrum, de Saint-Hubert et du pays de Luxembourg, à ce même jour. Cinquante hommes de la compagnie franche du capitaine Jamar avaient remplacé les garnisaires précédents de Saint-Hubert, dont les chefs se trouvaient à Montjoie, à la date du 9 avril.

Le Parlement de Metz avait cassé, par un arrêt du 21 février, toutes les ordonnances et procédures faites par le Conseil de Luxembourg, que nous avons relatées, contre Saint-Hubert, la neutralité du pays, et ordonné aux habitants de ne reconnaitre l'autorité ni de ce Conseil ni de la reine de Hongrie.

Le 13 mai, il en rendit un autre pour annuler de nouvelles procédures du Conseil des 7, 13 et 18 mars pour la vente de rentes et denrées appartenant à l'abbé; des 11 mars, 4 et 22 avril contre l'abbé lui-même. L'arrêt du 11 mars portait « second défaut et trois ajournements contre l'abbé à l'effet de se présenter à peine d'être procédé contre lui par contumace. »

Celui du 4 avril ordonnait « aux prieur, chapitre, religieux, domestiques et autres personnes dépendantes de l'abbaye, de se conformer ponctuellement à une ordonnance du procureur général, portant qu'ils seront tenus de se charger, par provision, de la direction et administration de tout ce qui regarde le temporel de l'abbaye ou qui y a rapport, ainsi et de même que si le siège abbatial était vacant, et qui enjoint à tous les religieux, officiers, domestiques et autres personnes dépendantes de ladite abbaye, d'obéir ausdits prieur et chapitre ; leur interdit en même temps aucune correspondance avec l'abbé, ni de déférer aux ordres qu'il pourroit leur faire tenir; leur enjoint au surplus de remettre audit procureur général toutes les lettres, ordonnances et autres paquets que l'abbé de Saint-Hubert pourroit leur envoyer, le tout clos et cacheté. » Le jugement du Conseil, du 22 avril, portait : « Troisième défaut avec quatrième et dernier ajournement contre l'abbé, à l'effet de se représenter, à peine d'être procédé contre lui, suivant les ordonnances criminelles. »

Le Parlement, par le même arrêt, rendait responsables de leurs achats les marchands adjudicataires des ventes indûment faites et autorisait les abbé, prieur et religieux à se pourvoir contre le procureur général Marchand, à l'occasion d'un nouvel abus commis contre eux. Apprenant le décès du sieur Nicolas Ambrosy, bailli de la cour de Saint-Hubert, il s'était emparé de tous les registres, titres et documents de l'abbaye, en brisant les scellés apposés par la justice du lieu. Il les avait envoyés à Luxembourg, ainsi que tous les titres, qu'il avait saisis de force entre les mains du greffier, malgré les protestations des religieux.

Le 3 juillet, l'abbé de Jong priait le ministre d'appuyer le placet qu'il venait d'adresser au Roi et dont voici la teneur : « Sire, Célestin Dejong, abbé de Saint-Hubert, a l'honneur de remercier très humblement Votre Majesté de la bonté qu'elle a exercée à son égard, le 7 du mois de may dernier, en lui accordant trois mille livres pour pouvoir, pendant la rude persécution qu'il souffre depuis plus de huit mois et qui luy a causé une perte très considérable, à raison de son fidel attachement envers Votre Majesté. Mais, comme il seroit peut-être indifférent à Votre Majesté d'accorder un secours au suppliant sans altérer

les finances du thrésor-royal, il a l'honneur de supplier Votre Majesté de lui conférer l'abbaye de Bénédictins réformés de Mouzon, actuellement vacante, située à portée de Sedan et de Saint-Hubert, où il pourroit vivre en sûreté avec la décence convenable et conforme à son état, régulière avec ses religieux en corps de communauté, suivant leur règle, alors qu'ils sont dispersés et souffrent de la même persécution de la part des officiers de la reine de Hongrie à Luxembourg. Et le suppliant continuera ses prières et ses sacrifices pour la conservation et la prospérité de Votre Majesté. — Sedan, 3 juillet 1743. »

Le comte d'Argenson repondait, le 8, qu'il seconderait de tout son dévouement personnel pour l'abbé les très bienveillantes dispositions du Roi envers Saint-Hubert [1].

Cependant, le comte de Kœnigsegg-Erps, vice-président du Conseil suprême de Bruxelles, remettait, le 20 juillet, au sieur Jacques Lamberty, lieutenant du prévôt de l'hôtel de Sa Majesté, un mémoire d'instructions à exécuter immédiatement. Il est curieux comme indications des dispositions d'esprit des Autrichiens pour le monastère.

« Vous vous rendrez au bourg de Saint-Hubert avec la compagnie du prévôt de l'Hôtel de Sa Majesté, par la route réglée dans la pièce ci-jointe n° 1, et vous y arriverez le jour marqué dans la même pièce.

« Vous en détacherez un bas officier avec deux soldats, qui vous précéderont d'un couple de jours et qui vous feront préparer vos quartiers pour vous et pour votre troupe.

« Vous vous ferez donner, tant sur la route qu'au bourg de Saint-Hubert, pendant que vous y resterez, le même traitement qu'on y donne aux troupes réglées de Sa Majesté, sans pouvoir exiger rien de plus, sous quelque prétexte que ce soit.

« Vous resterez avec votre troupe en garnison au bourg de Saint-Hubert jusqu'à ce qu'il se trouvera à propos de vous rappeler.

« On vous envoye audit bourg de Saint-Hubert pour tenir en respect les religieux et les domestiques de l'abbaye, ainsi que les habitans du même bourg, pour assurer l'exécution de différens ordres qu'on y a envoyés à cette fin ou qu'on pourroit

[1] Cette requête ne paraît pas avoir eu de suites favorables.

encore y envoyer à la suite, et pour soutenir les exploits de justice qu'on voudra y faire ; sur quoi le procureur général du Conseil de Luxembourg vous fera tenir les instructions convenables, peu après votre arrivée à Saint-Hubert. Vous exécuterez ce qu'il vous marquera dans ces instructions, ainsi que toutes les autres choses dont il pourra vous charger à la suite.

« Vous saisirez en outre au corps trois jeunes religieux de l'abbaye de Saint-Hubert, nommés frère Robert Hirkman, né à Bruxelles, frère Bruno Baudouin, natif de Libramont, terre de Saint-Hubert, et frère Lambert Lancelin, né à Liége, avec un prêtre résidant en la même abbaye, nommé Losel, et y faisant les fonctions de pénitencier ou aumônier de Saint-Hubert.

« Pour la saisie de ces trois religieux, vous chercherez l'occasion de les surprendre sans bruit, dans quelque endroit propre à cette fin et sans entrer à force ouverte dans l'abbaye de Saint-Hubert.

« Vous tâcherez de trouver l'occasion dans les promenades que les religieux de cette abbaye font souvent en communauté vers quelque lieu des environs, et si vous pouvez en rencontrer ou ménager quelque autre qui soit favorable, vous pourrez également vous en servir.

« Si dans une pareille occasion vous ne pouviez trouver moyen que de saisir un ou deux de ces trois religieux, vous ne laisserez pas que de vous en servir, pourvu que le frère Lambert y soit compris. Vous chercherez ensuite quelque autre occasion pour saisir pareillement celui ou ceux desdits trois religieux qui vous manqueront. Et vous aurez au reste soin de veiller dans l'entre-tems, autant que vous le pourrez, à ce qu'ils ne se sauvent pas de l'abbaye de Saint-Hubert comme ils pourront quelquefois entreprendre de le faire sur l'ombrage que pourroit leur donner la saisie des précédens.

« Vous n'entreprendrez rien contre le pénitencier Losel, tandis que vous n'aurez pas exécuté les ordres ci-dessus, repris pour les susdits trois religieux. Mais, quand vous les aurez exécutés, vous épierez l'occasion de saisir aussi ledit Losel lorsqu'il ira ou viendra au bourg de Saint-Hubert, ou dans quelque autre circonstance favorable qui pourra se présenter.

« Quand vous aurez saisi les uns ou les autres desdits trois religieux ou le pénitencier Losel, vous les ferez dans le moment

partir pour Luxembourg sous l'escorte de quelques hommes de confiance de votre troupe, qui les y remettront dans les mains du procureur général.

« Il y a un autre religieux de l'abbaye de Saint-Hubert, nommé Dom Charles Coster, ci-devant célerier de l'abbaye, lequel se tient ordinairement au château de Bure, village du pays de Liége, situé au voisinage de la terre de Saint-Hubert. On raporte qu'il vient de tems en tems dans quelques endroits de ladite terre de Saint-Hubert ou dans d'autres lieux des environs qui soient aussi de la province de Luxembourg. Et dès qu'il sera saisi, vous le ferez, comme ci-dessus, conduire à Luxembourg pour y être remis dans les mains dudit procureur général. Vous n'entreprendrez au reste rien contre lui sur le territoire de Bure, ni dans aucun autre endroit qui seroit du pays de Liége.

« L'on vous prévient d'ailleurs, quant audit Dom Charles, qu'un employé dans un des bureaux de Sa Majesté, qui sont au voisinage du bourg de Saint-Hubert, est aussi chargé de tâcher de le saisir au corps; il vous aprochera dès qu'il aura reçu ses instructions à ce sujet, et, s'il trouve avant vous une occasion de le saisir, vous lui donnerez, s'il vous en requiert, quelques hommes de votre troupe pour l'assister.

« On vous fera compter une gratification de douze pistoles pour chacune des cinq personnes ci-dessus nommées, que vous aurez effectivement saisies et remises dans les mains du procureur général du Luxembourg, cette gratification à répartir entre vous et votre troupe.

« Et dans le cas où vous saisiriez le nommé Dom Charles de concert avec le susdit employé, qui en a aussi la commission, vous aurez pour ce sujet une gratification de huit pistoles pour vous et votre dite troupe.

« Vous communiquerez le contenu de la présente à un huissier du Conseil de Luxembourg nommé Stevenotte, résident en la terre de Saint-Hubert; vous concerterez et réglerez toutes choses avec lui pour l'exécution des différents ordres dont vous êtes chargés; et il vous aidera à les exécuter. Vous lui recommanderez le secret et vous ne le confierez à personne autre.

« L'officier qui commande le détachement des troupes de Sa Majesté, lequel est de garnison à Saint-Hubert, aura à vous

faire assister par son monde, quand vous l'en requérerez, et vous l'en préviendrez d'abord, mais seulement en termes généraux et sans lui communiquer vos ordres pour la saisie des susdits quatre religieux et du pénitencier Losel, ce que vous pourrez néanmoins faire en tems et lieu, si vous le jugez convenable, lorsqu'il s'agira de procéder à la saisie de l'un ou de l'autre.

« Enfin vous entretiendrez correspondance sur le tout avec la Jointe qui a la direction de cette affaire, en adressant vos lettres au chef et président du Conseil privé ; vous en ferez de même avec le procureur général de Luxembourg, et vous donnerez part à l'un et à l'autre de tout ce qui arrivera à l'abbaye et au bourg de Saint-Hubert, qui aura rapport aux affaires dont il s'agit en la présente, ou qui pourra d'ailleurs intéresser le service de Sa Majesté. Fait à Bruxelles, le 20 juillet 1743. Signé Konigsegg-Erps. — Par ordonnance de Monseigneur, Misson. »

A cette pièce se trouve joint un ordre du même, daté du 20 août, à toutes les autorités du Luxembourg pour prêter mainforte à Lamberty, sous leur entière responsabilité, en cas d'échec, par suite de retard ou de refus de leur part.

Le coup de main fut exécuté brutalement et réussit en partie. Le marquis de Renneport en rendait compte au ministre le 29 août.

« Le 24 de ce mois, quarante-deux hommes de la maréchaussée de Luxembourg, qui sont arrivés à Saint-Hubert, ont lié et garotté trois religieux, qu'ils ont conduits à Luxembourg, et le procureur général de cette dernière ville doit y arriver dans peu pour faire de nouvelles informations. Dix de ces religieux se sont sauvés, et viennent de se rendre en cette ville près de M. l'abbé de Saint-Hubert ; le surplus est sauvé dans les bois, et on ne sçait encore ce qu'ils sont devenus. Trente des hommes de ladite maréchaussée sont restés à Saint-Hubert, gardent toutes les avenues de ladite abbaye. *S'il m'était permis* de les faire enlever, ainsi que le procureur général de Luxembourg, je me porterais fort d'y réussir. La Cour de Luxembourg vient d'ordonner aux villages neutres de Cugnon, Aubie [1], Chassepierre, Fontenaille, Sainte-Cécile et Montuhan de payer, sous huitaine, entre eux, à Luxembourg, 7,728 florins pour taxe, en

[1] Obye.

conformité d'une lettre du 1er novembre 1742 et sous la menace d'être exécutés samedy prochain, s'ils n'ont satisfait à ce payement.... » Le comte d'Argenson envoie à ce projet son approbation, avec l'annonce d'instructions, qu'il donnera au comte de Laval Montmorency, commandant à Metz, afin de coordonner les détails d'exécution. D'ores et déjà il prescrit formellement « de retourner à Sedan avec les prisonniers, l'abbaye de Saint-Hubert n'étant pas un poste à pouvoir y soutenir un détachement. » Le 8 septembre, nouvelle lettre de M. de Rennepont, préférant attendre le retour d'un homme de confiance, expédié à Saint-Hubert, afin de l'avertir de l'arrivée du procureur général, dont l'enlèvement est « le principal objet » de l'expédition. Il « concerte si bien avec M. l'abbé de Saint-Hubert qu'il ne doute nullement de la réussite. »

Il écrit de Sedan, le 11 septembre, l'heureux résultat de l'expédition : « En conformité de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 de ce mois, j'ay fait mes dispositions avec le plus d'exactitude qu'il m'a esté possible, et suis party mardy 9 de ce mois, à cinq heures du matin, avec 150 hommes de la garnison de cette place. J'ay pris à Bouillon quarante hommes de la Compagnie de Travers suisse, cinquante hommes de celle de Provisy, et cent hommes de la compagnie franche de Pauly qui est à Carignan, sont venus me joindre à Bouillon [1]. J'ay continué ma marche, et afin que mon projet ne puisse manquer, j'ai fait faire à mon détachement au moins cinq heures de détours par les bois, afin d'éviter de passer dans aucun village. Je suis donc arrivé à Saint-Hubert, le lendemain 10, à quatre heures du matin, et, après mes dispositions faites, j'ay attaqué tout de suitte la garnison, ainsy que les archers qui étaient logés dans le bourg de Saint-Hubert. Dans cette attaque, j'ay eu un soldat de tué et deux de blessés dangereusement, tous trois de la compagnie de Pauly. J'ay enlevé l'officier et 10 hommes du

[1] La colonne se composait du marquis de Rennepont, maréchal de camp, commandant de Sedan ; de 50 grenadiers et 50 fusiliers du régiment de Périgord, commandés par le lieutenant-colonel de la Besse, et de MM. de la Boulbène, Duqueyrou, de la Baumette, de Lamotte et de la Rosière ; de 25 hommes du bataillon des milices d'Amiens, commandés par MM. de Rangueil et de Foulloy ; de 25 hommes du bataillon des milices d'Abbeville, aux ordres de M. de Moisemont. (État nominatif du commissaire des guerres à Sedan.)

régiment de Ligne qui composaient la garnison, et 30 archers avec leurs officiers [1]. Il s'en est échappé 5 de ces derniers qui étoient logés dans les faubourgs de Saint-Hubert. J'arrive actuellement dans cette place et vais faire mettre dans les prisons du château tous ces prisonniers. Mon détachement est extrêmement fatigué de cette course, et la chose ne peut être autrement, ayant fait trente lieues en deux jours. Quant à moy, la satisfaction que j'ai d'avoir réussy dans l'exécution de vos ordres, Monseigneur, me dédommage de tout.

« Dom Clément n'est arrivé que ce matin et vient de me remettre la lettre dont vous m'avez honoré le 10 de ce mois, et par conséquent trop tard pour pouvoir faire ce que vous désiriez de nouveau. Je pense, Monseigneur, qu'il ne seroit pas prudent actuellement ny même possible de tenter à l'enlèvement des titres par la force. Il a esté dépêché divers couriers et entr'autres à Luxembourg pour informer de ma course, et il n'est pas douteux qu'il n'y ait déjà à Saint-Hubert forte garnison ; du moins je le pense. Dans cette circonstance, je viens de conseiller à M. l'abbé de Saint-Hubert d'envoyer promptement un ou deux religieux, avec quelques personnes de confiance, enlever leurs titres et prendre des chemins de détours, afin de ne pouvoir être rencontrés. Je souhaite qu'ils réussissent. J'ay lieu d'être satisfait de la manœuvre des troupes qui composaient mon détachement et, entr'autres, du sieur Bernard de Châteauvieux, capitaine réformé de la compagnie de Pauly.... »

Dans une nouvelle lettre du 21 septembre, il disait : « M. l'abbé de Saint-Hubert est venu hier soir me prévenir qu'il venoit de recevoir avis que M. de Kœnigseck avoit envoyé ordre, le 18, à certains religieux qui restent dans l'abbaye de Saint Hubert, d'enlever les étoles, vases sacrés, ornements, ensemble toutes les archives qui se trouvent dans ladite abbaye. Et sur la prière que m'a faite mondit sieur l'abbé, j'ay donné ordre à M. de Pauly de marcher avec sa compagnie, de prendre en outre vingt maitres

[1] La prise était de M. de Grise, lieutenant d'infanterie, commandant de dix hommes détachés des régiments d'Arenberg, de Donnely, d'Ester, de Ligne, de Wolfenbutel et de Salm ; du sieur Lamberty, lieutenant de maréchaussée, son brigadier et 29 hommes ; des officiers de justice, Gauffin, échevin, et Remacle, greffier ; 7 chevaux, 21 fusils et 1 pistolet. (État nominatif du commissaire des guerres à Sedan.)

du détachement de Penthièvre en garnison à Carignan, et de partir sans perte de temps avec le religieux qu'envoie M. l'abbé, afin de prévenir le dessein des ennemis, en enlevant les vases sacrés et archives. J'ay mandé audit sieur Pauly que, s'il y avoit encore audit Saint-Hubert quelques hommes de garnison ou archers, il falloit les enlever de même et les faire conduire avec les ornements et archives en cette ville, sous escorte de la garnison de Bouillon.... »

A la même date, M. de Provisy écrivait de Bouillon que son émissaire de confiance venait de rentrer. Il avait vu l'ordre donné à tous les habitants du Luxembourg « de se tenir armés, d'avoir de la poudre et des balles et de tenir prêts leur foin et avoine, avec deffense d'en vendre. » — « Des gens de justice de Luxembourg, ajoutait-il, au nombre de 18 ou 20, sont venus dans les terres de Saint-Hubert lire et afficher des ordonnances de la reine de Hongrie du 17, qui deffendent sous peine de la vie de reconnaître le Roi ni le Parlement de Metz.... » Trois jours plus tard, M. de Rennepont rendait compte du succès de la nouvelle expédition sur Saint-Hubert : « Ce détachement est heureusement arrivé à tems, car il y avait vingt archers, qui estoient déjà à Saint-Hubert pour faire faire cette opération. Mais sans doute qu'ils avoient quelqu'un sur les avenues qui les ont avertis, puisqu'ils ont eu le temps de pouvoir se sauver. Le détachement, guidé par le religieux, que M. l'abbé de Saint-Hubert avoit envoyé, a exécuté mes ordres au mieux. Il est arrivé hier soir en cette ville avec dix chariots et deux charrettes, qui ont conduit tout ce qu'il y avoit de considérable et essentiel dans l'abbaye de Saint-Hubert, à la grande satisfaction de M. l'abbé.... »

Le ministre approuvait ces décisions rapides, les trouvant cependant opérées avec des forces trop réduites.

Le mémoire de Dom Coster nous apprend qu'il fut le guide, sinon le principal inspirateur, de ces heureuses et si utiles entreprises. Pour ce qui le concerne, Lamberty, après avoir contrevenu à ses instructions lorsqu'il envahit le monastère et se saisit des trois religieux en plein réfectoire, n'avait pu mettre la main sur Dom Charles. Celui-ci nous dit : « Le grand prévost manda à Bruxelles que Dom Coster voltigeoit autour de Saint-Hubert et dans les environs, mais toujours de nuit, et qu'il désespéroit de pouvoir remplir sa commission. Il eut ordre, pour ré-

ponse, de redoubler ses soins et que les partisans de Béthune et Santorum étoient chargés de la même commission avec ordre de le joindre et d'agir de concert avec lui, sans aucune réserve d'Etat ny de pays pour s'emparer de Dom Coster.... » Nous avons vu que le malheureux Lamberty fut, au contraire, la victime de l'énergique moine. En revanche, les chefs de partisans, nommés plus haut, ne cessèrent cette chasse à l'homme avec la plus grande ardeur et firent courir à Dom Charles de graves dangers. Le mémoire nous apprend encore comment il fut préservé, quelques jours seulement, des embûches de ses ennemis. « M. l'abbé de Saint-Hubert, désespérant que ledit Dom Coster pût éviter tant de dangers, lui ordonna de se rendre à Liége, s'il le pouvoit, sans toucher les terres de S. M. la Reine, où il le croioit en sûreté comme terre étrangère et où sa présence étoit d'ailleurs nécessaire pour les intérêts de l'abbaye.

« Il s'y rendit donc, mais il n'y fut pas l'espace de quinze jours que le prince Georges-Louis, alors régnant, fut informé qu'il y avoit plusieurs émissaires de la cour de Bruxelles, travestis de différentes façons, en vue de le surprendre et de l'enlever. Il fit dire à Dom Coster par M. Dejoset, alors lieutenant de police, qu'il le prenoit sous sa protection, que ledit sieur Dejoset répondroit de sa personne, qu'il lui mettroit deux sentinelles à sa porte et donneroit des ordres qu'aucune voiture couverte, de quelque espèce qu'elle pût être, ne sortiroit des portes, avant le levé et après le couché du soleil sans être visitée et qu'aucun battelier ne passeroit la Meuse à personne dans ce même tems, sans bon certificat.

« Dom Coster reçut, quelques jours après, une lettre anonyme qu'il connut, au caractère, être de son frère, au service de S. M. la Reine, par laquelle il l'exhortoit, en cas qu'il la reçût encore à tems, de changer sur le moment d'habit, de logement, et de sortir le plus tôt possible de Liége et avec les plus grandes précautions. Ce que Dom Coster fit la nuit suivante de l'avis du prince et à la pressante sollicitation de tous ceux qui connoissoient sa position. Il se rendit de Liége à Givet. »

M. de Rennepont écrivait au ministre le 1er octobre : « Les sept chevaux, provenant des prisonniers que j'ai faits à Saint-Hubert, ont été vendus le 28 du mois dernier, et j'en ai fait distribuer le prix aux grenadiers et soldats qui composoient mon détache-

ment, les officiers leur ayant abandonné ce qui pouvoit leur revenir. M. de Laval m'ayant mandé, le 27 septembre, que vous lui aviez adressé les ordres pour faire transférer à Metz lesdits prisonniers, ils sont partis ce matin sur quatre chariots sous la conduite de la brigade de la maréchaussée de cette ville et de l'escorte de la compagnie des grenadiers de Périgord et de cent maîtres des régiments de Penthièvre et de Noailles-cavalerie, qui doivent accompagner lesdits prisonniers jusqu'à Stenay et les remettre entre les mains du sieur Duchemin, capitaine d'une compagnie franche, qui doit les conduire à Metz, conformément à l'ordre qui luy en a esté adressé par M. de Laval.... »

Au mois de février 1744, l'influence française fait nommer à l'évêché de Liége le prince Théodore de Bavière, dont le prédécesseur était mort le 5 décembre de l'année précédente.

Le 22 mars, M. de Saint-André, commandant de Givet, annonce au ministre l'envoi à Saint-Hubert de trois maréchaux des logis pour préparer des logements de troupes, qui ont été rappelés du reste le 21. Il ajoute : « On continue à presser et à persécuter les religieux de Saint-Hubert, restés résidants dans l'abbaye, pour qu'ils offrent à la messe et autrement des prières publiques pour la reyne de Hongrie, comme leur souveraine. On a déjà reçu quatre sommations et monitions des ministres de la Reyne et de leurs supérieurs réguliers résidant dans la ville de Luxembourg. Ils n'ont point obéi et craignent fort que quelqu'un d'eux ne soit enlevé et traduit dans la ville de Luxembourg. Peut estre l'apparition de ces trois maréchaux des logis a-t-elle été faitte pour leur donner cette peur.... »

Quelques jours après, on répond de Versailles que l'on y a pris des mesures pour faire casser par le Parlement de Metz de nouveau toutes les procédures dirigées contre Saint-Hubert. « C'est tout ce qu'on peut faire dans les circonstances présentes. »

M. de Saint-André annonce, le 29, que Saint-Hubert est vide de troupes ; elles n'ont fait que traverser le bourg pour se diriger sur Marche.

Le 13 janvier 1744, le Parlement de Metz avait, en effet, prononcé un nouvel arrêt, annulant les procédures et ordonnances du Conseil de Luxembourg contre Saint-Hubert, faites en 1743,

et ordonné la publication et l'affichage de son arrêt dans tous les lieux visés par ces actes de violence des Autrichiens.

Le décret du 5 août avait cassé le précédent arrêt du Parlement. Le 7 août, le procureur général avait procédé à la nomination des bourgmestres de la ville et des terres de Saint-Hubert, à l'encontre des droits de l'abbé.

Le 20, il avait ordonné aux prieur et religieux de ne se dessaisir d'aucun papier des archives ou des registres de la recette générale, à peine de procédures.

Le 23, il avait fait enlever les religieux. Le 26, il avait renouvelé la défense de correspondre avec l'abbé et ordonné « au prétendu administrateur d'en chasser les officiers et domestiques, qui seroient tant soit peu suspects d'être attachés audit abbé, » avec l'assistance, en toute occasion, du concours de l'officier commandant la garnison.

Le 29, il avait ordonné à l'administrateur de saisir tous les revenus de l'abbaye au pays de Liége.

Le 17 septembre, il avait prescrit « à tous les mayeurs de la terre de Saint-Hubert de faire donner main-forte pour saisir et conduire sous bonne et sûre garde dans les prisons de Luxembourg tous ceux qui seroient attachés à l'abbé de Saint-Hubert, et d'établir des patrouilles pour défendre l'entrée de la ville à tout étranger, quel qu'il puisse être. »

Enfin, le 2 octobre, il avait ordonné de saisir les revenus de l'abbé, quelle qu'en fût la provenance.

Le 9 janvier 1744, un autre arrêt du Parlement avait ordonné que, sauf Nicolas Remacle, greffier, et Thomas Piette, portier de l'abbaye, qui seraient envoyés à Sedan à l'entière disposition de l'abbé, tous les autres prisonniers resteraient incarcérés, à titre de représailles. Leur captivité devait durer « jusqu'à la délivrance des religieux (internés à Luxembourg) et jusqu'à ce que l'abbé ait été rétabli dans son abbaye, ses domaines indemnisés, et que les procédures criminelles, intentées contre luy, aient été annulées. »

Cet arrêt fut aussi publié et affiché partout.

Les prisonniers remis à la discrétion du P. de Jong avaient été enlevés en même temps que la troupe, ainsi qu'un sieur Goffin, pour avoir contribué aux violences exercées contre les religieux et entravé la publication des arrêts antérieurs du Par-

lement. Le dernier fut retenu pour s'être distingué par son exaltation dans ces circonstances et « avoir lacéré avec mépris les arrêts. »

Le mouvement des troupes françaises vers les Pays-Bas avait dégagé cette frontière et assuré une tranquillité relative aux terres de Saint-Hubert. Dom Coster ne cessa jusqu'à la paix son rôle d'auxiliaire actif de nos troupes, tout en courant toujours les plus grands dangers. Il suffira de consulter son mémoire pour reconstituer les principaux épisodes de son existence jusqu'à la paix.

A la fin de 1744, M. du Mesnil, brigadier des armées du Roi, vint le joindre à Givet, « pour se concerter ensemble sur des arrangements intéressants à prendre et qui ne sont point ignorés du ministère. » On le retrouve, au mois de février 1746, au siège de Bruxelles, auprès de M. de Belle-Isle qui le chargea « d'aller remettre certains paquets à M. de Séchelles, intendant de l'armée. » Il y fut retenu jusqu'à l'entrée des Français dans la ville.

« A peine Dom Coster fut-il arrivé de Bruxelles à Givet, que M. de Wanol [1], intendant de l'armée de Mons, luy manda de s'y rendre; ce qu'il fit dans le flagrant de tous les périls qui le menaçoient. Le partisant Béthune, à l'utile de sa compagnie de cavalerie, le poursuivit, à son retour de Mons, depuis Charleroy jusqu'à une lieue du château de Bure, où Dom Coster, après avoir évité deux premières embuscades, eût succombé dans la troisième, dans le fond de Behogue, près de Rochefort, s'il n'eût été averti à un quart de lieue de là. Béthune, croyant qu'il avait pris une autre route pour se rendre au château de Bure, s'y rendit le même soir, le fit entourer de sa troupe avant d'y entrer ; il fit ensuite lever le pont-levis et fermer toutes les portes, croyant y trouver Dom Coster, malgré toutes les assurances qu'on put lui donner qu'il n'y étoit pas. Il fit lascher les fossets qui entourent le château, protestant le lendemain, à son départ, au curé de Bure et à d'autres que, s'il eût rencontré Dom Coster, il l'eût fait attacher sur une planche, et n'eût échappé à aucun de ses hussards qui, à son exemple, l'eussent tous marqué de l'arme blanche, en réservant sa vie au dernier ; ce qui

[1] M. de Vanolles.

étoit d'autant plus à craindre que la tête de Dom Coster étoit, dans ce tems, mise à prix, et dont les ordres donnés à ce sujet ne sont point aujourd'hui révoqués.

« M. de Lowendhal manda Dom Coster au siège du château et de la ville de Namur, et le maréchal de Saxe à Tonère, le 11 octobre 1746. M. de Lowendhal lui fit mander par le chevalier de Rose, son aide de camp, lors de sa marche sur Maëstrick, qu'il l'invitoit d'aller le joindre à Marche en Famine [1], le jour où il devoit y arriver avec son armée. Le lendemain, il lui dépescha un sergent pour le même sujet, et, le troisième jour, il lui écrivit une troisième lettre de sa main, qui subsiste et dont voici la copie : « Je me flatte, mon cher Dom Coster, que vous ne refuserez pas de venir boire avec moi mardi prochain à Marche en Faminne, où l'on ne m'attend point — c'est assez vous dire — et où je compte arriver vers les dix heures du matin. Le premier rendu y attendra l'autre. J'ai à conférer avec vous et je connois votre position. Si une compagnie de grenadiers ne suffit pour vous rendre en toute sûreté, je vous offre un régiment. Je suis, avec tous les sentimens que vous me connoissés pour vous, votre très affectionné. — Signé : Lowendhal. »

« Loin que Dom Coster exagère ici d'un mot, il omet quantité de faits essentiels qui ne lui feront qu'honneur, surtout d'une plume étrangère ; mais il a cru devoir restreindre la suite à ces faits, dont il offre la preuve. Il ose même ajouter qu'il ne croit pas qu'il soit d'exemple qu'un homme de son état eût été exposé à tant de périls, dont un volume suffiroit à peine pour en contenir toutes les différentes circonstances. Si les généraux qu'il cite n'existent plus, leurs lettres subsistent et peuvent venir à l'appui de ces témoignages, que pourroient en rendre M. le maréchal d'Armentières, MM. de Montbarrey, Durand d'Aubigny, alors résident du Roy à Liége, avec qui Dom Coster étoit en relations de la part de la Cour sur des objets intéressants ; M. de Williers, commissaire des guerres, qui exerce encore actuellement à Vesoul en Franche-Comté, outre quantité d'autres, et enfin le public qui en a été témoin dans différentes occasions et d'assez près, pour que Dom Coster ose se flatter de son suffrage. »

[1] Aujourd'hui Marche en Famenne, sur les frontières du Luxembourg et du pays de Liége, capitale du pays de Famenne dans les Ardennes.

On l'a vu, l'abbaye de Saint-Hubert, son abbé et Dom Coster eurent à souffrir de longues et cruelles épreuves de la part des Autrichiens. Cette persécution n'eut certes aucun prétexte religieux et ne peut se comparer aux violences des pillards et incendiaires huguenots, qui brûlèrent le monastère en 1568. Le seul motif des violences qu'il subit au XVIIIe siècle était la convoitise des richesses du domaine et la faiblesse probable de la résistance ; les brutalités de l'exécution doivent être imputées surtout aux personnalités peu recommandables qu'y employèrent les Autrichiens. En omettant les terribles folies de la Révolution, la seule persécution religieuse de ce siècle-là put se produire dans les trois nations les plus catholiques de l'Europe et ne visa que la Société de Jésus. Après l'orage, la Société put reprendre, aussi florissante qu'avant, sa grande et noble mission, tandis qu'une autre tourmente ébranlait et laissait bien amoindris les pouvoirs persécuteurs. C'est la loi fatale qui frappe, tôt ou tard, les grandes injustices, et qui réparera, avant peu, la honte de la persécution plus hypocrite et plus haineuse que notre siècle nous réservait, au nom de ce qu'il appelle la liberté et le progrès.

Henry du Bourg.

LA GUERRE AUX ÉMIGRÉS

UN ÉPISODE

DE

LA JEUNESSE DU P. LORIQUET

Socrate, au dire de Platon, répondant à l'un de ses disciples qui lui conseillait de s'évader de la prison où des juges prévenus l'avaient injustement jeté, faisait en ces termes, dans une prosopopée connue, parler les lois d'Athènes : « Nous avons cessé de te plaire, tu ne nous trouves plus ni équitables ni utiles; tout au contraire. Eh bien, ne t'y trompe pourtant pas, il ne te reste qu'un seul parti à prendre. Ce n'est point assurément de fouler aux pieds nos dispositions, de transgresser nos prescriptions, comme l'on ose t'y pousser; c'est de quitter la patrie et d'aller chercher ailleurs une législation qui te convienne davantage. Une telle liberté, nul ne te la peut contester, ou tenir pour mauvais que tu en uses [1]. »

Cette solution, personne ne le niera, est dure, cruelle même : ceux-là le sentiront surtout qui, le cœur meurtri, ont dû s'acheminer un jour vers l'exil. Et cependant les hommes de notre première Révolution ne s'en contentèrent pas; elle leur parut trop bénigne, trop douce. Ils ne laissèrent point, en effet, à ceux qu'épouvantaient des bouleversements, des crimes et des menaces de tous les instants, la faculté d'aller demander à l'étranger le calme et la sécurité. On sait même que, pour ces prôneurs de

[1] *Le Criton.*

fraternité, ce n'était pas assez de livrer à l'échafaud, s'ils les saisissaient, ceux qui avaient fui devant leurs fureurs : les parents de ces infortunés étaient fréquemment châtiés, par l'emprisonnement ou la guillotine, de ce prétendu crime auquel souvent ils n'avaient en rien participé, quand ils ne l'avaient pas blâmé.

Il suffit de parcourir les documents officiels de l'époque pour constater que ces cruautés ne furent pas seulement le fait de la période à jamais maudite de la Terreur, mais qu'elles continuèrent longtemps après ; que les maîtres d'alors ne punirent pas uniquement ceux qui avaient pris les armes pour rétablir l'ancien état de choses, mais qu'ils poursuivirent avec acharnement des inoffensifs restés à l'écart de toute politique ; qu'on chercha partout des coupables, trop heureux, afin d'augmenter le nombre des victimes, de juger entièrement concluantes des preuves insignifiantes, du moins tout à fait discutables.

Inutile donc de noter que l'épisode dont nous nous occupons ici n'est point isolé. Nous l'avons choisi parce que déjà fort suggestif en lui-même, quoique non sanglant, il est de plus fort intéressant par le personnage qui en est le héros. Il s'agit du fameux P. Loriquet, sur le compte duquel tout ennemi des Jésuites se doit d'avoir en réserve pour les grandes occasions deux ou trois légendes tout aussi curieuses qu'extravagantes, celle, par exemple, du marquis de Buonaparte, lieutenant général des armées de Louis XVIII, qu'un académicien très en vue nous rappelait récemment encore [1].

L'incident que nous allons raconter ne tient en rien de la fable ; nous ne l'exposerons qu'à l'aide de documents officiels conservés aux Archives nationales.

I.

Jean-Nicolas Loriquet naquit le 5 août 1767, à Épernay. Après des études sérieuses dans sa ville natale et à Reims, il était rentré dans sa famille en 1790. Là, dit-il, « je m'occupai uni-

[1] Cf. la *Révolution française*, numéro du 15 avril et suiv. ; *Revue des Questions historiques*, 1er juillet 1904 ; *Les Questions actuelles*, 3 septembre 1904.

quement à cultiver les belles-lettres et les sciences, autant qu'il m'était possible, dans un endroit où je ne trouvais ni livres ni aucun des autres moyens nécessaires à mon instruction.

« Au mois de juillet 1791, le citoyen Jean-Étienne Werbrouck, négociant d'Anvers, m'écrivit pour m'offrir la place de précepteur de ses enfants. Le désir que j'avais d'étendre mes connaissances littéraires, la vue du peu de ressources que m'offrait pour cet objet le lieu de ma naissance, les espérances de les trouver abondamment dans une des villes les plus riches et les plus florissantes de la Belgique, la nécessité de m'assurer une place qui pût fournir à ma subsistance sans m'ôter le temps ni les moyens de m'instruire, tous ces motifs réunis me déterminèrent à accepter les offres du citoyen Werbrouck, et je partis à la fin d'août 1791, muni selon la loi d'un passeport de la municipalité d'Épernay, visé du district, lequel passeport m'autorisait expressément à aller remplir chez le citoyen Werbrouck la place de précepteur de ses enfants.

« C'est là que j'ai résidé sans interruption depuis l'époque de ma sortie de France.... Les objets auxquels je me suis plus particulièrement appliqué sont la grammaire, dont j'ai composé un traité, les langues grecque, latine, italienne, hollandaise, la physique, les mathématiques, l'histoire, la géographie et la chronologie.

« Pour essayer mes forces dans ce genre, j'ai composé d'abord un abrégé de chronologie; j'ai ensuite fait deux cartes les plus détaillées que je connaisse, l'une de chronologie qui montre d'un coup d'œil tous les empires anciens et modernes, avec l'époque précise de leur naissance, de leurs progrès, de leur décadence, de leur chute, tous les princes ou chefs qui les ont gouvernés et les hommes célèbres qui ont vécu de leur temps; l'autre de mythologie, qui fait voir l'ordre et la succession des dieux, demi-dieux et héros de la fable. La seule raison qui m'ait empêché de les faire graver, c'est l'attente d'une paix générale qui doit fixer invariablement le sort de la Savoie, de la Belgique, de la Hollande et de la Pologne.

« Il se trouve encore chez mes parents deux cartes géographiques, l'une de la France divisée par départements, l'autre du département de la Marne, qui, quoique fort grossièrement ébau-

chée il y a cinq ans, annoncent néanmoins l'envie que j'avais de me rendre un jour utile à ma patrie [1]. »

Loriquet termine le court exposé des occupations de sa jeunesse par la réflexion suivante : « On me pardonnera si j'ai parlé de moi et de mes travaux avec tant de hardiesse ; je n'en reconnais pas moins la nullité de mes talents littéraires ; mais on reconnaîtra aussi ce que j'aurais pu faire alors dans l'étude des sciences, si la fortune, en m'offrant plus de ressources et de moyens, avait secondé mon goût décidé pour les arts libéraux [2]. »

Il vivait tranquillement au milieu de ces travaux pédagogiques et intellectuels, lorsque Robespierre, débarrassé de tous ceux qui lui portaient ombrage, établit sa domination sanguinaire. Le précepteur, qui avait égaré le passeport avec lequel il était sorti de France, craignit pour sa sécurité personnelle [3]. Il se retira donc à La Haye, espérant y pouvoir mieux que partout ailleurs poursuivre sa formation scientifique. « J'y acquis, continue-t-il, la connaissance de M. le comte de Lowenhielm, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi de Suède près la république batave, qui me confia, vers la fin de 1794, l'éducation de son pupille [4].

« Au mois de janvier 1795, j'attendis l'arrivée des Français à La Haye aussi tranquillement que je l'avais attendue à Anvers au mois de novembre 1792. Je demeurai.... près de M. le comte de Lowenhielm jusqu'au mois de juin 1795 que, son pupille devant s'en retourner dans la Belgique, je résolus d'y retourner aussi, dans la juste persuasion que la justice et non plus la terreur étant à l'ordre du jour, il me serait facile.... de reprendre avec sûreté l'éducation des enfants du citoyen Werbrouck. En conséquence, je pris la route d'Anvers muni d'un passeport du représentant du peuple Richard, alors en mission dans la Hollande ; de là j'allai passer quelque temps à Bruxelles, en attendant que le citoyen Werbrouck eût reçu le nouveau passeport qu'il avait demandé à la commune d'Épernay. Cette pièce étant arrivée, je vins

[1] Mémoire justificatif pour J.-N. Loriquet, 15 ventôse an IV (5 mars 1796). Arch. nat., F[7], dossier 5297, pièce 5.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Il se nommait Aimé Van der Burgh.

prendre à Anvers la place que j'y occupais avant mon départ pour la Hollande. Non content de cette précaution, je fis consulter le directoire du département des Deux-Nèthes : mes papiers lui furent communiqués ; il jugea que j'étais parfaitement en règle et que je n'avais rien à craindre.

« Quel est l'homme, s'écrie alors Loriquet, qui eût pu conserver la moindre défiance et ne pas se croire à l'abri de toute recherche ? »

Effectivement, il fallait vivre en ces jours de soupçons et de dénonciations, pour se voir inquiété en de telles conditions.

Cependant, depuis le milieu de frimaire an IV, la haine de l'émigré s'était réveillée plus sauvage au cœur des gouvernants, et des recherches minutieuses se poursuivaient dans les départements réunis. Quelle bonne fortune si l'on pouvait immoler au bonheur du peuple, comme l'on disait, quelques prêtres ou nobles demeurés tranquilles jusque-là ! « Rassuré par mon innocence, écrit Loriquet, par les preuves que j'étais en état de fournir, par les assurances réitérées que j'avais reçues, je ne songeai ni à me cacher, ni à m'enfuir [1]. »

Il fut cruellement puni de cette confiance candide en des hommes qu'il eût dû mieux connaître.

Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale d'Anvers, en effet, l'ayant soupçonné d'être l'un de ces émigrés si détestés, le dénonça sans plus d'examen à l'administration départementale des Deux-Nèthes [2] ; celle-ci, à son tour, se hâta de prévenir l'accusateur public. En ces jours, que l'on nous vante avec une véritable inconscience, — c'est le moins qu'on puisse dire, — la liberté des citoyens était, on le sait, bien peu de chose pour les dépositaires de l'autorité. Aussi, à peine l'accusateur public eut-il reçu les confidences liberticides du département que, le 22 pluviôse an IV (10 février 1796), il fit appréhender l'infortuné précepteur et saisir ses papiers. Loriquet était âgé de vingt-neuf ans et prêtre depuis le 17 septembre 1791, c'est-à-dire depuis quatre ans [3], quand la persécution s'abattit ainsi sur lui.

[1] Mémoire justificatif.... Arch. nat., F[7], dossier 5297, pièce 5.
[2] Ce département était formé d'une partie du Brabant septentrional, du marquisat d'Anvers et de la seigneurie de Malines ; Anvers en était le chef-lieu.
[3] Il reçut la tonsure le 10 juin 1786, les ordres mineurs le 17 mai 1788, le sous-diaconat le 6 juin 1789 et le diaconat le 29 mai 1790. Rapport de Thuriot à Merlin, 16 ventôse an IV (6 mars 1796). Arch. nat., *ibid.*, pièce 30.

Interrogé par le président du tribunal criminel des Deux-Nèthes, le prévenu donna sur sa personne et ses occupations antérieures les détails les plus circonstanciés, ainsi que les preuves les plus évidentes de non-émigration.

Le magistrat, effrayé peut-être de la sentence de mise en liberté qu'il allait être contraint de prononcer, fut heureux de trouver dans l'une des exigences de l'accusé un motif de se débarrasser de cette affaire, et, par jugement du 28 pluviôse (16 février 1796), il renvoya Loriquet devant le tribunal criminel de la Marne, plus à portée, disait-il, de ne point errer dans cette affaire. C'était le début d'une procédure sans fin et d'une série de décisions qui prolongeaient une injuste arrestation.

II.

Le 4 ventôse an IV (22 février 1796), Loriquet était à Reims, incarcéré dans la prison de la Bonne-Semaine [1] ; le 5, il subissait un nouvel interrogatoire pendant lequel on lui présenta la liste des émigrés, arrêtée le 27 prairial an II (15 juin 1794), sur laquelle son nom était inscrit.

L'accusé ne se troubla pas devant ce document et, sans retard, il se mit en devoir de faire face à ses ennemis. Le lendemain, en effet, il demandait au tribunal criminel, devant lequel on l'avait fait comparaître, un sursis de deux décades pour se procurer les pièces nécessaires à sa justification [2]. Quelques jours plus tard, 11 ventôse, il adressait une pareille requête au ministre de la police générale [3], « attendu, disait-il, qu'il avait donné une pétition afin d'être rayé de la liste des émigrés laquelle avait été égarée [4]. »

Cette dernière requête, bien que vigoureusement appuyée par le frère de la victime, Pierre-Nicolas Loriquet, fut rejetée par le ministre : il ne lui était pas loisible de se prêter à leur désir ; il n'en avait pas le droit. « C'est au tribunal à exécuter les lois, répondait-il, et si, d'après leurs dispositions, il y a lieu à un sur-

[1] Non loin du séminaire où il avait fait ses études cléricales.
[2] Rapport de Thuriot à Merlin, ci-dessus.
[3] C'était alors Merlin (de Douai) : il fut remplacé dans ce poste par Cochon, le 14 germinal an IV, et devint alors lui-même ministre de la justice. Nous retrouverons ces deux conventionnels.
[4] Arch. nat., F^7, 5297, pièce 47.

sis, ce que je ne crois pas individuellement, il ne manquera pas de le prononcer. Vous pouvez à cet égard vous reposer sur sa justice [1]. »

Effectivement, les juges, contrairement à l'avis, peut-être même aux désirs du ministre, comprirent le bien fondé de la réclamation du prévenu et, par une décision du 14 ventôse, firent droit à sa demande.

« Vu par le tribunal criminel du département de la Marne [2], séant à Reims, la pétition à lui présentée par Jean-Nicolas Loriquet le 6 ventôse présent mois, et les pièces y énoncées ;

« Le tribunal, considérant que ledit Loriquet prétend faire valoir en sa faveur quelques dispositions de la loi et justifiant qu'il s'est toujours livré à l'étude des sciences et des arts, qu'il ne s'est absenté que pour s'instruire de plus en plus...., que son père s'est pourvu à l'administration départementale dans un temps utile, que la pétition présentée à cet effet est restée dans les papiers du directoire du district d'Épernay ;

« Considérant que l'article 5 du titre V de la loi du 25 brumaire an III est ainsi conçu : Dans le cas où le prévenu d'émigration prétendrait être encore dans le délai de justifier sa résidence sur le territoire français ou de faire valoir en sa faveur quelque disposition de la loi, le tribunal le fera retenir en la maison de justice, et enverra sur-le-champ sa réclamation au directoire du district ; celui-ci prononcera dans les trois jours, et transmettra de suite son arrêté au comité de législation ;

« Ordonne que ledit Loriquet sera retenu en la maison de justice et que sa réclamation sera envoyée sur-le-champ à l'administration départementale, pour y être statué sur ce qu'il appartiendra [3]. »

Cette sentence favorable était à peine portée, qu'on douta de sa légalité. L'un des commissaires du pouvoir exécutif, le sanguinaire Thuriot [4], observait qu'elle avait été rendue « sans

[1] 12 ventôse. *Ibid.*, pièce 48.

[2] Ce tribunal était composé comme il suit : président, Jean-Joseph de Saint-Genis ; juges, Laurent Pellerin, Simon-Pierre Moreau, François Drouot, Nicolas Jouvant, Jean-Louis Boullanger ; accusateur public, Faciot ; commissaires du pouvoir exécutif, Maquenna, Thuriot de la Rozière.

[3] Arch. nat., *ibid.*, pièce 29.

[4] Jacques-Alexis Thuriot de la Rozière, avocat au parlement de Paris, député de la Marne à la Législative et à la Convention, commissaire civil près

communication préalable, et sans conclusions du ministère public, signifiée à sa requête mais à son insu; » il pensait d'ailleurs qu'elle « ne pouvait être fondée sur aucun motif solide. » Puis, après avoir cherché à établir cette assertion, ce en quoi il parait tout à fait sortir de son rôle, il concluait : « Il s'agit de voir s'il y a lieu de se pourvoir en cassation contre ce jugement, » car c'est le seul moyen de le réformer [1], ajoutait-il.

Le ministre Merlin [2], informé de cette difficulté, étudie très attentivement « avec la lettre de Thuriot les pièces de procédure [3], » pèse les réflexions de son correspondant, et répond qu'en fait le recours en cassation était le seul qui fût légal; mais que, dans l'espèce, rien n'exigeait ce pourvoi [4]; le procès devait donc se poursuivre sans plus de retards.

III.

En conséquence, les débats s'ouvrirent devant l'administration départementale de la Marne, à laquelle, nous l'avons vu tout à l'heure, l'affaire venait d'être renvoyée par le tribunal criminel (14 ventôse). Mais, on ne sait pourquoi, au lieu d'accorder au prévenu les délais qu'il sollicitait et dont ses premiers juges semblaient reconnaître l'indispensable nécessité, on se mit en devoir de décider, sans plus amples informés, si oui ou non Loriquet était émigré.

Ce dernier ne se laissa point décourager par cette trop évidente partialité; sa défense n'en fut que plus énergique.

Dans un mémoire net et précis il alléguait, en sa faveur, di-

le tribunal de Reims sous le Directoire, juge au tribunal criminel du département de la Seine après le 18 brumaire, substitut du procureur général impérial près la cour de cassation en 1805, banni en 1816, mort à Liége en 1829.

[1] Thuriot à Merlin, 16 ventôse an IV. Arch. nat., F[7], doss. 5297, pièce 30.

[2] Philippe-Antoine Merlin, né le 30 octobre 1754 à Arleux en Cambrésis, avocat au parlement de Flandre, envoyé aux États généraux par le tiers état de Douai, membre de la Convention, du Comité de salut public (15 fructidor an II, 1[er] septembre 1794), député aux Anciens, ministre de la justice, l'un des cinq directeurs après le 18 fructidor, comte de l'Empire. Exilé le 24 juillet 1815, il séjourna en Hollande jusqu'en 1830 et mourut à Paris le 26 décembre 1838. On le désigne souvent sous le nom de Merlin de Douai.

[3] Le ministre de la police générale au commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal criminel de la Marne ; 24 ventôse an IV. Arch. nat., F[7], dossier 5297, pièce 34.

[4] *Ibid.*

verses dispositions des lois récentes. Ne doivent pas être tenus pour émigrés, portait celle du 8 avril 1792, ceux qui « justifieront par brevets, inscriptions, lettres d'apprentissage, qu'ils se sont livrés à l'étude des sciences, arts ou métiers et ceux qui ont été notoirement connus avant leur départ pour s'être consacrés à ces études, et ne s'être absentés que pour acquérir de nouvelles connaissances dans leur état, » pourvu, ajoutait celle du 25 brumaire an III, qu'ils n'aient exercé « aucune fonction publique civile ou militaire [1]. » Or, disait l'accusé, toutes ces exceptions s'appliquent évidemment à moi, et à l'instant il en apportait des preuves décisives. C'était d'abord un certificat de l'administration municipale d'Épernay. Ses membres déclaraient qu'à « leur connaissance Jean-Nicolas Loriquet, fils du citoyen Toussaint-François Loriquet, instituteur en cette commune, y était né, y avait été élevé, y avait toujours cultivé les sciences et n'y avait exercé aucune profession ni fonction publique. »

Ils ajoutaient « qu'il était pareillement à leur connaissance que, lorsqu'il s'était absenté de la commune d'Épernay, c'était pour aller former l'éducation des enfants d'un négociant d'Anvers et dans les vues de se perfectionner dans les sciences [2]. »

A cette pièce signée et légalisée, Loriquet joignait, revêtu des mêmes garanties, le passeport que les pouvoirs publics lui avaient accordé lors de son départ pour la Belgique [3].

Battus sur ce point, les adversaires de l'accusé se jetaient d'un autre côté.

En supposant, répliquaient-ils, que votre départ et les circonstances qui l'accompagnèrent prouvent que vous n'avez point quitté la France en émigré, il est une autre prescription légale qui vous condamne. D'après l'article 17, titre III, de la loi du 25 brumaire, « les citoyens portés sur les listes des émigrés du district du lieu de leur domicile qui n'auront pas fait réclamer dans le délai de cinq décades à compter du jour de la publication de la liste, seront présumés émigrés [4]. » Or, votre nom se

[1] Rapport au Directoire exécutif, 30 ventôse an IV (20 mars 1796), *ibid.*, AFIII, 356, plaq. 1673, pièce 24.
[2] Arch. nat., F[7], dossier 5297, pièce 7, 2.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, AFIII, 356, plaq. 1673, pièce 24.

trouve sur la liste dressée le 27 prairial an II, et nulle part ne se rencontre trace de réclamation de votre part. — Pardon, répondait Loriquet, cette réclamation que vous exigez, je ne l'ai point faite moi-même, il est vrai, car après l'évacuation de la Belgique par les armées françaises, tout rapport entre les deux pays fut rompu et je ne sus même pas que j'avais été classé parmi les prévenus. Heureusement mes parents, munis du certificat de résidence que je leur avais adressé d'Anvers [1], sollicitèrent instamment ma radiation de la liste fatale, comme il appert de plusieurs pièces officielles.

Et aussitôt, l'accusé produisait des preuves indiscutables de ce fait.

Pour nous restreindre, nous laissons de côté deux lettres des anciens administrateurs du district d'Épernay, dans lesquelles ils témoignent catégoriquement de cette démarche, et ne citons que quelques lignes signées par les officiers municipaux de la commune. « Nous, membres composant l'administration municipale d'Épernay, certifions qu'il a été trouvé dans l'ancien bureau des émigrés et des domaines nationaux du ci devant district, d'après la recherche qui en a été faite sur la demande du citoyen Toussaint Loriquet et de sa femme [2], une pétition aux fins d'obtenir la radiation de Jean-Nicolas Loriquet, leur fils, sur la liste des émigrés,.... que cette pétition, d'après l'attestation de l'ancien secrétaire du district et du chef du bureau des émigrés, y a été déposée, fin 1793 (v. st.), où elle est restée sans arrêté ni du département, ni du district et sans que ladite pétition ait été inscrite sur le registre d'ordre....

« A Épernay, séance publique tenante le 8 ventôse, l'an IV de la république une et indivisible. » Suivent cinq signatures [3].

Pourquoi cette requête fut-elle oubliée dans les bureaux? continue le prévenu. Je ne le sais; mais, par contre, je ne sais que trop pourquoi ma famille ne put poursuivre et pousser cette affaire. A ce moment, « l'orage éclata sur mes infortunés parents [4],

[1] Voir cette pièce, *ibid.*, pièce 7, 14.
[2] Elle se nommait Marguerite Dauphin.
[3] Arch. nat., F^7, dossier 5297, pièce 7, 12.
[4] Mme Loriquet notamment fut arrêtée comme aristocrate et mère d'émigré. Conduite à Châlons, elle y demeura emprisonnée jusqu'à la fin de la Terreur.

versa sur eux un déluge d'afflictions, et, après les avoir accablés, il vient enfin de crever sur la tête de leur fils, victime aussi bien qu'eux de l'erreur la plus funeste [1]. »

Après ce mouvement de sensibilité, Loriquet reprenait son argumentation. Vous me demanderez sans doute pourquoi, appuyé de tous ces motifs de sécurité, j'ai quitté la Belgique lorsque les Français y rentrèrent au mois de juin 1794 ? La réponse est simple. « Robespierre gouvernait alors la France avec une verge de fer ; il n'y avait plus d'autres lois que ses caprices. J'avais égaré le passeport avec lequel j'étais sorti de France, et craignant, non sans raison, d'être confondu avec les coupables et peut-être condamné avant d'avoir pu me procurer le double de mon passeport, je pris le parti de me soustraire à l'orage en me retirant à La Haye, lieu où je pouvais mieux que partout ailleurs vaquer à mes occupations littéraires. En effet, j'y trouvai des livres de toute espèce et surtout des livres grecs et italiens que je n'avais pu me procurer à Anvers [2]. »

Ainsi parlait Loriquet, et vraiment, en présence d'une discussion aussi serrée que vigoureuse, de sincères amis de la fraternité n'auraient point hésité à lui promptement accorder sa réintégration dans ses droits de citoyen et sa mise en liberté.

Le département de la Marne agit différemment et, le 23 ventôse, rejeta la requête de l'accusé. « Les exceptions proposées par le prévenu, disait-il, ne sont pas présentées en la forme voulue par les lois. (De plus, il ne semble pas) devoir être considéré comme s'étant exclusivement consacré à l'étude, soit parce que, ayant pris les ordres de sous-diaconat et de diaconat à Reims, il a été prendre celui de la prêtrise à Malines en 1791, soit parce que, d'après ses propres certificats, il s'est borné au préceptorat dans diverses maisons à Anvers et à La Haye, soit enfin parce que les papiers trouvés chez lui lors de son arrestation annoncent plutôt une collection utile à l'état de précepteur, que des ouvrages destinés à l'amélioration des sciences et des arts [3]. » « Il n'y avait donc pas lieu à délibérer sur sa demande en radiation de la liste des émigrés, » les exceptions de la loi du

[1] Mémoire justificatif, *ibid.*, pièce 5.
[2] Mémoire justificatif, *ibid.*
[3] Rapport de Merlin au Directoire exécutif, 30 ventôse an IV (20 mars 1796). *Ibid.*, AFIII, 356, 1673, pièce 24.

25 brumaire qu'il invoquait en sa faveur ne lui étant point applicables [1].

C'était pour le prévenu un grave échec ; mais cet échec ne découragea pas sa constance. A peine l'administration départementale se fut-elle prononcée contre lui qu'il en appela au Directoire exécutif [2].

De son côté, le ministre de la justice adressait à ces nouveaux juges l'arrêté du 23 ventôse en l'accompagnant d'un rapport étendu dans lequel il prenait assez visiblement parti contre l'accusé. D'abord, en effet, après avoir rappelé les motifs qui avaient fait agir le département contre Loriquet, il ajoutait : « Les considérations de cet arrêté sont fortes, et j'avoue qu'elles me paraissent décisives ; » il terminait, en second lieu, l'exposé des objections opposées à ce jugement par ces mots significatifs : « Telles sont, citoyens, les raisons que l'on peut faire valoir en faveur de Loriquet, il me serait doux de pouvoir vous dire que je les trouve concluantes. » Ma conscience ne me le permet pas. « Je les soumets néanmoins à votre sagesse. Mais, guidé par la loi et ne connaissant que la loi, je suis obligé de vous soumettre le projet d'arrêté ci-joint [3]. »

Ce projet, on le devine, était défavorable à Loriquet. Les membres du Directoire, Reubell, Le Tourneur, Carnot et Revellière-Lépeaux, l'adoptèrent sans grand examen ce jour-là même, 30 ventôse. Le jugement du département fut confirmé, et la pétition de Loriquet rejetée : on le devait tenir pour un véritable émigré et, comme tel, il était traduit devant le tribunal criminel de la Marne, auquel ressortissaient les affaires de cette espèce [4].

IV.

Le danger augmentait pour l'infortuné prévenu. Son courage et celui de ses amis crûrent en proportion.

[1] Rapport de Merlin, 18 germinal an IV (7 avril 1796). *Ibid.*, F[7], 5297, pièce 21.
[2] *Ibid.*
[3] Rapport au Directoire exécutif, *ibid.*, AFIII, 356, 1673, pièce 21. Le commissaire du Directoire près le tribunal criminel de la Marne, Thuriot, se prononçait plus catégoriquement encore : « Loriquet, disait-il, est un fanatique qui a quitté la France en haine de la révolution.... Si cet homme est dans l'exception en faveur des savants, il n'y a plus lieu de condamner personne. » Au ministre de la police. Arch. nat., F[7], 5297, pièce 27.
[4] Voir cette pièce, *ibid.*, AFIII, 356, 1673, 19.

Sans perdre un moment, ils entrent en campagne et attaquent avec grande vigueur la décision que le Directoire avait consacrée de son autorité, et la sentence qu'il venait de rendre lui-même, prenant à partie spécialement tous ceux qui avaient eu quelque part à ce dernier acte, le ministre de la police, dont le rapport avait préparé cette approbation, comme les directeurs qui l'avaient donnée.

Notons pourtant qu'à cette période de la lutte Loriquet ne paraît point lui-même pour l'ordinaire sur le champ de bataille, tandis que ses défenseurs déploient toute leur énergie.

A leur tête se distingue son frère Pierre-Nicolas. Dès le 4 germinal (24 mars), il adresse au ministre de la police générale une réfutation vigoureuse de l'arrêté du 23 ventôse, ainsi que de la confirmation qui en avait été faite. Nous en détachons quelques lignes. « Le citoyen ministre, dont il faut éclairer la conscience, dit-il, voudra bien avoir égard aux circonstances où cet arrêté fut rendu. On pourrait (sans injustice) le soupçonner d'avoir été dicté par la crainte. A cette époque (en effet) on annonçait comme certain que le département allait être destitué; la voix publique désignait même les remplaçants. La passion que les administrateurs laissent entrevoir dans leur arrêté, leur dextérité à interpréter défavorablement les lois qui servent d'égide à Loriquet, leur obstination à vouloir le trouver coupable n'autorisent-ils pas ces soupçons? »

Après ce préambule, qui certes ne connait point les ménagements excessifs, Pierre-Nicolas réfute directement les considérants du jugement de l'administration centrale.

Le département prétend que Loriquet ne doit pas être compris dans l'exception en faveur des sciences « parce qu'il a été prendre l'ordre de la prêtrise à Malines, en 1791, époque de sa sortie de France. » Mais le diaconat et le sous-diaconat reçus précédemment ne l'avaient point empêché de se consacrer exclusivement à l'étude des sciences. Pourquoi le sacerdoce l'aurait-il fait ? D'ailleurs, « l'administration départementale prête malignement à l'accusé des intentions qu'il n'avait pas. Le certificat de l'administration municipale du canton d'Épernay lui donne un démenti formel. Il porte que Loriquet s'est absenté de la commune d'Épernay non *pour aller prendre la prêtrise*, comme l'insinue le département, mais bien *pour aller former*

l'éducation des enfants d'un négociant d'Anvers et dans les vues de se perfectionner dans les sciences.

« Les administrateurs sont trop éclairés pour prétendre que la prêtrise et les sciences sont incompatibles. Mably, Barthélemy, Vertot, Sieyès, Grégoire, Raynal, quoique prêtres, n'ont-ils pas toujours été considérés comme hommes de lettres? »

Après cette singulière mais habile énumération, le frère du condamné passe à un second grief.

D'après les propres certificats de Jean-Nicolas, poursuivent les juges du 23 ventôse, *il s'est borné au préceptorat.*

Cette assertion est étrange. Car « avec de la bonne foi (ces messieurs) auraient lu dans les pièces justificatives *qu'il était de notoriété publique que (mon frère) avait toujours cultivé les sciences, et qu'il avait quitté sa commune dans les vues de s'y perfectionner.*

« Le préceptorat, loin d'être un obstacle à la culture des sciences, a toujours été pour les hommes sans fortune un moyen de les cultiver; témoin J.-J. Rousseau, pour n'en citer point d'autre. Loriquet, né de parents pauvres, avait besoin d'une place qui lui procurât cette douce aisance que demande l'étude des lettres et que la fortune lui avait refusée.

« Rien ne peut donc autoriser le département à refuser à Loriquet un titre que ses occupations, avant son départ de France, les motifs de sa sortie et ses travaux depuis cette époque lui ont justement acquis. »

Tous ces raisonnements, répliquent les membres de l'administration, sont peut-être fondés en théorie; dans le cas spécial qui nous occupe, ils ne le sont assurément pas: « les papiers trouvés chez Loriquet lors de son arrestation annoncent plutôt une collection relative à l'état de précepteur que des ouvrages destinés à l'amélioration des sciences et des arts. »

Vous sentez vous-même, citoyen ministre, ce que vaut une pareille assertion; vous savez que « tous les gens de lettres adonnés par besoin à l'éducation ont été nécessités à travailler pour leurs élèves; en étaient-ils moins regardés comme personnes de lettres? La culture des sciences suffit, ce me semble, pour mériter ce titre. Si les productions sont nécessaires, deux cartes.... et différents manuscrits trouvés dans les papiers (de mon frère) annoncent au moins l'envie qu'il avait de se rendre un

jour utile à sa patrie. Que peut-on exiger d'un jeune homme de vingt-huit ans qui fait passer ses idées dans le creuset de la réflexion avant de les mettre au jour? Penser avant d'écrire, est-ce un crime aux yeux des administrateurs? Ce n'en sera certainement pas un aux yeux d'un ministre éclairé, qui sait que Rousseau avait environ quarante ans lorsqu'il fit paraître son premier ouvrage. »

« Je crois, terminait le défenseur, avoir répondu d'une manière victorieuse aux objections de l'administration départementale et fait sentir au ministre combien peu elles sont fondées.

« Je remets à l'appui de la présente onze pièces qui me sont parvenues très tard.... Toute une famille éplorée se repose sur l'équité du ministre, qui rendra à la liberté un citoyen qui jouit de l'estime publique [1]. »

Les pièces ainsi annoncées, et que le refus du sursis si légitimement réclamé, on s'en souvient, n'avait pas encore permis de faire parvenir à Merlin quand, sur son rapport, le Directoire prit un arrêté confirmatif de celui du département de la Marne, nous sont déjà connues en partie par les extraits précédemment cités.

C'étaient « un petit recueil manuscrit de poésies françaises » dans lequel on n'avait rien trouvé qui eût trait à la politique [2], un certificat de la commune d'Épernay, témoignant que Loriquet avait toujours exclusivement cultivé les sciences et même avec une telle ardeur que le désir de s'y perfectionner l'avait décidé naguère à quitter la France [3]. Le troisième document était le double du passeport obtenu par Loriquet lors de son départ pour la Belgique [4]. Le quatrième, une attestation de l'administration municipale de sa ville natale établissant qu'à l'époque de sa sortie du royaume, en 1791, on ne tenait pas registre

[1] Pierre-Nicolas Loriquet au ministre de la police générale, 4 germinal an IV (24 mars 1796). Arch. nat., F^7, dossier 5297, pièce 7.

[2] Cf. *ibid.*, pièce 7, 1.

[3] *Ibid.*, 2, 17. — Divers citoyens d'Anvers, au nombre de dix-huit, écrivaient : « Nous déclarons et attestons que Jean-Nic. Loriquet était homme de lettres, ayant un zèle infatigable et peu commun pour les études, qu'il s'est montré assidûment appliqué à celles des mathématiques, de l'italien, du grec, de la physique, etc. ; que ses qualités, mœurs et talents lui attiraient l'estime de tous ceux qui le connaissent, et enfin qu'il a toujours été considéré comme un homme d'un rare mérite et consommé dans les sciences. » 16 ventôse an IV, *ibid.*, 17.

[4] *Ibid.*, 3.

des passeports accordés, que partant la disparition de cette pièce ne pouvait être invoquée contre le prévenu [1].

Pierre Loriquet adressait encore à Merlin un certificat de résidence à Anvers signé par le chargé des affaires pécuniaires pour l'armée française [2], un autre écrit du même genre, donné par l'envoyé extraordinaire du roi de Suède près la république batave, déclarant que Jean-Nicolas Loriquet n'avait jamais été regardé comme émigré [3], une lettre de Jean Solvyns, administrateur du département des Deux-Nèthes, lettre dans laquelle ce fonctionnaire témoignait connaître suffisamment l'accusé pour attester qu'il s'était « constamment comporté comme un citoyen paisible [4]. »

D'autres pièces enfin, communiquées par le frère du prévenu, prouvaient ou bien que toutes les démarches nécessaires à sa radiation de la liste des émigrés avaient été faites en temps utile [5], ou bien qu'il n'avait jamais été tenu pour tel soit par deux représentants du peuple en mission dans la Belgique, soit par plusieurs agents du gouvernement français [6], comme quelques-uns, d'ailleurs, l'avaient à plusieurs reprises certifié par écrit [7].

Tel était devant le ministre le vigoureux plaidoyer de Pierre Loriquet. Ce ne lui fut pas assez. Peu après, 13 germinal (2 avril), il s'adressait directement aux membres du Directoire. Il leur annonçait l'envoi des pièces dont nous venons de parler, les conjurant de reviser leur arrêté du 30 ventôse et d'ordonner qu'il fût sursis à son exécution jusqu'à ce qu'ils eussent examiné de nouveau cette affaire [8].

Aux côtés de ce vaillant, se rangea, pour la défense de l'accusé, un représentant du peuple, Jean Johannot [9], sans doute en rela-

[1] Arch. nat., F[7], dossier 5297, pièce 4.
[2] *Ibid.*, 5, 14.
[3] *Ibid.*, 6.
[4] *Ibid.*, 7.
[5] *Ibid.*, 8, 9, 10.
[6] *Ibid.*, 13, 15, 16.
[7] *Ibid.*, 15.
[8] Appel au Directoire exécutif d'un arrêté pris par lui le 30 ventôse au sujet de Jean-Nic. Loriquet. Arch. nat., F[7], dossier 5297, pièce 4.
[9] Jean Johannot, né à Genève le 30 juin 1748 ; député du Haut-Rhin à la Convention nationale, vota, dans le procès de Louis XVI, la mort et le sursis. Membre du conseil des Anciens, il s'expatria en 1816 et mourut à Echichens, dans le canton de Vaud, le 15 janvier 1829.

tions d'amitié, peut-être même de parenté, avec la famille Loriquet. Le 16 germinal, il écrivait au citoyen Cochon [1], depuis deux jours ministre de la police générale à la place de Merlin : « Je vous adresse, ancien collègue, le frère du citoyen Loriquet, prévenu d'émigration.... les pièces justificatives qu'il remet sont arrivées après l'arrêté qui le maintenait sur la liste des émigrés.

« Il serait affreux qu'il fût condamné et qu'après sa mort, on produisit les pièces de son innocence ; dans cette situation, il serait juste d'ordonner un sursis à la mise en jugement, afin de faire la vérification de cette affaire et de s'assurer qu'il ne périra que s'il est vraiment criminel. » Johannot, après un éloge pompeux de son client, terminait : « Demandez le sursis, je vous en conjure, vous êtes juste et vous ne voulez que la punition du vrai coupable ; il est prudent, dans tous les cas, de différer pour ne pas frapper dans l'incertitude [2]. »

Le même jour, l'officieux conventionnel écrivait pareillement à son collègue Richard : « Tu est (*sic*) juste et sensible, mon cher collègue, et je t'adresse le frère d'un malheureux qui va périr [3], tandis qu'il est peut-être innocent. Lis le mémoire.... qui te sera présenté par son frère porteur de cette lettre, lis la lettre que j'écris à Cochon et contribue à obtenir un sursis pour ne frapper qu'un coupable.

« Tu dois connaître le citoyen Loriquet, son passeport est signé de toi à La Haye [4]. »

Le citoyen Reubell, membre du Directoire exécutif, était à son tour prié par Johannot d'intercéder et d'agir par lui-même pour son protégé [5].

Ces appels, qui paraissent désintéressés, furent entendus et

[1] Charles Cochon, né à Champdeniers (Deux-Sèvres), le 24 janvier 1750, conseiller au présidial de Fontenay-le-Comte, député suppléant de la noblesse de la sénéchaussée du Poitou, siégea à la Constituante ; député des Deux-Sèvres à la Convention, membre du Comité de salut public après le 9 thermidor, membre du conseil des Anciens, ministre de la police générale (14 germinal an IV, 3 avril 1796), arrêté après le 18 fructidor, préfet de la Vienne en l'an VIII, des Deux-Nèthes en 1805, préfet de la Seine-Inférieure pendant les Cent-Jours, proscrit en 1816, rappelé en France en 1817 ; il mourut à Poitiers le 19 juin 1823.

[2] Arch. nat., F^7, dossier 5297, pièce 24.

[3] Vraiment, Johannot ne témoignait pas d'une confiance excessive dans les juges de Loriquet ; à ce moment le procès était encore pendant.

[4] *Ibid.*, pièce 25.

[5] *Ibid.*, pièce 26.

dans une brève apostille de leur main Richard et Reubell demandaient à Cochon de s'employer promptement à cette affaire [1].

Ce dernier, à son tour, ne s'y refusa pas. Ce ne fut point, cependant, pour entrer tout à fait dans les vues de Loriquet et de ses défenseurs, comme l'équité la plus élémentaire le demandait. Il conseilla donc au Directoire, non de reviser son arrêté du 30 ventôse et d'accorder un sursis « afin que par la comparaison des anciennes pièces avec les nouvelles [2], » ses membres fussent plus à même de prononcer en complète connaissance de cause ; mais de transmettre les documents dernièrement produits au tribunal criminel de la Marne, déjà saisi de ce litige. De la sorte, disait le ministre, on évite l'inconvénient d'enlever à des juges une cause qui leur a précédemment été confiée, sans que pourtant les réclamants aient aucun motif de se plaindre, car la justice à laquelle ils ont droit leur sera rendue, et l'accusé relâché, « si les pièces nouvelles démontrent son innocence [3]. »

Le Directoire, dans une délibération du 18 germinal [4] (7 avril 1796), approuva cette procédure [5]. En conséquence, il prescrivit d'adresser sans retard à l'accusateur public près le tribunal criminel tout ce qui avait trait à cette cause : ordre que Cochon s'empressa d'exécuter sans tarder [6].

V.

Sur ces entrefaites, se produisit une complication d'autant plus fâcheuse qu'elle semble témoigner d'une scandaleuse désinvolture de la part de certains représentants du pouvoir vis-à-vis des prévenus.

Au commencement de floréal, le ministre de la police générale, Cochon, s'apercevait que les pièces relatives à Loriquet, envoyées le 8 germinal au département de la Marne, n'étaient point parvenues à leur destination [7]. Peu après il constatait

[1] Arch. nat., F^7, dossier 5297, pièces 25 et 26.
[2] Rapport au Directoire, 18 germinal an IV ; *ibid.*, pièce 21.
[3] *Ibid.*
[4] Ce même jour, le tribunal criminel prenait un arrêté de sursis jusqu'à ce que le département se fût prononcé. *Ibid.*, pièce 23.
[5] Cf. Extrait des registres des délibérations du Directoire exécutif, 18 germinal an IV. *Ibid.*, F^7, 6010, pièce 3.
[6] Cf. *ibid.*, F^7, 5297, pièce 20.
[7] *Ibid*, pièce 13.

également que plusieurs autres expédiées le 18 n'avaient pas pris une meilleure direction [1] ; trois seulement, parties postérieurement de ses bureaux, n'avaient point été égarées [2].

Le 9 floréal, une circulaire réclamant ces importants documents était adressée aux commissaires du pouvoir exécutif près les tribunaux civils et militaires de divers départements [3]. Mais de toutes parts on répondait n'avoir rien reçu de tel [4].

Le ministre de la police générale se découragea-t-il devant l'inutilité de ces recherches, ou plutôt voulut-il profiter habilement d'un incident qui retardait la mise en liberté d'un prévenu pour lequel il demeurait assez mal disposé ? Toujours est-il que son collègue de la justice se vit contraint d'essayer de l'arracher à sa coupable torpeur. Sept mois plus tard, le 3 frimaire an V (23 novembre 1796), il lui écrivait : « Le tribunal (criminel) du département de la Marne se trouve arrêté, mon cher collègue, dans la procédure qu'il est chargé d'instruire contre Jean-Nicolas Loriquet, prêtre, prévenu d'émigration, parce qu'il n'a pas sous les yeux les pièces que ce prévenu produit pour sa justification et sur lesquelles un arrêté du Directoire en date du 18 germinal charge ce tribunal de prononcer.

« Le président a dû s'adresser à vous vers le mois de floréal an IV pour obtenir le renvoi de ces pièces, mais il n'a pas encore reçu de réponse ; cependant, mon cher collègue, cette affaire est depuis longtemps en suspens, puisque l'arrestation de Loriquet remonte au 21 nivôse [5] de l'an IV, et il serait à désirer que vous fassiez (*sic*) rechercher les pièces demandées par le tribunal du département de la Marne, afin que l'on pût prononcer sur le sort de cet individu [6]. »

Quinze jours après l'envoi de cette lettre, Cochon se décide à répondre. Il rappelle la disparition des papiers à lui réclamés, les démarches qu'il a faites pour les retrouver et aussi l'inutilité de ces efforts. Il ne peut donc transmettre au tribunal criminel

[1] Au commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal criminel de la Marne. *Ibid.*, 18.

[2] Au ministre de la justice, *ibid.*, pièces 13, 41.

[3] Aube, Loire-Inférieure, Haute-Garonne, Aveyron, Yonne, Gard et Bruxelles.

[4] Cf. Arch. nat., F[7], dossier 5297, pièces 38, 39, 40, 45.

[5] Non, au 22 pluviôse.

[6] Arch. nat., *ibid.*, pièce 17.

que les duplicata des pièces antérieurement adressées au département de la Marne, et si malencontreusement perdues. « Je crois, termine-t-il cavalièrement, qu'elles sont suffisantes pour guider le tribunal dans la marche qu'il doit suivre [1]. »

Pour le guider dans la marche à suivre, peut-être ; pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause, non. Au lieu de quinze pièces authentiques fournies par Loriquet pour sa défense, on en communique six seulement à ses juges [2], et même ce ne sont point les plus concluantes. Pas une n'atteste, par exemple, les tentatives de la famille du prévenu pour obtenir sa radiation de la liste des émigrés. Rien non plus pour témoigner juridiquement que les représentants du peuple Richard et Lefebvre et plusieurs autres fonctionnaires de la république ne l'avaient jamais tenu pour coupable de ce prétendu crime. Sur des points si importants il faudrait se fier à des copies. Vraiment n'y avait-il pas lieu de craindre que les juges ne redissent à l'accusé comme autrefois : les pièces que vous invoquez pour votre défense « ne sont pas présentées en la forme voulue par les lois [3] ; » il nous est donc impossible d'en tenir compte.

A défaut de documents si graves, le ministre de la justice réclama de son collègue de la police générale « les deux arrêtés du Directoire exécutif qui maintenaient sur la liste des émigrés le nom de Jean-Nicolas Loriquet [4]. » On se hâta bien entendu de satisfaire à cette requête [5]. Était-ce pour inviter les juges à ne pas s'écarter de la voie persévéramment suivie jusque-là ? On peut le craindre.

Quoi qu'il en soit et malgré les objurgations de Merlin [6], le tribunal se taisait et la détention de Loriquet se prolongeait. Celui-ci, informé de la perte des pièces fournies pour sa défense, y vit la cause probable de ces longs délais. Il se crut donc auto-

[1] Le ministre de la police générale au ministre de la justice, 18 frimaire an V (8 décembre 1796). Arch. nat., F^7, dossier 5297, pièce 13.

[2] Cf. l'accusé de réception ; *ibid.*, pièce 11, 29 frimaire an V (19 décembre 1796).

[3] Cf. réfutation de l'arrêté de l'administration départementale du 30 ventôse ; *ibid.*, pièce 7.

[4] *Ibid.*, pièce 10.

[5] 9 ventôse an V, *ibid.*, pièce 2.

[6] « Comment se fait-il, écrivit-il à Reims, que l'affaire Loriquet n'aille pas plus vite ? Finissez-en tout de suite. » Cité par Henrion, *Vie du R. P. Loriquet*, 36.

risé à solliciter hardiment son élargissement provisoire. Sa requête resta sans réponse.

Force lui fut de se faire justice à lui-même. Depuis quelque temps déjà on le pressait de briser ses chaînes ; des amis sûrs se mettaient à son service, ses geôliers étaient disposés à fermer les yeux ou à les détourner ; il finit par se rendre à de telles instances : le 15 août 1797, il franchissait les murs qui l'avaient trop longtemps enserré.

VI.

Loriquet était libre, mais il restait dans une situation fausse et dangereuse. Heureusement, les années en s'écoulant allaient tout régulariser. Le 6 floréal an X (25 avril 1802), une loi avait été votée qui rendait la patrie à certains émigrés. Loriquet se trouvait dans l'une de ces catégories favorisées : il résolut d'en profiter.

En conséquence, à la fin de ce même mois il faisait une démarche décisive dont voici le procès-verbal :

« L'an X de la république française, le 29 floréal, est comparu par-devant nous, préfet du département de la Marne, séant au conseil de préfecture, le citoyen Jean-Nicolas Loriquet, prêtre, natif d'Épernay, âgé de trente-cinq ans, demeurant à Châlons (sans surveillance), prévenu d'émigration, lequel, pour satisfaire à l'article 7, titre Ier, de la loi du 6 floréal courant, inscrite au registre de la préfecture du 16 dudit mois, a fait les déclarations, serment et renonciation prescrits par les articles 3, 4 et 5 de ladite loi dans les termes suivants :

« Je déclare être dans l'intention de profiter du bénéfice de l'amnistie.

« Je jure d'être fidèle au gouvernement établi par la constitution et de n'entretenir ni directement, ni indirectement, aucune liaison ni correspondance avec les ennemis de l'État.

« Je déclare aussi n'avoir obtenu des puissances étrangères aucuns titres, places, décorations, traitement ou pension.

« De tout quoi il a été dressé le présent acte que ledit Loriquet a signé avec nous les jour, mois et an que dessus [1]. »

[1] Arch. nat., F^7, 6010, pièce 4.

Six mois plus tard, 22 brumaire an XII (12 novembre 1802), cette soumission recevait sa sanction officielle. Le grand juge et ministre de la justice, après en avoir rappelé les trois éléments, prenait l'arrêté suivant :

Art. I. — Amnistie est accordée pour fait d'émigration à Loriquet (Jean-Nicolas).

Art. II. — Il rentrera en conséquence dans la jouissance de ceux de ses biens qui n'ont été ni vendus ni exceptés par l'article XVIII du sénatus-consulte [1]. »

Il avait fallu presque six ans pour qu'en ces jours de fraternité une injustice fût partiellement réparée.

P. Bliard.

[1] Arch. nat., F[7], 6010, pièce 1.

LINOIS A ALGÉSIRAS

(JUILLET 1801 [1])

Algésiras, 6 juillet. — L'affaire du détroit de Gibraltar. — Combat du « Formidable »

Après sept ans de lutte, dans les années 1800 et 1801, l'Angleterre et la France n'ont plus qu'un désir : la paix. L'intérêt de Bonaparte à la conclure ne se discute pas; c'était sa raison d'être au pouvoir; c'était la garantie de son gouvernement; celui de l'Angleterre n'est pas moindre : à l'extérieur, elle avait à redouter de se trouver, seule, en face de son adversaire, et, à l'intérieur, les transformations économiques et sociales lui en faisaient une nécessité. Mais, si les deux peuples aspiraient à la paix, l'un et l'autre la souhaitaient fructueuse, et c'est à quoi s'efforçaient les gouvernements, poussant hardiment de l'avant, occupant les positions offensives les plus propres à dominer l'adversaire [2].

Les Français tenaient toujours l'Égypte; mais ils y étaient sur leurs fins. Pour conserver cette maitresse carte dans son jeu, Bonaparte multipliait les combinaisons. « La grande affaire, écrivait-il, est de soutenir l'Égypte [3], » mais le port de Toulon étant sans moyens, ce fut de Brest qu'il fit partir une escadre de sept vaisseaux, portant quelques milliers d'hommes, avec les Antilles pour destination avouée, afin de lui faciliter le passage.

[1] Ces pages sont extraites d'une étude qui paraîtra prochainement sur la carrière militaire de l'amiral de Linois. On trouvera indiqués dans les notes les sources manuscrites et les principaux ouvrages que j'ai consultés.

[2] Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, t. VI, *passim*, principalement l. II, ch. I : « Les préliminaires de la paix d'Amiens. »

[3] A Lucien Bonaparte, 25 nivôse-15 janvier; Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier*, t. Ier, no 32; voy. *Correspondance*, t. VI, nos 5304, 5320; t. VII, nos 5373, 5424, 5427.

Ganteaume [1], qui commandait cette force, sortit heureusement de Brest, le 23 janvier 1801, pénétra dans la Méditerranée ; mais, inquiet de l'état de ses navires et obsédé par l'idée d'une rencontre de forces ennemies supérieures, il se réfugia à Toulon, le 18 février. Il reprit la mer le 19 mars ; des accidents de navigation le contraignirent à une nouvelle relâche, et ce ne fut que dans les premiers jours de mai qu'il cingla définitivement vers l'Égypte ; pour tromper l'ennemi, il avait reçu l'ordre d'appuyer une attaque sur l'île d'Elbe. Au large de cette ile, une épidémie maligne décimant ses équipages, il mit ses malades à bord de trois vaisseaux, ses plus mauvais marcheurs, le *Formidable*, l'*Indomptable*, le *Desaix*, après leur avoir pris environ douze cents hommes pour compléter les équipages de ses quatre autres navires, et confia à l'amiral de Linois cette division, avec ordre de rallier Toulon.

Cet officier général, « un des plus braves des guerres de la Révolution [2], » était entré au service à l'âge de quinze ans, et s'était formé à l'école de la brillante marine de Louis XVI [3]. Il s'était trouvé faire campagne aux Indes orientales durant les premières années de la Révolution et n'était rentré en France qu'à la fin de la Terreur, pour se faire connaître par un beau combat, suivi de captivité en Angleterre. La chance l'avait ainsi favorisé, lui épargnant les périls de ces temps troublés, pour ne lui en procurer que les avantages : un avancement rapide. Il était amiral à trente-huit ans. Il avait pris part à toutes les campagnes maritimes de l'époque, lorsqu'il suivit Ganteaume dans la Méditerranée. Il était, alors, en pleine maturité de forces et des talents acquis, quand la fortune, par une nouvelle faveur, en le mettant aux prises avec les difficultés d'une mission périlleuse, allait lui permettre de se révéler.

[1] Ganteaume (1755-1818), officier auxiliaire, sous-lieutenant de vaisseau, 1786 ; lieutenant, 1793 ; capitaine, 1794 ; contre-amiral, 1798 ; vice-amiral, 1804 ; comte de l'Empire ; pair de France.

[2] Bibl. nat., Mss. Nouvelles acquisitions françaises, 1-2. Bouvet à Saint-Elme-Leduc, 15 octobre 1843.

[3] Durand de Linois, né à Brest le 27 janvier 1761, mort à Versailles le 2 décembre 1848 ; entré au service comme volontaire, le 1er avril 1776 ; lieutenant de frégate, 1779 ; de vaisseau, 1789 ; capitaine de vaisseau, 1795 ; contre-amiral, 1799 ; gouverneur de la Guadeloupe, 1814 ; à la retraite, 1816 ; vice-amiral honoraire, 1825 ; comte, en 1810 ; commandeur de la Légion d'honneur, 1804 ; grand officier, 1831 ; chevalier de Saint-Louis, 1814. Prisonnier de guerre en Angleterre du 13 mars 1806 au 22 avril 1814.

Le 26 floréal (16 mai), Linois était de retour à Toulon, et, sur l'heure, le préfet maritime Vence en avertissait Forfait, ministre de la marine, lui disant l'extrême difficulté qu'il y aurait à réarmer cette division, dans l'état de détresse du port de Toulon [1]. Cependant, Vence, en attendant des ordres, fit mettre à terre, pour procéder à l'assainissement des vaisseaux, les équipages et les troupes passagères : ces dernières furent envoyées à Porquerolles, tant pour éviter la désertion, alors à l'état endémique parmi les soldats, que pour rétablir leur état sanitaire. En effet, au reçu de cette nouvelle, Bonaparte décidait de renforcer, avec ces navires, l'armée navale dont il avait ordonné la concentration à Cadix : les trois vaisseaux de Linois se joindraient aux six de Dumanoir-Lepelley, aux cinq espagnols de don Juan de Moreno, et à ceux qui partiraient de Rochefort avec Bedout. Destinée d'abord à Bruix, cette force avait été placée, quelques jours plus tard, sous les ordres de Truguet, qui quitta alors Paris pour aller en prendre le commandement [2]. Avec l'armée navale rangée sous son pavillon, il avait reçu mission de porter secours à l'armée d'Égypte, et comme il aurait à ses ordres treize vaisseaux au minimum, dix-neuf si la concentration s'effectuait complètement, et même vingt-trois s'il parvenait à joindre Ganteaume, il était autorisé à livrer combat, sa supériorité sur l'ennemi semblant dans les prévisions admissibles [3]. Sa victoire assurerait la paix rêvée par l'orgueil national, la paix avec l'Égypte, la paix glorieuse. Projet séduisant, mais chimérique, avec des arsenaux vides, des navires en mauvais état, des équipages sans expérience, alors qu'outre les chances de la mer, il fallait encore que les divisions lointaines échappassent à l'ennemi.

Ayant reçu les ordres de Bonaparte, Forfait et Berthier les transmirent, respectivement, à Vence et au général Cervoni [4]. Celui-ci, malgré quelques mécomptes dans ses prévisions, réunit, néanmoins, assez facilement les seize cents hommes à em-

[1] Vence à Forfait, 27 floréal-17 mai. A. M. (Archives de la marine), BB[4], vol. 185, fol. 151.
[2] Napoléon, *Correspondance*, t. VII, à Forfait, 18 prairial-7 juin, n° 5600.
[3] Projet d'instructions pour l'amiral Truguet. Arch. nat., AFIV, 1189, fol. 185.
[4] Berthier à Cervoni, 1er prairial-21 mai, Arch. guerre ; Forfait à Vence, 1er, 3 prairial-21, 23 mai. A. M., BB[4], 68.

barquer ; il en confia le commandement au général Devaux [1]. Quant au premier, il eut, ainsi qu'il l'avait fait savoir, plus de mal à former des équipages : les levées de marins qu'il ordonna ne lui donnèrent, ainsi qu'il le craignait, que peu d'hommes ; la chasse aux gens de mer dans les bouges de Toulon ou dans les cabarets borgnes de Marseille ne fournit que de maigres résultats et, finalement, il dut prendre les équipages de trois frégates qui étaient sur rade [2]. Malgré ces difficultés, grâce au zèle des chefs qui allèrent jusqu'à emprunter la solde de leurs hommes, l'expédition était prête dans les premiers jours de juin. A Linois incombait l'exécution de la mission périlleuse de rallier Cadix avec une faible division, par la navigation d'une mer sillonnée de bâtiments anglais, et en franchissant à la vue de l'ennemi le détroit de Gibraltar, sans autre appui à espérer qu'une démonstration problématique de la marine espagnole, pour protéger son passage. C'est de lui que nous allons maintenant nous occuper.

I.

Linois quitta Toulon le 23 prairial (12 juin), mouilla à Porquerolles, pour embarquer le reste des troupes ; il y fut retenu trois jours par un coup de vent qui affala le *Desaix* à terre, d'où il fallut l'élever, et le 28 prairial (18 juin), à la pointe du jour, il prenait le large [3].

Ses instructions lui ordonnaient de se rendre à Marseille, pour compléter ses équipages, et, en s'y rendant, de purger la côte des bâtiments ennemis, sans s'en écarter, « en chassant lesdits bâtiments, afin de ne pas compromettre sa division et de ne point retarder le succès de sa mission [4]. » Cette fin concordait mal avec le reste : ses vaisseaux marchant mal, il ne pourrait capturer les croiseurs ennemis, et, en leur révélant son passage, il leur permettait de le signaler au gros de leurs forces. Cette idée eut, par la suite, de l'influence sur ses déterminations.

[1] Cervoni à Berthier, 9 et 26 prairial, 3 messidor-29 mai, 15 et 22 juin. Arch. guerre.

[2] Vence à Forfait, 7, 11 prairial, 3 messidor-27, 31 mai, 22 juin. A. M., BB[4], 185, fol. 163, 165 et 174.

[3] Vence à Forfait, 3 messidor-22 juin, précitée.

[4] Instructions à Linois, 23 prairial-12 juin, *ibid.*, fol. 170.

Après avoir aperçu un vaisseau rasé, chassé vingt-quatre heures une frégate, ayant facilité la sortie d'un convoi pour Toulon et embarqué ses matelots, Linois continua sa route, par belle brise, pour Cadix. Au large de Barcelone le 26 juin, de Carthagène le 28, il donnait le 30 juin dans le détroit, ayant eu la chance de ne rencontrer aucune force ennemie [1]. « Après avoir tenté, inutilement pendant trois jours, de passer le détroit, contrarié par les vents et les courants, observé de Gibraltar, je jugeai devoir changer de position pour dérober ma marche. Dans la nuit du 3 au 4 (2 au 3, croyons-nous) juillet, je me dirigeais à l'entrée du port de Malaga, et le 4 (3), au petit point du jour, je vis, sous terre, une petite flotte de caboteurs espagnols dans le nombre desquels se trouvait un brick, qui me parut suspect. Il fut chassé, pris et amariné. Les caboteurs furent sauvés. Ce brick était le *Speedy* [2]. » Son commandant était lord Cochrane. La *Perdrix*, brick de Mahon, fut également capturée. A une heure de l'après-midi, les vents passèrent au nord-est et la division reprit la route du détroit, à l'entrée duquel elle se présentait le 4 au matin, quand une barque l'accosta, montée par un négociant français, Rey, qui, au péril de sa vie ou de sa liberté, venait transmettre à Linois l'avis envoyé par notre agent de Cadix, de Lesseps, à tous les ports de la côte que des forces ennemies croisaient au large de cette ville [3].

Le gouvernement anglais avait été avisé par son agent à Lisbonne de l'approche des troupes françaises et d'une concentration de navires à Cadix, pour appuyer leur mouvement; retardés dans leur armement par la détresse de l'arsenal, ils devaient être renforcés par des vaisseaux français. De Gibraltar, le général O'Hara avait, déjà, fait connaître cette nouvelle [4].

[1] Fulgence Girard et Lecomte, *Chroniques de la marine française*, t. III, note 4, p. 312

[2] Biblioth. nat., Mss. n. acq. franç., 2-3. Linois à Saint-Elme-Leduc. Nous rectifions entre parenthèses les dates de Linois : elles sont erronées; nous adoptons celles données par les documents de l'époque : v. Rapport de Dumanoir-Lepelley; Rapport anonyme espagnol envoyé par l'agent de Malaga. A. M., BB4, 155, fol. 157 et 84; et Extrait des journaux de bord de Linois, cité par Fulgence Girard et Lecomte, *op. cit.*, t. III, note 4, p. 312.

[3] Linois à Forfait, A. M., BB4, 155, fol. 7. De Lesseps à Talleyrand, 18 messidor-7 juillet, ibid., fol. 42.

[4] John Ross, *Memoirs and Correspondance of Admiral Lord of Saumarez.*

Les projets de Bonaparte paraissent être demeurés douteux aux yeux du cabinet de Londres; l'attaque du Portugal par mer lui semblait invraisemblable, et secourir l'Égypte bien tardif. Il s'arrêta à ce simple fait : une armée navale, réunie sur la ligne d'opération des escadres anglaises, bientôt peut-être renforcée, pouvant se jeter sur un des maillons de la chaine formée par les flottes britanniques du Nil à la Manche et la rompre; il agit en conséquence.

L'amirauté transmit à Saumarez [1] l'ordre de partir de Cawsand avec le *Caesar*, sur lequel était son pavillon, l'*Hannibal*, l'*Audacious*, le *Spencer*, et la *Thames*, frégate; il rallierait le *Superb* et le *Vénérable*, sur les côtes d'Espagne, et avec ses sept vaisseaux de 74, il s'établirait en croisière dans les eaux de Cadix. A moins de certitude absolue du départ des forces franco-espagnoles, il ne devait pas s'éloigner; mais, et ceci nous intéresse surtout, ses instructions portaient qu'au cas de l'apparition d'une escadre française, il devrait s'efforcer « de l'arrêter, la capturer ou la détruire, » si ses propres forces étaient suffisantes : au cas contraire, on le laissait libre d'agir, « usant, cependant, de toute l'activité possible pour joindre le commandant en chef des navires de Sa Majesté dans la Méditerranée ou pour se rencontrer avec quelque détachement de vaisseaux de Sa Majesté.... » S'il y parvenait, il rechercherait l'escadre française et l'acculerait au combat [2]. Ainsi, a-t-on dit, quel qu'eût été le but de Bonaparte, il eût été déjoué « par une force, ainsi interposée, en situation de combattre l'une ou l'autre force arrivant avant qu'elles puissent s'unir [3]. » On peut tenir cette opinion pour exacte, vu l'inertie espagnole.

Parti le 16 juin, Saumarez parut le 28 devant Cadix, laissant le *Superb* et la *Thames* à l'ouest de Lagos, au large de Sainte-Marie, pour observer l'Atlantique [4].

J. Frère à Hawkesbury, 15 mai (deux dépêches), t. Ier, p. 330-331, et dépêche de O Hara, 29 avril, p. 333. J. Ross, le grand navigateur, avait servi sous Saumarez ; son ouvrage est capital par les documents reproduits.

[1] Saumarez, né le 11 mars 1757 à Saint-Pierre, île de Guernesey, mort le 9 octobre 1836. Il commandait en second à Aboukir (1er août 1798).

[2] J. Ross, *op. cit.*, Instructions pour Saumarez, p. 327-329.

[3] Mahan, *Types of naval officers, drawn from the History of the British Navy*, p. 414.

[4] J. Ross, *op cit.* Saumarez à l'amirauté, 26 juin, t. Ier, p. 338.

C'était à cette escadre que venait se heurter Linois. Sa situation était périlleuse; ignorant la présence de Warren à Malte, il redoutait que cet amiral, averti par ses croiseurs, ne se fût lancé à sa poursuite et qu'il ne cherchât « à le serrer et à l'engager entre son escadre et celle qui croisait devant Cadix [1]. » S'il se repliait, il parviendrait peut-être à attraper un port de France, mais c'était renoncer à sa mission, aussi résolut-il de mouiller, comme on le lui suggérait, à Algésiras. On lui a reproché ce choix, tout en reconnaissant qu'avec le soutien des Espagnols, « la remise d'Algésiras était bonne; » or, pouvait-il prévoir l'apathie de ces derniers? Il lui était possible, en outre, de ce poste, de combiner ses mouvements avec Cadix.

Il alla donc mouiller à Algésiras. Située en face de Gibraltar, cette petite ville n'a qu'une rade ouverte, avec des rochers à fleur d'eau; mais les ouvrages de l'Isla Verda et de San-Yago, armés respectivement de cinq et sept pièces de 18 et 24, et de quelques mortiers, pouvaient protéger par leurs feux de flancs les navires mouillés près de terre [2]. Il débarqua le lendemain, 5 juillet, pour contrôler les renseignements rassurants des autorités d'Algésiras; elles le conduisirent à San-Yago, qui lui parut en état; en réalité, les batteries étaient en mauvais état et dépourvues de moyens. On ne comprend pas comment Devaux, général d'artillerie, se laissa illusionner.

Au petit jour, le 5 juillet, Saumarez recevait de Gibraltar, par une barque, l'avis de l'apparition de nos navires; dans la matinée, le lougre *le Plymouth* lui apportait la nouvelle de leur mouillage à Algésiras [3]. Sans même rallier le *Superb*, une des hypothèses de ses instructions se réalisant, Saumarez se résolut à l'attaque. « Je forme, écrivait-il, un grand espoir d'être en état de les attaquer, et j'espère entrer demain dans la baie de bonne heure.... et qu'il sera possible de prévenir leur jonction avec les autres navires [4]. » Il avait à craindre l'intervention de la flotte de Cadix; Saumarez ne semble pas s'en être beau-

[1] Mathieu Dumas, *Précis des événements militaires de 1799 à 1807*, t. VII, p. 116.

[2] William James, *The naval history of Great-Britain*, etc., t. III, p. 99.

[3] J. Ross, *op. cit.*, t. Ier, p. 339. J. Saumarez à Evan Nepean, secrétaire de l'Amirauté, 5 juillet.

[4] Id.

coup inquiété, tant la marine espagnole était tenue, alors, pour peu redoutable par les Anglais.

A deux heures, l'amiral fit le signal de se préparer au combat ; à quatre heures, son escadre naviguait vers Gibraltar. Il était parfaitement au courant des difficultés qu'il allait rencontrer [1], et, dès lors, il paraît avoir eu la pensée de placer nos vaisseaux entre deux feux, comme à Aboukir; en effet, il communiquait à ses commandants l'ordre suivant : « Le *Vénérable* guidera dans la baie et dépassera les navires ennemis. Le *Pompée* mouillera par le travers du vaisseau arrière de la ligne ennemie; l'*Audacious*, le *Caesar*, l'*Hannibal*, le *Spencer* mouilleront par le travers des vaisseaux ennemis et des batteries. Les embarcations des différents navires seront mises à la mer et armées, en état d'être prêtes à agir où il le faudra.... — En vue de Tariffa [2]. » Hood, du *Vénérable*, « qui connaissait tous les cailloux de la baie [3], » fut mandé à bord de l'amiral pour recevoir ses instructions. L'escadre navigua, toute la nuit, par une brise modérée, les navires louvoyant ou forçant de voiles, pour prendre leur poste dans la ligne de file. A six heures, elle procéda au branle-bas de combat, et à sept heures, la brise ayant fraîchi, elle doubla la pointe de Cabrita, guidée par le *Vénérable*. « Je trouvais les vaisseaux mouillés à une distance considérable des batteries ennemies, et ayant un vent portant sur eux ; l'attaque se présentait avec tout l'espoir raisonnable d'un succès [4]. » Saumarez s'y résolut.

« Les exemples de nos malheurs sont de grandes leçons que l'on ne doit pas oublier [5], » écrira Linois, par la suite ; se souvenant d'Aboukir, il avait arrêté la formation d'une ligne d'embossage, du nord au sud, s'appuyant sur San-Yago et l'Isla Verda ; le *Formidable* et l'*Indomptable*, soutenu par la frégate *le Muiron*, étaient aux deux extrémités. Il éviterait, ainsi, d'être doublé et pris entre deux feux [6].

Nos vaisseaux étaient à mille mètres environ du rivage, trop

[1] J. Ross, *op. cit.*, t. Ier, p. 360.
[2] Ibid., p. 343, note.
[3] Fulgence Girard et Lecomte, *op. cit.*, t. III, p. 58.
[4] J. Ross, *op. cit.*, t. Ier, p. 349. Rapport de Saumarez, 6 juillet.
[5] Linois à Forfait, 19 messidor-11 juillet; M. Dumas, *op. cit.*, t. VII, p. 277.
[6] *Annales maritimes et coloniales*, 1836, t. II, p. 722 (article de Maissin, lieutenant de vaisseau).

loin des batteries destinées à les flanquer, quand apparut l'escadre britannique, signalée, alors seulement, par les Espagnols. Linois ne douta pas de l'attaque; « il ordonna les dispositions pour recevoir l'ennemi, regrettant de n'avoir pas eu le temps de prendre la position la plus avantageuse. » Il se demandait s'il n'avait plus à espérer qu'une héroïque défaite, et d'autres avec lui partageaient cette pensée. Lord Cochrane, prisonnier à bord du *Desaix*, disait ironiquement à son capitaine Christi-Pallière « qu'ils dineraient, probablement, ensemble à Gibraltar et qu'il espérait pouvoir reconnaitre les bontés qu'il avait eues pour lui. » Sur quoi celui-ci « le renvoyait sèchement à son poste de prisonnier. » On continuait hâtivement les préparatifs; l'*Indomptable*, masqué par le *Desaix*, achevant de se touer à son poste [1].

Le *Vénérable* avançait toujours, suivi du *Pompée*, de l'*Audacious*, du *Caesar*, du *Spencer* et de l'*Hannibal*, salués par la batterie de Cabrita de boulets tirés hors de portée.

Les navires modifièrent, alors, leurs voilures pour être parés à mouiller; mais, circonstance à redouter dans cette baie, la brise mollit, et souffla un peu folle du nord-ouest. La ligne de file fut, par suite, rompue, et les navires anglais s'avancèrent sensiblement sur deux colonnes: le *Vénérable* suivi, à un mille et demi environ, du *Pompée* et de l'*Audacious*; sous le vent de ceux-ci, à trois milles en arrière, le *Caesar*, le *Spencer* et l'*Hannibal*. Saumarez signala au *Vénérable* de serrer le vent, mais Hood ne put gagner au vent, et demeura au calme, étant à une distance considérable de l'avant du *Pompée*, qui le passa, au vent, suivi par l'*Audacious*. Ils continuèrent à avancer ainsi, le *Pompée* rapprochant de l'Isla Verda.

A huit heures et demie, les flancs du *Muiron* et ceux de l'*Indomptable* s'illuminèrent; nos navires venaient d'envoyer leurs bordées aux Anglais, selon l'ordre reçu de tirer dès l'ennemi à portée [2].

[1] Rapport de Linois à Forfait, A. M., BB[4], 155, fol. 126-127. M. Dumas, *op. cit.*, t. VII, p. 118. Jomini, *Histoire critique des guerres de la Révolution*, t. XIV, p. 352 et 366.

[2] William James, *op. cit.*, t. III, p. 100; J. Ross, *op. cit.*, t. I[er], p. 349, 372 et 361 : Rapport de Saumarez. Livre de loch du *Vénérable*; id. du *Caesar*; Fulgence Girard et Lecomte, *op. cit.*, t. III, p. 58. Devaux au ministre de la guerre, 6 juillet, Arch. guerre.

Le combat d'Algésiras s'engageait [1].

Le *Pompée* prolongeait la ligne française, lâchant sa bordée à chacun de nos vaisseaux qu'il dépassait; puis laissait tomber l'ancre (8 h. 45), si près du bossoir de tribord du *Formidable*, qu'il se trouva entre ce navire et sa bouée [2]. Le *Vénérable*, recevant une légère brise, passait au vent de l'*Audacious*, mouillé par le travers de l'*Indomptable ;* mais, faute de vent, le capitaine Hood signalait au *Caesar* qu'il ne pourrait doubler notre ligne, et, sur l'ordre de Saumarez, de se prêter un appui mutuel entre navires [3], laissait tomber sa maîtresse ancre par le travers du *Desaix*, relevant le *Formidable* par son bossoir de bâbord. Le vaisseau amiral français recevait ainsi, par moments, son feu; mais plus terrible était sa situation à l'égard du *Pompée ;* celui-ci le prenait d'enfilade, sans que, faute de brise, il pût abattre, pour lui présenter le flanc [4].

Linois, impassible, percevait le sérieux de cette situation, et voyait, en cet instant, les prévisions qu'il avait fondées sur le secours et l'appui des Espagnols s'évanouir, dès le début du danger. Il était, depuis trente heures, à Algésiras, et de Cadix, n'avait eu ni avis du danger ni annonce d'un aide [5]. Enfin, il recevait une grave nouvelle du général Devaux, descendu à terre aux premiers coups de canon. Les batteries espagnoles, bien que gênées par la position de nos navires, pouvaient être encore de secours; or, le général, accouru à San-Yago, l'avertissait que, contrairement aux affirmations des autorités, les forts manquaient de tout; qu'ils étaient dans l'état le plus alarmant :

[1] Le rapport de Linois est très succinct. Les documents français et anglais diffèrent les uns des autres et entre eux, sur les questions d'heure. Je me suis servi d'un rapport anonyme communiqué par notre agent consulaire à Malaga; il semble sur ce point le plus exact.

[2] Clowes, *Royal Navy*, t. IV, p. 462; William James, t. III, p. 100; Fulgence Girard et Lecomte, *op. cit.*, t. III, p. 58 : « Le *Vénérable* y répondit le premier (au feu français), par une volée de toutes ses batteries.... » Le livre de loch du *Spencer* dit : « A 8 h. 17, les batteries commencèrent à tirer sur le *Vénérable*, le *Pompée* et l'*Audacious*.... Le *Vénérable* commençait à tirer.... ; » mais le livre de loch du *Vénérable* porte : « A 8 h. 14, *Pompée* et *Audacious* ouvraient leurs feux.... ; à 8 h. 30, nous avons ouvert le feu sur le vaisseau amiral français, » ce qui est concluant. J. Ross, *op. cit.*, t. Ier, p. 369 et 372.

[3] Ibid., p. 344 et 361 ; livre de loch du *Caesar*.

[4] Ibid., t. Ier, p. 344.

[5] Linois à Forfait, 19 messidor-8 juillet, citée par Mathieu Dumas, *op. cit*, t. VII, p. 275.

les batteries délabrées, les canons très mauvais, et leurs affûts pourris; les poudres en mauvais état, et pas une bombe chargée [1]. Les canonniers faisaient défaut; le service était confié à des miliciens auxquels l'énergie et le courage, qui suppléent à l'insuffisance des préparatifs, semblaient manquer également. « Je fus obligé, dit Devaux, dans les premiers moments, de ranimer, autant que possible, le courage des Espagnols pour obtenir d'eux qu'ils apportassent des munitions dans les batteries, et qu'ils tirassent quelques coups de canon. Je fis demander aux vaisseaux de m'envoyer des canonniers français, pour servir les pièces [2]. » Il devait être longtemps avant de recevoir le secours qu'il demandait.

Saumarez, avec la seconde colonne, entrait en action. Dès les premiers coups, l'amiral anglais avait arboré le signal de forcer de voiles, pour les bâtiments demeurés en arrière [3]; puis, défilant au vent de ses navires, il avait commencé, par les créneaux de sa première ligne, à tirer sur nos vaisseaux, et était venu s'embosser (9 h. 15) sur l'avant du *Vénérable*, tantôt tirant au *Desaix*, tantôt joignant son feu à celui du *Pompée*. Le *Spencer* et l'*Hannibal*, voguant lentement, concentraient leurs coups, avec ceux de l'*Audacious*, sur le *Muiron*, l'*Indomptable* et l'Isla Verda; puis, arrivés à la hauteur du *Desaix*, le canonnèrent, appuyant l'attaque du *Vénérable* [4]. L'action se livrait à demi-portée de canon. Le tir promptement réglé, aux bordées succédèrent les coups multipliés du tir à volonté; en peu de temps, l'atmosphère étant sans brise, la fumée rougeâtre enveloppa de ses tourbillons les deux escadres, rampant d'abord à la crête des vagues, puis se dressant en lourdes volutes vers le ciel gris et sans lumière. Quand, à travers la fumée, apparaissaient les vaisseaux, leurs voiles en lambeaux, l'aspect des gréements pendant en débris, leurs coques volant en éclats, comme sous la cognée du bûcheron se détachent, en sautant, les fragments des arbres, annonçaient que des deux parts on besognait bien. Le *Spencer* et l'*Hannibal* passèrent au vent du *Caesar*, puis

[1] Id.
[2] Devaux au ministre de la guerre, 20 juillet 1801. Arch. guerre.
[3] J. Ross, *op. cit.*, t. Ier, p. 361. Livre de loch du *Caesar*.
[4] Ibid., t. Ier, p. 344; William James, *op. cit.*, t. III, p. 100 : « L'*Hannibal*, environ cinq minutes après, entra en action. »

mouillèrent au large de lui ; celui-là entre le vaisseau amiral et le second. Gênés par l'opaque fumée, ils devaient parfois suspendre leur tir jusqu'à ce qu'une éclaircie, dans cette brume, leur permit, après quelques minutes, de régler leur pointage et d'accabler à nouveau, à travers les vides de la première ligne anglaise, la division française, et principalement le vaillant *Formidable* [1].

Celui-ci, en effet, frappé par le travers et l'arrière, pris en enfilade par la proue, présentait un aspect lamentable et glorieux tout à la fois ; dans ses flancs, aux murailles trouées, au milieu de ses batteries remplies de fumée, s'entassaient morts, mourants et blessés, sur les planchers maculés de larges mares sanglantes, mêlés aux armes brisées et aux débris du vaisseau ; mais l'enthousiasme de l'équipage ne faiblissait pas ; soit que, le feu prenant à l'intérieur, il fallût des braves pour aller éteindre, en se glissant hors des sabords, la flamme qui rongeait le flanc du navire, soit que, les servants de pièce tombant à leur poste, il fallût les remplacer, les hommes ne boudaient pas au péril, et les cris de : « Vive la République ! » poussés par nos braves, à pleins poumons, se mêlaient au bruit du canon et de la mousqueterie ; à leurs accents se joignait celui des tambours et des fifres qui parcouraient les gaillards et batteries, électrisant marins et soldats au son de la charge. Sur les gaillards, les drapeaux des corps embarqués avaient été déployés. Le commandant Laindet-Lalonde, blessé sérieusement au début de l'action, demeurait, néanmoins, sur le pont de son *Formidable*. Malgré tant d'héroïsme, la situation s'aggravait : les boulets, enfilant les batteries, avaient démonté nombre de pièces et le zèle des officiers et du maître canonnier Jacob, pour les remettre en action, ne parvenait pas à empêcher le feu de se ralentir progressivement [2].

A ce moment, Saumarez put croire son attaque victorieuse. A son plan d'écraser une extrémité de notre ligne, nos autres

[1] John Ross, *op. cit.*, t. Ier, p. 344 ; et livre de loch du *Spencer*, p. 369.

[2] « J'avais remarqué que le pas de charge dans les exercices à volonté produisait un effet avantageux sur le moral des équipages, et nous l'avons observé, avec succès, dans les combats. » Linois à Forfait (20 fructidor-7 sept.), A. M., BB⁴, 155. *Moniteur*, 14 brumaire an X-5 novembre 1801 ; Guérin, *Histoire maritime*, t. VI, p. 240.

vaisseaux ni le tir presque hors de portée et intermittent de San-Yago ne pouvaient faire échec; aussi, son capitaine de pavillon Brenton lui conseillait-il d'envoyer à terre un parlementaire pour engager les Espagnols à cesser leur feu et à laisser la flotte anglaise écraser nos marins, sous la promesse de respecter les forts et la ville [1]. L'amiral hésita : l'Isla Verda paraissait se taire; mais l'*Indomptable*, le *Muiron* et le *Desaix* faisaient rage; le feu de ce dernier était particulièrement vif. Pour avoir moins souffert que le *Formidable*, ils avaient déjà des avaries. Impuissants par leur seul feu, le zèle et l'initiative de deux de leurs capitaines allaient contribuer au salut de la division.

Devaux, avons-nous dit, avait réclamé, dès le début de l'action, le débarquement de détachements d'artillerie : « mais le combat était engagé d'une manière si affreuse, porte son rapport, chacun de nos vaisseaux ayant à soutenir le feu de deux bâtiments ennemis, tantôt de trois et même de quatre, que je fus, longtemps, sans pouvoir faire débarquer les canonniers que je demandais; enfin, malgré le feu, il m'en arriva une vingtaine [2].... » C'était du *Desaix*, auquel Linois avait fait connaître son impuissance à envoyer du monde, que, sur les ordres de Christi-Pallière, ces hommes avaient été débarqués. Grâce à eux, Devaux servait alors sa batterie autrement qu'avec des miliciens, les troupes régulières espagnoles étant maintenues, au camp de Saint-Roch, par le général Saint-Hilaire, qui invoqua la crainte, peu sérieuse probablement, qu'il avait eue d'une attaque, par terre, de la part de la garnison de Gibraltar. Le commandant du *Desaix*, moins compromis que le *Formidable*, avait pu prêter également aide au *Muiron*, sauvant l'Isla Verda.

Cette frégate, « ayant ses amarres de poste et de grelins disposées pour présenter son travers à l'ennemi dans les diverses situations qu'exigerait le combat [3], » faisait bonne contenance, quand son jeune et brillant commandant, Martinencq [4], obser-

[1] Ross, *op. cit.*, t. Ier, p. 344. « Il était environ 10 h., etc.... » Récit de Brenton.

[2] Devaux au ministre, 20 juillet 1801, précitée. Arch. guerre.

[3] *Histoire des combats d'Aboukir, de Lissa, du cap Finisterre et plusieurs autres batailles navales, depuis 1798 jusqu'en 1813*, par un capitaine de vaisseau, p. 253.

[4] Linois écrivait au ministre le 20 fructidor-7 septembre : « La conservation de l'isle Verte, qui a fait pencher la balance en notre faveur, est due à la présence d'esprit du capitaine de cette frégate. » A. M., BB4, 155, fol. 16.

vant l'Isla Verda, s'aperçut que cette batterie se taisait, et que les Anglais allaient s'en emparer. « Par suite du manque de courage et de prévoyance de son chef, la terreur et le désordre s'étaient répandus parmi les Espagnols, à tel point que le commandant du *Muiron* dut faire tirer sur eux pour les rappeler à leur poste [1]. » Puis, son chef étant trop loin pour connaître le péril, « le capitaine Martinencq, de son propre mouvement et sans calculer lui-même le besoin qu'il a de tout son équipage, de sa troupe et de ses canonniers, détache promptement sur ses embarcations un corps de braves [2], » cent trente hommes avec le capitaine Balancourt. Les enseignes Foursin et Gauthier conduisent les canots vers l'île au milieu des boulets qui ricochent et de la mitraille poudrant à la surface de la mer; une des embarcations sombre; ceux qui la montaient, s'accrochant aux rochers ou nageant, parviennent au rivage [3]. Ces braves gens arrivaient assez à temps « pour repousser l'ennemi et s'emparer d'un poste de la conservation duquel dépendait peut-être le salut de l'escadre tout entière. Destinée à protéger nos vaisseaux embossés, la batterie de l'Isla Verda, en tombant au pouvoir de l'ennemi, tournait son feu contre notre division qu'elle enfilait et l'eût peut-être ainsi totalement détruite [4]. » « Un canot anglais fut pris, le second coulé et le troisième mis en fuite [5]. » Mais les hommes ne suffisaient pas; la batterie avait besoin d'être réapprovisionnée et armée; aussi, tout en continuant la lutte, Martinencq, sans ralentir son feu, envoya quatorze chefs de pièces, des refouloirs, des gargousses et deux milliers de poudre [6].

[1] Truguet au ministre, 2 fructidor-20 août. Arch. nat., AFIV. 1189, fol. 262; Linois à Lucien Bonaparte, ambassadeur à Madrid, 2 thermidor-21 juillet, A. M., BB4, 155, fol. 11.

[2] Truguet à Forfait, 2 fructidor-20 août, précitée.

[3] *Histoire des combats d'Aboukir*, etc., *op. cit.*, p. 256.

[4] Truguet à Forfait, 2 fructidor-20 août, précitée. Guérin, *op. cit.*, t. VI, p. 239.

[5] Linois à Lucien Bonaparte, 2 thermidor-21 juillet, précitée; Rapport de Linois, A. M., BB4, 155, fol. 11 et 128. L'attaque des canots semble incontestable, mais les documents anglais sont muets sur ce point. Une phrase du rapport de Saumarez indique qu'il y eut des bâtiments légers engagés, mais il ne précise pas leur rôle. « J'ai aussi à exprimer ma satisfaction du lieutenant Janvrin, commandant les bateaux canonniers. » J. Ross, *op. cit.*, t. Ier, p. 351. N'est-ce pas eux qui attaquèrent l'île ?

[6] *Histoire des combats*, etc., *op. cit.*, p. 255 ; Guérin, *op. cit.*, p. 239.

Pendant ce temps, l'*Indomptable* tenait tête à l'*Audacious:* ils se battaient à une demi-portée de canon, avec un acharnement tel que, sur le vaisseau français, on chargeait chaque pièce avec un boulet, un boulet ramé et un paquet de mitraille [1]. Aux premières décharges de cette canonnade furieuse, le feu éclata à bord de l'*Indomptable;* le maître d'armes Cerveau, constatant que les pompes avaient été mises hors d'usage, se rendit auprès du commandant Moncousu. Au rapport qu'il lui fit, celui-ci leva les deux bras en l'air : « Que voulez-vous que j'y fasse, arrangez-vous comme vous pourrez! » Au même moment, un éclat de bois, projeté par un boulet, faisant projectile, l'étendait sans vie, lui arrachant une partie du front, dont les esquilles piquetèrent le visage du maître d'armes, aveuglé par le sang et la cervelle de son officier. Le capitaine de frégate Touffet prit alors le commandement du vaisseau [2]. Cerveau, redescendu dans la batterie, aperçut une gargousse s'enflammant; au péril de sa vie, il la saisit entre ses bras, l'étouffa contre sa poitrine, sauvant ainsi son vaisseau [3].

Les navires continuaient vaillamment à combattre quand, vers neuf heures et demie, au haut des mâts du *Formidable*, apparut le signal de couper les câbles et de s'échouer à terre.

Nous avons laissé le *Formidable* en péril; c'est alors que Linois, « la brise ayant molli et varié au nord-est et est-nord-est [4], » résolut d'en profiter; par sa décision prompte et hardie, il allait sauver sa division et décider du succès de la journée. L'attaque de Saumarez l'avait surpris en pleins préparatifs; il n'avait pu exécuter entièrement son plan, qui était de se hâler le plus près de terre. Profitant de la brise favorable, il résolut de s'échouer à terre; ainsi, les batteries pourraient le protéger plus efficacement et, d'autre part, il éviterait d'être

[1] Linois au ministre (19 messidor an IX-8 juillet 1801), *Moniteur*, 9 thermidor an IX.

[2] Bibl. nat., Mss. n. acq. fr., 9442 (Lettre de Cerveau, petit-fils du maître d'armes, à Margry, 12 février 1876).

[3] Ibid. : l'avis de l'amiral Collet, enseigne, à Algésiras.

[4] Rapport de Linois, A. M., BB[4], 155; fol. 127. Fulgence Girard et Lecomte disent, *op. cit.*, p. 59 : « Un changement de vent contraria cette mesure.... ; » mais Guérin (*op. cit.*, ch. XI, note 12) rapporte cette note à lui communiquée par Linois : « Je ferai observer, au contraire, que ce fut précisément cet heureux changement, dont je profitai, qui me rendit possible cette manœuvre. »

doublé par l'ennemi, si celui-ci tentait l'entreprise. « Je fis, dit-il, à neuf heures et demie, le signal de couper les câbles et je me servis des focles (*sic*) et des voiles d'étais pour m'échouer [1]. » Des gabiers et des hommes de bonne volonté s'étaient lancés dans la mâture branlante du vaisseau amiral, pour déferler les voiles; d'autres marins avaient pris place dans les canots du bord, pour allonger les amarres; l'un d'eux ayant sombré, ceux qui l'armaient gagnèrent à la nage une autre embarcation et exécutèrent la manœuvre ordonnée. De tous les autres bords, des canots s'étaient également détachés, portant ancres et câbles vers terre, pour permettre aux navires de se touer; plusieurs eurent le même sort que celui du *Formidable;* mais, non moins ardents que son équipage, leurs canotiers regagnèrent leurs navires à la nage ou bien atterrirent sur l'Isla Verda, dont ils renforcèrent la défense. Peu à peu, sous l'action de leurs focs et d'autres voiles, huniers, perroquets de fougue, etc., les vaisseaux français dérivèrent vers le fond de la baie [2].

L'évolution du *Formidable* ne se fût peut-être pas achevée sans sa destruction, si un événement heureux n'avait contribué à son salut. La bigue du *Pompée* fut brisée; celui-ci fut alors si évité par le courant et la brise que sa poupe eut bientôt le cap sur la bordée du vaisseau amiral français [3]. Il était ainsi enfilé par le canon de celui-ci [4]; la faiblesse du vent ne lui permettait pas d'y échapper, en manœuvrant pour présenter le travers à son adversaire. Ne pouvant, dans cette situation, que répondre au feu de San-Yago et de quelques chaloupes canonnières espagnoles mouillées au large de celui-ci, bientôt son gréement et sa mâture furent hachés, ses voiles flottèrent en lambeaux. Non seulement son feu était presque nul, mais, dans sa dérive, il vint à masquer celui du *Venérable* [5].

Saumarez voyait le *Pompée* gravement compromis : ses couleurs même, abattues puis rehissées aussitôt, lui avaient causé

[1] Rapport de Linois, A. M., BB[4], 155, fol. 127.

[2] Guérin, *op. cit.*, t. VI, 238; *Moniteur universel,* 14 brumaire an X-5 novembre 1801.

[3] Clowes, *op. cit.*, t. IV, p. 462; William James, *op. cit.*, t. III, p. 100.

[4] J. Ross, *op. cit.*, t. Ier, p. 344 : « Le *Pompée* perdit sa position dominante vis-à-vis l'amiral français...., et fut maintenant enfilé à son tour. » Récit de Brenton.

[5] J, Ross, *op. cit.* Livre de loch du *Vénérable*, t. Ier, p. 372.

un moment d'angoisse; de plus, l'escadre française s'éloignant par son abattée, la supériorité du feu lui était ainsi enlevée [1]. Il se résolut donc à reprendre la manœuvre primitivement conçue : faire doubler par un de ses navires la ligne française, plaçant le vaisseau amiral entre deux feux, tandis que, mettant à profit la faible brise, il s'efforcerait d'engager les navires adverses de plus près et de reconquérir l'avantage du tir en les serrant au feu.

Ayant hélé le *Vénérable*, celui-ci détacha un de ses canots pour transmettre à l'*Hannibal* l'ordre verbal de doubler la ligne française [2]. Il était dix heures vingt. En même temps, l'amiral ordonnait à ses autres vaisseaux de couper leurs câbles et d'approcher la division Linois.

Les chaloupes canonnières espagnoles, d'abord tirant à l'abri des flancs de nos vaisseaux, se portèrent alors hardiment en ligne, pour appuyer l'évolution de leurs alliés; elles engagèrent vivement la lutte; mais elles durent plier et, gravement avariées, fuir vers l'extrémité de la baie, perdant un de leurs officiers, l'enseigne Don Geronimo Labaton. L'une d'elles, qui s'efforçait de prendre le *Spencer* en poupe, reçut une bordée terrible, qui l'envoya par le fond [3]. Tel fut également le sort de la plupart des autres. Deux de ces petits bâtiments réussirent seuls à s'échouer.

Le *Caesar* virait le premier, pour venir passer à terre de l'*Audacious* et du *Vénérable* [4]. La manœuvre des autres vaisseaux s'exécutait avec peine, tant le rude assaut livré par eux leur avait fait éprouver des dommages. Ainsi le *Spencer*, percé de

[1] Ibid., p. 345.
[2] William James, *op. cit.*, t. III, p. 101.
[3] J. Ross, *op. cit.*, t. Ier, p. 369. Livre de loch du *Spencer* : « à 10 h. 39, coupé le câble...., les chaloupes canonnières cherchent à nous approcher...., mais le feu vif que nous faisons les force à se retirer en grand désordre. »
[4] « Sept chaloupes canonnières.... prirent une part si active à l'action, que cinq d'entre elles furent coulées ou mises hors de combat. » Rapport de Linois : « Les chaloupes canonnières ont pris une part très honorable à l'action ; et c'est avec des sentiments d'admiration et de reconnaissance que je rends hommage aux marins espagnols.... Ces chaloupes ont été mises hors de combat dès le commencement de l'action. » Linois à Lucien Bonaparte, 2 thermidor-21 juillet, A. M., BB4, 155, fol. 129 et 12 ; Guérin, *op. cit.*, t. VI, ch. XI, note 14 (note de Linois) : « ce qui est relatif aux sept chaloupes canonnières (dans mon rapport) est inexact, elles ne combattirent à peine que la première heure. »

plusieurs coups à la ligne de flottaison, évoluait difficilement, ayant ses manœuvres dans le plus mauvais état [1]. Quant au *Vénérable*, son mât de hune de misaine vint à bas; cette grave avarie, son grand mât sévèrement atteint, les drisses de ses focs, les manœuvres dormantes et courantes coupées ne lui permirent d'effectuer qu'avec lenteur son virage [2]. Lui, le *Caesar* et le *Spencer* défilèrent alors en tirant [3], tandis que l'*Audacious* se disposait à venir s'embosser de manière à pointer avec avantage son artillerie sur l'*Indomptable* et le *Muiron* [4]. Quant au *Pompée*, balayé depuis plus d'une heure, recevant les coups sans pouvoir les rendre, sa situation était critique, et il eût peut-être succombé si Linois n'avait dû, pour éviter le doublage, ordonner de s'échouer. Sur l'ordre de Saumarez, les chaloupes de l'escadre et les bâtiments légers, sortis de Gibraltar, lui donnèrent la remorque et parvinrent, ensuite, à tirer hors la ligne du feu le vaisseau désemparé pour le conduire à Gibraltar [5]. L'*Hannibal* avait fait route, au nord-est, dans la direction de Rio-Palmeiros; puis, ayant ainsi couru un bord, il virait pour laisser arriver sur le *Formidable* [6].

La première phase de ce rude combat était terminée; nos navires approchaient de terre; au nord-est, l'*Hannibal* manœuvrait; le *Pompée* se traînait vers Gibraltar; les quatre autres Anglais, sans parvenir à former une ligne, étaient entraînés dans le sud-ouest vers l'Isla Verda et l'*Indomptable*. Par l'effet de la brise, la fumée s'était dissipée assez pour qu'on pût distinguer le tableau offert par la rade : nos vaisseaux continuant à tirer autant que le permettait leur position, les débris de l'escadrille espagnole, quelques bâtiments de commerce qui, spectateurs et victimes de la lutte, désertés de leurs équipages, non sans pertes pour ceux-ci, troués et, en partie, rasés par les boulets anglais portant jusqu'au fond de la baie, s'enfonçaient par la poupe ou par l'avant, ou se couchaient doucement sur le flanc, tandis que

[1] W. James, *op. cit.*, t. III, p. 102.
[2] J. Ross, *op. cit.*, t. Ier, p. 370, livre de loch du *Spencer ;* p. 372 du *Vénérable*.
[3] Ibid., p. 360 ; livre de loch du *Caesar*.
[4] Ibid., p. 371 ; livre de loch de l'*Audacious*.
[5] W. James, *op. cit.*, t. III, p. 102 ; J. Ross, *op. cit.*, t. Ier, p. 361. Livre de loch du *Caesar*.
[6] W. James, *op. cit.*, t. III, p. 101.

d'autres d'entre eux, mutilés mais flottant encore, étaient entrainés, au gré des courants et de la brise, vers le rivage. Un brick fut porté sur le *Muiron*, évoluant alors; ses vergues menaçaient de s'engager dans celles de la frégate, quand quelques hommes s'élancèrent sur les haubans de l'abordeur et, s'arc-boutant désespérément, parvinrent à dégager les deux navires. Entraînés loin de leur bord, ils profitèrent de ce que le bâtiment marchand talonnait sous l'Isla Verda pour la gagner à la nage et servir à sa batterie [1].

« Il calmait, toujours; mes manœuvres étaient déjà bien endommagées, de sorte que le mouvement d'abattée fut extrêmement long. Je fus exposé à recevoir des bordées par la hanche [2]. » Pendant cette lente évolution du navire, Laindet-Lalonde, son commandant, avait été tué et remplacé par le capitaine de frégate Lucas. Sur les gaillards qu'il avait fait évacuer, Linois était demeuré seul avec deux officiers. Le bruit courut, alors, que lui aussi avait trouvé une mort glorieuse. Craignant que ce bruit n'ébranlât les courages, il se décida à parcourir les batteries du *Formidable*, ne craignant qu'une chose : c'était d'être frappé ailleurs que sur le pont de son vaisseau [3]. Il s'y rendit et, lorsqu'il parut, les acclamations de ses hommes dominèrent la canonnade et le son de la charge, devenu plus grêle, la mort y ayant mis une sourdine. Une voix plus que toutes les autres alla à son cœur, ce fut celle de son fils, jeune aspirant : « Papa, lui criait l'adolescent, cela va très bien ici. » Ce souvenir lui arrachait, quelques jours après, ces mots bien humains : « Je vous avoue qu'en pareille circonstance, un fils est trop rapproché de son père [4]. » Il parcourut ainsi son vaisseau, encourageant tous ces braves gens. « Fussé-je le dernier, mon général, je servirai ma pièce, » lui disait l'un d'eux, dont les camarades avaient été tués. Recommandant l'activité à un autre, dont la pièce chargée ne tirait pas, celui-ci répondait : « Mon général, je laisse dissiper la fumée, je ne vois pas l'ennemi et ne veux pas perdre mon coup [5]. » Embrassant celui-ci, félicitant

[1] *Moniteur universel*, 14 brumaire an X-5 novembre 1801.
[2] Rapport de Linois; A. M., BB[4], 185, fol. 127-128.
[3] Guérin, *op. cit.*, t. VI, p. 240.
[4] Maurice Loir : *Souvenirs et gloires maritimes*, p. 123. Linois à Vence, 12 juillet.
[5] *Moniteur universel*, 14 brumaire an X-5 novembre 1801.

les autres, il acheva sa tournée au milieu des acclamations et des courages réconfortés.

« Sur les onze heures, le *Formidable* toucha le fond, en présentant le travers, à peu près au large. » A ce moment, l'*Hannibal* arrivait, toutes voiles dehors, à la hauteur de la tour d'Almirante. Ferris, son commandant, cherchant à passer entre le *Formidable* et la côte, serra celle-ci de plus prés pour franchir l'affour du vaisseau amiral, à moins d'une portée de voix duquel il se trouvait, et s'échoua de manière que « ces deux vaisseaux, se présentant l'avant, ne purent se tirer que quelques pièces de chasse [1]. » C'était le salut pour le *Formidable*, pour l'*Hannibal* le désastre. Échoué « à une portée de carabine du fort où j'avais eu le temps d'établir mes canonniers....je le fis canonner alors si vigoureusement qu'aucun des autres vaisseaux anglais n'osa l'approcher pour le secourir [2]. » Devaux s'illusionne; son tir, sans doute, mais leur situation aussi empêcha tout secours. Le *Desaix*, d'ailleurs, allait joindre son feu à ceux de San-Yago et du *Formidable*.

« Le *Desaix*, qui exécutait la même manœuvre (que le *Formidable*), eut également à souffrir des enfilades des vaisseaux qui le canonnaient [3]. » Pendant ce temps, son maître charpentier s'était porté, avec le plus grand courage, en dehors du bâtiment, pour repousser des chevilles et placer des boucles destinées à faciliter la manœuvre des pièces démontées [4]. Ce bâtiment touchait, à son tour, et tout en essuyant le feu de deux vaisseaux, s'occupait à s'embosser; en même temps, il faisait un feu terrible sur l'ennemi [5]. Admirant sa manœuvre, Linois ordonna de faire, à son commandant, le signal de satisfaction : « Ce qui ne put être exécuté, toutes les drisses ayant été coupées à la mâture [6]. » Embossé, Christi-Pallière dirigea immédiatement ses pièces contre le malheureux *Hannibal*.

Ayant signalé à Saumarez sa situation, Ferris s'efforça de se tirer du mauvais pas où sa malencontreuse tentative l'avait

[1] Rapport de Linois précité, A. M., BB⁴, 155, fol. 128.
[2] Devaux au ministre, 1er thermidor-20 juillet, précitée. Arch. guerre.
[3] Linois à Forfait, 15 thermidor-3 août. *La Révolution française*, t. X.
[4] *Moniteur*, 14 brumaire an X-5 novembre 1801.
[5] Linois à Forfait, 15 thermidor-3 août, précitée.
[6] Ibid.

placé. Son navire ayant paru se soulever un peu, il fit, sous l'effroyable tourmente qui l'accablait, mouiller à l'arrière une ancre, pour chercher à le relever de terre; vain effort! Lui et son équipage continuaient, malgré tout, à se conduire en gens de cœur, ripostant avec acharnement aux coups de leurs adversaires. En peu d'instants, le gréement fut haché, les manœuvres détruites, puis le mât de hune du grand mât vint à bas, tombant avec fracas sur les bastingages. Aux chaloupes du *Vénérable* et du *Caesar* l'accostant, Ferris fit connaître que tout effort serait impuissant à le dégager. Il renvoya donc le canot du *Vénérable;* celui du *Caesar* ayant été coulé le long de son bord, sur son ordre, les hommes qui l'armaient montèrent une des embarcations de l'*Hannibal* pour regagner leur navire [1].

Saumarez, dont l'énergie ne faiblissait pas, s'était pris à espérer sauver son vaisseau par une diversion : il le dégagerait par son attaque décidée sur l'autre extrémité de la ligne française et sur l'Isla Verda. Après avoir viré et doublé le *Vénérable* et l'*Audacious*, après avoir envoyé ses bordées au *Desaix,* ainsi qu'on l'a vu, il engagea l'*Indomptable*, qui avait touché [2]. Celui-ci « ne put présenter, de suite, le travers à l'ennemi. Sa position devint critique, mais son feu ne se ralentit point [3]. » Le *Caesar*, à moins de trois encablures, canonnait violemment son avant, et il allait avoir affaire à l'*Audacious*. Le commandant de ce vaisseau, sur l'ordre de Saumarez, avait coupé son câble, puis cherché à hâler son avant pour pointer ses batteries sur l'ennemi; « pendant ce temps, les voiles et les manœuvres ayant été très coupées et le navire étant devenu peu maniable, il mouilla l'ancre à jet avec un câble de cinq pouces sur le bossoir et réussit à présenter le flanc à l'ennemi [4]. » Il fit route ensuite vers l'Isla Verda et vint à passer entre le *Caesar* et l'*Indomptable*. La situation de ce dernier devint terrible, il soutint alors une des actions les plus meurtrières de la journée. Lui et l'*Audacious* engagèrent la lutte pour ainsi dire bord à bord; disparus au milieu d'une épaisse fumée, ils se criblaient sans

[1] William James, *op. cit.*, t. III, p. 101.
[2] Id.
[3] Rapport de Linois, A. M., BB⁴, 155, fol. 128.
[4] J. Ross, *op. cit.*, t. Iᵉʳ, p. 371. Livre de loch de l'*Audacious ;* William James, *op. cit.*, t. III, p. 101.

relâche. Sous les coups de l'artillerie anglaise, les sabords, bientôt détruits, n'offrirent plus par place que de vastes brèches par où la mitraille et la mousqueterie s'engouffraient, balayant tout sur leur passage, mêlant, dans les flaques de sang, les débris humains aux tronçons d'armes. A une si courte portée, tout faisait projectile et tout en servait. L'équipage ne faiblissait pas, éteignant les incendies qui s'allumaient sans cesse, et manœuvrant sous les ordres de Touffet, pour forcer le bâtiment à abattre. Au milieu de cette lutte sauvage, son mât de hune de misaine, fauché par le canon, tombait sur le pont. Mais la période aiguë de la crise passa, peu à peu, grâce au succès de la manœuvre qui lui permit de s'embosser le travers à l'ennemi accalmé sous notre tir. Celui-ci dérivait et ne pouvait éviter, à son tour, les maux qu'il venait d'infliger à son adversaire, recevant, en enfilade, le feu de l'*Indomptable*, du *Muiron* et de l'Isla Verda [1]. Le *Caesar* était à moins de trois encablures des batteries de terre, ripostant de son mieux ; l'*Audacious*, moins éloigné encore, avait « tout près les rochers sous le bossoir, sous le vent [2]. » La marée baissait; un sort pareil à celui de l'*Hannibal* les menaçait. Saumarez songea alors à s'emparer, coûte que coûte, de l'Isla Verda, mais ses embarcations, détruites ou occupées à remorquer le *Pompée*, lui faisaient défaut, et il dut renoncer à cette attaque [3]; quant à l'*Audacious*, les siennes avaient été envoyées « en tête, pour faire virer le navire, dérivant sous le fort de l'île, qui lui causait des dégâts considérables [4], » et elles y réussirent. Dans ce péril, que se passa-t-il? un boulet enleva-t-il les couleurs? furent-elles amenées? Quoi qu'il en fût, Linois dit : « Un vaisseau anglais toucha sur les bases, vis-à-vis la batterie, dont il essuya le feu, ainsi que celui du vaisseau *l'Indomptable;* son pavillon fut amené, mais des chaloupes le remorquèrent au large [5]. » Une légère brise, qui s'était élevée de terre, sauva les deux vaisseaux anglais.

[1] William James, *op. cit*, t. III, p. 101 ; J. Ross, *op. cit.*, t. Ier, p. 360. Livre de loch du *Caesar*.

[2] Ibid. Livre de loch de l'*Audacious*.

[3] Ibid., p. 345.

[4] Ibid., p. 371. Livre de loch de l'*Audacious*.

[5] Rapport de Linois, A. M., BB[4], 155, fol. 128. Le rapport dit le *Pompée :* c'est une erreur ; il était, alors, remorqué vers Gibraltar. Il ne peut s'agir que du *Caesar* ou de l'*Audacious*. Je pense que c'est ce dernier.

Plus au large, ayant viré sur les onze heures, comme nous l'avons dit, et pris les amures à bâbord, le *Vénérable* et le *Spencer*, tout en réparant leurs avaries, continuaient le combat contre nos navires, faisant tout leur possible pour les approcher, mais sans grand effet, à cause du calme [1]. Le sort de l'*Hannibal* ne pouvait laisser aucun espoir; malgré cela, sa défense restait aussi énergique, tirant « toute sa bordée de tribord à mitraille et à boulets ramés, » contre San-Yago à bâbord, contre-battant le feu du *Desaix* [2]. Ceux de ses coups qui n'atteignaient pas ses adversaires venaient semer l'effroi à Algésiras. Ils frappaient les maisons, « surtout celles vis-à-vis des quartiers, causant beaucoup de tort à la ville [3]. » Les boulets et la mitraille sifflaient et ricochaieut sur les quais et dans les rues, éventrant les murailles, faisant voler les toitures, dont les débris, en tombant sur le sol, mêlaient leur fracas à celui des projectiles. Cependant, le feu de San-Yago, et surtout du *Desaix* qui, « pendant toute l'action, s'était fait remarquer par son extrême vivacité [4], » en eurent raison. Leurs projectiles de fort calibre traversaient de part en part les batteries [5]; les morts et les blessés jonchaient les gaillards. Dans son rapport à Saumarez, Ferris, commandant de l'*Hannibal*, s'exprime en ces termes : « Par suite du nombre de batteries que nous avions à combattre, notre artillerie fut bientôt démontée, et je trouvai qu'il était impossible de rien faire autre, soit pour sauver le navire, soit pour le bien du service. Nos bateaux, voiles, manœuvres fixes et courantes étant détruites et ayant beaucoup de tués et blessés...., je pensai qu'il était prudent d'amener, et, par ce moyen, de préserver les vies des braves gens qui restaient [6]. » A midi trois quarts environ, l'*Hannibal* amena son pavillon [7]. Les canots du *Formidable* l'accostèrent rapidement. Nos marins arborèrent les couleurs françaises, au-dessus du pavillon anglais renversé, puis procédèrent avec un peu de brutalité, paraît-il, à la prise

[1] William James, *op. cit.*, t. III, p. 101.
[2] Devaux au ministre de la guerre, 1er thermidor-20 juillet. Arch. guerre.
[3] Rapport anonyme, Algésiras, 4 juillet ; A. M., BB4, 155, fol 84.
[4] Rapport de Linois, A. M., BB4, 155, fol. 138.
[5] Ross, *op. cit.*, t. Ier, p. 345.
[6] Ibid., p. 353. Ferris à Saumarez, 7 juillet 1801.
[7] Rapport anonyme : Algésiras, 4 juillet, A. M., BB4, 155, fol. 84; Linois dit, à la fin de son rapport (ibid., fol. 129) : L'*Hannibal* « portait le second général

de possession de leur trophée [1]. Hâte excusable! la corvette *le Calpé* approchait; avec un beau courage, Dundas engagea la lutte, espérant porter secours au vaisseau en détresse. Il envoya même des embarcations à son aide, mais elles tombèrent en notre pouvoir et, finalement, il dut se retirer [2].

Le *Caesar* et ses compagnons continuaient toujours à se battre, mais la mer baissait. Les perpétuelles variations de la brise rendaient leur situation périlleuse, et les exposaient fréquemment à un feu sévère et rasant [3]. Le *Pompée* avait gagné Gibraltar, et les embarcations qui l'avaient remorqué revenaient [4] ; le *Spencer* était entraîné dans cette direction, mais tirait toujours. Enfin, trouvant que tout effort pour serrer l'ennemi serait sans résultat, l'amiral fut dans la nécessité de retirer ses navires de cette lutte sans espoir. Le *Caesar* arbora donc le signal de cesser l'action et de ralliement à Gibraltar. Il coupa son câble, ainsi que l'*Audacious;* puis, profitant d'une légère brise, ils prirent les amures à tribord et s'éloignèrent, la proue à la pointe d'Europe, imités dans leur manœuvre par le *Vénérable* et le *Spencer* [5]. L'*Indomptable* leur envoya un dernier coup de canon.

Linois, du gaillard du *Formidable*, pouvait contempler avec orgueil sa division mutilée, mais victorieuse ; ses navires étaient là, leurs couleurs flottant au vent, leur délabrement attestant leur vaillance, comme l'*Hannibal*, avec son pavillon renversé, certifiait leur triomphe.

L'atmosphère tout embrumée s'éclaircissait, et permettait de connaître les ravages de la lutte : maisons éventrées, batteries aux parapets écornés ou en ruines, et, flottant sur les eaux redevenues calmes, des débris de navires. Par place, émergeaient

de la division ennemie ; il s'embarqua dans une petite yole sur laquelle je fis tirer, mais on ne put atteindre un aussi petit objet fuyant vivement vers Gibraltar.... » Ferris était l'officier le plus élevé en grade, et il fut fait prisonnier. Cette erreur de Linois, recueillie par les auteurs, s'explique par le fait des canots de l'escadre, venus au secours de Ferris, et qui se replièrent.

[1] J. Ross, *op. cit.*, t. Ier, p. 358.

[2] William James, *op. cit.*, t. III, p. 104.

[3] J. Ross, *op. cit.*, t. Ier, p. 345.

[4] Rapport anonyme, 4 juillet. A. M., BB4, 155, fol. 84.

[5] Ibid., fol. 85 : « Il est une heure et demie, le feu a cessé de part et d'autre, et les quatre vaisseaux anglais ont viré, ayant la proue à la pointe d'Europe, et le vaisseau amiral anglais fait beaucoup de signaux. »

soit les mâtures, soit des parties de la coque des canonnières ou des navires de commerce qui avaient sombré durant l'action [1]. Les vaisseaux offraient un aspect pitoyable : le *Formidable* avait ses mâts et son gréement hors de service ; l'état de la mâture du *Desaix* n'était guère moins inquiétant ; l'*Indomptable* avait perdu son mât de hune de misaine ; quant à notre captif, l'*Hannibal*, il présentait, avec ses tronçons de mâts, l'aspect d'un ponton. Les corps de tous ces navires n'avaient guère moins souffert : ainsi, l'*Indomptable* avait reçu dans ses hauts plus de trois cent cinquante boulets, une grande partie des pièces de liaison avaient été coupées [2]. Le *Muiron* avait reçu dans sa coque cent cinquante projectiles. Quelles étaient les pertes ? Elles s'élevèrent pour nous, semble-t-il, à six cents hommes environ : la marine aurait perdu cent cinquante-huit morts et trois cent un blessés ; sur ces nombres, deux officiers tués et sept blessés. Les troupes embarquées auraient compté cinquante-cinq morts, dont cinq officiers, et quatre-vingt-cinq blessés, parmi lesquels trois officiers. Les Espagnols perdirent une vingtaine d'hommes. Quant aux pertes anglaises, leur total est plus difficile encore à énoncer : cent vingt et un tués et deux cent quarante blessés [3] ; mais il paraît bien que, dans le relevé des pertes, il ne fut tenu compte, pour certains navires, que des blessés sérieusement atteints [4]. La marine anglaise compta, en outre, environ cinq cents prisonniers [5].

Ainsi se terminait, après six heures de lutte, la journée d'Algésiras. « Depuis longtemps, combat plus terrible et plus honorable pour la nation française n'avait eu lieu [6]. » Officiers, passagers, soldats, marins, disait Linois, ont montré la bravoure la plus réfléchie, la plus exacte subordination. Les armées de terre et de mer, réunies dans cette action, ont rivalisé de courage et

[1] Ibid., fol. 85 : « dommages causés dans la baie d'Algésiras, cinq mistiques espagnols ont coulé bas ; deux bricks danois, de même une goélette américaine, chargée de sucre ; une polacre, prise française, idem. »

[2] Truguet à Forfait (11 brumaire an X-23 octobre 1801), A. M., BB[4], 154. « .... on sera obligé de refondre entièrement le haut de ce bâtiment. »

[3] Rapp. de Linois, A. M., BB[4], 155, fol. 130 ; cf. id., fol. 122. « État sommaire des hommes tués et blessés des troupes passagères, etc. » Arch. guerre ; les pertes anglaises sont celles indiquées par W. James.

[4] Le *Spencer*, p. ex. J. Ross, *op. cit.*, p. 370.

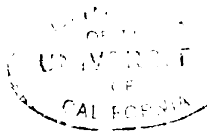
[5] Rapport de Linois.

[6] Devaux au ministre, précitée. Arch. guerre.

d'enthousiasme pour me seconder. Six grandes heures d'un engagement opiniâtre n'ont servi qu'à animer les braves qui se sont distingués dans cette journée.... Des trois commandants de vaisseaux, deux sont morts glorieusement sur leurs gaillards. Je ne m'en suis pas aperçu, par la manière dont se sont comportés leurs successeurs dans le combat. Il ne nous a été conservé que le commandant Christi-Pallière qui a montré, dans le courant de la campagne, autant de zèle et de talent dans la conduite de son vaisseau que de courage pour le défendre [1]. Linois gardait le silence sur les services qu'il avait rendus dans cette journée [2]. Mais vainqueurs, encore tout chauds de leur rude besogne, contemplant le spectacle des vaisseaux anglais s'éloignant les uns à la voile, les autres à la remorque ; équipages et états-majors, tandis que Christi-Pallière disait ironiquement : « Ceux-là iront dîner, mais sans nous [3], » à lord Cochrane se voilant les yeux à la vue de ses compatriotes en déroute ; équipages et états-majors, dis-je, témoignaient du rôle de « leur admirable chef [4], » par les acclamations dont ils le saluaient. Admirable ! épithète justifiée ; car, à tous points de vue, Linois la méritait, « par le courage, la prévoyance et l'habileté [5] » qu'il venait de déployer. Dans l'existence des hommes, comme dans la vie des peuples, il est des heures glorieuses qui effacent les misères passées et voilent les lendemains malheureux ; dans leur brièveté, elles suffisent à glorifier un peuple ou à illustrer une carrière. Pour Linois, la journée d'Algésiras fut une de ces heures ; car, malgré les tristesses que lui réservait l'avenir, malgré les calomnies et les basses accusations des envieux et des jaloux, il resterait *le vainqueur d'Algésiras*.

Tout le mérite de la journée revenait, en effet, à ses heureuses dispositions : sous voiles, il eût été enveloppé et probablement détruit ; il comprit qu'avec des équipages plus braves qu'instruits, et des canonniers médiocres [6], combattre au mouil-

[1] Rapport de Linois, A. M., BB[4], 155, 129-130.
[2] Forfait au Premier Consul, 8 thermidor an IX-27 juillet 1801.
[3] Fulgence Girard et Lecomte, *op. cit.*, t. III, p. 310.
[4] Lettre d'un officier du *Muiron*.
[5] Forfait au Premier Consul, 3 thermidor an IX-22 juillet 1801.
[6] Valaizé : *Historique de l'artillerie de marine*. A bord du *Formidable*, sur soixante chefs de pièces, douze seulement étaient des matelots.



lage lui permettrait de recevoir, avec succès, les forces ennemies qui se trouveraient, ainsi, incapables de donner tout leur rendement, à condition d'éviter d'être doublé par elles. On a vu qu'il y avait réussi, grâce à son sang-froid et à son habileté. En résumé, en face de l'ennemi, il sut concevoir une tactique appropriée à ses forces et à leurs moyens. C'est là la caractéristique d'un véritable homme de guerre. Tout le monde est d'accord sur ce point. « Le combat d'Algésiras était extrêmement à l'honneur de Linois. C'était non seulement un homme distingué par le courage, mais un caractère prudent, particulièrement propre à tirer tous les avantages offerts par une position défensive [1]. » Donnons, enfin, cette autre interprétation de Mahan, qui en dit plus que tous les éloges qu'on a pu faire de Linois : « Si les préparatifs de Brueys au Nil (Aboukir) avaient égalé ceux de Linois à Algésiras, la tâche de Nelson eût été plus rude et sa victoire moins complète [2]. »

Quant à son adversaire, ses instructions lui faisaient, vu sa supériorité de forces, une nécessité d'attaquer, mais il eût dû renoncer plus tôt à une lutte sans chance de succès. Son opiniâtreté mit son escadre en péril, et la perte de l'*Hannibal* lui est en partie imputable. Il se souvint trop d'Aboukir, alors que la situation n'était point la même. A Algésiras, « les extrémités de notre ligne étaient protégées par des batteries, ce qui n'avait pas eu lieu à Aboukir. Enfin, le 1er août 1798, un vent très frais avait permis aux vaisseaux de Nelson d'exécuter les ordres de leur chef [3]. »

Les historiens anglais se sont efforcés, parfois avec aigreur, de restreindre le succès et le mérite de nos marins et de leur chef.

Le manque de vent, le combat à l'ancre de la part de nos bâtiments, enfin l'intervention des batteries et chaloupes espagnoles auraient été la principale cause du revers anglais. Obligé de ménager des alliés dans son rapport officiel, Linois protesta

[1] Mahan : *The influence of sea power upon the french Revolution and Empire*, 1793-1812, t. II, p. 65.

[2] Du même : *Types of naval officers drawn from the History of the British Navy*, p. 416.

[3] Chevalier : *Histoire de la marine française pendant le Consulat et l'Empire*, p. 55.

officieusement contre le rôle que s'attribuaient les Espagnols : « Je me bornerai donc à vous faire connaître la part que ces batteries ont prise dans l'action et le dénuement, bien inconcevable, où elles étaient.... les batteries ont souvent été paralysées, ne pouvant diriger leurs coups sur l'ennemi, par la crainte de les porter à nos vaisseaux [1]. » Le rapport de Saumarez confirme, d'ailleurs, les dires de Linois ; ces batteries étaient à un ou deux milles des bâtiments anglais, ce qui n'était pas alors une portée de canon [2]. Enfin, quoiqu'on ait cherché à l'insinuer, tous les vaisseaux ennemis avaient été chaudement engagés, leurs livres de loch en font foi, ils combattirent comme les nôtres, tantôt à l'ancre, tantôt sous voiles, et ils n'eurent ainsi aucune infériorité à l'égard des Français [3].

Quant aux Espagnols, leur arrivée eût pu causer un désastre pour les Anglais ; ils demeurèrent inactifs à Cadix. Nous verrons plus loin l'état de leur marine, qui eût condamné à l'avortement le plan de Bonaparte, à défaut d'autres raisons.

Le combat à peine terminé, « mon premier soin, dit Linois, fut de mettre tous nos vaisseaux à flot, ainsi que le vaisseau pris, et de leur faire prendre des positions plus avantageuses pour rendre plus redoutable notre feu, réuni à celui des batteries, dont s'occupa le général Devaux, afin de protéger efficacement la division [4]. » Les troupes de terre embarquées reçurent la garde de l'Isla Verda, de San-Yago et d'Almirante. Dès le soir, l'*Hannibal* put, grâce à l'activité déployée, prendre son poste dans la ligne d'embossage [5].

Pendant ce temps, les embarcations avaient transporté à terre les blessés ; puis, des navires glissèrent à la mer les corps des braves des deux nations tués pendant l'action, qui, réconciliés dans la mort, allaient dormir, bercés par la houle du large, leur dernier sommeil dans les eaux de la baie illustrée par leur combat [6]. Seules, les dépouilles des deux vaillants commandants

[1] Linois à Lucien Bonaparte, 2 thermidor-21 juillet. A. M. BB4, 155, fol. 11.

[2] *Annales maritimes et coloniales*, 1836, 2e série, t. II, p. 723.

[3] J. Ross, *op. cit.*, t. Ier, p. 349. Rapport de Saumarez, et livres de loch, p. 365 et 371-372.

[4] Rapport de Linois. A. M., BB4, 155, fol. 130.

[5] Rapport anonyme, ibid., fol. 85.

[6] Rapport de Linois, ibid., fol. 130.

furent confiées à la terre : moins heureux, ils reposeraient en pays étranger, en un pays bientôt ennemi [1].

Le succès d'Algésiras fut connu à Paris le 19 juillet. « Cette importante nouvelle, rapportait le *Journal des Débats*, a été annoncée hier à tous les spectacles, par ordre du ministre de la marine. » Elle causa un grand enthousiasme en France; c'était la seule victoire maritime remportée depuis le début de la guerre. L'événement était heureux pour le gouvernement, au moment où il s'apprêtait à traiter avec l'Angleterre, et on s'explique le retentissement qu'il y donna. Forfait, au reçu des dépêches d'Algésiras, écrivait au Premier Consul : « Cette action est une des plus honorables dont la marine française ait à se glorifier, et votre intention est, sans doute, de récompenser ceux qui ont survécu au combat, comme de décerner un prix à la valeur de ceux qui ont succombé, en donnant à leurs familles des témoignages marqués de la protection et de l'intérêt du gouvernement. Vous voudrez, sûrement, que le courage, la prévoyance et l'habileté que le général Linois vient de déployer soient récompensés d'une manière éclatante [2].... » Le ministre continuait en recommandant les familles des deux commandants tués à sa sollicitude. Un arrêté du 9 thermidor (28 juillet) concéda des pensions à leurs enfants.

Linois reçut un sabre d'honneur à titre de récompense nationale. Quant à ses officiers et équipages, le Premier Consul, malgré ses sollicitations répétées, se montra assez sobre de récompenses. Touffet, élevé au grade de capitaine de vaisseau, quelques avancements de classe pour les autres officiers, voilà pour les états-majors; ni Martinencq ni Christi-Pallière ne reçurent le prix de leurs réels services, malgré l'insistance de Linois et de Truguet. Chaque navire obtint douze armes d'honneur à répartir entre les matelots et soldats [3].

A Londres, la nouvelle causa une baisse de fonds publics. Les journaux ne dissimulèrent ni leurs craintes de nos entreprises

[1] Bibl. nat., mss. N. acq. franç., n° 9942. Cerveau à Margry, précitée. « Pour en revenir à Moncousu, je sais seulement qu'il fut enterré avec le capitaine Laindet-Lalonde, soit dans la petite église d'Algésiras, soit à Cadix.... »

[2] Ibid., fol. 114. Rapport au Premier Consul, 3 thermidor-22 juillet.

[3] *Moniteur* du 12 thermidor an IX, et 14 brumaire an X (31 juillet-5 novembre 1801). Maurice Delpeuch : *Nos bâtiments de guerre : Le Formidable; L'Indomptable.*

ultérieures ni leur étonnement de ce que leurs navires eussent tant souffert [1]. Rassurés plus tard, ils se vengèrent par des chansons. La longue captivité que subit Linois, après 1806, n'eut peut-être pour raison principale que la rancune du peuple anglais. A lire certains historiens de la marine anglaise, il semble, aux critiques, voire aux injures, prodiguées, que le souvenir d'Algésiras resta longtemps une blessure pour l'amour-propre national.

Le 8 juillet, au matin, tous les navires étaient à flot, se réparant, les forts occupés par nos troupes. Les heures qui vont suivre seront pour Linois des heures d'angoisses. Il est toujours sans nouvelles de Cadix, et cependant le temps presse : il craint l'arrivée de renforts ennemis et devine l'effort de l'adversaire. Pendant ce temps perdu par la faute de nos alliés, là-bas, au pied du rocher, les mâts se remplacent, les carènes se bouchent; toutes les volontés tendent à un but unique : réparer la défaite. Linois s'efforce de contrecarrer ce dessein. Il refuse à Saumarez de lui renvoyer les blessés, sauf les amputés, et les prisonniers, sauf les officiers, contrairement à l'habitude des Espagnols, auxquels il recommande, mais en vain, de surveiller les siens [2]. « Il serait important de ne pas les renvoyer de sitôt, parce qu'ils manquent de « *marines* » dans leurs escadres [3], » mandait-il à Forfait, dont il prétendait être obligé d'attendre les ordres pour expliquer son refus. Il rompt des négociations dans lesquelles il flairait, non sans raison, un procédé pour se renseigner [4]. Par des rapports d'espion, il apprend que cinq vaisseaux seraient derrière Gibraltar, sept autres à Minorque, avertis du combat; qu'on embarquerait des fourneaux à rougir les boulets, pour venir l'incendier [5]. Nouvelles fausses, sans doute, mais de nature à inquiéter un chef.

On comprend donc son irritation et ses soupçons en présence de la conduite de nos alliés. Tous ces sentiments apparaissent dans ses lettres à Forfait : « Je crois, par politique, devoir dissi-

[1] Voy. le *Star*, numéros des 21 et 27 juillet 1801.
[2] J. Ross, *op. cit.*, t. Ier, 383-386, 396. Saumarez à Linois, 8, 9 et 10 juillet.
[3] Linois à Forfait, 20 messidor-9 juillet. A. M., BB4, 155, fol. 7.
[4] Raikes : *Memoirs of Admiral Sir Jahleel Brenton*, p. 117. Mission de Brenton auprès de Linois.
[5] Renseignements recueillis à Gibraltar par un espion, 20 messidor-19 juillet. A. M., BB4, 155, fol. 9.

muler en ce moment l'indignation et la méfiance que m'inspire la conduite des Espagnols.... Il est constant, citoyen ministre, qu'il y avait trente heures que j'étais mouillé à Algésiras quand j'ai été attaqué. L'on m'avait assuré que les batteries étaient parfaitement en état; mais cependant, pas une bombe n'était chargée, etc. » Après avoir exposé l'état des batteries et de ses vaisseaux, il continuait : « Nous sommes disposés à nous bien battre....; mais il peut arriver des forces ennemies bien supérieures et, alors, l'escadre de Cadix n'aurait plus la possibilité de venir nous secourir.... » En ce moment, les vaisseaux anglais sont hors de service. « Vous jugerez, citoyen ministre, combien le moment est favorable pour opérer notre jonction et effectuer notre mouvement sur Cadix. Le silence du général Massaredo (*sic*) me désespère.,.. Je n'ai pu obtenir des Espagnols que des sentiments stériles de félicitation et d'admiration.... Je les presse vivement de pourvoir à la sûreté de nos vaisseaux.... Je sollicite inutilement la protection de l'escadre de Cadix, qui reste honteusement dans le port. Notre position est extrêmement critique.... L'on projette à Gibraltar de venir nous brûler, et cette tentative de nos ennemis n'est pas celle que je crains le moins.... Nous sommes très près de la côte et je redoute les forts vents d'est [1]. » Le lendemain, il lui écrivait : « Je viens, enfin, de recevoir l'avis du général Dumanoir que les forces de Cadix avaient reçu l'ordre de venir nous chercher à ce mouillage; cette lettre est datée du 18 (messidor), et cependant le départ de l'escadre n'est point encore signalé. Les moments sont précieux... Cet *Hannibal* fait beaucoup d'eau, ainsi que l'*Indomptable*, mais si nous sommes assez favorisés pour avoir du beau temps et que l'escadre de Cadix nous donne de prompts secours, j'espère que nous entrerons dans ce port [2]. »

Linois apprenait, à ses dépens, qu'il eût été sage de ne pas compter sur la flotte de Cadix pour faciliter son passage du détroit et le succès de la concentration.

A. Auzoux.

(*A suivre.*)

[1] Linois à Forfait, 19 messidor-8 juillet. M Dumas, *op. cit.*, t. VII, p. 275-277.
[2] Du même au même, 20 messidor-9 juillet. A. M., BB[4], 155, fol. 8.

MÉLANGES

I.

LA FISCALITÉ PONTIFICALE EN FRANCE AU XIV[e] SIÈCLE [1]

L'ensemble des travaux concernant jusqu'à présent la papauté, portait principalement sur ses relations avec tel ou tel pays ou sur l'influence qu'elle put exercer, à une époque déterminée, sur le monde civilisé ; mais, à de bien rares exceptions près, aucun érudit n'avait encore entrepris d'examiner l'administration pontificale, surtout au point de vue financier, dans les pays soumis à son influence. MM. Samaran et Mollat viennent heureusement de combler cette lacune pour la France, au XIV[e] siècle. La période qu'ils ont choisie (période d'Avignon et grand schisme d'Occident) est celle où la fiscalité pontificale s'organise et parvient à l'apogée de son développement. Au XV[e] siècle, battue en brèche par le clergé et la royauté, on la voit s'effondrer presque entièrement. Ils ont donc pu, en limitant ainsi leur étude, offrir un tableau bien complet de cette administration, qui tient une place considérable à cette époque. Cette étude, faite à l'aide des archives de la Chambre apostolique conservées au Vatican, est destinée à rendre les plus grands services aux érudits qui s'occupent du moyen âge. Nous ne pouvons mieux faire que de résumer leur travail pour en montrer l'importance.

ADMINISTRATION CENTRALE

A la cour pontificale, l'ensemble des bureaux où se traitaient les affaires financières et qui dirigeait et surveillait l'administration pro-

[1] *La fiscalité pontificale en France au XIV[e] siècle* (période d'Avignon et grand schisme d'Occident), par Ch. Samaran et G. Mollat. Paris, A. Fontemoing, 1905, in-8 de XV-278 p. et deux cartes. (Bibliothèque des Écoles fran-

vinciale des finances, s'appelait la Chambre apostolique. A la tête de ces bureaux étaient deux hauts fonctionnaires, le camérier et le trésorier.

Le camérier était un véritable ministre des finances pontificales. Nommé par le pape, il était toujours évêque ou archevêque, mais ne pouvait être cardinal. Si, pour un motif, il quittait provisoirement la cour pontificale, le pape pourvoyait de suite à son remplacement. Quand le pape se réservait l'évêché d'Avignon, le camérier devenait son vicaire général et, comme tel, avait la gérance des biens de la mense et l'administration de la justice.

Il avait la haute main sur tous les fonctionnaires dépendant de la Chambre, tant sur ceux qui résidaient au siège de la cour que sur ceux qui étaient chargés, dans les diverses parties de la chrétienté, de veiller au recouvrement des impôts. Il nommait les collecteurs, les commissaires de toute espèce, leur confiait des missions, surveillait leur gestion, les destituait, les déposait ou les révoquait selon son bon plaisir; c'était en son nom qu'étaient rédigées les quittances qui accusaient aux collecteurs réception des sommes envoyées à la Chambre.

L'une des plus importantes attributions du camérier était la vérification des comptes fournis à certaines époques par les collecteurs. Il chargeait alors un clerc de la Chambre de faire un rapport sur ces comptes et présidait d'ordinaire les conseils où il était procédé à leur examen.

Les documents émanés du camérier (lettres camérales) étaient insérés dans de véritables registres de chancellerie. A mesure qu'on avance dans le XIVe siècle, le nombre des lettres camérales s'accroît en même temps que la fonction du camérier prend de l'importance. Malheureusement, cette série de documents est souvent interrompue par des lacunes.

Le trésorier, nommé aussi par le pape, avait l'administration matérielle de la caisse et du trésor de l'Église romaine. Au XIVe siècle, ce fut presque toujours un évêque. Soumis à l'autorité du camérier, c'était lui qui demandait aux collecteurs compte de leur administration, examinait leurs livres, les approuvait et leur donnait le *quitus*.

On trouve souvent deux trésoriers, quelquefois aussi un trésorier et un vice-trésorier.

Au-dessous du camérier et du trésorier se trouvent les fonctionnaires subalternes. Les principaux sont les clercs de la Chambre. Au nombre de sept sous Clément V, ils ne furent plus que trois ou quatre

çaises d'Athènes et de Rome, publiée sous les auspices du ministère de l'instruction publique, fascicule 96).

pendant tout le reste du xive siècle. Ce sont de véritables notaires ; ils rédigent les contrats, reçoivent les comptes particuliers des collecteurs, les vérifient en détail avant de les présenter au camérier, rédigent les lettres camérales. En dehors de la cour, ils sont chargés de missions extraordinaires ; par exemple de lever un impôt spécial ou contrôler la gestion des collecteurs. Ils forment enfin, avec le camérier et le trésorier, le conseil supérieur de la Chambre, et portent, vers le milieu du xive siècle, le titre de conseillers.

Au-dessous de ces clercs, on trouve un nombre beaucoup plus considérable d'employés subalternes, dont les principaux sont les scribes, que l'on peut assimiler aux expéditionnaires modernes, et les courriers, qui devaient porter les lettres, faire les citations, convoquer les prélats, etc.

TAXES

En France, les taxes peuvent se diviser en deux catégories distinctes au xive siècle :

1° Celles qui étaient payées directement par les contribuables au siège de la curie ;

2° Celles qui étaient levées sur place, d'abord par des envoyés extraordinaires, ensuite par des fonctionnaires spéciaux nommés collecteurs.

Les premières, qu'il suffira d'énumérer, étaient principalement :

1° Les droits payés par les évêques et les abbés à la Chambre apostolique, à l'occasion de leur nomination ou de leur confirmation par le pape ; 2° les droits de chancellerie payés directement par les destinataires des bulles ; 3° les redevances dues à l'occasion des visites aux tombeaux des apôtres que les évêques étaient obligés d'effectuer à des intervalles réguliers et bien déterminés ; 4° le droit de pallium.

Les autres, plus importantes, formeront chacune l'objet d'une étude.

DÉCIMES

L'usage des décimes extraordinaires imposées par les papes sur les revenus ecclésiastiques remonte au début du xiiie siècle. L'origine fut surtout les besoins nouveaux créés par les croisades.

Pour connaître la valeur approximative des biens du clergé susceptibles d'être imposés, la Chambre apostolique fit parcourir le monde catholique par des agents spéciaux chargés d'établir un relevé complet des bénéfices ecclésiastiques, d'indiquer l'importance du revenu de chacun et la part de contribution dont il était susceptible d'être grevé. Cette opération s'appela la taxation. La taxe était une estimation faite de la part de revenus qui était censée revenir à un bénéfi-

cier chaque année, toutes charges déduites, et c'était la dixième partie de cette taxe, c'est-à-dire des fruits restant sa propriété, qu'il payait, et non la dixième partie de tous ses revenus bruts.

Tous les ecclésiastiques, à l'exception des cardinaux et de l'ordre hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, payèrent la décime. Les chevaliers de l'Ordre teutonique et les Chartreux bénéficièrent aussi, en quelques circonstances, de l'exemption.

Depuis Philippe le Bel jusqu'en 1350, les papes cédèrent uniformément les décimes au trésor royal et, pendant cette période, ils accordèrent très fréquemment aux rois de France l'autorisation de lever cette imposition.

Les provinces ou les parties de provinces qui n'étaient pas comprises dans les limites de la France du xive siècle, c'est-à-dire les provinces de Besançon, Lyon, Vienne, Tarentaise, Arles, Embrun, Aix étaient soumises à un régime spécial. Aussi ne furent-elles pas comprises dans la réforme d'Urbain V qui, dans le consistoire du 27 février 1363, réduisit de moitié la taxe de la décime dans les provinces et les diocèses que la guerre et la peste avaient particulièrement éprouvés. Cette mesure fut étendue par Grégoire XI en 1372, 1373 et 1374, à plusieurs autres provinces et diocèses. Cette détaxe fut désignée dans les textes officiels par les termes de *nova taxatio*, opposés à ceux d'*antiqua taxatio*.

ANNATES

Au xive siècle, on entend par annates les revenus de la première année d'un bénéfice réservés à la Chambre apostolique, à la suite d'une nouvelle collation. Régulièrement, cette taxe ne comprenait que la moitié environ du revenu d'une année. On a considéré longtemps Jean XXII comme l'auteur des annates; on en trouve cependant des traces bien avant lui; mais elles étaient alors perçues par les évêques et le premier pape qui les réclama au profit du trésor pontifical fut Clément V. Jean XXII n'innova donc point quand, le 8 décembre 1316, par la bulle *Si gratanter advertitis*, il réserva à la Chambre apostolique la moitié de tous les bénéfices vacants à cette date, ou dont la vacance viendrait à être déclarée pendant les trois années suivantes, en Allemagne, en Angleterre, en Castille, en Aragon et dans les provinces ecclésiastiques qui, à cette époque, ne faisaient pas partie de la France. Ce fut seulement le 20 février 1326 qu'une bulle décréta la levée des annates en France avec certains adoucissements spéciaux à notre pays. Il n'y eut de soumis à l'annate que les bénéfices ecclésiastiques, avec ou sans charge d'âmes, y compris les dignités, personats et offices qui vaqueraient *apud Sedem*

apostolicam, mais non ceux qui changeraient de titulaire à la suite d'un échange. La bulle, promulguée pour un an, fut, dans la suite, renouvelée d'année en année, cependant avec quelques modifications.

Benoît XII ayant renoncé à la croisade s'abstint de réclamer l'annate ; mais Clément VI la rétablit dès le 20 mai 1344.

L'annate correspondait tantôt à la taxe, c'est-à-dire au montant du revenu dont le bénéficier était censé s'enrichir chaque année, tantôt, au contraire, à l'autre portion de ses revenus, qui était appelée le surplus, *residuum*. Si le bénéfice n'était pas taxé, la Chambre et le bénéficier partageaient les fruits, mais sans déduction des charges que ce dernier supportait seul. Parfois, le bénéficier abandonnait tous les revenus aux collecteurs qui, alors, acquittaient les charges et confiaient à des intermédiaires le soin de veiller au culte divin. Un bon nombre de bénéfices et quelques ordres religieux étaient exempts des annates.

PROCURATIONS

La procuration était le droit qu'avait l'évêque ou son représentant de recevoir l'hospitalité, lui et sa suite, de l'église ou du bénéfice qu'il visitait. A l'origine, la procuration n'était qu'un simple subside en nature ; elle tendit de bonne heure à devenir une redevance pécuniaire. Innocent IV et Grégoire X s'insurgèrent contre cette pratique et en interdirent l'usage. Benoît VIII la rétablit. Clément V recommanda à divers évêques de se contenter de procurations modérées à cause des ravages occasionnés par les guerres ; mais, en même temps, il les dispensa des visites personnelles et leur permit de se substituer des délégués. De cette mesure imprudente, expliquée par les malheurs des temps, naquirent des abus que de nombreuses tentatives de réforme ne purent réprimer. Benoît XII, pour remédier à la situation, fixa un maximum à la procuration.

Avant Urbain V, des papes avaient déjà fait lever par des collecteurs spéciaux la procuration au profit de la Chambre apostolique dans certains diocèses, et un bon nombre d'évêques avaient même abandonné spontanément une partie de leurs procurations au Saint-Siège. Mais ce fut ce pape qui rendit cette mesure générale dans toute la France ; elle ne fut cependant pas exécutée sans difficultés et souvent le fisc pontifical dut composer avec les évêques. A partir du xve siècle, cet impôt ne fut plus levé. Par une ordonnance de 1406, Charles VI s'y opposa. Au concile de Pise, Alexandre V y renonça complètement et, au concile de Constance, on en condamna l'usage.

DROIT DE DÉPOUILLES

Le droit de dépouilles était, originairement, le droit de piller la maison de l'évêque qui venait de mourir. Ce fut même pour défendre du pillage les biens ecclésiastiques que l'Église en constitua des défenseurs en la personne des avocats, des avoués, des vidames.

Les abbés, puis les évêques saisirent d'abord les dépouilles des bénéficiers de leur dépendance, lorsque ceux-ci venaient à mourir. Puis, vers le milieu du XIIIe siècle, les papes songèrent à retenir à leur profit les avantages dont jouissaient exclusivement les abbés et les évêques; mais ce fut Jean XXII qui régla et généralisa l'exercice du droit de dépouilles, et on voit, sous son pontificat, les collecteurs saisir les biens d'un grand nombre d'évêques et de personnes ecclésiastiques après leur décès. Sous les successeurs de Jean XXII, le droit de dépouilles reçut une application de plus en plus fréquente et étendue, à mesure qu'augmentait le nombre des bénéfices réservés à la collation du Saint-Siège. Cependant, jusqu'à Grégoire X, aucun décret général n'attribua en France les dépouilles des prélats au fisc pontifical. Avant le 9 juillet 1371, chaque nouveau décès amenait une réserve que le pape, suivant les cas, prononçait ou non. A cette date, le Saint-Siège revendiqua les biens de toute personne ecclésiastique venant à décéder dans les provinces de Bordeaux et d'Auch, ainsi que dans le royaume d'Espagne. Le 18 juin 1390, Clément VII étendit cette mesure à la province de Tours.

L'application du droit de dépouilles constitua au XIVe siècle une source de revenus considérables pour la papauté. Des protestations nombreuses s'élevèrent contre son exercice. Si des abus furent commis de la part des collecteurs, on peut dire cependant qu'en général ce droit sauvegarda plutôt les biens ecclésiastiques en les soustrayant à la rapacité des héritiers des titulaires de bénéfices. L'ordonnance royale de 1406 abolit cette institution en France, et elle faillit s'effondrer au concile de Constance.

SUBSIDES CARITATIFS

Les subsides caritatifs sont les dons gracieux accordés par le clergé aux évêques dans les cas de détresse financière. Leur usage fut très fréquent au XIVe siècle; les papes l'adoptèrent à leur profit, et en certaines circonstances graves firent appel aux dons volontaires du clergé. Ce subside qualifié de volontaire l'était seulement parce que le montant n'en était pas fixé; mais on voit par plusieurs exemples que les papes l'exigèrent comme les autres taxes, quel-

quefois sous peine d'excommunication. Les commissaires même et les collecteurs en vinrent non plus à le solliciter, mais à taxer les bénéficiers et à répartir entre eux cet impôt. Ce subside, réclamé en principe pour les besoins urgents de l'Église, fut en plusieurs circonstances abandonné par les papes aux rois de France.

CENS

Les cens dont il est question sont de deux sortes : 1° les *gros cens*, qui étaient perçus comme prix de la jouissance effective de terres dépendantes du Saint-Siège; 2° les *menus cens*, qui étaient offerts pour conserver ou obtenir la protection apostolique. Le paiement de ces cens avait lieu d'une façon très irrégulière, et ils formaient une maigre ressource pour le trésor pontifical. Ils se payaient en numéraire et quelquefois en nature.

VACANTS

Les vacants, qu'il ne faut pas confondre avec les annates, désignaient les fruits des bénéfices dont la collation appartenait au pape, et qui, pour cette raison, étaient dits vacants en cour. Le pape s'en réservait les revenus jusqu'à la nomination d'un nouveau titulaire et en confiait la perception à un commissaire spécial ou au collecteur provincial. Les vacants furent une source de revenus considérables pour la papauté au XIVe siècle.

Dans la catégorie des vacants rentrent les *Fructus indebite* ou *male percepti*. C'étaient les revenus d'un bénéfice qu'un clerc avait indûment perçus, soit qu'il n'eût pas été pourvu canoniquement de ce bénéfice, soit qu'il l'eût possédé concurremment à d'autres, en dépit de la constitution *Execrabilis*, soit qu'il n'eût pas demandé dispense d'âge ou qu'il n'eût pas reçu les ordres sacrés dans le temps prescrit par le droit ecclésiastique. Dans tous ces cas, le Saint-Siège considérait le bénéfice comme vacant, et réclamait les fruits perçus indûment. Il y avait alors ordinairement composition entre le bénéficier et la papauté.

COLLECTORIES. COLLECTEURS

La levée de tous ces impôts exigeait un grand nombre d'agents. Ces agents, nommés collecteurs, étaient placés à la tête d'une circonscription financière désignée sous le nom de *Collectoria*, en français Collectorie. En France, le nombre des collectories fut toujours plus considérable que dans les autres pays; mais il fut très variable et

oscilla suivant les pontificats entre douze et dix-sept. Ces circonscriptions financières correspondent rarement aux circonscriptions provinciales ecclésiastiques. Une collectorie comprend parfois deux ou trois provinces ecclésiastiques. Parfois, au contraire, une seule province ecclésiastique suffit à constituer deux ou trois collectories.

L'institution des collecteurs remonte au commencement du XIIIe siècle, à l'époque où des impôts furent établis sur les biens du clergé en faveur des croisades; mais c'est au XIVe siècle seulement qu'ils devinrent des fonctionnaires permanents. C'est même vers le milieu de ce siècle qu'on leur assigna comme résidence fixe et comme champ d'opérations une circonscription déterminée.

Les collecteurs étaient nommés par le camérier ou par le pape lui-même pour un temps déterminé. Leurs fonctions ne pouvaient cesser que par démission, révocation ou transfert à une autre charge. Choisis à tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique, ils avaient des pouvoirs considérables, supérieurs par certains côtés à ceux des évêques, qu'ils pouvaient excommunier; ils avaient également une grande liberté d'action.

Pour exercer leurs fonctions, les collecteurs étaient entourés d'un certain nombre de subalternes. Les principaux étaient les sous-collecteurs, ordinairement nommés par les collecteurs qui transmettaient leurs noms à la Chambre. Rarement le camérier se réservait leur nomination, préférant en laisser toute la responsabilité au collecteur. Les sous-collecteurs prenaient les ordres des collecteurs et devaient leur obéir strictement. A certaines époques de l'année et à des intervalles variables suivant les collectories, ils leur transmettaient l'argent recueilli, contre quittance scellée. Dans les collectories très étendues, on trouve quelquefois à la tête des sous-collecteurs un sous-collecteur général.

Au-dessous d'eux était encore un certain nombre d'employés assermentés, tels que notaires chargés de copier les listes, de rédiger les quittances et les actes, serviteurs et familiers qui étaient quelquefois employés pour des missions de confiance.

La manière de lever les impositions dépendait souvent de leur nature. Pour contraindre les récalcitrants à s'exécuter, les grands moyens auxquels avaient recours les collecteurs étaient l'excommunication et l'interdit. On en vit plusieurs, au XIVe siècle, abuser de ces armes spirituelles et s'en servir pour extorquer de l'argent à leur profit. Cependant, on peut dire, d'une façon générale, qu'ils s'acquittaient de leurs fonctions avec zèle, fidélité et probité. C'est ce qui ressort de l'examen de leurs livres et c'est ce que prouvent les faveurs et les récompenses que les papes accordèrent à un grand nombre d'entre eux.

LE COLLECTEUR A LA CHAMBRE APOSTOLIQUE

En même temps qu'il apportait l'argent, le collecteur soumettait son compte à l'administration centrale. Ce compte était rédigé au moins en deux exemplaires, dont l'un restait sa propriété, et l'autre, après examen, était déposé aux Archives de la Chambre. Tous ne sont pas conçus sur un plan uniforme; les uns sont détaillés, d'autres sommaires; les uns sont établis par diocèses de la circonscription; dans d'autres, au contraire, chaque taxe a sa rubrique.

La reddition des comptes avait lieu à des intervalles assez irréguliers. En principe, au moins à la fin du XIVe siècle, elle devait se faire tous les deux ans. En règle générale, la Chambre transmettait à ses collecteurs l'ordre de venir à Avignon rendre leurs comptes et les y contraignait s'ils n'obéissaient pas ou ne présentaient pas d'excuse légitime. Un sous-collecteur pouvait suppléer le collecteur pour la reddition des comptes.

Un clerc de la Chambre était chargé par le camérier d'examiner ces comptes en détail et de présenter un rapport. Pour faciliter cette tâche, le collecteur condensait en quelques pages de chiffres, les renseignements trop diffus des comptes proprement dits et en formait un *compotus abreviatus* ou *compotus brevis*, relié à la suite de son registre. Quand le rapport était terminé, le clerc en faisait lecture à un jour donné à la trésorerie en présence du camérier, du trésorier et des autres clercs de la Chambre, et c'était à la suite de ce rapport que les gages du collecteur étaient fixés.

Pour trancher les questions litigieuses qui pouvaient surgir entre bénéficiers et collecteurs, juger les malversations qui se pouvaient commettre, la Chambre avait sa cour judiciaire. A sa tête était l'auditeur qui, nommé par le pape, présidait le tribunal de première instance chargé de juger les procès financiers. Le vice-auditeur remplaçait en cas de besoin l'auditeur dont il avait la juridiction civile et criminelle; mais ni l'un ni l'autre de ces deux fonctionnaires ne pouvaient en rien déroger à la juridiction du camérier, qui terminait par lui-même ou par des juges délégués les causes qu'il lui plaisait de retenir devant son tribunal.

L'auditeur avait un sceau dont la garde était confiée à un employé spécial, le *sigillator*. Le personnel judiciaire de la cour de l'audience comprenait encore le procureur fiscal, chargé d'introduire les causes, et les avocats fiscaux.

Un procès n'était jamais intenté à un collecteur sans avoir été précédé d'une information secrète d'abord, dans laquelle les dénonciateurs devaient apporter les preuves des faits qu'ils alléguaient,

puis d'une enquête publique conduite ordinairement par un clerc de la Chambre ou un commissaire spécial. Après le procès, le collecteur reconnu coupable du délit dont on l'accusait était généralement condamné à la confiscation de ses biens et à l'emprisonnement.

TRANSMISSION DE L'ARGENT

Au XIIIe siècle, la taxe établie pour la levée de la décime, et qui plus tard servit de base à celle des annates, l'avait été en monnaie de compte, c'est-à-dire en livres, sous et deniers. Il fallait donc d'abord que le collecteur sût quelles espèces correspondaient à cette monnaie fictive; puis qu'il convertît les monnaies reçues en pièces d'or françaises et surtout en florins, qui avaient cours en Avignon. Pour ces différentes opérations, les collecteurs avaient recours aux changeurs, et les frais de change que le collecteur notait dans son livre de dépenses restaient à la charge de la Chambre. Pour éviter toute fraude, la Chambre avait aussi ses changeurs, qui portaient le nom de *campsores camerae*.

L'opération du change effectuée, il restait au collecteur à transmettre l'argent de sa collecte à Avignon ou à en disposer suivant les ordres de la Chambre. Un des moyens souvent employés pour éviter des transports d'argent, toujours longs et coûteux, fut l'assignation à des tiers vis-à-vis desquels le Saint-Siège était débiteur. Si l'argent était envoyé directement à la Chambre, tantôt le collecteur venait lui-même à la Cour pontificale rendre ses comptes et remettre les sommes qu'il avait recueillies jusqu'alors; tantôt (et c'était le cas le plus fréquent) il se déchargeait de ce soin sur un sous-collecteur, un familier ou une personne de confiance. D'autres fois, l'argent était remis à des personnages munis de pouvoirs extraordinaires du Saint-Siège qui étaient délégués pour recueillir les arriérés des impôts et stimuler le zèle des collecteurs. Il faut enfin mettre au nombre des intermédiaires souvent employés pour faire parvenir l'argent au trésor pontifical, les maisons de banque. Au XIIIe siècle et jusqu'à leur disparition, ce furent les Templiers qui reçurent, gardèrent et transmirent une bonne partie de l'argent levé au profit du Saint-Siège dans les différents pays de la chrétienté. Après leur chute, les banquiers italiens, lombards et surtout florentins, les remplacèrent. Cependant, on peut constater qu'au XIVe siècle, la Chambre apostolique n'eut recours que le moins possible à l'entremise des banquiers; ce qui n'empêcha pas néanmoins les papes de les prendre souvent sous leur protection.

Toute cette organisation financière que l'on vient d'exposer est l'œuvre de Jean XXII. Trouvant à son avénement le trésor pontifical

épuisé par les donations testamentaires exagérées de Clément V et par les dilapidations des neveux de ce pape, il créa, pour faire face aux nécessités de son époque et mener à bien les grandes entreprises utiles à la chrétienté, des impôts dont ses prédécesseurs lui avaient donné l'idée. Malheureusement, bien des abus surgirent dans la suite. Les prodigalités de certains papes, l'âpreté mise par d'autres à recouvrer ces impositions, les malheurs qui accablèrent la chrétienté pendant la guerre de Cent ans, le discrédit jeté par le grand schisme sur la papauté, la politique qui, sous Clément VII et sous Benoît XIII, prit le pas sur la religion; toutes ces causes réunies firent germer cet esprit de réforme qui, au XVI[e] siècle, bouleversa l'Église catholique et arracha à son influence la moitié de l'Europe.

Pour clore leur travail, MM. Samaran et Mollat ont publié des listes des fonctionnaires financiers trouvés au cours de leurs recherches. Ils donnent ainsi les noms de la plupart des camériers, trésoriers, auditeurs de la Chambre, vice-auditeurs, procureurs fiscaux, commissaires apostoliques, collecteurs, qui furent en charge au XIV[e] siècle.

JULES VIARD.

II.

UNE COALITION RELIGIEUSE EN 1792 CHEZ LES BRETONS

On a tout dit sur la Constitution civile du clergé inventée par l'Assemblée nationale de 1789 et approuvée par le trop faible prince qui occupait alors le trône de France : on a raconté comment cette réaction contre le favoritisme de l'ancien régime sema la division dans l'Église de France en introduisant le suffrage universel dans le recrutement des dignitaires et desservants ecclésiastiques et en supprimant le contrôle supérieur de la cour de Rome, en faisant de tous les prêtres des fonctionnaires astreints à un serment de fidélité; mais nos historiens n'ont pas toujours dépeint avec des couleurs assez vives les perplexités qui torturèrent les consciences dans toutes les paroisses où les fidèles étaient en présence d'un prêtre jureur et d'un prêtre réfractaire au serment.

Toute l'année 1791 se passa en discussions dans la presse, dans les sociétés populaires, et jusque dans les moindres chaumières sur la question de savoir si la Constitution civile du clergé était bonne ou

mauvaise, sur la validité des pouvoirs de l'évêque constitutionnel et des prêtres auxquels il donnait l'investiture, si la messe du prêtre assermenté valait celle du prêtre réfractaire, et comme les matières canoniques ne sont guère à la portée des ignorants qui composent les masses, les erreurs les plus grossières s'infiltrèrent dans la tête du peuple. Les uns prirent parti pour le serment, les autres contre ; on se lançait des injures à la tête et on en venait souvent aux mains comme au temps de Luther et de Calvin; les esprits s'échauffèrent et, dans cette mêlée effroyable, les tempéraments les plus doux devinrent des tigres prêts à verser le sang au premier choc.

C'est ainsi que les révolutions commencent et se terminent quand elles sont menées par des réformateurs trop pressés de réaliser leurs rêves ou trop dédaigneux des croyances et des habitudes invétérées ; alors les froissements se produisent, les colères s'enflamment quand, la veille du choc, les populations étaient encore disposées à la concorde. Il ne faut pas se lasser de le redire : la Révolution de 1789 a été sanglante parce qu'elle a été précipitée et athée, elle aurait pu être tout autre si elle avait ménagé les croyances religieuses. C'est un fait saisissant, surtout pour les observateurs qui descendent dans le détail des événements et qui cantonnent leurs études dans un coin de territoire.

Nous prendrons le district de Clisson, dans la Loire-Inférieure, et nous y verrons quel a été le contre-coup de la Constitution civile du clergé. Là, comme dans le reste du département, les curés assermentés étaient très mal accueillis et les populations gardaient fidèlement les réfractaires, malgré les arrêtés du directoire du département qui prescrivaient de les éloigner de leur presbytère : actes en date du 9 mai 1791, du 6 juin, du 9 décembre et du 8 février 1792. Tous ces actes d'autorité restaient lettre morte ; les curés assermentés envoyés au Loroux, à Maisdon, à Monnières étaient couverts d'outrages, tandis que les proscrits étaient accueillis dans toutes les maisons. Les volontaires en armes, envoyés pour maintenir l'ordre, se faisaient juges de l'orthodoxie des uns et des autres, prenaient les enfants des bras de leurs mères réfractaires et les portaient à l'église du prêtre jureur pour les faire baptiser. Au milieu de ces luttes intestines, les administrations ne pouvaient rester neutres et, tiraillées en sens divers, apportaient peu d'empressement à seconder les efforts d'un directoire qui troublait les consciences.

Telle était la situation des esprits lorsque s'ouvrit le carême de l'année 1792. N'oublions pas toutes les circonstances qui contribuaient encore à augmenter l'énervement général ; l'orage grondait d'un côté à la frontière du Nord par suite du rassemblement des émigrés, une invasion étrangère était à redouter, et, à l'intérieur, le peuple, se tour-

nant vers les églises, suivant la coutume séculaire, pour se préparer à la célébration des fêtes de Pâques, recherchait partout le prêtre qui répondrait à ses croyances. On manquait de desservants pour le culte officiel, le recrutement des assermentés était très difficile dans la Loire-Inférieure ; la plupart des églises ordinaires étaient fermées et les anciens curés, forcés de célébrer la messe et de remplir leur ministère en cachette, dans les chapelles des châteaux ou en plein air, n'étaient pas faciles à rencontrer. A les voir errer comme des proscrits, on les aurait pris facilement pour des conspirateurs prêts à donner la main aux ennemis du dehors, et leurs amis furent bientôt qualifiés d'aristocrates. C'est ainsi qu'en temps de révolution les situations se compliquent d'une foule de malentendus qui viennent aigrir les esprits et multiplier les germes de division.

Il est pourtant facile de montrer que les réfractaires de 1791 et 1792 étaient tout d'abord d'excellents patriotes, que la tournure des événements éloigna peu à peu de la politique violente adoptée par l'Assemblée nationale. A Clisson, par exemple, la municipalité avait accepté toutes les réformes civiles ; son procureur-syndic Dabin nous dit lui-même : « J'ai prononcé tous les serments civiques exigés par nos législateurs ; ils étaient dans mon cœur [1]. » En voyant que les administrateurs du département poursuivaient à outrance les curés non assermentés, les envoyaient chercher par les gendarmes et les gardes nationaux pour les interner à Nantes, il devint lui aussi réfractaire, et chercha les moyens d'obtenir un atermoiement. Priver les paroisses de leurs pasteurs au moment de l'année où les fidèles avaient le plus besoin de leur ministère, c'était mettre le feu aux poudres.

Dabin était témoin d'une grande fermentation dans toutes les communes rurales des alentours ; il se demandait avec inquiétude si les mécontents, au lieu d'aller jusqu'à Nantes, ne tourneraient pas leur colère contre les autorités qui siégeaient à Clisson, chef-lieu de district. Le 23 janvier 1792, le département ayant renouvelé ses interdictions précédentes et les membres du directoire du district ne paraissant pas s'émouvoir, les officiers municipaux firent circuler une pétition pour demander que les Bénédictines de Clisson fussent au moins autorisées à conserver leur chapelle ouverte et leur aumônier non assermenté. Ce vœu, formulé dans trois pétitions signées par les principaux habitants de la ville, par le maire, Boutiller, accompagné des notables, et par les religieuses, fut porté à Nantes par deux délégués que nous retrouverons dans d'autres circonstances analogues, le sieur Senèque, maître d'école, et le sieur Jean Dabin, procureur de la commune.

[1] Arch. dép., L 250.

Le directoire du département répondit que la pétition des citoyens lui faisait l'effet de signatures mendiées, que la municipalité avait excédé ses pouvoirs en délibérant sur un objet qui ne touchait pas l'administration municipale, et arrêta que la chapelle des Bénédictines serait fermée au public et que l'aumônier ferait place à un autre [1].

Les troubles causés par la persécution religieuse augmentant de plus en plus l'effervescence des esprits, un groupe d'habitants de Clisson organisa à son tour un pétitionnement dans le sens contraire aux précédents et rejeta le mal sur les prêtres insermentés, dont le nombre était encore trop grand dans les campagnes. Le département répondit par un nouvel arrêté daté du 22 mars 1792, qui est un coup d'autorité qu'on pourrait comparer aux mesures de police générale que prirent plus tard les représentants du peuple en mission dans les départements. L'arsenal des lois pourtant nombreuses que l'Assemblée nationale avait promulguées ne contenait aucun décret qui autorisât les départements à recourir aux mesures de *sûreté générale ;* mais, en temps de révolution, la légalité trop lente cède le pas à la force des circonstances. Le directoire du département, s'érigeant en Convention, ouvrit des listes de proscription pour tous les prêtres qui avaient refusé le serment à la Constitution civile du clergé [2].

Arrêté du département du 22 mars [3]

Considérant que les troubles dont le département est agité et qui déchirent principalement les campagnes ne font que se prolonger et s'accroître chaque jour, si l'assiette et le recouvrement des (impôts) contributions sont retardés, si les dangers se multiplient et compromettent la sécurité des bons citoyens, si la chose publique est en péril et la Constitution même menacée, le fanatisme, les suggestions et l'audace impunie des prêtres qui ont refusé la soumission aux lois en sont notoirement et presque exclusivement la cause ;

Considérant que tous les moyens que l'administration a employés jusqu'à présent pour éloigner de son territoire cette funeste et terrible influence ont été à peu près sans effet ; qu'un très petit nombre de ces ecclésiastiques a obéi ; que plusieurs ont feint de méconnaître la voix des autorités constituées forcée de se faire entendre pour le salut du peuple ; que quelques-uns même ont paru s'enhardir par la mollesse et la connivence de quelques administrations subordonnées.... ;

[1] Ibidem, L 47, fol. 67 et 93.

[2] Il faut lire les termes de cet arrêté du 22 mars 1792 pour se rendre compte de l'agitation considérable soulevée en France par cette constitution malencontreuse.

[3] Voir les arrêtés antérieurement pris contre les prêtres non assermentés, les 9 mai, 6 juin, 9 décembre 1791, 8 février 1792 (archives de la Loire-Inférieure, série L).

En conséquence, l'administration arrêta que les districts feront le recensement de tous les prêtres non assermentés qui seront résidants dans leur ressort, et que la liste servira pour faire l'appel nominal tous les jours à midi, à la maison de Saint-Clément de Nantes, où ils seront tous internés. Tous ceux qui ne comparaîtront pas seront recherchés par la force armée et amenés à Nantes[1].

Au lieu de ramener le calme, cet acte de déclaration de guerre ouvrit au contraire l'ère des émeutes, qui conduisit à la grande révolte du mois de mars 1793. Le jour même où les prêtres non conformistes furent proscrits des paroisses et rassemblés à Nantes, la sécurité des environs de Clisson fut si compromise que les habitants furent obligés de pétitionner de nouveau pour réclamer l'appui de la force armée régulière. Le commandant de la garde nationale, Belorde, qui avait été le plus empressé à dénoncer les Bénédictines et leur aumônier, fut le premier à s'alarmer et à requérir du secours.

Depuis quelques jours, les paroisses circonvoisines nous menacent de fondre sur notre ville. Les conseils perfides et les séductions des prêtres non conformistes que le désespoir accompagne, ne manquent pas de tout mouvoir pour entrainer dans leur parti les habitants simples et crédules tant des campagnes que de la ville.

Pour prévenir toutes les suites fâcheuses que dicte le fanatisme, nous vous prions de vouloir bien nous aider.

Dimanche dernier, huit ou neuf volontaires de la compagnie de votre bataillon, en garnison en cette ville, se promenant sans armes dans la paroisse de Gorges, se virent investis de plus de trois cents paysans qui, les ayant aperçus, quittèrent l'église en les menaçant de les pandre. La prudance de ces mêmes volontaires, qui se virent obligés de se retirer, les délivra heureusement des coups qui les attendoient et peut-être de la mort, plusieurs étant déjà armés de fourches et autres armes meurtrières pour fondre sur eux.

De plus, nous sommes informés que plusieurs mauvais garnements de cette ville, et qui sont icy en bien plus grand nombre que les patriotes, se rendent journellement dans les différents bourgs voisins pour exciter à une insurrection prochaine. Ces villageois, encouragés par ces factieux, témoignent hautement vouloir seconder leurs vues scélérates.

Nous vous prions donc de pourvoir à la sûreté des *amis de la Constitution* de ce canton et autres lieux voisins :

1° En nous envoyant une seconde compagnie de volontaires ;

2° Une certaine quantité de cartouches, en étant absolument dépourvus également que la compagnie des volontaires qui n'en a pas une seule ;

3° Deux pièces de canons de campagne.

Au moyen de cette force imposante ét suffisante pour être répartie en di-

[1] Arch. de la Loire-Inférieure, L 47 ; *Registre des délibérations du directoire du département*, fol. 152, 153.

vers endroits à la fois, nous éviterons peut-être d'être forcés d'en venir à faire des victimes.

Etc.

A Clisson, le 4 avril 1792 [1].

Suivent les signatures de Belorde, commandant de la garde nationale, qui a tout au moins copié la pièce, et quarante-huit autres signatures.

La commune de Gorges, dont il est question dans la pièce ci-dessus, touche le territoire de Clisson ; ses habitants, armés de fourches, étaient prêts à combattre pour conserver leurs prêtres, leur attitude rappelait l'émeute violente qui avait éclaté au mois d'août de l'année précédente au Loroux-Bottereau, lors de l'installation du curé constitutionnel Valadon ; elle était d'un exemple dangereux et semblait surtout menaçante pour les patriotes qui composaient l'administration du district de Clisson.

Les membres de la municipalité n'approuvaient pas la persécution organisée par le département ; ils crurent de bonne foi que des remontrances portées jusque devant les législateurs auraient quelque chance d'être écoutées, surtout si elles étaient accompagnées de nombreuses signatures, et, de suite, ils se réunirent, le 2 ou le 3 avril, pour arrêter les termes d'une protestation que j'ai eu beaucoup de peine à retrouver, bien qu'elle ait été imprimée et répandue à un grand nombre d'exemplaires. C'est un document à lire et à conserver, qui trahit une fermeté de sentiments peu commune et dont la concision forme un heureux contraste avec la phraséologie ampoulée de l'époque.

La municipalité de Clisson ne pouvant pas reprocher aux ecclésiastiques non assermentés de son canton les excès dénoncés au département, croit qu'elle ne répondrait pas aux vues de cette administration si elle faisait rechercher et conduire par la force publique, dans la ville de Nantes, ceux de ces prêtres qui ne s'y rendraient pas. Il n'est pas en son pouvoir de priver vingt paroisses, dont les curés ne sont pas remplacés, de tout secours spirituel. Si elle est informée que quelques ecclésiastiques commettent des désordres, elle en informera l'administration supérieure. Jusques là, elle croit devoir sûreté à des hommes qui vivent sous la protection des lois, comme elle croit rendre hommage, par sa conduite, à la pureté des intentions du département, qui n'a entendu punir que des prêtres coupables et qui reprocherait tôt ou tard, aux corps subordonnés, leur faiblesse, s'ils servaient, aux dépens de la vérité, les passions des méchants qui ont pu égarer sa justice.

La municipalité et le conseil général de la commune de Clisson arrêtent

[1] Arch. dép., L 281.

que leur présente délibération sera adressée au Roi et à l'Assemblée nationale et au directoire du département de la Loire-Inférieure.

Fait en assemblée du Conseil général, à Clisson, ce avril 1792.

Signé : Boutiller, maire ; Sénèque, Gourraud, Alphonse, officiers municipaux ; Dabin, procureur de la commune ; Nenable, Clisson, Guilloteau, Guerrin, Joseph Gogué, Bertin, P. Loiret, notables [1].

Les fortes têtes qui conduisaient alors la municipalité de Clisson étaient des hommes d'énergiques convictions et en même temps des hommes d'action ; deux d'entre eux, surtout, le sieur Dabin (Jean), procureur de la commune, homme de loi, et Sénèque, maître de pension, passaient pour très actifs et capables de tenter toutes les démarches possibles pour faire réussir la protestation. Les hommes de caractère qui, dans les temps de trouble, osent lever la tête quand tous les autres la baissent, sont trop rares pour que nous ne cherchions pas les traits des deux Clissonnais. Dabin était un homme de loi ; il était si bon patriote qu'il accepta, en 1790, la mission de délégué à Paris pour représenter sa commune à la fête de la Fédération. Son nom figurait sur les listes de la garde nationale, il payait ses contributions, il rédigeait même *gratuitement* les rôles d'acompte, et lorsque la nation prit possession des biens du clergé, il assista, en qualité de commissaire, à la rédaction des inventaires des églises ; il s'est même chargé, lors de l'évasion du Roi, de faire des perquisitions au domicile des curés de Saint-Jacques et de la Madeleine de Clisson ; c'est lui qui a mis les scellés et inventorié leurs papiers [2]. On ne pouvait donner plus de gages à la Révolution. Dabin était, suivant une expression moderne, tout à fait *dans le mouvement*. Ses adversaires ne lui reprochaient qu'une trop grande orthodoxie sur le terrain religieux ; ils l'accusaient d'aller la nuit aux messes des réfractaires et d'y entraîner les têtes hésitantes. On lui prêtait des propos incendiaires, mais il est croyable que ses discours ne se rapportaient qu'à des questions religieuses.

François Sénèque payait sa patente et ses contributions ordinaires ; il était inscrit sur les rôles de la garde nationale depuis trente mois comme capitaine ; il avait prêté le serment civique, et, chose plus grave pour un ami du clergé, *il avait acheté des domaines nationaux*, c'est lui qui le confesse dans un interrogatoire [3]. Tels étaient les deux hommes qui allaient organiser la résistance aux ordres du

[1] Copie faite à Clisson le 23 avril 1864, par M. Gourgeon, curé de Clisson. — *Notices sur les confesseurs de la foi dans le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, publiées par M. l'abbé P.-M. Briand. T. I, p. 540, 541.

[2] Tous ces faits sont indiqués dans son interrogatoire.

[3] Arch dép., L 281.

département et battre le rappel en faveur des prêtres réfractaires dans toute la région.

Après avoir fait imprimer le texte de la délibération municipale de Clisson du 2 avril, à Nantes, avec les presses du sieur Hérault, ils se sont empressés de la répandre dans toutes les communes de la rive gauche de la Loire, même dans quelques paroisses angevines comme Jallais, jusqu'à Machecoul et Bourgneuf, et sans doute aussi sur la rive droite pour créer un mouvement d'opinion qui, à leur gré, ne se généralisait pas assez vite. On signalait bien, dans le district d'Ancenis, une coalition de dix communes qui protestaient dans le même sens que Clisson ; on parlait, depuis le 1er avril, d'une délibération de la municipalité de Prinquiau, dans le district de Savenay [1] ; mais ces foyers de résistance n'égalaient pas l'ardeur des paroisses du district de Clisson.

En même temps qu'ils dirigeaient la propagande dans la Loire-Inférieure, les deux délégués de la municipalité clissonnaise, Dabin et Senèque, n'oubliaient pas que leurs concitoyens avaient émis la volonté de porter leurs protestations jusqu'au Roi et ils se préparaient à faire le voyage de Paris. Pour subvenir aux frais de route, ils firent une collecte qui leur procura une somme de 600 livres, qui ne fut guère dépassée. Aigrefeuille souscrivit pour 20 livres ; Saint-Hilaire-du-Bois, pour 9 sous ; Le Loroux, pour 60 livres ; Gorges, pour 60 livres ; La Chapelle-Bassemer et Saint-Julien, pour 15 livres ; Monnières, pour 50 livres ; Maisdon, pour 38 livres. Les autres souscriptions ne sont pas connues [2].

Munis de cette somme, les délégués se mirent en route et arrivèrent à Paris le 15 ou le 16 avril. Après s'être entendus avec les députés de leur département, ils sollicitèrent et obtinrent une audience du ministre de l'intérieur. Rolland les reçut le 17, prit leur pétition en leur disant qu'il avait reçu d'autres requêtes semblables de divers départements et qu'il les communiquerait avec un rapport à l'Assemblée nationale. En effet, dans la séance du 24 suivant, le ministre prit la parole et s'exprima comme un homme fort embarrassé pour conclure : « Ce ne sont pas quelques départements seulement où des troubles passagers ont élevé des craintes [3]...., c'est une fermentation *universelle*, dont le levain existe dans toutes les parties de la France et a soulevé plus ou moins les esprits dans tous les départements.... Trente ou quarante départements se sont vus forcés de prendre des arrêtés qui n'étaient ni prescrits ni autorisés par la Constitution.... ;

[1] *Délibérations du directoire du département de 1792*. L 47, fol. 91.
[2] Ces chiffres figurent dans l'enquête faite par le district de Clisson, au retour des délégués.
[3] *Moniteur universel*, séance du 24.

je dois faire remarquer parmi ces arrêtés celui de la Loire-Inférieure, contre lequel je viens de recevoir les réclamations de plusieurs communes ou plutôt celles de la municipalité de Clisson, auxquelles ont adhéré vingt municipalités voisines. Il paraît que dans ce département tous les prêtres sont réfractaires, que leur ascendant est considérable, que la circonstance de Pâques peut l'avoir augmenté. »

Les délégués étaient retournés chez le ministre le 23, et celui-ci les avait congédiés en leur annonçant que l'Assemblée était décidée à prendre des mesures générales. On étudia les pétitions au Comité des Dix et quatre jours après, le 28 avril, François, député de Nantes, était en état de présenter un rapport qu'on peut lire tout au long dans le *Moniteur officiel.* Par une ironie amère du sort, il se trouva que ce député du département le plus réactionnaire de France était le plus chaud sectateur de la Constitution civile du clergé. La motion qu'il fit aurait pu être signée par Robespierre ; elle donnait le signal de l'intransigeance.

« Les prêtres assermentés, dit-il, sont les plus ardents promoteurs de la Constitution ; ils en prêchent les maximes.... Un jour, délivrés de leurs adversaires, environnés de plus de lumières, ils diront avec Thomas Payne : « Tous les cultes qui rendent les hommes bons, sont bons. » Un jour, ils sentiront que cette variété de cultes est le produit nécessaire de ce qu'il y a dans le monde de plus divin et de plus sacré, le sentiment et la pensée...., et que cette diversité est plus agréable à l'Être suprême que le froid spectacle *d'un culte uniforme*, dont la monotonie ressemble plutôt à l'étiquette réglée de la cour d'un despote qu'à l'émulation d'une famille nombreuse qui, par des hommages empressés et divers [1], honore les auteurs de ses jours. »

La majorité de l'Assemblée était imbue des mêmes principes philosophiques ; elle n'était pas dans un état d'esprit capable de comprendre les scrupules qui retenaient les prêtres non conformistes ; elle approuva donc la contrainte employée pour faire triompher son système. Les délégués clissonnais auraient perdu leur temps en prolongeant leur séjour à Paris ; ils reprirent donc le chemin de Clisson et le 1er mai ils étaient rentrés chez eux.

Leur conduite séditieuse avait été jugée très sévèrement en leur absence. Dabin fut suspendu de ses fonctions et le directoire du district fut invité par le département à ouvrir une enquête pour connaître les noms des municipalités qui avaient pris part à la coalition et le montant des souscriptions ; les recherches durèrent du 25 mai au 5 juin et révélèrent que la presque totalité des communes du district

[1] *Moniteur universel*, séance du 28 avril 1792.

avait embrassé le parti de Clisson [1]. Les manifestations contraires ne se produisirent que dans les districts voisins, à Machecoul et à Bourgneuf, deux villes qui prirent la peine de rédiger une dénonciation violente contre leur sœur de Clisson. Dans leur emportement, elles n'attendirent pas les renseignements nécessaires et se mirent à déclamer *contre le district*, comme si ses membres eussent été les auteurs de la coalition.

« Réunissons-nous, chers confrères, écrivent les patriotes de Paimbœuf à ceux de Machecoul, et demandons la suppression de ce directoire indigne des fonctions qu'il remplit. Périssent à jamais ces hommes bas et cruels, ennemis de la chose publique, et qu'ils soient pour toujours rayés de la liste honorable d'administrateurs [2]. » C'est ainsi qu'une simple discussion d'opportunité souleva des haines féroces et des emportements dans les centres les plus paisibles, à propos d'un serment qui aurait pu être tout au moins différé. Si les coalisés avaient réclamé la suppression de la Constitution civile du clergé, il est probable que les deux partis en présence se seraient égorgés dès l'année 1792.

Depuis l'évasion du Roi et les visites domiciliaires qui avaient été la conséquence de ce néfaste départ, on ne voyait partout que conspirateurs ; la défiance, en se développant, favorisait l'éclosion des bruits les plus sinistres. A Vallet, on accusait le maire Fresneau, ex-noble, d'entraver l'assiette des impositions, d'organiser des conspirations contre les patriotes et de donner à ses amis les armes destinées à la garde nationale. On a vu, disait on, dans la main de l'un d'eux, un poignard dont la structure annonce *la scélératesse la plus horrible et les projets les plus criminels*.

« Nous savons, disent les patriotes de Vallet, qu'il se fabrique aussi des armes perfides dans la paroisse de Clisson [3]. »

Sur la question religieuse. les membres du district de Clisson avaient une opinion toute différente de celle des membres de la municipalité de Clisson ; ils n'avaient pas approuvé les démarches des délégués à Paris, mais leur influence était si minime dans ce ressort qu'ils osaient à peine élever la voix ; ils étaient environnés d'ennemis qui observaient toutes leurs paroles, tous les projets, et qui n'étaient

[1] On entendit les maires et les procureurs de quatorze communes et. à la suite de cette enquête, la culpabilité de la commune de Clisson parut évidente. Le 25 août, le district concluait à la suspension de la municipalité.

[2] District de Paimbœuf. Livre de correspondance, fol. 20. Arch. dép. Les amis de la Constitution de Machecoul dénoncent aussi, par erreur, les administrateurs du district de Clisson « comme protégeant les prêtres fanatiques et comme donnant l'exemple de la désobéissance à la loi. » (Archives nationales, DXL 11.)

[3] Acte du 1er mai 1792.

pas disposés à pactiser avec ceux qui insultaient Dieu ou le Roi. Leur vie même courait de grands dangers, si nous en jugeons par le factum violent et anonyme qui leur fut adressé par les royalistes, le 5 juin 1791. En voici le style singulièrement provocant :

Nantes, département de l'Infamie.

Messieurs,

Attaché à la Constitution et plus encore au bon ordre, je me trouve obligé de vous informer d'une résolution prise le 17 mai, au département de Bruxelles, relative aux arrêtés pris par les directoires de Mons, Tournay, Ath et autres, par les différentes pièces non controuvées et des plus authentiques. Il paraîtrait [prudent] pour vous d'appareiller et de faire vos paquets.

Il règne dans cette pièce plus d'une fleur de rhétorique que votre ami Duboueix ne saurait expliquer. Je ne crois pas non plus que sa petite philosophie du jour, calquée sur celle des novateurs, puisse vous garantir du petit traitement qu'on semble destiner à couronner vos petits exploits, en différens genres, de l'infamie que vous vous êtes permise [1] contre le trône, l'autel et la patrie.

Il paraît même certain, par les renseignements journaliers, que les Messieurs de l'administration ci-dessus citée pourraient avoir le tems d'infliger les vengeances qu'ils méditent prochainement, sur vos carcasses sacrilèges. Les campagnes les plus voisines de votre repaire féroce demandent la priorité sur la motion Belgique, sur vos forfaitures et vos brigandages journaliers, *tant dans l'enlèvement des prêtres non jureurs* que dans l'aliénation de leurs propriétés viagères.

Vous insultez par là toute la société. Aussi est-elle fondée à exécuter sur vos personnes infâmes et sur vos légères possessions une vengeance des plus complètes. Elle est juste. Croyez-y sûrement. L'énigme est claire, vous m'entendez.

Les administrations en général vont y passer. La patrie a donc le plus juste intérêt à se délivrer de tous les traîtres, les brigands et scélérats comme vous, si elle veut enfin jouir de la paix, dont vous et vos semblables sont à ce moment les plus cruels ennemis et les parjures les plus décidés, Messieurs.

LA VÉRITÉ.

Le 24 mai 1792, l'an premier du Bonnet rouge et le 4e du fantôme de la Liberté régicide qui le sera pour les infâmes clissonnais.

Poursuivi à son tour, Dabin, le procureur de la commune, ne pouvait guère compter sur l'indulgence dans un milieu où les passions étaient aussi fortement déchaînées. Mandé à la barre du directoire du département, puis amené par quatre gardes nationaux de Clisson à Nantes, le 23 août, et renfermé au Château, il fut interrogé, le lendemain 24, par deux administrateurs devant lesquels il ne paraît pas

[1] Je ne sais à quel acte du district il est fait allusion ici.

s'être montré très brave. Il se défendit en disant que ses démarches avaient pour but d'apaiser les habitants des campagnes en soumettant la question à l'Assemblée nationale, il chargea les membres du district et ses collègues de la municipalité pour diminuer ses torts et, malgré cela, il n'obtint pas la liberté. On le maintint en arrestation et il resta sous les verrous près de six semaines. La pétition qu'il adressa à ses juges pour obtenir son élargissement le 1er septembre, n'est pas écrite sur un ton assez crâne pour nous émouvoir ; il fait le bon apôtre comme s'il n'avait jamais abandonné son fusil de garde national : « Je suis père, dit-il, je suis époux ; sera-t-on toujours sourd aux cris d'une épouse qui vous entoure, qui demande le gage de son bonheur et à qui on a percé le cœur de mille traits en lui refusant [1] ? »

Sénèque, son collègue et camarade de voyage, n'eut pas plus de chance ; il fut reconnu dans les rues de Nantes par le procureur de Saint-Fiacre et Clenet, officier municipal de la Chapelle-Heulin, qui saisirent son cheval par la bride et le remirent à la garde nationale, sous prétexte qu'il n'avait pas de passeport et qu'un mandat d'arrêt était décerné contre lui. Interrogé deux fois, le 28 septembre, à la Municipalité, et le 3 octobre, au Département, ses réponses nous apprennent ses états de service, son voyage à Paris et le total des dépenses : 628 livres [2]. Le 19 octobre, il était encore renfermé au Château et réclamait son élargissement. Il y a lieu de croire que sa détention ne fut pas plus longue que celle de Dabin. Le district, consulté sur le sort de ce dernier, avait répondu qu'on le jugeait suffisamment puni par une détention de six semaines, surtout s'il était obligé de restituer les sommes qu'il avait perçues.

L'apaisement que les deux députés de Clisson avaient voulu procurer à leur pays en groupant un certain nombre de pétitions en vue d'éclairer le pouvoir central sur les véritables sentiments des habitants de leur région, sentiments qui se trouvaient être ceux de la majorité du département, ne put se réaliser, par suite de l'entêtement de nos législateurs, et pourtant la moitié des départements de France au moins avait fait entendre qu'elle était hostile à l'application rigoureuse de la constitution civile du clergé. Ceux qui étaient les auteurs de cette déclaration de guerre s'obstinèrent dans leur erreur, prétendant que le clergé regrettait ses richesses et ne soulevait des questions de discipline que pour les reconquérir en s'appuyant sur le concours des mécontents et des partisans de la royauté. Ils traitaient tous ces amis de l'orthodoxie et tous les défenseurs du trône comme

[1] Arch. dép., L 250.
[2] Ibidem, L 281.

une quantité négligeable dont ils auraient facilement raison en leur opposant l'enthousiasme populaire pour l'égalité. Les événements qui désolèrent notre malheureux pays pendant dix ans, leur montrèrent bientôt que les opinions religieuses sont les moins faciles à réduire, qu'elles passionnent les masses au point de les rendre féroces, et que, même en employant les noyades, les fusillades, les déportations, on ne déracine pas une Foi qui a élevé les intelligences et transformé les mœurs d'un grand pays pendant quinze siècles.

Dabin et Sénèque étaient convaincus de ces vérités et ils ne furent pas surpris quand, à leur sortie de prison, ils virent leurs compatriotes prêts à en venir aux mains. Clisson n'était pas loin de la Vendée, de cette contrée où les prêtres, les nobles et le peuple ne formaient qu'un seul parti. Cette ville était sur le passage des armées qui se rendaient de Nantes à Montaigu ; elle fut le point de rencontre de luttes terribles entre les républicains et les royalistes ; le sang coula à flots dans ses rues, autour de son château ; ses maisons furent toutes incendiées. De ses sites enchanteurs, de ses gracieuses et fraîches vallées pleines de poésie, embellies par d'émouvants souvenirs historiques, la haine fratricide fit un lieu de désolation et de ruines. Cette ville, où de généreux esprits avaient un moment rêvé la concorde par l'adoption de mesures de tolérance, fut entièrement dépeuplée ; elle ne retrouva la vie et le calme que le jour où Napoléon lui annonça qu'il lui apportait un Concordat.

LÉON MAITRE.

COURRIER ANGLAIS

ORIGINES. — Sous ce titre : *Religions ancient and modern*, la maison Archibald Constable de Londres publie une série d'élégants petits volumes dans lesquels, sous une forme rapide et élémentaire, on nous donne l'historique et la synthèse des religions [1]. Voici ceux que nous avons reçus jusqu'ici : *Animisme*, par Ed. Clodd, dans lequel l'auteur étudie les origines des religions, le passage du naturalisme à l'animisme, les éléments de l'animisme, le culte des esprits, celui des animaux, des pierres, des arbres, des ancêtres; *Religions de l'ancienne Chine*, par le professeur Herbert A. Giles, de Cambridge, étude sur la religion primitive de la Chine, sur le confucianisme, le taoïsme, le matérialisme et le bouddhisme; *La religion de l'ancienne Égypte* est due au professeur Flinders Petrie, celle de *l'ancienne Grèce*, à M[lle] Jane Harrison; M. Edward Anwyl, professeur de celtique à Abergstwith, a écrit *la Religion celtique*. Les deux derniers volumes parus sont : *Les religions de l'ancienne Scandinavie*, par M. W. A. Craigie, et *l'Islam*, par Ameer Ali. Tous ces petits traités ont été confiés à des spécialistes, qui, s'adressant au grand public et sans pouvoir, sous une forme aussi sommaire, approfondir leur sujet, nous donnent cependant une idée assez juste de ces religions; par suite, ces volumes peuvent rendre de réels services. Nous ne regrettons qu'une chose, c'est qu'on n'ait pas cherché à mettre plus d'unité dans la collection. Certains volumes ont un index, d'autres en sont privés; quelques-uns ont une bibliographie, on ne voit pas pourquoi les autres n'en ont pas. Le seul volume sur l'Égypte possède une photogravure.

— Nous ne pouvons parler longuement du livre du professeur James Orr, *The problem of the Old Testament*, parce qu'il sort un peu de notre cadre [2]. Mais nous dirons du moins qu'il a une réelle valeur et suppose une lecture étendue; c'est le fruit de quarante ans d'études sur le texte et les problèmes de l'Ancien Testament. L'auteur, auquel son ouvrage a valu le prix Bross, a sa pensée personnelle et

[1] Sept petits vol. in-16 d'environ 100 p. chacun; prix : 1 shilling. — [2] Un fort vol. in-8 de L-562 p. J. Nisbet and C[o].

ne se laisse pas imposer par les systèmes du criticisme régnant. Avec beaucoup de modération, mais avec fermeté, il en écarte un grand nombre dont il démontre l'insuffisance, et il est probable que son ouvrage sera accueilli dédaigneusement dans certains milieux ; les critiques impartiaux devront cependant compter avec ce nouveau venu et discuter ses vues. Nous ajouterons que même pour ceux qui ne sont pas des spécialistes, l'ouvrage se présente avec de sérieuses qualités d'exposition et les initiera aux mystères du « higher criticism. »

— Très intéressante aussi et savante, mais d'une étendue beaucoup moindre, est la dissertation du Rev. David Ross Fotheringham sur la *Chronologie de l'Ancien Testament*[1]. C'est l'œuvre d'un spécialiste qui, lui aussi, tout en étant au courant des systèmes plus modernes, a son idée personnelle et ne craint pas de battre en brèche les théories reçues. Son étude chronologique porte sur l'époque des Rois, la chute de Samarie, les Juges, l'Exode, le Code sacerdotal, les Prophètes, la chronologie d'Égypte, d'Assyrie et les autres systèmes chronologiques.

— Avec l'ouvrage du docteur H. Barclay Swete sur l'*Apocalypse*, nous entrons en pleine histoire chrétienne[2]. C'est un bel et solide ouvrage qui fera époque dans l'histoire du commentaire du fameux livre. L'Introduction, de deux cent trois pages, aborde les principaux problèmes que soulève l'Apocalypse, et révèle dans l'auteur une étude directe des sujets. Il se prononce nettement en faveur de l'unité de l'Apocalypse contre des systèmes qui ont eu récemment une grande vogue, et l'opinion d'un philologue aussi versé dans la critique verbale du texte ne peut manquer de faire impression. Il ne se laisse pas davantage émouvoir par l'opinion d'exégètes tels que Westcott, Lighfoot, Hort, pour ne parler que de ses compatriotes, et il place bravement, d'après saint Irénée, l'Apocalypse sous Domitien, dans la dernière décade du Ier siècle. Naturellement, sa théorie soulèvera des discussions, mais on fera bien d'étudier sérieusement ses arguments. Il est moins affirmatif au sujet de l'auteur, tout en inclinant pour saint Jean l'apôtre. Quelle que soit la valeur de l'Introduction et des notes, c'est dans l'établissement du texte, assurément le texte le plus difficile à établir de tout le Nouveau Testament, que l'auteur a montré la plus grande maîtrise, et si l'on n'adopte pas toutes ses leçons, on ne saurait se passer du moins de les discuter. L'ouvrage est enrichi en outre de cartes, de plans et de gravures. C'est un de

[1] *The Chronology of the Old Testament*. Cambridge, Deighton Bell and C°, 1906. Un vol. in-16 de 143 p. — [2] *The Apocalypse of St John, the Greek Text with Introduction and Indices*, 1 vol. in-8. London, Macmillan, 1906.

ces livres solides, longuement médités et travaillés soigneusement, qui font honneur à l'érudition et au jugement des scholars de ce pays.

— C'est encore aux origines chrétiennes qu'est consacré le livre de F. Crawford Burkitt, *l'Histoire de l'Évangile et sa transmission*[1]. Dans une série de dix lectures (Jowett Lectures), données à Londres au printemps de 1906, l'auteur aborde le problème synoptique, celui du quatrième Évangile, la question du canon et des évangiles non canoniques. Les sujets donnés en Angleterre sous forme de lectures ne prêtent pas, nous l'avons déjà fait remarquer, à un grand développement d'érudition. On demande généralement à l'auteur une connaissance précise de son sujet, mais surtout une exposition intéressante. De là les inconvénients et les avantages de la méthode. Avec un vrai savant ou un spécialiste comme M. Burkitt, on a presque toujours la chance de trouver dans la « lecture » des vues originales ou ingénieuses. Ces dix lectures sont en effet fort agréables, d'une exposition aisée, et présentent souvent des vues personnelles. Pour la question synoptique, la théorie de l'auteur n'a cependant rien d'original, c'est celle qui a cours aujourd'hui dans bien des milieux et qui peut se résumer ainsi en deux lignes : à l'origine une source de Marc (l'*Ur-Marcus* des Allemands), puis Marc, et, avec quelques modifications, Matthieu et Luc. Ce qui est intéressant à constater, c'est que sur saint Luc, Burkitt se rencontre à peu près avec Harnack, dont l'ouvrage : *Lukas der Arzt*, n'avait pas encore paru. Sur le quatrième Évangile, on peut dire que le « lecturer » suit une sorte de *via media* entre conservateurs et radicaux. Il y aurait bien quelques autres réserves à faire, mais en somme, dans l'ensemble, le livre est sérieux et suggestif.

— *Golgotha and the Holy Sepulchre*, par le major général sir C. W. Wilson (édité par le colonel sir C. M. Watson[2]), est la réédition des articles de sir Wilson dans le *Quarterly Statement of the Palestine Exploration Fund*, en 1902-1904. Cet ouvrage, publié avec un grand soin typographique, est une étude sur la place des Lieux saints, en particulier sur le Golgotha, Gethsémani, la maison de Caïphe, le Prétoire, et surtout une étude sur l'authenticité des lieux saints en général. Tout en opinant pour l'affirmative, nous regrettons que l'auteur laisse cependant planer certains doutes ; son exposition semblait nous préparer à des conclusions plus fermes.

— L'auteur de l'*Église historique*, le Rev. J. C. V. Durell[3], a pour

[1] *The Gospel History and its transmission*, 1 vol. in-12. Edinburgh, Clark, 1906. — [2] Un vol. in-8 publié par le *Palestine Exploration Fund*, 1906, avec plans et gravures. — [3] *The historic Church*, 1 vol. in-16 de XXIV-328 p. Cambridge, University Press, 1906.

but de compléter l'ouvrage du docteur Hort[1]. Tandis que ce dernier étudiait la notion de l'Église dans le Nouveau Testament pour dégager la conception de l'âge apostolique, le second continue l'enquête à travers les écrivains chrétiens du IIe siècle. Son plan est des plus simples ; il prend les auteurs les uns après les autres, depuis Clément Romain jusqu'aux canons d'Hippolyte, et il recherche la notion et les caractères qu'ils nous donnent de l'Église. Cette étude est faite avec soin et compétence. D'ordinaire, l'exégèse des textes est sage. L'ouvrage est bien divisé, facile à parcourir. Pourquoi l'auteur ne nous donne-t-il les textes qu'en anglais ? Il serait utile, quelque confiance que l'on ait d'ailleurs dans le traducteur, que l'on eût sous les yeux l'original. L'interprétation du fameux texte de saint Jérôme sur l'ordination des évêques d'Alexandrie est un peu sommaire. Il y avait meilleur parti à tirer de l'épitaphe d'Abercius (p. 200-202). Enfin les canons d'Hippolyte, quelque effort que l'on fasse pour les vieillir, sont bien un peu au delà des limites que s'est fixées l'auteur. Au demeurant, ouvrage de consultation qui sera aussi utile à l'historien qu'au théologien.

— Dans *Stoïque et chrétien au IIe siècle*[2], M. Léonard Alston établit un parallèle entre la morale de Marc-Aurèle et les écrivains chrétiens, ses contemporains. Le sujet semble un peu épuisé, tant il a été étudié; cependant, il est traité ici d'après une méthode plus rigoureuse. L'auteur s'est abstenu de généralités vagues; il a soigneusement limité son domaine et s'est interdit de se servir de témoignages postérieurs à Marc-Aurèle, comme on l'a fait trop souvent. D'où l'intérêt de cette étude qui montre bien les lacunes et les faiblesses de l'enseignement stoïque.

— Je suis heureux de m'associer, pour apprécier la *Persécution de Valérien*, de E. Patrick S. Healy[3], au jugement de juges compétents et sévères, pour qui cet « aimable petit volume.... témoigne des progrès considérables réalisés dans le haut enseignement de l'histoire à l'Université catholique de Washington[4]. » L'auteur, en effet, est bien au courant des travaux les plus modernes; on n'a pu lui signaler que de rares omissions: le sujet est bien limité, traité avec clarté et compétence. Il est à souhaiter que la jeune Université de Washington nous donne quelques autres dissertations de même genre sur des points spéciaux d'histoire.

[1] *The Christian Ecclesia*, 1897. — [2] *Stoic and Christian in the second Century, etc.*, by Leonard Alston, 1 vol. in-16, Longmans, 1906. — [3] *The Valerian Persecution*, 1 vol. in-18 de IX-285 p. Londres, Archibald Constable, 1905. — [4] *Analecta Bollandiana*, t. XXV, fasc. 3, p. 348, année 1906. Cf. aussi l'appréciation de M. Paul Allard, dans la *Revue*, t. LXXX, p. 327.

— Avec *Silanus le chrétien* [1], nous sortons du domaine de l'histoire pour entrer dans celui de la fantaisie, tout au moins dans le roman historique. L'auteur, Edwin Abbott, déjà connu pour ses travaux critiques sur le Nouveau Testament, et dont le commentaire sur le quatrième Évangile est attendu non sans curiosité, nous donne ce livre qui ne paraît pas tout à fait à sa place ici, mais que nous signalons aux lecteurs au moins comme une tentative originale. C'est bien la première fois, à notre connaissance, que l'on essaie de faire pénétrer dans le public, par le roman, les récentes théories sur la composition de l'Évangile. L'auteur est, du reste, ici sur son terrain, et si nous n'avons pas à apprécier le mérite de la forme et de la « confabulation, » nous pouvons dire que les points de vue et les discussions sont intéressants, les comparaisons entre Épictète et l'Évangile des plus suggestives, toutes réserves faites sur les principes théologiques de l'auteur, qui sont des plus larges.

— Nous placerons ensemble trois opuscules publiés par la même Société et qui se ressemblent plus par la forme extérieure que par le contenu et surtout par la valeur. Le premier sur l'usage du *Credo dans l'Église primitive* [2], par un spécialiste qui a fait ses preuves, C. H. Turner, peut être c nsidéré comme une œuvre originale. L'auteur étudie les différentes formes du Symbole, celui des apôtres, le Symbole de Nicée, celui de Constantinople et celui de saint Athanase, mais seulement au point de vue liturgique, c'est-à-dire de l'emploi qui a été fait de ces formules soit au baptême, soit à la messe. Il arrive à cette conclusion qui a bien sa valeur dans les disputes non encore apaisées parmi les anglicans, que le Symbole de saint Athanase n'a jamais eu de place dans aucun office de l'Église grecque, ni dans aucun rite sacramentel de l'Église latine, dans laquelle il n'est récité qu'à l'office de prime où les laïques n'assistent pas. Pourquoi donc les laïques, dans l'Église anglicane, seraient-ils obligés à la récitation de cette formule ?

— L'*Histoire des apocryphes* du Rev. S. N. Sedgwick n'a, comme le dit l'auteur, aucune prétention à l'originalité, mais elle est écrite d'une façon intéressante, par un auteur bien au courant de la question [3]. Il est bon de remarquer pour des lecteurs français que par *apocryphes*, il s'agit ici des livres de la Bible que nous appelons deutéro-canoniques : Daniel, la Sagesse, Esther, Tobie, Judith, les Macchabées, Esdras.

[1] *Silanus the Christian*, 1 vol. in-8. Londres, Adam et Charles Black, 1906. — [2] *The History and use of Creeds and Anathemas in the early Centuries of the Church*, 1 vol. in-18 de 121 p., 1906, publié par *The Church historical Society*, sous le n° LXXXV. — [3] *The story of the Apocrypha*, même librairie, 1906, 1 vol. in-18 de 155 p.

— Le troisième de ces opuscules, sous le titre de *Classiques primitifs de l'Église,* contient la traduction du *Pasteur d'Hermas*, par le Rev. C. Taylor[1] Traduction et notes sont d'un homme versé dans les questions que soulève l'étude de ce curieux document.

— Le *Symbole des apôtres* de A. E. Burn, quoique appartenant à une autre collection, peut prendre rang à côté des précédents[2]. Il est à peine besoin de rappeler que l'auteur est bien connu par des ouvrages qui restent classiques en la matière et que nous avons signalés dans nos courriers; son petit traité est un modèle de résumé critique et historique de la question du Symbole.

— Avec *L'âge d'or de l'Église*, nous sommes sur l'extrême limite de la période des origines[3]. L'auteur, le Rev. Spence Jones, donne ce nom à l'âge qui suit la conversion de Constantin; il groupe les événements de l'époque autour de trois grands faits : le monachisme, l'histoire de Constantinople, celle de Rome. Le plan n'est pas rigoureux, pas plus que la méthode. Il faut voir dans cet ouvrage une suite de causeries très brillantes et intéressantes, un peu dans le genre de Gaston Boissier, dans *La fin du paganisme.* Ces excursions dans le domaine de l'histoire du moyen âge, à la suite d'un aimable érudit dont le sens historique est très éveillé, sont aussi utiles qu'elles sont agréables.

— *L'histoire de la théorie politique du moyen âge en Occident*, par R. W. et A. J. Carlyle, est d'une forme plus sévère et plus didactique[4]. Le premier volume que nous avons reçu va du IIe siècle de l'ère chrétienne au IXe. Dans l'Introduction, les auteurs étudient la théorie politique de Cicéron et de Sénèque, puis celle des légistes romains jusqu'à Justinien. Ils abordent ensuite, ce qui est l'objet spécial de leur étude, le Nouveau Testament et les ouvrages des Pères. Toute une partie, la quatrième, est consacrée au IXe siècle. Les documents sont, en effet, plus nombreux à cette époque. Rhaban Maur, Jonas d'Orléans, mais surtout Hincmar, ont leur théorie qu'il fallait étudier de près. L'ouvrage est solidement composé ; d'ordinaire les textes des auteurs sont cités intégralement au bas des pages, le lecteur peut donc apprécier par lui-même. A en juger par ce premier volume, ce travail sera des plus utiles et permettra d'étudier méthodiquement l'histoire des théories politiques dans l'Église.

— En quelques lectures agréables et érudites, le canon Bigg nous

[1] *The Shepherd of Hermas*, 1 vol. de 142 p. — [2] *The Apostle's Creed*, 1 vol. in-18. Rivingtons, London, 1906, dans la collection *Oxford Church Text Books.* — [3] *The Golden Age of the Church.* 1 vol. in-8 de XXIV-446 p. Londres, Society for promoting Christian Knowledge, 1906. — [4] *A History of mediaeval political Theory in the West*, 1 vol. in-8 de XVII-314 p., chez W. Blackwood, Edinburgh and London, 1903.

conduit à travers l'histoire de l'Église[1]. Prudence, Paulin de Nole, Sidoine Apollinaire, Grosseteste, Wycliffe, A Kempis, tels sont les principaux sujets de son étude. On ne verra pas, au premier coup d'œil, un lien bien étroit entre ces divers personnages; mais pour l'auteur, le *leitmotiv* de ces études, c'est l'histoire du développement de l'Église qu'il résume ainsi, système médiéval, décadence du système médiéval, commencement du christianisme moderne. Cette dernière période est représentée par trois conférences sur la réformation anglaise. Il y étudie surtout le système théologique de Jewel, et ce qui donne à ces lectures un intérêt d'actualité, c'est qu'il refuse d'accepter la théorie de Jewel, renouvelée récemment, qu'il faut chercher les origines de l'Église anglicane dans les six premiers siècles. Le docte chanoine reconnaît avec raison, selon nous, que tout le « système médiéval » est déjà en germe dans l'époque qui précède le VIe siècle. Il n'était pas inutile d'enregistrer cet aveu.

Angleterre. — La tâche du docteur Thomas Hodgkin n'était pas aisée. Enfermer dans un volume l'histoire politique de l'Angleterre depuis l'origine jusqu'à l'invasion normande, apprécier tous ces événements que les travaux récents ont éclairés et dont le caractère, méconnu par la plupart des historiens de l'école de Freeman et de Green, demande à être interprété à nouveau, voilà ce qu'on attendait d'un auteur dont les livres ont su déjà conquérir un public nombreux, et l'on peut dire que dans l'ensemble, il n'a pas trompé notre attente[2]. Son ouvrage est sérieux, bien informé, d'une exposition agréable; les hommes et les choses sont jugés avec impartialité et justesse. C'est une bonne page d'histoire. Une discussion plus détaillée nous entraînerait trop loin; nous remarquerons seulement que l'auteur a étudié avec soin la période trop souvent négligée de la domination romaine en Angleterre; les règnes d'Egbert et d'Alfred sont appréciés d'un point de vue assez nouveau, et sur plus d'un sujet, par exemple sur la date de la mort de ce dernier roi, il rejette certaines thèses récentes[3]. L'ouvrage fait partie d'une grande collection historique que publie la maison Longmans et Green, et qui, en douze volumes, contiendra l'histoire politique de l'Angleterre. Le volume du docteur Hodgkin est un excellent début. De bonnes cartes et un index détaillé achèvent de donner à ce travail toute son utilité.

[1] *Wayside Sketches in ecclesiastical History, nine Lectures with notes and preface*, 1 vol. in-8. Londres, Longmans, Green and Co, 1906. — [2] *The History of England from the earliest times to the Norman Conquest*, 1 fort vol. in-8, Londres, Longmans, 1906. — [3] Dans un livre qui touche à tant de questions historiques, on peut naturellement relever quelques erreurs, mais elles sont légères. Voir, dans l'*English Historical Review*, l'appréciation de Th. Lapsley oct. 1906, p. 755 sq.

— *L'Angleterre sous les Tudors* appartient à une autre collection générale sur l'histoire d'Angleterre en six volumes [1], sous la direction du professeur C. W. C. Oman. Ce dernier constate qu'actuellement en histoire, au moins pour l'Angleterre, il n'y a pas de milieu entre les petits manuels d'histoire, résumés incomplets et presque toujours insuffisants, et les ouvrages des spécialistes, biographies détaillées ou monographies étendues. L'histoire dont il a conçu le plan, tout en profitant de tous les travaux parus, ne doit pas s'égarer dans les questions de détail. Le système peut avoir des avantages pour le grand public auquel sans doute l'ouvrage est destiné, mais l'absence de toute référence n'est pas pour satisfaire le lecteur qui voudrait parfois s'assurer de la valeur d'une assertion. Les collaborateurs dont le professeur Oman s'est entouré sont, du reste, gens compétents et l'on peut espérer qu'ils apporteront à leur tâche tout le soin et l'impartialité qu'elle réclame. L'auteur de *l'Angleterre sous les Tudors* (de 1485 à 1603), A. D. Innes, connaît bien cette époque que l'on peut appeler capitale dans l'histoire de la formation de l'Angleterre moderne. Son histoire du règne de Henry VIII et d'Elisabeth est surtout remarquable; tous les aspects historiques sont présentés aux lecteurs dans des chapitres d'une bonne exposition. Si l'on a quelques réserves à faire sur certaines questions, dans l'ensemble, l'auteur montre une largeur de vues dont il faut lui tenir compte [2].

— Il semble que les collections historiques soient à l'ordre du jour. Indépendamment des deux collections que nous venons de citer, nous aurons à parler bientôt de la *Cambridge modern History* et des *Antiquary's Books*. Une autre collection spéciale est consacrée à l'histoire ecclésiastique de ce pays par les soins des Rev. W. Stephens et W. Hunt [3]. Le septième volume que nous recevons va de l'accession de George Ier à la fin du XVIIIe siècle. Il est l'œuvre du chanoine H. Overton, mort avant d'avoir complètement terminé son travail, et du Rev. Frédéric Relton. Cette période de l'histoire ecclésiastique d'Angleterre n'est pas des plus riches. L'histoire de l'Église anglicane proprement dite se réduirait à bien peu de chose; l'un des principaux épisodes est la polémique des théologiens anglicans contre le déisme et le philosophisme. Mais c'est aussi à cette période qu'appartiennent les grands mouvements religieux qui ont exercé une si grande influence sur l'histoire religieuse postérieure de l'Angleterre, le wesleyanisme et l'évangélicalisme. Comme méthode, nous préférons

[1] *England under the Tudors*, 1 fort vol. in-8 de XVIII-481 p. avec cartes. Les volumes sont édités avec beaucoup de soin par la maison Methuen, Londres, 1906. — [2] Voir sur ces réserves un article de la *Dublin Review*, avril 1906, p. 434, 435. — [3] *A History of the English Church*, volumes in-12, publiés chez Macmillan.

celle qui est adoptée ici ; au lieu que dans la collection précédente, les sources et renseignements bibliographiques sont renvoyés en appendice général, à la fin du volume, ici chaque chapitre est accompagné de notes qui permettent de contrôler presque page par page le travail de l'auteur.

— La *Vie paroissiale dans l'Angleterre du moyen âge*, de dom Gasquet, est, comme sa *Vie monastique en Angleterre* dont nous avons eu précédemment occasion de parler, un des volumes de la *Bibliothèque de l'antiquaire*[1]. Ce sont des livres d'amateurs avec de nombreuses illustrations, imprimés avec soin, mais d'où l'on a banni, par une habitude trop fréquente en Angleterre, toutes les notes. Pour un historien comme dom Gasquet, habitué à n'avancer aucun fait sans s'appuyer de citations, le système est plutôt gênant, et l'auteur n'a eu d'autre ressource que de citer en tête de son livre ses autorités. Conformément à son programme, il étudie la paroisse dans ses origines, l'église de la paroisse, le clergé, les officiers de la paroisse, les finances de la paroisse, les services de la paroisse, les fêtes, les sacrements, la chaire, les amusements, les guildes et confraternités. C'est un ouvrage semi historique, semi-archéologique, semi-anecdotique. L'auteur, très au courant, on le sait, de la littérature du sujet, a puisé ses renseignements aux sources les plus diverses. Nous ne lui reprocherons qu'une chose, d'avoir pris un titre trop général qui ne répond pas au contenu du livre. En réalité, ce n'est pas la vie paroissiale au moyen âge qui est le sujet de ce livre, puisque la période anglo-saxonne est à peine abordée par une allusion, c'est la paroisse depuis le XII[e] siècle, et plus spécialement au XIV[e] et au XV[e] et même au XVI[e] siècle.

— Avec dom Columba Edmonds, bénédictin de Fort-Augustus, nous remontons aux origines de l'Église celtique. Son *Église d'Écosse primitive*[2] n'appartient pas à proprement parler au domaine de l'histoire, mais bien plutôt à celui de la polémique ou de l'apologétique. Ce n'est pas à dire qu'il ne s'appuie pas sur l'histoire; selon le témoignage de l'évêque d'Aberdeen qui a donné à ce livre une préface, l'auteur est reconnu comme une autorité dans ces questions. Mais toute sa première partie est un traité sur l'autorité du pape dans l'Église et d'ordinaire les questions sont envisagées surtout au point de vue théologique. La seconde partie est une histoire de la chrétienté celtique; la troisième et la quatrième sont consacrées à la doctrine, à la discipline, à la liturgie et au rituel des églises celtiques. On

[1] *Parish Life in Mediaeval England* (*The Antiquary's Books*, general editor Ch. Cox), by Abbot Gasquet, 1 vol. in-8 de xx-279 p. Londres, 1906, Methuen, avec nombreuses illustrations. — [2] *The early Scottish Church, its Doctrine and Discipline*, 1 vol. in-12 de xx-306 p. Edinburgh, Sands, 1906.

s'étonne un peu de voir la mission du roi Lucius admise sans hésitation, sans même une allusion aux objections qu'elle a soulevées et aux hypothèses de Duchesne et de Harnack. On pourrait signaler quelques autres lacunes; la savante dissertation de Varin *sur les rites celtiques*, qui aurait fourni bien des renseignements précieux, est oubliée, etc. Le livre, en un mot, manque un peu de méthode.

— Parmi les *études sur les mystiques anglais* qui ont fait l'objet de six lectures de carême dans l'église anglicane de Sainte-Marguerite de Westminster [1], il en est deux surtout qui méritent d'attirer l'attention des lecteurs français : la règle des anachorètes *(Ancren Riwle)*, de Julienne de Norwich, et Walter Hylton. La première est un chapitre très curieux et fort peu connu chez nous de l'histoire des recluses ou des béguines au XIII[e] et au XIV[e] siècle en Angleterre; la seconde est consacrée à un mystique du XIV[e] siècle, dont l'*Échelle de perfection* est un traité de vie spirituelle que l'auteur, W. R. Inge, met au-dessus des ouvrages des mystiques du continent; en tout cas, ces pages sont dans l'histoire de la mystique un chapitre à peu près inédit. Les deux lectures sur le mysticisme de Wordsworth et celui de Robert Browning sont beaucoup plus contestables et n'ont en tout cas qu'un intérêt littéraire.

— Nous avons déjà apprécié dans un de nos courriers le premier volume des *Vies des martyrs anglais*, édité par dom Bede Camm [2]. Le second volume, consacré plus spécialement aux *Martyrs sous la reine Elisabeth*, contient une introduction sur la persécution en Angleterre, sous cette reine, puis la vie des martyrs dont les principaux sont John Felton, Thomas Percy, Cuthbert Mayne, John Nelson, Edmond Campion, Thomas Ford, Luke Kirby, William Hart. La plupart de ces portraits sont de vraies autobiographies composées des lettres et des récits des martyrs eux-mêmes. Plusieurs auteurs, comme nous l'avions dit, à côté de dom Beda Camm, le principal éditeur, le P. Bowden, le P. Keogh, le P. Philippe et le P. H. Pollen, ont collaboré à ce livre qui restera un document de premier ordre pour l'histoire religieuse de l'Angleterre.

— A joindre à cette collection un petit livre de S. A. Taylor, agréablement écrit : *Robert Southwell, S. J., prêtre et poète* [3].

— La dissertation historique sur le *Pape Adrien IV, un ami de l'Irlande* [4], est la traduction en anglais d'une étude parue dans les

[1] *Studies on English Mystics*, 1 vol. in-12, Londres, 1906, chez John Murray. — [2] *Lives of the English Martyrs*, volume II: *Martyrs under Queen Elizabeth*, 1 vol in-12 de XLII-691 p. Londres, Burns and Oates, 1905. — [3] Un vol. in-18 de 82 p. Edinburgh, Sands, 1906. — [4] *Pope Adrian IV, A friend of Ireland*, 1 vol. in-18 de XXIX-224 p. Voir aussi à ce sujet la dissertation de l'érudit évêque de Salford, Mgr Casartelli, dans un livre dont nous avons parlé : *Sketches in History*, p. 52 sq.

Analecta Juris Pontificii. Adrien IV, le seul pape anglais, est connu surtout par la bulle qui lui est attribuée et en vertu de laquelle il aurait autorisé Henry II, roi d'Angleterre, à envahir l'Irlande. Cette bulle a été très souvent discutée. Il nous suffira de dire, la dissertation présente n'étant pas originale, que l'auteur de cette étude parue en 1882 concluait à la non-authenticité de la bulle. L'auteur, Mgr Louis Chaillot, n'était pas un érudit de profession ; le traducteur Mc Loughlin a ajouté quelques notes à la traduction. Il n'est que juste de dire que la thèse de l'inauthenticité n'est pas acceptée par tous les auteurs, et qu'encore que le traducteur cite en sa faveur une autorité comme dom Gasquet, d'autres critiques, et récemment encore le P. Thurston, concluent à l'authenticité [1]. A la suite de la dissertation le traducteur a inséré plusieurs documents intéressants.

— Sous le titre de *Studies in Irish History, 1649-1775* [2], nous avons des essais signés par divers auteurs, sur Olivier Cromwell en Irlande, par sir William Butler ; L'Irlande sous Jacques II, par Philip Wilson ; Sièges de Derry et de Limerick, par H. Mangan ; Sarsfield, par Stephen Gwynn ; Après Limerick, par Alice Effie Murray. La Société littéraire d'Irlande, qui a institué des lectures pour l'étude systématique de l'histoire d'Irlande, choisit d'ordinaire bien ses sujets et ses lecteurs. Dans le volume que nous venons de citer, quelques-uns des travaux révèlent une étude personnelle du sujet, par exemple ceux de Gwynn, de Wilson, de miss Murray. Une introduction de M. Barry O'Brien résume les circonstances de la publication.

— Le volume (deuxième de la collection) *Collectanea anglo-premonstratensia*, édité pour le compte de la Société royale d'histoire, par dom Gasquet [3], contient des documents tirés des archives de l'Ordre, gardés maintenant à la Bodléienne, et recopiés aussi dans un manuscrit du British Museum. Le premier volume contenait les *Generalia*, ou documents concernant l'administration générale de l'Ordre en Angleterre ; celui-ci, sous le titre de *Specialia*, donne les documents qui ont rapport aux maisons particulières des Prémontrés ; un troisième volume contiendra la suite des *Specialia* avec l'index. — Les documents sont donnés suivant l'ordre chronologique. Inutile d'ajouter que ces pièces sont éditées avec le soin que l'on pouvait attendre du savant bénédictin. Si elles ne contiennent pas des faits de grande importance pour l'histoire générale, elles sont d'un intérêt de premier ordre pour l'histoire intime des Prémontrés. Ce sont surtout des chartes de visite et des lettres d'abbés. Pour la plupart des com-

[1] Cf. les deux articles du P. Thurston, dans le *Month*, avril et mai 1906. — [2] Un vol. in-12 chez Browne et Nolan, Dublin, 1903. — [3] Un vol. petit in-4. Londres, *Offices of the royal historical Society*, 1906.

munautés, on trouve un registre des noms des chanoines qui seront aussi d'un grand secours pour leur histoire.

— *L'Histoire de l'Angleterre moderne*, par Herbert Paul, en est à son cinquième et dernier volume [1]. Il embrasse de 1885 à 1895. Cette histoire a été généralement appréciée avec faveur. L'auteur, très au courant de la politique, a son appréciation personnelle sur les hommes et sur les événements. Ses jugements sont, en général, impartiaux et éclairés. Cependant, comme on l'a remarqué, il est assez difficile de faire toujours le départ entre l'historien et le politique ; c'est dire que ce dernier déteint parfois sur l'historien [2]. Il faut reconnaître aussi, dans son exposition, de la clarté, de l'ordre, de la vie. L'ouvrage, quoique étendu, se lit avec facilité. Les principales questions traitées dans ce volume sont la discussion du Home Rule, la politique étrangère de Salisbury, la chute de Parnell, entraînant avec lui le Home Rule et Gladstone, le second bill du Home Rule, l'unionisme et le nouvel unionisme, le triomphe du ritualisme. Nous ne pouvons entreprendre de discuter les points de vue de l'auteur ; disons seulement qu'historiens et surtout hommes politiques trouveront, dans le livre d'Herbert Paul, un secours très utile pour étudier les questions actuelles.

BIOGRAPHIES. — La littérature historique des derniers mois nous a donné quelques bons essais de ce genre. Dans *Richard III, sa vie et son caractère* [3], sir Clements R. Markham a la prétention de démontrer que le dernier Plantagenet n'est pas le cruel scélérat que les historiens ont coutume de nous présenter. Déjà Gairdner, dans son *Richard III*, avait reconnu que ce roi, dans des intérêts de parti, avait été calomnié ; cependant il continuait à voir en lui un roi cruel et barbare. L'auteur, ici, va plus loin ; il tente une réhabilitation en règle. S'il ne nous a pas pleinement convaincu, quelques points de sa démonstration nous paraissant encore obscurs, il faut avouer qu'en étudiant dans le détail la vie de son héros, souvent par de simples rapprochements de dates, les événements prennent une autre couleur, et il faudra désormais tenir compte de ses arguments.

— *George Herbert et son temps* [4] ne donne pas lieu aux mêmes problèmes. Dans ce beau volume, orné de trente-deux gravures, quelques-unes fort rares, l'auteur, A. G. Hyde, a étudié le poète religieux du XVII[e] siècle qui, parmi les poètes de second ordre de cette période, les Crashaw, les Vaughan, les Wither, les Herrick et les Quarles, peut aspirer peut-être au premier rang. Les modernes bio-

[1] *A History of modern England*, 1 vol. in-8, chez Macmillan, Londres, 1906. — [2] *The English Historical Review*, juillet 1906, p. 605. — [3] *Richard III : his Life and Character reviewed in the Light of recent research*, 1 vol. in-12, Londres, Smith, Elder and C°, 1906. — [4] Un vol. in-8 de XIV-327 p., chez Methuen, Londres, 1906.

graphes de Herbert seront toujours condamnés à commenter la vie de Izaak Walton, publiée en 1670; M. Hyde n'a pas échappé à cette nécessité, mais ses recherches assidues l'ont amené à quelques découvertes de détail qui ont leur prix.,

— Le nom de Froude appartient de droit à cette revue comme historien. M. Herbert Paul, dont nous venons d'apprécier l'*Histoire de l'Angleterre moderne*, nous a donné une longue vie de cet historien [1]. On lira avec intérêt l'histoire de sa vie, de ses travaux, de ses voyages. Les lecteurs français, surtout, auront beaucoup à apprendre dans la vie de cet « oxfordman, » qui fut un grand liseur, un grand voyageur, un homme politique en même temps qu'un historien. Ami de Carlyle, il eut le malheur de déplaire à Freeman, son grand rival, dont il devint, par l'ironie du sort, le successeur comme *regius professor*. La plupart de ses lettres ayant été détruites, le biographe s'est vu privé par là même d'une des principales sources d'intérêt; mais il a su tirer parti de tous les éléments qu'il avait en mains et nous donner de Froude un portrait vivant. Peut-être parfois sa critique est-elle trop indulgente. Froude a incontestablement un grand talent d'écrivain, mais il est peu sûr, et, dans cette Revue même, M. Louis Scrivener accusait Froude, avec preuves à l'appui, de falsifier les textes [2].

— Le neuvième volume de la *Collection d'histoire moderne de Cambridge*, dont le plan a été tracé par lord Acton, est consacré à Napoléon [3] Les divers chapitres du volume ont été ainsi distribués : Le Consulat (1799-1804), par Georges Pariset; La neutralité armée (1780-1801), par Walker et Wilson ; La pacification de l'Europe (1799-1802), par Antoine Guillaud ; France et pays tributaires (1801-1803), par Guillaud; France sous l'Empire (1804-1814), par Pariset; Les Codes, par A. L. Fisher ; Les Concordats, par L. G. Wickham-Legg; La maîtrise de la mer (1803-1815), par Wilson; La deuxième coalition (1805-1806), par le colonel Lloyd; La troisième coalition (1806-1807), par le même (suite); L'Empire à son zénith (1807-1809), par Holland Rose; La guerre de 1809, par Auguste Keim ; Le système continental (1809-1814), par Holland Rose; Les États dépendants de la France et la Suisse (1800-1814), par Fisher et Guillaud ; La guerre péninsulaire (1808-1814), par Oman ; La Russie sous Alexandre Ier et l'invasion de 1812, par Eugène Stschepkin ; La guerre de libération (1813-1814), par Julius Pflugk-Hartung ; La première restauration (1814-1815), par Fisher; Le congrès de Vienne (1814-1815), par Ward ; Les Cent-Jours

[1] *The Life of Froude*, 1 fort vol. in-8 de VI-453 p. Sir Isaac Pitman, Londres, 1905. — [2] *Marie Stuart et ses derniers historiens. Revue des questions historiques*, 1868, p. 394. — [3] *The Cambridge Modern History*. Volume IX : *Napoléon*. Cambridge, University Press, 1906, 1 fort vol. in-8 de XXVIII-946 p. Les volumes déjà publiés sont les tomes I, II, III, VII, VIII.

(1815), par Oman ; Le congrès de Vienne (1815) (suite), par Ward ; La Grande-Bretagne et l'Irlande (1792-1815), par G. P. Gooch ; L'empire de Bretagne (1783-1815), Indes, Ceylan, et colonies, par Hutton et Egerton ; Sainte Hélène, par Fisher ; Bibliographie générale. Nous avons donné cette longue nomenclature afin que l'on puisse se rendre compte du système adopté dans cette collection. Ce plan a naturellement soulevé des objections [1] ; on peut lui reprocher, comme à celui que M. Lavisse a suivi dans ses deux collections, de sacrifier l'unité à la variété ; c'est évidemment le défaut de ces sortes d'ouvrages. D'un autre côté, il est difficile qu'un même auteur, dans un sujet aussi complexe, ait une égale compétence pour traiter les questions militaires, les questions juridiques, la littérature ou l'histoire politique, et c'est ici que la division du travail reprend ses avantages ; et, malgré toutes les objections, le *Napoléon* de la *Cambridge modern History* restera l'une des meilleures et des plus complètes histoires de ce temps.

— Ce qui fait la valeur de la nouvelle *biographie d'O'Connell*, c'est qu'on y publie pour la première fois dans son entier le journal que le célèbre tribun s'était fait une loi d'écrire chaque soir dans sa jeunesse [2]. Il va du 13 janvier 1798 au 4 juin 1802, avec quelques lacunes. L'éditeur y a ajouté des notes et un bon essai sur la vie d'O'Connell. On admirera surtout dans ces pages la sincérité de l'écrivain qui se confie à son journal comme à un ami. Il est intéressant de le voir aussi tenir une sorte de compte courant de ses lectures de chaque jour. On assiste à ses premiers succès au barreau, et l'on voit déjà se révéler cet amour de son pays qui sera le caractère principal de sa vie. Le journal sera désormais un élément essentiel dans l'histoire d'O'Connell.

ÉPOQUE MODERNE ET VARIÉTÉS. — Il ne nous reste qu'un très petit espace pour signaler aux lecteurs quelques ouvrages qui doivent cependant avoir leur place dans ce bulletin. Dans sa thèse sur *les philosophes et la Révolution française*, M. P.-A. Vadia s'efforce de démontrer que, contrairement à l'opinion généralement reçue, les philosophes du XVIIIe siècle n'eurent pas sur la Révolution l'influence qu'on leur attribue [3]. Cette thèse, qui demanderait une discussion en règle, présente d'ailleurs des points de vue nouveaux et intéressants.

— L'*Espagne moderne* [4] est un livre écrit dans un esprit large,

[1] Cf. la critique acerbe de l'*English historical Review*, octobre 1906, p. 807-809. — [2] *Daniel O'Connell, his early Life and Journal 1795 to 1802*, by Arthur Houston. London, sir Isaac Pitman, 1906. 1 fort vol. in-8 de XXVI-255 p. — [3] *The Philosophers and the French Revolution*, 1 vol. in-18 de 127 p. Londres, Swan Sonnenschein and C°, 1904. — [4] *Modern Spain, 1815-1898*, by H. Butler Clarke, with a Memoir by the Rev. W. H. Hutton. 1 vol. in-12 de XXVI-510 p. Cambridge, University Press, 1906.

impartial, généralement sympathique, avec des vues justes sur la politique de l'Espagne; il est assez dur pour Canovas et très favorable à la régente Christine. C'est un bon guide pour l'histoire contemporaine de l'Espagne, si compliquée pour les étrangers. Les événements récents d'Espagne lui donnent un intérêt tout particulier pour l'Angleterre.

— Le *Manuel de bibliographie pratique*, par James Duff Brown [1], rendra les plus grands services aux étudiants, auxquels il est surtout destiné. Il est clair, pratique, élémentaire et en général bien au courant. Les bibliothécaires qui n'ont pas sous la main les recueils plus savants de Stein ou de Langlois y trouveront aussi des renseignements utiles.

— Les *Stations de la Croix*, comme tous les ouvrages du P. Herbert Thurston [2], S. J., contiennent des recherches très érudites et une bonne exposition. Sa critique, respectueuse mais ferme, a déjà fait la lumière sur l'origine de plusieurs dévotions modernes. Son *Chemin de la Croix* est à la fois édifiant et instructif.

— *Place de l'Eucharistie dans le service du dimanche*, par W. H. Abraham [3], n'est pas d'une érudition aussi neuve, mais la thèse, écrite pour les anglicans, a pour but de protester contre un usage en vertu duquel les protestants sont très portés à négliger, le dimanche, le service du matin, où se donne la communion. Tous ceux qui ont vécu en Angleterre savent, en effet, que dans certaines contrées au moins, l'assistance est presque nulle le dimanche à l'office du matin, tandis qu'à l'exercice du soir, les églises sont souvent pleines. C'est contre cet abus qu'a voulu protester le Rev. Abraham, dont le livre contient des renseignements intéressants sur l'histoire du dimanche et du service eucharistique.

— L'*Incubation*, par M. Hamilton [4], est aussi une thèse érudite et curieuse sur une pratique païenne qui consistait à chercher la cure d'une maladie en passant la nuit dans le temple du dieu; on a retrouvé quelques vestiges de cette pratique parmi les dévotions populaires chrétiennes, soit au moyen âge, soit même de nos jours, surtout en Orient. L'auteur les a recherchés avec patience, et sa dissertation mérite une bonne place dans l'histoire du folklore et des superstitions.

F. CABROL.

Farnborough.

[1] *A Manual of practical Bibliography*. 1 vol. in-18 de 175 p. G. Routledge, Londres, s. d. — [2] *The Stations of the Cross, An account of their History and devotional purpose*, 1 vol. in-12, chez Burns and Oates, Londres, 1906. — — [3] *The position of the Eucharist in Sunday Worship*, 1 vol. in-12. Londres, Masters and C°, 1906. — [4] *Incubation or the cure of disease in Pagan Temples and christian Churchs*, 1 vol. in-8 de 225 p. W C. Henderson, Londres, 1906.

CHRONIQUE

A l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nous avons noté, pendant le trimestre écoulé, les communications suivantes :

Le 7 décembre, M. Théodore Reinach a établi que la restauration en style flamboyant de l'église du Bourget a eu pour inspirateur, non pas, comme on le croit, le prieur Odon de Luyrieu, mais son oncle Aymon, mort en 1458.

Les 14 et 21 décembre, M. S. Reinach a proposé une nouvelle explication du mot sycophante, qui désignait les accusateurs frivoles, et qui veut dire proprement « révélateur de figues. » Le rapprochant de hiérophante, le révélateur des mystères, qui était chargé d'en exclure les impurs, il parle d'un culte de la figue, qui aurait eu lieu à Athènes, et dont le hiérophante aurait pris le nom de sycophante. On voit la transition d'un sens à l'autre.

A la séance du 28 décembre, M. Bréal a confirmé l'opinion de M. S. Reinach ; il traduirait volontiers sycophante par hiérophante de pacotille. — M. Noël Valois a communiqué ensuite un nouveau document relatif à Jeanne d'Arc, et trouvé à la Bibliothèque impériale de Vienne : c'est la réfutation, par un décrétiste anonyme de l'Université de Paris, du traité de Gerson, en faveur de la Pucelle.

A la séance du 4 janvier, M. Daniel Serruys a signalé à l'Académie un fragment du texte grec du canon historique d'Eusèbe, que l'on ne connaissait que par des traductions arménienne, latine et syriaque. Ce fragment assez étendu permet de constater qu'une édition posthume du chroniqueur dut être publiée avant 412, à Alexandrie. — M. Pelliot, en mission au Turkestan chinois, a dégagé, d'après les nouvelles données par M. Sénart, dans les ruines de Toumchouq, près de Maral Bachi, un grand temple bouddhique à sculptures gréco-indiennes.

Le 11 janvier, M. Léon Dorez a cru pouvoir établir que le manuscrit latin 5784 de la Bibliothèque nationale (Vie de César, par Pétrarque) était le volume même auquel travaillait l'illustre écrivain, quand il fut saisi (18 juillet 1374) de la crise suprême d'épilepsie qui l'emporta. — M. d'Arbois de Jubainville a proposé l'identification des

Manapii, que Ptolémée signale au nord-est de l'Irlande, avec les Menapii, peuplade gauloise des environs de Cassel, qui auraient été ramenés vers la fin du IIIe siècle, par un roi irlandais exilé. C'est l'origine de la colonie gauloise, des Galiains, d'Irlande. — M. Pelliot a transmis un mémoire sur ses fouilles archéologiques, au lieu dit les Trois Grottes, et à Rigurman, à quinze et dix-sept kilomètres de Kachgar; dans ces dernières ruines, il a découvert le premier spécimen d'écriture hindoue que l'on possède pour cette contrée.

Le 18 janvier, M. Dieulafoy a commencé une étude sur le théâtre édifiant en Espagne. A côté des *autos sacramentales*, qui jouissaient d'un succès considérable, il y eut des comédies religieuses : comédies de saints ou comédies divines, dont il retrouve la source dans les *Miracles de Notre-Dame*, traduits dès le XIIIe siècle, en espagnol, et dans la Légende dorée. — Une inscription d'Açokha, trouvée près de Benarès, et commentée par M. Sénart, fournit des détails intéressants sur les communautés religieuses bouddhiques, et témoigne de l'intérêt du roi pour les manifestations de la vie religieuse.

Le 25 janvier, M. Cagnat a donné quelques renseignements sur les fouilles que poursuit à Khamissa et à Announa M. Joly : dans la première de ces cités, l'on a déblayé le vieux forum romain; à Announa, entre autres découvertes intéressantes, l'on a retrouvé un petit forum et la maison des Antistii, famille apparentée aux empereurs du second siècle. — La plastique du XVe siècle offre d'assez fréquents modèles d'une Vierge armée d'une massue dont elle se sert pour éloigner le démon d'un enfant. M. Salomon Reinach pense que le sujet s'explique par une confusion de langage; on aurait pris dans le sens de porte-massue le nom de *clavigera*, donné à la sainte Vierge parce qu'elle porte les clefs du ciel.

A la même séance, et à celle du 1er février, M. Dieulafoy, poursuivant sa lecture sur le théâtre édifiant espagnol, a montré notamment que l'espérance et la foi sont les thèmes ordinaires des comédies édifiantes, tandis que la charité y intervient rarement : préoccupé de la lutte contre la Réforme, on exaltait surtout les vertus de combat; on retrouve cependant la charité dans l'épisode de la Jeunesse du Cid, où Rodrigue recueille un lépreux, qui se trouve être d'ailleurs saint Lazare, le patron de l'Espagne. — Une inscription punique, commentée le 1er février par M. Philippe Berger, tendrait à prouver qu'une femme pouvait être placée à la tête du collège des prêtres.

Dans la séance du 8 février, M. Héron de Villefosse a entretenu ses confrères de la découverte faite par lui, à Sainte-Colombe (Isère), du pied gauche de la Vénus accroupie, la fameuse statue du Louvre, trouvée au même endroit en 1828.

On a récemment mis au jour, en Portugal, à Aljustrel, un règle-

ment minier du temps d'Hadrien, qui a fourni à M. Édouard Cuq la matière d'une communication, le 15 février : les mines appartenant au fisc étaient exploitées par des sociétés fermières, et le règlement fournit des détails sur cette exploitation et sur les mesures prises pour assurer la sécurité des mines; mais en même temps il nous fait connaître l'existence d'autres sociétés formées pour exploiter les puits abandonnés. — Le capitaine Gondouin a découvert en Afrique et transmis à l'Académie une inscription curieuse, parce qu'elle est la première qui contienne une dédicace à Carthage divinisée.

Le 22 février, M. Gauckler a présènté à l'Académie les clichés d'une statue en marbre de Paros, trouvée à Rome, en la villa Spithoever, et qui représente une Niobide. — M. Mispoulet a commenté une inscription d'Aïn Djemala, en Tunisie, qui précise et rectifie nos connaissances sur l'administration des grands domaines impériaux. Revenant sur le règlement minier d'Aljustrel, qu'il considère comme un règlement type, il l'a rapproché d'un code minier italien du XIIIe siècle, et montré, par ce rapprochement, la continuité du système romain. — M. Théodore Reinach a ensuite présenté une flûte trouvée dans les fouilles d'Alise-Sainte-Reine, le seul spécimen de l'espèce que l'on possède, et qui donne une gamme de sol défective d'un degré.

L'Université de Greifswald met au concours, pour le prix Rubenow, les trois sujets suivants : I. Situation du juge allemand, vis-à-vis de la loi, depuis la fin du XVIIIe siècle; II. Évolution et avenir du commerce allemand d'exportation; III. Le président J.-A. Sack de Poméranie (1816-1831), son rôle principalement dans l'organisation administrative. Chacun des prix est de 1,500 m. Terme du concours : 1er mars 1911. La langue allemande est seule admise.

L'Université de Vienne met au concours (31 déc. 1911. — 2,500 cour.) une étude critique sur l'histoire constitutionnelle de l'Autriche, depuis le XVIe siècle.

L'Académie des sciences de Bavière décernera, en 1909, le prix Zographos (1,500 m. Délai : 31 déc. 1908), au meilleur travail sur la diplomatiqne byzantine.

Nos lecteurs connaissent déjà le Comité des archives religieuses de la France qui s'est constitué il y a quelques années, et dont la première publication a été analysée dans notre fascicule d'octobre 1902. Le Comité vient d'assumer une tâche considérable, dont l'importance n'échappera certainement à personne : la publication des nonciatures de France. Depuis que l'ouverture si large et si généreuse des archives vaticanes a mis à la disposition des travailleurs tant de matériaux précieux, on s'est occupé, dans les divers pays, de mettre au jour ce qui a trait aux nonciatures ; en Allemagne, la *Görres-Gesell-*

schaft et l'Institut prussien de Rome se sont partagé la tâche ; en Belgique, on se prépare à faire de même. La France ne pouvait rester en arrière. Ce n'est pas auprès de nos lecteurs qu'il est besoin d'insister sur l'importance de ces documents pour l'histoire religieuse, diplomatique et politique. Grâce à l'activité du P. Ancel, du regretté G. Salles et de M. Fraskin, le registre de la nonciature, depuis Clément VII jusqu'à Grégoire XIII (avec lequel commence un registre officiel et régulier), a été reconstitué : ce sont quatre mille dépêches et plus qui ont été copiées ou analysées. Le premier volume des nonciatures de Clément VII vient de paraître ; le second est sous presse ; d'autres sont en préparation. Pour une œuvre si incontestablement utile, le Comité n'a aucun appui officiel et ne peut compter que sur les ressources des souscripteurs. Nous ne saurions le recommander trop chaleureusement à nos lecteurs ; ils comprendront qu'il y a un intérêt scientifique primordial à ne pas laisser péricliter cette œuvre. A côté des nonciatures, le Comité entreprend d'autres publications également précieuses ; nous avons eu déjà la correspondance diplomatique du cardinal du Bellay, et M. Noël Valois vient d'achever un beau volume sur la Pragmatique Sanction de Bourges. Les souscripteurs reçoivent chaque volume de la collection pour 7 fr. 50 au lieu de 10 fr. ; et comme il ne paraît pas plus de deux volumes par an, la souscription n'engage pas à une dépense annuelle de plus de 15 fr.

Sous la direction de MM. Albert Büchi et Joh. Peter Kirsch, a commencé de paraître, en janvier dernier, un nouveau recueil trimestriel : *Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte, Revue d'histoire ecclésiastique suisse* (Stans, Suisse, Hans von Matt. — 6 fr. par an). C'est la disparition des *Katholische Schweizerblätter* qui a donné l'occasion de fonder ce nouveau périodique, uniquement destiné à l'histoire ecclésiastique du pays, et qui présentera un caractère plus scientifique que les *Kath. Schweizerblätter.* Chaque numéro de la revue doit comprendre des articles de fond en allemand, français ou italien; des communications de moindre importance, des textes originaux, des comptes rendus et une bibliographie. La façon dont est composée la première livraison donnera une idée du recueil : A. Büchi, La Réforme des monastères de Thurgovie, après le concile de Trente; M Besson, Mémoire pour servir à l'histoire de saint Aimé ; D. Muratore, L'Évêché de Lausanne et les subsides pontificaux pour la croisade du comte Verd; J. G. Mayer, La Chronique de Fridolin Bäldi de Glarus; F. Ducrest, Le Couvent de Münster (Grisons); E. Wymann, La Bibliothèque de la chapellenie de Beroldingen, à Altdorf, en 1573.

Le succès de l'*Annuaire pontifical catholique* de Mgr Albert Battandier s'affirme avec les années. Les dix volumes qui forment ac-

tuellement la collection, et dont l'*Annuaire* de 1907 (Paris, maison de la Bonne Presse, in-16 de 668 p.) donne une table des matières, sont pleins de renseignements que l'on est heureux d'avoir sous la main. Nos lecteurs savent déjà qu'à côté des indications courantes et d'ordre actuel, chaque volume apporte à ses acheteurs des notices d'un intérêt historique ou archéologique. Dans le volume de 1907, nous relèverons les articles suivants : Un livre d'heures du xve siècle ; — L'Église catholique au temps de saint Augustin, d'après le cardinal Du Perron ; — Les papes par ordre chronologique; — Les sacres d'évêques faits par les souverains pontifes ; — Les ornements du souverain pontife ; — Les papes du VIIe siècle ; — Les cardinaux dépossédés de leur dignité ; — Les anciens évêchés d'Écosse ; — La sainte couronne de Hongrie.

En parcourant l'article que M. Henri Omont vient de donner à la *Bibliothèque de l'École des chartes,* sous ce titre : *Bibliothèque nationale. Nouvelles acquisitions du département des manuscrits pendant les années 1905-1906. Inventaire sommaire* (Tiré à part. Paris, Ernest Leroux, 1907, in-8 de 80 p.), on verra que notre grand dépôt national s'est accru, pendant les deux dernières années, de nombre de documents précieux à divers égards. Nous notons ici ce qui a le plus d'intérêt pour nos études [1] : MANUSCRITS LATINS. 858. Provinciale omnium ecclesiarum christianarum, xve siècle ; 868. Vie et office de sainte Élisabeth de Hongrie, XIVe siècle ; 869. Mélanges historiques sur l'évêché de Coutances, par l'abbé Urbain Poignant, XVIIIe siècle ; 881. Legenda sancti Amatoris, xve siècle ; 885. Fragment d'un cartulaire de Trèves, XIVe siècle ; 890. Miracula facta precibus beate Rose de Viterbio, xve siècle ; 896. Vita beatae Clarae de Montefalcone, xve siècle ; 897. Privilèges accordés par les papes à l'ordre des Mineurs, xve siècle; 902. Nicole Oresme, Tractatus de moneta, xve siècle ; 1891. Miscellanea historiae orientalis, xve-XVIIe siècles ; 1898. Registre de Régis et Fabri, notaires à Charlieu et à Châteauneuf-sur-Sornin, 1403-1435 ; 1899. Nécrologes de Saint-Taurin d'Évreux, XIIIe-XVIIIe siècles ; 1901-1903. Histoire des rois Henri II, François II et Charles IX, par Thomas Cormier, XVIe siècle ; 2407, 2408 et 2410. Chartes relatives à la Bourgogne et à la Franche-Comté, 1225-1662, à la Savoie et au Valais, XIIIe-XVIIIe siècles ; à Blanzac, dans le Gard, 1309-1492 ; — MANUSCRITS FRANÇAIS. 10403. Mémoire présenté à Louis XVI pour la réorganisation des municipalités ; 10408. Cens et rentes de l'église collégiale de Billom, 1591-1600 ; 10411. Cor-

[1] Certains de ces manuscrits ne sont pas entrés, à proprement parler, dans ces deux dernières années, à la Bibliothèque nationale ; mais, en vertu de raisons particulières, ils n'ont été inscrits au catalogue et mis à la disposition du public qu'à ce moment.

respondance de Benjamin Guérard ; 10421. Journal des campagnes navales (1691-1697) de Dumanoir ; 10429. Plaids de la seigneurie du Palais (Saône-et-Loire) de 1388 à 1416 ; 10435. Papiers de Mariette ; 10446. Cartulaire de deux chapelles de Saint-Mihiel, 1479-1519 ; 10450. Lettres de Bugeaud à l'économiste Blanqui ; 10456-10530. Journal du maréchal de Castellane ; 10539. Répertoire alphabétique de la noblesse de Franche-Comté, par B. Prost ; 10540. Recueil de documents sur Lons-le-Saunier ; 10555. Lettres de Chateaubriand à Bertin et à Bertin de Vaux, 1821-1838 ; 10586. Lettres de Fénelon, 1701-1704 et 1714 ; 10587-10606. Correspondance de Jean Louis et d'Eugène Burnouf ; 20690-20802. Correspondance et papiers d'Edgar Quinet ; 20803-20804. Papiers et correspondance de Philippe Buonarroti ; 20929-20936. Plaids royaux de Valognes, 1439-1700 ; 20942. Correspondance d'Achille Murat, 1830-1835 ; 21015. Lettres de La Condamine ; 21060-21066. Papiers et correspondance de Philippe de Girard ; 21070. Correspondance de Feuquières, 1634-1682 ; 21097-21112. Correspondance du cardinal de Forbin Janson, 1673-1706.

On a retrouvé, en Danemark, un cachet de plomb d'un comte de Flandre que M. J. Cuvelier identifie, à l'aide d'une argumentation ingénieuse, avec *la Matrice du sceau de Baudouin IV, comte de Flandre* (*988-1035*) (Extrait du t. IV, fasc. 5 de la *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*. Bruxelles, Misch et Thron, 1906, in-8 de 12 p. et pl.).

L'on a parfois attribué à Grégoire VII l'opinion erronée et contraire à l'enseignement constant de l'Église, que les sacrements administrés par les prêtres indignes, hérétiques ou schismatiques étaient invalides. Outre des arguments indirects, comme l'accusation d'hérésie lancée à l'époque contre Grégoire VII, on fait valoir, à l'appui de cette opinion, des arguments tirés de l'examen de quelques canons portés par ce pape : trois déclarent *irritas* les ordinations et consécrations simoniaques ou faites par les excommuniés ; un quatrième veut que les clercs ordonnés par un évêque simoniaque ou au moyen de la simonie soient de nouveau ordonnés par un évêque catholique. M. Migliazza n'a pas de peine à réfuter les arguments indirects ; quant aux trois premiers canons, il établit avec force qu'*irritus* n'a pas ici le sens de nul, mais comporte assez souvent, au moyen âge, le sens d'illicite. Quant au quatrième canon, il l'explique par une ordination conditionnelle, analogue au baptême conditionnel que l'on donne aux enfants quand la validité du premier baptême est douteuse. D'ailleurs il fait voir, par toute la vie de Grégoire VII, qu'en pratique il a cru à la validité des sacrements administrés par les prêtres indignes et que, en conséquence, il n'a pu exprimer une opinion en contradiction avec sa conduite.

Dans une *Étude* fort précise *sur les chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise* (Paris, H. Champion, 1906, in-8 de 65 p.), M. Louis Halphen rectifie ce qu'en avait écrit jadis Mabille ; il établit le lien intime qui unit ces divers ouvrages ; les *Gesta Ambaziensium dominorum* ont été composés en partie à l'aide des *Gesta consulum Andegavorum*, dont la préface a été incorporée dans le *Liber de compositione castri Ambaziae*, préface lui-même des *Gesta Ambaziensium dominorum ;* et à leur tour ces deux derniers ouvrages ont été utilisés par les rédactions successives des *Gesta consulum*, dont M. Halphen restitue fort ingénieusement la filiation.

La paroisse de Barbechat, dans la Loire-Inférieure, possédait naguère encore un missel du XIIe siècle, précieux non seulement par son antiquité, mais par les miniatures dont il était orné et par les notes neumatiques qui marquaient certaines parties de l'office. Ce beau manuscrit, qui s'en était allé en Allemagne, a été ramené en France grâce à l'intelligente initiative de M. Léopold Delisle, qui le fit entrer à la Bibliothèque nationale. Utilisant et complétant une lettre et une notice sommaire de l'ancien administrateur de cet établissement, M l'abbé Joseph Angot nous donne une étude complète sur l'histoire et sur la composition de ce précieux *Missel de Barbechat* (*XIIe siècle*) (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire Inférieure*. Nantes, A. Dugas ; Paris, Honoré Champion, 1906, in-8 de 69 p.). En appendice, M. Angot publie une curieuse *Histoire de Barbechat, fruit d'une insomnie nocturne du 2 au 3 du mois de novembre 1797*, faite en dix-huit couplets, qu'il montre être de J.-P. Rousseau, desservant de la Madeleine de Barbechat, né en 1732 et mort à Nantes en 1811.

M. Henri Loriquet combat l'opinion courante qui attribue à Charles VI la destruction de l'ancien beffroi de Rouen : les premiers projets du beffroi datent de 1386, et son exécution s'étend sur les années 1389-1398. Avant 1382, c'est la tour Saint-Romain qui a eu le périlleux honneur de donner asile aux cloches de la commune. M. Loriquet va plus loin et émet l'opinion que la même tour dut être le lieu des séances de l'assemblée communale[1].

La longue durée du régime féodal, la permanence des guerres et de l'insécurité et les conditions économiques du pays expliquent que dans la Lorraine et le Barrois, les corporations ouvrières n'aient surgi qu'à une époque assez tardive. Les premières corporations lorraines, établies dans le cours du XIVe siècle, ont le caractère d'associations pieuses, tandis que dans le Barrois, le caractère industriel apparaît

[1] *Le Beffroi de Rouen avant la sédition de la Harelle*. Rouen, A. Lestringant, 1906. In-8, 23 p. et pl.

plus nettement. C'est l'histoire de ces *Corporations ouvrières dans les anciens duchés de Lorraine et de Bar, au XIVe et au XVe siècle*, que nous donne M. Émile Duvernoy (Extrait de l'*Annuaire de Lorraine*, années 1905, 1906 et 1907. Nancy, A. Crépin Leblond, 1907, gr. in-8, 40 p. à 2 col.); après des chapitres généraux sur l'histoire, le recrutement, le gouvernement et la police des corporations, sur la façon dont s'y exerçaient la religion et la charité, M. Duvernoy étudie successivement les métiers de l'alimentation, les industries du vêtement, la tannerie et la cordonnerie.

De la relation quasiment officielle du *Trespas, obsèques et enterrement de très haut.... François...., premier de ce nom*, imprimée par Robert Estienne, les curieux rapprocheront avec intérêt *Une relation nouvelle des obsèques de François Ier à Paris et à Saint-Denys, en 1547*, récit anonyme retrouvé par M. H. Omont, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, et publié par lui dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (Tiré à part. Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1906, in-8, 7 p.).

Les érudits qui s'occupent de l'histoire d'Italie, à la fin du XVIIIe siècle et dans la première partie du XIXe, sauront gré à M. G. Bourgin de leur avoir indiqué ce qu'ils pourront trouver aux Archives nationales sur l'histoire des départements romains. En rédigeant pour l'*Archivio della R. Società romana di storia patria* la liste des *Fonti per la storia dei dipartimenti romani negli Archivi nazionali di Parigi* (Tiré à part, Roma, a cura della R. Società, 1906, in-8 de 52 p.), M Bourgin n'a pas seulement indiqué les séries où l'on pourrait trouver quelque chose; il a pris soin de noter les cartons que l'on serait tenté de consulter, et où la recherche serait vaine.

Professeur d'histoire à l'Université de Cracovie, honorablement connu par ses recherches historiques, M. Stanislas Smolka, qui avait eu l'honneur d'approcher Léon XIII pendant son séjour scientifique à Rome, a écrit en polonais, presque aussitôt après la mort du grand pontife, quelques pages à sa mémoire. On saura gré à la maison Herder, de Fribourg en Brisgau, d'avoir rendu cette étude plus accessible par une traduction allemande : *Erinnerung an Leo XIII, Gedanken über die weltgeschichtliche Bedeutung seines Pontifikates* (1906, in-16, VII-108 p.) On y trouvera notamment d'excellentes considérations sur le Syllabus : et l'auteur expose fort bien que, loin d'être la contradiction du pontificat de Pie IX, le pontificat de Léon XIII en est la suite et le complément : « L'un de ces pontifes a fixé comme personne avant lui le rocher de l'Église; l'autre, appuyé sur les fondements de la foi ainsi affermis et assurés, a lancé du

haut de ce rocher des éclairs, dont l'éclat, aveuglant pour les contemporains, éclairera longtemps la route des générations futures. »

M. Jules Cauvière a donné au *Mois littéraire et pittoresque*, sur *Edmond Rousse*, des *Souvenirs biographiques* pleins d'intérêt (Paris, Lethielleux, 1906, in-8 de 8 p.). Il n'y parle pas seulement du grand avocat, mais aussi de son frère Émile, qui a tenu dans la vie d'Edmond une si grande place, et qui l'a précédé de trois ans dans la tombe.

Avec M. Henri Beaune, doyen de la Faculté catholique de droit, à Lyon, l'érudition provinciale perd l'un de ses meilleurs représentants. Bien que la pratique du droit et les études juridiques eussent surtout attiré son attention, elles ne l'absorbaient pas complètement; et il a produit dans le domaine historique des travaux qui lui donnent droit de voir sa mémoire rappelée dans cette Revue. C'est ainsi qu'on lui doit une édition des *Lettres inédites de Catinat* (1861, in-8) et la publication, avec M. J. d'Arbaumont, des *Mémoires d'Olivier de La Marche* (1883-1884, 3 vol. in-8). Avec le même écrivain, il a donné une étude sur *la Noblesse aux États de Bourgogne, de 1350 à 1789* (1864, in-4). Nous citerons encore ses *Scènes de la vie privée au XVIIIe siècle* (1901, in-8); *La Vie intérieure au XVIIe siècle* (in-8), et dans le même ordre d'idées, *Sainte Chantal et la direction des âmes au XVIIe siècle* (1862, in-8); puis une série de travaux sur l'histoire du droit : *Journal d'un lieutenant criminel au XVIIe siècle* (1866, in-8); *Les Sorciers de Lyon, épisodes judiciaires du XVIIIe siècle* (1868, in-8); *Les réformes judiciaires dans les cahiers de 1789* (1860, in-8); *La Justice sous la féodalité* (1880, in-8), etc.

La mort de Giosué Carducci n'est pas seulement un deuil pour les lettres italiennes. Le poète était aussi un érudit de premier ordre. Il a été le restaurateur de la critique et de l'histoire littéraire en Italie. Par son enseignement à l'Université de Bologne, par ses publications de textes anciens, par ses commentaires des grands écrivains, de Pétrarque notamment, il a montré la route à ses concitoyens, et toute cette école d'érudition littéraire, qui fait l'honneur de l'Italie contemporaine, peut le saluer comme l'un de ses maîtres. Dans le domaine propre de nos études, nous ne saurions oublier qu'il a pris l'initiative d'une refonte des *Rerum italicarum scriptores* de Muratori, d'après les principes de la critique moderne; et qu'on lui doit, entre autres, la publication des *Cronache forlivesi* de Cobelli (1877, in-fol.).

E.-G. Ledos.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

I. — PÉRIODIQUES FRANÇAIS

La question du baptême de Clovis a été l'objet de nombreuses controverses de la part des historiens. M. L. Levillain, après s'être laissé séduire par la théorie de Krusch, pense que cette théorie n'est point en contradiction formelle avec celle de M. Kurth, et il essaie d'accorder entre eux les trois textes qui nous rapportent cet événement[1] : la lettre de félicitations adressée au roi par l'évêque de Vienne, saint Avit, à l'occasion même de son baptême ; la lettre de saint Nizier, évêque de Trêves, à la femme d'Alboin, roi des Lombards, pour l'exhorter à convertir son mari arien au catholicisme, et enfin le texte de l'Histoire de Grégoire de Tours. D'après l'auteur, Clotilde avait échoué dans ses premières tentatives pour convertir son mari, lorsque celui-ci, combattant les Alamans, fait vœu de croire au Christ et de se faire baptiser s'il est vainqueur ; catéchisé secrètement par saint Remi, il hésite, pour des raisons politiques, à renoncer à ses dieux, et les ariens tentent de le convertir à leur foi. Pour décider son mari, Clotilde fait intervenir les miracles qui se produisent sur les tombeaux des saints pour attester la vérité du catholicisme. Le pèlerinage de saint Martin de Tours (11 novembre ?) fait pencher la balance en faveur du christianisme. On fait de grands préparatifs pour donner de l'éclat à la cérémonie du baptême, qui est célébré à Reims, dans la nuit de Noël de l'an 496.

— Dans une série d'études sur l'histoire de Bretagne[2], M. Ferdinand Lot établit que les *Gesta sanctorum Rotonensium* ont été rédigés, entre 868 et 875, par un disciple de l'abbé Corwoion, probablement Ratvili, qui fut évêque d'Alet de 866 à 872. — Contre Mgr Duchesne, prétendant que Festien siégeait à Dol au temps d'Érispoé (851-857), et M. Levillain, soutenant qu'il fut institué par Nominoé

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, septembre-décembre 1906 : *Le baptême de Clovis*. — [2] *Annales de Bretagne*, novembre 1906 et janvier 1907 : Mélanges d'histoire bretonne : I. Les *Gesta sanctorum Rotonensium*. — II. Festien, archevêque de Dol. — III. Nominoé, Érispoé et l'empereur Lothaire. — IV. Nominoé et le monastère de Saint-Florent le Vieil.

en 848, M. Lot s'attache à prouver que Festien ne fut nommé à Dol que sous le règne de Salomon, vers 859. — Examinant la politique de Nominoé et d'Érispoé, il constate que Nominoé prétendait non se séparer du *regnum Francorum*, mais se poser en partisan de Lothaire, c'est-à-dire de l'unité impériale. Au début de son règne, Érispoé observa la même attitude que son père et feignit de reconnaître pour son souverain l'empereur Lothaire, qu'il jugeait, avec raison, moins dangereux pour ses projets ambitieux que le jeune roi de la France occidentale. Mais lorsque celui-ci eut consenti à signer le traité d'Angers, si avantageux pour la Bretagne, il ne fit plus difficulté de reconnaître sa souveraineté et data ses chartes du règne de Charles. — Une autre notice, relative à la destruction par Nominoé du monastère de Saint-Florent le Vieil, prouve que le chef breton saccagea cette abbaye en 849, mais ne la détruisit pas de fond en comble par l'incendie ; enfin que les *versiculi*, qui rappellent cet événement, sont une œuvre du xe siècle et non du milieu du ixe siècle, et que le début du chapitre ix de la Chronique de Nantes, inspiré de ces *versiculi* et d'Adrevald, est dépourvu de toute originalité.

— La *Bibliothèque de l'École des chartes* [1] donne un remarquable *Mémoire sur la chronologie des chartes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie*, qui constitue la préface du recueil de ces chartes que M. Léopold Delisle se propose de publier. L'illustre savant établit que les actes expédiés au nom de Henri pour l'Angleterre (de 1149 à 1189) et pour la Normandie (de 1154 à 1189), tous rédigés sur un même plan, d'après des formules identiques, et d'une rédaction très soignée, furent extrêmement nombreux, et il estime qu'il nous en reste à peine la centième partie. Malheureusement, ces actes, qui témoignent du degré de perfection atteint par l'administration anglo-normande, étaient expédiés, à peu d'exceptions près, sans porter aucune indication chronologique. Cette absence de tout élément chronologique était de règle à la chancellerie anglo-normande. Aux renseignements que peuvent fournir sur la date de ces actes les noms des témoins, toujours soigneusement énumérés dans un ordre hiérarchique, M. L. Delisle ajoute un élément de classement chronologique d'une rigueur absolue, dont on n'avait point jusqu'ici soupçonné la valeur : les chartes expédiées pendant les dix-huit premières années du règne, de 1155 à 1172, sont caractérisées par la formule *Henricus rex Anglorum ;* les chartes des dix-sept dernières années, de 1173 à 1189, portent la formule : *Henricus Dei gratia rex Anglorum*. Le changement de style, dont il n'est pas possible d'indi-

[1] Septembre-décembre 1906.

quer la cause, s'est effectué entre le mois de mai 1172 et le mois de mai 1173. Après avoir établi, avec sa précision habituelle, ce partage des actes de Henri II en deux séries bien distinctes, l'auteur recherche le parti que les historiens peuvent tirer de cette règle. Par quelques exemples, il montre les résultats décisifs auxquels peut conduire l'étude simultanée des formules de suscription, des dates de lieu et des autres particularités qui distinguent ces actes.

— M. E. Laurain consacre une courte notice à l'identification du bailli de Senlis, appelé, dans les actes rédigés en latin, *Renaldus de Berona, de Berone, de Beronna, de Berogna*, et que les érudits ont désigné en français sous les formes : de Beronne, de Beron, de Bérone, de Baron[1]. Une note du fonds Bouhier cite, parmi les seigneurs fieffés relevant du comté de Clermont en Beauvaisis, au commencement du XIIIe siècle, un Renaud de Béronne (*Renaldus de Berona*). Ce même personnage apparaît parmi les témoins qui, en 1213, apposèrent leur signature à l'autorisation donnée par Thibault le jeune aux religieux de Chaalis de disposer à leur gré de leurs bois situés dans l'étendue de ses domaines. Ce Renaud possédait certainement la seigneurie de Béronne, située tout près de Clermont, et sur l'emplacement de laquelle s'élevait, au XVIIIe siècle, un hameau détruit dans les premières années du siècle suivant. Plusieurs chartes, conservées aux archives de l'Oise, attestent qu'il fit de nombreuses libéralités à l'abbaye de Froidmont. Or, précisément, dans une autre charte (de janvier 1230), Renaud de Béronne, intervenant en qualité de bailli, confirme les donations faites par lui vingt-neuf ans auparavant à l'abbaye de Froidmont. Renaldus de Berona, bailli de Senlis (1223-1234), est donc bien le même Renaud de Béronne, seigneur fieffé, que l'on trouve dans les actes du commencement du XIIIe siècle.

— On sait combien il est souvent difficile de déterminer l'étendue de certains bailliages dans la première moitié du XIIIe siècle. Celle du bailliage d'Arras, en particulier, est assez mal connue ; aussi les renseignements que M. Armand d'Herbomez nous fournit sur les baillis de cette ville, d'après les comptes de la ville de Tournai, présentent-ils un réel intérêt[2]. Il apparaît comme certain que de 1240 à 1243, le bailli d'Arras fut l'intermédiaire constant entre Louis IX et la ville de Tournai, et il semble bien probable qu'il en était ainsi depuis la création du bailliage d'Arras, vers 1191. De 1240 à 1243, la ville de Tournai et le bailli d'Arras entretiennent de fréquents rapports : le bailli et ses serviteurs reçoivent de nombreux cadeaux de la ville, en

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, septembre-décembre 1906 : *Renaud de Béronne, bailli de Senlis*. — [2] *Ibid.: A propos des baillis d'Arras sous le règne de saint Louis.*

argent et en nature. Le bailli négocie avec l'évêque et le chapitre et met fin à un différend entre les Lillois et les Tournaisiens. Dans certaines circonstances, il semble agir à titre officieux. A l'occasion, il joue son rôle officiel d'administrateur hors de l'Artois, à Condé, à Bouvines, à Lille, et sans doute ailleurs en Flandre. M. d'Herbomez incline à penser qu'il y eut un bailli de Lens distinct de celui d'Arras, sinon en 1241, au moins pendant l'année 1242. Il estime aussi qu'Adam de Milly et Pierre Tristan, prédécesseurs au bailliage d'Arras de Simon de Villers-Saint-Paul, ne cessèrent pas de s'occuper des affaires de leur ancien bailliage et restèrent auprès du bailli en fonction en qualité d'adjoints.

— M. Jules Viard consacre une notice au chevalier envoyé en reconnaissance par Philippe VI avant la bataille de Crécy, et appelé par Jean le Bel « le Moyne de Basle, » et par Froissart « le Monne de Basèle[1]. » Le baron Kervyn de Lettenhove et après lui Siméon Luce avaient essayé de démontrer que ce chevalier était Alard de Bazeilles, qui avait pu raconter la bataille à Jean le Bel ou à Froissart. Le surnom de *Le Moine* lui aurait été donné parce que les seigneurs de Bazeilles portaient pour cimier un moine tenant un chapelet. M. J. Viard, qui avait adopté dans son édition de Jean le Bel l'identification proposée par Kervyn de Lettenhove, prouve d'une manière décisive que ce chevalier appartenait à la célèbre famille des Münch ou Moine, de Bâle, comme l'a soutenu M. le comte de Pange dans son livre : *Le patriotisme français en Lorraine.* Le Moine de Basle ou de Basèle, qui, d'après le témoignage formel de Froissart, fut tué à la bataille de Crécy, ne peut être confondu avec Alard de Bazeilles, encore vivant en 1357. Les chroniqueurs Mathias de Neuembourg, Conrad Justinger et Jean de Winterthur nous confirment que ce chevalier était originaire de Bâle et appartenait à la famille des Moine de cette ville. Le premier de ces chroniqueurs nous apprend que Henri Le Moine, de Bâle, entretenait d'amicales relations avec la maison de Bohême.

— On doit à M. Bernard de Mandrot une étude sur Jean de Bourgogne et sur le débat qui mit aux prises ses héritiers[2]. Jean de Bourgogne, fils de Philippe, comte de Nevers et de Rethel, et de Bonne d'Artois, naquit le jour même où son père trouva la mort sur le champ de bataille d'Azincourt (25 octobre 1415). Tandis que son frère aîné Charles s'attachait à Charles VII, il se distinguait au ser-

[1] *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, septembre-octobre 1906 : *Henri Le Moine de Bâle à la bataille de Crécy.* — [2] *Revue historique*, janvier-février 1907 : *Jean de Bourgogne, duc de Brabant, comte de Nevers, et le procès de sa succession (1415-1525).*

vice de son oncle Philippe de Bourgogne, devenu son beau-père, dans la guerre contre les Écorcheurs et contre les Gantois. Jáloux de l'affection que lui témoignait son père et des avances que lui faisait Louis XI, le comte de Charolais n'hésita pas à l'accuser de complicité avec un certain Jean Coustain, soupçonné d'avoir voulu l'empoisonner. Jean, obligé de quitter la cour de Bourgogne, se rendit auprès de Louis XI, qui le reçut « très grandement » et l'emmena à Hesdin quand il alla signifier au duc Philippe le rachat des villes de la Somme. A la mort de son frère, qui ne laissait pas d'enfant, il se saisit du comté de Nevers. Bien que Louis XI lui eût donné la lieutenance des pays situés entre la Somme et l'Oise et lui eût reconnu le titre de duc de Brabant, sa conduite fut quelque peu indécise à l'époque de la guerre du Bien public. De son côté, Louis XI, contraint de traiter avec le comte de Charolais, abandonna complètement Jean de Nevers. Pris dans Péronne par Pierre d'Hagenbach et emprisonné, Jean dut signer (le 12 mars 1466) les lettres de renonciation prévues par la déclaration royale du 5 octobre 1465 et abandonner ses droits sur le Brabant, auquel il pouvait prétendre au même titre que le duc de Bourgogne, étant comme lui cousin germain de Jean IV, duc de Brabant, mort en 1427. Il réserva d'ailleurs l'avenir, son secrétaire ayant pris soin d'introduire entre les deux faces du sceau un petit morceau de parchemin sur lequel était inscrite, en caractères minuscules, une formelle protestation contre la violence qui lui était faite. Ayant recouvré sa liberté en 1466, Jean se rendit à Nevers où, malgré les pertes qu'il avait subies, il put encore tenir sa maison sur un pied considérable. L'héritage de son oncle Charles d'Artois, mort en 1472, vint d'ailleurs accroître ses ressources. N'ayant point eu de fils de son mariage avec Jacqueline d'Ailly, Jean s'était attaché au fils de sa fille Élisabeth, Engilbert de Clèves, élevé auprès de lui à Nevers et désigné comme son principal héritier. Veuf de sa seconde femme Paule de Brosse, dont il n'avait eu qu'une fille, Charlotte de Bourgogne, il se remaria pour la troisième fois en 1480 à Françoise d'Albret. De quarante-deux ans plus jeune que son mari, la nouvelle comtesse de Nevers, désireuse de faire la fortune des siens, après l'avoir brouillé avec son petit-fils Engilbert, maria sa belle-fille Charlotte avec son frère Jean d'Albret, seigneur d'Orval (1486). Ce mariage fut le point de départ de la querelle qui, pendant un quart de siècle, devait troubler la maison de Nevers. Jean, qui avait déjà grandement avantagé sa fille Charlotte par un testament de 1479 et au moment de son mariage, jugea bon de se dessaisir immédiatement des comtés de Nevers et de Rethel par une donation du 22 juin 1490. Engilbert, qui comptait de nombreux partisans à Nevers dans la classe des artisans, tenta de s'emparer du comté et fomenta une émeute dans cette ville (janvier

1491). L'affaire fut portée devant le parlement de Paris qui, en présence des influences dont disposaient les deux parties, ne se pressa pas de se décider sur le fond du débat. La part qu'Engilbert prit à l'expédition d'Italie interrompit la procédure. L'avènement de Louis XII fit pencher la balance en sa faveur : l'affaire, confiée à huit conseillers du parlement, devait être jugée en dernier ressort par le roi. La sentence définitive fut rendue le 4 octobre 1504 : Charles de Clèves, fils aîné d'Engilbert, épousait Marie d'Albret, à laquelle était assurée la possession du comté de Nevers, et Louis de Clèves épousait Hélène d'Albret, qui recevait le comté de Rethel. Après la mort de Charles de Nevers (27 août 1521), qui laissait un fils, un accord du 1er juillet 1525 fixa les droits respectifs des deux branches de la maison de Nevers. François de Clèves, fils de Charles de Nevers, épousa Marguerite de Bourbon-Vendôme et, à sa mort, laissa Nevers à sa fille aînée Henriette, qui, par son union avec Louis de Gonzague, fit passer le duché dans la maison de Mantoue.

— En prenant une part active aux guerres d'Italie, Ferdinand le Catholique n'obéissait point au seul désir de faire échec à Charles VIII, et suivait la tradition politique de la maison d'Aragon. M. Joseph Calmette nous montre comment il préluda à cette intervention décisive pendant la guerre de Ferrare[1]. Après avoir inutilement provoqué cette ville, Venise s'était décidée à lui déclarer la guerre (2 mai 1482). Ferdinand était le cousin et beau-frère du roi de Naples Ferrand, lui-même beau-père d'Hercule d'Este, duc de Ferrare. Ayant appris que Sixte IV, d'accord avec Venise, engageait Louis XI à faire valoir ses droits sur Naples, il s'empressa d'affirmer la solidarité qui existait entre les deux branches de la maison d'Aragon et s'entremit pour provoquer un arbitrage du Saint-Siège. Si Louis XI refusait de jouer un rôle en Italie, Venise poussait activement les hostilités et le pape ne semblait pas disposé à imposer sa médiation. Ferdinand se décida à renouveler ses instances auprès de la cour pontificale et à menacer Venise d'expulser ses sujets de la Sicile, de la Sardaigne et de Majorque, et de rompre toute relation commerciale avec elle. Cette attitude énergique détermina le Saint-Siège à retirer son appui à Venise et à former, avec Milan, Ferrare et Naples, une sainte Ligue (12 décembre 1482), à laquelle Venise et Gênes étaient invitées à donner leur adhésion. Cependant la Seigneurie ne déposait pas les armes : la maison d'Aragon, qui cherchait partout des alliés contre elle, conçut le projet, que François Ier devait réaliser un demi-siècle plus tard, de s'adresser au sultan. Ferdinand, surtout préoccupé de sa lutte contre

[1] *Revue historique*, novembre-décembre 1906 : *La politique espagnole dans la guerre de Ferrare (1482-1484).*

les Maures, désirait rétablir la paix en Italie sans être obligé de recourir à une diversion armée. Cette attitude ne pouvait qu'encourager Venise à la résistance : il dut se résigner à mettre ses menaces à exécution. Après avoir fermé ses ports au commerce vénitien et chassé de ses États les sujets du doge, il envoya une escadre se joindre à la flotte napolitaine pour coopérer, de concert avec elle, à la reprise de Gallipoli (20 juin 1484). Venise se rendit : par le traité de Bagnolo (7 août 1484), elle adhéra à la sainte Ligue et restitua toutes ses conquêtes. Grâce à l'intervention aragonaise, le *statu quo* se trouvait rigoureusement rétabli dans la péninsule.

— L'examen d'une bulle d'Alexandre VI, du 19 septembre 1493, permet à M. Léonce Celier de jeter quelque lumière sur certains points controversés de l'histoire des Borgia [1]. Ce document semble trancher définitivement la question de savoir si ce pape fut bien un Borgia à la fois par son père et par sa mère. Le pape affirme le fait, et il y a lieu d'ajouter foi à sa parole, car l'on n'aperçoit pas l'intérêt qu'il aurait pu avoir de dire le contraire de la vérité à une époque où la vérification de son origine était si aisée. Par cette bulle, Alexandre VI confère les droits et privilèges de la famille de Borgia à César, évêque de Valence, officiellement déclaré fils légitime de Dominique d'Arignano et de Vannoza de' Catanei. Ici encore, le pape n'avait aucun intérêt à donner à sa maîtresse, Vannozza de' Catanei, un mari qu'elle n'aurait point eu. Vannozza, mère des quatre enfants d'Alexandre VI : César, Jean, Geoffroy et Lucrèce, ayant été mariée trois fois et le nom de son premier mari étant inconnu, on doit admettre que ce fut précisément le chevalier Dominique d'Arignano, personnage mystérieux, dont on sait seulement, par Giannandrea Boccaccio, que ses fonctions l'appelaient à de fréquents voyages sur les terres de l'Église. Étudiant ensuite la question de l'âge respectif de César et de Jean, duc de Gandie, M. L Celier arrive à cette conclusion que César est né en 1475, à une date comprise entre le 16 et le 30 août, et que Jean, son cadet, n'est venu au monde qu'en 1476 ou 1477.

— Les nouveaux chapitres de la remarquable étude de M. Henri Sée, sur *Les classes rurales en Bretagne du XVI[e] siècle à la Révolution* [2], ont trait à la portée et aux abus du régime seigneurial. L'auteur nous montre que ce régime seigneurial, si dur pour les paysans par suite de ses abus, se manifesta en Bretagne avec plus d'âpreté qu'ailleurs, parce que les privilégiés disposaient, dans cette province, d'une autorité plus grande et que le parlement, composé presque uni-

[1] *École française de Rome Mélanges d'archéologie et d'histoire*, mai-août 1906 : *Alexandre VI et ses enfants en 1493.* — [2] *Annales de Bretagne*, novembre 1906 et janvier 1907.

quement de propriétaires nobles, appuyait de son autorité les excès de l'administration seigneuriale. Comme dans d'autres régions de la France, il y eut en Bretagne, à la veille de la Révolution, une aggravation sensible du régime seigneurial. Les paysans bretons s'en rendirent un compte exact et, jugeant ce régime insupportable, ils réclamèrent énergiquement dans leurs cahiers l'abolition ou le rachat de droits qui pesaient lourdement sur leurs propriétés et même sur leurs personnes. Les usurpations seigneuriales atteignirent principalement les droits d'usage dont, depuis des siècles, les paysans jouissaient sur les forêts, les bois et les terres vagues et « communes. » Les progrès des afféagements à la fin du XVIIIe siècle portèrent une atteinte sensible aux droits des usagers qui, souvent, eurent recours à la violence pour décourager les afféagistes. Ce fut en vain que le pouvoir royal et les États tentèrent d'encourager les défrichements sans provoquer le mécontentement des usagers. Nulle part il ne s'éleva des conflits plus violents entre les seigneurs et leurs vassaux, entre les afféagistes et les usagers.

— M. A. Mathiez se propose d'étudier les causes de la rupture de la France avec Rome sous la Constituante[1]. Contrairement à l'opinion commune, il ne pense pas que les constituants aient seuls voulu cette rupture, et d'un examen plus approfondi des documents déjà connus sur cette question, il prétend faire ressortir les responsabilités du Saint-Siège. Dans les premières pages de son étude, l'auteur retrace l'affaire des annates, qui fut l'origine du premier conflit entre le pape et la Révolution. Il remarque tout d'abord que la nonchalance et les dédains de Montmorin, secrétaire d'État des affaires étrangères, lorsqu'il s'agissait des affaires de Rome, non moins que l'hostilité systématique du cardinal de Bernis, notre ambassadeur auprès du Saint-Siège, aux principes de la Révolution, devaient contribuer à entretenir les difficultés existantes. Il reproche à Bernis sa « fatuité sénile, » « son fanatisme » et son entêtement, parce que celui-ci persiste à critiquer la conduite des États généraux et à conseiller au gouvernement une ferme attitude, et ne sait pas faire voir au pape « les choses du bon côté. » Pour agir autrement qu'il ne l'a fait, il eût fallu que Bernis se résignât à parler contre sa conscience ; s'il n'a pas eu ce triste courage, qui donc pourrait le lui reprocher ? Le conflit entre le Saint-Siège et la Révolution éclata à la séance du 4 août, où l'Assemblée vota l'abolition des annates. On s'étonne que M. Mathiez, après s'être porté garant des sentiments religieux de la

[1] *La Révolution française*, 14 février 1907 : *La France et Rome sous la Constituante, d'après la correspondance du cardinal de Bernis*. I. *Les premiers conflits. L'affaire des annates.*

grande majorité des Constituants et avoir affirmé qu'ils comptaient sur le pape pour entraîner la soumission des évêques à la constitution civile, nous dise que tout le monde s'attendait à ce conflit. Il était donc préparé? De même il semble étrange que si, en votant cette constitution, l'Assemblée ne fit que suivre les instructions des cahiers des curés, les curés n'aient pas mis plus d'empressement à y prêter serment. Voulant prouver que l'unique cause de la résistance des évêques fut la mise des biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, M. Mathiez prétend que, le 11 août, Camus indiqua, dans ses grandes lignes, l'organisation que l'Assemblée donnerait à l'Église gallicane, sans qu'aucun évêque intervînt, parce qu'il n'avait pas été question jusque-là de confisquer les biens du clergé. Malheureusement pour la thèse que soutient l'auteur, ces affirmations sont réfutées par les faits. Dès le 6 août, Buzot s'écriait, aux applaudissements d'une partie de l'Assemblée : « Je soutiens que les biens ecclésiastiques appartiennent à la nation. » Le 8 août, le marquis de Lacoste propose un décret portant que tous les biens ecclésiastiques appartiennent à la nation. Le même jour, l'évêque de Langres, M. de la Luzerne, se voit interrompu par des cris de « à l'ordre, » pour avoir déclaré que la dîme est une propriété sacrée. Enfin, dans la séance du 11 août au soir, consacrée à la discussion de l'article 12 du décret, Camus exprime bien le vœu que les évêques puissent être confirmés par le métropolitain et celui-ci par le concile national; mais c'est à la fin de son discours, sans insister sur l'idée, après avoir déclaré au commencement que : « Rome est le centre d'unité de la religion catholique; le pape est le chef visible de l'Église. » D'ailleurs, plusieurs membres de l'Assemblée présentèrent des observations sur la rédaction de l'article 12. On peut supposer avec vraisemblance que si aucun prélat n'a relevé la phrase perfidement jetée à la fin de son discours, c'est que d'abord elle a pu passer inaperçue et ensuite que, n'ayant aucun rapport avec le fond même de la discussion, la rédaction de l'article 12, et exprimant une opinion personnelle à Camus, les intéressés ont jugé toute réponse inopportune. Quant à Pie VI, il semble s'être alarmé bien plus des dispositions hostiles de l'Assemblée à l'égard de l'Église, que des redevances qu'il perdait, et, dans une lettre à Louis XVI du 13 septembre 1789, il l'exhortait à ne pas rompre les liens entre la France et le Saint-Siège et touchait à peine à la question des annates.

— Pour expliquer les raisons qui déterminèrent Bonaparte à signer le Concordat, M. Albert Vandal expose tout d'abord la situation religieuse de la France à la fin du Directoire et au début du Consulat[1].

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1907 : *Les raisons du Concordat*. I. Le

Proclamée en principe, la liberté des cultes fut effectivement anéantie par le Directoire après Fructidor. Le peuple des campagnes se lassa de l'irréligion obligatoire et s'en prit au régime républicain, persécuteur de ses croyances. Au moment où Bonaparte saisissait le pouvoir, la masse rurale inclinait au royalisme dans la plupart des départements. Ne pouvant résoudre immédiatement la question religieuse, le Premier Consul voulut du moins qu'elle ne s'aggravât pas et prit « une série de retentissantes demi-mesures » : remise en vigueur des lois sur la liberté des cultes, réouverture d'un grand nombre d'églises, substitution pour le clergé d'une simple promesse de fidélité à la constitution politique de l'État aux serments interdits par la loi religieuse. Le monde officiel blâma cette tolérance et prétendit restreindre la portée pratique des mesures libérales prises par Bonaparte. En dépit des entraves qui subsistent en beaucoup d'endroits, le réveil catholique se fait partout sentir, sans mettre fin, d'ailleurs, à l'anarchie religieuse. Bonaparte interdit aux autorités locales toute intervention entre catholiques d'opinions différentes, soutenant tantôt les prêtres insermentés, tantôt les prêtres assermentés. Par ménagement pour les révolutionnaires, il laisse fléchir les lois de persécution sans oser les abroger. Après Marengo, il se rend en grande cérémonie au *Te Deum* chanté à la métropole de Milan et, sous l'influence du milieu, se montre plus catholique en Italie qu'en France. A son retour à Paris, il constate que la réaction s'est accentuée : émigrés et prêtres réfractaires sont rentrés en foule et les églises se rouvrent. Après avoir accordé quelques satisfactions aux révolutionnaires en ordonnant des mesures sévères contre les émigrés, il lève une à une toutes les restrictions apportées à la liberté du culte et rapporte les lois de bannissement qui frappaient les prêtres insermentés. En même temps, au conseil d'État et à l'Institut, il prépare prudemment les esprits à la réconciliation de la France avec le Saint-Siège, qu'il a résolu d'accomplir. Des raisons de principe le déterminèrent à signer le Concordat : « il voyait dans la religion un grand instrument de règne, le frein des passions populaires, le moyen de faire la police des âmes et d'amener les hommes à supporter l'inégalité des conditions, » et l'empreinte catholique subsistait au fond de lui-même, le rendant accessible à l'émotion religieuse et lui faisant sentir toute la poésie du culte catholique. Cet acte répondait aussi à ses ambitions présentes et aux nécessités de sa politique pacificatrice. La masse du peuple, surtout dans les campagnes, était restée invinciblement attachée à ses croyances et voulait une religion « publique, solennelle,

régime de la séparation sous le Consulat et l'anarchie religieuse. II. La solution.

intégrale. » Persuadé que la vraie manière de reconnaître la souveraineté du peuple était de gouverner les hommes comme le grand nombre veut l'être, Bonaparte prit la résolution de rétablir le culte tel que la majorité de la nation le souhaitait. Seulement, tandis que certains esprits libéraux eussent souhaité un essai loyal du régime de la séparation, dont la Convention et le Directoire n'avaient offert qu'une odieuse caricature, le Premier Consul ne concevait pas l'organisation des cultes en dehors de l'État, sa conception du pouvoir se trouvant d'accord avec les besoins réels de la France, assoiffée d'apaisement après les querelles religieuses nées de la Révolution. L'auteur montre comment le maintien de la séparation, même sincèrement pratiquée, eût substitué la guerre entre les cultes à la guerre aux cultes, par suite de l'état d'esprit du clergé resté, dans son ensemble, un clergé d'ancien régime. Bonaparte comprit que l'intervention toute-puissante du pape était seule capable de mettre fin à la lutte entre les deux clergés, le clergé insermenté et le clergé assermenté, et d'en faire un seul clergé, rigoureusement catholique, rallié, ou du moins sincèrement soumis aux institutions nouvelles. L'erreur du Concordat fut d'espérer que le pape referait une Église gallicane, dépendante surtout de l'État, et unie à Rome par les liens strictement nécessaires pour ne pas devenir schismatique.

— M. Ernest Daudet publie la correspondance de Joseph de Maistre avec le comte d'Avaray et le duc de Blacas, qu'il avait déjà utilisée dans ses belles études sur l'*Émigration*, maintes fois signalées ici même. Ces lettres inédites, reliées entre elles par un commentaire explicatif qui en souligne l'intérêt, nous font connaître les informations et les avis que, dans sa foi royaliste ardente, le brillant écrivain jugeait utile d'adresser indirectement à celui qu'il considérait comme le roi de France. Estimant que les *Considérations sur la France* pouvaient aider au triomphe de sa cause, Louis XVIII avait chargé d'Avaray de féliciter l'auteur en son nom. Toutefois, lorsqu'il apprit qu'une seconde édition de l'ouvrage était sur le point de paraître, il lui fit savoir que certaines pages, empruntées au *Développement des principes fondamentaux de la monarchie française* du président Jannon, et élevant la magistrature au-dessus de la nation, n'avaient point son approbation et qu'il souhaitait qu'elles fussent modifiées ou qu'un post-scriptum les expliquât. A peine J. de Maistre avait-il promis d'ajouter à son livre le post-scriptum rectificatif qu'il s'en repentit. « Est-il bien nécessaire de rappeler d'anciennes rancunes et d'exciter des souvenirs anciens ? » écrivit-il. Il fit cependant le post-scriptum demandé, pour obéir à un avis qui lui paraissait « si respectable. » J. de Maistre nous apprend qu'il avait donné à son livre le titre de *Considérations religieuses sur la France*, mais que

l'éditeur supprima l'épithète « de peur de scandaliser le XVIIIe siècle. » Une lettre du comte d'Avaray à de Maistre fut interceptée et remise à Bonaparte à Milan. Ce fâcheux incident causa de véritables angoisses à de Maistre qui, remplissant des fonctions de confiance auprès du roi de Sardaigne, supputait les graves conséquences qui en pouvaient résulter pour son souverain et pour lui-même. « S'il plaisait à ces messieurs [du Directoire], écrivait-il à d'Avaray, d'imaginer qu'il [le roi de Sardaigne] connaissait mon ouvrage et ma correspondance avec vous, il y en aurait assez pour attirer la foudre sur le Piémont. » La foudre ne tomba pas sur le Piémont, mais les craintes de J. de Maistre l'empêchèrent d'écrire le récit du coup d'État du 18 fructidor, que lui demandait Louis XVIII. Les relations de Joseph de Maistre avec la cour errante du roi de France, interrompues pendant le séjour de Louis XVIII à Mitau et à Varsovie, reprirent en 1808 par l'intermédiaire de Blaças. Devenu le représentant du roi de Piémont en Russie, de Maistre donne à son ami, établi en Angleterre, des nouvelles des personnalités les plus en vue à la cour impériale. Quant aux renseignements politiques, ils sont rares, car on fait la garde à toutes les issues possibles pour les empêcher de se répandre. Ce qu'il apprend des affaires européennes lui inspire un profond découragement. Il ne croit pas au triomphe définitif de la Révolution, mais il estime que pour lui et pour tous ceux qui ont passé la cinquantaine, « tout est fini suivant les apparences. »

ALBERT ISNARD.

II. — PÉRIODIQUES ALLEMANDS

M. Benedictus Niese commence la publication d'un travail sur l'organisation militaire de la Grèce antique [1]. Dans les premiers temps, la cité n'avait pas d'armée bien fortement constituée, et en temps de guerre sérieuse devait faire appel à des troupes auxiliaires. Il semble que ce soit chez les Ioniens d'Asie Mineure que les institutions militaires aient commencé de se développer, sous la pression du péril que leur faisait courir le voisinage des Lydiens. Dans la Grèce proprement dite, c'est Sparte qui, la première, imposa le service à tous les citoyens : l'éducation militaire, commencée dès l'enfance, s'achevait et se précisait de dix-huit à vingt ans ; l'obligation militaire durait jusqu'à soixante ans, et chaque citoyen était tenu de s'exercer régulièrement à la guerre ; c'était d'ailleurs son occupation propre, l'agriculture et le commerce lui étant interdits, comme réservés aux seuls

[1] *Ueber Wehrverfassung, Dienstpflicht und Heerwesen Griechenlands : Historische Zeitschrift*, t. XCVIII, 2e fasc.

esclaves; les villes sujettes devaient aussi le service, et les ilotes mêmes aidaient à constituer les corps auxiliaires. Comme Sparte, Athènes connaît le service obligatoire et en fixe la durée de vingt à soixante ans. M. Niese croit que cet état de choses n'a commencé qu'après Pisistrate et la chute de la tyrannie. Plus tard, au service militaire se joignit le service maritime; la première expédition maritime est de 499. Ce n'est qu'après les guerres persiques que les Athéniens eurent de la cavalerie. Dans les deux cités, l'établissement du service obligatoire pour tous les citoyens a eu les plus graves conséquences politiques; il entraîna l'égalité politique des citoyens. Le relâchement des obligations militaires, au temps des trente tyrans et dans la période suivante, amena l'affaiblissement de la puissance politique d'Athènes.

— M. Ernst Fabricius nous expose les vicissitudes de l'armée romaine dans la Haute Germanie et la Rhétie[1]. L'armée de Varus comprenait trois légions de citoyens romains, que soutenaient trois *alae* (cavalerie) et six cohortes (infanterie) d'auxiliaires; mais il y avait en outre d'autres troupes, exclusivement composées d'*auxilia*, pour la Rhétie et pour certains postes de la Germanie : la composition de ces corps n'avait pas l'homogénéité des légions. Ces troupes étaient entretenues au moyen d'une solde et de territoires mis à leur disposition (*agri militum usui sepositi*). Ces troupes ne servaient pas seulement à défendre la frontière, mais aussi à réprimer les soulèvements en Gaule. Malheureusement, lors de l'insurrection batave, on vit les corps auxiliaires passer aux insurgés. Depuis, une modification dans la répartition des forces se produisit : les légions demeurèrent sur le Rhin comme réserve; les corps auxiliaires furent jetés en avant-garde. Peu à peu, la force des troupes légionnaires fut diminuée; en même temps que l'on ne craignait pas de les occuper à des expéditions lointaines, laissant aux troupes auxiliaires le poids principal de la défense de la frontière germanique. Le recrutement des troupes se modifia peu à peu. Tandis qu'autrefois les légions se recrutaient en Italie, les auxiliaires en Espagne principalement, l'on en vint à faire le recrutement dans le pays même, tout en laissant aux corps leurs anciens noms. En même temps, les troupes s'entretinrent de plus en plus par leurs propres moyens, exploitant industriellement le pays qu'elles occupaient; c'est ainsi que la quatrième cohorte des Vindéliciens pourvut des produits de ses briqueteries toute une partie du *limes* germanique. Puis l'attribution de terres aux soldats en fait peu à peu des troupes de paysans.

[1] *Das römische Heer in Obergermanien und Rätien : Hist. Zeitschrift*. t. XCVIII, 1er fasc.

— La question de l'influence que les mystères païens ont pu exercer sur le christianisme est une de celles qui attirent, à notre époque, l'attention de l'historien. La première condition pour l'étudier et la résoudre est de se faire une idée nette de ces mystères à l'époque des origines chrétiennes. C'est ce que tente le P. Joseph Blötzer dans deux articles des *Stimmen aus Maria Laach*[1]. Il observe assez justement que c'est une erreur de rejeter systématiquement le témoignage des écrivains chrétiens, dont quelques-uns avaient été initiés aux mystères avant leur conversion, comme Clément d'Alexandrie, dont d'autres, comme Grégoire de Nazianze, pouvaient invoquer le témoignage de convertis. S'ils formulent une condamnation contre les mystères d'Éleusis, par exemple, dont les plus nobles esprits de la Grèce et de Rome ont parlé comme de cérémonies belles et pures, c'est que ceux-ci se sont laissé frapper par l'éclat des cérémonies extérieures, tandis que les écrivains chrétiens ont stigmatisé le mythe immoral qui servait de fondement au culte. D'autres cultes dionysiaques, comme les sabasies, trouvaient moins d'indulgence chez les païens eux-mêmes. Les mystères orientaux, qui se répandirent si largement dans la Grèce et dans Rome, avaient pour objet commun de célébrer la mort et la résurrection d'un dieu et l'amour d'une déesse pour un dieu qu'elle perd et ressuscite : Osiris et Isis, Adonis et Astarté, Attis et Cybèle en sont des exemples. Les cultes orientaux les plus répandus dans l'Empire romain et que l'on compare aussi le plus volontiers au christianisme sont celui de Cybèle, la *Magna Mater*, et celui du dieu perse Mithra C'est aussi à en exposer les mystères que le P. Blötzer consacre la meilleure partie de son travail. De cette étude, il tire les points suivants, communs à tous les mystères : 1° des rites de purification, purification purement rituelle d'abord, mais à laquelle on attribua par la suite une vertu expiatoire ; 2° la participation à un festin sacré ; 3° l'époptie ou représentation dramatique et nocturne du mythe sacré.

— Dans deux autres articles, le même auteur étudie la question de l'hellénisation ou de la paganisation du christianisme[2]. Le parallélisme prétendu dans l'expansion du culte de Mithra et du christianisme n'est qu'apparent ; car, tandis que le premier s'adaptait aux différents rites religieux, se déformait à leur ressemblance, le christianisme, au contraire, prétendait régner seul en maître. Les coïncidences de fêtes liturgiques (comme le 25 décembre) n'impliquent pas une dépendance ; le choix de ces dates s'explique facilement. Il ne

[1] 22 oct. et 28 nov. 1906 : *Das heidnische Mysterienwesen zur Zeit der Entstehung des Christentums*. — [2] *Das heidnische Mysterienwesen und die Hellenisierung des Christentums* : même recueil, 1er janvier et 7 février 1907.

faut pas non plus se laisser prendre à la ressemblance entre divers cultes païens et le christianisme au sujet de la résurrection ; ici, on célèbre la résurrection du Christ comme un fait historique et authentique ; là, la résurrection du dieu n'est qu'un symbole du renouvellement annuel de la nature. Le P. Blötzer repousse aussi les rapprochements que l'on a tentés entre le baptême et l'eucharistie chrétiens et les cérémonies analogues des mystères, et il conclut qu'une hellénisation du christianisme sous l'influence des mystères est un fait improuvable.

— Dans la décoration des sépultures, les artistes chrétiens des premiers siècles ont fait souvent appel aux scènes bibliques de la résurrection des morts. Mais Mgr A. de Waal remarque, dans une étude sur ce sujet [1], qu'ils ont négligé la représentation de scènes de l'Ancien Testament. Là où l'on a cru voir, par exemple, la vision d'Ézéchiel, il s'agit en réalité de la *carnis resurrectio* par le Christ. L'histoire évangélique le plus anciennement et le plus souvent traitée est la scène de la résurrection de Lazare ; on trouve aussi le fils de la veuve de Naïm, la fille de Jaïre, la résurrection du Christ ; mais, par une anomalie étrange, cette dernière, qui a tenté les sculpteurs de sarcophages, a été négligée par les peintres des catacombes.

— Dans un premier article sur le missel romain [2], le P. Beda Kleinschmidt se rattache à l'opinion, purement hypothétique, que les apôtres eux-mêmes durent fixer la liturgie primitive. Celle des premières Églises subit en Occident, vers l'époque de Damase, une réforme qui consista à préciser le caractère des fêtes dans les oraisons et les préfaces. Ce n'est qu'au IVe siècle qu'apparaissent des *libelli missarum*, que l'on peut regarder comme les premiers missels. Le plus ancien livre liturgique romain que nous ayons conservé, le *Sacramentarium* dit *Leonianum*, œuvre privée et non officielle, est un recueil de messes anciennes et nouvelles, complété dans la seconde moitié du Ve siècle.

— Le célèbre apologiste Tertullien est-il le même personnage que le juriste du même nom ? Harnack a fait valoir, en faveur de l'affirmative, la raison que le premier étant le fils d'un centurion, il était naturel qu'il eût écrit le traité *de castrensi peculio* que les Pandectes citent du second. M. Schlossmann [3] repousse avec raison cet argument comme peu sérieux ; celui qu'il apporte à l'encontre de cette opinion n'est pas bien convaincant : en désignant l'auteur du *de castrensi peculio* comme un *juris antiqui interpres*, Justinien aurait

[1] *Die biblischen Totenerweckungen an den altchristlichen Grabstätten : Römische Quartalschrift*, 1er-2e trim. 1906. — [2] *Das römische Missale : Theologisch-praktische Quartalschrift*, 1er trim. 1907. — [3] *Tertullian im Lichte der Jurisprudenz : Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 3e et 4e trim. 1906.

voulu le distinguer du théologien rendu suspect par son montanisme. Mais son argumentation devient plus solide quand il recherche si le juriste apparaît dans les œuvres de Tertullien. Les expressions empruntées au droit que l'on rencontre dans les œuvres du célèbre écrivain ne prouvent rien, car elles sont communes sous la plume de tout Romain lettré. S'il avait été vraiment versé dans la science du droit, il serait étrange qu'il ne citât pas un seul nom de jurisconsulte, alors que son érudition dans les autres branches des connaissances se manifeste par de fréquentes citations. L'examen de sa doctrine de la Trinité, où l'on a cru retrouver la trace d'influences juridiques, semble à M. Schlossmann la preuve du contraire. Tertullien porte bien plutôt la marque des écoles de rhétorique, et la formation même du rhéteur exclut presque celle du juriste.

— L'art et la liturgie de la Palestine chrétienne ont exercé en Orient une influence assez considérable pour qu'il soit utile d'en étudier de près les monuments. M. Anton Baumstark, qui a exploré le pays à ce point de vue, nous donne quelques résultats de ses observations [1]. Au point de vue architectural, la seule basilique de l'époque constantinienne qui subsiste en partie est, selon lui, l'église de la Nativité de Bethléem. Ce plan de basilique à cinq nefs est exceptionnel dans la contrée. On rencontre habituellement un narthex, précédé d'un atrium à colonnades; l'absence de transept et le triple βῆμα caractérisent ordinairement ces églises. La Palestine peut être considérée comme la terre classique de la mosaïque-pavement, et M. Baumstark remarque qu'il serait fort utile de dresser un *Corpus* des mosaïques que le pays nous a conservées et dont l'une des plus célèbres est la fameuse carte de Madeba. La décoration des murailles, qui se faisait en marbres multicolores, n'a pas laissé de traces aussi précieuses. Il n'y a guère de restes de peintures que pour la période du XIIe au XVIIe siècle. La miniature est représentée par des manuscrits grecs, syriaques, arméniens et arabes du XIe au XVIIIe siècle.

— Les fouilles de M. C. M. Kaufmann dans le désert libyque ont amené la découverte de la basilique de Saint-Ménas, construite vers la fin du IVe siècle ou le début du Ve. Mgr de Waal, qui donne, dans la *Römische Quartalschrift* [2], quelques renseignements sur ces fouilles, a reçu de M. Kaufmann et soumis à l'examen de Mgr Wilpert une fiole de saint Ménas, sur laquelle on avait voulu voir une figuration de la naissance du Christ, tandis que Mgr Wilpert établit qu'il s'agit d'une représentation de sainte Thècle au milieu des bêtes féroces — M. Kaufmann lui-même donne d'intéressants

[1] *Palaestinensia : Römische Quartalschrift*, 3e et 4e trim. 1906. — [2] 1er-2e trim 1906 : *Vom Heiligtum des hl. Menas in der libyschen Wüste.*

détails sur la basilique et le baptistère [1], avec plan et photographies.

— Un nouvel examen des fragments de sculpture lombarde qui se trouvent dans l'abbaye San Pietro in Ferentillo (Ombrie) amène M. Emmerich Herzig à penser qu'ils se rapportent à deux époques, les uns étant de la première moitié, les autres de la seconde moitié du VIIIe siècle [2]. Les plus intéressants sont l'œuvre d'un certain Ursus qui, pour M. Herzig, est le même que celui de Valpolicella.

— La vie de l'évêque de Paris, Gozlin, nous est assez bien connue de 859, date de son entrée à la chancellerie royale, jusqu'à sa mort, en 886. Le R. P. Beda Franz Adloch croit pouvoir préciser ainsi qu'il suit les détails de sa vie antérieure. Né vers 828-829, il serait entré, vers 839, à Glanfeuil, où son oncle, nommé aussi Gozlin, joua le rôle d'abbé, et à la fondation duquel avait pris part son père Rorigon; il n'y resta que jusque vers 846, attiré à Reims par Hincmar. C'est en avril et non en août 849, qu'il entra dans la chancellerie royale [3].

— M. Julius von Pflugk-Harttung commence, dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte* [4], une série d'études sur le rôle de l'Empire dans les élections pontificales du milieu du XIe siècle jusqu'au premier tiers du XIVe. Le conflit entre Mayence et Otton Ier, la résistance d'une partie du clergé allemand aux exigences de ce prince, le conduisirent, après qu'il eut établi sa domination sur l'Italie, à s'efforcer de mettre dans sa main la papauté. Les Ottons ne réussirent pas, d'ailleurs, à faire pour longtemps de la papauté un instrument docile; le parti réformateur, qui ne tarda pas à se répandre dans l'Église, vit dans leur politique la cause première de la simonie qui sévit partout. Avec Henri II commença un mouvement de réaction. Il se contenta d'une suprématie nominale. En 1046, le désir de mettre un terme au scandale donné par l'abaissement de la papauté, et par le triple schisme qui déchirait l'Église, amena Henri III, mû de nobles intentions, à choisir, « avec l'assentiment des Romains, » un nouveau pape : il avait songé au personnage le plus considérable de l'Église impériale, Adalbert de Brême, qui refusa; il se rabattit sur Suidger, évêque de Bamberg, qui prit le nom de Clément II. Les Romains, reconnaissants à l'empereur d'avoir brisé la tyrannie du patriciat, qui avait déshonoré la chaire romaine, lui conférèrent le titre de patrice et le droit *semper ordinandi pontifices*. Benzo explique que, le roi présent, le droit d'élection des Romains cesse. A

[1] *Römische Quartalschrift*, 4e trim. 1906 : *Neue Funde in der Menas-Stadt*. — [2] *Die langobardischen Fragmente in der Abtei S. Pietro in Ferentillo : Römische Quartalschrift*, 1er-2e trim. 1906. — [3] *Zur Geschichte Glanfeuils im IX. Jahrhundert : Studien und Mitteilungen aus dem Benedictiner und dem Cistercienser-Orden*, 2e-3e trim. 1906. — [4] 3e trim. 1906 : *Die Papstwahlen und das Kaisertum* (1046-1328).

la mort du pape, les Romains délèguent à l'empereur une ambassade pour demander un nouveau pontife ; le parti réformateur essaya de faire nommer l'évêque de Lyon Halinard, connu et aimé à Rome, dont il comprenait la langue, mais il n'y réussit pas, et l'empereur fit nommer par le clergé, assemblé à Worms, l'évêque de Toul, Bruno L'élection parut irrégulière au parti de la réforme; le cardinal Hildebrand, le futur Grégoire VII, refusa d'abord d'accompagner à Rome le nouveau pontife Léon IX, puis il s'y décida ; mais l'élection entraîna des concessions de l'empereur, au profit d'une plus grande indépendance de Rome. On en trouve la trace dans les bulles qui ne portent plus dans leurs dates l'année de l'empereur, mais simplement celle du pontificat.

— L'autorisation que le P. Grisar a reçue de Sa Sainteté Pie X d'examiner le *Sancta sanctorum* du Latran, qui depuis Léon X ne s'était pas ouvert aux regards des hommes [1], lui a fourni la matière d'observations précieuses et d'études intéressantes. Outre la relation détaillée qu'il donne de ses découvertes dans la *Civiltà cattolica* [2], et l'aperçu sommaire qu'il en a présenté, le 26 septembre, à la Görresgesellschaft [3], il fait bénéficier d'autres recueils de ses travaux. C'est ainsi que la relique de la circoncision qui, pendant longtemps, fut vénérée dans le *Sancta sanctorum*, est étudiée par lui dans un article de la *Römische Quartalschrift* [4]. Ce n'est qu'au XII[e] siècle que la relique est mentionnée pour la première fois par Benoît le chanoine. La relique est désignée parfois — par Jean Diacre, par exemple — sous le nom d'*umbilicus Domini* au lieu de *praeputium*. Dès Innocent III, des scrupules théologiques ôtent quelque crédit à la relique. Le pape tend à penser qu'à la résurrection le Christ s'est trouvé dans l'intégrité de son corps, et que, par conséquent, il est difficilement admissible qu'il y ait une relique de sa circoncision. Sainte Brigitte, il est vrai, dans ses révélations, se plaint du peu de vénération que l'on témoigne pour une relique qu'elle présente comme authentique. Mais, comme l'observe justement le P. Grisar, l'approbation donnée par le Saint-Siège à ses visions n'en garantit aucunement la valeur historique. Et de fait, depuis le retour des papes d'Avignon, le *praeputium Domini* ne joue plus dans les cérémonies pontificales le rôle qu'il y avait jadis; et il est caractéristique que,

[1] Nos lecteurs savent que le P. Jubaru a été autorisé à examiner le chef de sainte Agnès; et que M. Lauer — postérieurement au P. Grisar — a obtenu une permission analogue. — [2] Depuis le mois de juin (voir *Revue*, t. LXXXI, p. 279) — [3] Cette conférence se trouve presque intégralement reproduite dans le supplément à la seconde édition de la *Kölnische Volkszeitung*, en date du 26 octobre dernier. — [4] 3e trimestre 1906 : *Die angebliche Christusreliquie im mittelalterlichen Lateran (praeputium Domini).*

lorsqu'un larcin eut porté de Rome à Calcata, près de Viterbe, la relique, les papes n'aient rien fait pour la faire rentrer dans le Trésor des reliques du Latran.

— Le *Sancta sanctorum* possédait aussi une prétendue épaule de saint Denis, provenant de Saint-Emmeran de Ratisbonne. C'est Léon IX qui, lors de son passage dans la cité germanique, en 1052, reçut ce cadeau avec la copie de documents retrouvés par le P. Grisar, et qui avaient pour objet d'établir que le monastère possédait le corps de saint Denis l'Aréopagite, évêque de Paris, volé un siècle auparavant à Saint-Denis. Que ces documents soient faux, c'est ce que le P. Grisar[1] établit, à la suite d'ailleurs d'autres critiques. Il existait, vers le milieu du XI[e] siècle, à Ratisbonne, une officine de faux, d'où est sortie entre autres une bulle supposée de Léon IX lui-même, en faveur des prétentions de Saint-Emmeran. Le faussaire ne serait autre que le moine Otloh, auteur de nombreux écrits, parmi lesquels des légendes fabuleuses.

— L'étude considérable de M. F. Keutgen sur les Compagnies commerciales hanséatiques[2] au XIV[e] siècle débute par une introduction où sont discutées des questions d'ordre général, économique et commercial, sur lesquelles nous n'insisterons pas. Abordant ensuite son sujet propre, M. Keutgen étudie dans les pays germaniques les trois formes du *portare laboratum*. Combattant des explications erronées, il établit que par *sendeve* l'on désigne l'objet confié par son propriétaire à une tierce personne pour la vente ou l'exportation; c'est la commission faite soit à un serviteur, soit à un commerçant, soit à un ami. Dans le genre d'affaires que l'on peut appeler quasi-société, c'est-à-dire dans le cas où l'un seulement des associés engage son capital, nous voyons que le gain et la perte sont également partagés entre les deux contractants, ce qui différencie très nettement cette institution germanique de la *commenda* des pays romans où le capitaliste ne supporte pas les pertes, mais où, en revanche, il n'a généralement droit qu'à un quart du gain et non à la moitié. Quant à la société appelée *wederlegginge*, c'est celle où le bailleur de fonds prête au négociant une certaine somme, qui en tout cas devra lui être intégralement restituée et en met une autre en commun avec lui pour partager ses risques et ses gains. M. Keutgen montre ensuite que les sociétés hanséatiques ont bien réellement, dans l'ensemble, le caractère de sociétés commerciales, et qu'il s'agit en général de sociétés en nom collectif. La possibilité pour un

[1] *Dionysius Areopagita in der alten päpstlichen Palastkapelle und die Regensburger Fälschungen des 11. Jahrhunderts : Zeitschrift für kath. Theologie*, 1[er] trim. 1907. — [2] *Hansische Handelsgesellschaften : Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, t. IV, 2[e], 3[e] et 4[e] fasc.

commerçant d'entrer en relations avec plusieurs compagnies, obligeait souvent de prendre des garanties contre la concurrence. Les sociétés en commandite n'apparaissent qu'assez tardivement.

— M. Karl Rieder a retrouvé au Vatican un formulaire sicilien assez important, composé dans le premier décennium du XIVe siècle, par Barthélemy de Capoue, pronotaire de Charles II d'Anjou et logothète. Ce formulaire, dont il nous fait connaître la composition [1], a exercé, sur la législation postérieure, une influence assez grande.

— L'on a publié, depuis une trentaine d'années surtout, de nombreux documents ou études sur la population des villes allemandes au moyen âge. Les indications précises ne remontent guère qu'à la seconde moitié du XIVe siècle (1357, Zurich). Le P. H. A. Krose condense les résultats de ces recensements [2]. Les chiffres atteints par Strasbourg (26,198) et par Nuremberg (25,982) sont sans doute les plus hauts qu'aient offerts alors les cités d'Allemagne; et ces chiffres montrent combien sont exagérés les rapports des chroniqueurs sur le nombre des citoyens fauchés par la guerre ou par la maladie. Un point curieux, que ces recensements mettent en lumière, est le nombre extrêmement réduit de la population enfantine; il est vrai qu'il faut tenir compte de ce que les garçons de quatorze ans étaient recensés parmi les citoyens; mais il n'en reste pas moins vraisemblable que la mortalité infantile était considérable.

— L'on a contesté à Nicolas Poillevillain, dit de Clémanges, l'attribution du *De corrupto Ecclesiae statu;* il semblerait extraordinaire et comme impossible qu'un homme qui, dans ses lettres, a pris si nettement position pour le pape, le traitât avec la sévérité, la violence dont use l'auteur du *De corrupto Ecclesiae statu;* M. Peter Hemmerle [3] croit que la contradiction s'explique par l'objet différent que se propose l'auteur. Dans les lettres, il combat comme injustifiée la soustraction d'obédience; dans l'autre ouvrage, il se propose simplement de peindre l'état du clergé; et il se laisse aller à l'emportement et à l'exagération naturels à son caractère.

— M. F. Bliemetzrieder poursuit la série de ses recherches sur le grand schisme. Il vient de retrouver et il publie [4] le texte du discours prononcé devant Innocent VII par Ulric d'Albeck, ambassadeur de Robert, roi des Romains (1405).

[1] *Das sizilianische Formel- und Aemterbuch des Bartholomäus von Capua : Römische Quartalschrift*, 1er-2e trim 1906. — [2] *Die Volkszahl deutscher Städte im Mittelalter : Stimmen aus Maria Laach*, 1er janv. 1907. — [3] *Nikolaus Poillevillain, genannt Nikolaus von Clemanges, und die Schrift De corrupto Ecclesiae statu : Historisches Jahrbuch*, 4e trim. 1906. — [4] *Die Konzilsidee unter Innozenz VII : Studien und Mitteilungen aus dem Benedictiner- und Cistercienser-Orden*, 2e-3e trim. 1906.

— Le cardinal Bartolomeo Guidiccioni, dont M. Vinzenz Schweitzer nous retrace la biographie [1], naquit en 1469, d'une famille patricienne lucquoise, connue dès le XIV[e] siècle. Formé à l'étude du droit civil dans les Universités de Pise et de Bologne, il apprit à Rome le droit canon. Entré dans la maison d'un neveu de Jules II, Galeotto Franciotto della Rovere, chargé par lui d'administrer l'abbaye de Farfa, il se vit retirer sa faveur au bout de deux ans (1508), et passa bientôt au service du cardinal Alexandre Farnèse, qui l'emmena comme vicaire général à Parme. Dans l'exercice de ces fonctions, il composa des ouvrages assez considérables, comme une *Christiana Apologia*, un traité *de Visitatione*, des traités de théologie morale (*de vitiis et virtutibus*, *de sacramentis*, *de indulgentiis*, etc.). En 1528, il quitta Parme et revint dans sa patrie; dans sa retraite de Carignano, il se livra à des travaux intellectuels, et s'occupa de ses neveux. L'élévation au souverain pontificat sous le nom de Paul III d'Alexandre Farnèse l'obligea de rentrer dans une vie plus active. Le nouveau pontife, qui s'attacha l'un des neveux de Guidiccioni, voulut avoir les conseils de son ancien vicaire général, et il ne tarda pas à l'attacher, malgré ses objections, à la curie, en l'appelant (22 novembre 1539) à la succession de Paolo Capizucchi, comme vicaire du pape, en lui conférant (12 décembre 1539) l'épiscopat de Teramo et (19 décembre) le cardinalat. Le nouveau cardinal, qui dans son traité *de Concilio* s'était élevé contre la multiplicité des ordres religieux, fut fidèle à ses principes en essayant d'empêcher la confirmation de la nouvelle Compagnie de Jésus, fondée par saint Ignace. Il prit une part active aux travaux de préparation du concile; et il assista fidèlement aux consistoires jusqu'au moment où la mort vint le prendre, âgé de quatre-vingts ans (1549).

— Une atteinte portée par le margrave Casimir de Brandebourg aux privilèges douaniers de Nuremberg amena la cité impériale à envoyer, le 30 juillet 1519, à l'empereur Charles V, à Barcelone, une ambassade composée de deux membres : Nikolaus Haller et Christoph Scheuerl. Ce sont les efforts de ces ambassadeurs pour obtenir satisfaction, et la facilité avec laquelle ils se contentèrent de bonnes paroles, que nous retrace M. Johannes Müller [2]. La relation de Scheuerl fournit quelques renseignements intéressants sur la cour de Charles V.

— M. Scheiwiler nous fait connaître l'un des grands abbés de Saint-Gall, Bernard II Müller, sur lequel l'un de ses neveux, moine

[1] *Kardinal Bartolomeo Guidiccioni : Römische Quartalschrift*. 1[er], 2[e] et 3[e] trim. 1906. — [2] *Nürnbergs Botschaft nach Spanien zu Kaiser Karl V im Jahre 1519 : Historische Zeitschrift*, t. XCVIII, 2[e] fasc.

dans le même monastère, nous a laissé d'assez amples Mémoires [1]. Né en 1557, à Ochsenhausen en Souabe, Bernard n'avait que dix-sept ans quand il fut reçu à Saint-Gall. A peine admis à la profession (26 décembre 1576), il alla étudier six années à l'Université de Dillingen (1577-1583), où il revint compléter ses études théologiques après avoir reçu les saints ordres (1584-1589). Licencié (1589), puis docteur en théologie (1593), doyen de Saint-Gall, il se distingua par son zèle de prédicateur. Il n'exerçait que depuis six ans les fonctions de doyen, quand, à la mort de l'abbé Joachim (24 août 1594), il fut élu pour lui succéder. Peu après le nonce, sur l'ordre de Clément VIII, soumit le monastère à une sévère visite, à la suite de laquelle un bref du pape interdit toute capitulation avant les élections. Des détails curieux nous sont donnés sur les frais de la consécration.

— L'introduction du protestantisme à Aix-la-Chapelle y fut l'origine de luttes ardentes, autant politiques que confessionnelles. Catholiques et protestants se disputèrent le pouvoir et l'autorité. Dans un mémoire considérable que le défaut de place ne nous permet pas d'analyser, M. Mathias Classen nous fait le récit de cette agitation qui remplit le début du XVIIe siècle [2].

— Un des premiers soins de l'électeur de Cologne, archevêque de Liège, quand le magistrat d'Aix-la-Chapelle fut redevenu catholique, fut de procurer l'établissement dans cette ville d'un collège de Jésuites. C'est l'histoire de cette maison qui est devenue le lycée de l'empereur Charles, que nous retrace M. Alfons Fritz [3]. Il expose avec détail tout ce qui concerne la vie intérieure et extérieure du collège, les professeurs, les élèves, les études, les représentations théâtrales. La conclusion de son travail, c'est que le collège fut pour la cité, au XVIIe et au XVIIIe siècle, « un agent de civilisation de premier ordre. » Aussi l'expulsion des Jésuites, à la suite du bref de dissolution de l'ordre, en 1773, fut pour Aix un coup sensible.

— M. Moriz Ritter n'a pas craint de consacrer une nouvelle étude à la chute de Wallenstein [4]. Il examine d'abord la question des pleins pouvoirs que lui aurait donnés l'empereur, et dont on ne possède pas de texte officiel et authentique. L'étude attentive des faits qui se sont passés alors semble bien amener à la conclusion que ces

[1] *Die Vorgeschichte Abt Bernards II von St Gallen : Studien und Mitteilungen aus dem Benedictiner- und dem Cistercienser Orden*, 2e et 3e trim. 1906. — [2] *Die konfessionelle und politische Bewegung in der Reichstadt Aachen zu Anfang des XVII. Jahrhunderts : Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, 1906 — [3] *Geschichte des Kaiser Karls Gymnasium. I. Das Aachener Jesuitengymnasium : Ibid.* — [4] *Der Untergang Wallensteins : Historische Zeitschrift*, t. XCVII, 2e fasc.

pleins pouvoirs n'existaient pas : c'est ainsi que pour traiter avec l'électeur de Saxe en 1634, Wallenstein a besoin de recevoir de l'empereur des pouvoirs spéciaux. Les négociations de Wallenstein dans le courant de l'année 1633 témoignent de sa trahison, et expliquent l'ordre par l'empereur de l'exécuter.

— Poursuivant son étude sur l'élection de Cunégonde à la charge abbatiale d'Essen, M. F. Schröder[1] nous montre les négociations longues et pénibles, les promesses, les menaces et les corruptions dont il fallut user pour déterminer une majorité en faveur de cette princesse. Marie-Christine d'Harrach, avant d'abandonner sa candidature, essaya d'un moyen suprême en mettant Cunégonde au courant des manœuvres employées en son nom, et en faisant appel à sa fierté et à sa conscience. Mais on avait eu vent de son dessein ; Cunégonde avait été prévenue d'une démarche qu'on lui avait présentée comme une basse manœuvre, et elle se contenta de répondre qu'elle n'avait pas connaissance de ces intrigues, et qu'elle n'y prenait aucune part, se remettant de l'élection à la Providence. Cette étude donne une triste idée des mœurs ecclésiastiques en Allemagne à la fin du XVIIIe siècle.

— L'émigration allemande commença de prendre. au XVIIIe siècle, une importance assez considérable. A côté des émigrants qui partaient par milliers pour coloniser l'Amérique, il y eut de nombreux colons appelés en Russie par Catherine II, ou envoyés par Marie-Thérèse pour germaniser la Hongrie, la Galicie, la Roumanie, la Bukowine. De son côté l'Espagne fit, en 1767, appel aux Allemands pour peupler les déserts de la Sierra-Morena. Ce sont les débuts de cette colonie allemande d'Espagne que nous raconte M. Joseph Weiss[2]. Thürriegel avait d'abord proposé de recruter 6,000 colons allemands et flamands pour Puerto-Rico ou un autre point d'Amérique. Ce fut le comte de Campomanes qui proposa d'utiliser cette offre pour l'Espagne même. Les propositions de Thürriegel, que M. Weiss nous fait connaître parfois textuellement, furent modifiées et précisées par l'entourage du roi d'Espagne Des indications détaillées sont données sur l'âge, le sexe, les aptitudes, les professions des colons. Bien que la promptitude avec laquelle arrivèrent les premiers émigrants ait surpris à l'improviste le gouvernement espagnol, les colonies purent s'établir peu à peu ; il y en eut une dizaine dans la Sierra-Morena et quatre en Andalousie, dont les habitants finirent par se fondre avec les Espagnols

[1] *Eine kanonische Wahl im Zeitalter des Josephinismus : Historisches Jahrbuch*, 4e trim. 1906. — [2] *Zur Entstehungsgeschichte der durch Joh. Kasp. Thürriegel eingeführten deutschen Kolonie an der Sierra Morena 1767-1777 : Historisch-politische Blätter*, 16 nov., 1er et 16 déc. 1906.

— Un mémoire de l'intendant de Soissons, Méliand, dressé sur les ordres du contrôleur général Bertin, et une lettre écrite à cette occasion par Quesnay à Méliand, ont fourni à M. Ottomar Thiele l'occasion d'une étude intéressante sur la crise agraire sous l'ancien régime[1]. Le développement de l'industrie, et particulièrement de l'industrie de luxe, avait nui à l'agriculture; on en était venu à négliger les terres moins fertiles, et à laisser ainsi dans l'abandon les trois cinquièmes du territoire Les tarifs douaniers qui gênaient le libre commerce, aussi bien intérieur qu'extérieur, entravaient la prospérité de l'agriculture; un autre obstacle était constitué par la multiplication des petits paysans et des petits fermiers qui exploitaient des terres insuffisantes pour l'entretien même de leurs familles. L'insuffisance du matériel et des moyens de culture, les mauvaises conditions de l'élevage, le peu d'entretien des forêts, les charges qui pesaient sur l'agriculteur, le dépeuplement des campagnes, tout contribuait à provoquer la crise agraire. Les physiocrates eurent le mérite, et Quesnay y eut une grande part, d'appeler l'intérêt du gouvernement sur cet état de choses, et de montrer la nécessité de réformes La sériciculture, la culture de la garance vinrent, dans certaines contrées, relever l'état des plantations. Diverses mesures locales, des tentatives peu durables de liberté commerciale, l'institution de sociétés d'agriculture, la restitution à l'agriculture de terres longtemps abandonnées, les faveurs accordées aux colonies agricoles aidèrent à la solution de la crise.

— Dans l'étude qu'il consacre à la chute de Turgot, M. H. Glagau[2] nie l'influence qu'aurait pu avoir sur cet événement le plan de réforme politique proposé au roi par le ministre, dans un mémoire sur les administrations provinciales, que Mirabeau publia en 1787. Les prétendues annotations marginales de Louis XVI, qui ne nous sont connues que par Soulavie, sont, selon lui, une invention pure de cet insigne faussaire ; Dupont de Nemours a déclaré que le mémoire n'avait pas été transmis au roi et il n'y a pas de raison sérieuse de contester son témoignage; le texte du mémoire publié par Soulavie, et que le roi aurait annoté, est visiblement emprunté au texte fautif de Mirabeau. Tout en croyant que Marie-Antoinette n'a pas été étrangère à la chute du ministre, M. Glagau ne pense pas que son rôle ait été prépondérant : Maurepas y a eu certainement plus de part ; c'est lui qui a fait échouer le plan de réforme de la maison du roi, auquel Turgot tenait essentiellement; mais la cause principale de la disgrâce

[1] *François Quesnay und die Agrarkrisis im ancien régime : Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, t. IV, 3e et 4e fasc. — [2] *Turgots Sturz : Historische Zeitschrift*, t. XCVII, 3e fasc.

du ministre des finances, c'est l'opposition qu'il fit à la politique extérieure de Vergennes et sa divergence de vues avec ce ministre et avec le roi sur l'opportunité d'une intervention dans la guerre d'Amérique

— Le traité de Lunéville, qui enlevait au prince de Hohenzollern-Sigmaringen plusieurs seigneuries et domaines en Belgique et dans les Pays-Bas, lui assurait, comme compensation, la seigneurie de Glatt et les monastères de Inzigkofen, de Klosterbeuren (aujourd'hui Kloster Beuron) et de Holzheim (aujourd'hui Holzen). Mais l'entrée en possession du couvent de bénédictines de Saint-Jean-Baptiste de Holzen ne se fit pas sans quelques difficultés, dont on trouvera le récit dans un travail de M J. Traber[1]. Si l'abbesse Marie Hildegarde baronne de Gise se montra prête à accueillir sans résistance et avec déférence le délégué auquel le prince confiait la prise en possession provisoire, l'administration épiscopale de Dillingen souleva des difficultés, faisant observer que le traité n'était pas encore ratifié. L'opposition de l'électeur palatin de Bavière et de l'évêque d'Augsbourg obligea le prince de Sigmaringen à procéder avec prudence. Le commissaire envoyé par lui, Karl Honorat von Huber, se heurta à des difficultés de toutes sortes, dont la moindre ne fut pas la présence au couvent, comme confesseur, de son ancien précepteur. Les religieuses auxquelles on permit de finir leur vie dans le couvent reçurent des pensions allant de 200 à 700 florins ; on les autorisa également à garder les subventions que leur donnaient leurs familles, à condition qu'à leur mort elles reviendraient au prince. On lira avec intérêt les renseignements que fournit M. Traber sur les autres avantages laissés aux religieuses et sur les possessions du couvent.

— M. P. Bailleu, qui prépare une biographie de la reine Louise de Prusse, en a détaché, pour la *Deutsche Rundschau*[2], quelques pages sur l'attitude de la reine pendant la guerre de 1806[3]. Suivant le roi, qui ne pouvait se séparer d'elle, au milieu des périls de la guerre, elle sut maintenir fermes son courage et sa foi dans l'avenir de son pays. En face des conseillers comme Haugwitz, qui combattaient son influence et pesaient sur le roi pour le décider à céder aux plus humiliantes exigences de Napoléon, elle soutint le courage de son époux et eut sa part dans sa détermination de rejeter l'armistice, malgré l'effondrement de son armée, et de fuir vers Memel, dans l'attente d'une aide de la Russie.

— Parmi les princes qui, en mai 1812, vinrent à Dresde présenter leurs

[1] *Die Aufhebung des adeligen Benediktinerinnenstiftes Holzen : Studien und Mitteilungen aus dem Benedictiner- und dem Cistercienser-Orden*, 2ᵉ, 3ᵉ et 4ᵉ trim. 1906. — [2] Octobre 1906. — [3] *Königin Luise im Kriege von 1806.*

hommages à Napoléon en marche sur la Russie, l'un des moins empressés ne fut pas Charles-Auguste de Weimar, qui cherchait à faire oublier son attitude en 1806 et qui désirait attirer la bienveillance du puissant empereur sur sa maison. De ses lettres à sa femme, M. Hermann baron d'Egloffstein a tiré la matière d'un article fort intéressant [1]. Le mémoire rédigé par le prince sur son entrevue avec l'Empereur est particulièrement curieux. Napoléon, exposant à Charles-Auguste ses griefs contre la Russie, se montra contraint, malgré lui, à la guerre par l'attitude de cette puissance : « Si je suis battu, dit-il, la guerre sera longue et effrayante ; si j'ai le succès, la Russie sera dépouillée de la partie de Pologne qui lui appartient, de la Moldavie, de la Valachie et de ses plus belles provinces. » Bien que déclarant qu'il se plaisait à éviter l'effusion du sang humain, qu'il aimait personnellement le tsar tout en lui trouvant « de l'incohérence dans les vues, » quand Charles-Auguste l'assura qu'Alexandre avait écrit à sa sœur qu'il ne voulait pas la guerre, qu'il n'avait pas d'alliés, qu'il ne s'allierait pas avec l'Angleterre, quand il voulut insinuer à Napoléon qu'une entrevue avec le souverain russe pourrait tout arranger, Napoléon répondit qu'il s'était « trop avancé. »

— Le retour à Berlin, en avril 1849, de Joseph von Radowitz amena entre lui et Léopold von Gerlach une lutte d'influence que M. H. von Petersdorff nous retrace [2] à l'aide de documents en partie inédits. La fascination que Radowitz exerça sur Frédéric-Guillaume semblait à Gerlach un malheur pour la Prusse. En vain il essaya de mettre le général von Rauch, le comte Brandenburg et le roi en garde contre l'influence d'un homme qu'il aimait et estimait, mais auquel il reprochait de n'être pas un vrai Prussien, de faire passer l'intérêt de l'Allemagne avant celui de la Prusse, de trop céder à la Révolution et de ne pas savoir conseiller des résolutions viriles. Le roi s'abandonna aux conseils de Radowitz, Brandenburg se laissa séduire, et Gerlach fut sur le point de voir acceptée sa démission. Les journées de Varsovie et d'Olmütz, la mort de Brandenburg, la retraite de Radowitz ne tardèrent pas à laisser le champ libre à Gerlach.

— M. Max Lenz nous apporte, à propos de la crise de Gastein en 1863 [3], une nouvelle preuve des inexactitudes matérielles que renferment les souvenirs de Bismarck, et de la réserve avec laquelle l'historien doit s'en servir.

E.-G. Ledos.

[1] *Deutsche Rundschau*, octobre 1906 : *Carl August auf dem Fierslentage in Dresden 1812*. — [2] *Ibid*, janvier 1907 : *Joseph von Radowitz und Leopold von Gerlach*. — [3] *Ibid*., novembre et décembre 1906 : *König Wilhelm und Bismarck in Gastein 1863*.

III. — PÉRIODIQUES BELGES

On ignorait, paraît-il, dans quelle attitude les Athéniens assistaient à l'Ecclésie ou assemblée du peuple. M. A. Willems a prouvé, devant les membres de l'Academie de Belgique [1] confortablement installés dans leurs fauteuils, que les citoyens d'Athènes étaient démocratiquement assis à terre.

— Dans la plupart des *codices* de la Vulgate, les différents livres du Nouveau Testament sont précédés de prologues, dont la critique a commencé à s'occuper depuis quelque temps. MM. von Dobschütz et Corssen, constatant que les prologues des évangiles contiennent des doctrines monarchiennes, en ont conclu qu'ils datent de la première partie du IIIe siècle. En les comparant avec les *Tractatus* de Priscillien, Dom Chapman [2] y trouve non seulement le monarchianisme de cet écrivain espagnol de la fin du IVe siècle, mais encore ses autres erreurs et son style. Ils sont donc, d'après lui, l'œuvre de Priscillien.

— Les prologues des épîtres de saint Paul viennent à leur tour d'être étudiés par Dom D. De Bruyne [3]. Marcion glorifiait saint Paul aux dépens des Douze, au point de classer presque ceux-ci parmi les « faux apôtres » dont il parle souvent. Il n'admettait dans sa Bible que dix lettres Paulines, dans l'ordre suivant : *Gal.*, les deux *Cor.*, *Rom.*, les deux *Thess.*, *Eph.* (qui portait l'inscription *ad Laodicenses*), *Col.*, *Philip.*, *Philem.* Grâce à une critique parfois subtile, mais perspicace, Dom D. De Bruyne retrouve ces idées et cet ordre dans les prologues des épîtres citées; il croit même pouvoir reconstituer le texte primitif de l'épître *ad Eph.* (*ad Laod.*). Ces prologues sont donc d'origine marcionite et ancienne.

— *La Passio Perpetuae* [4], cette perle des Actes des martyrs, a été rédigée ou plutôt complétée, — puisqu'une bonne partie (3-13) est l'œuvre des martyrs eux-mêmes — par Tertullien, non encore montaniste, mais déjà montanisant. Le montanisme imputé à sainte Perpétue et à ses compagnons n'est rien qu'une légende.

— La question de la date et de l'auteur des *Tractatus Origenis* est toujours à l'ordre du jour. Des arguments, qui semblent très plausibles, amènent Dom Don. De Bruyne [5] à conclure que les *Tractatus* ont utilisé Gaudentius de Brescia et Rufin d'Aquilée, et ont été utilisés par saint Césaire d'Arles; qu'ils sont donc postérieurs à 400 ou

[1] *Bulletin*, 1905, p. 809-819. — [2] *Rev. bénéd.*, 1906, p. 335-349. — [3] *Les Prologues bibliques d'origine marcionite*, dans *Rev. bénéd.*, 1907, p. 1-16. — [4] Ad. d'Alès, dans *Rev. d'hist. ecclés.*, 1907, p. 5-18. — [5] *Encore les Tractatus Origenis*, dans *Rev. benéd.*, 1906, p. 165-188.

même 410 et antérieurs à 542 ou même 525 ; qu'ils furent composés probablement dans le nord de l'Italie. Le *Tractatus XVIII* serait une homélie prononcée à la fête des Trois enfants dans la fournaise, fête qui se célébrait entre autres à Milan, le vendredi de Pâques.

— Dom Morin, qui recherche avec une inlassable activité et un remarquable succès les œuvres de saint Césaire d'Arles (voir *Revue*, t. LXXX, p. 635), publie une *Nouvelle série d'inédits tirée du manuscrit 3 d'Épinal*[1]. Ce sont huit Homélies sur l'Écriture et deux « Admonitions » de saint Césaire, et un sermon qui est peut-être de lui.

— La discussion continue autour de l'authenticité du concile de Cologne de 346. Mais on ne piétine pas sur place. Il s'agit maintenant avant tout de la liste des évêques adhérents. Les vingt-quatre noms de la liste de Cologne se retrouvent parmi les trente-quatre signataires de la lettre synodale du concile de Sardique. C'est là que le faussaire les a trouvés, dit M. K. Hanquet[2] : les deux listes présentent trois groupes de noms exactement parallèles. Ce parallélisme s'explique, répond Mgr Monchamps[3], par le fait que les évêques ont signé par ordre d'ancienneté d'ordination épiscopale ; et les trente-quatre signatures en faveur de la lettre de Sardique ont été données dans un concile tenu, à Trèves probablement, peu de jours avant le synode de Cologne. Donc, deux réunions synodales en 346, au lieu d'une. M. Hanquet[4] montre les invraisemblances et les difficultés de cette hypothèse, que Dom Quentin[5] écarte résolument, en faisant remarquer très judicieusement qu'à partir du numéro 13 de la liste de Sardique, tous les numéros pairs sont absents de la liste de Cologne ; cette particularité ne peut s'expliquer dans l'hypothèse de deux listes indépendantes. Elle s'explique parfaitement en supposant qu'à partir du numéro 13 la liste était disposée sur deux colonnes juxtaposées. Dom Quentin suppose que c'est saint Athanase, donnant la liste des trente-quatre, qui a transcrit celle de Cologne, — et pas *vice versa*, — et qu'il lui a juxtaposé une autre liste, qu'on aura fusionnée plus tard avec la première. Il fait valoir une série de considérations qui militent en faveur de l'authenticité du concile de Cologne. *Adhuc sub judice lis est.*

— *Les Anathématismes de saint Cyrille d'Alexandrie*[6] contre Nestorius furent mal accueillis par les évêques orientaux du patriarcat d'Antioche, et réfutés par André de Samosate et Théodoret de Tyr. D'une minutieuse comparaison des textes en présence, le R. P. Mahié

[1] *Rev. bénéd.*, 1906, p. 189-214 et 350-372. — [2] *Archives belges*, 1902, p. 140 — [3] *Bull. de l'Academ. royale de Belg.*, 1905, p. 638-658. — [4] *Archives belges*, 1905, p. 290-292. — [5] *Rev. bénéd.*, 1906, p. 477-486. — [6] *Rev. d'hist. ecclés.*, 1906, p. 505-542.

conclut que les deux Christologies rivales, celle d'Antioche et celle d'Alexandrie, malgré de très sérieuses divergences de conceptions et de vocabulaire, sont en somme, l'une et l'autre, parfaitement orthodoxes : Jean d'Antioche et saint Cyrille d'Alexandrie ont pu signer la paix et accepter le symbole d'union sans sacrifier aucune de leurs convictions.

— M. F. Cumont [1] prouve qu'un formidable cataclysme éprouva la province de Pont, en Asie Mineure, en 499. La ville de Nicopolis, dont la destruction est racontée dans une chronique attribuée à Josué le Stylite, n'est pas, comme on le croyait, la Nicopolis de Palestine, près de Jérusalem, mais la capitale de la Petite-Arménie.

— Un manuscrit liturgique, connu sous le nom de *Rotulus de Ravenne*, contient une série de quarante belles oraisons se rapportant au temps de l'Avent. On le datait du VII-IXe siècle. Dom Cabrol [2] croit pouvoir le faire remonter aux premiers temps qui suivent le concile d'Éphèse (431) et l'attribuer vraisemblablement à saint Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne vers la même époque.

— *L'Avent liturgique* [3] remonte donc plus haut qu'on ne le croyait. Dom Cabrol en retrouve même des traces dans un concile tenu à Saragosse en 380. Il en examine la durée ancienne dans les diverses églises, et surtout le caractère primitif. Ce n'était pas un temps de jeûne et de pénitence, mais une préparation plutôt joyeuse à la venue du Sauveur. Le savant liturgiste fait ressortir l'enseignement doctrinal complet et solide renfermé dans les anciennes oraisons, et relève les péricopes évangéliques récitées pendant l'Avent dans les diverses liturgies.

— La plupart des œuvres d'Hervé, moine bénédictin de Bourgdieu, mort vers 1150, sont inédites. Dom Morin [4] publie, avec de savantes notes, un *Libellus de correctione quarundam lectionum*, dans lequel Hervé propose et justifie la correction d'une série de lectures liturgiques qui doivent être ramenées avec plus d'exactitude au texte de la Bible. La plupart des corrections signalées par cet excellent critique en liturgie ont été faites dans notre missel actuel.

— La savante *Étude* de M. Paul Fournier *sur les fausses décrétales* [5] est un fragment de l'ouvrage d'ensemble que le docte doyen de la faculté de droit à l'Université de Grenoble prépare sur les sources canoniques d'Isidore à Gratien. L'auteur y révèle les qualités maîtresses qui caractériseront sans nul doute la synthèse générale ; vaste érudition, critique perspicace et logique, exposé clair et objectif,

[1] *Bull. de l'Acad. de Belg.*, 1905, p. 557-565. — [2] *Rev bénéd.*, 1906, p. 489-499. — [3] *Ibid.*, 1905, p. 484-495. — [4] *Rev. bénéd.*, 1907, p. 36-61. — [5] Cinq articles dans la *Revue d'hist. ecclés.*, 1906 et 1907.

conclusions solidement étayées et présentées avec beaucoup de modération. Les apocryphes isidoriens ont été composés vers 850, entre 848 et 852 comme dates extrêmes. Le faussaire poursuit surtout un double but. Il veut d'abord assurer l'indépendance de l'Église contre les violences et l'avidité des puissances séculières qui cherchent à l'asservir en accusant, déposant et spoliant les évêques; pour cela, il veut rendre les accusations d'évêques plus difficiles et plus régulières, éviter qu'on ne les dépouille avant la sentence définitive, et réserver celle-ci, comme cause majeure, au Saint-Siège, le protecteur-né de l'autorité épiscopale. Il veut, en second lieu, éviter à l'intérieur le danger d'anarchie et, dans ce but, maintenir avec fermeté à tous les degrés l'organisation de la hiérarchie, en insistant avec force sur les institutions traditionnelles et primitives et la fixité des divisions territoriales. Ce but, nettement établi, permet à l'auteur de découvrir la patrie du pseudo-Isidore. Celle-ci n'est ni Rome, ni Mayence, ni même, malgré certaines apparences, Reims, mais bien certainement la province ecclésiastique de Tours, et probablement la ville ou le diocèse du Mans. A la suite de sa victoire de 845 sur Charles le Chauve, le roi des Bretons, Noménoé, avait disloqué la province ecclésiastique de Tours, chassé les évêques francs, malgré le Saint-Siège, fondé de nouveaux évêchés et révolutionné profondément toute l'organisation ecclésiastique. Grand fut l'émoi et nombreuses les plaintes, surtout dans la province dont les droits étaient lésés; mais les griefs qu'on allègue se ramènent précisément à ceux auxquels veut remédier le pseudo-Isidore. Celui-ci avait probablement son atelier au Mans, qui fut occupé en 850 par Noménoé, et où nous trouvons d'ailleurs, dans la période 842 856, deux autres apocryphes apparentés aux fausses décrétales. Celles-ci se sont répandues en Italie, plus tard que dans les régions sises de l'autre côté des monts. Quant au Saint-Siège, Nicolas Ier a connu les fausses décrétales, ou plus probablement quelques textes isidoriens apportés de la Gaule en 864, mais sa conduite n'en a pas été sensiblement modifiée; on constate tout au plus une insistance plus grande dans l'application de certains principes déjà antérieurement suivis par lui et ses prédécesseurs. Les successeurs de Nicolas Ier ont continué d'ailleurs, jusqu'au XIe siècle, à observer vis-à-vis de la célèbre compilation une réserve extrême.

— On a retrouvé dernièrement, dans une sablière du Jutland, la matrice du sceau d'un Baudouin, comte de Flandre. Malgré qu'elle soit en plomb et porte la légende Dux *Flandrensium*, MM. Cuvelier[1] et Nelis[2] ne doutent pas de son authenticité, l'attribuent à Bau-

[1] *Rev. des bibl. et Arch. de Belg.*, 1906, p. 372-383, et 1907, p. 25-27. — [2] *Annal. de l'Émulation de Bruges*, 1907, p. 102-104.

douin IV (988-1035) et proclament « que la Flandre, qui pouvait déjà se vanter de posséder le plus ancien sceau féodal au type de majesté, pourra revendiquer désormais la plus ancienne matrice d'un sceau du même genre. »

— A titre de curiosité sigillographique, nous avons signalé plusieurs impressions du sceau du chancelier de Flandre, Guillaume de Hainaut (1205-1231), portant comme contre-scel le sceau d'un personnage différent, Guillaume de Capella [1].

— Les derniers fascicules des *Analecta Bollandiana* nous apportent, comme toujours, des études sur divers *codices* hagiographiques. En outre, du P. A. Poncelet, une *Vie* (biographie incomplète, mais intéressante et contemporaine) et deux recensions originales des *Miracles du pape saint Léon XIII* (*Anal. Boll.*, 1906, t. XXV, p. 258-297). — Du R. P. Hocedez, une étude établissant la valeur de la *Légende latine du bienheureux Venturino de Bergame*, publiée en 1904 par M. Clementi (*ibid.*, p. 298-303). — Du R. P. Van Ortroy, une *Vie inédite de saint Bernardin de Sienne*, œuvre personnelle d'un contemporain, un sincère ami du saint (*ibid.*, p. 304 338). — De M. Ad. d'Alès, la comparaison d'extraits de *Deux Vies de sainte Mélanie la Jeune*, publiées par le cardinal Rampolla, d'où il paraît résulter que ce sont des recensions indépendantes, faites peu après le concile de Chalcédoine (451), d'un archétype commun composé avant ledit concile. La recension grecque, la plus satisfaisante, semble le mieux représenter le récit original (*ibid.*, p. 401-450). — Du R. P. de Smedt, un article sur *La Santa Casa de Lorette*, analysant longuement et approuvant de sa haute et respectable autorité l'étude récente où M. Ulysse Chevalier établit l'inauthenticité de la translation de la maison de la sainte Vierge (*ibid.*, p. 478-493). — Du R. P. Peeters, *Une version arabe de la Passion de sainte Catherine d'Alexandrie*, avec traduction latine (*ibid.*, 1907, t. XXVI, p. 5-32). — Du R. P. Moretus, une étude sur *Les deux anciennes Vies de saint Grégoire le Grand*, écrites l'une par saint Bède le Vénérable, l'autre par un moine de Whitby : elles sont indépendantes l'une de l'autre (*ibid.*, p. 66-72). — Enfin, du R. P. Delehaye, une étude remarquable sur *Le témoignage des martyrologes*. L'auteur des *Légendes hagiographiques* montre avec quelle prudence il faut utiliser ces sources et quel parti on peut en tirer pour les saints, leur culte, la date de leur fête et le centre de leur culte. « Le martyrologe hiéronymien est pour nous comme un vaste champ de ruines, couvert autrefois de basiliques, de palais et de tombeaux.... On fouillera longtemps encore ce sol aride, et si l'on ne peut se promettre de relever des tem-

[1] *Ann. de l'Émulation de Bruges*, 1906, p. 389-394.

ples et des portiques, on en retirera beaucoup de débris d'une valeur incontestable. » (*Ibid.*, p. 78-99.)

— L'auteur de *Clovis* et des *Origines de la civilisation chrétienne*, M. G. Kurth, vient d'être nommé directeur de l'Institut historique belge à Rome, en remplacement de Dom U. Berlière. Nous n'avons pas à faire connaître ici les savants ouvrages de fond publiés par le premier directeur de l'École belge de Rome : son *Inventaire des libri obligationum et solutionum*, ses *Suppliques de Clément VI*, ses *Diversa Cameralia* sont venus, coup sur coup, ouvrir des champs nouveaux aux explorations des historiens belges. Entre temps, il communiquait à nos revues locales une autre partie des fruits recueillis au Vatican. Ses *Miscellanea Vaticana* [1] contiennent une série de nominations de prélats belges (1347 à 1352) et de renseignements sur des Belges résidant ou en fonctions à Avignon. Il dresse une liste très documentée des *Évêques auxiliaires de Thérouanne* [2], comme il avait fait pour Cambrai et Tournai. Il nous révèle la vie et l'activité de *Jean Bernier de Fayt, abbé de Saint-Bavon, à Gand* (*1350-1395*) [3], qui fut appelé, en plusieurs circonstances, à prêcher devant Clément VI et Innocent VI, fut chargé de missions importantes par l'Université de Paris et par les papes Urbain V et Grégoire XI, et composa une série d'ouvrages, presque tous inédits, dont les manuscrits sont soigneusement inventoriés par l'érudit Bénédictin. Enfin il retrace le *curriculum vitae* du *Lotharingien Frédéric de Laroche, évêque d'Acre et archevêque de Tyr* (*1153-1161*) [4], dont il publie une importante lettre, accompagnant l'envoi de reliques de saint Jean-Baptiste à l'abbaye de Florennes.

— Les bibliophiles seront heureux d'apprendre que M. G. Caullet a retrouvé un exemplaire parfaitement conservé de la *Deffense de Monseigneur le duc et Madame la duchesse d'Austriche et de Bourgongne* [5], imprimée vers 1480 par l'imprimeur brugeois J. Brito, qu'on a fait passer un moment pour l'inventeur de l'imprimerie.

— La thèse de l'invalidité du baptême latin et de la nécessité de la rebaptisation est acceptée par la théologie grecque, à contre-cœur et en hésitant, depuis le milieu du XVIII[e] siècle. Alors, un moine fanatique, Gaudentius, la mit en avant pour exciter la haine de ses compatriotes contre les Latins. Les agissements du « faux moine » sont racontés dans une chronique contemporaine, dont le P. A. Palmieri publie un extrait : *Un document inédit sur la rebaptisation des Latins*

[1] *Bydragen tot de Geschied. van het hertogdom Brabant*, 1906. — [2] *Rev. bénéd.*, 1907, p. 62-85. — [3] *Ann. de l'Émulation de Bruges*, 1906, p. 359-381; 1907, p. 5 et suiv. — [4] *Rev. bénéd.*, 1906, p. 501-513; 1907, p. 123-125 — [5] *Bull. du Cercle histor. et archéol. de Courtrai*, 1906-1907, p. 67-90.

chez les Grecs [1]. C'est en quelque sorte une violente protestation contre la théorie de l'invalidité du baptême latin par infusion.

— Une communication de M. M. Rooses établit que le peintre *Van Dyck* est allé *en Italie* [2] en 1621 et en est revenu en 1622.

— M. E. Discailles donne de curieux détails sur *La question de la successibilité au trône de Belgique en 1831* [3]. Le roi Léopold Ier venait de perdre son premier enfant. Le projet fut conçu d'engager le roi à user de la faculté que lui accorde la Constitution de désigner son successeur. Mais le projet, qui souriait aux cabinets de Londres et de Vienne mais déplaisait souverainement au roi Louis-Philippe, ne fut pas mis à exécution : la naissance de Léopold II devait bientôt le rendre absolument inutile.

— Tous ceux qui se sont intéressés à la superbe *Exposition des Primitifs à Bruges en 1902* [4], ou qui sont chargés de la mission délicate de préparer une exhibition analogue, liront avec le plus vif plaisir la série d'articles vraiment captivants que consacre à la préparation de cette exposition M. le baron H. Kervyn de Lettenhove, qui fut le président du comité et la cheville ouvrière de toute l'organisation.

— Nous avons eu si souvent l'occasion de résumer ici les savants articles de la *Revue Bénédictine*, que nous ne pouvons manquer de signaler à nos lecteurs l'excellente *Table des matières* [5] qui vient d'être publiée pour les vingt et un premiers volumes (1884-1904) de ce périodique.

Bruges. C. CALLEWAERT.

[1] *Rev. bénéd.*, 1906, p. 215-231. — [2] *Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 1906, p. 137-145. — [3] *Ibid.*, 1907, p. 19-43. — [4] *Ann. de l'Émul. de Bruges*, 1906 et 1907. — [5] Abbaye de Maredsous, 1905.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — HISTOIRE GÉNÉRALE

Kirchliches Asylrecht *(Immunitas ecclesiarum localis)* **und Freistatten in der Schweiz,** von Dr. iur. R. G. Bindschedler. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, herausgegeben von Dr. Ulrich Stutz, 32 und 33 Heft.) Stuttgart, Enke, 1906, in-8 de vii-406 p.

L'Église est éminemment conservatrice : c'est ce qui nous vaut la permanence, au milieu de sa législation, de dispositions relatives au *droit d'asile* aujourd'hui transformé ou aboli, et dont il ne demeure des traces qu'en pays de mission. Au xviii[e] siècle pourtant, et même au xix[e], on le voyait encore s'exercer dans certaines contrées d'Europe. Le docteur Bindschedler s'est attaché à montrer l'origine et l'épanouissement de ce droit, et même il aborde incidemment la question connexe des villes libres ; mais il a surtout fait porter son attention sur les conditions propres au territoire suisse, donnant un résumé très vivant et fortement documenté des conflits dont les localités privilégiées furent le théâtre ou des efforts multipliés pour réduire leur condition exceptionnelle. Contrairement aux vues de Loening, d'Hinschius et de Friedberg, qui greffent le droit d'asile sur l'esprit de miséricorde qui incline toujours le christianisme vers les transgresseurs de la loi, pour les amener doucement au repentir, l'auteur fait de l'Église l'héritière directe des droits inhérents aux sanctuaires païens, et il semble que son opinion doive rallier désormais les suffrages.

M. Bindschedler établit d'abord la doctrine canonique de l'asile en général, puis il examine son application aux divers lieux : cimetières, presbytères, cloîtres, bénéfices, demeures canoniales, maisons des ordres de chevalerie ; enfin, il passe en revue les territoires jouissant d'un privilège analogue, en vertu de la loi civile. La Réforme n'eut pas d'abord une influence aussi considérable qu'on aurait pu l'attendre sur la destruction du droit d'asile. Zurich, Berne, Bâle, Schaffhouse, Saint-Gall apportent à cet égard d'intéressantes informations. La constitution *Cum alias* de Grégoire XIV, datée du 24 mai 1591, marque une étape plus significative en donnant une charte nouvelle à la discipline qui nous occupe, mais elle annonce déjà une décadence qui s'accentuera rapidement. L'auteur a mis à contribution les archives de la Confédération helvétique (de Berne), de nombreux mémoires et documents publiés par les sociétés d'histoire suisse, et les archives particulières des divers cantons. Son livre, très intéressant pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire et des coutumes helvétiques, constitue un appoint fort

appréciable à une question assez négligée du droit canonique, dont l'importance pour l'étude des institutions du moyen âge et même des temps plus rapprochés de nous est indiscutable. G. Péries.

—

La storia della repubblica di Venezia nella poesia, par Antonio Medin. Milan, Hœpli, in-12 de xvi-623 p.

L'Institut vénitien de sciences, lettres et arts a mis au concours, il y a quelques années, l'histoire poétique de la république de Venise. Le présent volume est le mémoire couronné, dont l'auteur, le savant professeur Medin, était déjà bien connu par ses belles recherches sur la poésie populaire. Il a réuni ici à ses découvertes personnelles tous les résultats des travaux antérieurs sur la question, et sa bibliographie compte près de neuf cents numéros. On lui a reproché de n'avoir pas dépouillé d'assez près les *Diarii* de Marino Sanuto, mais, sauf quelques versiculets populaires, malicieux distiques du Gobbo del Rialto, qu'il y aurait relevés, on peut penser que sa documentation ne comporte pas de lacunes graves. Il semble avoir eu un peu d'indécision à dresser son plan : après une ébauche de division, par genres poetiques (chap. Ier, Poésie panégyrique et laudative ; chap. II, Poésie historique), il prend simplement l'ordre chronologique, et le suit depuis la grande guerre de Venise contre Gênes jusqu'a la chute de la République. Ces huit chapitres sont ainsi divisés : III. Conquêtes de terre ferme ; IV. Défense de terre ferme, ligue de Cambrai ; V. Guerres maritimes et contre les Turcs jusqu'en 1526 ; VI. Guerre de Chypre ; VII. L'interdit ; VIII. Guerre de Candie, conquête de la Morée ; IX. Décadence, politique antiespagnole ; X. Chute et fin de la République. Cette simple énumération montre quels sont les événements qui ont le plus vivement impressionné les poètes, et surtout la poésie populaire. Il est à noter que ni la conjuration de Tiepolo ni la trahison de Falier n'ont inspiré de vers, sauf le cruel distique :

> Marin Falier da la bella molier :
> L'altri la gode, e lui la mantien.

Non moins remarquable le fait que la poésie est plutôt hostile aux deux grands condottieri Gattamelata et Colleoni, dont elle blâme Venise d'honorer la mémoire par des statues. Reproche immérité d'ailleurs à tous égards, puisque la statue de Erasmo de Narni lui fut érigée aux frais de son fils, et que celle de Colleoni était une réplique de Venise à ses largesses testamentaires ; encore la Seigneurie réussit-elle à la placer devant San-Zanipolo et non, comme l'avait souhaité le grand Bergamasque, sur la place Saint-Marc. On ne voit guère que des marins personnellement célébrés par la poésie populaire, Vettor Pisani par exemple, le héros de la guerre de Chioggia, les combattants de Lépante, et le dernier amiral vénitien, Angelo Emo.

Plus intéressante que la poésie officiellement ou officieusement laudative, que la poésie littérairement satirique des humanistes, se présente la poésie d'essence populaire, la seule forme, ou du moins la principale, de l'opposition nationale ou du mécontentement plébéien, dans cette dure et sévère oligarchie. Peut-être aurait-il fallu à la satire populaire joindre ici l'étude de la caricature symbolique et allégorique, dont tant d'exemples sont sinon rapportés, au moins décrits, par l'infatigable compilateur

Sanuto. La poésie, à elle seule, suffit à montrer le subtil bon sens et la lucide intelligence de cette population affinée par le contact de la ruse orientale et l'expérience des diplomaties commerciales. Alors que, lors de la descente de Charles VIII en Italie, le gouvernement vénitien hésite à se prononcer pour ou contre lui, la poésie attaque les Français et (p. 124-130) montre que Venise seule peut sauver la liberté italienne. Elle ne marque aucun enthousiasme en faveur de l'alliance avec Louis XII, et ici le sentiment populaire est d'accord avec la finesse de Machiavel :

Colui che tiene il lupo per fratello
Sempre mai porti il can sotto il mantello.

Vers cette même époque, pendant la ligue de Cambrai, il y eut alliance véritable entre le gouvernement vénitien et la poésie populaire pour répondre aux injures déversées sur la Seigneurie par ses ennemis italiens ou étrangers, pour répandre dans la Péninsule cet amour de la liberté et cette haine du *Straniero* qui devaient tant servir sa cause (p. 144). Plus tard la poésie se saisit de l'affaire de Paolo Sarpi et de l'interdit lancé par Paul V ; tandis que les théologiens discutent et que les publicistes commencent à opposer l'État laïque au pouvoir pontifical, les poètes échangent des invectives ; on crible Sarpi de flèches souvent aiguës, et les basochiens de Venise ripostent en ridiculisant les prétentions de la Curie. Enfin, de politique et de théologique, la poésie devient sociale au XVIIIe siècle. Dans le cercle rétréci de son activité décadente, Venise en arrive à une profonde corruption des mœurs et des institutions, à une dégradation totale de cette oligarchie jadis si fière. La poésie décrit en les flagellant ces mœurs indignes, mais avec moins d'indignation que d'ironie ; et l'on peut se demander si ces invectives ne sont pas à quelque degré des exercices d'école. Quant à la poésie politique, elle se réduit alors à des critiques contre les influences espagnole et autrichienne, à des sonnets en l'honneur d'Emo. La chute de l'oligarchie fut saluée par d'âpres satires, mais la démocratie n'eut guère le temps de s'organiser, et constata vite qu'elle n'avait fait que changer de maîtres. Elle dut alors regretter, si médiocre qu'il eût été, ce temps que décrivait Pindemonte dans un sonnet, ce temps où

tra viltà, miserie e inganni
Veggo vegetar con gioco alterno
Schiavi tranquilli e timidi tiranni.

C'est en partie aux constants efforts de la poésie populaire, écho et organe de l'opinion publique, que Venise avait dû que ses tyrans autrefois si fiers fussent devenus *timidi ;* mais c'est peut-être parce que les *schiavi* avaient toujours été trop *tranquilli*, que cette verve satirique n'a jamais atteint la grande poésie ni dans l'enthousiasme ni dans l'invective. Trop comprimée dans son essor, trop restreinte dans son champ d'action, elle ne décrit pas une courbe parallèle à l'histoire des splendeurs et du *tramonto* de la Sérénissime. Son histoire propre valait au demeurant la peine d'être écrite, et il faut féliciter M. Médin de l'avoir fait avec une si abondante et si judicieuse érudition.

L.-G. P.

—

Miscellanea di storia italiana, publiées par la R. Deputazione sovra gli studi di storia patria per le antiche provincie e la Lombardia. Terza serie. T. X et XI. Turin, 1906, gr. in-8 de LI-372 et XII-412 p.

Ces deux volumes du savant re-

cueil par lequel la Députation turinoise d'histoire atteste sa fécondité scientifique, et se montre la digne émule de sa vaillante jeune sœur, la Società storica subalpina, montrent que la préparation des fêtes commémoratives célébrées en 1906 à Turin n'a pas absorbé toute son activité. L'histoire générale et l'histoire locale se partagent ces deux volumes, qui sont parmi les plus intéressants qu'ait donnés la Députation. La simple énumération des titres de ces mémoires permettra d'en juger. Dans le tome X figurent, p. 1-27, une étude de G. Roberti sur *Benedetto Patono di Meirano* (1763-1830) *et ses mémoires pour servir à l'histoire de la dernière guerre des Alpes*, attachante biographie d'un personnage notable par son caractère original et ses aventures; p. 27-80, un essai économique important pour l'histoire de la Sardaigne, *I monti frumentari della Sardegna*, de Bartolomeo Fulcheri; p. 81-117, M. Agostino Dutto publie et commente *le relazioni sull' assedio di Cuneo de 1557*. P. 117-240, M. La Rocca a étudié une question d'histoire diplomatique tout à fait importante pour le développement du pouvoir de la maison de Savoie dans la Méditerranée et, par suite, pour la formation de l'unité italienne : *La cessione del regno di Sardegna alla Casa Sabauda ;* il reproduit les actes diplomatiques et de nombreux documents inédits. Enfin (p. 240-369), M. Vittorio Poggi a commencé la publication des listes des magistrats qui ont détenu le pouvoir municipal sous toutes ses formes à Savone, des temps les plus anciens à la perte de l'autonomie communale : tels que consuls, podestats, vicaires d'empire, gouverneurs et lieutenants royaux, commissaires ducaux, capitaines, abbés du peuple, *anziani*, conseillers, *rettori del popolo*, *conestabili*, *sapienti*, comptables, massiers, clavaires, liquidateurs des podestats, castellans, prud'hommes et autres. Ces listes, constituées sur des documents inédits des archives de Savone, seront du plus haut intérêt pour l'histoire locale, et rendront aussi de grands services à l'histoire des cités médiévales en relation avec Savone. Dans le tome XI figurent des mémoires plus variés, les uns d'intérêt biographique (p. 1 à 29, Zucchi, *Delle origini del nome di Sannazaro de' Burgondi in Lomellina e della famiglia di Jacopo Sannazaro ;* p. 225-265, Piero Giacosa, *Inventario dei beni mobili di Bianca di Monferrato ;* p. 349-369, G. Sforza, *Un missionario e sinologo piemontese in Cina nel sec. XVII*); les autres d'intérêt topographique (p. 265-309, Regis, *Piverone Borgo Franco* (1202-1379); p 321-348, Euclide Milano: *La leggenda e la storia del luogo di Auçabech;* p. 359-410, G Rossi, *Documenti inediti riguardanti la chiesa di Ventimiglia*). Deux études sont relatives à des questions à la fois littéraires et historiques : Fedele Savio s'occupe (p. 209-224) des *Dittici del canone ambrosiano e del canone romano;* et G. Rossi (p. 309-320) d'un *Poemetto sul preteso diritto cosciatico* (le droit du seigneur). Les joyaux de cette collection sont l'étude paléographique de J. Camus : Les premiers autographes de la maison de Savoie (p. 49 63) et le long travail diplomatique de Carlo Contessa (p. 63-209) sur les relations du duché de Savoie avec Venise, contribution des plus utiles à l'histoire de la décadence de la diplomatie italienne au XVIIe siècle, qui intéresse aussi l'histoire de l'Europe tout entière. Le tome XI, outre ces mémoires originaux, contient un intéres-

sant compte rendu des travaux entrepris par la commission pour commémorer le second centenaire du siège de Turin en 1706 sous une forme scientifique et durable. Ils formeront plusieurs volumes de documents inédits et de mémoires, embrassant non seulement le siège lui-même, mais toute la période de 1703 à 1708. L'histoire diplomatique de Victor-Amédée II, ses alliances avec la maison d'Autriche, avec les puissances maritimes, ses négociations avec les Wittelsbach, la Prusse et la Diète de Ratisbonne, ses relations correctes ou hésitantes avec les États italiens, la république du Valais et les cantons suisses, enfin ses instants de contact et ses échanges de vues avec la France et l'Espagne doivent être étudiés par C. Contessa, Arturo Segre, Pompeo Valente, G Roberti. On publiera les instructions de Victor-Amédée II et les dépêches de ses ministres, tels le marquis de San Tomaso, Mellarede, Tarino, Imperiale, Prié, Maffei, etc. Ermanno Ferrero, — qu'une mort inattendue vient d'enlever brusquement à ses amis et à la science, — avait entrepris de raconter en trois forts volumes l'histoire militaire du siège et les opérations de guerre d'octobre 1703 à mars 1707, avec une introduction sur l'organisation militaire du Piémont au début du xviiie siècle. Ces volumes seront enrichis de plans topographiques et militaires, de reproductions d'uniformes, d'armes, de drapeaux et deviendront un recueil infiniment précieux pour l'histoire militaire générale. M. Ferrero a donné dans une conférence admirable, le 13 mai dernier, un aperçu de sa manière sobre, nette, incisive et pittoresque à force de précision. Une série de mélanges complétera ce monument d'histoire locale et nationale. M. Rondolino, sous le titre : La vie turinoise pendant le siège, refait un véritable guide de Turin rétrospectif, tableau topographique, économique, social, journal quotidien du siège d'après des témoignages contemporains. Ce tableau se corroborera utilement des savantes et précises recherches d'Eugenio Casanova sur le nombre des habitants de Turin à la veille du siège, d'après un recensement opéré du 29 août au 4 septembre 1702. Diverses monogrphies seront consacrées à des épisodes marquants et à des acteurs fameux de ce siège et à des sièges contemporains, comme celui de Vercelli, qui se termina moins glorieusement pour les Piémontais. M. Zucchi éditera un journal inédit du siège redigé par un comte Radicati di Marmonto. M. Provana di Collegno publiera les lettres de son aïeul Rocco di Guarene ; M. le commandant Weill, qui a retrouvé dans les greniers des archives impériales de Vienne un tableau de Parrocel, — panorama du siège de Turin, — a communiqué une lettre importante du maréchal Marsin. Enfin Casanova s'est attaché à retrouver les vraies personnalités de Pietro Micca et de Maria Bricco, les héros populaires du siège, et ses recherches détruisent beaucoup de légendes : le peuple mettra bien du temps à accepter ces rectifications. L'histoire doit savoir gré à Casanova de les avoir proposées et imposées en plein enthousiasme « piétromicien, » sans souci de heurter la tradition et la croyance populaires, au plus grand profit de la vérité scientifique.

L.-G. P.

—

L'islamisme et le christianisme en Afrique, par G. Bonet-Maury. Paris, Hachette, 1906, in-12 de vi-296 p. et une carte.

Le dessein de ce livre est de montrer par un exemple qu'« il y a un rapport étroit entre la croyance et la civilisation d'un pays. » L'exemple est heureusement choisi et la démonstration généralement concluante. Ce n'est pas là toutefois que réside le principal mérite du livre, qui n'est qu'un supplément aux preuves depuis longtemps apportées ; ce mérite paraît se trouver plutôt dans le nombre et le choix d'une grande quantité de faits. Ces faits se rapportent à l'histoire de l'Afrique entière depuis le début de notre ère. Ils contribuent à former les chapitres suivants : I. Le judaïsme en Afrique. — II. La civilisation chrétienne en Afrique. — III. Conquêtes de l'islamisme en Afrique jusqu'aux croisades. — IV. La revanche du christianisme. Les croisades. Ordres catholiques rédempteurs et confréries musulmanes. — V. Découvertes des Portugais sur la côte d'Afrique. Reprise des missions catholiques. — VI. Explorateurs et missionnaires coopérant à la civilisation de l'Afrique. — VII. Les missions protestantes en Afrique. Leurs caractères et les nations qui les entreprirent. — VIII. Recrudescence de l'islamisme. Ses causes et ses moyens de propagande. — IX. Lutte entre l'islamisme et le christianisme. Qui l'emporte en fait de civilisation?

Le livre est, on le voit, un livre d'information et non d'érudition ou d'histoire. Écrit avec modération, il ne présente un apport vraiment appréciable de faits très dispersés et peu connus que dans les derniers chapitres. Le chapitre viii est d'un optimisme tout à fait consolant, parce qu'il est quelque peu différent de la réalité des faits. Le rôle des Jésuites y est exposé en quelques mots insuffisants et inexacts en ce qui concerne la mission de Zambèse. Ce chapitre viii est d'ailleurs le point culminant du livre et, sans se départir de la politesse et du calme, l'auteur y laisse percer ses préoccupations confessionnelles. On ne voit pas à quoi peuvent servir les professions de foi protestantes et républicaines qui reviennent un peu plus fréquemment qu'il n'en est besoin au gré des lecteurs qui n'éprouvent pas la tentation de passer au protestantisme ou de devenir républicains ; quant aux autres, ils n'ont probablement rien de plus à en faire que les premiers. On lit p. 221 : « Nos missionnaires évangéliques, par un égal attachement à la cause de la France et au protestantisme, ont donné un éclatant démenti à cette assertion mensongère, que la profession du catholicisme était la marque nécessaire de la loyauté envers la France. » Et p. 32 : « Les écoles de l'Alliance israélite s'efforcent d'inculquer aux jeunes israélites des sentiments religieux élevés, de la dignité morale et l'attachement à la République française, qui a tant fait pour leur émancipation des servitudes du moyen âge. » Des mots ! H. L.

II. — ANTIQUITÉ. ORIGINES CHRÉTIENNES

Choix de textes religieux assyro-babyloniens, par le P. Paul Dhorme, O. P. Paris, Gabalda, 1907, in-8 de xxxvii-406 p.

La collection des « Études bibliques » vient de publier un choix de textes religieux assyro-babyloniens, qui comprend une transcription, une traduction et un commentaire par le P. Dhorme. Dès longtemps l'attention des savants a été attirée sur l'utilité que pouvait apporter à l'étude de la Bible et de la religion révélée la connaissance complète et approfondie des productions littéraires, religieuses et historiques des Assyro-Babyloniens, et voici plus de trente ans qu'E. Schrader publiait *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, dont la troisième édition a été entièrement refondue par H. Zimmern et H. Winckler, deux maîtres de la science allemande. Dans le premier élan des comparaisons, on a répandu dans le public des notions plus ou moins hasardées, ayant pour objet soit de défendre, soit d'attaquer les opinions assises. Les unes se sont vérifiées, les autres ont été définitivement rejetées et il est assez difficile de se reconnaitre. Les auteurs allemands exposent l'état actuel de la science et cherchent dans la Bible et dans les autres livres juifs des points de comparaison. Pour les textes, les Allemands les trouvent dans la bibliothèque cunéiforme qui forme chez eux la base des études assyro-babyloniennes quand on ne recourt pas aux écritures originales Mais, en France, comment aller aux sources ? où trouver les textes, lorsqu'on n'est point un spécialiste ? C'est un travail assez laborieux, une perte de temps précieux et pourtant la controverse est descendue dans le grand public ; il n'est personne, se piquant de s'intéresser aux choses religieuses, qui ne prétende dire son mot sur la cosmogonie ou sur le déluge babyloniens. Il importait donc d'avoir en France un recueil commode fait pour les savants et aussi pour ceux qui, sans être savants, n'aiment point à parler de choses qu'ils n'ont pu contrôler. Il fallait donc commencer par nous donner un recueil tout objectif et pour le bien commun ; le P. Dhorme a consacré beaucoup de science à ce travail qui séduit par un bel appareil de clarté. bien que l'utilité soit le seul lien qui réunisse dans ce volume à la cosmogonie, à l'épopée de Gilgamès et à la descente d'Istar aux enfers, des hymnes, des prières, « le juste souffrant, » le prétendu sabbat babylonien. Le P. Dhorme nous a montré lui-même tout le profit que l'on peut tirer de ce recueil en publiant, dans le numéro de janvier de la *Revue biblique*, un article sur « le séjour des morts chez les Babyloniens et chez les Hébreux » qui y renvoie fréquemment.

L'éditeur a ingénieusement disposé la transcription et la traduction sur deux pages se faisant vis-à-vis, et rien n'est plus commode à consulter que les notes philologiques ou historiques placées au bas.

R. L.

—

Le livre d'Hénoch, traduit sur le texte éthiopien, par François MARTIN, professeur à l'Institut catholique de Paris, et par L. DELAPORTE, J. FRANÇON, R LEGRIS, J. PRESSOIR, membres de la conférence d'éthiopien, 1904. Paris, Letouzey, 1906.

Le nouvel ouvrage de M. Martin sera, espérons-le, bien accueilli par le public français. Écrit par un professeur en collaboration avec ses élèves, ce qui est d'un bon exemple, il nous apporte les prémices d'une grande entreprise, riche de promesses, une collection de « Documents pour l'étude de la Bible ; » il comble un vide, car nous n'avions jusqu'à présent du livre d'Hénoch en français qu'une médiocre traduction, datant de 1856; enfin et surtout il est excellent.

Une longue introduction présente d'abord une analyse du livre d'Hénoch, puis un résumé de ses doctrines au sujet de Dieu, du monde, des esprits bons ou mauvais (anges, démons, satans), et des divers problèmes qui se rapportent à l'eschatologie (triomphe final des justes, séjour des morts, résurrection, Messie, jugement, enfer, royaume messianique): un dernier chapitre donne des renseignements très complets sur les manuscrits, sur les citations explicites ou implicites d'Hénoch dans toute la littérature postérieure, enfin essaie, en exposant les diverses hypothèses émises récemment sur la composition et les auteurs du livre, d'en dégager les éléments solides et durables; la conclusion présente le livre comme « une mosaïque dont le fond est formé par neuf ou dix traditions distinctes provenant du cycle d'Hénoch. » Une bibliographie de onze pages clôt ce long préambule. Puis vient la traduction, faite sur le texte éthiopien, mais avec le secours et le contrôle des fragments grecs et latins. Cette traduction est accompagnée à chaque page d'un choix abondant de variantes et de quelques notes, courtes mais suggestives.

Il y aurait sans doute des réserves à faire sur l'utilité de ce grand nombre de variantes; certaines pages en sont tout encombrées; on a l'impression que les savants auteurs, préoccupés de faire une œuvre objective, et de livrer tel qu'il est leur document, ne se sont résignés qu'avec peine à supprimer les moindres éléments d'appréciation ; et sans doute, à y regarder de bien près, avec beaucoup de bonne volonté, on peut découvrir à toutes ces leçons un certain intérêt, ne fût-ce qu'un intérêt de critique textuelle; seulement je doute fort que les savants qui referont la critique textuelle d'Hénoch aient la *modestie* de prendre leurs renseignements dans une traduction française; ils préféreront travailler sur les éditions du grec ou de l'éthiopien, ou plutôt sur les manuscrits eux-mêmes. Mis en présence de ces descriptions ou prophéties énigmatiques qui remplissent Hénoch, beaucoup de lecteurs se diront que moins de variantes et plus de notes explicatives eussent mieux fait leur affaire. — On ne s'explique pas pourquoi le traducteur de la première partie (ch. I-XXXVI) n'a pas introduit dans le texte courant telle correction admise en note, ex. VI, 6: XIV, 24; heureusement, d'ordinaire les traducteurs n'ont pas eu ce scrupule. — Certaines références sont d'une brièveté trop.... savante; qu'est-ce que l'ouvrage cité en note de la page 5 sous le titre de « Geoponica? » — On a eu raison de diviser le texte en péricopes, suivant le sens. Mais il eût fallu suivre ce

principe jusqu'au bout, et corriger par la typographie la division en chapitres, parfois défectueuse; ainsi le chapitre XXXIX ne devrait commencer qu'au verset 3.

Ces desiderata sont bien peu graves; il faut répéter que l'ouvrage, dans sa presque totalité, est excellent. Il intéressera vivement les exégètes et les théologiens, ceux du moins qui se préoccupent de soumettre la théologie à une méthode rigoureuse. Sans doute le livre d'Hénoch nous présente des conceptions enfantines; on y constate en certains endroits une défiance systématique à l'égard des progrès de la civilisation; ainsi l'auteur des Paraboles (XXXVII-LXIX) déplore l'usage de l'écriture, introduit parmi les hommes par les anges pervers: « les hommes n'ont pas été mis au monde pour affirmer ainsi leur fidélité avec le calame et l'eau de suie (encre). » On n'y cherchera donc pas un *enseignement* à retenir; mais on l'étudiera comme l'un des documents les plus précieux pour connaître le milieu dans lequel est né le christianisme. Car, si, par un côté, Jésus-Christ, l'Évangile, le christianisme primitif sont divins et placés par conséquent au-dessus des temps et des contingences, par un autre côté, le seul qui soit directement accessible à la science, ils sont humains, ils sont nés dans un milieu donné, ils y ont vécu; il faut connaître ce milieu pour les comprendre, pour les entendre. Pour connaître ce milieu, on s'adressait autrefois à la Mischna: c'était l'époque des *Horae hebraicae*. Aujourd'hui, le Talmud, sauf dans quelques parties, n'est plus guère considéré comme un document capable de nous renseigner sur la pensée juive de l'époque néo-testamentaire; il reste, avec Philon et Josèphe, les Apocalypses juives, et, au premier rang pour l'importance et l'ancienneté, le livre d'Hénoch. Combien il a été étudié au XIXe siècle, on le constatera en parcourant les onze pages de bibliographie mises par M. Martin à la fin de son introduction. Désormais il ne sera plus permis, en France, de le citer sans tenir compte du présent travail.

JOSEPH BRODU.

La Grèce ancienne, par Gabriel D'AZAMBUJA. Paris, Bureaux de la *Science sociale*, 1906, in-8 de XII-346 p. (Bibliothèque de la *Science sociale*, publiée sous la direction de M. Edmond Demolins: Les « classiques » de l'École des Roches; l'histoire expliquée par la science sociale), avec une préface par Edmond Demolins.

Les *Phéniciens et Grecs en Italie* de M. Ph. Champault nous ont donné naguère un exemple de ce que devient l'antiquité hellénique aux mains des adeptes de la « science sociale. » M. d'Azambuja se rattache à la même école que M. Champault. Comme lui il se réclame d'H. de Tourville et de M. Demolins; ce sont d'ailleurs, avec M. Victor Bérard et M. Champault, les seuls auteurs modernes qu'il cite (p. 342). Il ignore les grandes histoires grecques de Grote, de Curtius, de Droysen, traduites cependant en français; à plus forte raison ignore-t-il les histoires plus récentes d'Eduard Meyer, de Beloch, de Busolt et tout le travail qui a renouvelé véritablement depuis trente ans, en France et à l'étranger, notre connaissance de la Grèce ancienne. C'est que jusqu'à présent les érudits, les archéologues, les épigraphistes et les historiens ont eu le malheur de ne pas se préoccuper des principes ni, ajoutons-le, des postulats et des con-

ventions de la « science sociale. » M. d'Azambuja est venu changer tout cela. Son livre n'est que le premier d'une série, qui porte ce titre alléchant : « l'histoire expliquée par la science sociale, » — enfin ! — Il est destiné aux élèves de l'École des Roches, que M. Demolins et ses collaborateurs instruisent, par des méthodes destinées à « les mieux adapter aux conditions nouvelles de la vie. »

Je doute qu'après avoir lu ce volume les élèves de l'École des Roches aient sur l'antiquité hellénique un ensemble d'idées claires, précises et exactes. Ils en retiendront surtout quelques formules toutes faites. M. d'Azambuja excelle à réduire l'histoire de la Grèce en « clichés ; » tout se ramène pour lui aux définitions et réactions d'un certain nombre de « types : » les types pélasge, héraclide, hellène, dorien, ionien, athénien, macédonien, etc., sans oublier le type d'Alcibiade, le type d'Eschine, le type de Démosthène, ni « la projection du type grec en Asie » avec Alexandre (p. 294). Il est à souhaiter que ces vues simplistes ne se répandent pas dans les collèges.

Le style de l'auteur est tout imprégné de la phraséologie chère aux disciples de M. Demolins. Par bonheur, M. d'Azambuja a su trouver quelques expressions qui introduisent un élément pittoresque dans cette aride matière. Pisistrate nous est donné (p. 156) comme le type (encore!) du « roi des montagnes » célébré par Edmond About; Pindare représente « le triomphe des sports » (p. 181); des guerres entre les cités on nous donne deux « échantillons » (p. 203 et 216); les orateurs attiques sont appelés pompeusement les « condottieri de la parole » (p. 256) et les compagnons d'Alexandre des « conquistadors perfectionnés » (p. 294); ces comparaisons avec l'Italie du xve siècle et l'Amérique du Sud ne valent-elles pas mieux que toutes les explications tirées à grand'peine par les érudits des seuls textes antiques? Systématiquement M. d'Azambuja désigne les dieux grecs sous leurs noms latins; il s'en vante à la p. 19, note 1; le procédé est fâcheux et de nature à inculquer aux élèves les notions les plus fausses. Ce parti pris d'éviter le mot propre n'a pas empêché l'auteur, à la p. 44, de parler de « certains *anax* » et « des *basileus* ; » seulement, s'il voulait s'exprimer en grec, il aurait dû mettre les deux fois le pluriel et se garder de barbarismes!

MAURICE BESNIER.

Caligola, par Luigi VENTURINI. 2e édition. Milan, Pallestrini, 1906, in-16 de 169 p.

La première édition de ce livre, réunion d'articles publiés dans la *Rivista di storia antica* de Messine, a paru en 1896. Celle-ci est plus développée. En trois chapitres l'auteur raconte la mort de Tibère, le règne de son successeur, les derniers jours de Caligula. Il nous dit dans sa préface qu'il a voulu écrire « un livre d'esprit et de vérité » plutôt qu'une discussion de chronologie et qu'une étude critique des sources. Il est de fait que les sources ici sont utilisées avec peu de discernement et que la chronologie reste incertaine. M. Venturini se borne à exposer les événements principaux, d'un ton oratoire, en insistant sur leur caractère dramatique ; c'est de l'histoire à l'ancienne méthode, dont il faut se garder. La bibliographie du sujet n'est pas au courant ; nulle part nous n'avons vu cité le dernier travail d'ensemble sur

Caligula, celui de Hugo Willrich dans les *Beiträge zur alten Geschichte* de 1903, p. 85-118 et 288-317 ; de même, l'article de Ph Fabia, *Gaius à Lyon*, dans la *Revue d'histoire de Lyon*, 1905, p. 274-290, est passé sous silence. D'aucun ouvrage moderne M. Venturini n'indique la date; il écorche à plaisir les titres et les noms d'auteurs. A la p. 16, n. 1, on lit Beuld pour Beulé, Baring Goul pour Baring Gould, Seely pour Seeley, Sthar pour Stahr; sur quatre noms propres, pas un seul n'est bien orthographié! Ailleurs, le malheureux Beulé s'appelle Beaulié (p. 69 et 98) et Beulié (p. 127). P. 98, n. 1 : Campagny pour Champagny ; p. 132, n. 1 : *Pauly's Realenciol.* pour Pauly-Wissowa, *Realencycl.*; p. 138, n. 2 : de Ruggero pour de Ruggiero ; p. 144, n. 1 et 2 : Dejardins pour Desjardins ; n. 2 : les *Inscriptions de Lyon* de De Boissieu attribuées à Boissier; p. 152, n. 1 : *Ahband. de K. bayer. Acad.* pour *Abhandl. der K. bayer. Akad.* et *Röm. Staatv.* pour *Röm. Staatsverw.*; que signifie, au même endroit, la référence suivante : Prevost, *Revue archéol.*, 1448? On pourrait prolonger cette énumération de fautes, qui ne sont pas de simples coquilles d'imprimerie, et que d'ailleurs aucun erratum ne corrige. « En esprit et en vérité, » un peu plus de précision scientifique et d'exactitude typographique ne serait pas inutile.

MAURICE BESNIER.

—

Les revers monétaires de l'empereur Nerva, par Alfred MERLIN. Paris, Fontemoing, 1906, in-8 de 154 p et 1 planche.

Cette contribution à l'étude du règne de Nerva est un excellent travail de classement et de critique de documents. M. Merlin passe en revue tous les revers des monnaies frappées au nom de Nerva dans l'Empire romain depuis le 18 septembre 96 jusqu'au 27 janvier 98 ; la brève durée de ce principat lui a permis d'être complet sans dépasser le cadre nécessairement restreint d'une « seconde thèse. » Il s'occupe d'abord des revers frappés à Rome (monnaies relatives à la personne de Nerva, à son programme politique, aux mesures de son gouvernement); monnaies de restitution (par inadvertance, à la table des matières, p. 151, ce quatrième chapitre de la première partie, p. 92-95, n'est pas rappelé), puis des revers frappés hors de Rome (médaillons d'Asie en argent avec légendes latines, monnaies coloniales à légendes latines, impériales grecques). Chaque type est minutieusement décrit et expliqué : légende et sujet figuré des différents spécimens des avers, avec renvois aux publications antérieures (notamment à la 2e édition du Cohen), légende et sujet figuré du revers, commentaire iconographique et historique, à l'aide des textes littéraires et épigraphiques et par comparaison avec les monnaies romaines des autres époques. Une planche hors texte, en tête du volume, reproduit dix-neuf revers choisis parmi les plus importants. Deux appendices (chronologie du règne, monnaies hybrides, suspectes ou fausses) et trois tables (classement chronologique, table alphabétique des provinces et villes, table alphabétique des types) complètent heureusement l'ouvrage. Les deux principaux chapitres sont ceux qui traitent du programme politique de Nerva et des mesures de son gouvernement. Les indications de détail qui

se dégagent d'un examen approfondi des documents sont groupées et mises en œuvre, du point de vue de l'histoire générale qu'elles éclairent et complètent, dans les quelques pages sobres et pleines de la conclusion. Réaction contre l'autocratie tyrannique de Domitien, déférence à l'égard du Sénat qui collabore désormais avec le prince à l'administration du monde, sollicitude particulière témoignée à Rome et à l'Italie, effort pour assurer partout la justice et la paix, voilà ce que lit clairement M. Merlin sur les monnaies et ce qu'il nous y fait lire après lui. — P. 81-84 : le grand bronze avec la légende *Tutela Italiae*, qui ferait allusion à l'établissement des institutions alimentaires par Nerva, doit être relégué à l'appendice II : M. Merlin a démontré lui-même ultérieurement (*Revue numismatique,* 1906, p. 298 301) que c'est un faux.

MAURICE BESNIER.

—

L'Aventin dans l'antiquité, par Alfred MERLIN. Paris, Fontemoing, 1906, in-8 de 476 p., 2 fig. et 1 plan (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fascicule 97).

L'Aventin méritait qu'on lui consacrât une ample et minutieuse monographie. Dans l'ensemble des collines romaines il a sa physionomie individuelle nettement marquée ; son histoire ne se confond pas avec celle des quartiers qui l'environnent ; le rôle original qu'il a joué pendant toute l'antiquité justifie M. Merlin d'avoir choisi pour sa thèse principale de doctorat ès lettres un sujet de cette nature, à la fois bien délimité, très neuf et d'un puissant intérêt. Les études de topographie touchent nécessairement à mille questions diverses, sur lesquelles bien souvent elles jettent des lumières inattendues. La description d'un coin privilégié du sol romain se trouve contribuer ici à mieux faire comprendre certains épisodes importants de la vie et du développement de Rome à travers les siècles.

M. Merlin a divisé son livre en quatre parties : l'époque primitive, l'époque républicaine jusqu'à la fin de la seconde guerre punique, les deux derniers siècles de la République, l'Empire. La troisième est un peu brève, et cependant elle renferme quelques développements qui seraient mieux à leur place, semble-t-il, dans la première (les légendes de Cacus, de Faustinus, de Romulus et de Rémus), dans la seconde (les sécessions, Genucius Cipus), dans la quatrième (Séjan). Peut-être eût-il mieux valu ne distinguer que trois périodes : les origines (histoire et légende), la République, l'Empire.

Aux origines, l'Aventin n'est qu'un petit canton rural de la banlieue romaine. Composé de tufs volcaniques et couvert de forêts et de pâturages, comme toutes les hauteurs voisines, ce qui le distingue et ce qui explique ses destinées, c'est sa position au bord du Tibre. Il se dresse isolé, entouré de tous côtés par de profondes dépressions, en aval du reste de Rome, dominant le fleuve ; il commande les débouchés vers la mer et les routes commerciales vers l'Étrurie et la Sabine. Des Ligures l'occupaient tout d'abord ; il leur doit son nom. Des Italiotes vinrent ensuite se joindre à eux ; le roi Ancus établit sur la colline des Latins vaincus. Les dieux de ces âges reculés étaient les

protecteurs ordinaires des bois et des cultures : Bona Dea, Faunus, Picus, Jupiter Liber, etc. Les légendes élaborées au lendemain des guerres puniques faisaient intervenir l'Aventin dans l'histoire fabuleuse de Cacus et dans celle de Romulus et de Rémus. En réalité, il resta pendant des siècles à l'écart de la vie urbaine qui se développait peu à peu autour de la *Roma quadrata* du Palatin; aussi fut-il exclu des quatre régions de Servius et laissé, jusqu'au règne de Claude, en dehors du *pomerium*, limite religieuse de la cité.

Sous la République, l'Aventin nous apparaît comme un quartier plébéien et commerçant; sa situation géographique porte alors toutes ses conséquences. A deux reprises, au moment des sécessions fameuses de 493 et de 449, la tradition y localise la résistance de la plèbe soulevée contre le patriciat. Vers le milieu du IVe siècle, la *lex Icilia de Aventino publicando* distribue entre les plébéiens les terres de la colline qui appartenaient au domaine public; ces assignations sont faites surtout dans l'intérêt des marchands étrangers, dont Rome a besoin pour assurer ses approvisionnements et qu'elle retient ainsi sur les bords du Tibre, au point le plus commode pour leurs transactions. Maintenant que l'Aventin se peuple, il importe de le protéger; bien qu'il soit extérieur au *pomerium*, il est compris à l'intérieur de la grande muraille de fortification, dite improprement mur de Servius et qui date du IVe siècle; son annexion future à la cité romaine se trouve dès à présent préparée. Avec des habitants nouveaux, l'Aventin reçoit de nouvelles divinités; ce sont toutes des dieux étrangers, auxquels l'accès de la ville, en deçà du *pomerium*, est rigoureusement interdit. Les plus nombreux s'introduisent à la faveur des relations commerciales et témoignent du progrès des rapports entre Rome et l'Étrurie, la Campanie, la Grande-Grèce, la Sicile (à la p. 145, note 6, M. Merlin aurait pu citer le mémoire de E. Pais, *Gli elementi italioti, sannitici e campani nella piu antica civiltà romana*, dans les *Atti della R. Accademia di archeologia di Napoli*, XXI, 1900-1901, p. 89-144); tels sont Déméter sous le nom latin de Cérès, Damia identifiée à la Bona Dea, Hermès-Mercure, le patron des *mercatores*, la Minerve étrusque, patronne des artisans, Flora, la Lune. D'autres sont introduits à la suite des guerres, comme Juno Regina, Vortumnus, la Diane d'Aricie, dont le culte prend un grand essor grâce aux marchands marseillais qui l'assimilent à l'Artémis d'Éphèse. Après la seconde guerre punique, des travaux d'édilité transforment la colline aventine : des rues y sont percées, des égouts l'assainissent, l'aqueduc de l'*Aqua Marcia* l'approvisionne d'eau potable, tandis que sur la rive même du Tibre se développent les quais de débarquement, les greniers et les magasins de l'*Emporium*. Les marchands de l'Aventin sont désormais très influents; ils ont accès aux magistratures; ils poussent Rome dans la voie des conquêtes, qui ouvrent de nouveaux domaines à leur activité et accroissent leurs richesses.

Sous l'Empire, la vieille colline plébéienne change de caractère; par un singulier retour, elle devient un quartier aristocratique où les membres des grandes familles patriciennes se plaisent à élever leurs palais. L'Aventin sort de son isolement;

Auguste l'incorpore aux quatorze régions qu'il crée; Claude l'englobe dans le *pomerium ;* à tous les points de vue, il fait partie de la ville. Les seuls édifices publics qu'on y construise aux premiers siècles de notre ère sont des monuments d'utilité générale : caserne des Vigiles, embranchement de l'*Aqua Claudia*, thermes. On se borne à restaurer les anciens temples, sans en bâtir de nouveaux. Tout le terrain disponible est occupé par des habitations privées, *insulae* ou ilots de maisons de rapport à plusieurs étages, et *domus* ou hôtels particuliers avec leurs vastes dépendances; nulle part la proportion des *domus* par rapport aux *insulae* n'était aussi forte : l'aristocratie fuit les rues surpeuplées et bruyantes du centre de Rome et recherche les pentes calmes et riantes de l'Aventin, en face d'un magnifique panorama. Dans ce milieu pénètre le christianisme. M. Merlin se refuse à croire que l'église de Sainte-Prisca soit ainsi nommée en mémoire d'Aquila et de Prisca, les Juifs exilés de Rome par Claude, que saint Paul connut à Corinthe; il soumet la tradition des origines apostoliques de Sainte-Prisca et les théories trop subjectives de J.-B. de Rossi à une critique pénétrante. A la légende de Prisca il oppose l'histoire véritable de Marcella, une grande dame du IVe siècle, qui réunit auprès d'elle, dans sa maison de l'Aventin, plusieurs femmes d'élite, pénétrées d'une ardente piété, admiratrices des cénobites égyptiens, disciples et correspondantes de saint Jérôme. L'invasion des Goths d'Alaric vint disperser cette petite Thébaïde. L'Aventin, ravagé par les Barbares, se dépeuple; ses édifices tombent en ruines.... Il est encore aujourd'hui désert et mélancolique; on y peut évoquer à loisir les souvenirs de son passé, que M. Merlin a si bien su dégager de l'observation du sol et des textes.

Un plan détaillé à la fin du volume indique l'emplacement de tous les monuments antiques actuellement connus; deux figures reproduisent les fragments du plan de marbre de Septime Sévère qui intéressent l'Aventin. On regrette que l'auteur n'ait pas cru devoir donner plus d'importance à l'illustration de son livre : quelques vues anciennes (énumérées à l'appendice II, p. 456) et l'image de quelques-unes des œuvres d'art découvertes sur l'Aventin (appendice I, p. 447-455) eussent été les bienvenues.

MAURICE BESNIER.

Histoire de l'Église gauloise depuis les origines jusqu'à la conquête franque (511), par M. l'abbé L. LAUNAY. Paris, Picard; Angers, Germain et Grassin, 1906. Deux vol. in-12 de 506 et 539 p.

Le premier volume de cet ouvrage raconte l'histoire de l'Église gauloise jusqu'à la fin du IVe siècle; le second conduit cette histoire jusqu'aux premières années du VIe, et s'arrête au moment où, par la conversion et les victoires de Clovis, la Gaule est devenue la France, et le catholicisme a triomphé de la barbarie arienne.

Le sujet a donc son unité : M. l'abbé Launay a eu le mérite de l'apercevoir. Mais, dans le premier volume au moins, l'exécution a trop souvent trahi son excellent dessein. On y trouve le résumé de vastes lectures : malheureusement, celles-ci ne sont pas toujours bien digérées. Rares sont les références aux sources originales :

les documents employés, par exemple les Passions des martyrs, ne sont jamais soumis à un examen critique. A quoi bon consacrer sept chapitres à la controverse de l'apostolicité des Églises des Gaules, si l'on n'a rien de nouveau à dire et si l'on s'abstient de conclure ?

Le second volume rendra plus de services, et peut être considéré comme un bon manuel. Sur les personnages religieux de la Gaule du ve siècle, sur la discipline et les mœurs du clergé, sur les hérésies, les conciles, le contact de l'orthodoxie et de la civilisation romaines avec les divers peuples barbares, on trouve des renseignements nombreux et exacts, présentés avec clarté.

L'abondance des fautes d'impression est regrettable.

PAUL ALLARD.

—

L'Espagne chrétienne, par Dom H. LECLERCQ. Paris, Lecoffre, 1906, in-12 de xxxv-396 p.

Le nouveau livre de Dom Leclercq diffère notablement de son précédent ouvrage sur *l'Afrique chrétienne.* On avait reproché à celui-ci l'abondance excessive des notes, qui semblaient par moments étouffer le texte : le volume dont nous rendons compte est, au contraire, très sobre de références. Mais il s'ouvre par un chapitre préliminaire, intitulé : *Les Sources*, qui montre que l'auteur est aussi complètement « documenté » que possible.

L'ouvrage se compose de six chapitres : I. *Des origines à la paix de l'Église;* — II. *Osius de Cordoue. Prudence;* — III. *Priscillien et le priscillianisme;* — IV. *Les invasions;* — V. *Conversion de l'Espagne visigothique;* — VI. *Les dernières années. L'invasion arabe.*

Ce n'est donc pas, comme l'eût pu faire croire un titre trop étendu, l'histoire de l'Espagne chrétienne, mais celle d'une période du christianisme espagnol, que raconte Dom Leclercq. Il le fait avec une grande clarté, un rare agrément de style, et le lecteur se laisse entraîner à l'intérêt d'un récit où l'érudition, toujours présente, se dissimule avec beaucoup d'art.

Dirai-je que ce livre est sans défauts ? Quand on a lu la page xv de l'Introduction, où l'auteur fait le procès à Baronius, à Tillemont, à Mabillon, et déclare leurs écrits « fastidieux à force d'impartialité et d'exactitude, » on s'étonne moins de la manière un peu trop « subjective » dont il entend l'histoire. Il se hâte d'en donner une preuve en traçant (p. xxv-xxviii) un portrait vraiment bien étrange du caractère espagnol : certes, ni Tillemont ni Mabillon n'auraient jugé ou écrit ainsi. J'ai noté, au cours du livre, d'assez nombreux exemples de ces jugements hâtifs et de ces expressions bizarres. Je m'abstiens de les citer, estimant que ces taches, visibles pour tout lecteur un peu sévère, disparaissent dans l'ensemble d'un ouvrage à tant d'autres égards excellent.

PAUL ALLARD.

—

Les origines chrétiennes de la province romaine de Dalmatie, par Jacques ZEILLER, professeur à l'Université de Fribourg (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, fasc. 155). Paris, Champion, 1906, in-8 de xviii-188 p.

« Le christianisme est prêché en Dalmatie à la fin du Ier siècle; puis l'obscurité se fait; mais, dès le milieu du IIIe siècle environ, on trouve Salone en possession d'un évêché; à

partir de cette époque, au milieu des persécutions qui procurent à Salone la gloire de nombreux martyrs, au milieu des troubles de l'arianisme et des vicissitudes des relations avec Rome, tantôt excellentes et tantôt tout le contraire, la succession épiscopale se poursuit, ce semble, régulièrement; on a pu reconstituer une partie appréciable de la liste authentique des évêques salonitains, depuis saint Venance, martyr sous Aurélien, et Domnio, martyr plus incontestable encore de la persécution dioclétienne, jusqu'à Maxime, contemporain de saint Grégoire le Grand. Trois vastes basiliques attestent le développement de la chrétienté salonitaine, et de multiples inscriptions provenant des quatre cimetières découverts dans le voisinage de la ville nous font connaître un grand nombre de ses membres. Sur les autres localités du diocèse de Salone, comme sur les autres diocèses de la province dalmate, nous sommes moins renseignés, mais les données qu'on a pu réunir, et qui se distribuent sur un espace de temps allant de la première moitié du IVe siècle jusqu'à l'an 600 environ, ne sont pas négligeables. L'on peut conclure, en définitive, que l'Église dalmate n'a pas été, durant l'époque romaine, puis à l'âge byzantin, une fraction sans importance de l'Église universelle. »

Ces lignes, empruntées à la conclusion du livre de M. Zeiller, résument très complètement les huit chapitres de cet excellent travail historique et archéologique. Elles montrent, en particulier, la place importante occupée par la Dalmatie dans l'histoire des persécutions. Une observation intéressante peut être faite à ce propos. M. Zeiller a clairement établi que saint Doimus, disciple prétendu de saint Pierre, et martyrisé, d'après sa légende, au commencement du IIe siècle, n'est autre que saint Domnio, évêque très authentique de Salone, et martyr très authentique de la persécution de Dioclétien. Mais en même temps il fait voir comment (ce que l'on conteste trop systématiquement aujourd'hui) l'auteur d'une Passion tout à fait légendaire peut avoir eu sous les yeux un document plus ancien, et y avoir puisé quelque détail d'une réelle valeur historique. La Passion de Doimus, de très basse époque, lui fait souffrir le martyre à Salone, sous le préfet *Maurilius* ou *Maurelius*. Or, une inscription trouvée à Salone nomme un gouverneur de Dalmatie, M. Aurelius, qui paraît contemporain de Dioclétien. Il y a tout lieu de croire que Domnio fut condamné par ce magistrat, dont le nom aura été transmis à l'auteur de la Passion légendaire par un document exact.

PAUL ALLARD.

—

Les deux Vies de sainte Mélanie la Jeune, par Adhémar D'ALÈS. Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1906, in-8.

Cette contribution aux *Acta Bollandiana* n'est qu'une série d'observations sur l'ouvrage du cardinal Rampolla. Le fond du débat est une question de dépendance littéraire. Il existe deux Vies de sainte Mélanie : l'une en latin, découverte dans un manuscrit de l'Escurial, et l'autre en grec, découverte dans la bibliothèque Barberini. Pour préparer son édition critique et monumentale, le cardinal Rampolla s'est servi des deux textes et, à la suite d'une étude comparative, il s'est prononcé pour l'antériorité du texte latin ; le texte grec serait une version faite sur le texte

latin. M. Ad. d'Alès, après avoir confronté un certain nombre de passages des deux textes, arrive à une conclusion opposée et donne la préférence au texte grec. Les deux textes n'auraient entre eux aucune dépendance littéraire; ils dépendraient tous les deux d'une troisième source : une rédaction primitive.

Les observations de M. d'Alès sont d'une pénétrante critique. Il examine avec une grande perspicacité un certain nombre de passages et montre, par l'application des règles de la critique interne, la supériorité de la recension grecque. J'avoue qu'il est difficile de résister à son argumentation et de ne pas rejeter la thèse du cardinal Rampolla. Une masse de détails tendent à établir que la recension grecque ne peut pas dériver de la latine; et ces suggestions ne laissent pas que d'impressionner vivement l'esprit du lecteur. Dans l'ensemble, et en me tenant exclusivement à l'étude que j'ai sous les yeux, je serais porté à me rallier à la thèse de M. d'Alès, quoique, parfois, quelques-unes de ses déductions me paraissent un peu trop minutieuses. La perspective générale ne laisse que très peu de place au doute, et je suis heureux de signaler cette étude comme un modèle de critique historique et documentaire.

Je ne saurais cependant porter un jugement définitif sur la valeur des deux théories rivales. Cela demanderait une comparaison approfondie des deux documents. Or je dois avouer que le temps ne m'a pas encore permis de faire une étude attentive de la monographie du cardinal Rampolla. En tout cas, je crois qu'il est permis à tout le monde de féliciter deux jouteurs de ce mérite. La science historique ne peut que s'applaudir de pareils travaux, et l'hagiographie que profiter de ce genre de recherches. V. Ermoni.

III. — MOYEN AGE

Histoire de Rome et des papes au moyen âge, par le P. H. Grisar, S. J. T. I, 2e partie. Traduit de l'allemand, avec l'autorisation et des corrections de l'auteur, par E.-G. Ledos, archiviste paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. Rome, Paris, Lille, Desclée, de Brouwer et Cie, 1906, grand in-8 de 456 p. et 84 fig.

Nous avons rendu compte (voir *Revue*, t. LXXX, p. 654) de la première partie de ce volume, traduit avec tant d'art et de goût par M. Ledos. Elle comprenait un seul livre : *Rome au déclin du paganisme*. La seconde partie est divisée en quatre livres : *Rome et les papes pendant la domination gothique en Italie; — Rome, Byzantins et Ostrogoths au temps du rétablissement en Italie de la puissance impériale; — Rome sous Narsès et les premiers temps de l'exarchat; — Décadence progressive de l'organisation politique et de la civilisation romaine. Expansion vitale de l'Église romaine.*

Le vie siècle est une époque critique pour Rome et la papauté. En Italie, la monarchie gothique, puis la restauration byzantine, puis l'invasion lombarde, multiplient les conflits et les périls; en dehors de l'Italie, diverses royautés barbares s'établissent sur les ruines de l'Empire d'Occident. Il faut aux papes tenir tête à l'arianisme, que professent les

Goths et la plupart des Barbares; à de multiples hérésies sans cesse renaissantes à Byzance; à la sauvagerie lombarde, dont les flots viennent battre les murs de Rome. Plusieurs des successeurs de saint Pierre, en ce siècle tragique, sont d'intelligents et pieux pontifes; d'autres, comme Silvère et Vigile, ont laissé une fâcheuse renommée. Mais, dans l'ensemble, les papes du VIe siècle montrent un remarquable esprit de suite, une politique courageuse et prévoyante, dus à la force de l'institution qu'ils représentent plus encore qu'au mérite de chacun d'eux.

La primatie romaine, dit le P. Grisar, triompha, à cette époque, de difficultés sans exemple, tant intérieures qu'extérieures. L'Église montra qu'elle pouvait se tenir debout, si l'Empire romain, son premier soutien, tombait en ruines. Et non seulement elle se tint debout, mais, dans l'effondrement de l'ancienne organisation politique et de l'ancienne civilisation, elle sauva pour la postérité les meilleurs éléments du passé.

C'est là le fond de l'histoire; mais ce qui fera, pour un grand nombre de lecteurs, l'attrait du livre du P. Grisar, c'est l'étude minutieuse, par un érudit et un archéologue de premier ordre, du cadre de cette histoire. Quelqu'un existe-t-il, à l'heure présente, qui connaisse mieux que le P. Grisar cette période crépusculaire où Rome brille à la fois des derniers feux des temps antiques et des premiers feux des temps nouveaux? En tout cas, personne, probablement, ne serait capable de la mieux faire comprendre. Grâce à lui, la Rome de Théodoric, la Rome des exarques byzantins, la Rome des papes, de saint Léon le Grand à saint Grégoire le Grand, ressuscite à nos yeux, avec ses monuments, ses cérémonies, ses mœurs, ce qu'elle possède encore d'art, ses étranges productions littéraires, où tant d'apocryphes se mêlent à des compilations précieuses pour l'histoire.

Quelques fautes d'impression : page 205, lire 180 au lieu de 480; page 253, lire Vandales au lieu de Lombards.

PAUL ALLARD.

—

Saint Théodore (759-826), par l'abbé MARIN. Paris, Lecoffre, 1906. (Collection « Les Saints. »)

Saint Théodore, abbé du monastère de Stoudion à Constantinople, est une des figures byzantines les plus connues du grand public lettré. Plusieurs érudits l'ont étudiée dans sa vie et dans ses œuvres, et chacun s'est efforcé de nous donner de ce grand lutteur, qui fut un grand saint, un véritable portrait en pied. C'est qu'elle est doublement attirante, cette figure de Théodore : d'abord on peut la bien connaître. Les lettres de Théodore, en effet, sont arrivées en assez grand nombre, les historiens et chroniqueurs qui le mentionnent sont plusieurs; lui-même enfin, dans ses oraisons funèbres composées pour ses parents, nous donne d'assez nombreux détails sur sa personne et sa famille. C'est là, pour l'historien, un bonheur rare, et naturellement beaucoup ont voulu profiter de l'aubaine. De plus, l'homme qu'est saint Théodore a joué un rôle en vue dans l'histoire religieuse de Byzance. Il a été en rapports avec les Basileis; il a été mêlé à toutes les grandes querelles de son époque; il a été plusieurs fois en exil et c'est là qu'il est mort. Le biographe d'un tel héros fait donc, en écrivant sa vie, tout à la fois une mono-

graphie et de l'histoire générale. Il touche à mille questions, de vie privée et publique, de théologie et de politique, toutes choses faites à coup sûr pour séduire l'historien.

M. Marin a donc été bien inspiré de mettre à la portée d'un grand nombre de lecteurs la vie de saint Théodore. En même temps que chacun pourra s'instruire en parcourant ces pages d'un intérêt très vif, beaucoup pourront y trouver sujet à édification, chose qui devait entrer en ligne de compte dans une publication faite pour permettre à tous d'avoir entre les mains une série de monographies sérieuses sur la vie des saints. Seuls, peut-être, les savants seront-ils moins satisfaits. Il est regrettable que M. Marin ait cru devoir traduire par des expressions qui répondent très mal à la réalité des choses certains termes du langage byzantin. Pourquoi nous parler de « trésorier payeur impérial, » d'« intendant des finances, » de « préfet d'Orient, » etc.? Il eût été préférable, ce semble, d'employer un terme général quand le texte reste dans le vague, d'indiquer le titre exact quand le texte le donne, d'autant que l'auteur le fait en maintes circonstances. Il n'aurait pas été plus difficile de dire « archôn » ou « stratège » que « thème » et « higoumène. » Je ne dis rien de la bibliographie, qui est par trop sommaire. A ces réserves près, cette étude de M. Marin est très intéressante. L'auteur a peint de façon saisissante la vie des moines en leurs couvents, le milieu politique et religieux dans lequel vécut saint Théodore. Il est à souhaiter que cette monographie donne à beaucoup l'idée de connaître un peu cette histoire de Byzance dont, malgré tant d'excellents travaux, on médit encore si mal à propos.

A. VOGT.

Sainte Brigitte de Suède. *Sa vie, ses révélations et son œuvre*, par Mme la comtesse DE FLAVIGNY. Paris, Oudin, 1906, in-8.

Une sainte ayant vécu au milieu des révélations et des miracles; une fondatrice d'ordre, qui est en même temps la meilleure mère de famille; une princesse ayant débuté à la cour lointaine de Suède, mais assez voyageuse, au XIVe siècle, pour exercer une véritable influence sur l'Europe et avoir été en quelque sorte l'Égérie de trois papes : telle est l'histoire qu'a entrepris de raconter Mme la comtesse de Flavigny.

Et nous ne sommes pas seulement en présence d'un livre d'édification mystique. L'auteur a entendu faire une œuvre vraiment scientifique et critique, allant dans ce beau pays du nord rechercher les pièces justificatives de son travail, s'éclairant de tous les ouvrages suédois sur sainte Brigitte et sur sa fille, corrigeant et complétant ses premiers essais, et donnant une édition définitive, qui peut trouver place dans toutes les bibliothèques.

Le tableau est curieux de la vie d'une jeune princesse dans le vaste domaine d'Ulfasa, tandis que son mari est sénéchal de Néricie, qu'elle-même administre sa maison et élève ses huit enfants. Puis elle est appelée à la cour; et, au bout de trente ans, son époux, qui a toujours partagé sa dévotion et sa vertu, tout d'un coup abandonne le monde et ses charges, se retire dans un couvent et bientôt y meurt. On croirait la vie de Brigitte terminée; c'est alors qu'elle commence Tout entière à Dieu, à sa foi, à son pays, elle poursuit pendant une nouvelle période de trente ans ce qui lui est imposé par sa vocation. Elle parcourt le monde, prêchant la péni-

tence; vient à Rome assister au jubilé de 1350; fait avec sa fille Catherine de nombreux pèlerinages en Italie; s'embarque à soixante-dix ans pour la Terre sainte; revient à Rome, où elle meurt, après avoir fait au pape Grégoire XI des révélations que le grand schisme d'Occident ne tardera pas à réaliser.

Fondatrice de l'ordre des Brigittines, sa fille continue son œuvre, organise en Suède le beau monastère de Vadstena, meurt à son tour en 1381, et ne tarde pas à partager avec sa mère les honneurs de la canonisation.

Tels sont les grands souvenirs que rappelle avec beaucoup de charme et un vrai talent d'écrivain Mme la comtesse de Flavigny. On se trouve transporté pendant quelques heures dans un monde singulièrement différent du nôtre, dans lequel la foi triomphe de toutes les intrigues, où il n'est question ni de libre examen, ni de rationalisme, ni de religion de l'humanité; et il semble, après cette lecture, qu'on sorte d'un long sommeil, tant on a de peine à ouvrir les yeux sur la situation présente. Le contraste seul de ces deux époques n'est-il pas le plus fécond des enseignements?

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

—

Sainte Colette (1381-1447), par André PIDOUX. Paris, Lecoffre, 1907, in-12 de 191 p. (Collection « Les Saints. »)

M. Pidoux a écrit ce volume avec son « cœur de tertiaire et de Comtois. » Il y a mis aussi tout son talent d'ancien élève de l'École des chartes, et cet ouvrage se trouve bien à sa place dans la collection bleue de M. Henri Joly.

Pourquoi, cependant, M. Pidoux n'a-t-il pas déployé du tout d'appareil d'érudition? Par exemple, on aurait aimé connaître par le menu ces « documents manuscrits de premier ordre » conservés chez les Clarisses de Gand et de Besançon (p. 185). La *Vie* du XVe siècle (citée page 185) a été étudiée dans les *Études franciscaines*, tome X (1903).

Le chapitre XI consacré à sainte Colette dans l'art, est vraiment trop court. Ne pouvait-on pas citer la gravure de Michel van Lochom, publiée en 1639, le tableau de Paelink dans l'église Saint-Bavon à Gand, etc.?

Cela n'étant pas dit pour déprécier le travail de M. Pidoux, nous le recommandons presque au même titre que le livre de M. Germain sur le même sujet.

P. UBALD D'ALENÇON.

—

Nino TAMASSIA, professore di storia del diritto e di diritto ecclesiastico nell' Università di Padova. **S. Francesco d'Assisi e la sua leggenda.** Padova e Verona, Fratelli Drucker, 1906, in-12 de XI-219 p. — **St Francis of Assisi according to Brother Thomas of Celano. His descriptions of the Seraphin Father. A. D. 1229-1257.** With a critical Introduction containing a description of every extant Version, by the Rev. H. G. ROSEDALE. London, Dent and Co, MCMIV, in-8 de XXXIV-112-110-174 p. — **S. Francisci Assisiensis vita et miracula additis opusculis liturgicis auctore Fr. Thoma de Celano.** Hanc editionem novam ad fidem mss. recensuit P. EDUARDUS ALENCONIENSIS, Ord. Fr. Min. Cap. Romae, Desclée, Lefebvre et soc., 1906, in-8 de LXXXVII-481 p.

Les trois livres dont je viens d'écrire la description bibliographique ont trait uniquement à l'illustre his-

toriographe franciscain Thomas de Celano. Mais ils sont de très inégale valeur.

I. Le volume du professeur Nino Tamassia s'attache à *éplucher* par le plus menu détail les biographies de cet auteur. Il cherche à appliquer aux écrits de Celano les théories récemment défendues par le R. P. Delehaye, bollandiste. Je dois le dire, ces théories sont appliquées avec peu de discernement et c'est un spectacle vraiment regrettable que de voir tant d'érudition dépensée pour aboutir à un si maigre résultat.

Qu'un fait se soit produit dans la vie d'un saint, que ce fait ne soit que la répétition d'une action antérieure déjà mentionnée dans les actes d'un personnage plus ancien, s'ensuit-il que le fait plus récent demeure inauthentique? S'ensuit-il que ce second événement ne soit qu'une réplique littéraire et non point une reproduction objective? M. Tamassia le soutient et il s'appuie, pour le prétendre, sur cette raison que Thomas de Celano connaissait parfaitement son ancienne littérature chrétienne et que, sous sa plume, les réminiscences pullulent. M. Tamassia a oublié que les réminiscences verbales sont nombreuses chez tous les auteurs du moyen âge dont les moyens de développement étaient tout à fait réduits. Prenez, par exemple, le chroniqueur Richer. Ira-t-on, pour ce motif, jusqu'à suspecter leur autorité? Ensuite, n'est-ce pas une méthode de perfectionnement moral employée par un ascète que celle d'étudier ceux qui l'ont devancé et d'imiter ce qui paraît en eux avoir été source d'énergie et de courage? Ce qui est naturel, par conséquent, c'est au contraire qu'un acte pieux et édifiant se répète souvent.

Je sais bien que, s'il s'agit du miracle, l'historien doit être plus circonspect. Mais parce que Sulpice Sévère a raconté dans la vie de saint Martin la guérison d'un démoniaque, en découle-t-il que le même fait, raconté par Celano dans la vie de saint François, est *copiato da Sulpicio Severo* (p. 79)? Est-il vrai que saint François n'était qu'un doux panthéiste et non point l'amant de la nature que l'on sait? Les noms affectueux qu'il attribuait aux êtres, n'est-ce, en réalité, que de la rhétorique de Celano, parce que dans les dialogues de saint Grégoire le Grand, figure un pauvre frère du v[e] siècle qui traitait un ours de frère, et que l'expression *frate animo* se rencontre dans la Vie des Pères de Rufin?

Suivre l'auteur dans le détail serait fastidieux : il démolit pas à pas la valeur historique des légendes de Celano. Pour être complet, n'aurait-il pas dû procéder au même travail sur les écrits des Compagnons? Je prends la question des stigmates en particulier. M. Tamassia va-t-il par sa genèse philologique et littéraire nous expliquer et nous faire envoler en fumée des documents comme la lettre de Fr. Elie, comme les deux émaux du Louvre? Ce n'est guère possible. Qu'il réfléchisse donc à la vue de cette contre-épreuve et qu'il se rappelle qu'un rapprochement entre deux faits ne constitue pas entre eux une parenté nécessaire. Son livre a le mérite de mettre en relief la science littéraire de Celano. Il a le tort de laisser croire qu'un écrivain du moyen âge ne peut pas être un historien.

II. Ce jugement, s'il était juste, laisserait inexplicables les deux éditions successives qui viennent de paraître des biographies franciscaines

de ce même Thomas de Celano. Un mot de la première. Elle a paru en Angleterre, par les soins d'un chanoine anglican. Elle renferme la *Vita prima* qui date de 1227-1229, la *Vita secunda* qui est de 1247, et le *Tractatus de miraculis* de 1257. Toutefois, ces deux derniers textes sont mélangés, en sorte que, brouillant inutilement une terminologie définitivement établie, le Rev. Rosedale appelle le premier texte *legenda Gregorii*, le second *legenda antiqua*, et le second, uni au troisième, *tractatus secundus*. Il y a là un dédain et un mépris de la chronologie inexcusables L'éditeur prétend avoir fondé son texte sur d'excellents manuscrits. La vérité est qu'il les a souvent très mal lus et que son livre fourmille de fautes.

III. Ce ne sont, au contraire, que des éloges que mérite le travail du P. Édouard d'Alençon. Il est vrai que ce volume était promis depuis tantôt cinq ans (p. IV), et l'auteur a pris son temps pour mener à bien son entreprise.

En tête de son ouvrage, une excellente biographie de Celano, une étude de ses trois écrits, un examen des manuscrits et des éditions antécédentes, une table de concordance entre la *Legenda secunda* et le *Speculum perfectionis*. Enfin, aux textes indiqués, le savant éditeur a ajouté les opuscules liturgiques : la légende à l'usage du chœur et deux séquences, œuvres de Thomas de Celano comme le reste. Le livre se clôt par un excellent index unique des matières, des noms et des lieux.

Ce qui m'a particulièrement frappé dans les prolégomènes, c'est la discussion que le R. P. Édouard a instituée au sujet de la *Legenda secunda* et de la valeur historique des écrits de Celano Il fut l'écrivain officiel, lui reproche-t-on. Mais le Frère Léon et les trois Compagnons n'écrivirent-ils pas aussi sur l'ordre du chapitre de 1244? Et si l'œuvre de ce même Celano n'est pas parfaite, n'est-elle pas du moins aujourd'hui la seule pleinement authentique?

La perfection avec laquelle le R. P. Édouard a édité son texte m'inspire un regret. Les variantes sont établies d'après les manuscrits les plus importants. Ce sont les meilleurs qui servent de base à la publication : le manuscrit de Barcelone, Ripoll. 41, pour la première légende ; — le manuscrit 686 d'Assise pour la seconde ; — le manuscrit dit de Marseille pour le *Tractatus de miraculis*. Pourquoi l'éditeur, si bien outillé pour cette besogne, n'a-t-il pas voulu ajouter quelques notes ayant trait à l'explication ou à l'éclaircissement des événements racontés? Je puis lui signaler aussi un manuscrit contenant la prose *Fregit victor virtualis*, le lat. 912 de la Bibliothèque nationale, entièrement noté.

Mais l'immense avantage de son œuvre, c'est de nous donner une édition bonne et définitive et de nous présenter en un même volume des textes jusqu'à présent disséminés de côté et d'autre. Et ce sont surtout ces compliments que je veux que l'on retienne.

P. Ubald d'Alençon.

La bienheureuse Varani, princesse de Camerino et religieuse franciscaine (1458-1527), par Mme la comtesse de Rambuteau. Deuxième édition. Paris, Lecoffre, 1906, in-12 de VIII-187 p.

Si le livre de Mme la comtesse de Rambuteau appartenait au genre des volumes dont s'occupe ordinairement la *Revue des questions historiques*,

plusieurs *desiderata* seraient peut-être à formuler Il n'y a pas de bibliographie; les références du bas des pages sont parfois très informes; la question des écrits de la bienheureuse n'est pas étudiée, ni ses lettres, ni la date de sa mort. Mais Mme la comtesse de Rambuteau n'a eu que l'idée d'écrire une page d'édification, et, à ce point de vue, je ne puis que louer l'ordonnance du livre, le charme et l'élégance du style, la fidélité de la traduction des documents (au moins dans les passages que j'ai comparés avec les Bollandistes). L'auteur parait s'être servie des meilleures biographies déjà publiées, comme de celle de Pascucci. Son ouvrage tiendra une excellente place dans les bibliothèques de piété.

P. Ubald d'Alençon.

—

L'évolution et le développement du merveilleux dans les légendes de saint Antoine de Padoue, par Léon de Kerval. Paris, Fischbacher, 1906, in-8 de 68 p. (*Opuscules de critique historique*, fasc. XII, XIII et XIV, p. 221-288.)

Si j'en crois le « papillon » rédigé par l'auteur et inséré par lui dans la présente brochure, ce travail s'inspire de l'esprit et de la méthode des *Légendes hagiographiques* du R. P. Delehaye, et les questions qui peuvent se poser à propos du développement du merveilleux populaire dans les légendes de saint Antoine de Padoue, M. de Kerval s'est appliqué à les résoudre « avec autant de précision que de prudence. »

Ce serait très impoli de ma part de m'inscrire en faux contre ces compliments mérités, et je me plais à reconnaitre que M. de Kerval a droit au prix qu'il se décerne avec tant de simplicité.

Pourtant M. de Kerval me permettra bien de lui soumettre — très amicalement — quelques réflexions. N'a-t-il pas exagéré dans leur application les théories si saines du P. Delehaye? La règle du dosage du merveilleux (p. 237), qu'il a déjà adoptée ailleurs et qu'il tient de M. Sabatier, est-elle une règle de saine critique? Je sais telle légende antonienne (M. de Kerval la cite à la page 244 de sa brochure). Or, de toutes, cette légende est la moins merveilleuse, la plus rationaliste; elle a même supprimé nombre de miracles qui se trouvaient dans la *Vita auctore valde antiquo anonymo* qu'elle traduit. Et cependant elle est loin d'être la plus ancienne, puisqu'elle date du xve siècle.

Il y a pareillement des cas où la *Legenda prima* amplifie sur le *Dialogus*. Ainsi l'auteur du *Dialogus* écrit : « Auditor : velim scire si noveris an vir tantus (S. Antonius) obitus sui terminum praesciverit. Narrator : Confessorem tantum mortis suae diem non extimo latuisse » (édit. Lemmens, p. 9). La *Vita prima* amplifie en ces termes : « Gloriosus confessor Dei Antonius obitum suum longe ante praescivit » (éd. Kerval, p 50). Et cependant, M. de Kerval croit la *Vita prima* antérieure au *Dialogus*.

Cette règle du dosage du merveilleux me parait trop subjective pour pouvoir être utile, et ce qu'il y a en elle de solide se ramène tout simplement à la vieille recherche de la probité de l'historien. Si les écrivains du *Liber miraculorum*, de la légende *Benignitas*, du manuscrit d'Ancône avaient serré le texte de leurs sources de plus près, ils n'auraient pas amplifié non seulement le merveilleux,

mais même les simples événements naturels.

Est-ce que M. de Kerval n'exagère pas lui-même quand il doute de la réalité des tentations de saint Antoine de Padoue (p. 254), sous l'unique prétexte que saint Antoine, abbé, a subi les attaques du démon? Est-ce qu'il ne fait pas dire à ses textes autre chose que ce qu'ils contiennent quand il prétend (p. 240) qu'une *contradiction* existe entre un récit d'un même événement raconté par la *Legenda prima*, par le *Dialogus*, par la légende *Benignitas* et le *Liber miraculorum?* Détails nouveaux ou plus précis, oui, mais pas de contradiction.

Le travail de M. de Kerval me semble donc excellent, mais son point de départ est défectueux. Ce que l'auteur devait étudier, c'était le degré de probité scientifique des biographes de saint Antoine, leur valeur objective. Ce n'est pas, en effet, uniquement dans leur récit des miracles que les auteurs pieux du moyen âge — et de toutes les époques, — ont manqué souvent de critique, c'est en bien d'autres matières.

A la fin de sa brochure (p. 285), M. de Kerval a placé une apologie que je n'ai pas très bien comprise. Pourquoi se défendre d'avoir ou de ne pas avoir « une tendance philosophico-religieuse? » Est-ce qu'un historien impartial devrait seulement éprouver des appréhensions de cette nature?

P. Ubald d'Alençon.

Innocent III. La Papauté et l'Empire, par A. Luchaire. Paris, Hachette, 1906, in-16 de 306 p.

Dans les deux volumes qu'il a déjà consacrés à Innocent III, M. Luchaire a étudié la politique de ce pape en Italie contre les Gibelins, en France contre les Albigeois. Dans le troisième volume qu'il vient de nous donner, il examine ses rapports avec l'Empire germanique et les deux prétendants qui se le sont alors disputé, Otton IV de Brunswick, de la maison guelfe, et le gibelin Philippe de Souabe, fils de Frédéric Barberousse. Comment éclata le schisme impérial entre ces deux princes qui profitaient de l'enfance du jeune Frédéric pour se disputer l'héritage de Henri VI? quelle attitude adopta Innocent III et comment finit-il par se déclarer avec passion pour le prétendant guelfe contre le gibelin? à la suite de quels revirements de la fortune et de la diplomatie, dut-il reconnaître Philippe de Souabe? comment enfin, à la mort de Philippe, Otton se déclara-t-il contre le pape, son ancien protecteur, et le força-t-il à prendre en main la candidature d'un Hohenstaufen, Frédéric II? voilà les questions que l'auteur se pose et auxquelles son livre nous apporte ses réponses. Poser ainsi le sujet, c'est en montrer tout l'intérêt. C'est une tragédie qui se déroule sous nos yeux, avec les péripéties les plus variées et souvent les plus imprévues, avec des caractères fortement marqués, avec des catastrophes dramatiques, telles que l'assassinat de Philippe, avec un dénouement que nul n'aurait pu prévoir, la candidature impériale d'un gibelin, pupille d'un pape, imaginée par le Saint-Siège lui-même contre un guelfe félon!

M. Luchaire a su mettre en valeur un sujet déjà si riche en intérêt. Son histoire est en même temps une belle œuvre littéraire.

Ce troisième volume est conçu sur le même modèle que les deux précédents. Nous ne reviendrons donc pas

sur les réserves que nous avons déjà formulées. Nous continuons à regretter que l'absence voulue de références ne nous permette pas de suivre et même de contrôler l'élaboration de ce travail. Il y aurait eu pour nous profit à pouvoir le faire, et peut être, textes en mains, aurions-nous pu discuter certaines appréciations de l'auteur; force nous est d'y renoncer.

Nous avons eu déjà l'occasion de féliciter M. Luchaire de sa haute impartialité. Dans l'ensemble, ce nouveau volume témoigne, de la part de l'auteur, du même désir de porter sur l'œuvre d'Innocent III un jugement dépourvu de passion et de parti pris. Il nous semble, toutefois, qu'il y a moins bien réussi. Certes, M. Luchaire continue à se faire une haute idée de la grande et belle figure d'Innocent III. Il ne saurait admettre que, dans ses rapports avec Otton IV, ce pape ait fait preuve de la moindre duplicité, même lorsqu'il ménageait sa réconciliation avec Philippe de Souabe (p. 105). Il insiste à maintes reprises sur les conseils de sage prudence et de modération qu'il ne cessa de prodiguer à Otton (p. 107). Ce pape, qu'on nous représentait comme un intransigeant, plein d'orgueil et de morgue, nous apparaît, dans le livre de M. Luchaire, comme un politique avisé, mesuré, sachant tenir compte des circonstances et respecter la justice. A plusieurs reprises, cependant, le jugement de l'historien devient sévère, et si elle persiste, son impartialité prend un ton un peu aigre. Au fond, M. Luchaire blâme Innocent III de ne s'être pas « rallié de suite au candidat de la majorité, » c'est-à-dire à Philippe de Souabe, le fils du terrible Barberousse, le représentant de cette maison des Hohenstaufen qui, pendant le XII[e] siècle, avait fait à l'Église romaine une guerre acharnée.

Ailleurs, il met en doute les déclarations d'Innocent III, quitte à le disculper, quelques pages plus loin, du reproche de duplicité. « La liberté des princes! écrit Innocent III, mais nous la respectons, justement parce que nous refusons la couronne à l'homme qui la revendique au nom du droit d'hérédité. C'est donc dénaturer les faits que de nous représenter comme l'ennemi de l'indépendance allemande, nous qui en sommes plutôt le champion. » Ingénieux paradoxe! s'écrie M. Luchaire : il ne peut pas admettre, sur ce point, la sincérité du pape. Il nous semble, au contraire, qu'elle est évidente. L'Église avait souffert chaque fois que la dignité impériale s'était fortifiée, en se perpétuant dans une même famille, les dynasties de Franconie et de Souabe. Elles avaient été dangereuses aussi aux princes allemands, qu'elles avaient voulu courber sous leur autorité et qui, à maintes reprises, s'étaient révoltés contre leurs prétentions centralisatrices. En revendiquant, chacun de son côté, dans l'intérêt de leur liberté respective, le droit d'élection, et en s'opposant au principe d'hérédité, le pape et la noblesse féodale marchaient la main dans la main, se prêtant contre le danger commun un mutuel appui. C'est à cette vérité bien simple que se réduit « l'ingénieux paradoxe » d'Innocent III.

JEAN GUIRAUD.

Albano SORBELLI : **Il trattato di S. Vincenzo Ferrer intorno al grande scisma d'Occidente.** Seconda edizione rifatta. Bologne, Zanichelli, 1906, in-8 de 159 p.

Le grand schisme d'Occident amena

des polémiques entre les tenants des deux obédiences opposées, les uns et les autres s'efforçant de gagner l'opinion publique à leurs vues. Plusieurs traités furent ainsi composés pour soutenir la légitimité de chacun des rivaux qui se disputaient la chaire de saint Pierre. Les deux plus importants furent le *De fletu ecclesiae* que composa le célèbre canoniste Jean de Legnano, en faveur d'Urbain VI et de l'obédience de Rome, et le *De moderno ecclesiae schismate* qu'écrivit l'illustre dominicain espagnol Vincent Ferrier, en faveur de Clément VII et de l'obédience d'Avignon. Ces deux traités sont depuis longtemps connus; ils ont été utilisés par les historiens du grand schisme, en particulier par le plus récent et le meilleur de tous, M. Noël Valois. Mais jusqu'ici ils n'ont pas été publiés, malgré leur importance. M. Sorbelli a voulu réparer cet oubli et il commence par éditer l'œuvre de saint Vincent Ferrier, nous faisant prévoir pour bientôt la publication de celle de Jean de Legnano.

Dans son introduction, il étudie les circonstances qui ont amené, en 1380, saint Vincent à composer son traité. Il remarque tout d'abord que le *De moderno ecclesiae schismate* est dédié au roi d'Aragon, Pierre IV le Cérémonieux, dont l'illustre dominicain était le sujet Ce lui est une occasion de rechercher comment, partisan tout d'abord d'Urbain VI, Pierre IV se tourna bientôt du côté de Clément VII, au point de faire écrire en sa faveur. Vincent Ferrier écrivit encore plus sous l'influence de son ami et protecteur, le cardinal Pierre de Luna, le futur pape d'Avignon Benoît XIII. M. Sorbelli examine ensuite ce traité. Après avoir rappelé les jugements qu'en ont portés plusieurs historiens, en particulier le P. Fages et M. Valois, il en donne un aperçu rapide. Il ne lui semble pas, comme au P. Fages, que l'auteur l'ait composé par ordre, mais il y voit l'expression libre de son sentiment et de sa conviction. Enfin, il termine par quelques mots sur le manuscrit de la Bibliothèque nationale qui contient ce traité.

Cette introduction est suivie du texte du *De moderno ecclesiae schismate*. A plusieurs reprises, l'editeur le commente par des notes érudites. Il relève aussi les erreurs de lecture qu'ont commises parfois les auteurs qui l'ont utilisé et il corrige les fautes que renferme le manuscrit lui-même.

JEAN GUIRAUD.

—

Le royaume de Bourgogne sous les empereurs Franconiens (1038-1125). *Essai sur la domination impériale dans l'est et le sud-est de la France aux XI[e] et XII[e] siècles*, par Louis JACOB. Paris, H. Champion, 1906, in-8 de 159 p.

Le travail de M. Louis Jacob vient heureusement combler une lacune de l'histoire de notre pays. Toute la région arrosée par la Saône et le Rhône n'avait été, pendant longtemps, bien étudiée qu'à partir de son incorporation au royaume. M. Paul Fournier, dans un remarquable travail sur *le Royaume d'Arles et de Vienne*, avait déjà retracé toutes les péripéties subies par ce pays pendant les années qui s'écoulèrent entre 1125 et 1378; mais la période antérieure n'avait pas encore fait jusqu'à présent l'objet des investigations des érudits M. Jacob nous fait connaître aujourd'hui ce qui se passa dans le royaume de Bourgogne entre 1038 et 1125, c'est-à-dire sous les em-

pereurs Franconiens, laissant ainsi à M. Poupardin le champ libre pour les empereurs Rodolphiens.

Pendant ce siècle, qui comprend les règnes de Henri III (1028-1056), de Henri IV (1056-1106) et de Henri V (1106-1125), le royaume de Bourgogne forme ce que l'on appellerait aujourd'hui un État tampon entre l'Empire et la France. Les empereurs, absorbés par leurs luttes politiques et religieuses, voient peu à peu s'échapper l'autorité qu'ils pouvaient avoir sur ce royaume. Dans le même temps, les rois de France sont trop occupés chez eux pour s'immiscer dans les affaires étrangères au royaume. Aussi, pendant cette période, voit-on s'accroître l'indépendance des seigneurs laïques vis-à-vis de l'Empire. Le fossé qui peu à peu se creusait entre la Bourgogne et l'Empire, devient encore plus profond à la suite de la querelle des investitures commencée sous le règne de Henri IV. La royauté française, alliée au Saint-Siège, étendit de plus en plus son autorité sur cette région que les fautes et l'insouciance des empereurs détachaient de leur sceptre. La lutte, cependant, fut longue, car, inaugurée sous Louis VI, elle ne se termina qu'en 1378, date à laquelle le fils aîné du roi de France prit la place des empereurs germains dans le royaume de Bourgogne.

JULES VIARD.

—

Chronique et Annales de Gilles le Muisit, abbé de Saint-Martin de Tournai (1272-1352), publiées pour la Société de l'histoire de France, par Henri LEMAITRE. Paris, Renouard, 1905, in-8 de XXXIII-336 p.

La chronique de Gilles le Muisit, très importante pour l'histoire de la première moitié du XIVe siècle, avait été déjà publiée par les soins du chanoine J.-J. de Smet dans le tome II du *Corpus chronicorum Flandrie*, mais cette édition, qui ne contenait ni notes ni tables, n'avait pas été faite avec tout le soin et la précision que l'on exige aujourd'hui des travaux d'érudition. Aussi M. Henri Lemaître en a-t-il donné une nouvelle édition pour la Société de l'histoire de France. Dans une bonne introduction, il retrace brièvement la vie du chroniqueur, qui s'écoula en grande partie à Tournai. Appartenant à une famille bourgeoise de cette ville, et abbé d'une importante abbaye, il fut souvent en relations avec quelques-uns des principaux personnages du royaume, tels que Charles de Valois, le comte de Flandre, Louis d'Évreux, le connétable de France, Raoul de Brienne, comte d'Eu. Un de ses cousins, Jacques le Muisit, fut conseiller au Parlement et chargé par Philippe VI d'une mission auprès du roi d'Aragon. Il put donc être, grâce à eux, parfaitement renseigné sur les événements qui se déroulaient alors dans notre pays. En plus de ces sources orales, il eut aussi à sa disposition bon nombre de documents importants ; il ne faut donc pas être surpris si ce chroniqueur, qui était un homme d'ordre et un esprit critique, fournit aux historiens des indications si précises et si exactes sur la plupart des faits de la première moitié du XIVe siècle. L'édition de M. Lemaître est établie avec soin, et, grâce à la table qui l'accompagne, elle pourra se consulter facilement. En passant, nous signalerons quelques petites erreurs. Pourquoi M. Lemaître appelle-t-il Robert de Lori, p. 135 en note, et à la table, le secrétaire du roi, Robert

de Lorris. Page 164, note 3, il attribue à M. Luce l'article publié par M de Puymaigre sur Jean l'Aveugle, dans la *Revue des questions historiques*, au mois d'octobre 1892.

JULES VIARD.

—

Jeanne d'Arc (1412-1431), par le chanoine Henri DEBOUT. T. II. Paris, maison de la Bonne Presse, in-8 de XII-1,016 p. et pl.

Avec ce volume, l'œuvre du chanoine Debout est terminée. Nous avons fait ressortir, en parlant du précédent, les qualités qui distinguaient ce travail, et nous avons mis en évidence le point de vue surtout religieux auquel s'est placé l'auteur. Dans ce second volume, où il suit l'héroïque enfant envoyée par Dieu pour sauver la France depuis sa marche sur Paris après le sacre de Reims, jusqu'à sa mort, il procède de la même manière. Son information est aussi ample et l'illustration du volume aussi riche; je dirai même peut-être trop riche, car certaines reproductions n'ont qu'un rapport bien lointain avec Jeanne d'Arc. Ce qui augmente l'intérêt de ce travail, ce sont les longs extraits que l'auteur donne du procès de l'héroïne. La partie relative à l'instruction et au procès comprend plus de trois cents pages. Aussi le lecteur peut-il en suivre facilement toutes les phases. Les derniers chapitres sont consacrés à la réhabilitation de Jeanne, à l'exposé de tout ce qui fut fait jusqu'alors pour obtenir sa canonisation, et enfin à quelques recherches sur sa famille. Une table des noms propres cités dans les deux volumes termine ce travail, dans lequel se trouvent réunis le plus grand ensemble de renseignements que l'on puisse désirer sur la libératrice de notre pays.

JULES VIARD.

—

La justice criminelle du Magistrat de Valenciennes au moyen âge, par Maurice BAUCHOND. Paris, Picard, 1904, in-8.

Les archives de nos cités du Nord, généralement fort importantes, renferment une catégorie particulière de documents qui a été jusqu'à présent fort peu exploitée; ce sont les dossiers de la juridiction municipale. Sans doute, quelques monographies de détail et les livres de MM. Pauffin et Testaud ont fait connaître dans ses grandes lignes l'organisation judiciaire des villes, mais leur documentation a été presque uniquement puisée aux sources législatives, et chacun sait qu'entre la loi et son application, surtout au moyen âge, il n'y a pas toujours accord parfait; M. Bauchond ne l'ignorait pas. Aussi a-t-il recherché non seulement dans les chartes de privilèges et de franchises accordées à la ville de Valenciennes par les souverains du Hainaut, mais aussi dans les pièces judiciaires et les documents administratifs qui sont parvenus jusqu'à nous, les éléments de son exposé sur l'organisation de la justice criminelle au moyen âge, la compétence du Magistrat ou corps municipal, la procédure usitée dans ce siège (poursuite et recherche des coupables, comparution, modes de preuve, sentence et son exécution, voies de recours), les pénalités. Dépassant même les limites chronologiques indiquées par le titre de son ouvrage, il ne se fait pas faute de suivre assez fréquemment jusqu'à l'époque moderne, parfois jusqu'en plein XVIIIe siècle, l'évolution des institutions qu'il étudie.

L'exposé est clair et précis, la méthode sûre et critique, mais nous ne pouvons nous empêcher de regretter l'absence d'un chapitre dans lequel seraient résumées brièvement les conclusions générales qui se dégagent de ce travail. Des utiles et judicieuses comparaisons que fait maintes fois l'auteur entre le droit criminel de Valenciennes à ses divers stades, et celui que nous font connaître, aux mêmes époques, soit les compilations juridiques, soit les ouvrages des jurisconsultes, entre les institutions de Valenciennes et celles du Hainaut ou des autres villes du Nord, il résulte qu'à Valenciennes la procédure fut de bonne heure perfectionnée et les pénalités plus rapidement adoucies que dans le reste du comté; la guerre privée et la peine du talion, notamment, y disparurent beaucoup plus tôt qu'ailleurs. L'idée de la solidarité municipale domine toute cette organisation et se manifeste hautement par « la perte de la ville, » le bannissement et l'abatis de maison, pénalités qui ont pour résultat de chasser de la famille communale ceux qui la troublent ou qui sont indignes de lui appartenir, comme aussi d'interdire le séjour aux étrangers dont la présence peut nuire en quelque manière à la bonne harmonie de la vie locale; la juridiction du Magistrat s'exerce sur la ville, sur la banlieue et sur le marché; mais elle poursuit également tout crime commis contre un bourgeois de Valenciennes, en quelque lieu que ce soit; sa sévérité est plus grande, pour le même délit, contre le non-bourgeois que contre le bourgeois, et, si le privilège de clergie lui enlève la connaissance des crimes commis par des clercs, il n'éteint pas devant la juridiction municipale l'action civile qui peut être la conséquence de ces crimes.

On voit par là toute l'importance du travail de M. Bauchond, qui apporte des éléments nouveaux à l'étude de l'histoire municipale et de l'histoire juridique du nord de la France et qui intéresse au plus haut point l'histoire générale de la civilisation.

André Lesort.

IV. — RENAISSANCE. — RÉFORME

Henri Hauser : **Les sources de l'histoire de France. XVIe siècle (1494-1610).** I. *Les premières guerres d'Italie, Charles VIII et Louis XII* (*1494-1515*). Paris, A. Picard et fils, 1906, in-8 de xx-197 p.

C'est la continuation de l'œuvre si bien commencée par M. A. Molinier, que M. Hauser présente aujourd'hui. Chargé du xvie siècle, dans cette étude si utile des sources de l'histoire de France, il consacre ce premier fascicule aux guerres d'Italie sous Charles VIII et Louis XII. Suivant les principes de Molinier et le même plan, il a compris sous le nom de *Sources*, pour l'histoire de cette période, non seulement les ouvrages écrits par des contemporains sur les événements dont ils avaient été témoins ou dont ils avaient recueilli la tradition immédiate, mais encore les travaux dus à l'érudition moderne et ayant mis en lumière un grand nombre de pièces du xvie siècle. Les sources littéraires, sans être écartées systématiquement, n'ont été utilisées que dans la stricte mesure où elles pouvaient servir à l'histoire propre-

ment dite. Enfin, comme on est aux débuts de l'imprimerie, d'innombrables pièces fugitives furent publiées pour célébrer une victoire, une entrée, un mariage, des obsèques. M. Hausér a fait un choix au milieu de toutes ces pièces pour ne signaler que les plus importantes. Le présent fascicule comprend sept cent cinquante-neuf numéros se rapportant à l'histoire de Charles VIII et à celle de Louis XII. Dans chacune des sections consacrées à l'un ou l'autre règne, l'auteur passe successivement en revue les chroniques françaises, les chroniques provinciales françaises, les recueils de documents, puis les sources étrangères, italiennes, impériales, espagnoles, anglaises; enfin, toute une partie est consacrée aux détails de chacun de ces règnes. Un semblable travail sera donc appelé à rendre de grands services; on ne peut que le louer, malgré les imperfections inévitables que pourraient peut-être y relever des critiques un peu sévères.

Jules Viard.

—

De legatis et legationibus tractatus varii. Bernardi de Rosergio *Ambaxiadorum brevilogus;* Hermolai Barbari *De officio legati;* Martini Garrati Laudensis *De legatis maxime principum.* Ex aliis excerpta qui eadem de re usque ad annum MDCXXV scripserunt, edidit Wladimir Hrabar, juris gentium in academia Dorpatensi professor. Dorpati Livonorum, 1905, in-8° de xiv-250 p.

On a beaucoup écrit sur les fonctions diplomatiques pendant les xve et xvie siècles. La connaissance de cette littérature, indispensable à qui s'occupe de l'histoire du droit international, est devenue très difficile, à cause de la dispersion de ces divers ouvrages. M. Hrabard a voulu remédier à cet inconvénient par la publication de quelques traités, dont l'importance avait attiré son attention, et en donnant une idée suffisante des autres travaux. Il ne parle que de livres lus par lui. Il a dû, pour remplir cette tâche, parcourir les principales bibliothèques de l'Europe. Car la découverte de certains ouvrages imprimés ne demande pas moins de peine que celle des manuscrits.

Il commence par l'*Ambaxiator brevilogus* de Bernard du Rosier, chanoine régulier de Saint-Augustin, mort archevêque de Toulouse. Ce prélat, qui avait rempli des fonctions importantes au service des papes Eugène IV et Nicolas V, composa ce traité en 1436. Il y est question du choix, des aptitudes, des voyages, des prérogatives et des fonctions de l'ambassadeur à cette époque. Durand de Mende avait abordé antérieurement ce sujet, d'une maniere plus succincte, dans son *Speculum juris;* M. Hrabard publie en partie le chapitre intitulé *de Legato.* Il donne ensuite la préface et le sommaire des questions du traité d'André de Barbatia, *De Cardinalibus legatis a latere,* dont la première édition parut à Lyon en 1518; il fait de plus larges emprunts au traité *de Legato* de l'Espagnol Gonzalve de Villadiego (Lyon, 1549); le traité manuscrit d'Hermolaus Barbarus, *De officio legati,* est publié intégralement pour la première fois; l'article du répertoire de Jean Bertachinus sur l'*ambassadeur* est copieusement analysé. Ces divers auteurs appartiennent au xive siècle. Pour le siècle suivant, nous trouvons signalés ou analysés : *De potestate legati a latere,* de Nicolas Boer, Venise, 1533; *De dignitate et potestate legati,* de Jean Bruneau, Orléans, 1519; *De officio atque auctoritate le-*

gati de latere, de Gambaro, Venise, 1571 ; *De officio legati* et *De immunitate legatorum*, d'Étienne Dolet, Lyon, 1541 ; *De legationibus*, de Conrad Braun, Mayence. 1548; *De legato pontificio*, de Raphaël Cyllenius, Venise, 1558; *De legato*, de Maggi, Hanovre, 1596; *De legationibus*, de Pierre Ayrault, Paris, 1573; *Legatus seu de legatione*, de Lamothe le Vayer, Paris, 1579 ; *Il messagiero*, de Torquato Tasso, Venise, 1582; *De legationibus*, d'Alberico Gentili, Londres, 1585 ; *De legato legationeque* et autres traités, de Christophe Warszewicki, Cracovie, 1595; *Legatus*, de Charles Paschal, Rouen, 1598, plusieurs fois réédité ; *De legatis principum*, de Jérémie Setser; *De la charge et dignité de l'ambassadeur*, par le sieur de Villiers Hotman, Londres, 1603, et Paris, 1604 ; le *Legatus*, de Hermann Kirchner, est très abondamment cité, Marbourg, 1610 ; *De legationibus*, de Charles Chanteclair, Paris, 1609; *Legatus latro*, de Gaspard Schoppius, ou *Definitio legati calviniani, ex quo catholici reges ac principes, quantum calvinianis legatis fidei habere debeant, conjicere possunt*, Ingolstadt, 1615; *Discursus academici de jure publico*, de Dominique van Arum, Iena, 1616; *De legatis et legationibus*, de Reinhard König, Iéna, 1619.

Nous ne citons pas tous les auteurs signalés ou analysés par M. Hrabar. Cette énumération bibliographique montre l'intérêt que présente ce recueil. Une publication de cette nature n'est habituellement que l'annonce d'un travail personnel dans lequel l'auteur utilisera les matériaux réunis. Espérons que l'éminent professeur ne nous le fera point trop attendre. J. Besse.

—

Le XVIe siècle et les guerres de la Réforme en Berry, par M. le vicomte de Brimont. Paris, Picard, 1905, 2 vol. in-8.

Voici un des ouvrages les plus considérables et les meilleurs qui aient été faits sur l'histoire provinciale depuis vingt ans. L'époque était bien choisie pour étudier les événements passés au centre de la vieille France ; car, au xvie siècle, c'est là que se concentre la vie nationale; c'est le principal théâtre de cette longue guerre civile qu'alluma la Réforme, qu'entretint la faiblesse des Valois et que la ferme modération de Henri IV put seule terminer.

Le Berry, tel que nous le représente M. le vicomte de Brimont, était un pays prospère et tranquille, vivant de l'esprit par son université, ses écoles, son érudition au chef-lieu, vivant plus encore par le commerce dans ses gros bourgs, aujourd'hui très déchus, de Dun-le-Roy, Sancerre, Aubigny, Issoudun, Argenton, La Châtre. La duchesse Marguerite d'Angoulême, sans le vouloir, encouragea l'hérésie en favorisant les théologiens et les poètes. Le parti protestant s'y organisa et s'empara de Bourges dès le début des luttes religieuses, semant des germes de haine qui ne s'éteindront pas facilement. Après la paix d'Amboise, les catholiques se réorganisèrent; Catherine de Médicis et le jeune Charles IX visitèrent tout le royaume et ils installèrent, comme gouverneur de Berry, un homme qui devint un personnage considérable, Claude de la Châtre, le futur maréchal de la Ligue.

C'est un peu son histoire que raconte tout le second volume de M. de Brimont. Il débuta par ce fameux siège de Sancerre, en 1573, si rempli d'atrocités, comme le sera, en 1576,

le siège de la Charité. L'attribution du Berry au frère de Henri III, l'intrigant et incapable duc d'Alençon et d'Anjou, fut pour la contrée une nouvelle cause de troubles; la nomination de Renaud de Beaune comme archevêque de Bourges n'apaisa pas davantage les esprits; de plus, l'invasion des Allemands et des Suisses dans le centre de la France ajouta aux malheurs publics. La brillante campagne de La Châtre, qu'il a racontée lui-même, délivra la France des étrangers, que le duc de Guise battit à Vimory et à Auneau. La Ligue, à laquelle Orléans, comme Bourges, resta longtemps fidèle, fit durer quelques années encore l'état de guerre, que le seigneur de la Maisonfort trouva moyen de faire cesser à temps, ayant eu la suprême habileté d'accorder le bien public avec ses intérêts. La figure est curieuse, tenant un peu du condottiere du moyen âge et du politique des temps modernes; elle aurait pu tenir une plus grande place dans le récit de l'auteur, d'autant qu'il existe dans nos grands dépôts publics nombre de correspondances et de pièces inédites qui éclaireraient d'une lumière nouvelle la vie du maréchal de La Châtre. M. le vicomte de Brimont les connait en partie, de même qu'il a dépouillé avec le plus grand soin les archives locales. Il a, aussi, pris la peine de rédiger une courte notice sur la plupart des personnages qui figurent dans cette histoire d'un siècle oublié; et ces notes sont aussi exactes que précieuses. Mais pourquoi n'a-t-il pas donné le seul moyen de les utiliser, c'est-à-dire une table analytique, surtout onomastique, permettant de retrouver sans peine le renseignement qui échappe à la lecture? C'est le reproche unique que nous ferons à un travail qui dénote d'énormes recherches, une vraie connaissance de l'histoire générale et un amour de la petite patrie, que nous admirons, quand il se traduit par un si bel hommage rendu aux souvenirs très intéressants de nos vieilles provinces

G. Baguenault de Puchesse.

Robert Garnier, *sa vie, ses poésies inédites, etc.*, par Henri Chardon. Paris, Champion, 1905, in-8.

M. Chardon est connu par un très ingénieux travail, dans lequel il a retrouvé les types manceaux des personnages du *Roman comique;* il a fait d'autres recherches sur Scarron; il en a fait sur Rotrou, sur Tabureau, sur Cureau de la Chambre: il est un peu l'historiographe littéraire du Maine. Son nouveau volume, tout plein de jolis vers du xvie siècle, se lit avec plaisir; et dès les premières pages, on s'aperçoit que l'auteur a vécu dans l'intimité de tous ces beaux esprits de notre premier cycle intellectuel.

Ce qui différencie un peu Garnier des autres, c'est que, né à la Ferté-Bernard, il débuta à l'Université de Toulouse et se fit couronner aux jeux floraux, pour une pièce intitulée: *la Violette.*

Il était à Toulouse le jour de l'entrée du jeune roi Charles IX, en 1565, et nombre de vers ont été faits par lui à cette occasion:

> Est-il étrange si Garonne
> A vos pieds va se présentant;
> L'Océan, qui tout environne,
> Vous en veut bientôt faire autant.

Ce n'est pas pour des compliments de ce genre qu'il mériterait de passer à la postérité; mais ce qui caractérise la poésie de ce temps, c'est qu'elle se plaisait surtout à chercher ses inspirations dans les événements contem-

porains. De Ronsard à Malherbe, on retrouverait toute l'histoire de France dans les poésies de circonstance qui nous ont été conservées. Le même auteur racontait quelque jour les mêmes faits en prose. De là ces plaquettes recherchées des bibliophiles qui, comme le *Brief discours de la magnifique entrée du Roy à Tholose*, sont attribuées à de jeunes poètes faisant à l'occasion ce que nous appellerions aujourd'hui du journalisme.

Mais c'est bien de la vraie poésie que cet *Hymne à la Monarchie*, composé en 1567, par Robert Garnier, « Fertenois, » dont M. Chardon reproduit la rarissime édition parisienne. Entre temps, le docte étudiant était revenu au Mans, où il avait été nommé conseiller au présidial, puis lieutenant criminel ; et c'est durant ces magistratures qu'il composa des tragédies fameuses dans leur temps : *Hippolyte*, *Cornélie*, *Marc-Antoine*, *Antigone*, *Bradamante*, qui lui valurent le titre de « prince des poètes tragiques. » Ami de tous les grands hommes de la Pléiade, c'est à ce titre qu'il écrivit sa belle *Elégie sur le trespas de Ronsard*. Puis, il revint à la politique, et fut mêlé aux querelles de la Ligue, au Mans comme à la Ferté-Bernard. Il mourut avant la réconciliation de la France avec Henri IV, dont il eût chanté sans doute les bienfaits. Sa fille Diane est la grand'mère de tous les du Luart, chez lesquels s'est perpétué le souvenir de Garnier.

M. Henri Chardon a mis à profit son érudition si sûre pour célébrer la mémoire d'un compatriote dont les œuvres sont un peu oubliées, mais qui joua un rôle dans son temps, et qui put même passer pour un chef d'école.

G. Baguenault de Puchesse.

I Farnesi e il ducato di Parma e Piacenza durante il pontificato di Paolo IV, per Dr Giulio Coggiola. T. I. Parma, 1905, 282 p. Extrait de l'*Archivio storico per le provincie Parmensi*, nouv. sér, vol. III.

Le docteur Coggiola apporte dans ce travail, — qui est seulement un premier volume, — une très utile contribution à l'histoire politique de l'Italie du xvie siècle. Cette histoire ne se confond-elle pas avec le jeu si compliqué, si variable, des intrigues que nouent et renouent les princes qui se partagent la péninsule ?

En 1555, la maison des Farnèse avait derrière elle tout un passé. On sait comment, en 1547, après le meurtre de Pier Luigi Farnèse et l'occupation de Plaisance, elle avait rompu avec les Impériaux. La guerre de Parme, en 1551, l'avait placée complètement sous la protection de la France. Dans les années qui suivirent, une évolution nouvelle se prépara lentement : en 1555, apparaissent des indices non équivoques de la réconciliation avec l'Espagne qui aura lieu l'année suivante. C'est l'histoire de cette évolution, à partir de l'avènement de Paul IV, que le docteur Coggiola a entrepris de raconter.

Le pape, la France et l'Espagne jouent le rôle important dans cette intrigue fort compliquée, comme toutes les intrigues politiques du xvie siècle.

Le pape devait son élection, en partie, à l'appui des cardinaux Farnèse : il leur témoigna, dans les jours qui suivirent, une grande faveur. Mais cette faveur gênait le cardinal neveu, Carlo Carafa, qui est assez habile pour évincer Alexandre Farnèse. C'est une première cause de mécontentement.

Surviennent, en août 1555, les complications avec les ministres de Charles-Quint. Paul IV ne recule pas devant l'éventualité d'une guerre avec l'Espagne : la seule condition indispensable à cette résolution extrême est l'alliance et le concours de la France. Naturellement, en cette circonstance, il fait appel aux feudataires du Saint-Siège, en particulier à Octave Farnèse : il lui donne le titre et les fonctions de « capitaine général pour l'entreprise de Toscane. » Mais Paul IV, qui n'était pas un politique, s'aperçoit qu'il s'est trop découvert. Il est obligé à revenir en arrière, à dissimuler, à gagner du temps en attendant la conclusion définitive de l'alliance française. Il est amené ainsi à infliger à Octave Farnèse une sorte de désaveu, ce qui est une seconde cause de mécontentement. Et comme la politique du pape s'identifie avec celle de la France, bien plus, comme les Farnèse ont de bonnes raisons de penser que les défiances de Paul IV à leur égard sont inspirées par les ministres de Henri II, leur mécontentement contre le pape se double d'un mécontentement contre la France.

En décembre 1555, au moment où finit le récit du docteur Coggiola, Octave Farnèse se prépare à entrer en relations avec le duc d'Albe, à passer au parti espagnol, dont les sollicitations se manifestent à la fois sous forme de menaces et sous forme de promesses. L'auteur, avec très juste raison, fait ressortir le but final, la raison principale de toute cette politique des Farnèse, qui est la rentrée en possession de Plaisance.

Tel est, dans ses grandes lignes, l'objet de cette étude. Le docteur Coggiola a puisé aux sources originales et, sur nombre de points, il donne des conclusions nouvelles qui semblent bien des résultats acquis. Si on devait lui adresser un reproche, ce serait d'avoir bourré à l'excès son récit de documents ; il en résulte des longueurs qu'il aurait pu éviter.

De plus, nous croyons que quelques points de détail appellent des observations :

P. 19. La politique de Jules III, dans les dernières années du pontificat, fut-elle une politique d'opportunisme? Il eût été plus juste de la définir une politique de neutralité.

P. 35 et 105. Les appréciations de l'auteur sur la politique générale de Paul IV laissent encore entiers, croyons-nous, les problèmes qui se posent à ce sujet. Paul IV avait-il, dès le début de son pontificat, avant l'affaire des galères, le projet d'une guerre contre l'Espagne ? Quelle fut sa part de responsabilité et quelle fut celle de son neveu? Dans quelle mesure les Espagnols furent-ils provocateurs? Autant de questions importantes dont on n'aperçoit pas de solutions satisfaisantes. Alléguer les approvisionnements ordonnés par Paul IV dans les premiers jours d'août pour démontrer ses intentions belliqueuses, ne prouve rien : c'était une mesure de prévoyance nécessitée par l'insuffisance de la récolte. L'ambassadeur vénitien Domenico Morosini, dans une dépêche du 13 juillet aux chefs des dix, donne à ce sujet toutes les explications désirables. Bien plus, Paul IV obtint de Charles-Quint lui-même « un salme » de blé de Sicile.

Dans toutes ces questions, Coggiola a tort de ne pas tenir compte des négociations qui avaient eu lieu antérieurement entre la France et le Saint-Siège. En 1555, Paul IV, quand il voulut faire acte de souverain indépendant, n'eut qu'à accepter ce que son prédécesseur avait refusé.

P. 37 (note 2), 39 et 40. L'auteur n'est pas bien fixé sur les négociations pour la paix qui ne cessèrent de se poursuivre depuis le mois de décembre 1554. Elles aboutissent en mai 1555 aux conférences de Marcq. Reprises en novembre, sur l'initiative des Impériaux, elles conduisent à la trêve de Vaucelles, en février 1556.

Nous pourrions ajouter quelques remarques du même genre. Elles n'enlèveraient pas à cette étude sa valeur et son originalité.

D. R. Ancel.

V. — DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

Mémoires de Saint-Simon. Nouvelle édition, par A. de Boislisle, membre de l'Institut, avec la collaboration de L. Lecestre. T. XIX. Paris, Hachette, 1906, in-8 de 607 p.

Il est inutile de dire que ce volume est tout à fait digne des précédents, et que le monument élevé à la gloire de Saint-Simon, et du grand règne dont il fut le peintre, se continue avec la même ampleur de proportions et la même perfection de détails.

C'est encore l'année 1710 qui remplit le tome XIX. Parmi les pages les plus intéressantes, il faut citer le Discours sur le duc de Bourgogne, rédigé par Saint-Simon pour le duc de Beauvillier, et qui décrit si curieusement le caractère du prince ; la prolixe narration des intrigues auxquelles donna lieu le mariage du duc de Berry avec Mademoiselle, fille du duc d'Orléans ; la mort de Mme de La Vallière ; la campagne de Flandre.

Comme toujours, la seconde partie du volume est occupée par les appendices : d'abord, les additions au *Journal de Dangeau ;* puis les notices et pièces diverses. Parmi les notices, je signalerai (p. 456-493) le curieux article intitulé : *Le diplomate Chavigny*, histoire d'une usurpation de noms et de titres, qu'on eût crue impossible dans une société aussi sévèrement hiérarchisée que celle de l'ancien régime.

Paul Allard.

Le Vénérable Père Eudes (1601-1680), par Henri Joly. Paris, Gabalda, 1907, in-8 de III-206 p.

Le P. Eudes, émule de Vincent de Paul et d'Olier, fut l'un des bons ouvriers de la réforme issue du concile de Trente, d'où, malgré les errements gallicans, au reste si malheureusement favorisés par le concordat passé entre le pape Léon X et le roi François Ier, on a vu sortir l'admirable clergé qui, dans sa grande majorité, a tant édifié les Églises de France, et dont la noble vaillance, pendant la tourmente, fournit un si bel exemple aux prêtres de nos jours.

Jean Eudes était né, en 1601, à Ry, au diocèse de Séez, « d'un père et d'une mère de condition médiocre, » — ainsi qu'il le dit lui-même, — « et qui vivaient dans la crainte de Dieu. » L'un de ses frères cadets fut l'historien François Eudes de Mézeray, assez original pour mériter encore d'être lu, à certains égards, mais dont le jugement le plus remarquable est celui qu'il porta de lui-même, à son dernier moment, à savoir que « Mézeray mourant était plus croyable que Mézeray en vie. »

Reçu, en 1623, à l'Oratoire de Paris, par le P. de Bérulle, et formé surtout par le P. de Condren, Jean Eudes se consacra avec ardeur aux missions apostoliques, qu'il ne croyait pas devoir durer moins de six semaines, dans les plus petites paroisses de la campagne. Attaché à l'Oratoire de Caen, il fit preuve d'une admirable charité pendant que la peste sévissait dans ces parages. Cependant il considérait, à juste titre, l'œuvre de la formation du clergé comme capitale : c'est ce que ne comprirent malheureusement pas les supérieurs de l'Oratoire, qu'il quitta en 1643. On sait que les membres de cette compagnie et de celle de Saint-Sulpice ne prononcent point de vœux de religion.

Le P. Eudes fonda de même la Congrégation de Jésus et de Marie, « sans autres vœux solennels que ceux du baptême et du sacerdoce, » et il la destina tout spécialement à la direction des séminaires et aux missions populaires. Il fonda aussi la congrégation des religieuses de Notre-Dame de charité, dite du Bon Pasteur, qui ajoute aux trois vœux ordinaires de religion celui de s'appliquer exclusivement à la conversion des filles tombées dans le désordre. Il faut ajouter enfin qu'il travailla à répandre la dévotion particulière aux cœurs de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, sa mère.

Comme Monsieur Vincent, le P. Eudes s'éleva saintement contre la politique de Mazarin, contre le choix d'indignes évêques, contre le luxe de la cour, et il pressa la reine régente de faire trêve à la folie de la guerre et de conclure la paix avec les ennemis du dehors, afin de pouvoir consacrer toute son autorité à l'extirpation des hérésies. Il subit plus tard la disgrâce du Roi, auquel il était néanmoins fort dévoué.

Le Vénérable P. Eudes mourut à Caen, le 19 août 1680 : la cause de sa béatification est en instance à Rome. Sa *Vie* très étendue, écrite par le P. Boulliay, est en cours de publication ; on doit, dès à présent, remercier M. Henri Joly de nous en avoir donné un resumé très intéressant, très étudié. Cependant, quoique personne moins que nous ne soit disposé, malgré le sincère respect que nous leur portons, à dissimuler les fautes de nos rois envers l'Église, nous regrettons que l'auteur paraisse, en certains endroits, s'attacher à dénigrer l'ancienne union de l'Église et de l'État, si conforme, en principe, à la saine doctrine. C'est là une mode bien fâcheuse, et qui entraine parfois d'étranges conséquences : n'avons-nous pas naguère entendu un prêtre, assis dans la chaire d'une bonne paroisse du faubourg Saint-Germain, traiter à peu près Charlemagne de « gêneur ? »

HYRVOIX DE LANDOSLE.

Un musicien en France au XVIIe siècle : Henry du Mont (1610-1684). *Étude historique et critique*, avec une préface de Jules Combarieu, professeur au Collège de France, par Henri QUITTARD. Paris, Société du *Mercure de France*, 1906, gr. in-8 de VIII-214 p., avec un *Supplément musical* de 57 p.

Henry du Mont naquit, en 1610, sujet du prince-évêque de Liège, d'une famille bourgeoise nommée, jusqu'à lui, de Thier. Ses parents s'établirent à Maëstricht : Henry et son frère Lambert furent enfants de chœur de l'église collégiale de Notre-Dame de cette ville, dont il devint

l'organiste; il y fut pourvu d'une prébende et reçut les ordres mineurs, mais jamais les ordres sacrés; plus tard, il se maria. Il céda à la fantaisie de se rendre à Paris, déjà âgé de vingt-huit ans, en 1638. Il s'attacha à l'église paroissiale de Saint-Paul, et il en fut l'organiste en titre, de 1640 jusqu'à sa mort, en 1684. Ce ne fut pas sans avoir besoin d'être souvent remplacé dans l'exercice de ses fonctions, car il fit fortune à la cour. D'abord incorporé à la chapelle du duc d'Anjou (1655), puis à celle de la Reine, il devint, en 1663, l'un des sous-maîtres semestres de la chapelle de musique du Roi, montée sur un tel pied qu'elle ne coûtait pas moins de cent mille écus par an. Lorsqu'il eut perdu sa femme, Louis XIV le fit abbé commendataire de Notre-Dame de Silly, monastère de Prémontrés, au diocèse de Séez, d'un revenu de deux mille livres, et il le nomma à une chanoinie de Saint-Servais de Maëstricht, pendant qu'il était le maître de la contrée, en 1676

Là où M. Quittard voit une « évolution » musicale au XVII° siècle, M Combarieu voit une « révolution » et concède néanmoins que l'auteur a raison de considérer, en du Mont, « un traditionnel tout autant qu'un novateur. » Le même professeur au Collège de France a raison de dire que M. Quittard a écrit ce livre à la fois en « connaisseur, » en « historien » et en « critique; » nous ajouterons qu'il l'a écrit en bon style, qui en rend la lecture aussi agréable qu'elle est instructive.

Je laisse aux professionnels le soin d'apprécier particulièrement les chapitres d'ordre technique, et je me borne à signaler celui où il est traité du *plain-chant*, le plus intéressant, à mon point de vue. C'était par ses *motets* que du Mont brillait, à la chapelle royale et dans le grand monde, « cependant que les messes en *plain-chant musical* se chantaient au chœur des communautés modestes, à qui la médiocrité de leurs ressources ou la rigueur de leur règle interdisait une musique plus profane et plus complexe à la fois. — Ironie singulière des destins! poursuit M. Quittard (p. 2); — ces dernières compositions, auxquelles il se peut que le maître lui-même n'attachât qu'assez peu d'importance, dont les contemporains, en tout cas, n'ont guère daigné s'occuper, ces messes desquelles l'édition originale ne nous est même point parvenue, ce sont elles qui auront jusqu'à notre temps porté la mémoire de leur auteur.... [car] en tous les diocèses de France, il n'est pas d'humble église de village qui ne retentisse souvent encore des accents sincèrement inspirés de la *Messe royale.* » HYRVOIX DE LANDOSLE.

—

Claude-François Poullart des Places, fondateur du séminaire et de la congrégation du Saint-Esprit (1679-1709), par le R. P. Henri LE FLOCH, de la même congrégation, supérieur du séminaire français à Rome. Paris, Lethielleux, 1906, in-8 de XXII-570 p., avec plusieurs portraits.

Les monographies relatives à l'histoire ecclésiastique du XVII° siècle se succèdent constamment, à cette heure, comme pour proposer aux prêtres de nos jours les meilleurs modèles qu'ils puissent imiter dans l'exercice de la piété solide et du zèle vraiment apostolique. La vie si courte et si bien remplie de Claude-François Poullart des Places, racontée par

un de ses fils, présente cet intérêt à un degré éminent. « Des données entièrement inédites, a dit le R. P. Henri Chérot, jettent ici une grande lumière sur la question très ignorée de la fondation des Séminaires des Pauvres Clercs, créés pour répondre au vœu du concile de Trente : *Pauperum autem filios praecipue eligi vult* (Sess. XXIII, cap. xviii). Les chapitres qui font connaitre l'établissement et l'organisation du Séminaire du Saint-Esprit seront lus avec grand profit et grand plaisir par tous ceux qui veulent être renseignés sur la formation scientifique, professionnelle et mystique du clergé dans les siècles passés. »

La congrégation fondée par le P. des Places jouit de l'honneur d'avoir été violemment combattue, à cause de son attachement au Saint-Siège, « par la sournoise hérésie janséniste et l'ombrageuse Université de Paris. » Elle jouit de l'honneur non moins grand de n'avoir pas vu défaillir un seul de ses membres pendant la Révolution, au sortir de laquelle, après avoir encore subi bien des épreuves, elle a été restaurée par le Vénérable François-Paul-Marie Libermann.

Ce livre est pourvu d'un Index bibliographique, de nombreuses références et de pièces justificatives qui constituent de vraies découvertes.

H. de L.

—

Souvenirs du marquis de Valfons, vicomte de Sebourg, lieutenant général des armées du Roi (1710-1786), publiés par son petit-neveu, M. le marquis de Valfons, revus et précédés d'une notice, par M. Georges Maurin. Paris, Émile Paul, 1906, in-8 de xxxi-468 p., avec un portrait de l'auteur.

Ces *Souvenirs* ont été publiés dès 1860 : le nouvel éditeur néglige d'en avertir dans la *Notice* qu'il a placée en tête du livre.

Nous n'avons donc qu'à rappeler que l'ouvrage est d'un réel intérêt, surtout pour l'histoire militaire, l'auteur ayant pris part aux grandes guerres du règne de Louis XV, auprès des principaux généraux d'armées. Il a, du reste, été cité par MM. de Broglie, Taine, de Nolhac. Plusieurs anecdotes de cour sont à retenir; celle-ci est particulièrement piquante : un jour, en 1777, Marie-Antoinette annonce gaiement à son frère, Joseph II, que Madame Élisabeth est « grande fille. » — « Il vaudrait bien mieux que le Roi fût grand garçon, » répond l'Empereur. On trouve là aussi des renseignements authentiques sur la fin de Voltaire.

Charles Mathei de Valfons appartenait à une bonne famille de magistrats du Languedoc, qui offre l'exemple des vertus chrétiennes d'autrefois, dans une touchante union entre ses membres. Lui-même, quoiqu'il n'ait pas manqué de donner dans la galanterie mondaine, n'a pas rompu avec la tradition religieuse de ses ancêtres. Un de ses neveux, le comte de Valfons, capitaine de cavalerie, fut le seul laïque massacré aux Carmes, en 1792 : il était allé voir son confesseur prisonnier et partager les dangers qu'il courait.

L'*Index alphabétique* est bien incomplet. Dans la *Notice* (p. ix), on lit le mot : « obtenteur! » Il eût fallu dire (p. 24-26) : lieutenant *de* et non *du* Roi; la duchesse de Choiseul était née *Crozat* et non *Croisar* (p. 416); il faut lire *Szetchenyi*, au lieu de *Chetchiny*, *hongrois*, et non *autrichien* (p 309 et 449); *Halwyl*, au lieu de *Halville* (p. 402).

H. de L.

Fontenelle : l'homme, l'œuvre, l'influence, par Louis Maingron. Paris, Plon-Nourrit, 1906, in-8 de iv-432 p.

« Il y a deux Fontenelle très distincts, » a dit Sainte-Beuve. Il y a le Fontenelle de l'Académie française et le Fontenelle de l'Académie des sciences. On pourrait même dire qu'il y en a trois : le littérateur, le philosophe et le savant. A vrai dire, le littérateur est médiocre ; il est connu surtout par ses échecs, par la chute de cet *Aspar* qu'a immortalisé une épigramme de Racine et qui détermina l'auteur à quitter Paris pour retourner dans sa province, où d'ailleurs il ne profita guère de la leçon, car au drame tombé succédèrent une foule de petites pièces de poésie fades et prétentieuses que le *Mercure galant* s'empressa d'enregistrer. Le neveu des Corneille n'était que l'émule de Trissotin. Il était surtout l'adversaire des grands classiques, Racine, Boileau, Molière, l'ennemi acharné des anciens et l'apologiste des modernes. Comme philosophe, il a l'amour du paradoxe, il est, avant tout, sceptique ; sous une forme légère et discrète, respectueuse en apparence, il attaque les croyances, non pas ouvertement — cela risquerait de déranger sa tranquillité et de lui attirer des affaires, et il est bien trop égoïste pour s'y exposer — non pas à grands coups, mais doucement, sourdement, silencieusement, pour ainsi dire, à la façon du termite qui ronge et détruit les parois du navire Il est le précurseur de Voltaire. « Il demeure, dit justement M. Maingron, il demeure, avec Bayle, l'ancêtre véritable du xviii° siècle. » Son meilleur titre à la postérité, c'est son œuvre scientifique, non pas qu'il soit un savant très profond, il est surtout un vulgarisateur, un « nouvelliste » de science, a écrit M. Bertrand. Il a répandu les notions scientifiques, sous des traits facilement intelligibles, attrayants, amusants, qui les rendaient aisément assimilables aux esprits ordinaires, même aux femmes, et, en effet, c'est sous la forme d'un dialogue avec une femme, avec une marquise, qu'il les a exposées. Mais il semble que son œuvre la plus sérieuse et la plus méritante, ce sont les éloges qu'en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, il a prononcés des principaux savants. Il y a là des récits instructifs, des exemples édifiants, dirais-je volontiers, qu'il est intéressant de connaitre et qui, il faut bien le dire, jurent parfois avec le scepticisme habituel du panégyriste.

C'est sous ces divers aspects que M. Maingron a envisagé Fontenelle : il ne s'est pas contenté de raconter cette longue vie de cent ans moins trente jours ; il a analysé son œuvre si complexe, avec une ingénieuse perspicacité et un réel souci d'impartialité, soulevant la pénombre discrète dans laquelle le vulgarisateur s'était volontairement enveloppé, mais faisant ressortir l'influence qu'il a exercée, et dans le philosophe et le savant montrant le « précurseur. »

M. de la Rocheterie.

—

La lieutenance générale de police à Paris, par Marc Chassaigne Paris, A. Rousseau, 1906, in-8 de 314 p.

L'ouvrage de M. Chassaigne est une histoire bien présentée et établie à l'aide de bons documents, de la police à Paris aux xviie et xviiie siècles. Au début du règne de Louis XIV, il n'était pas facile d'assurer la sécurité

du public dans une ville telle que Paris. Au milieu d'une population déjà très nombreuse, dans le dédale de rues tortueuses et étroites, protégés par l'enchevêtrement et la multiplicité de justices seigneuriales jalouses de leurs prérogatives, les malandrins pouvaient échapper sans difficulté aux recherches de la police. Louis XIV remédia à cet état de choses, et, secondé par des hommes tels que La Reynie et d'Argenson, donna à la ville plus de sécurité et plus de salubrité.

Les fonctions du lieutenant général de police, qui correspondent à peu près à celles du préfet de police actuel, n'étaient, certes, pas une sinécure dans le siècle qui précéda la Révolution. En même temps qu'il devait veiller sur la personne du roi, il devait assurer la sécurité des personnes, s'occuper des approvisionnements de toute sorte pour la capitale, prendre les mesures nécessaires pour y maintenir l'ordre et la propreté. Pour le seconder, il avait d'abord les commissaires au Châtelet qui avaient les fonctions les plus variées et les plus étendues, tant au civil qu'au criminel. Ils étaient chargés d'apposer les scellés, de recevoir les plaintes et les dénonciations, de procéder aux interrogatoires des délinquants après leur arrestation. La police de la presse et des vivres, celle de l'hygiène, de la sûreté, des logeurs, des édifices, des corporations, la police politique, les perquisitions, les inspections de jour et de nuit, les approvisionnements, les théâtres, la Bourse, les prisons, les jeux, etc., rentraient dans leurs attributions. Au-dessous des commissaires, venaient les inspecteurs de police, puis les mouchards et les espions. La police disposait, pour maintenir l'ordre, d'abord de la garnison, qui devait lui prêter main-forte, le cas échéant; dans les circonstances ordinaires, le guet, la garde de Paris, la maréchaussée, les sergents et les exempts étaient suffisants. Le volume de M. Chassaigne se termine par un chapitre consacré au budget de la police, puis par un résumé de l'œuvre de la police, faisant ressortir ce qui, dans ce rouage, a disparu, ce qui a subsisté. Enfin, un appendice donne un état très sommaire de la police actuelle.

J. Viard.

—

Les classes rurales en Bretagne, du XVIe siècle à la Révolution, par Henri Sée. Paris, Giard et Brière, 1906, in-8 de xxi-544 p.

L'auteur divise son étude en sept parties de très inégale longueur, où il traite de la condition personnelle des paysans, de l'organisation de la propriété foncière, du régime seigneurial, des divers modes de location des terres et de la main-d'œuvre agricole, de la fiscalité royale, de l'exploitation agricole, enfin de la vie matérielle et morale des paysans.

Ce travail a dû coûter d'immenses et minutieuses recherches dans les archives et autres dépôts de documents, imprimés ou manuscrits. La très abondante bibliographie dont il est précédé témoigne de la conscience avec laquelle il a été conduit. L'auteur n'avance pas une assertion sans l'appuyer sur une masse de faits cités dans le texte ou dans les nombreuses notes qui encombrent le bas des pages. Si considérable qu'il soit, ce dépouillement est nécessairement incomplet, très incomplet. Aussi ne doit-on, ce me semble, accepter certaines de ces assertions, malgré le formidable appareil d'érudition qui

les accompagne, que sous bénéfice d'inventaire, d'autant plus que le savant auteur ne se défend presque jamais de conclure du particulier au général, ce qui est toujours dangereux.

En constatant que le servage disparut de Bretagne plus tôt que de partout ailleurs, M. Sée affirme que ce fut un malheur, parce que, n'ayant pas eu à lutter pour secouer ce servage, les paysans bretons « furent plus désarmés que d'autres contre l'exploitation seigneuriale. » Voilà une conclusion assez inattendue. Ainsi donc, secouer de bonne heure un joug, c'est se préparer à en subir un autre! Mais n'est-ce pas précisément parce que le paysan breton se montra plus que tout autre réfractaire à la servitude qu'il reconquit son indépendance plus tôt et plus complètement?

Grâce à ces statistiques toujours plus ou moins fallacieuses, parce qu'elles sont, encore une fois, fatalement incomplètes, on arrive à se faire un tableau d'ensemble qui répond assez peu, parfois du moins, à la réalité. A ne consulter que les cahiers de doléances de 1789, on serait porté à croire que tout n'était que violences et abus, lorsque le plus souvent il ne s'agit que de plaintes locales plus ou moins exagérées. En Bretagne, à raison de la moindre distance qui séparait le seigneur du paysan, les conflits entre classes furent moins généraux et moins aigus. Du reste, à la veille même de la Révolution, dans les campagnes surtout, et même dans un grand nombre de villes, la monarchie était restée populaire. Le paysan cultivait en toute sécurité une terre souvent ingrate, il est vrai, mais cette stérilité relative était due à son esprit essentiellement routinier, réfractaire à toute innovation, bien plus qu'au régime fiscal sous lequel il vivait. J'ai eu souvent occasion de consulter des archives paroissiales et même privées, remontant aux XVIIIe et XVIIe siècles; elles permettent de se faire quelque idée des relations entre propriétaires et laboureurs, comme entre maîtres et domestiques. Le plus souvent, à part les conflits inévitables provenant du heurt d'intérêts contraires, les rapports entre les uns et les autres dénotent une grande confiance, sinon même un profond attachement. Il n'était pas rare de voir des fermiers exploiter la même terre, de père en fils, un siècle et davantage. Aujourd'hui encore, en dépit des circonstances, le culte des vieilles familles nobiliaires n'est pas inconnu en Bretagne, il s'en faut de beaucoup.

L'auteur, après avoir poussé les choses au noir, sans trop s'en rendre compte, peut-être, arrive à se demander comment les paysans bretons, pendant la Révolution, se montrèrent si fidèles à un régime que l'on donne comme une tyrannie insupportable, et il ne trouve pas d'autre réponse que celle-ci : « Ce fut uniquement sous l'influence de leurs prêtres auxquels ils restaient très attachés. » Ainsi M. Sée n'est pas loin de regarder le clergé breton, — il aurait pu lui adjoindre le clergé vendéen, — comme l'auteur des troubles dont il fut la première victime. Il devrait pourtant savoir que la masse du bas clergé (comme on disait alors) se montra favorable à l'ère nouvelle qu'elle croyait vraiment une ère de progrès, et qu'il ne fallut rien de moins qu'une persécution aussi atroce que gratuite pour lui ouvrir les yeux. Les populations rurales,

lorsqu'elles s'insurgèrent contre la Convention, le firent ni à l'instigation de leurs prêtres, traqués de toute part comme des bêtes fauves, ni à celle de leurs seigneurs, passés en foule à l'étranger, mais uniquement parce qu'elles préféraient leur ancienne situation, en dépit de ce qu'elle pouvait avoir de défectueux, à un nouvel état de choses qui jetait la perturbation dans tous les esprits, en attendant de couvrir la France, et la Bretagne en particulier, de sang et de ruines.

Dans ces quelques lignes, je n'ai pu que donner mon appréciation sur un travail, sérieux sans doute, qui abonde en informations importantes, mais dont on ne saurait accepter les conclusions sans de grandes réserves. Son analyse dépasserait de beaucoup les limites d'un simple compte rendu.

A. ROUSSEL.

VI. — RÉVOLUTION

Urbain de Hercé, dernier évêque et comte de Dol, grand aumônier de l'armée catholique et royale, fusillé à Vannes en 1795, d'après des documents inédits, par Charles ROBERT, de l'Oratoire de Rennes. Paris, Victor Retaux (s. d.), in-8 de XIII-498 p.

L'auteur, que des liens de parenté rattachent aux anciens serviteurs de la famille de Hercé, était par ses relations, son séjour en Bretagne, sa connaissance des hommes et des lieux, ses travaux antérieurs, bien préparé à étudier cette belle figure d'un saint évêque. Il l'a fait avec une admiration qui ne s'écarte pas toujours du panégyrique, mais qui le plus souvent demeure bien justifiée. Il indique ses « sources » abondantes et précieuses, manuscrites et inédites. Deux portraits, une carte de la presqu'île de Quiberon, une liste des principaux personnages cités, dix pièces justificatives d'importance, encadrent ses onze chapitres. Dans la première partie, on trouvera des renseignements précis qui forment comme une monographie d'une vie épiscopale au XVIII[e] siècle. Mgr de Hercé, dans l'existence privée, est une figure charmante. Dans la vie publique, c'est un prélat courageux et indépendant. Son rôle dans les députations bretonnes à Versailles est très important. Il adresse à Louis XVI des remontrances vraiment apostoliques au sujet de la tolérance accordée aux protestants par les édits de 1787 (chap. V) et pour cela est exilé. La Révolution le trouve à son poste; la Constitution civile supprime son siège (chap. VII) ; il résiste jusqu'à la prison, jusqu'à l'exil. Déporté à Jersey, il revient, comme grand aumônier de l'armée royale, lors de la funeste expédition de Quiberon. Il ne veut plus quitter la France malgré le désastre, il est fusillé à Vannes avec Sombreuil, également victime de la violation de la foi jurée.

Ce livre est une contribution de valeur aux annales de la persécution religieuse de la Révolution, depuis les trompeuses promesses de liberté de la Constitution civile, jusqu'aux assassinats juridiques d'Auray et de Vannes en 1795.

G. DE G.

La persécution religieuse dans le département de l'Isère de 1790 à 1802, par A. M. de Franclieu. Tournai, imprimerie de Notre-Dame des Prés, 1904 et 1905, 3 vol in-8 de xxiii-659, 732, 776 p.

Cet ouvrage, fruit de vingt-six ans de labeur, a été inspiré par le culte des martyrs. Après avoir consacré d'importantes monographies à *Pie VI dans les prisons du Dauphiné*, aux *Derniers jours de Pie VI*, aux principaux confesseurs de la foi de l'époque révolutionnaire dont s'honore l'Église de Grenoble, Mlle de Franclieu a voulu embrasser toute l'histoire de la *Persécution religieuse* dans l'Isère. Pour se documenter, elle a fouillé les archives départementales de l'Isère, du Rhône, de la Drôme, de l'Ardèche, des Hautes-Alpes, les dépôts de nombreuses communes, de beaucoup de paroisses, les papiers de diverses familles, etc. Aussi son information est-elle aussi sûre qu'abondante. L'auteur a su la mettre en œuvre avec habileté sans ployer sous le poids de sa richesse. Son ouvrage mérite d'être considéré comme une contribution précieuse à l'histoire de la Révolution et aux annales de l'Église.

Le cadre du livre est nettement limité : c'est la persécution contre le catholicisme dans l'Isère pendant la période comprise entre la Constitution civile et le Concordat. Plus d'un lecteur aurait peut-être désiré comme introduction un tableau d'ensemble des institutions religieuses, régulières ou séculières, des diocèses de Vienne et de Grenoble, tableau qui aurait permis de mesurer plus facilement les ruines amoncelées par la Révolution. A défaut de ce tableau, Mlle de Franclieu nous présente, dès le début, les prêtres principaux dont les noms reviendront dans le cours du récit. Elle nous dépeint l'enthousiasme un peu naïf du clergé dauphinois pour les premiers actes de la Constituante et la faveur qu'il accorde — comme la plupart de ses compatriotes — aux idées nouvelles. Aussi la très grande majorité des prêtres de l'Isère, contrairement à ce qui se passe dans d'autres provinces, prête-t-elle serment à la Constitution civile. Quelques-uns, il est vrai, accompagnèrent le serment de préambules ou de restrictions de nature à lui enlever tout caractère schismatique, mais dont beaucoup de municipalités ne tinrent aucun compte dans les procès-verbaux.

Dans cette vaste histoire, divers traits mériteraient d'être plus particulièrement signalés : les corps administratifs de l'Isère — département modéré — proscrivant en masse le clergé insermenté, avant la loi du 26 août 1792 ; les dames de la Miséricorde apportant aux prisonniers de la Terreur les secours et le pain que la République refuse à ses détenus ; les représentants de la Convention, les Amar, les Merlinot, les Chépy, les Albitte, les Hilaire, « exerçant avec des facultés médiocres le despotisme le plus affreux ; » plusieurs persécuteurs frappés par la main divine ; l'incarcération, la déportation, l'exil, la mort des confesseurs de la foi ; la persistance du sentiment religieux chez le peuple, pendant toute la tourmente révolutionnaire, exigeant la réouverture des églises, à la première lueur de liberté ; le ministère de plusieurs prêtres se continuant dans le pays, même aux plus mauvais jours ; les espérances de 1795 sitôt déçues ; la Terreur après fructidor ; les missionnaires sous le Directoire, la cap-

tivité et la mort de Pie VI; la création d'un séminaire, l'ordination faite dans une grange, par Mgr d'Aviau, au début du Consulat, au moment où la politique religieuse de Bonaparte était encore hésitante et où l'on pouvait craindre un retour offensif de l'esprit jacobin.

Notons un *lapsus* échappé à l'auteur. Il appelle l'évêque légitime de Clermont *Mgr de Bonald* (t. I, p. 46), au lieu de *Mgr de Bonal*. — Au tome III, p. 6, nous lisons : « Le 5 novembre 1795, quand le Directoire entra en fonctions. » Cette date est celle de la formation des ministères; la Constitution de l'an III entra en vigueur le 5 brumaire an IV (27 octobre 1795) et les directeurs furent élus le 10 brumaire (1er novembre). Nous désirerions plus d'exactitude à la *Table onomastique* publiée à part. Sous la même rubrique *Perier*, cette table désigne l'évêque constitutionnel Perier, Joséphine Perier, la famille Perier, Perier, vicaire de Saint-Antoine, elle ne renvoie pas au tome III, page 11, où en note, sous le nom de Perrier, il est question de l'évêque assermenté du Puy-de-Dôme.

Ces légères taches disparaîtront facilement d'une seconde édition : elles n'altèrent pas les qualités solides du monument élevé par la piété et le savoir de Mlle de Franclieu en l'honneur du diocèse de Grenoble.

ALBERT DURAND.

VII. — TEMPS MODERNES

Paris sous Napoléon, par L. DE LANZAC DE LABORIE. T. II et III. Paris, Plon-Nourrit, 1905 et 1906, 2 vol. petit in-8 de II-382 et II-386 p.

Ces deux volumes paraissent constituer le corps de l'ouvrage considérable entrepris par M. de Lanzac de Laborie sur Paris au temps de Napoléon. Un volume antérieur (voir t. LXXVIII, p. 690, de ce recueil) nous avait fait parcourir la période du Consulat. Les tomes II et III nous font passer en revue la période ascendante de l'Empire.

Le premier met en scène l'administration et Napoléon lui-même présidant à la transformation de sa capitale. Avec une grande précision et une infinie variété de détails, l'auteur décrit successivement le personnel administratif (ch. I), les finances municipales et l'octroi (ch. II), les embellissements (travaux de voirie, palais et monuments) (ch. III et IV), le service des eaux (ch. V). Il termine par une série de renseignements sur les rues, les boutiques, les principaux lieux publics. Les autres volumes pourront offrir plus d'attrait au commun des lecteurs, mais celui-ci restera le plus original, le plus suggestif. On y voit surgir les pierres vivantes dont parle l'Écriture, surtout dans les pages consacrées à la Colonne, à l'Arc de l'Étoile, au Temple de la Gloire (la Madeleine). D'autres, telles que celles sur l'Éléphant de la Bastille et le palais de Chaillot, éveillent la mélancolie inspirée par le spectacle des choses éphémères et promptement disparues. Toutes elles nous présentent l'effort constant de la pensée souveraine pour faire de Paris une cité « mondiale, » capitale du grand Empire, capitale éventuelle de la chrétienté. Il y eut peut-être plus de grands projets que de grands ouvrages accomplis. Le premier Empire

servit sur ce point de modèle au second. Napoléon Ier avec ses auxiliaires Percier, Fontaine, Chalgrin, Lepère, etc., fut, nous le savons maintenant par le menu, le précurseur d'Haussmann et d'Alphand.

Le troisième volume nous ramène aux tableaux de mœurs, aux études de la vie mondaine et sociale. Il y est traité des fêtes officielles, à Notre-Dame et à l'Hôtel de ville (ch. I), de la cour et des réceptions des Tuileries (ch. II), des salons (ch. III), des incidents de la vie extérieure (vols, accidents, incendies) (ch. IV), du monde judiciaire (ch. V), des pompes funèbres et des cimetières (ch. VI). On pourrait se demander si l'ordre des matières a été rigoureusement observé; si, par exemple, le chapitre IV ne formerait pas une suite naturelle au dernier chapitre du tome précédent; si les avocats devaient nécessairement trouver place entre les pompiers et les croque-morts Dans un sujet si complexe, de telles imperfections sont inévitables. Les digressions sur la noblesse impériale et sur les habitudes intimes des familles parisiennes se présentent d'une façon un peu inattendue, mais cette surprise est compensée par l'agrément de portraits finement observés, comme ceux de Frochot, de Ségur, de Fontanes, de Mme Récamier, du premier président Séguier. L'histoire de la grande ville, en ce temps de centralisation à outrance, se confond presque avec l'histoire intérieure du règne, et elle s'offre ici à nous, appuyée sur des sources variées et en première ligne sur les rapports et les bulletins de police, sans parler des renseignements et documents inédits fournis par les familles de Barante, de Ségur, etc.

L'auteur nous annonce en passant des chapitres ultérieurs sur les partis politiques, les conspirations depuis Georges Cadoudal jusqu'à Malet, sur la police et la justice politique, sur la conscription et les crises financières. Nous savons déjà que les événements de 1814 donneront à la conclusion de ses récits un triste et poignant intérêt. Qu'il complète son œuvre par un ou plusieurs volumes, on ne l'en suivra pas moins jusqu'au bout avec toute l'attention due au sujet qu'il traite, à son érudition et au charme de ses tableaux. M. Lenôtre, l'explorateur minutieux des « vieilles maisons » de la capitale, a trouvé en M. de Lanzac de Laborie un émule qui a d'avance complété et généralisé avec bonheur ses recherches sur le Paris d'il y a cent ans.

L. PINGAUD.

La commune à Lyon en 1870 et 1871, par Louis ANDRIEUX. Paris, Perrin, 1906, in-8 de 297 p.

Prisonnier politique à Lyon le 3 septembre 1870 pour « les vivacités de son opposition à l'Empire, » M. Andrieux était délivré le 4 septembre par la foule qui avait envahi la prison Saint-Joseph, et le 11 septembre était nommé procureur de la république à Lyon. Les loisirs de l'invalidation dont il fut victime comme sénateur des Basses-Alpes, en 1903, lui ont permis, pour le plus grand bien de l'histoire, d'écrire ce volume de souvenirs dont tout contribue à rendre la lecture facile et attrayante. Tout le monde sait que M. Andrieux est spirituel et courageux. L'ironie mordante avec laquelle il raconte les événements tantôt tragiques et tantôt grotesques auxquels il a été mêlé, commande à chaque instant le sourire. L'hôtel de

ville de Lyon est un des théâtres sur les planches desquels on a le mieux joué *Rabagas*. Mais à côté du grotesque, le tragique a une large place : l'assassinat du commandant Arnaud, les échauffourées sanglantes, l'insurrection du 22 mars, marquent cette histoire de larges flaques de sang. Et on se reproche d'avoir souri aux lamentables évocations de sinistres fantoches quand la pensée se reporte vers le territoire envahi ; quand il faut constater les défaillances des fonctionnaires du pouvoir improvisé n'osant pas sévir contre les criminels qui avaient été leurs alliés dans l'œuvre révolutionnaire. Cette histoire nous touche vraiment de trop près pour que l'indignation ne l'emporte pas sur l'ironie. Elle n'est pas faite pour augmenter le prestige des hommes qui ont collaboré à la fondation de la troisième république. La mémoire de M. Challemel-Lacour n'en sort pas plus grandie que celle de M. Barodet et de leurs acolytes.

A côté de l'intérêt intrinsèque du volume, nous pensons que le lecteur arrêtera sa pensée sur la psychologie de l'auteur lui-même, telle que les pages dont il est l'auteur et sa vie publique bien connue nous la révèlent. Républicain d'origine et ayant servi la république avec éclat, il semble qu'il n'ait gardé de sympathies que pour l'ordre et pour les conservateurs ; presque insurgé à la fin de l'Empire et membre du Comité de salut public de Lyon le 4 septembre, c'est presque en qualité de bonapartiste qu'il est invalidé par le Sénat en 1903 ; délégué des loges de Lyon à l'anticoncile de Naples en 1869, et précurseur du préfet de police actuel dans le crochetage des bâtiments religieux, il couvre la franc-maçonnerie et l'anticléricalisme de ridicule et de blâme. Rien ne permet de douter de sa sincérité ; et sans doute un jour M. Andrieux, en écrivant la conclusion de sa vie publique, nous dira franchement que s'il avait à la recommencer, il ne le ferait pas dans le camp de ceux qu'il a servis. Ce sont, hélas ! de telles erreurs qui ont conduit la France là où elle se débat.

EUGÈNE GODEFROY.

L'Allemagne religieuse. Le catholicisme (1800-1848), par Georges GOYAU. Paris, Perrin, 1905, 2 vol. in-8 de XII-401 et 438 p.

Les ouvrages de première main écrits en France sur l'Allemagne sont beaucoup plus rares qu'on ne l'imaginerait de prime abord. Sur l'époque de Luther il y en a à peine un ou deux ; sur le XIX[e] siècle, ils sont peut-être un peu plus nombreux ; pourtant la plupart ont plutôt l'allure de traductions que de travaux personnels.

Ce nous est une première raison d'accueillir avec faveur l'ouvrage de M. Goyau.

Mais ce mérite n'est pas le principal de cette œuvre : les événements y sont exposés avec une grande ampleur de vues et une rare sûreté d'information. M. Goyau nous promène avec aisance des choses d'État aux choses d'Église ; après nous avoir conduits dans les dédales des administrations temporelles et religieuses, il nous analyse les préoccupations des penseurs dans les universités allemandes ; puis, avec la même aisance, il sait passer aux préoccupations de prêtres travaillant à catéchiser les enfants et les foules. Enfin, avec les luttes de 1848, il nous fait assister à

la résurrection de l'Église catholique en Allemagne.

Il y a une sorte d'ouvrages historiques où les faits s'égrènent les uns après les autres, tombant comme des gouttes d'eau, d'une chute monotone et languissante. Rien de tel dans ces deux volumes, et c'est l'un de leurs plus grands attraits. Ils ne sont pas une chronique, ils sont une œuvre historique, et non pas seulement une œuvre historique, mais une œuvre où l'homme politique, le philosophe, le théologien même, trouveront aisément leur profit. Dans sa préface M. Goyau promet un coup d'œil d'ensemble sur les faits qu'il va exposer (I, p. ix) : il a amplement tenu parole.

Aussi, pour ceux qui ne s'occupent pas spécialement de cette partie de l'histoire de l'Allemagne, l'ouvrage reste encore d'un grand intérêt. Partout l'on se sent en communication avec l'humanité, autant et même plus qu'avec les faits. L'on voit l'homme toujours petit, souvent méprisable, surtout lorsqu'il est dans une situation en vue, et qu'il la voudrait changer pour une autre plus élevée encore : il y en a si peu qui arrivent aux honneurs les mains nettes, avec rien d'inavouable dans leur vie et surtout dans les mobiles de leurs actions !

Qui donc, dans le domaine religieux, ranime cette humanité et lui fait produire de belles œuvres ? C'est « la logique de la constitution catholique de l'Église » (II, 220).

Dans ces deux volumes, il y a tout un programme de vie catholique. Dans les luttes entre le joséphisme et l'épiscopat, on voit le clergé d'un pays devenant l'esclave de l'État aussitôt qu'il veut être trop indépendant de Rome; puis, une fois qu'il a asservi le clergé, l'État a bientôt fait d'enlever à la religion catholique son caractère chaud et vibrant d'union avec Dieu pour faire d'elle un recueil de formules solennelles : Joseph II voulait faire du catholicisme un froid professeur de morale.

Mais en même temps, l'auteur montre très bien ce qu'aurait d'excessif l'esprit de direction dans un catholicisme mal compris. « Deux extrêmes sont possibles dans la vie de l'Église, dit-il avec Mœhler : ils s'appellent l'un et l'autre égoïsme ; ils existent quand chacun ou quand un seul veut être tout; dans le dernier cas, le lien de l'unité devient si étroit et l'amour si ardent qu'on risque d'étouffer ; dans le premier cas, tout se dissout tellement et devient si froid qu'on risque de geler, leur égoïsme engendre l'autre » (t. II, p. 31).

L'auteur sait, du reste, à merveille que si l'Église vient de Dieu, elle est gouvernée par des hommes ; il excelle à nous montrer les tendances de ces hommes, leurs manières de voir, leurs préoccupations et jusqu'à leurs défauts.

« Il semble, dit-il, que souvent, dans l'histoire, les papes aient une indulgence d'élite pour les résipiscences, même à peine ébauchées, et pour les avances, même seulement esquissées, des puissances hérétiques ou schismatiques... La Prusse, en quelques semaines, reconquit la confiance de Grégoire XVI » (t. II, 213).

C'est à propos de l'affaire de l'archevêque de Cologne, Droste-Vischering, que l'auteur est amené à cette réflexion. Cette affaire lui en suggère une autre, qui est, hélas! d'une psychologie trop juste. Rome demanda à l'archevêque de ne plus retourner dans son diocèse. Celui qui était allé allégrement au-devant de la prison supporta péniblement cette mise à

l'écart : « Il était de ceux à qui la spontanéité du martyre est moins dure que la simple obéissance » (II, 218).

Avant et après Droste-Vischering, c'est une longue liste de prélats timorés qui, sans doute, craignent « de remporter des victoires dont ils seraient les victimes. » M. Goyau met de l'entrain, de l'humour, à peindre ces évêques amis du pouvoir, et qui, par-dessus tout, avaient peur d'une « affaire, » cet épiscopat qui, au lieu de veiller, « s'attardait à dormir. » Vers 1848, cette espèce de prélats disparait; pourtant, il en reste encore un, qui semble être la quintessence des autres, Milde, archevêque de Vienne : « Il détestait les ennuis, craignait les embarras : dépositaire du Verbe de Dieu, il semblait fait pour garantir aux puissants et aux philosophes le silence de Dieu. Religieux et chanoines, prêtres et laïques, bousculaient à coups de pétitions le repos de l'archevêque : Milde finit par s'en aller à la campagne, bien loin de Vienne, pour avoir la paix » (II, 409).

Puis, de ces questions irritantes d'administration, tout à coup l'auteur s'envole vers les cénacles des penseurs, vers les universités. Ici, il nous montre le romantisme naissant, touffu et bizarre, menant les gens à l'église par la voie des arts et de l'admiration du moyen âge; là, il analyse en théologien le système d'Hermès sur l'acte de foi, celui de Günther sur la Trinité et l'Incarnation. Il connait par le détail les noms et les tendances des professeurs, des publicistes et autres penseurs qui, vers 1830, enseignaient et écrivaient à Fribourg, à Bonn, à Mayence, à Munich et ailleurs. Par la seule disposition des matières de son ouvrage, il nous rappelle que l'administration, la bureaucratie ne sont guère que des résultantes; ce qui anime la masse, ce sont les idées, qui se répandent par l'enseignement, la presse et les autres travaux de la pensée.

Lorsque l'auteur arrive à 1848, il écrit : « Les deux prélats (l'archevêque de Cologne et le prince-évêque de Breslau) correspondaient entre eux; ils harmonisaient leurs volontés et témoignaient par leur exemple qu'un épiscopat n'est vraiment fort que lorsque chaque évêque, bien loin de se désintéresser des affaires de ses voisins, se sent responsable, en une certaine mesure, des destinées universelles de l'Église.... La période où les évêques n'avaient été que des administrateurs locaux, sous la haute surveillance de l'État, faisait place à une ère nouvelle, dans laquelle l'épiscopat prussien, admis désormais à des colloques avec l'État, élaborerait et pratiquerait une politique générale » (II, 262).

M. Goyau n'a pas, sans doute, songé qu'à l'Allemagne en écrivant ces lignes. Beaucoup d'autres pages offrent des rapprochements faciles et précieux entre l'époque où l'épiscopat allemand acquit de la cohésion et celle où nous sommes présentement en France. A ses autres qualités, cet ouvrage joint donc un grand intérêt de circonstance pour les catholiques français. Si, en 1848, les catholiques français eussent eu leur réunion plénière de l'épiscopat, ils n'eussent sans doute pas marché si étrangement à l'aventure, et ils ne seraient pas dans le désarroi où ils se trouvent aujourd'hui.

L'Église d'Allemagne a su reconquérir ses libertés, se faire aimer des catholiques et respecter des autres. Comment en est-elle arrivée là?

D'abord par l'activité : par une activité ample et positive, par une activité qui bâtit et non par une activité qui se borne à démolir et à gémir : « On pouvait craindre que les catholiques allemands ne se laissassent obséder, exclusivement, par l'idée des libertés conquises ou des libertés à conquérir, et que, confisqués par cette pensée, ils ne parussent affecter à l'endroit de leurs concitoyens une attitude constante d'assaillants ; quelque temps durant, le succès aurait pu les récompenser, mais les représailles ensuite auraient surgi, et en donnant à la religion catholique l'apparence d'être une sorte d'émigrée à l'intérieur, ils eussent pu lui faire perdre les sympathies de la foule » (II, 373).

En second lieu, je remarque l'attitude de l'Église d'Allemagne à l'égard des grands, des gouvernants : elle ne les a ni attaqués ni adulés; ce n'est pas sur eux qu'elle a cherché à s'appuyer, ce n'est pas d'eux qu'elle a attendu le salut. Elle s'est unie au peuple; elle est allée à lui avec confiance, au lieu de le traiter avec suspicion. Elle n'a attendu son salut que d'elle-même, de son énergie, de son activité.

Pour les catholiques français, il ne s'agit pas de copier servilement leurs voisins : ces imitations amènent toujours de piètres résultats. Pourtant les catholiques de France tireront grand profit de l'étude de ce qui s'est passé au delà du Rhin : au lieu de s'attarder à gémir sur un passé qui ne peut revenir, et de se laisser étourdir par de violentes diatribes, ils verront ainsi comment on peut préparer l'avenir. L'ouvrage de M. Goyau leur fournit pour ces réflexions d'excellents éléments : ils ne peuvent que gagner à le lire et à le méditer.

J. Paquier.

La question congolaise, par A. Vermeersch, S. J. Bruxelles, C. Bulens, 1906, in-8 de 376 p.

La question congolaise paraît ne pas être une question française; aussi, beaucoup de lecteurs seraient-ils tentés de ne pas ouvrir le remarquable volume que vient d'écrire le P. A. Vermeersch. Ils se tromperaient d'ailleurs grandement, car, en se plaçant au même point de vue que l'auteur, la question congolaise est non seulement française, mais universelle, et l'ouvrage où elle est étudiée peut et doit être médité par toutes les puissances qui ont recherché la lourde responsabilité d'avoir des colonies. Nous sommes ici, en effet, en présence d'un véritable traité, dans lequel la colonisation n'est pas considérée comme ayant pour but d'exploiter, au mieux des intérêts matériels d'un pays civilisé, un territoire éloigné et des peuplades dites sauvages et barbares, mais bien de faire une œuvre de justice, permettant, si possible, à la puissance colonisatrice, d'obtenir un bénéfice légitime, mais, avant tout, lui créant le devoir de respecter les droits acquis, les coutumes, la vie des peuples à coloniser. A dire vrai, peu souvent l'œuvre de colonisation a été envisagée sous ce jour; bien rarement l'inventeur d'un pays a consenti à perdre les bénéfices immédiats pour songer aux profits futurs, a mis au premier plan de ses préoccupations l'éducation des peuples nouveaux, afin de faire de ces sauvages, non des esclaves ou des serfs, mais les collaborateurs du lendemain. Et pourtant, après avoir lu la *Question congolaise*, écrite par un chrétien qui veut faire œuvre de chrétien, on est convaincu que là seulement est la vérité et la justice, et que, envisagée autrement,

la colonisation, telle, hélas! qu'elle est pratiquée par tous ou à peu près tous, est une entreprise cruelle et injuste, dont la civilisation devrait rougir.

Le passé, le présent et l'avenir de l'État indépendant du Congo, tels pourraient être les sous-titres du remarquable ouvrage du P. A. Vermeersch, où les documents authentiques abondent, en même temps que les renseignements précis et détaillés sur les coutumes et l'état social des peuplades du bassin du grand fleuve africain. Après avoir montré que dans le passé et le présent, l'État du Congo fut ce que furent, hélas! toutes les colonies, l'auteur prouve que pour préparer l'avenir du pays, il est nécessaire de considérer le nègre non comme une bête de somme, une brute à peine supérieure au singe, mais comme un être humain, éminemment perfectible, dont les droits doivent être reconnus et respectés. Pour cela, il faut détruire des préjugés solidement ancrés par l'intérêt dans le cerveau des colonisateurs, et on ne saurait y arriver qu'en faisant largement appel aux principes du christianisme et, par suite, au dévouement et au zèle des missionnaires. Telle est la thèse de l'auteur, à laquelle tout lecteur de bonne foi devra souscrire.

J. C. T.

VIII. — GÉOGRAPHIE. MONOGRAPHIES LOCALES

En zigzag, de Singapour à Moscou. *Notes de route*, par Jean de Nettancourt-Vaubecourt. Plon-Nourrit, 1905.

Cet ouvrage est le récit d'un charmant voyage. L'auteur nous transporte immédiatement à Singapour et, de là, nous fait aller à Java, en Cochinchine, au Tonkin, sur le Yang-Tsé, puis au Japon, en Corée, à Pékin.

Ici, ce sont des tournées dans Java, au caractère pittoresque, là, un peu de France dans l'intéressante ville de Saïgon et aux environs; des impressions curieuses recueillies à Angkor, dans ce palais légendaire où jadis « l'on ne parvenait qu'à travers mille épreuves et embûches. » Voici le temple à trois étages de galeries rectangulaires, reliés par des escaliers extérieurs, avec tours et bassins, restes de pompes antiques, que gardent des bonzes logés dans des cases de bambou attenantes à l'édifice de granit. Après être passé à Pnom-Penh, après avoir côtoyé l'Annam et visité le Tonkin, l'auteur s'arrête à l'île de Hongkong, « dont les flancs abrupts portent de claires villas, » puis à Canton, « le paradis des soies, » aux rues étroites et aux nombreuses enseignes muticolores A Macao, M. de Nettancourt assista à la fête de Pâques dans la colonie portugaise, et le tableau qu'il en fait est aussi vivant qu'instructif.

Tout un chapitre est consacré à la vallée du Yang-Tsé, à la navigation sur ce fleuve. Les descriptions se succèdent, d'un style net et piquant, dictées par l'enthousiasme si naturel que provoque chez un jeune observateur l'aspect d'un pays original et lointain M. de Nettancourt s'arrête longtemps au Japon, royaume entouré depuis peu d'une auréole de gloire et qui, d'un bond formidable, s'est élevé à la hauteur des États de premier rang. Plusieurs grandes villes, Kyoto, Yokohama, Tokio, Hakodaté et leurs

alentours, l'île de Yéso sont minutieusement étudiées, quoique brièvement. L'auteur ne se perd pas dans de vagues et longues phrases et semble n'avoir voulu jeter sur le papier que les mots strictement nécessaires à la clarté de ses multiples tableaux.

En parcourant sept cents kilomètres en Corée, l'auteur a vu beaucoup et a rapporté des notes qui donnent en quelques pages une juste idée de ce pays pacifique, que sa situation géographique a voué aux compétitions et, par suite, à toutes sortes de maux.

Enfin, le voyage de M. de Nettancourt se termine par Pékin, d'où il revient par le transsibérien, encore mal établi, aux trains irréguliers et peu confortables.

A qui aime les excursions lointaines, on ne saurait trop recommander la lecture de ce petit volume, aussi bien écrit que conçu.

Vicomte de Noailles.

Les sources inédites de l'histoire du Maroc de 1530 à 1848, par le comte Henri de Castries. Première série (Dynastie saadienne, 1530-1660). Archives et bibliothèques de France ; t. I. Paris, Leroux, 1905 ; in-4 de [iv-]xv-684 p. et pl.

S'il est un pays dont l'histoire soit ignorée à peu près complètement du reste du monde, c'est assurément l'empire chérifien. Il y a bien, dans la *Bibliography of Morocco* de sir Henry Playfair, qui compte deux mille soixante-deux numéros, un certain nombre d'articles consacrés à la partie historique du sujet, ce qui laisserait supposer que la matière a tenté déjà maint érudit. Malheureusement, quiconque est quelque peu au courant des sources de l'histoire marocaine est forcé de convenir qu'une féconde imagination ou un notoire démarquage a présidé à l'éclosion de ces différents travaux, qui par là deviennent des non-valeurs. Convaincu de la véracité de ces faits à la suite d'un examen consciencieux, M. le comte de Castries a jugé que le premier devoir était de recourir aux sources authentiques et d'entreprendre dans les bibliothèques et archives de tous les pays une active compagne d'exploration. Dès aujourd'hui, la moisson est telle que l'entreprise formera une suite de vingt-quatre volumes dont le premier vient de paraitre. Les premiers seront consacrés à la dynastie saadienne, et les documents recueillis dans chaque pays seront groupés ensemble : après la France viendront les Pays-Bas, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et les autres nations dont les relations avec le Maroc ont été plus rares et plus insignifiantes. Dans chaque volume on respecte l'ordre chronologique.

Ce tome I[er] débute par les pièces authentiques qui mentionnent une mission moitié commerciale, moitié diplomatique, envoyée par François I[er] à Fez, dont les incidents ont été racontés par M. Ch. de La Roncière dans un article du *Correspondant*, d'après le récit de l'ambassadeur lui-même, Pierre de Piton. Il se termine avec des textes de l'année 1578 relatifs à la bataille de El-Ksar el-Kebir, si néfaste au Portugal, et dont il existe différentes versions (en portugais, en espagnol, en français). Tout cet amas de documents n'est pas toujours entièrement nouveau ; l'inédit n'entre même que pour une faible part ; mais il importe peu. Ce qui est intéressant, c'est de posséder un recueil de tout ce qui a pu être retrouvé, avec aussi peu de lacunes que possible. Et ce programme, M le comte

de Castries semble l'avoir rempli, Archives nationales, de la guerre, des affaires étrangères, Bibliothèque nationale, archives départementales (depuis le Nord jusqu'aux Bouches-du-Rhône), archives privées, imprimés divers, ont été mis à contribution. Je ferai toutefois une chicane à l'auteur : des textes empruntés à des copies de la Bibliothèque (fonds portugais) ne sont que des traductions d'originaux conservés à la Torre do Tombo, à Lisbonne : ne convenait-il pas plutôt de les réserver pour le volume devant contenir les documents d'origine portugaise, en ne tenant pas compte de simples traductions?

La publication est faite avec tout le soin désirable ; les textes nombreux en langue étrangère sont transcrits par une main experte. La collection s'ouvre donc sous les meilleurs auspices, et il convient de remercier, en même temps que l'auteur, le Comité du Maroc d'avoir accordé sa protection à une œuvre aussi utile. L'annotation est sobre et satisfaisante, et la critique des sources imprimées a été heureusement présentée. Il est bien à souhaiter que la suite ne se fasse pas trop longtemps attendre. H. Stein.

—

Mission scientifique du Bourg de Bozas. *De la mer Rouge à l'Atlantique à travers l'Afrique tropicale.* Paris, F.-R. de Rudeval, 1906, gr. in-8 de VIII-442 p., cartes et grav.

La relation du beau voyage exécuté d'octobre 1900 à mai 1903 par la mission scientifique du regretté vicomte Robert du Bourg de Bozas à travers l'Afrique équatoriale, de la mer Rouge à l'océan Atlantique par l'Abyssinie, l'Afrique orientale anglaise et l'État indépendant du Congo, relève beaucoup plus de la géographie que de l'histoire. Un historien peut néanmoins y trouver bien des renseignements utiles, et c'est pourquoi il est de toute justice d'en dire quelques mots à cette place.

Non seulement, en effet, cette relation présente un tableau très fidèle de ce qu'étaient, il y a quelques années, les régions que traverse aujourd'hui l'amorce du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abbeba, — non seulement elle contient une description précieuse de la capitale de l'Éthiopie et des résidences de Ménélik au début de l'année 1902, — mais un de ses chapitres (chapitre VIII, les Gallas) est un véritable chapitre d'histoire africaine, une excellente esquisse, très prudente et très scientifique, de nos connaissances sur l'histoire des Gallas, ce « peuple antique » dans lequel d'aucuns ont voulu voir des descendants des Gaulois et qui est en réalité, comme les Somali et les Danakil, de souche chamitique. Nous avons encore relevé dans la relation du voyage de la mission du Bourg de Bozas d'intéressants renseignements sur la question, à l'ordre du jour, des agissements des Belges dans l'État indépendant du Congo, sans compter — ce qui va de soi — une foule d'indications utiles sur l'état social des peuples visités par les vaillants explorateurs.

Par là et par ses nombreuses et belles illustrations, le travail très habilement rédigé par M. F. Maurette est susceptible de toucher les historiens comme les géographes ; pour les uns comme pour les autres, cet ouvrage est, dans tous les sens du mot, un document. H. F.

Le Gérant : L. PIQUET.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-UNIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1907

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1907

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — *Bibliographie*

II. — *Histoire générale*

III. — *Antiquité. Origines chrétiennes*

IV. — *Moyen âge*

V. — *Renaissance. Réforme*

VI. — *Dix-septième et dix-huitième siècles*

VII. — *Révolution*

VIII. — *Temps modernes*

IX. — *Géographie. Monographies locales*

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

